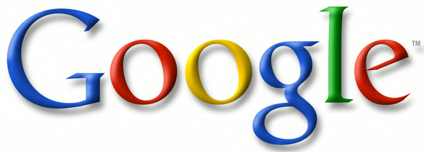




Jules de Géres

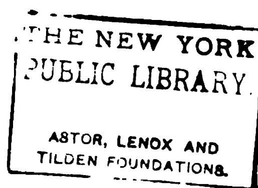
HISTOIRE

COMPLÈTE

DE BORDEAUX

PREMIÈRE PARTIE. — TOME 1er

1re ÉDITION





BORDEAUX. — IMPRIMERIE DE J. DELMAS, RUE SAINTE-CATHERINE, 139.

HISTOIRE COMPLÈTE

DE

BORDEAUX

PAR

M. l'Abbé PATRICE-JOHN O'REILLY

CHANOINE HONORAIRE,
LICENCIÉ ÈS-LETTRES, CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,
DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST (A POITIERS),
DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA GIRONDE, ETC.

PREMIÈRE PARTIE. — TOME 1er

1re ÉDITION

Non modo casus et eventus rerum, sed ratio etiam, causæque noscantur.

TACITE.

Historia testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuntia vetustatis.

CICÉRON. (*De Orator.*)

BORDEAUX
CHEZ J. DELMAS, IMPRIMEUR,
Éditeur et propriétaire de l'Ouvrage,
RUE SAINTE-CATHERINE, 139,
Et chez les principaux Libraires de la ville.

PARIS
CHEZ FURNE, LIBRAIRE,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45,
DIDIER, quai des Augustins, 35.

1857

Jules de Gères

Comme il s'agit, dans quelques chapitres de cet ouvrage, de matières religieuses, l'auteur déclare qu'il soumet respectueusement à la sainte Église catholique, apostolique et romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, et à ses Supérieurs ecclésiastiques, tout ce qui a émané et qui émanera de sa plume, se déclarant prêt à condamner tout ce qu'ils y trouveront de condamnable, et à corriger tout ce qui leur paraîtra inexact ou répréhensible.

ERRATA.

Page 7, ligne 26, au lieu de : *les notices;* lisez : *la notice.*
Page 102, ligne 5 de la note : *saint Orientalis;* lisez : *Orientalis.*
Page 225, ligne 22 : *cette partie à;* lisez : *cette partie de ses états à.*
Page 273, ligne 2 : *moins indulgent;* lisez : *plus indulgent.*
Page 326, ligne 8 de la note : *sed quæ;* lisez . *sed olet quæ.*
Page 432, ligne 33 : *Édouard;* lisez : *Edmond.*
Page 435, ligne 28 : *impunément;* lisez : *inopinément.*
Page 439, ligne 9 : *germaine;* lisez : *germanique.*
Page 462, ligne 7 : *Édouard;* lisez : *Edmond.*
Page 479, ligne 13 : *le roi Jean;* lisez : *le roi Édouard.*

PRÉFACE.

Dans le mouvement intellectuel qui se fait remarquer en France, l'étude de l'histoire occupe une grande place : animé d'une louable curiosité, on s'est mis à fouiller dans le passé, pour arracher à l'oubli les événements qui ont eu lieu sur le sol de notre patrie, et pour les transmettre à la postérité avec les noms de nos devanciers qui se sont distingués par leur épée, leur éloquence, leur plume, leurs fautes ou leurs vertus. Toutes les villes ont leurs annales, toutes les provinces leur histoire : Bordeaux attend la sienne.

Plusieurs savants ont entrepris d'écrire les grands événements de notre histoire : leurs intéressants travaux sont arrivés jusqu'à nous; mais bien d'autres ont reculé à la vue d'une œuvre si grandiose, si longue, si laborieuse : leur modestie a imposé silence à leurs talents et nous a privé du fruit de leurs incessantes et courageuses élucubrations.

Delurbe recueillit les anciennes *Chroniques* du pays, et leur ayant donné un ensemble et une forme chronologique, a conduit sa relation jusqu'à la fin du XVIe siècle. Darnal, avocat au Parlement, vers le milieu du XVIIe siècle, reprit ce travail et le continua jusqu'à son temps; le jurat Poutelier lui succéda, et conduisit la *Chronique bordelaise* depuis 1620 jusqu'à 1671, époque où l'avocat Tillet se chargea de la continuer jusqu'au commencement du XVIIIe siècle.

Ces *Chroniques*, qu'on peut appeler les fastes originaux de notre histoire, ont les défauts de leurs siècles respectifs et de ce genre de composition; elles ont le mérite inappréciable de nous avoir transmis, au milieu de beaucoup d'erreurs et de plusieurs détails inutiles, fastidieux ou peu importants, un grand nombre de dates certaines, les événements de la localité, des faits impor-

tants et mille circonstances qui, en dévoilant le passé, nous mettent sur la voie de la vérité et éclairent la marche de l'historien consciencieux.

Le savant principal du collége de Bordeaux au XV[e] siècle, Élie Vinet, s'occupa aussi avec zèle de l'histoire locale ; c'est lui qui en posa la base, qui porta sur ces matières l'attention publique, inspira à ses contemporains le goût des études historiques ; c'est par suite de son exemple et de ses sollicitations que Delurbe entreprit la *Chronique,* et que ses successeurs l'ont continuée. Le discours de Vinet sur les antiquités de Bordeaux est un ouvrage d'une haute importance pour l'historien du pays, et qui décèle en lui le savant antiquaire, l'écrivain intéressant et l'ami de son pays adoptif (1).

Pendant que Darnal travaillait à la continuation de la *Chronique bordelaise,* Zinzerling vint séjourner quelque temps à Bordeaux ; c'était un savant antiquaire de l'Allemagne, qui voyageait en France et consignait dans ses tablettes, en latin, ses observations de touriste, sous le titre pseudonyme de *Jodoci sinceri itinerarium Galliæ, cum appendice de Burdegalâ,* in-12. On y trouve des remarques ingénieuses et exactes, et une connaissance approfondie de l'histoire et des antiquités de notre ville ; l'*Appendice* sur Bordeaux contient des observations intéressantes (2).

Vers le milieu du XVII[e] siècle (1651), le jurat Fonteneil fit paraître un ouvrage de circonstance, sous le titre de *Mouvements de Bordeaux.* C'est un travail précieux, où D. Devienne a puisé plusieurs récits pleins de charmes sur les troubles de la *Fronde* à Bordeaux ; mais, de tous les ouvrages qui ont paru sur ces *mouvements,* ou les guerres de la *Fronde* dans ce pays, celui de Lenet est, sans contredit, le plus intéressant. Lenet vint de-

(1) Vinet était natif de Viners, près de Barbezieux, en Saintonge.

(2) Ce savant philologue, Jean Zinzerling, publia son *Itinerarium* à Lyon, en 1612, et dans une seconde édition, en 1616, il fit insérer son *Appendix de Burdegalâ,* in-12. Apres Lyon, Bordeaux était le lieu du monde qui lui plaisait le plus : *Excepto eo loco in quo hæc scribo, nescio quomodo, ille terrarum mihi præter omnes angulus ridet.* En écrivant son *Appendix sur Bordeaux,* il avait sous les yeux l'ouvrage de Vinet, et recevait de précieux renseignements sur notre cité de Florimond de Raymond et du fils de Gabriel Delurbe.

meurer à Bordeaux avec les princes de Condé, de Conti et la duchesse de Longueville, et il avait été lui-même l'un des plus actifs et des plus infatigables agents de ces personnages. Il raconte les événements dont il avait été le témoin oculaire et auxquels il avait eu part; ce travail a été imprimé sous le titre de *Mémoires contenant l'histoire des guerres civiles des années* 1649 *et suivantes, principalement de celles de Guienne en* 1729, en deux vol. in-12.

Cet ouvrage n'est pas bien écrit; mais, dans sa naïve simplicité, on remarque une impartialité au moins apparente, et des détails curieux et intéressants, dont on retrouve l'analyse substantielle dans D. Devienne.

Parmi les écrivains qui se sont occupés de Bordeaux, Vénuti peut réclamer avec raison une place distinguée. Ce savant numismatiste, l'ami de Montesquieu, nous a laissé six *Dissertations* sur des sujets de l'histoire locale, toutes pleines de recherches et d'intérêt. On assure que le célèbre auteur de l'*Esprit des Lois* faisait grand cas des connaissances et du talent de l'abbé Vénuti, et qu'il l'avait attiré à Bordeaux dans le but de l'engager à écrire l'histoire de cette ville, à laquelle il offrait de contribuer. Quel sujet de regrets pour les Bordelais, que l'amitié de Montesquieu pour ce littérateur italien ne nous ait pas valu l'histoire de notre cité!

Nous devons aussi à la savante plume de l'abbé Xaupi, doyen de la Faculté de Théologie de Paris, deux *Dissertations* sur certaines parties de notre histoire : on les consulte avec fruit. La première est sur l'*édifice de l'église de Saint-André* (1781), in-8°; la seconde concerne le *prétendu épiscopat de Gabriel de Grammont, élu évêque de Bordeaux par le chapitre, en* 1529; elle fut publiée en 1750, in-4°. Elles méritent d'être lues.

On trouve beaucoup de recherches intéressantes sur les antiquités de notre ville, dans le *Vindiciæ pro Clemente V*, ouvrage publié en 1657, par M. de Labrousse; mais, de tous ceux qui ont laissé des documents écrits sur Bordeaux, Lopes, chanoine de Saint-André, est le seul qui ait traité de l'histoire ecclésiastique d'une manière convenable. Quoiqu'il ait avancé des choses fausses et insoutenables sur la mission de saint Martial, sur l'antiquité

de l'église de Saint-André et sur quelques autres points de l'histoire locale, son ouvrage est plein de recherches curieuses et de documents d'un haut intérêt historique; il est intitulé : l'*Église métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bordeaux* (1668); un volume in-4°.

L'infatigable et laborieux abbé Baurein nous a laissé plusieurs écrits sur Bordeaux et sur le pays bordelais; c'est un trésor précieux, où l'on trouve entassés pêle-mêle des objets sans valeur, avec des diamants bruts d'un prix énorme, mais qui auraient besoin d'être polis.

Une critique éclairée aurait retranché la moitié de ses détails : il manque chez lui ce vêtement de la pensée qu'on appelle *style:* il dit bien; mais il aurait pu en dire moins, et il aurait dû le dire mieux. On s'instruit en le lisant; mais sa prolixité verbeuse vous ennuie : il ne vise pas à plaire, il ignore l'art de donner un tour gracieux à sa phrase, il ne cherche qu'à vous apprendre ce que vous ignorez; il ne vous plaît pas, mais il vous intéresse. L'historien peut ne pas aimer Baurein comme antiquaire ou archéographe; mais il ne peut s'empêcher de le consulter, et ce sera toujours avec fruit. La critique le censure; mais quel est l'écrivain qui, ayant écrit sur quelques parties de notre histoire, n'ait pas voulu savoir d'avance ce qu'en pensait le modeste abbé Baurein? Il songeait souvent à écrire l'*Histoire de Bordeaux;* mais il s'effrayait avec raison de la grandeur de la tâche : il lui manquait une qualité indispensable, un esprit d'ordre, de discernement, et une critique éclairée.

Les *Variétés bordelaises*, de Baurein, furent imprimées en 1784 et les deux années suivantes, à Bordeaux, en six volumes in-12. On y trouve beaucoup de choses précieuses ensevelies dans des tas d'inutilités. Il a laissé des *Mémoires historiques sur les rues de Bordeaux;* ils parurent dans les *Petites-Affiches* de cette ville, en 1759, 1771 et 1778. C'est là que Bernadau a puisé presque tous les renseignements dont se compose son *Viographe*. Le pauvre Baurein ne pensait pas qu'il travaillait pour un ingrat! Dans la république des lettres, on vit souvent d'emprunts; mais la reconnaissance est un devoir : c'est partout et toujours un crime que de s'approprier le beau manteau d'autrui pour cacher

son orgueilleuse indigence. Baurein aurait pu s'écrier avec le cygne de Mantoue : *Sic vos non vobis mellificatis apes*, etc.

Outre ces notices très-imparfaites sur Bordeaux et la topographie d'une grande partie du diocèse, ce laborieux antiquaire a laissé d'autres *Mémoires*, ou *Dissertations*, manuscrits, qu'on conserve dans les papiers de l'Académie de Bordeaux.

M. de Lacolonie commença le premier à débrouiller nos vieilles chroniques, et à revêtir d'une forme agréable et plus historique leurs parties substantielles ; c'est un mérite incontestable que la postérité ne doit pas méconnaître. Son ouvrage, *Histoire curieuse et remarquable de Bordeaux*, publié à Bruxelles en 1760, en 3 volumes in-12, fut accueilli avec reconnaissance par le public bordelais ; mais ce ne fut qu'une ébauche, un essai indigeste, incorrect et défectueux.

Dans ce temps (1753), les Bénédictins commencèrent, à la demande des jurats, à défricher ce champ presque inculte et à déblayer les décombres qui jonchaient encore le chemin de l'historien. Les efforts de D. Devienne furent couronnés d'un certain succès, et la première partie de son travail fut accueillie par les suffrages approbateurs et empressés des hommes éclairés ; mais bientôt après on se plaignit de l'imperfection de ce travail : on y découvrit de grandes, de nombreuses et de regrettables lacunes. Il promit un second manuscrit ; il le donna, et même un supplément ; mais ces écrits, sans grande valeur historique, rédigés avec précipitation, sont bien loin de satisfaire les exigences du public ou de suppléer aux défectuosités de la première publication.

Il faut avouer cependant, à l'honneur de D. Devienne, que ses erreurs sont bien rares, quoi qu'en disent ses censeurs ; il a un mérite incontestable, celui d'une grande clarté dans sa rédaction, et l'immense avantage d'un plan méthodique dans son récit. Ses recherches sont imparfaites, il est vrai, mais elles sont presque toujours irréprochables sous le rapport de la vérité. Il ignorait, sans doute, bien des sources importantes et bien des mémoires contemporains, qu'il aurait pu consulter avec fruit ; il a profité des pénibles travaux de Lacolonie sans en faire l'aveu ; c'est un tort qu'on ne lui pardonne pas. Son *Histoire* est ce que nous avons

de mieux sur Bordeaux ; elle s'arrête à 1670, et les dernières lignes échappées de la plume de ce savant Bénédictin ne sont qu'un éloge courtisanesque, de l'encens jeté à pleines mains au maréchal de Richelieu, qui ne le méritait guère !

M. Jouannet, ancien conservateur de la Bibliothèque publique de notre ville, a laissé quelques écrits estimables sur Bordeaux et sur le pays bordelais, qui décèlent en lui l'écrivain positif et réfléchi, l'amour du vrai, le mérite de l'impartialité, le respect des mœurs et de la religion, une connaissance approfondie de l'histoire et de l'archéologie du pays ; le tout combiné avec un goût littéraire épuré, un style solide et qui n'est pas sans grâce. Il a laissé plusieurs notices biographiques et quelques écrits sur la géologie et l'histoire naturelle, une *Statistique de la Gironde ;* il a concouru longtemps à la rédaction du *Musée d'Aquitaine,* de la *Ruche d'Aquitaine* et du *Bulletin polymathique*, qu'il a enrichis de plusieurs articles intéressants sur le pays ; il connaissait à fond les annales de Bordeaux, aurait pu et aurait dû peut-être en écrire l'histoire ; mais il ne se souciait pas de travaux de longue haleine, et aimait mieux exercer ses talents sur plusieurs sujets que de ne s'occuper que d'un seul. Très soigneux, parfois élégant dans ses écrits, il n'était pas toujours très exact dans ses recherches, et se voyait condamné souvent à modifier le lendemain les écrits de la veille.

La *Guienne monumentale* renferme des documents intéressants : c'est une charmante mosaïque, mélange de morceaux littéraires de toutes sortes, tableau diversifié de desseins, où l'artiste littérateur a répandu à pleines mains ses couleurs variées, mais où l'on regrette parfois de ne pas trouver la vérité historique et souvent l'impartialité de l'historien. L'*introduction,* à part quelques erreurs et son trop grand laconisme, est bien faite ; le reste n'est que le rajeunissement spécieux de la vieille physionomie de notre ville et de notre pays. L'auteur glisse trop rapidement sur les horribles scènes de 1793, s'arrête peu sur l'Empire et la Restauration, et, en matières religieuses et politiques, semble n'avoir de sympathies ni pour l'Église ni pour la monarchie. On consulte cependant cet ouvrage avec fruit ; et parmi les mille choses disparates dont il se compose, on rencontre bien souvent

quelque chose qui fixe vos regards et attire votre attention. On peut lui appliquer ce que dit Horace quelque part : *Quamvis flueret lutulentus, erat quod tollere velles.*

Bernadau a publié beaucoup d'écrits sur Bordeaux : c'est toujours le même sujet, sous des noms différents, toujours le même objet qu'il présente à vos regards, par devant, par derrière et de profil, toujours une spéculation mercantile. Son *Histoire de Bordeaux* n'en a que le nom : c'est une caricature où les faits sont souvent travestis, la vérité outragée, la religion méconnue dans son action civilisatrice, et un méprisable ton d'impiété maladroitement voilé. Bernadau était né chroniqueur : il savait enregistrer les faits et les dates ; mais il n'a jamais su manier le burin de l'histoire. M. M........., écrivain estimable de Bordeaux, a relevé quelques-unes de ses innombrables erreurs.

En 1835, M. Guilhe publia les *Études sur l'histoire de Bordeaux :* c'est un travail incomplet, superficiel, sans portée, une ébauche incorrecte d'un monument magnifique, où le génie a manqué au crayon et l'inspiration à l'artiste.

On fit paraître à Bordeaux, en 1841, une volumineuse brochure de 184 pages, intitulée *Essai sur les Mérovingiens d'Aquitaine et la Charte d'Alaon.* Ce travail ne se rattache que très indirectement à l'histoire de Bordeaux ; mais comme il infirme et détruit la base sur laquelle, à l'exemple de nos meilleurs historiens, j'ai cru devoir faire reposer une partie de ma narration, je me crois obligé d'en parler un peu, ne fût-ce que pour justifier la confiance avec laquelle j'ai cité la *Charte d'Alaon,* dont on conteste l'authenticité. En voici le sujet :

Le monastère d'Alaon, au diocèse d'Urgel, dans la Vasconie ultra-pyrénéenne, fut fondé vers 834, pour perpétuer la mémoire d'une victoire remportée sur les Sarrasins. Vandrégisile, que Louis le Débonnaire avait établi Comte des Marches de la Vasconie, accorda à cette nouvelle maison religieuse de grands privilèges, l'enrichit de dons considérables, que Charles le Chauve confirma en partie, en 845, par sa fameuse *Charte d'Alaon.*

Ce précieux document comble un vide immense dans l'histoire du Midi, explique un grand nombre de faits importants, et dévoile

bien des circonstances, qui, sans lui, seraient restées des mystères, et, enfin, constate la descendance mérovingienne des ducs d'Aquitaine. Ainsi, quoi qu'on en dise, c'est un fait acquis à la science, que les princes de Vasconie s'étaient alliés aux rois de la race mérovingienne par des unions matrimoniales avec des princesses de cette race. Pour contester avec succès ces alliances, il a fallu commencer par nier l'authenticité de la Charte et donner un démenti à tous nos meilleurs historiens; il a fallu affirmer que cette Charte n'est que la fabrication intéressée de quelque vil faussaire. Voilà ce que fait M. R......, ancien professeur à Bordeaux, auteur de la *brochure* qui nous occupe.

Mais quand, pourquoi, par qui et où cette charte a-t-elle été fabriquée? Voilà des points sur lesquels le savant professeur ne nous donne que des suppositions toutes gratuites, fondées, en général, sur une confusion de dates, la similitude de quelques noms historiques, les interpolations officieuses de quelques copistes mal habiles ou ignorants, quelques-unes des innombrables erreurs des chroniqueurs, les variantes du texte latin et les fictions des fausses légendes.

Obligé de citer quelquefois la *Charte d'Alaon*, j'ai cru devoir, pour mon instruction personnelle et pour la satisfaction de mes lecteurs, étudier cette matière et éclairer autant que possible les difficultés qu'elle présente. J'ai lu et relu avec attention cette Charte; j'ai feuilleté avec un esprit de doute, de méfiance et de critique, les savants commentaires de D. Claude de Vic et de Dom Vaissette, et je déclare, sans hésiter, avoir acquis par cet examen la conviction que l'authenticité de cette Charte ne saurait être solidement contestée; ce sentiment a été confirmé par les lumineux arguments de M. Fauriel, écrivain distingué et juge bien compétent dans cette matière, et par la pensée que les données historiques contenues dans cette Charte s'accordent avec les différentes narrations de nos meilleurs chroniqueurs, et ont été adoptées par tous nos plus savants historiens.

Histoire de Languedoc, tome I.

Hist. de la Gaule mérid., tome III.

Mais, en preuve de ce que j'avance ici, je me permettrai de citer et d'examiner quelques-unes des singulières assertions de M. R......... :

« Les Mérovingiens d'Aquitaine, dit-il, sont censés, pour tout

» le monde finir avec l'enfant Childéric, fils de Charibert. »

Le savant professeur a donc oublié qu'outre Childéric, Charibert avait laissé deux autres enfants, Boggis et Bertrand, qui vivaient à la cour d'Amandus, leur grand-père, duc des Vascons. Comment a-t-il pu dire que les Mérovingiens étaient censés finis?

Au sujet de cet Amandus, père de Ghisela, épouse de Charibert et mère de Childéric, Boggis et Bertrand, M. R...... parle d'un *doute* qui le tourmentait; dans la même phrase, il affirme, avec un air de conviction inébranlable, *qu'il n'a jamais existé un duc de Vasconie du nom d'Amandus.* Le seul duc des Vascons, à cette époque, fut Aighinan, nom, dit-il, qui fut changé en *Aginno,* puis en *Ainanus,* puis, enfin, en *Amandus.* Si tout cela a pu paraître vrai à l'auteur de la brochure, à coup sûr ces métamorphoses philologiques ne nous paraissent pas même vraisemblables! Quelle autorité alléguera-t-il à l'appui de son timide doute, qu'il a si vite changé en une certitude absolue? Celle d'Aimoin, qui dit qu'après la réduction des Vascons, Amandus alla conduire les chefs de ce peuple rebelle auprès du roi; mais tout le monde sait que c'était le général *(dux)* Aighinan, et non Amandus, qui fut chargé de cette mission. M. R...... lui-même appelle cette assertion d'Aimoin *une leçon fautive*, et, cependant, il bâtit là-dessus ses doutes, ses négations!

Comment, d'ailleurs, se persuader qu'on a confondu Amandus avec Aighinan? Le premier était un Vascon, ou Gallo-Romain, et le second était un Leude franc, d'origine saxonne. L'auteur de la brochure dit qu'Aighinan était le seul et unique duc des Vascons depuis 628 à 638. Je le défie de nous montrer un seul acte administratif ou militaire de ce Leude franc, en Vasconie, depuis 628 à 636. Il était si loin d'être le chef militaire ou civil des Vascons, que toute sa conduite parmi ce peuple le représente comme un commissaire royal; il était, en 636, général de division, et commandait, comme les autres neuf généraux, sous les ordres de Chadouin, général en chef.

Appuyé sur quelques chroniqueurs peu éclairés, M. R...... prétend qu'Eudes eut deux fils, Hunald et Waiffre, et que Rémistan paraîtrait être plutôt le frère que le fils d'Eudes!

Mais l'histoire atteste qu'Eudes eut trois fils, Hunald, Hatton et Rémistan, enfant naturel, qui n'eut pas d'apanage ; la *Chronique* d'Adhémar de Chabannes dit en termes formels que Rémistan était le fils d'Eudes. Le savant professeur s'efforce de répandre la même obscurité sur la généalogie de Waiffre, malgré l'unanimité des historiens sur ce sujet.

L'auteur de la brochure qui nous occupe confond Boggis, fils de Charibert, avec Buotgisus, fils d'Ansbert et de Blithilde, et, plus loin, affirme que Boggis s'appelait aussi Arnoaldus ; et à force d'épaissir les ténèbres qu'il n'avait que trop amoncelées sur ce sujet, il déclare qu'on finit par croire que Boggis n'a jamais existé ! Un peu plus loin, il affirme qu'il n'a jamais existé qu'un seul Boggisus, et accuse de mauvaise foi les savants Bénédictins qui ont écrit l'*Histoire de Languedoc*, parce qu'ils ont soutenu le contraire; et, chose étrange, quelques lignes plus bas, il dit encore que l'*existence* de cet individu est *problématique!*

A quelle époque croit-on que cette Charte a été fabriquée? Au XIIe siècle, dit celui-ci; au XIIIe, dit celui-là; erreur, dit un troisième, c'était au XVe, ou peut-être au XVIe; vous vous trompez tous, dit M. R......, c'était au XVIIe.

Mais une copie de cette Charte fut présentée, en 1040, au roi D. Ramire par Héribald, évêque d'Urgel, et une autre envoyée, en 1101, au pape Paschal II, par Othon, évêque d'Urgel, avec une protestation contre le démembrement de son diocèse.

De Marca découvrit dans les archives de Barcelonne un vieux diplôme de Bernard, marquis de Toulouse, en faveur des religieux d'Alaon, sous la date de 871 ; on y remarque une allusion assez frappante à Charles le Chauve et à sa Charte de 845.

Cette Charte a été imprimée aux frais du cardinal d'Aguirre, en 1687, et, depuis lors, est citée de confiance par presque tous nos historiens.

Dans quel but et pour quel intérêt aurait-on fabriqué cette Charte? Impossible de le savoir. Où trouver, en Espagne, ou même en France, au XIIIe, XVe, XVIe, et même au XVIIe siècle, un homme capable de forger un document si précieux, où toutes les parties historiquement substantielles se lient, se correspondent et se coordonnent si admirablement? où les noms des lieux

et des personnes coïncident si bien avec les faits et la narration de l'historien? où toutes les circonstances du temps, les noms des évêques qui assistèrent à la dédicace de l'église d'Alaon, sont racontés avec toute la précision d'un témoin contemporain et même oculaire? Non, non; une telle fabrication eût été quelque chose de merveilleux et complètement impossible à concevoir au XVI[e] comme au XIII[e] siècle.

Quel est donc l'adroit et intelligent faussaire qui a fabriqué la *Charte d'Alaon?* Personne ne l'a connu ni deviné jusqu'à la publication de l'*Essai sur les Mérovingiens d'Aquitaine et sur la Charte d'Alaon!* Les soupçons de l'auteur se portaient d'abord sur deux savants espagnols, Dormer et Compte; mais n'ayant pas assez de prise sur ces deux suspects, il accuse D. Juan Tamayo de Salazar, sans preuve, sans autre forme de procès, d'avoir fabriqué la *Charte!* Et pourquoi, s'il vous plaît? Parce que Tamayo a publié des erreurs et donné pour des faits des traditions populaires! Parce qu'on lit dans cet auteur, à l'an 829, quelques mots qui constatent la construction du monastère d'Alaon par le comte Vandrégisile, comme il est dit dans la *Charte* dont notre savant professeur voudrait contester l'authenticité! Voici les paroles de notre prétendu faussaire : *Sisebutus hujus nomine primus episcopus Urgellensis, qui cum Bartholomeo, metropolitano Narbonnensi, facultatem concessit Wandregisilo et Mariæ ejus conjugi Comitibus Vasconiæ, trans Garumnam construendi monasterium Alaonensis ejus memoria, ad annum DCCCXXXII.* (*Martyrol. hispan.*, t. 5, p. 392.)

Ces mots constatent un fait : qu'y voit-on de si compromettant pour l'honneur de Tamayo, que M. R...... seul attaque? Rien. Le savant professeur dit qu'il ne met pas hors de cause le pauvre Dormer, et déclare que la responsabilité des fictions accumulées dans la Charte ne doit pas retomber exclusivement sur lui. Sur qui donc? Sur Tamayo, sans doute. Cet auteur avait publié des documents faux; il a parlé de Vandrégisile dans son *Martyrologinus Hispanum.* Tout cela, dit M. R......, nous autorise à regarder Tamayo, si non l'auteur, au moins le complice de la fabrication de la *Charte d'Alaon!* Je ne sais pas si cette induction paraitra assez logique à nos lecteurs; quant à moi, je la re-

jette. Mais allons plus loin : Dormer et Tamayo sont donc les seuls coupables, ou au moins les seuls inculpés; ont-ils fait ce faux en commun? Dans cette incertitude, notre professeur n'hésite pas à déclarer qu'ils ne se sont pas concertés, et qu'il est *plus aisé* (le mot est joli) *de dire que Tamayo a tout forgé à lui seul.*

Grand Dieu! est-ce là la fameuse démonstration de la fabrication de la Charte? Voilà donc le vil faussaire découvert, celui-là, au moins, qu'il *est plus aisé* d'accuser que tout autre de ce faux! Cependant, notre honorable professeur n'en est pas sûr encore; car en parlant plus loin du malheureux incriminé, Tamayo, qu'il croit avoir convaincu *à son aise* d'avoir tout forgé, il laisse échapper de sa plume ces mots : *Si c'est lui que nous devons regarder comme l'inventeur de la Charte!* Écrire ces lignes, c'est passer l'éponge sur les 175 pages de sa sophistique brochure! Non, Tamayo n'a jamais *inventé* cette Charte et n'aurait jamais pu la forger! Non, Tamayo, Dormer, Compte, Martinez et tous les moines d'Alaon ensemble, n'auraient jamais pu, par la raison qu'ils n'avaient pas alors les chroniques ni les matériaux nécessaires, rédiger un document si précis, si détaillé, si circonstancié dans son récit; les deux savants Thierry n'auraient pas été à la hauteur de la tâche au XVIIe siècle.

Je crois donc à l'authenticité de ce précieux diplôme; je l'ai cité avec confiance, comme il est cité par Sismondi, les Bénédictins D. Vaissette et D. de Vic, Fauriel, Michelet, Desmichels, le comte de Peyronnet dans son *Histoire des Francs*, Henry Martin et tous nos meilleurs historiens modernes. J'ai du respect pour la science du savant professeur de Bordeaux; mais j'en ai bien davantage pour celle de ces célèbres écrivains qui, comme maîtres, sont bien faits pour nous montrer la bonne route, et comme guides, ne sauraient nous tromper.

Il a paru, à Bordeaux, plusieurs autres ouvrages sur certaines parties de notre histoire; plusieurs écrits d'un haut intérêt qui figurent avec distinction dans les *Actes de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bordeaux*. Nous les avons lus avec intérêt et consultés avec fruit; mais comme les auteurs en sont en vie, leur modestie nous impose une certaine réserve, et nous

force d'en laisser l'éloge à la postérité, qui, comme nous, et mieux que nous, les appréciera et les louera avec une entière liberté.

Après avoir dit un mot de nos devanciers dans la noble carrière que nous voulons parcourir, il convient de parler un peu de notre plan et des efforts que nous avons faits pour remplir le cadre que nous nous sommes tracé.

Nous divisons notre travail en trois parties : la partie civile et politique, la partie ecclésiastique, et la partie littéraire.

La première partie est subdivisée en deux, dont l'une s'étend jusqu'à 1789, et l'autre depuis cette époque jusqu'à 1830. Nous coordonnons avec méthode et par ordre chronologique nos matériaux ; nous avons compulsé avec soin les archives publiques et privées du pays ; nous avons interrogé les siècles passés dans les Mémoires anciens et modernes, et demandé aux monuments, comme à l'histoire écrite, l'origine de notre cité, les révolutions qui en ont bouleversé le sol, qui ont étendu ou diminué sa population, agrandi son influence, développé son commerce, poli sès mœurs et donné à l'ancien Burdigala une civilisation précoce avec tous les éléments d'une étonnante prospérité.

Nous avons essayé de découvrir quels ont été les premiers habitants de Burdigala, quels ont été les maîtres qui, dans la suite des siècles, ont présidé aux destinées de cette ville, et lui ont donné des lois. Quels ont été les usages, les habitudes sociales, les lois des premiers Burdigaliens, les motifs et les époques des modifications que ces lois et habitudes ont subies; quels furent le caractère, les mœurs, la religion, le système gouvernemental, le progrès des sciences, des lettres, des arts, dans cette ancienne capitale des Bituriges-Vivisques. Nous ne perdons pas de vue les traditions locales, civiles ou religieuses, qui peuvent, envisagées au flambeau d'une critique impartiale, nous paraître assez respectables pour mériter un certain degré de confiance ou intéresser notre curiosité. Quant aux anecdotes et croyances populaires, aux opinions et aux faits peu certains que l'ignorance présente souvent à la crédulité du peuple, nous ne nous y arrêterons guère ; nous en laissons à d'autres et la défense et la réfutation; nous ne serons, comme le dit Tite-Live, que l'écho de

verrons la même foi, les mêmes espérances, réunir au siége de Rome, alors occupé par saint Fabien, les Burdigaliens et tous les Aquitains, assis *à l'ombre de la mort.*

Après les Barbares, les Francs, aussi peu civilisés qu'eux, arrivent sur les bords de la Garonne, et Clovis se repose à Burdigala après ses victoires de Poitiers et de Camparrian.

Ici, les événements se multiplient et se compliquent : des querelles dynastiques s'enveniment, le pouvoir dégénère, l'anarchie règne dans les faits comme dans les esprits; les ravages des Gascons, l'invasion des Sarrasins, les guerres de Waiffre, l'usurpation de Pepin et mille autres circonstances graves, semblent annoncer la dissolution de la société. Mais Charlemagne paraît, et l'ordre se rétablit : cet homme de génie commande, et tout lui obéit; il est la personnification du pouvoir; il éclaire les peuples, protége la religion, et la pratique, encourage les lettres, assourdit le monde du bruit de ses triomphes; et après avoir promené partout avec ses armées victorieuses le flambeau de la civilisation, laisse à Bordeaux, par son testament, des preuves de sa munificence.

Il meurt; on eût dit que la civilisation s'était éteinte avec lui. Les Normands arrivent, Bordeaux est dévasté et incendié : la féodalité s'étend, la littérature se modifie et s'élève; mais la liberté disparait, et les Bordelais ne la connaissent plus que par les Conciles, ces *Chambres représentatives* de l'Église, et par quelques rares vestiges du pouvoir municipal, restes précieux des antiques libertés du peuple franc, entées sur le droit romain, et dont nous suivrons les développements successifs jusqu'à l'extinction de l'ancien régime, en 1789.

Enfin, l'Aquitaine devient l'apanage d'une jeune fille, assez puissante pour s'asseoir sur le trône de France; elle apporte sa couronne ducale à Louis le Jeune; mais de douloureuses circonstances brisent ces liens mal assortis, malgré les conseils de l'archevêque de Bordeaux; et la couronne rejetée imprudemment par le roi de France, est offerte par Éléonore, avec sa main, au jeune héritier du trône d'Angleterre.

Jour malheureux! jour néfaste dans nos annales, qui nous a légué trois cents ans de guerres, de désastres, de calamités de

toutes sortes, auxquelles la bataille de Castillon mit enfin un terme! époque désastreuse, qui commence avec Éléonore et finit avec Talbot! Alors seulement, la Guienne, ce beau fleuron qu'une princesse légère et capricieuse avait attaché à la couronne d'Henry de Plantagenet, devient enfin, malgré les intrigues des Duras, des Montferrand, une province du royaume de Charles VII; la France est enfin maîtresse chez elle.

Depuis lors, la Guienne (tel était le nom que les Anglais, dans leur jargon, donnaient à l'Aquitaine) ne joue plus qu'un rôle secondaire dans l'histoire. Des guerres civiles, des émeutes comprimées, des efforts stériles et avortés des Gascons, qui secouent de temps en temps leurs chaînes pour reconquérir leur indépendance désormais irréalisable, ou, au moins, pour se ressouvenir de leur vieille et bien-aimée liberté, la naissance du protestantisme, cette insurrection contre l'autorité spirituelle, les courses homicides de Montluc, la Saint-Barthélemy, avec toutes les horreurs qu'une mauvaise politique commande, mais que la religion condamne, les scènes émouvantes de la *Ligue*, de la *Fronde*, de l'*Ormée*, le séjour de Louis XIV dans nos murs, l'administration de Tourny, les scandales du maréchal de Richelieu, ce roi de la Guienne, l'exil du Parlement, les mille bruits qui annoncent au loin notre grande révolution, voilà quelques-uns de ces intéressants épisodes historiques qui composent le prologue du grand drame qui commença en 1789.

Ce cadre est vaste, comme on le voit; c'est une tâche immense, une œuvre de patience, de labeur et de longues recherches; pour le remplir d'une manière convenable, il faudrait une longue vie d'homme, la persévérante patience, l'intelligente activité et la profonde érudition des Bénédictins. Mille fois nous avons reculé à la vue de ce travail gigantesque : c'était peut-être, de notre part, un acte de sagesse. Mille fois nous nous sommes remis au travail, cet *improbus labor* du poète, qui, dans son imperturbable obstination, peut surmonter tous les obstacles. Était-ce témérité de notre part? C'est au public éclairé qu'il appartient de le dire.

Quelle que soit, à cet égard, l'opinion des hommes instruits, nos études sur Bordeaux nous ont dédommagé de nos peines, et

nous ont fourni des moments agréables : le temps, qui pèse comme du plomb sur ceux qui ne savent pas l'utiliser, s'est écoulé doucement, presque imperceptiblement, au milieu des agréables distractions des lettres et des charmes de la solitude. « Si vous » donnez votre temps à l'étude, dit Sénèque, vous éviterez tous » les dégoûts de la vie ; vous ne soupirerez pas après l'arrivée de » la nuit pour mettre fin aux ennuis du jour ; vous ne serez pas » à charge à vous-même ni inutile aux autres. (1) »

« L'étude, dit Cicéron, nourrit l'adolescence et fait les délices » de nos vieux jours ; elle orne la prospérité, sert de refuge et de » consolation dans l'adversité ; elle est l'agrément du *chez soi*, » ne vous embarrasse pas au dehors ; elle charme vos nuits, vous » suit à la campagne, et ne vous abandonne pas même dans » l'exil. (2) »

Nous recevrons avec reconnaissance la critique comme les observations les plus amicales ; notre travail, sans doute, n'est pas sans reproche, et l'amour paternel pour ce nouveau-né, que nous présentons au monde, ne nous aveuglera pas sur ses défauts. Nous pouvons dire avec Pline, l'historien : « Nous ne doutons pas » qu'il ne se soit glissé des fautes dans ce travail de longue haleine, car, comme hommes, nous sommes sujets à erreur et » sommes chargés d'affaires. » (3) Nous appelons donc sur ce travail, non pas la critique qui, par une misérable jalousie ou une malveillance imméritée, grossit les fautes et mésinterprète la pensée, mais la critique raisonnée, éclairée, impartiale et sincère ; celle-là est toujours utile et même nécessaire. Qu'on relève nos inexactitudes, qu'on nous signale nos erreurs ; il peut, il doit y en avoir ; on nous trouvera toujours reconnaissants et heureux de pouvoir profiter des lumières des hommes instruits,

(1) Si tempus in studia conferas, omne vitæ fastidium effugeris, nec noctem fieri optabis, tædio lucis nec tibi gravis eris, nec aliis supervacuus. (Seneca, *De tranquil.*, *cap.* 3.)

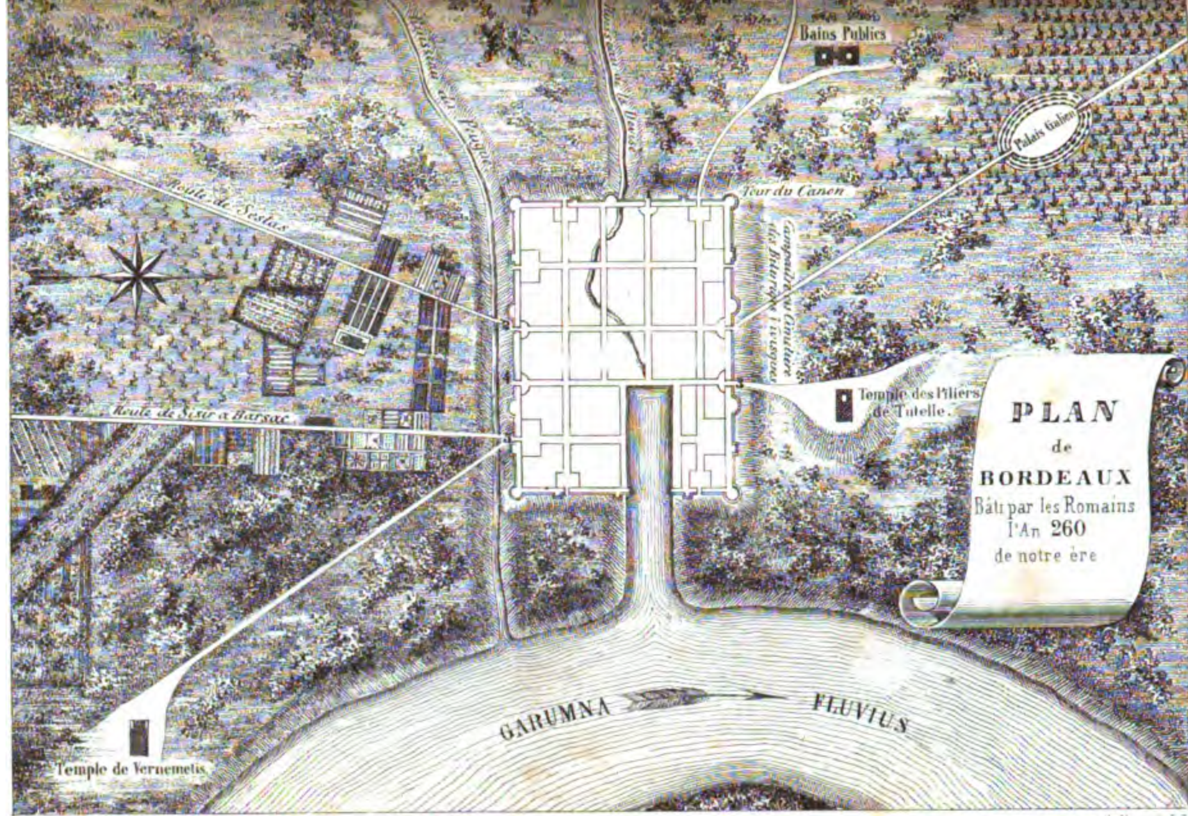
(2) Studia adolescentiam alunt, senectutem delectant, secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent, delectant domi, non impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur. (Cicer., *Pro Archiâ.*)

(3) Nec dubitamus multa esse quæ et nos præterierint, homines enim sumus et occupati officiis. (Pline, *lib.* 1.)

car, comme dit un auteur, plus notre tâche est difficile d'exécution, plus nous avons besoin du secours et du concours d'autrui (1). En entreprenant ce travail, nous n'avons jamais eu pour but un vil intérêt, ni jamais sacrifié à une misérable vanité, qui avilit l'écrivain au lieu de l'agrandir; le fruit de nos veilles, nous l'offrons aux Bordelais comme hommage de l'affection que nous portons à notre patrie adoptive. Nous pouvons dire avec Ausone, aux générations qui viennent remplacer celle qui s'en va : « C'est » pour que vous n'ignoriez pas le passé de Bordeaux, sous vos » rois et sous vos pères, que nous avons écrit cette histoire, où » se trouvent des noms dont le souvenir ne se perdra jamais. » Mettez à profit le résultat de nos recherches, et que le fruit de » nos veilles réponde à l'empressement que vous montrez pour » l'étude des annales de votre patrie. ».(2)

(1) Magna negotia magnis adjutoribus egent. (VELLEIUS PATERCUL.)

(2) Ignota....... ne sint tempora tibi
Regibus et patrum ducta sub imperiis
Digessi fastos et nomina perpetis ævi,
Sparsa jacent nostram si qua per historiam.
Sit tuus hic fructus, vigilatas accipe noctes
Obsequitur studio nostra lucerna tuo.
(AUSONE, *Epigr.*, CXLI.)



Lith Chaniol Bordx

A. Ficquet del

HISTOIRE

COMPLÈTE

DE BORDEAUX

PREMIÈRE PARTIE.

LIVRE IER.

CHAPITRE PREMIER.

Introduction. — Signification du mot *Gaëls* ou *Celtes*. — L'ancienne capitale d'Aquitaine.— Les *Tarbelli*. — L'étymologie d'Aquitaine.— Les mots *Gascon*, *Vascon*, *Vaccéen*, *Auscks*, *Ausci*, *Auxitani*, *Aquitani*, dérivent de la même source et désignaient le même peuple. — Les premiers habitants de l'Aquitaine. — Leur origine.—Leur caractère différent de celui des Gaulois ou Gaëls.—Les Celtibères.

Les fastes de Bordeaux commencent dans les ténèbres : la fable a servi longtemps de préambule à son histoire; pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire ce qu'on trouve dans le *Livre des Bouillons*, aux archives de l'Hôtel-de-Ville, sur le compte de Cenebrun, de Lesparre, et la belle princesse de Babylone. NOTE 1.

En remontant le cours du temps, en fouillant dans les siècles les plus reculés de notre histoire pour découvrir l'origine de notre cité, on rencontre de nombreuses et graves difficultés : mille opinions divergentes se heurtent; mille lacunes se présentent, et, chez nos chroniqueurs, l'amour du

merveilleux l'emporte en général sur la vérité. Quelques écrivains font remonter la fondation de Bordeaux au temps de Jules César; c'était trop modeste pour l'orgueil de quelques autres, dont les uns la retracent jusqu'au temps de Tarquin l'Ancien, et les autres, plus hardis encore, jusqu'au XVe siècle avant l'ère chrétienne. Honteux, pour ainsi dire, de la jeunesse de leur patrie, ou d'une origine moderne, ces écrivains flattent leur ridicule vanité aux dépens de la vérité; ils cachent leur berceau dans les obscures profondeurs de la plus haute antiquité, et croient se donner du relief et une grande importance en cherchant leurs pères dans la nuit des temps. Au lieu de choses probables, ils nous donnent des récits plausibles ou douteux; à la place de la certitude, ils ne nous offrent que des conjectures, et suppléent à l'absence ou à l'insuffisance de documents importants et authentiques par les ressources incertaines et trompeuses des plus vagues hypothèses. L'histoire est plus exigeante; elle veut le positif et la vérité : témoin des temps passés, elle instruit et dirige le présent, et éclaire de son flambeau le cours des siècles à venir; elle limite le champ de l'induction; et tout en fouillant avec une entière liberté dans les institutions, les mœurs et les traditions des périodes éloignées de nous, elle doute avec discernement, se méfie des conjectures d'une inquiète et ignorante curiosité, et s'avance à travers les siècles avec une discrète et louable circonspection; elle interroge les langues, dévoile les mythes populaires et fait parler les monuments; elle étudie les ruines qui jonchent le sol de la patrie, pour exhumer de sa vieille tombe son antique et véritable origine, enveloppée de siècles et de ténèbres, comme une momie des bords du Nil.

Voilà la tâche de l'historien; voilà celle que nous nous sommes imposée, le but que nous voulons atteindre. Nous appuyons nos recherches sur les autorités les plus imposantes; nous suivons les diverses révolutions qui ont passé sur notre sol, et conservons à chaque race qui y a séjourné sa physio-

nomie particulière. Notre travail sera un vaste tableau synoptique, où l'Ibère, le Vask, le Biturige ou Celte, le Celtibère, le Romain ou Burdigalien, l'Anglo-Aquitain et le Français apparaîtront successivement sur les bords de la Garonne, avec les faits et événements qui ont marqué leurs existences historiques. Dans notre examen des opinions émises au sujet de l'antiquité, de l'origine et des fondateurs de Bordeaux, ainsi que sur toutes les matières incertaines, nous tâcherons d'y démêler le vrai d'avec le faux, ce qui, dit Lucrèce, n'est pas un petit travail (1); nous choisirons, parmi les choses probables, celles qui le sont le plus; parmi les choses conjecturales, celles qui le sont le moins et qui se rapprochent le plus de nos données historiques. Nous les donnerons toutes pour ce qu'elles valent aux yeux de la critique la plus sévère; mais, tout en déblayant ainsi la route que nous allons parcourir, nous constaterons et ferons ressortir la vérité partout où elle se montrera avec ses caractères incontestables.

La Gaule primitive (*Galtéach*, pays des Gaëls), se divisait, du temps des Romains, en quatre parties : la Belgique, la Celtique, la Province-Romaine et l'Aquitaine (2).

César, *De Bello gallico*, lib. I.

Les Belges habitaient le nord, les Celtes occupaient le milieu; la Province-Romaine, située entre la Méditerranée et les Vosges, était bornée, à l'est, par les Alpes; au nord, par le Rhône, et s'arrêtait, à l'ouest, au bassin de l'Ariége. Au midi se trouvait l'Aquitaine, bornée par l'Océan, la Garonne

(1) Est nihil egregius quam res secernere apertas
A dubiis. . . . . (LUCRET.)

(2) César retranche de l'ancienne Gaule, le Dauphiné, ou pays des Allobroges, et la Provence, ou Narbonnaise, qui appartenaient depuis longtemps aux Romains, sous le nom de *Province-Romaine*.

Le mot *Celte* vient de *coilte*, forêts; *celltach*, celui qui vit dans les forêts; sa racine est *ceil*, cacher.

Livre I. Chap. 1.

et les Pyrénées (1), triangle immense qui renfermait vingt cités ou peuples différents, et qui, dans la géographie moderne, se subdivise en huit départements, et dont Bordeaux était autrefois la capitale.

Auguste, parvenu à l'empire, étendit les limites de l'Aquitaine jusqu'à la Loire, de l'Océan aux Cévennes, et aux montagnes de l'Auvergne. Les Bituriges-Vivisques sont dénommés parmi les peuples de cette grande province. En étendant ainsi les limites de ce pays, Auguste n'avait pour motif qu'une pensée politique, celle de briser l'unité, d'affaiblir les liens sociaux entre les diverses peuplades de l'Aquitaine, en leur adjoignant et en leur incorporant d'autres éléments hétérogènes. Plus tard, Adrien, ou, selon d'autres écrivains, Constantin, craignant les conséquences d'une trop grande extension de territoire, sous la direction d'un seul gouverneur, et voulant peut-être récompenser un plus grand nombre de créatures ou de courtisans, subdivisa les provinces de l'empire. L'Aquitaine le fut en trois provinces : la première Aquitaine, la seconde et la troisième. Selon l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Notice de l'Empire*, la première Aquitaine comprenait huit cités ou peuples différents : Bourges en était la métropole; la seconde Aquitaine, dont Bordeaux était la capitale, comprenait le Bordelais, la Saintonge et l'Aunis, le Poitou,

(1) Selon Silius Italicus, le mot *Pyrénées* vient de Pyrene, dont la fable célèbre les amours avec Hercule. *(Punic. Bell., lib. III.)* Pline rejette cette étymologie, et lui en substitue une autre également inadmissible. Il dit que ce mot vient du grec; ΠΥ͂Ρ, feu, incendie, parce que, dans une certaine circonstance, les bergers de Jupiter mirent le feu aux forêts qui tapissaient les flancs de ces montagnes. *(Hist. natur., lib. III.)* Bochart le fait venir du phénicien *purami*, branches, forêts. Favyn et quelques autres le trouvent dans les mots gaulois *puch* ou *puy*, hauteur, et *ar*, haut, très-élevé. *(Hist. de la Navarre, liv. I*er*.)* Cette étymologie nous paraît très-naturelle et vraisemblable. Strabon et quelques géologues modernes, qui admettent l'existence d'un feu central, croient que ce nom a effectivement une origine grecque, et se rapporte aux éruptions volcaniques des Pyrénées. On trouve, sur les cimes de plusieurs montagnes, des cratères éteints. Ils font dériver ce nom de ΠΥ͂Ρ, feu, comme si l'on disait : Les monts des feux souterrains, ΠΥ͂Ρ ΕΝ ΈΡΑ.

le Périgord et l'Agenais; la troisième Aquitaine, mieux connue sous le nom de Novempopulanie, parce qu'elle était composée de neuf peuplades, sous Constantin, comprenait toute la Gascogne, depuis Langon jusqu'aux Pyrénées, et depuis l'Océan jusqu'à la Garonne. Eause en fut d'abord la métropole; mais après l'incendie et la destruction de cette ville, Auch en devint le chef-lieu.

Antérieurement à cette subdivision, il se trouvait, non loin des bords de l'Océan, une puissante peuplade, les Tarbelli; son territoire s'étendait tout le long du golfe Tarbellique, ou de Gascogne, comme on l'appelait au moyen-âge, depuis les Provinces basques, ou Cantabres, jusqu'à l'embouchure de la Gironde (1). César, *De Bello gallico*, lib. III.

A l'arrivée des Romains, ce peuple perdit sa puissance et sa liberté : sa capitale échangea son nom primitif contre celui d'*Aquæ Augustæ* (Dax); mais quel était le nom primitif de cette ville? *Tarbella*, disent les uns; *Aquita*, disent les autres. La question ne nous paraît pas facile à résoudre, et l'antiquité ne nous a rien laissé qui puisse nous aider à en donner la solution. Les observations suivantes serviront peut-être à éclaircir cette difficulté :

En parlant de Dax *(Aquæ Augustæ)*, Tibulle fait mention de *Tarbella Pyrene*, Ausone appelle la mer de Gascogne, l'*Océan Tarbellique*, *Oceanus Tarbellicus*, parce qu'elle baigne toute la longue côte du pays des Tarbelli. Lucain la désigne par une expression équivalente : *Æquor Tarbellicum*, et César met les *Tarbelli* en première ligne et à la tête de toutes les peuplades aquitaniques. Lib. I, Eleg. VII.

Quelques auteurs modernes croient que les *Tarbelli* étaient la principale et la plus puissante peuplade de toute l'Aquitaine. Pline les désigne sous le nom de *Quatuor Signani*, César, *Ibid.*, *cap.* 27.

(1) Selon Diodore de Sicile, contemporain d'Auguste, le territoire des Cantabres s'étendait entre le *promontorium Artabrum* (cap Finistère, en Gallice), aux Pyrénées, et de ces monts jusqu'à 3,000 stades vers le nord, c'est-à-dire à la Garonne.

Livre I.
Chap. 1.

—

De Bello gallico, lib. III, 27.

parce qu'il fallait quatre cohortes romaines pour les contenir dans le devoir et dans l'obéissance après la conquête (1). Cette antique cité, dont le nom primitif était probablement *Tarbella*, reçut des Romains le nom d'*Aquita* ou d'*Aquæ Tarbellicæ*, à cause des sources chaudes qu'ils y trouvaient; mais comme le mot *Tarbellicæ* réveillait chez les vaincus des idées de nationalité, des souvenirs d'une puissance éteinte, Auguste, dont la politique astucieuse dorait le joug qu'il imposait aux peuples asservis, voulut, en s'efforçant de dénationaliser les Gaules, qu'on donnât son nom à cette ancienne capitale, qui, depuis lors, s'appelait pendant longtemps *Aquæ Augustæ* (2). Ptolémée est le premier qui ait employé le nom d'*Aquæ*, dont on fit *Daques* au moyen-âge, et *Dax* à une époque plus rapprochée de nous. Quelques écrivains croient que, puisque le nom *Aquita* ou *Daques (Aquæ)* fut donné par les Romains à la ville primitive Tarbella, le mot *Aquitains* fut alors substitué à celui de *Tarbelli*, et *Aquitania* a toujours désigné, depuis lors, le pays habité par les *Aquenses* ou Aquitains, les descendants et successeurs des anciens *Tarbelli*, qui étaient des Ibères.

Pline, dont l'autorité n'est pas à dédaigner, croit que le nom d'*Aquitania* vient de *Aquenses*, habitants de Dax du temps des Romains. En parlant de la puissante peuplade de ces *Aquenses* ou *Aquitains*, il s'exprime ainsi : « Les peuples » aquitains sont les Poitevins, les Santons et les Aquitains, » qui ont donné leur nom à la province (3). »

(1) Le tribun de la cohorte novempopulanienne demeurait plus tard à Lapurdum (Bayonne), comme il est dit dans la *Notice de l'Empire*.

(2) Auguste agissait de même partout. Le nom primitif d'Auch était *Illi-Berris*, ce qui vient des mots ibères ou basques, *ilia* ou *iria*, ville, et *berria*, nouvelle. Auguste, pour effacer d'anciens souvenirs, la fit appeler *Augusta-Auscorum*. *Londinum* (Londres) fut appelée, dans le même but, *Augusta-Londinorum*, et *Bibracte* prit, d'après la même politique, le nom d'*Augustodunum* (Autun). *Aturis* (Aire), capitale des Tarusates, fut appelée *Vicus Julii*.

(3) *Aquitani unde nomen provinciæ. (Lib. IV, de Gall.)*

Vinet adopte l'opinion de Pline (1). Livre I. Chap. 1.

Fonteneil penche en faveur de cette étymologie, et croit que le nom primitif de la capitale des Tarbelli était *Aquita*, d'où viennent les mots *Aquitains* et *Aquitania*.

Nous ne partageons pas le sentiment de cet auteur. Rien, dans l'histoire du pays, ne nous autorise à croire que le chef-lieu des Tarbelli s'appelait *Aquita*, ni que ce nom désignait primitivement le bourg qui, plus tard, devait s'appeler *Burdigala*, comme le croit l'auteur d'un article inséré dans les *Actes de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bordeaux* (28 août 1834). Le mot *Aquita* a une forme latine qui en décèle l'origine; c'est une création romaine, un nom appellatif que les conquérants des Gaules ont peut-être donné à ce bourg des *Tarbelli*, qui existait avant l'invasion.

Le mot *Tarbella* a une origine cantabre : il vient de l'*Escuara*, *Tarbea*, enceinte fortifiée, où les Tarbelliens tenaient leurs assemblées. C'était la seule ville forte sur les côtes du golfe Tarbellien ou de Gascogne. On fortifia plus tard Lapurdum, et Tarbella fut abandonnée et détruite. Les Bi-gerrones Bigourdans, ou habitants des Hautes-Pyrénées, de Bigorre, ainsi appelés de *bi*, *bia* (bis) et *gorre*, hauteur, se firent construire sur leur territoire une autre enceinte fortifiée pour leurs assemblées, *Tarbes*. L'antique et haute importance de Dax est attestée par ses thermes, ses aqueducs, ses remparts, et encore mieux par la place distinguée que cette ville occupait dans les *Notices de l'Empire et des Provinces*.

La philologie prétend en trouver la source véritable dans la langue des premiers habitants de ce pays, qui, antérieurement à l'invasion romaine, s'appelait *Achi-Tania*, deux mots de l'ancienne langue ibère ou cantabre, qui signifient un pays de monts, de rochers, sol brisé, et qui caractérisent assez exactement les montagnes de granit et de

D'Asfeld, *Chronique du Béarn*, page 82.

(1) *Ab hac civitate eos (Aquenses) Aquilanos fuisse dictos arbitror*. In-24. *Carmen Parental-Auson.*

Livre I. Chap. 1.

Romains appelaient Cantabres (1), et dont les mœurs et les usages sociaux étaient absolument les mêmes (2).

Quelle que soit la valeur que les philologues accordent à ces étymologies, cette dernière nous paraît la seule vraie, la seule qui s'appuie sur l'histoire et sur des autorités respectables. Les premiers habitants de l'Aquitaine eurent une origine ibérienne; leur langage, qu'on parle encore dans le Pays-Basque, en deçà de la Bidassoa, malgré l'action d'assimilation des siècles et l'influence de la civilisation française, leurs mœurs, leurs habitudes domestiques, leurs usages sociaux et leur caractère guerrier, ressemblent plutôt à ceux des Cantabres ou Basques, qu'à ceux des Gaëls ou Gaulois, dont ils n'étaient cependant séparés que par la Garonne. « Les Aquitains, dit Strabon, diffèrent des autres Gaulois, et ressemblent plus aux Espagnols qu'aux Celtes, non seulement par leur langage, mais par leur constitution physique (3). »

Oihenart, *Notit. Vascon.*, page 408.

César, *Commentaires*, lib. I.

Parmi les différents peuples d'Aquitaine dont parle César, on voit figurer les *Vaccei*, qu'Audoin, dans sa *Vie de saint Amand*, vers 644, confond avec les Vascons. Fredegaire, qui écrivait au VII[e] siècle, assure que les Gascons étaient les *Vaccei*. L'auteur des *Gestes toulousains* va plus loin, et affirme que, sous le nom de *Vaccea*, était compris tout le Béarn, ou la partie supérieure du pays des Ibères, où se

(1) Le mot *Cantabria* signifie le pays des *chanteurs ibères*, par syncope, *Cant-Iberia*, cantabria. Chaho prétend (*page* 2) que les Romains donnèrent aux provinces de Guiposca, d'Alava et de Biscaye, le nom de *Cantabria*, des mots *Kantua*, ville ancienne du pays, et *Ebre*, le fleuve de l'Ibérie. La Cantabria s'appelait *Escualdunac*, ce qui, dans la langue des Ibères, veut dire *peuple qui agit avec adresse, esprit, habileté*. « La Cantabria se composait, disent les *Chroniques* du Béarn, de » tous les peuples habitant les deux côtés des Pyrénées, entre l'Èbre et la Garonne, » depuis la Méditerranée jusqu'à l'Océan, et se prolongeait, dans sa partie occiden- » tale, à l'embouchure du Minho, en Galice. »

(2) Talis ergo est vita montanorum eorum, qui septentrionale Hispaniæ latus terminant, Gallaïcorum, Asturum, Cantabrorum usque ad Vascones et Pyreneam, omnes etenim eodem vivunt more. (STRABON, *Géogr.*, *lib. III.*)

(3) Aquitani à cæterorum plane differentes, non linguâ modo, sed et corporibus Hispanis quam Gallis similiores. (STRAB., *lib. IV.*)

trouvaient de grands et riches pâturages et une immense quantité de vaches (1). Ceci s'accorde assez avec ce que dit le chroniqueur Dupuy : « La ville, *Vacca*, était située près des » Pyrénées, et c'est d'elle que vient le nom de *Vaccei*, qu'on » donnait à ceux qui habitaient les vastes solitudes des monts » pyrénéens ; ils ont été aussi appelés Vascones (2). »

Livre I. Chap. 1.

Ces données historiques se confirment d'ailleurs par les armoiries du Béarn et de Comminges, qui sont, dit Favyn, « l'escu de gueules à deux vaches accornées et clarinées d'or, » soit que les Béarnais l'aient tiré de celles des comtes de Foix, » qui portent d'or à deux vaches accornées et clarinées de » gueules, ou que ce soit à cause de leur principale richesse, » qui consiste en la nourriture de ce bétail à cornes. »

Histoire de Navarre, lib. II.

Chaho, *Histoire des Basques*, pages 2 et 55.

Les Aquitains étaient graves, sérieux, très-réservés dans leur langage ; les Gaulois, légers, bavards, infatigables, curieux, faisaient peu de cas de leur parole, de leur serment, et même de leur foi : ceux-ci étaient formidables dans l'agression ; ceux-là inébranlables dans la défense. Les Aquitains, comme les Ibères transpyrénéens, étaient d'une taille moyenne, d'un caractère réfléchi, d'un tempérament inflammable, quoique froid en apparence ; ils recherchaient peu les dangers et les combats ; mais, quand l'occasion s'en présentait, ils y paraissaient indomptables et ne cédaient jamais. Les Gaulois étaient prompts, audacieux, intrépides, et même téméraires ; ils s'élançaient avec impétuosité contre l'ennemi, s'enflammaient du succès, mais se décourageaient dans leurs revers.

Outre les relations sociales ou commerciales qui existaient entre les deux fractions du même peuple, en deçà et au delà des Pyrénées, les Aquitains et les Vascons, il y avait une confraternité d'armes pour la défense commune. Ainsi, quand les Romains envahirent la Gaule celtique, les Vascons ou les

(1) Hoc nomen antiquum (Vaccea) mutatum est in Benearnio, ubi vero Vasconiæ appellatione continetur à vaccarum abundantiâ.

(2) Oppidum Vaccea fuit juxta Pyreneos, à quo cognominati Vaccei hi qui Pyrenei jugis per amplas montis habitant solitudines ; iidem cognominati sunt Vascones.

Livre I.
Chap. 1.

César,
lib. III.

Aquitains, et leurs frères d'armes du Pays-Basque ou Cantabre ne s'en émurent guère; ils n'avaient aucun intérêt à défendre les Gaulois; c'étaient deux peuples distincts et différents; mais quand ils virent Crassus, après la réduction de Sos, s'avancer pour subjuguer les Aquitains, alors, tous les Vascons transpyrénéens, se regardant solidaires de leurs frères d'armes, traversèrent les monts et volèrent à leur défense. Cette circonstance constate une sorte de solidarité entre les deux ramifications du même peuple, séparées seulement par les montagnes, et nous semble, par une induction naturelle, démontrer une identité d'origine : la religion, les mœurs, le langage, les usages civils, domestiques et publics, la ressemblance physique, étant les mêmes, confirment cette identité. L'histoire nous en fournit une autre preuve également convaincante. On sait qu'outre les grands accidents du sol et le cours des fleuves, la communauté ou identité d'origine, de langue, de mœurs et de culte, déterminait, sous les Romains, la délimitation des provinces; ce qui servait plus tard à fixer les limites séparatives des juridictions épiscopales. Or, il y eut, sous Charles le Simple, un évêque du nom de Léon, à Lapurdum (Bayonne) (1).

(1) Le pays de Labourd (*Lapurdum*, Bayonne) était un vicomté du Pays-Basque; un tribun de la cohorte novempopulanienne y faisait sa résidence. Scaliger a confondu *Lapurdum* avec Lourdes; il a reconnu plus tard son erreur. D'autres, et Vinet en particulier, l'ont confondu avec *Boios*; c'est encore une erreur; nous le prouverons plus bas. Lourdes appartenait au pays des *Bigerrones* (Bigorre), et Boios, quoi qu'en disent certains écrivains, n'a jamais eu un évêque; il appartenait au diocèse de Bordeaux. En Basque, Lapurdum, qui vient de *lapurra*, voleur, veut dire *vaurien, de peu de valeur, pays de voleurs*; c'était d'abord un appellatif offensant. M. Mazuré (*Hist. du Béarn*) dit que ce mot est moitié basque, moitié celtique, et signifie *vaste désert*. Nous n'en croyons rien. Ces hymens philologiques sont contre nature, et notre raison les rejette : le peuple ne parlait pas celtique, et dut fournir un nom à ce pays, sans aller l'emprunter à ses voisins. Lapurdum fut détruit par les Normands en 845, suivant la Charte de Lescar, citée par De Marca (*Hist. du Béarn*). Bayonne, mot qui signifie *bonne baie*, fut bâtie sur ses ruines, et ne figure dans l'histoire que sur la fin du XIe siècle (1177). Le *Gallia Christiana* dit (tome Ier), qu'on ne connaît pas d'évêque de Lapurdum avant 980.

Il résulte d'un acte passé en 980, que ce diocèse s'étendait alors jusqu'à Hernani, près de Saint-Sébastien, en Espagne. Plus tard, les rois de ce pays voyaient avec peine qu'un évêque français avait juridiction sur une partie de leurs sujets. Philippe II obtint du pape le démembrement du diocèse de *Lapurdum* (Bayonne), sous le prétexte que l'hérésie ravageait l'Aquitaine. C'est alors seulement que la partie au delà de la Bidassoa fut réunie au diocèse de Pampelune.

Oihenard, page 172.

Ainsi, les limites des diocèses étant en général celles des juridictions proconsulaires, nous sommes amenés naturellement à croire que les Aquitains primitifs, et les habitants des provinces Vascongades au delà des monts, ont eu une même origine, comme ils ne formaient qu'une seule et même province, un seul et même diocèse, soumis aux mêmes ducs, avec les mêmes autorités civiles et religieuses, les mêmes mœurs, culte, langue et usages.

Cette opinion, qui est aujourd'hui adoptée par l'école moderne, fut d'abord soutenue par le savant Freret, dans le dernier siècle. Am. Thierry, H. Martin et presque tous les écrivains modernes, l'adoptent ou ne la contestent pas.

M. Humbold jette dans la même balance l'immense poids de sa vaste érudition, et démontre, par ses recherches philologiques, que la langue ibère ou basque *(Euscuara)* a fourni des noms à presque toutes les rivières, villes anciennes et districts territoriaux de notre province (1); et en comparant les débris de l'ancienne langue des Ibères avec la langue basque

(1) Ainsi, Garonne vient de *garw* ou *garaph-ona*, bonne et rapide rivière. Bayonne, de *baia*, baie, et *ona*, bonne; la bonne baie. *Aturris*, l'*Adour*, vient, selon les uns, de *ator*, fleuve tournant, sinueux, ou, selon d'autres, de *athea*, porter, et *urra* ou *urrea*, or. L'Adour, d'après Strabon et Pline, charriait dans ses eaux des paillettes d'or. Bigorre vient de *bia* (bis), deux fois, et *gora*, hauteur; ce qui se rapporte à l'excessive élévation des Hautes-Pyrénées. *Climberris*, nom primitif d'Auch, signifie *ville claire;* détruite et rebâtie, elle prit le nom de *Illi-Berris*, qui signifie en basque *ville nouvelle*. Bazas vient de *basoa*, bois, ville dans un pays boisé. (Humbold, *sur la langue basque, Berlin*, 1821).

Livre I. Chap. 1.

moderne, il démontre la parfaite identité de ces deux peuples.

M. Garrigou, écrivain distingué, s'exprime ainsi sur le même sujet. « Les dénominations des fleuves, des montagnes, » des villes, des tribus de l'ancienne Ibérie, bien antérieure- » ment à la domination romaine, sont nées de la langue ibère » (basque), qui a même imprimé son cachet, quoique d'une » manière moins saillante, aux noms de toutes les localités » du versant septentrional des Pyrénées (l'Aquitaine)........ » De ce fait, basé sur l'étude des langues, je suis amené na- » turellement à conclure que le Basque était parlé par toute » la famille ibérienne dans le midi des Gaules; mais que cette » langue pouvait être soumise à divers dialectes, portant tous » plus ou moins directement le cachet de l'idiome primitif; » que, si des mots appartenant à une autre langue, le gaëli- » que, c'est-à-dire, le celtique, se sont mêlés dans ces deux » tribus (en Espagne et en Aquitaine) au langage des Ibères, c'est » par suite du rapprochement de ces derniers dans la race des » Gaëls. » Il résulte du mélange de ces deux langues, l'Escuara et le Celtique, un idiome particulier, la langue des Celtibères.

Études historiques sur le comté de Foix, page 81.

Ici se présente une autre difficulté; il convient d'en dire un mot, ne fût-ce que pour faciliter l'intelligence du fait historique que nous avons essayé d'éclaircir. On demande d'où sont venus ces Ibères, qui différaient tant des peuples voisins par leurs mœurs et leur langage, et quand et comment sont-ils venus s'établir sur les côtes de la Biscaye et de la mer Tarbellique? Cette question n'est pas sans intérêt; sa solution jettera une nouvelle lumière sur la matière qui nous occupe.

D'après les traditions des Druides, si nous en croyons Ammien Marcellin, une partie de la population était aborigène; l'autre étrangère, venue des îles lointaines, fuyait devant les désastres de la guerre ou les flots de la mer (1). On en a

(1) Druidæ memorant reverâ fuisse populi partem indigenam, sed alios quoque, ab insulis extremis confluxisse. (*Ammien Marcel., lib. III, XV, cap. IX.*)

conclu que celle-ci était d'origine phénicienne, parce qu'on trouvait des Phéniciens sur toutes les mers et dans toutes les parties du monde connu, par suite de leurs relations commerciales avec les peuples étrangers. Cette opinion semblait emprunter un certain degré de crédibilité à l'analogie qui existe, dit Bochart, entre le Celtique et le Phénicien (1). On affirme, en outre, à l'appui de cette opinion, que les Dieux des Phéniciens étaient adorés, dans la Gaule celtique et en Aquitaine, par les Bituriges-Vivisques. Le Dieu *Belus* (le soleil) des Assyriens était le dieu *Elga-Bal* des Phéniciens, le *Malak-Belus* des Palmyriens, l'*Apollon* des Romains, le *Belen* ou *Abellio* des Aquitains, à qui les Boïens et les émigrants bituriges érigèrent un temple sur les frontières de leurs territoires respectifs, dans un endroit qui garde encore le nom de ce Dieu tutélaire, et dont les habitants sont cités dans les écrivains de Rome, sous le nom de *Belendi*, habitants de Belin, adorateurs du dieu Bel.

Bien que nous reproduisions cette opinion sur l'établissement des Phéniciens sur nos côtes, nous sommes peu disposés à l'admettre comme vraie ou vraisemblable. On attribue aux Phéniciens le mérite d'avoir appris aux Gaulois et aux Aquitains l'art de labourer la terre, de semer le froment et le seigle, et d'exploiter les mines des Pyrénées; mais le froment et le seigle étaient les principales céréales des Gaulois; ils n'étaient guère cultivés en Phénicie et il n'y avait pas de mines à exploiter dans ce pays. Comment pouvaient-ils apprendre l'art d'exploiter les mines aux Aquitains, gens intelligents et ingénieux, et mieux exercés qu'eux à l'exploitation des gisements de substances minérales? Quant à l'analogie

(1) Gallicum sermonem Phenicio in multis fuisse similem. *(Bochart, Phaleg., 600).*
Cette opinion a été soutenue à la Convention, le 4 juin 1794, par Grégoire, dans un rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les divers patois en France: « Les Carthaginois, dit-il, franchirent les Pyrénées, et Polybe nous apprend que » beaucoup de Gaulois apprirent le Punique. »

Livre I. Chap. 1. —

qu'on suppose entre les deux langues, elle n'est pas aussi frappante qu'on le pense. Bochart a recueilli des mots phéniciens; mais cette langue ayant presque complètement disparu, le peu de mots qui en restent ne suffisent pas pour nous faire croire à son analogie avec l'idiome des Gaulois, encore moins avec celui des Ibères ou des Celtibères. L'action des Phéniciens sur les Gaulois a été exagérée; leur influence a été tout extérieure et commerciale. Leur théologie, par suite de leurs relations avec les habitants des côtes de la mer Noire et de la mer Caspienne, a pu être connue des tribus caucasiennes et importée par elles dans leurs émigrations dans la Gaule celtique et en Ibérie; nous ne croyons pas qu'ils aient fondé Burdigala.

H. Martin, *Histoire de France*, tome 1er.

Quelques auteurs parlent d'une colonie grecque qui serait venue s'établir près des Pyrénées océaniques, sous la conduite d'Hercule l'Ancien, et qui s'était mêlée aux indigènes (1). Cette tradition druidique a été attestée, comme nous l'avons vu plus haut, par Ammien Marcellin. Justin aussi parle de cette émigration des Grecs; et saint Jérôme, qui a habité longtemps sa chère *Novempopulanie,* nous apprend quelque part, dans ses *Commentaires sur les Saintes Écritures*, que de son temps les habitants se vantaient d'avoir une origine grecque.

Vulgrain de Taillefer, *Antiquités de Vésone.* *(Passim.)*

Tout cela nous paraît probable; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a trouvé, dans les parties méridionales de l'Aquitaine, et surtout en Périgord, beaucoup de médailles grecques. D'où vient-il qu'on trouve dans le Béarn plusieurs villages qui portent les noms de villes grecques, tels que *Athos, Scyros, Abydos,* et, dans la langue du pays, beaucoup de mots étrangers qui accusent une origine hellénique? Mais on ne trouve

(1) *Sed postquam in Hispaniâ, Hercules,* dit Saluste, *sicut Afri putant, interiit, etc.* (*Jugurtha,* 12). Timagène en parle aussi, et Ammien Marcellin ajoute, en le citant, que les habitants des Pyrénées océaniques étaient, les uns, Aborigènes, et les autres, des Grecs venus dans ce pays à la suite du plus ancien des Hercule. *Alii Dorienses antiquiorem secutos Herculem.*

pas dans les pays basques la moindre trace des Grecs, ni la plus légère analogie entre la langue d'Homère et l'*Escuara* des Euscualdanac (le Basque). Il faut donc chercher ailleurs l'origine de cet ancien peuple.

Livre I. Chap. I.

Quelques savants annalistes ont avancé une autre opinion, que de graves historiens ont reproduite sans la réfuter; elle se fonde sur l'autorité de Josèphe, que saint Jérôme appelle le *Tite-Live de la Grèce.* Selon ce célèbre écrivain, les descendants de Thubal ou Thobel, fils de Japhet, étant devenus très-nombreux, une colonie s'en détacha et vint des environs du Caucase (dans l'Arménie) s'établir dans la partie occidentale de l'Europe; ils appelèrent cette nouvelle patrie *Setubalia* (1), ce qui, dans la langue ibérienne ou basque *(Euscuara)*, veut dire le pays des enfants de Thubal. « Thobel, fils de Japhet, » dit Josèphe, donna son nom aux Thobelliens, que l'on nomme » maintenant Ibériens. Ce sont des Espagnols, dit le traduc- » teur Arnauld d'Andilly, dans une note marginale. »

Antiquités judaïques, page 14.

In Pausan., *trad. française* tome IV.

Quant au mot Ibère ou Ibérie (2), on le trouve employé pour la première fois dans le *Périple*, de Scylax de Cariande, écrit cinq cents ans avant Jésus-Christ. Scylax aborda, dans ses courses, à l'embouchure d'un fleuve; il en demanda le nom aux habitants, qui lui dirent que c'était l'*Ibérus* ou le fleuve écumeux. Il donna alors le nom d'Ibérie à ce pays.

Ptolémée appelle les Ibères *Thobelliens*, nom que César rend par *Tarbelli* (Tarbelliens), et qu'il applique à l'une des plus puissantes peuplades de l'Aquitaine. Tout nous porte donc à croire que les Ibères sont venus des pays orientaux plusieurs siècles avant Jésus-Christ, et que les Thobelliens

(1) *Setubalia.* Ce mot, décomposé en *sem, thubal, lia* ou *ria*, signifie, en langue ibérienne, le pays des descendants de Thubal. Ils fondèrent dans cette partie de l'ancienne Ibérie, où ils s'établirent d'abord, une ville qu'ils ont appelée *Setuval* et qui subsiste encore.

(2) Le mot *Ibère* ou *Èbre*, comme nous l'avons vu plus haut, vient des mots basques *ibaya*, fleuve, et *aroa*, écumeux.

d'Espagne ne diffèrent pas des Tarbelliens de la côte de la mer Tarbellique, et enfin, que le nom générique de *Vascons* ou *Gascons* comprenait autrefois les deux branches de la même famille, dont le territoire s'étendait tout le long du golfe de Biscaye et de Gascogne, soit en Espagne, soit en Aquitaine.

Mais à quelle époque ces Ibères sont-ils venus de l'Arménie en Espagne? L'histoire n'en dit pas assez pour fixer le jugement de l'historien. Ce qui est très-remarquable, c'est que l'Espagne a, comme l'Arménie, si nous en croyons les historiens des Basques, son *Èbre*, son *Araxe*, son *Ararat*. Sont-ce là des souvenirs de la mère-patrie, consacrés par le patriotisme des émigrants arméniens? C'est probable, car il serait absurde de croire que le hasard seul ait pu faire trouver aux Espagnols ces mots employés dans une autre partie du monde. Il est, d'ailleurs, digne de remarque que la langue basque a beaucoup de rapport avec les dialectes arméniens, ce qui accuse une identité de famille, une communauté d'origine. En venant s'établir sur le versant septentrional des Pyrénées, les Ibères ou Vascons ont donné des noms basques aux villes qu'ils y ont fondées, aux monts et aux fleuves; c'étaient des noms de leur nouvelle patrie adoptive. Ainsi, *Aturus* (l'Adour) correspond à *Aturis*, rivière de Gallice; *Bigorre* et *Tarbes*, à *Bigorra* et *Tarbula*, dans la Tarragonaise et sur le *Turias; Calagurris*, maintenant Cazères, correspond à *Calahorre; Climberris*, premier nom d'Auch, à *Coimbre*, et *Tolosa* se retrouve dans la *Guipuscoa*, etc.

A ces nouveaux peuples, les Ibères, établis en Aquitaine, pays des *Ausks* ou *Auxitani*, les Gaëls ou Celtes, devaient nécessairement se mêler un jour (1); ils n'étaient séparés que par la Garonne. Leur commerce, quoique restreint, le déve-

(1) Le mot Gaëls, nom propre et primitif des *Celtes*, habitants des bois, dérive du mot celtique *galac'h*, brave, et, par extension, galant, bon; le *Gaëlich* était leur langage.

loppement des principes civilisateurs, les relations quotidiennes et indispensables entre les habitants des deux rives, tendaient incessamment à les rapprocher. De la fusion de ces deux peuples s'est formée la nation celtibérienne, dans laquelle l'élément ibère, ou espagnol, dominait et tempérait, par sa gravité, la légèreté du caractère des Gaëls.

Dans le discours que Jean d'Armagnac adressa, au XIV[e] siècle, au roi de France, sur la conduite du prince de Galles, il reconnaît que les Gascons, ses ancêtres, étaient descendus des Ibères transpyrénéens, comme nous le verrons plus bas (*anno* 1369).

Romey, dans son *Histoire d'Espagne*, dit que les Phéniciens avaient établi des colonies en Ibérie; nous ne le nions pas; nous savons que les Carthaginois y trouvèrent des ressources immenses pour repousser les Romains; mais sur quelle autorité se fonde-t-on pour dire que les Phéniciens s'établirent aussi sur les côtes de la mer Tarbellique? Romey ne nie pas l'émigration des premiers Ibères, appelés plus tard *Cantabres* par les Romains, et, reconnaissant que leur arrivée en Espagne dut avoir lieu longtemps avant l'ère chrétienne, il croit pouvoir avouer que ces émigrés orientaux donnèrent, dans l'Ibérie occidentale, des noms à un grand nombre de localités, comme nous l'avons vu plus haut, et que ces *Euscualdun-ac* forment une des couches primitives et plus anciennes du peuple espagnol. Il confirme donc la thèse que nous venons de soutenir, appuyé sur l'autorité des premiers historiens modernes. Il s'ensuit donc que, puisque ces premiers *Euscualdun-ac* se répandirent en deçà des Pyrénées, leur langue, conservée plus ou moins dans sa pureté, et parlée dans les pays basques et dans l'Aquitaine, avait été primitivement la langue de toute l'Ibérie et de l'Aquitaine, langue dont les rapports analogiques avec les dialectes de l'Arménie, d'où sont venus les Ibères, ne sauraient être contestés.

On en peut conclure aussi que les Ibères furent refoulés vers les montagnes et le golfe Tarbellien par les Phéniciens, lorsqu'ils vinrent, sous la conduite d'Amilcar Barca, général des Carthaginois, y fonder la ville de *Barcino* (Barcelonne), et celle de *Carthagene*, fondée sous Asdrubal. Strabon dit que les premiers Aquitains, c'est-à-dire les premiers Ibères, étaient pauvres, obscurs et acculés à l'Océan (1). Les *Eausks* ou *Euscualdunacs*, au delà ou en deçà des monts, étaient donc le même peuple.

Quant à leur langage, il n'avait aucun rapport avec la langue de Tyr ou de Carthage. Le cardinal Mezzophante, le polyglotte par excellence, qui savait et parlait avec une certaine facilité plus de soixante langues différentes, avoua un jour à lord Brougham que la langue basque, langue primitive des *Eauscualdun-ac*, ou anciens Ibères, était celle qui l'embarrassait le plus; qu'elle ne participait ni de l'arabe, ni du celtique, ni du grec, ni du latin, et que ses racines, loin de ressembler à celles du grec, avaient, au contraire, beaucoup d'analogie avec les dialectes de l'Arménie, d'où étaient venus les premiers habitants de la Péninsule ibérienne, que les Phéniciens refoulèrent plus tard vers l'Océan et au delà des monts, en Aquitaine. En arrivant en Ibérie, les Phéniciens appelèrent ce nouveau pays *Spania*, de *span*, lapin, à cause de l'immense quantité de lapins qui s'y trouvait, ou de *span*, caché, inconnu, peu fréquenté (2).

(1) *Gentes Aquitanorum........ exiguæ tamen et obscuræ et in magnam partem ad Oceanum accolentes. (Strabon, liv. IV.)*

(2) Les Italiens disent *Spagna*, et les Anglais *Spain*.

CHAPITRE II.

Les colonies celtes ou bituriges. — Le nom primitif de Bordeaux. — Signification du mot *Biturige*. — Les premiers habitants de Bordeaux étaient-ils Bituriges? — Auguste favorise le commerce du bourg des Gaëls ou des Celtes. — Un autel en son honneur. — L'inscription sur cet autel. — Les Bituriges de Bordeaux étaient originaires de Bourges. — Sont venus dans nos contrées avec les Boii, les Lingones. — Les villes de Boios et de Noviomagus. — A quelle époque ces colonies des Bituriges sont-elles venues dans ce pays? — L'étymologie de Burdigala. — Sa situation sur la rive gauche de la Garonne. — L'île de Marthogas, formée par un bras de la rivière qui coulait au pied des collines du Cypressat et de Lormont, etc., etc.

Après avoir consacré le premier chapitre à l'Aquitaine et à ses premiers habitants, nous allons maintenant nous occuper du bourg de Burdigala (Bordeaux), qui devait en devenir un jour la capitale. Livre I. —

Parmi les Gallo-Aquitains ou Celtibères dont nous venons de parler, nous voyons figurer des tribus qui n'ont pas eu une origine ibérienne. C'étaient les Bituriges-Vivisques, les Boii, les Lingones et les Cubi, colonies celtes établies du temps de César sur les bords de l'Océan et de la Garonne. Les historiens, en général, reconnaissent que les Bituriges celtes s'étaient établis sur la rive aquitanique de la Garonne; mais ils ne s'accordent pas sur l'époque de leur émigration. Saint Isidore, dans ses *Étymologies*, les dit sortis du pays de Bourges (le Berry). Alteserre l'affirme comme une vérité incontestable (1). D. Devienne n'en doute pas, et Ausone nous apprend que les Bordelais étaient descendus des Bituriges-Vivisques, et que ses parents appartenaient à cet ancien peuple (2).

(1) Scimus Bituriges-Viviscos à Biturigibus, Gallica gente profectos. *(Alteserre, Rer. antiq., lib. I, cap. XI).*

(2) Hæc ego Viviscâ ducens ab origine gente. (AUSON., *Mosel, versus* 43).

Livre I. Chap. 2.

Un jeune écrivain de Bordeaux le nie cependant, « par la » raison, dit-il, qu'à cette époque, les émigrations ne s'effec- » tuaient pas facilement : chaque peuple était classé, et fai- » sait respecter autant que possible les limites sacrées de son » territoire. Il eût fallu que les Bituriges passassent sur le » corps à un grand nombre de tribus, et qu'ils entreprissent » une guerre d'extermination contre les Aquitains, maîtres » des Bordelais avant eux... Le nom de Biturige est un nom » générique qui s'appliquait vraisemblablement à différentes » peuplades, soit en Celtique, soit en Aquitaine. »

Guienne monumentale, introduction, XII, XIII.

Cette assertion, toute gratuite, ne se prête pas aux inductions qu'on en veut tirer ; elle n'est pas même assez spécieuse pour faire naître un doute, encore moins pour contre-balancer l'autorité de nos historiens anciens et modernes. Tacite, Tite-Live et Justin parlent de l'émigration des Marcomans, entreprise pour se soustraire à la cruelle domination des Romains. L'histoire atteste les aventureuses expéditions de Bellovèse et de Sigovèse, six siècles avant Jésus-Christ, et presque tous nos historiens parlent des émigrations et des courses des Boïens de la Celtique à travers l'Europe, et de leurs établissements dans de nouvelles patries, auxquelles ils ont laissé leur nom, la *Boïemia* et *Boiaria*, la Bohême et la Bavière de nos jours.

Tite-Live, lib. V. Justin, lib. XXIV. D'Anville, tom. Ier, p. 131.

On sait qu'Orgétorix, avec ses Helvétiens, quitta les étroites limites de son pays pour s'établir dans la Gaule. César parle de cette émigration et de l'expédition du roi des Germains, Arioviste, dans le même pays. Les limites étaient, il est vrai, sacrées en temps de paix; mais comme toujours, et surtout en temps de guerre, la nécessité ne connaissait pas de loi : le dieu Terme n'avait plus de culte, et les Gaëls eux-mêmes ont souvent prouvé que, dans la détresse, les limites des états étaient loin d'être sacrées. La ressemblance physique et morale qui existait, du temps des Romains, entre les Bituriges d'Avaricum et les Bituriges-Vivisci de Burdigala, ne

saurait être l'effet du hasard. Les épithètes *vivisci, cubi,* ne sont que les qualifications distinctives des deux fractions du même peuple celte, et qui ont leur raison d'être, ou dans le caractère particulier de ces peuples, ou dans leur position purement géographique ou politique.

Quant à l'étymologie du mot *Biturige,* nous croyons que le même auteur se trompe encore. « Ce mot, dit-il, s'appli- » quait vraisemblablement à différentes peuplades, soit en » Celtique, soit en Aquitaine, qui habitaient les bords des » cours d'eau et le voisinage des embouchures des fleuves. »

Guienne monumentale, introduction.

Le mot *vraisemblablement,* que cet écrivain emploie, affaiblit son sentiment; c'est le résultat d'un manque de conviction de sa part; il crée chez le lecteur le doute et l'incertitude, et fait repousser, comme simplement conjecturale, cette opinion philologique, que sa nouveauté rendait justement suspecte. A-t-on jamais employé ce mot, *Biturige,* pour désigner les peuples qui habitent aux embouchures ou sur les bords du Rhin, du Rhône, de la Seine ou de la Moselle? C'est cependant ce qu'il aurait dû prouver, s'il tenait à faire admettre son opinion comme certaine, ou au moins plausible.

Quelques auteurs croient que le mot *Biturige* est d'une origine purement celtique, et se fondent sur ce que dit le savant M. Humbold : « Les terminaisons celtiques sont *dunum,* » *magus, vices, briga;* on ne les trouve pas chez les vrais » Aquitains. La terminaison en *riges* paraît commune aux » Celtes et aux Ibères (1). » Aussi, à part les Nitiobriges (les Agenais) colonie celtibérienne, et les Bituriges de Burdigala, on ne trouve pas, parmi les Ibères en deçà des Pyrénées, encore moins au-delà, de noms qui se terminent en *riges;* tandis qu'on en trouve un grand nombre chez les Celtes, comme *Altobriga,* Ratisbonne; *Latobriges,* les Allobroges, etc., etc.

(1) Prüfung der untersuchungen uber die urbewoher Hispaniens, etc., etc. (*Berlin,* 1821, *page* 95.)

Cependant, on ne peut pas en disconvenir, le mot *Biturige* semble avoir une origine romaine ou latine, et Zingerling, homme savant et judicieux observateur, nous assure que la ville d'Avaricum, nom primitif de Bourges, fut appelée *Bi-turix*, à cause de ses deux grosses et grandes tours qui en défendaient l'entrée et qui figuraient dans les anciennes armoiries de cette cité (1).

Les mots *bi* et *turris* sont latins, et ne sont pas des mots celtiques. Les Romains ne distinguaient les habitants d'Avaricum des peuplades voisines que par la qualification des hommes de *la ville aux deux tours : Bituriges*. Ce nom fut conservé par les *Vivisci* dans leur nouvelle patrie, et adopté par les Ibères avec d'autant plus de facilité que, dans leur langue, les trois éléments dont il se compose, *bi-atur-riges*, signifient les maîtres des deux rivières, la Garonne et la Dordogne : *bi*, bis; *atura*, eau, et *riges*, possesseur des rivages de ces deux rivières.

Toutes les peuplades voisines, les Boïens, les Lingones, etc., etc., formaient des républiques fédératives et se prêtèrent secours contre César. Gergovia était le chef-lieu des Boïens, peuple guerrier; mais la capitale de la Confédération celtique était *Avaricum* (Bourges), que César appelle la *plus belle cité de presque toute la Gaule* (2). De cette Confédération est venue la dénomination distinctive de *Coibhi*, que les écrivains de Rome ont rendue par *Cubi* en latin, et qui, en celtique, signifie *druides* associés, confédérés. César ne parle ni des *Cubi*, ni des *Vivisci;* ces expressions latines ne furent employées qu'après la guerre : la première, pour désigner les peuples confédérés; la seconde, *Vivisci*, pour caractériser la jeune colonie pleine de vie et d'avenir qui vint s'établir sur les rives de la Garonne; elle dérive probablement du mot *vivisco*, prendre vie, se fortifier.

(1) Turribus à binis unde vocor Biturris. (*Itiner.*, page 54).

(2) Pulcherrimam prope totius Galliæ urbem. (*Comment.*, *lib. VII*).

Loin donc d'admettre comme vraie, ou même comme vraisemblable, l'opinion exprimée par l'auteur de la *Guienne monumentale*, nous persistons à croire que le mot *Bituriges* ne désignait que les habitants de Bourges, et que la colonie qui en est sortie, et qui est venue s'établir sur les rives aquitaniques de la Garonne, a conservé son nom primitif dans sa nouvelle patrie; ce nom était Biturige, comme on le voit dans César. Nous croyons aussi qu'à l'arrivée des Bituriges dans nos parages, il existait un bourg ibérien dans nos marais, qu'ils occupèrent et embellirent, et auquel les Romains, du temps d'Auguste, donnèrent le nom de *Bourg des Gaëls (Burgdigala)*. Strabon confirme notre croyance à cet égard ; car il nous apprend que ces colons ou émigrants bituriges vivaient sur le sol aquitain, comme étrangers, et sans payer de tribut; ce qui était une exception à la coutume générale. « La » Garonne, dit-il, après avoir reçu trois autres rivières, coule » entre les *Bituriges-Josques* et les Santons (les Bordelais et » les Saintongeais), qui sont deux peuples gaulois; mais » de ces deux peuples, les Bituriges sont les seuls qui vivent sur le sol aquitain, comme étrangers et sans payer » de tribut. Ils ont un port, nommé *Burdigala*, situé dans » des marais formés par la Garonne. »

Livre I. Chap. 2.

Strabon, *Géographie*, lib. IV, V.

A ce peuple, que Strabon appelle *Josques*, Ptolomée donne le nom de *Vibisques*, et Pline le désigne par le mot *Oubisques;* mais ces variantes ne sont provenues que de la négligence ou de l'ignorance des copistes; leur véritable nom était *Vivisques*. Tout doute à cet égard a été levé par la découverte d'un autel quadrilatère en marbre gris, d'un style pur, qu'on exhuma, en 1413, des ruines des Piliers-de-Tutelle. Il fut alors transporté au Château-Trompette et déposé plus tard au Musée des Antiques de la ville. Cet autel votif fut érigé par les Bituriges-Vivisques en l'honneur d'Auguste, dans le temple de Tutelle; leur reconnaissance associait son culte à celui de la divinité tutélaire de la cité. Sur

Venuti, page 9.

Livre I. Chap. 2.

le devant de ce monument, on voit encore l'inscription suivante :

AVGVSTO SACRVM
ET GENIO CIVITATIS.
BIT. VIV. (1).

Cet autel fut retiré des décombres du beau monument connu à Bordeaux sous le nom de *Piliers-de-Tutelle*, que Perrault, par des inductions tirées des principes de l'art et du fini du travail, déclara appartenir aux premières époques de l'Empire (2). Venuti, dans une lumineuse dissertation, a démontré que cet autel fut érigé en l'honneur d'Auguste, par la reconnaissance publique, du vivant même de cet empereur ; il avait protégé le port et le commerce naissant du nouveau bourg; il avait exempté la colonie biturige de tout impôt, et l'autel érigé en son honneur, comme à une divinité tutélaire, était la flatteuse expression de leur gratitude. L'inscription réduit à leur juste valeur les variantes des auteurs que nous avons cités.

Venuti, *Dissert.*

Par qui Burdigala fut-elle fondée? A quelle époque les Bituriges sont-ils venus s'établir dans nos contrées? Il est difficile d'éclaircir ces questions; impossible peut-être de les résoudre. Essayons, cependant, et examinons d'abord les différentes opinions émises sur ce sujet.

Quelques auteurs (ils sont rares) prétendent que Burdigala fut fondée par les Phéniciens, qui, étendant leurs spéculations commerciales en Espagne et sur les côtes de la mer Tarbellienne (golfe de Gascogne), vinrent apprendre aux indi-

(1) Consacré à Auguste et au génie de la cité des Bituriges-Vivisques. On dressa à ce même empereur des autels à Lyon, à Aisnay, à Narbonne, à Saintes et à Arles. (*Michelet, Hist. de France, tom. Ier, page* 68).

(2) Voyez la traduction de Vitruve, par Perrault, qui dessina les magnifiques restes du temple. Vinet les dessina aussi en 1572; depuis lors, ils ont eu de nombreux copistes. En 1617, il y avait encore debout dix-huit colonnes. Nous en parlerons plus bas.

gènes les secrets de leur industrie, et leur apporter, avec leur commerce, les bienfaits d'une civilisation avancée. « La Garonne, dit un écrivain de nos jours, se courbait en arc au » pied du *Burg*, qui reçut des Phéniciens, à cause de son » admirable situation, le nom de *Burg di Kal*, la ville du » port. »

Livre I. Chap. 2.

Guienne monumentale, tome III.

Qu'on nous donne cela comme une plausible conjecture, rien de mieux; mais qu'on l'affirme comme une vérité historique, rien de moins excusable. Que les Phéniciens, qui trafiquaient avec les Phocéens de Marseille et les habitants des bords de la Méditerranée, aient eu des relations avec les Ibères et les habitants de nos côtes, cela nous paraît vrai. On croit qu'ils vinrent en Espagne l'an du monde 2555, ou mille cinq cents ans avant Jésus-Christ. Mais sont-ils venus en Aquitaine, dans les pays basques? Nous demandons des preuves; on ne nous en donne pas de bonnes; le doute est donc permis.

Quelques auteurs respectables parlent de huit siècles seulement avant notre ère. Cette opinion est moins prétentieuse et plus près de la vérité. Mais ont-ils bâti un bourg dans nos marais? Lui ont-ils donné un nom phénicien et d'une étymologie presque moderne, toute française? Nous avouons que nous ne saurions l'admettre. C'est avancer des choses qu'on n'a jamais pu prouver; c'est aller chercher au loin, dans une langue étrangère, le nom d'un bourg qu'on trouve naturellement dans la langue du peuple qui l'habitait; c'est demander aux étrangers ce qu'on trouve chez soi.

Isidore et Rosseuw.

Une autre opinion rapporte l'arrivée des Celtes sur la rive aquitanique de la Garonne, à l'époque où Brennus, à la tête de ses bandes de Gaulois, crut devoir chercher ailleurs une autre patrie et de nouvelles ressources, plus de trois siècles avant Jésus-Christ.

Cette opinon présente une très-grande difficulté; elle est démentie par l'histoire. L'émigration eut lieu, mais dans une autre direction que celle de nos contrées : c'était vers Rome

Livre I. Chap. 2.

et les riantes plaines de l'Italie. Les soldats de Brennus ne sont jamais venus en Aquitaine.

Henri Martin croit que les Bituriges sont venus s'établir en Aquitaine du temps de l'émigration organisée par Ambigat, sous la conduite de Sigovèse et de Bellovèse, 587 ans avant Jésus-Christ. « Les Bituriges, dit-il, avaient été brisés comme » les Aulerkes, et une fraction de ce peuple avait été refou- » lée sur la Gironde. »

Histoire de France, t. Ier, pag. 16.

Mais c'est toujours la même difficulté que nous rencontrons; on ne fait que la déplacer; on ne la résout pas. Bellovèse et ses compagnons se dirigèrent vers le Tyrol et l'Italie; Sigovèse et ses troupes allèrent s'établir sur les bords du Danube et dans les pays circonvoisins, et aucun écrivain, que nous sachions, n'a dit, avant M. H. Martin, que ces émigrants vinrent alors fonder Bordeaux.

Les Bituriges, les Boïens et les Lingones furent, en effet, expulsés de leur patrie, ou plutôt ils s'expulsèrent eux-mêmes, et vinrent s'établir dans nos contrées, à une époque beaucoup plus récente du temps de l'invasion de la Gaule celtique par César et Crassus, cinquante et quelques années avant Jésus-Christ; ils fondèrent alors des colonies sur les rives de la Garonne, et, du temps d'Auguste et de Tibère, ils étaient encore regardés comme étrangers. Strabon, qui vivait sous Auguste, dit que les Bituriges résidaient dans nos contrées comme *étrangers;* mais comment y seraient-ils regardés comme tels, si l'on croyait qu'ils y étaient établis depuis le temps d'Ambigat, près de six siècles avant Jésus-Christ, ou même depuis le temps de Brennus, trois siècles avant Auguste? Ne doit-on pas, dans ce cas, les considérer comme natifs du pays, de vrais Aquitains? Comment pourrait-on dire qu'ils y étaient étrangers ou nouvellement établis? C'était là leur patrie; ils devaient l'aimer et la défendre. Cependant, dans la guerre contre Crassus, ils ne figurent pas dans la ligue aquitanique, qui se forma après la chute de Sos.

César, *Commentaires*, lib. III.

César parle des nombreux peuples aquitaniques qui s'étaient soulevés contre lui; mais, nulle part, il ne fait mention des Bituriges-Vivisques ou des Burdigaliens. Que faut-il en conclure? Que Burdigala n'existait pas? Non; car quelques années plus tard, c'était, selon Strabon, une *place de commerce célèbre*, et la célébrité d'une ville, sous le rapport commercial, n'est pas le résultat de l'industrie naissante d'un peuple enfant. Livre I. Chap. 2.

Peut-on en conclure qu'avant le temps de César, il existait un bourg sur la Garonne, sous un autre nom aquitanique ou ibère, et que les Romains le désignaient plus tard sous le nom de *Burg des Gaëls (Burgus Gallicus)*, à cause des pauvres émigrants, les Gaëls ou Gaulois, qui s'y étaient établis? Nous le croyons. A l'arrivée des Romains, sous les ordres de Crassus, après la conquête de l'Armorique, les Ibères se retirèrent probablement vers les montagnes; les émigrants bituriges trouvèrent plus tard la place vide, et, s'y étant établis, ils acquirent des droits à la protection des Romains, par la stricte et prudente neutralité qu'ils gardèrent dans la guerre que les Ibères-Aquitains soutinrent contre les cohortes romaines.

D. Devienne adopte cette opinion, et croit que l'émigration des Bituriges eut lieu après la chute d'Alesia et la défaite des Gaëls, sous Vercingétorix; ils brûlèrent leur ville et allèrent chercher fortune parmi les Ibères de l'Aquitaine. *Discours préliminaire.*

On objecta que Strabon, qui vivait soixante et quelques années après l'incendie des villes gauloises, ne parle pas de cette émigration vers l'Aquitaine; non, mais il dit que ces *étrangers* (les Bituriges) avaient sur la Garonne un port célèbre, une place importante de commerce, *celebre emporium*, qu'il appelle *Burdigala*. « La Garonne, dit-il, après » avoir reçu trois autres rivières, coule entre les Bituri- » ges-Josques et les Santons (les Saintongeais), qui sont » deux peuples gaulois; mais les Bituriges sont les seuls de Strabon, *Géographie*, lib. IV.

Livre I.
Chap. 2.

» ces peuples qui vivent sur le sol des Aquitains comme » *étrangers* et sans payer de tribut; ils ont un port nommé » *Burdigala*, situé dans un marais formé par la Garonne. »

Après une indication si formelle, une notice si explicite, il semble qu'on aurait tort d'alléguer le silence de Strabon. Il faut songer, d'ailleurs, que cet auteur n'écrivit pas en historien; il n'était que géographe, et, comme tel, il constate la présence des Bituriges comme *étrangers* sur les rives de la Garonne. Ils n'y étaient donc pas depuis des siècles, puisque, du temps d'Auguste, on les regardait comme *étrangers*.

En arrivant dans nos contrées, y trouvèrent-ils un bourg ou quelques huttes de pêcheurs? Nous avons déjà dit que nous le croyons. L'industrie et l'intelligente activité de ces étrangers, stimulées par leurs nombreux besoins, agrandirent et embellirent le port, qui, par sa position si favorable aux relations commerciales avec les peuplades voisines, devint, dans le cours de soixante et quelques années, c'est-à-dire dans le laps de temps qui se trouve depuis l'incendie des villes gauloises jusqu'au temps d'Auguste, une place de commerce assez remarquable pour mériter une courte notice dans l'ouvrage de Strabon, et pour figurer dans la *Carte géographique de l'Empire*. César ne parle pas du bourg de ces étrangers ni de ses habitants; ils portent peut-être dans les *Commentaires* un autre nom; car cet auteur parle de plusieurs peuples dont l'emplacement topographique ne peut être clairement déterminé.

César, *Commentaires*, lib. III.

Après avoir subjugué plusieurs peuples du nord-ouest de la Gaule, César fit préparer une quatrième campagne contre les fiers Aquitains, qui avaient déjà repoussé avec de brillants succès les troupes de Rome; il mit Crassus à la tête de cette expédition, et lui ordonna de réduire ce peuple, qui avait si opiniâtrément résisté aux vainqueurs du monde. Crassus se mit en marche, et pénétra, dit-on, dans notre pays, en se dirigeant vers Sos, dans l'Agenais, ou, selon

d'autres, dans Lectoure. Les Ibères qui habitaient la rive gauche de la Garonne, effrayés de l'approche des Romains, s'éloignèrent de nos côtes et allèrent rejoindre leurs frères d'armes, qui, avec les Bazadais et les peuples d'Aire, s'étaient réunis pour attaquer les Romains, déjà maîtres de Sos.

Livre I. Chap. 2.

—

César, *Commentaires*, lib. III, 23.

Quelque temps s'écoule après la conquête de l'Aquitaine, et la Gaule entière se soulève à la voix de Vercingétorix. César pénètre dans le pays, où il rencontre un peuple de héros, qui, ne pouvant pas vaincre et ne voulant pas se soumettre, brûlent leurs villes, dévastent leur pays natal, livrent leurs derniers combats sous les murs de Gergovie et d'Alesia, et ayant abandonné ces malheureuses contrées, vinrent chercher une nouvelle patrie sur les bords de la Garonne et occuper le bourg et les rivages d'où les Ibères avaient été refoulés, par la crainte de Crassus, vers les montagnes. Par une soumission feinte ou réelle à l'empire de Rome, ils acquirent des droits à la protection d'Auguste, qui les combla de bienfaits et les exempta de tout impôt. Le consul Corvinus était auprès d'eux l'interprète de la bienveillance de Rome; ils conservèrent ainsi, dans ce pays, leur nom, leurs mœurs, leur religion et leur liberté. S'ils y avaient été établis depuis quelques siècles, ils auraient été de vrais Aquitains, et, comme tels, ils auraient secondé les mouvements insurrectionnels que leurs compatriotes essayaient de faire réussir alors en Aquitaine contre les Romains. Ils n'en firent rien; c'était sage, et, d'ailleurs, quel intérêt auraient-ils à le faire? Ils étaient alors *étrangers* et toujours gaulois : une parfaite neutralité était le seul et le meilleur parti à prendre. A tout bien considérer, le joug de Rome ne pouvait pas et ne devait pas leur paraître plus odieux ni plus pesant que celui de ces fiers Ibères, qui méprisaient tout ce qui n'était pas avec eux et pour eux, et qui aimaient mieux mourir avec gloire que de vivre avec honte sous le joug des Romains. L'étranger leur était odieux; les Bituriges devaient l'être, par conséquent,

Livre I. Chap. 2. — mais beaucoup moins, à cause de leurs malheurs, qui leur avaient acquis les sympathies des ennemis de Rome. C'est à ce titre que les Ibères leur avaient accordé une tolérance hospitalière, sur un sol malsain, dont personne n'était alors tenté de leur contester la possession. De quoi, d'ailleurs, seraient-ils jaloux? Le bourg n'était qu'une réunion de misérables cabanes de pêcheurs, entourées de marais, dont les exhalaisons meurtrières moissonnaient périodiquement la population malheureuse.

Ainsi, le nom primitif du bourg celte, loin d'être phénicien, était purement celtique : le nom *Berg* est souvent employé dans les noms des villes celtes, comme dans *Berg-op-Zoom, Bergues, Bergame, Bergui, Bergedorf,* etc., etc. De ce mot gaëlique, *Berg,* les Romains ont fait *Bourg de Gala.* Tous les Aquitains devinrent les sujets provinciaux de Rome; les Gaëls de notre *bourg,* ou les Burdigaliens, seuls conservèrent les institutions de leur pays natal, et furent exemptés de tout impôt. Nous avons déjà parlé de l'autel que leur reconnaissance fit ériger en l'honneur de leur bienfaiteur impérial.

Comme rien n'arrêtait la prospérité toujours croissante du paisible *bourg des Gaëls,* cette place devint, en quelques années, sous le rapport stratégique, une position militaire de haute importance. Messala conçut le projet de mettre cette ville naissante à l'abri d'un coup de main, et établit tout autour trois postes militaires : l'un dans le lieu même où il avait son camp, à Castres; l'autre à Condate, près de Libourne; et le troisième sur la voie militaire, sous le nom de *Castrum Belli Viæ,* dont on a fait plus tard *Blavia.*

Dissert. Prélimin., IX. Justin, lib. XXIV. Tite-Live, lib. XXXIV.

D. Devienne prétend que les Boïens étaient les premiers habitants de notre ancienne Burdigala, et que l'émigration ordonnée par Ambigat, roi des Celtes, cinq cent quatre-vingt-sept ans avant Jésus-Christ, avait tellement épuisé cette puissante nation aquitanique, que les Bituriges ne rencontrèrent pas la moindre difficulté à s'y établir. Tout cela est faux :

aucun écrivain de Rome ne parle des Boïens d'Aquitaine; plusieurs d'entre eux parlent des Boïens de la Gaule celtique, qui habitaient les pays voisins des Bituriges (dans le Berry), et dont la capitale, d'après César, était *Gergovia Boiorum*. L'émigration ordonnée par Ambigat, roi des Celtes, se bornait à la Celtique; elle se dirigea, partie vers le Danube et partie vers l'Italie : c'était son peuple qui obéissait à ses ordres; mais il n'avait aucun droit sur les Ibères de l'Aquitaine, qui n'étaient pas ses sujets; il n'y avait pas, d'ailleurs, des Boïens en Aquitaine à cette époque.

Livre I. Chap. 2.

—

César, *Commentaires*, lib. VII, cap. 9.

H. Martin, *Histoire de France*, tom. 1er, p. 16.

Ainsi, l'arrivée des Boïens sur les côtes du golfe Tarbellique (de Gascogne) est toujours un mystère, comme celle des Bituriges sur les rives de la Garonne. Ces deux événements datent probablement de la même époque et s'expliquent par la même cause. La crainte et l'impuissance de ces deux peuples, vis-à-vis d'un ennemi vainqueur, produisirent les mêmes effets sur les habitants d'*Avaricum* (Bourges), et sur ceux des pays circonvoisins, les *Boïens*, les *Lingones* et les *Cubi*.

Carte de Barbier de Bocage, Édition de Lemaire.

Les Gaëls, appelés Bituriges, s'établirent sur la rive gauche de la Garonne; les Boïens, dont parle César, pénétrèrent plus en avant et fondèrent une ville, Boïos, sur les bords de la mer Tarbellique (golfe de Gascogne); les *Medulchi*, portion du peuple vivisque (les *Médocains*), s'emparèrent du pays situé entre la mer et la Gironde, contrée étendue, qu'ils appelèrent *Media olca*, terre entre les deux mers, à cause de sa position topographique.

NOTE 2.

Ils y trouvèrent une ville, que les premiers habitants de ce pays, les Ibères, appelaient *Soulac*, du mot ibère, *soloa-ac*, terres fertiles et cultivables; mais il paraît certain que cette ville fut engloutie en même temps que Boïos (1), capitale des

(1) La Teste-de-Buch, qui est aujourd'hui le chef-lieu du pays dont Boïos avait été la capitale, fut détruite par les Normands et les Sarrasins. Le nom *Boïos* est celtique et accuse l'origine du peuple; il dérive de *buwg* ou *bugs*, terrible, parce que

Boïens, dans les sables et les eaux de l'Océan. Les Gaëls, ou émigrants gaulois, la firent reconstruire un peu plus en avant dans les terres, sous le nom celtique de *Noviomay*, ou Ville-Neuve; mais l'ancien nom a prévalu, et la paroisse s'appelait encore au XVI[e] siècle Notre-Dame de Souloac, *in finibus terræ*. — *Voir note* 2.

Les Lingones s'établirent à quelques lieues plus haut que les Bituriges-Vivisques; l'endroit conserve encore leur nom. » Langon, dit la vieille *Chronique de Bazas*, est une colonie » des anciens Lingones : *Lingonum veterum Lingonum colo-* » *nia.* » Les *Cubi*, selon l'opinion de plusieurs écrivains, occupèrent les hauteurs qui dominent la Dordogne; ils y firent construire un fort (arx) et laissèrent leur nom à cette partie du pays, *Cubzac* (*Cuborum arx*) (1). L'endroit où était construit le fort ou citadelle des *Cubi*, fut appelé dans le moyen-âge St-Laurent-d'Arce, et conserve encore ce nom commémoratif.

c'étaient d'excellents soldats. On a dit qu'il y a eu un évêque à Boïos; c'est une erreur. On trouvera d'autres détails sur ce sujet à la *page* 12.

M. Jouannet prétend que Boïos était situé entre Argentières et Lamothe. Cette assertion est bien arbitraire et sans preuves; son véritable emplacement est inconnu. Les Boïens faisaient le commerce de la résine, comme saint Paulin nous l'apprend dans une lettre à Ausone, où il lui dit : « *Quâ regione habites, liceat reticere ni-* » *tentem Burdigalam, et piceos malis describere Boïos.* » Le premier, le plus ancien document qui fasse mention des Boïens d'Aquitaine, c'est l'*Itinéraire d'Antonin*, qui, d'après nos meilleures critiques, ne date que du IV[e] siècle. Les mots *Boïos* et *Boïens* ont subi d'étranges transformations depuis lors, telles que *Boïes*, ou, selon d'Anville, *Buies, Boiates, Boates, Bouges, Bu-gs, Buch*. Dans cet endroit, la terre se projetait en avant dans la mer comme un cap ou promontoire; les anciens l'appelaient *caput Boiorum*, cap des Boïens ou des Bughs, mots que les Anglais, pendant leur domination en Guienne, ont rendu par un mot équivalent : *Teste de Buch*, ou *cap des Buchs*.

(1) Nous ne donnons cette opinion que comme très-probable. « Qui nous empê- » che, dit un écrivain moderne, d'admettre que les peuples de la rive droite de la » Garonne, près de l'embouchure de ce fleuve, portaient aussi le nom de *Bituriges-* » *Cubi*? Les surnoms de *Vivisci* et *Cubi* avaient, sans doute, une signification pu- » rement géographique. Le mot *Cubi* est resté dans les dénominations : Cubzac, » Cubzaguais, etc., etc. » (*Guienne monumentale, introduction*, 13). Voyez *Note* 2 » pour d'autres détails sur ce sujet et sur les mots *Vivisci*, *Cubi*, etc., etc.

D'après tout ce que nous venons de dire sur ces différents sujets, nous persistons à croire que ces Gaëls, ou Gaulois-Bituriges, et autres, n'émigrèrent qu'après l'incendie des villes gauloises; qu'ils trouvèrent sur la rive gauche de la Garonne un bourg où ils s'établirent, et que les Romains ont appelé plus tard Burdigala. Nous admettons aussi comme très-probable que les Bituriges-Vivisques ont eu des relations avec les colonies grecques de la côte napolitaine (1), et que les Phocéens, des bords de la Méditerranée, ont étendu leurs relations commerciales jusque dans l'Aquitaine; mais quelle que soit l'analogie qui existe entre le phénicien et le celtique, nous ne souscrivons pas à l'opinion qui veut que notre ville ait été bâtie et appelée Burdigala par les Phéniciens; car rien ne l'autorise : aucune raison spécieuse ne peut être invoquée en sa faveur.

Le nom de Burdigala a exercé si longtemps le savoir et les conjectures des philologues, que nous croyons devoir en parler et éclaircir davantage cette question. Nous avons déjà rejeté l'origine phénicienne qu'on lui donnait; personne ne croit plus que la langue de Tyr ait été parlée sur nos côtes. Cette langue n'existe plus que dans quelques mots glanés péniblement par Bochart, et n'a aucun rapport avec la langue des Ibères-Aquitains; tandis que celle-ci a une analogie frappante avec les dialectes de l'Arménie, d'où sont sortis les premiers habitants de nos Provinces-Basques et de l'Aquitaine. Cependant, l'abbé Lebœuf va chercher l'étymologie de *Burdigala* dans la langue des Tyriens. *Burg*, dans le punique, dit-il, signifie *jonc*, plante vivace, qui croît abondamment sur les bords de la Garonne.

Histoire des Inscript. et Belles-Lettres, tom. 15.

(1) On a trouvé dans plusieurs endroits (en Guienne), des médailles grecques en or et en argent, et surtout en bronze : dans le Périgord, MM. Taillefer et Mourcin; dans le Bordelais, M. Jouannet; dans l'Agenais, MM. Debeaux et Razan, en ont fait de belles collections. Le Périgord a fourni plus de monnaies et de médailles grecques que tout le reste de la Guienne. Le plus beau médaillier que nous connaissions dans le Midi, c'est celui du savant et estimable M. Péry, de Bordeaux.

Livre I. Chap. 2.

Chaho, *Histoire des Basques*, page 93.

Il assure qu'on retrouve en Aquitaine plusieurs expressions phéniciennes, dont l'adoption par les Ibères, ou Basques, ne saurait s'expliquer que par leur contact et leur commerce avec les Phéniciens, qui venaient trafiquer en Espagne. Quant aux mots *gala* ou *cala*, ce ne sont, dit-il, que des terminaisons gauloises. Plusieurs villages en France portent le même nom que notre cité, parce qu'ils se trouvent dans des localités où l'on voit beaucoup de joncs.

Cette étymologie nous paraît inadmissible; elle suppose que pour donner un nom au bourg biturige, sur la Garonne, la langue maternelle des Burdigaliens ou des Ibères ne suffisait pas; qu'il fallait aller emprunter à la Phénicie un mot qu'on pût marier avec une terminaison gauloise, et Burdigala serait le fruit de ce singulier hymen!

Peu satisfait de cette étymologie, le même auteur en propose une autre, qui ne reflète pas beaucoup d'honneur sur les premiers Burdigaliens; il les considère comme autant de lépreux, ou *cagots! Borde*, dit-il, signifiait autrefois maisonnette, la demeure des *Gahets* ou des lépreux. De cet ancien terme, vient le mot patois, *Bordelays*, qui servait à désigner celui qui habitait la borde; c'est le nom qu'on donne encore, dans les pays Bordelais et Bazadais, à celui qui exerce l'état de métayer. A l'appui de cette opinion, le savant académicien donne plusieurs preuves importantes; ainsi Jean de Bracques, évêque de Troyes, défendit aux lépreux de sortir de leurs *bordes*, et s'appuie, en outre, sur l'autorité d'un ancien document émané d'Aicard, évêque d'Arles, de huit ou neuf cents ans de date, et imprimé parmi les preuves du nouveau *Gallia Christiana*. Il se trouve dans le *Glossaire*, aux mots *Burdigala* et *Burdiculum*, deux autres preuves qui semblent confirmer cette même opinion; mais toute cette érudition n'est qu'une vaine pâture qu'on jette aux esprits curieux et avides de nouveautés. L'étymologie la plus naturelle est celle qui explique l'origine de ce bourg occupé et agrandi par les Gaëls,

ou Celtes, sur la rive aquitanique ; celle qui avait un rapport avec l'importance et les fondateurs de cette ville naissante, *Burgus Gallorum*, le *bourg des Gaëls*, dont les Romains ont fait *Burg di Gala* (1). Livre I. Chap. 2.

Saint Isidore de Séville dit que le nom de *Burdigala* (2) vient de ce que ses premiers habitants étaient des *Burgos Gallos* (3). M. de Masca cite cette opinion, et ajoute : « Si je » me plaisais aux étymologies, j'aimerais mieux celle de *Bur-* » *digala*, de *Burgo Galatico*, bourg gaulois ou ville gauloise, » le nom de *Bourg* étant alors ancien et dérivé de la langue » grecque, et partout propre à l'usage des Gaulois, comme » on peut le voir dans Orose, Végèce et le glossaire de Phi- » loxène. » *Itinéraire*, lib. XV, cap. 1. *Histoire du Béarn*, ch. 2.

Avant l'arrivée des Romains, ce bourg eut très-probablement un nom ibère; mais les vainqueurs des Gaules ne l'ont désigné que par le nom de Bourg des Gaëls *(Burdigala)*. Le mot *berg*, ou *perg*, signifie en celtique hauteur et montagne, et se rapporte à la position élevée de certaines localités, telles que *Nuremberg*, en Allemagne; *Berg-op-Zoom*, en Hollande; *Bergerac*, colline au bord de l'eau ; *Berg*, ou *Bourg des Gaëls*, bourg bâti sur une élévation et occupé par les Gaëls (Celtes). Ce bourg était bâti sur une hauteur *(berg)* qui a pris depuis le nom de *Puy-Paulin*, *Podium Paulini*, parce que la famille patricienne des Paulin y demeurait.

Adrien de Valois prétend que Burdigala était située sur la rive droite de la Garonne, et Denis de Ste-Marthe a adopté cette assertion irréfléchie. Il ne vaut guère la peine de s'arrêter à réfuter cette erreur : Strabon est l'auteur le plus an-

(1) *Burgus*, selon Végèce, signifie un certain nombre de maisons sans remparts, sans murs. (DUCANGE, au mot *Burgus*.)

(2) On écrivait indifféremment *Burdigala* ou *Burdegala;* cette dernière forme était la plus usitée.

(3) *Burdegalam appellatam ferunt quod Burgos Gallos primum colonos habuerit.* (ISIDOR, *Itin., lib. XV, cap. I*).

Livre I. Chap. 2.

cien qui parle de Burdigala; il nous apprend que les *Vivisques* vivaient comme étrangers parmi les Aquitains; ils étaient donc sur la rive gauche. Ausone nous apprend que la ville était partagée en deux par la Devèze, qui formait, sur la rive gauche, un port spacieux, dont saint Paulin parle aussi (1). Saint Grégoire de Tours fait mention des églises de Saint-Seurin et de Saint-Pierre, qui sont sur la rive gauche. On a trouvé, dit D. Devienne, au pied du Cypressat, de gros anneaux de fer auxquels on attachait les vaisseaux. On en a conclu que les Queyries formaient autrefois une île, et qu'un bras de la Garonne coulait au pied des collines complantées de cyprès et de lauriers, qu'on appelle de nos jours le Cypressat (Cenon) et Lormont. Cette île portait le nom de *Marthogue*, comme il paraît par une liève du chapitre de Saint-André, où on lit : *Insula Marthogua quæ est inter Burdegalam et Laureum montem.*

Lib. de Gloriâ confessor.

(1) Per mediumque urbis fontani fluminis alveum,
Quem pater Oceanus refluo cum impleverit æstu,
Adlabi totum spectabis classibus æquor.

AUSONE.

Tandem autem exacto longarum fine viarum
Majorum in patriam, tectisque advectus avitis
Burdigalam veni, cujus spaciosa Garumna,
Mœnibus oceani refluas maris invehit undas
Navigeram per portam, quæ portum spaciosum,
Nunc etiam muris speciosâ includit in urbe.

PAULIN.

CHAPITRE III.

Les mœurs des Burdigaliens. — Leur commerce avec les Boïens. — Noviomag. — Ils fondent un bourg. — Ils restent neutres entre les Romains et les Aquitains. — Les Druides. — Les Bardes. — Les Eubates. — L'écriture des Gaulois. — Ils n'avaient pas de livres. — Les Druidesses. — Les armes des Gaulois. — Occupation des Burdigaliens. — Le Puy. — Le port de Burdigala. — Le commerce. — La sage neutralité des habitants. — État politique sous Auguste. — L'idolâtrie romaine à Burdigala. — Celle des dieux étrangers. — La divinité des eaux, etc.

Livre I.

—

Tranquilles et heureux au milieu de leurs marais, que l'industrie devait plus tard changer en plaines fertiles et délicieuses, les Bituriges multiplièrent leurs relations commerciales avec plusieurs peuples voisins, les Boïens ou Bouges, habitants du pays de Buch, et avec *Noviomag*, ville nouvelle, que les *Medulchi*, habitants du Médoc, avaient bâtie sur la côte de l'Océan (1). Actifs et intelligents, ils se créèrent une nouvelle patrie; et développant avec adresse et succès les nombreuses ressources de bien-être et de prospérité que le sol et leur position maritime leur fournissaient, ils agrandirent et embellirent ce bourg, dont leurs descendants devaient un

NOTE 3.

(1) Dans le chapitre précédent, nous avons parlé de Soulac ainsi que de *Noviomag*. (*Voir Notes 2 et* 3). Sur la fin du XIV[e] siècle, la population de Soulac se composait de plus de cent chefs de famille, et dépendait de Sainte-Croix de Bordeaux. Dans un article attribué à M. Rabanis, et inséré dans le *Compte-rendu de la Commission des Monuments historiques de la Gironde, années* 1846-47, il est dit que le mot Soulac dérive de *soloa c*, mot basque, dit-il, qui signifie *ville dans la plaine*. Cette étymologie nous paraît fausse. Le mot basque *soloa-ac* signifie, non pas ville dans la plaine, mais *tertres* ou *monticules fertiles et cultivables*. Le mot *soloa*, en basque, a pour pluriel *solo-ac*, *tertres labourables;* il y en avait autour du vieux Soulac, comme le fait observer Baurein. (*Variét. bordel., tom.* 1, *p.* 44, *voir Note* 3).

Livre I.
Chap. 3.
—

jour faire l'une des plus belles villes de France. Leurs occupations habituelles étaient la pêche, la chasse, l'agriculture, le soin des troupeaux et un commerce assez restreint avec les peuplades voisines. La guerre était contraire à leurs goûts; elle avait été nuisible à leurs intérêts; elle leur avait enlevé leur patrie, et ne convenait ni à la faiblesse d'une colonie naissante, ni aux paisibles travaux de ces étrangers inoffensifs, qui, n'épousant point les querelles des partis, finirent par gagner l'estime de tous et l'amitié des maîtres du monde.

Leurs mœurs, leurs usages et leur religion, étaient les mêmes que ceux des Gaulois, leurs ancêtres. Frugal et simple dans ses désirs, le Biturige n'avait d'abord d'autre nourriture que des glands, du millet, les produits de la pêche et les fruits de ses vergers. Ses plaisirs se bornaient le plus souvent à la chasse, et les vastes forêts du Bouscat, d'Ornon, et les collines boisées du Cypressat et de Lormont, fournissaient des aliments inépuisables à cette occupation inoffensive.

Justin, lib. 43. H. Martin, *Histoire de France*, tom. 1, p. 59.

La culture du blé, que les Ibères avaient apprise des Grecs de la côte méditerranéenne, fut bientôt introduite en Aquitaine; le vin y était rare, et on ne s'en servait que dans les occasions solennelles, dans les fêtes populaires et domestiques. Comme à Arvaricum (Bourges), leur mère-patrie, les Druides étaient à la fois leurs prêtres, leurs médecins, leurs poètes et leurs magistrats; ils composaient trois classes d'individus : les *Bardes*, les *Eubates* et les *Druides*, tous liés entre eux par une communauté d'idées, de devoirs sacrés et d'intérêts de caste; tous concourant au même but, la conduite civile et religieuse, l'instruction et la moralisation des peuples. Les *Bardes* chantaient les exploits des héros, charmaient les loisirs des généraux, animaient au combat les soldats sur le champ de bataille, solemnisaient les victoires de l'armée et les fêtes de la patrie; ils étaient revêtus d'un caractère sacré, et excellaient, dit Lucain, dans les poésies lyriques qu'ils composaient pour les fêtes nationales. Les *Eubates, Ovates*, les *Ovydds des Gaëls*

NOTE 4.

étaient physiciens, médecins et devins; c'étaient les *Vates* de Rome; ils étaient chargés du matériel du culte, dirigeaient les cérémonies religieuses, servaient d'intermédiaire entre le peuple et les Druides. Au-dessus d'eux, dans une hiérarchie régulière, se trouvaient les Druides, solitaires obligés, vénérables et tout-puissants sur la foule; ils sacrifiaient des taureaux, des passereaux, du pain et du vin au pied d'un antique chêne, dispensaient la justice comme juges souverains, interprétaient les lois divines et humaines, intervenaient dans les litiges des particuliers et dans les querelles internationales, calmaient les peuples ou les précipitaient dans la guerre. A toutes ces fonctions importantes, ils joignaient celle de l'enseignement; c'était à eux que les familles riches confiaient l'éducation de leurs enfants; ils les instruisaient dans les principes de leur croyance, dans la philosophie, l'astronomie, la politique, la poésie, la médecine, les autres branches des connaissances humaines, si peu développées dans ces siècles. Leur doctrine tendait à rendre l'homme juste, vaillant et patriote; ils enseignaient la spiritualité de l'âme, son immortalité, des récompenses ou des peines futures; leurs sages étaient toujours vénérés et reconnus supérieurs aux philosophes des autres peuples. Pythagore étudia chez les Druides, et c'est chez eux et non chez Phérecyde, à Scyros, qu'il puisa la meilleure partie de sa morale. Leurs doctrines sur Dieu, ses attributs, les principes moraux et les devoirs des hommes envers la Divinité, et sur la société, étaient plus pures que celles de tout autre peuple du monde, à l'exception des Juifs, dépositaires de la révélation primitive; mais elles s'altérèrent plus tard au contact des doctrines de Rome païenne, et la superstition s'y glissa avec toutes les absurdités des cultes idolâtres.

Dom Martin, *Histoire des Gaules.*

Alex. Poly, *Histoire.*

Quant à l'écriture des Gaulois, nous n'avons sur ce sujet que des conjectures plus ou moins probables. « Avant que » les Romains se fussent emparés des Gaules, disent les Béné- » dictins, les habitants du pays ne mettaient rien par écrit

Nouveau traité de diplomatie, t. 1er, p. 704.

» de ce qui intéressait leur religion ; seulement, ils faisaient » usage de l'écriture dans leurs affaires publiques et privées ; » mais quelle était cette écriture, quels en étaient les carac- » tères et quels monuments en reste-t-il? Les plus anciens » dont on ait connaissance sont en écriture romaine ; tous » sont postérieurs à la conquête des Gaules par J. César. » L'écriture dont on usait dans la plupart de ces contrées, » avant les Romains, était néanmoins aussi différente de la » leur qu'approchante de celle des Grecs. »

Puisque, d'après l'aveu des Bénédictins eux-mêmes, il n'existe aucun monument écrit antérieurement à la conquête, nous persistons à croire que les Gaulois d'alors n'avaient pas de livres écrits : les Druides cultivaient avec soin la mémoire ; et la jeunesse, qui fréquentait leurs écoles, apprenait tout par cœur et n'écrivait rien.

Les Druides s'étaient constitués les gardiens nécessaires et intéressés du dépôt des sciences religieuses et profanes ; ils étaient le lien qui maintenait la vieille société décrépite, à même de se dissoudre comme un cadavre et qui ne devait ressusciter qu'au souffle vivifiant de la foi chrétienne. L'ignorance était devenue le partage du peuple et servait de base et d'appui à la puissance de la caste druidique. Point de livre, point de monument écrit, comme nous l'avons déjà fait observer (1). Des pierres posées çà et là verticalement, pour célébrer quelque événement ; les traditions orales transmises du père au fils ; la mémoire des Druides, souvent complaisants par circonstance, modifiée par intérêt, ou faussée par les passions ou par le temps qui détruit tout, voilà les monu-

(1) Nunc omnia in tenebris latent injuriâ temporum, patriâque suâ Galli peregrinare videntur, soli prope omnium rerum suarum ignari. Itaque instrumentum regni nullum ne publicum quidem habemus quod quidem certe magnopere memorandum sit. Sed his est perpetuus hujus regni genius rerum gestarum monumenta ut nihil ad rempublicam pertinere videantur. (Budée, *in Pandect.*, *p.* 89. Pasquier, *Recherch.*, *liv. II*, *chap. Ier*).

ments qu'on trouvait parmi les peuples gaulois avant le temps de César. Les *Sénas*, ou Druidesses, prétendaient lire dans l'avenir le sort des hommes et des nations ; on assure qu'elles prédirent à Alexandre Sévère sa défaite et sa mort, et à Dioclétien son élévation à l'empire. Elles se ceignaient la tête de laurier et de verveine, et portaient un costume bizarre, mais respecté du peuple. En un mot, on reconnaît, en général, que la caste sacerdotale des Druides formait la corporation la plus puissante, la plus vénérée, la plus fortement unie qui ait jamais existé. Voilà les maîtres, les savants et les prêtres des Bituriges-Vivisques.

Lamprid, *Histor. ang. script.*

Parmi les Bituriges des bords de la Garonne, on ne rencontrait que des armes gauloises, des haches, des couteaux de pierre, des flèches avec des pointes garnies de silex, d'acier ou de coquillages, et qu'on retrouve encore dans les landes et dans les terres que la bêche ou la charrue ont rarement remuées. On les ensevelissait avec le maître, dans la même tombe : compagnes de tous les jours, ces armes ne devaient pas le quitter même à la mort !

Au lever du soleil, dit un écrivain moderne, le Biturige (Bordelais) allait poursuivre à travers les bouleaux les alcés (*urus*), ou il semait le maïs, ou il pêchait le colac (alose) dans les flots de la Garaph (Garonne). Le produit de la pêche ou de la chasse, cuit au retour dans un feu allumé près du banc de chêne à trois pieds, composait tous les mets de ses repas, avec le *pouls* ou la bouillie nationale. La cervoise lui servait ordinairement de boisson ; mais, les jours de fête, il amoncelait sur sa table des tas de viande, le saumon rôti au vinaigre, les alouettes et de larges rayons de miel sur des corbeilles de bois ; des flots de *zist* versé dans les cornes d'urus ou le crâne de l'ennemi, arrosaient le festin. C'était à la suite de ces orgies solennelles qu'étaient célébrés les mariages ; lorsque la bande avait fini de chanter *Teuth* (Dieu, le théos des Grecs) et la guerre, la porte de la cabane s'entr'ouvrait tout à coup ;

Livre I. Chap. 3.

on voyait cesser le tumulte, et une jeune fille, vêtue de sa plus blanche linna, ses cheveux retombant de chaque côté du front en longues tresses, venait, toute rouge, apporter la coupe d'eau à celui qu'elle choisissait pour époux. Voilà, selon Mary Lafon, les occupations, la vie et les mœurs patriarchales des premiers habitants celtes de Bordeaux.

Histoire du Midi.

Ce fut sur le Puy (1), colline qui dominait la Garonne, que furent construites les cabanes des Gaëls exilés : des murs d'argile couverts des roseaux de leurs marais ou de chaume, formaient leurs modestes demeures; la porte, large et haute, tenait lieu de fenêtres; à côté, était creusée la caverne où se gardaient les provisions d'hiver, et les fidèles chiens du maître défendaient le seuil de cette habitation des premiers âges. Du temps de César, les constructions s'étaient perfectionnées : le climat (2), la fortune, les nouveaux besoins des premiers Bordelais, ont pu influer sur la forme, la grandeur ou les accessoires de leurs demeures; mais nous avons tout lieu de croire qu'elles ne différaient guère de celles dont César nous donne la description. Josèphe, qui écrivait sous Titus, nous assure que les villes du midi de la France étaient célèbres sous le rapport de leurs édifices, et imitaient en élégance et en richesse celles de la Grèce et de Rome.

Au pied de cette ville naissante, la Garonne se courbait en arc, et dessinait par sa sinuosité la forme si gracieuse de son magnifique havre, qui, dans le moyen-âge, était appelé le *Port de la Lune*, et qui, par son étendue, sa beauté et sa riante position, peut entrer en concurrence avec Goa et Constantinople.

(1) Cette colline fut appelée plus tard *Podium Paulini*, parce que la famille Paulin, originaire de Rome, y fit bâtir un palais. *Puch* ou *puy*, en celtique, signifie *mont;* les Romains en ont fait *Podium*.

(2) Selon M. Arago, les températures extrêmes des Gaules ont subi des modifications considérables : les étés sont moins chauds, les hivers moins froids, sans, néanmoins, que la température moyenne ait varié sensiblement.

En passant à Bordeaux, en 1721, Méhémed-Effendi, ambassadeur de la Porte-Ottomane en France, admirait la ressemblance de notre port avec celui de Constantinople; et Montesquieu, après avoir lu les *Mémoires* de cet étranger, disait à ses amis : « Je suis fier de mon vieux port de la Lune, » depuis que Méhémed-Effendi l'a comparé à celui de la ville » de Constantin. »

Au levant de la ville, se voyaient les riches coteaux, des monts de lauriers et de cyprès (Lormont et le Cypressat, aujourd'hui Cenon); au nord-ouest, une immense forêt (Bouscat); au sud-est, se trouvait, selon nos traditions locales, un sanctuaire ou temple gaulois, le *Vernometis;* et partout des marais, que l'industrie a convertis en riches vignobles et en magnifiques prairies. La position du *bourg des Gaëls* était admirablement appropriée aux besoins des habitants et à leurs relations commerciales avec les Celtes, auxquels ils tenaient par une communauté d'origine, d'intérêts et de mœurs, et avec les Aquitains, dont ils étaient devenus les compatriotes.

La Garonne, qui, dit un auteur (1), reste peu profonde pendant une grande partie de son cours, devient navigable, et, vers son embouchure, ressemble à une mer immense. Par la Garonne, les Santons, les Bretons et les Celtes envoyaient aux Vivisques leur blé et leur bétail; les Nitiobriges (Agenais), leur froment et leur maïs; les Cossiots, ou Vasates, leur poterie et leur cire; les Ausks et les Bigerrones (peuples d'Auch et de Bigorre), les paillettes d'or qu'ils ramassaient dans les sables aurifères de leurs fleuves et de leurs gaves (2). En échange, ils rapportaient chez eux du miel, de la laine, de la résine, fournis par les Boïens, et les autres produits du

(1) Diu vadosus et vix navigabilis fertur.... ad postremum magni freti similis. (POMPON. MELA, *lib. III, cap.* 2).

(2) La Garonne, l'Adour, l'Ariége *(Aurigera)*, étaient des fleuves aurifères. Les habitants, dit Raynal, ramassaient avec soin les paillettes d'or, que leurs eaux charriaient avec leurs sables. *(Hist. philosoph., II.)*

sol burdigalien. Après la conquête des Gaules, les marchés se tenaient le jour de Mercure (mercredi); la Dordogne, l'Ile, le Lot, le Tarn, l'Isère, l'Aveyron et leurs nombreux affluents, versaient dans Burdigala le trop plein des produits du sol qu'ils traversent dans leurs cours. Mille artères se présentaient à l'industrie des premiers Bordelais; mille moyens de développement et d'agrandissement; mille ressources que l'art et la nature concouraient à utiliser pour la prospérité de notre cité. On établit des rapports avec les côtes de l'Espagne, où ils trouvaient un peuple ami; avec Marseille, Narbonne et la Méditerranée, où, grâce aux Grecs et aux Phéniciens, le commerce avait pris de bonne heure une étonnante extension: de hardis navigateurs exploraient les côtes de la Bretagne et de la Saintonge; Burdigala même, sous Auguste, devint, dit Strabon, une place de commerce importante.

L'organisation politique était conçue également en vue de l'ordre et de la liberté; la société se composait de trois classes: les *rics*, ou notables; les *druides*, dont nous avons déjà parlé; et le peuple, ou ce qu'on appelle de nos jours le *tiers-état*. On élisait les *rics* tous les printemps; ils portaient tous la barbe et se distinguaient par les paillettes d'or dont ils ornaient leurs *bracs* (1). Le premier magistrat exerçait le pou-

(1) Le *brac*, selon Tacite et Diodore, était un sayon; selon saint Jérôme, saint Isidore et Alcuin, c'étaient les *braies* (*braccæ*), d'où est venu le mot *breeches*, dans les langues du Nord, *braques* et *braquette* en français. (Voir le *Dictionnaire de Napol. Landais*). Les Romains parlent avec mépris de cette partie du costume gaulois. Cicéron et Juvénal désignent les anciens Gaulois sous le nom injurieux et offensant de *Braccati*. Pline appelle le pays de Narbonne, *Gallia braccata*. Cependant, les riches, sous Trajan, commencèrent à porter cette partie du costume gaulois; et après que Tétricus, de Bordeaux, eut paru au triomphe d'Aurélien avec ce vêtement étranger, le peuple le trouva si commode, qu'il l'adopta. (Casaubon, *Ad suet. in aug., cap.* 82).

Le *brac* était primitivement un vêtement chaldéen; il en est parlé dans Daniel, *ch. III, v.* 21. Ovide, dans ses *Tristes*, dit que les habitants du Pont, où il était exilé, portaient les *braques*, ainsi que les Perses.

« Hos quoque qui geniti graiâ creduntur ex urbe,
» Pro patrio cultu, Persica bracca tehet.... »

voir exécutif; les notables décidaient les affaires peu importantes; le peuple était consulté sur toutes les affaires majeures, et toutes les entreprises nationales étaient subordonnées aux décisions des druides, interprètes des volontés du ciel.

Nous voudrions bien pouvoir donner quelques détails authentiques sur les lois des anciens Gaëls; mais, malheureusement pour l'histoire, on ne les connaît plus. C'est une lacune qu'on ne peut combler, même imparfaitement, qu'en consultant la langue, les mœurs et les usages des Bretons, des Irlandais et des peuplades du pays de Galles.

De nouveaux événements se présentent : l'ambition de Rome convoite les Gaules, et Crassus, obéissant à la volonté de César, va, en subjuguant ces peuples guerriers, se frayer une route à l'immortalité. Son triomphe sur les Armoricains (1), la réduction de Sos, la défaite des Bazadais et du peuple d'Aire, l'audace toujours heureuse, toujours croissante du jeune général et de son armée, répandent partout la terreur et paralysent les dispositions guerrières des Aquitains. Enrichis par le commerce, qu'encourageait la tranquillité de leurs rivages, affaiblis par le luxe et la mollesse qu'engendre l'opulence, ils se soumirent facilement, dit Ammien Marcellin, aux exigences de Rome, et devinrent leurs amis et leurs alliés (2). Les premiers Bordelais, comme nous l'avons déjà fait observer, ne figurent pas dans la vaniteuse nomenclature que César donne des peuples subjugués. Est-ce parce qu'ils gardaient une prudente neutralité, ou parce qu'ils étaient très-éloignés du théâtre de la guerre? Est-ce que la mauvaise saison, le manque de routes stratégiques, le peu de ressources

(1) Armoricains, les habitants des côtes de la Bretagne, pays qu'on appelait alors *Armorica*, de *ar*, haut, sur, et *muir* ou *môr*, mer, en cambro-breton.

Lacolonie dit que Crassus vint s'emparer du Cubzaguais, du Fronsadais et de Créon; nous ne savons sur quelle autorité il se fonde pour avancer cette opinion : Créon n'existait pas alors.

(2) Aquitani ad quorum littora ut proxima, placidaque merces adventitiæ convehuntur, moribus ad mollitiem lapsis, in ditionem venere Romanorum. (Am. Marc.).

alimentaires qu'offrait aux Romains un pays boisé, humide et marécageux, les mirent à l'abri des attaques de Crassus? Est-ce parce que jusqu'alors ils portaient un nom biturige, et que leur bourg ne reçut le nom de Burdigala que des Romains victorieux? Toutes ces hypothèses sont également plausibles; la vérité est difficile à découvrir. César meurt sacrifié à la haine des républicains; l'Empire chancelle sur sa base. Les Gaulois s'efforcent de briser leurs chaînes; mais Agrippa arrive et les force de rentrer dans le devoir; ils se soulèvent encore, et s'agitent sous le lourd fardeau de leur servitude comme une victime qui se débat sous le couteau du sacrificateur; enfin le consul Messala, député par Auguste, vient river encore les fers que leur amour de la liberté avait essayé de briser. Tibulle et Lucain, compagnons d'armes de Messala, chantent servilement les triomphes du despotisme sur un peuple fier de son antique indépendance (1).

Le soleil de la foi se lève à l'horizon; la bonne nouvelle se propage comme un rayon de lumière que le ciel envoie aux hommes assis dans les ténèbres, et réclame pour le vrai Dieu la gloire qu'une orgueilleuse ignorance rendait aux créatures. Le polythéisme chancelle, les idoles tombent, et malgré la cruauté des agents de Rome et la toute-puissance de ses armes, le vrai Dieu commence à être adoré en esprit et en vérité. Pendant la paix générale que le Sauveur, en naissant, apporte au monde, Auguste, habile politique, réorganise l'Empire et prépose aux gouvernements des Gaules des lieutenants-

(1) Qui tenet et ripas Atyri, quâ littore curvo,
Molliter admissum claudit Tarbellicus æquor,
Signa movet, gaudentque amoto Santones hoste. LUCAIN.

Non sine me est tibi partus honor, Tarbella Pyrene
Testis et Oceani littora Santonici
Testis Arar (l'Adour) Rhodanusque celer magnusque Garumna.
TIBULL., *lib I, eleg.* 8.

Gentis Aquitanæ celeber Messala triumphis.
TIBULL., *lib. II, eleg.* 1.

gouverneurs *(legati præsides)*, avec un régime martial. Il visite lui-même l'Aquitaine, et quoiqu'il ne soit pas certain qu'il ait poussé ses excursions jusqu'à Bordeaux, toujours est-il vrai qu'il favorisa d'une manière particulière le développement de sa prospérité. Livre I. Chap. 3.

Désireux d'effacer les dénominations géographiques qui distinguaient les peuples des Gaules les uns des autres, et d'anéantir ainsi tout esprit de nationalité, il ordonna, à Narbonne, qu'on étendît les limites de l'Aquitaine jusqu'à la Loire. C'était confondre plusieurs peuples distincts et les affaiblir en réunissant ainsi des éléments disparates et antipathiques. Il substitua des noms nouveaux aux anciens noms de nos villes et de nos provinces : celui de *Burdigala* est trop romain pour ne pas nous faire soupçonner son origine; il fut donné très-probablement, alors, à la petite ville naissante de ces Gaulois que l'exil avait incorporés aux Aquitains, à la place d'un autre qu'on ne nous a pas conservé; c'était, pour les Romains, le *Burg des Gaëls, Burdigala*. Auguste y établit le siége du gouverneur et le chef-lieu de la nouvelle circonscription administrative; il mit partout, dans les lieux populeux, des colonnes militaires, restreignit l'influence et l'action sociale des druides, déclara leurs fonctions incompatibles avec la dignité de citoyen romain, qu'il s'efforça de faire ambitionner aux Gaulois comme la plus noble récompense de la fidélité à leurs nouveaux maîtres et de leurs mérites civiques. Il donna à Burdigala, Agen et Vésone (Périgueux), le droit de se gouverner et d'administrer leurs revenus, et se concilia ainsi l'affection des habitants; il ordonna un recensement général, comme base des impôts futurs, établit une taxe annuelle, payable tous les mois, et exigea, en nature, le cinquième du produit des arbres et la dîme de la récolte; il désarma le peuple, confia la police aux mercenaires prêts à tout faire pour contenter quiconque les paie, et portés, par une servile obséquiosité aux volontés du maître, à affaiblir et même à anéantir l'esprit

Dion, liv. 53.
Haute-Serre, liv. III.

de nationalité et de liberté qui offusquait son ambitieux despotisme. Il ne se borna pas là : son astucieuse et prévoyante politique s'empara des écoles, pour asservir la jeunesse et s'attacher les générations naissantes; il y fit enseigner le droit romain, la langue et les sciences de Rome; Bordeaux, comme Toulouse et Arles, devint un foyer de lumière et rivalisa, sous les rapports scientifiques et littéraires, avec les premières villes d'Italie. Étouffée dans les étreintes du plus dégradant despotisme, la liberté n'eut plus d'air; elle expira parmi les peuples jusqu'alors les plus libres du monde; c'est tout ce que voulait la politique d'Auguste : la religion du pays s'effaça peu à peu, comme la liberté; les dieux de Rome s'emparèrent des retraites silencieuses et des mystérieuses forêts des druides; l'humanité se divinisa; l'homme se fit Dieu! le vice supplanta la vertu; et la terre usurpa les droits du ciel, en attendant que la lumière vivifiante de la foi y portât la bonne nouvelle, la réforme universelle des mœurs et des croyances. A côté des autels des Gaulois et des Germains, on éleva des temples aux divinités de Rome et d'Athènes: le culte romain était celui du pouvoir; le culte gaulois n'était plus que toléré; on attendait le moment le plus opportun pour le proscrire. Ainsi, on voyait dans le même pays, dans la même ville de Burdigala, des temples en l'honneur de Jupiter et de Teutates, de Junon et de Bélisama, de Bélen, le *Baal* des Ammoniles, l'Apollon des Romains, et le même que le *Bel* des Assyriens, que nous n'avons pu connaître que par nos rapports avec les Phéniciens. On y voyait aussi le temple de la divinité tutélaire, les *Piliers de Tutelle,* et un autel votif en l'honneur d'Auguste, que la flagornerie des Romains et la reconnaissance des Burdigaliens avaient placé parmi leurs dieux.

Au côté sud-est de la ville, les Gaulois avaient leur enceinte sacrée, le célèbre *fanum de Vernemetis,* que remplace aujourd'hui Sainte-Croix, d'après les anciennes traditions du pays. Le Panthéon burdigalien renfermait aussi *Syrona*, la déesse

des forêts; *Divona*, celle qui présidait aux sources bienfaisantes de la ville, et à qui on avait consacré la belle fontaine qui porte son nom dans les poésies d'Ausone. Parmi les autres divinités qu'on adorait en Aquitaine, se trouvait *Mythra*, avec ses sacrifices expiatoires; *Hercule* et *Esus*, le *Zeus* des Grecs, le *Deus* des Latins, le *Jehovah* des Juifs, conception bizarre et fausse du vrai Dieu. Ainsi, comme nous venons de le voir, le polythéisme était le culte des premiers Burdigaliens.

Quant au respect religieux que les premiers habitants du bourg des Gaëls avaient pour leur divine fontaine, il n'a rien de bien étonnant; le culte rendu à l'eau, aux fontaines et aux fleuves, est une des plus anciennes formes de l'idolâtrie; il tirait son origine, peut-être, d'un souvenir confus des désastres du déluge. La superstition cherchait, dans des actes religieux, un moyen d'en empêcher le retour. Les Égyptiens offraient un culte à l'eau, comme élément déifié sous les noms d'Osiris, d'Isis ou du Nil : les Phéniciens la vénéraient sous le nom de *Dagon*, moitié homme, moitié poisson. Les Aquitains-Ibères, imbus de ces idées orientales, avaient une grande vénération pour l'eau, qu'ils croyaient, avec quelques philosophes grecs, le principe de toutes choses. C'est de là qu'est venue l'ancienne coutume de jeter, comme offrandes, aux lacs, aux rivières et aux fontaines, de la cire, du pain et une partie des dépouilles enlevées aux ennemis. En Syrie, la divinité des eaux s'appelait *Derceto*, *Atergatis*; en Babylonie, *Ouannes*; en Scythie, *Thamisades*; en Grèce, *Poseidon*; à Rome, *Neptunus*, *Oceanus*, qui, selon Virgile, était l'auteur de toutes choses : *Oceanum patrem rerum*; à Bordeaux, *Divona*, la divine fontaine, dont les Burdigaliens se firent une divinité, à cause de ses excellentes eaux; *fons addite Divis*, dit Ausone.

Georg., lib. IV.

Saint Athanase nous apprend que, de son temps, les païens honoraient d'un culte religieux les fleuves et les fontaines.

Lib. de Error. profess. relig.

Livre I. Chap. 3. — Cela s'explique par la grande utilité des sources dans les pays chauds, par la beauté des fleuves et par leur rapport avec le dieu Terme des Romains, comme limites entre les provinces et les nations. Dans Virgile, le dieu du Tibre apparaît avec majesté à Enée, et, par la même raison, on trouve établi partout le culte des Naïades, et même, dans notre Aquitaine, les divinités qui présidaient aux sources minérales des Pyrénées et à la limpide fontaine de la Divona burdigalienne, dont nous parlerons dans la *Note* 5. On sait tout le respect que les Grecs avaient pour leurs fontaines sacrées, Castalie et Hippocrène, et le culte des Romains pour la célèbre fontaine d'Égérie, consacrée aux Muses, où Numa avait des conférenrences avec sa nymphe, et qui fut, comme le dit Cicéron, placée au nombre des divinités romaines : *Camœnarum fons in Deos relatus*. Le nom primitif de Cahors était *Divona*, la ville de la fontaine sacrée.

Æneid, lib. VIII.

NOTE 5.

De Divinat., lib. II.

CHAPITRE IV.

Auguste, bienfaiteur de Bordeaux. — État de cette ville sous ses successeurs. — Son état politique et administratif. — Son sénat. — Mœurs. — Le christianisme. — Saint Martial à Bordeaux. — Ses succès. — Gallien à Bordeaux. — Fait bâtir l'amphithéâtre qu'on appelle le *Palais-Gallien*. — Bordeaux devient la résidence du gouverneur de la province. — Description de Bordeaux par Ausone. — L'étendue et le plan de la ville. — Les portes de la première enceinte. — Le Peugue. — La Devèze. — La fontaine *Divona*. — Le Puy *(Puy-Paulin)*. — Les cimetières de *Terre-Nègre* et du *Campaure*.

Auguste prévoyait la future grandeur de Burdigala : la position de cette ville, sur les rives de l'un des plus beaux fleuves des Gaules, dans un pays fertile, habité par une population active et intelligente, le confirmait dans ses prévisions, qu'il désirait réaliser. Il y ordonna de nouvelles constructions, fit réparer le port, et érigea des temples en l'honneur des dieux de Rome. De cette époque, date la fondation de Blaye, ***Blavia militaris,*** dit Ausone, ainsi appelée de sa position comme station militaire, sur une route stratégique, *Castrum* ***(Belli-Viæ),*** dont on a fait *Blavia* au IVe siècle, et, du temps de la féodalité, *Blaye* (1). C'est par une semblable raison que l'ancien *Argentoratum* a été appelé Strasbourg *(Strata-burg),* le bourg du grand chemin de la Gaule en Germanie. C'est alors, ou du temps de Messala, que furent aussi Livre I.

(1) En 1356, la route de Poitiers à Bordeaux s'appelait encore la *Voie militaire (Via militaris, Belli-Viæ)* ; elle passait par Saintes ; et le château fort de cette voie militaire *(Castrum belli viæ* ou *Blavia)*, ainsi appelée, par abréviation, dans le IVe siècle, et plus tard *Blaie.* Après la bataille de Maupertuis, le 19 septembre 1356, le prince de Galles la suivit pour se rendre à Bordeaux, et même, en 1615, Louis XIII, venant de célébrer son mariage à Bordeaux, suivit cette route pour aller à Poitiers. M. Dufour en conclut que la route actuelle, par Angoulême, n'existait pas. (*De l'Ancien Poitou, p.* 227).

fondés *Castres* (*Castrum*, ou camp romain), et *Condate*, fort important, bâti près du confluent de l'île de la Dordogne (1). Pour hâter le développement de la prospérité de Burdigala, Auguste la déclara exempte de tributs; c'était la récompense de la fidélité des habitants et de leur neutralité dans la guerre d'invasion; c'était aussi un moyen politique de concilier aux Romains l'amour et la reconnaissance du peuple. Mais les besoins de l'empire s'accroissaient : Tibère arriva au pouvoir, et avec lui de nouvelles charges fiscales, outre les anciennes taxes.

Opprimée et surchargée d'impôts sous Tibère, Burdigala respira un peu sous Adrien. La visite de ce prince, escorté d'une nuée de littérateurs, d'architectes, d'artistes, fit oublier un instant aux Burdigaliens leur misère et leur esclavage. Son voyage n'était qu'une parade de luxe, un étalage de pompes impériales et une augmentation de charges et d'impôts. Les arts semblaient renaître, et le paisible règne de Marc-Aurèle ne contribua pas peu à la prospérité de la ville biturige. Il y établit les registres de l'état-civil, emprunt utile fait aux règlements administratifs de Servius Tullius à Rome; mais il adoucit considérablement l'état des serfs, encouragea les améliorations du sol, tous les travaux utiles, et affranchit la cité qui se disait l'alliée de Rome du paiement de l'impôt. Caracalla ayant accordé, vers l'an 212, le droit de cité à tous les alliés, les Burdigaliens furent encore forcés de contribuer à toutes les charges de l'État; ayant perdu leurs priviléges,

(1) Quelques écrivains font remonter la fondation de ces forts jusqu'au IIIe siècle. L'ancien *Condate*, bâti au confluent de l'île de la Dordogne, s'appelait, à cause de sa position sur le confluent de ces rivières, *Confluhac (Confluxus-aquæ)*, et, par une erreur de copiste, *Compuhac* dans les vieux documents, et en particulier dans un édit d'Édouard d'Angleterre, publié à *Condate*, 28 octobre 1369. Le château du vieux Condate, où résidaient souvent les rois d'Angleterre, fut détruit par les Normands, rebâti par Charlemagne, qui y fonda l'église de Saint-Thomas, et y laissa une précieuse relique, une épine de la sainte Couronne. Condate fut achevé et agrandi par Guillaume, duc d'Aquitaine.

ils se mirent à murmurer et à s'insurger, mais sans succès.

Marc-Aurèle s'éleva contre les abus : il voulait le bien ; ce bien était difficile à faire ; cependant, le peuple se courbait sous l'œil du pouvoir, et la démoralisation débordait comme un océan impur ; les institutions, sans moyens d'existence, sans défenseur, s'affaissaient sous le poids du despotisme, et tout, hommes et choses, s'enfonçait dans un sensualisme effréné. Burdigala, honteuse de sa décadence morale et financière, commença à murmurer ; elle réclama, l'édit d'Auguste à la main, l'exemption de l'impôt. Le pouvoir consentit à faire droit à sa demande, áfin d'écarter les dangers d'une révolte et étouffer tout germe d'insurrection. Caracalla trouva le trésor épuisé, mais ne s'en montra pas moins prodigue. Il fallait pourvoir à ses excessives dépenses pour y réussir ; il rendit vénale la dignité de citoyen, accorda les droits de cité à tous les alliés des Romains, moyennant une rétribution, et par cette voie indirecte, fit participer tout le monde à toutes les charges de l'État, à toutes les faveurs du prince. Burdigala perdit ses priviléges et ses exemptions ; le droit commun s'y abaissa au niveau des autres villes de l'empire, mais la forme de son administration resta entièrement romaine. Le sénat, ou conseil administratif *(curia)*, se composait de citoyens ayant chacun au moins vingt-cinq arpents de terre (1) ; le titre de *curial* était héréditaire et appartenait de droit aux fils de sénateurs. Pour valider les délibérations de l'assemblée, il fallait au moins les deux tiers de la curie, sous la présidence du préfet, qui, en vertu de la loi, pouvait conseiller, mais pas prescrire ni diriger le choix des éligibles. Les élections avaient lieu aux calendes du mois de mars, et tout se faisait à l'exemple de Rome et d'après les lois romaines. Chaque curie élisait pour un an deux duumvirs, ou magistrats de

(1) *Ultra viginti quinque jugera privato dominio possidens.* La *curia* gallo-romaine s'appelait Mâl ou Malleus parmi les hommes de la race germanique. (*Cod. Théodos.*)

Livre I. Chap. 4.

paix et de police ; après quinze ans d'exercice dans leurs fonctions municipales, les duumvirs passaient de droit dans le sénat ; en un mot, l'élément de la liberté se faisait sentir partout et contribuait puissamment à simplifier les rouages de l'administration. « D'après plusieurs monuments du haut » et bas Empire, nous voyons, dit un savant, qu'il y avait un » sénat à Autun, à Bayeux, à Reims, à Trèves, à Bordeaux, à » Bazas, à Lectoure, à Limoges. Depuis la ruine de l'Empire, » les sénats ont subsisté sous les premiers rois de France. »

Mémoire de l'Académie des Inscriptions, etc., etc., tom. 32, p. 35.

L'Aquitaine était enfin devenue une province de l'Empire ; les traditions locales avaient disparu : religion, lois, mœurs, tout était changé, tout était à Rome, et Rome semblait, pour quelque temps, être partout ; les Aquitains dégénérés, oublieux du passé, croyaient voiler à leurs yeux dégradés leur esclavage en imitant leurs maîtres. Alexandre Sévère ceignit le diadème ; sous lui, l'ordre se rétablit péniblement ; quelques jours de prospérité vinrent luire sur nos contrées.

Le sénat, qui avait cessé d'être respecté, reprit son influence sur les masses, et la paix fut maintenue ; le peuple, vexé si longtemps par les exigences du pouvoir et les intrigues des mécontents, ne demanda pas mieux que de respirer enfin à l'ombre de cette autorité tutélaire, qui comprenait ses devoirs et voulait les exécuter ; mais on ne songeait qu'à la surface : le mal était intérieur ; on s'assit, sans s'en douter, sur un volcan. Le peuple se remua comme pour secouer ses chaînes ; le pouvoir se vit forcé de multiplier les lois en proportion des nouvelles lumières et de la décadence progressive des mœurs (1). Les taxes furent réduites, et quelques adoucissements, plutôt apparents que réels, furent accordés aux cris du peuple partis de tous les coins ; la plaie sociale fut voilée, mais non guérie. Un bien-être matériel, factice et passager fit oublier le malaise moral du monde ; mais toute l'ha-

(1) *Corruptissimâ republicâ, plurimæ leges.* TACITE.

bileté du peuple-roi, toute la puissance de Rome, ne pouvaient retarder, tout au plus que pour quelques moments, la chute de l'édifice social, qui craquait de toutes parts; le polythéisme disparaissait avec plusieurs institutions qu'il devait appuyer : la scène, les livres en minaient la base; Lucien, Cicéron, tous les philosophes en hâtaient la chute, par la raison et le ridicule; le Panthéon romain, qui renfermait tous les dieux des peuples vaincus, était devenu le symbole de la discorde des esprits, de la corruption des hommes et du honteux aveuglement de la raison. Les stoïciens, les épicuriens, toutes les écoles, plus ridicules les unes que les autres, se présentaient pour remplacer par des utopies et des rêves les incompréhensibles folies des polythéistes de Rome; le peuple asservi, qui ne voyait autour de lui rien de libre que les éléments, choses que le despotisme ne saurait enchaîner, ne pouvait que gémir et dégénérer; il se bornait à demander, comme à Rome, du pain et des spectacles *(panem et circenses)*. L'esclavage était un système, une nécessité gouvernementale; la religion n'était plus qu'un nom; la prostitution légale remplaçait le mariage, et la dépravation des mœurs s'infiltrait comme la gangrène dans les veines du corps social; la famille se dissolvait, et avec elle la société. Quel monde que celui où Adrien pleurait Antinoüs et érigeait impunément des autels à cet objet de ses infâmes amours! Quelle horreur ne sentons-nous pas de nos jours pour Tibère, Néron et autres monstres couronnés de Rome! La malédiction ne vient-elle pas involontairement se poser sur nos lèvres contre ces consuls et proconsuls qui rassasiaient leurs regards des supplices de jeunes vierges et de nobles héros de la foi! Oh! que l'histoire a raison de flétrir ces vils maîtres du monde, qui, esclaves de toutes les passions, se vautraient dans une orgie universelle, où l'antique colosse qu'on appelait l'*Empire*, dévoré par l'inguérissable lèpre de l'immoralité, était renversé comme un squelette qui tombe en poussière! Voilà Rome.

voilà l'Empire; nous pouvons deviner ce qu'était Burdigala sous de tels maîtres! Il était temps que le sang du Christ et de ses martyrs vînt laver cet égout de la société gallo-romaine.

Le soleil de la foi s'était en effet levé sur le monde, et tout allait se renouveler : le courage des martyrs, le zèle des nouveaux apôtres, l'héroïsme des vierges, l'abnégation des pieux anachorètes, tout, dans la nouvelle religion, concourait à ranimer les peuples énervés, mais étonnés d'une doctrine si pure, si sublime, si étrange, si peu en rapport avec les choses et le monde païen, qui venait si évidemment de Dieu et allait si naturellement à l'adresse de l'homme. Le règne de la vérité était arrivé, et des anges, sous une forme humaine, annonçaient partout la paix aux hommes de bonne volonté. La rénovation sociale commencée sur le Calvaire, le pardon demandé par l'innocente Victime pour ses bourreaux, pour tous les hommes, les sacrements avec leur mystérieuse puissance, échelles de Jacob qui élèvent l'homme à Dieu ou abaissent le ciel jusqu'à l'homme, et tout l'Évangile, en un mot, répandait partout, dans cette société mourante, un parfum divin, et produisait des fruits de vie. Le Colysée de Rome répondit avec foi et constance aux échos de Jérusalem et d'Antioche; le sang des martyrs était la semence des chrétiens. La société, comme nous l'avons déjà observé, mourait lentement; la galvaniser aurait été seulement prolonger son agonie; il était temps de tout créer, de renouveler la face de la terre, d'ennoblir l'humanité en rappelant l'homme aux lois de la morale, en lui offrant en perspective l'heureuse et nouvelle ère de la liberté des peuples et les charmes de l'espérance.

L'un des plus généreux réformateurs de cette société décrépite était, sans contredit, saint Martial, apôtre de l'Aquitaine; ses efforts furent couronnés d'un prodigieux succès à Limoges : les pauvres deshérités de la fortune, les esclaves,

les femmes, les malheureux, furent les premiers appelés au banquet évangélique. Bordeaux était alors une ville importante; c'était assez pour tenter le zèle de l'homme de Dieu. Une antique tradition dit qu'il y est venu et qu'il y a converti Sigebert (1); nous avons de grandes raisons pour le croire, et aucune pour le nier. Sa doctrine y a été prêchée; et sans s'arrêter aux limites des peuples, elle y apparut comme un soleil bienfaisant pour éclairer et réchauffer les Burdigaliens, assis, comme le disent nos saintes Écritures, *à l'ombre de la mort*. La haine des peuples, assoupis sous le poids léthifère du despotisme, les supplices inventés par la cruauté des proconsuls, les lois draconiennes des ennemis de Dieu et de l'homme, la mort avec toutes ses horreurs, sous toutes les formes, rien ne suffisait pour arrêter ces étranges héros de la foi, qui vont plus loin qu'Alexandre et ne s'arrêtent qu'aux confins du monde. *Hic tandem stetimus, nobis ubi defuit orbis*. Les idoles tombèrent à la voix de l'homme évangélique, à Bordeaux; il y fonda un oratoire, d'après les traditions du pays, en l'honneur de la sainte Trinité, y établit un cimetière tout autour de cette première église, que remplace aujourd'hui Saint-Seurin, et Dieu lui-même daigna confirmer par d'éclatants miracles la mission régénératrice de son apôtre saint Martial.

Cirot, *Notice sur l'église de Saint-Seurin*.

Bordeaux devait beaucoup à Auguste, mais rien ou bien peu aux autres empereurs, comme on a pu le voir par les détails qui précèdent. Gallien, qui n'avait que trop respiré l'atmosphère enivrante de Rome, respecta cependant les austères vertus des chrétiens; il leur accorda le bienfait de la tolérance et une liberté complète. Amolli dans la volupté, assoupi au sein des plaisirs, il regardait d'un œil tranquille la chute de son empire; il ne fit rien pour arrêter les affreuses

Orderic Vital, *Histoire des Normands*, liv. II.

(1) Delurbe, *Chroniq.*, et, d'après lui, Oihenart, *Notit. Vasconiæ*, *p.* 433, l'appellent saint Gilbert; c'est une erreur : son nom était Sigebert.

Livre I. Chap. 4.

—

calamités qui affligeaient son peuple, rien pour en diminuer les charges, ni pour s'en concilier l'affection, ni pour s'assurer de la fidélité de ses généraux. Il se mit à parcourir l'Empire comme pour se distraire du bruit de sa chute; il vint à Bordeaux, et croyait, comme à Rome, que le peuple était moins soucieux de ses droits qu'amoureux de plaisirs; il y fit jeter les fondements des arènes qui, depuis le XIII[e] siècle, portent encore le nom de *Palais-Gallien;* il fit construire un autre édifice semblable à Poitiers, qui porte encore le même nom de *Palais-Gallien.*

Bouchet, *Annales d'Aquitaine.*

Pendant le séjour que fit Gallien dans nos contrées, vers l'an 258, la paix de l'Aquitaine fut troublée par une désastreuse incursion des Franks, sous la conduite d'un chef redoutable, Chrok, fils d'une fée druidique. Comment faire, dit-il à sa mère, en partant, pour assurer mon immortalité? « Partez, dit-elle, pour le pays de Burdigala, tuez tous les » Romains, démolissez leurs monuments, brûlez toutes leurs » villes. » Il se conforma au conseil de la vieille *fada;* et après avoir dévasté tout, jusque sous les murs de Burdigala, il fut repoussé avec succès et poursuivi avec acharnement par les troupes de Gallien, qui était alors dans nos murs. C'est le plus grand, le seul service, peut-être, que cet empereur efféminé ait rendu aux Burdigaliens. Ses arènes n'ont jamais servi aux amusements du peuple; sans elles, son nom y serait oublié.

Bordeaux était alors une ville opulente; on avait rasé les vieilles chaumières des Bituriges; et grâces aux arts et aux lumières de Rome, une majestueuse cité s'élevait sur leurs ruines. C'était là que devait résider le gouverneur militaire, ou président *(præses)* d'Aquitaine (1); là se traitaient les

(1) Les gouverneurs romains militaires *(præsides)* de la province, dont quelques-uns ont demeuré à Burdigala, sont: Galba, sous Tibère; Vivius Avitus, sous Néron; Julius Cordus, sous Othon; Agricola, sous Vespasien; Salvius, sous Adrien; Julius Juliamus, sous Antonin; et enfin, sous Gallien, Tétricus, qui se fit proclamer empereur. Constantin fit gouverner la Gaule par un magistrat civil, ou préfet.

grandes affaires de la province; là on voyait une image de Rome, un reflet de sa grandeur dans la pompe de la représentation et dans l'activité des affaires.

Ausone nous a laissé une description de sa ville natale; elle a été traduite en vers français par M. le comte de Peyronnet, l'une des grandes illustrations de notre cité. Nous croyons devoir conserver ces deux pièces de belle poésie dans une note. NOTE 6.

La ville de Bordeaux fut détruite par les Normands; mais rebâtie sur les mêmes fondements, on peut, sans crainte de se tromper, dit D. Devienne, en donner un plan exact, et la faire connaître telle qu'elle était sortie des mains des Romains, vers l'an 260 de notre ère.

Cette assertion de D. Devienne nous paraît bien hasardée; cependant, il nous semble assez difficile de la rejeter comme fausse; en voici la raison : les Normands, les Sarrasins, ont ravagé Bordeaux; ils voulaient le butin et s'en prenaient aux maisons riches; ils n'étaient guère tentés de s'amuser à renverser les murs de la ville, « dont les fondements, dit Vinet, » étaient de pierres de taille la plupart; il s'en trouve de si » longs et si gros quartiers, qu'on s'étonne comment on les a » pu amener de si loin. Le reste est de petites pierres dures, » fort justement esquarries et assemblées, entre plusieurs » couches de telles pierres, aucuns rancs de briques moult » belles, de deux ou trois doigts d'épaisseur, et fort longues » et larges, le tout si justement compassé et nivelé, que n'i » sauriez que reprendre. »

Ainsi, Vinet remarqua dans les murs de Bordeaux deux parties bien différentes : l'une composée d'immenses blocs de pierre, c'était le vieux fondement, que la rage des démolisseurs normands se vit forcée de respecter; l'autre faite de petites pierres, dont les assises étaient séparées et liées par des couches de briques. C'étaient là les monuments de la reconstruction; cette dernière partie, faite après le passage des

Normands, ne fut que la réparation de leurs dégâts; mais les grandes lignes dont parle Ausone (1), les portes répondant en ligne droite aux carrefours, et, en un mot, la distribution intérieure de la ville, était la même; c'est aussi ce qui porta D. Devienne à dire qu'on pourrait dépeindre Burdigala telle qu'elle était sortie des mains des Romains.

On objecte qu'on trouva dans les fondements de ces vieux murs, des tronçons de colonnes, des images, des inscriptions en latin, etc., etc., ce qui fait croire que ces fondements ont été faits avec les ruines des murs détruits. M. Jouannet semble croire, et nous partageons son opinion, que la première enceinte de Bordeaux date du IIIe siècle, et que ces précieux débris, d'un temps plus reculé, furent employés alors dans les fondements. La date assignée nous paraît incontestable; mais nous croyons aussi, avec Beaurein et D. Devienne, que la reconstruction de la partie supérieure des murs n'eut pas lieu avant le Xe siècle (2). Nous adoptons et nous suivons les indications descriptives du dernier de ces écrivains.

Ausone parle des rues de Bordeaux, qui se croisaient, de l'alignement des maisons, de la grandeur des places publiques, ayant des noms particuliers, et du fleuve au milieu de

(1) Distinctas internè vias mirere, domorum
Dispositum, et latas nomen servare plateas,
Tum respondentes directa in compita portas
Per mediumque urbis fontani fluminis alveum;
Quem pater Oceanus refluo cum impleverit æstu
Adlabi totum spectabis classibus æquor.

AUSONIUS.

(2) Depuis le temps d'Auguste jusqu'au IIIe siècle, il y eut des sculpteurs, des architectes à Bordeaux; leurs talents ont pu être employés pour les constructions dont parle Vinet. Mais il est tout à fait inutile d'épuiser nos conjectures à cet égard, puisqu'il paraît certain que les murs furent renversés, au moins en certains endroits, par les Visigoths, les Sarrasins et les Normands; les brèches qu'ils firent aux murs ont pu être réparées avec les débris dont on a conservé le souvenir. La construction des murs, selon D. Devienne, remonte à l'an 260 de notre ère; la reconstruction des brèches faites par l'ennemi eut lieu à différentes époques.

la ville, alimenté par une fontaine qui, quand l'Océan y faisait refluer la marée, ressemblait à une mer couverte de bâtiments. Livre I. Chap. 4.

On avait donné à Bordeaux la forme d'un carré-long. Au midi, un mur, commençant au lieu où, plus tard, ont été bâtis les cloîtres de Saint-André, allait, en ligne directe, aboutir derrière le Palais de l'Ombrière, au mur du levant, qui s'étendait de ce point jusqu'au fond de l'impasse Douhet, près de la Bourse. De là, un autre mur, borné à l'extérieur par les fossés du Chapeau-Rouge et de l'Intendance, allait finir à la Tour du Canon, où commençait le mur du couchant, qui, aboutissant derrière l'église de Saint-André, au mur du midi, complétait la forme quadrilatère de la nouvelle ville gallo-romaine ; c'était un parallélogramme-rectangle, de sept cent vingt mètres à peu près, sur quatre cent cinquante. Les rues, bien percées, correspondaient exactement les unes aux autres, et se coupaient aux angles droits. On avait ménagé des places au devant des portes, qui étaient au nombre de quatorze, savoir : quatre sur le mur du midi et autant sur celui du nord; trois sur celui du levant et trois sur celui du couchant.

Bulletin polymathique, 1817, page 290.

La première porte du mur méridional était dans la petite place de Saint-André, près d'une fontaine ou réservoir ; elle correspondait avec une autre porte sur la ligne du nord, qui donnait sur le Campaure, ou cimetière gallo-romain (1). La seconde, dite la *Porte-Basse*, a été entièrement détruite en 1803; elle était en ligne directe avec une autre porte par laquelle on allait, en traversant une partie du Campaure, jus-

(1) Cette porte, près de Saint-André, donnait sur un chemin qui conduisait à un moulin bâti sur le *Peugue*, ruisseau qui longeait le mur méridional à l'extérieur jusqu'à la rivière. Il est parlé de ce chemin et de ce moulin dans un ancien statut de Saint-André, en date de 1366. *Juxta exitum portæ per quam itur ab ecclesiâ versus molendinum Sancti-Andreæ*. Nous parlerons plus bas du *Campaure*. Quant au moulin, Beaurein dit qu'il était situé au bout de la rue des Palanques, ainsi appelée des planches (*palanques* en patois) par lesquelles on passait le Peugue dans cet endroit.

Livre I.
Chap. 4.

qu'au Palais-Gallien (1). La troisième porte du mur du midi, la porte des *Trois-Maries*, correspondait en ligne directe avec la *Porte-Médoc*, par où l'on allait chez les Médules (Médoc), en passant près du temple du dieu tutélaire de la ville, les *Piliers de Tutelle* (2). La quatrième porte, dite *Porte-Vigerie, Vegeire*, et plus tard *Begueyre*, à laquelle aboutissait la route de Barsac et de Langon, se trouvait dans la rue du Mû, près de la rue des Épiciers (3). De cette porte, une route conduisait au temple de *Vernemetis*, sur les ruines duquel on présume que le monastère de Sainte-Croix fut bâti plus tard.

Sur le côté oriental de la première enceinte, il y avait trois portes. Vinet prétend, à tort et sans aucune preuve, qu'il y en avait cinq. La première de ces portes était près de la *Tour de Gassies*, dit un auteur; on y voyait encore, dans le dernier siècle, un arceau solitaire. Cette tour, avant le XIVe siècle, s'appelait la Tour de Saint-Aubin; d'après une ancienne liève de 1356, elle appartenait à Jean et Pierre Garcies frères; de là vient son nom de *Tour de Gassies*. La seconde était

(1) Il existe encore une *Porte-Basse* qui, autrefois, s'appelait *Porte-Toscanam*. Elle fut bâtie vers l'an 982, à peu près vers le même temps que le palais de l'*Ombrière*, par les ducs de Guienne. (Voir *Bulletin polymath.*, t. 18, p. 223). Nous parlerons plus bas du *Palais-Gallien*, ainsi que des *Piliers de Tutelle*.

(2) Cette porte était dans la rue qui conduisait du *Poisson-Salé* à la rue du Loup; elle fut démolie en 1728, et s'appelait, du temps de Vinet, la *Porte de la Cadène*, parce qu'on la fermait la nuit avec une chaîne *(catena)*. A l'entrée de cette rue, on voyait, dans des niches pratiquées sur la façade de trois maisons, trois statuettes de la sainte Vierge. De là vient le nom de *Trois-Maries*, donné à cette porte de la ville. En 1844, on a découvert, sur une de ces maisons, l'inscription suivante : *Ici estoit la Porte des Trois-Maries.*

(3) La *Porte-Begueyre* était dans l'espace qui se trouve entre les entrées des rues *Poitevine*, du *Cerf-Volant*, du *Loup*, et dessous le *Mû;* elle existait en 1550. Beaurein dit quelque part que cette porte prit le nom de *Vigeria*, *Begueyre*, du mot patois *beguey*, qui, en patois, signifie *coq*, et parce qu'on y vendait de la volaille. Dans un autre endroit, il dit que ce nom vient de *Biguerie*, marché; mais il nous paraît plus probable que ce nom a été donné à cette porte, parce que l'hôtel de la famille *Beguer*, ou *Vigier*, se trouvait là. Les *Vigier*, ou *Beguer*, ont fourni plusieurs maires à la ville de Bordeaux, notamment en 1221, 1232, 1242. Nous en parlerons plus bas.

entre la rue Saint-Pierre et celle des Argentiers, à l'embouchure de la *Devèze*, ruisseau qui traversait la ville et tombait dans la rue Sainte-Catherine, dans un canal qui servait de port et qui avait pour largeur les rues de la Devise, du Parlement et du Cancera. Cette entrée s'appelait *Navigera*, parce que c'est par elle que les galères romaines et gauloises arrivaient au centre de la ville (1). L'arsenal se trouvait à l'embouchure de la Devèze, au bout de la rue Saint-Remi. On y a trouvé naguère un mur construit comme ceux du Palais-Gallien, et qui, très-probablement, formait un des côtés de l'arsenal, probablement à l'endroit où l'on fit bâtir plus tard l'église de Saint-Maixent. Ces deux portes correspondaient en ligne directe aux deux autres, auxquelles venaient aboutir les routes des marais, où se trouvent aujourd'hui la Chartreuse et le Cimetière.

La troisième porte du mur du levant était vers le milieu de la place Royale, dit D. Devienne, un peu plus au midi que la *Porte-Despaux*, ainsi appelée au moyen-âge parce qu'on y vendait des pieux (*paux* en patois) pour la vigne. Cette porte correspondait en ligne directe avec la Porte-Dijeaux (2).

(1) Les vaisseaux entraient en ville par la *Porte-Navigère*. Le port spacieux dont parle Ausone, embrassait la largeur des rues de la Devise, du Parlement et du Cancera, et s'étendait en longueur jusqu'à la rue Sainte-Catherine, où elle recevait les eaux de la Devèze, et les différentes branches ou canaux de la fontaine *Divona*. Paulin, neveu d'Ausone, parle de ce port et de la porte :

Burdigalam veni, cujus speciosa Garumna
Mœnibus Oceani refluas maris invehit undas,
Navigeram per portam, quæ portum spatiosum
Nunc etiam muris speciosâ includit in urbe.

EUCHARIST.

(2) On dit que les Romains y avaient construit un temple en l'honneur de Jupiter, et que de là vient le nom de *rue de Jeaux (rua Jovis)*. Cette assertion est sans preuve. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans un ancien titre de 1077, cette colline est appelée *Mont-Judaic*, parce que c'était alors la résidence des juifs. Ils y avaient même un cimetière en dehors de cette porte. Dans un titre de 1406, cette porte est appelée *Porta-Judaica*. Le mot *jovis* signifie *juifs*; les Anglais disaient donc la *rue des Jews*, dont on a fait *rue de Jeaux*.

Livre I. Chap. 4.

—

Recherches sur la première enceinte, etc.

Il n'est pas facile, dit l'abbé Beaurein, d'établir quelles étaient les portes du mur septentrional; il n'en existe pas de vestige, ni même de titre qui puisse nous faire connaître les endroits où elles étaient. Puisque Ausone nous assure que les portes étaient situées vis-à-vis les unes des autres, la porte correspondante à celle des *Trois-Maries* a dû être à l'extrémité septentrionale de la rue Sainte-Catherine; elle a été détruite et remplacée par la Porte-Médoc, qu'on fit, un peu plus loin et plus tard, dans le mur d'un petit accroissement, ou nouvelle enceinte de la ville. Une porte, dans la place Saint-Remi, répond assez à la rue *Pas-Saint-Georges*, où était située la *Porte-Begueyre*. La Porte-Basse dut avoir, en ligne directe, une porte correspondante, près de l'Intendance; elle était à côté de la chapelle de l'hôtel de l'Intendant, au nord. N'ayant rien de bien positif sur les lieux où étaient les autres portes, nous nous bornerons aux indications générales données par Ausone. Beaurein entre, à cet égard, dans beaucoup de détails; mais ce ne sont que des conjectures.

Sur le mur du midi, il y avait cinq grosses tours, et autant sur celui du nord; il n'y en avait que quatre sur le mur du levant, et autant sur celui du couchant. Ausone, par une licence que son patriotisme fait pardonner, dit que leur hauteur était telle, qu'elles perçaient les nues : *intrent fastigia nubes*. Les fondements de ces tours avaient, selon Vinet et quelques autres, près de cinq mètres de largeur; elles étaient construites de pierres de taille d'une épaisseur et d'une longueur prodigieuses. Dans la partie supérieure, la façade était faite de petites pierres carrées, et entrecoupée, d'espace en espace, par des couches de briques qui s'étendaient sur toute la longueur des murailles; c'était une construction purement romaine.

De cette enceinte romaine, il ne reste plus rien qu'une partie de la Tour du Canon, *rue de la Vieille-Tour*, et quelques vestiges dans la rue des Mottes et dans celle des Trois-Canards.

En 1848, par suite des fouilles faites sur l'emplacement du Temple *(rue du Temple)*, on mit à découvert les fondements de l'une des tours qui flanquaient la porte donnant sur le Campaure, et correspondant en ligne directe avec la Porte-Basse. De la construction de cette tour, on a cru pouvoir conclure que toutes les tours du périmètre romain n'étaient formées, comme elle, que d'un demi-cylindre adossé à la ligne murale. Le revêtement en était composé d'énormes blocs de calcaire de la Charente, d'un mètre à trois de longueur, sur cinquante à quatre-vingt-dix centimètres d'épaisseur.

En dehors du mur méridional, coulait le *Peugue*, ruisseau qui, en temps de pluie, franchissait ses rives et couvrait de ses eaux cette vaste plaine, derrière la ville, dans le voisinage de la Chartreuse. Le cardinal de Sourdis exhaussa ce sol humide en y transportant des terres et en faisant écouler, par des canaux profonds, les eaux stagnantes qui y croupissaient au détriment de la salubrité de l'air; il convertit ces immenses marais en belles prairies et en riches vignobles. Le Peugue ressemblait parfois à une vaste mer, quand ses eaux se répandaient sur les bas-fonds circonvoisins; de là vient le nom de Peugue, de *pelagus*, mer. Un autre ruisseau venait aussi du couchant, et, coupant la ville en deux portions presque égales, versait dans le canal *navigère* ses eaux, auxquelles allaient se mêler celles de la belle fontaine *Divona* : ce ruisseau s'appelait Devèze, ou, du temps de Vinet, Devise (1).

(1) On a dit que le mot *Devise* venait de *divitiæ*, richesses, ou de *divisus*, divisé; c'est une erreur. Le nom primitif de ce ruisseau fangeux était *Devèze*, corruption du mot celtique *douvez*, fossé sale, rempli d'eau. C'est dans ce fossé que se déchargeait la *Divona*, chantée par Ausone. Par suite d'une contestation qui eut lieu entre les chapitres de Saint-Seurin et de Saint-André, sur leurs juridictions respectives, l'affaire fut soumise, par le pape, aux évêques de Tarbes et de Comminges. Par leur sentence arbitrale, rendue au mois de mai 1222, le fossé Douvez (Devèze) fut assigné comme limite entre les juridictions des deux chapitres. Depuis lors, le nom *Devèze* a été changé en *Divise*, ou *Devise*, qui signifiait, dans la basse latinité, *limite*, *séparation*. (Voir Ducange, au mot divise, dans le *Glossaire*.)

La fontaine *Divona* était l'un des plus beaux monuments dont le génie romain eût enrichi l'antique Burdigala ; elle était construite en marbre d'une blancheur éclatante, et versait le trop plein de ses limpides eaux, par douze canaux, dans les différents quartiers de la ville ; mais elle doit sa célébrité moins à sa magnificence qu'à la poésie d'Ausone. Où était-elle, cette belle fontaine de Divona ? On dispute encore sur ce sujet. Mais sur quoi ne dispute-t-on pas ? Il est difficile d'établir aujourd'hui sa position ; tant de siècles y ont passé dessus, que non seulement les vestiges, mais même tout souvenir précis en ont été effacés ; la poésie d'Ausone a résisté mieux que le marbre, mais elle n'en désigne pas l'emplacement. Ne pouvant satisfaire notre curiosité sur ce sujet, les historiens l'alimentent par leurs conjectures, qui, mises en avant pour éclaircir les difficultés et dissiper nos doutes, ne font que nous en créer de nouveaux. Nous avons essayé de jeter quelque lumière sur cette question embrouillée. (Voir *Note* 5).

Il paraît certain que les Romains sentirent la nécessité d'introduire dans Burdigala de l'eau potable d'une bonne qualité. Les canaux souterrains qu'on a découverts à différentes époques, en ville et en dehors des murs, ne sont que les restes de leurs travaux hydrauliques et de leur système d'aqueducs. Vinet parle d'un canal qui venait de Léognan par le Sablonat ; on en a trouvé d'autres dans plusieurs quartiers de la ville et des environs, mais un surtout qui suivait la direction de la rue Fondaudège et servait à conduire en ville les eaux de cette mystérieuse fontaine *(fons ignote ortu)* dont parle Ausone. Divona, dans la langue celtique, signifie la divine fontaine, *Diu hona*, font au Dieu, dont on a fait, au moyen-âge, *fons d'Odeia*, et, plus tard, *font d'Audège*. Le nom seul démontre l'identité de cette divine fontaine avec la *Divona* des Celtes et des Romains, que les païens avaient placée parmi les divinités de leur Olympe, *fons addite Divis*, dit Ausone.

D'après une inscription lapidaire, recueillie dans les ruines de l'hôtel de l'Intendance, il paraît qu'un certain Préteur, C.-J. Secundus, avait fait don à Bordeaux d'une fontaine, ou aqueduc, et d'une somme de 387,500 liv. Il est impossible de déterminer le lieu où était cette fontaine; était-ce la *font d'Odeia (font d'Audège)?* C'est probable. Livre I. Chap. 4. —

C'est sur le point le plus élevé du sol burdigalien que les Bituriges-Vivisques avaient bâti leurs premières demeures; ils l'appelaient le *Puy,* ou *Puch,* ce qui, dans la langue celtique, signifie hauteur, et dont les Romains ont fait *Podium;* c'était là, du temps des Romains, la demeure du gouverneur, c'était là aussi que se trouvait le palais de la famille consulaire Paulin, qui figure avec tant de distinction dans l'histoire de l'Aquitaine, qui a fourni à l'Église un saint évêque (saint Paulin), et au monde lettré un poète délicieux; c'est là aussi que résidait l'Intendant de la province. *Variétés bordelaises,* tome III.

Vers le milieu du III[e] siècle, saint Martial vint à Bordeaux et y fonda un oratoire dédié à la sainte Trinité, avec une chapelle particulière en l'honneur de saint Étienne : autour de ce modeste oratoire, il traça un lieu pour la sépulture des chrétiens, qui fut agrandi plus tard selon les besoins de la population, et qui devint si célèbre du temps de Charlemagne, que ce prince y fit enterrer les preux morts à Roncevaux. Outre ce cimetière, il y en avait hors des murs deux autres, celui de *Terre-Nègre* et le *Campaure* (1). Le premier NOTE 7.
était près du Palais-Gallien; c'était le cimetière des pauvres; on n'y voyait point de mausolées, seulement quelques rares tombeaux ou pierres tumulaires. Le *Campaure* était le cime-

(1) Le cimetière de *Terre-Nègre* reçut son nom de la couleur foncée de la terre. Le *Campaure* fut ainsi appelé *(Campus aureus)* à cause des trésors qu'on y cachait pendant les guerres : les tombeaux étaient de tout temps inviolables; ce louable sentiment disparaît peu à peu dans nos jours de froid égoïsme et de cupidité effrénée. Ce nom proviendrait, peut-être, plutôt des superbes monuments que la vanité des riches y construisait, ou des objets en or ou dorés qu'on y trouvait ensevelis.

tière des Gallo-Romains qui vivaient dans l'opulence et qui voulaient flatter leur vanité par la somptuosité des tombeaux qu'ils se faisaient construire avant de mourir : la dernière chose qui meurt chez nous, c'est l'orgueil; le christianisme même ne nous en a pas guéris : la vanité, à même de s'anéantir, veut encore avoir ses palais !

CHAPITRE V.

Les thermes de Bordeaux. — Fréquentés par une nombreuse société. — Les constructions gallo-romaines. — Le temple de *Tutelle*. — Le Palais-Gallien. — Sa destination. — Ses dimensions. — N'a pas été achevé. — Son état au XVIIe, au XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. — Le palais des Paulins. — Divers monuments. — Autels votifs. — Le culte mytriaque. — Amabiles, un artiste gallo-romain. — Ses œuvres. — L'utilité historique et littéraire des monuments. — Les environs de Bordeaux. — Le Cypressat. — Lormont, etc.

Nous venons de voir le plan et l'étendue de la vieille *Burdigala;* nous allons maintenant passer en revue ses principaux édifices et ses monuments. Nous sommes toujours dans la ville gallo-romaine ; toujours au milieu des Romains. Les Barbares n'ont pas encore souillé le sol burdigalien ; nous voulons achever notre tableau avant l'arrivée des Visigoths. Livre I.

L'usage des bains était très-fréquent dans les contrées méridionales de l'Europe ; les Romains l'introduisirent à Bordeaux : leurs bains étaient chauffés avec du bois ; on y épuisait toutes les ressources du luxe et de la volupté ; mais, au fond, c'était la santé qu'on désirait conserver ou rétablir. *Se baigner,* dit Montaigne, *est salubre chez tous les peuples;* dans certains pays, dans les climats chauds, l'usage des bains était prescrit par les lois civiles et religieuses. Sous le règne de Caracalla, on construisit des thermes magnifiques à Bordeaux, dans le lieu où se trouve aujourd'hui la rue du Manége, au faubourg Saint-Seurin, aux environs du prieuré de Saint-Martin ; c'était un édifice très-vaste, divisé en cellules, dit Delurbe; on y trouva des statues superbes en 1594. C'était le rendez-vous du beau monde, qui allait, en sortant de leurs bains parfumés, respirer l'air embaumé par des fleurs,

sous des portiques élégants ou dans des promenades délicieuses, ombragées de plusieurs sortes d'arbres. Là, comme à Rome, des poètes et des rhéteurs allaient déclamer leurs compositions poétiques ou oratoires; là, des philosophes réunissaient autour de leurs siéges les gens qui n'avaient rien à faire et ceux qui voulaient apprendre; là, des professeurs bénévoles initiaient toutes les classes de la société aux secrets de la science et de la nature; c'est là, très-probablement, que naquit la célèbre école qu'illustrèrent plus tard Ausone, saint Paulin, Minervius et plusieurs autres également célèbres; c'était, en un mot, le portique et le jardin d'Académus transportés sur les bords de la Garonne; on y a trouvé quel-
NOTE 8. ques monuments antiques. (*Note* 8.)

Les constructions gauloises étaient extrêmement simples; César en parle assez longuement dans ses *Commentaires:* leurs fortifications n'étaient que des palissades renforcées de pierres et soutenues par de grosses poutres; leurs maisons étaient construites de la même manière; quelques-unes avec de la terre détrempée, mais liée par des pièces de bois posées transversalement. C'étaient, le plus souvent, des cabanes couvertes de chaume et se terminant en pointe. Quant aux temples, le seul qui paraisse avoir eu une origine gauloise, c'est celui qu'on connaissait sous le nom de *Vernemetis*, et qui occupait, dit-on, le terrain où se trouve Sainte-Croix (1). Le mot Vernemetis est gaulois; il est tombé en désuétude depuis que l'objet qu'il représentait a cessé d'exister; il signifiait, dit Camden, un vaste sanctuaire, ou terrain sacré (2).

(1) Nous parlerons de ce temple et de Sainte-Croix dans notre *Histoire de l'Église de Bordeaux.*

(2) Vernometum antiquâ Gallorum linguâ sonat fanum ingens, ut plane docet de Vernometo Galliæ Venantius Fortunatus :

« Nomine Vernometis voluit vocitare vetustas
» Quod quasi fanum ingens Gallica lingua sonat. »

C'est là que les premiers Gaëls de Burdigala portaient le butin enlevé à l'ennemi. Livre I. Chap. 5.

Quelques écrivains, amis du merveilleux et du roman, prétendent que le temple de *Diana Sirona* fut converti en une église, sous le nom de Sainte-Colombe; celui de *Janus* devint l'église de Saint-Pierre; toutes ces conjectures ne méritent pas qu'on s'y arrête : l'histoire veut des preuves; ces suppositions n'en ont pas.

Les seuls, les plus étonnants édifices que le génie romain nous ait laissés à Bordeaux, ce sont, sans contredit, le temple de *Tutelle* et le Palais-Gallien. Le premier a totalement disparu; nous ne le connaissons que par la gravure; il ne reste, des belles et imposantes ruines du second, que quelques pans de mur, qui excitent encore l'admiration des artistes et des archéologues, et attestent la supériorité du génie romain.

Le temple érigé en l'honneur de la divinité tutélaire de la ville est mieux connu dans l'histoire sous le nom de *Piliers-de-Tutelle;* il occupait une grande partie du terrain où l'on a bâti le Grand-Théâtre, et était toujours regardé, si nous en croyons Perrault, comme un des plus magnifiques monuments que le génie romain ait élevés dans les Gaules. Bâti de pierres dures et blanches, il avait une forme rectangulaire, à peu près 30 mètres de long sur 22 de large. Sur un soubassement auquel on montait par un perron de vingt-deux marches, s'élevaient vingt-quatre colonnes cannelées d'ordre corinthien ayant chacune 1 mètre 50 centimètres de diamètre, distantes l'une de l'autre de 2 mètres 5 centimètres environ, huit aux deux grandes façades et six sur les deux autres. Ces colonnes supportaient une architrave qui formait saillie au droit de leur axe, et qui recevait, soit en dedans de l'édifice, soit en dehors, quarante-quatre cariatides, ayant chacune 3 mètres 32 centimètres de hauteur. L'extérieur était revêtu de grosses pierres de taille; l'intérieur était tout en maçonnerie composée

Commentaires sur Vitruve.

Livre I. Chap. 5.

de pierres jetées dans du mortier, ne laissant vide qu'une espèce de salle de 3 mètres quelques centimètres de hauteur. Le plancher, dit D. Devienne, était plat comme le ciel d'une carrière; il n'était pas soutenu par des pierres taillées pour une voûte, mais par l'épaisseur du massif, qui avait, dit-on, plus de 4 mètres. Les murs furent d'abord bâtis comme pour un édifice hypètre; puis, sur la terre qui s'élevait à la hauteur de ces murs, dans l'intérieur, on jeta des couches de mortier et de ciment, avec des moellons semblables à ceux dont on avait construit les murs à l'intérieur. Lorsque ce massif, qui avait 4 mètres et plus, était sec, on ôta la terre de dessous; ce vide formait la salle intérieure que les uns ont prise pour un grenier public, mais qui, probablement, ne servait qu'aux cérémonies du culte de la divinité tutélaire de Burdigala (1).

Au milieu de cette salle était placé un autel votif de marbre gris, en un seul bloc, de 1 mètre et 30 centimètres à peu près, sur 65 et sur 55; on y avait sculpté des symboles du culte païen, un vase pour les sacrifices et une couronne de chêne ornée de bandelettes, un bassin avec un génie ailé au centre, et sur le devant l'inscription de la dédicace à Auguste par les Bituriges-Vivisques, dont nous avons déja parlé pages 25 et 26.

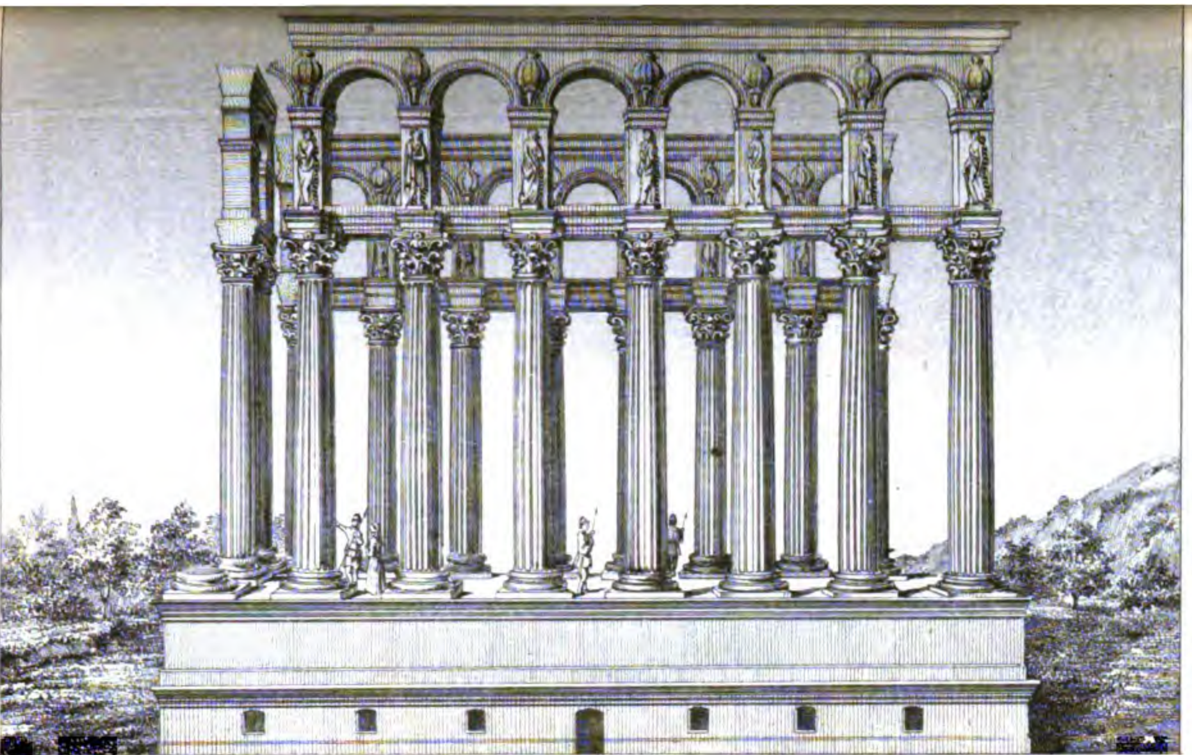
Cet autel, déposé d'abord, en 1453, au Château-Trompette, fut transporté, en 1590, à l'Hôtel de la Mairie, et confié, en 1781, aux soins de l'Académie des Sciences (2).

(1) Au XVI[e] siècle, on regardait cet édifice comme un temple dédié à Mars et à Diane.

(2) La translation de cet autel à la Mairie, en 1590, était constatée par l'inscription suivante, sur le socle qui devait le supporter :

« Hoc annosum marmor, in arce Tropeytâ pulvere et sordibus obsitum impetrârunt à Jacobo Matignono, Franciæ marescallo et civitatis majore, G. Mullet, F. Bonalgues, P. Desaygues, J. Thalet, J. Guichener, J. Labat, jurati Burdig. præfectique urbis, J. Delurbe, proc.-syndicus, et R. Pichon, scriba; et hic in memoriam antiquitatis et vivisci nominis locandum curarûnt, an. 1590. »

Le socle n'existe plus; nous avons cru devoir conserver l'inscription.



Lith. Chariol Bordeaux

Héquet del.

PILIERS DE TUTELLE.

Non loin de cet autel, dans la même salle, se voyait un autre, dont l'inscription constate qu'à cette époque Burdigala était une ville municipe, qui avait ses *décurions*, ou magistrats populaires. Voir la *note* 9. Ces deux autels se voient maintenant dans le Musée d'Antiquités de la ville. Livre I. Chap. 5. NOTE 9.

Les magnifiques restes de cet ancien temple ont été dessinés par Perrault et par Vinet en 1572; leur travail a été reproduit de plusieurs manières, depuis la brillante gravure jusqu'à la modeste lithographie. En 1617, il y avait dix-huit colonnes debout encore. Au mois de février 1617, un ouragan renversa l'un de ces superbes piliers. Le duc d'Épernon le réclama comme sa propriété, comme étant seigneur du lieu. La ville s'opposa à ses prétentions; le procès fut plaidé en 1618, au Parlement, en présence du duc de Mayenne, et les matériaux furent adjugés à la ville.

En 1649, ces belles ruines servirent de redoute : on établit sur leur plancher, qui était très-épais, des pièces de canon, afin de battre en brèche le Château-Trompette et d'en faire taire les batteries. Louis XIV ordonna qu'on abattît cette colonnade; on commença à exécuter ses ordres le 1er février 1677, et les débris de ce magnique temple furent employés à la construction du parapet du Château-Trompette. Le grand roi abattit ce que l'empereur Auguste avait fondé. Beaurein dit que cet édifice fut fondé par les commerçants burdigaliens.

L'amphithéâtre de Bordeaux, au moyen-âge, s'appelait indifféremment les *Arènes*, ou le *Palais-Gallien* (1), comme ayant été fondé par Gallien; c'était l'un des plus grandioses

(1) Le baron de La Batsie dit : « Que la fable du palais de la princesse Galiène, et » le nom même de *Palais*, ne sont guère plus anciens que Roderic de Tolède, et que » l'amphithéâtre de Bordeaux n'a commencé d'être appelé le *Palais-Gallien* que » dans le XIIe siècle pour le plus tôt. » (*Hist. de l'Académ. des Inscript.*, t. 12, p. 242.) Quant au nom de *Palais*, donné aux arènes de Bordeaux, nous croyons que M. de La Bastie a raison; mais il paraît certain qu'au XIIIe siècle, l'historiette ou

Livre I. Chap. 5.

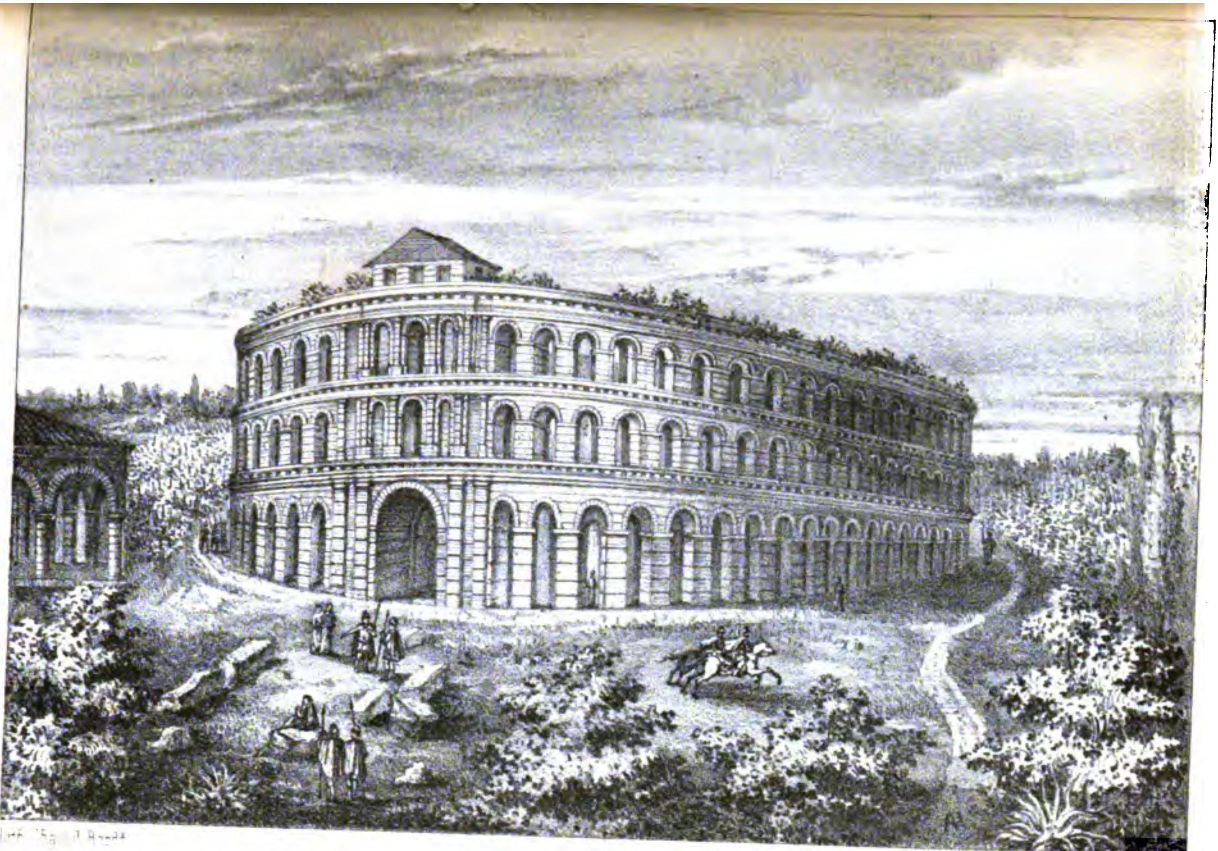
Actes de l'Académie de Bordeaux, année 1842.

monuments de l'antique Burdigala. Les Romains aimaient les belles choses, les splendides édifices, et déployaient partout un luxe excessif dans la décoration de leurs établissements publics. Rien de plus grandiose que le Colysée de Rome, les amphithéâtres de Vérone, de Capoue, de Fréjus, de Bordeaux, de Saintes, etc. Ausone ne parle pas du Palais-Gallien; son motif nous est inconnu. Cet amphithéâtre fut commencé par les ordres de Gallien, et ne fut peut-être jamais achevé; il est aussi probable que cet édifice fut négligé du temps d'Ausone. Burdigala était chrétienne sous Gratien; les nouveaux chrétiens ne se servaient plus des arènes pour des amusements que leur religion condamnait. L'édifice ne servait à rien. Ausone ne se crut pas obligé d'en parler; il n'a chanté que sa ville natale, et les arènes n'en faisaient pas alors partie.

Grandeur et Décadence, etc., etc. ch. 17.

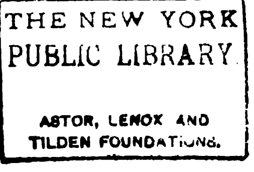
Les combats des gladiateurs et des animaux n'étaient guère faits pour les austères chrétiens des premiers siècles de l'Église : leurs plaisirs étaient plus purs, leurs pensées ailleurs qu'au cirque. « Depuis l'établissement du christianisme, dit » Montesquieu, les combats des gladiateurs devinrent plus » rares; Constantin défendit d'en donner. » Son fils adopta ses idées à cet égard; néanmoins, on les toléra pour plaire au peuple. L'anachorète Télémaque vint d'Orient à Rome pour les abolir entièrement; le peuple furieux le tua à coups de pierre. Justement irrité de ce meurtre, Honorius acheva ce que Constantin avait si bien commencé : les combats du cirque furent supprimés. L'établissement de Bordeaux, commencé sur la fin du règne de Gallien, n'a jamais été entièrement achevé; il fut même délaissé après l'arrivée

roman de l'enlèvement de Galiène par Charlemagne était très-répandue dans le midi de la France. (Voy. *Histoire de la croisade contre les Albigeois*, en vers provençaux, par un poète contemporain, traduite et publiée par C. Fauriel, Paris, 1837, in-4°, p. 148. Voyez aussi le *Roman de Fier-à-Bras*, *Manuscrits de la Bibliothèque Royale, supplém. français*, n. 180, fol. 218 verso, etc., etc.)



A. Iléquei del

PALAIS GALLIEN



de saint Martial, comme monument inutile et corrupteur des mœurs. Livre I. Chap. 5.

Ausone, comme nous venons de le faire observer, ne daigna pas même en parler, et le nom de l'auteur ou architecte est toujours ignoré. Les romanciers ont tourmenté leur imagination pour plaire à la curiosité publique, et la fable suivante a longtemps régné avec la puissance et les prestiges de la vérité :

Charlemagne, si nous en croyons Roderic, archevêque de Tolède au XIII[e] siècle, fut chassé par Pepin ; il alla se réfugier chez Galafre, roi de Tolède, et après avoir servi avec gloire dans les guerres contre Marsile, roi de Saragosse, rentra en France, à la mort de Pepin, emmenant avec lui la belle Galiène, fille de son bienfaiteur royal de Tolède, et lui bâtit un beau palais à Bordeaux (1). Roderic, *De Reb. Hispan.*, lib. IV, cap. 2.

Ainsi, la fable a pu donner le nom de *Palais* à ces arènes, ou c'est le nom de Gallien, leur fondateur, qui a servi de base à la fable et à la croyance populaire, comme le dit M. de La Bastie. *Histoire de l'Académie des Inscriptions, etc.*, tome VI, page 373; tome XII, page 212.

Vinet et tous les écrivains modernes rejettent la fable ; au lieu d'être la résidence d'une princesse, c'était tout simplement un amphithéâtre qui, dans les titres du XI[e] siècle, s'appelait, d'après Delurbe, *las Arenas ;* le nom de *Palais* ne lui fut donné qu'au XII[e] siècle.

Comme presque tous les amphithéâtres romains, celui de Bordeaux avait une forme elliptique; il était composé de six enceintes, en y comprenant celle de la spacieuse arène où se donnaient les combats. Sa longueur et sa largeur ont été diversement mesurées par les antiquaires. Vinet lui donne, d'une porte à l'autre, 370 pieds de long sur 230 de large M. de La Bastie, que nous venons de citer, y a trouvé, d'a-

(1) Fama est apud Burdigalam ei palatia construxisse.

(Roderic, Tol., *lib. IV.*)

près le dessin qu'il en donne et l'échelle mise au plan, 65 toises 2/3, ou 394 pieds de longueur sur 52 toises 1/3, ou environ 314 pieds de largeur. D. Devienne dit que l'arène avait 238 pieds dans son grand diamètre, et 168 dans son petit. De nos jours, M. Jouannet lui donne pour véritables les dimensions suivantes : 135 mètres, et 113 pour les deux diamètres de l'ellipse hors œuvre. Le premier pourtour avait 5 pieds d'épaisseur et 62 d'élévation, ainsi que le second ; les pourtours des autres enceintes allaient en diminuant de hauteur et d'épaisseur ; la plus grande enceinte avait 21 pieds 1/2 de largeur, et les autres 11.

Ce gigantesque monument, qui pouvait contenir 15,000 individus, se composait de murs en blocage, revêtus extérieurement de petites pierres dures et taillées, dont les dimensions en hauteur sont constantes, mais varient pour la largeur; c'était 10 centimètres d'épaisseur sur 34 de longueur. Ce parement était entrecoupé tout autour, à la hauteur de 80 centimètres, de cordons de briques, dont le rouge foncé contrastait singulièrement avec la teinte grisâtre de la pierre. Les cintres des arcades étaient formés de pierres cunéiformes, alternant avec des briques posées de champ. Le ciment est encore aujourd'hui dur comme la pierre, et résistera longtemps à l'action dissolvante des éléments et du temps; l'homme seul a profané et dégradé ce beau monument du génie romain.

Aux deux extrémités du grand diamètre de cette construction ovoïde, s'ouvraient deux portes principales, par lesquelles on arrivait à l'arène. Ces portes avaient 28 pieds de hauteur sur 18 de largeur. Outre ces grandes entrées, il y avait trente-quatre portiques dans le pourtour extérieur, qui pénétraient à travers les autres pourtours, à de certaines distances les uns des autres, jusque dans l'intérieur; c'est par ces passages qu'on arrivait aux escaliers, et par eux dans toutes les parties supérieures.

Livre I. Chap. 5.

Histoire de l'Académie des Inscriptions, etc., tome VI, page 383. *Édit d'Amsterdam.*

Au rez-de-chaussée, d'après M. de La Bastie, que nous suivons préférablement à tout autre, à cause de son immense savoir, et parce qu'ayant vu une grande partie de ces arènes debout, il était plus à même de les décrire et les juger que nos écrivains modernes. au rez-de-chaussée, dit-il, régnaient deux galeries, l'une entre la sixième et la cinquième enceinte (1), et l'autre entre la cinquième et la quatrième; elles étaient au niveau de tous les arcs de la première enceinte, par lesquels on y entrait; il y avait deux autres galeries à peu près égales à l'étage supérieur; mais elles étaient plus basses, à cause des siéges qu'elles aidaient à supporter, et qui allaient en diminuant; celles-ci faisaient le tour de l'amphithéâtre; celles du premier étage étaient coupées par les murs, qui, partant des grandes portes aux extrémités de l'ovale, aboutissaient à l'enceinte de l'arène.

Ces galeries, comme nous l'avons fait observer, étaient traversées par trente-quatre portiques ou ouvertures, qui perçaient les pourtours depuis la première arcade de l'enceinte extérieure jusqu'à la galerie la plus basse, qui était entre la quatrième et la troisième enceinte, à laquelle ils aboutissaient tous; mais de ces portiques, il y en avait dix, ou, selon d'autres, douze (cinq ou six de chaque côté), qui, passant au delà de la troisième et même de la deuxième enceinte, pénétraient jusqu'à la muraille qui entourait l'arène; c'était, comme nous l'avons dit plus haut, au moyen de ces portiques qu'on arrivait, par des escaliers, aux siéges des spectateurs.

Au dedans, on voyait des trous tout le long des enceintes et au-dessus des arceaux des portes; M. de La Bastie en a conclu que les galeries des étages supérieurs et les siéges des

(1) D. Devienne conteste quelques détails donnés par La Bastie. Les raisons qu'il allègue sont plausibles; mais nous ne connaissons pas assez la disposition des escaliers et le mode d'éclairage pour lui donner raison contre le judicieux observateur que nous suivons, et qui en avait vu les restes, encore assez considérables de son temps.

spectateurs étaient posés, non sur des voûtes, mais sur des planchers supportés par de grosses poutres qui allaient d'une enceinte à l'autre. M. de Caumont n'adopte pas cette opinion, mais n'avance rien d'assez concluant pour l'infirmer; car à quoi auraient servi ces trous? A l'échafaudage des maçons; mais, dans ce cas, pourquoi n'en voyait-on pas à l'extérieur de la première enceinte? Ils seraient d'ailleurs beaucoup plus rapprochés. Il paraît en outre évident qu'ils étaient de bois, car les murs et les planchers n'auraient pas pu les supporter s'ils avaient été en maçonnerie.

Vu à l'extérieur, le monument avait un aspect imposant; il présentait aux regards deux étages surmontés d'un attique d'une élévation de 21 mètres. Des deux principales entrées de ce beau cirque, il n'en existe plus qu'une. Sur les deux côtés sont des pilastres, qui sortent hors-d'œuvre d'environ trois pouces, et dont les chapiteaux supportent une espèce d'architrave.

Au second étage, il y avait, au-dessus de chaque grande porte, une arcade, ou grande fenêtre, avec deux niches, une de chaque côté, d'une égale grandeur, et ayant 18 pieds de haut sur 4 de large; elles étaient décorées de pilastres latéraux qui soutenaient une architrave maçonnée de briques. Au-dessus, il régnait une corniche ornée de modillons, avec des consoles que le temps a défigurées; un attique couronnait tout l'édifice.

Il est difficile, aujourd'hui, de déterminer l'ordre d'architecture suivi dans cette grandiose construction. On a cru que la partie inférieure était du style toscan, et les pilastres de l'étage supérieur, du dorique. On s'est servi de briques pour figurer les moulures et les saillies des entablements, ainsi que les chapiteaux des pilastres. Ce cirque, aussi remarquable que ceux qu'on voyait ailleurs en France, fut commencé vers le milieu du IIIe siècle, sous Gallien, dont il a gardé le nom; mais il paraît certain, comme nous l'avons déjà remarqué,

qu'il n'a jamais servi aux amusements populaires. Le sixième mur, qui devait clore l'arène, n'a jamais été achevé; on en a trouvé seulement les fondements. Quelle peut être la cause de son interruption? Très-probablement, l'horreur que le christianisme inspirait à ses néophites pour les combats des gladiateurs et des animaux. Les conciles ont toujours défendu les dangereuses et immorales exhibitions des arènes; le concile d'Arles est explicite à cet égard; tel était aussi le sentiment des Pères sur ces spectacles des païens. D. Devienne en attribue l'interruption à l'invasion des Barbares, qui s'emparèrent de nos contrées.

Con. 4 et 5.

Tertul., *De Spectac.*, cap. 22.
Saint Cyprien, *De Spectac.*, page 340.

Selon la croyance populaire, il y a des trésors enfouis dans ces vieilles arènes. Ces idées étaient si généralement répandues, qu'en 1626, le 13 mai, un cabaretier de Bordeaux, nommé Jarisse, présenta une requête aux jurats conçue en ces termes :

« Prennent la liberté de vous représenter, MM. Louis Ja-
» risse, cabaretier, rue des Capérans, et quelques consors
» qu'il a, qu'ayant appris, par le bruit public, que les masu-
» res du Palais renferment différentes choses depuis un temps
» immémorial, inutiles à la société humaine, comme or, ar-
» gent monnayé et autres vaisselles d'orfévrerie, ils souhaite-
» raient d'y travailler pour tâcher d'en faire la découverte;
» ce qu'ils n'ont cependant pas voulu faire, qu'au préalable,
» ils n'en aient obtenu la permission des supérieurs. C'est pour
» cet effet qu'ils viennent vous prier gracieusement de leur
» accorder la permission de faire les creusements et fouille-
» ments nécessaires pour cela, à l'exclusion de toutes autres
» personnes qui, peut-être, dans la suite, pourraient s'em-
» parer de leurs découvertes, faisant en même temps défense
» et inhibition à qui que ce soit de s'immiscer ni les molester
» dans leurs travaux, sous la soumission qu'ils font de ne
» porter préjudice ni aux murs, ni aux bâtiments... et, en

» cas de réussite, de payer un certain *quantum*, soit à la » ville, soit aux pauvres.

» Bordeaux, 13 mai 1626. »

On ignore quelle a été la réponse des jurats à ce singulier chercheur de *choses inutiles à la société humaine, comme argent monnayé*, et qui pourraient bien être très-utiles au cabaretier Jarisse de la rue des Capérans.

Dans le XVII[e] et au commencement du XVIII[e] siècle, on voyait, dans l'intérieur de ce monument, des huttes où se réfugiaient les personnes de mauvaise vie. Quand Zinzerling vint visiter ces ruines, on le regarda comme un homme qui cherchait des mauvais lieux (1). Le Parlement même, jusqu'en 1786, reléguait les filles de mauvaise vie dans le voisinage de ce vieux monument. Jusqu'alors, la rue Saint-Fort s'appelait, par la même raison, *rue Putoye*.

On fit plus tard des fouilles dans ces vieux murs : un rapport des intendants de maçonnerie, en date du 6 mai 1631, « parle d'une excavation de 60 pieds de longueur et de 10 » de profondeur joignant les grands murs. Il fait mention de » la démolition de piliers et d'arcs-boutants qui servaient de » soutien et défense au grand corps de murailles. Et de plus, » ajoute le rapport, avons vu qu'un sieur Mathieu Boudaney » a fait démolir, entre les arceaux, les murailles qui servaient » d'empâtement pour les fortifications des arceaux, ce qui » sera cause que les murailles en recevront, à l'avenir, chute » et ruine. » Ce Boudaney était-il l'associé de Jarisse le cabaretier? Nous n'en savons rien.

(1) *Hodie luparum et prostibulorum istic est consistorium; sic etiam ut cum in hospitio quærenemus ubi palatium Galieni esset, risu exsonuerunt omnes et pulpamentum nos quærere putarint. (Itiner. Galliæ.)*

Suivant le démonographe De Lancre, le *diable est venu tenir ses assises au carrefour du Palais-Gallien, comme naguère au supplice, Isaac de Queyrac, sorcier notable, qui fut exécuté à mort en 1609, l'avoua.*

Ce trait mérite de figurer dans un tableau des mœurs du XVI[e] siècle!

En 1690, les jurats, par acte du 1er septembre, concédèrent une partie de ces arènes, à titre de fief nouveau, à deux bouchers, Arnaud Larrieux et Martin Roux, pour y établir des parcs, abattre des bœufs, etc., etc.

En 1745, M. de Tourny proposa d'y établir une maison de force; mais ce projet n'eut pas de suite.

En 1772, on n'y distinguait plus que les deux grandes entrées à l'est et à l'ouest; cette dernière existe encore.

En 1774, le terrain et les ruines furent donnés à M. Deshaultois, pendant vingt années, pour y remiser des fiacres dont il dirigeait l'entreprise générale.

Il paraît que Deshaultois ne fut pas heureux dans son entreprise; car, en 1777, un sieur Thivent, négociant de Bordeaux, demanda l'autorisation de transporter dans ces intéressantes arènes le spectacle d'un combat d'animaux. Il paraîtrait, d'après un plan du lieu, que ce nouveau spéculateur aurait démoli quelques parties de l'édifice pour construire un amphithéâtre et des loges.

Le chapitre de Saint-Seurin prétendit avoir certains droits sur ces ruines; mais en 1779, Necker en réclama la propriété au nom du gouvernement, pour y établir un dépôt de poudres et de salpêtres.

De nos jours, l'administration fait tout ce qu'elle peut pour maintenir ces vieux murs dans un état convenable de conservation.

Pendant la guerre civile de notre grande révolution, le Palais-Gallien a subi plusieurs métamorphoses; il devint le refuge des troupes des divers partis. En 1792, on crut devoir le démolir; l'ordre en fut donné, et la démolition poursuivie avec un acharnement incroyable. Les terroristes n'avaient pas besoin de souvenirs; l'histoire leur pesait; mais l'argent était rare, et il en fallait à ces singuliers patriotes; on renonça donc à cette œuvre de vandalisme, qui coûtait beaucoup sans rien rendre.

Livre I. Chap. 5. — En 1795, on vendit le terrain pour y construire des maisons, et, grâces à la rage révolutionnaire des sans-culottes de 1793 et à la cupidité des acquéreurs de 1795, les arènes allaient totalement disparaître sans la généreuse intervention de M. Thibaudeau, préfet de la Gironde; par un arrêté du 17 août 1800, ce magistrat fit suspendre les travaux de démolition, dans l'intérêt des arts et pour l'honneur de la ville; il chargea la municipalité de veiller à la conservation de ce monument, que les étrangers éclairés qui passaient à Bordeaux allaient visiter avec empressement.

NOTE 9. Le palais des Paulins était magnifique; il est permis de le croire, d'après les fouilles qu'on y a pratiquées; on y a relevé des fragments de colonnes, des chapiteaux, des statues, des cippes funéraires, des autels votifs d'un beau marbre, et une foule d'inscriptions, entre autres la suivante :

AVG
DEAE
DIVIRTOS GEMELLI
FI PATER
V. S L M.

On prétend que le château de Puy-Paulin a été bâti au IIIe siècle, par Ponce Paulin, aïeul de saint Paulin, de Bordeaux, évêque de Nole. C'était la résidence de Pey de Bordeaux, des captaux de Buch, des ducs de Foix, des Candale, des sires de Lesparre et de Castelnau, et, en dernier lieu, du duc d'Épernon. En 1707, Louis XIV acheta ce vieux château au dernier comte de Foix, pour servir d'hôtel à l'Intendant de la province. Pendant que M. de Tourny y demeurait, il devint la proie des flammes; mais il fut reconstruit à la moderne, ainsi que l'église de *Notre-Dame-de-Puy-Paulin*, qui en faisait partie, et fut aliéné dans la grande révolution française. M. de Tourny nous en donne la description; il nous

le peint tel qu'il était en 1756, à l'époque qu'il devint la proie des flammes : « La maison, dit-il, où loge l'Intendant ap- » partient au roi, qui l'a acquise des héritiers du duc d'Éper- » non ; elle se nomme le Château de Puy-Paulin, et consiste » en plusieurs bâtiments dont le principal est très-ancien, » long de 102 pieds, entre deux tours, donnant, d'un côté, » moitié sur la cour, moitié sur le jardin, qu'une grille de » fer sépare l'un de l'autre, et sur lesquels ces deux tours » sont saillantes. Sa largeur à l'intérieur, de dedans en de- » dans, est de 22 à 23 pieds, et sa hauteur de 45, jusqu'à » des machicoulis dont les parapets, en se terminant, ca- » chent son toit de tuiles creuses.

» Sa façade, dudit côté, est percée, au rez-de-chaussée, de » neuf portes, croisées ou demi-croisées; au second, de sept » croisées ou demi-croisées; au troisième, de six petites ou- » vertures qui, en se perdant sous les machicoulis, éclairent » le dessous du toit servant de grenier et le haut des deux » escaliers de pierre qui sont aux deux bouts, et s'appuyant » contre les deux tours. »

Voilà ce qu'était le château Puy-Paulin il y a cent ans (1756); mais nous ignorons complètement son état primitif.

On voyait dans la cour, dit Zinzerling, un beau relief re- présentant un homme à la barbe et aux cheveux crépus, te- nant un rouleau à la main avec l'inscription suivante : *Itiner. Gall.*

D M
SEDATVS.

Ce Sédatus était l'un des savants dont Ausone vante les ta- lents; il alla professer les belles-lettres à Toulouse; il y mourut; mais les Bordelais firent rapporter ses cendres : c'é- tait un illustre hommage à sa mémoire et à ses vastes con- naissances. On y trouva d'autres monuments sculptés, qui rappelaient plusieurs noms consulaires, plusieurs célébrités

romaines, gauloises ou aquitaniques, et qui nous disent assez de quels éléments disparates se composait alors la population de Bordeaux.

Nous avons déjà parlé de l'autel votif en marbre gris érigé à Auguste; Venuti dit que c'était un acte de reconnaissance de la part des premiers Bordelais pour les faveurs qu'il avait accordées à leur ville. Cet autel fut érige dans le temple de Tutelle. En creusant les fondements d'une maison située sur l'emplacement du château des Paulin, on a découvert, en 1828, un stylobate de 1 mètre 43 centimètres de hauteur et de 56 centimètres de largeur, portant, sur l'une des faces, une couronne civique ornée de lemnisques, et sur la face opposée, une inscription en beaux caractères. (*Voyez Note* 9).

Il existe encore un autre autel du même marbre et du même style, dédié à la Divinité tutélaire par un certain Lascivus Cantilius. Tout nous porte à croire qu'il date de la même
NOTE 10. époque que celui d'Auguste, dont nous avons parlé page 26. Dans les fouilles pratiquées dans le cloître de Saint-André, on a découvert plusieurs figures antiques, des fragments de bas-reliefs, de frises et de gros blocs de marbre; c'étaient probablement les restes du temple de Jupiter, sur les ruines duquel on a bâti plus tard l'église de Saint-André. Des blocs de marbre sans sculpture furent aussi trouvés, au commencement de ce siècle, en fouillant le sol de la place Rohan. Parmi ces intéressantes ruines, se trouvait une statue de Jupiter, la foudre à la main gauche, un aigle mutilé à côté du souverain des dieux, et en dessous cette inscription :

Jouannet, *Statistique*, tome I.

DEO INVICT O.M.

Les fouilles furent continuées, et, à la grande satisfaction des archéologues, on découvrit un petit autel quadrilatère en calcaire de Charente, avec une inscription que nous donnons à la *Note* 11.

On a trouvé, à Bordeaux, des autels érigés à *Divirtos* et à *Sirona*, divinités gauloises maintenant inconnues. La rudesse de leurs formes nous fait croire que ce n'était que de grossières imitations des autels romains, des essais de quelque sculpteur biturige sur la pierre brute. En 1594, on trouva, aux environs du prieuré de Saint-Martin, et en 1756, sur l'emplacement du château de saint Paulin, qu'on allait reconstruire, plusieurs statues d'un très-grand intérêt; il n'en existe maintenant à Bordeaux que trois; l'une se voit en montant l'escalier de la bibliothèque publique; la tête est d'emprunt, mais le reste trahit le *faire* romain et porte le cachet de l'élégance romaine et du bon goût; la seconde est sous le portique qui conduit à l'École de Dessin; la troisième se voit dans la salle des antiques. Ces trois statues, quoique mutilées, conservent encore des traits qui en décèlent l'origine; les antiquaires les croient du temps de Claude ou de Néron. Mais la plus belle de toutes était, sans contredit, celle de Messaline. Louis XIV la demanda pour son beau jardin de Versailles; les Bordelais la lui accordèrent par crainte plutôt que par amour; mais le vaisseau qui la portait périt devant Blaye; la Gironde garde dans ses fanges ce chef-d'œuvre qu'une complaisance servile avait cédé à la vanité du monarque.

Musée d'Aquitaine.

Au commencement de ce siècle, on a pratiqué des fouilles considérables dans les cloîtres de Saint-André; on y a trouvé, à une grande profondeur, un bloc de pierre dure quadrilatère que les archéologues regardent comme un autel votif. La face principale représente Jupiter assis sur son trône, soutenant de la main gauche sa haste, et la main droite reposant doucement sur l'épaule de Ganymède presque nu, mais facile à reconnaître à son bonnet phrygien et à sa houlette. L'aigle qui l'avait porté à l'Olympe y figure aussi, les ailes encore étendues entre le jeune favori et le puissant roi des cieux. Sur une des faces latérales est représentée Léda,

Livre I. Chap. 5. se refusant, avec une apparente pudeur, aux caresses du cygne; sur l'autre se voit Junon, vêtue de la tunique et du *peuplum*, dont une partie, soulevée par les zéphirs, s'arrondit en forme de nimbe autour de sa tête. La composition de ces bas-reliefs offre beaucoup d'intérêt; quoique maltraitée par le temps, l'exécution n'en est pas sans mérite.

Je passe sous silence plusieurs figurines charmantes, des fragments de bas-reliefs, des frises, des socles, etc., etc., qu'on a trouvés enfouis dans ces cloîtres; mais la présence de ces autels, de ces reliefs, de cette représentation de Jupiter dans ce lieu, il faut l'avouer, n'autorise que trop certains écrivains à penser qu'il y eut sur ce terrain un temple érigé en l'honneur de ce dieu, et l'inscription que nous avons
NOTE 11. donnée à la *Note* 11 semble confirmer cette opinion, et dire que saint Martial consacra ce temple au Dieu des chrétiens.

Il paraît certain que le culte *mitriaque* ou de Cybèle était aussi suivi à Bordeaux. Dans les fouilles faites en 1841, au Fort-du-Hâ, on découvrit un autel taurobolique dont la face antérieure portait, en relief très-saillant, une tête de taureau ornée de bandelettes, comme les victimes des païens; sur la face latérale, à droite, on voit une tête de bélier sans bandelettes, et sur la face opposée un casque grec, ou le bonnet phrygien, avec une épée grecque à crochet, de forme remarquable, et entre les cornes du taureau cette inscription en d'assez bons caractères :

ATALICIVIR
VALER IVLINA
ET IVL-SANCA

Outre ces caractères, il y en eut d'autres entre le dé et le bassin; ils sont effacés; c'était la consécration ordinaire :

MAGNÆ MATRI DEVM.

Il paraît aussi, d'après Gruter et Venuti, que le culte de Junon régnait à Bordeaux. On sait que Junon était la divinité protectrice des femmes; ces deux auteurs nous ont transmis l'inscription suivante en l'honneur de cette déesse :

Jouannet, *Notice sur quelques antiquités, etc.*

IVNONIBVS
IVLIÆ ET SEXTILIÆ.

Tous ces monuments, et quelques autres que nous passons sous silence, remontent à une époque très-reculée de l'Empire; leurs dates ne peuvent se déterminer avec précision; mais ils sont presque tous antérieurs au temps de Néron. Galba, Othon et Vitellius n'ont pas laissé à Bordeaux de traces de leur domination; on ne les a connus que par leurs faiblesses, leurs lâchetés et leurs crimes. Depuis lors, jusqu'aux Antonins, on ne fit faire aucun monument à Bordeaux portant le nom d'un empereur; cette époque ne nous a laissé que des tombeaux, des cippes, des inscriptions et une grande quantité de médailles des sept successeurs de Vitellius; mais aucun monument du pays bordelais n'a marqué leur passage sur le trône de César. Tous les vases, cippes, urnes, qui datent de cette époque, on les attribue au ciseau d'un célèbre artiste gallo-romain du nom d'*Amabilis*. Quant aux édifices publics, ils étaient splendides et somptueusement décorés; mais les maisons des particuliers riches étaient en moellons, en briques ou en bois. Ceci résulte évidemment des observations faites par des écrivains judicieux sur les fouilles qu'on a pratiquées à différentes époques et dans plusieurs quartiers de la ville, et tout récemment encore (1834), quand on jeta les fondements de la Galerie-Bordelaise.

Actes de l'Académie, etc., etc., 2e année, 1er trimestre.

Jouannet, *Statistique*, tome II.

Nous nous sommes arrêté longtemps sur ce sujet; nous avons voulu que le lecteur, qui nous suit, connût bien le pays que nous allons parcourir. Faire connaître les monuments d'un peuple, c'est écrire son histoire, car une fois sculptée

par la main de l'artiste, la pierre devient une source d'instructions et de révélations importantes; elle nous dit l'époque, le lieu des événements, le nom de l'artiste qui l'avait sculptée. L'élégance des formes, la régularité des lignes, la beauté des traits, la symétrie des parties, sont autant de signes révélateurs, qui, comme les chefs-d'œuvre de Michel-Ange, Raphaël, David et Bosio, nous racontent des choses qui nous intéressent et ravivent pour nous le passé. En fait d'ouvrages d'art, les Visigoths n'ont rien laissé à Bordeaux; nos recherches se bornent donc aux monuments romains. Il en reste assez pour nous convaincre de la magnificence de Burdigala dans les trois premiers siècles de notre ère. C'était sans doute à cause de la beauté et de la multitude des monuments publics qu'Ammien Marcellin parle si avantageusement de notre cité; parmi toutes les villes des Gaules, dit-il, Bordeaux se fait remarquer par son étendue et sa magnificence (1). A une époque plus rapprochée de nous, le continuateur d'Aimoin l'appelle aussi une très-belle ville *(egregiam urbem)*.

Bordeaux était alors le chef-lieu de l'Aquitaine, le centre où se réglaient les grands intérêts de la société gallo-romaine, et où aboutissaient les grandes routes. César traça le premier les voies stratégiques, mais c'est à Auguste, Agrippa et Messala que les Burdigaliens durent les grandes voies de communication dont on retrouve aujourd'hui les traces. Ces routes étaient encaissées avec soin, et le pavé consolidé avec un ciment aussi dur que la pierre, et dont la science n'a pas encore trouvé le secret. Partout où les matériaux étaient bons et le sol propice, ces routes existent encore, après un laps de dix-huit siècles; mais en certains endroits, faute de ces conditions, elles sont dégradées et même incorporées aux champs cultivés. Les distances étaient marquées en lieues *(leucæ)* sur

(1) Amplitudine civitatum admodum culta Burdigalam excellere.

des colonnes militaires, surtout sur les principales chaussées, qui se dirigeaient de la capitale de l'Aquitaine sur la métropole romaine des Gaules, Lyon *(Lugdunum)* (1). Cette route s'embranchait en d'autres routes secondaires, qui, sillonnant le pays en tous sens, créaient des relations plus immédiates et faciles avec l'intérieur du pays, et rendaient moins pénibles les courses des armées impériales par des stations militaires ou étapes convenablement espacées. On trouvait, à de certaines distances, sur des hauteurs d'un accès difficile, des enceintes fortifiées *(oppida)*, qui ressemblaient un peu à nos vieux châteaux forts (2). Ces *oppida* étaient entourés de palissades, ou de murs composés de poutres liées entre elles par une argile détrempée en guise de ciment. Des villes *(urbes)*, dans le sens qu'on donne de nos jours à ce mot, on n'en voyait nulle part; le pays était divisé en *pagi*, districts territoriaux qui comprenaient, sous une autorité centrale, plusieurs habitations, hameaux et bourgades *(vici)*, séparés entre eux

(1) En comparant entre eux les anciens *Itinéraires*, les récits des géographes et les différentes cartes que l'antiquité nous a laissées, on trouve des différences notables qui étonnent et paraissent inexplicables; mais on peut s'en rendre compte, si l'on réfléchit que les Romains mesuraient leurs chemins, non par *lieues (leucæ)*, mais bien par *milles* (1,000 pas), ce qui équivaut à 756 toises ou 750 toises de Paris. La lieue gauloise était formée de 1,500 pas (environ 1,104 toises). Ammien Marcellin dit formellement, *lib. XV*, qu'à partir de la Saône, on ne comptait plus par *milles*, mais par *lieues*. *Exinde non millenis passibus, sed leucis itinera metiuntur.* La carte de Peutinger confirme cette assertion, car on y voit, près de Lyon, une note qui porte que, de ce point à l'extrémité nord et ouest de la Gaule, les distances sont indiquées en lieues gauloises. Mais l'erreur de plusieurs écrivains vient de ce que le mot *millia* était souvent employé pour désigner une lieue gauloise. (Voyez M. de Caumont, *Cours d'Antiquit. monum.*, 2e *partie, p. 27).*

(2) *Oppida* vient d'*opus*, dit Varron. *De Linguâ Latinâ, lib. IV*. Le plus célèbre de ces *oppida*, dans l'Aquitaine, était celui de *Sos*, dans l'Agenais. Cesar, *De Bello gallico, lib. III*. *Urbs*, c'était une réunion de villas, ou de maisons. *Urbs est conjunctio villarum seu ædium; pagus autem societas villarum, ditio, ager qui multis vicis constat. Festus dicit ἀπό τῆς πηγῆς quod ejusdem fontis aqua uterentur. Civitates indicant aggregationem inter incolas arctiorem, statum reipublicæ cultiorem, cum magistratibus, primoribus, comitiis, urbibus, etc., etc. Pagi conveniunt magis populo agresti et sinè certâ lege viventi ut erant societates Helvetiorum et Suevorum.* (Cæsar, *Comment.*, lib. I, cap. 12, 37. Isidor, *Orig. XV*, cap. 2).

par des jardins, des prés et des terres cultivées (1). Quant au mot *civitas*, cité, il s'appliquait, d'après César, à une forte population réunie sous une forme plus développée de civilisation, où l'on trouvait des magistrats, des assemblées de notables et des règlements de police.

On retrouva partout des traces de ces anciennes voies romaines; l'une d'elles se dirigeait de Burdigala à Toulouse; on l'appelle le *camin Gallien,* parce qu'on a cru que ce fut Gallien qui le fit faire. Dans la Gascogne, il est connu sous le nom de *Tenarèse,* qui vient de *iter, itineris,* route; cette voie passait par Cérons *(Sirione)* (2), *Vasatas* (Bazas), *Elusa* (Eause), *Civitas Auscorum* (Auch), et jusqu'à la vallée de Campan. Un embranchement de cette route passait à *Ussubium,* qu'on croit être Hure, *Mansio Aginnensium* (Agen), *Lactora* (3) (Lectoure), *Ellimberris,* ou *Civitas Auscorum* (Auch).

Il y avait une autre voie romaine de Bordeaux à Périgueux; elle portait le nom de *camin de Karlemagne,* parce que cet empereur la fit faire, ou la suivit quand il vint dans ce pays. Elle passait par Vayres *(Varatedum),* Fronsac *(Francorum arx)* (4), Guîtres, Coutras *(Cortate),* St-Vincent de Conozat *(Cunnaco),* Périgueux *(Vésone,* ou, du temps des Romains,

(1) Aillas, dans le Bazadais, *pagus Aillardensis* était un *pagus* très-vaste et s'étendait sur les deux rives de la Garonne; le village de *Squirs* (La Réole) en faisait partie. Burdigala, Vésone (Périgueux), Bazas, étaient des cités *(civitates)*. Condate était un *vicus*. Lesparre était un *oppidum* fortifié par des pieux *(Las Sparres)*. (Voir *Variét. Bord.*, t. II, p. 9.)

(2) Il y eut, dans les forêts qu'ombrageait alors la rive gauche de la Garonne, un temple érigé en l'honneur de *Siriona*, déesse des forêts et des eaux. De là vient le nom de Cérons, et celui du Ciron, qui coule tout près.

(3) Lectoure est très-élevée. Ce nom vient de *Goora,* qui, en langue cantabre, signifie hauteur.

(4) L'historien de Libourne n'admet pas que *Fronsac* dérive de *Franciacum, Castellum Franciacum* ou *Francorum arx;* il en donne une autre moins bonne; d'ailleurs où a-t-il trouvé que *fronchat,* en celtique, signifie une montagne située dans une presqu'île ? Quant à l'étymologie *frons sarracenorum,* elle est presque ridicule. Nous aimons mieux suivre, en fait de philologie, Daniel, Mézerai et Dupleix. Vayres est désignée par d'Anville, d'après la *Table théodosienne,* sous le nom de *Varedo* ou *Varatedum*.

Vesumna). De Périgueux, une autre grande route se prolongeait, par Lalinde *(Diolindum)*, Eysses, Villeneuve-d'Agen *(Excisum)* jusqu'à Aiguillon, où elle joignit celle de Bordeaux à Tolosa. On l'appelle encore la *voie Julienne*, parce que Jules César en fit faire une partie pour le passage de ses troupes, sous les ordres de Crassus, à l'époque de la réduction de Sos et de l'Aquitaine.

De Bordeaux, une autre grande voie romaine se dirigeait à Saintes ; c'est la même dont un savant du dernier siècle a constaté l'existence, et qui figure dans la *Table théodosienne* (1); elle passait à travers les marais de Montferrand, sous le nom de chemin de la *Vie (via romana)*, et se prolongeait vers Bourg, Blaye, Royan *(Novioregum)*, Saujon, Saintes, Poitiers, etc.; c'était la voie stratégique, *Via belli*, sur laquelle on bâtit *Blaye*, ou *Castrum Belli viæ* (2).

Les contrées méridionales du pays bordelais étaient sillonnées par des chemins de grande communication; l'une d'elles se dirigeait sur Dax, depuis la *Porte-Basse*, par Cestas, Salles (l'ancien *Sallomacum*), Coquosa (3), Dax *(Aquæ Tarbellicæ)*.

(1) Voy. *Mém. de l'Académie des inscript. et belles-lettres*, t. 32, p. 386.

(2) Cette voie est tracée sur la *Table théodosienne*, qui est aussi connue sous le nom de *Carte* ou *Table de Peutinger*, mort à Augsbourg, en 1547; elle passe généralement pour avoir été faite sous le règne de Théodose. Elle est maintenant à la bibliothèque impériale de Vienne, en Autriche. La même voie est aussi tracée par l'itinéraire d'Antonin.

(3) Les Cocossates figurent parmi les peuples vaincus par Crassus. Le chef-lieu, qui s'écrit indifféremment *Cocosa*, ou *Cæquosa*, se trouvait à sept ou huit lieues de Dax, en venant à Bordeaux. Voici ce que nous trouvons dans l'itinéraire d'Antonin : *Aquæ Tarbellicæ, Cæquosa*, ou *Cocosa*, XVI, — *Tellonum*, lieu inconnu, XVIII, — *Sallomacum* (Salles) XII, — *Burdigala* XVIII. En tout, soixante-quatre lieues gauloises depuis Dax jusqu'à Bordeaux. Cependant, il n'y en a que soixante ; mais cette légère différence peut s'expliquer par la modification des anciennes mesures, et par le contour ou courbe que cette route faisait depuis Salles à Belin. Ainsi, en ligne droite, il y a soixante lieues; par les courbes, il y en a soixante-quatre, ce qui coïncide avec les distances de l'*Itinéraire d'Antonin*. On croit donc que *Cocosa* était à Marensin ou tout près, à seize lieues gauloises (huit lieues françaises) de Dax. Les habitants de ce pays-là s'appellent *Coussiots*, corruption du mot *cocossates* de César.

A cette voie s'en embranchait une autre depuis Salles à Belin, et, y passant par un pont qui garde encore le nom de *Pont-Romain,* allait aboutir à une autre route de Bordeaux à Boïos, capitale détruite du pays de *Buch,* d'où elle se dirigeait sur *Lapurdum* (Bayonne), en longeant l'étang de Biscarosse, où l'on en voit encore des traces.

Une autre voie romaine, sous le nom de *Levade,* chaussée élevée, conduisait de Bordeaux à *Noviomagus* (le vieux Soulac), en passant par Parempuyre, Le Pian, etc., etc. A tous ces gigantesques travaux d'utilité publique, que nous devons au génie et à la puissance industrieuse des Romains, venaient se lier, pour les compléter, les ponts, les canaux, les aqueducs dans Bordeaux, et les moulins établis sur les rivières pour les besoins des Bordelais (1).

De nos jours, en parcourant les environs de Bordeaux, on ne se douterait pas qu'il y eût, du temps des Romains, des marais étendus au nord et au couchant de la ville biturige (2). Au midi, tout le long de la Garonne, s'étendait un autre marais; on y a construit des maisons; des rues pénètrent partout dans ce quartier autrefois malsain, et quoique incorporé aujourd'hui dans la ville, il lui est resté le nom de *Paludate (paludes),* qui rappelle son état primitif. Au delà de la Garonne, était une vaste forêt de cyprès, qui couvrait comme un voile les délicieuses hauteurs de Cenon La Bastide; c'était le *Cypressat* du moyen-âge, si admiré par les étrangers, si respecté par les indigènes; ses retraites silencieuses étaient fréquentées, aux premiers siècles de l'ère chrétienne,

(1) Ausone n'oublie pas les moulins de son pays :

Præcipiti torquens cerealia saxa rotatu
Stridentesque trahens per levia marmora siccas.

AUSONE, V.

(2) On croit généralement que, vers la fin du second siècle, vers l'an 190, la population de Bordeaux n'excédait pas dix ou douze mille âmes ; c'était un mélange de Gaulois, d'Ibères ou Cantabres, et de Romains.

dans nos contrées, par nos pieux cénobites, qui retrouvaient là la paix que le monde leur refusait. Les magnifiques cyprès qui tapissaient les flancs du *Cypressat* étaient alors si rares dans le nord, que tous les capitaines qui quittaient le port de Bordeaux pour les régions septentrionales, emportaient des branches de cyprès, dont ils pavoisaient leurs mâts; c'était pour eux et leur patrie, non seulement une curiosité, mais aussi un souvenir du beau pays bordelais. Au nord du Cypressat, se trouvent de charmantes collines couvertes alors de nombreux lauriers, qui leur ont fait donner le nom de Lormont (*Laureus mons*), qu'elles gardent encore. Le Cypressat a perdu ses beaux arbres d'origine orientale; son nom s'éteint peu à peu, et ne se retrouvera plus bientôt que dans l'histoire. La Garonne baigne les murs du côté du levant; elle sépare la ville de ces scènes agrestes et pittoresques qui l'encadrent d'une part, et, se courbant en arc-en-ciel, forme ce magnifique port, que, dans tout le moyen-âge, on appelait le *Port de la Lune*, à cause du croissant qu'il représente. Aucun autre port au monde ne saurait l'emporter sur Bordeaux, par la beauté de sa forme et sa situation enchanteresse; Goa et Constantinople peuvent seules élever des prétentions rivales. Sur la rive droite s'élève aujourd'hui une ville nouvelle, La Bastide; il y a cinquante ans, on n'y voyait que quelques masures. Aujourd'hui, c'est une petite ville de près de six mille habitants, qui s'étend tous les jours de plus en plus; on y voit la gare du Chemin de fer de Paris à Bordeaux, construite en 1852; c'est une des plus belles qu'il y ait en France.

CHAPITRE VI.

Etat de la société à Bordeaux au IIIe siècle. — Tétricus proclamé empereur à Bordeaux. — Sa chute. — Organisation politique. — Le Code théodosien. — La coutume.— La religion chrétienne enfin établie et reconnue. — Ses progrès. — Ses bienfaits. — Système de taxation à Bordeaux.— Nouvelle division de l'Aquitaine. — Administration locale. — Hérésie de Priscillien. — Sa condamnation au concile de Bordeaux. — Delphin, évêque. — Mort d'Urbica, disciple de Priscillien. — Euchrotie et Procula. — Le peuple toujours misérable par suite des institutions païennes. — Il espère un meilleur avenir, mais les Goths arrivent, et la barbarie avec eux.

Livre I.

Nous venons de voir le bourg biturige devenir une ville gallo-romaine, toute fière de son port, de ses édifices et de ses monuments, et développant avec bonheur sa gloire et sa prospérité sous Auguste. Son état moral n'est pas moins intéressant, car nous touchons à la chute de la puissance romaine et à la transformation de la société civile et religieuse. Chaque année emporte un lambeau de ce vieil empire, qui écrasait de son poids tous les peuples asservis, et qui ne connaissait d'autres limites que celles du monde connu. Mais, enfin, honteuses de leur joug, des provinces se lèvent en masse; elles secouent leurs chaînes comme pour les briser dans leur désespoir. Des mouvements fébriles et convulsifs agitent le corps social; c'était la fumée qui trahissait un feu caché sous de froides cendres et auquel les peuples à leur réveil allaient allumer le flambeau de la liberté. Les citoyens, courbés sous le colosse romain, qui chancelait de vétusté, étaient devenus esclaves; privés du sentiment de leur propre dignité, la patrie n'était pour eux qu'un vain mot, sans ces charmes qui pouvaient réveiller leur native énergie, ou les appeler à leur indépendance. Le système municipal de Rome avait jeté de profondes racines dans les mœurs; il se greffa sur la liberté

des Gaëls; et malgré le despotisme des princes et les insurrections avortées des peuples, il avait laissé dans les classes populaires des souvenirs précieux; elles le regardaient comme un élément de bien-être, la sauvegarde de leurs intérêts et le germe de leur liberté future. Des monstres montent, par intrigue, sur le trône impérial, et en descendent la plupart par le poison et le poignard; les plus heureux finissent leur vie dans un calme apparent; mais au lieu de larmes ou de regrets, ils n'emportent dans la tombe que les malédictions des opprimés. Des usurpateurs se lèvent partout: ils en avaient le droit; car rien n'était à sa place. Pendant que Gallien languit dans la débauche, à Rome, ou parcourt nonchalamment l'Empire, qui s'en va en lambeaux, que les Barbares se disputent, Caius Piessuvius, surnommé Tétricus, vivait paisiblement à Bordeaux en qualité de président ou gouverneur d'Aquitaine. Issu d'une famille consulaire, il aurait pu élever des prétentions et aspirer, comme d'autres moins dignes, à la pourpre impériale; mais non; son ambition n'allait pas si loin; une vie paisible avait pour lui plus de charmes et moins de dangers que le trône vermoulu de Rome. Une émeute militaire venait d'arracher la couronne à l'infortuné Victorin; la place était vide. La célèbre Victoria, la *Zénobie des Gaules*, qui se donnait le titre d'*Auguste, mère des camps et des armées*, voulait venger la mort de son mari; elle employa son argent et son influence à réaliser ses projets, et supplia Tétricus, son parent, de renoncer à ses paisibles habitudes et de consentir à son élévation sur le trône des Césars; elle voulait un complice et un instrument de ses vengeances. Tétricus résista longtemps à ses sollicitations intéressées; mais gagnés par les largesses de l'intrigante Victoria, les soldats le proclamèrent empereur et le forcèrent de revêtir à Bordeaux la pourpre impériale(1). Le faible Tétricus songea

Livre I. Chap. 6.

Venuti, page 56.

An. Christi, 268.

(1) Legionibus grandi pecuniâ comprobantibus.

S. Aurel. Victor.

aux moyens de se maintenir dans sa nouvelle dignité; il s'appuya sur des amis dévoués, et s'efforçant d'imprimer une nouvelle direction à l'opinion si mobile du peuple, il marcha contre les Barbares, qui ravageaient l'Empire, et remporta sur eux plusieurs victoires. Le peuple, distrait par le bruit des armes, ne songeait plus aux affaires politiques de l'intérieur, et enivré des triomphes de l'armée, se courba sous le nouveau joug, non moins pesant que l'ancien. Tétricus jouît paisiblement, et avec quelque gloire, de sa puissance usurpée, pendant les règnes de Claude et de Quintilius; il étendit son pouvoir sur les Gaules, l'Espagne et l'Angleterre, et se crut assez affermi pour défier toutes les forces réunies de Rome. Craignant cependant, avec raison, le sort de ses devanciers, il ne se fiait pas trop à son armée, dont l'indiscipline ne connaissait pas trop de frein, et semblait rechercher un nouveau prétendant dont les largesses satisferaient sa cupidité. Inquiet
Anno 272. sur son avenir, Tétricus songea à abdiquer un pouvoir acquis par la corruption et les intrigues d'une femme vindicative; il voulait remettre aux Romains un pays qu'un peu d'ambition, des flatteries intéressées et une folle condescendance pour les projets de Victoria avaient soustrait à leur obéissance. Il communiqua confidentiellement ses pensées à Aurélien,
Æneid., lib. VI. par ces paroles du poète romain : *Eripe me his, invicte, malis* (délivre-moi de ces maux, invincible guerrier). Aurélien, profitant de cet avis, marcha sur les Gaules, comme pour attaquer Tétricus. Celui-ci, intéressé à agir avec prudence, se prépara au combat avec un empressement affecté, et marcha avec ses troupes à la rencontre des Romains, près de Châlons-sur-Marne. Le choc était terrible; mais au fort de la mêlée, Tétricus passa avec son fils dans les rangs ennemis; sa défection leur assura la victoire. Les Gaulois, indignés d'une si lâche trahison, résistèrent encore en héros, et plutôt que de se voir réduits en esclavage par la fuite d'un misérable dont ils s'étaient fait un maître, ils se défendirent avec le cou-

rage du désespoir, et se firent tailler en pièces. Malgré cette révoltante lâcheté, Tétricus fut obligé d'aller avec son fils, et en compagnie avec Zénobie, reine de Palmyre, orner le triomphe du vainqueur à Rome.

Pendant tout ce temps, il y eut une longue lutte entre la barbarie et la civilisation; l'aspect de Bordeaux et du pays en général changea avec les nouveaux maîtres et les nouvelles idées. Le sénat municipal, ou conseil administratif, avait concentré entre les mains des riches tout le pouvoir, à l'exclusion des petits propriétaires. Les Curiales, ou Décurions, avaient des priviléges; ils étaient exempts de la torture et des peines infâmantes; mais ils répondaient solidairement de la perception des impôts.

Du temps de Dioclétien, une armée de collecteurs des taxes publiques parcourait la province de Burdigala et fit naître une haine vivace, une opposition formidable aux exigences de ces étrangers; les colons et les serfs se révoltèrent sous le nom de *Bagaudes*, et renouvelèrent plusieurs fois leur entreprise contre la conquête du pays.

On voyait çà et là plusieurs familles respectables dont les membres avaient siégé au sénat ou occupé les grands offices de l'Empire; elles ne formaient point une aristocratie proprement dite, mais une espèce de noblesse héréditaire, gratifiée de priviléges purement honorifiques et affranchis des soins de la curie, en considération des services passés. Telles étaient les familles des Paulin, des Ausone, des Léonce, etc., etc.; elles s'étaient élevées sans cesser d'être respectées; elles formaient une classe distincte des classes moyennes, et continuaient à être populaires par leurs hautes vertus, leurs qualités personnelles et leur bienfaisance.

Les Romains imposaient partout leurs lois aux peuples vaincus; Bordeaux conserva cependant longtemps ses lois municipales et ses usages. Peu à peu on y introduisit le Code théodosien; le peuple l'invoquait avec confiance, malgré les

Livre I. Chap. 6.

efforts des Visigoths pour y établir le code de Théodoric. Charlemagne arriva ensuite et mélangea ses capitulaires avec les lois romaines; la Guienne a toujours suivi le droit romain, et, dans certaines localités, la *coutume*. Quant aux usages sociaux et aux habitudes civiles des Bordelais, ils furent généralement semblables à ceux des Romains au IIIe siècle : on n'en saurait disconvenir, quand on soumet à une inspection attentive et raisonnée les vieilles statues découvertes à Bordeaux; elles portent le scrinium et la toge. Il en est de même des urnes, vases et ustensiles qu'on a découverts dans nos murs; ils ont tous une forme romaine.

La religion toute sombre et mystérieuse des Bituriges avait cédé sa place aux brillantes et séduisantes fictions du polythéisme. Les druides n'ayant rien à faire dans nos contrées, se retirèrent dans leurs vieilles forêts des îles Britanniques, et l'on n'entendait plus d'oracle sur les rives de la Garonne. Les temples étaient tous dédiés aux divinités romaines; les peuples esclaves priaient comme le peuple-roi, et les dieux de Rome étaient les divinités de l'univers. Mais les voies du ciel sont impénétrables! Le mensonge servait à préparer la voie à la vérité; les armées de Rome précédaient les missionnaires du christianisme, et la foi vint réclamer pour le vrai Dieu les hommages qu'on rendait partout à la créature. Le sol romain, souillé par les débauches des princes et des peuples, avait besoin d'être purifié; des hommes de sacrifice étaient nécessaires. L'Aquitaine les trouva dans les missionnaires chrétiens, qui savaient vivre et souffrir pour l'humanité, et mourir pour Dieu.

Le christianisme, c'était une révolution sociale et politique universelle, c'était une doctrine divine qui domptait les passions en subjuguant le cœur humain et en dirigeant la raison, qui éclairait les intelligences, purifiait le cœur, ennoblissait l'individu, élevait la femme à sa vraie place, et allait faire sortir de la fange la société, dégradée par la perte de la li-

berté et par son ignorance de Dieu. Le monde ancien s'en allait avec la puissance romaine; un monde nouveau arrivait avec une nouvelle physionomie et avec d'autres éléments de durée. Au commencement du IVe siècle, Dioclétien crut pouvoir arrêter l'esprit rénovateur du temps, et opposer son sabre à la marche du siècle, au progrès des idées; il ordonna la destruction des églises et la confiscation des biens des chrétiens; il défendit les pieuses réunions des fidèles, se montra un vrai tyran et un mauvais politique, et employa toute la puissance de son épée, toute la raison de la force, toute la logique de la passion contre la main de Dieu et le règne de la vérité. Sa cruauté ne servit qu'à manifester sa faiblesse et les impénétrables desseins du ciel; malgré les cohortes romaines, la foi se propagea avec la vitesse de l'éclair; la folie de la croix devint la sagesse des nations, et les intrépides et héroïques prédicateurs de la *bonne nouvelle* mouraient, généreuses et volontaires victimes, pour le salut du monde. Limoges, Agen, Périgueux, furent étonnés du courage des apôtres de la foi; l'histoire garde le silence sur les martyrs de Bordeaux, mais on croit que le massacre y était impitoyable et général. Dioclétien signa l'édit du 24 février 303, qui ordonnait la destruction des églises, la confiscation des biens ecclésiastiques, et qui défendait les assemblées des chrétiens; il se vautrait dans le sang; c'était son élément. Aucun prince n'en a jamais plus répandu que lui; mais l'épée n'arrêtait pas les idées. L'heure était sonnée : l'esclave allait être libre. Le monde, asservi aux pieds des idoles et des monstres couronnés, entendit, en tressaillant, l'écho du Calvaire; la religion sortit des catacombes à la voix de Constantin, et la croix remplaça sur les palais des Césars les aigles romaines. La liberté des cultes fut proclamée; toute la vieille organisation croula, et, chose étrange, un César conspira enfin, avec un monde opprimé pour la ruine de la société païenne. Les chrétiens furent respectés et remis en possession de leurs droits

Anno 304.

312.

Livre I. Chap. 6.

et de leurs biens : des églises s'élevèrent comme par enchantement ; les prédications de saint Fort furent le signal, dans le pays, d'une régénération complète, si nous en croyons les anciennes traditions de l'église de Bordeaux. Sa mort le rendit cher aux Burdigaliens, qui l'ont toujours regardé comme l'un des plus illustres patrons de la ville. Son corps fut enterré à Saint-Étienne (aujourd'hui Saint-Seurin), et avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, les magistrats étaient tenus de prêter serment sur son bras, qui, détaché du corps, était renfermé dans une châsse d'argent (*fierte*, corruption de *feretrum*), qu'on posait, dans les circonstances graves, sur l'autel de Saint-Seurin (1). A sa voix, les oracles cessaient de répondre et les dieux de punir. Saint Fort, évêque de Bordeaux, selon les anciennes et respectables traditions du pays, a souffert le martyre dans notre ville, très-probablement sous Dioclétien. Son nom y est en vénération; ses reliques y sont conservées à S[t]-Seurin; mais la châsse d'argent qui les contenait fut emportée par les terroristes de 1793 ! Orientalis lui succéda, et l'église de Bordeaux se constitua enfin sous des évêques qui ont vécu dans la communion de saint Martial et de Rome. Le schisme des Donatistes déchirait alors le sein de l'église naissante. Un concile s'assembla à Arles, le 1[er] août

(1) Pendant tout le moyen-âge, on a cru, avec raison, que saint Martial, apôtre de l'Aquitaine, était évêque de Bordeaux, capitale d'Aquitaine; qu'il y convertit Sigibert, et lui confia le soin de son troupeau, qui fut plus tard remis au zèle de saint Fort, disciple de saint Martial. Saint Fort a souffert le martyre sous Dioclétien, et eut pour successeur saint Orientalis. Selon cette tradition locale, qui fait passer saint Martial pour évêque de Bordeaux, avant d'aller finir ses jours à Limoges, et qui lui donne pour successeurs Sigibert, saint Fort, Orientalis, nous comprenons facilement pourquoi Fortunat appelle Léonce le treizième évêque de Bordeaux dans la succession épiscopale de cette ville métropolitaine.

Tertius à decimo tu verbi antistes haberis.

Lib. 1, carm. 15.

Nous reviendrons sur cet article, en ce qui regarde saint Fort, évêque de Bordeaux, et ses reliques à Saint-Seurin, dans notre *Histoire ecclésiastique de Bordeaux*.

314, pour décider, en dernier ressort, les points en contestation; Orientalis s'y rendit et prit part aux travaux de cette assemblée, l'une des plus illustres que l'église eût vues jusqu'alors.

Bordeaux avait alors acquis un grand degré d'importance; les Aquitains formaient un peuple puissant, qu'il était politique d'affaiblir en établissant de nouvelles divisions territoriales dans cette partie des Gaules, avec de nouvelles capitales, dont l'influence locale ne serait plus subordonnée à celle déjà trop grande de Bordeaux. Cette pensée se présenta à l'esprit de Dioclétien; mais elle ne se réalisa que plus tard, sous Constantin. L'Aquitaine fut alors organisée de nouveau en trois provinces : la première Aquitaine avait Bourges pour capitale; Bordeaux restait capitale de la seconde, et Eause devait être celle de la *Novempopulanie* (1), nouvelle division de la Haute-Aquitaine, qui comprenait les cités de Eause, de Dax, de Lectoure, Lugdunum des Convènes (Saint-Bertrand de Comminges), Béneharnum (Lescar), Aire, Bazas, Tarbes, Lapurdum, Oléron, Auch et Conserans (Saint-Lizier). Cette dernière fut séparée plus tard de Convènes pour former un district particulier.

Ces trois provinces étaient soumises à l'autorité du préfet

(1) Il y a des figures qui représentent les provinces gallo-romaines; elles ont un carcan de perles au cou. La Novempopulanie en a deux : l'un fixé au cou, l'autre pendant des épaules sur le sein. Cette circonstance nous donne à comprendre la considération particulière qu'avaient les Romains pour la troisième Aquitaine. Dans le projet primitif, que les uns font remonter à Adrien, qui aurait formé cette division en faveur de Salvius Julianus, les autres à Dioclétien, ou plus probablement à Constantin Ier, la Novempopulanie ne comprenait que neuf peuples *(Novem-populi)*; mais à une époque postérieure, quelques autres cités furent jointes à celles de ces neufs districts, et élevées à la même dignité par la munificence impériale. Ces cités sont Auch, qui ne devint métropole qu'après la destruction d'Eause par les Barbares, Conserans, devenu cité épiscopale au Ve siècle, et Lapurdum ou Bayonne, évêché au Xe siècle.

Eause eut un évêque, saint Paternus, au IIIe siècle. Cette ville fut ravagée par les Barbares au Ve siècle. Saint Taurin, son cinquième évêque, transféra le siége métropolitain à Auch. Eause fut entièrement rasée par les Sarrasins en 732.

du prétoire des Gaules, qui résidait à Trèves, mais qui était représenté par des délégués dans les deux Aquitaines et dans la Novempulanie. Les provinces des Gaules étaient consulaires ou non consulaires; les premières étaient gouvernées par des proconsuls; les secondes, par des présidents ou des juges. La Novempopulanie était une de ces dernières; son président résidait à Eause, où se tenaient les assemblées générales. L'autorité militaire était confiée au commandant de la cavalerie (*dux*); l'autorité administrative était entre les mains du préfet ou de son délégué. La milice était composée de corps mobiles et de corps sédentaires ou de garnisons, et chaque cohorte ou compagnie de garnison était sous les ordres d'un tribun militaire; celui de la Novempopulanie résidait à Lapurdum, aujourd'hui Bayonne. Les corps mobiles s'appelaient *presentales;* c'était la milice de camp qui se rendait avec vitesse aux ordres du général, partout où sa présence était nécessaire; les corps sédentaires s'intitulaient *ripuaires,* ou limitairiens; c'étaient nos gardes-côtes; ils surveillaient les limites des nations, les bords des rivières. Leur subsistance était assurée par un impôt spécial, l'*annone* militaire. Outre cet impôt, les Aquitains en payaient un autre fixe et périodique, qui se divisait en deux branches, la taille agraire et l'impôt personnel L'impôt agraire consistait dans le dixième des terres en friche et dans une modique redevance pour les terres cultivées avant leur concession aux cultivateurs. L'impôt foncier, qu'on appelait *jugeratio,* se payait tant par arpent; les commerçants, artisans et fabricants payaient aussi un impôt sur leurs bénéfices. Les terres décumanes, ou celles appartenant à l'État par droit de conquête, étaient affermées moyennant le dixième du revenu; quant aux terres cultivées dont nous venons de parler, ce n'était que le vingtième du revenu. L'impôt personnel ne portait que sur les hommes libres, depuis leur quatorzième année, et sur les femmes, depuis leur douzième année jusqu'à la soixante-cinquième.

Cet impôt a toujours été vigoureusement repoussé et péniblement maintenu ; les Aquitains le regardaient comme une odieuse dégradation de la dignité humaine, un signe de servitude dont leur amour de la liberté ne pouvait s'accommoder (1). On tenait un rôle spécial des troupeaux du gros et du menu bétail, et chaque espèce payait un impôt appelé *scriptura*. Ainsi, les hommes, la terre, et les animaux même, étaient taxés, et quelque odieux que les impôts aient été à toutes les classes, les Romains en exigeaient pour la protection souvent purement nominale que les *presides* accordaient aux propriétaires, à leurs biens et à leurs droits. Outre ces taxes civiles, il y en avait encore de militaires, appelées *subsides* locaux, et une autre branche de revenu public qui provenait des confiscations et des amendes, dont les employés ne se montraient pas avares. Pendant les deux et même les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, le fisc, par ces deux dernières voies, a fait affluer à Rome des sommes immenses. Le luxe des riches contrastait trop avec l'humiliante pauvreté des classes inférieures ; les puissants du jour s'oubliaient au sein des plaisirs, pendant que des agents mercenaires et impitoyables pressuraient les indigents sans défense et sans courage même pour se plaindre. Harrassé par les exigences du fisc, brisé par une avilissante servitude, exténué par un travail quotidien sans fruit, sans gloire, ni pour lui, ni pour la patrie, et destiné seulement à produire pour des consommateurs fortunés, à les servir et à pourvoir à leurs besoins sensuels, le peuple croupissait dans la misère, ne s'occupait plus de la patrie, qui n'existait pas pour lui, et s'endormait dans une molle inertie, qui servait d'invitation aux hordes actives et audacieuses du Nord. Nous allons voir bientôt les Visigoths et les Vandales dans notre pays.

Quand on considère le malaise, l'état de misère où se

(1) Servi caput non habere scribitur. (JUSTE LIPSE, lib. 2).

trouvait réduite la société vers le milieu du IVe siècle, les nombreux dissolvants qu'elle renfermait dans son sein, et qui en hâtaient la mort, on est tenté de croire qu'une main invisible la conduisait à sa ruine; elle était bien coupable; les désordres étaient graves et nombreux : le temps de la justice divine était arrivé. Aussi, voyez venir les Barbares; ils s'annoncent comme une punition du ciel; un souffle de colère les pousse sur nos côtes, et l'un d'eux s'appelle le fléau de Dieu! Au milieu de tant d'éléments de décadence, on voyait une poignée d'hommes pleins de courage et d'espoir, animés d'un principe de force et de vitalité que rien ne saurait abattre, sobres et purs dans cette atmosphère enivrante de volupté, et forts d'une force divine contre l'atonie générale du corps social; c'étaient des hommes de foi, des chrétiens fervents, qui, méprisant les égarements du vieux monde, assistaient, spectateurs tranquilles, à sa chute, hâtant de leurs vœux et de leurs efforts la rénovation sociale, dont ils étaient, entre les mains de la Providence, les instruments actifs et intelligents. Le cœur plein de Dieu, d'amour pour les hommes et de haine pour l'erreur et le mal, sous quelque nom qu'ils parussent, les chrétiens avaient le sentiment de leur force et marchaient droit à la conquête de l'avenir. Mais pendant que tous les esprits justes et éclairés tendaient sans cesse vers un état meilleur, qu'ils entrevoyaient dans un lointain séduisant; pendant que le christianisme gagnait sur les cœurs la salutaire et vivifiante influence que le paganisme ne lui avait que trop longtemps disputée, l'hérésie, comme pour faire un contrepoids à tant de bonheur, dressa sa hideuse tête et se mit à semer la discorde parmi ces hommes nouveaux, réunis au pied de la croix dans la croyance d'un seul Dieu en trois personnes, créateur, rédempteur et sanctificateur. Priscillien, distingué par ses talents oratoires, sa naissance, un port imposant et majestueux, et une grande fortune, commença à prêcher une doctrine nouvelle, sans autre fondement que ses

Pluquet, *Hist. des Hérès.*

propres idées, sans autre justification que ses passions. Ses partisans préconisèrent avec succès ses mérites et exaltèrent l'austérité de ses mœurs; son extérieur humble, son visage composé, sa mâle éloquence, son zèle apparent, son ambition réelle et son grand désintéressement lui avaient gagné de nombreux amis et accrédité sa doctrine, qui n'était que la maladroite reproduction des vieilles erreurs des Gnostiques et des Manichéens. L'Espagne fut le théâtre que cette hérésie se choisit, et de là elle se répandit dans l'Aquitaine comme le torrent de nos montagnes. Un concile s'assembla à Saragosse; c'est là que nous voyons apparaître, pour la seconde fois dans l'histoire, un évêque de Bordeaux. Il se nommait Delphin, l'un des plus grands évêques du IV[e] siècle. Les Priscillianistes furent, en vertu d'un rescrit de Gratien, condamnés et expulsés, non seulement de l'Espagne, mais même de l'Empire. Priscillien interjeta appel du jugement du concile de Saragosse au pape Damase, et partit pour Rome avec quelques amis (1). Ayant appris qu'ils devaient passer par Bordeaux, le pieux évêque assembla un synode et prit toutes les mesures convenables pour sauver son troupeau de ces doctrines impies. Priscillien y vint en effet, et se fit quelques prosélytes; il fut accueilli avec bonté par la famille du fameux professeur Delphidius, dont il déshonora la fille et gagna la femme à ses utopies impies. Pendant son absence, les Priscillianistes firent tout ce qu'ils purent auprès de Macédonius, maître des offices de l'empereur; ils réussirent si bien, qu'on éluda complètement les ordonnances impériales, et qu'on continua à propager les erreurs condamnées et à affermir le crédit de l'hérésiarque.

Anno 380.

Sulpit. Sever., lib. II.

Maxime, proclamé empereur, apprend le progrès de la

(1) Priscillien fut condamné partout; son obstination lui coûta la vie. L'hérésie était alors un crime d'État, comme étant une cause de dissensions civiles; mais l'hérésie ne mourut pas; elle se cacha pour un temps et reparut avec les Visigoths. Clovis seul rendit la paix et la liberté à la France.

Livre I. Chap. 6. — Anno 384.

nouvelle doctrine; et pénétré d'un profond respect pour les hautes vertus de Delphin, il l'autorise à convoquer un nouveau concile à Bordeaux, où le nouvel empereur fit conduire Priscillien, Instantius et Salvien, avec quelques autres personnages moins remarquables, pour subir leur jugement. Instantius se défendit peu et mal; il fut déclaré indigne de l'épiscopat et condamné. Priscillien en appela à l'empereur; les évêques, dont la compétence ne saurait être contestée, eurent la faiblesse cependant d'admettre cet appel; il nous semble qu'ils auraient dû juger l'appelant comme contumace, ou, s'il avait des raisons valables à les récuser comme juges, en réserver le jugement à d'autres évêques, et ne pas reconnaître un appel injustifiable, que Constantin lui-même avait blâmé dans la conduite des Donatistes. Les accusés et accusateurs furent ramenés à Trèves devant Maxime; saint Martin s'y fit l'apôtre de la miséricorde et intercéda pour les coupables. Maxime se rendit à ses pieuses demandes; mais gagné plus tard, après le départ du saint, par les incessantes et importunes accusations d'Ithace et d'Idace, il condamna Priscillien à mort. Le peuple, dont le christianisme soulageait les peines et défendait les intérêts, prit fait et cause contre les novateurs, et dans un moment d'exaspération, tua à coups de pierres, à l'instigation d'Ithacus, en plein jour, dans les rues de Bordeaux, une pauvre femme nommée Urbica, comme étant l'amie et le disciple de l'hérésiarque. Le peuple se fit à la fois et juge et bourreau. Euchrotie, veuve de Delphidius, célèbre professeur de Bordeaux, dont nous parlerons ailleurs, embrassa la nouvelle doctrine avec une obstination que rien ne pouvait ni vaincre ni justifier; elle y persista avec sa fille Procula, et fut condamnée avec elle à la peine capitale.

Labb., *Concil.*, t. 2.

Hardouin, tome 1er.

Chron. bordel.

Nous apprenons de saint Ambroise que notre évêque saint Delphin était lié d'une sainte amitié avec saint Phæbade, d'Agen, qui l'accompagna au concile de Saragosse, et surtout avec saint Paulin, de Bordeaux, qui s'appelle son fils, et pré-

tend que ce saint évêque était pour lui, non seulement un père, mais *Pierre,* qui l'avait pêché dans les profondes et amères eaux du siècle, pour que, de mort qu'il était, il pût revenir à la véritable vie. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

L'hérésie ne fit qu'effleurer le sol de Bordeaux; le paganisme disparaissait peu à peu devant les lumières de la foi; une puissance invisible était venue renouveler les hommes, les usages, les mœurs et le monde; l'erreur et le crime se retiraient devant les triomphes renouvelés et progressifs de l'Évangile, qui était le complément inspiré, le développement définitif et divin de la loi de Sinaï. L'unité était le symbole de la foi, et l'union des cœurs et des intelligences repoussa du sein de l'église naissante les auteurs et fauteurs des nouvelles doctrines, quelque spécieuses qu'elles fussent. Les arts et les sciences se développèrent d'une manière admirable à l'ombre d'un trône où siégeait un prince chrétien; le pouvoir devint moins absolu à Rome, et les principes civilisateurs de la foi, tout en servant d'appui aux institutions, les adoucirent peu à peu et introduisirent dans la législation des éléments d'égalité et de mansuétude ignorés jusqu'alors. Bordeaux n'eut que le reflet de ces nouvelles mœurs de Rome; mais ce reflet était grand et éblouissant. Fière de son collége, cette ville voyait accourir dans ses murs toute la jeunesse de l'Aquitaine; ses professeurs étaient célèbres et connus de réputation dans toutes les parties de l'Empire. Quelques-uns d'entre eux furent appelés à Constantinople; d'autres ont figuré avec gloire parmi les hautes notabilités de la capitale du monde, et Bordeaux peut se vanter d'avoir eu des illustrations que Rome même lui eût enviées (1). Le commerce aussi se développa alors sur une plus grande échelle, et étendit aux pays

(1) Nous parlerons, dans la partie littéraire de ce travail, du collége de cette ville et de ses professeurs. Vers la fin du IVe siècle, il y avait près de cent quinze cités dans la Gaule et autant d'évêques.

lointains ses courses aventureuses et ses relations maritimes; une population intelligente commença à goûter les douceurs de la paix et à s'occuper des travaux agricoles. Le luxe se glissa à la suite de tant de bonheur; on se reposait avec confiance sur l'active et intelligente sollicitude de leur pasteur Delphin, qui était pour eux un père et un magistrat (1). L'état du peuple s'améliorait peu à peu, et malgré les désordres de la société, encore un peu païenne, tout le monde se livrait aux plus douces espérances d'un meilleur avenir. Hélas! tout cela n'était qu'un songe! Voici venir les Barbares! (2).

(1) Les temples païens furent fermés sous Théodose; Constantin en dépouilla un grand nombre de leurs biens, et peu à peu les chrétiens s'emparèrent des autres. L'influence et la puissance des évêques leur venaient du peuple même dont ils étaient les pères, les protecteurs et les amis.

(2) Les Goths, comme les Alains, étaient de race scandinave; ils étaient divisés en deux peuples : les Ostrogoths ou Goths orientaux, les Visigoths ou Goths occidentaux. Ils s'étaient rendus redoutables aux Romains sous Caracalla; ils vinrent dans le midi de l'Europe à la suite des Vandales. Ils se répandirent partout, dit Montesquieu, quand la force qui les avait refoulés au nord se fut affaiblie. (*Grandeur et Décad.*, chap. 16).

CHAPITRE VII.

État de la société à l'arrivée des Vandales et des Goths. — Bataille de Saint-Sever. — Ils ravagent et incendient Bordeaux. — Honorius leur abandonne l'Aquitaine. — Astaulph épouse Placidie. — Les Romains attaquent les Visigoths. — Ils leur donnent des terres en Espagne. — Ils y vont rejoindre Astaulph. — Ils pillent Bordeaux avant de partir. — Ils assiégent Bazas. — La Constitution d'Honorius. — L'église romaine ennemie du despotisme. — Les Visigoths maîtres de la Novempopulanie. — Eurie ou Evarix, leur prince, à Bordeaux. — Tableau de sa cour à Bordeaux par Sidoine Apollinaire. — Il persécute les catholiques. — État des églises en Aquitaine. — Alaric lui succède. — Concile d'Agde.— Les évêques favorisent les projets de Clovis. — Les Francs. — Leur origine. — Bataille de Vouillé. — Clovis vient à Bordeaux. — Il bat le reste des Visigoths à Camparrian, près de Bordeaux. — Il passe l'hiver à Bordeaux. — Un mot sur son baptême et sur les fleurs de lys. — Leur origine. — Leur signification.— Organisation politique et administrative des Visigoths.—Assemblée générale à Aire, sur l'Adour. — Le Code théodosien.—La législation des Visigoths sur les mœurs, sur le cens, sur les chevaux, sur l'état militaire, sur les juifs.— Le partage des terres dans le Bordelais. — Le langage des habitants. — Ausone et saint Paulin.— Tableau des mœurs des Aquitains au Ve siècle.

DE 400 A 509.

L'état social de Bordeaux et de l'Aquitaine s'était amélioré; mais les espérances qu'on avait conçues à la fin du IVe siècle ne se réalisaient que lentement. Le mal était grand et général; la société, nous l'avons vu, s'en allait en lambeaux : Lois sans sanction, magistrats énervés et impuissants, administration languissante, mœurs dépravées, autorité méconnue et même méprisée, confusion dans les différents degrés d'une hiérarchie sans lien, indigence réelle et déplorable à côté d'un luxe effréné et d'une apparente prospérité; des finances obérées, alimentées par une taxation vexatoire et onéreuse; le vice coudoyant la vertu et triomphant au nom de dieux Livre I. —

Livre I. Chap. 7. plus corrompus que leurs plus infâmes adorateurs; un culte s'affaissant sous les attaques de la raison éclairée des adorateurs du vrai Dieu et sous le poids de son absurdité; le flambeau de la foi qui brille sur ce cahos, comme si, par une seconde création, Dieu venait encore dire au monde : *fiat lux,* voilà l'Empire romain, voilà l'état de l'Aquitaine au moment de l'arrivée des Vandales, des Alains et des Suèves.

407-408. Saint Jérôme, *Epist. II. ad Auguerunciam.* La marche de ces barbares était un triomphe continu; ils s'emparèrent de Narbonne et de Toulouse, ravagèrent et incendièrent Bordeaux, et retardèrent pour longtemps la marche ascensionnelle de sa prospérité et de sa gloire. Ils ne s'arrêtèrent pas à ces premières conquêtes; ils tentèrent de pénétrer en Espagne; mais repoussés par les lieutenants d'Honorius, ils rentrèrent dans la Novempopulanie, remportèrent une victoire sur les habitants, qui leur opposaient une armée de vingt mille hommes à Saint-Sever, et vinrent, dans l'au-
413. tomne de 413, se fixer à Bordeaux et dans cette partie de l'Aquitaine où un peuple, amolli et épuisé par les exactions despotiques des officiers de Rome, préférait l'étranger avec un changement dans le régime politique, aux charges de la
414. tyrannie romaine, dont il voulait s'affranchir. Astaulph conduisait ces hordes barbares; il était beau-frère du fameux Alaric, qui avait pris et dévasté Rome en 410. Pendant quelques années, leur domination semblait si solide, si inébranlable, que le faible Honorius, n'osant plus s'opposer à leurs empiétements, et dans la vue de garantir l'Italie d'une invasion semblable, leur abandonna l'Aquitaine, dont ils firent
418. Toulouse la capitale. Bordeaux, jusqu'alors résidence des gouverneurs, perdit, avec son titre de capitale, sa prospérité, sa gloire, et vit avec douleur s'arrêter les beaux développements de son commerce. L'étude des arts et des belles-lettres fut proscrite par ces ennemis de la civilisation, et les ténèbres allaient de nouveau se répandre, comme un épais nuage, sur la patrie d'Ausone et de saint Paulin. Quoique barbares, ces

étrangers n'étaient pas insensibles à la puissance de la beauté. Astaulph, épris des charmes de Placidie, sœur d'Honorius, qui était tombée au pouvoir d'Alaric, se décida à l'épouser, et accomplit ce projet à Narbonne en 414. Les Barbares avaient enlevé au Capitole toutes les pierreries, tous les bijoux, toutes les choses précieuses que Rome étalait aux yeux des étrangers : l'heureux mari les donna comme cadeau de noces à sa jeune femme, aussi distinguée par sa vertu, son courage et sa prudence, que par sa haute naissance et sa beauté. Le présent égalait en magnificence les splendides fictions des *Mille et une Nuits*. Astaulph avait un grand cœur, de l'esprit naturel et beaucoup d'excellentes dispositions et d'heureuses qualités; il ne lui manquait que la foi et plus de flexibilité dans le caractère. Il avait besoin de Placidie pour être homme civilisé; ils se comprirent : elle devait en faire un chrétien. Ambitieux, il eut un grand tort, c'était de devancer son temps et de ne pas croire à la puissance des circonstances. Sa volonté était pour lui un fait réalisable; il ne prévoyait ni les difficultés, ni l'inconstance des hommes et des choses humaines. Il lui semblait que vouloir c'était faire, et que la Providence, qui l'avait toujours favorisé, devait toujours lui continuer le même bonheur, les mêmes succès. « J'ai eu la » passion, disait-il, d'effacer le nom romain de la terre et de » substituer à l'empire des Césars l'empire des Goths, sous le » nom de *Gothie*. L'expérience m'ayant démontré l'impossi- » bilité où sont mes compatriotes de supporter le joug des » lois, j'ai changé de résolution; alors j'ai voulu devenir le » restaurateur de l'Empire romain au lieu d'en être le des- » tructeur. » . Orose, lib. VIII.

Livre I. Chap. 7.

Les succès et la jactance de ces hordes victorieuses réveillèrent enfin l'énergie martiale des Romains; ils envoyèrent une armée contre les Visigoths, qui ne firent que peu de résistance. Placidie intervint entre les parties belligérantes, et un traité eut enfin lieu entre Astaulph et les généraux de

Livre I. Chap. 7.

Constance et d'Honorius, qui consentirent à ce que les Visigoths eussent un établissement fixe au-delà des Pyrénées. Astaulph ordonna à ses compatriotes de quitter les fertiles plaines de l'Aquitaine et d'aller le rejoindre sur les bords de l'Èbre ; ils obéirent à regret, et au jour fixé pour leur départ, voyant leurs intérêts compromis, leurs espérances déçues et leurs désirs contrariés, ils pillèrent Bordeaux, et chargés d'un butin immense, allèrent assiéger Bazas. Le peuple résista avec une noble énergie; mais Paulin, homme influent du pays, se rendit la nuit, *incognito,* auprès de Goar, général des Alains, et le décida à abandonner ces hordes nomades, pour se fixer à Bazas, où il trouverait d'anciennes connaissances, des amis et une patrie, qu'il n'était pas bien sûr de rencontrer sur les bords lointains et inexplorés de l'Èbre. Goar accepta les offres de Paulin; sa défection fit lever le siége et épargna à Bazas toutes les horreurs du pillage que convoitait la cupidité de ces Barbares; ils partirent en hâte pour aller rejoindre Astaulph.

Le Beau, *Histoire du Bas-Empire,* lib. XXIX.

Voir notre *Histoire de Bazas,* page 59.

Les Visigoths ayant abandonné le pays, il fallait réorganiser tous les services publics. Honorius publia une nouvelle Constitution, qui commença pour les Gaules une époque mémorable, celle de la liberté représentative, qu'à l'exemple de l'Angleterre et de la France, on s'efforce même de nos jours de réaliser dans presque tous les États de l'Europe. C'est un des nombreux bienfaits du christianisme : ingrats, nous méconnaissons le bienfaiteur, tout en profitant de ses faveurs. L'Église seule mit des bornes au pouvoir absolu de Constantin ; partout elle prit la défense des pauvres et des opprimés, et, dans ses conciles, elle donna le premier exemple de ces assemblées où le peuple, par ses représentants, participe à la confection des lois qui le régissent (1). Honorius rétablit ces

(1) « L'Église romaine, dit Châteaubriand, n'a jamais admis le pouvoir absolu des » rois. » *Étud. hist.* Michaud, dans son *Histoire des Croisades*, t. 5, dit : « L'An- » gleterre doit aux Papes la liberté dont elle jouit aujourd'hui. La grande Charte,

assemblées, dans les Gaules, avec une périodicité annuelle; il écrivit à son délégué, le préfet du prétoire, une lettre où nous remarquons les passages suivants : « Ta magnificence » aura donc à exécuter perpétuellement notre volonté, qui » est que tous les ans, au ides d'août (15), les honorés, les » propriétaires, les curiales ou juges, se réunissent dans la » cité d'Arles (1). Toutefois, quant à la Novempopulanie et » aux deux Aquitaines, qui sont un peu plus éloignées, si les » juges y étaient retenus par leurs occupations, nous leur » faisons savoir qu'elles aient à envoyer des députés selon la » coutume......... Le juge qui ne sera pas arrivé à l'époque » fixée, doit être frappé d'une amende de cinq livres d'or; » l'honoré, ou le curial, de trois livres. » L'empereur ordonna que toutes les affaires importantes, publiques et particulières, fussent soumises à cette assemblée, et qu'aucune décision ne fût prise qu'après une discussion approfondie de la matière, afin, est-il encore dit dans la lettre de convocation, « *que les peuples puissent juger de la justice et de la » sagesse des députés, par celle de leurs ordonnances et de » leurs lois, lesquelles seront publiées plus tard dans les pro- » vinces.* » Que diraient les rois de l'Europe du *libéralisme* de cet empereur de Rome au V[e] siècle? N'est-ce pas le cas de dire, avec M[me] de Staël, que la liberté est ancienne et le despotisme nouveau!

» premier monument des libertés britanniques, fut l'heureux fruit des menaces des » foudres de Rome, et jamais cette Charte n'eût été accordée par le roi Jean sans » l'influence redoutable et les conseils impérieux du Souverain Pontife. » Oui, c'est à un évêque catholique, le célèbre Langton, que les Anglais doivent leurs libertés; mais leur *magna charta,* comme on le voit par la Constitution d'Honorius, n'est pas, comme ils le disent, la première Charte constitutionnelle du monde. L'Église eut ses conciles avant qu'il y eût des Chambres en France, ou de *house of commons* en Angleterre, ou même d'assemblée délibérante à Vienne. « Les conciles, dit Sal- » vandy, ces Chambres de l'univers chrétien, apportent avec eux la science, que les » Romains n'ont pas eue, d'accorder la liberté avec la grandeur. » *Discours de ré- » cept. à l'Acad.*

(1) *Saluberrima magnificentiæ tuæ, etc., etc.*

Comme celles de nos jours, cette Constitution ne vécut guère; une révolution la renversa. Waillas arriva au pouvoir; il s'empara du sceptre qu'un assassin ambitieux avait arraché à Astaulph; il fit un traité avec Constance, et en récompense des services rendus contre les Alains et les Vandales, ces éternels ennemis de Rome, Honorius et Constance cédèrent à ces nouveaux alliés, les Visigoths, la Novempopulanie et le Bordelais, c'est-à-dire presque tout l'espace qui se trouve borné par la Garonne, l'Océan et les Pyrénées. Les habitants de ces vastes contrées se courbèrent sous le nouveau joug! Oppresseurs pour oppresseurs, tant valaient les Barbares que les impitoyables agents de la démoralisante ci-
418. vilisation de Rome; ils cédèrent à ces nouveaux usurpateurs les deux tiers de leurs terres et le tiers de leurs esclaves. Le traité est une ineffaçable tache sur la mémoire d'Honorius; c'est la honte de sa politique et l'opprobre de Rome.

Tout fier d'avoir, par des voies pacifiques, mutilé le colosse romain, le prince visigoth se mit à s'occuper du sort de ses esclaves; il faut ainsi les appeler : le mot *sujet* est trop doux. Bordeaux avait pour lui plus de charmes que Toulouse, et Euric *(Évarix)* y faisait sa résidence habituelle. Ce prince, grand capitaine, habile politique, porta à son apogée la grandeur des Visigoths et aspira à se rendre maître de toutes les Gaules. La cession de la Novempopulanie lui avait révélé la faiblesse de Rome; il n'y avait plus d'obstacle de ce côté. La terreur précédait ses armées, la victoire les suivait; les domaines conquis furent partout souillés de sang chrétien; ils s'étendaient depuis les Alpes jusqu'à l'Océan, depuis la Loire jusqu'au Tage. Ayant trempé ses mains dans le
465. sang de son frère, le pouvoir souverain en fut le fruit et la récompense : la cruauté fut son meilleur moyen de régner; il s'en servit bien. Il ne négligea rien pour consolider sa puissance, et vit, avec toutes les secrètes jouissances de l'orgueil, se prosterner avec servilité devant son trône les ambassa-

deurs de toutes les puissances et même de Rome. Sa cour, à Bordeaux, était le centre où aboutissaient toutes les affaires, un lieu de plaisirs, l'école de la politique et l'*emporium* de l'Occident : elle éclipsait les autres cours de l'Europe ; elle égalait, quant aux formes extérieures de la civilisation, celle de Constantinople, et la surpassait en puissance. Sidoine Apollinaire en fait un portrait; nous le mettrons sous les yeux de nos lecteurs. Arraché à son troupeau, il se rendit à Bordeaux pour solliciter d'Evarix, le prince visigoth, le terme de son exil et la liberté d'aller mourir au milieu de son peuple, dont il avait emporté l'amour et les regrets, et qui le rappelait avec un empressement filial. Personne ne saurait mieux peindre la situation des choses, la magnificence de la cour, l'éclat des parures, le servilisme des courtisans, en un mot, la physionomie de notre ville sous un despote, en 476. 476.

Sidoine Apollinaire, lib. VIII, ep. X.

Jornandes, *De reb. Geticis*, cap. XLVI.

« J'ai vu, écrit-il à un ami, j'ai presque vu la lune achever » deux fois son paisible cours, et je n'ai cependant obtenu » qu'une seule audience. Le maître de ce lieu ne trouve pas » de temps pour moi; car le monde entier attend ici avec » soumission une réponse à ses demandes. Ici nous voyons le » Saxon, aux yeux bleus, trembler, lui, qui ne craint que » les vagues agitées de la mer en furie; ici le vieux Sicambre, tondu après sa défaite, laisse croître de nouveau ses » cheveux; ici se promène l'Érule, aux yeux verdâtres, ayant » presque la même teinte que l'immense Océan, dont il habite » les golfes éloignés; ici le Burgonde, haut de 7 pieds, flé» chit le genou et implore la paix; ici l'Ostrogoth réclame le » patronage qui fait sa force, et à l'aide duquel il fait trem» bler le Hun, qui, tout fier qu'il est, sait cependant s'humi» lier; ici toi-même, ô Romain, tu viens prier pour ta vie; et » quand le Nord te menace de quelque trouble, tu sollicites » le bras d'Évarix contre les hordes de la Scythie: tu de» mandes à la puissante Garonne de protéger le Tibre affai» bli. »

Livre I. Chap. 7.

cruauté du père : fils d'un homme sans reproche, il eût été respecté et aimé. Les évêques furent autorisés enfin à se réunir en concile, à Agde, pour le rétablissement de la discipline. On a cru que cette assemblée fournit aux prélats réunis des facilités pour se concerter entre eux, même en matières politiques, et pour favoriser le triomphe de Clovis, qui semblait, par sa conduite, devoir réaliser leurs espérances par le progrès de la foi. « Nous croyons, dit un auteur, que les évê-
» ques et la religion ont beaucoup contribué aux succès de
» Clovis. Les Gaulois n'avaient ni lois ni gouvernement; les
» empereurs d'Orient, qui en étaient les seuls maîtres, lais-
» saient ce peuple se gouverner par les factions. Tout était
» dans l'anarchie lorsque Clovis parut avec son armée. Le
» clergé favorisa ses conquêtes, lui fit abandonner ses faux
» dieux, négocia son mariage avec Clotilde, princesse aussi
» distinguée par l'élévation de son esprit que par sa prudence
» et sa piété. Alors le gouvernement féodal rendait les grands
» vassaux oppresseurs, multipliait les serfs et outrageait la
» dignité de l'homme. Le clergé s'occupa à détruire l'autorité
» de ces tyrans, et se servit de la religion pour donner au
» peuple quelques lumières et quelques vertus. Voilà des
» bienfaits qui méritent la justice du prince et la reconnais-
» sance de la nation. »

Le président Hénault.

Tout cela n'est que trop vrai. Les Visigoths inspiraient trop de crainte aux vrais chrétiens; ils étaient ariens et barbares; c'était trop à la fois. Le souvenir d'Évarix était d'ailleurs toujours présent à tous les esprits : le passé ne s'efface pas si vite. Les Romains, réduits à implorer miséricorde, n'avaient plus ce prestige qui fait naître la confiance : leur impuissance à protéger leurs alliés n'était que trop évidente. Le clergé et le peuple tournèrent les yeux vers le jeune libérateur que le ciel leur envoyait ; Clovis devina leur pensée et y correspondit. Il devint tout à la fois l'homme de Dieu et l'homme du peuple, l'instrument de la Providence pour la

propagation de la foi et la civilisation de la France. « Il était » nécessaire, dit un écrivain moderne, il était nécessaire à » Clovis d'être chrétien pour garder les Gaules, et aux chré- » tiens des Gaules que Clovis le devînt pour les préserver. » Il est naturel de croire que ces sentiments ont trouvé de fidèles échos au concile d'Agde, où présidait saint Césaire d'Arles, qui était antipathique aux Visigoths ariens (1). Avitus, de Vienne, lui exprima la joie et les espérances du clergé, par ces mots : *O roi, ta foi est notre victoire!* En un mot, quelles que fussent les avances d'Alaric, les catholiques ne montrèrent jamais la moindre sympathie pour ces Goths, et dans toutes les occasions favorables, ils ne cachaient pas leur volonté de secouer leur joug. Clovis avait cédé aux douces instances de Clotilde et à ses propres convictions ; il était nouvellement converti à la foi, et peut-être voulait-il en même temps satisfaire ses vues ambitieuses en manifestant son zèle en faveur du catholicisme. Sans autre motif de mécontentement, il appela autour de lui ses Francs (2), et après avoir représenté la honte qu'ils devaient ressentir de voir les plus belles provinces des Gaules entre les mains de ces Barbares,

Livre I. Chap. 7. — Le comte De Peyronnet, *Histoire des Francs*, tome 1er. 506.

(1) Cyprien, évêque de Bordeaux, assistait à ce concile et en souscrivit les décisions avant les évêques de Bourges et d'Auch. Sextilius, évêque de Bazas, s'y fit représenter par son vicaire, Polémius. (Labbe, *Collect. des conciles*, t. 4).

(2) Quelle est l'origine des Francs? Il est difficile de l'établir; les écrivains ne s'accordent guère sur ce sujet. Ce qu'il y a de vrai dans tout ce qu'on en dit, c'est qu'ils étaient Germains. Le nom de Francs commença à être connu au commencement de la seconde moitié du IIIe siècle; il servait à distinguer plusieurs tribus de la Germanie, toutes ennemies de Rome ; c'étaient les Saliens, les Celtes, les Sicambres et d'autres encore au nord du Mein. Ce nom, selon Philippe Cluvier, vient du mot allemand *Frank*, libre. (Greffet, *Observat. sur l'origine de la nation franç.*) Ces peuples prirent ce nom à l'époque où leurs entreprises contre Rome, pour leur liberté étaient couronnées de succès. C'est ce qui fait fait dire à Fréret : « Le nom » qu'une nation se donne à elle-même est assez ordinairement une épithète honorable » prise de la langue qu'elle parle. Tels étaient les noms des Cimmériens ou des Cim- » bres, des Sicambres, des Celtes ou Galates, des Francs, des Goths, des Slaves, » qui tous désignent la bravoure, l'intrépidité, la célébrité, etc., etc.» (Fréret, *Vues générales sur l'origine des anciennes nations).*

Livre I. Chap. 7. — Grégoire de Tours, liv. 2, ch. 37. — Frédeg., épit., ch. 35, édition Ruin.

ennemis de leur foi, il s'écria avec enthousiasme : « *Marchons » avec l'aide de Dieu; et après avoir vaincu les Ariens, que » leurs terres restent en notre pouvoir.* » On applaudit; il déclara la guerre à Alaric, roi des Visigoths. Les Goths se replièrent sur Poitiers et s'y retranchèrent. Clovis avança à la tête de ses troupes : les deux armées se rencontrèrent à Vouglié (*Volleiacum*) (1). Considérons un instant l'importance immense que dut avoir aux yeux du monde d'alors l'issue de cette bataille; il s'agissait du sort de la civilisation et de la foi, de l'avenir de la France et de l'Europe. Il s'agissait de l'arianisme greffé sur la barbarie, ou du catholicisme suivi de la liberté qu'il a donnée au monde, et de la société actuelle avec ses innombrables bienfaits, auxquels ses ennemis
507 mêmes n'opposent que des abus inséparables de la faiblesse, de l'ignorance ou des passions des hommes. Les deux armées se rencontrent; il s'agit pour elles d'être ou de ne pas être; c'était vaincre ou mourir : le choc est terrible; des deux côtés des prodiges de valeur et les avantages longtemps incertains; on combat à armes blanches, bras à bras, se pous-

(1) L'abbé Lebœuf, de Bouquet, le comte de Peyronnet, dans son excellente *Histoire des Francs,* prétendent, contre l'opinion générale, que cette bataille eut lieu à Vivonne, sur les bords du Clain. Nous ne partageons pas ce sentiment. Grégoire de Tours, qui était presque contemporain de l'événement, et de Frédegaire, décident cette question sans réplique, et indiquent le *Campus Vogladensis,* la plaine de Vouglié ou Vouillé, comme le champ de bataille, et fixent à dix milles sa distance de Poitiers, c'est-à-dire 7,560 toises, ou trois lieues trois quarts de poste. Il y a, à vol d'oiseau, quatre lieues de Poitiers à Vouillé, et le mot *campus* comprend toute la plaine circonvoisine. On ne peut en dire autant de Vivonne. La tradition locale a d'ailleurs conservé le souvenir de la bataille livrée en cet endroit, dans le nom d'un chemin qu'on désigne encore sous le nom de *Chemin des Goths.* Vivonne est d'ailleurs une localité moderne: aucun monument historique ne constate son existence avant le milieu du IX[e] siècle. Dans les plus anciens titres que M. Dufour a consultés, les différents noms de cette localité sont *Vicus-Vendonium*, *Vicodonium*, *Vivonia*, *Vico-Viona.* (Dufour, *de l'ancien Poitou,* etc., p. 190). On consulte avec fruit, sur ce sujet, un *Mémoire* de M[gr] de Beauregard, évêque d'Orléans, que M. Mesnard a analysé dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1837, p. 109.

sant, se heurtant, s'entremêlant en désordre au milieu des scènes d'un carnage affreux. Enfin, Clovis aperçoit Alaric, et lui court dessus à bride abattue, la lance à la main: un coup lui est porté avec adresse; Clovis le pare et en assène à son adversaire un autre avec force, le jette par terre et lui perce la poitrine. A cette nouvelle, les Visigoths s'enfuient en désordre; Clovis les poursuit et les atteint dans un endroit où ils venaient d'établir leur camp, et qui en conserve encore le nom, *Camparrian* (*Campus Arianus*), près de Bordeaux, où, selon Lacolonie, il fit bâtir une église (1). Clovis marche en avant par Saintes et le château fort de la route militaire (*castrum belli viæ*), et arrive à Bordeaux, qui lui ouvre ses portes et le salue, non seulement comme vainqueur, mais comme sauveur et comme roi. Ses troupes y passent l'hiver, dit Grégoire de Tours; Clovis y laisse une garnison et se prépare à de nouvelles conquêtes. Clovis est reconnu roi; les Barbares s'enfuient, et de ce moment, on peut, à proprement parler, dater la naissance de la France ou du pays des Francs. Le baptême de Clovis, le jour de Noël 496, marque la naissance de la monarchie (2). Le monarque, dit-on, mit sur sa couronne une fleur de lys, symbole de la pureté recouvrée dans les fonts baptismaux et emblême de la Trinité, dogme

De Vaissette, *Histoire du Languedoc*, tome 1er.

Aimoin, *De Gest. Franc.*, lib. I, cap. 22.

(1) Jean Vasœus, écrivain espagnol, dit que ce lieu s'appelle encore *Campus Arianus*. « *Tanta cæde victi sunt, ut is locus Campus Arianus etiam nunc vocitetur.* » (Vasœus, *Rerum Hispanicarum Senptores aliquos*, p. 546, imprimé à Francfort en 1579.) Quelques écrivains disent que c'étaient les fuyards de Poitiers qui furent atteints près de Bordeaux. D'autres disent que c'était une autre armée de Visigoths. Nous adoptons la première opinion, qui est celle de Delurbe.

(2) Avec le baptême, Clovis reçut l'onction des rois. On ne peut pas contester ce fait; c'est saint Remi lui-même qui le dit dans son testament. *Quem* (Clovis) *baptisavi........ et per ejusdem sancti spiritus sacri chrismatis unctionem ordinavi in regem.* (Frodoard, *Hist. ecclés. Rhem*, lib. 1). Quant à la sainte ampoule portée du ciel par une colombe blanche, cette tradition populaire n'est attestée que par Hincmar et Aimoin, au IXe siècle; Frodoard en parle au Xe siècle, d'après eux; mais saint Grégoire de Tours n'en fait pas mention, quoiqu'il parle du baptême et du sacre. (Liv. II).

de sa foi, que les Ariens attaquaient (1). Soissons cessa d'être la capitale ; cet honneur fut cédé à Paris, reconnu depuis lors le centre des États de Clovis, qui s'étendaient de Toulouse jusqu'aux bords du Weser (2).

La voilà donc tombée, la puissance des Visigoths : le sol leur avait manqué sous les pieds ; les sympathies du clergé et du peuple avaient préparé les voies au prince vainqueur et chrétien, dans un pays auquel ils avaient la prétention de laisser leur nom (3). La société gallo-romaine subit l'influence des mœurs et des usages des Visigoths; mais les grandes institutions sociales furent maintenues à cause de leur utilité; et quoique ces étrangers se fussent conformés aux habitudes locales, aux règlements préexistants, les fonctionnaires publics s'efforcèrent peu à peu d'introduire leurs propres idées d'or-

(1) « Les fleurs de lys, dit le P. Mabillon, ont été employées de tout temps, et » même dès la première race de nos rois, pour ornement à leur sceptre et à leur cou- » ronne ; mais ils ne s'en sont servi pour leurs armes que depuis Philippe-Auguste, » qui en mettait une seule à son contre-scel, comme ont fait Louis VIII et saint » Louis. On a ensuite employé dans leur écu des fleurs de lys sans nombre, qui, » enfin, ont été réduites à trois du temps de Charles VI, vers l'an 1380. » *Discours sur les anciennes sépultures de nos rois.*

Nous lisons dans le préambule des lettres de fondation du monastère de la Trinité, de Mantes, ces lignes : « *Lilia quidem signum regni Franciæ in quo florent » flores quasi lilium, imò flores lilii, non tantum duo, sed tres, ut in se typum » gererent Trinitatis, ut sicut Pater, verbum et spiritus hi tres unum sunt, sic » tres flores, unum signum mysterialiter præfigurant....... In quibus tribus reg- » num Franciæ à longis retro temporibus præ regnis cæteris floruisse et hactenus » florere dignoscitur. Ac per hoc in se tenuisse vestigia Trinitatis.*

» Et sy portez, dit Raoul de Presle, les armes de trois fleurs de lys, en signe de » la benoiste Trinité, qui, de Dieu par son angle, furent envoyées au roy Chlovis, » premier roi chrétien. » *Prologue de la traduction de la Cité de Dieu.* Raoul de Presle était maître des requêtes sous Charles V. C'est ce qui fait dire à Lancelot : « Ces expressions sont précises pour prouver que du temps de Charles V l'écu de » France était de trois fleurs de lys seulement. On en trouve même des exemples » antérieurs à ce règne, du moins dans les sceaux. » *Mémoire sur Raoul de Presle.*

(2) Sans la preuve que nous en avons, croirait-on que Chlotovecus, Hludovicus, Chlodoveus, Ludicus, Ludovicus, Chlovis, sont les noms d'un seul et même roi... ? Fréret, *Observat. sur le nom de Mérovingiens.*

(3) Astaulph, prince des Goths, voulait donner le nom de *Gothie* à l'Aquitaine.

ganisation politique. La guerre était l'élément de leur existence, et ce peuple belliqueux, qui, ne voulant d'autre chef qu'un guerrier, ne connaissait pas la haute influence du commerce, de l'industrie et des arts, sur le développement de leur civilisation naissante, qu'ils croyaient réaliser beaucoup mieux par l'épée. Leur organisation politique comprenait plusieurs divisions hiérarchiques, la *dixenie*, ou fédération de dix chefs; la *centenie*, ou celle de cent chefs; la *quinquenie*, ou réunion de cinq cents chefs, avec leurs dépendants. Au-dessus de tout cela, comme couronnement de l'édifice social, on voyait l'assemblée nationale et le prince. Quand il s'agissait de la justice, les formes étaient presque les mêmes: les lois et les tribunaux n'étaient pas changés; on eût dit qu'on reconnaissait à Bordeaux la puissance de Rome, en présence de la liberté de ces fiers habitants du Nord et des formes démocratiques des peuplades teutoniques : toutes les grandes affaires se traitaient en commun; celles moins importantes étaient subordonnées à la volonté du prince (1). Les ducs commandaient toujours les troupes, tout en se faisant représenter pour l'administration de la province par des substituts, ou vicaires (*vicarii*). Les comtes exerçaient bien souvent la puissance judiciaire, et, comme du temps des Romains, ils accompagnaient le prince dans ses excursions pacifiques ou militaires. Sous les Visigoths, le préfet du prétoire s'appelait le comte des spathaires ou gardes du palais; le chancelier palatin prenait le titre de comte des notaires, et le maître des domestiques, celui de comte des chambellans. Ainsi, dans l'administration visigothe, à Bordeaux, presque tout était romain : le mécanisme politique était bon, le Code portait l'empreinte d'un esprit de liberté, qui n'était que le souvenir de

(1) De minoribus principes consultant; de majoribus omnes. (Tacite, *De Morib. Germ.*, cap. 11).

Lex fit consensu populi et constitutione regis. (*Capitul. de Charles-le-Chauve*, an 864.

Livre I.
Chap. 7.

—

leur pays natal; on y remarquait des dispositions louables, un grand respect pour la religion, l'observation du dimanche fortement prescrite, la cessation des travaux aux jours de fêtes religieuses, des amendes contre ceux qui refusaient d'obéir à la justice, des pénalités contre des juges prévaricateurs, contre les calomniateurs, la puissance reconnue aux évêques de réprimer les juges pervers qui opprimaient le peuple, et de réformer leurs décisions; il n'était permis qu'à eux de châtier, de lier, de frapper; ils étaient les juges naturels des pauvres; mais leurs décisions contre des juges prévaricateurs avaient besoin de la sanction du roi.

Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XVIII, ch. 31.

En 506, Alaric convoqua une assemblée générale à Aire, où on a vu longtemps les vestiges de son château magnifique; on y délibéra l'extrait du Code théodosien, qui fut rédigé par Anian, dit M. de Marca, ou peut-être par Goïaric, chancelier d'Alaric, dit le président Hénault, et quelques autres. Cette réforme du Code théodosien, connue sous le nom de ***Breviarium Aniani***, fut faite selon les besoins du temps et de la population, et a été pendant longtemps le droit public de nos contrées, comme il paraît par les *Coutumes de Bordeaux* au moyen-âge, où l'on en retrouve de nombreux vestiges. Ce nouveau Code théodosien défendait le mariage des filles sans le consentement des parents : la fille qui abandonnait son fiancé devait lui être remise avec celui qui l'aurait reçue; le ravisseur était puni, s'il n'avait pas abusé de sa prisonnière, par la perte de la moitié de ses biens au profit de celle-ci; et s'il en avait abusé, par deux cents coups de fouet, puis livré comme esclave, avec tout ce qu'il possédait, à la femme outragée.

D. Devienne, Son troisième manuscrit.

Fauriel, *Lois visigothes.*

Une femme ne pouvait jamais épouser son ravisseur; si elle le faisait, elle était punie de mort, ainsi que le ravisseur; le meurtrier d'un ravisseur n'encourait aucun châtiment; le frère qui consentait à l'enlèvement de sa sœur était puni aussi sévèrement que celui qui l'avait enlevée.

Le mari devait être plus âgé que la femme; si elle lui survivait, elle devait faire une année de deuil avant de convoler en secondes noces. Dans le cas qu'elle ne se conformât pas à ces dispositions, la moitié de son bien devait être à la disposition de ses enfants, ou, à défaut d'enfants, aux héritiers de son mari. Un mariage conclu par écrit ou en présence de témoins, après remise et acceptation de l'anneau et des arrhes, ne pouvait pas être rompu; l'union était indissoluble. Une fille qui se mariait sans le consentement de ses père et mère, était privée de leur succession. Après la mort du père, les enfants demeuraient sous la puissance de la mère, mais seulement pendant sa viduité.

Livre I. Chap. 7.

D. Devienne, 3e manuscrit inédit.

La condition de la femme était trop intimement liée à la civilisation pour être oubliée; on fit tout ce qu'on put pour la protéger contre les désordres de la vie païenne. Le souvenir de la corruption de Rome était encore assez frais et bien vivace; il fallait songer à en prévenir le retour.

Aucun médecin ne pouvait saigner une femme sans que les père, mère, fils, oncle ou quelque parent fût présent. La mort était la peine de l'adultère; ceux qui faisaient violence aux filles libres, à moins qu'ils ne fussent nobles et ne donnassent en réparation la moitié de leurs biens, étaient décapités.

Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XIV, ch. 14

La femme libre qui s'abandonnait à un esclave était brûlée vive; l'esclave qui faisait violence à une femme libre perdait la tête. Ceux qu'un penchant corrompu entraînait à un commerce contre nature, étaient marqués d'un fer rouge, et portaient partout et toujours les preuves de leur dégradation; ils cessaient d'être hommes. Les esclaves étaient obligés de lier l'homme et la femme qu'ils surprenaient en adultère, et de les présenter ainsi au mari. La même loi protégeait les enfants délaissés et veillait sur le sort des esclaves. L'Église, par son action lente, constante et civilisatrice, repoussait la servitude personnelle; et en prêchant toujours le dogme de la frater-

Lois visigothes, titre V, liv. III, § IV.

Livre I. Chap. 7.

nité, humanisa les Barbares, adoucit la condition des esclaves et des serfs, et disposa les puissants du jour, soit Gaulois, soit Gallo-Romains, soit Barbares, à de plus nombreux affranchissements. L'Église était la mère et la nourrice de la liberté en France : grâce à elle, l'esclave cessait, dès lors, d'être une chose mobilière; il devint serf, et resta attaché à la terre. Le sol se défriche; les esclaves de la ville deviennent des serfs à la campagne, dans une condition moins avilissante; les petits propriétaires s'affaiblissent et tombent plus tard dans un état de vasselage et de dépendance des grands; et les chefs de l'État donnent, en récompense des bienfaits reçus, à l'Église et à leurs amis, des portions des terres et forêts défrichées. « L'Église, dit un savant écrivain, eut l'initiative dans cette reprise de mouvement de vie et de progrès: dépositaire des plus nobles débris de l'ancienne civilisation, elle ne dédaigna point de recueillir, avec la science et les arts de l'esprit, la tradition des procédés mécaniques et agricoles. Une abbaye n'était pas seulement un lieu de prière et de méditation, c'était encore un asile ouvert contre l'envahissement de la barbarie sous toutes les formes. Ce refuge des livres et du savoir abritait des ateliers, et ses dépendances formaient ce que nous appelons aujourd'hui une ferme-modèle. »

Aug. Thierry, *Essai sur l'histoire du Tiers-État*, t. 1er, ch. 1er.

Les hameaux se forment, le village s'ennoblit de son clocher et de son église, et devient paroisse; le pasteur est considéré comme l'âme de la communauté et le protecteur de ses intérêts et de sa liberté; les enfants s'élèvent à l'ombre du presbytère, et le registre paroissial reçoit tous les actes de l'état-civil d'alors.

Après la conquête Franke, les Bordelais conservaient leurs droits et leurs libertés; mais on ne fit rien pour améliorer le sort des esclaves et des serfs, qu'on regardait comme des meubles, que les hommes *libres* pouvaient vendre; ils ne pouvaient obtenir leur liberté qu'en dénonçant les faux mon-

nayeurs, et, dans ce cas, l'État les rachetait et en faisait des bourgeois. Si un serf était convaincu de rapt, on le condamnait à être brûlé vif; s'il enlevait des enfants, on l'exposait aux bêtes. Si le serf d'un citoyen avait commis un crime dans une église, il était puni de mort; mais s'il était serf de l'Église, il était reçu à composition, et n'était condamné qu'en cas de récidive. Les hommes de l'Église étaient, en quelque sorte, des affranchis qui n'obéissaient qu'au clergé; les affranchis jouissaient de leur liberté, mais ils n'exerçaient pas de fonctions publiques. Les *fiscalins* étaient les esclaves du fisc; les *lides* étaient distingués des hommes libres et des esclaves; ils étaient tenus à des corvées et des redevances. Il y avait à Bordeaux trois ordres d'hommes libres : le clergé, les nobles et les *ingenus*. Pendant les VIe et VIIe siècles, le clergé jouait un grand rôle; il était exempté d'impôts et du service militaire: les nobles fournissaient les chefs militaires; les hommes libres de Bordeaux étaient tenus de prêter serment de fidélité au comte de Bordeaux, de le suivre à la guerre, de défrayer les *missi dominici*, ou envoyés royaux, et de se présenter trois fois l'an aux *plaids* généraux.

Quant aux *ingenus*, ils étaient moins heureux. Cependant, Clovis et ses successeurs ordonnèrent aux guerriers francs de respecter la liberté des *ingenus* et de ne pas réduire en servitude les faibles et les plus pauvres de cette catégorie. C'est cette classe de citoyens qui fournissait à l'État les *centeniers*, les *vidames*, les avoués et autres fonctionnaires subalternes.

L'homicide était puni par la peine du talion; les violences, par des peines afflictives, graduées selon la gravité de la faute et des circonstances. La propriété était respectée, le vol sévèrement poursuivi, et mille mesures sages et préventives ordonnées pour jeter dans les esprits des idées d'ordre et de probité, qui ont servi de base à une civilisation plus avancée.

Nous croyons devoir reproduire ici un article de la loi salique, dont on retrouve des vestiges dans la législation du

moyen-âge; c'est le titre 62, qui réglait chez les Francs la succession aux biens patrimoniaux, les *alleux* (*all od*, toute propriété), titre qui a acquis depuis lors une grande importance dans le monde politique.

Par le premier article, le père ou la mère succédait à celui qui mourait sans enfants; à défaut de père ou de mère, la succession appartenait au frère ou à la sœur; à défaut de ceux-ci, à la sœur de la mère ou à la sœur du père, ou enfin, à défaut de tous ceux-là, aux plus proches parents du côté paternel.

Mais par le sixième article, aucune portion de la terre salique ne passe aux femmes; le sexe viril la possède tout entière; les filles étaient toujours exclues.

La loi ripuaire, titre 56, expliqua plus tard ce fameux passage, en disant que « tant qu'il existe des mâles, les » femmes ne succèdent point à l'héritage des aïeux. »

Cependant, il paraît, par les formules de Marculphe, au VIIe siècle, que les pères pouvaient appeler leurs filles, par testament, à partager l'héritage avec les fils. La féodalité a rétabli la préférence en faveur des fils; mais, quoi qu'on en ait dit, la loi salique ne dit rien sur la transmission du pouvoir suprême, et n'établit point de disposition pour exclure les femmes de la royauté. Une telle disposition n'eût été qu'une superfluité législative : les principaux devoirs du roi consistaient à commander les armées, à les conduire aux combats, à juger les hommes et à affronter les dangers. Les femmes ne portaient pas si haut leurs prétentions; elles n'étaient que trop rares, les Marie-Thérèse, les Anne d'Autriche, les Marie de Médicis, etc. Le règne des femmes se borne à leurs salons.

La loi qui exclut du trône les princes étrangers est la sauvegarde de la nationalité, mais elle n'est pas la loi salique; elle ne dérive qu'indirectement des coutumes frankes.

La loi des Ripuaires ne diffère que très-peu de la loi sali-

que; elle fut rédigée sous Théodoric, à Châlons, par des hommes sages et instruits, dit le préambule de la loi salique. L'amende pour le meurtre d'un Franc, Ripuaire ou Salien, était, comme dans la loi salique, de deux cents sous d'or; le sou d'or, au commencement du VI[e] siècle, valait 15 fr. de notre monnaie; pour le meurtre d'un Barbare étranger, Burgonde, Allemand, Frison, Boiarc (Bavarois) ou Saxon, l'amende n'était que de cent soixante sous. Le clergé inférieur n'avait pas de priviléges; le clergé supérieur était estimé très-haut. Le meurtrier d'un diacre payait quatre cents sous; d'un prêtre, six cents sous; d'un évêque, neuf cents sous. Livre I. Chap. 7.

D'après ces lois, nous savons qu'un bœuf était évalué à deux sous d'or (30 fr.); une vache, à un sou, et un cheval, que ces peuples appréciaient si fort, était évalué à six sous; une grande épée (*spatha*), à sept sous; une bonne cuirasse, à douze sous; un heaume (*helm*), ou casque, avec son cimier pointu, à six sous; une paire de jambières en métal, à six sous; une lame et un bouclier, à deux sous.

La cherté des armes défensives, dit un écrivain, atteste que les principaux guerriers en pouvaient seuls faire usage, et probablement aussi la cherté des matières premières et l'ignorance du peuple en ce qui regardait leur fabrication, y étaient pour beaucoup. H. Martin, tome 2.

Dans les procès, les parties intéressées, même les femmes, avaient le droit de plaider leur propre cause. Le système de l'octroi ressemblait à celui de nos jours. Il y avait aussi des droits de péage, *teloneus pontaticus;* des droits d'entrée, *teloneus portaticus;* des droits de grandes routes, *teloneus rotaticus;* des droits sur les boissons, *teloneus foraticus*, etc. Les fermiers, ou les régisseurs de ce droit, tenaient leurs bureaux à l'entrée de la ville. Le conducteur d'une voiture était tenu de faire sa déclaration, et, dans le cas où il y avait fraude, la marchandise était confisquée. Bonamy, *Mémoire de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres*, t. 51, p. 45.

L'amour des Goths pour les chevaux perce même dans leur

Livre I. Chap. 7.

—

Code. Le cheval était l'ami de l'homme et le compagnon de ses plaisirs et de ses dangers; la loi le protégeait contre les caprices et les mauvais traitements de son maître. Quelque respectable que fût la propriété aux yeux des Visigoths, la loi cependant lui imposait certaines charges en faveur des voyageurs indigents. Il leur était permis de camper dans les champs non clos et d'y faire paître leurs bêtes.

D. Devienne, Manuscrit inédit.

Quand les rois des Visigoths convoquaient les troupes, tous ceux qui étaient en état de porter les armes étaient obligés de se trouver au rendez-vous. Les personnes libres, les affranchis et les serfs fiscalins, devaient se faire accompagner de la dixième partie de leurs esclaves, dont la moitié devait être armée de frondes, et toutes d'épées, de cuirasses, de javelots, etc. En certains cas, les évêques et les prêtres étaient obligés d'aller à la guerre.

Après la destruction du royaume des Visigoths, les Bordelais continuèrent de suivre la loi romaine : les impôts n'étaient payés que par le peuple; les nobles et les ecclésiastiques en étaient exempts. Il était défendu d'entrer dans les ordres sacrés sans la permission du prince.

La loi militaire était sévère et en rapport avec les mœurs; les impôts légers et en proportion des revenus des particuliers; les principaux revenus de l'État consistaient dans le fermage des domaines nationaux, dans la capitation, à laquelle était assujétie même la population juive, et, enfin, dans les profits de la monnaie.

Barbarorum leges antiquæ, etc., tom. IV, lib. 12. titul. II, *Venetiis*, 1789.

La législation visigothe était sévère contre les juifs; c'était le résultat inévitable d'un sentiment religieux très-exalté et d'un principe d'intolérance que le temps seul devait faire disparaître. Il leur était défendu de blasphémer la sainte Trinité, de célébrer le sabbat, de travailler le dimanche, de pratiquer la circoncision, de s'allier entre eux avant la sixième génération, de refuser de manger de la viande de porc qu'on servait aux chrétiens, sous peine de cent coups de fouet, et

de parler en public ou en particulier contre le christianisme. Tout esclave d'un juif n'avait qu'à s'enfuir pour devenir libre. Livre I. Chap. 7.

Comme la loi romaine réglait le partage des terres conquises entre les soldats de l'Empire et les citoyens, les Visigoths faisaient de même. Lorsque Astaulph établit le siége de l'administration à Toulouse, au commencement du V[e] siècle, il distribua à ses vétérans les deux tiers des propriétés situées dans les circonscriptions de Bordeaux, de Toulouse, Agen, Saintes, Périgueux, Angoulême et Poitiers. Cet arrangement ne blessa pas les propriétaires indigènes, ni n'excita de murmures, car la plus grande partie du territoire aquitanique était inculte · les deux tiers pouvaient s'aliéner sans qu'ils éprouvassent une grande perte; l'autre tiers suffisait à leurs besoins. Am. Thierry, *Résumé de l'Histoire de la Guienne.*

Le Code Visigoth, comme nous venons de le voir, portait l'empreinte de la législation romaine; on l'avait mis en rapport avec les mœurs, les usages sociaux et les sentiments de ces peuples du Nord, nouvellement convertis à la foi chrétienne. Ce mélange des deux législations se retrouve même dans le moyen-âge, à Bordeaux. Mais les éléments primitifs se sont modifiés: une nouvelle législation, fille des temps et de la sagesse des hommes, est enfin venue s'asseoir sur ces respectables ruines. Fauriel, *Lois visigothes.*

Quand Clovis devint maître des Gaules, on y parlait déjà trois langues : le celtique, le latin et une langue vulgaire, germe de la romane, qui devint plus tard la langue de nos troubadours, et qui n'était qu'un mélange corrompu des deux autres. Le celtique était la langue primitive des Gaulois; le latin était la langue des Romains, vainqueurs des Gaulois. Caracalla avait fondé pour l'enseigner des colléges à Lyon et à Besançon. Les Francs arrivèrent, et avec eux la langue tudesque, mais qui n'a jamais pu se naturaliser dans nos climats. La grammaire et la rhétorique étaient les deux branches de savoir les mieux cultivées; elles conduisaient aux

successivement préfet de l'Italie et, plus tard, préfet du prétoire des Gaules. En 379, Gratien, son élève, lui apprit sa nomination au consulat, par une lettre autographe qui finit par ces mots également honorables pour le prince et le précepteur : « Je voudrais payer ma dette envers vous; mais je » sens que je serai toujours insolvable. » Le consulat était un très-grand honneur pour Ausone; la lettre le flattait et l'honorait davantage. Ausone confondait sa reconnaissance avec son amour; ces deux sentiments, sans parler de son génie,
NOTE 12. l'élevèrent au niveau des faveurs impériales.

A la mort d'Adrien, en 383, il revint à Bordeaux, sa ville natale, qui lui était chère; il chante amoureusement sa beauté, son doux climat, son fleuve, ses grands hommes. Il avait plusieurs maisons de campagne, à Bazas, à Saint-Émilion ou
NOTE 13. Lucaniac, dans la Saintonge, et partageait ses plus tendres souvenirs entre Bordeaux, où était son berceau, et Rome, où il avait joui de tous les honneurs du consulat. Il mourut dans sa patrie, âgé de plus de quatre-vingts ans.

Saint Paulin, son élève, son compatriote, son ami, fut élevé aux premières dignités de l'Empire; à l'éclat de sa naissance et de ses titres, il joignait les plus nobles qualités de l'esprit et du cœur. Ausone, par ses écrits, a laissé planer des soupçons sur la réalité ou au moins sur la sincérité de sa foi; nous croyons qu'il était chrétien, peu fervent, il est vrai, car ses écrits contrastent trop avec les austères principes du christianisme; mais des poésies légères et voluptueuses ne suffisent pas pour enlever à l'Église cette haute intelligence, la gloire de Bordeaux et l'un des plus beaux ornements de notre Aquitaine. (Voir *Note* 11).

Paulin a su maintenir sa plume, comme ses mœurs, toujours chaste et irréprochable. Ces deux Bordelais s'aimaient, non pas seulement comme amis, mais comme frères : l'amitié, chez l'un, était celle d'un homme du monde; l'attachement affectueux de l'autre était sanctifié par l'austère élément

de la foi chrétienne. La poésie de l'un, quoique parfois licencieuse, a survécu à l'auteur et aux ravages du temps ; les beaux vers de l'autre font encore le charme des amis des belles-lettres. La sainteté de sa vie lui a valu les honneurs d'un culte religieux (1), et la gloire de son nom se reflète encore sur Bordeaux, sa patrie, entourée de la double auréole du génie et de la sainteté.

Paulin naquit à Bordeaux sur la fin de 353, d'une famille illustre, qui, après avoir donné à Rome des sénateurs et des consuls, vint s'établir en Aquitaine (2). La première demeure de Paulin, à Bordeaux, était sur une hauteur qui domine la Garonne ; c'était le *Podium-Paulini,* le Puy-Paulin des temps modernes. Le jeune Paulin, à peine sorti de l'école, se sentit un attrait particulier pour le barreau ; sa piété était connue, et le monde reconnaissait en lui les sentiments religieux de sa parente, la célèbre sainte Mélanie l'ancienne. Grâces à la rectitude de son jugement, à ses connaissances variées et étendues, il conquit bientôt une brillante réputation, et se montra, non seulement un homme d'une grande capacité, mais une de ces intelligences d'élite à qui les princes peuvent confier les plus grands emplois de l'État. Il perdit sa mère bien jeune encore ; sa jeunesse rencontra dans le monde des séductions de toute sorte, que sa grande fortune multipliait sous ses pas, mais qui le trouvèrent invincible partout. Doux par caractère, modeste, humble et se défiant de lui-même, plein de l'amour de Dieu, et dominé d'ailleurs, dès son bas âge, par l'ascendant des vertus morales qui brillaient en lui comme prélude de sa future sainteté, il se maintint toujours

(1) On a bâti, d'après le désir et sous l'inspiration de Son Éminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, en 1849, au Carbon-Blanc, une église en l'honneur de saint Paulin.

(2) Il y eut un autre Paulin à Bordeaux. Attale, ayant repris la pourpre dans les Gaules, en 414, lui donna le titre de comte. (Baurein, *Essai hist. sur l'ancien état de Bordeaux).*

Livre I. Chap. 7.

que Langon et Pauillac; mais sa résidence principale était sur le mont Puy-Paulin, à Bordeaux (1).

Avant de partir pour l'Espagne, Paulin se fit baptiser par saint Delphin; il approuva le projet que ce saint évêque avait conçu, de bâtir une église à Langon; et dans sa lettre à ce pontife, lui rapporte l'honneur de la fondation de ce temple chrétien, qu'il appelle *sa fille* (2).

En 393, le peuple de Barcelonne, ébloui par ses vertus, le voulait pour pasteur; saint Paulin s'y refusait; mais un jour, on s'empara de lui dans l'église et on demanda à grands cris qu'il fût élevé au sacerdoce. Il fut donc admis aux saints ordres et sacré évêque en 409 (3). Il mourut en 431; Thérasia l'avait précédé sur la route de l'éternité, en 409.

Nous reviendrons sur ce même sujet dans la partie littéraire de cet ouvrage, qui sera le tableau de notre littérature, la galerie de nos grands hommes. Nous y verrons, avec une appréciation impartiale de leurs ouvrages, Ausone, saint Paulin, Minervius, Delphidius, tous les professeurs contemporains d'Ausone, tous les hommes de lettres depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours. Nous terminerons ce chapitre par le tableau des mœurs de l'Aquitaine, tracé par une main habile et énergique; il s'applique au pays bordelais aussi bien qu'à cette partie de la province qu'on appelait Novempopulanie. Le peintre moraliste était bien en état de traiter ce sujet; il connaissait le pays, et le talent ne lui manquait pas; c'est Salvien, le Jérémie des Gaules au Ve siècle, saint prêtre, grand homme. Il pleura les désordres de son temps et de son pays: ses cou-

Salvien, *De Gubernat.*, lib. VII.

(1) Le château de Puy-Paulin passa de cette famille dans celle de Pey de Bordeaux, puis dans celle des Grailly, des Grailly-Foix, des d'Épernon. (Voir notre *Histoire de Verdelais*, ch. XII).

(2) Fatemur venerandæ pietati tuæ, legentibus nobis illam epistolæ partem quâ Alingonensis ecclesiæ novam filiam te auctore progenitam..... usque ad dedicationis diem crevisse signabas. (*Epist. ad Delphin.*)

(3) Voir *Études historiques sur la vie et les écrits de saint Paulin*, par M. l'abbé Souiry, ouvrage consciencieux, qu'on consulte avec fruit.

leurs sont fortes, son récit exagéré peut-être ; mais au fond ce sont de tristes réalités qu'il fait fidèlement ressortir. Faisons la part de sa sainte colère, et reconnaissons qu'il y a de la vérité dans tout ce qu'il avance sur les mœurs de son temps, en Aquitaine.

« Personne, dit-il, ne doute que la contrée occupée par » les Aquitains et les Novempopulaniens ne soit comme la » moelle de la Gaule entière, comme une mamelle d'une » inépuisable fécondité; mais même de ce qu'on préfère à la » fécondité, de beauté, d'agréments et de délices. Toute cette » contrée est, en effet, tellement entrecoupée de vignobles, » fleurie de prés, parsemée de champs cultivés, plantée d'ar- » bres fruitiers, délicieusement ombragée de bosquets, arro- » sée de fontaines, sillonnée de rivières, chevelue de mois- » sons, que ses possesseurs semblent avoir obtenu en partage » une image du paradis plutôt qu'une portion de la Gaule. » Que devait-il arriver de là ? Certes, des hommes si parti- » culièrement comblés de bienfaits du ciel devaient en être » d'autant plus dévoués à Dieu. Mais qu'est-il arrivé ? Quoi ? » si non tout le contraire. Les Aquitains sont parmi les Gau- » lois les premiers en vices comme en richesses. La recherche » des voluptés n'est nulle part si effrénée, la vie si impure, » la conduite si relâchée.

» Nobles ou autres, les Aquitains sont tous à peu près les » mêmes. Le ventre de tous ne forme, pour ainsi dire, qu'un » seul et même gouffre; la vie de tous qu'une seule et même » prostitution, ou quelque chose de pire encore. Oui, ce qui » se passe dans des lieux de prostitution me paraît moins » coupable.

» Les courtisanes qui habitent ces lieux ne sont point ma- » riées ; elles ne profanent pas un lieu qu'elles ignorent ; elles » outragent la pudeur, mais elles sont exemptes d'adultère. » D'ailleurs les lieux de prostitution sont rares, et les créatures » condamnées à y passer leur misérable vie ne sont pas nom-

» breuses. Mais chez les Aquitains, quelle est la ville dont la » portion la plus opulente ne soit pas un lieu de prostitution? » Quel est parmi eux l'homme puissant qui ne se soit pas » vautré dans la débauche? Qui d'entre eux a gardé la foi » conjugale? Qui n'a pas ravalé son épouse à la condition de » ses servantes, en s'en faisant, comme de celles-ci, un in- » strument de débauche? Qui n'a pas outragé la sainteté du » mariage au point que celle-là ne fût dans sa propre maison » la plus vile aux yeux de son mari, celle, dis-je, qui, à » raison de sa dignité d'épouse, y devrait être reine?

» Et quelqu'un penserait-il que les choses ne sont point » chez les Aquitains comme je dis, parce qu'on a vu parmi » eux des mères de famille jouir de leurs droits et en pos- » session du pouvoir et des honneurs des matrones? Il est » vrai que plusieurs femmes ont joui pleinement de leurs » priviléges de maîtresses, mais presque aucune n'a maintenu » intact son droit d'épouse; et il s'agit en ce moment pour » nous, non pas de constater quelle est la puissance des fem- » mes, mais combien les mœurs des hommes sont corrom- » pues. »

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

Le royaume des Francs s'affermit. — Mort de Clovis. — Funestes suites du partage du royaume. — Bordeaux fait partie des domaines de Charibert. — Chilpéric. — Frédégonde. — Mort de Galsuinthe. — La guerre. — Brunehaut. — Son portrait et celui de Frédégonde. — Les églises ravagées par les troupes de Chilpéric. — Sigebert assassiné. — Saint Grégoire de Tours accusé par Leudaste. — Il est reconnu innocent.

DE 509 A 580.

La chute du règne des Visigoths clôt le Ve siècle. Nous commençons le VIe avec le triomphe des Francs, époque glorieuse : l'avenir s'ouvrait à tous les regards sous les meilleurs auspices ; l'Aquitaine était chrétienne ; Bordeaux réparait ses ruines ; le commerce s'étendait sur une plus grande échelle, et rien ne semblait devoir arrêter l'essor ascensionnel de la prospérité nationale. Mais la mort de Clovis fit avorter *Anno Christi* 509. bien des projets et modifia beaucoup l'état politique de notre pays. L'usage de partager le royaume entre les enfants mâles du roi eut des suites funestes ; il diminuait en même temps la puissance du prince et l'affection des sujets; il fallait une longue expérience pour en apprendre aux rois et aux peuples les nombreux et graves abus. Le temps, qu'on appelle le ministre de

Livre II. Chap. 1.

la Providence, y a apporté des modifications, que la sagesse des nations s'est empressée d'adopter. Dans un de ces partages du royaume, Bordeaux échut à Charibert (1); sa mort rendit un second partage nécessaire : Chilpéric, roi de Soissons, devint maître du Bordelais. Notre nouveau roi, inconstant dans ses affections, emporté et voluptueux, ne fit que se traîner dans la plus dégoûtante immoralité : trop dégradé, trop corrompu pour rougir de ses folles amours, il s'y abandonna sans honte comme sans frein, et ses intrigues avec la trop fameuse Frédégonde ne furent que le premier anneau de cette longue chaîne de folies, d'erreurs et de crimes qu'on appelle sa vie. Au milieu de cette honteuse carrière, un sentiment d'orgueil fit taire un instant ses passions; il prit la résolution de demander au roi des Visigoths, à Tolède, la main de sa fille Galsuinthe; mais la princesse, instruite de la vie licencieuse de celui qui la voulait pour épouse, et retenue par un secret pressentiment de ses malheurs futurs, rejeta la demande de Chilpéric. Celui-ci ne se rebuta pas; il promit de réformer ses mœurs, et jura même sur les Évangiles qu'il serait fidèle à sa nouvelle épouse. Le père le crut, et consentit; Galsuinthe obéit avec peine à la volonté paternelle; mais elle garda ses craintes et ses affligeantes prévisions. On célébra les noces avec beaucoup de pompe; le lendemain, le complaisant époux donna à sa femme, comme apanage, à titre de *don matutinal* (2), les villes de Bordeaux, de Limoges, de Cahors, de

Greg. Tur., lib. IX, cap. 20, *Conventus apud Andelaum.*

(1) Ce prince fut enterré à Blaye, dans l'église de Saint-Romain. D. Devienne le nie; mais l'auteur des *Gestes des Francs* et Aimoin l'affirment; nous croyons qu'ils ont raison. M. de Peyronnet semble aussi le croire; il dit que *Charibert s'était arrêté à Blaye en danger de mort.* (*Hist. des Francs*, t. Ier, p. 237).

Aimoin, *De Gest. franç.*, lib. III, tome 3, p. 66.

(2) Cette libéralité du mari, que saint Grégoire de Tours appelle *don matutinal*, et en langue tudesque *morganegiba*, ou *morgengab*, ne pouvait excéder le quart des biens du mari, d'après la loi des Lombards. (*Lib.* 2, *cap.* 1, 8). Elle se faisait le lendemain du jour des noces. De là vient le nom de *morganegab*, de *morghen*, matin, et *geben*, donner, don du matin.

Bigorre et de Lescar (*Benearnum*) (1). La princesse parut contente; mais ses beaux jours ne furent pas longs. L'astucieuse Frédégonde recouvra son influence sur l'esprit du prince, qui avait oublié son serment; le désordre se mit de nouveau dans les mœurs et dans la maison de Chilpéric. La princesse Galsuinthe s'aperçoit enfin de ses illusions : elle prie, on ne l'écoute pas; elle menace, on rit; elle demande à rentrer sous le toit paternel et renonce à tous ses droits, pour jouir dans la solitude du bonheur qu'une concubine lui avait ravi. Le prince hésite et ne sait que faire : la renvoyer, c'était s'attirer la guerre et ajouter un nouveau scandale à ceux de sa vie passée; sacrifier Frédégonde, c'était perdre sa liberté et se courber servilement sous l'autorité d'une femme, c'était mettre fin à ses plaisirs et renoncer à ses plus chères jouissances. Frédégonde le tire de ses embarras. Mourir! voilà le sort de Galsuinthe décidé; c'est ce qu'il fallait, pourvu qu'on ignorât par quelle main. On fit étouffer dans son lit l'infortunée princesse, et la concubine alla s'asseoir sur un trône ensanglanté, à côté d'un époux infidèle, parjure et complice de son forfait!

Ce crime eut un fatal retentissement dans le monde, et indigna la France et l'Espagne contre les deux meurtriers. Athanagild, roi des Visigoths, se prépara à venger la mort de sa fille; Sigebert, roi d'Austrasie, qui avait épousé Brunehaut, sœur de Galsuinthe, déclara la guerre à Chilpéric, et marcha contre ses États. Ici, arrêtons-nous à contempler le

(1) De *Benearnum*, qui a été rasé plusieurs fois, on a fait *Béarn*, nom donné au pays en général. Ce mot vient de la langue basque, ou *Escualdunac*, de *behia*, vache, et *arno*, vin, pays de bétail et de vin. Après la destruction de *Benearnum*, le siége du gouvernement fut transféré à Morlaas, près Pau. Cependant, on releva les ruines de *Benearnum;* la nouvelle ville prit le nom de *Lascurris*, le cours des eaux. Jean de Sallettes, évêque sous Louis XIII, changea ce nom béarnais en le latinisant en *Lascarriensis*, dont on a fait Lescar. (Voy. M. DE MARCA, *Réfutation du discours historique du R. P. François de La Vie, etc.*, liv. Ier, chap. Ier, page 11, note 1 de ce travail).

Livre II. Chap. 1.

singulier tableau que l'histoire nous présente : Deux femmes égales en beauté, en talents et en fortune; toutes deux rivales, ennemies implacables, les fléaux de leur race, la honte de leurs cours, des monstres couronnés, Frédégonde et Brunehaut (1). L'une a fait étrangler sa rivale, l'autre désirait commettre un crime semblable et tremper sa main dans le sang de la meurtrière; toutes deux abhorrées du peuple, exécrées par la postérité, mais diversement jugées cependant par les historiens. Nous allons les voir agir pour mieux les juger nous-mêmes.

Brunehaut, qui avait poussé sa sœur à épouser Chilpéric, n'en fut que plus animée à venger sa mort; elle réussit à inspirer ses sentiments à son beau-frère, Gontran, roi de Bour-

(1) Portrait de Frédégonde par Aimoin. (*Lib.* 3, *cap.* 57). Erat Fredegunda, forma egregia, consilio callida, dolis, excepta Brunehilde, parem non agnoscens.

Portrait de Brunehaut par Fortunat de Poitiers. (*Lib.* 6, *carm.* 6). Il est un peu flatté !

Pulchra, modesta, decens, solers, grata atque benigna
Ingenio, vultu, nobilitate potens.

Fortunatus se fit un ridicule flatteur ; il dépeint la princesse comme une nouvelle Vénus, et le prince comme un autre Achille !

Velly et quelques auteurs modernes ont tenté de justifier Brunehaut. Nous la croyons innocente de plusieurs crimes à lui imputés; mais il en existe assez d'autres bien prouvés pour que l'histoire soit inexorable à son égard. Saint Grégoire de Tours (liv. 4), parle ainsi de Brunehaut :

« Erat enim puella elegans opere, venusta aspectu, honesta moribus atque decora, » prudens consilio et blanda colloquio. »

Henry Martin nous semble trop sévère à l'égard de Frédégonde, et peut-être pas assez vis-à-vis de Brunehaut. Il dépeint la première comme « une de ces natures » sauvages chez lesquelles nulle conscience, nul idéal ne se sont encore éveillés; » elle joignait, dit-il, à l'absence de tout sentiment moral, des instincts malfaisants » d'une effroyable énergie.... Une espèce de sorcière du Nord, une Médée franke, » belle et atroce, entourée de maléfices, de poisons, de superstitions sanglantes et » de jeunes sicaires fanatisés par ses philtres et par sa funeste beauté. »

« Brunehaut, dit-il, avait, avec d'ardentes passions, tous les goûts et toutes les » opinions de la civilisation, et ce fut là ce qui fit sa gloire, ses malheurs et ses crimes. » Il aurait pu, ce me semble, jeter quelques ombres sur ce tableau trop flatteur. (Martin, *Hist. de France*, t. 2.)

gogne, et les deux frères s'emparèrent bientôt après des domaines de Chilpéric. La colère de Brunehaut était implacable; celle de Gontran ne l'était pas. Il écouta les pacifiques propositions dictées par l'adroite Frédégonde; et Sigebert consentit à faire cesser les hostilités, pourvu qu'on lui donnât, non la suzeraineté, mais la jouissance viagère du *don matutinal* de l'infortunée Galsuinthe. Chilpéric y consentit pour avoir la paix; Frédegonde se tut en présence de la force, mais elle n'en continua pas moins à méditer des vengeances contre sa rivale, qui se réjouissait de voir sa haine récompensée par les riches dépouilles de sa sœur. Bordeaux changea de maître, mais ne gagna rien à ces vicissitudes de la fortune.

Quelque temps s'écoula avant que Chilpéric pût songer à recouvrer ses États. Une mésintelligence éclata enfin entre Sigebert et Gontran : l'occasion parut favorable à ses desseins; il réunit ses troupes et en donna le commandement à Clovis, le plus jeune de tous les enfants que lui avait donnés la pieuse et vertueuse Audovère. La Touraine et le Poitou furent soumis; tout allait bien pour Chilpéric, mais la bonne intelligence se rétablit entre ses frères; leurs armées se réunirent de nouveau contre le violateur des traités. Mummole commandait leurs troupes; il conquit les provinces soulevées et força Clovis, abandonné de ses soldats, de se retirer à Bordeaux. On ne l'y laissa pas en paix; car Sigulphe, l'un des généraux de Sigebert, vint l'attaquer et le força de fuir de nouveau comme un cerf devant les chasseurs, selon l'expression de saint Grégoire de Tours.

Greg. Turon, lib. IV, cap. 12.

Anno 572.

Les espérances de Chilpéric semblaient évanouies pour toujours! Mais une nouvelle mésintelligence entre les deux frères lui mit encore les armes à la main. Théodebert, qui commandait ses troupes, réduisit Limoges, dévasta et renversa les monastères, laissa outrager les saintes filles qui en ornaient les sanctuaires, et brûla les temples. L'Église, dit saint Grégoire de Tours, eut plus à gémir de ces déplorables

Livre II. Chap. 1.

Greg. Turon, lib. IV. cap. 42.

excès que de la persécution de Dioclétien. L'Aquitaine était le champ de bataille où les peuples, comme les gladiateurs des tyrans de Rome, se sacrifiaient pour plaire à trois frères altérés de leur sang ! Gontran, par ses incertitudes, ou plutôt par ses infidélités à l'un et à l'autre, prolongea la lutte : l'implacable haine des deux femmes ne cessa de l'animer. Mais la fortune semble enfin sourire à Sigebert : Frédégonde ne voit devant elle qu'un triste avenir et des tempêtes qu'il faut conjurer à tout prix. Un crime suffirait ; elle n'était pas femme à reculer à l'idée d'un meurtre ! Elle appelle deux de ses serviteurs dévoués, et leur dit, en leur donnant deux poignards : « Prenez, leur lame est empoisonnée ! c'est pour tuer Sigebert ! Il n'y a plus d'autre salut pour le roi, pour moi, pour » vous-mêmes ! Allez, le jour est venu : si vous survivez, je » vous ferai puissants, vous et votre race ; si vous périssez, » je répandrai pour vos âmes des aumônes dans les lieux » consacrés aux saints. » Ils partent, et ne réussissent que trop bien, mais aux dépens de leur vie. Sigebert tomba percé du poignard aiguisé par Frédégonde ; son fils Childebert lui succéda et devint maître de Bordeaux (1).

Anno Christi 575.

Chilpéric crut avoir trouvé, par un fratricide, le chemin du bonheur ! Il voulait aller vite, mais il ne faisait que glisser dans le sang : une chute ou quelque malheur était à craindre. Sa joie ne fut pas longue. Mille ruses furent employées pour s'emparer de Brunehaut, et de Mérovée, qui partageait sa fortune ; mille artifices mis en jeu pour échapper aux piéges qu'une main ensanglantée leur tendait tous les jours. Enfin, Brunehaut, tombée en captivité, n'attendait pas de ménagements de la part de Frédégonde ; la tristesse ridait

(1) On dit que cela fut fait à l'instigation de Frédégonde. Est-ce vrai ? Pasquier le suppose dans ses *Recherches*. (Liv. 3, chap. 8 ; liv. 10, chap. 7). Gaillard le trouve vraisemblable. (*Mém. sur Frédégonde, etc.*) Lévesque de La Ravalière l'affirme. (*Vie de Grég. de Tours*). Daniel et Velly pensent le contraire. M. de Peyronnet en doute. (*Hist. des Francs*, t. Ier). Nous ne le croyons pas.

son front et planait sur son avenir, mais Gontran se prononça enfin en faveur du jeune roi d'Austrasie; un traité eut lieu, et Brunehaut, rendue à la liberté, fut reçue avec enthousiasme par le peuple de Metz.

Dans ce temps-là, tout fléchissait devant l'impérieuse volonté de Frédégonde. Grégoire de Tours avait résisté longtemps et hardiment aux injonctions de Chilpéric. La reine jure sa perte et ne désire que l'occasion de l'effectuer. Leudaste, homme d'une naissance obscure, mais élevé par ses intrigues à la dignité de comte de Tours, veut se venger de Grégoire, dont il se croyait en droit de se plaindre; il en cherche l'occasion, croyant pouvoir, à la fois, plaire au prince, se défaire de Grégoire et gagner les bonnes grâces de la reine, tout en l'enveloppant dans l'abominable charge qu'il allait alléguer contre le pieux évêque. Pour mieux réussir, un complot est formé avec deux ecclésiastiques de la ville, du nom de Riculphe, tous deux ennemis de Grégoire, tous deux amis de Leudaste, et cherchant avec lui, depuis un an, les moyens de perdre le saint évêque et de mettre à sa place l'un de ces Riculphe, qui était prêtre, l'autre n'étant que sous-diacre. D'accord avec ces deux ecclésiastiques, Leudaste désignait, comme complices du prétendu crime de Grégoire, Gallien, l'ami intime de ce pieux pontife, et Platon, son archidiacre; ils accusent Grégoire de vouloir livrer la ville à Childebert. Le roi accueille avec mépris ces accusations invraisemblables; Leudaste insiste, et ajoute : 577.

« Ce n'est pas le seul crime de cet évêque; ses téméraires » discours attaquent la reine et toi-même. Ne sais-tu pas ce » qu'il ose dire? Quoi? interrompit Chilpéric. Que Frédé- » gonde, réplique Leudaste, vit dans l'adultère avec Bertrand, » évêque de Bordeaux. » Le roi, indigné, le frappe, le foule aux pieds et le fait charger de chaînes. Leudaste persiste dans sa déclaration et nomme des témoins. Le roi paraît affecté vivement. Cependant, malgré ce concours de témoignages, il

Livre II. Chap. 1.

n'a encore qu'un sentiment de défiance. Désireux, enfin, d'éclaircir cette affaire pour l'honneur de sa famille et de l'épiscopat, et pour le triomphe de la justice, il convoque un concile à Bergné, selon d'autres à Braine *(apud Brennacum)*, s'y rend avec une nombreuse suite, laissant à Bertrand, de Bordeaux, le soin de poursuivre devant les pères du concile la réparation de son honneur et de celui de la reine. Grégoire nie d'avoir tenu les propos qu'on lui impute, avouant toutefois qu'il les avait ouï dire à d'autres (1). Le roi demande le

Fleury, *Histoire*, liv. XXXIV.

(1) Negavi ego in veritate me hæc locutum; et audisse quidem hæc alios, me non excogitasse. (Saint Grég. de Tours, lib. 5, cap. 50).

Ces paroles sont obscures, surtout les dernières de cette phrase. Je crois que Fleury a saisi le vrai sens de l'auteur. Voici sa version : « Grégoire nia qu'il eût » ainsi parlé de la reine et de lui (Bertrand), avouant, toutefois, qu'il l'avait ouï dire » par d'autres. »

M. le comte de Peyronnet, dans son *Histoire des Francs*, t. 1, liv. IV, croit cette version inexacte, et allègue à l'appui de son opinion les raisons suivantes :

1° Si Grégoire eût ainsi parlé, il eût préparé la perte de Platon, l'archidiacre de Tours, et de Gallien, l'ami de Grégoire, accusés tous deux d'avoir tenu les mêmes propos;

2° Il se serait de plus condamné lui-même, puisque informé d'un crime de lèse-majesté, il n'eût pu, sans crime, omettre de le révéler;

3° M. de Peyronnet soupçonne que l'abbé Fleury s'était laissé entraîner, à son insu, par ses trop justes préventions contre Frédégonde; il la croyait adultère et ne doutait pas que le peuple ne l'en accusât;

4° Outre ces raisons, M. de Peyronnet croit en trouver une autre dans le contexte même, et n'admet pas, en conséquence, que le passage soit obscur. *Negavi*, dit-il, se rapporte également à *audisse* et à *locutum : Negavi audisse, negavi locutum.* Mais si *negavi* se rapporte à *audisse,* il faut qu'il se rapporte aussi à *me non excogitasse*, et la difficulté reste toujours la même, ou pour mieux dire plus embarrassante.

Quant aux autres raisons alléguées par le comte de Peyronnet, on peut répondre :

1° Grégoire de Tours, honnête homme, saint évêque, ne nommait ni Platon ni Gallien ; il était tenu de dire la vérité, sans se préoccuper de ses conséquences;

2° Le crime de lèse-majesté était-il si formellement défini et si sévèrement puni que de nos jours ? Pourquoi, d'ailleurs, serait-il considéré comme coupable de la non révélation d'un crime, puisqu'il devait être supposé incrédule, relativement à ces bruits, que sa charité devait regarder comme calomnieux ?

3° Fleury parle en historien de Frédégonde; mais rien, dans ses écrits, ne nous autorise à dire que ses préventions personnelles avaient influencé le jugement qu'il a porté sur cette princesse. Nous croyons donc cette phrase très-obscure et même

jugement des pères, et déclare vouloir s'y conformer. Les pères déclarent unanimement que le témoignage d'un ecclésiastique ne pourrait servir contre son évêque (1). On exigea cependant que Grégoire se soumît à une épreuve; c'était de dire la messe à trois autels différents, et, après chaque messe, de répéter son serment de n'avoir jamais tenu ces propos diffamatoires. Cette épreuve était contraire aux saints canons, mais elle était dans l'esprit du siècle. Cependant, dans l'intérêt de la famille royale, et pour son propre honneur, Grégoire s'y soumit et fut reconnu innocent.

Livre II. Chap. I.

Après les trois messes, les évêques rentrèrent en séance; le roi y vint aussi reprendre sa place; alors le président de l'assemblée se leva, et, d'un ton grave et majestueux, s'exprima ainsi : « O roi, l'évêque a accompli toutes les choses qui lui avaient été prescrites : son innocence est prouvée, et maintenant qu'avons-nous à faire? Il nous reste à te priver de la communion chrétienne, toi et Bertrand, l'accusateur d'un de ses frères. »

Greg. Turon, *Histoire*, lib. V, *Apud Scriptor. rer. Gallici*, tome 2.

Le roi, frappé de ces paroles, changea de visage, et d'un air confus, rejetant tout le tort sur des complices, répondit : « Je n'ai dit que ce que j'avais entendu dire. —

défectueuse; pour en ôter toute difficulté, il faudrait en compléter la construction de cette manière : *Negavi ego in veritate me hæc locutum (dicens) me audisse alios hæc me non excogitasse.* J'ai nié d'avoir dit ces choses, tout en disant que je les avais entendu dire à d'autres; mais que, pour moi, je ne les avais jamais pensées.

Nous adoptons, en conséquence, la version de Fleury, d'autant plus facilement, qu'elle s'accorde avec celle donnée par Aug. Thierry, qui rend en ces termes la phrase en question : « En vérité, je n'ai rien dit de cela; d'autres l'on dit; j'ai pu » l'entendre, mais je ne l'ai jamais pensé. » Voyez sur le sens de ce passage l'opinion du savant éditeur Dom Ruinart, *præf.* 114.

Récits des temps mérovingiens, tome 2.

(1) Ce droit ecclésiastique de l'Église, au VI[e] siècle, se trouve résumé dans les Capitulaires de Charlemagne. Aussi nous lisons : « *Ut clerici insidias contra pastorem suum non faciant.... Ut nullus presbyter contra suum episcopum superbire* » *audeat.* » Cap. Karol. Magn., *Incerti anni primum*, cap. 14, 16.

Si quis clericus exprobator, vel calumniator episcopo suo extiterit, ut homicida habeatur. (Cap. Karol. Magn. et Lud. Pii, lib. VII, cap. 20).

Livre II. Chap. 1.

Qui te l'a dit donc le premier, répliqua le président avec un ton d'autorité plus absolu? — C'est Leudaste, dit le prince, tout ému de l'annonce d'une excommunication. » On le fit rechercher; mais on ne put le trouver. On le déclara excommunié. Le président, debout, prononça la sentence en ces termes : « Par le jugement du Père, du Fils et du Saint-Es- » prit, en vertu de la puissance accordée aux apôtres et aux » successeurs des apôtres, de lier et de délier dans le ciel et » sur la terre, tous ensemble nous décrétons que Leudaste, » semeur de scandale, accusateur de la reine, faux dénon- » ciateur d'un évêque; attendu qu'il s'est soustrait à l'au- » dience pour échapper à son jugement, sera désormais sé- » paré du giron de la sainte mère, l'Église, et exclu de toute » communion chrétienne dans la vie présente et dans la vie » à venir. Que nul chrétien ne lui dise: salut, et ne lui donne » le baiser. Que nul prêtre ne célèbre pour lui la messe et » ne lui administre la sainte communion du corps et du sang » de Jésus-Christ. Que personne ne lui fasse compagnie, ne » le reçoive dans sa maison, ne traite avec lui d'aucune af- » faire, ne boive, ne mange, ne converse avec lui, à moins » que ce ne soit pour l'engager à se repentir. Qu'il soit mau- » dit de Dieu le père, qui a créé l'homme; qu'il soit maudit » de Dieu le fils, qui a souffert pour l'homme; qu'il soit mau- » dit de l'Esprit-Saint, qui se répand sur nous au baptême; » qu'il soit maudit de tous les saints, qui, depuis le commen- » cement du monde, ont trouvé grâce devant Dieu; qu'il soit » maudit partout où il se trouvera, à la maison ou aux champs, » sur la grande route ou dans le sentier; qu'il soit maudit » vivant et mourant, dans la veille et dans le sommeil, dans » le travail et dans le repos; qu'il soit maudit dans toutes ses » forces et tous les organes de son corps; qu'il soit maudit » dans toute la charpente de ses membres, et que, du som- » met de sa tête à la plante des pieds, il n'y ait pas sur lui » la moindre place qui reste saine; qu'il soit livré aux sup-

Formulæ excommunicat. Apud Scriptor. rer. Gallici, tome 2.

» plices éternels avec Dathan et Abiron, et avec ceux qui ont » dit au Seigneur : Retire-toi de nous. Et de même que le » feu s'éteint dans l'eau, qu'ainsi sa lumière s'éteigne pour » jamais, à moins qu'il ne se repente et qu'il ne vienne don- » ner satisfaction. » A ces mots, tous les pères, jusque-là pieusement recueillis, se mirent à crier à plusieurs reprises : « *Amen, amen, fiat, fiat, anathema sit;* que cela soit, qu'il » soit anathème, *amen.* »

Ces effrayantes menaces équivalaient alors à la mise hors de la loi du royaume ; c'était ravir à l'homme excommunié, non repentant, toutes les consolations de la terre, tout espoir d'arriver au ciel ; c'était l'exclure de la société des hommes, flétrir son existence et le plonger dans le désespoir. Le repentir seul et sa soumission à l'Église pouvaient tranquilliser son âme, dissiper ses craintes et le rendre à la vie.

Leudaste prit la fuite ; Réculphe fut condamné à mort, mais Grégoire intercéda généreusement pour lui, et lui sauva la vie. Il fut dégradé et enfermé dans un monastère. Leudaste erra longtemps de ville en ville ; mais la haine de Frédégonde le poursuivait partout. Rien ne saurait la satisfaire que le sang de celui qui avait cru lui être agréable, même en la souillant d'un crime qui eût pu servir ses intérêts ; qu'il fût ou qu'il ne fût pas l'instrument de sa vengeance ; qu'il eût réussi ou qu'il n'eût pas réussi, sa mort était pour elle une nécessité. Dès que le crime est commis, l'instrument devient un accusateur ; il faut s'en défaire. Les grands coupables le brisent du moment qu'il ne peut plus leur être utile.

Longueval, *Histoire de l'Église, etc.*, tome 4.

CHAPITRE II.

Gontran nomme Childebert son héritier. — Politique de Chilpéric. — Mort de ce prince. — Son portrait. — État du pays. — Gondovald usurpe le pouvoir. — Il vient à Bordeaux. — Gontran le fait poursuivre. — Il est assiégé à Comminges. — Il est massacré. — Concile à Mâcon. — Conduite de Bertrand, évêque de Bordeaux. — Euphron et sa relique de saint Serge. — Traité d'Andelaw.

DE 580 A 600.

Livre II.

La puissance de Chilpéric s'étendait de plus en plus ; ses envahissements lents, mais progressifs, inspiraient un sentiment de défiance, et le caractère de sa femme faisait naître et justifiait à la fois la crainte et l'aversion la plus profonde. Gontran ayant perdu ses deux fils, ne voyait dans l'avenir que des malheurs ; pour en détourner le cours, il nomma Childebert, d'Austrasie (1), son héritier et son fils adoptif ; mais cette alliance se refroidit peu à peu, et Gontran se vit réduit à regretter ce qu'il avait fait. Chilpéric se montra moins exigeant envers Childebert, et réussit, par sa conduite politique, à le détacher de Gontran. Mais rien n'était stable dans les conseils de ces princes ; ils faisaient des alliances aujourd'hui pour les rompre demain, s'aimaient, se détestaient, s'unis-

(1) Sur la fin du VIe siècle, Childebert rendit une ordonnance qui ne fut pas malheureusement mise généralement en pratique. Le premier article de cette loi portait :

« Quiconque aura tué un autre méchamment, et sans raison, sera puni de mort, » sans qu'il puisse se racheter par aucune composition. »

Malgré cette sage ordonnance, les meurtriers eurent, longtemps après la mort de Childebert, en Austrasie comme en Guienne, la faculté de racheter leur vie et de payer le sang répandu au prix de l'argent, qu'ils donnaient, selon la loi des Francs, aux parents de la victime.

saient, se séparaient pour se réunir encore, et le tout au détriment des peuples, victimes de leurs caprices et de leurs démêlés domestiques. Au milieu de ces incertitudes éternellement renaissantes, de cette mobilité de la politique d'alors, Chilpéric mourut d'un coup de couteau; le nom de l'assassin et de l'instigateur sont enveloppés de mystère. La Providence appliqua à ce malheureux prince la loi du talion; il mourut de la mort de ses nombreuses victimes! Ce prince était un monstrueux assemblage de tous les vices, sans qu'il s'y mêlât une seule vertu; c'était l'homme le plus détesté et peut-être le plus détestable de son siècle. Pétri de penchants les plus vils, cruel, ambitieux, plein de mépris pour la justice et la religion, il se vautrait dans tous les excès de la luxure et de la gourmandise. Sa cruauté lui fit donner par ses contemporains les flétrissants surnoms de Néron et d'Hérode, que la postérité lui maintiendra. Le couteau de l'assassin avait été aiguisé, selon les uns, par Frédégonde, selon d'autres, par Brunehaut, ou peut-être, selon des écrivains judicieux, par des nobles mécontents, spoliés et indignement opprimés. Un illustre écrivain de nos jours se livre à des recherches très-intéressantes sur ce sujet; et après un examen critique et approfondi de toutes les charges, disculpe les deux reines de l'inculpation du meurtre.

Greg. Tur. lib. VI, cap. 46.

Pasquier, *Recherches*, liv. X.

Le comte de Peyronnet, *Histoire des Francs*, tome I.

Quelque peu regrettable que fût la mort de ce prince, elle fut une source de malheurs, comme sa vie avait été un tissu de crimes: les trois royaumes en furent ébranlés. Frédégonde s'enfuit à Paris avec son fils Clotaire, et se mit sous la protection de Gontran, qui promit de la défendre contre Childebert. Ce prince demanda qu'on lui livrât Frédégonde, afin de venger sur elle les meurtres de Galsuinthe, de Sigebert, de Théodebert, de Mérovée, de Clovis, et même de Chilpéric! Gontran refusa tout. Une mésintelligence éclata entre ces princes, et avec elle la guerre entre les peuples incertains dans leurs affections. Cet état de choses n'était guère favorable à la

Livre II. Chap. 2.

prospérité publique : Bordeaux s'en ressentit un peu; mais le contre-coup de ces vicissitudes ne fut sensible que dans le voisinage des cours.

Le temps était alors mauvais, et voilà qu'un nouvel événement très-grave vient compliquer les circonstances pénibles de l'époque et la politique des princes. Un prétendant se présente, rappelé par les grands d'Austrasie, de Constantinople, où les mauvais traitements de ses parents l'avaient forcé de se réfugier ; c'est Gondovald, ou Gondebaud, fils adultérin de Clotaire Ier. La tache d'une naissance illégitime n'était rien dans ce temps-là; aux yeux du peuple, il suffisait qu'il y eût dans ses veines un peu de sang de Clovis. Séduit par les belles promesses des hommes influents du pays, Gondovald vient débarquer à Marseille; et en compagnie de Mummole, Didier, le duc Bladaste et Garachaire (selon d'autres Galactoire), comte de Bordeaux, et suivi d'une puissante armée, marche vers la partie septentrionale de l'Aquitaine et arrive dans nos murs en février 585 (1).

Greg. Tur., lib. VII. 585.

Élevé sur le bouclier, à Brives, Gondovald se crut roi. La fortune se chargea plus tard de le désillusionner. Les Leudes cependant se soumirent; et Bertrand, évêque de Bordeaux, l'accueillit comme son prince légitime. Bertrand était de race franque et parent, du côté maternel, de Gontran; il aimait les belles-lettres, et en particulier la poésie latine. Il avait

(1) En 580, dit Grégoire de Tours, par un violent tremblement de terre, les murs de Bordeaux se fendirent : les maisons furent renversées; le peuple prit la fuite et se cacha dans les campagnes; un incendie, allumé par la main de Dieu, dit le même auteur, embrasa les champs et les maisons des environs de Bordeaux. (Liv. V, *Daniel*, vol. 1). La *Chronique* de Sigebert, qu'a copiée Delurbe, qui, à son tour, a été copiée par la *Chronographie* de Pontac, évêque de Bazas, dit que les loups entrèrent en ville en plein jour et y dévorèrent des chiens; que cet endroit s'appelle *rue du Loup*. Tout ceci est faux. Au XIVe siècle, cette rue s'appelait *Grand'Rue*, et dans quelques titres *rue des Pinhadors*, parce que des peintres y demeuraient. Plus tard, en 1518, elle s'appelait *rue de Gemme*, d'une chapelle de ce nom. Un marchand pelletier y mit plus tard pour enseigne un loup empaillé ; de là vient le nom de *rue du Loup*.

fait des épigrammes que Fortunat admirait, mais où brillait, aux dépens du jugement, une fougueuse imagination. On y remarquait aussi des plagiats mal voilés, des fautes de quantité, assez graves pour faire rougir tout autre muse que la sienne. Inconstant dans ses affections, il se rangea sans peine du côté du prétendant, avec le comte de la Ville et le duc Bladaste, qui commandait les forces militaires de la province, et ils firent tous trois, à Gondovald, un accueil empressé et amical. Gontran, fort embarrassé de ces circonstances, désirait que Gondovald s'enfermât dans Bordeaux, où il ne serait pas difficile de l'envelopper. Ce prince pressentit le piége, et se mit à parcourir le pays en vainqueur, et se retira enfin à Comminges, où l'armée de Bourgogne le poursuivit avec un acharnement incroyable. Le siége de la ville fut poussé avec activité; mais Mummole, qui défendait la place, se laissa gagner par les perfides promesses du général des Bourguignons; il se concerta avec ses amis, et finit par trahir et massacrer l'infortuné Gondovald. Les soldats traînèrent son cadavre autour du camp, et l'abandonnèrent enfin aux animaux sur le lieu même où il était tombé. Les traîtres ne furent pas heureux: la clémence de Gontran leur avait été promise; ils y comptèrent: un nouveau crime leur semblait un bon titre à sa bonté. Gontran fut juste; il ordonna leur mort. Gondovald, en expirant, avait demandé justice, et le ciel exauça la prière du moribond. Mummole, le premier, tomba blessé de la lance d'un soldat. Peu satisfait de cette première vengeance, Gontran fit convoquer un concile à Mâcon pour le 13 octobre; il s'agissait de juger les évêques qui avaient épousé la cause de l'usurpateur, et, en particulier, les évêques de Bordeaux, de Bazas et de Saintes. Ils avaient non seulement accueilli le prétendant, mais ils s'étaient prêtés servilement à un acte qui était une reconnaissance de sa puissance et une dérogation aux droits du prince légitime, un complet oubli des principes éternels de la morale. Voici de quoi il s'agissait :

Greg. Tur., lib. III, *Chronique de France*, tome 1.

585.

Livre II. Chap. 2.

Chilpéric avait désigné pour succéder à l'évêque de Dax le comte Nicet, frère de l'évêque d'Aire. Gondovald arrive à Bordeaux; et ayant annulé cette nomination, mit à la place de Nicet, Faustien, prêtre de cette ville. La consécration du nouvel évêque devait se faire naturellement par le métropolitain de Bordeaux; mais Bertrand, fin, prévoyant, craignant avec raison les vicissitudes de la politique et l'instabilité de l'usurpation *(cavens futura)*, feignit d'être malade, et chargea Palladius, de Saintes, d'officier à cette pieuse cérémonie. Il était assisté de l'évêque de Bazas. Le concile de Mâcon, d'après les ordres de Gontran, instruisit le procès des évêques. Le prélat consécrateur, Palladius, répondit aux pères: « Que son métropolitain (Bertrand) avait les yeux presque » fermés par des douleurs, et que lui, dépouillé, insulté, avait » été entraîné de force à exécuter les ordres de Gondovald, » qui disait son autorité reconnue de toutes les Gaules. » Peu satisfaits des raisons que les évêques inculpés alléguaient pour leur défense, les pères les condamnèrent à nourrir tour à tour le nouvel évêque, Faustien, et à lui payer chaque année cent pièces d'or. Le siége de Dax fut rendu à Nicet; mais le concile reconnut comme valide la consécration de Faustien; et quoique déposé, il lui fut permis de souscrire, après les autres évêques, les décisions du concile.

Richard, *Annales des Conciles.*

Fauriel, *Gaule méridionale.*

Quelque temps après, les deux prélats se présentèrent devant Gontran. En les voyant entrer, quel est celui-ci, dit le roi à l'un des assistants? — C'est Bertrand, évêque de Bordeaux. « Nous te remercions, reprit Gontran, d'avoir gardé » la foi que tu devais à ta race. Tu aurais du savoir, mon » très-cher père, que tu es notre parent du côté de ma mère, » et ne pas attirer cette peste sur la famille. » Puis se retournant vers Palladius, évêque de Saintes, il lui dit : « Pour » toi, Palladius, je n'ai pas de grands remercîments à te faire; » trois fois tu as été parjure envers moi, ce qui est déplorable » pour un évêque, en me trompant par des rapports menson-

Greg. Turon, *Hist. Franc.*, lib. VIII. *Apud Scriptor. rer. Franc*, tome 2.

» gers. Pendant que d'un côté j'admettais tes excuses, de » l'autre, tu appelais mon ennemi. » Il admit cependant les deux prélats à sa table. Le dimanche suivant, le roi devait assister à la grand'messe, où Palladius devait officier et prêcher. Voyant le prélat à l'autel, le roi s'écria : « Quoi, cet » homme infidèle et perfide prêchera devant moi la parole » de Dieu! J'aime mieux sortir; » et il se disposait en effet à se retirer, mais les évêques le prient de ne pas le faire. Il consentit que Palladius continuât et achevât l'office.

La mort violente de Gondovald fut regardée comme une punition divine. La foi était alors vive, mais peu éclairée, et la crédulité populaire cherchait dans la vie du prince des raisons qui lui expliquassent la mystérieuse action de la justice divine dans une fin si prématurée et si tragique; on en trouva dans sa conduite à Bordeaux.

Pendant son séjour à Bordeaux, Gondovald se voyait poursuivi par les forces imposantes de Gontran; il s'efforçait de se procurer des secours, de calmer ses craintes et celles de ses amis, et, pour cela, prêtait avec trop de simplicité l'oreille aux contes les plus ridicules. On lui dit qu'un certain roi d'Orient avait remporté de nombreux triomphes par le moyen d'une relique de saint Serge, qu'il avait enlevée et attachée à son bras droit; le prince n'avait qu'à lever le bras pour repousser l'ennemi. Ce moyen de faciles victoires servait à merveille les intérêts d'un poltron; la relique devint l'objet de l'ambitieux, mais trop crédule Gondovald; et comme on croit facilement ce qu'on désire, il demanda où, comment et quand il pourrait en avoir. Il y avait alors à Bordeaux un négociant syrien, nommé Euphron, homme pieux, que Bertrand, évêque, avait tonsuré malgré lui pour le faire clerc, et afin que ses richesses passassent un jour aux églises et aux établissements religieux de la ville. Euphron ne se sentant pas une véritable vocation pour le service des autels, s'enfuit à l'étranger et ne revint que lorsque ses cheveux eurent re-

poussé. L'évêque Bertrand affirma au prince que dans la maison d'Euphron, dont on avait fait une église, il se trouvait une relique de saint Serge. Il ajouta que, par cette relique, le pieux Syrien avait vu opérer bien des miracles, et que, grâces à elle, dans un violent incendie qui avait ravagé la ville de Bordeaux, cette maison, quoique enveloppée de flammes, fut miraculeusement préservée. Mummole Patrice, général, court avec Bertrand chez Euphron, et demande la relique. Le pieux négociant, croyant qu'on demandait indirectement de l'argent, va chercher un sac, et leur dit : « Ne » tourmentez pas un vieillard et ne faites pas d'outrages à un » saint; prenez ces cent pièces d'or et retirez-vous. » Mummole insiste; Euphron lui offre une somme plus ronde encore; mais en vain. Il se retire; Mummole monte sur une échelle et fait descendre la châsse placée dans une niche au-dessus de l'autel. Mummole l'examine avec soin, y voit l'os du doigt de saint Serge; mais ayant brisé l'enveloppe avec un marteau, l'os, en présence de l'air atmosphérique, perdit son apparente consistance et disparut en poussière. On cria au miracle, et la crédulité populaire fit remonter la mort tragique du prince et de ses partisans à l'action sacrilége de Mummole, comme à la cause de tous les malheurs dont le ciel irrité avait accablé l'usurpateur et ses imprudents conseillers.

La chute si rapide du parti gondovaldien avait été déterminée bien évidemment pour deux causes :

1° La défection de Didier et des principaux conspirateurs;

2° La certitude que Gontran avait fait un traité avec Childebert II.

L'armée étant démoralisée, chacun songeait à ses propres intérêts, et ceux de Gondovald furent abandonnés au hasard. La trahison en fut la suite, et la mort de l'infortuné prince couronna cette déplorable révolte de quelques Leudes factieux et perfides. Le traité fait entre Gontran et Childebert fut con-

firmé en 587, par le fameux traité d'Andelot (1). Brunehaut intervint, et, dans les arrangements stipulés, il fut arrêté que les cinq villes qui formaient l'apanage de Galsuinthe, Bordeaux, Cahors, Limoges, Lescar et Bigorre, lui seraient rendues après la mort de Gontran.

29 Novembre.

(1) Vertot dit que ce traité eut lieu en 591 ; c'est une erreur. Le traité fut signé : *Die quarto calendas decembris anno XXVI domini Guntheramni regis, regni Childeberti verò duo decimo anno.* Or, Childebert régnait depuis 575, et Gontran depuis 562. L'année 591, dit M. de Peyronnet (*Hist. des Francs*), eût été la dix-septième du règne de l'un, et la trentième du règne de l'autre, au lieu de la vingt-sixième et de la douzième.

Par une autre erreur, Frédegaire date ce traité de la vingt-huitième année du règne de Gontran. Ce lieu d'Andelawm est, selon les uns, Andlaw, du département du Rhin ; selon Dom Bouquet, c'est Andelot (Andelaus), au diocèse de Langres. Henry Martin adopte cette dernière opinion, qui nous semble la seule vraie.

CHAPITRE III.

Invasion des Vascons. — Maîtres de la Novempopulanie. — Bladaste, duc de Bordeaux, s'y oppose. — Il est repoussé, ainsi qu'Austrovald, de Toulouse.— Ils sont maîtres de Bordeaux. — Ils repoussent les Francs. — Enfin vaincus. — Palladius et son fils.—Le nom de Gascogne s'établit. — Dagobert.—Charibert meurt. — Les Vascons se révoltent. — Ils sont domptés. — Amandus. — Loup I[er]. — Concile à Bordeaux. — Eudes, duc des Gascons. — Chilpéric implore son secours contre Charles, surnommé Martel. — Signification de ce mot. — Origine d'Eudes et de Charles.

Livre II.

DE 600 A 718.

581. Vers la fin du VI[e] siècle, à la mort de Chilpéric, l'état politique du pays n'était guère rassurant : le désordre était dans
586. les esprits et dans les affaires; une invasion du territoire par une puissance voisine eût été très-facile. Les Vascons, en Espagne, s'en aperçurent; ils étaient en relation avec les peuplades de la Novempopulanie; ils étaient tous descendus des mêmes ancêtres, sortis de la même souche, et leur communauté d'origine, de mœurs, de langage et de religion, leur faisait désirer de devenir maîtres des contrées en deçà des Pyrénées. Leurs montagnes avaient pour eux des charmes; mais la fertilité des plaines novempopulaniennes, la douceur du climat, le besoin tout naturel d'améliorer leur bien-être matériel, le désir de venger les exactions des Francs sur les Vascons du Béarn, tout cela leur inspira la pensée d'une invasion, et l'envie de s'établir en deçà des monts. Ils se lèvent tous en masse; et descendant de leurs repaires inaccessibles, ils s'emparent de tout le pays jusqu'à la Garonne ; ils y ren-

Gerg. Turon, lib. IX.

contrent de vives sympathies et s'y établissent en maîtres (1). Cependant, quelques villes furent dévastées, les Francs expulsés et maltraités : une réaction s'ensuivit dans certaines parties du pays ; une armée bordelaise fut envoyée vers le même temps pour châtier les Goths de la Septimanie ; elle suivit la vallée de l'Aude, dans le but d'arriver à Narbonne ; mais surprise par les forces réunies des Goths et des Gascons, elle fut entièrement détruite, ainsi qu'une escadre partie de Bordeaux, qui fut forcée de relâcher sur les côtes de l'Espagne.

Les succès des Vascons s'étendent et se multiplient ; leurs faciles triomphes réveillent enfin les craintes et l'énergie des gouverneurs. Bladaste, duc de Bordeaux, alla s'opposer à leur marche envahissante ; mais il fut repoussé par ce peuple actif, fier et intelligent, dont le caractère belliqueux était si bien apprécié par les Romains, du temps même de Galba. Le duc Austrovald, de Toulouse, voulut aussi combattre ces intrépides montagnards ; mais ses efforts n'eurent que quelques rares succès, et les Vascons restèrent maîtres de la Novempopulanie. De ce moment commence le nom de Gascons, et leur nouvelle patrie s'appellera désormais la Gascogne. Oleron, Lapurdum (Bayonne), Aire, Dax et Bénearnum (Lescar), reconnaissent ces nouveaux maîtres, dont l'ambition n'est pas encore satisfaite ; ils convoitaient Bordeaux. Quinze ans s'étaient écoulés avant qu'on pût s'opposer à leurs desseins et à leurs envahissements ; la paix qui régnait à la mort de Gontran et de Childebert permit à leurs successeurs, Théodebert, d'Austrasie, et Théodoric, ou Thierry, de Bourgogne, de songer sérieusement à les expulser ou à les soumettre. Enfin, ils

Tacite, *Historia*, lib. IV, cap. 33.

(1) Daniel nie que les Vascons se soient établis à cette époque en France, par la raison qu'on ne voyait point qu'ils eussent pris de villes dans cette première invasion. Mais Grégoire de Tours dit qu'ils en prirent et en dévastèrent. Foncemagne, aussi, établit l'opinion contraire, qui nous paraît la mieux fondée. (*Mémoire sur l'étendue du royaume des Francs*).

Livre II. Chap. 3.

602. De Marca, *Histoire du Béarn*, liv. Ier, ch. 24.

Châteaubriand, *Études historiques*, tome 3.

626. Frédegaire, *Chronique*, ch. 54.

s'entendent, se concertent, en présence de l'ennemi commun : leurs armées se réunissent et marchent contre les Vascons ; mais la valeur, la prudence et l'agilité de ces montagnards, finirent par neutraliser les rares succès des Francs, et par mettre ceux-ci dans l'impossibilité de les déloger d'un territoire qui était devenu pour eux une seconde patrie. Ne pouvant pas les vaincre, encore moins les expulser, on crut pouvoir, par des procédés délicats, conquérir leur affection et leur estime, en leur accordant la libre possession du pays sous le duc franc, Génialis, et moyennant un tribut annuel. On se trompa ; cette condescendance fut interprétée comme un signe et même comme un acte de faiblesse : les Novempopulaniens, mus par leurs sympathies pour les Vascons, et par leur haine héréditaire contre les Francs, dont leur ancêtres n'avaient, il s'en faut, aucune raison d'être contents, se lèvent tous comme un seul homme à la voix de Palladius et de son fils, Senoc, évêque d'Eause : les noms de ces deux patriotes sont encore en vénération parmi les Gascons et chers à la patrie, à la liberté et à la foi. Le mouvement insurrectionnel se propagea comme un éclair, et l'Aquitaine fut sur le point d'échapper à l'autorité des Francs. Clotaire II se hâta de comprimer ces élans de la liberté aquitanienne et envoya Aighinan, d'origine saxonne, pour lui rendre compte de l'état des choses et des esprits dans cette province. Le rapport de ce commissaire royal ne fut pas très-rassurant pour la paix. Clotaire décréta la peine de bannissement contre Palladius et son fils ; mais n'ayant pas assez de forces militaires dans la province pour faire respecter et exécuter ses ordres, le jugement resta sans exécution et ne servit qu'à aigrir davantage l'esprit public des Aquitains-Vascons.

Cet état de choses n'engendrait que des inquiétudes pour l'avenir : les Vascons, cependant, affermis dans leurs possessions aquitaniques, se confondaient avec les indigènes ; l'autorité de la dynastie mérovingienne disparaissait peu à peu,

depuis la Garonne jusqu'aux Pyrénées. Depuis lors, un duc règne sur la Vasco-Novempopulanie, et la province prend, dans les actes officiels, le nom de Vasconie, ou Gascogne. Livre II. Chap. 3.

C'est un nouveau peuple, tout fier et libre, qui vient demander une place pour sa nationalité, et qui ne demande pas mieux que de se soustraire ou s'arracher même au despotisme des Francs et de leur nouveau roi. On avait compris les im- 628.
menses désavantages et les criants abus qui résultaient du partage du royaume à la mort de chaque roi; il fallut y pourvoir. Dagobert voulait l'unité du royaume; et pour étouffer tout esprit de révolte, toute idée de mécontentement, il consentit, par un traité, à céder à son frère, Charibert, Bordeaux, Périgueux, Angoulême, Saintes, Agen, Bazas, Auch, Cahors et Toulouse, en un mot, tout le pays qui s'étend depuis les rives de la Loire jusqu'aux Pyrénées, sous la condition expresse que lui (Charibert) renoncerait à toute prétention sur l'héritage du feu roi. Charibert accepta ces offres et s'établit à Toulouse, et fit de cette ville la capitale de ses États; son autorité, douce et paternelle, lui concilia l'amour de son peuple et le respect des États voisins. Cependant, l'ancien esprit n'était pas encore éteint: quelques peuplades gasconnes, dans les environs des Pyrénées, refusaient encore de sacrifier leur antique liberté et de transiger avec la royauté. Le nouveau roi en fut mécontent; cet esprit d'indépendance lui semblait le germe de nouvelles révoltes. Il partit avec des troupes 631.
pour soumettre ces tribus réfractaires; mais ayant épousé Gizèle, fille du duc Amand, qui était à leur tête, il est probable que cette expédition se soit terminée à l'amiable, et que, sans effusion de sang, il eut le bonheur de voir son autorité reconnue partout dans ses États, en deçà et au delà des frontières des monts. Charibert mourut cette année même, et bientôt après son fils aîné, Chilpéric, ou Childéric selon d'autres, le suivit au tombeau. Si nous en croyons Frédegaire, Dagobert ne fut pas étranger à cette mort; son empressement

Livre II. Chap. 3. à supprimer le royaume d'Aquitaine donnait de la consistance à ces soupçons d'un public malveillant.

La mort du roi d'Aquitaine combla l'ambition de Dagobert; il supprima le royaume créé par un traité en faveur de son frère, et rétablit l'unité monarchique, objet de ses vœux politiques. Le Bordelais fut érigé en duché héréditaire en faveur de Boggis, neveu du roi franc, et eut Bordeaux pour capitale. Mais le trône de Toulouse faisait trop de plaisir aux Vasco-Novempopulaniens pour souscrire en silence à sa chute. Ils refusent de se soumettre de nouveau au joug des Francs; et excités par Amandus, qui voulait venger la mort de son petit-fils et rétablir le trône au profit de sa race, ils proclament leur liberté depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire.

636. Le bruit de ce soulèvement parvient enfin aux oreilles de Dagobert; il se réveille de sa léthargie de volupté et s'apprête à marcher contre les Vasco-Aquitains. Il donne le commandement de ses forces à Chadoinde, homme d'expérience et de courage, qui partage son armée en onze divisions, commandées par onze ducs, et plusieurs comtes sous leurs ordres. Les Gascons combattent avec courage; mais vaincus par des forces numériquement supérieures, ils s'enfuient dans leurs montagnes, où ils font éprouver de grandes pertes aux corps francs qui osent les poursuivre dans leurs inaccessibles retraites. Soumis par la plus dure nécessité et non par l'épée, les Gascons se retirent et espèrent. Une occasion se présenta pour rentrer dans leurs foyers et revoir leurs champs; ils se soumettent aux humiliantes conditions imposées par les vainqueurs, dont l'une était que les chefs iraient se remettre au pouvoir du roi et attendre ses ordres. Ils partent; mais craignant avec raison la colère du prince, au lieu d'aller le trouver, ils se réfugient dans la basilique de Saint-Denis, que Dagobert regardait comme un asile inviolable. Il leur pardonne leurs torts et leur permet de retourner dans leur pays, après avoir reçu leurs serments de fidélité. Les Gascons ne

Frédegaire, *Chronique*, ch. 57, 78.

Aimoin, liv. 4, ch. 31.

furent fidèles qu'au sentiment de leur nationalité, à leur haine des Francs et à l'amour de la liberté.

Délivrés de l'armée franque, les Gascons s'occupèrent à réparer leurs pertes et les dommages causés par la dernière guerre. La paix dura plusieurs années, et Bordeaux, qui était devenu la capitale du pays érigé par Dagobert en duché héréditaire en faveur de Boggis, son neveu, vit s'étendre ses relations commerciales, son industrie intérieure et avec elle sa prospérité. Amandus mourut; les Gascons élurent Loup, ou Lope Ier. Cette circonstance seule nous révèle assez la parfaite indépendance des Gascons : ils élisaient leurs chefs; la sanction royale n'était qu'une formalité, qui constatait, il est vrai, l'autorité du prince franc, mais qui n'ôtait rien à la liberté du peuple. Le nouveau duc désirait maintenir la paix; il savait qu'un esprit de révolte fermentait en secret. Il crut devoir intéresser à ses projets le clergé et s'appuyer sur lui, pour inspirer au peuple l'horreur de toute insurrection et la nécessité de respecter les droits des princes et d'obéir à leurs ordres; c'était faire de la religion un instrument de règne. Un concile fut convoqué à Bordeaux en 673, et plusieurs mesures y furent prises pour le rétablissement de la paix et la réformation des mœurs et de la discipline.

673.
De Vaissette, tome 1er.
(Mais l'*Art de vérifier les dates*, p. 187, donne la date de 670, ce qui est plus probable).

Jusqu'ici nous voyons s'étendre sur l'Aquitaine et la Gascogne l'autorité réelle ou nominale des rois francs; la convocation du Synode de Bordeaux fut faite en leur nom, et de sages mesures, en conformité avec leurs vœux, furent adoptées pour maintenir la tranquillité si souvent troublée sur la rive gauche de la Garonne. Loup ne se sentit pas assez fort pour se passer du roi, et le roi se reconnut trop faible pour ne pas s'appuyer sur Loup et sur le clergé. Faiblesse réelle ou peut-être manque de courage, impuissance ambitieuse, faute de vouloir, voilà les caractères des deux partis. Mais une révolution arriva à la cour et bouleversa tout: des Leudes mécontents d'Ébroïn le firent jeter en prison; il s'évada, res-

Livre II. Chap. 3. — Frédegaire, cap. 96.

saisit le pouvoir; et les Leudes, dont il avait à se plaindre, pour se soustraire à la vengence de ce haineux et orgueilleux maire du palais, se réfugièrent dans la Gascogne, où Loup leur accorda une généreuse hospitalité. Ils en abusèrent au point, qu'ils poussèrent le duc à faire des excursions sur la rive droite de la Garonne, dans l'intérêt d'une cause qui n'était pas celle de la justice; mais les succès éphémères des troupes gasconnes n'eurent pas de grands résultats; tout rentra dans l'ordre.

714. Quelque temps s'écoula sans troubles: les Gascons commencèrent à goûter les bienfaits de la paix, et élurent pour duc Eudes, fils de Boggis, dont le père, Charibert, avait épousé Gizèle, fille d'Amandus; c'était un homme adroit, courageux et habile. Soumis et dissimulé sous Pepin, il profita avec adresse des circonstances fâcheuses où se trouvait le gouvernement. Un beau jour, il leva le masque, s'empara de Bordeaux et des pays circonvoisins, traversa la Dordogne, précédé de cris de joie et suivi de la victoire, et eut l'air de ne vouloir s'arrêter que sur les bords de la Loire, dernière limite que son ambition proposait à ses succès et à sa domination: on eût dit qu'il voulait imiter Alaric.

Chilpéric II était alors tout absorbé par les affaires d'Austrasie, et étourdi, en même temps, par les bruyants succès d'Eudes. Le jeune Charles Martel (1), fils de Pepin et de la belle Alpaïde, marchait toujours en avant contre Eudes; rien

(1) Le nom de *Martel*, selon M. Thierry, équivalait, dans l'ancienne langue germanique, à celui de foudre de guerre. D'autres le font dériver de Mars, quelques-uns disent que ce mot signifie marteau, et fut donné à Charles parce qu'il frappait ses ennemis comme le marteau qui, dans la main de l'ouvrier, brise la pierre. On dit enfin que *Martel* est synonime de Martin, nom qui appartint longtemps à la famille de Charles, chose prouvée par le cousin de Pepin d'Héristal, qu'Ébroïn défit à Loizy et tua à Laon; nous en parlerons plus bas.

Alpaïde, mère de Charles, était la seconde femme de Pepin, dit le second continuateur de Frédegaire. Frodoard en fait une concubine et même une esclave. (*Histoire de l'église de Rheims*, liv. II). M. de Peyronnet la croit femme légitime. Nous adoptons son sentiment. (*Histoire des Francs*, t. 11, p. 322, note).

ne semblait pouvoir l'arrêter que la puissance souveraine. Il osa porter ses regards sur la couronne de France, que des rois dégénérés trouvaient trop pesante pour leurs faibles têtes. Placé entre Eudes et Charles, Chilpéric s'adressa au premier : tous les peuples applaudissaient à ses prouesses militaires, toutes les difficultés semblaient s'aplanir devant lui. Courageux et habile, lui seul paraissait devoir contre-balancer le pouvoir de Charles ; Chilpéric lui envoya des ambassadeurs, lui offrit la souveraineté de l'Aquitaine, et demanda en retour le secours de sa vaillante armée contre les envahissements audacieux de Charles (1). Eudes se hâta de répondre à l'appel du faible monarque, passa la Loire et alla le rejoindre près de Rheims. Charles les atteignit plutôt qu'il ne croyait ; ils furent étonnés, découragés, battus avant même de combattre : ils ne savaient pas vouloir ; ils étaient vaincus avant de tirer

717.

(1) On prétend, d'après la Charte d'Aalon, qu'Eudes était fils de Boggis, fils de Charibert et de Gizèle, fille d'Amandus, duc de Vasconie, qui le sauva des embûches de Dagobert ; mais plusieurs respectables savants ont douté de l'authenticité de cette Charte, donnée par Charles-le-Chauve en 845 pour confirmer les dons qu'avait faits Vandrégisile, descendant d'Eudes, institué comte des marches de la Vasconie, par Louis-le-Débonnaire, en faveur du monastère d'Alaon, fondé vers 834.

D'après les chroniques espagnoles, Eudes était fils d'Audeca, duc des Cantabres, tué à la bataille de Guadalète, en 702. (Voir Garibay, *Compendio historic.*, Francisco de Sota, etc.).

Il paraît certain que Chilpéric promit la souveraineté de l'Aquitaine à Eudes ; les termes du continuateur de Frédegaire, quoi qu'on en dise, sont formels : « Chilpé» ricus itaque et Raganfredus legationem ad Eudonem ducem dirigunt, auxilium » postulantes rogant, regnum et munera tradunt. » Le mot *regnum* ne signifie ici que pouvoir suprême, ou souveraineté ; il ne signifie, dit-on, que couronne ; mais quel prix Eudes attacherait-il à une ridicule couronne, s'il n'était pas souverain pour la porter ? Pouvait-il, dit M. de Peyronnet, *Histoire des Francs*, la lui dénier, » quand il (Chilpéric) avait un si pressant besoin de son appui ? Ce consentement » n'était-il pas la plus naturelle et la plus inévitable condition d'une alliance solli» citée dans des conjonctures si défavorables ? »

Voyez, au reste, les tomes 1 et 5 de l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres*, édit. in-12.

Quant à la Charte d'Alaon, quoi qu'on en ait dit, nous la citons avec confiance, comme l'ont fait presque tous les respectables écrivains du dernier siècle et de celui-ci.

l'épée. La trompette sonna, non la charge, mais la fuite, et on eût dit que les princes, en fuyant, rivalisaient de peur, de honte et de lâcheté ! Charles les poursuivit et ne s'arrêta qu'à la Loire : il était puissant ; il avait les prestiges de la victoire et surtout savait attendre. L'hiver passé, il écrivit à Eudes de lui rendre Chilpéric, qui s'était réfugié avec ses trésors sur son territoire ; qu'à cette côndition seule, il pourrait garder l'Aquitaine. Eudes hésita longtemps : l'intérêt le poussait à une trahison, l'honneur le retenait. Son esprit était pour une faiblesse, mais son cœur s'y refusait ; enfin, la crainte en fit un lâche ; il livra l'infortuné Chilpéric à leur ennemi commun !

Charles, que ses nombreuses victoires sur les Frisons, les Saxons et les Gascons, avaient fait surnommer *Martel,* ne voyait pas avec plaisir s'agrandir et s'affermir la puissance d'Eudes, qui, de son côté, conservait des sentiments semblables vis-à-vis de Charles, et ne donnait que trop de sujets de mécontentement à son rival, par ses violations des traités. Charles attendit le moment favorable ; la fortune ne lui manquait jamais. Eudes, avec toute son habileté et son courage, succomba et fut forcé de racheter, par des trésors, une paix douteuse, qui ne garantit que pour un moment la trop malheureuse Gascogne contre ses maux éternellement renaissants.

CHAPITRE IV.

L'invasion des Sarrasins. — Eudes délivre Toulouse et remporte une victoire sur eux.— Charles lui inspire des craintes.— Eudes fait une alliance avec le Sarrasin Munuza.— Il lui donne sa fille. — Abdérame arrive. — Il détruit Bazas.— Il pille et brûle Bordeaux.— Bataille à Poitiers.—Abdérame tué.— Massacre des Sarrasins. — Murs des Sarrasins à Bordeaux. — Tour de Cordouan. — Eudes meurt. —Ses enfants se reconnaissent vassaux de Charles Martel, qui agit en roi.—Charles meurt. — Hunold se révolte contre les enfants de son suzerain. — Pepin et Carleman ravagent ses États. — Hunold abdique en faveur de son fils, Waiffre.

DE 718 A 750.

Une triste fatalité pesait sur l'Aquitaine ; elle ne devait pas être heureuse. La trompette des guerres intérieures ne se tait que pour un moment et que pour sonner un peu plus tard l'invasion de l'étranger. Les Sarrasins, vainqueurs en Espagne, débordent sur le pays comme le torrent de nos montagnes, et arrivent, sous la conduite de l'émir Zama, jusqu'au centre de la Gascogne et même aux portes de Toulouse. Eudes accourt, délivre la ville et remporte la victoire sur l'émir, qui y perd la vie. La joie du vainqueur ne fut pas longue ; il avait humilié les Sarrasins, mais il avait réveillé la jalousie de Charles, qui craignait sa puissance et qui n'aspirait, malgré les traités, qu'à l'humilier à son tour, et même à lui ravir ses États. Eudes devinait bien la pensée de son rival; et prévoyant l'orage, il fit un traité avec les Sarrasins, qui lui inspiraient moins de craintes que l'ambitieux duc de Neustrie. Un jeune émir de Mauritanie, Munuza, accepta les propositions d'Eudes: un traité offensif et défensif eut lieu, sous l'étrange condition qu'Eudes donnerait à cet enfant de l'Afrique sa jeune fille, la belle Lampagie. L'ambition et la peur étouffèrent la

Livre II.

—

719.

Hist. générale du Languedoc, tome 1er.

Livre II. Chap. 4. — voix de la nature et de la foi: le père chrétien donna son enfant au disciple de Mahomet!

Munuza avait, dans ce traité, des vues personnelles; il voulait se rendre indépendant et s'asseoir sur le trône des Visigoths, en Espagne. Ses desseins furent dévoilés; Abd-er-Rahman, mieux connu sous le nom d'Abdérame, nommé chef des Sarrasins, réunit ses troupes, poursuivit Munuza comme traître et allié des chrétiens, et l'assiégea dans Puycerda. L'infortuné gendre d'Eudes se vit sans ressource, sans espoir; il se précipita du haut d'un rocher, et aima mieux finir ainsi sa vie que se livrer à ses implacables et fanatiques compatriotes. Sa femme, Lampagie, fut envoyée à Damas et prostituée au harem du calife.

Isid. Pacens, épit., p. 17. Coude, tome 1er.

731.

Abdérame était tout fier de ses succès et croyait avoir détruit les espérances d'Eudes; sachant d'ailleurs que celui-ci était aux prises avec Charles, il crut le moment favorable pour une invasion dans la Gascogne. Il rassembla des forces imposantes et se mit à leur tête comme général de l'armée et missionnaire de sa foi; la gloire et le fanatisme l'animaient dans son entreprise. La décadence de la monarchie française servait d'appât à son ambition, et le triomphe du mahométisme sur les divines doctrines du Christ était l'objet de ses fanatiques vœux. Les villes, les villages, tombèrent à son approche : les populations abandonnèrent leurs foyers et leur patrie; on ne voyait nulle part que la désolation et l'effroi, car ces hordes sauvages étaient précédées de la terreur et escortées de la mort! Aire, Bazas, furent entièrement détruites; les autres villes eurent un sort également malheureux; et, enfin, à travers des scènes de carnage et d'horreurs de toute sorte, il arriva à Bordeaux, peu soucieux des troupes d'Eudes, qui, démoralisées par la terreur, se concentrèrent dans l'Entre-deux-Mers, et ne firent que surveiller sur la rive droite de la Garonne la marche triomphante de ces hordes musulmanes; enfin, Eudes sortit de la ville et présenta la bataille à l'en-

Venuti, *Dissertation*, page 83.

732.

nemi; elle fut sanglante. L'armée bordelaise fut écrasée. Bordeaux fut livré au pillage, le feu consuma les églises et les autres monuments de notre cité; le riche monastère de Sainte-Croix fut dévasté et brûlé, les habitants massacrés par milliers, et le comte, ou gouverneur de la ville, immolé impitoyablement à la rage de ces forcenés. Rien ne fut respecté par ces ennemis de la civilisation et de la foi chrétienne. « Dieu » seul, dit Isidore de Béja, sait le nombre de ceux qui mou- » rurent dans cette journée. » Eudes y perdit les prestiges de plusieurs années de gloire! (1).

Livre II. Chap. 4.

H. Martin, *Histoire*, tome 2.

Après avoir pillé Bordeaux, brûlé ses temples et renversé quelques pans de murs de la ville et quelques monuments, Abdérame alla ravager l'Entre-deux-Mers, et, enfin, traversa la Dordogne, toujours guidé par la fortune. Eudes défendit bien la rive droite; mais accablé par des forces numériquement supérieures, il rétrogada encore vers Angoulême et Poitiers, en essuyant toujours des pertes considérables. La mort de Zama était bien vengée; c'est ce que voulait Abdérame. Eudes, désespéré, recula vers Tours et finit enfin par joindre ses forces à celles de Charles: un danger commun effaça, pour un moment, de pénibles souvenirs, et cimenta par la crainte une amitié plus apparente que réelle. Charles lui-même craignait pour ses États; sur lui seul semblait rouler le sort de la France et celui du christianisme. Il appela sous sa bannière tous les amis de la patrie et de la foi, et marcha à la tête d'une formidable armée, contre l'ennemi trop fier de ses triomphes, et chargé d'un immense butin, où brillaient l'or, l'argent et les précieuses pierreries des Bordelais vaincus. Déjà Saintes était devenue la proie des flammes; Limoges se voyait menacée du même sort; Poitiers pleurait ses faubourgs et sa riche basilique de Saint-Hilaire. La terreur régnait partout, et les plus riches provinces de la France étaient silen-

Reinaud, *Invasion des Sarrasins*, page 41.

(1) Quelques écrivains confondent à tort cette bataille avec celle de Poitiers. (Voir H. Martin, *Histoire de France*, t. 2).

cieuses comme un désert et parsemées de tombes comme un vaste cimetière.

Enfin, le moment arrive où va se décider le sort de la France et de l'Europe. Les deux armées se rencontrent dans une plaine entre Tours et Poitiers, non loin du lieu où le Dieu de Clotilde avait permis à Clovis de triompher des Visigoths. Le choc est terrible: les Sarrasins, supérieurs en nombre, se croient sûrs de la victoire; les Francs, aiguillonnés par le désir de la vengeance, par leur amour de leurs femmes, de leur pays et de leur foi, se ruent comme des désespérés sur leurs adversaires. Revêtus de fer, ils résistent, fermes et inébranlables, aux attaques vingt fois renouvelées des musulmans, et finissent par rompre leurs rangs. Eudes survient dans le moment et attaque les derrières, où étaient les femmes, les enfants et les trésors des Arabes; la confusion est à son comble, mais la victoire est encore incertaine. La bataille se prolonge jusqu'aux derniers rayons du jour; Abdérame voyant la fortune indécise s'avança généreusement au milieu des combattants; mais au lieu de la victoire, il ne rencontra qu'une illustre mort, la seule gloire qu'il n'eût pas encore obtenue. Les Sarrasins, consternés, se retirent en désordre et ne trouvent dans leur camp qu'un sol jonché de cadavres; ils s'enfuient
733. avec précipitation dans les ténèbres, n'emportant rien que leurs armes (1). Leur fuite à travers des populations acharnées à

(1) Si nous en croyons Paul, diacre, Abdérame avait 400,000 personnes à sa suite; il assure que les Sarrasins perdirent 375,000 combattants. Dans ce nombre, trop exagéré, sans doute, se trouvaient les femmes et les enfants.

Plus de vingt ans après cette célèbre victoire, le même écrivain (Isidore de Béja) la chanta en vers rimés ou plutôt en assonances, tels que ces vers qu'on chantait plus tard au moyen-âge :

« Abderaman multitudine repletam
» Sui exercitus prospiciens terram,
» Montana Vaccorum dissecans
» Et fretosa et plana percalcans,
» Trans Francorum intus expeditat, etc., etc. »

leur perte ne fut qu'un massacre général; les prisonniers furent traités comme esclaves et partagés entre les chefs victorieux des Francs et des Gascons. Ils servirent longtemps à labourer les terres de leurs maîtres, à reconstruire les villes et villages qu'ils avaient renversés; et les endroits où il leur fut enfin permis de demeurer, conservent encore dans notre langue des noms qui en perpétuent le souvenir (1). Le lieu même de cette bataille reçut de ces infidèles le nom de *Catalens*, du mot arabe *catèle*, qui veut dire tuer, tuerie.

Jouannet, *Statistique*, tome 1er.

Eudes mourut bientôt après (735); Hunold lui succéda, conjointement avec son frère Hatton, au duché d'Aquitaine.

« Les ducs d'Aquitaine refusèrent longtemps de se sou-
» mettre à Pepin, pour des raisons de famille. Ils descendaient,
» dit Châteaubriand, d'Haribert, par Bogghis, famille illustre,
» qui s'est perpétuée jusqu'à Louis d'Armagnac, duc de Ne-
» mours, tué à la bataille de Cérignoles, en 1503. Ainsi les
» ducs d'Aquitaine venaient en ligne directe de Clovis; la
» force seule les put réduire à n'être que des vassaux d'une
» couronne dont leurs pères avaient été les maîtres..........
» C'était tout simplement une lutte entre la première et la
» seconde race. »

Études historiques, tome 3, p. 245.

Les enfants héritèrent de la haine de leur père pour la dynastie mérovingienne, et auraient mieux aimé renouveler l'ancienne alliance avec les Sarrasins d'Espagne, que de re-

(1) Partout, dans le Bordelais et dans le Midi, on trouve des traces du passage des Sarrasins ou Maures. Du temps de l'abbé Baurein, on voyait à Bordeaux des murs qu'ils furent obligés de construire pendant leur captivité à la place de ceux qu'ils avaient renversés, et qu'on appelait *Murs Sarrasins*. N'est-ce pas ce peuple qui a laissé son nom au village de Sarcignan, près de Villeneuve, à ceux de Mauriac, de Maurian, Castelmoron, et à l'enclos qu'on a longtemps appelé à Bordeaux le clos Moron, où l'on bâtit plus tard l'hôpital de Saint-James? On croit aussi que ces Barbares ont séjourné à Hosten, ainsi appelé de *hostem*, ennemi. Selon une ancienne tradition, ce sont les troupes du calife de Cordoue qui, tombées au pouvoir des Francs, furent employées à construire, à l'embouchure de la Gironde, cette antique tour qu'on appelle encore, d'après eux, la Tour des Cordouans, dont nous parlerons plus bas. (Voyez *Variétés bordelaises*, t. 4, p. 153).

CHAPITRE V.

Waiffre. — Ses qualités. — Pepin jaloux de sa gloire. — Il aspire à la couronne. — Il se fait proclamer roi.—Waiffre refuse de le reconnaître.—La guerre.—Waiffre battu. — Rémistan déserte. — Il se repent. — Il est pendu. —Waiffre chassé.— Il est tué par les ordres de Pepin. — Son tombeau à Limoges, etc.

DE 750 A 768.

Liv. II. Après l'abdication de Hunold, Waiffre entra en scène; il devait lutter en vain contre sa malheureuse destinée. Il avait tout ce qu'il fallait pour être un grand général: ses facultés intellectuelles n'étaient pas au-dessous de ses avantages physiques. Ses premiers pas dans la vie publique avaient été
750. marqués par d'éclatants succès dans la Septimanie, contre les sectateurs du Koran. Il était, en outre, aimé du peuple et l'idole du soldat: tout semblait lui promettre un brillant avenir de gloire et de bonheur. Il n'y avait qu'un seul obstacle: Pepin était là; il lui barrait le passage et frustrait ses espérances. Il était le premier; il ne voulait point d'égal. Il était roi de fait; il ne lui manquait que le nom; il avait mis dans ses intérêts Boniface, et, par lui, le pape. Le consentement du chef de l'Église devait être pour lui, et aux yeux du peuple, la sanction de son pouvoir: le ciel en serait alors l'origine. C'était le *droit divin* en germe, sacrilége justification des plus injustifiables prétentions. Pepin y visait; il envoya à Rome des ambassadeurs pour calmer les prétendus scrupules de sa conscience, et proposa au pape cette question: « Dans un » État où le roi était réduit à son titre et où la royauté était » au pouvoir d'un autre que lui, convenait-il de perpétuer » cette inutile séparation, et n'était-il pas sage de réunir le » titre à la royauté? » L'astucieux Pepin prévoyait la réponse

Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXXI, ch. 16.

du pape, qui dit : « Qu'il était, en effet, plus utile que le » titre de roi fût à celui qui exerçait la puissance royale. » Pepin convoqua les grands à Soissons; tous les Leudes et le peuple le saluèrent du nom de roi, et Boniface, l'apôtre du Nord, si aimé, si vénéré par les fidèles, lui donna, au pied de l'autel, l'onction sacrée, comme Remi avait fait à Clovis. NOTE 15.

Pepin se fit proclamer roi : la comédie était bien jouée. Était-ce une nécessité sociale? Était-il un vrai usurpateur? L'Église eut-elle tort d'y prendre part? Questions assez délicates, et qui ont été diversement envisagées. NOTE 16. Maître de la couronne, n'importe à quel titre, il fit raser la tête au faible monarque, et le condamna, lui et son fils, à végéter obscurs, délaissés, méprisés, au fond d'un cloître; il s'assit enfin sur leur trône, et consomma les longues et patientes prétentions de son père. (Eginh., *Annal.*) Le jeune et fier Waiffre refusa de reconnaître la royauté usurpée de Pepin; de plus, il accueillit à Bordeaux Grippo, ou Griffon, troisième fils de Charles Martel, qui s'était réfugié auprès de lui. Pepin demanda qu'on lui livrât Griffon; Waiffre avait l'âme trop grande pour violer les devoirs de l'hospitalité ou pour trahir la confiance du prince persécuté; il refusa avec une noble fierté, et s'attira une longue série de malheurs et une fin déplorable.

L'astucieux usurpateur de la couronne de Childéric l'*Imbécile*, maintenant enfermé dans l'abbaye de Saint-Omer, dissimula pour quelque temps et retarda l'explosion de sa haine contre le magnanime Waiffre. S'étant enfin dégagé de ses embarras, il tourna les yeux vers l'Aquitaine; et dans un 760.
plaid, tenu au printemps de l'année 760 (1), il proposa une

(1) *Placitum*, plaid. C'est l'assemblée générale des notables, où se discutaient les grandes affaires; c'était le germe de nos parlements : *Sic conventus regios, in quibus de summâ regni tractabatur placita dixerunt, quæ post Parlementa dicta.* (Jérôme Bignon, nol., lib. 1, cap. 37).

Ces *mâls* ou assemblées se tenaient au mois de mars, jusqu'en 755; depuis lors, elles ont lieu en mai; de là sont venus les mots Champ-de-Mars, Champ-de-Mai. (Petau, *Annales franques*).

Livre II. Chap. 5. — expédition contre le jeune duc, dont la valeur lui inspirait des craintes, et les succès un ardent désir de se défaire d'un redoutable rival. Il était facile, il l'est toujours, de trouver des raisons ou des prétextes pour justifier nos passions ou légitimer nos écarts. Pepin n'en manqua pas : les Leudes et le peuple applaudirent aux belliqueuses dispositions de leur prince ; la guerre fut résolue et déclarée.

Nous voici arrivés à l'époque où commença cette funeste guerre, qui coûta tant de malheurs et entraîna à sa suite de si déplorables conséquences à Bordeaux et dans l'Aquitaine : elle dura jusqu'en 768, et signala sa marche par d'effroyables ravages. Waiffre voulait ressusciter la nationalité aquitanique; il lança trois armées sur les terres des Francs, les éternels ennemis de la race d'Eudes. Pepin, tout furieux, franchit la Loire, pénètre dans l'Aquitaine, marche sur le Limousin, avance dans le pays situé entre la Dordogne et la Garonne, réduit Bordeaux, Agen, Périgueux, ravage les territoires qu'il parcourt, et porte partout le fer, le feu et la terreur dans ses courses dévastatrices. Pris à l'improviste, Waiffre ne sait que faire ; ses besoins l'avaient mis dans la nécessité de s'emparer des biens ecclésiastiques et des revenus du clergé. Pepin feint de vouloir, non seulement venger sa propre cause, mais aussi celle du clergé : il agissait en politique plutôt qu'en homme dévot; il visait, dans ses démarches, à la popularité et à l'appui de l'Église. Waiffre promet de restituer ces biens; et par de longues négociations, cherche des délais, afin de mieux se préparer à la résistance. Pepin accorde la paix à des conditions onéreuses; Waiffre y souscrit, mais avec la volonté de ne pas les observer. Il réunit des forces imposantes ; et après avoir ravagé la Bourgogne et les terres franques, il retourna à Bordeaux, chargé d'un butin immense. Pepin, indigné, se mit en campagne avec une armée formidable, ravagea le Poitou et le Limousin, et marcha contre Bordeaux.

Grandes chroniques de France, édit. P. Paris.

761.

Histoire génér. du Languedoc, tome 1er.

Waiffre, désireux de protéger cette ville, va au devant Livre II.
de son ennemi. Les deux armées se rencontrent aux portes Chap. 5.
d'Issoudun : le choc est terrible, le carnage épouvantable; — Frédegaire,
mais les Gascons, dit le chroniqueur, *ayant tourné le dos, Continuation,*
selon leur coutume, les troupes aquitaniques furent taillées chap. 130.
en pièces, et le courageux Waiffre obligé de s'enfuir avec
les rares compagnies qui lui restèrent fidèles. Désolé, déses- 763.
péré presque, il fit des propositions de paix. Pepin, qui avait
juré sa perte, les repoussa avec mépris. Dans ces terribles
conjonctures, Waiffre fit démanteler Poitiers, Limoges, Sain- 765.
tes, Angoulême et Périgueux, qu'il lui était impossible de
garder ; c'était un acte impolitique dont Pepin profita plus
tard : c'était anéantir les obstacles qui auraient pu retarder la
marche de son victorieux ennemi. Bordeaux était menacé;
pour lui épargner les horreurs de la guerre, Waiffre remonte
le long de la Dordogne, dans l'espoir d'attirer à sa suite ses
ennemis et de sauver notre cité. Il désirait aussi engager les
Francs dans un pays boisé et avantageux aux indigènes et
aux rares troupes qui le suivaient dans sa retraite. Il se trom-
pait dans ses prévisions; l'événement ne répondit pas à son
attente. Dans cet état de choses, Rémistan, son oncle et son
meilleur capitaine, l'abandonna ; on n'en sait pas bien les mo-
tifs. Pepin l'accueillit avec bonheur, le combla de bontés et
lui confia des postes importants, pendant qu'il parcourait lui-
même l'Agenais, où les grands et les peuples s'empressèrent 766.
de lui prêter serment d'obéissance et de fidélité. Au printemps
de l'année suivante, il réduisit Toulouse, et ne laissa à l'in-
fortuné Waiffre d'autre refuge que les froides montagnes de
l'Auvergne. Rémistan ne fut pas insensible à ces déplorables
vicissitudes de la fortune : pressé par ses remords, et pré-
voyant la destruction complète de sa famille, que sa malheu-
reuse désertion n'avait peut-être que trop hâtée, il s'éloigna
du service de Pepin, accourut au secours des Aquitains, har-
cela longtemps, avec succès, les Francs ; mais trop confiant

Livre II. Chap. 5.

dans son bouillant courage, et voulant peut-être laver par sa bravoure les taches de sa conduite précédente, il courut en avant au milieu du danger, et tomba dans une embuscade. Sa double désertion méritait une punition exemplaire; elle la reçut. L'inexorable Pepin le fit pendre; c'était flétrir la famille en le condamnant à la mort des esclaves! Mais la mère, la sœur et la nièce de Waiffre furent conduites à Saintes et traitées avec respect. Waiffre lui-même, abandonné de tout le monde, sans secours, sans amis, sans soldats, sans espérance, fuyait devant son implacable ennemi : les bois et les cavernes étaient les lieux ordinaires de ses retraites. On le pourchassait comme une bête fauve; et cet homme, qui personnifiait si noblement la liberté de sa patrie, qui avait soutenu si vaillamment l'héroïque résistance des Aquitains contre un pouvoir oppresseur et usurpateur, cet homme tomba sous le poignard d'un traître dont il avait été l'ami! L'assassin, corrompu par l'argent de Pepin, n'osa pas l'attaquer en face; il le surprit dans le sommeil, la nuit du 2 juin 768, dans la forêt de Ver, sur le territoire de Périgueux. Ce que le sort des armes n'avait pu faire, ce que le courage ne put exécuter, Pepin le réalisa par une lâche trahison et la puissance de l'or. Il entra victorieux et triomphant dans la ville de Bordeaux.

Frédegaire, *Continuation*, chap. 134.

Eginh., *Annal.*

768.

Histoire génér. du Languedoc, tome 1er.

Venuti, page 110.

Ainsi périt le dernier des ducs héréditaires de la dynastie d'Eudes; son courage et la légitimité de ses droits offusquaient les regards de l'usurpateur de la couronne mérovingienne. Un crime de plus était peu de chose pour un homme qui en avait commis bien d'autres, et dont la puissance garantissait l'impunité de ses forfaits. Débarrassé, dans le temps, de son frère Carloman, qui, pour des raisons réellement inconnues, se fit moine en Italie, il resta longtemps maître et sans rivaux; il réunit à la couronne la belle province d'Aquitaine, et devint le chef d'une nouvelle dynastie. Tout glorieux de ses succès, et heureux d'apprendre la mort de son redoutable rival, il

entra à Bordeaux en vainqueur; mais se sentant atteint d'une fièvre ardente, il se fit porter à Poitiers et de là à St-Denis, où il offrit à Dieu, et suspendit dans le temple du patron de Paris, comme un trophée de ses victoires, les bracelets d'or que le meurtrier avait arrachés au corps ensanglanté de l'infortuné Waiffre.

Delurbe prétend que le corps de Waiffre fut enterré dans une prairie, près du lieu où est la Chartreuse à Bordeaux; il se trompe, c'était le tombeau d'un certain juif, nommé *Caiphe*, nom qu'on a pris pour une corruption de *Waiffre*. Delurbe a copié cette singulière opinion de Thevet, *écrivain fort ignorant du XVIe siècle et insigne menteur*, dit le P. Lelong dans sa *Bibliothèque*. Mézeray et Scipion Dupleix, écrivains peu sûrs et sans critique, adoptent la même erreur; elle est encore reproduite de nos jours par la *Guienne Monumentale*, t. 2, p. 39, et par Thibaud, *Histoire du Poitou*, t. 1er.

On raconte diversement la mort de l'infortuné Waiffre; mais le récit le plus vraisemblable et le plus généralement adopté est celui du troisième continuateur de Frédegaire, qui dit : « Le prince Waiffre fut tué par les siens, à l'instigation » du roi, d'après ce qu'on rapporte. » L'assassin, Waraston, était attaché à la maison du malheureux prince. L'auteur dont nous citons le témoignage écrivait d'après les ordres de Nibellung, fils de Childebrand, oncle de Pepin; il était à même de savoir la vérité et mérite pleine créance dans les choses qui se rattachent à ce prince.

Le corps du duc fut enterré, non à Bordeaux, comme on l'a prétendu, mais dans l'église de Saint-Sauveur, aujourd'hui Saint-Martial, à Limoges. Waiffre avait fondé cette église et Louis-le-Débonnaire l'acheva. On voyait avant la Révolution, à l'extérieur de la chapelle, du côté méridional, où il était enterré, un bas-relief d'un style lourd et peu correct, en granit, d'environ 1 mètre de large sur 1 mètre 20 centimètres de hauteur. D'après les registres consulaires de Limoges, ce

monument avait été érigé en 832 ; il était vulgairement appelé dans le pays la *chiche*, ou grande chienne, représentant une lionne couchée et tenant entre ses pattes deux lionceaux qu'elle allaitait. Sur la lionne était représenté un homme, en attitude de la presser sur ses petits. Au bas de ce bas-relief on voyait encore, en 1575, une plaque de cuivre sur laquelle on lisait ces vers allégoriques en guise d'épitaphe :

Alma leæna duces parit atque coronat,
Opprimit hanc, natus Walfer, malesanus alumnam,
Sed pressus gravitate luit sub pondere pœnas.

Ce monument n'était que l'expression d'une injuste haine contre Waiffre, prince légitime d'Aquitaine. Il fit du mal à sa patrie; mais c'était par nécessité et pour défendre ses droits contre l'usurpation : La lionne représentait l'Aquitaine; les lionceaux, c'étaient les généraux aquitains; l'homme assis sur la lionne, c'était Waiffre, qui oppressait sa patrie et ses enfants, et qui gisait là en expiation de ses forfaits. L'abbé Baurein a donné sur ce sujet une assez intéressante dissertation. (*Variétés bordelaises*, t. 3, p. 305).

CHAPITRE VI.

Mort de Pepin. — Partage du royaume. — Hunold sort du monastère. — La guerre. — Charlemagne bâtit Fronsac. — Hunold prisonnier. — Squirs, ou La Réole. — Expédition en Espagne. — Charlemagne à Casseneuil. — Roncevaux. — Rolland tué. — Il est enterré à Blaye. — Son cor d'ivoire à Saint-Seurin. — Charlemagne fait pendre le duc des Vascons. — Organisation administrative et politique de l'Aquitaine. — Sages règlements à Bordeaux du temps de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire.

DE 768 A 789.

La mort de Waiffre éclaircit l'horizon politique : l'Aquitaine respire, le vainqueur fait éclater sa joie ; mais cette joie fut passagère. Il mourut la même année, après avoir partagé ses États entre Charles, qui devait occuper une si grande place dans l'histoire, et Carloman, qui devait à peine régner. Pepin voulait l'unité du royaume ; mais il n'eut pas le temps de la réaliser. Il se conforma, en mourant, au vieux et impolitique usage des Germains ; il partagea son royaume. La Vasconie, ou la plus importante partie de l'Aquitaine, échut à Charles, qui, désireux d'avoir dans cette portion de ses États un représentant qui fût l'ennemi de Hunold et des amis de Waiffre, fit choix de Loup, fils du malheureux Hatton, à qui Hunold avait fait crever les yeux, et le nomma duc des Gascons ; mais duc amovible et relevant de la couronne. Il nomma en même temps Seguin, ou Segwin, comte ou gouverneur de l'importante place de Bordeaux.

Livre II. — 768, 24 Septembre.

Charte d'Alaon.

Daniel, *Histoire de France.*

L'assassinat de Waiffre parvint aux oreilles du vieux Hunold ; il sort du monastère où il avait séjourné depuis vingt-trois ans dans la pénitence. Animé d'un vif sentiment de ven-

Livre II. Chap. 6. — geance, il échange le froc contre la cuirasse, reprend sa femme et son épée, rappelle autour de sa bannière ses anciens amis, tous les mécontents, et se prépare à venger la mort de son fils et la liberté de sa patrie. On accourt à la voix du moine-soldat; et les Gascons, endormis, comprimés

Aimoin, *De Gest. franc.* lib. IV. 769. .sous le pesant sceptre de Pepin, semblent enfin ressusciter à la gloire. Cette subtile, imprévue et singulière révolution, alarma les rois francs; ils préparent une formidable armée, que Charles conduit à Angoulême et de là sur les bords de la Dordogne, où se trouvait le vieux Hunold. Il campe sur une hauteur qui domine les pays d'alentour, s'y fortifie, et ce lieu conserve encore le nom de Fronsac *(Francorum arx)*, qui rappelle l'expédition de Charlemagne (1).

Le vieux moine se sentant trop faible pour résister aux formidables forces des Francs, recula jusques dans le Bordelais, et mit la Garonne entre lui et ses ennemis. Charles, sachant que Hunold s'était retiré en Gascogne, à *Benearnum* (Lescar), fait sommer le duc Loup de lui livrer l'auteur de l'insurrection, si non, qu'il allait marcher sur la Gascogne pour le déposséder de son duché. Loup tenait à son duché: il voulait être hospitalier; mais il cessa de l'être par bassesse,

769. et livra aux exigences de Charles le moine-soldat avec sa femme. Ils furent emprisonnés, par le victorieux Charles, à Fronsac.

Deux ans plus tard, Hunold recouvra sa liberté et se sauva auprès du roi des Lombards. Les Gascons, attachés à leurs anciens maîtres et indignés de la lâcheté de Loup et de sa trahison de Hunold, se levèrent en masse, se révoltèrent contre l'autorité d'un traître, esclave de l'étranger, et contre

Charta Alaonis. le joug des Francs, qui leur paraissait insupportable; ils élu-

(1) Guinodie, dans son *Histoire de Libourne*, t. 3, p. 160, en donne d'autres étymologies inadmissibles. La *Guienne Monumentale*, t. 1, dit que Hunold finit ses jours dans le château de Fronsac; c'est une erreur: il s'échappa et se retira en Lombardie.

rent pour duc un autre Loup (1), fils de Waiffre, qui avait échappé par miracle au fer homicide de Pepin et de Charlemagne; il avait pris part au soulèvement de Hunold, et se voyait maintenant accueilli avec des transports de joie par les vieux Gascons, toujours patriotes, toujours amis de la vieille race de leurs maîtres et de la liberté de leur pays.

Charlemagne, engagé dans la guerre des Lombards, dissimule sa colère contre les Gascons, qui avaient noblement re- 775.
levé le drapeau national; et pour ne pas se créer de nouveaux embarras, il confirme le nouveau duc et reçoit de lui le serment accoutumé, que sa fierté aurait refusé s'il n'eût pas craint les vastes préparatifs que Charlemagne faisait contre l'Espagne.

La gloire du roi franc était immense; la renommée portait partout son nom, son courage et ses victoires. Le calife de Bagdad implora son secours contre celui de Cordoue, qui lui disputait le vicariat de Mahomet. Charlemagne lui promit assistance contre son rival, dans l'espoir, peut-être, de les abattre tous deux. Il rassembla ses forces, arriva dans nos contrées, fonda le monastère de *Squirs* (La Réole), et s'arrêta,
au printemps de l'année 778, au château royal de Casseneuil 778.
(Sainte-Livrade), dans l'Agenais, pour y faire ses Pâques (2). Bientôt après, il se mit en marche pour l'Espagne : son oncle, Bernhard, y pénétra par la Catalogne; Rolland commandait

(1) Charibert, roi d'Aquitaine et frère de Dagobert Ier, avait de sa femme, Gisèle, fille d'Amandus, duc des Vascons, trois fils : Chilpéric, Boggis et Bertrand. Boggis fut duc d'Aquitaine, Eudes était son fils. Eudes eut trois fils : Hunold, Hatton et Remistan. Hatton devint comte de Poitiers; il fut père de Lupus, ou Loup, duc de Gascogne; Loup eut une fille nommée Adèle; Hunold devint duc d'Aquitaine à la mort d'Eudes; Waiffre était son fils. Waiffre épousa Adèle, et de cette union sortit Loup, duc de Gascogne, celui dont nous parlons.

(2) Quelques écrivains disent que ce fut à Casseuil, près de Caudrot, que Charlemagne passa ses Pâques, et que la reine Hildegarde voulut y demeurer pour faire ses couches. Ceci touche de près à l'histoire locale; nous croyons devoir y consacrer une note.

NOTE 17.

l'avant-garde, Oger l'arrière-garde, et lui-même marchait au centre; il fit abattre les murailles de Pampelune; et après avoir étendu la domination des Francs sur tous les pays qui se trouvent depuis les Pyrénées jusqu'à l'Èbre, reprit le chemin de la Gascogne avec des ôtages et un riche butin. Mais un cri s'élève dans les montagnes des Escualdunacs (Basques) : la Navarre, les Asturies, tous les peuples du versant méridional des Pyrénées, se lèvent en masse; et indignés de l'invasion des Francs, accourent pour venger la honte et l'humiliation de leur patrie commune (1). Le combat s'engage vers quatre heures de l'après-midi, dans une riante plaine qui s'étend jusqu'à la vallée d'Erro, entre les villages de Roncevaux et de Burguette. Le corps principal était entré dans le défilé; l'arrière-garde se déployait dans la vallée, sans soupçon, sans crainte; les Vascons tombent à l'improviste sur ces troupes étonnées et en désordre ; ils les dispersent, pillent les bagages et massacrent tous les hommes, jusqu'au dernier, dit Eginhard. Ceux qui purent fuir portèrent le désordre dans l'avant-garde; des embûches avaient été dressées sur les crêtes des montagnes et dans les bois qui en tapissaient les flancs. Les pierres, les rochers, les flèches, les projectiles de toute sorte, tombaient comme la grêle sur les soldats francs, fatigués, se pressant en désordre les uns sur les autres et poursuivis avec acharnement par les agiles habitants des montagnes, nullement embarrassés de leurs armes légères, rendus plus ardents par l'appât du pillage et le désir de la vengeance, et plus confiants par les

(1) On a publié naguère le chant patriotique basque d'Altobiscar (montagne basque). Le prieur d'un couvent de Saint-Sébastien le donna au fameux La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France, après la capitulation de cette place, le 5 août 1794. Il passa des mains du grenadier dans celles de Garat, membre de l'Institut, qui le donna à M. Eugène Garay de Montglave, à qui nous en devons la publication. M. Aug. Chaho, dans son *Histoire des Basques*, t. 1, p. 57, en a donné une élégante traduction, qui fait honneur au beau talent de cet illustre Basque. L'espace nous manque pour l'insertion de cette pièce, qui appartient plutôt à l'histoire générale des Francs.

succès qui se renouvelaient à chaque instant de cette nuit fatale. L'empereur, qui marchait à la tête de ces troupes, fut averti du combat par le bruyant son de l'oliphant (cor) de Rolland ; il s'arrêta et voulut revenir sur ses pas ; mais la nuit avait déjà jeté son voile sur la nature. Il y avait des dangers réels à s'arrêter en route ; le salut était dans la retraite. Il continua sa marche. Le lendemain, on chercha les Vascons ; ils avaient disparu. Grâces à leur admirable agilité et à leur connaissance des montagnes, ils échappèrent à de sanglantes représailles. Le sol était jonché de cadavres; Charlemagne fit chercher le corps de Rolland, comte maritime de Bretagne (1). Rolland s'était mis à la tête de ses braves ; il y rencontra la mort, que sa vaillante épée avait souvent cherchée sur le champ de bataille. Sa gloire lui a survécu ; et grâces aux romanciers et à la brillante plume d'un immortel poète, son nom est parvenu, à travers les siècles, jusqu'à nous, entouré d'une auréole de gloire et des prestiges d'une impérissable renommée. En lisant Arioste, on se rappelle Alexandre attendri sur la tombe d'Achille, et s'écriant : « Repose en paix, » jeune homme ; plus heureux que d'autres, tu as trouvé un » poète. Il y a plus de héros que d'Homères. » Triste et abattu, Charlemagne ne retrouve plus la moitié de son armée, ni ses magnanimes généraux, ni l'immense butin qu'on avait enlevé aux Espagnols : ses chariots ne portaient plus ses richesses, mais les cadavres de ses fidèles amis; ses tentes étaient en-

(1) Rolland, selon M. de Peyronnet, *Histoire des Francs*, t. 3, p. 301, et plusieurs autres écrivains, et surtout les romanciers, était fils de Berthe et neveu de Charlemagne. D'autres prétendent qu'il n'était pas le neveu de l'empereur ; car les frères de ce prince ne laissèrent pas d'enfant, excepté Carloman, dont les deux fils moururent sans postérité, et sa sœur unique, Gisla, prit le voile, dès l'âge de quinze ans, dans l'abbaye d'Argenteuil.

« *Erat ei soror unica nomine Gisla, a puellaribus annis religiosæ conversationi* » *mancipata quam ut matrem magna coluit pietate; quæ etiam paucis ante obitum* » *illius annis in eo quo conversata est monasterio discessit.* »

EGINH.

Livre II.
Chap. 6.

levées; ses chevaux paissaient l'herbe ensanglantée de la plaine; le désespoir planait sur toute cette vallée de Roncevaux, dont le nom rappelle tant de tristes souvenirs. Charlemagne fait enterrer les soldats morts, et l'église de Sainte-Marie reçoit les dépouilles mortelles du grand maître Eghard et du connétable Aucelot. Profondément affligé, ce prince reprend le chemin de la France, et fait inhumer à Arles un grand nombre de ses compagnons d'armes. Arrivé à Belin (l'ancienne *Belindi* de Pline), près Bordeaux, il y fait enterrer, selon l'archevêque Turpin, Oger le Danois, Guérin de Lorraine et Araston ou Arastagni, duc de Bretagne (1). Il fait porter les autres corps et ceux d'entre les blessés qui moururent en route, à Bordeaux, dans l'un des plus anciens et des plus célèbres cimetières de France, celui de Saint-Seurin. Quant au corps de Rolland, il fut enseveli dans l'église de Saint-Romain, à Blaye, où Charibert avait déjà sa tombe. On dit qu'on mit sa fameuse Durandal à sa tête, et son oliphan, ou trompette d'ivoire, à ses pieds; c'est une erreur: son épée (la Durandal) et son cor d'ivoire furent déposés à Saint-Seurin. La Durandal fut envoyée plus tard, par les chanoines de Saint-Seurin, à l'empereur; mais le corps fut confié à la respectueuse vénération et garde des Blayais (2). Charlemagne,

(1) Il y avait autrefois à *Belindi* un temple de *Bel* (le soleil); c'est de là que vient le nom *Belin*. Cette ville était célèbre dans le moyen-âge par son hospice pour les pèlerins, et un château où naquit, dit-on, Éléonore de Guienne, et où les rois anglais percevaient certains droits. (Voir p. 15.)

(2) Les Basques disent que le corps de Rolland fut enterré à Roncevaux. Voici ce que dit Mousques de l'épée :

Grande Chronique de France, t. 2, page 275.

Mais por tant qu'elle estait si bonne
L'en ostèrent puis li kanonne
Si l'envoyèrent Carlemagne,
Qui grant joie et grant dol en maine.

VERS. 9024.

D'après un manuscrit d'Oxford, Rolland, avant d'expirer sur le sol ennemi, essaya

touché de l'accueil fait à Blaye aux vénérables restes de son regrettable ami, Rolland, affranchit les habitants de cette ville, et les chargea, eux et leurs successeurs, de nourrir et d'habiller trente pauvres, et de chanter tous les ans, le jour de l'anniversaire de la bataille de Roncevaux, une messe pour l'âme de Rolland et de ses infortunés compagnons d'armes. Voulant pourvoir au maintien et à l'exécution de ces pieuses dispositions, l'empereur accorda à l'église de Saint-Romain le droit de lever un certain impôt sur la ville et sur toutes les terres des environs, dans un rayon de six lieues (1).

Livre II. Chap. 6.

— *Grandes Chroniques*, tome 2, p. 297.

de briser son épée, Durandal; mais ne le pouvant pas, il l'a posa, avec son oliphan, sur sa poitrine, et rendit ainsi son âme à Dieu :

Sur l'erbe verte si es culchet adenz
Desus lui met l'espée e l'olifan.
(*Histoire littéraire de la France*, t. 22, p. 751).

Mousques parle aussi des héros enterrés à Arles et à Bordeaux :

A ciels tous estoient conté
Doi cimentiere in dignité,
L'uns iert à Arles en Aliscans
Et li otres si fu moult grans
A Bordeaux que Dieux benei, etc., etc.

Quand Delurbe dit que le corps de Rolland fut porté à Saint-Seurin, c'est de son cor d'ivoire qu'il voulut parler. Le chant de Rolland n'a pas d'importance historique. Cependant, il eut la puissance d'exciter d'une manière étonnante, d'encourager et d'enflammer l'ardeur des Normands, quand ils débarquèrent en Angleterre. Le poète saxon qui mit en vers la vie de Charlemagne, nous apprend que le peuple aimait ce chant :

Est quoque jam notum vulgaria carmina magnis
Laudibus ejus avos et proavos celebrant
Pipinos, Carolos, Hludovicos et Theodicos
Et Carlomanos, Hlotariosque canunt.

La colonne élevée à Roncevaux, en mémoire de cette bataille, fut renversée en 1794 par les troupes de la république française.

(1) C'est en revenant de Roncevaux que Charlemagne fonda le Mont-de-Marsan, au *Cap de Mars*. Le pays entre la Douze et le Midou portait alors le nom de *Cap de Mars*. Il y avait un temple de Mars, où l'on représentait les amours de ce dieu avec Vénus, et le courroux de Vulcain appelant tous les dieux pour être témoins du crime de sa femme ; ils riaient de sa honte !

Livre II. Chap. 6.

Charlemagne séjourna quelque temps à Casseneuil, auprès de sa femme, et fit des préparatifs pour accabler du poids de sa vengeance les Vascons, vainqueurs à Roncevaux. Mais craignant de s'engager dans les défilés des Pyrénées, il envoya quelques fidèles serviteurs, qui, par divers artifices, réussirent à enlever le duc Loup et à le conduire, pieds et poings liés, devant leur prince courroucé. Le pauvre Loup fut sacrifié à la vengeance, comme traître et complice de l'insurrection vasconne: sans égard pour son caractère souverain, sans formes judiciaires, sans respect pour le patriotisme de cet ami de la liberté de sa patrie, et pour sa propre dignité, foulant aux pieds le droit des gens, oubliant qu'il était tout à la fois un prince, un patriote et un guerrier, Charlemagne, on rougit de le dire, lui fit éprouver le même sort que Pepin fit subir à son oncle; il le fit pendre à un gibet comme un infâme! (1).

Gaillard, *Histoire de Charlemagne.*

Charlemagne organisa l'administration d'une manière nouvelle; il partagea la Vasconie en deux duchés, avec des subdivisions territoriales, gouvernées par des comtes sous les ordres des ducs (2), et rétablit le royaume d'Aquitaine en

(1) Jam dictus Lupus captus miserè vitam in laqueo finivit. (La Charte d'Alaon).

Charte de Mont-de-Marsan, traduction de Hatoulet.

Marca, lib. I, ch. 26. 781.

Astronome, *Vitâ Ludov.*

(2) D'après la première Charte de Mont-de-Marsan, il divisa l'Aquitaine en *consulies* et *proconsulies*. L'institution des comtés, ou *consulies*, date d'Auguste, et fut maintenue par les Visigoths dans nos contrées; tombée en désuétude pendant les guerres, Charlemagne la rétablit. Il y mit deux ducs, celui de Toulouse, dont la juridiction s'étendait sur les anciennes circonscriptions métropolitaines de Bourges, Bordeaux, Narbonne et la marche d'Espagne. Le duché de Vasconie était borné à la seule province ecclésiastique d'Eause, ou l'ancienne Novempopulanie; et dans chaque diocèse ou ville principale, il y avait un comte; chaque comte avait le commandement des troupes, l'intendance des finances et l'administration de la justice, qu'il pouvait exercer par des subordonnés. Dans ses audiences, il avait pour assesseurs des juges inférieurs, appelés *juniores,* pour les distinguer de juges plus élevés en dignités, qu'on appelait *seniores*, d'où est venu le terme seigneur, et plus tard celui de *senescal.* Ces assesseurs étaient les vicaires, les *centeniers*, les *échevins* plus tard. Les vicaires, *vicarii,* d'où vint plus tard le nom de *viguier, ou beguer, ou beguey* en patois, étaient les lieutenants du comte, dont le gouvernement était divisé en *vigueries,* qui, à leur tour, furent aussi subdivisées en *centuries*, gouvernées par un *centenier.* Le principal *viguier* s'appelait parfois *vidame, vice-dominus.*

faveur de son fils, à peine âgé de trois ans. Cette mesure flatta beaucoup la vanité nationale des Aquitains; ils avaient un roi né au milieu d'eux, un Aquitain de plus, un ami de sa patrie. On lui donna un conseil composé d'Aquitains; et Chorson, duc de Toulouse, fut nommé le chef de cette régence, le directeur supérieur de cette royauté enfantine.

Jusqu'ici Charlemagne n'apparaît aux yeux de l'historien que l'instrument de la Providence; il est sévèrement jugé par les uns, admiré, préconisé par les autres: cruel, impudique, dit celui-ci; grand politique et homme de la civilisation de son siècle, dit celui-là; tous conviennent cependant qu'il a été grand homme, et que ses ordonnances et ses actes portent l'empreinte d'une profonde sagesse, et nous le montrent comme un grand prince, grand législateur et grand guerrier. Voici quelques règlements en vigueur à Bordeaux en 789; on peut juger de leur heureuse influence sur le développement intellectuel et moral des esprits :

« On ne doit prêter serment qu'à jeun; les parjures ne » peuvent plus être admis au serment. 789.

» L'évêque est exhorté à établir de petites écoles pour apprendre à lire aux enfants, et d'autres écoles supérieures, » dans l'église cathédrale et les monastères, où l'on enseignera » les psaumes, les notes, le chant, l'arithmétique et la grammaire.

» Les moines et les clercs n'iront point aux plaids laïques.

vice-comes, etc., etc. L'hôtel des *begueys*, ou des *viguiers*, se trouvait, au XIII[e] siècle, au coin de la rue du Cerf-Volant et de la rue d'Enfer. Il appartenait plus tard aux d'Alhan, et après eux, par mariage, aux Lansac. Dans un titre de 1454, Ramon Andron, seigneur de Lansac et de Taste, se qualifiait de seigneur de la *Taula de Beguey*. Le mot *taula*, dans les *anciennes Coutumes de Bordeaux*, signifiait une maison noble non titrée.

Nous trouvons aussi dans ce temps l'institution du *Missi dominici*, commissaires du prince, clercs ou laïques, qui surveillaient les comtes, les officiers royaux et même les prélats. Cette institution servit admirablement les vues et les projets administratifs de Charlemagne.

Livre II. Chap. 6.

» Que les officiers de la justice jugent premièrement les » causes des mineurs et des orphelins; qu'ils ne fassent ni » parties de chasse, ni banquets les jours des plaids.

» Que les nonnains ne vivent pas sans règles; que les ab- » besses et les nonnains ne sortent pas de leur monastère sans » l'ordre de l'évêque; qu'elles n'écrivent ni fassent écrire des » lettres d'amour.

» Que tous viennent à l'église les dimanches et fêtes, et » qu'on n'engage pas les prêtres à célébrer la messe dans les » maisons particulières. » Cette restriction était pour les riches, qui s'affranchissaient de leur évêque par le moyen d'un chapelain.

« Le péché d'ivrognerie est expressément défendu à tous.

» Que l'évêque, abbé ou abbesses n'aient ni couples de » chiens, ni faucons, ni éperviers, ni jongleurs.

» Les pauvres ne doivent point gîter aux places ni carre- » fours, mais se faire inscrire aux églises.

» Les lépreux doivent être sequestrés du reste du peu- » ple (1).

» Diverses superstitions sont défendues, entre autres le » baptême des cloches. »

Ainsi on voit qu'on bénissait les cloches, et que l'on appelait alors ces bénédictions des baptêmes, terme qui s'emploie encore, mais que le peuple plus éclairé ne regarde pas comme semblables au baptême des enfants. On apprend aussi que les *léproseries*, ou *ladreries*, qu'on retrouve partout dans le XIVe, XVe et XVIe siècle, existaient du temps de Charlemagne. Ces sages règlements furent confirmés par Louis le Débonnaire et exécutés à Bordeaux, avec une rigueur étonnante, par l'évê-

Hérodote, liv. II.

(1) Hérodote dit que les lois des juifs sur la lèpre ont été tirées de la pratique des Egyptiens; elles étaient nécessaires au climat. Les croisades nous ont apporté la lèpre; cependant, il résulte de la loi des Lombards, que cette maladie était répandue en Italie avant les croisades; elle y avait été apportée, selon Montesquieu, par les conquêtes des empereurs grecs, dans les armées desquels il y avait sans doute des milices de la Palestine et de l'Egypte.

que de cette ville, Sichaire, favori du jeune empereur; ils sont en substance dans les *Capitulaires* de ce grand prince et de son fils.

En voici encore un petit extrait :

« Si un comte ne rend pas justice dans son comté, les *missi*, ou commissaires des princes, s'installeront dans ses logis jusqu'à ce que justice ait été rendue.

» Pour un premier vol, on perdra un œil; pour un second, le nez; pour un troisième, la vie.

» Le droit d'asile ne doit pas profiter aux homicides et autres coupables, qui doivent mourir selon les lois; s'ils se réfugient dans une église, on ne leur donnera pas à manger, pour les obliger à sortir.

» Le parjure est condamné à perdre la vie, si son crime est prouvé par l'*épreuve de la croix*.

» Les esclaves doivent être vendus en présence de l'évêque ou du comte, de l'archidiacre ou du centenier, du vicaire de l'évêque ou du vicaire du comte, ou, au moins, de personnes notables. Nul ne vendra d'esclaves hors des marchés du royaume, à peine de payer l'amende ou de devenir esclave lui-même, s'il ne peut pas payer. »

Tous les Capitulaires et ordonnances de Charlemagne méritent, à tous égards, l'attention des politiques et des historiens. On y voit les mœurs de l'époque, la haute sagesse de ses vues pour l'administration politico-religieuse de ses États, et l'infatigable activité de cet homme étonnant, le conquérant de l'Occident, le dominateur de l'Europe, l'effroi des méchants, le politique profond, qui savait faire trève à ses grandes et innombrables affaires pour descendre jusqu'aux plus petits détails de l'administration de ses palais, de ses jardins, de ses étables. Dans tout ce qu'il a fait, on admire sa vaste intelligence et la haute portée de ses ordonnances.

« On ne doit pas, dit-il, prendre des maires des villas
» royales parmi les hommes puissants, mais parmi les gens

» de médiocre état, parce qu'ils sont plus fidèles. » C'était une mesure sage, parce que les intendants puissants faisaient tourner à leur profit les travaux des esclaves et s'appropriaient souvent les revenus qu'on leur confiait.

On remarquera que depuis Pepin, le sou d'argent remplace habituellement le sou d'or, et qu'on ne connaît pas de monnaie d'or carlovingienne. On a dit que Pepin supprima le sou d'or; c'est une erreur : les chroniqueurs parlent souvent de sous d'or depuis le règne de ce prince. Sous Pepin, le sou d'argent valait 4 fr. 46 c. ; sous Charlemagne, 4 fr. 35 c.

Les Capitulaires de 805-806 contiennent d'autres articles intéressants. Les officiers royaux devaient empêcher que les gens puissants n'accablent et oppriment les pauvres. Il ne faut point honorer les saints nouveaux sans l'approbation de l'évêque. Toute monnaie autre que celle du palais, est supprimée à cause des faux-monnoyeurs. Les dîmes devaient être divisées en quatre parties : une pour l'évêque, une pour les clercs, la troisième pour les pauvres, la quatrième pour les fabriques de l'Église. On ne doit pas mettre à mort les enchanteurs, devins, magiciens, etc., etc., mais les garder en prison. On ne doit rien acheter d'un inconnu. L'évêque doit siéger avec le comte pour les affaires mixtes.

D'autres articles interdisent l'usure, les accaparements, et établissent un maximum sur les denrées. Le Capitulaire de 803 veut que le peuple soit consulté sur les modifications de la loi (1). Celui de 821, art. 5, statue que les additions faites à la loi salique, *du consentement de tout le monde*, soient regardés comme de véritables lois (2). Le Capitulaire de 864 dit que la loi se faisait du consentement du peuple et par la

(1) Populus interrogetur de capitulis quæ in lege noviter addita sunt, et postquam omnes consenserint, subscrisptiones faciant.

(2) Generaliter omnes admonemus, ut ea quæ legi salicæ per omnium consensum addenda esse censuimus... pro lege teneantur.

constitution ou sanction du roi (1). On voit par ces citations jusqu'où on poussait le respect pour le peuple, et qu'il était appelé à la confection des lois. Les serfs commencèrent alors à avoir comme un héritage leur cabane, leur jardin ou un lopin de terre qu'ils cultivaient; des tribus agricoles s'organisèrent à l'ombre du manoir féodal; des villages nouveaux se formèrent, et les invasions des Normands les forcèrent à fortifier les châteaux et les bourgs.

(1) Lex consensu populi fit et constitutione regis.

CHAPITRE VII.

Le duc Loup. — Chorson, de Toulouse. — Charlemagne empereur. — Ses démêlés avec les Vascons. — Son testament. — Ses dons à l'Église de Bordeaux. — Les Normands. — Bordeaux pillé, brûlé. — Le pays ravagé. — Frothaire, archevêque, transféré à Bourges. — Puissance des Normands dans nos contrées. — Ils quittent Bordeaux. — Nouvelle organisation. — La féodalité. — Les seigneurs. — Concession des fiefs et des formalités. — Des noms tirés des fiefs.

DE 787 A 880.

Livre II.

Plusieurs événements peu importants signalèrent la fin du VIII[e] siècle. Les sanguinaires exécutions des Saxons et la mort infâme de leur duc, indignèrent tous les Vascons. La vengeance était dans tous les esprits, la haine dans tous les cœurs, et des cris de guerre contre Charlemagne et Louis, leur roi, dans toutes les bouches. Un soulèvement général eut lieu, et on élut Adalric pour succéder à son père, Loup, que l'empereur avait fait mourir. Les Bazadais, tous ceux qui habitaient les pays qui forment aujourd'hui les départements du Gers, des Landes, des Basses et Hautes-Pyrénées, se réunirent sous son sceptre. Le jeune duc entra en campagne contre Chorson, autrement dit Torsin, ou Horse par quelques-uns, duc de Toulouse; et s'étant rendu maître de sa personne, lui fit promettre qu'il ne porterait jamais les armes contre les Vascons. Mais Charlemagne ayant fait arrêter Adalric, le fit jeter en prison, et remplaça Chorson, à Toulouse, par Guillaume, que quelques écrivains regardent comme un saint, et dont les romanciers ont fait un chevalier errant. Ce nou-

vel attentat souleva tous les Vascons; l'empereur se vit forcé de relâcher son prisonnier, qui retourna dans sa patrie. Livre II. Chap. 7.

Pendant ces divers événements de la Haute-Gascogne, le Bordelais jouissait des bienfaits de la paix; Seguin (ou Siegwin) y administrait avec prudence. Charlemagne voulut se faire sacrer empereur par le pape; il aurait désiré gagner ce glorieux titre sur le champ de bataille; mais la gloire lui avait été infidèle à Roncevaux, et sa conduite dans la Saxe était comme une tache de sang et de boue sur sa bannière. Il se rendit cependant à Rome pour ses Pâques, et le pape 800.
Adrien lui donna, le jour de Noël, la couronne impériale, objet de ses vœux les plus ardents. Son fils Louis, à peine sorti du berceau, fut nommé roi d'Aquitaine; il se plaisait à Bourges et y résidait. L'empereur, pour illustrer cette ville, ordonna que toutes les affaires, tant ecclésiastiques que civiles, y fussent jugées en dernier ressort. De là vient le titre de primat d'Aquitaine que prend l'archevêque de Bourges, D. Devienne, page 19.
et qui, jusqu'au temps de Clément V, causa tant de discussions, tant de querelles, entre les métropolitains de Bourges et de Bordeaux.

Les grands développements que prit l'ambition de Charlemagne semblèrent aux Aquitains une annonce de leur future et prochaine dépendance; ils s'en alarmèrent au point qu'il y eut des insurrections partielles dans différents endroits, mais qui furent bientôt comprimées. Burgundio, Vascon de naissance, comte de Fézensac, mourut en 802; Charlemagne 802.
donna ce comté à Lieutard, Franc d'origine. Les Gascons se révoltèrent, et firent périr, *sous le fer et le feu*, les gens de Lieutard; mais tous ces soulèvements n'étaient que les accès passagers d'une fièvre de nationalité. L'énergie du caractère gascon était brisée par les convulsions intestines, le dépit d'une valeur impuissante et les attaques du dehors, particulièrement celles des Normands et Danois, qui, se confiant à leurs légères barques d'osier, recouvertes de cuir, venaient ravager

Livre II. Chap. 7. Louis, après avoir réglé l'administration et divers intérêts à Pampelune, reprit la route de l'Aquitaine par la vallée d'Aspe: le souvenir de Roncevaux était encore vivace ; il craignait le sort du regrettable Rolland, *à la gorge du massacre*. L'occasion paraissait bonne aux Vascons ; ils voulaient venger d'anciens torts et regagner leur gloire perdue. Ils accourent tous avec leur duc, et Centulle, son fils, en tête, et fondent comme une avalanche sur les Francs consternés, mais prévenus et préparés ; le carnage était horrible des deux côtés. Adalric et Centulle tombèrent sous le fer ennemi ; la victoire demeura aux Franco-Aquitains, mais bien chèrement achetée.

Astronome, *Vità Ludov.*

812. Cet échec ne fit que refroidir momentanément l'effervescence générale ; le principe de l'insurrection avait été proclamé comme un devoir contre l'usurpation. L'amour de la liberté agissait, s'étendait partout comme une contagion.
814. Charlemagne meurt : il laisse un vide immense en mourant ; il donne par testament les deux tiers de ses trésors aux vingt-une métropoles ecclésiastiques de ses États. Celle de Bordeaux en était une ; mais Narbonne, Aix et Eause, n'étaient pas comprises dans ce nombre. Elles avaient été subordonnées par les rois francs à Bourges, Arles et à Bordeaux. De la quote-part de chaque province, chaque métropolitain devait garder le tiers, et distribuer le reste à ses suffragants.

Histoire des Francs, t. 2, page 552. Quant au portrait et aux habitudes de ce grand empereur, il faut lire Eginhard, qui donne sur ce sujet des détails curieux, dont M. H. Martin a fait un résumé intéressant.

Alexandre et César avaient étonné l'univers; quand on réfléchit bien au temps, aux mœurs, aux progrès de la raison, on ne peut s'empêcher de dire que Charlemagne les éclipsa. Il a fallu dix siècles pour former un homme digne de lui, digne d'eux : Napoléon maniait l'épée comme Alexandre et César ; il savait manier la plume mieux que le vainqueur des Gaules; il était grand législateur, grand politique comme Charlemagne ; il était plus qu'eux tous par les difficultés qu'il eut

à vaincre. Il tomba de bien haut et alla mourir comme Alexandre, loin de sa patrie, qu'il avait honorée, sur un rocher aride, au milieu de l'Océan, mille ans après la mort de Charlemagne !

La mort de l'empereur enhardit les Vascons; les circonstances leur paraissaient propres à favoriser leur liberté d'action. Pendant sa vie, il était pour eux la source de leurs embarras; par sa mort, la Providence semblait ôter le grand obstacle et venir à leur secours. Les Bordelais sympathisaient avec les montagnards; Seguin, leur comte, adopta leurs idées, et Bordeaux devint un puissant auxiliaire des Vascons et le rendez-vous de tous les mécontents. Louis apprit bien vite ces nouvelles; Seguin fut rappelé de Bordeaux et mis à mort, on ne sait comment. Les Bordelais refusèrent de recevoir son successeur ; mais en présence de forces majeures, il cédèrent enfin à la nécessité et courbèrent de nouveau leurs têtes sous le joug détesté des Francs. Pepin second, fils de Louis, fut nommé roi d'Aquitaine. 818.

Après la défaite des Gascons, Louis crut pouvoir suivre, à l'égard de l'Aquitaine, le système gouvernemental de son père. Il y nomma Totilon, premier duc amovible; mais ne pouvant pas se faire reconnaître dans la Haute-Vasconie, ce duc se fit autoriser par Louis à résider alternativement à Bordeaux ou au château de Fézensac. A Bordeaux, il aurait une grande facilité pour réprimer les audacieuses tentatives des Normands, qui remontaient la rivière et ravageaient les côtes. A Fézensac, il lui serait facile de surveiller les mouvements insurrectionnels des Gascons, neutraliser leurs complots et maintenir partout les institutions impériales qu'il croyait nécessaires au bonheur de ses peuples. Mais les Vascons ultra-Pyrénéens, et même ceux en deçà des monts, ne voulurent pas se soumettre aux Francs; le moment était peu favorable pour les courber sous le joug. Ils étaient exaltés par l'exemple de leurs voisins, qui, dirigés par Inigo Arista, jetaient alors

Livre II. Chap. 7. — les fondements du royaume de Navarre (1). Les Franco-Aquitains marchèrent contre les montagnards; mais surpris dans les défilés des montagnes, ils furent dispersés ou tués. Leurs généraux, Aznar et Èbles, furent faits prisonniers; cependant Aznar, fils de Loup-Sanche, ancien duc de Vasconie, fut respecté

Astronome, *Vitâ Ludov.* par les Vascons, qui le gardèrent sous le titre de comte de Jacca. Il se maintint dans sa place malgré Pepin, roi d'Aquitaine.

824. Louis, près de mourir, priva Pepin du trône d'Aquitaine; il le donna à Charles-le-Chauve; mais les capricieux Aquitains ne voulurent pas le recevoir, et reconnurent pour roi Pepin II, dont le père venait de mourir. Ces singulières prétentions dynastiques, et cette opposition du peuple, qui, ne pouvant pas se rendre souverain, voulait se faire craindre, ajoutèrent alors de nouvelles complications à celles déjà existantes; et au milieu de tous ces embarras intérieurs et extérieurs, en présence des Sarrasins, qui convoitaient les dépouilles de la couronne carlovingienne, les Normands ravagèrent nos rivages sur leurs barques d'osier recouvertes de peaux, et contenant chacune quinze ou vingt hommes. Ces légers esquifs leur offraient la plus grande facilité pour débarquer sur les côtes inaccessibles aux gros bâtiments, pour pénétrer dans les rivières, passer d'une rive à l'autre, et explorer à leur aise les bassins des fleuves. Ils prenaient leur station à l'embouchure des grands cours d'eau, se répandaient dans l'intérieur du pays; et en cas de résistance, ils se retiraient sur leur flottille, qu'ils remettaient facilement à flot. Les riants bords de la Garonne et de la Dordogne avaient fixé leurs regards et excité leur convoitise; ils les avaient déjà visités en 844; et enhardis par la fertilité du sol, la beauté du pays, la

D. Bouquet, page 187. salubrité du climat, et surtout par l'impunité de leur précédentes déprédations, ils se présentèrent de nouveau, à plu-

(1) Le nom de Navarre n'est connu dans l'histoire que depuis 806 à peu près. (Eginhard, *Annales*).

sieurs reprises, en 844 et 848, à l'embouchure de la Gironde, remontèrent le fleuve en ravageant les deux rives, attaquèrent Bordeaux, pillèrent et brûlèrent les faubourgs; mais repoussés par les milices de la ville, ils se retirèrent sur leur flottille. Au moment de remettre en mer, une violente tempête les repoussa avec la marée; et s'abandonnant aux flots et au vent, ils remontèrent plus haut; et, de là, se répandant dans les campagnes environnantes, ils brûlèrent Bazas, à peine sortie de ses cendres après les ravages d'Abdérame, dévastèrent le pays, renversèrent les églises, les monuments et les maisons des riches comme les chaumières des pauvres, et firent de tout le pays un vaste théâtre de carnage et de désolation (1). La Réole, Condom, Lectoure et plusieurs autres villes, éprouvèrent le même sort. Ils osèrent même pénétrer dans les terres, égorgeant les habitants, incendiant les bourgs, pillant les maisons et les églises, et arrivèrent enfin, à travers un fleuve de sang et des scènes d'horreur, à Dax, où Totilon avait préparé une inutile résistance. Les habitants furent massacrés, la ville livrée aux flammes, et les magnifiques Thermes que les Romains y avaient construits, renversés de fond en comble. Bayonne, Oloron, Benearnum et beaucoup d'autres villes et villages, furent entièrement détruits. « Pourquoi rappeler, dit le moine de Fleury, la grande affliction de l'Aquitaine ! Elle, naguère la nourrice de la guerre, ne peut plus maintenant soulever sa main glacée! Ses yeux sont privés de lumière, et la malheureuse aveugle appelle un guide à grands cris, et l'appelle en vain ! La voilà abandonnée à son infortune et jetée comme une proie à des

Livre II. Chap. 7.

Am. Thierry, *Histoire de l'Aquitaine*, page 93.

(1) On a trouvé naguère un ancien document, à Mont-de-Marsan, d'après lequel il paraîtrait que les Normands dévastèrent, en 840, Bordeaux, Dax, Tartas, Aire, Bazas, le château d'Albret, etc., etc.

Nous croyons que c'est une erreur : on doute de l'authenticité de ce document, et très-probablement avec raison. Il est possible que ce soit une erreur du copiste; et qu'au lieu de 840, il faille lire 845 ou 848.

Livre II. Chap. 7.

Adrewald, *De miracul. S. Bened.*

» races étrangères..... Depuis les rivages de l'Océan jusqu'à » l'illustre cité des Arvernes, il n'y a plus de trace de liberté, » plus de châteaux, plus de bourgs, plus de villes qui ne » portent les marques de la rage funèbre des Barbares ! ! »

L'aversion des Vascons pour l'autorité carlovingienne fut un grand obstacle à l'union si désirable des peuples, et un sujet de triomphe pour les étrangers, qui en profitèrent au détriment du pays. Poussées par un sentiment de vengeance et de fanatisme, ces barbares hordes du Nord voulaient rendre au Christ les outrages que Charlemagne avait faits à leur dieu Thor, et convertir à leur culte idolâtre, par la force, les chrétiens du Midi. On prétend que dans sa lutte avec Charles le Chauve, Pepin II avait appelé les Normands à son secours, et promis, dit-on, en cas de triomphe, d'embrasser leur religion: la charge était grave, même incroyable; heureusement elle est restée sans preuve. Charles le Chauve entra en Aquitaine avec une forte armée, s'empara de neuf bâtiments normands, dans la Dordogne, fit passer au fil de l'épée les équipages, chassa les pirates et se fit livrer Pepin, par Sanche, marquis de Gascogne, qui lui avait donné un asile. Pepin fut enfermé dans un monastère vers l'an 854.

845. Totilon mourut, et Sigwin, comte de Saintes, le remplaça comme duc des Vascons. Sigwin demeurait presque toujours à Bordeaux; il opposa une vive résistance aux invasions incessantes des pirates du Nord, succomba enfin dans sa généreuse lutte, et fut tué par les Barbares, sans pouvoir les empêcher de piller et de brûler Saintes.

Chr. Adelnav., *Anno* 845.

Guillaume fut alors élu duc de la Vasconie; il fit preuve de vigilance et d'héroïsme; mais les Normands revinrent; et à la faveur des ténèbres et d'une marée propice, ils remontèrent jusqu'à Bordeaux. Le peuple, éveillé par le tocsin et les cris d'alarme, courut sur les places publiques, et commandé par leur duc en personne, leur opposa une vigoureuse résistance; mais trahi par les juifs, qui connaissaient les parties

faibles des murs, et que ces étrangers avaient gagnés, Bordeaux tomba au pouvoir de ces implacables ennemis de l'ordre et du christianisme. La ville devint la proie des flammes; un amas de décombres en marquait seul la place. Les environs, et surtout le Médoc, furent entièrement dévastés (1): rien n'égalait la froide atrocité des actes dont se souillèrent ces pirates; rien ne saurait assouvir leur vengeance contre les braves Bordelais, qui les avaient constamment repoussés. Tout ce qu'ils voulaient, c'était la destruction de la ville, l'extermination des habitants. Rien ne fut laissé debout, que quelques masures pour abriter ces Barbares, qui régnaient sur un désert! Les églises renversées, les fidèles dispersés, la barbarie y établit son domaine, et les florissants environs

Livre II. Chap. 7.

Annales De Bertin, *anno* 848.

(1) Ils ravagèrent le pays jusqu'à l'Océan, et incendièrent la capitale des contrées médocaines. ***Metullium vicum depopulantes incendio tradunt***, dit la chronique ***De Gestis Normannorum***. D'Anville croit que le ***vicus Metullius***, dont il s'agit ici, se trouvait au lieu où l'on bâtit plus tard Castelnau, ou l'ancien *Noviomagus*. Cette opinion ne nous paraît pas fondée. *Noviomagus*, ou la capitale des *Metulli*, avait disparu avant l'arrivée des Normands sur nos côtes. Castelnau ne date que du XIIe siècle. D'après plusieurs titres des années 1240 et 1251, Pey de Bordeou était seigneur de ***Castro-Novo (Castel nou)***. Baurein prétend que l'ancien ***Metullium*** était situé dans la paroisse de Saint-Germain-d'Esteuil; il n'en donne pas de preuves. (***Variét. bordel.***, t. 2, p. 193). Hauteserre dit que ***Metullum*** était la capitale du Médoc, et qu'il y avait une fabrique royale de monnaie : ***Medulorum caput Medullum vicus ubi olim fuit officina monetæ regiæ***. (***Reg. Aquit., lib. 1, cap. XI***). D'après un Capitulaire de Charles le Chauve, quelques écrivains ont dit qu'on battait monnaie à ***Metullum : Constituimus ut in nullo alio loco in omni regno nostro moneta fiat nisi in palatio nostro, et in Metullo et in Narbonâ***. Mais est-ce là l'ancien ***Metullum*** du Médoc? Sirmond, dans ses savantes notes sur les Capitulaires, et Adrien de Valois, croient, avec raison, que c'est Melle en Poitou. M. Le Blanc, dans son ***Traité des Monnaies de France***, le pense; mais il convient qu'on battait monnaie en Médoc sous la seconde race de nos rois. Nous n'en croyons rien, et il nous paraît impossible de constater, d'une manière satisfaisante, l'emplacement de cet ancien château ou bourg (***vicus Metullius***). Un ***vicus*** n'est qu'un château ou bourg sans fortification : ***vicus castrum sine munitione murorum***. (Ducange, ***Verbo vicus, etc.***)

Nous ne croyons pas à l'existence d'une ville en Médoc, du nom de ***Metullium;*** ce mot, joint à ***vicum***, est un adjectif; c'est comme si l'on disait le bourg médocain. Ce bourg ne peut être que Soulac, l'ancienne capitale du Médoc.

Le nom primitif était ***Medullum, Medulchi;*** mais, dans tout le moyen-âge, on écrivait ***Metullum, Metulli***.

de Bordeaux n'offraient aux regards qu'un affreux tableau de misère et de désolation. Pendant de longues années, ces impitoyables pirates revenaient de temps en temps renouveler les mêmes désolantes scènes de barbarie; ils se répandaient dans les campagnes, toutes désertes et couvertes de bruyères et de ronces; l'agriculture frappée de stérilité, l'industrie rendue impossible, le commerce anéanti, la population cherchant dans la fuite son salut, dans la mendicité en pays moins malheureux sa subsistance, les Barbares errants au milieu des ruines, où ils entassaient le butin qu'ils enlevaient aux peuplades voisines; ces maux finissant pour recommencer bientôt après, voilà l'état des Bordelais vers le milieu du IX[e] siècle! Le pays n'offrant plus rien à leur cupudité, ils se partagèrent en deux corps : l'un d'eux se porta sur le Périgord, et, en longeant l'Ile, alla camper sur une hauteur qui domine cette rivière et qui conserve encore leur nom *(Puy-Normand)*; l'autre, remontant la Garonne, alla ruiner la ville et le monastère de La Réole. La côte qui domine la rivière leur offrit un lieu de campement sûr, et conserve encore dans son nom le souvenir de ces Barbares, *Puy-Barban*. Ils se dirigèrent ensuite vers le Haut-Pays, suivant toujours le cours de la Garonne, et allèrent piller et incendier
863. le Mas, Casseneuil, Agen et Lectoure; toute la Basse-Vasconie devint la proie de ces hordes dévastatrices. Les églises offraient à leur cupidité des appâts immenses dans leurs ornements et leurs vases sacrés; les prêtres étaient leurs premières victimes. La province de Bordeaux étant entièrement déserte, et tout le troupeau ayant été dispersé, comme il est dit dans une lettre du pape Jean VIII, Frothaire, archevêque de Bordeaux, fut transféré sur le siége de Bourges, vacant. Ces sortes de translations étaient alors presque sans exemple. « Je rougis, dit le moine Adrewald, de rapporter les dévas» tations des couvents d'hommes et de femmes les plus fer» vents, le massacre des personnes les plus élevées, la cap-

« tivité des dames les plus distinguées, les outrages faits à la » vertu, et tous les genres de supplices inventés contre les » malheureux vaincus (1). » Cette partie de l'Aquitaine était devenue pour eux une seconde patrie ; leur puissance y était tellement consolidée, qu'en 851, ils firent partir du port de Bordeaux une flotte pour ravager la Bretagne et toutes les côtes que baigne cette partie de l'Océan. Leurs premières invasions avaient été couronnées d'un succès complet; les maux présents n'étaient que la conséquence de l'impunité de leurs premières attaques, et cette impunité n'était que l'inévitable résultat de la mésintelligence qui régnait entre les princes et même entre les peuples; ils étaient, sans s'en douter, les instruments de leur propre châtiment. Comme les campagnes étaient désertes et l'agriculture négligée et même abandonnée, les champs incultes faute de bras, les Normands n'ayant aucune raison de s'y fixer définitivement, préféraient la vie nomade des maraudeurs aux douces et paisibles jouissances de la vie sociale ; ils vivaient de pillage. Cette vie aventureuse et vagabonde avait pour eux des profits et des charmes; elle était en rapport avec leurs goûts et convenait à leurs mœurs; mais quelque lointaines que fussent leurs excursions, ils revenaient toujours dans nos contrées, et éteignaient, par ces retours inespérés et imprévus, tout espoir de rétablir l'ancienne splendeur de Bordeaux, ou de raviver l'activité de son commerce et la prospérité de son port.

(1) Dans tout le pays baigné par l'Océan et la Garonne, dit un poète presque contemporain, les villes, les bourgades et les châteaux étaient dévorés par les flammes, et les habitants massacrés :

« En Peitou ne remist chastel
» Vile ne burc, riche ne bel :
» De tant cum la mer l'avironne,
» Deci quen live de Garone
» Qui ne fust à flambe abrasez
» E li proeplez à mort livrez. »

(Benoist de Saint-Maur, *Chron. Mss de Normandie*).

Livre II. Chap. 7. — 872.

Nous venons de voir l'affligeant tableau que présentait Bordeaux depuis 843 jusqu'en 872 ; alors les Normands, n'y voyant rien qui pût exciter leur convoitise, abandonnèrent nos contrées, désolées et désertes. La population, qui fuyait toujours devant ces hordes impies et insatiables de pillage, rentra dans ses terres; et se remettant à défricher le sol inculte depuis tant d'années, demanda de nouveau à l'antique fertilité de leurs champs leurs produits d'autrefois. Tout était désordre : l'autorité était anéantie, les vieux droits méconnus, la justice impuissante, la religion timide et s'enveloppant de ténèbres, comme d'un voile; le vaste empire de Charlemagne s'en allait en lambeaux; son sceptre, qui eût été léger pour un homme de génie, pesait trop aux faibles bras de ses inhabiles successeurs. Tout l'édifice social était par terre; il fallait le reconstruire : l'instruction était nulle, les vieilles institutions de la patrie étaient abolies, la misère extrême; à des maux innombrables on n'avait à opposer qu'une faible lueur d'espérance : il fallait tout réorganiser. Avec un homme capable, assez grand pour dominer les caractères inquiets et les désastreuses circonstances où se trouvait le pays, une nouvelle ère aurait pu s'ouvrir aux Aquitains; mais cet homme n'existait pas. Les propriétaires, en rentrant dans leurs foyers, reprirent leurs anciens errements, et s'occupèrent avant tout de leur condition politique. Dans le louable dessein de s'attacher les classes inférieures, ils accordèrent à ceux qui les demandaient des bénéfices territoriaux (le *feodum*), sous la condition d'une fidélité à toute épreuve et pour des services rendus. Les grands fiefs se divisèrent en fiefs moindres ou moins étendus. Chaque fief était, pour ainsi dire, une principauté; chaque propriétaire un souverain, qui eut ces champs pour royaume, son château-fort pour résidence, et ses laboureurs, ses petits vassaux, pour défense. Tout ce qui ne possédait pas n'avait aucune importance politique ou sociale : les artisans, les laboureurs, tout ce qui dépendait d'autrui pour

son existence, n'avait pas de place fixe ou déterminée dans la nouvelle organisation féodale. On aurait pu dire qu'ils n'étaient pas membres de la nouvelle société, tant cette organisation nous paraît étrange et incompréhensible. Le peuple, cependant, qui croit tout bonnement que changer c'est améliorer, et qui court toujours après un fantôme de bien-être politique et social, salua avec bonheur l'annonce de ces nouvelles institutions; elles lui apparaissaient comme un lien social, un moyen de réaliser une désirable union entre les riches et les pauvres, une bonne sauvegarde de leurs petits intérêts, qui progressaient ou diminuaient avec ceux de leurs patrons. En dernier lieu, elles paraissaient valoir plus que les incessantes tracasseries des princes, qui finissaient par attirer dans leurs États, au détriment des riches et des pauvres, des armées étrangères.

La puissance d'un roi effrayait le peuple, trop souvent inquiété dans ses travaux et ses jouissances; mais au lieu d'un roi, les classes inférieures s'en donnaient par milliers. Les châteaux de ces grands propriétaires devinrent, en cas de guerre, un lieu de refuge; les pauvres qui en dépendaient abritaient leurs demeures sous leurs créneaux protecteurs, et se serraient avec amour et reconnaissance autour de leur seigneur, comme étant le seul qui pût garantir leurs subsistances, leurs jouissances, leur liberté, quoique bornée, et leur vie. De petits forts défendaient les abords de ces châteaux, où résidaient les seigneurs et où se rendait la justice en son nom. C'est là l'origine de l'organisation féodale de la France; elle avait ses abus. Où est-ce qu'il n'y en a pas? mais elle avait de grands avantages pour le peuple, relativement au temps, aux hommes et aux circonstances d'alors. Ces grandes maisons aristocratiques se fortifièrent par la soumission du peuple et la craintive politique des princes; les fiefs furent confirmés par l'autorité royale. Charles le Chauve ratifia, par l'édit de Quercy, en 877, la succession héréditaire dans les

Montesquieu, *Esprit des Lois*, chap. 20, 1 et 2.

NOTE 18.

fiefs. Les droits s'étant ainsi immobilisés, il fallait faire de nouvelles et nécessaires distinctions dans les noms. Jusque-là on employait, sous l'influence du clergé, les noms des saints du pays ou de l'étranger, usage salutaire pour la moralisation du peuple, en offrant à chacun des exemples à suivre, des vertus à pratiquer, de grands traits de désintéressement, de sacrifice, d'abnégation, à imiter, dans la personne du patron canonisé dont on portait le nom; mais comme ces noms se multipliaient trop, il fallaît une distinction pour se mettre à l'abri de la confusion et suivre la marche progressive de la population. On adopta pour les familles aristocratiques les noms de leurs terres, les noms de ces grands fiefs, qui relevaient de la couronne; et quant aux feudataires, moindres ou moins distingués, on leur donnait quelque nom relatif à des accidents physiques, topographiques, réels ou fictifs, tels que *Roux, Blanc, Du Prat, De La Vigne, De La Salle, De La Roche, La Campagne, La Ville,* etc., etc. Enfin, on commença à distinguer les nobles des ingénus.

Nous parlerons ailleurs de l'état des lettres à Bordeaux pendant cette longue période que nous venons de parcourir.

CHAPITRE VIII.

Bordeaux détruit.— Frothaire, archevêque, s'établit à Bourges.— Discussions à ce sujet.—Titre de primat d'Aquitaine.—Contestations concernant ce titre.—Pepin s'échappe du monastère. — Il excite ses amis à la guerre. —Licence des mœurs. —Nouvelle organisation politique.— Elle satisfait en général tous les esprits. — —Hostilités des seigneurs entre eux. — Le peuple dégradé, mais soupire cependant après la liberté.—Il ne la connaît que par les conciles et quelques vestiges du pouvoir municipal, reste des franchises du peuple franc.—Les Normands reviennent en 880 et en 982.— Fondation de l'abbaye de Saint-Sever.— Gombaud, évêque de Gascogne, etc., etc.

DE 878 A 1000.

Nous avons vu les Normands maîtres du pays, les habitants dispersés, les églises renversées, et Bordeaux presque tout comme un monceau de ruines, où ces hordes dévastatrices entassaient les butins et les dépouilles des peuples voisins. Les révolutions dynastiques des faibles successeurs de Charlemagne amenèrent les irruptions des Barbares, et toutes ces convulsions annonçaient aux moins clairvoyants la chute de l'Empire et présageaient aux peuples occidentaux une ère nouvelle. L'Église de Bordeaux eut aussi sa part des douleurs publiques : le troupeau était dispersé, le pasteur n'y voyait plus que les ennemis de la foi. Frothaire, archevêque, avait fui la persécution. Son sang eût été inutile ; il s'était réfugié à Poitiers, dont le siége était vacant, et où les Normands n'avaient guère pénétré.

Livre II. —

Gallia Christ., tome 2, colonne 197.

Charles le Chauve le protégeait ; et comme le siége archiépiscopal de Bourges venait de perdre son pontife, ce prince lui obtint du pape Jean VIII la permission de s'établir dans cette dernière ville. Le pape consulta les évêques de la pro-

Lopes, *Histoire de l'Église métropolitaine.*

Livre II. Chap. 8.

vince; et en ayant reçu des avis approbateurs, consentit à cette translation, sans précédent dans l'histoire des Gaules; mais le but que s'était proposé le pape était très-louable. Ce n'était pas seulement pour plaire à un prince chrétien, mais pour fournir à un évêque si zélé, si estimable que Frothaire, les moyens de faire le bien (1). Comme une discipline contraire sur ce point avait été jusque-là suivie partout, le souverain pontife déclara, dans sa lettre, qu'il n'entendait nullement déroger aux anciens canons, qui défendaient de passer d'un évêché à un autre. Le bas clergé et le peuple se mirent à murmurer tout haut; et le mécontentement devint si grand et si général, qu'on ferma les portes de la ville et refusa de recevoir l'archevêque désigné. Le pape en écrivit au comte Bernard de Bourges, et le blâma sévèrement de ce qu'il avait souffert que ses hommes se comportassent ainsi à l'égard de Frothaire. L'affaire fut débattue au concile de Pontigoin, en Bourgogne; Frothaire y assista, et en souscrivit les décisions comme archevêque, mais sans parler de son siége. Cette translation avait alors une grande importance; c'était un précédent dont les clercs et les évêques ambitieux pourraient plus tard abuser. Elle fut soumise de nouveau à un concile, tenu à Troyes en 878; les Pères y lurent les canons, qui défendaient aux évêques de passer d'une église à une autre. Frothaire assista aussi à ce concile, où il avait été invité par Jean VIII; cependant, il paraît qu'il resta toujours à Bourges, car en 882 le souverain pontife écrivit à l'abbé Hugues pour qu'il eût à se séparer de la communion de quelques évêques dont il était mécontent, et en particulier de Frothaire, de Bourges. Le pape ne dit pas le motif de cette mesure; mais les liaisons de ces prélats avec Formose, son adversaire, et pape plus tard, était probablement la seule cause d'un avis si sévère. Frothaire était encore archevêque à Bourges en

Jean VIII, épist. VIII, IX.

878.

Lopes, pages 169, 171.

(1) Ne talis tantusque vir otio quo prodesse aliis valeat, minime vacet, etc., etc.

889; il se signa tel dans un titre de cette date, en faveur de l'abbaye de Beaulieu.

La conduite de Frothaire ne dut pas cependant paraître bien coupable : passer d'une moindre église à une plus considérable, eût été une faute ; ce n'était pas celle de Frothaire. Bordeaux était alors la capitale du pays ; mais par suite des ravages des Normands, ce n'était plus qu'une véritable solitude, et le pays tout autour un immense désert. Plus de catholique, plus d'église, pas la moindre trace des institutions ecclésiastiques; Frothaire n'y voyant que des Normands, des païens, des ennemis du nom chrétien, était censé n'avoir plus de siége. Son élection fut faite régulièrement à Bourges : la pensée qui influençait le clergé et le peuple était qu'il n'avait pas de siége ; que ses premiers liens étant brisés, il était libre, et que les canons n'y avaient rien à condamner. C'est ce que donne à comprendre Foulques de Rheims, dans sa lettre au pape Adrien. Le pape Jean avait approuvé la translation : qu'est-ce qui lui manquait donc ? Rien; et voilà pourquoi il resta toujours à Bourges. Il est vrai que le pape Adrien III, plus ferme, plus zélé et plus attaché à l'ancienne discipline, désapprouva plus tard cette translation, et ordonna au clergé de France de sommer Frothaire de retourner à son premier siége. Bordeaux était alors sorti de ses ruines : les motifs de son abandon n'existant plus, le retour de Frothaire était un devoir et une nécessité; l'excommunication était en pareil cas la peine de la désobéissance. Mais Foulques intervint ; le clergé de la province temporisa avec sagesse. Frothaire resta à Bourges, et depuis lors, Bourges était censée la capitale de l'Aquitaine et même de la Gascogne ; car, pas plus que Bordeaux, Eause n'existait que dans ses vénérables ruines. Jean VIII transféra la métropole de la Novempopulanie à Auch, qui avait été moins maltraité par les Normands ; le clergé et le peuple murmurèrent bien haut contre cette innovation. Ils tenaient encore à Eause, et, à leurs yeux, le temps aurait ré-

Livre II. Chap. 8.

paré les désastres des Barbares; mais la chose était faite, et bien des années s'écoulèrent avant qu'on pût s'accoutumer à la nouvelle autorité métropolitaine d'Auch.

Depuis le pontificat de Jean VIII, le nom de primat commença à être connu dans les Gaules. Primitivement, il ne signifiait que l'ancienneté de l'ordination; plus tard, on comprenait par ce titre une supériorité de juridiction sur plusieurs archevêchés ou évêchés. Chaque archevêque aurait voulu le prendre; celui de Bourges se crut autant de droits que ceux de Lyon ou de Sens. Sa ville avait été désignée par Charlemagne comme la résidence de son fils, roi d'Aquitaine, et capitale de son royaume, le point central où devaient se traiter toutes les affaires civiles et ecclésiastiques. Ce titre était incontestable; pourquoi, comme métropolitain de cette capitale, ne s'intitulerait-il pas le primat d'Aquitaine? Il le fit; personne ne lui en contesta le droit. Mais Bordeaux avait été déclaré capitale de la seconde Aquitaine longtemps avant que Charlemagne eût songé à établir son fils à Bourges. L'archevêque de cette ville prit aussi le titre de primat de la seconde Aquitaine; et dans les conciles même, sa prééminence sur celui de Bourges ne fut pas mise en question, et, cependant, nulle part les préséances n'étaient si rigoureusement observées que dans ces vénérables assemblées. Au concile de Troyes, en 867, Frothaire, archevêque de Bordeaux, fut invité à signer avant Vulfrade, archevêque de Bourges. En 1047, à la dédicace de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, le même ordre fut observé, et Archambaud, de Bordeaux, signa avant les archevêques de Bourges et de Besançon. Cependant le titulaire de Bourges aurait voulu s'arroger une supériorité qu'on lui refusait; et au commencement du XIII[e] siècle, il se permit d'exercer dans la seconde Aquitaine, dans la province de Bordeaux, un droit primatial; mais l'archevêque de Bordeaux et son clergé repoussèrent ces injustifiables prétentions. Le pape Grégoire IX intervint dans cette

Histoire de l'Église, Santon, t. 2, page 293.

querelle suscitée par un sot orgueil; et voulant contenter tout le monde, crut pouvoir balancer les prétentions et les sacrifices. Il établit donc que l'archevêque de Bordeaux serait indépendant de celui de Bourges; mais qu'il irait une fois seulement dans sa vie au concile de Bourges, et qu'il y serait reçu avec tous les honneurs possibles; qu'il aurait seul le droit de consacrer l'archevêque de Bourges, qui, en retour, aurait le droit de visite dans la province de Bordeaux, une fois tous les sept ans, et pendant cinquante jours seulement; mais qu'il n'y pourrait rien ordonner; et quant à la correction des abus, qu'il devait se borner à s'adresser, à ce sujet, aux suffragants, au métropolitain lui-même ou au pape. Le clergé de Bordeaux refusa de souscrire à ces humiliantes conditions, et l'affaire en resta là jusqu'à Clément V, qui trancha la difficulté.

Comme ses confrères, l'archevêque de Bordeaux crut devoir enfler ses prétentions, et s'intituler primat de la Novempopulanie; mais l'archevêque d'Auch refusa de reconnaître ce titre, qu'il réclamait avec raison pour lui-même comme ayant exercé la primatie sur la Novempopulanie depuis la destruction d'Eause, en 732. Quoi qu'il en soit de ces prétentions de part et d'autre, toujours est-il certain que les métropolitains d'Auch n'ont jamais reconnu d'autre supérieur que le pape; qu'ils ont maintenu leurs priviléges avec ardeur et persévérance, et, enfin, que c'est Clément V qui, en définitive, a affranchi les Bordelais du joug incommode de Bourges, en continuant à leurs archevêques le titre de primat de la seconde Aquitaine, titre qui, tombé en désuétude par suite de la nouvelle circonscription des diocèses, en vertu du Concordat avec Napoléon, a été ressuscité de nos jours par Monseigneur le cardinal Donnet.

Mais revenons à l'état politique et administratif de Bordeaux. Pepin, qui avait perdu l'affection du peuple, s'évada du monastère de Saint-Médard, à Soissons, où Charles le

Chauve l'avait enfermé, après l'avoir fait tonsurer comme un clerc destiné à mener une vie monastique. Il appela autour de sa vieille bannière ses anciens, mais rares amis; il enrôla tous les mécontents, et leur promit des faveurs, des richesses et de la gloire. De là surgirent ces misérables guerres dynastiques entre des princes que le peuple, dit le chroniqueur, *méprisait*, et qui ne furent pas moins fatales à la prospérité de Bordeaux que l'invasion des Sarrasins ou des Normands! La licence des mœurs était affreuse : un dévergondage abominable régnait dans toutes les classes, avec d'autant plus d'intensité, qu'aucun frein religieux ne s'opposait aux déplorables écarts des princes et des sujets. Les parents s'alliaient sans scrupule : la sœur s'est vue mariée avec son frère, l'adultère était une faiblesse qu'on se pardonnait réciproquement, l'immoralité était à son comble! Louis le Bègue, devenu roi d'Aquitaine, voulait se faire des amis et des partisans; il donna aux solliciteurs des abbayes, des comtés, des terres; mais la féodalité avait déjà jeté ses racines dans le sol et créé de formidables prétentions. Les grands seigneurs se plaignirent de ces injustifiables concessions; le temps n'était plus, disaient-ils, où les rois pouvaient être despotes, et c'étaient les pires des despotes qui tenaient ce langage! Enfin, ils se réunirent contre les princes et annulèrent ces concessions, parce que la couronne n'avait pas demandé d'avance leur consentement! C'était dur pour le roi; mais, enfin, il s'y soumit; et à cette condition, ils daignèrent, ces fiers seigneurs, le couronner roi des Français et des Aquitains *par la miséricorde de Dieu et l'élection du peuple.*

Bertin, *Annal.*

Capit. de Baluze, tome 2.

Les descendants de Sanche Mitarra étaient devenus ducs héréditaires de la Gascogne; l'indépendance du peuple vis-à-vis des rois qu'ils *élisaient librement*, au moins selon les apparences, disparut devant la nouvelle puissance héréditaire. La sanction populaire n'était plus nécessaire; l'usurpation était consommée. Le duc était le maître du sol; il le

partageait entre ses enfants; et bientôt tout le pays situé entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, sera morcelé en comtés, vicomtés, baronies, sireries, châtellenies, et hérissé de châteaux-forts, autour desquels, et à l'abri de leurs créneaux, viendront se grouper les pauvres dépossédés de leurs droits, les jouets de ces tyranneaux, qui, fortifiés dans leurs manoirs, faisaient la guerre les uns aux autres, et foulaient, sans qu'on osât se plaindre, le peuple réduit à n'être que le serf de la glèbe, et même l'Église, dont ils usurpaient sans scrupule les biens et tyrannisaient les ministres. Le duc de Gascogne demeurait à Bordeaux, et ses possessions, en dehors de la Gascogne, comprenaient tout le territoire qui se trouve entre la Garonne et la Dordogne, que nous appelons de nos jours l'Entre-deux-Mers. Mais la ville de Bordeaux, en vertu de ses anciens priviléges, avait en même temps un comte particulier.

Loubens, *Histoire de la Gascogne*, page 220.

Cette nouvelle organisation sociale, quelque défectueuse qu'elle fût, semblait alors aux esprits peu exigeants réunir tous les éléments d'ordre et de stabilité. Les pauvres étaient les sujets non d'un roi, mais d'un seigneur; ils s'estimaient heureux, dans ces temps désastreux, de pouvoir s'abriter, eux et leurs familles, sous les murs protecteurs du maître dont ils cultivaient les champs, dont ils fabriquaient les vêtements et les armes, défendaient le château et épousaient les querelles. En échange de ces bons offices, le seigneur leur assurait sa protection et une existence moins précaire que du temps des invasions étrangères. Les services étaient réciproques: le peuple n'avait pas le sentiment de sa dignité. Son bien-être matériel était le seul objet de ses préoccupations journalières: l'amitié du maître répondait au dévoûment du serviteur, et sa bienveillance, au moins au commencement, adoucissait la dépendance et rendait léger le pénible joug du serf. Les jalousies, les haines, les querelles entre les seigneurs, naissaient, s'éteignaient, pour se reproduire toujours: se com-

battre, c'était l'état normal; se voir, se fréquenter en amis, c'était l'exception; s'aimer, presque un prodige. Cet état d'hostilité permanent enlevait aux arts, à l'agriculture, les bras des serfs; mais il ressuscita les vertus guerrières d'autrefois. La féodalité, comme la royauté, dont elle était l'émanation et l'image, s'appuyait sur l'épée et les châteaux-forts; la société agonisait. La guerre lui rendait la vie, ou la galvanisait du moins, et, dans ce temps de décadence, fit sentir au peuple que les grands n'étaient rien que par lui; et aux grands, que le peuple livré à lui-même et sans religion était un monstre qui se suiciderait après avoir dévoré ses maîtres; que la force, qui n'est qu'éphémère, supplée mal au droit, qui est éternel; que le hasard de la naissance, le jeu de la fortune, des circonstances indépendantes de nous, peuvent créer des distinctions; mais que la nature n'en fait pas; que l'anarchie est l'ennemie de la vraie liberté; que l'ordre suppose et nécessite la dépendance et une hiérarchie; que l'homme, quelque bas qu'il soit dans l'échelle sociale, peut et doit sentir le prix d'une noble liberté, la honte d'une dégradante servitude et le bonheur d'un état politique, où l'égalité devant la loi, la charité chrétienne en action, inclinent tous les esprits à l'accomplissement de tous leurs devoirs. En un mot, la guerre servait à faire apprécier les avantages religieux et politiques de la paix; elle était le prélude des plus beaux jours. La civilisation peut renaître dans les camps comme du temps de Charlemagne. On était alors mal; on voyait le bien, mais au loin.

Toutes ces réflexions se faisaient; elles n'ont mûri qu'avec les siècles, mais leur réalisation dans les faits était encore bien loin; on entrevoyait bien l'aurore de ces beaux jours, mais dans un lointain obscur. La patrie, il n'y en avait pas; si on en avait quelque idée vague, elle se bornait au district où l'on vivait, où se trouvaient la famille et les souvenirs domestiques, le pauvre coin de terre où régnait le maître dont

ils se reconnaissaient les serfs. Pour le seigneur, la patrie, c'était son château et ses terres; pour le curé, c'était sa paroisse; pour le moine, son couvent solitaire; et pour le peuple, ses pauvres cabanes avec la glèbe qu'il cultivait. La législation était locale et s'adaptait, dans son étroite sphère, aux besoins du serf, et souvent, trop souvent, aux caprices et aux exigences du maître : plus de Code national, plus de règle générale; quelques rares souvenirs du Code romain ou visigoth; des priviléges, des coutumes locales, voilà les seules lois de ces temps malheureux. La propriété se confondait avec la souveraineté; la volonté du maître était la mesure de la liberté du serf. Toute idée de nationalité était proscrite; tout sentiment d'unité, d'homogénéité politique était inconnu aux habitants de nos contrées; et ce qui était encore pire, c'est qu'ils avaient même perdu de vue leur dignité d'hommes et toute notion d'égalité politique et civile. Les Aquitains, *légers et inconstants* dans leurs affections politiques, disent les chroniqueurs du moyen-âge, aimaient les changements : les principes n'étaient rien pour eux. La nouveauté seule avait des charmes, parce qu'elle apportait aux uns un soulagement de leurs maux, à d'autres un bien-être complet, et à tous des espérances. Tout était par terre; les assemblées provinciales seules étaient encore debout, avec quelques rares vestiges des libertés municipales. Le clergé avait aussi ses conciles; c'était là le germe des franchises futures, le feu sacré auquel les peuples devaient allumer plus tard le flambeau de la liberté. On avait beau faire, beau dire; même dans ces siècles d'ignorance, on voyait poindre à l'horizon, mais bien loin devant soi, l'aurore du beau jour de l'émancipation des peuples. Les conciles seuls étaient l'école de la liberté; le clergé en était alors son gardien, et l'opinion publique se faisait jour à travers le réseau féodal de la pire des tyrannies, celle des parvenus, qui oubliaient trop vite leur passé, et des aventuriers heureux qui ne cherchaient que les

Livre II. Chap. 8. chances de l'avenir. Tous les habitants, sans distinction de caste, de couleur politique ou d'origine, les Romains, les Goths, les Francs et les Aquitains, assistaient aux assemblées publiques; c'étaient les municipalités à l'état d'enfance, le berceau de la liberté. Voilà l'état de la Gascogne et de l'Aquitaine au IXe et Xe siècles.

Les Normands, bercés par les souvenirs du passé et alléchés par l'espérance de réussir comme autrefois, revinrent,
880. en 880, visiter nos côtes; mais trouvant encore le pays dévasté, sans habitants, sans culture, et Bordeaux à peine sorti
Haute-Serre, liv. VIII, c. 7. de ses ruines, ils se partagèrent en deux bandes, dont l'une remonta la Dordogne, et l'autre pénétra dans la Gascogne, sous la conduite du farouche roi de la mer, Régnauld, qui alla assister, joyeux spectateur, aux ravages des belles plaines de la Gascogne, et se reposa à Casseneuil, dans la même chambre où Charlemagne, assis entre le savant Alcuin
Aimoin, *Miracul., etc.* et la belle Gisla, dictait ses volontés à Éginhard, ou des ordres au monde; il n'y laissa debout qu'une tour et les murs de deux églises en briques.

Moins satisfaits cependant de leurs excursions cette fois-ci que les autres, les Normands se retirèrent pour ne plus revenir; ils s'étaient faits chrétiens à l'exemple de leur chef, Rollon, et avaient reconnu la souveraineté de la couronne de
911. France moyennant la cession de la Neustrie, que Charles le Chauve leur accorda en 911. Leurs habitudes s'adoucirent au contact des peuples chrétiens; leurs mœurs devinrent moins sauvages. Cependant, quelques hordes préféraient toujours la vie nomade de leurs ancêtres, et les aventures de la piraterie, aux douces habitudes d'une vie fixe et policée. Alléchés par
982. l'espérance, elles revinrent sur les côtes de la Gascogne en 982;
Hist. abb. condom. et pénétrant dans l'Adour, jusqu'à la plaine de Taléras, chez les Tarusates (Aire), elles rencontrèrent le duc Guillaume, qui en fit *un si affreux carnage, que bien des années après on trouvait dans ce lieu solitaire plus d'ossements de morts que*

de plantes végétatives. Ainsi défaits, dit l'historien de l'abbaye de Condom, les Barbares ne pénétrèrent plus au-delà des frontières, et la Gascogne en fut délivrée pour toujours. En mémoire de cette victoire, le duc Guillaume fonda le magnifique monastère de Saint-Sever, sur le lieu même où l'on assurait que gisaient les ossements de ce saint, à qui il en rapportait le mérite et la gloire. Il invita à la solennité de la fondation les comtes de Bordeaux, d'Agen, tous les grands du pays, les archevêques de Bordeaux et d'Auch avec leurs suffragants. Comme l'autorité des rois francs, ou français, car on commençait alors à les qualifier ainsi, était peu sensible dans nos contrées, le duc Guillaume, tout fier de ses succès militaires, se déclara prince absolu, et prétendit ne relever que de Dieu seul, et tenir son duché par droit d'hérédité (1). Le système féodal généralisait ces idées, aussi contraires au principe électif qu'à l'autorité monarchique: Les Aquitains mêmes, peuple intermédiaire entre les Gascons et les Francs, ne reconnaissaient, ni à Bordeaux, ni presque nulle part, l'autorité du roi, et dataient leurs actes *de l'an de Jésus-Christ, en attendant un roi.* Le champ était libre pour l'ambition de Guillaume; il en profita de son mieux; et comme l'empereur ne voulait élever cette partie à la dignité de vicomté que pour en être lui-même le chef, Guillaume, pour couper court à toutes les prétentions, joignit à son titre de duc celui de comte. L'ambition ne s'arrête pas facilement: celle des princes est insatiable; elle veut tout ou rien. L'autorité civile et politique ne lui suffisait pas; il voulut s'emparer de la puissance spirituelle, ou, du moins, la diriger comme un auxiliaire utile à ses desseins, et pour cela se servit avec adresse de son frère, Gombaud, qui, après la mort de sa femme, s'était fait prêtre, et devint évêque de Bazas, avec la charge d'administrer le diocèse d'Agen, alors vacant.

Livre II. Chap. 8.

—

Hist. abbat. Condomiensis. Achery, *Spiciliq.*, tome 13.

Marca, *Histoire du Béarn*, 1re partie, page 223.

(1) Terras quas mihi Deus jure hæreditario tradere dignatus est.

Livre II. Chap. 8.

Geoffroi I[er], archevêque de Bordeaux, étant mort, Gombaud vint résider auprès de son frère, pour l'aider de ses lumières et le décharger en partie du poids des affaires. Comme son frère prenait le titre de duc de Gascogne, lui seul, évêque chargé d'un pouvoir quasi-primatial, s'intitulait évêque de la Gascogne. « L'évêque métropolitain de Bordeaux, dit un au» teur, fut chargé de l'administration ecclésiastique de la Vas» conie, comme le proche voisin de la province. » D'ailleurs la Charte de Fontenelle désigne Bordeaux sous la dénomination de capitale ou métropole de la Novempopulanie *(Caput regionis Novempopulaniæ)*. La possession de ces trois siéges était une flagrante violation des canons; mais la discipline s'était affaiblie : des licences autorisées ou tolérées. La voix de Rome ne pouvait pas se faire entendre encore; le despotisme du duc de Gascogne couvrait tous les abus et imposait silence à tous les murmures. Évêque universel du duché, Gombaud exerçait partout, et sans contrôle, le pouvoir suprême. Dans ses visites, il prenait le titre du lieu où il officiait; mais dans des actes administratifs, où il figurait conjointement avec son frère, il prenait toujours le titre d'évêque de Gascogne. De là vient que nous trouvons son nom inscrit sur presque tous les registres de Bordeaux, Bazas, Agen, Lescar, Oleron, Tarbes ou Bigorre. Il est à remarquer que Gombaud ne prenait jamais le titre d'*archevêque* de Bordeaux, quoiqu'il y demeurât, parce que son premier titre canonique était celui de simple évêque de Bazas, et parce que sa translation sur un siége archiépiscopal était simplement le fait du pouvoir despotique, en contravention aux canons et sans l'autorisation du pape.

Hist. abbat. Condomiensis.

Loubens, p. 195, note.

Duchesne, t. 2, p. 389.

Baluz, *Capitul.*, tome 2.

Ce monopole comblait tous les vœux du fier duc : jamais pouvoir ne fut plus absolu ni plus complet; il s'exerçait à la fois sur le corps et sur l'âme : la volonté du duc était la suprême loi; elle ne devait pas, elle ne pouvait pas rencontrer d'obstacle. Hugo fils, qu'eut Gombaud avant son or-

dination, fut nommé bien jeune premier abbé de Condom, et plus tard évêque de Bazas. Soit que Gombaud n'eût plus la même activité, ou, peut-être, pour se conformer aux cris de sa conscience, aux prescriptions des canons, et surtout aux injonctions du pape, il se contenta de l'administration diocésaine de Bordeaux, et laissa à son fils le titre d'évêque de Gascogne, qu'il avait usurpé; mais à la demande de Benoît VIII, Hugo ne garda que le titre d'évêque d'Agen. Les successeurs de Gombaud, à Bazas, gardèrent longtemps ce vain titre *d'évêque de Gascogne*, qui flattait leur orgueil; mais en 1057, à la prière d'Austinde, archevêque d'Auch, le pape Léon IX fit rentrer tout dans l'ordre, rattacha Bazas à la métropole d'Auch, et la juridiction de l'archevêque de Bordeaux rentra dans les limites de la seconde Aquitaine. Nous reviendrons sur cet article, quand nous aurons occasion de parler de Gombaud, dans notre *Histoire de l'Église de Bordeaux.*

Le peuple était très-misérable sur la fin du Xe siècle: une épidémie épouvantable décimait alors (994) les peuples d'Aquitaine. « C'était, dit Rodolphe Glaber, un feu secret qui » desséchait et séparait du corps les membres auxquels il » s'attachait. Une nuit suffisait à ce mal effrayant pour dé» vorer ses victimes. » On l'appelait *le feu de saint Antoine* ou *le mal des ardents*. Les princes et seigneurs en furent si épouvantés, qu'ils firent un pacte entre eux pour mener une vie plus morale, « afin de détourner la colère du ciel. »

CHAPITRE IX.

Bordeaux est rebâti. — La Porte-Basse relevée. — Le château de l'Ombrière fondé. —A quoi il a servi.—Serment à Saint-Seurin.—Investiture des ducs.—Désordre à La Réole.— Saint Abbon.— Blaye, ville neutre.— Seguin y est élu archevêque. —Eudes, comte de Bordeaux.—Duc de Gascogne.—Son investiture à Saint-Seurin. — Eudes, duc d'Aquitaine. — La maison de Poitiers triomphe.— Liste chronologique des ducs de Gascogne.

DE 1000 A 1079.

Livre II. — Après le départ des Normands, les émigrés bordelais rentrèrent dans leur patrie et se mirent à reconstruire leurs anciennes demeures, à cultiver leurs terres, à reprendre leur commerce et leur industrie. Bordeaux ressuscita; et vers l'an 912, on fit d'incroyables efforts pour lui rendre son ancienne splendeur. La ville romaine avait disparu: les Visigoths, les Sarrasins et les Normands y avaient amoncelé ruines sur ruines. Une nouvelle ville était nécessaire; le duc de Guienne l'entreprit, et Bordeaux sortit des décombres des Barbares. On n'épargna rien pour l'orner d'une manière convenable et pour la rendre digne d'être la capitale du duché et la résidence du prince. On voyait encore le plan primitif, tel que les Romains l'avaient tracé; il était commode et bien conçu. On crut devoir le suivre, du moins quelques écrivains le croient. On releva les anciennes portes, et en particulier la *Porte-*
NOTE 19. *Basse* (1), et une autre qui se trouvait derrière le Pey-Berland. Presque toute l'enceinte a disparu, ainsi que ses tours; il n'en reste plus que quelques rares vestiges. Dans les fouilles pratiquées à diverses époques sur toute la ligne murale, on a

(1) La Porte-Basse fut détruite en 1803; l'ancienne *Porte-Toscanam* est aujourd'hui improprement appelée Porte-Basse.

trouvé des fragments de colonnes, des morceaux de frises, de chapiteaux et des pierres artistement sculptées; c'est de là que proviennent la plupart des inscriptions qu'on voit au Musée de Bordeaux.

Livre II. Chap. 9.

Le duc n'avait pas de résidence convenable; il existait bien un ancien édifice près du Peugue, dont on attribuait la fondation au redoutable Euric, mais qui menaçait ruines. En 918, il jeta les fondements d'un palais qui, dans les anciens titres, s'appelle *Castellum Umbrariæ*, château de l'Ombrière; il servait de demeure aux ducs, aux rois d'Angleterre, et plus tard aux sénéchaux. Ce vieux château était environné de fossés et flanqué de deux tours : l'une au midi, qui s'appelait plus tard la *Tour du Roi*, parce que les appartements du roi s'y trouvaient; l'autre au nord, dite *Tour d'Arbalesteyre*, parce qu'il s'y trouvait une caserne pour les soldats, qu'on armait alors d'arbalètes.

Mazas, *La Guienne*, page 22.

La place du Palais occupe une partie du local où était situé le palais ducal; depuis le château jusqu'à la porte qui existe encore, s'étendait le jardin des souverains de la Guienne. Six rangées d'ormes fournissaient de belles allées ombragées depuis la façade jusqu'à la rivière; ces énormes ormes, plantés en lignes parallèles, formaient de délicieuses promenades à l'ombre, et de là vient le nom de l'Ombrière. L'édifice était une construction massive et lourde, de forme carrée. Au bas du château était une prairie, au bout de laquelle se trouvaient une espèce de rotonde en marbre rose des Pyrénées, entourée de lauriers, une pelouse nue et le rempart qui ne servait qu'à clore les dépendances du château. Le Peugue arrosait ces beaux jardins, et non loin de là se trouvait l'antique fontaine de la rue Poitevine, qu'on a longtemps considérée comme la *Divona* des Romains.

Bertrand de Born., 1, 50 et 51.

Ce vieux palais fut réparé vers l'an 1180; mais il fut reconstruit en grande partie sous le règne d'Édouard III, sur la fin du XIIIe siècle, et n'a jamais, que nous sachions, porté

Livre II.
Chap. 9.

d'autre nom que celui de *Castrum Ombrariæ*, château de l'Ombrière.

En 1462, ce château appartenait à M. de Grammont, qui jouissait, au port de l'Ombrière, de droits considérables, tels que la grande coutume, jaugeage, tonnage, etc., qui montaient à près de 400 liv.; mais en 1466, le roi fit acheter le château pour y installer le Parlement. Un incendie très-violent consuma une partie de l'édifice, le 11 janvier 1597; on augmenta alors la bâtisse pour les divers besoins du Parlement, sur un plan comparativement moderne. On y établit la *Table de Marbre*, chambre spéciale, instituée pour juger, en souverain, les délits commis sur les rivières et dans les forêts du même ressort; on y voyait la *Cour sénéchale*, l'*Amirauté de Guienne*, et, en 1792, on y installa, le 15 février, le tribunal civil de la Gironde. Ce vaste bâtiment renfermait encore l'hôtel de la bourse, le bureau des finances, les chambres de commerce, la juridiction consulaire et l'hôtel de la monnaie. Au-dessus des arcades cintrées, on voit deux plaques de marbre incrustées dans le mur. Sur celle à droite, on lit en caractères romains :

Voir *la Commission des Monuments*, 1851, 2, page 16.

Au magistrat rends humble obéissance ;
Il a de Dieu cet honneur et puissance.

Sur celle à gauche, on lit :

Ton Dieu surtout aime d'un amour extrême,
Et ton prochain aussi comme toi-même.

L'entablement était orné de rinceaux, de rosaces, de haches, de carquois, de cordons et d'ornements de divers genres. De chaque côté de la porte centrale, on lisait ces inscriptions; d'un côté :

PIETATI
ET IUSTITIÆ.

de l'autre :

FIDEI IUSTITIÆ
QUE SACRUM.

Livre II. Chap. 9.

Bordes, *Histoire des Monuments.*

Bullet. polym., tome 2, 222.

En 1800, en démolissant cet antique monument pour former la rue du Palais, on y découvrit deux cippes antiques, remarquables par leur forme et par leurs inscriptions (1), ainsi que des médailles et des pièces de monnaie. L'arsenal, du temps des Romains, se trouvait à l'entrée de la Devise, ou bassin navigère, dont parle saint Paulin, entre les rues du Parlement et de Saint-Remi, et celles de Pédagen et de Sainte-Catherine ; cette partie était assez bien fortifiée, mais l'embouchure du Peugue, alors navigable près de la ville, ne l'était pas. On y construisit deux tours pour défendre l'entrée de cette rivière contre les Normands, dont on craignait le retour. La première ville était riche et belle ; elle se ressentait de l'opulence, de la grandeur et des connaissances architecturales des Romains. La ville du X[e] siècle, réédifiée par les Bordelais appauvris, victimes de la rapacité et de la cruauté des Sarrasins et des Normands, n'avait pas les formes grandioses ni les belles apparences de la première ; elle accusait tout à la fois la décadence des arts, la misère du peuple et l'impuissance des ducs, avec leur meilleure volonté de lui rendre sa prospérité primitive et son antique splendeur.

A cette époque, la puissance carlovingienne n'était qu'un souvenir ; les ducs avaient recueilli ses derniers soupirs et s'étaient consolidés au milieu des populations dégradées par l'ignorance, le despotisme et la misère, en s'arrachant les lambeaux de la royauté agonisante. Les nouveaux venus imitaient cependant les anciens ; leurs errements étaient presque les mêmes. Au commencement des guerres, les anciens

(1) Inscriptions des cippes :

D. M.	D. M
VAL. FELICIS	ET. M.
C. A. DEF. ANN.	VAL. VICTORI
XXX. VICTORI.	NAE. CIV. AQV.
NA. CONIVNX.	DEF. ANN. LX.
P. C. ET. SVB. ASC.	FIL. EIVS. P. C. ET.
DEDICAVIT.	SVBASCIA. DED.

Livre II. Chap. 9. princes allaient chercher l'oriflamme à Saint-Denis. Les ducs d'Aquitaine essayaient de s'entourer des mêmes prestiges, et se rendaient, à leur avènement, à Saint-Seurin, comme pour recevoir, en quelque sorte, du ciel même la sanction de leur pouvoir. Après y avoir prêté le serment d'usage sur les reliques de saint Fort, premier martyr de Bordeaux, et sur le bâton pastoral de saint Martial, premier apôtre d'Aquitaine, ils recevaient, le jour de leur investiture, des mains de l'archevêque, l'étendard national, qui devait servir dans les combats de signe de ralliement au peuple et le conduire à la victoire. Ces reliques du premier apôtre d'Aquitaine et du premier martyr de Bordeaux étaient déposées, dans ces occasions, sur l'autel de Saint-Seurin; saint Amand l'avait ainsi réglé en l'honneur de ces deux saints, si vénérés dans nos contrées, et en mémoire de son ami et coévêque saint Seurin. Nous en parlerons dans notre *Histoire de l'Église de Bordeaux*.

1004. Dans ce temps là, arriva dans nos contrées un événement déplorable, qui eut un fâcheux retentissement dans l'Église, et à Bordeaux. Le désordre s'était introduit dans le monastère de Squirs (La Réole); les moines menaient une vie peu édifiante et sortaient sans permission pour manger, converser et vivre avec les gens du monde. Saint Abbon, revenant de Rome, ou de Compostelle selon d'autres, s'arrêta à Bordeaux; le duc Bertrand, frappé de son air de sainteté et prévenu par sa réputation de vertu, le chargea de travailler à la réforme de ces religieux. Français d'origine, ainsi que ses compagnons, sa présence ne pouvait pas être agréable aux Gascons de La Réole; mais on ne soupçonnait pas que ces haines séculaires entre les deux peuples pussent encore vivre dans les cœurs de ces solitaires. Abbon y alla et défendit ces sorties, ces fréquentations des gens du dehors, toutes ces violations de la règle. Les moines n'en firent pas grand cas; les choses allaient du même train. On punit Anexan, l'un des moins dociles et

Raoul Glaber, *Chronique*, lib. III.

l'instigateur du désordre ; les Gascons se révoltèrent et tombèrent sur les gens qui composaient la suite de l'abbé. L'affaire était devenue si sérieuse, qu'Abbon vint pour apaiser les esprits et faire cesser le scandale; mais les têtes étaient montées. La présence de l'abbé les enflamma davantage, et, enfin, un Gascon, emporté par la colère, lui perça d'un coup de pieu le côté gauche. *Ah! celui-là va tout de bon,* dit le malheureux abbé roulant par terre; il se releva tout baigné dans son sang et se traîna à sa cellule, où il mourut le même jour, demandant miséricorde pour son âme, son bourreau et sa congrégation. Sans l'intervention d'Amaubin, vicomte du district d'Aillas, demeurant à La Réole, le peuple aurait massacré les moines; mais le bruit en étant bientôt arrivé à Bordeaux, le duc Bernard-Guillaume III fit arrêter les coupables. Les uns furent pendus, les autres brûlés! Le lieu du meurtre conserve encore le nom de *place de Marturet.*

La nonchalance des successeurs de Charlemagne succéda bientôt à l'ambitieuse activité du premier duc héréditaire de Gascogne ; ses héritiers ne sont guère connus dans l'histoire que par des actes de piété, par des donations aux églises et aux monastères, et par une vie paisible et inoccupée. Le duc Bernard n'eut pas d'enfants ; sa conduite envers les moines meurtriers de La Réole avait rencontré d'abord partout un cri approbateur ; mais les passions se réveillèrent. La haine des Francs était encore vivace dans les cœurs des Gascons ; on l'accusa de partialité pour les Francs. Il fut empoisonné la nuit de Noël 1010; et pour cacher son crime, on fit croire au peuple qu'il avait été ensorcelé par des femmes. Le vrai assassin, d'après les Cartulaires d'Auch, était Raymond, seigneur de Lamothe, près Bazas, qui se sauva chez le comte de Fézensac, et plus tard expia son crime par un pélerinage à Jérusalem.

1010. *Vitâ sancti Abbon,* Adhemar, *Chronique*

A cette époque, Blaye était une ville neutre; elle appartenait aux comtes d'Angoulême; mais elle était toujours restée

Livre II. Chap. 9. sous la juridiction des archevêques de Bordeaux. Les comtes d'Angoulême s'en étaient emparés dans les désordres généraux du pays, et les oisifs et tranquilles possesseurs de la couronne ducale ne lui en disputaient pas la possession. L'archevêché de Bordeaux était vacant; comme Blaye était ville neutre et le lieu où se tenaient les congrès des ducs de Gascogne et d'Aquitaine, on y convoqua le clergé et le peuple pour l'élection du nouvel archevêque. Le duc présida l'assemblée, qui
1010. élut Seguin comme successeur de Gombaud.

A Bernard succéda Sanche Guillaume IV. Ses habitudes étaient simples et pacifiques, ses mœurs douces, sa piété le portait à faire du bien aux églises et aux maisons religieuses.
1027. Il présida l'assemblée, tenue à Blaye en 1027, pour l'élection de Geoffroi II, archevêque de Bordeaux. Il mourut sans en-
1036. fants mâles en 1032, et en lui finit la race masculine de Sanche Mitarra, qui a donné à la Gascogne huit ducs; ils ont presque tous habité Bordeaux.

Après Sanche, le comte Bérenger, selon d'autres Guillaume V le Gros, son neveu, dit-on, fils d'Aldouin II et d'Alausie, fille de Sanche Guillaume, recueillit l'héritage du chef de sa mère; il porta la couronne ducale quelque temps et mourut sans enfants en 1036. Alors le duché de Gascogne échut de droit à Eudes, comte de Poitiers, fils de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, et de Brisca, sœur de Sanche, dernier rejeton des Mitarra.

Eudes, ou Odon, par suite de son mariage avec Brisca, héritière du comté de Bordeaux, se fit investir du titre de comte de Bordeaux et du duché de Gascogne; comme consécration de ses droits, il voulut recevoir des mains de l'archevêque, à Saint-Seurin, en présence des reliques du premier apôtre d'Aquitaine et du premier martyr de Bordeaux (le bâton de saint Martial et le bras de saint Fort), son étendard militaire et les insignes de son pouvoir. Au jour indiqué, toute la noblesse s'assembla dans nos murs; on y voyait Raymond le Vieux,

évêque de Bazas, qui s'intitulait encore évêque de Gascogne, vestige ridicule de l'usurpation de Guillaume et de Gombaud. A sa suite se trouvaient Centulle III, vicomte de Béarn, Arnaud, vicomte de Dax, et toute la noblesse de la Gascogne. Arrivé dans la vieille basilique de Saint-Seurin, devant l'autel de ce saint patron de la ville, sur lequel étaient posés la crosse laissée par saint Martial à ses successeurs à Bordeaux, et le bras de saint Fort, évêque martyr, l'un des patrons de la cité, Eudes déposa sur l'autel sa bannière et son épée; l'archevêque les bénit et les lui rendit, comme marque d'investiture du comté de Bordeaux. C'était l'usage des rois de France; ils allaient recevoir à Saint-Denis, des mains de l'archevêque, l'oriflamme et les armes. Les ducs les imitaient, et leur exemple était suivi par les petits seigneurs dans leurs localités respectives; ils empruntaient aux églises les bannières de leurs patrons et les faisaient servir de fanons dans les combats. Ces dispositions imitatives se trouvent dans le cœur humain : les grands sont le modèle que nous suivons toujours, dans le bien comme dans le mal. « Le prince, dit » Montesquieu, imprime le caractère de son esprit à la cour, » la cour à la ville, la ville aux provinces; l'âme du souve» rain est un moule qui donne la forme à toutes les au» tres. »

Bosly, *Histoire des Comtes*, page 91.

Le duc d'Aquitaine, Guillaume, étant mort, Eudes, son frère, duc de Gascogne, hérita de son duché et le réunit à celui de Gascogne. Dans une guerre avec le comte d'Anjou, qui réclamait la Saintonge comme lui appartenant du chef de son aïeule, il se laissa surprendre par son ennemi; et après trois ans de captivité, n'obtint sa liberté qu'en lui cédant Saintes et le comté de Bordeaux; il mourut trois jours après sa délivrance. Eudes voulut recouvrer les pays perdus; il fut tué devant le château de Mauzé, dans l'Aunis, le 10 mars 1039, et ne laissa pas d'enfants.

Guillaume VI, son frère, lui succéda; mais ses prétentions

Livre II. Chap. 9. — au duché de Gascogne furent repoussées par Bernard II Tumapaler, comte d'Armagnac, et Centulle Gaston de Béarn. Gui-Geoffroy, fils de Guillaume, duc d'Aquitaine, voyant ces deux rivaux aux prises, en profita pour se faire investir du comté de Bordeaux. Ce troisième prétendant fit taire les rivalités des deux autres : ils se concertèrent contre lui; et à la suite d'une alliance matrimoniale, tournèrent leurs armes contre le jeune Aquitain. Bernard se fit reconnaître duc à Bordeaux et dans tout le pays sur la rive gauche de la Garonne. Le jeune prince aquitain profitant plus tard d'une querelle que le vicomte de Dax suscita à Centulle de Béarn, remonta le cours de la Garonne, pénétra jusque dans l'Armagnac, où Bernard fut battu et privé de ses droits. On lui permit de garder le titre de comte de Gascogne; mais il ne devait pas passer à ses descendants.

Marca, *Béarn*, liv. IV. ch. 7. Cothar, *De Sancto-Monte*, fol. 6, Ms. *Bibliothèque royale*, N° 2460.

La maison de Poitiers triomphait : les Gascons et les Bordelais se virent enfin sous le joug de l'étranger. Depuis Eudes, Bordeaux avait cessé d'être la capitale; Poitiers était la résidence habituelle du prince. Son pouvoir en Gascogne n'était que celui d'un suzerain; la province était divisée et subdivisée en comtés, vicomtés, baronnies. Ces petites principautés avaient tout l'orgueil des grandes; elles ne supportaient qu'en murmurant le fardeau d'un joug étranger, et lui préféraient une autorité indigène. Enfin, tous ces seigneurs se concertèrent, et, au jour indiqué, secouèrent le joug des princes aquitains, pour se courber comme vassaux sous celui de la maison de Toulouse. La gloire même de Bordeaux était si éclipsée, son importance si amoindrie, que les noms même de ses comtes ne nous sont pas parvenus. Cependant on trouva à cette époque, dit un historien, le nom d'une dame Anna, comtesse de Bordeaux et de Périgueux, qui fit une donation au monastère de Soulac, *in finibus terræ;* elle était troisième femme de Guillaume Geoffroi. Son nom paraît dans les actes publics à l'occasion d'une donation qu'elle fit, en 1043, de ses

1052.

D. Devienne, page 21.

terres de Médrins au monastère de Soulac, dépendance de Sainte-Croix de Bordeaux. Le duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, déclara la guerre à Guillaume de Toulouse; une rencontre eut lieu entre les deux armées, près de Bordeaux; mais le comte de Poitiers y perdit cent de ses chevaliers les plus distingués. On assure qu'il se vengea plus tard de son ennemi.

Livre II. Chap. 9.

1079.

Hist. générale du Languedoc, tome 2.

GÉNÉALOGIE CHRONOLOGIQUE DES DUCS DE GASCOGNE.

DUCS ÉLECTIFS.

602 Genialis.
615 Aighinan, commissaire royal.
626 Amandus. Souche féminine des rois d'Aquitaine; Gisèle, fille d'Amandus, avait épousé Charibert.
637 Loup Ier.
768 Loup II. Race des ducs et rois d'Aquitaine.
774 Loup III.
778 Adalric.
842 Loup Centulle et Scimin.

DUCS AMOVIBLES.

819 Totilon.
845 Seguin.
846 Guillaume.
848 Sanche Sanchez.
864 Arnaud.

DUCS HÉRÉDITAIRES.

872 Sanche Mitarra.
872 Sanche II.
904 Garcie Sanche.
Sanche Garcie.
Sanche Sanches.
977 Guillaume Sanche.
984 Bernard Guillaume.
1010 Sanche Guillaume.
1032 Bérenger.
1036 Brisca, femme d'Eudes, comte de Poitiers.

ROIS ET DUCS D'AQUITAINE.

630 Charibert, roi.
631 Childéric, roi.
637 Boggis et Bertrand, ducs.
688 Eudes, duc.
735 Hunold, duc.
745 Waiffre, duc.
814 Pepin Ier, roi.
839 Pepin II, roi.
865 Charles, fils de Charles le Chauve, roi.
867 Louis le Bègue, roi.

CHAPITRE X.

L'état des choses et des esprits à Bordeaux au X[e] siècle.—Le pays dévasté et affligé. —Le clergé peu régulier. — Efforts du clergé pour la paix. — Règlements pour la paix. — Conduite du clergé. — La trève de Dieu. — Les tournois. — L'état social s'améliore. —Les libertés municipales. — Le clergé relève la tête. — Hildebrand leur prête la main. — Sa lettre aux Bordelais. — La Grande-Sauve. — Bérenger condamné à Bordeaux. — Quelques mots sur la féodalité.

Livre II. —

A l'époque où nous sommes arrivés, le pays, jusqu'aux Pyrénées, se trouva sous l'autorité de la maison de Poitiers; et malgré la réunion des deux duchés, l'ancien esprit d'hostilité existait toujours entre les Gascons et les Aquitains. Le nouveau joug paraissait pesant aux uns, très-léger et doux à ceux qui le leur imposaient. La jalousie des seigneurs allait en croissant; la confiance s'éteignait; et comme chaque seigneur agissait en roi, ses terres étaient sa patrie, ses serfs étaient ses sujets; la nationalité n'existait plus; le patriotisme était pour eux un sentiment vague, indéfini, sans valeur. Les passions les plus fortes des seigneurs, c'était de bâtir des églises, de fonder des monastères, d'accroître la puissance du clergé, qui, par nécessité autant que par reconnaissance, appuyait et consacrait la leur. On prêchait la paix et l'union; mais un esprit de haine contre les Aquitains animait les masses, et les Bordelais regrettaient leurs anciens ducs et comtes. Bordeaux n'était plus une capitale; la présence du prince n'amenait plus dans ses murs les riches, les courtisans et les curieux, avec leurs écus. La jalousie des seigneurs s'exerçait par voie d'armes et provoquait des représailles;

les campagnes étaient incultes ou dévastées; les villages pillés ou brûlés, et abandonnés; la famine et la peste venaient souvent surajouter leurs sombres horreurs à ce tableau, et le pays ne présentait plus que le hideux aspect des misères humaines (1). L'anarchie des esprits se traduisait dans les faits sociaux : ses progrès étaient affreux et menaçaient de dévorer la société; mais ses ravages étaient plus sensibles parmi les habitants des campagnes. Éloignés des grands centres de population, et sans autre loi que la capricieuse volonté de leurs seigneurs, ils commettaient toutes sortes de forfaits: l'impunité en fit des scélérats, et le crime devint l'élément vital de cette singulière société. Les petits seigneurs, profitant hardiment du silence, de la modération du clergé et de l'impuissance où il était de se venger, s'emparèrent des biens des églises et des monastères. On réclamait toujours; mais c'était auprès des gens intéressés à se montrer sourds et insensibles aux excommunications, arme terrible entre les mains du clergé en temps ordinaires, mais émoussée dans un État en proie à l'anarchie. L'Église elle-même, toujours en rapport avec les hommes du monde, finit par se laisser atteindre de la contagion générale : le désordre s'y glissa; mais comme la mer, qui rejette tout ce qui est impur, l'Église, en vertu de sa constitution divine et de sa puissance native, guérit ses plaies en retranchant vigoureusement les membres gangrénés. Le souvenir de Hildebrand était à la fois l'épouvantail des mauvais et le stimulant des bons. Sel de la terre, la doctrine de l'Église devait seule la sauver et redresser la société qui croulait de toutes parts. On convoqua des conciles pour remédier à cet état des choses; quelques seigneurs s'associèrent à cette

(1) Le muid de blé était à 73 sols d'or, dit Raoul Glaber, lib. IV. En 1001, grande famine; en 1003 jusqu'en 1008, famine, grande mortalité; 1010 à 1014, famine, mal des ardents, mortalité; de 1027 à 1029, on mangeait la chair humaine pendant la famine; 1031 à 1033, la même famine, les mêmes scènes; 1035, famine, épidémie; 1045-46, famine; 1058, famine, grande mortalité pendant cinq ans.

Livre II. Chap. 10. — Liv. V.

pensée de salut. « Les évêques d'Aquitaine, dit Raoul Glaber, avec les personnes de tous les rangs, qui, dans cette » contrée, étaient dévouées à la religion, formèrent des assemblées pour le rétablissement de la paix....... Il fut bientôt » ordonné aux hommes de toute condition de sortir sans armes, en toute sécurité. Le ravisseur des biens d'autrui devait être dépouillé de ses richesses ou puni corporellement; » des honneurs et des priviléges étaient attribués aux saints » lieux; et quand un coupable s'y réfugiait, il en pouvait » sortir sans crainte, excepté celui qui avait violé les lois relatives au maintien de la paix; car celui-là, fût-il aux pieds » de l'autel, ne pouvait échapper à la punition de son crime. » On régla encore que ceux qui voyageaient dans la compagnie d'un clerc ou d'un moine seraient à l'abri de toute » violence. Tous les habitants conçurent un tel enthousiasme » de ces institutions, que les évêques, levant leurs têtes vers » le ciel et les mains étendues, s'écriaient : *la paix! la paix!* » en signe de l'éternelle alliance qu'ils venaient de contracter

NOTE 20. » avec Dieu. » Pour les *sauvetés* ou droit d'asile, voir *note* 20.

Vœux louables! rêves des hommes de bien, efforts sublimes d'un clergé animé de l'esprit chrétien, mais impuissant en présence des mœurs féroces du siècle. Cette police ecclésiastico-civile fit du bien, mais ne produisit pas tous les fruits qu'on en attendait : il fallait aller plus loin et employer des remèdes plus héroïques; il fallait restreindre le droit de guerre, dont les feudataires se servaient trop souvent au préjudice des pauvres serfs, toujours victimes des caprices de leurs impitoyables maîtres. On osa tout cela, et non sans fruit. On convint que les hostilités seraient plus rares; que toute attaque serait sévèrement défendue depuis le mercredi jusqu'au lundi matin de chaque semaine, sous peine de mort ou de bannissement. La même défense fut étendue à tous les jours de fête, et pendant l'Avent et le Carême. Il fut aussi défendu d'attaquer les églises qui n'étaient pas protégées par des châ-

teaux, de violer les cimetières et les lieux saints, de vexer les agriculteurs, de s'emparer des bestiaux. Cette nouvelle législation, complément de l'autre, fut appelée la *Trève de Dieu;* c'était une institution salutaire parmi les mille autres que l'on devait au clergé. « Elle contribua, dit Sismondi, » à adoucir les mœurs, à développer les sentiments de com- » misération entre les hommes, sans nuire à ceux de bra- » voure, à donner une base raisonnable au point d'honneur, » à faire jouir les peuples d'autant de paix et de bonheur que » pouvait admettre l'état de la société, à multiplier enfin la » population, de manière à pouvoir fournir bientôt aux pro- » digieuses émigrations des Croisades. »

Tome IV.

Comme le clergé prit une part active dans ces réformes sociales, la religion en retira de grands fruits et leur imprima un cachet de sainteté; elle ne se borna pas à ces actes extérieurs, elle créa, par ses institutions et ses lois, des sentiments généreux qui aident si puissamment au progrès de la civilisation. Le clergé désirait mettre la foi en action, et réduire en faits les nobles sentiments qui naissent sous son empire; c'eût été le meilleur moyen de créer des relations sociales fondées sur la charité, le plus puissant lien des âmes, et de hâter efficacement l'amélioration des hommes et la suppression des abus. Les pauvres étaient sans défense, dans le voisinage d'un seigneur puissant, ambitieux et vindicatif; il fallait les protéger contre les caprices ou la rapacité du plus fort; l'Église le fit. Les temples, les monastères, étaient riches des dons des fidèles; mais les prêtres n'avaient pas de soldats. Ils étaient faibles par devoir, par charité, par leur position sociale; leur puissance consistait dans leur impuissance de faire mal; leur force était dans leur faiblesse même. La femme avait, comme de raison, une grande influence domestique; mais hors de ses foyers, elle ne rencontrait que honte, tyrannie et brutalité. Ces trois catégories d'individus semblaient n'avoir qu'un intérêt et y travaillaient de grand cœur:

le pauvre regardait la religion comme un don du ciel, une égide pour la faiblesse; le prêtre désirait par devoir, et par des considérations sociales, le triomphe des doctrines évangéliques, et la femme, en travaillant au progrès de la religion, à la diffusion de ses lumières, savait qu'elle contribuait au règne des nobles principes, à l'affermissement d'un ordre social où elle aurait une immense influence. Grâces à leurs efforts combinés, la charité s'unit à l'esprit martial des hommes, et engendra une nouvelle institution, inconnue aux anciens, la *chevalerie*. De jeunes gens, animés de nobles sentiments, firent bénir leurs épées et organisèrent une nouvelle milice volontaire, qui se constitua garante de la *Trève de Dieu,* et jura de combattre pour Dieu, la foi, le bien de la patrie, et pour leurs dames!

Tout commence à changer, à s'améliorer: les châteaux des seigneurs devinrent le rendez-vous des jeunes fils de leurs vassaux; c'étaient des écoles de bonnes mœurs, de manières polies, d'idées chevaleresques. Des pages, des écuyers, de jeunes officiers pour les différents échelons de la hiérarchie nouvelle, rivalisaient, dans ces brillantes réunions, de noblesse de sentiments, de grandeur d'âme, de politesse, et s'efforçaient de s'y faire distinguer par l'élévation de leurs idées, que la châtelaine, entourée de ses demoiselles, de celles de ses vassaux, encourageait et exaltait par l'influence de leurs charmes, la fascination de leurs regards et leurs éloges approbateurs et adroitement ménagés. On créa des amusements militaires, sous le nom de *tournois;* la chevalerie y déploya tout son luxe, sa valeur et sa galanterie. La bravoure s'exaltait en présence des dames, qui admiraient et applaudissaient; on apprenait à être courageux; et l'amour, tout en faisant des braves, épura les cœurs et civilisa la société, demi-sauvage et moribonde. Ces tournois donnèrent lieu à des réunions nombreuses, où les pauvres, mis en contact avec les riches, le serf avec le noble, apprenaient les bons usages de la haute

société et s'accoutumaient peu à peu à des mœurs plus polies et plus douces. Le luxe s'installa dans ces brillantes assemblées ; les beaux vêtements étaient plus recherchés, les parures plus riches, les armes plus élégantes, les maisons plus commodes, les routes moins mauvaises, les communications plus fréquentes et plus faciles. Les arts et métiers suivaient naturellement le mouvement des esprits; le commerce s'étendit et se développa sur une plus grande échelle; l'aisance se répandit dans toutes les classes; et une nouvelle société se forma sous l'influence multiple et créatrice de la foi, du concours des grands et des attraits de la gloire. L'idiome roman prit une forme plus gracieuse et pleine d'harmonie ; la poésie devint plus douce, plus gaie, plus attrayante; et les troubadours consacrèrent leurs vers aux trois sentiments qui gouvernaient alors le monde : la foi, l'amour et la gloire; ils chantaient Dieu et ses mystères, la femme et ses grâces, la guerre et ses aventures.

Le progrès était immense : la société sortait de ses ruines et prenait une autre allure; mais tout en s'épurant, elle ne perdit pas de vue les anciennes institutions, et la liberté était toujours, sinon dans les faits, au moins dans les souvenirs et les vœux de tout le monde. Les Barbares du Nord et du Midi n'avaient pas tout détruit : on peut renverser les monuments; mais on n'entrave pas les idées. Le clergé seul était le dépositaire de la science et le gardien de nos droits; la Croix fut le berceau de la liberté et l'ennemie de l'esclavage. Le Sauveur lui-même n'est venu que pour réhabiliter et sauver l'homme, pour effacer toutes les distinctions, et confondre tous les hommes dans le lien de la plus douce fraternité. L'ignorance était immense; « il n'y a pas de science en Aquitaine, » dit Aymar de Chabannais à l'évêque de Limoges. Tous sont » grossiers; et si quelqu'un d'entre eux a appris un peu de » grammaire, il se croit bientôt un second Virgile. » Le clergé conservait toujours son caractère de magistrature romaine,

Épist. Adhemar, *ad Jordan, etc.*

et favorisait les progrès et les développements d'une sage liberté : ses menaces étaient le seul frein qu'eût à redouter l'orgueil oppressif des grands; sa parole encourageait les faibles, retenait les forts, et son intervention était souvent considérée comme nécessaire par tous les partis. Dans les villes et les gros bourgs, il se trouvait entre les nobles et les serfs une classe nombreuse et respectable, les artisans, les commerçants, qui tenait toujours à conserver ses antiques droits politiques : elle avait des lumières et de la fortune ; elle avait l'estime et l'amour du clergé ; et sa considération était si grande, qu'elle marchait presque au même rang que les nobles, et était admise parfois dans les assemblées des chevaliers et des gentilshommes.

Par son esprit de charité, par ses principes civilisateurs et son admirable constitution, le clergé était la seule providence des serfs, j'allais dire de tout le monde; car les désordres du temps avaient anéanti tout ce qu'il y avait d'hommes libres, d'hommes attachés à la patrie par le sentiment qui naît de la possession du sol, de la jouissance d'un petit manoir ou des libertés locales. Plus de garanties sociales, plus rien que servitude, misère et dégradation. Après le noble, on ne trouve que le serf, le manant *(manens)*, ou demeurant, le vilain *(villanus)*, qui travaillait pour la *villa* d'un homme puissant. Le sacerdoce était la source ou le créateur du peuple, c'est-à-dire du Tiers-État : augmenter le nombre des pasteurs, c'était multiplier les garanties du faible et des opprimés.

Quant aux libertés municipales, le germe en existait au fond de cette société aquitanique et gasconne, longtemps avant qu'il n'y eût un maire à Bordeaux. Charlemagne, dans ses Capitulaires, parle des maires des villes royales : chaque ville devenait une petite république, à proportion des progrès de ses mœurs et de ses usages administratifs. La ville de Bordeaux avait de tout temps une prépondérance immense : elle faisait la guerre ou la paix par sa propre autorité. Les sei-

gneurs recevaient les honneurs; le comte commandait les milices de la ville; le duc réglait les grandes affaires de la province; mais les consuls de Bordeaux, de Périgueux et d'Agen, exerçaient dans ces localités un pouvoir civil, politique et même législatif très-étendu.

Peu à peu la force se retirait devant le droit; la justice reprit enfin son empire. Le clergé, humilié, spolié, mais épuré par les événements, était devenu plus régulier et se pénétrait davantage de ses saints devoirs envers l'Église, la patrie et sa propre conscience. Hildebrand occupait le trône de saint Pierre : son empire sur les esprits était immense et civilisateur, et sa volonté la loi du monde. Heureuse destinée que celle de ce grand saint! Haï par les méchants, vénéré des bons, faisant du bien malgré eux aux riches et au peuple, défenseur de l'indissolubilité des mariages, ce grand lien social, craint pendant sa vie agitée, qu'il échange tranquillement et sans trouble contre une sainte mort, et dictant, quand il n'est plus, des lois aux princes qu'il a humiliés, aux peuples qu'il a élevés et défendus, et à l'Église qu'il a purgée de ses abus multipliés! Le duc d'Aquitaine secondait, par une coopération empressée, les pieux efforts du pontife, et encourageait dans ses États l'ébranlement qui était parti de Rome. Grégoire écrivit en termes pressants aux Bordelais, pour les engager à relever leur vieux monastère de Sainte-Croix; il exhortait Gosselin, leur archevêque, à s'occuper sérieusement des affaires de l'Église, et à rétablir la discipline méconnue et oubliée. On ne comptait, au diocèse de Bordeaux, que trois monastères : ceux de Sainte-Croix, de Saint-Seurin et Saint-Romain de Blaye. C'est alors que saint Gérard, 1070.
d'après les desseins de la Providence, aborda à nos rivages comme pour seconder le mouvement religieux, et fonda le beau monastère de la Sauve-Majeure, dans un pays boisé, un vrai désert, que le zèle et l'industrie de ses pieux cénobites ont défriché et changé en un lieu de délices.

Cirot, *Hist. de la Grande-Sauve*, tome 1

Livre II. Chap. 10.

Mais au milieu de ces élans de zèle, l'hérésie apparut avec ses embarras et ses obstacles. Bérenger avait trouvé des partisans dans nos contrées; et après ses nombreuses rétractations et ses chutes déplorables, il vint à Bordeaux et y fut condamné, en 1079, par le concile, où se trouvèrent Aimé, évêque d'Oléron, Hugon de Die, tous deux légats du pape, les archevêques de Bordeaux, de Tours, d'Auch, avec tous les évêques et abbés de la province. Guillaume, duc d'Aquitaine, y assista, avec le seigneur de Rions, Arnaud de Bordes, Guillaume de La Mothe et plusieurs autres. On y convainquit d'hérésie Bérenger, qui y rendit compte de sa foi. Le duc accorda de grands priviléges au nouveau monastère de La Sauve. Nous parlerons plus tard et plus au long de ce concile, dans notre *Histoire de l'Église de Bordeaux*.

Nous venons d'esquisser quelques traits de la nouvelle organisation sociale, la féodalité, dont il est difficile de bien préciser l'origine, mais dont on retrouve le germe même parmi les Celtes, dans leur droit de patronage, et qui fut renouvelé plus tard, sur le déclin de l'Empire romain. « C'est un » beau spectacle, dit Montesquieu, que ces lois féodales! Un » chêne antique s'élève : l'œil en voit de loin les feuillages; il » approche, et en voit la tige; mais il n'en aperçoit point les » racines; il faut percer la terre pour les trouver. » Comme ces antiques et vénérables institutions ont jeté de profondes racines dans nos contrées, nous croyons devoir en donner un succinct aperçu, avec une appréciation de leur nature, de leurs effets et de leur portée.

Esp. des Lois, liv. III.

NOTE 18. Les institutions féodales reposaient sur la concession de terres qu'on appelait *fiefs* et qui imposait des devoirs réciproques au *suzerain* et au *vassal* (1). Il y avait deux sortes

(1) Le mot *feodum*, fief, selon les uns, vient de *fides*, foi, à cause des obligations que le feudataire s'imposait sous la foi du serment, ou bien de *feh*, mot teutonique qui signifie récompense, et *od*, propriété, terre ou propriété donnée au vassal comme récompense des services rendus au suzerain. Vassal vient du mot celtique *wasel*,

d'hommages, ou deux formes dans leur expression : la première s'appelait l'hommage-lige (qui lie); la seconde, l'hommage simple. Dans le premier cas, le vassal, ou feudataire, prêtait serment à genoux, sans épée, sans éperons, et ses mains dans les mains de son suzerain, qui recevait son serment. Il jurait fidélité à son supérieur, s'engageait au service militaire (à l'*ost*) à le suivre dans ses expéditions ou à défendre son château-fort; et en cas qu'il vînt à manquer à ses devoirs envers son suzerain, ou s'il levait la main contre lui ou quelqu'un des siens, il perdait ses droits, et son fief était confisqué. En un mot, il était tenu de fournir à son suzerain *fiance, justice* et *service*, c'est-à-dire de l'aider de ses conseils, de s'asseoir sur son tribunal, et de monter à cheval pour le suivre à la guerre.

Le suzerain était tenu de défendre le fief, de protéger le vassal contre toute attaque; et à tout bien considérer, la défense de la personne et de la propriété était réciproquement obligatoire. Le seigneur perdait ses droits sur son vassal, s'il levait sur lui le bâton ou lui déniait la justice; il les perdait encore, s'il attentait à l'honneur de sa dame ou de sa fille. Le vassal ne pouvait être jugé que par ses pairs, réunis sous la présidence du suzerain, et il avait, en outre, le droit d'appel au roi, qui était le suzerain des suzerains.

Dans le second cas (le simple hommage), le vassal, ou feudataire, faisait son serment debout, l'épée au côté et les mains libres; il pouvait se faire remplacer à la guerre et renoncer à l'obéissance du suzerain en lui rendant le fief.

Si l'on cherche à se rendre compte de cette organisation sociale et à en dévoiler l'origine, il faut considérer les dissensions, éternellement renaissantes au sein de la France, sous

noble, ou, peut-être, de *gwas, was*, jeune homme, jeune guerrier à la suite de son chef. Ces mots, celtiques ou teutons, nous donnent à comprendre qu'il existait parmi les Celtes des institutions semblables à celles de la féodalité des IX[e] et X[e] siècles.

Suzerain, terme barbare qui vient de *sursum*, veut dire le supérieur de tous.

les faibles successeurs de Charlemagne. Le sceptre et l'épée de ce géant couronné pesaient trop à leurs mains débiles ; ils laissèrent s'en aller en lambeaux le magnifique empire qu'il avait créé. Les vassaux se rendirent héréditaires dans leurs fonctions ; les seigneurs se firent indépendants de l'autorité royale; et chaque grande propriété devint un petit royaume. La royauté avait été le principe de cohésion ; elle disparut pour ainsi dire, et entraîna dans sa chute le morcellement de la terre, l'indépendance des petits usurpateurs, des guerres intestines et la nécessité de s'unir avec des inférieurs pour se défendre mutuellement. Voilà la féodalité, le patronage celte ressuscité sous une autre forme et avec un autre nom. Les grands fiefs se démembrèrent en fiefs de second et de troisième ordre; mais partout on remarque une exacte réciprocité de devoirs et de droits, partout des moyens de défense pour la propriété et les personnes, et une tendance vers l'ordre, si difficile à réaliser.

Nous ne dissimulerons pas les abus de ce régime social; nous ne les défendrons pas ; mais bien qu'ils aient été exagérés par la mauvaise foi ou par l'ignorance, les esprits éclairés de nos jours reconnaissent que ce régime ne fut pas en tout et partout exclusivement oppressif. N'est-ce pas à cette organisation sociale que nous devons l'esprit et les institutions de la chevalerie, l'éternel honneur du moyen-âge ? Et le servage, cette heureuse modification de l'esclavage romain, n'est-ce pas par les institutions féodales qu'il a pris la forme adoucie du vasselege ? Qu'était au fond l'ordre social féodal ? Une hiérarchie de terres possédées par de puissants seigneurs, relevant les uns des autres, se protégeant, se défendant les uns les autres; et maintenant, dans des temps à demi barbares, par la réciprocité des droits et des devoirs, la paix et les bienfaits de l'ordre. Les grands comprirent la nécessité de se défendre; les artisans, les colons, les laboureurs, tous ceux qui subsistaient du travail, comprirent à leur tour la néces-

sité de s'unir et de se fortifier. N'est-ce pas à ces idées essentiellement féodales que nous devons la *Commune*, ce grand nom qui devait plus tard occuper une si grande place dans les fastes de la France et de l'Angleterre.

« Loin donc d'enclaver l'homme dans l'homme, dit un au-
» teur moderne, comme on l'a tant répété (1), loin d'avilir la
» dignité humaine, le régime féodal fut donc une institution
» libérale et civilisatrice, en anoblissant l'homme par le sen-
» timent conservateur de la propriété, en renouant les liens
» sociaux, rompus par l'anarchie, et en plaçant le faible sous
» la sauvegarde du fort. »

Massiou, *Histoire de la Saintonge*, tome 1er, 380. H. Martin, *Histoire de France*, t. 2, page 378.

On crie contre les abus et les imperfections des lois féodales; mais avons-nous bien le droit de le faire après nos mille et une Chartes et Constitutions qui n'ont vécu qu'un jour, à compter de 1789 jusqu'en 1848? La terre et la force, disent nos censeurs, étaient alors la base de l'organisation sociale; oui, mais dans un temps de dissolution générale, de crasse ignorance, quel autre principe pourrait-on mieux invoquer que l'indépendance et la puissance, l'épée et la propriété? C'était alors la seule source de la noblesse, et cette source était éminemment respectable.

Jusque-là les citoyens portaient des noms gallo-germaniques ou celtibères, qui, comme les noms grecs ou romains, étaient des noms de races, de tribus, de familles; mais dans les temps féodaux, on prit de nouveaux noms caractéristiques de l'épée ou de la propriété, des noms des terres, des rivières, des montagnes, etc., etc.

Les duchés, les comtés souverains, se subdivisaient en vicomtés, vigueries *(vicarii)*, prévôtés, châtellenies et autres dignités subalternes, mais relevant toujours en ordre régulier les unes des autres. Quelques grands seigneurs maintenaient

(1) Voir Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXX, où sont développées des doctrines erronées sur la féodalité et la vassalité.

l'indépendance de leurs *alleux* (*all-od,* toute propriété), ou terres franches de droits seigneuriaux; et dans le cours de ce travail, nous verrons nos compatriotes, les propriétaires bordelais, proclamant tout haut que leurs terres ont été de tout temps des *francs alleux* (1).

Jean de Lalande, de Bordeaux, interrogé par les commissaires du roi, s'il avait des *alleux*, répondit : *Comme les citoyens de Bordeaux.*

La clé de voûte de cette organisation sociale, c'était le roi, le grand seigneur du duché de France, dont les ducs d'Aquitaine essayèrent parfois de se rendre indépendants. Le droit de conférer les bénéfices et les abbayes avait été usurpé par quelques grands seigneurs; le roi ne conservait que le droit de collation pour les bénéfices ecclésiastiques qui relevaient immédiatement de la couronne. Les papes ont toujours repoussé ces prétentions usurpatrices.

Le clergé, premier corps de l'État, avait aussi le premier rang dans la société politique; les évêques, les abbés, avaient des droits suzerains et exerçaient des devoirs que les princes avaient fait remplir jusqu'alors par des commissaires délégués. La dignité du clergé était encore un élément de progrès; les évêques appartenaient par leurs familles, en général, à l'aristocratie. Par leurs devoirs de pasteurs, par leurs principes chrétiens, et la nature et le but de leur mission, ils étaient, comme le clergé inférieur, attachés à la cause du peuple et les défenseurs nés de ses droits. « Ce corps, dit » Châteaubriand, était constitué de manière à favoriser le » mouvement progressif. La loi romaine qu'il opposait aux » coutumes absurdes et arbitraires, les affranchissements qu'il » ne cessait de commander, les immunités dont ses vassaux » jouissaient, les excommunications locales dont il frappait

Études historiques.

(1) Les alleux étaient des terres partagées entre les chefs francs. Il y avait d'autres alleux, ou terres allodiales, qui, données d'abord à temps, puis à vie, devinrent à la longue héréditaires.

» certains usages et certains tyrans, étaient en harmonieavec » les besoins de la foule. Les libertés que les prêtres récla- » maient au nom du peuple ne leur étaient pas incessamment » données; mais elles répandaient dans la société des idées qui » devaient s'y développer et tourner au profit de l'espèce hu- » maine. Le clergé régulier était encore plus démocratique » que le clergé séculier. Les ordres mendiants avaient des re- » lations de sympathie avec les classes inférieures. En chaire, » ils exaltaient les petits devant les grands, et rabaissaient » les grands devant les petits. Il était impossible que ces vé- » rités de la nature,déposées dans l'Évangile, ne descendissent » pas de l'ordre religieux dans l'ordre politique. » Il ne faut pas oublier ce que dit ailleurs le même auteur, que la vocation religieuse donnait l'affranchissement; le capuchon et la soutane affranchissaient plus vite que le heaume, et la liberté rentrait dans la société par des voies inattendues.

On a beaucoup crié contre les richesses de l'Église dans les temps féodaux; mais on ne saurait en disconvenir, la partie plébéienne du clergé en possédait les deux tiers. L'épiscopat se recrutait dans l'aristocratie; il était riche de son propre fonds; et c'est à lui en grande partie, et aux ordres religieux, que nous devons les superbes monuments qu'avec le gros budget de l'État, on a tant de peine à conserver. N'est-ce pas au clergé qu'on doit ces deux grands faits sociaux : l'affranchissement des *mancipia* et l'extinction de l'esclavage domestique ? Ne sait-on pas que les fondateurs des ordres religieux en général, et saint Benoît d'Aniane en particulier, émancipaient tous les serfs des terres que les riches donnaient à leurs abbayes ? Dans notre *Histoire de l'Église de Bordeaux*, nous parlerons des droits des chapitres de Saint-Seurin, de Saint-André et des religieux de Sainte-Croix.

Qui est-ce qui a maintenu l'esprit d'égalité et de liberté dans ces temps féodaux ? C'était l'Église, la république chrétienne. Le pape, qui marchait alors à la tête de la civilisation, c'était sa place, n'avait qu'un pouvoir électif auquel le fils du

dernier paysan pouvait aspirer, et auquel sont arrivés des hommes sortis de la dernière classe de la société, mais vénérés par leurs vertus et distingués par leur savoir. Pourquoi les papes furent-ils tout-puissants! C'est parce qu'ils s'appuyaient sur la souveraineté populaire; parce qu'ils étaient l'expression du choix de la majorité. Ils étaient tout-puissants, dit Châteaubriand; ils étaient maîtres de tout, tant qu'ils sont demeurés guelphes ou démocrates; mais leur puissance a décliné et s'est affaiblie du moment que, par suite des intrigues ambitieuses des Médicis, ils ont renié leur nature, abandonné leur principe de vie, pour devenir gibelins et aristocrates. Depuis le pape, clé de voûte de l'édifice religieux, la hiérarchie descend par les évêques, les curés, les vicaires, jusqu'au dernier clerc de paroisse; il y avait des prêtres et des religieux pour toutes les misères de l'humanité. Le prêtre célibataire, les moines, les religieuses, défrichaient nos landes, cultivaient les lettres et les sciences, et affrontaient, dans l'intérêt de l'humanité et pour le ciel, les dangers de la guerre, l'inclémence des climats, les ravages de la peste, comme l'ont fait, de nos jours, nos prêtres, nos religieux et nos religieuses, particulièrement les saintes filles de Saint-Vincent-de-Paule, dans la guerre de la Crimée et pendant les invasions du choléra. Grâces au clergé, les populations des villes, transformées successivement de serfs en vassaux, et, enfin, en bourgeois, avec des droits acquis comme ceux de nos bourgeois de Bordeaux, éclairées par le zèle et les instructions des prêtres sortis de leur sein et étrangers à la noblesse féodale, réclamèrent la protection de leurs personnes, de leur repos et de leur prospérité, et parvinrent, par le concours des prêtres, à la formation des sociétés ou des communes; elles trouvèrent le pouvoir monarchique disposé à seconder leurs efforts et à réaliser leurs vœux. La Commune était un pacte d'union, d'amitié, de concorde et de défense mutuelle; c'était l'entente des bourgeois pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts.

Nous ne prétendons pas que le système féodal fut exempt

de défauts ; il y en eut beaucoup ; mais où est-ce qu'il n'y en a pas? Les grands fiefs se subdivisèrent en petits fiefs; et parmi les seigneurs, les plus petits ont toujours été les pires. Ces petits *sires* érigèrent en lois leurs volontés, leurs fantaisies et leurs caprices; c'étaient des *droits* ridicules et immondes, des outrages à la morale évangélique et à la dignité humaine, tels que l'infâme droit de *marquette*, de *prélibation*, qui n'a jamais été un droit général ; il n'était qu'une exception; et ce sont les passions de quelques misérables tyranneaux qui firent introduire dans quelques rares endroits ce hideux *rachat*, qui a été inconnu parmi les seigneurs du pays bordelais.

Dans le régime féodal, les filles étaient exclues de la possession de la terre, et l'inaliénabilité du fief substitué d'aîné en aîné ; cependant, sous Hugues Capet, on voit les filles égalées aux fils et préférées aux collatéraux, quand il n'y a point de fils (1). Mais en général le bien patrimonial, le manoir seigneurial, appartenait à l'aîné, et c'était de lui que les puînés tenaient leurs terres comme arrière-fiefs. Tout cela tendait à conserver les grandes terres territoriales; on comprit que le morcellement des terres par un partage successif allait un jour amener le règne de la démocratie. Les lois écrites avaient disparu avec les Capitulaires, les rois essayèrent de renouveler le pouvoir législatif, mais sans succès. Dans certains pays, on réduisit en coutumes locales quelques traditions celtiques, quelques dispositions des lois visigothes et des lois romaines ; dans d'autres endroits, on suivait le droit écrit. Dans l'Aquitaine, en général, on voit un mélange du droit coutumier et du droit romain. Tel était en général l'état des choses

H. Martin, *Histoire de France*, tome 3.

Duchesne, *Script. rer., etc.*, tome 4, 132.

(1) Hugues se fit donner le titre de *majesté;* mais il fut abandonné, et il ne reparaît que sous Louis XI. Il a été donné au petit-fils de Hugues, à Henry Ier. (Fleury, *Hist. ecclésiast.*, t. 12, p. 577). Le titre *dominus* ou *domnus*, seigneur, était donné aux évêques du temps de Charlemagne. (Aug. Thierry, *Essai sur l'Hist. du Tiers-État*, p. 15).

pendant les Xe et XIe siècles : un mélange de bien et de mal; des avantages sociaux immenses à côté des abus injustifiables et criants.

Le plus grand suzerain de cette époque, dans le Bordelais, était, sans contredit, *Pey de Bordeaux*, successeur des Paulins, et dont la demeure était au Puy-Paulin, dans cette ville. Il avait de nombreux fiefs dans le pays, comme on peut voir par des documents achetés tout récemment à Bruxelles, d'après les ordres de M. Gautier aîné, maire de Bordeaux. L'archevêque et les deux chapitres avaient aussi plusieurs fiefs, dont nous aurons occasion de parler dans notre *Histoire de l'Église de Bordeaux*.

CHAPITRE XI.

Désordres dans toutes les administrations, dans le clergé. — Puissance de la foi. — Le pape Urbain II. — La Croisade. — Les seigneurs aquitains prennent la Croix. — Le pape consacre l'église de Saint-André à Bordeaux. — Le retour des Croisés. — Concile de Poitiers. — Philippe excommunié. — Nouvelle expédition pour Jérusalem. — Guillaume IX. — Le comte d'Armagnac attaque Bordeaux. — La Lande. — Son combat. — Le couvent des Carmes. — Ses ancêtres. — Le vicomte de Benauge établit un droit de péage à La Réole. — Le comte de Toulouse part pour la Palestine. — Il meurt à Tripoli. — Guillaume IX s'empare de Toulouse. — Ses mœurs. — Son abbaye de courtisanes à Niort. — Il est excommunié. — Il va combattre les Maures en Espagne. — Il meurt en 1126.

DE 1079 A 1126.

Dans ce mouvement de rénovation politique et religieuse qu'on remarquait partout, on voyait çà et là plusieurs éléments de discorde en dehors du cercle général des affaires : Dans l'ordre civil, c'était la jalousie des seigneurs inférieurs contre des seigneurs plus puissants, l'insurrection du droit contre la tyrannie de la force, l'enfantement toujours laborieux d'une nouvelle société. Dans l'ordre religieux, c'était l'apparition de l'hérésie, la prédication de la doctrine insolite et dangereuse de Bérenger, que l'Église et l'autorité séculière s'empressèrent de condamner à sa naissance; c'était l'esprit d'insubordination du dehors se glissant même dans la solitude des cloîtres. L'orgueil inspirait des actes que l'humilité et des vœux solennels condamnent. A Auch, où la population s'était beaucoup accrue depuis que ce siége était devenu métropolitain, l'archevêque crut devoir ouvrir et bénir un nouveau cimetière en rapport avec les besoins de la ville ; les moines s'y opposèrent, par la raison que, de temps immémorial, ils

Livre II.
—

Livre II. Chap. 11.

avaient, eux seuls, le privilége d'inhumer les morts dans le cimetière de leur monastère. L'archevêque passa outre; Léon IX fit droit à la réclamation des moines, qui, fiers de leurs succès, accusèrent le prélat de simonie, et le firent déposer en 1049.

Austinde, natif de Bordeaux, fut élu à sa place; il alla à Rome et releva la prélature de la déconsidération où l'avait jetée une misérable intrigue monastique.

Des scènes semblables se renouvelèrent à Bordeaux. Le cimetière de Saint-Seurin était le plus ancien du pays; on le croyait établi et consacré par saint Martial; et les chrétiens des environs l'avaient tellement en vénération, qu'ils s'y faisaient tous enterrer. L'habitude devint, aux yeux des religieux de Saint-Seurin, un droit; mais le chapitre de Saint-André refusa de le reconnaître. L'archevêque se prononça en faveur de Saint-Seurin; mais le chapitre renouvela plus tard ses prétentions; et appuyé par les besoins d'une population toujours croissante, triompha enfin de l'opiniâtreté intéressée des religieux, et rendit à tous, quant au choix du cimetière, la liberté d'inhumation.

1096. Nous voici arrivés à la fin du XI[e] siècle : une nouvelle ère commence, une autre société se forme. La foi était alors le grand mobile de la politique; puissant levier, il avait son point d'appui dans le cœur de l'homme. C'est sur elle que les princes s'appuyaient; par elle ils réussissaient dans leurs entreprises. Elle était l'âme de toutes les grandes affaires du temps. Pierre l'Hermite parcourait les pays chrétiens et faisait partout un triste tableau de Jérusalem et de l'état d'abjection et de misère où les Turcs tenaient les pèlerins de l'Europe, les chrétiens qui allaient de tous les coins de l'univers visiter le Saint-Sépulcre. On s'apitoyait sur le sort de ces infortunées victimes du fanatisme musulman; on excitait le zèle du clergé et des princes; on exaltait le courage des uns; on électrisait les autres, au point qu'une seule pensée germait

dans tous les esprits, un seul vœu animait et réchauffait tous les cœurs. Les pauvres prennent part à cet enthousiasme général; les riches se laissent aller au courant des idées, et tous ne demandent qu'à marcher à la conquête de la Terre-Sainte. Il fallait un chef : Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, se présente pour les conduire; Urbain II bénit leurs armes et applaudit à leur entreprise. Raymond était l'un des plus grands guerriers du temps : ses États étaient étendus, son influence égalait sa renommée, et sa puissance surpassait celle du roi de France. Fier de ses exploits et de ses triomphes sur les infidèles, qu'il avait combattus avec le Cid, il brûlait du désir de moissonner de nouveaux lauriers, et se voua au service de la Croix. Tous les yeux étaient tournés vers l'Orient; c'est là que la foi et le courage se donnaient un *rendez-vous* général. Raymond se mit à la tête du troisième corps d'armée, composé de Gascons, de Bordelais, de tous les peuples qui se trouvaient sur son passage jusqu'aux Alpes, et passa les Apennins au mois d'octobre 1096, aux cris mille fois répétés de : *Dios lou volt*. Pendant son absence, Guillaume IX, qui avait épousé Philippa, fille de Guillaume, comte de Toulouse, s'empara de ses États : conquête facile; personne ne les défendait.

Livre II. Chap. 11.

Hist. générale du Languedoc, tome 11.

Urbain II était digne du rôle que la Providence lui réservait; c'était l'homme de son temps, le promoteur principal, l'agent de la civilisation chrétienne, qui cherchait de nouvelles conquêtes. Sa voix retentit au Concile de Clermont, en 1095, en faveur de la Terre-Sainte : entouré de treize archevêques, de deux cent vingt évêques, d'abbés et de puissants seigneurs, il appela autour de la Croix tous les amis de la religion et de l'humanité; il proclama même que la croisade remplacerait au besoin toutes sortes de pénitences pour les Croisés qui iraient conquérir sur les mahométans la terre sanctifiée par la naissance du Sauveur et arrosée de son sang. La Guienne se réveilla, comme d'une longue léthargie, à la

voix du pontife ; un mélange de foi, d'esprit militaire et d'une inquiète curiosité religieuse, souleva une grande partie de l'Europe, et précipita les peuples sur la route de Jérusalem.

Toutes les passions se taisaient devant une seule ; mais celle-là était grande et noble ; elle entraînait tous les cœurs. Tout le monde s'empressa de prendre la croix : les prêtres, mus par un saint zèle et pour donner l'exemple ; les nobles, excités par la gloire, et peut-être par la crainte de paraître lâches et impies ; les serfs, par obéissance et attachement pour leurs maîtres ; les chevaliers, par devoir ; les cadets des familles nobles, dans l'espoir de faire fortune et d'acquérir des richesses à la place du patrimoine de leur père, que la législation leur enlevait au profit d'un droit d'aînesse ; les uns, pour se sanctifier davantage ; les autres, pour faire pénitence de leurs péchés ; le grand nombre, pour avoir part aux grâces promises par le successeur de saint Pierre ; tous, en un mot, pour gagner le ciel, la gloire ou la fortune, d'une manière ou d'une autre. On abandonna ses champs, sa maison, sa famille : les seigneurs vendirent leurs châteaux et leurs terres aux églises et aux monastères, afin de s'acheter des armes, et s'en allèrent comme pour une partie de plaisir, escortés de leurs pages, de leurs familles et même de leurs faucons et chiens de chasse. Jeunes et vieux, pauvres et riches, les infirmes et les gens en bonne santé, tous partirent à pied ou en charrette, vers une terre lointaine, où l'imagination et l'ignorance fanatique croyaient entrevoir une terre promise, avec ses richesses inépuisables et des délices éternelles. « *Les chemins étaient* » *trop étroits*, dit Guillaume de Malmesbury ; *l'espace man-* » *quait aux voyageurs.* »

Les seigneurs d'Aquitaine se lèvent comme un seul homme et se mettent en route avec Raymond en tête ; la Gascogne fournit un noble contingent : Gaston de Béarn, les d'Albret, les seigneurs de l'Ile et autres barons et chevaliers bordelais s'en-

rôlent sous sa bannière. Des amis s'adoptent réciproquement et mettent en commun leurs fortunes et leurs espérances : les jeunes chevaliers de Bezolles et de Beaumont font un contrat semblable; et ayant pris la croix, partent pour la Palestine (1). Le premier revint et hérita de son frère adoptif; c'est alors que les chefs prirent des armoiries, qui étaient reproduites sur les armures et les caparaçons des chevaux; c'était par ce moyen qu'ils se reconnaissaient pendant que la visière de leur casque était baissée.

Bajole, *Hist. sacrée d'Aquitaine*, liv. II.

Le Pape distribua des croix aux braves et assista pour ainsi dire à leur départ; il vint ensuite à Bordeaux, accompagné d'Amat, archevêque de cette ville, et consacra la nouvelle église de Saint-André, le 1er mai 1096.

La nouvelle de la prise de Jérusalem et du retour des Croisés enflamma extraordinairement l'ardeur et l'enthousiasme religieux des Aquitains : chaque Croisé était un héros, et chaque héros était le pèlerin de sa foi. A leur retour, on les entourait, on les écoutait avec bonheur et respect; les récits merveilleux de ces pays lointains, de Jérusalem, de Nazareth, de Bethléhem, la description de ces lieux si souvent foulés des pieds sacrés du Sauveur, les charmes des paysages, la description de ces endroits qui occupent une si grande place dans l'histoire de l'humanité; tout cela exaltait les imaginations et excitait partout un enthousiasme religieux et militaire à la fois. La perte de quelques centaines de mille hommes n'était rien; la gloire d'avoir délivré Jérusalem n'était pas achetée trop cher. Aucun sacrifice ne paraissait trop grand à côté de la glorieuse conquête de la Terre-Sainte et de la

(1) Dans les expéditions pour la Terre-Sainte, on portait la croix sur l'épaule droite : elle était de couleurs différentes, suivant les nations. La croix était rouge pour les Français et les peuples de la Gaule, blanche pour les Anglais, verte pour les Flamands, noire pour les Allemands, jaune pour les Italiens.

Dans les croisades contre les Albigeois, on portait la croix sur la poitrine. (Tourret, *Encyclopédie moderne*, Croisades.)

Livre II. Chap. 11. — délivrance du Sépulcre du Sauveur. On bénissait les Croisés, on insultait les lâches qui n'avaient pas voulu partir où qui avaient tout abandonné en route : enthousiasme religieux, ardeur militaire, dévoûment, abnégation, patriotisme unis à la foi, voilà le penchant général, la tendance de tous les esprits de cette époque.

Les pertes qu'éprouva la première expédition mirent le Pape dans la nécessité de demander aux princes chrétiens de nouveaux renforts. Il fit convoquer, à cet effet, un nouveau concile à Poitiers (1). Après les débats religieux et politiques, les légats lancèrent une excommunication contre le roi Philippe, pour avoir repris sa concubine, Bertrade, malgré les engagements qu'il avait pris avec Urbain II. Le prince Guillaume, duc d'Aquitaine, voyant qu'on allait prendre une mesure si sévère contre le roi, commença à craindre pour lui-même; et se sentant aussi coupable que le prince excommunié, il fit attaquer les pères du concile par ses affidés.

18 novembre 1100.

Hug. Flav., *Chroniques*, page 260. — Aug. Thierry, XIV, 15. — Geoffroi, *Vitâ s. Bern.*, page 42.

Des pierres furent lancées contre les évêques : un clerc fut tué et le concile dispersé; mais la sentence fut lancée, malgré toutes les violences du parti de Guillaume. L'Église dissimula ses griefs; elle avait besoin de lui. Mabillon croit qu'il y a de l'exagération dans ce récit de Geoffroi; mais d'autres l'affirment. Nous adoptons leur opinion, qui nous paraît plus vraisemblable que celle de Hugues de Flavigny.

Histoire littér. de la France, tome 11.

Jérusalem était conquise; il fallait la conserver. Une poignée de braves était restée pour garder le Saint-Sépulcre; mais entourés de nombreux et puissants ennemis, ils se sentirent faibles et en danger. De nouveaux renforts furent demandés à Poitiers; on s'enrôla avec empressement; et Guillaume IX, après avoir restitué le comté de Toulouse à Bertrand, fils de Raymond de Saint-Gilles, se mit à la tête de la

(1) Ce concile fut convoqué par Urbain II, comme le dit Améd. Thierry; mais les légats de Paschal II y présidèrent.

deuxième expédition. Guillaume était l'un des hommes les plus remarquables de son siècle : plein d'esprit, d'une vive et brillante imagination, il était épris de la poésie et passait pour un excellent troubadour : fort, beau, bien fait et valeureux, le commandement lui allait bien; mais ses vices déshonoraient sa naissance et sa dignité. Sa jeunesse s'était passée dans des écarts, dans des crimes dont le pouvoir garantissait l'impunité. Grand trompeur de dames, dit son historien, et obstiné protecteur de l'hérésie (1), il craignait cependant les censures de l'Église : le remords même s'était glissé dans son âme ; il voulait, lui aussi, expier ses méfaits par un pèlerinage belliqueux. Tous les yeux étaient fixés sur lui; il s'était souvent distingué dans les combats, et surtout par la réduction de Blaye, en 1096. C'était l'homme qu'il fallait à la tête de la nouvelle expédition; il y consentit, pour se réconcilier avec le clergé, pour expier ses folles amours et ses méfaits par la pénitence et des travaux qui devaient tourner à la gloire de la religion. Ainsi ce gai, ce courtois prince, premier troubadour du pays, fit ses adieux au monde et se mit en route pour la Palestine, avec cent quarante mille soldats, sans compter un nombre prodigieux de femmes, de jeunes filles, qui suivaient en désordre cette immense armée, composée de Gascons, de Bordelais, de Poitevins, de gens rassemblés de toutes parts. La discipline y était nulle, l'insubordination y était au comble; les sages conseils de Raymond de Saint-Gilles étaient si peu écoutés, que ce grand corps fut presque complètement détruit avant qu'il n'arrivât en Palestine (2).

Fleury, XIV, 268.

Hist. générale du Languedoc, tome 2.

(1) Le coms de Peitieus si fa uns dels maiors trichadors de domnas... et anet lonc temps per lo mond per enganar las domnas. (Raynouard, *Choix de poésies*, t. 5).

(2) On a conservé le *Chant de Départ* de cette armée de Guillaume, en vers provençaux. « Fidèle à l'honneur et à la vaillance, je m'arme, partons!... Adieu, brillants tournois; adieu, grandeurs et richesses; adieu, tout ce qui enchaînait mon cœur, je vais aux champs où Dieu promet la rémission des péchés. » (Raynouard, *Poésies des Troubadours*).

Guillaume renonçait au péché, en paroles seulement; il gardait encore *ce qui en-*

Livre II. Chap. 11.

Ces expéditions d'outre-mer, louables dans leur but, furent déplorables dans leurs résultats immédiats dans le pays, et donnèrent naissance à mille abus, à de graves désordres, à de fâcheux incidents, qui caractérisent les mœurs de l'époque, dont il serait difficile d'esquisser le tableau. Les grands étaient en Palestine; les pauvres sans guide, sans protecteur, sans frein; les hommes puissants s'arrogeaient des droits que les serfs, les pauvres et les prêtres n'osaient leur contester. La licence
1103. des mœurs s'accroissait avec l'impunité du crime. Bernard, vicomte de Benauge, dont les finances n'étaient pas médiocrement obérées, établit sur la Garonne, à La Réole, un péage qui excita les plus vives réclamations des habitants des deux rives. Les communications étaient interrompues; le peuple se récriait; mais les moines de La Réole ayant plus de raison de se plaindre que les habitants, portèrent leur plainte au duc d'Aquitaine, à son retour de Jérusalem. Guillaume IX ordonna la suppression du droit de péage. Mais Bernard de Benauge, tout en promettant de bien faire, n'en continua pas moins à percevoir l'impôt. De nouvelles plaintes furent portées; Guillaume convoqua alors à La Réole un plaid de la cour de Gascogne. Tous les feudataires s'y rendirent : Bernard, comte d'Armagnac; Loup-Aner, vicomte de Marsan; Étienne, évêque de Bazas, et plusieurs autres grands personnages du pays. Le péage fut aboli, et Bernard de Benauge obligé de fournir des cautions pour l'exécution de ce jugement. Gaston de Béarn et Pierre, vicomte de Gabarret, furent ses garants.

Marca, *Histoire du Béarn*, lib. V, ch. 13.

Le goût des croisades était toujours celui du siècle : les riches y consacraient leur fortune; les jeunes nobles s'y distinguaient par de hauts faits d'armes; la valeur et la religion

chaînait son cœur, des essaims de jeunes filles (*examina puellarum*), qui le suivaient, lui et ses compagnons, et, après sa défaite, allèrent orner les harems asiatiques. (H. Martin, *Hist. de France*, t. 3).

exaltaient l'enthousiasme général; la société avait trop de sève, et versait son trop plein de vitalité sur les côtes de la Syrie. Bertrand, comte de Toulouse, avait hérité des idées chevaleresques et de la valeur de son père, le célèbre Raymond de Saint-Gilles, qui mourut à Tripoli en 1105; il partit lui aussi pour la Palestine, avec quatre mille chevaliers, et y trouva, comme son père, une tombe à Tripoli, en 1112. Son fils, Alphonze Jourdain, revint à Toulouse; mais sa jeunesse, son inexpérience, ne servirent que trop bien les prétentions de Guillaume IX, qui, appuyé sur les droits de sa femme, s'empara de nouveau de Toulouse dont il s'était dessaisi avant son départ pour la Terre-Sainte. Centulle, comte de Bigorre, et Bertrand, évêque de Bazas, lui servirent d'auxiliaires dans cette odieuse usurpation; il en resta maître jusqu'en 1120.

1109.

1120.

Fleury, XIV, 260.

Jusqu'alors, Guillaume avait été excessivement licencieux dans ses mœurs; il menait, au milieu d'une troupe de femmes de mauvaise vie, la conduite d'un prince musulman. Son voyage en Orient ne l'avait pas corrigé : sa maison était un harem, sa vie était un tissu d'immoralité, l'impudicité son penchant favori, la volupté son élément, la poésie et la guerre ses délassements. Il revint de Jérusalem plus dépravé que jamais; il fonda à Niort un palais qu'il peupla de courtisanes soldées par le Trésor : il appelait cette maison son abbaye, et chaque femme, une religieuse, car il ravalait ainsi la dignité de cette profession et de ce nom, qui est synonyme de chasteté. Chaque courtisane avait sa cellule et prononçait des *vœux de plaisirs;* une abbesse, crossée et mitrée, gouvernait cette horde de prostituées, et un sérail infâme s'élevait ainsi au centre même de la France chrétienne! Cité à comparaître devant le concile de Reims, en 1119, il prétexta une maladie et ne comparut point. Son épouse s'y présenta, et accusa le duc d'avoir vécu dans la débauche, et surtout d'avoir enlevé et gardé, au détriment de la morale, au scandale du peuple, la femme du vicomte de Châtellerault. On lui donna

un délai pour rentrer dans le devoir et reprendre sa femme légitime; le concile chargea l'évêque de Poitiers de l'excommunier s'il persistait dans son adultère et dans ses débauches. L'évêque l'admonesta souvent, mais sans succès; alors il fixa un jour pour prononcer l'excommunication; mais au moment où l'évêque allait prononcer la formule sacramentelle, le duc courut à lui dans l'église, l'épée à la main, le saisit par les cheveux, et s'écria : *Tu m'absoudras, ou tu mourras.* L'évêque feignit d'avoir peur, et hésita, comme pour réfléchir, mais en réalité pour prononcer la sentence. Alors, regardant en face le prince courroucé, et lui tendant le cou, il lui dit : *Frappe maintenant!* Cet héroïsme déconcerta le duc : plus vaincu, plus humilié que Théodose devant saint Ambroise, il remit son épée au fourreau.... *Va, misérable*, lui dit-il, *tu mérites un enfer sur la terre. Je ne veux pas t'envoyer en paradis.* Il le chassa de son siége.

Guillaume de Malmesbury

C'est ainsi que, dans les siècles de barbarie, on voit toujours les Papes, les évêques, les premiers à braver toutes sortes de périls, pour veiller sur les mœurs, sauvegarder les libertés de l'Église et du peuple.

Guillaume, excommunié, aurait voulu faire quelque chose pour l'Église, qui lui en voulait de ses violences et de ses débauches; c'était la pensée d'une réconciliation qui lui traversait la tête; il en avait un désir moins apparent que réel. Il survint, en outre, une autre circonstance qui le raffermit dans son bon propos et surexcita l'esprit public. On apprit, par des récits merveilleux, les exploits des Croisés, le courage de Godefroi de Bouillon, qui pénétra le premier dans la ville de Jérusalem, les hauts faits d'armes du vicomte de Béarn, qui avait pris Nicée et Édesse; en un mot, la renommée proclamait aux quatre coins du monde les faits d'armes, les prodiges de valeur des Francs et des Aquitains. Guillaume, stimulé par la gloire, agité par une conscience troublée, honteux d'avoir été oisif pendant que d'autres moissonnaient d'abondants lau-

Michaud, *Histoire des Croisades*, tome 4.

riers, prit de nouveau les armes contre les musulmans d'Espagne, qui persécutaient les chrétiens. Il se rendit à la Grande-Sauve pour y faire ses Pâques, ce qui le suppose absous et réconcilié avec l'Église; il était accompagné de l'archevêque de Bordeaux, des évêques d'Agen et de Bazas, et y prêta serment de garder les priviléges déjà accordés à cette nouvelle abbaye. Il alla ensuite en Espagne, où, de concert avec le roi d'Aragon, il défit le roi de Cordoue et ses onze émirs, à la fameuse bataille d'Arinzol. En rentrant dans sa patrie, chargé de dépouilles des infidèles, il fut étonné d'apprendre que Toulouse, dont il s'était emparé comme appartenant de droit à sa femme, Philippa, avait ouvert ses portes à Alphonze Jourdain, l'héritier légitime, et que tous les seigneurs du pays s'étaient prononcés en sa faveur. Il leur déclara la guerre, sans autre allié que le comte de Barcelonne, et les poursuivit avec acharnement jusqu'en 1126; mais la mort de Guillaume, 1126
arrivée le 10 février, mit fin aux hostilités. Guillaume X, alors âgé de vingt-huit ans, succéda à son père.

Livre II. Chap. 11.
—
Cirot, *Histoire de la Grande-Sauve*, tome 2, 41.
—
Marianæ, *Hist. Hispan.*, lib. I.
—
Zurita, *Indices rer. Aragon.*, lib. 1.

CHAPITRE XII.

Guillaume X. — Il favorise l'antipape. — Saint Bernard le menace de la colère de Dieu. — Guillaume fonde l'hôpital de Saint-Jacques à Bordeaux. — Notice sur cet hôpital *(note)*.— Éléonore de Guienne épouse Louis le Jeune. — Mariage malheureux.—La Croisade.—Louis y prend part.—Éléonore mène une vie scandaleuse. — Louis mécontent. — Ils reviennent en France. — Divorce. — Suger s'y oppose. — L'archevêque de Bordeaux aussi. — Le divorce est accordé à Beaugency. — Éléonore épouse Henry, héritier de la couronne d'Angleterre. — L'Aquitaine passe sous les Anglais.—Le mot *Guienne*.—Les comtes de Poitiers qui ont régné sur la Gascogne.

DE 1126 A 1152.

Livre II. — Guillaume X, moins débauché que son père, n'hérita pas de ses brillantes qualités; sa vie était aussi obscure que celle de son père avait été agitée et glorieuse. A cette époque, il régnait un déplorable schisme dans l'Église, par suite des prétentions de l'antipape Anaclet II, dont le jeune duc avait épousé les intérêts, en opposition à Louis le Gros, à presque tous les évêques et presque tous les seigneurs de l'Aquitaine et de la Gascogne, qui s'étaient prononcés en faveur d'Innocent II. Saint Bernard alla le trouver, dans l'espoir de le gagner, par la raison et sa douce éloquence, à reconnaître Innocent II; Guillaume fit de belles promesses; mais elles ne passèrent jamais en faits, et il ne voulut pas consentir à rétablir les évêques légitimes qui avaient été expulsés de leurs siéges. Saint Bernard, désolé de ce coup si terrible, porté à l'unité et à la discipline de l'Église, s'imagina d'employer des armes d'une autre espèce. Un jour, ayant su que le duc, excommunié encore, se tenait dehors, à la porte de l'église, à Parthenay, pendant la messe, saint Bernard place le Saint-Sacrement sur

Fleury, XIV, 447.

la patène; et fendant la foule, se dirige vers le duc abasourdi, et lui parle ainsi : « Depuis longtemps, nous vous adressons » nos prières, et vous les méprisez; tous les serviteurs de Dieu » se sont réunis pour vous représenter vos devoirs, et vous » ne les avez pas écoutés. Voici le Dieu vivant, le chef, le » seigneur de cette Église, que vous persécutez, qui vient » vous trouver lui-même. C'est ce juge terrible, en présence » de qui tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre et dans » les enfers; votre âme est sur le point de tomber pour ja- » mais entre ses mains redoutables. Le mépriserez-vous aussi » et le traiterez-vous ainsi que vous avez traité ses fidèles » serviteurs? » Frappé de ces paroles foudroyantes, de la sainte audace de l'homme de Dieu, de la consternation du prince, en un mot, de la nouveauté du spectacle, le peuple fondit en pleurs. Le duc tomba sans connaissance et resta quelques moments sans pouvoir proférer un mot. Alors saint Bernard lui parla en termes plus doux, mais fortement accentués, et lui dit de se lever et d'écouter les ordres de Dieu : « L'évêque de Poitiers, que vous avez chassé de son siége, » est ici présent; allez vous réconcilier avec lui; donnez-lui » le baiser de paix, et rendez-le à son église. Satisfaites à » Dieu pour toutes les fautes que vous avez commises; répa- » rez les injures que vous avez faites à son saint nom; rap- » pelez dans les liens de l'unité ceux de vos sujets qui les ont » rompus à votre exemple. Toute l'Église obéit au pape In- » nocent II; ne différez plus de lui rendre vos hommages. »

Livre II. Chap. 12.

Vità Bernard, lib. II, cap. 6. — Mabillon, *Annal. Ben.*, lib. 76.

Le malheureux prince, tout stupéfait, tout étonné et troublé dans sa conscience, demanda à saint Bernard ce qu'il convenait qu'il fît. Le saint lui dit d'aller en pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle par pénitence. Les pélerinages étaient alors et toujours considérés comme un excellent moyen d'expiation. Guillaume se laissa aller à cette pensée, qui lui sourit; il avait accompagné Geoffroi Plantagenet en Normandie; et témoin de tous les pillages que les soldats avaient commis dans

1137.

Livre II. Chap. 12. —

les églises et les monastères, il en conçut un tel remords, que la pénitence de saint Bernard ne lui paraissait qu'une très-médiocre satisfaction pour tant de méfaits. Sans énergie, sans courage, il ne savait supporter les peines ni les braver; le sentiment religieux le dominait au point, qu'un de ses vassaux lui ayant enlevé sa femme, il n'y voyait que la main de Dieu qui s'appesantissait sur lui en expiation de ses péchés. Il avait eu la pensée de finir sa vie dans la pénitence; saint Bernard le décida tout à fait.

Vie de Louis le Jeune, attribuée à Suger.

Guillaume accepta donc la pénitence de l'abbé de Clairvaux (1). Il mit de l'ordre dans ses affaires, fit son testament, institua sa fille aînée, âgée de seize ans, héritière de ses duchés d'Aquitaine et de Gascogne, à condition qu'elle épouserait Louis le Jeune, fils aîné du roi de France, que son père avait depuis deux ans associé à la couronne; la plus jeune de ses filles épousa Raoul, comte de Vermandois (2). Ayant tout réglé, il se mit en route, suivi de trois ou quatre serviteurs ou amis, pour Saint-Jacques de Compostelle, à pied et en

(1) Montaigne dit qu'il porta, les dix dernières années de sa vie, continuellement une cuirasse sous un habit religieux, par pénitence. (*Essais*, liv. 1, ch. XL).

(2) Sa fille aînée s'appelait Aliénor, qu'on prononce en anglais Éléonore et qu'on a écrit de même depuis la domination anglaise en Guienne. Larrey et quelques autres écrivains ont dit qu'Éléonore était fille de Guillaume IX; c'est une erreur : M. de Bréquigny a suffisamment prouvé qu'elle était fille de Guillaume X, petite-fille du fameux troubadour. (*Mém. de l'Acad. des inscript., etc.*, t. 43). Guillaume avait un beau château à Belin; on prétend que c'est là que naquit Éléonore.

Le nom de cette princesse s'écrit différemment dans les anciennes Chartes et histoires; le plus souvent c'est *Aliénor* qu'on rencontre, quelquefois *Aénor*. (*Preuves de Besly*, p. 494); *Elianor* dans la chronique de Sens (Besly, p. 495); et *Léonore* dans le testament de son père, Guillaume. *In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Willelmus... filias meas Regis domini mei protectioni relinquo, Léonoram collocandam cum Domino Ludovico Regis filio, si Baronibus meis placuerit, cui Aquitaniam et Pictaviam relinquo, Peronellæ vero meæ filiæ possessiones meas et castella quæ in Burgundiâ possideo...* (*Veter. Script.*, t. 5, col. 1153).

D'où il résulte qu'Éléonore, quoi qu'on en ait dit, n'était pas fille unique; sa sœur, Péronelle, s'appelait aussi Alayde ou Alays. C'est ainsi qu'elle est désignée par l'auteur des *Gestes de Louis VII*. (Duchesne, t. 4, et Suger, ibid., p. 413).

costume de pèlerin. Cette circonstance mérite de figurer dans un tableau de mœurs; elle prouve, non pas la culpabilité du prince, mais la tendance de l'esprit public; elle caractérise une imagination impressionnable et la puissance du sentiment religieux sur une conscience troublée à la voix d'un saint prêtre qui voulait le bien et remplissait un devoir.

Louis le Gros apprit ces dispositions avec un indicible plaisir, et accepta l'alliance; c'était doubler son royaume et procurer à son fils la femme la plus spirituelle, la plus riche et la plus belle de son époque. Le prince pèlerin, avant de se mettre en route, fonda, hors des murs de Bordeaux, dans un lieu appelé *Clos Mauron* (aujourd'hui *rue du Mirail*), un hospice plus spacieux que celui des pauvres, qui s'y trouvait; le nouvel hôpital fut supprimé en 1574 et donné aux Jésuites en 1605. Il attacha à cet établissement des ecclésiastiques pour le service des *romieux*; ou pèlerins de Saint-Jacques (1). NOTE 21.

Louis le Jeune s'empressa d'aller rejoindre sa fiancée, qui résidait à Bordeaux. Son escorte était nombreuse; il avait avec lui cinq cents nobles ou personnages marquants, parmi lesquels étaient Thibaud, comte de Blois; Guillaume de Nevers; Rotron, comte de Perche; et Geoffroi, évêque de Chartres et légat en Aquitaine. Arrivés en vue de Bordeaux, les troupes campèrent sur les hauteurs de Lormont et du Cypressat, qui dominent la ville. Le roi leur avait recommandé, avant leur départ de Paris, d'éviter tout acte de pillage ou de désordre, de peur de s'aliéner l'affection des sujets qui se donnaient volontairement à la France. On ne leur permit pas d'entrer en ville, afin de leur ôter tout prétexte de collision. D. Devienne dit que l'on fit ainsi, parce que *la ville n'était pas assez grande pour loger une si grande multitude*; c'est une erreur: la raison en était différente; elle était toute politique. L'arrivée du prince fut saluée avec enthousiasme par une foule

Guillaume de Nangis.

(1) Saint-Jacques ou, en anglais, Saint-James; c'est la seule rue à Bordeaux qui perpétue le souvenir des Anglais.

Livre II. Chap. 12. — immense, ivre de joie et livrée à toutes sortes de plaisirs. Éléonore l'y attendait avec une nombreuse et brillante cour, composée des seigneurs de Guienne, du Poitou, de Saintonge et de Gascogne; elle était dans ses seize ans.

1137, 8 août. Le dimanche suivant, les deux fiancés se rendirent à Saint-André, où Geoffroi III, archevêque de Bordeaux, les reçut avec pompe et leur impartit la bénédiction nuptiale. L'historien qui rapporte ce fait, dit un écrivain, n'entre pas dans les détails de cette brillante cérémonie; il se contente de dire que l'éloquence de l'orateur romain, et la variété des pensées de Sénèque, auraient été insuffisantes pour en décrire toute la magnificence, ainsi que les belles et somptueuses fêtes dont elle fut suivie. Les époux furent couronnés ensemble; ils confirmèrent les priviléges de la ville et du clergé, et exemptèrent, par une Charte particulière, l'archevêque de Bordeaux, tous les évêques et abbés de la province, des droits régaliens (1). Ils accordèrent ensuite aux chapitres des cathédrales et des abbayes le droit d'élire leur abbé; ces priviléges furent confirmés par Charles VII, en 1451, le 23 juin, à Saint-Jean-d'Angély.

D. Devienne, page 23.

Histoire de l'Église Santon

Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. 68. Après quelques brillantes fêtes, les époux partirent de Bordeaux pour Paris, et apprirent à Poitiers, le 1er août, la mort de Louis le Gros; elle avait été précédée de quelque temps de celle de Guillaume, qui fut enterré devant l'autel de Saint-Jacques, à Compostelle, le Vendredi-Saint, 9 avril 1137. Éléonore monta donc sur le trône de France, riche, jeune, gaie, spirituelle et jolie; c'était tout ce qu'il fallait pour faire des heureux; c'était trop pour le bonheur de Louis et de la

(1) La Charte donnée à cette occasion a été conservée par M. l'abbé Lebœuf; elle est littéralement conforme à une copie vérifiée, à la demande du chapitre de Saint-André, en 1319, et porte la date de *Bordeaux, MCXXXVII*. Elle fut faite en présence des évêques Geoffroi de Chartres, légat; Albéric de Bourges, Hugues de Tours, Geoffroi de Bordeaux, Hel d'Orléans, Raymond d'Agen, Lambert d'Angoulême, Guillaume de Saintes; Suger, abbé de Saint-Denis, etc., etc. (*Hist. de l'Académie des inscript. et belles-lettres*, t. 13, p. 324).

France. Sa dot se composait du Poitou, du Bordelais, de la Saintonge et de la Gascogne ; en un mot, de toute cette belle partie de la Gaule maritime qui s'étend de la Basse-Loire jusqu'aux Pyrénées. Livre II. Chap. 12.

Ce mariage ne fut pas heureux : la lune de miel suffit bien et au-delà pour mesurer toute l'étendue de leur bonheur conjugal. Éléonore avait été élevée à la cour la plus galante de l'Europe ; la vie tranquille, pieuse et sédentaire de son époux, convenait peu à ses goûts et à ses habitudes ; elle se lamentait, et disait tout haut, sans se gêner : « J'ai cru épouser un » roi, et l'on ne m'a donné qu'un moine. » Plusieurs circonstances contribuèrent à rendre cette antipathie réciproque : une jeune femme badine, aimable, spirituelle, jolie et toute préoccupée de ses plaisirs, ne pouvait guère plaire à un mari réservé, réfléchi et pieux, qui détestait les airs mondains que se donnait Éléonore. Dans cet intervalle, saint Bernard prêchait la seconde croisade ; il décide le roi à y prendre part. Louis consent, et ayant reçu, des mains du saint prédicateur, la croix à Vézelai, se prépare, malgré l'avis de l'abbé Suger, à partir pour la Palestine ; il croyait par ce voyage satisfaire sa piété, adoucir ses peines et faire changer d'idées à la reine. Il nomme Suger, abbé de Saint-Denis, régent du royaume, conjointement avec le comte de Vermandois, et part accompagné de la reine, d'Andron de La Tour, Guillaume de Saint-Loubès, Arnaud de Blanquefort, Claire de Vayres, Martin de Baron, Bernard de La Roque, Robert de Saint-Hilaire, Arnaud de Laubesc, Guarini, évêque de Bazas, Raymond de Cambes, archidiacre de Bordeaux, et de beaucoup d'autres seigneurs aquitains et gascons, avec une armée de quatre-vingt mille soldats. Battu par les Maures, il eut la douleur de perdre de nombreux amis. Sandebeuil de Sansai, seigneur d'un mérite très-rare, et proche parent de la reine, fut fait prisonnier. On prétend qu'Éléonore, qui s'était déjà dédommagée, disent ses ennemis, des fatigues du voyage et de la

Guillaume de Tyr, liv. XVI.

Gesta Ludov., VII, cap. 17.

Livre II. Chap. 12.

froideur de Louis, par ses liaisons criminelles avec son oncle, Raymond, prince d'Antioche, demanda la liberté de son parent, Sansai, au sultan d'Iconium, nommé Saladin, prince jeune et déjà célèbre par ses traits de galanterie. Le jeune sultan fit droit à la demande de la reine de France, et lui renvoya la rançon qu'elle avait offerte, avec une lettre très-gracieuse. Le prisonnier, mis en liberté, ne cessait, en toute occasion, de vanter la beauté et les belles qualités de Saladin, alors à la fleur de l'âge. Louis apprit la démarche de sa femme, qu'elle croyait avoir tenue secrète ; il soupçonnait même qu'elle recevait chez elle le sultan déguisé. Ces idées le tourmentaient nuit et jour ; il se sentit malheureux ; et l'insouciante reine, quoique outrée de ces soupçons, ne fit rien, ne se gêna en rien pour les détruire. Toujours petit sous le rapport moral, ombrageux et austère, Louis renouvelait ses avis, ses remontrances et même ses soupçons.

Larrey, *L'Héritière de la Guienne*, page 86.

Je reproduis ces détails ; mais j'ai hâte de déclarer qu'ils ne sont pas suffisamment prouvés. Guillaume, archevêque de Tyr, est le premier qui ait ébauché un portrait désavantageux de la reine Éléonore (1) ; mais l'autorité de Guillaume sur ce sujet ne nous paraît pas très-imposante. « On l'accuse, dit » Legendre en quelques endroits, d'avoir parlé des choses et » des personnes de son temps plus par prévention qu'avec » exactitude. » Des auteurs postérieurs, par passion et par défaut de critique, ont renchéri sur ce portrait ; ils prétendent qu'étant à même de fuir et de se faire mulsumane, le roi l'arrêta et lui demanda pourquoi elle l'abandonnait : « Eh ! » mon Dieu, dit la roine, pour vostre mauvaisté, car vous » ne valez pas une prune pourrie ; ai tan oï dire de bien de » Salhedin que l'aime mieux que vous, sacies bien de voir, » que de moi tenir ne iores non ia. »

Histoire de France, tome 1er.

Guillaume de Neubroge, *De reb. Anglicis*, lib. I, cap. 31 ; *Chronique de Reims*, page 4.

Michelet, à son tour, traite Éléonore d'une manière indigne,

(1) Una de fatuis mulieribus..... tori conjugalis fidem oblita. (*Hist.*, *lib.* 16).

sans autre autorité que celle de Brompton, prévenu contre elle. L'*Art de vérifier les dates* ne se montre pas moins indulgent envers elle; mais tout cela contraste trop évidemment avec ce qu'en dit Dreux de Radier (1).

Livre II. Chap. 12. — Tome 2.

L'auteur d'une *Dissertation sur les Mouvances de Bretagne* réfute avec bonheur tous les détracteurs d'Éléonore, et regarde les fautes imputées à cette princesse, trop calomniée, comme des faits mal avérés et des conjectures incertaines. « Ce qui m'engagerait, dit-il, à la croire innocente d'infidélité » envers Louis, c'est qu'elle n'eut que deux filles de lui, en » quinze ans qu'ils demeurèrent ensemble, et qu'elle eut de» puis, en assez peu de temps, de Henry, six fils et trois filles.

Histoire de La Rochelle, page 183.

Si Éléonore était réellement dominée par les mouvements tumultueux de la plus impérieuse des passions, aurait-elle passé les onze premières années de son mariage sans reproche, sans soupçon? Avant son voyage en Orient, sa vertu n'avait jamais été soupçonnée; exceptons, toutefois, les malveillantes insinuations de Brompton, écrivain peu judicieux et prévenu contre la maison d'Anjou, et qui se montre si peu judicieux dans tout ce qu'il avance, si crédule à l'endroit des penchants de cette femme malheureuse. A-t-on jamais parlé des écarts fâcheux d'Éléonore après son mariage avec Henry de Plantagenet? Pas une seule fois; et cependant les désordres de son mari auraient pu l'enhardir à de pareilles faiblesses, si elle avait eu le tempérament aussi ardent ou le caractère aussi corrompu que ses ennemis ont prétendu.

Nous avons rapporté les faits d'après Larrey et quelques autres écrivains; mais nous les croyons controuvés. Éléonore, jeune, d'un caractère gai, badin et ami des plaisirs du monde, ne se doutait pas de la méchanceté des cours ou des dangers que courait sa réputation par suite d'une insouciante légèreté

(1) Nobilitatem generis vitæ decoravit honestate, morum ditavit gratiâ, virtutem floribus picturavit, et incomparabili probitatis honore fere cunctis præstitit reginis mundanis. (*Lib. C.*, *p.* 283).

Livre II. Chap. 12.

dans sa conduite; elle eut les torts que de jeunes personnes de son âge et dans sa position peuvent avoir; mais rien ne saurait excuser les écrivains prévenus ou trop crédules qui ont imprimé sur la mémoire de cette infortunée princesse une tâche honteuse et imméritée, que six siècles n'ont pu encore effacer.

Se voyant toujours l'objet d'une injuste méfiance, outragée dans son honneur, entourée d'espions et de détracteurs, Éléonore conçut un profond dégoût pour Louis, se gêna moins que jamais; et fatiguée des blessantes allocutions de son mari, lui fit proposer un divorce sous prétexte de parenté. Cette démarche était compromettante pour son honneur; mais elle n'écoutait rien que sa colère et son ambition d'être libre. La proposition semblait au roi une confirmation de ses soupçons, et le désir que sa femme lui manifestait d'une séparation complète, lui paraissait un signe de sa culpabilité. Il caressa lui-même les mêmes idées; mais dans la crainte d'un plus grand scandale, il la fit partir de suite, et en écrivit au sage Suger, qui lui conseillait d'attendre son retour. Dès que leurs Majestés eurent posé les pieds sur le sol de la patrie, Suger exposa au roi les conséquences d'un divorce, le scandale qui en résulterait, la perte des belles contrées d'Aquitaine, qu'il faudrait rendre à sa femme. Ces raisons l'emportèrent sur l'esprit du roi; il se décida à fermer les yeux sur les écarts du passé, dans l'espoir d'un meilleur avenir. Mais Éléonore était lancée et ne voulait pas s'arrêter en route; elle désirait à tout prix être délivrée de son moine, et ne demandait pas mieux que de retrouver, avec un roi, sa liberté et ses plaisirs.

Suger, *Épist.*, 17.

Elle ne les attendit pas longtemps : la fortune semblait agir de connivence avec l'amour. Dans ce temps, Henry Plantagenet, comte d'Anjou, venait souvent à la cour (1); il était

(1) Geoffroi, comte d'Anjou, père d'Henry, ornait son casque d'une petite branche ou plant de genêt; de là le nom de Plantagenet.

l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, et n'avait que vingt-un ans. A cette époque, Éléonore, qui avait quelques années de plus que lui, était admirable de beauté et de grâce: d'une taille svelte, elle avait de beaux yeux, un regard doux, un air affable, une bouche moyenne, tout ce qui constitue une beauté achevée, sans parler de son esprit vif, orné et poli, ou de ses manières gracieuses et attrayantes. A ce beau tableau il n'y avait qu'une ombre : elle était coquette et imprudente. Henry était touché de ses charmes; elle s'en aperçut. Il était jeune, beau, galant, plus expansif que Louis; il plut à la reine, qui ne lui cacha pas la réciprocité de ses sentiments. Mais voulant écarter tout sujet de reproches, elle dit au jeune prince de se retirer dans l'Anjou, pour cause de bienséance, et qu'il y recevrait incessamment de ses nouvelles. Henry comprit le conseil et quitta la cour. La mort de Suger vint bientôt accroître les espérances des deux amants, et laissa Louis sans conseil, sans vrais amis. N'ayant plus d'obstacle, la reine parla tout haut de sa parenté avec son mari, des troubles de sa conscience et de la nécessité de faire un divorce (1). Le roi, faible, scrupuleux et jaloux, n'eut pas de repos, et demanda au pape la permission d'assembler un concile à Beaugency. Les archevêques de Rheims, de Bordeaux, de Sens, de Rouen, s'y rendirent le 18 mars 1152. Dans cet intervalle, Louis retira les garnisons qu'il avait mises à Bordeaux, Blaye, Limoges et autres principales villes et châteaux d'Aquitaine; il se rendit aussi à Beaugency, et somma la reine aussi d'y comparaître. L'évêque de Langres, qui représentait

Livre II. Chap. 12.

Larrey, *Histoire d'Éléonore*, page 108.

1152.

(1) La parenté des deux époux était une chose publiquement reconnue. Besly croit qu'Aldéarde, bisaïeule d'Éléonore, était sœur de la femme d'Humbert, comte de Maurienne, et, par conséquent, tante maternelle de la reine Alix, mère de Louis VII; tellement, « que le roi et le père d'Éléonore étaient issus de germains, et au » tiers degré de consanguinité. » (P. 145.)

Saint Bernard dit que la parenté était une chose publiquement avouée. Lettre 224e, à l'évêque de Palestine.

le roi, exposa la demande et les raisons que Sa Majesté avai de la faire, fondées sur les atteintes portées à la fidélité con jugale; et après avoir assez crûment articulé les fautes réelle ou supposées de la reine, demanda le divorce. «Le roi, dit » il, ne peut plus se fier à cette femme; il ne serait jama » assuré de la lignée qui proviendrait d'elle. »

Geoffroi, archevêque de Bordeaux, président du concile né sujet de la maison de Guienne, se chargea de plaider l cause du bien et de défendre l'honneur de sa reine; il écart avec adresse et avec les ménagements que les circonstanc exigeaient, toutes les questions délicates, toutes les assertio offensantes pour la réputation d'Éléonore, et allégua des rai sons graves, d'une nature politico-religieuse, contre la dissolu tion, qu'il prévoyait devoir être une honte et une source d'in calculables malheurs. « Si le roi, dit-il, n'avait eu que c » moyen à alléguer pour parvenir à la séparation qu'il parai » sait demander, elle ne pourrait pas avoir lieu, non-seule » ment parce qu'on convenait de sa part qu'il n'y avait aucun » preuve certaine de l'infidélité qu'on reprochait à la reine » et que tout se réduisait à des soupçons mal fondés, ma » parce que, si ces motifs étaient ceux du divorce, les époux » ne pouvaient ni l'un ni l'autre passer à de secondes noces » qu'à l'égard de la parenté, il n'en était pas de même: qu'o » ne pourrait disconvenir qu'elle était prouvée dans le degr » prohibé, les deux époux étant issus, l'un l'autre, par le » femmes, de la maison de Bourgogne, et étant alliés du qua » trième au cinquième degré (Agnès de Bourgogne, du côt » de la maison de Poitiers, et Gillette de Bourgogne-Comté, » femme de Louis VI). Mais que, dans ce cas, s'il plaisait au » roi, on pouvait se flatter d'une dispense à laquelle on don- » nerait bien plus volontiers la main qu'à une dissolution. » Tout cela était sage, politique et prudent; mais tout cela était sans fruit: la passion étouffa la raison chez tout le monde.

Le roi ayant fait valoir des raisons de conscience, et Éléo-

Éléonore ayant déclaré que, sur ce point, elle était aussi inquiète que le roi; que les insinuations malveillantes contre son honneur ne provenaient que d'un esprit faux, comme celui du prince, et peu propre à sympathiser avec le sien. Le concile prit les informations; et, ayant reconnu dans la filiation des conjoints un degré de parenté, cette sainte assemblée prononça le divorce. Toute joyeuse d'avoir brisé sa chaîne, Éléonore partit pour Poitiers, où elle fut accueillie avec toutes les démonstrations possibles d'enthousiasme populaire. A peine rendue à sa liberté, elle écrivit à Henry; et tout en se faisant un honneur du divorce, lui avoue « que l'estime qu'elle avait pour lui avait eu beaucoup de part à cette action, et qu'elle consentait qu'il vînt remplir la place de Louis. » Plusieurs seigneurs vinrent demander sa main; elle attendit Henry, qui, sitôt la lettre reçue, partit pour Poitiers, où elle l'épousa six semaines après son divorce; n'ayant alors que vingt-six ans. Dès lors, l'Aquitaine passa sous la domination anglaise : le petit-fils de Guillaume le Conquérant et ses descendants régnèrent pendant trois cents ans sur ce vaste pays, qui s'étend depuis l'embouchure de la Loire jusqu'aux Pyrénées. Cette longue période dans l'histoire de France et d'Angleterre ne fut qu'une déplorable série de malheurs de toutes sortes pour les deux peuples (1). Si Suger avait vécu, les Anglais n'auraient jamais régné sur l'Aquitaine; si on avait voulu croire l'archevêque de Bordeaux, le roi aurait demandé une dispense et non un divorce, et le pays, comme l'Église, se serait épargné bien des désartres et des calamités de toutes sortes. C'est alors que commença l'usage d'employer le mot *Guienne* pour désigner les deux duchés d'Aquitaine. Ce nouveau mot n'est que la corruption d'Aquitaine : au lieu de dire

1152.

Chroniques de Rheims, page 7.

(1) Dans un de ses voyages de Bordeaux en Angleterre, Éléonore suivit l'ancien chemin qui traversait Grayan, en Médoc. D'après un ancien titre de 1356, on l'appelait *lou Camin de la Royne*, parce qu'on l'avait fait pour le passage de cette princesse.

Livre II.
Chap. 12.

l'Aquitaine, les Anglais disaient *La Quitaine*, qu'on changea insensiblement en Guienne (1). Nous l'emploierons à l'avenir, quoiqu'il ne figure d'une manière authentique, pour la première fois, que dans l'acte d'hommage d'Édouard III, roi d'Angleterre, rendu à Philippe de Valois, à Amiens, le 6 juin 1329.

(1) Quelques auteurs ont cru que le mot *Guienne* n'était que la corruption de *Gothie*, nom qu'Ataulph, chef des Goths, voulait donner à ce pays; c'est une erreur; le nom de *Gothie* n'a jamais été donné qu'à la Septimanie et à quelques portions du territoire circonvoisin. Le mot *Guienne* ne date que du XII[e] siècle; les Anglais l'ont employé les premiers: au lieu de dire l'*Aquitaine*, ils disaient *La Guyenne*. A la fin du XIII[e] siècle, cette dénomination vulgaire de notre duché s'était généralisée, au point qu'elle fut employée dans les actes notariés, et enfin dans une affaire politique, au traité d'Amiens, 6 juin 1329, et dans un autre de 1331; mais Louvet se trompe quand il dit que, depuis lors, il n'est plus parlé d'Aquitaine dans les actes publics. Dans une collection d'hommages, aveux et dénombrements de Poitou et de Saintonge rendus à Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, depuis l'an 1363 jusqu'en 1637, collection conservée dans les archives de La Rochelle, et appartenant dans le temps à la bibliothèque des prêtres de l'Oratoire, on donne toujours à ce prince la qualité de duc d'Aquitaine. *Eduardus, officiariis justitiæ, et ministris nostris principatus nostri Aquitaniæ.* Mais depuis lors, que nous sachions, du moins, ce mot n'est plus employé.

Voici la liste chronologique des comtes de Poitiers, qui ont régné sur la Gascogne et qui ont demeuré longtemps à Bordeaux : En 1038, Eudes; 1039, Guillaume VII; 1058, Guillaume VIII; 1087, Guillaume IX; 1127, Guillaume X; 1152, Éléonore. Le sceau de cette célèbre Éléonore la représentait debout sur les deux faces : sur l'une elle figure la couronne sur la tête, le sceptre à la main droite, et à la gauche, un paon perché sur une croix posée en haut sur un globe, avec ces mots : *Aliénor, par la grâce de Dieu, reine des Anglais*; sur l'autre face, elle est représentée portant un lys à la main droite, et à la gauche, un paon, avec cette inscription : *Aliénor, duchesse des Normands et des Aquitains, comtesse des Angevins.* (Mss. du P. de Laura).

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

État de la société sous les Francs. — Clovis favorise le clergé, qui l'appuie. — La hiérarchie administrative. — Les ingénus. — Les serfs. — Conditions offertes aux serfs de sortir de leur état. — Conciles. — Leur influence. — Charles Martel avait spolié les églises. — Les dîmes en étaient un dédommagement. — Montesquieu loue Charles de les avoir établis. — Gibbon l'en blâme. — On usurpait les biens ecclésiastiques. — Les impôts. — Le sénat de Bordeaux. — Lois pénales. — Le temps confond les races. — La puissance du clergé. — Des usages chrétiens substitués aux cérémonies païennes. — Le clergé se dégrade. — Corruption du latin. — Charlemagne aimait les arts. — Les repas, les boissons, la table des Francs. — Sobriété de Charlemagne. — Habits magnifiques. — Le luxe des grands. — Les armes des Francs, etc.

Avant que d'entreprendre le récit de la domination anglaise en Guienne, jetons un regard sur le passé, et donnons un succinct aperçu, un tableau général de l'état politique, civil, commercial de Bordeaux et de notre province depuis Clovis jusqu'à Éléonore. Nous ne ferons que glisser rapidement sur ces sujets, et rappeler sommairement les notions accessoirement historiques qui intéressent les mœurs de nos devanciers, les progrès de l'industrie et de l'esprit humain.

La puissance romaine croulait sous son poids lorsque les Visigoths vinrent s'en arracher les lambeaux; mais leur règne éphémère fit place à celui des Francs, dont l'arrivée en Aquitaine était désirée par le clergé et le peuple. La conversion

de Clovis conquit les sympathies des chrétiens, et une nouvelle ère de prospérité semblait s'ouvrir sur ce malheureux pays. Clovis fit un bien immense aux églises de Bordeaux et d'Auch; il convertit en église chrétienne l'ancien temple de Vernemetis (1), favorisa par reconnaissance le développement de la puissance ecclésiastique, et maintint la liberté qu'eurent le clergé et le peuple de choisir pour évêques les hommes les plus recommandables par leur science et leurs vertus (2). Il dispensa les ecclésiastiques de payer des impôts et de prendre part au service militaire; il les combla de faveurs temporelles et de priviléges. Ils contribuèrent puissamment, par reconnaissance, à affermir le nouveau pouvoir. L'Église, étant la maison de Dieu, commandait et obtenait le respect de tout le monde : les faibles y trouvaient un refuge contre de puissants oppresseurs ou des spoliateurs tyranniques; le prêtre était l'intermédiaire obligé entre le pauvre, qu'il protégeait, et le riche, qui le tyrannisait; la religion, descendue dans les mœurs populaires, remplaçait les lois, désarmait le bras de l'assassin, abritait les faibles contre la force des hommes puissants, adoucissait les mœurs grossières et sauvages, tempérait l'autorité et sanctifiait l'obéissance. Les nobles prenaient une part active aux affaires publiques; ils avaient une immense influence morale sur la société française à toutes les époques de notre histoire. « La chevalerie, dit Aug. Thierry, lui ap-
» partient, avec tout ce qu'il y a de vertu militaire, de gloire
» et d'honneur autour de ce nom; elle savait mourir, elle
» s'en vantait, et c'était là son orgueil. » Les nobles possé-

(1) D'autres disent que c'est sous Clovis II, vers l'an 650, que cet ancien temple fut changé en église.

(2) Le *Gallia Christiana*, en parlant de Léonce II, au VI[e] siècle, dit : *Burdigalenses eum in episcopum elegerunt.* Ce mode d'élection avait de graves inconvénients; c'était la démocratie dans l'Église; il fut modifié plus tard. Pour neutraliser les intrigues, l'élection des évêques eut lieu, dans le XI[e] siècle, à Blaye. Louis le Jeune abandonna ce droit aux chapitres en 1137.

daient les terres, commandaient les armées et occupaient les emplois : leur pouvoir contrebalançait celui du clergé; c'étaient les confidents du prince, ses compagnons dans ses entreprises et à la guerre (*comites*, comtes), les gouverneurs des frontières ou des marches (marquis), ou les généraux de ses armées *(duces)*.

Les *ingénus* formaient la troisième classe des citoyens libres; c'étaient des gens nés dans le pays ou des parents affranchis. C'était parmi eux qu'on choisissait les *centeniers*, les *vidames*, ou représentants des seigneurs ecclésiastiques, les *avoués*, et en général tous les fonctionnaires subalternes. Les hommes libres prêtaient serment de fidélité au comte de Bordeaux; ils le suivaient à l'armée, défrayaient les envoyés royaux, et étaient tenus de se présenter deux fois par an aux *plaids* généraux. Le comte de Bordeaux était le chef de la *curie ;* les curiales, ou membres de la *curie*, étaient chargés de lever les troupes, d'administrer la justice, de percevoir les impôts; c'étaient là les restes des vieilles institutions romaines, légèrement modifiées et mises en rapport avec les idées du siècle. La religion chrétienne, si douce, si populaire dans ses formes, influa beaucoup sur ces modifications : le nom de *curie* passa bientôt après au tribunal de l'évêque, *curia christianitatis;* mais le clergé n'absorba pas complètement la vie municipale, et des magistrats laïques ont toujours continué à appliquer le droit romain encore en vigueur.

Les Francs, après la conquête des Gaules, étaient tous libres, tous égaux en droits, comme les Gaulois de condition ingénue, avant et après les Romains; ils maintinrent cependant les institutions du pays où ils s'établirent. Les serfs étaient les plus faibles; c'étaient les vaincus. La religion les protégeait et apprenait aux fiers vainqueurs que tous les hommes sont frères, tous égaux, tous héritiers des mêmes promesses. Les institutions franques, mises en harmonie avec les mœurs, leur offraient des moyens de sortir de leur état abject et hu-

miliant. Le serf qui dénonçait les faux monnayeurs obtenait sa liberté et le droit de bourgeoisie; mais les affranchis ne pouvaient pas aspirer aux fonctions publiques; c'était une restriction sur leur liberté. L'homme libre était maître absolu de ses serfs : ils étaient littéralement sa propriété; il avait sur eux le droit de vie et de mort; c'était un des derniers vestiges d'une barbarie agonisante. Le serf convaincu de rapt était condamné au feu; mais s'il avait enlevé des enfants, il était exposé aux bêtes. Commettait-il un crime dans une église, il était condamné à mort, s'il était serf d'un simple citoyen lai; mais s'il était serf de l'Église, car la loi faisait cette distinction, il était reçu à composition, et n'était envoyé au supplice qu'en cas de récidive. Cette distinction absurde, abusive au point de vue de nos mœurs actuelles, avait alors une portée politique très-grande; c'était un hommage à la religion, qui prêchait l'égalité, un acte de déférence pour l'Église, par laquelle le pouvoir éclairé espérait adoucir les mœurs et civiliser le monde. L'homme de l'Église était une espèce d'affranchi qui ne relevait que de l'évêque; s'il mourrait sans enfants, l'Église devenait son héritière. Le développement des idées religieuses influa beaucoup sur les affaires publiques; les conciles, où se réunissait, en assemblées délibérantes, tout ce qu'il y avait de distingué dans le clergé, ajoutaient un éblouissant prestige à ce corps compact et si redouté à cause des excommunications.

Sous Charlemagne, la puissance cléricale s'accrut d'une manière étonnante; elle eut ses tribunaux ecclésiastiques. Il n'y a rien là de bien étrange; c'était le corps le plus éclairé de l'État; c'était lui qui enregistrait les naissances, les mariages, les décès, et qui constatait dans les testaments les dernières volontés des mourants. L'épiscopat s'entendait presque toujours avec le pouvoir séculier. Charles Martel seul se rendit indépendant; il prit à l'Église ses terres, ses revenus : en récompense des services militaires, il donna en proie

à la cupidité des comtes des propriétés ecclésiastiques et même des évêchés. Livre III. Chap. 1.

« Plus audacieux que tous les rois ses prédécesseurs, il » donna non seulement l'évêché de Rheims, mais encore beau- » coup d'autres du royaume, à des laïques et à des comtes. » En sorte qu'il ôta tout pouvoir aux évêques sur les biens et » sur les affaires des églises. » Cet empiètement sur les biens de l'Église n'était pas cependant sans exemple dans les temps antérieurs. « Le roi Clotaire Ier avait ordonné que toutes les » églises de son royaume paieraient au fisc le tiers de leurs » revenus. Tous les évêques, quoique contre leur gré, avaient » consenti et souscrit ce décret, » dit Grégoire de Tours. Les besoins du service public exigeaient ces sacrifices; et quant au succès des empiètements de Charles Martel sur les biens ecclésiastiques, Montesquieu nous en donne la raison: « Le » pape, à qui il était nécessaire, lui tendait les bras; on sait » la célèbre ambassade que lui envoya Grégoire III.......... » Le pape avait besoin des Francs pour le soutenir contre les » Lombards et les Grecs. » Ces spoliations furent réparées plus tard; la loi religieuse des dîmes, publiée, avec son immense portée politique, par Charlemagne, ne fut que le dédommagement tardif de ces vols légaux et l'allégement nécessaire des charges du fisc. L'établissement de la dîme a été une nécessité politique pour Charlemagne: Montesquieu l'en loue; mais Gibbon l'en blâme. Le premier parlait en philosophe et en homme politique; le second ne tenait que le langage du sectaire: ses raisons ne sont que ses préjugés. Montesquieu savait qu'il était politique de pourvoir aux besoins religieux des peuples et de réparer les torts que des nécessités impérieuses avaient fait commettre à Charles Martel. Par la dîme, le fisc n'avait plus rien à donner aux églises. Le peuple paie les grands qui l'administrent, le gouvernent, le jugent; qui paiera pour qu'on l'instruise à croire, à espérer, à obéir, à prier et à bien vivre? Dans son blâme injustifiable, Gibbon

Frodoard, *Histoire de l'Église de Rheims*, liv. II, c. 12.

Liv. IV.

Esprit des Lois, liv. 31, ch. 11.

Livre III. Chap. 1.

—

Capit. épiscop. anno 801, 805.

oubliait que la quatrième partie de la dîme appartenait aux pauvres; les trois autres étaient données à l'Église, aux clercs et à l'évêque.

Malgré toutes les sages précautions des princes et des évêques, l'ambition et la cupidité des seigneurs ne connaissaient pas de bornes : la propriété n'était pas respectée ; les grands usurpaient les biens du fisc et des églises, même du temps de Charlemagne : la terreur qu'inspirait son nom n'arrêtait pas les abus. L'évêque Willibert et le comte Richard furent chargés, comme commissaires impériaux, de poursuivre la restitution de ces biens enlevés ou usurpés, et de faire respecter, même par la force, le droit de la propriété. L'exemple de Charles Martel trouva des imitateurs : les religieux et les ecclésiastiques se voyaient forcés, pour se défendre, de fortifier leurs églises et leurs monastères, et souvent même d'endosser la cuirasse et de se faire guerriers. Ces mœurs sauvages, fruits vivaces des siècles de barbarie, se maintinrent longtemps dans nos contrées; et même au XII[e] siècle, on vit un archevêque de Bordeaux ceindre l'épée et marcher à la tête de ses troupes contre Raymond de Toulouse.

On a dit et répété que les impôts établis par les Romains tombèrent avec l'Empire ; c'est une erreur : il y eut des impôts sous la première race, des péages, des redevances. Clotaire ordonna la remise d'un nouvel impôt (1); mais il y en eut d'anciens sous les noms de *census, teloneum, tributum, etc.* Ces impôts vexatoires soulevèrent le peuple de Bordeaux dans le VI[e] siècle ; des collecteurs furent massacrés, et l'esprit de révolte ne s'éteignit que dans le sang du peuple.

Sous la seconde race, tout homme libre était obligé d'aller

(1) Ubicunque census novus impie additus est et à populo reclamatur, juxta inquisitionem misericorditer emendetur. De teloneo, ut per ea loca debeant exigi, vel de speciebus ipsis, de quibus præcedentium tempore, id est, usque ad transitum bonæ memoriæ dominorum Parentum nostrorum Guntranni, Chilperici, Sigheberti regum, est exactum. (Edictum Chlotarii regis, articl. 8 et 9).

à la guerre à ses dépens ou d'entretenir un soldat, de faire la garde, de fournir des chevaux et des chariots en proportion de sa fortune; les serfs soignaient les grandes routes, sous l'inspection des membres du conseil des notables. Quand il s'agissait des monuments publics ou des églises, tous, nobles, clergé et serfs, étaient tenus d'y contribuer. Il y avait à Bordeaux un tribunal supérieur, un sénat composé de nobles, *nobiles viros,* selon l'expression de Justinien; ces fonctions étaient héréditaires ou une concession du prince. Pour être membre de la *curie,* il fallait avoir vingt-cinq ans et posséder vingt-cinq acres de terre, *viginta quinque jugera* (1). Les magistratures municipales étaient conférées par la curie; et au-dessous de tous ces fonctionnaires était le comte, représentant du peuple et nommé par lui. Les hommes libres étaient ceux de race franque; les leudes, ou nobles seigneurs francs, devinrent les premiers personnages de l'État; mais ils se confondirent plus tard avec les hommes libres de race franque. Les institutions romaines formaient la base de l'organisation sociale franque; c'était une tige romaine sur laquelle on greffa un écusson germanique. Les Francs, après la conquête, étaient la classe privilégiée; les habitants du pays se soumirent aux humiliations de toutes sortes, et se confondirent avec les vainqueurs. « Les François n'estoient pas gens agrestes, dit Pasquier, comme plusieurs nations barbares, ains civilisés et polis selon les coutumes romaines, auxquelles ils se conformoient, non seulement es nopces, festins et aultres grandes assemblées, mais aussi en régime de médecine pour la conservation et recouvrement de leur santé. » Il faut avouer, cependant, qu'il y avait dans les conditions respectives une grande inégalité. Quelle que fût la dignité d'un Romain, ou Bor-

Histoire du Droit municipal liv. Ier, ch. 9.

Recherches, liv. Ier, ch. 2.

(1) Chaque *jugerum,* selon Columelle, formait une superficie carrée, dont le grand côté avait 240 pieds romains, et le petit 120. (Fréret, *Observations sur le rapport des mesures grecques et romaines*).

Livre III. Chap. 1.

delais, il ne valait jamais que la moitié d'un Franc d'une condition analogue à la sienne (1). Ainsi, celui qui tuait un Romain, un Aquitain, un Bordelais, enfin, assez haut placé pour être admis à la table du roi, ne devait payer que 300 sous d'or aux héritiers du mort; le meurtrier d'un Franc, ou chef germanique, en payait 600; le meurtrier d'un Franc libre étranger, à la truste du roi, était reçu à composition pour 200 sous d'or; le meurtrier d'un propriétaire romain, c'est-à-dire aquitain, payait 100 sous seulement; pour la mort d'un évêque, 900 sous d'or; pour celle d'un prêtre, 600; d'un diacre, 500; et d'un sous-diacre, 400. Singulière législation!

Montesquieu, *Esprit des Lois* liv. VIII, ch. 2.

Lois ripuaires, chap. 36.

Dans le châtiment du crime, la pénalité s'estime en sous d'or: toute idée d'égalité en est bannie, et la victoire usurpe la place de la justice! Pour des violences commises contre l'honneur d'une femme, les compositions étaient doubles, et simples pour celles commises envers une vierge. La raison en est évidente; c'est que, outre la violence, il y avait l'adultère et l'impossibilité de réparer le crime par le mariage. Le Franc qui dépouillait le Romain (Bordelais) à main-armée, n'était condamné qu'à 30 sous de compensation; le Bordelais qui dépouillait le Franc, en payait 60. Les vols commis par les serfs étaient punis du fouet et de la prison; mais, en certains cas, ils avaient la faculté de se libérer, comme les hommes libres, pour une somme d'argent. L'esclave voleur ne pouvant pas payer, le maître payait pour lui ou le livrait à la justice; le serf qui tuait un ingénu était livré au proche parent du mort. La femme esclave accusée d'un grand crime, recevait deux cent quarante coups de fouet, à moins que son maître ne payât pour elle 240 deniers.

Lois allem., cap. 58.

Celui qui ne voulait pas être exposé à payer des compensations pour ses parents, renonçait à sa famille par une céré-

(1) Comme les Bordelais alors suivaient le droit romain, le mot romain est synonyme de Bordelais.

monie bizarre: il rompait sur sa tête quatre bâtons, et les jetait aux pieds du juge. Celui qu'on surprenait à travailler trois fois le dimanche devenait le serf de l'État. Entre les ingénus, la loi du talion était établie pour les coups et blessures: si un affranchi frappait ou blessait un homme libre ou un ingénu, il subissait la peine du talion et le fouet.

Le temps confondit à la longue les deux races, germanique et gallo-romaine, et effaça, par conséquent, ces humiliantes distinctions, pour leur substituer plus d'homogénéité dans les mœurs, plus d'unité dans les lois, plus d'uniformité dans les usages et plus d'égalité devant la justice. Les intérêts et les droits divinrent bientôt les mêmes pour tous; et grâces aux principes sociaux du christianisme, il n'y eut plus de Romains ni de Francs; il n'y eut que des Français, et sous ce nom étaient confondus les vainqueurs et les vaincus : il n'y eut que des Aquitains et des Bordelais dans nos contrées. Les Champs-de-Mars voyaient réunis sans distinction toutes les races: le fier Franc n'insultait plus le grave Romain, assis à ses côtés; le christianisme avait implanté dans le sol ses divines doctrines de liberté et de fraternité, le patriotisme avait enfin une signification, la religion avait recouvré sa puissance, les mœurs civilisées leurs charmes; et l'état social, assis sur des bases solides, semblait se promettre un long et brillant avenir. Cependant, au VII[e] siècle, tout menaçait ruine: l'édifice social, assis sur la liberté, l'égalité et la fraternité, semblait vouloir se disloquer. La royauté était la clé de voûte; mais sa puissance s'était évanouie : le roi, ce n'était plus qu'un nom; l'ordre allait disparaître avec la liberté, quand Pepin se chargea de remonter les vieux ressorts du corps social, et prépara la voie à Charlemagne. Là, une nouvelle ère commence, le monde change sous l'action tutélaire d'une autorité forte et intelligente; la transformation est complète. Les évêques marchent de pair avec les ducs et les grands officiers du roi, les ministres du prince sont considérés et respectés, les

ministres de Dieu ne le doivent pas être moins, le respect pour les agents du roi devient de la vénération quand il s'agit des représentants de Dieu, le pouvoir temporel est élevé, le sacerdoce sanctifié. Les fonctions des *præsides* et des *vicarii* sont confiées aux évêques; chaque curie devient une paroisse, avec son chef de curie, le curé ou curateur, dont la maison curiale s'appellera désormais le presbytère ou le lieu de réunion des prêtres. Les temples deviennent des églises dédiées au vrai Dieu, sous le vocable de quelques héros de la foi; le *Vernemetis* de Bordeaux s'appelle Sainte-Croix, et se restaure sur un autre plan; Saint-Seurin est rebâti avec la chapelle souterraine de la Sainte-Trinité, qui garde aujourd'hui les reliques des saints du pays. Des monastères fleurissent à l'ombre des églises de Sainte-Croix, de Saint-Seurin et à Blaye; des chapelles, bâties dans plusieurs endroits de notre cité, sont changées en églises paroissiales, et une statue de la vierge remplace la belle *Nehalenia* aux coins des rues et dans le creux des chênes druidiques. Le dieu *Terme* ne garde plus les limites : la Croix s'élève à sa place; c'est la religion qui se constitue la gardienne de la propriété. Les cérémonies que les druides pratiquaient autrefois tous les printemps ont cessé; on les remplace dans le Midi, et bientôt par toute l'Aquitaine, par les *Rogations*, ces processions si populaires et si poétiques. Les païens dansaient autrefois aux fêtes des solstices d'été, en invoquant Janus; les druides imploraient à la même époque le dieu des forêts. Ces traditions existaient encore dans le souvenir du peuple; c'était un vide immense pour les joies populaires. Pour les chrétiens, saint Jean remplaçait toutes ces divinités imaginaires; c'était le précurseur du Sauveur, le défenseur de la vertu, l'ennemi du vice, le plus grand d'entre tous les enfants des femmes. Le prêtre bénissait le feu de joie qu'on allumait en son honneur, parce qu'il avait été prédit que les peuples se réjouiraient le jour de sa naissance, qui coïncidait avec le solstice d'été, temps si cher aux païens

et aux druides des Gaules. Le clergé tenait ses conciles et réformait les mœurs : chaque ville s'honore d'avoir un évêque, chaque évêque se fait bâtir une basilique, dirige ses moines et ses clercs dans la voie de la perfection, obéit à son métropolitain, qui, à son tour, était soumis au pape : organisation admirable, hiérarchie compacte, indissoluble, monarchie démocratique, où le savoir et la sainteté peuvent se frayer la route de la plus grande puissance de la terre, celle de la tiare. Les conciles ont servi de modèles à nos assemblées délibérantes, et ont apporté avec eux la science qu'ignoraient les Romains, d'accorder la liberté avec la grandeur, l'ordre et le pouvoir. Les évêques imposèrent, les premiers, des limites au pouvoir absolu de Constantin : Grégoire VII, Amat, archevêque de Bordeaux, et le clergé catholique partout, répriment à leur tour l'excessive licence des têtes couronnées ; loin d'applaudir à l'insurrection des peuples ou au despotisme des princes, ils arrêtent les égarements des sujets, épurent les mœurs, maintiennent contre la puissance du sabre l'indissolubilité des liens conjugaux, protégent l'esclave, instruisent l'enfance, sauvent la femme de la dégradation du vice, conservent et font avancer la civilisation chrétienne. Pepin, Charlemagne et Louis le Pieux, secondent ce mouvement civilisateur et multiplient les maisons religieuses, qui deviennent les asiles de la science, de la piété et du repentir : le crime s'y transformait en vertu; et le froc du moine couvrait bien des faiblesses, jusqu'à ce que la contrition les eût effacées sous l'action de la miséricorde divine. La Réole doit au grand empereur son monastère des Bénédictins. Waiffre apprend que les moines tiennent pour le pouvoir qui le repousse ; il les attaque : ils se défendent, et font de leurs églises des citadelles. Les ecclésiastiques se font leudes; ils portent le casque, montent à cheval, excellent à la chasse, oublient le service des autels, et deviennent par leurs principes pires que les laïques. On n'a qu'à lire les Capitulaires pour se convaincre de la dégradation du

Livre III. Chap. 1.

clergé. Le meilleur moyen de connaître l'époque dont nous parlons, c'est de lire les *Formules*, de Marculfe, et le *Recueil des Capitulaires*, de Baluze.

Capit., Karol. Magn., *Anno* 767.

Pour obvier aux graves inconvénients qui résultaient de la corruption des mœurs cléricales, Charlemagne ordonna que le clergé et le peuple choisiraient les plus dignes pour être évêques ; il appelle de tous les coins du monde des hommes versés dans les sciences : Claude Clément vint du fond de l'Écosse, Pierre de Pise vint de l'Italie, et Alcuin sortit du cloître, en Angleterre, pour devenir son précepteur, son conseiller et son ami ; il créa des écoles pour enseigner le chant grégorien, le latin et le calcul élémentaire. C'est à lui qu'on doit le principe, le germe de ces florissantes écoles du XIII[e] siècle, dont l'une prit le nom de l'Université de Paris. « La » langue tudesque, dit un savant, fut la langue des rois de la » première race......... et tandis que le commun des Fran- » çais....... apprenait insensiblement la langue vulgaire ro- » maine, on continuait, à la cour, de parler la langue tudes- » que. Il en fut de même sous les rois de la seconde race. »

Mémoires de l'Académie des inscript., t. XLI, 287.

Voyant que le dialecte tudesque était trop rude, trop dur pour des oreilles méridionales, Charlemagne s'efforça de populariser le latin corrompu : on avait dressé, pour lui et pour sa cour, les litanies carolines ; elles seules suffisent pour nous faire voir jusqu'à quel point la barbarie régnait encore dans la langue. On disait alors : *ora pro nos, ora per nos,* pour *ora pro nobis ; tu lo juva,* pour *tu illum juva ; dare ad aliquem,* pour *dare alicui ,* et mille autres locutions peu conformes au génie du latin et qui caractérisent les modifications qu'eut à subir le mécanisme de cette langue avant qu'elle revêtît la forme romane. Outre ces locutions vicieuses, les mots même prirent un sens différent. Ainsi, *templum* n'était guère employé pour désigner une maison de prière, un édifice sacré ; c'était *basilica, ecclesia.* Sous les mérovingiens, *casa dei* signifiait le plus souvent un monastère, et *monasterium* une église, même

cathédrale, parce que les églises étaient ordinairement servies par des moines ou par des chanoines vivant en communauté, comme à Saint-André de Bordeaux. Après le VII[e] siècle, *capella* signifiait une église paroissiale; le mot *prieuré* n'a paru que dans le XI[e] siècle; et comme le fait remarquer M. de Wailly, c'est dans les dialogues de saint Grégoire le Grand qu'une église de village est appelée, pour la première fois, *parochia*. (Voyez plus loin la partie littéraire de notre travail).

Éléments de paléograp. tome 1[er].

Charlemagne aimait les arts; il en favorisait le développement. L'empereur Constantin avait envoyé à Pepin deux orgues : Aaron-al-Rachild envoya à Charlemagne une horloge sonnante, des étoffes précieuses rehaussées par de brillantes couleurs; c'était l'origine de l'industrie en France. Il encourage la construction des monuments religieux : des sculpteurs, des statuaires, des architectes, sortent de dessous terre à sa voix. Des basiliques s'élèvent avec une majesté inconnue, en Grèce ou à Rome; des châteaux, des palais, s'espacent comme par enchantement dans les forêts, qu'on défriche; l'industrie, les sciences, les arts, lui doivent, en quelque sorte, leur naissance et leurs perfectionnements successifs dans le moyen-âge; toute la gloire en remonte à lui.

Eginhard, *anno* 757.

Parmi les Francs, la vie était simple, mais bonne, sans luxe, sans mollesse. Dans leurs repas, la viande bouillie occupait la plus grande place : le porc figurait le plus souvent sur la table ; c'était leur plat favori. Pour boisson, ils n'avaient d'ordinaire que la cervoise (1), quelquefois le poiré, le cidre, du vin dans les grandes occasions, une liqueur composée, où l'on mêlait du vin avec du miel et de l'absinthe. Quand on avait enlevé les plats, les convives gardaient leurs coupes, et selon leurs habitudes, dit saint Grégoire de Tours, buvaient

(1) Potui humor ex hordeo aut frumento, in quandam similitudinem vini corruptus. (Tacit., *Mor. Germ., cap.* 23).

Livre III. Chap. 1.

assez pour succomber quelquefois à l'excès; l'ivresse était chez eux la passion habituelle et vulgaire (1). Sur les tables des princes, on voyait parfois des volailles, et pendant le dîner, on entendait, dans des occasions solennelles, le chant simple, grave et touchant des psaumes, exécuté par des clercs. Le luxe y vint avec ses exigences et ses dépenses : on apprit à étendre des nappes de lin sur de blanches toisons de brebis, et à servir des mets dans de beaux plats de marbre (2). Le grand empereur lui-même donnait de grands exemples de frugalité. « Tous les jours, il ne faisait servir que quatre » plats, outre le rôti; pendant ce repas, il se faisait faire des » lectures, et, de préférence, les chroniques des temps passés.» Cette simplicité disparut peu à peu ; et quelques années s'écoulèrent à peine après la mort de Charlemagne, que déjà un luxe oriental régnait dans les palais témoins de sa sobriété. Écoutons un auteur contemporain des successeurs du grand empereur : « Entre chaque plat, sont placés des vases d'or : » radieux, le chef de l'empire se place sur un lit; par son » ordre, la belle Judith se met à ses côtés. Lothaire et Hérold, » l'hôte royal, s'étendent à leur tour sur un même lit. Le » prince, après avoir lavé ses mains dans l'eau pure, et sa » belle compagne, s'étendent ensemble sur un lit d'or. » On dédaigna la saye des Slaves, le long manteau des Frisons; on acheta des Vénitiens de riches habits, des robes brodées de soie, ornées de pourpre, bordées de franges filées avec l'écorce du cèdre, des manteaux doublés de la fourrure du loir, recouverts de plumes prises au cou et au dos des paons, chargés des dépouilles des plus précieux oiseaux de Phénicie. On perfectionna l'art des charcutiers, des cuisiniers, des pâtissiers; on mangea dans des vases d'or et d'argent; on

Eginhard, *Vie de Charlemagne.*

Ernold. Nigellus, ch. 4.

Le Moine de St-Gall, liv. Ier, ch. 2.

Ib., liv. Ier.

(1) Sicut mos Francorum est. (Grégoire de Tours, liv. 1, ch. 26).

(2) On trouve tous ces détails dans une dissertation de l'abbé Lebœuf. (*Mém. de l'Académie des inscript.*, et dans saint Grégoire de Tours, liv. 3, 7, 10, et, enfin, dans le Moine de Saint-Gall.

s'enivra dans de riches coupes pleines de parfums et couronnées de fleurs, pendant que des chanteurs habiles ou des joueurs d'instruments faisaient vibrer à leurs oreilles une musique molle et voluptueuse. Quant à la vie intérieure de Charlemagne, son costume, ses habitudes, nous ne pouvons rien faire de mieux que de renvoyer le lecteur à Eginhard et à la *Chronique* du Moine de Saint-Gall.

Dans le premier temps, la milice consistait en infanterie; mais leurs guerres avec les Arabes firent sentir aux Francs la nécessité d'avoir des troupes de cavalerie. Cette modification eut lieu sous Charles Martel et Pepin. On n'avait eu longtemps que l'épée, le javelot, le bouclier de bois ou de cuir; on se fit des boucliers couverts de lames de fer, des cuirasses de fer, des cuissards, des gantelets, des bottines, des lames de fer, et on employa de grands chevaux pour porter les cavaliers avec leur lourde et embarrassante armure. Au commencement du VIII[e] siècle, il y avait à Bordeaux une célèbre manufacture d'armes. « Les Sarrasins, dit Maccary, recherchaient les épées de Bordeaux. (Bibliothèque royale, *Mans*[t]. *Arab., n° 704, folio* 56 *recto).*

Le Moine de St-Gall, liv. II.

CHAPITRE II.

Des esclaves à Bordeaux. — Terres allodiales. — État des serfs. — L'Église les protégeait. — Le pape condamne le premier l'esclavage. — Les Francs se mêlent avec les Romains. — Les noms des lieux modifiés par les nouveaux venus. — Les vaincus gardent leurs lois. — Lois salique et ripuaires. — Les serfs des ecclésiastiques moins malheureux que ceux des seigneurs civils. — État de l'Aquitaine pendant les guerres. — Singularités du Code pénal. — Caractère, qualités, costume des Bordelais. — État social. — La femme reprend son rang dans la société. — La religion l'en fait la reine. — La croyance à la fin du monde. — Les épreuves. — Superstitions. — Marchands. — Le commerce. — Les corporations. — Les règlements maritimes. — Les monnaies en cours à Bordeaux.

Nous venons de voir les caractères généraux des Aquitains ou des Bordelais avant et après Charlemagne; il nous reste bien des choses à dire sur ce sujet pour achever notre tableau des mœurs publiques depuis l'arrivée des Francs jusqu'à la domination anglaise.

Malgré les sages dispositions de l'organisation hiérarchique et sociale des Francs, on y trouve cependant bien des défauts graves et regrettables: on avait donné au faîte de l'édifice des formes imposantes et une beauté symétrique qui commandent et captivent l'admiration; mais on avait laissé bien de la boue à la base. Venus libres du fond de la Germanie, les Francs avaient trouvé dans l'Aquitaine de pauvres esclaves, travaillant pour des maîtres ingrats, vivant dans les souffrances et les privations, courbés sous une dégradation morale, intellectuelle et politique, et mourant sans avoir connu les avantages de la société, les bienfaits de la religion ou la dignité de l'homme libre. On ne pouvait réformer cet état de choses à la hâte: les nouveaux conquérants y ont procédé avec prudence. Toutes les terres devinrent des alleux, des bénéfices ecclésiastiques

ou militaires; l'esclave était l'instrument du riche : on s'en servait comme de la brute pour cultiver et fertiliser le sol. Privés de la liberté des forêts sous les Romains, asservis par les Barbares, pourchassés de vallon en vallon par les hordes musulmanes, l'esclave, les serfs ne vivaient que pour la triste alternative de honte et de misère; et lorsque toutes ces scènes de désolation eurent fait place à un ordre de choses nouveau et régulier, ils voyaient, sans oser se plaindre, leurs femmes et leurs filles enlevées, livrées à la brutalité d'un maître voluptueux et barbare. Voilà le IX[e] siècle! L'Église seule n'excluait pas ces parias de la société naissante; elle adoucissait leur sort, les affranchissait et même les recevait dans les rangs du sacerdoce. Le pauvre affranchi aimait et bénissait sa bienfaitrice. Les grands donnaient parfois la liberté aux esclaves, pour satisfaire aux cris de leur conscience et pour apaiser la colère de Dieu; mais c'était encore là un bienfait de l'Église. Le mal était invétéré: des améliorations rares et partielles arrivaient çà et là; mais la liberté générale, reconnue comme principe social, ne pouvait pas encore percer les ténèbres des siècles païens, malgré les saintes doctrines du Christ et les efforts des papes et des évêques. Les esclaves se croyaient une race maudite; les riches, dans leur fol orgueil, se disaient les favoris du ciel! Ce sont là, aujourd'hui même, pour les ennemis du christianisme, des vérités incontestables. « Si les hommes, » dit Voltaire, sont rentrés dans leurs droits, c'est principale- » ment au pape Alexandre III qu'ils en sont redevables.....; » c'est l'homme peut-être qui, dans les temps grossiers qu'on » nomme le moyen-âge, mérita le plus du genre humain; ce » fut lui seul qui, dans un concile tenu en 1167, abolit au- » tant qu'il le put la servitude. » Voilà donc l'Évangile réhabilité, la religion vengée, et un pape reconnu par un ennemi des papes et de l'Évangile, le premier, le meilleur défenseur des droits des peuples contre la servitude et contre la tyrannie des rois et des républiques. Aux États-Unis, il y a encore

des esclaves ! L'Évangile n'a pas encore pénétré dans la législation de ces peuples nouveaux : on y respecte le Dieu des chrétiens; mais on n'y connaît que le commerce, le culte de l'argent; on adore le Veau d'or !

Les Francs se mêlaient insensiblement avec les Romains; les places leur appartenaient. Le Franc Bertrand s'assit sur le siége des Léonce; mais les terres restèrent, en général, avec les esclaves, entre les mains des indigènes.

Au nord de la Loire, la domination franque avait jeté de profondes racines : les hommes d'origine teutonique y avaient acquis une grande supériorité de condition. Les seigneurs francs étaient seuls possesseurs des fiefs et des châteaux; les fils des Gaulois, voués au travail et à la pauvreté, mouraient en serfs sur les champs de leurs pères.

Il en était autrement dans le Midi et sur les bords de la Garonne : les rois francs y avaient envoyé des officiers, des gouverneurs; mais le sol appartenait à la masse de la nation, qui le possédait librement et en franc alleu. Les peuples de l'Aquitaine étaient adonnés au commerce, à l'agriculture, à l'industrie; ils étaient libres et opulents. Les Aquitains étaient toujours antipathiques aux Gaulois; ils appelaient le roi de France le *roy du pays des serfs*. Ils avaient les mêmes devoirs de vassalité; mais le royal suzerain n'avait, dans le Midi, qu'une autorité quasi-nominale, qui se réduisait le plus souvent à la vaine formule de l'hommage féodal. Le dernier Guillaume d'Aquitaine aurait désiré un rapprochement, ou, peut-être, une fusion entre les deux races; c'est dans cette vue qu'il imposa pour époux, à sa fille Éléonore, le fils du Franc Louis le Gros. Il voulait ce qui était impossible alors; le temps seul a réalisé son vœu.

Le mélange des deux races, sous l'action du droit romain, produisit aussi une transformation dans les noms des lieux et des hommes : au lieu de dire *Andronici-Vicus*, on s'habitua à dire Andronic, Cauvignac pour *Calvini-Vicus*, Aubiac pour

Albini-Vicus, Campugnac pour *Campus pugnæ*, Floriac pour *Flori-Vicus*, Villegouge pour *Villa-Gothorum*, etc., etc. Lorsqu'il s'agissait des lieux fortifiés, et il y en avait sur tous les points du territoire, les terminaisons en *ac* ne sont que les abréviations ou la corruption du mot *arx;* ainsi Fronsac, citadelle des Francs, *Francorum-arx;* Bouillac, *belli-arx;* Blaye pour *Castrum belli-viæ*. On disait aussi Gaillargos pour *Galli-agros*, Amargos pour *Amati-agros*; et de ces corruptions on a fait plus tard Gallargues, Amargues, etc., etc. Les noms féodaux sont ceux qu'on tire des lieux et des choses.

Les Francs permirent aux vaincus de garder leurs lois; ils ne firent subir la loi salique aux Romains que pour la réparation des torts ou des délits commis envers les Francs. On était libre de vivre sous la loi qu'on préférait, en faisant préalablement la déclaration à l'autorité compétente (1). Le pouvoir s'étant enfin trop affaibli, la féodalité s'assit sur ses ruines; la France devint une espèce d'oligarchie. Le duc d'Aquitaine et le comte de Toulouse absorbaient seuls toute la puissance du Midi; leurs priviléges étaient grands et nombreux. Cela n'a rien d'étonnant: ils agissaient sans contrôle; ils avaient le droit de *wreck*, ou varech, le droit de chasse, de pêche, le droit d'évoquer les grandes causes à leur tribunal, le droit de justice, qui devint, grâces à la faiblesse des principes monarchiques, un droit héréditaire. « La justice » dans les fiefs anciens et nouveaux, était un droit inhérent au » fief même, un droit lucratif qui en faisait partie, » dit Montesquieu. On jugeait d'après le droit romain ou visigoth, et

Espr. des Lois, liv. 30, ch. 20.

(1) C'est l'opinion de Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. 27, ch. 2, et de Daniel, *Dissert. sur les Gaulois;* et elle est, en outre, confirmée par le Capitulaire de Lothaire. *Volumus etiam ut omnis senatus et populus romanus interrogetur quali vult lege vivere, ut sub eâ vivat. Capit. Rom., art.* 5. La loi salique le donne aussi à comprendre. *Si quis ingenuus hominem Francum aut Barbarum occiderit, qui lege salicâ vivit, cap.* 43. M. Pardessus le nie, cependant, pour des raisons que M. de Peyronnet, dans son *Hist. des Francs*, trouve bonnes à beaucoup d'égards; mais auxquelles il préfère, cependant, l'opinion de Montesquieu et de Daniel.

Livre III. Chap. 2.

d'après les lois salique ou ripuaires, selon que les plaideurs étaient d'une origine romaine, visigothe ou franque (1). A Bordeaux, la Coutume régna longtemps; mais d'une nature trop élastique, entre les mains des avocats, elle se prêtait trop aux prétentions contradictoires des fauteurs des procès. On en trouve des traces certaines au XIIIe siècle, dans les priviléges et les Coutumes de Bordeaux. Dans les Xe et XIe siècles, le duel était devenu la forme la plus noble des décisions légales, en certains cas.

Dans ces deux siècles, les seigneurs ecclésiastiques crurent devoir faire comme les autres, et exercer la juridiction temporelle. L'esprit du temps sanctionnait ces abus; les grands comme les peuples reconnaissaient les priviléges des évêques. Grégoire VII s'efforça d'en corriger les abus, tout en maintenant le droit. Il faut le dire, cependant, à l'honneur du sacerdoce, que les serfs ecclésiastiques étaient, en général, moins malheureux que ceux des seigneurs civils: un principe d'amour, émanation de l'Évangile, adoucissait leur sort. C'étaient des domestiques, des subalternes; ils n'étaient pas traités comme esclaves. Chez les maîtres civils, c'étaient des êtres dégradés et méprisés; l'homme ne pouvait pas descendre plus bas dans l'échelle sociale. « Personne n'ignore, dit Pierre le » Vénérable à saint Bernard, combien les seigneurs séculiers » oppriment la classe rurale et les serfs. Ces maîtres injustes » ne se contentent pas de la servitude ordinaire et acquise; » ils usurpent sans cesse les biens avec les personnes, les in-

Apologie des Moines de Clugny, lib. I, ép. 28.

(1) Les lois ripuaires étaient celles qui régissaient les peuples des bords du Rhin et de la Meuse. La loi salique excluait les femmes de la couronne de France; c'était la loi des Francs-Saliens: le nom de la loi vient du peuple auquel elle était donnée; c'est naturel et c'est aussi l'opinion de nos meilleurs savants, Foncemagne, Vertot, Pasquier, etc., etc. La loi des peuples ripuaires, c'est-à-dire qui habitaient les rives *(ripas)* du Rhin et de la Meuse, s'appelait ripuaire; la loi des Saliens prit le nom de salique. On croit que Clovis apporta aux Gaulois la loi ripuaire, et que Pharamond leur donna la loi dés Saliens. Toute autre étymologie nous paraît superflue et fausse, quoi qu'en disent Echard et Montesquieu, *Esp. des Lois*, liv. 17, ch. 22.

» dividus avec leurs propriétés. Outre les redevances accou-
» tumées, ils leur enlèvent leur bien trois ou quatre fois dans
» l'année ; et aussi souvent que la fantaisie leur en vient, ils
» les grèvent d'innombrables services, leur imposent des
» charges cruelles et insupportables, et les forcent ainsi, pres-
» que toujours, à abandonner leur propre sol et à fuir dans
» quelque pays étranger. »

Pendant plus d'un siècle, la guerre était devenue l'état normal de l'Aquitaine; l'Église même avait perdu jusqu'aux prestiges de sa puissance. Partout des excès, partout un profond oubli du devoir ; c'était une aristocratie spirituelle, et son règne une théocratie militaire ! Le désordre était dans tous les rangs ; la vie était monotone, l'isolement une nécessité ; un pas de plus, et la société était dissoute. L'ignorance était aussi profonde que générale : les pèlerins et de rares marchands ambulants voyageaient encore ; mais un sombre voile couvrait toutes les existences ; c'était la barbarie en action. Industrie, commerce, littérature et arts, tout était paralysé; et pour couronner cette incroyable atonie du corps social, la croyance à la fin prochaine du monde répandait partout, pendant le Xe siècle, une consternation profonde et universelle, que les pestes, la famine, les calamités de toutes sortes, ne semblaient que trop justifier. Tout était glacé d'effroi, tout mouvement avait cessé : à force d'entendre dire qu'à la fin des premiers mille ans le monde allait finir, les incrédules même le croyaient. Sans espoir, sans avenir, on ne voyait devant soi d'autre perspective que le cahos, le jugement dernier, un Dieu vengeur et l'éternité. On redoublait de ferveur, on se hâtait de bien faire, on se pressait dans les couvents, on se couvrait de cilices, on voulait à tout prix expier ses fautes passées, se garantir des fautes à venir et mourir en saint ; on laissait par testament ses biens à l'Église, comme si elle devait survivre au désastre général, et partout on n'entendait que le cri lugubre : *La fin du monde approche !!*

Livre III. Chap. 2.

—

Le Code pénal avait aussi ses singularités, qui méritent une place dans ce tableau des mœurs, sous nos ducs et comtes de Bordeaux. Pour un premier vol, on condamnait au pilori; pour un second, à avoir une oreille coupée; pour un troisième, à être pendu; mais si le vol était commis la nuit, la peine était la corde. La loi du talion était en vigueur en certains lieux. En cas de meurtre, le coupable était enterré vif sur le corps du mort, et ses biens partagés entre le fisc et sa femme. Si le coupable n'avait pas quatorze ans, au lieu d'être puni de mort, le *ribaud* (bourreau) le fouettait publiquement depuis la Porte-Médoc jusqu'à la place Saint-Julien. On ne recevait pas les femmes comme témoins: un fils ne pouvait rien gagner que pour son père, ni une femme que pour son mari. Le maître volé par ses domestiques pouvait se faire justice lui-même.

Franscisque Michel, *Histoire des Races maudites.*

Les lépreux devaient être séquestrés du reste du peuple. On voit par ce dernier règlement qu'il y eut des *gahets*, ou *ladres*, dans le VIII[e] siècle, et que les léproseries, ou ladreries, que nous retrouvons à Bordeaux dans le XIV[e], XV[e], XVI[e] et même dans le XVII[e], datent de plus loin que le temps de Charlemagne. Ce prince défendit plusieurs superstitions, et parmi les autres le *baptême des cloches*. Le son de la cloche était pour le peuple la voix de Dieu; c'était lui qui servait à appeler les fidèles à la prière; qui annonçait, messager aérien, au monde la formation d'une nouvelle famille, ces fêtes nuptiales où l'hymen enlace dans ses liens sacrés des époux déjà unis de cœur et d'affection; c'était lui qui proclamait les grandes solennités de l'année: aux pauvres, le jour de repos; aux riches, trop oublieux de l'égalité naturelle des hommes, la nécessité de se mêler à la foule, autour des autels du même Père, qui est dans les cieux; c'était lui qui annonçait au loin la naissance d'un nouveau-né; qui est l'écho de nos joies, la voix de notre douleur; qui s'égaie devant un berceau; qui exhale ses notes tristes et traînantes à la vue du

tombeau, ou annonce, en tintements entrecoupés, les derniers soupirs d'un moribond qui expire. Le peuple considérait la bénédiction des cloches comme un baptême réel; Charlemagne la défendit : sa défense était une nécessité de circonstance. La bénédiction et le nom de baptême nous sont restés; la croyance superstitieuse a disparu.

Nous empruntons à Montesquieu le passage suivant sur les Coutumes :

« La France était régie par des Coutumes non écrites, et » les usages particuliers de chaque seigneurie formaient le » droit civil..... Dans le commencement de la troisième race, » presque tout le bas peuple était serf..... Les seigneurs, en » affranchissant les serfs, leur donnèrent des biens; il fallut » leur donner des lois civiles pour régler la disposition de » ces biens. Les seigneurs, en affranchissant leurs serfs, se » privèrent de leurs biens; il fallut donc régler les droits que » les seigneurs se réservaient pour l'équivalent de leurs biens. » L'une et l'autre de ces choses furent réglées par des Chartes » d'affranchissement; ces Chartes formèrent une partie de nos » Coutumes, et cette partie se trouva rédigée par écrit. Sous » le règne de saint Louis et les suivants, des praticiens habi- » les, tels que Desfontaines, Beaumanoir et autres, rédigèrent » par écrit les Coutumes de leurs bailliages. » Voilà la renaissance de notre droit français.

Espr. des Lois, liv. 28, ch. 45.

Charles VII et ses successeurs firent rédiger en Code les diverses Coutumes locales par province; de ce moment, les Coutumes furent généralisées à un certain point; elles furent écrites et revêtues du sceau royal. On les modifia, on y introduisit plusieurs dispositions du droit romain. Le roi Pepin avait ordonné que partout où il n'y aurait point de loi, on suivrait la Coutume; mais que la Coutume ne serait pas préférée à la loi.

Espr. des Lois, liv. 28, ch. 12.

Il serait trop long d'entrer dans tous les détails de cette législation sauvage, qui était la fin de la barbarie et l'enfan-

tement pénible de la civilisation moderne. Nous n'insisto sur les abus de la justice des seigneurs, qui variait d'u roisse à une autre, en proportion des mœurs, des co sances et de l'expérience des juges féodaux; qu'il suff dire que l'abus se trouvait partout et la règle nulle par lois gothiques et salique se reconnaissent dans les v Coutumes de Bordeaux, au XIII[e] et au XIV[e] siècle; m loi romaine, qu'on appelait la reine des lois, était pr seule en vigueur dans nos contrées.

Les Bordelais, comme les Aquitains en général, é capricieux, amis des plaisirs et inconstants dans leurs tions politiques: de tout temps, depuis le passage d'A jusqu'à Éléonore, les dames ont exercé dans ce pays u pire sur l'esprit public, ont poli les mœurs et formé les j gens au ton gracieux et élevé de la bonne société. L'a des indigènes était presque proverbiale, et leurs dispos guerrières bien connues des Romains dans toutes les p de leur existence politique. Hardis et entreprenants, ils é légers à la course, passionnés pour les amusements et a au pugilat : coiffés du béret basque, ou bonnet phrygie portaient un gilet, ou petit surtout rond, qui descenda qu'aux reins; des culottes courtes, qui laissaient aux bres leurs formes musclées; des éperons lacés sur leurs tines et le javelot à la main. C'était le costume de d'Aquitaine et de ses compagnons quand ils allèrent à P born, en 785. Charlemagne en fut ravi; on en trouve e des vestiges dans le costume des Béarnais et des Basqu

Astronome, *Vitâ Ludov.*

D'après ce tableau, que nous esquissons à la hâte, on juger de l'état de la civilisation en Aquitaine et dans no trées. Chaque église était, comme les châteaux, une forte la guerre l'occupation générale, l'oisiveté une nécessité, l culture une charge onéreuse abandonnée aux serfs. Les sociaux étaient brisés; mais les liens domestiques se re raient davantage. Le mariage n'était pas un marché : l'ho

dans son isolement, cherchait, non pas la fortune, mais la femme aux bonnes qualités, qui pût adoucir ses peines, partager ses plaisirs. Chaque château était une petite société, où l'esprit de famille se développait avec les idées délicates du grand monde, le respect des convenances et les égards dus aux personnes du sexe faible, qui sait soumettre la force à ses exigences; ces circonstances, qui étendirent largement la puissance des femmes, ont dévoilé toute la force de leur âme, toute la finesse de leur esprit, toute la sensibilité de leur cœur. La femme avait été un esclave: elle apprit de la religion sa dignité; et devenue égale à l'homme, elle prit une grande part à la conduite morale du monde. La femme doit cette heureuse révolution à la foi chrétienne : les incomparables filles de St-Vincent-de-Paul, les pieuses solitaires de nos couvents, les dames chrétiennes, partout et toujours nous prouvent qu'elle n'est pas ingrate. Sous l'influence du puissant culte de Marie, en qui la femme est divinisée dans sa triple et mystique nature de vierge, d'épouse et de mère, les femmes étaient adorées chez nous comme des divinités de passage; leur puissance sociale et civilisatrice était si grande, qu'on fonda l'ordre de Fontévrault, où une femme commandait, comme chef suprême, aux couvents des femmes et des hommes.

C'est aussi sous l'inspiration de ces sentiments chevaleresques que furent formés ces *plaids* d'amour, présidés si souvent par la belle Éléonore de Guienne. Cette idolâtrie pour la compagne de l'homme dégénéra en honteux excès, qui ont fini par ravir pour toujours à la femme le sceptre social que la vertu seule peut et doit porter.

Le XI[e] siècle commence; on ne craint plus la fin du monde. L'esprit religieux vivifie encore le siècle; on continue à bâtir des églises dans les villes, les bourgs et les villages. La féodalité se constitue, la vraie piété s'affaisse sous la recrudescence des vices; l'hérésie, enfant de l'ignorance et de l'or-

Livre III. Chap. 2.

gueil, désole le sein de l'Église, comme pour la punir d
écarts. La dévotion cesse d'être douce et attrayante, po
montrer intolérante; les Manichéens, sous de nouveaux n
mais avec leurs vieilles erreurs, sont persécutés avec
ardeur que la religion condamne, mais que leurs excès
tifient.

Malgré les louables efforts de Charlemagne, et le con
habile et incessant d'Alcuin, le peuple devenait grossie
l'ignorance se répandait sur le monde comme un voile i
nétrable. Le système pénal finit par n'avoir que deux
sources : les compositions pour les châtiments, comme
l'avons vu; les épreuves et le serment pour la justifica
Les épreuves étaient, pendant le moyen-âge, de plus
sortes: par l'eau froide, par l'eau chaude, le fer chau
croix, le duel et autres manières adoptées par l'ignoranc
princes et l'aveugle crédulité des peuples. Pour l'épreuv
eau froide, les accusés assistaient à la messe et y faisaie
sainte communion. Le prêtre les interrogeait au no
Dieu le Père, du Fils et du Saint-Esprit, par la foi et l'É
gile, et les saintes reliques du temple, sur l'objet de l'a
sation, et les conjurait, s'ils étaient coupables, de n
s'approcher de la sainte table : s'ils gardaient le silenc
prêtre devait leur donner la communion, en leur disant
ce corps et ce sang de Jésus-Christ vous soient aujour
une épreuve. Le prêtre, après la messe, allait bénir l
en faisait boire à l'inculpé; et après les exercices ordina
jetait l'individu, qui devait être à jeun et avoir les pie
les mains liés, dans une cuve d'eau: s'il surnageait sans
foncer, il était censé coupable: s'il allait au fonds de la
il était réputé innocent!

Fleury, CXVIII.

Les cérémonies étaient presque les mêmes pour l'ép
de l'eau bouillante. Le prêtre suspendait une pierre dan
chaudière d'eau bouillante; l'accusé y plongeait sa mai
pour retirer la pierre: on enveloppait la main, et l'on r

cette enveloppe, sur laquelle on apposait un sceau, que le troisième jour. Alors si la main était sans brûlure, l'individu était censé innocent et justifié.

Pour l'épreuve du fer chaud, l'accusé portait à la main un fer rougi au feu, la distance de 9 pieds; puis on enveloppait la main pendant trois jours. Dans d'autres circonstances, il était obligé de marcher sur plusieurs socs de charrues rougis au feu : si le pied ou la main n'étaient pas blessés, dans ces cas, c'était un signe d'innocence. De là vient l'expression populaire d'une intime conviction : *Je mettrais la main au feu.*

L'épreuve de la croix consistait, selon quelques écrivains, à jurer sur la croix, ou à jeter une croix de bois dans le feu : si elle ne brûlait pas, c'était une preuve d'innocence. Louis le Débonnaire défendit cette épreuve.

L'épreuve de l'Eucharistie comportait une certaine imposante solennité. On la faisait subir aux prêtres et aux évêques accusés de quelque crime; ils célébraient la messe à trois autels différents, comme le fit Grégoire de Tours pour se justifier des injustes imputations de Leudaste. Lothaire, à qui le pape Adrien avait prescrit un serment qu'il avait entièrement quitté Valdrade, femme qu'un autre pape lui avait ordonné de renvoyer, reçut la communion comme une épreuve, et pour sa justification.

Le duel était une autre épreuve judiciaire, par laquelle se manifestait le jugement de Dieu, vengeur des crimes, défenseur de l'innocence et scrutateur des cœurs. Dans cette épreuve, l'accusateur dénonçait au juge l'accusé, et lui jetait son gant comme un défi au combat : si l'accusé ramassait le gant, le défi était censé accepté, et le juge désignait le lieu, le jour et l'heure. Les combattants étaient escortés de leurs amis et précédés de bannières où étaient représentés Jésus-Christ, la Vierge et les patrons de leurs paroisses.

Entrés dans la lice, l'accusateur allait, en faisant le signe

de la croix, se jeter à genoux devant le roi ou son re
tant. Le maréchal lui adressait ces mots : « Sire ch
» ou écuyer, voyez-vous ici la vraie ressemblance de
» Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu, qui a voulu m
» livrer son précieux corps pour nous sauver? Or, lui
» rez merci, et lui priez qu'à ce jour vous veuille a
» bon droit avez, car il est souverain juge; souven
» des serments que vous ferez, car autrement votr
» votre bonheur et vous, êtes en péril. »

Le maréchal le prenait alors par les deux mains, le
sur la croix, pendant qu'il lui faisait faire ce sermen
» jure sur cette ressemblance de la passion de Not
» gneur Dieu, Jésus-Christ, et sur la foi du vrai chr
» du saint baptême, que je tiens de Dieu, que je cu
» mement avoir pour bonne, juste et sainte, cette que
» bon droit d'avoir en ce gage, appelle le tel comme
» mauvais traître ou........ ou foi mentie *(selon le*
» *c'était)*. Lequel a très-fausse et mauvaise cause a d
» défendre et combattre contre lui, et je lui montre
» jourd'hui par mon corps contre le sien, à l'aide de D
» Notre-Dame et de saint Georges, le bon chevalier.

L'accusé faisait un serment, puis le maréchal, ou re
sentant du roi, donnait le signal en jetant le gant dans
et en criant : *Laissez-les aller*. On donnait, de part
tre, des ôtages, qui, en cas qu'un combattant fût tué
hors du combat, étaient tenus de payer l'amende. De
le proverbe : *Les battus paient l'amende.*

Telles sont les singulières épreuves que l'ignoran
superstition du moyen-âge appelaient si improprem
jugements de Dieu !

Le duc Guillaume demanda lui-même l'épreuve
froide pour un terrain contesté à l'époque de la fonda
monastère de Saint-Sever. Saint Grégoire de Tours
cusé d'une chose déshonorante pour son roi; il subit l'

Mémoire de Duclos sur les Épreuves.

de l'Eucharistie; son accusateur fut regardé comme un calomniateur. Le pape Étienne condamna toutes ces ridicules épreuves, comme fausses et superstitieuses; la religion, dans tous les siècles, flétrissait ces moyens, que les peuples ont regardés comme les jugements de Dieu dans tous les cas douteux. Le peuple et les princes avaient coutume, au VI[e] et même jusqu'au XII[e] siècle, de demander aux saints des présages, comme les païens en demandaient aux oracles (1). On croyait aux fées, à la puissance qu'ont certains hommes de se changer en loups (2). On était généralement persuadé que certaines âmes gémissaient dans les zéphirs, auprès des fontaines ou dans les lieux solitaires; qu'elles revenaient allumer la lampe du sanctuaire, veiller au foyer domestique, nous inviter, par des songes, à prier pour les absents, pour les morts, assister, invisibles témoins, aux pieux récits que le père ou la mère faisaient à la famille, des vertus, des souffrances, de la gloire des saints de l'Aquitaine. Les mœurs des grands se modelaient sur celles des princes; les mœurs des bourgeois ou des gens enrichis par leurs talents et leur industrie, étaient plus simples et plus graves. Étrangers aux raffinements qui régnaient dans la société bordelaise, ils les flétrissaient du nom de libertinage, accusant de corruption, de mauvaises mœurs, les chevaliers, qui, en échange, les méprisaient comme des gens qui ignoraient les usages de la bonne compagnie. Les marchands bordelais joignaient à beaucoup de lumières une grande régularité de conduite et un caractère respectable; leur crédit était

Am. Thierry, *Résumé*, 105.

(1) Cette croyance existait au VI[e] et même au V[e] siècle. Avant la bataille de Vouillé, Clovis envoya des messagers à Tours, pour demander des présages à saint Martin. En entrant dans l'église, ils entendent entonner par le primicier ce verset des psaumes : *Præcinxisti me ad bellum et supplantasti insurgentes in me; inimicos meos dedisti mihi dorsum, etc., etc.* Clovis apprend tout cela avec bonheur; il triomphe, et rapporte à saint Martin l'honneur de la victoire.

(2) Pétrone parle de ces prétendues transformations, dont se repaissait la crédulité populaire : *At ille circumcinxit vestimenta sua et subito lupus factus est.* Petrone, *Satyr.*

Livre III. Chap. 2.

immense, non seulement dans les Iles-Britanniques, s
côtes d'Espagne, mais même dans les ports de la Syrie
toutes les échelles du Levant. Le commerce devint une s
de richesse : les marchands, comme les autres bourgeois
taient souvent, dans leurs fêtes, les amusements, les jou
les tournois de la noblesse, sans que celle-ci s'en offens
arrivait parfois qu'ils la surpassaient dans la beauté de
vaux et des armures. Les combattants de cette classe,
appela plus tard le Tiers-État, habitués au manieme
armes, n'y déployaient pas moins de grâce et d'adress
les preux et les élégants chevaliers des châteaux.

Pendant ces interminables guerres de l'Aquitaine, le
merce ne se développa qu'avec une timidité naturell
marchands n'eurent qu'une chose en vue; c'était de s
rantir, eux et leur avoir, contre la violence et les exa
du vainqueur. Une réputation de fortune était un mal
On continuait cependant toujours à trafiquer : l'industri
commerce avançaient en silence, avec réserve, et, pa
avec plus de sécurité. Des associations se firent parmi le
férentes professions : les artisans eurent les leurs, les
ciants, nobles et bourgeois, formèrent la corporation de
viculaires. On exportait les vins délicats de nos contré
cire et le suif, qui, préparés dans les manufactures de la
acquéraient, par de nouveaux procédés, fruits d'une l
expérience, une blancheur éclatante, une supériorité i
testable sur les produits similaires des autres contrée
résine, le bois des forêts du Bouscat, de Villenave, t
que l'art ou l'industrie de nos ancêtres savaient produi
récolter sur un sol riche et fertile, s'exportaient pour l'étra
Le commerce bordelais avait enfin des rapports, non seul
avec le Nord, mais avec les côtes de la Méditerranée,
chipel grec, l'Égypte et les rives de l'Adriatique. Les S
venaient trafiquer à Bordeaux; et Euphron, négociant c
de la Syrie du temps de Gondebaud, y établit un comp

Guienne monumentale, tome 3.

Disons, en terminant ce chapitre, un mot sur les monnaies de ces temps antiques; cette étude, comme toute autre, a son utilité. La monnaie est un monument qui peut avoir une grande importance historique et chronologique. La conservation des valeurs monétaires sert à caractériser la force et la gloire d'un empire; leur altération est un signe de décadence.

Espr. des Lois, tome 2, ch. 13.

Il est bien parlé de monnaies dans la loi salique; mais il ne nous est resté que quelques rares pièces antérieures à Charlemagne. Il paraît constant, d'après Pline et Tite-Live, que l'argent extrait des mines des Pyrénées était en grande réputation parmi les Romains, sous la république; ils le faisaient monnayer à Benearnum (Lescar); plus tard, ils établirent trois autres hôtels de monnaies: à Arles, Trèves et Nantes. Ce dernier, à cause des continuelles révoltes des Armoricains, fut transféré, sous Auguste, à Lyon, où, du temps de Strabon, on battait des monnaies d'or et d'argent. Plus tard, on fonda un hôtel de monnaies à Narbonne. Sidoine Apollinaire dit que cette ville était remarquable par ses sanctuaires, ses capitoles et ses hôtels de monnaies : *Delubris, capitoliis, monetis.* Il paraît que Narbonne conserva ce privilége sous les Visigoths; car nous avons des espèces avec l'inscription : *Witisa, Narbona, Pius.* Depuis Clovis jusqu'à Philippe le Bel, on ne frappa que bien peu de monnaies en or ou en argent; on affinait ces métaux pour les garder en masse dans le Trésor, et de là viennent ces mots, si régulièrement employés dans les actes publics, *livre, poids, marc d'or, marc d'argent.*

Strabon, lib. IV.

Le Blanc, *Traité des monnaies*, page 40.

Il paraît constant que Burdigala eut un hôtel de monnaies du temps de Clovis ou de ses successeurs immédiats. Vénuti nous a conservé un tiers de sou d'or. Sur un côté, on voit la tête d'un roi de la première ou de la seconde race, avec l'inscription *Burdigala;* et au revers, une croix au centre, avec le mot *Lhosomat,* qui, probablement, est le nom du monétaire.

Dissertations, page 142.

On a des pièces de monnaies frappées au coin de Charle-

Livre III. Chap. 2.

—

magne et de Louis, son fils, après l'érection de l'Aquit
royaume : sur une de ces monnaies, on voit les n
HLVDOVICVS. IMP., et au revers AQUITANIA ; sur une
PIPINVS. REX., avec AQUITANIA sur le revers; sur u
sième, on lit : CARLVS REX., et au revers AQUITANI

On sait que sous les faibles successeurs de Charle
le droit de frapper monnaie fut accordé à plusieurs
vassaux des rois, à des villes importantes, à des ba
et même à des abbayes; de là sont venus les noms d
tenses, ou *chipotenses*, monnaie d'Agen; de *petragor*
Périgueux; de *morlans*, monnaie frappée à Morlaas en
qui avait cours à Bazas; de *poitevine*, ou *pitte*, fabr
Poitiers du temps de saint Louis, qui valait la moiti
obole, ou *maille*. La ville de Bordeaux avait le droit,
ducs, de frapper des monnaies au coin, armes et nom
princes et même au nom seul de la ville; c'est de cette
que datent les *solidi Burdigalenses*, qui avaient cou
toute la province, à l'exclusion de toute autre monnai
gère. D'après différents règlements du *Livre des Bo*
fol. 48, il paraît que les monnaies de Périgueux,
Poitiers, Agen, Angoulême, devaient avoir la même
le même aloi et poids que celle de Bordeaux. Cett
résulte aussi d'une ordonnance d'Édouard III, d'Ang
en date du 14 novembre 1351 (1), et d'une autre ord
de Henry VI, d'Angleterre, en 1424, qui ordonne
monnaie de Bayonne serait faite à l'instar de celle
deaux (2).

Coutume de Bordeaux, art. 86, 89, 92.

Rôles gascons, *Membran.*, 13.

Vers le commencement du XIe siècle, Guillaum
Grand, comte de Poitiers, fit don à l'archevêque et
pitre de Saint-André du tiers des bénéfices résultant
nayage à Bordeaux, pour la *rédemption de son âme*,

Chopin, *Commentaires sur la Coutume d'Anjou*, liv. Ier, p. 65, éd. Paris, 1635.

(1) Quod omnes monetæ Vasconiæ sint ejusdem alaiæ, sicut est mo
galæ.

(2) De moneta talis ponderis in civitate Baionæ facienda, qualis Burd

selon l'usage, déposer sa Charte de donation sur l'autel de Saint-André, à Bordeaux (1). Livre III. Chap. 2.

On trouve dans les *Rôles gascons* plusieurs déclarations des archevêques ou des princes, relatives à cette donation, notamment sous les années 1335 et 1340, et en 1354.

Quant à la valeur réelle des monnaies en cours à Bordeaux, il est utile d'en dire un mot : Le *bourdelais* valait 4 deniers tournois; le denier tournois, sous Philippe le Hardi, était à 3 deniers 18 grains d'aloi, et de 217 ou 224 au marc, selon le calcul de Leblanc (2). Ducange, *Moneta.*

La *baque*, ou *baquette*, portant l'empreinte d'une vache, était une monnaie béarnaise, en cours à Bordeaux. Quatre *baques* valaient trois deniers, ou 1 *hardit.*

L'*hardit* était une monnaie propre à la Guienne, comme le *liard* l'était au Dauphiné. D'après le *Dictionnaire de Trévoux,* cette monnaie prit son nom de Philippe le Hardi, en 1270, et valait 3 deniers tournois à Bordeaux.

Sous les Anglais, on voyait de petites pièces d'argent, à Bordeaux, qu'on appelait *sterlings* ou *stellinos,* ainsi appelées, probablement, parce que sur le revers était représentée une étoile *(stella).* On fit des *sterlings* d'or, qui conservèrent le Ducange, *Sterling.*

(1) Ego Guillelmus, totius Aquitaniæ, Dei omnipotentis metu, atque hæreditario jure patris mei, ac parentum meorum, Dux et Dominus, pro redemptione animæ meæ, patris mei vel parentum meorum, Sanctæ Dei Burdigalensis ecclesiæ, in honorem Beati Andreæ Apostoli dedicatæ, quam ab antiquis regibus, Karolo videlicet et Lodoico, seu Pipino, cæterisque summâ veneratione habitam, omnibus bonis ditatam agnovimus, sed nunc, peccatis nostris exigentibus, miserabiliter dilapsam videmus, quidquid ei Comes Sanctius, et Pater meus Guillelmus dederunt, ac cesserunt, scilicet, tertiam partem Cameræ seu monetæ, sive etiam omnium teloniorum, ac curtem ligiam, etc., etc., ad restaurationem ædificiorum, seu postmodum ad mensam Canonicorum, donamus, etc., etc., et hanc Chartam super altare S. Andreæ posui, etc., etc.

(2) Louis-le-Débonnaire fit frapper, à Saintes, et à Angoulême, de nouvelles monnaies à son effigie et en son nom. (Ademar Cab, *Chronic. apud Scrip. rer. fr.*, t. 6, p. 224. Voir aussi Diplom, *Caroli calvi ibid.*, t. 8, p. 472).

Livre III. Chap. 2.

même aloi et le même poids pendant cent trente-sept ils étaient très-recherchés.

Sur certaines pièces du XII[e] siècle, on voit les non Louis et d'Éléonore, avec un croissant; ce qui semble qu'elles furent frappées, très-probablement, à Bordeau croissant faisait partie des armoiries de cette ville.

Rôles gascons.

Il paraît que du temps d'Édouard I[er], duc de Guienn monnaie bordelaise avait subi une altération fâcheus prince chargea, en 1282, le sénéchal de Gascogne de r dier aux graves inconvénients qui en étaient résultés suite de l'établissement d'un nouveau coin et par une C de 1289, il ordonna la suppression de la vieille monn la mise en circulation d'une nouvelle (1).

Rôles gascons.

Il ne nous reste pas de monnaies du règne d'Édouar mais il paraît qu'il surveillait le monnayage en Guienn qu'il avait chargé Pierre de La Porter de la garde des et de la Monnaie de Bordeaux (2). Mais sous le règne douard III, on frappa à Bordeaux des pièces représen d'un côté, ce prince ayant une couronne ouverte, une é la droite, et à la gauche un bouclier aux armes de Fra d'Angleterre, et deux lions couchés à ses pieds, avec inscription : ED : D : GRA : REX : AGLIE : DO : AQVI : B : (3); au revers, on voit une croix fleurie et écartel armes de France et d'Angleterre, et pour légende : GL IN EXCELCIS : DEO : ET : IN : TERRA : PAX HOIBVS.

Sur d'autres pièces de monnaie, on voit pour légend autour : AVXILIVM : MEVM : A : DOMINO : B :

(1) Tractandi super mutatione monetæ Burdigalensis, anno 1282, 12 no apud Northampton. La Charte de 1289 porte : De Proclamatione faciendâ a digalam, quod veteres monetæ non currebunt ultra festum Sti Martini, rati monetæ.

(2) De custodiâ cuneorum et monetæ Burdigalæ, commissâ Petro de La Dat. apud Westminster, teste rege.

(3) Edouardus Dei gratiâ, rex Angliæ, Dominus Aquitaniæ, Burdigalæ.

Sur une autre, on voit un lion couronné, et au revers, pour légende, autour d'une croix : XRC : VINCIT : XRC : REGNAT : XRC : IMPERAT : (1). Livre III. Chap. 2.

En 1367, il fut délibéré, aux États convoqués par Édouard, à Angoulême, qu'on ferait frapper à Bordeaux des sterlings d'argent, à 8 deniers de fin, et à 5 livres 5 sols le marc, et des ducats guiennaux à 61 livres le marc. Louvet, *Histoire*, page 83.

Il nous reste quelques monnaies du roi Richard ; ce sont des demi-gros d'argent. Le roi y est représenté en manteau royal, la couronne sur la tête, l'épée dans sa main. Au revers, se trouve une croix ; aux quatre coins, les armes de France et d'Angleterre, avec la légende : RICARD : REX : AGLI : d'un côté, et aux revers : FRACIE : DOM : AQITANE.

Sur l'*hardit* de Richard, se trouve la croix avec RICARDVS REX : ANGL. Du côté de la pile, un léopard dans l'exergue, avec la légende : DVX : AQITANIE.

Comme le fait observer Vénuti, il n'est pas aisé de distinguer les monnaies d'Henry IV d'avec celles d'Henry V. Le premier est représenté sur ses monnaies avec sa barbe, une couronne ouverte à grands fleurons, le manteau royal, et tenant une épée à la droite. Au côté droit, dans le champ, un lion couronné ; au côté gauche, une fleur de lys, et tout autour : HER : D : GRA : R : ANGLIE : F : D : AQVITA : Au revers, une croix fleurie, contournée de deux lions couronnés et de deux fleurs de lys, avec la légende : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat,* abrégée comme nous l'avons vu plus haut.

Le Blanc assure que sur quelques monnaies d'Henry V, on voit dans la légende les mots : HERES. FRANCIÆ, titre qui rappelle, comme on sait, une époque désastreuse de notre histoire, et le détestable traité de Troyes, du 21 mai 1420. *Traité des monnaies.*

C'est à cette époque qu'on vit paraître en Guienne les *no-*

(1) Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat

Livre III. Chap. 2.

—

bles, demi-nobles d'or. D'un côté se voyaient, sur l'é
droite d'Henry V, un lion, et sur l'épaule gauche un ag
avec la légende : AVXILIVM : MEVM : A : DOMINO : B :
monnaie rappelait les *aignels d'or*, ou *moutons d'or*, mo
qui avaient cours longtemps en France, et à Bordeau
particulier, et portaient l'empreinte d'un *agneau* ou *m*

Sous Charles VII, la monnaie subit une altération prof
elles étaient, soit en or, en argent ou en billon, de pl
aloi que celles d'Henry VI. Après l'expulsion des An
Charles, duc de Berry, fut nommé duc de Guienne, avec
voir de battre monnaie d'or et d'argent. Cleirac a co
deux monnaies de ce prince ; Vénuti les a reproduites
la première, le prince est représenté assis sur un trôn
semé de fleurs de lys et de léopards, revêtu de l'habit
portant une couronne à grands fleurons, tenant, de la
une épée nue, de la gauche, un rouleau de papier. Des
côtés du trône, sont deux anges posant chacun une cou
de comte sur deux petites colonnes, allusion à la dém
que le prince avait faite de ses deux comtés de Cham
et de Brie, pour prendre en échange, comme apana
duché de Guienne.

Autour de cette pièce, on lit : DEV. IVDICIVM.
REGI. D. ET. IVSTAM. TVAM. F. RE.

Au revers, le prince est à cheval, armé de toutes p
tenant d'une main la bride, et de l'autre une épée n
cotte d'armes et le caparaçon de son cheval sont par
de fleurs de lys et de léopards de Guienne. La légend
DOM : KAROLVS : MAXIMVS : AQVITANIAR : DVX
FRANCORVM : FILIVS : *Regis*.

La seconde monnaie rapportée par Cleirac, représe
prince Charles terrassant une bête féroce (un léopard
blement) ; sur le champ, se voient les armes de Fra
de Guienne, avec la légende : KAROLVS : REGIS : FR
F : AQVITANOR : DVX :

Au revers, une croix fleurie, surmontée, au milieu, par un écusson écartelé de France et de Guienne, avec cette légende sur le bord : FORTITVDO. MEA. ET. PAX. MEA. DME. DEVS. MEV.

Nous avons, vu au commencement de ces détails sur les monnaies de Guienne, une pièce mérovingienne, frappée à Bordeaux, avec le nom du monétaire *Lhomosat*. M. Jouannet, auteur de la *Statistique de la Gironde*, possédait un tiers de sou d'or frappé à Bordeaux, mais on en ignore l'époque. Il portait une tête diadêmée, profil droit, avec la légende : BVRDEGALA. FIT. Au revers, dans le champ, cerné d'un grenetis, une figure debout, tenant à la main une palme, avec ces caractères : BLI.... S. M. O., qu'il traduisit ainsi : *Bliderius, monétaire.*

Lelewel a publié une autre monnaie à la marque de Bordeaux, portant une tête diadémée, profil droit, légende : BVRDEGALA : FIET : Au revers, dans le champ, une croix sur un globe, avec l'inscription : ALAPTA. MONETARIO.

Dans des fouilles pratiquées naguère dans la rue Sainte-Catherine, 73, on a découvert un tiers de sou frappé à Bordeaux, ayant : d'un côté, une tête diadémée, profil droit, avec le mot : BVRDEG ; au revers, une croix ancrée, et le mot : BETTONE, précédé d'une croix posée sur un globe. *Bettone* est probablement le nom du monétaire.

La croix figure sur presque toutes les monnaies ducales, et le nom de *Burdegala* se trouve sur les *hardits* de Guienne, qui remontent à la deuxième lignée des ducs d'Aquitaine. Sur le champ, on voit tantôt une croix, tantôt trois, quelquefois le croissant, figure symbolique du *Port de la Lune de Bordeaux*, et quelquefois quatre croix. Sur plusieurs, on lit : CVILEVMO et CVILIMO, et au revers, une croix pâtée, entourée d'un double cercle, avec la légende : † BVRDEGALA.

Sur la fin du VIII[e] siècle, les faux monnayeurs se multiplièrent d'une manière étonnante. Charlemagne, se trouvant

à Thionville, défendit, sous des pénalités sévères, qu'o briquât des monnaies ailleurs que dans son palais (1). vient l'inscription que nous voyons sur les vieux de d'argent : MONETA PALATINA. Cette défense fut renou en 808, dans un Capitulaire; mais elle ne fut pas main longtemps, car il existe des monnaies frappées dans le ciens hôtels de monnaies, sous son fils.

On a trouvé naguère à Bordeaux une demi-livre borde de l'an 1316, dont une face portait pour empreinte une i grossière de la porte St-Jâmes, moins les tours, avec ce scription: META. L. B. COM. DE BORDEV, qu'on peut tra ainsi : Demi-livre, commune de Bordeaux. Sur l'autre on voit le lion de Guienne, avec la date : AN. DO. MC (1316).

Les barons de Guienne, comme nous l'avons vu plus avaient le droit de battre monnaie d'or et d'argent: de s'introduisirent dans la fabrication, en augmentant l'alli en diminuant le poids. Philippe le Bel n'était pas sar proche à cet égard; mais en 1320, il résolut de supp toutes les monnaies particulières du royaume, et envo commissaires partout, pour constater les abus. Pier Cahours vint à Bordeaux et confisqua les coins de ceu trouva en faute. Cahours rencontra une vive résistance la mort de Philippe fit abandonner le projet, et on co en France à avoir autant de monnaies différentes qu'il de seigneurs. D'Épernon en faisait battre à Puy-Paulin

Les monnaies de Guienne ressemblaient à celles qui a cours en Angleterre : les *sterlings* y parurent, comm l'avons vu, de bonne heure. Les *guinées*, ainsi appel pays d'Afrique (la guinée), où les Anglais trouvèrent tière dont on les fabrique, n'y ont paru que plus tard.

(1) Ut nullo loco percutiatur, nisi ad curtem, et illi denarii Palatini n et per omnia discurrant.

Il existe entre les mains de l'estimable M. Péry, à Bordeaux, une magnifique collection de monnaies antiques et modernes, et de médailles historiques; c'est la plus belle et la plus riche collection que nous connaissions dans nos contrées. Grâces à la prévenante obligeance du digne propriétaire, nous en avons examiné un grand nombre; elles sont toutes dignes de l'attention des amateurs et des antiquaires.

En 850, on battait à Morlaas des monnaies, dites *morlans*, ou *furquina morlanis*. Les rois francs avaient défendu de battre de la monnaie ailleurs que dans leur palais; mais le palais vicomtal de Morlaas, près Pau, s'appelait *Furquie;* de là vient le mot *furquina morlanis*. Les pièces qu'on y fabriquait portaient, d'un côté, la tête diadémée du souverain régnant, avec cette légende à l'entour : *N. vic. et* DOM *Bearn. hon. furciæ Morl.;* au revers, une épée haute couronnée à la pointe, la poignée dans une main, séparant les deux vaches de l'écu de Béarn, avec légende : *Gratiâ Dei sum quod sum.*

Les *morlans* eurent cours dans toute l'Aquitaine; Édouard d'Angleterre fit défense à tous ses sujets de les recevoir. Les Bordelais s'y soumirent; les Bazadais ne le firent pas. L'évêque, le clergé et les nobles adressèrent au roi une remontrance, qui existe encore aux archives de Pau. Une des grandes raisons qu'ils allèguent contre la suppression des *morlans*, c'est que cette monnaie était moins soumise que toute autre aux altérations de la valeur réelle par les alliages. En effet, son titre ne pouvait être modifié que par la volonté expresse de l'assemblée nationale. Plus tard, François Ier en permit l'emploi et la circulation; et par la comparaison de la livre tournois avec la livre morlaas, on trouva que celle-ci avait une valeur triple au-dessus de celle de France : 60 sous morlaas équivalaient à 485 fr. de notre monnaie d'aujourd'hui.

Lelewel, *Numismat. du moyen-âge*, etc.

Le Blanc, *Traité hist. des monnaies.*

Le sou et le denier conservèrent leur pureté de titre jusqu'à Philippe Ier, en 1100; c'est alors, au plus tard, que commença l'alliage : on y introduisit alors un tiers de cuivre;

Livre III. Chap. 2.

en 1110, une moitié; en 1300, les deux tiers; en 13
trois quarts; et un peu plus tard, ils furent fabriqués
vre seul. Un million sous Charlemagne vaudrait 60 r
sous Louis XIV; sous Charles VII, 3,700,000 liv. vau
24 millions sous Louis XIV. Le sou bordelais valait 7 d
le sou sterling, 10 sous bordelais; le sterling d'or valai
13 sous 4 deniers. La livre bordelaise, 12 sous tourn
franc bordelais, 15 sous tournois. Le sou romain, sou
stantin, était d'or, et valait 40 deniers d'argent fin; le
était la soixante-sixième partie de la livre d'argent.
des Francs était de 40 deniers. *Quadraginta denarii*
ciunt solidum unum. (*Lois saliq.*, ch. 2., art. 5.) Quant
qui prétendent que les rois francs ne faisaient pas battr
naie, nous leur opposons l'autorité de Procope, qui
mellement : « Les rois des Francs font battre monna
» l'or qui se tire des mines de leurs États; ils ne la f
» frapper au coin de l'empereur, comme c'était l'us
(*De bello Goth., lib.* 3.)

Mémoire de l'Académie des Inscriptions, t. XLIX, 229, et t. LIV, 480.

CHAPITRE III.

Le règne d'Henry et d'Éléonore commence bien. — Ils viennent à Bordeaux. — Ils font de sages règlements d'administration. — Les Rôles d'Oléron. — Cour brillante. — Les troubadours chantent ses louanges. — Henry plus puissant que le roi de France. — La raison de cette puissance. — Henry et Éléonore viennent à Bordeaux. — Une assemblée des seigneurs du pays à Bordeaux. — Henry déclare la guerre au comte de Toulouse. — Un traité a lieu. — Le comte fait hommage de ses terres à Henry. — Éléonore gouverne l'Aquitaine avec ses trois enfants. — Troubles dans la famille d'Henry. — Jalousie de la reine. — Rosemonde. — Sa mort. — Les enfants se déclarent contre le père. — Éléonore les y encourage. — Les *Brabançons*, ou *Routiers*. — Soulèvement des enfants contre leur père. — Le premier maire établi à Bordeaux. — L'archevêque excommunie les mécontents. — On le jette en prison. — Bertrand de Born.

Nous avons vu le mariage d'Éléonore avec Louis le Jeune, son divorce au concile de Beaugency, et son second mariage avec Henry de Plantagenet, prince beau, brillant et courtois, qui devint plus tard roi d'Angleterre. Le roi Louis prévit bien les tristes conséquences qui allaient découler de son divorce; il fit trop d'attention à ses chagrins domestiques, qu'un peu de prudence lui aurait épargnés, et pas assez aux malheurs du peuple. Il se crut vengé: il n'en était que plus ridicule. Il se félicitait d'être libre; mais il préparait, pour les Bordelais et les Aquitains, trois cents ans de domination anglaise et des guerres éternellement renaissantes. Les commencements étaient beaux, cependant: le jeune prince semblait promettre aux Bordelais une ère de prospérité et de paix, à la place des mille vicissitudes de la fortune et des innombrables revers dont ils n'avaient que trop de raisons de se plaindre. Le gouverneur d'Aquitaine devait résider à Bordeaux; c'était la capitale de la province, point central où il convenait que

Livre III. — Am. Thierry, *Résumé de l'Histoire, etc.*

1155.

son château à fief à toutes les dames ; tous ces poètes taient, dans une langue riche, belle et harmonieuse, l'i parable beauté de leur reine : l'amour faisait le plus s résonner leurs lyres. Dans toutes leurs compositions ques, on remarquait beaucoup de grâce, de vivacité, cheur de coloris, et une grande finesse de pensée.

1154. Henry II, couronné roi d'Angleterre le 19 septembre commença par donner à son frère une modique pens 1,000 liv. sterling sur l'Angleterre, et 3,000 liv. an sur les revenus de l'Anjou, en échange de l'Anjou, du et de la Touraine. Craignant les intrigues du roi de I il se hâta de revenir sur le continent, pour neutrali mauvaises intentions, en lui rendant foi et hommage p nombreuses possessions, qui le rendaient réellement plu sant que Louis. Il avait alors la Normandie, l'Anjou, le la Touraine, le Poitou, le Bordelais, la Saintonge, l'A le Périgord, le duché de Gascogne et des prétentions su louse et le Languedoc. Le roi de France n'en avait p tant, il s'en fallait ; le vassal d'Aquitaine était plus p que le suzerain, son roi.

Cette circonstance si étrange s'explique facilemen origine remonte à Hugues Capet. Pour étayer sa puis ce hardi fondateur d'une brillante dynastie avait beso grands seigneurs ; il s'appuyait sur eux pour s'en faire et voulant les ménager et se concilier leur amour, donna en propriété leurs seigneuries, à condition qu'il rendissent hommage et qu'ils le reconnussent pour leu rain. Cette mesure, au premier abord, paraît très-im que ; elle ne l'était pas. C'était, sans doute, établir u pour les vassaux ; mais elle donnait au suzerain des plus forts. C'était créer une monarchie avec un morc parchemin, qu'une puissance affermie pouvait plus ta chirer avec la pointe de l'épée. C'était là, cependant, l' de la féodalité. C'est alors que nos plus belles provin

rent distraites de la couronne, et elles ne pouvaient y être réunies que par défaut d'héritiers ou dans le cas que le seigneur manquât à ses devoirs envers son suzerain, ce qui était un cas de félonie. Hugues Capet n'acquit pas de domaines; plusieurs de ses vassaux étaient plus riches que lui, car il n'avait que le duché de France, les comtés d'Orléans et de Paris. La fortune d'Henry le rendait fier, et la supériorité de ses forces lui inspirait une répugnance pour toute idée de serment ou de vasselage. Cependant, il consentit à prêter foi et hommage à Louis, dans un but politique, avec l'espoir d'amortir toute intrigue qu'on pourrait ourdir contre lui, en France, et par respect pour un droit acquis dans un temps antérieur et entre des gens de bonne foi.

Dans de telles conjonctures, Henry crut devoir se conformer à la règle établie; il s'embarqua pour la France, visita le Poitou, vint à Bordeaux avec Éléonore, et y convoqua tous les évêques, tous les barons du duché. On vit alors dans nos murs les personnages les plus distingués parmi le clergé et la noblesse: outre l'archevêque, Geoffroy de Bordeaux, et ses suffragants, on y voyait réunis, Amanieu d'Albret, Pierre de La Mothe, Boson, comte du Périgord, Amanieu, vicomte de Vésone, Pierre, prévôt de Bordeaux; en un mot, tous les hommes remarquables de la ville et de la province, entre autres le célèbre Thomas de Cantorbéry, chancelier d'Angleterre. Tous ces personnages lui prêtèrent serment de vasselage, et jurèrent, à sa prière, paix et amitié entre eux. Les deux époux passèrent la fête de Noël à Bordeaux; ils se rendirent ensuite à La Sauve, et confirmèrent les priviléges de cette célèbre abbaye. Henry s'embarqua bientôt après pour l'Angleterre, avec Éléonore, qui lui donnait chaque année un nouvel enfant. 1156.

Henry était puissant; il voulait l'être davantage. Il raviva les prétentions des comtes de Poitiers sur le comté de Toulouse, qui leur avait appartenu, au moins pour l'hommage;

Livre III. Chap. 3. — il réclama auprès du comte de Toulouse, et fit va
droits de sa femme. Voyant qu'on ne faisait pas droit à
1159. mandes, il leva, au commencement du carême de 11
formidable armée, composée d'Anglais, de Normands,
delais, engagea dans sa querelle et dans ses intérêts l
de Barcelonne, avec qui il s'était concerté à Blaye, et
contre Raymond de Toulouse, jeune homme d'une va
connue et de mérite distingué, qui avait imploré le
du roi de France. Louis VII, enchanté d'une si belle
d'humilier son rival, partit pour Toulouse, et attend
glais de pied ferme. Henry n'osait ni se mesurer avec
ni entreprendre le siége de Toulouse, qui était bien a
sionnée et défendue, ni se brouiller directement ave
de France, dont son fils aîné allait épouser la fille ; il s
de la ville, ravagea les États du comte, l'Agenais et le
et pressé enfin par un religieux franciscain, au nom
Alexandre, il prêta l'oreille à des propositions de pai
1160. l'espoir de se rendre agréable à Louis. Une trève fut
suivie d'un traité de paix, qui ne termina rien; la s
neté d'Henry sur Toulouse était encore indécise.

Quelque temps s'écoule; mais Henry, qui avait rec
politique, n'en poursuit pas moins la réalisation de ses
De gestis Ludov. il charge l'archevêque de Bordeaux de faire la guerre
mond de Toulouse et de défendre ce qu'il appelait se
légitimes. Ce prélat, oubliant son caractère sacré, pa
Roger de Howeden. des troupes indisciplinées, qui pillent les campagnes
villes, rasent les châteaux, enlèvent les vases sacrés d
ses et dévastent tout le Toulousain et l'Agenais. Le comt
Histoire génér. du Languedoc, tome 2. cet intervalle, ne s'occupait que de choses bonnes et uti
position, cependant, était fâcheuse; son peuple souffrait
les horreurs de la guerre. L'archevêque ne servait q
les intérêts et la vengeance du roi anglais ; son nom f
détesté dans le Languedoc que celui du préteur Ve
Sicile. Raymond accepta les conditions proposées, et s

dit, en 1173, à Limoges, où il fit hommage à Henry et s'engagea à lui fournir tous les ans dix chevaux et 100 marcs d'argent. Livre III. Chap. 3.

Cette victoire exalta la tête du prince anglais et lui donna plus de fierté ; les barons d'Aquitaine, jaloux de ses succès, et craignant d'être un jour accablés sous le poids de sa puissance, essayèrent d'en secouer le joug. Les comtes de la Marche, d'Angoulême, Émery de Lusignan, et quelques autres, se placèrent sous le patronage du roi de France et s'éloignèrent d'Henry ; mais ils furent bientôt réduits à demander grâce. Henry quitta ensuite le pays, et laissa le gouvernement à Éléonore et au comte de Salisbury ; mais après son départ, une insurrection éclata, et le comte périt misérablement dans la révolte. Affligé de ces désordres, Henry sentit la nécessité de tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement, et de ne pas céder en présence du mécontentement populaire. Pour être plus libre, il distribua entre ses fils ses droits en Angleterre et sur le continent : Richard, dit Cœur de Lion, 1169.
fut nommé duc de Gascogne, et Henry, au *Court mantel,* fut associé par son père, en 1170, à l'autorité suprême et couronné roi d'Angleterre. Geoffroi devait avoir la Bretagne par son mariage avec la fille du dernier roi breton. Lingard, *Hist. of England.*

Mais la discorde se mit bientôt après dans la famille du roi : Éléonore se trouva offensée par le dédain de son mari. Louis le Jeune avait été à ses yeux un moine et non un roi : jalouse et passionnée, elle trouva qu'Henry n'était qu'un libertin couronné, qui l'avait épousée pour sa fortune. Rosemonde, maîtresse du roi, devint l'objet de sa haine ; elle la persécuta et lui fit payer cher les faveurs royales. Henry fit construire pour elle un beau palais, en forme de labyrinthe, à Woodstock-House ; la pauvre Rosemonde y vécut quelque temps dans des rêves de bonheur. Le roi l'aimait, sa petite cour l'adorait, les troubadours célébraient sa beauté ; c'était une existence trop heureuse pour durer longtemps. Éléonore,

la jalouse et vindicative Éléonore, indignée de se v
laissée par un homme pour qui elle avait sacrifié le re
ses jeunes années, jura la perte de la charmante Rose
et malgré les mystérieux et sinueux détours de Woo
House, elle pénètre jusqu'à elle, le poignard dans une
la coupe fatale dans l'autre, et force l'infortunée vict
sa haine, pleurant à genoux et lui demandant les mains
un pardon qu'on ne voulait pas lui accorder, d'avaler l
vage mortel, et de rendre dans des tortures inexprima
dernier soupir, devant la meurtrière, dont les yeux pei
à tous les assistants son contentement intérieur et toute
infernale, toute la violence d'une haine invétérée satisf

(1) Rosemonde fut enterrée dans un ancien monastère de filles, à Woods
d'Oxford. Henry y fit porter son corps avec beaucoup de pompe; et part
posait son cercueil, en route, il fit établir des poteaux, avec des inscriptio
Sur sa tombe, qui était surmontée d'une élégante croix, Jean Sans-Terre,
fils d'Henry II, fit mettre l'épitaphe suivante; elle respire la haine de la m
avec le lait maternel; cette haine n'était que trop vivace dans l'enfant.

« Hic jacet in tumbâ, rosa mundi non Rosa munda,
» Non redolet, sed quæ redolere solet
» Qui meat hâc oret, signum que salutis adoret,
» Utque sibi detur requies Rosa munda precetur. »

On en a fait une autre plus tard, comme réparation, pour l'infortu
d'Éléonore de Guienne :

« Ci-gît, dans un triste tombeau,
» L'incomparable Rosemonde,
» Ou plutôt la reine du monde,
» Dont le règne fut court et beau. »

Le poète Jean Dickenson a fait les vers suivants sur le sort de Rosen
lugubre drame de Woodstock-House :

« Quæ fervens odiis, quod præbuit ipsa venenum,
» Competit ut biberes,
» Lumina nec prius amovit funesta, moveri
» Quam tua desierint,
» Te nymphæ extinctam flebant, Rosamunda, Britannæ,
» Nectareis lacrymis. »

J. Dickenson, *Paralela*

Henry pleura la plus belle personne de son royaume, et conçut pour la reine une inimitié que rien ne saurait effacer. Éléonore à son tour ne mit pas de bornes à sa vengeance, et inspira à ses enfants sa haine contre son mari, leur père. Une faute en appelle une autre. Confidents quotidiens des chagrins de la reine, ils compatissaient à ses douleurs et épousaient la cause d'une femme qui se disait malheureuse, qui flattait leur ambition et les exhortait à s'assurer de leur indépendance, en jouissant de leurs apanages respectifs. Henry se laissa aller aux suggestions intéressées de sa mère ; il se plaignit qu'étant roi, il n'avait ni terre, ni trésors, ni armée, et demanda à son père, au moins le duché de Normandie. Le roi vit s'élever l'orage ; il en conçut des craintes. Comme son fils avait demeuré à la cour de Louis de France, dont il avait épousé la fille, il soupçonna que le beau-père eut quelque part à cet oubli de toute affection filiale, à ces exigences d'une ambition prématurée ; il ne se trompait peut-être pas ; mais il était plus probable que la reine eût contribué plus que tout autre à faire naître et à fomenter cette fâcheuse mésintelligence entre les enfants et son infidèle mari.

Le roi voulait la paix, et pour écarter toute occasion de rupture avec Louis de France, crut devoir surveiller son fils, et éloigner de lui toutes les occasions dangereuses ; dans cette vue, il passa avec lui en Aquitaine, et ne le perdit pas de vue. Pendant leur séjour à Limoges, Raymond de Toulouse y alla leur faire hommage de son comté. D'après la formule de serment alors en usage, le vassal était obligé de donner aide et conseil à son suzerain, de garder ses secrets, de lui révéler ceux de ses ennemis. Raymond, qui avait entendu parler de complots et d'intrigues, se crut obligé en conscience de prévenir Henry qu'il eût à se méfier de sa femme et de ses enfants. Henry, furieux contre les conspirateurs, dissimula un peu sa colère et mit en état de défense les villes et châteaux-forts du Poitou et du Bordelais. Le jeune prince 1173.

Livre III. Chap. 3.

vit bien l'état inquiet de son père, et chercha une o
pour se soustraire à sa vengeance; il s'évada du châ
Chinon malgré la surveillance la plus active, et arr
et sauf sur la terre de France, où il fut bientôt rejo
ses deux frères, Richard Cœur-de-Lion et Geoffroy. D
de les revoir, Éléonore se mit en route, déguisée en l
elle fut reconnue et conduite à Henry, qui la jeta en
au château de Salisbury, avec Marguerite de Sabran, s
d'honneur; elle y resta seize ans, depuis 1173 jusqu'en

Les princes fugitifs allèrent rejoindre le roi de Fran
leur promit secours et protection. Henry fit réclamer
fants par des ambassadeurs; mais Louis VII leur den
« De la part de qui êtes-vous venus? De la part d
» roi d'Angleterre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine
» d'Anjou et du Mans, répondirent-ils. Cela n'est pa
» répliqua le roi, car le voici à mon côté. Si vous
» parler du vieil Henry, sachez qu'il est mort du
» son fils a été couronné; que s'il prétendait le contrair
» y porterions remède avant peu. » L'effet suivit de
menace; il fit reconnaître le jeune Henry dans une ass
de barons et d'évêques, fit faire un sceau et mit le
même d'exercer la souveraineté. Le vieux roi s'aperç
tard que la fortune allait abandonner son drapeau: ses
amis n'allaient plus le voir, le peuple détestait le joug
ger, et tout semblait présager une révolution proch
essaya enfin de conjurer le danger, et se mit à la tête
troupe de mercenaires, qu'on appelait *brabançons, cott*
routiers, misérables qui faisaient le métier de briga
temps de paix, et de soldats en temps de guerre. Henr
ces pillards féroces et armés, remporta des avantages
Bretons. Louis, peu disposé à faire des sacrifices en
et en écus pour une querelle qu'il avait suscitée en
esquiva une rencontre avec ces hordes sauvages et in
bles. Il proposa aux deux partis une conférence; elle

Am. Thierry, *Résumé de l'Histoire de la Guienne.*

entre Gisors et Trie, sous un vieil orme. Le vieux roi se montra, par politique, très-miséricordieux; les enfants, bien conseillés, y parurent soumis et respectueux. Louis VII voyant que les débats pouvaient tourner à sa honte par des révélations imprudentes, et craignant surtout les suites d'une réconciliation, fit rompre la conférence par ses agents, qui insultèrent le roi Henry. L'assemblée se dispersa en désordre, et la guerre recommença plus acharnée que jamais. Les Bretons se levèrent en masse à la voix de Geoffroy. Richard souleva le Poitou, et tous se préparèrent à décider, au premier jour, le sort de la Guienne. Henry ne recula pas; il alla assiéger Saintes, où commandait un général sous les ordres de Richard; il réduisit la place et ravagea le Poitou rebelle. Ses troupes poussèrent la barbarie jusqu'à arracher les arbres à fruits et les vignes, et portèrent partout le fer et la flamme, toutes les scènes d'une férocité sauvage. Mais ayant appris que son fils aîné préparait une descente en Angleterre, il quitta aussitôt le continent, emmenant avec lui prisonnières sa femme, Éléonore, et sa bru, Marguerite, fille du roi de France.

Les habitants du pays profitèrent de l'absence du roi et se levèrent en masse. C'était là la reconnaissance du peuple envers son bienfaiteur! L'établissement des franchises municipales, avec des formes régulières plus en rapport avec les mœurs et le progrès des lumières (1), les encouragements donnés au commerce, les *Rôles d'Oléron*, ou lois maritimes, tout s'oublie vite par un peuple mécontent; rien n'est apprécié de ce qui vient de l'étranger, dont le joug pèse toujours trop à l'amour de l'indépendance nationale. Le dédain du roi pour la fille de leurs ducs, et les mauvais traitements qu'il lui fit

(1) Nous aurions dû dire le *rétablissement des franchises municipales;* car cette liberté-là, comme les autres, nous est venue avec les Francs des forêts de la Germanie. Nous en parlerons plus bas.

éprouver, y étaient pour beaucoup : les fils d'Henry p
rent à l'insurrection, et Richard se mit à la tête des t
indisciplinées d'Aquitaine. A sa suite, on voyait des g
toutes les conditions, tous commandés par des seigneu
contents ou par des nobles ruinés, qui voulaient, dans
ordre général, remonter leurs finances. Guillaume le
plier, archevêque de Bordeaux, consulta le pape, pour
la ligne de conduite qu'il fallait suivre au milieu des ré
qui ne visaient qu'à secouer le joug des Anglais et n
saient de fomenter le désordre, pour rétablir l'indépe
nationale. Le pape, ne considérant que les droits lé
d'Henry, lui conseilla d'excommunier les ennemis du roi
le pape était trop éloigné de la scène : il voyait mal le
ses, il en ignorait les principales circonstances. Son
était conforme au droit, mais imprudent ; car les enne
roi, c'étaiant tous les Aquitains, le peuple tout entier ;
rendre l'archevêque odieux, un objet de haine publiq
effet, on souleva la populace contre lui ; il chercha à
rober à ses poursuites ; mais on s'empara de lui, on
en prison, et, pendant sa détention, on pilla les églis
villes et les campagnes ; on arrêta, comme des malfai
d'autres prélats et seigneurs, et on ne leur rendit leur
qu'après leur avoir fait payer de fortes rançons. Par
coryphées du parti aquitanique, figurait, en première
Bertrand de Born, seigneur de Hautefort, dans le Pér
et troubadour illustre. Courageux et patriote, il voul
franchir son pays du joug anglais, et consacra à cette c
son temps, sa plume et son épée. Il fomentait la mési
gence entre les rois de France et d'Angleterre ; il excit
chard contre son père, et enflammait par ses *sirven*
satiriques poésies, la femme contre son mari, les
contre l'auteur de leurs jours, et le peuple contre son
ne comprit pas d'abord ce qu'il y avait dans sa cond
grand et de patriotique : on le prit pour un fou en pol

un démagogue furieux, un poète insensé, qui soufflait partout la guerre civile. Le Dante le place dans les enfers, pour avoir soulevé le fils contre le père, et les sujets contre le prince légitime (1). On se trompait sur son compte : Bertrand n'était ni insensé, ni anarchiste ; il était patriote. Il aimait son pays et les muses; c'était là ses passions dominantes. Quelques siècles plus tard, la France lui aurait érigé des statues.

Livre III, Chap. 3.

—

Reynouard, *Troubadours, etc., Biographie de B. de Born.* tome 5.

—

Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre,* tome III, 89.

(1) Andavan gli altri della triste greggia
El capo tronco tenea per le chiome
Per una mano a guisa di lanterna
. . . .
Sappi ch'io son Beltran da Bornio, quelli
Che diedi al re Giovane i mai consigli.

DANTE, *Inferno, XXVIII.*

CHAPITRE IV.

Henry fait un traité avec Louis VII.—Richard mécontente les seigneurs de
— Il refuse de se reconnaître vassal de son frère, roi d'Angleterre. —
interpose. — Henry et Richard se réconcilient.—Geoffroy s'y refuse. —
trevue avec son père.—Henry, le fils, meurt.—Richard, héritier préso
couronne. — Mésintelligence et rupture entre Henry et Philippe-Augus
chard se joint à Philippe.—Mort d'Henry.—Franchises municipales à
—Premier maire.— Concile de Bazas.— Les Henriciens.— Bordeaux s
ruines.— Son accroissement.— Saint-Éloi bâti. — Les Templiers. —
taliers de Saint-Jean. — Ils paient redevance au chapitre de Saint-And
de clôture avec ses fossés. — Commerce.

Livre III.
—

Henry, alarmé de tous les dangers dont sa puissan
menacée, se vit obligé de dissimuler sa colère et de f
traité avec Louis, l'instigateur principal de ces désord
ce traité, il était convenu que Richard resterait en
et qu'il épouserait Alix, fille du roi de France. Henry
fils à ses genoux : en échange de son pardon, il reç
serments d'hommage; il croyait que des paroles su
pour conjurer l'orage. Richard se retira en Guienne;
conduite était loin de répondre à l'attente du peuple.
rons s'étaient défaits de l'autorité du père; ils résolu
secouer le joug du fils et de s'affranchir de la tyra
l'étranger. Richard s'irrita de cette résistance à ses imp
volontés, et finit par ravager les terres de ses ancie
et défenseurs. Il se montra alors cruel, impolitique et
mais tel était son caractère. Surnommé Cœur-de-Lion
qu'il était valeureux et intrépide, il était dominé p
vices : l'orgueil, l'avarice et l'incontinence. Il n'aima
sonne; il était peu fait pour être aimé.

Howden, *Apud script. rer. Anglic.*

1176.

1182. Le jeune Henry obtint enfin de son père la souv

indépendante du Poitou et de la Bretagne : Richard le reconnaissait pour roi d'Angleterre ; mais Richard ne voulait pas lui prêter hommage et désirait être indépendant en Aquitaine. On proposa une expédition contre lui ; il fit mettre ses châteaux, ses places-fortes en état de se défendre, bien décidé à n'être pas vassal. Le vieux roi, craignant que Louis de France ne profitât de ces circonstances pour ses intérêts personnels, s'interposa entre ses enfants. Richard accéda à ses désirs ; Geoffroy s'y refusa et se renferma dans Limoges. Le roi ré- 1183.
solut d'assiéger cette place ; mais désolé de confondre dans un châtiment général les innocents avec les coupables, et voulant éviter à la population les horreurs de la guerre, Henry demanda à parler à son fils. L'entrevue eut lieu en ville ; mais se voyant un point de mire pour les soldats, il s'écria, en s'adressant à son fils, et les larmes aux yeux : « Que t'a fait » ton malheureux père pour qu'il serve de but à tes archers ? » Quelques jours plus tard, il apprit que son fils aîné venait de mourir au château de Martel, dans le comté de Turenne.

Par cette mort, Richard devint l'héritier présomptif de la couronne ; sa part était assez belle. Henry désirait qu'il s'en 1184.
contentât et qu'il résignât le duché d'Aquitaine à son quatrième fils, Jean, qu'on appelait Jean Sans-Terre, parce qu'il n'avait encore aucun apanage. Richard, se voyant menacé de son père et de ses deux frères, consentit enfin à remettre à sa mère, Éléonore, le comté de Poitou ; mais il se réserva jusqu'à la mort de son père la souveraineté du reste de l'Aquitaine.

Sur ces entrefaites, une mésintelligence s'éleva entre Henry et Philippe-Auguste, qui occupait depuis 1180 le trône de France. Plusieurs conférences eurent lieu sans succès : les armes seules devaient trancher la difficulté. On s'y préparait de part et d'autre ; mais, au grand étonnement d'Henry, son fils Richard, qui devait défendre les possessions anglaises, prit fait et cause pour Philippe, et conduisit ses troupes à

Livre III. Chap. 4.

Tours, et de là au Mans, où se trouvait le tombeau
aïeul, le vieux Geoffroy Plantagenet. Henry, échap
embûches de ses ennemis, s'enfuit à Chinon, où il mo
6 juillet 1189, accablé de honte et de douleur, et m
sant le jour où il donna naissance à un fils qui l'abreu
chagrins de toutes sortes. Sa vie licencieuse et dérég
avait aliéné l'affection de sa femme, qui l'adorait, et
se fit le bourreau ; sa conduite à l'égard de Thomas d
torbéry était infâme, et ses derniers chagrins et sa fin m
reuse en étaient peut-être la pénitence et l'expiati
milieu de tous les éléments de bonheur, il lui manqu
chose, la paix, qu'il ne put jamais avoir, ni avec ses
ni avec sa femme, ni avec ses enfants. Richard apprit s
plutôt avec surprise qu'avec douleur; il quitta le camp
s'agenouiller machinalement auprès du cadavre de so
la *durée d'un Pater*, disent les chroniqueurs ; mais ta
y resta, le corps inanimé ne cessa de rendre par la
des flots d'un sang épais et noir, prodige que le publi
dule regardait comme une preuve du meurtre en f
l'impitoyable meurtrier !

Sous ce prince, la prospérité de Bordeaux prit, co
ville, un développement considérable ; les institutions
cipales subirent une nouvelle forme : une jurade fut é
un conseil reconnu comme préexistant, par une Charte
sée le 13 juillet 1219 au maire et au Conseil-général d
deaux. — *Majori et communi concilio Burdigalæ.* —
berté était ancienne ; elle ne fit que changer de forme
gré les tristes vicissitudes de la guerre, les Bordelais a
constamment joui d'un certain privilége dans le choix d
magistrats, et n'étaient pas toujours obligés de recev
maire imposé, par la volonté du prince, à une populatio
pathique au despotisme et amie de la liberté (1). Le

Voir, plus loin, notre article sur la Mairie.

(1) Les *Coutumes de Bordeaux* furent écrites en 1187. (*Hist. litté
France*, tom. 16, p. 81).

Monadey fut élu le premier maire de Bordeaux. Quelle que fût, cependant, la liberté des Bordelais, il faut avouer que le peuple n'en appréciait guère l'importance. Dans les luttes des barons aquitains contre les excès de Richard et les exactions de ses agents, ils ne furent que médiocrement secondés par les classes inférieures; écrasés sous un joug de plomb, elles avaient presque perdu le sentiment de leur dignité; elles souffraient sans oser se plaindre : trop de malheurs les avaient atteintes; la plainte était un crime, le silence un devoir. Cependant, on remarqua dans le XII[e] siècle une grande activité de pensée, qui enfantait des nouveautés religieuses, et qui, se trouvant entravée dans le monde politique, s'agitait en tous sens dans le champ de la foi. On ne voulut rien croire que ce que l'on pouvait comprendre : les mystères ainsi rejetés, il n'y eut d'autre règle que les aveugles caprices de la raison individuelle. De nouvelles sectes s'organisèrent et propagèrent leurs doctrines; la sollicitude des évêques fut enfin éveillée par leur audace, et un concile fut tenu à Bazas, le 8 décembre 1182, sous la présidence d'Henry d'Albano, cardinal-légat, archevêque d'Auch. On y fit des règlements sages contre les Henriciens et la nouvelle société des Albigeois, qui répandaient leurs doctrines impies dans la Gascogne et dans la partie supérieure du Bordelais.

Histoire du Languedoc, tome 3.

Malgré l'invasion des Visigoths, des Sarrasins et des Normands, la ville de Bordeaux sortait toute radieuse de ses cendres. Dans cette reconstruction, elle conserva ses anciennes lignes murales, dont on a trouvé des traces dans les rues Poitevine, du Temple, de l'Intendance, et sur la place de Pey-Berland. Au commencement du X[e] siècle, on releva la Porte-Basse, on rebâtit le palais de l'Ombrière, dont la construction primitive est attribuée à Euric. Ce fut vers l'an 1128 qu'on commença à agrandir l'enceinte de la ville, en y comprenant jusqu'aux fossés, tout le terrain et tous les édifices qui se trouvaient en dehors des murs. C'est de cette époque que datent

Livre III. Chap. 4. —

la Porte-Toscanam, à l'entrée de la rue du Peugue Portes Cahernan, Saint-Jâmes, Bouquière, des Ayres Rousselle, du Pont-Saint-Jean, en face de la rivièr que les Portes de Cailhau, des Portanets, et celle De à l'entrée de la rue Saint-Remi. De toutes ces portes de Saint-Jâmes, autrement dit de Saint-Éloi, et celle canam, subsistent encore. En 1119, on construisit, à de la rue du Mirail, par les ordres du duc d'Aquitain pital de Saint-Jacques, pour héberger les pèlerins qui daient à Compostelle, et pour recevoir les enfants tro

En 1159, on bâtit l'église de Saint-Éloi, et en 1 consacra l'église de Sainte-Eulalie, qu'on venait de co à la place d'une ancienne chapelle et d'un monastère d que Charlemagne avait fait réparer et décorer. L'ég Saint-Michel, bâtie en 1160, fut unie à l'abbaye de Croix.

Les Templiers s'étaient établis à Bordeaux, en 11 l'influence de saint Bernard : la rue qu'on a faite à leur maison garde encore leur nom (rue du Temple). de la Commanderie se voyait encore, au fond d'une vas en 1793; mais il fut vendu comme propriété national commencement du siècle (1804), on y a prolongé l'a rue du Temple. Les Templiers s'engagèrent à ne pas

(1) Au bout de la rue du Hâ, il y avait une porte; mais elle fut muré à cause des attaques des ennemis de la ville. Cet endroit était très-fréqu tait un lieu de passage. On allumait tous les soirs, à cette porte, un fanal, lanterne, qu'on appelait phare. On sait que dans nos contrées l'*h* rempla l'*f*; de là vient le nom du Hâ (phare ou farc), donné à la rue qui y co qui le garde encore. Si le mot *Hâ* venait du mot gascon *harine, farine,* p passait par là pour aller chercher de la farine aux moulins, sur le Peugue dit : rue de la Hâ; cette étymologie est injustifiable et ne se fonde que s litude qui existe entre les deux mots.

Quant à la *Porte-Toscanam,* qui existe, et à qui on a mal à propos do de *Porte-Basse,* nous en avons parlé liv. 1er, ch. 4, p. 64.

La Porte-Basse fut démolie en 1802 et 1803.

la sépulture à qui que ce fût, chez eux, sans en avoir obtenu l'autorisation du chapitre de Saint-Seurin.

Les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

C'est aussi à cette époque que les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'établirent à Bordeaux. Leur première chapelle était dédiée à sainte Catherine, et a donné son nom à la rue où elle était située (rue Sainte-Catherine). Ils firent construire plus tard un oratoire, ou chapelle succursale, près du Pont-Neuf, appelé depuis lors Pont-Saint-Jean. Mais le chapitre de Saint-André s'en plaignit au légat, qui condamna, en 1224, les chevaliers à payer tous les ans, aux chanoines de la cathédrale, la redevance de 36 liv., et, en cas de refus, le chapitre était autorisé à s'emparer des clés et des ornements de la chapelle, et d'y faire dire des messes jusqu'à la concurrence de la somme convenue. Il fut, en outre, arrêté, que si les chevaliers de Saint-Jean construisaient quelque autre oratoire en ville, la moitié des offrandes et des revenus appartiendrait au chapitre, à l'exception, toutefois, de ce qui serait destiné pour la défense de la Terre-Sainte. On réserva aussi aux chevaliers la propriété de tout ce qui appartiendrait aux malades qui mourraient chez eux, mais seulement pour les choses ou effets qu'ils auraient sur leurs personnes, avec défense de donner entrée chez eux aux paroissiens du chapitre.

Quelque temps avant la mort d'Henry, la ville s'étant agrandie du côté de Sainte-Croix, on l'entoura d'un mur de clôture qui comprit, dans la nouvelle enceinte, toutes les maisons bâties en dehors des anciens remparts, au sud-est du Peugue. Cette nouvelle enceinte fut entourée de fossés larges et profonds, dont on a fait plus tard une rue magnifique, qui s'appelle encore les Fossés; elle s'étendait, sur une ligne irrégulière, depuis la rue Boule-du-Pétal jusqu'à la place Salinières, et ajouta à l'enceinte primitive une étendue de plus de 40 hectares.

Ce premier accroissement, avec ses embellissements acces-

Livre III.
Chap. 4.
—

soires, fut le fruit des efforts d'Henry et de Richard en
de la capitale de leurs États de Guienne ; ils savaient
cier la puissance créatrice du commerce, et en retiraie
menses avantages pour la prospérité de Bordeaux. C
dait alors sur la place de Bordeaux, la poix, la rési
pieux résineux et portatifs qui servaient, en guise de t
pour l'éclairage pendant la nuit, les suifs, la cire, le m
huîtres de Médoc, et surtout les excellents vins b
qu'Ausone vante comme étant bons pour la table des
Les étrangers y venaient en foule avec les produits
sol, et chargeaient leurs navires, pour leur retour, d
duits bordelais. Les Syriens y avaient depuis des siè
comptoir célèbre; et depuis le mariage d'Éléonore, not
vince étant devenue une portion du royaume d'Angl
son commerce s'étendit et se développa plus que jama
que la prospérité de notre cité (1).

Rap. Thoiras, *Histoire d'Angleterre*, tome 2.

Nous voici arrivés au règne de Richard, qui occup
grande place dans l'histoire : il fut le premier roi d
terre qui prit trois lions dans ses armes. Avant son
ment au trône, il avait deux lions dans son écu, co
rapporte Thibaudeau dans son *Abrégé de l'histoire du*
il y ajouta le troisième, comme duc de Guienne. Un lio
dans les armes de Bordeaux et dans celles de la prov
Guienne, ainsi qu'il résulte d'une médaille de Charles
1451. Quelques auteurs ont cru que c'étaient des léo
ce sont des lions.

(1) D'après un état dressé quelques années après l'avénement de Phil
guste, le domaine royal ne rapportait que 7,197 liv. 15 sous de revenu (14
Le marc valait 2 liv. parisis; la livre parisis valait 20 sous parisis et pesait
poids de 27 fr.; le sou parisis valait 1 fr. 35 c.; le sou tournoi (monnaie
ne valait que 1 fr. On voit dans le testament du roi, que 240 liv. parisis (
suffisaient alors à l'entretien de vingt prêtres; c'était à peu près 324 fr.
et qui représentaient près de 2,000 fr. d'aujourd'hui. D'après un acte p
Louis XI (vers l'an 1239), 50,000 liv. parisis valaient 1,350,000 fr. En 1
livres parisis valaient 2,400 fr., et 200 liv. tournois valaient 4,000 fr.

CHAPITRE V.

Richard, roi d'Angleterre, délivre sa mère. — Regrets qu'elle inspira aux troubadours bordelais. — Éléonore n'est plus la même. — Son sort malheureux et sa fin. — Une assemblée générale à Bordeaux. — Règlements pour la paix. — Les cours d'amour d'Éléonore. — L'autorité du prince était limitée. — L'hérésie ravage l'Aquitaine. — Jérusalem perdue par les Francs. — Nouvelle croisade. — Richard prisonnier en Autriche. — Il est mis en liberté. — Sa mort. — Jean *sans terre*.—Siége de Bordeaux par le comte d'Armagnac.—Jean est cité par Philippe-Auguste devant la Cour des Pairs. — La guerre. — Une trève. — Les Cathares. — Une croisade contre ces hérétiques.

Richard succéda à son père; et son premier acte comme roi fut la délivrance de sa mère. Les Bordelais avaient regretté son sort et pleuré ses malheurs: sa captivité dans la tour de Salisbury inspira de nombreuses élégies aux troubadours, et l'avénement de Richard parut aux Bordelais comme le présage de la délivrance de leur malheureuse reine. Livre III. — 1189.

La captivité de l'héritière des ducs d'Aquitaine avait provoqué un soulèvement général contre celui qu'on appelait, avec un sentiment de mépris mêlé de haine, le *roi du Nord*. Dans tous les châteaux et villes, dans les simples hameaux et dans les cloîtres, on n'entendait que des cris de rage, des accents de courroux et de vengeance contre les geôliers de leur bienaimée Éléonore. Les moines de Bordeaux, de Poitiers, du Midi en général, entonnaient des chants de guerre; et empruntant à nos saintes Écritures la pompe solennelle des figures orientales, pleuraient sur les désastres de leur patrie, les malheurs de leur reine, comme Jérémie se désolant à la vue des futures calamités de Jérusalem. Les troubadours de Poitiers et de Bordeaux répondaient sur tous les tons les plus animés à ces cris belliqueux; puis, s'adressant à Éléo-

Livre III. Chap. 5.

—

Ricardi Pictav. *Chron. apud, rer. franc.*, tome 12.

nore, l'un de ces Jérémies s'écrie : « Réponds, aigle de
» royaumes, où étais-tu quand tes aiglons, s'élançant d
» nid, osèrent lever leurs serres contre le *roi du Nord*
» toi, nous dit-on, qui les excitas contre leur père. Voil
» pourquoi tu fus enlevée à ton pays et emmenée sur
» étranger ! Les grands t'ont trompée par des paro
» paix : ta cytole ne rend plus que des accents plainti
» orgue que des soupirs de tristesse ; toi, élevée au s
» luxe, jouissant d'une liberté royale, tu vivais dans l
» dance et te plaisais au chant de tes femmes, aux dou
» de leurs guitares et de leurs tambourins ; maintena
» pleures, tu te consumes de chagrins. Oh ! je t'en su
» reine des deux royaumes, plus de lamentations, p
» lamentations ! Pourquoi te laisser consumer dans le
» mes ? Reviens, pauvre captive, reviens à tes villes, s
» peux.... où est ta cour, où sont tes compagnes, où s
» conseillers ? Les uns, arrachés de leur patrie, subisse
» d'elle de honteux supplices ; d'autres, errants, fu
» traînent çà et là leur douloureux exil ! Et toi, aigle d
» taine, jusques à quand tes cris se feront-ils entendr
» être écoutés ? Le roi de l'Aquilon te retient prisonniè
» bien ! crie sans te lasser, élève ta voix comme une
» pette : tes fils t'entendront ; ils voleront vers toi, et
» verras la terre de tes pères ! »

En effet, son fils entendit enfin ses plaintes, et lui
sa liberté après seize ans de captivité. Pauvre Éléonor
rêves de bonheur s'étaient dissipés, ses beaux jours s'
passés dans un sombre cachot, son visage n'avait p
charmes, son imagination plus de vivacité ; elle revint,
méconnaissable ; elle n'était que l'ombre d'elle-même. L'
du plaisir n'avait plus pour elle d'attraits ; elle était
quand ses chaînes commençaient à lui être moins pe
Elle revit cependant avec bonheur Bordeaux et les li
elle avait passé ses jeunes années ; mais ces beaux jo

rent encore bientôt après assombris par de nouveaux malheurs; et la pauvre mère eut à pleurer encore le sort de son fils, Richard, gémissant loin d'elle dans les fers d'Autriche! Elle avait appris ce que c'est que la douleur, ce que c'est que le cachot; elle passait ses jours à prier, à pleurer et à soulager l'infortune, à secourir les prisonniers; elle fonda le couvent de la *Rame*, près de Bazas, confirma les priviléges de l'abbaye de La Sauve, en 1198, fit beaucoup de bien aux églises et aux monastères, et mourut dans de grands sentiments de repentir et de foi, le 30 mars 1204, âgée de quatre-vingt-deux ans. Son corps fut enterré à Fontévrault.

Rymer, tome V, p. 80.

Ancère, *Histoire de La Rochelle*, t. 1er, p. 586.

Quelque temps avant sa mort, tout âgée et infirme qu'elle était, elle se rendit à Fontévrault, et y prit l'habit de religieuse, si nous en croyons Roger de Hoveden, auteur anglais et contemporain. Larrey dit qu'elle mourut en 1203; mais le nécrologe de Fontévrault le dément. Dans le tableau des *Anniversaires* de cette célèbre abbaye, on lit : « Le 30 mars, » la grande reine de France, Mme Aliénor, vigiles chantées et » la messe. »

D'autres disent qu'elle mourut à Mirebeau; c'est encore une erreur : elle mourut et fut enterrée à Fontévrault. Dans l'ancienne Chronique des ducs d'Aquitaine, comtes de Poitou, on lit : « *Obiit in Domino regina Alienoris longæva et corpus* » *ejus sepultum est in tumulo Henrici regis Angliæ, viri sui,* » *in ecclesiâ cœnobii de Fonte Hebrardi.* » (Tom. 5, *Vet. script.*, col. 1156).

Jamais princesse n'a eu plus de raisons de se plaindre de l'ingratitude des hommes ou des caprices de la fortune. D'une naissance illustre, à la tête de grands États, douée par la nature d'un esprit agréable, d'un cœur aimant, et, ce que les femmes estiment encore plus que tout cela, d'une beauté séduisante et incomparable, elle épousa un roi qui ne la comprenait pas, qui l'accusait de rapports adultères avec un

Livre III. Chap. 5.

prince musulman. Il est à remarquer que l'auteur des
de Louis VII ne parle pas de la mauvaise conduite
nore.

Ayant brisé ses premiers liens, elle devint jalouse, ha
et cruelle à son tour; sa beauté fut fatale à sa répu
elle est plus célèbre par ses disgrâces que par le bonh
ses mariages; et le supplice de la belle Rosemonde
tache que sa longue captivité et ses malheurs ont pe
effacée. Son imagination troublée ne voyait dans l'aver
des sujets d'affliction, que des discordes sanglantes, de
heurs annonçant d'autres malheurs; elle prévoyait,
chaud, les révolutions futures de l'Angleterre : le dé
renferme quelque chose de prophétique. « Les jours d
» bles et de périls, dit-elle au pape, ne sont pas lo
» jours où la tunique du Christ doit se déchirer, où le
» chrétien verra se briser le filet de saint Pierre et
» catholique se dissoudre. » Est-ce Henry VIII et Éli
qu'elle a vus dans ses prophétiques rêves?

Michaud, *Histoire des Croisades*, t. 2, page 212; t. 6, page 123.

Outre ses quatre fils, Henry II avait eu d'Éléonor
filles, dont l'une, appelée Mathilde, avait épousé He
Brunswick, duc des Saxons. Ce prince, peu de temps
la mort de son beau-père, avait été dépouillé de se
par le fameux Barberousse, et venait de mourir,
pour tout héritage à ses enfants un nom illustre et les
d'une fortune éteinte et d'une grandeur déchue. Son fils
se réfugia auprès de Richard, qui l'envoya en Aq
comme duc ou gouverneur de la province. Il ne nou
de son administration paternelle que quelques Charte
tant des concessions de terres ou des priviléges à des
aux monastères, particulièrement aux abbayes de Grâ
et de Sablonceaux :

« Sachez, dit-il dans une lettre adressée à l'arch
» de Bordeaux, que nous avons accordé, et, par cet
» sente Charte, confirmé à l'église de Sainte-Mari

Mss., *Archives de l'abb. de la Grâce-Dieu, en Aunis.* 1198.

» Grâce-Dieu, toutes les donations, libertés et coutu- » mes, etc., etc. » (1).

Ce prince, bon et généreux, est à peine cité dans l'histoire de l'Aquitaine; il est triste de penser que les crimes des rois et des peuples occupent les principales pages des annales du genre humain. Comme d'autres écrivains, nous aurions passé sous silence l'administration de ce duc, homme doux, généreux et pacifique; sa lettre à l'archevêque fournit la seule occasion qui se soit présentée pour en parler. Son séjour ne fut pas long dans nos contrées.

A partir de la mort d'Henry, l'aspect du pays changea complètement : Richard ne se montra plus si soucieux de la Guienne : la couronne d'Angleterre était l'objet de son ambition; la voilà sur sa tête. Les habitants de notre province sont abandonnés à eux-mêmes; les seigneurs, ne craignant plus le courroux du prince, se font la guerre et exercent entre eux des vexations réciproques et insupportables. Les peuples gémissaient sous cette insolente tyrannie, que l'absence des lois ne faisait que trop autoriser; la désolation régnait dans la Guienne. Richard pressentit les calamités qui allaient fondre sur son duché; dans le dessein de les prévenir, il convoqua, à Bordeaux, une assemblée générale, le 3 avril 1198, 1198.
quelques jours avant son départ (2). Son appel fut entendu;

(1) Otho dux Aquitaniæ, etc., etc. Sciatis vos nos concessisse, etc., etc.

(2) A l'exemple d'Éléonore, on tenait, dans le XIIe et XIIIe siècle, à Bordeaux, à Poitiers et en Provence, des tribunaux composés exclusivement de femmes, et vulgairement appelés *plaids d'amour*. Ces juges en jupons étaient chargés de résoudre les questions de galanterie assez fréquentes, comme celle-ci : « L'amour peut-il » exister entre deux époux ? » Cette question fut résolue négativement en ces termes : *Dicimus enim et stabilito tenore firmamus, amorem non posse inter duos jugales extendere vires, nam amantes sibi invicem gratis omnia largiuntur.* (André le Chapelain, *M. du roi*, n° 8758, fol. 56. — Nostradamus, *Vies des anciens poètes provençaux, etc.* — Raymond, *Choix des poésies orig., etc.*

Voici une autre singulière question, qui occupa l'attention de ces *cours d'amour*, en Provence : Une belle dame regarde Geoffroy de Blaye, prend la main d'Élie de

Livre III. Chap. 5.

on y vit réunis Élie de Malemort, archevêque de Bord
Henry, évêque de Saintes; Étienne, doyen de Saint-
Guillaume de Bouville; Guillaume, seigneur de Rions;
laume du Mas, le sénéchal Brandin; presque tous les
les chevaliers et les autres notabilités du pays. Richa
exposa l'état du pays, les souffrances et les plaintes d
ple; et s'étant assuré de leur concours, il rendit une
nance, dont voici les principaux articles :

« Les barons auront soin de corriger ceux de leu
» saux qui causeront quelque trouble et quelque dom

D. Devienne, 29.

» Si l'un des barons se trouve en faute, il comparaî
» vant le roi, et payera soixante sols d'amende, pou
» enfreint la paix qu'il a juré de conserver, et il ne se
» reçu à porter plainte sur le tort qu'on lui fera.

» A l'égard des prévôts et des baillis que le roi o
» néchal ont établis dans le Bordelais, et qui seront
» bles, une partie de leurs biens sera destinée à ré
» dommage; l'autre sera confisquée, et ils seront eux-
» réduits en servitude.

» Les sergents des baillis payeront, en pareil cas, so
» cinq sous d'amende, seront destitués et chassés du b

» Quiconque entrera dans la vigne d'autrui et y
» une grappe de raisin, payera cinq sous ou per
» oreille.

» On payera au roi, pendant sept ans, un certai
» afin qu'il procure l'exécution de ces articles penda
» ce temps-là. »

Cet impôt, appelé *commun,* fut établi proportionne
aux biens de chaque citoyen.

Cette ordonnance fournit plusieurs traits à un tab

Bergerac, et touche le pied de Savary de Mauléon: quel est celui que
préfère? Voilà les habitudes et les goûts des courtisans d'Aquitaine; vo
ves sujets des méditations de ces mères de famille qui composaient ces r
lantes de Bordeaux, de Poitiers et de Provence ; on juge par là des mœurs

mœurs de l'époque; il y est parlé des guerres des barons, des amendes au profit du fisc, des tracasseries des agents subalternes et des ravages causés par les insurgés dans les propriétés des particuliers; mais ce qui mérite d'être remarqué, c'est le consentement des barons, exigé comme nécessaire à l'établissement de l'impôt pour le maintien de la paix; c'est la limite imposée à la perception de cette taxe et la durée proportionnelle des pouvoirs extraordinaires accordés au prince. Les barons féodaux n'avaient pas d'ordre à recevoir du roi d'Angleterre, excepté en cas de guerre; ils étaient absolus en temps de paix, et ne dépendaient de lui que de la même manière dont il dépendait lui-même du roi de France; c'étaient des vassaux soumis à un suzerain, vassal lui-même d'un suzerain plus puissant : hommage pendant la paix, et, en temps de guerre, des troupes, voilà tout ce que les barons lui devaient; mais ils étaient libres de faire la guerre entre eux, sans que le roi eût le droit de s'en mêler ni de s'en offenser. Son pouvoir était limité; mais, pour tout ce qui regardait les charges du pays, leur consentement était nécessaire.

Le règne de Richard ne s'est signalé par aucun événement remarquable dans la Guienne. Il ajouta, dit-on, de nouvelles dispositions aux *Rôles d'Oléron*. Ce Code maritime, ou recueil des divers usages observés sur les mers du Levant, a été commenté par Cleyrac, avocat à Bordeaux, sous le titre d'*Us et Coutumes de la mer;* il a servi de fondement à presque toutes les lois maritimes de l'Europe. Dans ce temps, l'hérésie ravageait le Bordelais, le Bazadais et toute la Gascogne : le désordre des esprits passa dans les faits, et la France, en général, par surcroît de malheur, fut plongée dans le deuil en apprenant la ruine de Jérusalem et la chute du royaume fondé par Godefroy à la tête des Francs. Le sultan Saladin, de Mésopotamie, s'était rendu maître de la Palestine, à la honte de la chrétienté : des millions de Francs furent ex-

Livre III. Chap. 5.

pulsés de la ville sainte, et plus de cent mille réduits en
vitude; le croissant remplaça encore la croix; la civilis
recula en présence du fanatisme musulman. Le cri de gu
retentit de toutes parts : les princes et les cardinaux se
parèrent à exercer des représailles; les barons et les ch
liers firent leurs préparatifs pour une nouvelle expédit
les troubadours abandonnèrent leurs chants d'amour et l
satiriques *sirventes,* et embouchèrent avec ardeur la tr
pette de la guerre sainte; une autre croisade fut déci
« Seigneurs chevaliers, s'écrie le troubadour Geoffroy Ru
» de Blaye, par nos péchés, la puissance des Sarrazins
» accrue; Saladin a pris Jérusalem, et l'on ne l'a pas en
» recouvrée! Laissons là nos héritages; allons contre
» chiens de mécréants, pour éviter la perdition de nos âr
» Barons de France et d'Allemagne, chevaliers anglais,
» tons, angevins, béarnais, gascons et provençaux, s
» sûrs que, de nos épées, nous trancherons leurs chefs m
» dits (leurs têtes). »

Richard ne resta pas sourd à cet appel; il se croisa, a
Philippe-Auguste, en 1190, et vint séjourner quelque te
à Bordeaux. On vit accourir auprès de lui les évêques d'A
de Bazas, de Périgueux, avec Géraud de Barthe, archevê
d'Auch, qui fut nommé aumônier général de l'armée; le
comte de Castillon, Guillaume de Mont-de-Marsan, A
nieu d'Albret, Eyquem Guillaume de Lesparre, Étienne
Caumont, Amanieu de Blanquefort, Bertrand de Fumel, G
laume Amanieu de Fronsac, Pierre de La Mothe, Gérard
Bourg, etc., etc. Tous ces puissants barons accompagnè
1191. Richard jusqu'à La Réole, où il confirma, le 3 février
dons faits par ses prédécesseurs à l'abbaye de La Sauve.
venant de la Terre-Sainte, en 1192, Richard prit la rout
l'Autriche; mais reconnu sous son habit de pèlerin, il fut
Larrey, prisonnier par le souverain du pays, et jeté dans une prison
ibid., p. 389. le relâcha plus tard, moyennant une forte rançon de 150,

marcs d'argent. Rentré chez lui, il déclara la guerre au roi de France; mais il n'en résulta rien de bien remarquable. En 1199, après avoir pillé les églises, il apprit qu'il y avait des trésors immenses cachés dans le château de Chalus, en Limousin : Richard y alla en faire le siége; mais il y fut tué par un coup d'arbalète, à l'âge de quarante-deux ans. Avare et voluptueux, il ne respectait rien, ni personne, dans ses moments de passion; sa férocité tenait de celle de la bête sauvage, et ternissait sa bravoure; ses exactions étaient tyranniques et lui aliénaient tous les cœurs. Infidèle à sa femme, il congédiait ses maîtresses par passion et par caprice, traitait les rois comme ses inférieurs et ses sujets comme ses esclaves. Il vécut peu aimé, il mourut sans être regretté. Bordeaux ne lui doit que peu de chose.

1199.

A la mort de Richard, la couronne appartenait de droit au fils de Geoffroy, Arthur, duc de Bretagne; mais Jean *sans terre* (1) l'usurpa; et son premier acte comme roi fut de dépouiller son neveu de son duché. Arthur implora le secours de Philippe-Auguste : les barons du Poitou l'accusèrent d'avoir enlevé et épousé Isabelle d'Angoulême, femme du comte de La Marche; mais le fier, le luxurieux Jean méprisa leurs plaintes et continua à vivre dans l'indolence et la volupté. Philippe, enchanté d'avoir une occasion d'humilier le roi d'Angleterre, le somma de comparaître devant lui dans la quinzaine de Pâques, pour lui faire hommage de son duché 1203.
d'Aquitaine et pour répondre, devant la Cour des Pairs, des choses qu'on lui imputait. Jean promit de s'y rendre, mais n'y comparut point. Alors Philippe marcha contre la Normandie, tandis qu'Arthur y pénétra par le côté opposé, avec ses fidèles Bretons. De toutes ses terres sur le continent, la

(1) Seul, Jean n'avait pas d'apanage à l'époque où Henry au Court-mantel, Richard et Geoffroy avaient reçu les titres de roi d'Angleterre, de duc de Guienne et de duc de Bretagne. Voilà pourquoi on l'appelait Jean *sans terre*. Depuis, Henry II lui avait assigné l'Irlande pour apanage.

Livre III. Chap. 5.

Guienne seule, à l'exemple de Bordeaux, resta fidèle a
Jean.

Se voyant menacé d'un péril réel et imminent, le so
1203. rain anglais sentit enfin la nécessité de réunir ses force
écrivit aux principales villes, et, en particulier, aux baro
chevaliers du Périgord, de tenir prêts à son service,
hommes, des armes et des chevaux, à la première réquis
qui en serait faite par son sénéchal de Guienne ou par
Collect. Brequigny, tome 10. chevêque de Bordeaux. Pour s'attacher le clergé, et pou
compenser le zèle et les services de l'archevêque de
deaux, le roi Jean, par lettres-patentes du 9 octobre 1
confirma en sa faveur, et pour tous ses successeurs, les l
tés, priviléges et dons que la reine Éléonore avait acc
aux archevêques de Bordeaux; il leur octroya l'exem
de toute juridiction séculaire, le droit de fonder des ma
fortifiés, d'établir des communes, *sauvetés* ou bourgs (*p*
lationes) dans leurs territoires actuels ou futurs; de donn
leurs sujets des Coutumes et statuts sans l'intervention
cune autorité séculière, et même de convoquer les habi
des communes de la juridiction royale, pour repousser
malveillants qui voudraient les troubler, eux ou les hon
leur appartenant, dans la jouissance de leurs droits. De
il décréta une amende de 500 liv. de monnaie de Borde
ou davantage, selon les cas, payables à l'archevêque pa
malfaiteurs, dont les propriétés en répondraient.

Le roi Jean fit tout ce qu'il pouvait pour s'attache
Bordelais : on profita souvent de ces dispositions, même
dépens de la justice, comme il arriva dans l'affaire d'Héli
guey, ou Vigier, pour la seigneurie de Bègles. Cette terre
été donnée par Richard Cœur-de-Lion au chevalier de Ch
mais celui-ci, étant prisonnier entre les mains du com
Toulouse, qui était en guerre avec Richard, eut les yeux c
par représailles. Alors Hélie Beguey demanda au roi Je
seigneurie de Bègles, lui assurant que Chitry était mor

roi le crut, et lui donna la seigneurie par lettres-patentes du 20 juin 1204. Le malheureux Chitry réclama contre cette inique spoliation ; mais Beguey, qui était très-riche et très-puissant à Bordeaux, fit valoir la Charte du prince, et Bègles lui resta, sous l'obligation de payer au roi, son suzerain, tous les ans, à la fête de l'Assomption, un *autour saur (Austorem Saurum)*.

Livre III. Chap. 5.

Pour répondre d'une manière digne à la confiance de son souverain, Hélie, archevêque de notre cité, appela dans le Bordelais les routiers, commandés par Mercader, digne chef de ces misérables brigands. La province fut dévastée, les églises pillées de leurs ornements et vases sacrés, etc. ; on les accusa même d'avoir, avec la criminelle connivence du prélat, exigé une rançon de dix sous pour chaque prêtre et chaque clerc qui tomberaient entre leurs mains. Pendant ce temps, Arthur s'était rendu maître du Poitou ; et à la tête d'une puissante armée, alla assiéger Mirebeau, à six lieues de Poitiers, résidence habituelle d'Éléonore. Sommée par les assiégeants de se rendre, la princesse refusa toutes leurs propositions : une partie de son château tomba en leur pouvoir ; mais elle se roidit contre sa mauvaise fortune, et tint la place en attendant l'arrivée de son fils. Sa constance ne fut pas longue ni sans récompense : il arriva, en effet, bientôt après ; et à la faveur des ténèbres de la nuit, il culbuta et dispersa les assiégeants après un carnage épouvantable : les coryphées du parti français furent jetés en prison, et Jean égorgea, dit-on, dans le donjon de Rouen, son neveu, Arthur, et jeta son cadavre dans la Seine.

Recueil des Histoires de France, tome 19.

Bibliothèque de l'École des Chartres, tome 3, 436.

Math. Paris, tome 2, 314.

Dans ces pénibles circonstances, Jean conclut une trêve avec Philippe, et s'en retourna en Angleterre ; mais le prince français, à la faveur de son absence, crut devoir réunir des forces et se tenir prêt à marcher vers la Guienne. La Gascogne était alors presque toute au pouvoir des Espagnols, qui la parcouraient en vainqueurs. Alphonse, roi de Castille,

Livre III. Chap. 5.

avait réuni à Saint-Sébastien, le 26 octobre 1204, to
seigneurs gascons, et, parmi les autres, Gaillard, évêq
Bazas. Après plusieurs actes d'une grande portée polit
passés dans cette assemblée, dans lesquels le prince esp
se donna le titre de *seigneur de la Gascogne,* qu'il dit so
à son sceptre (1), il marcha contre les faibles forces d
d'Angleterre, pour s'emparer de la province qu'il disait
été donnée en dot à sa femme, Éléonore, fille de Henry
de la célèbre Éléonore de Guienne.

Le comte d'Armagnac, allié du roi de Castille, crut po
pousser ses excursions jusqu'aux rives de la Garonn
même venir assiéger la ville de Bordeaux (2). Il exécut
projet; mais les campagnes étaient désertes et incultes;
mine se mit dans le camp des assiégeants, et la mo
d'épouvantables ravages dans leurs rangs. Honteux de s
tirer sans une ombre de gloire, ne pouvant continuer le s
et cependant voulant en finir sans honte avec les Bord
le comte leur proposa de terminer cette guerre par un
d'un à un. La proposition fut acceptée : mais le représe
du parti Armagnac paraissait si fort, si habile, et d'une
si gigantesque, que les Bordelais ne trouvèrent personn
osât se mesurer avec lui. Alors un seigneur de Lalande

(1) *Dominus Vasconiæ;* et plus bas, on lit : *Ego Alphonsus regnans in Cas*
Toledo et in Vasconiâ.

(2) La Chronique de saint Étienne de Limoges parle de ce siége de Bo
Louvet parle du combat; mais le lieu précis du combat nous est inconnu, qu
dise Bernadau à l'occasion de la rue La Birat, qui signifie, non pas le lieu où
tua le champion d'Armagnac, mais le coin de rue où l'on tournait à droite ou
che. Le mot patois *bira* ne signifie pas tuer, mais tourner. Lopes assure, pa
qu'il avait vu écrit à la main, dans un vieux bréviaire de l'église de Ste-C
seize ans après cette guerre, ces mots, qui constatent ce siége : *Anno* 1206
est civitas Burdigalæ à Rege Hispano. Tillet dit que ce siége eut lieu en 110
une erreur, une confusion de dates, qui n'est appuyée que sur une inscripti
daire erronée, dont nous aurons occasion de parler dans notre *Histoire de*
de Bordeaux, quand il s'agira de la fondation du couvent des Carmes. Nous
l'autorité de la Chronique de Limoges.

Louvet, sort des rangs, et plein de confiance en Dieu, se charge de défendre la cause et l'honneur de sa patrie; il recommande ses faibles efforts à la protection de la Très-Sainte-Vierge, et promet, en cas de victoire, de bâtir en son honneur un couvent et une église. Les combattants se préparent, les forces paraissent inégales; mais l'adresse et la confiance en la sainte Mère de Dieu donnent une certaine hardiesse et un avantage immense au jeune Bordelais. Le combat s'engage sous les yeux des deux partis : l'anxiété est à son comble; mais Lalande réussit enfin à tuer le Goliath d'Armagnac et force, aux cris de joie des Bordelais, l'ennemi à lever le siége et à quitter le pays.

Fidèle à son vœu, le jeune héros fit commencer le monastère dans le faubourg de Bordeaux; mais à cause des désordres du temps, ce ne fut qu'en 1264 qu'on y établit les Carmes. C'est alors que le chapitre de Saint-André autorisa le prieur de cet ordre religieux d'établir le couvent, l'église et un cimetière pour l'inhumation des frères, dans la rue Lalande, ainsi appelée du nom du jeune héros bordelais. Ce lieu, appelé *los Carmes Vieils*, fut donné plus tard au couvent de l'*Annonciade*, aujourd'hui de la *Miséricorde*.

Fier de ses succès en Normandie, Philippe crut devoir chercher un prétexte de guerre; et ayant convoqué une assemblée de pairs à Paris, y fit citer devant elle le roi d'Angleterre, pour y répondre du meurtre du prince Arthur, commis, disait-on, par lui, sur la terre de France. Jean ne déclina pas la compétence de la Cour, mais ne s'y rendit pas, n'ayant pas de sauf-conduit. Il fut condamné par défaut à la peine de mort; tous ses fiefs furent confisqués et réunis à la couronne. Blessé jusqu'au vif, Jean se prépara à se venger par les armes, et se hâta d'arrêter le progrès des Français. Le moment était favorable : les exactions des mercenaires au service de la France, les déprédations des barons d'Outre-Loire, l'inconstance du caractère aquitain et la haine des nouveaux

Guillaume de Nangis, *Chronique, etc.*

Lingard, *History, etc.*

Livre III. Chap. 5.

maîtres, avaient préparé, en faveur des Anglais, tous l
ments de succès. Les Anglais débarquèrent à La Ro
les Poitevins, les Angevins et les Bordelais accourure
leur drapeau et chassèrent de l'Aquitaine tous les pa
de Philippe-Auguste. Jean trouva partout le peuple po
le joug de Philippe paraissait odieux; le prince angla
vivait loin des Aquitains, avait toutes les sympathies :
rait moins aimé s'il eût été plus près d'eux. Philippe
vers le Poitou; Jean recula par peur et pour avoir la
et renonça, par un traité honteux, à tous les fiefs qu'
au nord de la Loire.

Ce ne fut pas seulement la politique qui fut embr
alors; la religion eut aussi ses embarras. L'hérésie alb
s'était répandue dans le Bordelais et dans toute la Ga
jusqu'à Béziers. Les prédicants prétendaient ne réform
les abus religieux; leur extérieur mortifié séduisait le
et les efforts de leur zèle intéressé et anti-catholique l
gnaient partout de nombreux prosélytes. N'ayant en
disaient-ils, que l'épuration des mœurs et de la foi,
appelait *cathari*, purs ou puritains, nom donné plus ta
Angleterre, aux dissidents protestants. Divisés entre e
ne s'accordaient bien que sur un seul point : la hain
l'Église de Rome, la destruction du catholicisme. Le
était riche et peu régulier; les novateurs étaient popu
pauvres et d'une grande apparence de rigidité de mœu
clergé s'occupait beaucoup, trop peut-être, de choses
relles; les sectaires étalaient une grande abnégation
mêmes, et ne travaillaient, en apparence, que pour
spirituel du monde.

Pluquet, *Dictionnaire des Hérésies.*

Les évêques s'élevèrent enfin contre ces perturbat
la paix de l'Église et de l'État; mais Raymond VI,
de Toulouse, les protégea et leur donna la sanction
nom, de son approbation et de son exemple: les gran
gneurs se rangèrent de son côté, le clergé catholique

dieux, et l'enthousiasme pour les sectaires se changea en une véritable passion.

Livre III. Chap. 5.

1207.

Les évêques, voyant qu'il s'agissait des intérêts de l'Église, s'assemblèrent en plusieurs endroits, appuyés par les rois de France et d'Angleterre, et supplièrent le pape de prendre des mesures énergiques contre ces nouveaux ennemis de la foi. L'archevêque de Bordeaux, Guillaume d'Amanieu, de concert avec les évêques de Bazas et de Périgueux, écrivirent aussi, de leur côté, au pape Innocent III, lui exposant les ravages de l'hérésie, l'audace des prétendus réformateurs et la nécessité de remédier aux désordres et au scandale du temps. Le pape envoya un légat dans le Midi, qui n'y recueillit d'autres palmes que celles du martyre : son assassin, Pierre de Castelnau, était vassal du comte de Toulouse ; le suzerain était accusé d'avoir trempé dans le crime. Le pape ordonna une croisade contre Raymond et tous les partisans de l'hérésie; pour gagner les indulgences attachées à cette expédition, il n'exigea de chaque soldat pèlerin que le temps du service féodal, quarante jours, avec quelques pratiques religieuses. Des pèlerins se présentèrent de tous côtés; et une armée de 50,000 hommes, portant la Croix blanche sur la poitrine, se réunirent sous l'étendard de Simon de Montfort, qui les conduisit au légat, Arnaud Amalric, nommé généralissime de cette nouvelle armée.

Le P. Lacordaire, *Vie de St-Dominique.*

Histoire du Languedoc, tome II.

CHAPITRE VI.

Croisades. — Troupes de l'archevêque de Bordeaux. — L'Agenais rava ziers détruit. — Raymond de Toulouse. — Concile de Bordeaux. — Concile. — Le roi Jean. — Il meurt à Bristol. — Henry III fait de belle ses aux Bordelais. — Louis VIII se prépare à la guerre. — Les Anglai une flotte sur les côtes de Guienne. — Richard. — Il convoque les Bo Bazas, Langon, Saint-Macaire se soumettent aux Français. — La Réc comme Bordeaux. — La *maltote*, ou impôt extraordinaire. — L'arcl Bordeaux envoyé à Londres. — Mesures sévères contre l'hérésie. — Guienne. — Grande assemblée de Pons. — Journée de Taillebourg. s'enfuit à Blaye et, de là, à Bordeaux. — La reine accouche d'une fille de Lormont. — Une trève, etc.

Livre III. — 1210.

On assigna à ces pèlerins soldats trois points de r Lyon, Puy et Bordeaux. On voyait accourir dans n des volontaires de tous les coins de la France, des r reux sans pain, sans fortune, ou des pécheurs, qui c calmer leurs remords et obtenir par l'indulgence la t lité de leur conscience. Les phalanges de Bordeaux gros tous les jours par les nombreux renforts qui venaient se à la disposition de l'archevêque de Bordeaux et des évê sa province. Enfin, l'armée bordelaise se mit en r pilla et détruisit le château de Gontaud, dans l'Agen vagea tout le pays, depuis Tonneins jusqu'à Cassene se défendit avec courage et succès. Les Croisés s'en al Béziers, où se trouvait Simon de Montfort, nommé, à d'Arnaud Amalric, généralissime de l'armée. La ville ziers refusa de livrer les hérétiques ; elle devint la p flammes : tous les habitants, dit le P. Benoît, furent é sans distinction d'âge, de condition ou de sexe ; on e le nombre à 30,000. On ne saurait s'imaginer toutes

Benoît, *Histoire des Albigeois*, tome 1er.

u'on commit dans ce malheureux pays : les Croisés les èrent pendant dix ans, et promenaient leurs étendards antés dans tout le Haut-Pays, l'Agenais, l'Armagnac, dais et le Languedoc. Livre III. Chap. 6.

nond de Toulouse, effrayé de ces formidables prépa- s'était soumis aux plus humiliantes conditions qu'il légat de lui imposer, pour conserver sa vie et sa for- fut fouetté de verges et conduit, l'étole au cou, de- légat, qui lui donna l'absolution. Roger, comte de , avait voulu faire de même; mais sa bonne foi parais- pecte : on ne le crut point; ses terres furent ravagées. semblait terminé; on songea à régulariser la victoire: ice des hérétiques, il fallait mettre des hommes d'une oxie reconnue. Simon de Montfort prit la place, les et les titres de Raymond de Toulouse; l'exil ou la pri- ient devenus le sort de plusieurs; les femmes même illes étaient enveloppées dans cette proscription, et le out entier ne présenta plus qu'un lugubre aspect de t de consternation.

Bordelais n'était pas à l'abri des horreurs de la guerre : ne de l'hérésie y avait été importé. Raymond de Tou- était venu à Bordeaux réclamer le secours des Anglais ses nombreux ennemis; ses compagnons de voyage, oupables que lui-même, jetèrent dans nos contrées les ces de leurs nouvelles doctrines, et inspirèrent aux es ignorants, crédules ou irréligieux, une antipathie e pape, pour les évêques, et une répugnance à payer ise les redevances habituelles. Un concile était jugé né- re; on en convoqua un à Bordeaux pour le lendemain Saint-Jean, 1214; il fut présidé par Robert de Cork, 1214. al et légat du Saint-Siége. Le roi Jean y assista, et donna pprobation aux décisions des Pères. On y ordonna que gneurs réprimeraient les exorbitantes usures des juifs, Rymer, eine d'être excommuniés, et que, s'ils ne se confor- tome 1er.

Livre III. Chap. 6. — 1219. » dans ces bonnes résolutions, et usez de toute votre infl
» pour engager votre Commune, à l'exemple de cel
» Londres, à me prêter mille marcs, que vous remet
» Brokard et à l'abbé de La Sauve. Soyez sûrs que je
» drai énergiquement votre ville et vos biens contre l'e
» dont vous redoutez les attaques. Cet ennemi n'est g
» craindre, puisque le pape a pris mes États sous sa p
» tion, et que j'ai commis votre défense à des gens qui
» le secours de Dieu, vous sauveront au péril de le
» Quant aux mille marcs que je vous demande, soye
» qu'ils seront restitués au jour indiqué par nos lettres-
» tes; mes deux commissaires, Brokard et l'abbé de La S
» sont chargés, d'ailleurs, de vous donner une déclarat
» mon nom. Je viens de donner des ordres pour que l
» vriers qui ont entrepris de restaurer les tours, les q
» clôtures de la ville de Bordeaux, se mettent inconti
» l'œuvre. Veillez à la bonne et prompte exécution
» travaux; car s'ils sont mal exécutés, il y aura perte
» pour vous et pour moi; et je me verrai contraint d'
» ner, à titre d'indemnité, la confiscation des terres
» maisons de ces entrepreneurs. Je m'empresse de fair
» à vos instances, en recommandant à mon sénéchal
» pas permettre aux hommes de guerre qui habit
» alentours de Bordeaux, de vendre leurs biens à des
» gers. Il faut, en effet, que ces hommes de guerre
» sur leurs domaines, pour le service qu'ils me doivent
» votre défense. »

Comme l'administration des finances, à Bordeaux, beaucoup à désirer, Henry y nomma un nouveau sé Philippe de Uletot, homme habile et bon administrat ordonna en même temps aux prud'hommes de Borde lui rendre fidèle compte des tailles et péages qui se perc au profit du roi, et de mettre à sa disposition les tour châteaux. Ces mesures étaient de louables actes d

e; car Louis VIII se préparait sérieusement à la guerre. Livre III. Chap. 6.
ellement convaincu qu'il finirait par expulser les An-
la Guienne, qu'il disposa d'avance de plusieurs sei-
s, et donna au comte de La Marche la ville de Bor-
avec une pension de 2,000 liv. sur son trésor, en
nt la conquête de la province. Pleins de confiance,
nçais se mirent en route pour la Guienne; on les ac-
partout avec un enthousiasme apparent, qui n'était
résultat de la peur. Ils arrivèrent enfin sur la rive
de la Garonne, vis-à-vis de Bordeaux, qui refusa 1224.
ouvrir les portes : l'archevêque avait pris des précau-
ns l'intérêt de son roi, dont la cause semblait perdue
nne.

nglais furent découragés : la prise de La Rochelle ré-
eur énergie; ils armèrent une flotte de trois cents
sous les ordres du comte de Salisbury, qui avait à son
chard, frère cadet du roi, comte de Cornouailles et duc
enne. La flotte arriva à l'embouchure de la Gironde,
ôt après, vers les fêtes de Pâques, en rade de Bor- 1225.
Richard et l'amiral furent reçus avec pompe par l'ar-
ne et les notables, et la fortune sembla sourire de *Gesta*
à leur périlleuse entreprise. Richard convoqua tous *Ludov. VIII.*
ques, tous les abbés, tous les seigneurs de la province;
ccourir au Palais-de-l'Ombrière les seigneurs de Blan-
, de Lesparre, de La Mothe, de Landiras, de Noaillan,
ns, de Montferrant, de La Tresne, de Lalande, de
Aulède, de Lescale, etc., etc. L'Assemblée était nom-
, imposante et agréable au prince; il y présenta les
du roi, qui n'étaient qu'un chaleureux appel à leur
nent.

sant cette lettre, Richard était ému : sa voix, cepen-
était forte, et sa jeunesse et ses grâces lui gagnaient
s cœurs. Il conquit toutes les sympathies; tous jurèrent
être fidèles. Le cri : *Aux armes!* s'entendit partout

Livre III. Chap. 6.

une armée anglo-aquitanique se recruta en peu de j
ayant pris position sur la rive gauche de la Garonne
cha les Français de passer cette rivière. Encouragé pa
monstrations amicales, le comte, accompagné du jeun
alla réduire la ville de Saint-Macaire, qui fut prise,
Langon, Bazas et les petites villes des bords de la
La Réole fit une vigoureuse résistance et resta fidè
de France. Ayant appris qu'Henry de Lusignan, com
Marche, venait, avec un grand nombre d'autres
poitevins et aquitains, au secours des Français, Ricl
le siége, sous le prétexte d'aller les combattre à Lin
Bergerac. Les Réolais ne furent pas dupes de ces
poursuivirent les Anglais, qui, se trouvant entre de
eurent beaucoup à souffrir, et virent tomber sous le
Français la ville de Limeuil et les terres de Rudel,
de Bergerac, qui se soumit au roi de France (1).

Anonyme, *Vie de Louis VIII.* — A. Duchesne, *Histoire d'Angleterre*, tome 1er. — Daniel, *Histoire*, etc. — *Grandes chroniques de St-Denis*, tome 4, édit. Paulin, Paris.

Pendant ce temps-là, l'hérésie ne restait pas inac
ravageait tout le Midi et semait partout la révolte,
tion et la discorde; elle pénétra dans le Bordelais;
chevêque, de concert avec les évêques de Bazas et
réprima, avec les milices locales, ces audacieux pert
de la paix, et fut puissamment secondé dans l'Agen
comte de Montferrant. On n'en voulait pas à leurs
on voulait les empêcher de les traduire en faits;

(1) Mathieu Paris dit que Richard réduisit La Réole. Henry Mar
120, le dit aussi d'après lui; mais l'Anonyme et Duchesne disent le co
thieu Paris se trompe. Voici une lettre de Richard à Henry III, écri
Macaire, 2 mai 1225, qui le prouve : « Nous annonçons à Votre Sé
» jeudi avant la fête de Saint-Marc l'Évangéliste (26 avril), nous nous
» avec notre armée devant Bazas, et que nous passâmes la nuit en
» murs. Mais le lendemain, l'évêque et les citoyens, après en avoir d
» eux, nous rendirent cette ville et prêtèrent en nos mains leur serme
» à votre personne, ainsi qu'à nous, votre lieutenant. De sorte que, g
» nous avons toute votre Gascogne libre et purgée de vos ennemis, à l'
» La Réole; et tous les magnats sous votre foi, à l'exception d'Élie Ru
» de Bergerac. » (Voyez aussi l'*Hist. littéraire de la France*, tom. 17,

nça alors à respecter la liberté des cultes. Mais on comprit si qu'il était indispensable à la paix, au bonheur de la soté, de réprimer les insurrections et les désordres qui rétaient de ces doctrines, quels qu'en fussent la nature et le :. Marmande résista longtemps; mais enfin, effrayés du t qui les attendait, les habitants s'enfuirent sur des bares légères vers La Réole; le comte les poursuivit et brûla bourg où ils s'étaient réfugiés. L'hérésie ne céda pas ene; elle établit son centre d'action à Toulouse. Les archeques de cette ville et de Bordeaux réunirent leurs forces s les murs de la cité toulousaine; et ayant rencontré de part de la population, dominée par ces Albigeois, une istance opiniâtre, ils en démolirent les mantelets et les ifications.

Livre III. Chap. 6. — *Chronique de Pierre de Vaux Cernay*, chap. 79.

Bordeaux resta toujours fidèle à son roi et à sa foi; mais triomphes des Français attristaient tous les cœurs. Préant le sort qui les attendait si Richard était obligé de fuir, les Bordelais établirent une nouvelle *maltote* (1) xe), pour lui fournir des moyens de continuer la guerre. ry les avait priés de maintenir leur indépendance et de tinuer jusqu'à la Toussaint le paiement de cette *maltote;* le firent, et mirent en état de défense tous les châteauxs du pays.

Sur ces entrefaites, Guillaume, archevêque de Bordeaux, t à mourir (1226); c'était une perte pour les Anglais. nry fit écrire, par son chancelier, Hubert Dubourg, au yen et au chapitre de Saint-André, d'élire un prélat qui ne t suspect ni au roi ni à son conseil. Leur choix tomba sur éraud de Malemort, doyen du chapitre, homme actif, verueux et intelligent. Ayant appris en même temps qu'on altérait notablement la monnaie en circulation, le roi ordonna à son

Rymer, *Acte public*, t. 1er, 1re part., 84.

1227.

(1) *Maltote (male tolta)*, taxe extraordinaire à laquelle le peuple ne consentait u'à regret.

Livre III. Chap. 6.

—

sénéchal, le sire de Trubleville, de veiller à ce qu'elle e poids et l'aloi de celle de Tours, alors très-répandue dan contrées (1).

Sous la minorité de Louis IX, la régence de la reine che rencontra, de la part des barons du Poitou et Guienne, une opposition opiniâtre : on voulait la guerr fût-ce que pour piller; on mit en avant l'indépendance patrie, la liberté des peuples d'Aquitaine, la tyrannie France, grands mots qui servaient les intérêts d'une in et provoquaient le malheur des classes inférieures; ma fond, c'étaient des vues plus étroites, tout égoïstes et quines. On pressa beaucoup Henry de revenir en Guien promettait, mais ne venait pas. On lui envoya des dé

1229. entre autres Géraud, archevêque de Bordeaux; ils lui sentèrent l'état agité du pays, l'aversion qu'on avait po Français, le peu d'opposition qu'il rencontrerait s'il vena milier le roi de France en lui enlevant les terres dont tait emparé au détriment de la couronne d'Angleterr proposition fut discutée au Parlement, alors assemblé à O on ne lui donna pas de suite Une trève de deux ans f rêtée et conclue.

A son retour de Londres, Géraud de Malemort trou diocèse infecté des erreurs albigeoises : les hérétiques te leurs conciliabules dans des lieux cachés; et sous le f tre d'ouvrages de piété, répandaient parmi les cath des livres dangereux, des versions fautives des sainte tures et autres ouvrages à la portée du peuple. L'arch prit des mesures sévères pour la suppression de ces li la punition des coupables. Dans tous ses efforts pour nir l'unité des principes religieux et la paix dans so peau, il fut puissamment secondé par les Dominicai mesures prises à l'égard des hérétiques d'alors nous se

Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. 16, p. 524.

Ibid., t. 17, liv. 80.

(1) Pour la monnaie en cours à Bordeaux, voyez pages 309, 338.

une monstruosité en politique comme en reli- hérésie était alors une félonie, un crime de lèse- it une cause de troubles, de dissensions dans les familles; c'était un attentat contre la société, nent des lois civiles, politiques et religieuses. Le avec ses libertés de toutes sortes, ne doit pas ju- ses idées, le XIII°, où la loi civile n'était qu'acces- cessaire: la religion seule agissait; presque seule, de lien à la société, qui tendait à se dissoudre. ger ou détruire la religion, était, aux yeux de la du peuple, un crime, un acte anti-social, qui e la rigueur des lois.

était alors une place forte et considérable; la intérêts de Bordeaux y trouvèrent toujours de fenseurs. Aussi, son alliance était recherchée par ; et dès l'an 1222, sous l'administration de P. Vi- aux avait conclu avec La Réole un traité d'union, uvelé, en 1230, par les jurats de Bordeaux. Il venu entre les Réolais et les cinquante jurats de yant à leur tête le maire, Raymond Monadey, et consentement des prud'hommes de Bordeaux, que les resteraient fidèles à l'Angleterre, et qu'elles rien sans leur consentement mutuel; qu'en cas de ordeaux, les Réolais seraient tenus d'y envoyer es armés; et en pareil cas à La Réole, Bordeaux nvoyer deux cents hommes, et même davantage essaire. Depuis lors, jusqu'à ce jour, La Réole a jours partagé le sort de Bordeaux (1).

ne était toujours le théâtre de la guerre civile et maux qui l'accompagnent: une affreuse famine y

passé entre Bordeaux et La Réole, en novembre 1230, existe encore s de La Réole, et constate que Raymond Monadey était alors maire . *Monetario tunc existente Majore Burdigalæ*). Son nom ne figure istes données par nos historiens.

Livre III. Chap. 6.

ajoutait d'incroyables horreurs, et la mort revêtait tou formes pour moissonner cette malheureuse populatio terre, privée de ses habitants et sans culture, ne four plus ses grains ni ses produits ordinaires; le commerc nul, par suite des dissensions civiles, et les malheureu bitants de la fertile Aquitaine se virent enfin réduits à la nécessité de manger les racines de leurs légumes et le bes de leurs champs non cultivés (1). En présence de c lamités, qui s'accumulaient et s'étendaient sur toute l vince, les habitants de l'Entre-deux-Mers, pays ve opprimé plus que les autres, crurent devoir se plaindr lectivement au roi. Le danger rapproche tous les hor toutes les défiances s'effacent, toutes les rivalités se t tous les travaux se confondent, en vue du péril comm un esprit d'égalité et de fraternité naît de la communau souffrances et du désir de les conjurer. Le clergé, l gneurs, les notables, se réunissent le IV des Calen mars 1235 ; on y voyait tous les hommes recommanda la province : Géraud de Malemort, archevêque de Bor et les chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin, les et les religieux de Sainte-Croix, de La Sauve, de Sai main, de Saint-Sauveur, de Guîtres, de Pleine-Sel Saint-Vincent-de-Faise, de Saint-Émilion, de Bonlieu (C Blanc), de Verteuil, de l'Ile, les prieurs des Dominic des Jacobins, le gardien des Cordeliers (2), le comm des Templiers, le supérieur de l'ordre de Saint-Jean d

(1) Fames admodum magna invaluit in Galliâ maxime in partibus Aqui ut homines herbas campestres sicut animalia bruta comederint. (Wa *Ypodima Neustriæ*, p. 58; *Édit. de Londres*, 1574).

(2) Lopes dit que les Cordeliers vinrent s'établir à Bordeaux en 1247; erreur : le document dont nous donnons ici l'analyse prouve qu'ils y étaien puisque leur gardien assista à l'assemblée générale du Palais-de-l'Ombri se fonde sur un Mémorial écrit dans un antiphonaire des Frères mineu parle de la date de 1247; mais cette date se rapporte à leur établissement roisse de Saint-Michel.

scogne, etc., etc. C'était le pays bordelais tout
blé au Palais-de-l'Ombrière, pour porter ses
xpression de ses douleurs aux pieds du roi, au
ès, des abus d'autorité, des vexations dont le sé-
y de Trubleville, et ses agents, s'étaient rendus
ns l'Entre-deux-Mers. Les baillis, surtout, y
is et commettaient toujours toutes sortes d'excès
trées; il n'y avait ni ordre, ni loi, ni magistrat
respecter. Les baillis agissaient comme ils vou-
passaient même les routiers dans leurs exécra-
ls volaient, eux seuls ou en agissant de connivence
urs leurs agents, les églises, les presbytères, les
nobles, des bourgeois et du peuple; les prêtres
ités, frappés, massacrés même; les timides vierges
t pas à leurs passions brutales; rien n'était sacré
nts subalternes, qui, assurés de la connivence
Trubleville et de l'impunité de leurs crimes,
ent à leurs penchants et volaient, tuaient et agis-
rainte.

, qui pesaient le plus aux malheureux habitants
ux-Mers, avaient, au commencement, une auto-
sans contrôle : ils avaient l'intendance des armes;
s juges du peuple et administraient les finances.
ils agissaient comme s'ils étaient à vie, tandis que
n'était que temporaire et révocable. C'était un
s résolurent d'abaisser ces prétentions exorbitan-
retirèrent d'abord les finances, puis l'intendance
t ne leur laissèrent que l'administration de la jus-
moindrir considérablement l'importance civile et
ils avaient sous Henry II, à qui on en attribuait

emblée tenue pour formuler leurs doléances, il
nvoyer en députation auprès du roi d'Angleterre,
prêtre de l'Entre-deux-Mers; Amaubin d'Ailhan,

ancien maire de Bordeaux, et le commandeur des Ten
en Gascogne. Instruit par eux des souffrances et des m
de cette partie de la province, le roi chargea Jean, a
la Grâce-Dieu, dans le diocèse de Saintes, et le chevali
bert Hose, de faire à ce sujet une enquête, afin de
vrir la vérité et de le mettre à même de réformer les
de punir les coupables. Cette enquête eut lieu dans l
miers jours du mois de février 1236.

On voit par la lettre du roi d'Angleterre, Jean *san*
qu'il avait accordé de grandes franchises aux gens d
tre-deux-Mers, en confirmation de celles qu'ils avaient
le temps d'Henry et de Richard (1). Comme les habit
ce pays avaient déserté leurs propriétés pour échap
vexations des Anglais, le roi leur assigna un délai
rentrer.

Les chevaliers, comme vassaux du roi, lui devaien
mage, mais n'étaient tenus au service militaire qu'à ra
certaines possessions qu'ils tenaient de lui : *Quicunq*
res quæ debuit exercitum, etc.

Les paysans agriculteurs devaient au roi un tribut
de 40 liv. Le roi Jean l'avait laissé à l'archevêque
deaux, pour certains pauvres, qui devaient être nourri
tus à l'archevêché; c'était quelque chose comme l'hô
Saint-Charles sous le cardinal de Sourdis.

Le nouveau sénéchal était tenu de jurer de respect
libertés.

Le droit de gîte *(albergagia)* fut accordé aux co
Poitiers du temps de Richard, son oncle, qui lui pe
prendre le titre de duc d'Aquitaine, quoiqu'il n'en
simple gouverneur; on en exceptait les lieux qui jou

(1) Per quas Dom. Johannes quondam rex Angliæ, progenitor suus conce
hominibus suis de terrâ quæ vocatur *inter Duo Maria*, quod habeant omn
tes et liberas consuetudines quas habuerant tempore Henrici patris sui,
fratris sui, etc.

Cette Charte n'existe que dans cette enquête.

immunités ecclésiastiques. Ce droit, qu'on ac-
ince contre les routiers, et pour la paix, fut
tard aux évêques et officiers royaux (1).
le roi accorda la *biguerie* ou *vigerie (vicarias)*
seigneurs qui relevaient de lui, tels que les sei-
nauge, de La Tresne, de Vayres, de Montferrant,
encore, à Amanieu de La Sauve.
éges, et plusieurs autres, Trubleville et ses agents
avec une honteuse impunité, comme on peut
equête. Ils en retracèrent l'origine jusqu'à Char-
i les accorda à ses fidèles serviteurs, en les éta-
s les environs de Bordeaux. D'après les témoins
jamais pays n'avait été si cruellement, si des-
traité que l'Entre-deux-Mers, par les baillis,
et autres serviteurs de l'impitoyable Trubleville.
, non seulement les droits des seigneurs, des égli-
ourgeois, mais ceux du roi même, dont ils mé-
s injonctions ; ils accordaient l'impunité à tous les
me aux assassinats, comme on peut voir dans la
souffraient que les marins du port de *Trajeyct*
vageassent périodiquement quinze paroisses, qui,
les bords de la Garonne, relevaient des rois et of-
acile accès à leurs barques légères.
lait aux seigneurs la permission de se faire la
ait enlever le bétail, et même la volaille des pau-
rogeait le droit de juger les hommes des églises ;
it les gens de l'Entre-deux-Mers de bâtir le châ-

alors des paysans appartenant au roi, les autres aux chevaliers ou
tes) ; d'autres, enfin, aux églises. Ils étaient tous, à moins de privi-
rs, soumis au droit de gîte. L'archevêque de Bordeaux avait des
es seigneurs dans sa vassalité. D'après un titre cité par Beaurein, t. 4,
7, Gailhard de Fargues, seigneur d'Arbanats et de Portets, était vas-
êque, ainsi qu'Arnaud de Tabanac. Les paysans des seigneurs pas-
terre, au pouvoir de celui qui en faisait l'acquisition ; ils changeaient de
u'ils étaient attachés à la terre ; c'étaient les *adscriptitii* des Romains.

Livre III. Chap. 6.

teau de Blagnac et ses dépendances, pour Hélie de Bl
qu'il avait forcé d'épouser sa fille illégitime. Il alla
vendre à la vicomtesse de Benauge les paroisses de Ca
de Loupiac, de Sainte-Croix-du-Mont, avec les homi
roi qui y demeuraient, quoique libres *(franci)* de toute
tude seigneuriale. Il consentit à ce qu'on levât des s
considérables sur les paroisses de Cénac, de Tresses, d
gnac, de Barsac, d'Eysines, de Léognan, de Curson, de V
de Camiac, de Cenon, d'Artigues, de Floirac, de Car
d'Hyvrac, de Sadirac, de Nérigean, de Moulon, de Gr
de Saint-Quintin, de Saint-Sulpice, d'Yson, de Sain
(Saint-Loubès), de Quinsac en Bares (Ambarès), de B
sur le temple de La Grave (d'Ambarès), sur celui d'Ar
(Arberiis), de Saint-Caprais, de Sainte-Eulalie de Bar
Montussan, de Pompinhac, de Salleboeuf, de Camblan
Quinsac *supérieur,* de Cénac, de Colhan, et sur pl
autres communes de cette partie du territoire. Touché
plaintes, et voulant faire quelque chose après une enq
minutieuse et si circonstanciée, le roi d'Angleterre, po
gner l'affection des Bordelais, dans un moment où il é
guerre avec la France, leur accorda des privilèges p
liers, par sa Charte du mois de juillet 1235 (1).

(1) Dans un manuscrit inédit de D. Devienne, que nous devons à l'oblig
M. de Montaubriq, de Bordeaux, ancien procureur-général près la Cour
Poitiers, cet auteur prétend que c'est de cette époque que date l'origine d
de-Ville de Bordeaux, et assure que Delurbe a eu tort de la reculer jusq
Nous ne partageons pas cette opinion. Le nom ou titre de maire fut étab
deaux en 1173, par le roi Henry, en faveur de Monadey, qui fut librem
comme le dit Delurbe; mais les droits, les priviléges de la municipalité,
régulièrement reconnus et déterminés qu'en 1235, d'après la Charte dont
nons de parler. On voit par l'enquête dont nous avons donné l'analyse, qu'
des communes dans l'Entre-deux-Mers en 1235, et on viendrait nous dire
pitale n'était pas une commune avant cette époque, ou n'avait pas de mun
On commença, en 1235, la Maison-Commune de Saint-Élegi (Saint-Éloi);
tendant qu'elle fût construite, la nouvelle municipalité s'assemblait chez M
maire, sur la paroisse de Saint-Pierre, et souvent chez les Carmes, les Fr
cheurs, ou dans une salle du Palais-de-l'Ombrière.

étaient impuissantes pour guérir les maux du
lamaient un prompt remède. Fatigué de plain-
ent renaissantes, et troublé par la nouvelle que
nce faisait des préparatifs pour la guerre,
ea enfin à venir en Guienne. Il fit voile pour
ébarqua, avec des forces considérables, à Royan,
ai. C'est là qu'il espérait remporter des victoi-
ablé bientôt après de chagrin, à la vue des
Français, il se retira à Saintes, et de là à Pons,
le 25 mai, à tous les seigneurs de la Guienne,
auprès de lui, avec leurs chevaliers, le jeudi
côte. Il écrivit aussi aux maires et aux commu-
ux, de Bayonne, de Saint-Émilion, ainsi qu'aux
udhommes de Langon, de Saint-Macaire et de
ur demander des secours en hommes ou en ar-
blée de Pons était nombreuse et brillante : on y
neur de Montferrant, premier baron bordelais,
de Blanquefort, de Lesparre, de La Mothe, de
andiras, de Noaillan, de Rions, de La Tresne,
le l'Ile, d'Aulède, de L'Escale, de Buch, Ponce
Élie de Blaye, Geoffroy de Mortagne, Gérard de
on de Bourg, Arnaud de Sanz, Gombaud de
e de Chantemerle, Raymond de Montaut, le vi-
nsac, Gaston de Gontaut, Gaillard de La Roche,
Ségur, les seigneurs de Roquetaillade et de
omte de Bigorre, Guillaume d'Apremond, Gail-
e Bordeaux, etc., etc. Les maires de Bordeaux,
e Bazas et de Saint-Émilion, reçurent ordre de
Royan le même jour, avec leurs troupes. Le
vit à Girald, son justicier en Irlande, pour qu'il
ous le plus bref délai, ses troupes irlandaises,
, il manda au maire de Bayonne d'envoyer ses
nt La Rochelle. Il avait déjà écrit (le 20 juin) au
Gascogne de faire armer deux galères à Bor-

Livre III. Chap. 6.

Joinville, *Histoire de St-Louis*, tome 2. Guillaume de Nangis, page 150.

Rymer, *Fœderar., Act. public.*, tom. 1.

Livre III. Chap. 6. —

deaux et quatre à Bayonne, pour sa nouvelle ex
Tout était préparé pour un coup décisif; mais la f
prononça contre la force, et la journée de Taillebou
roi Louis déploya un courage et un sang-froid adn

16 Juillet 1242.

faillit être fatale à la puissance anglaise en France. La
y fit des pertes déplorables : 1,600 chevaliers, 20,0
mes de pied, 700 arbalétriers, furent mis en déroute
poignée de Français, électrisés par la bouillante in
de leur jeune roi. Abattu, désespéré, Henry se retir
tes, tout honteux de sa défaite et en proie à la peur
gnait la proximité des Français : ils étaient la constan
cupation de son esprit, son cauchemar de tous les n
Un soir, Guy de Lusignan entre chez lui avec un e
ment trop significatif pour sa lâcheté, et le prévien
Français marchent sur Saintes; il monte à cheval à

Lettre de Henry III d'Angleterre à l'empereur Frédéric, 19 septembre 1242.

et se met à fuir le danger. « Voyant, dit-il lui-mêm
» n'étais pas en sûreté dans la ville de Pons, je m
» vers Barbezieux ; mais, dès que j'eus quitté Pons ,
» de Pons, m'ayant donné le baiser de Judas, s'emp
» hâter la trahison qu'il avait méditée avec le com
» Marche. Alors, craignant d'être livré au roi de F
» marchai jour et nuit vers Blaye. Après avoir lai
» cette place de bons renforts, je passai la Girond
» quelque repos sur la rive opposée, pour observer
» France, qui était venu en personne, dans le dess
» siéger Blaye. Mais s'étant arrêté à deux milles de
» pendant près de quinze jours, il n'osa pas s'en a
» davantage, et tout se borna à quelques escarmouc
» ses troupes et ma garnison. »

Math. Pâris, page 402.

Henry, comme on le voit, ne se gêne pas ; il av
franchise sa crainte, sa lâcheté. Il s'enfuit précipita
Blaye, où il reste jusqu'au mois d'août; et ne s'y cro
en sûreté, il passe la Gironde et arrive à Bordeaux v
somption (15 août). Sa femme, Aliénor, l'avait préc

accoucha d'une fille, nommée Béatrix, au châ-
ont, le jour de Saint-Jean-Baptiste. Les soldats
désordre. Comme les Français ne vivaient que
une chaleur accablante, une épidémie en mois-
d nombre. Une trêve fut signée le 7 avril 1243,
tiou de la reine Blanche : saint Louis conservait
nne jusqu'à la Gironde et l'île de Ré; Henry
plus, à lui payer tous les ans 1,000 livres ster-

Livre III.
Chap. 6.

Guillaume de
Nangis,
Bouchet, etc.

1243.

CHAPITRE VII.

Raymond de Toulouse à Bordeaux. — Henry travaille à réconcilier des brouillés. — Il est honteux de sa défaite dans la Saintonge. — Il pass Bordeaux. — Il visite Condate, Bazas, Langon, Saint-Émilion, etc. — La Garsende de Béarn et son fils Gaston à Bordeaux. — Grande fête. — C pense. — Impôts onéreux. — Les Gascons se plaignent. — Édouard Guienne, à la place de Richard. — Guerre. — Insurrection à Bordeaux Anglais. — Gaillard de Soley. — Arnaud Monadey. — Gaston de Béar nier. — Il obtient sa liberté. — Fronsac rasé. — Règlements pour l Tyrannie de Montfort, comte de Leycester. — Plaintes contre lui. — L que écrit contre lui. — Les Pastoureaux à Bordeaux.

Livre III. — *Histoire du Languedoc*, tome 3.

Dans ce temps (1242), Raymond de Toulouse vint deaux et fit un traité offensif et défensif avec le roi d' terre. Raymond s'engagea envers lui contre les pri puissances étrangères, excepté le pape et la sainte Ég maine, dont il se vantait d'être le fils docile et obéissa seigneurs bordelais souscrivirent le même traité avec l qui n'était pas fâché d'attirer sous son étendard les bar Landes, de l'Armagnac, de Comminges et du Béarn l'exception du Pape, ils en firent une autre en faveur déric, empereur des Romains, beau-frère d'Henry. I que Raymond demeurait à Bordeaux, Henry s'occu le réconcilier avec le vicomte de Fronsac. Les seign Tontolon et de Blanquefort, alliés du comte de To faisaient la guerre au vicomte, et s'étaient emparés de qui dépendait du vicomte de Fronsac. Le roi d'Angle trouvant à La Sauve le 22 août 1242, ménagea un modement entre Arnaud de Blanquefort et le vicomt trève fut faite entre eux; elle devait durer jusqu'à la

Baurein, *Variétés bordelaises*, III, 254.

, 1243 (1). Par reconnaissance, le vicomte de ligea, par un traité signé le 4 septembre, au châonde, à fournir au roi, en cas de besoin, vingt rmes *(milites)* et vingt bourgeois de Fronsac, à le, et, en garantie de tout cela, à laisser auprès e son fils aîné, Guillaume Amanieu, qui ne dendu à son père qu'après la conclusion de la paix nce. Tout ce qu'Henry faisait pour la réconciliagneurs du pays avait un but politique; il voulait her, acquérir des droits à leur amitié et à leur nce, et faciliter ainsi l'exécution de son projet. Sa rait que son fils, Édouard, fut investi du duché de 1 préjudice de Richard, qui l'avait depuis 1225. nda dans le sens d'Aliénor, et ne négligea rien oser les seigneurs contre Richard, et pour leur non une coopération active, au moins le passif dence et de la neutralité.

Livre III. Chap. 7.

s ces desseins qu'il alla visiter Bazas, Saint-Émite, La Réole: partout il flattait les seigneurs, pardait les esprits relativement à son projet de 1243.
Richard du duché de Guienne en faveur de son fils uva peu de résistance chez les uns, et rencontra tres une louable répugnance à violer leur serment à Richard. Pour les mettre à leur aise, et calmer ules, il annula les lettres d'investiture données à ; s'engagea à payer aux complaisants barons 30,000 ent, en compensation de leur adhésion à son plan.

De Marca, liv. VII, ch. 3. — Math. Pâris, tome 3.

ldo de Blancafort salutem. Sciatis quod treugam cæpimus inter vos n de Fronsac, usque ad festum Santi-Andreæ, etc., etc., 27, infra n, tam ex parte vestrâ et vestrorum, quam ex parte dicti comitis et n pace remanere debent, quod nec vos ipsum aut suos, nec ipse vos invicem gravatis; et ideo vobis mandamus, quod in fide quâ nobis n vice-comitem et vice-comitissam matrem suam in pace dimittetis, n aut injuriam ei aut militibus de Burgo inferentes aut inferri permit-, *Acta, etc.*, t. 1).

Livre III. Chap. 7.

—

Rapin de Toyras, etc., etc.

Honteux de ses revers dans la Saintonge, Henry n'o
s'en retourner en Angleterre; peut-être différait-il son r
comme le dit D. Devienne, afin de se faire désirer dava
et dans l'espérance que le temps effacerait le souvenir d
front fait à la vanité nationale. Quel que fût son mo
passa l'hiver à Bordeaux, dans une succession continu
plaisirs et de fêtes. Sa cour était belle et nombreuse
voyait accourir tous les seigneurs du pays, les trouba
les chevaliers, tous ceux dont la galanterie, la bravou
chants et l'humeur joyeuse rappelaient les beaux jours
nore de Guienne. Henry s'abandonna à une vie molle
luptueuse; il s'oublia comme prince, et se plongea dans
les honteuses faiblesses d'un homme vicieux et corrom
couronne, ses peuples, son honneur et sa famille, n'
rien à ses yeux; les charmes de la belle comtesse de
qui vint le voir avec son fils, Gaston, avaient fasciné
prit et enchaîné son cœur : sa raison n'était plus à lu
vile passion parlait seule et le faisait agir : ses fêtes ép
ses finances, et, selon un ancien chroniqueur, *il ne*
que consumer des trésors inestimables en festins et en b
ces. Garsende, comtesse de Béarn, et son fils, Gast
amenèrent soixante chevaliers gascons; il lui offrire
service, moyennant 13 liv. sterlings par jour et l'entre
la *grosse* comtesse à la cour, ce qui n'était pas peu de ch
Les Béarnais affectaient beaucoup de dévoûment pour
mais ils en avaient un autre beaucoup plus profond p
écus. Pour avoir l'air de faire quelque chose pour leur
ils allèrent attaquer quelques châteaux des environs
autres celui de Veyrines, à Mérignac, où Jean Mansel
taire et conseiller du roi, eut la jambe fracassée par un
lancée du haut des murailles. Ils épuisèrent les coffres

(1) *Mulier singulariter monstruosa et præ grassitudine prodigiosa*, d
Pâris.

queurs anglais vont jusqu'à dire que c'était avec anglais que la comtesse fit bâtir, à son retour, le u d'Orthès, qui était la résidence de ses enfants ard de son comté contre les entreprises des Anglo- uoi qu'il en soit, Henry dépensa des sommes im- rdeaux : les habitants étaient contents, les fêtes ns leurs murs beaucoup d'étrangers et d'argent; le l'industrie, tous les états y gagnaient; mais l'opi- ie n'était pas moins choquée de ces excès ridicules et se manifestait par des satires et écrits violents dait jusque même dans son palais. L'archevêque ent d'Angleterre, lui avait envoyé de l'argent, u linge, tout ce, en un mot, dont il aurait pu avoir l'hiver; il profita de l'occasion pour lui repré- ctueusement qu'il importait beaucoup au bonheur qu'il revînt à Londres; plusieurs seigneurs, et rd, lui parlèrent des inconvénients qui résultaient ur à Bordeaux; mais le roi, dominé fatalement ugle passion, et endormi par la flatterie au sein se fâcha contre les uns et les autres, et leur ôta de lui faire de nouvelles remontrances; il alla train, et s'efforça de s'étourdir dans ses folies, nt sa paresse et ses frivolités dans toutes les villes s. Le roi s'amusait, disait-on; mais si les Gascons es Anglais en pleuraient de chagrin; peu respecté il tomba enfin dans le mépris public. Le régent u bout de quelque temps, que le trésor était vide; t impossible à l'avenir de pourvoir à ses dépen- ne. Alors, l'aveugle monarque s'avisa de pressu- ons; mais ils se plaignirent vite de la prodigalité t des impôts onéreux dont ils étaient surchargés. nfin les embarras de sa position, et se décida à ux plaisirs de Bordeaux. Avant de partir, il ré- ter son projet contre Richard, dont l'affabilité et

Livre III. Chap. 7.

Math. Pâris, *Sur l'an* 1242-1243, p. 403-405.

les excellentes qualités avaient gagné tous les cœurs. prévoyait bien des difficultés, mais la reine Aliénor et Henry se décida à agir. Richard refusa de se sou aux injustes exigences de la cour; le roi chargea q complaisants seigneurs de l'arrêter, mais il leur ré de pousser leur complaisance jusqu'à violer leur s de fidélité au duc. Henry lui ordonna, dans le pa l'Ombrière, de renoncer à son duché; Richard ne point lui reconnaître le droit de l'en dépouiller; naissant le danger dont il était menacé, il s'échappa et alla se cacher dans le monastère de Sainte-Croix ; barqua le lendemain, à bord d'un bâtiment, pour l terre.

Henry apprit avec douleur le départ de son frère doutait qu'il allait soulever les Anglais et lui créer de embarras. Il convoqua les notables du pays, porta se tes contre le prince fugitif, le déclara déchu de ses dr la Guienne, qu'il conféra à son propre fils, Édouard nula les lettres-patentes qui avaient, en 1225, institué duc de Guienne. Son discours fut écouté avec une fr différence. A Bordeaux, on tenait beaucoup à Rich persécution le rendait plus intéressant, et l'on s'e d'avoir un roi dépensier et un duc encore enfant. Un pathétique ne suffisait pas aux Gascons. Henry vit écus valaient mieux que des raisons, et promit à ces leux barons de Guienne 30,000 marcs d'argent en de leur serment de fidélité à Édouard. Cet argumen agréablement aux oreilles des Gascons; ils acceptè proposition, et stipulèrent dans une Charte que leur cesserait d'être obligatoire s'il n'accomplissait ses pr envers eux. Henry promit tout ce qu'on voulut, et cr voir ainsi amuser les Gascons. Ils étaient plus fins q ils ne lui donnaient que du parchemin, ils en devaie voir de beaux deniers comptants.

voile pour l'Angleterre, et y arriva sur la fin de l ne s'occupa guère des 30,000 marcs qu'il avait is les Gascons ne lui laissèrent pas le temps de Il avait, en 1247, commis à la garde.de la Gas- ntilhomme normand, Guillaume de Buèles; nous as au juste le sujet de mécontentement que ce fournit aux seigneurs et peuple gascons; mais tain qu'il y eut des insurrections partielles dans ntrées, et que la Gascogne ne demandait pas de secouer leur joug. « Ne voyez-vous pas, dit à Richard, que ce peu de terre qui me reste au- étroit est exposé à un manifeste danger de perte, te la Gascogne se trouvant défendue par le seul e Bordeaux, il me faut employer des sommes à la conservation de cette ville? » Les barons de du Périgord se soulevèrent contre l'administration Buèles; la Gascogne imita cet exemple, et Gas- n se mit à la tête des mécontents. C'était payer es fêtes qu'Henry avait données à sa mère, à Cette nouvelle contrista fort le cœur du roi; il uite régent de Guienne, pendant la minorité de on de Montfort, plus connu dans l'histoire du pays de comte de Leycester (1). Bon soldat, bon ca- s fin, peu gracieux ou plutôt dur, Simon soumit traita les habitants comme un peuple conquis. t pas le seul coupable; il y en avait à Bordeaux ud Monadey et Gaillard de Soley, de Bordeaux, exactions de Leycester, se mirent à la tête du : une lutte eut lieu entre leurs partisans et ceux r; un chevalier et un enseigne anglais ayant été

1247.

rt était fils du célèbre Montfort, qui maltraita tant les Albigeois. Angleterre, il séduisit la comtesse de Pembroke, sœur du roi; mais ermission de l'épouser, le roi lui donna le comté de Leycester, etc.

Livre III. Chap. 7.

tués, les insurgés furent obligés d'évacuer la place,
tirèrent au château de Fronsac.

Leycester pénétra dans leurs terres et les ravagea
tement. Impitoyable et tyrannique comme son pè
sentir aux Gascons toute la colère du roi et la sien
pendre quelques barons, en expulsa plusieurs a
leurs propriétés, démolit leurs châteaux et répan
tout la terreur et la désolation. N'ayant rien à es
Montfort, Soley et Monadey se rendirent auprès
pour lui exposer les insupportables exactions de
ter, et se justifier eux-mêmes. Mais le fier monar
1249. venait de rançonner les prélats anglais, ne voulut pas
ces deux Bordelais; il les fit arrêter et conduire d
Haute-Cour de Gascogne, séante à Bordeaux. Toute
née se passa dans des insurrections, des conspiratio
combats : les rues de Bordeaux étaient souvent ensan
et dans une de ces déplorables échauffourées, les
perdirent deux de leurs meilleurs concitoyens, G
père et fils, hommes très-distingués et vivement regr
haine du roi et de Leycester animait la Haute-Cour
cogne; elle fit confisquer les terres de Soley et de M
défendit à eux-mêmes de pénétrer en ville, sous
dernier supplice, et décréta des mesures sévères con
partisans. Leycester se dirigea vers le Béarn. Ga
voyant abandonné des uns, trahi par d'autres, au r
dangers imminents, se vit contraint d'accepter une tr
1250. ne fut pas longue; elle devait finir en 1250. Alors,
se ralluma plus que jamais dans nos contrées; Gasto
par une lâche trahison, au pouvoir de Leycester, qui
pieds et mains liés, en Angleterre. Adroit et spirituel
intéressa en sa faveur la reine Aliénor, en se faisa
pour son parent, par suite de son alliance avec la M
Provence, d'où elle était sortie; il obtint par elle sa
et la remise de tous ses châteaux, à l'exception de

Baurein, *Recherches sur l'ancienne Maison de Soley, etc.*

Math. Pâris, tome 8.

Marca, tome 8.

Grammont et de Fronsac; ce dernier fut bientôt après démantelé, comme nous le verrons plus bas, par ordre de Montfort. Peu satisfait, le comte promena partout son odieuse tyrannie, et avec elle le pillage et la terreur : les châteaux tombaient à son ordre, les riches étaient rançonnés avec une scandaleuse impunité; le seul acte louable que l'histoire attache à sa mémoire, fut l'incarcération de l'impitoyable seigneur de Grammont, dangereux routier, misérable pillard des marchands, des pèlerins et des voyageurs qui passaient près de son château. Le vicomte de Fronsac s'était attiré la colère de Leycester par son alliance avec Gaston; ses hommes d'armes ne négligèrent pas une seule occasion de harceler les Anglais, et même, dans les rues de Bordeaux, ils massacrèrent le porte-enseigne de Montfort. Le château de Fronsac était imprenable; tous les mécontents s'y réfugiaient : Leycester jura d'en renverser les remparts; il exécuta son serment.

Bordeaux se ressentait un peu des agitations du dehors; deux partis s'y formaient : les mécontents et les anglophiles; les amis de ceux que Montfort avait bannis, et les serviles partisans de cet odieux proconsul. Leycester rentra à Bordeaux vers la fin de l'an; et désireux de se concilier l'affection des habitants, qu'il s'était aliénée, il publia l'ordonnance suivante, qui dépeint l'état des choses et des esprits dans notre cité à cette époque :

« Ceci est la paix établie par le conseil d'hommes bons et » sages, entre des citoyens de Bordeaux, qui ont été bannis » de la ville par ordre du sire de Montfort, et d'autres ci- » toyens qui sont restés fidèles à la cause du roi d'Angleterre.

» Il est ordonné que toutes les plaintes et procès auxquels » ont donné lieu les désordres des habitants, soient complète- » tement oubliés; que toutes poursuites contrairement à la » paix, qui ont été dirigées par le gouvernement ou ses offi- » ciers, par le maire et les jurats de Bordeaux, à partir de » la fête de l'Épiphanie, soient à jamais éteintes.

Livre III.
Chap. 7.
—

» Il est interdit d'exécuter les conventions et de
» serments qui sont contraires au règlement présent.
» Pour que la réconciliation entre les citoyens soi
» et complète, il a été dit par les prud'hommes, que t
» qui ont quitté la ville par ordre du comte de M
» s'obligeront par serment à conserver la paix et à
» leur innocence; ils jureront sur l'autel et les sain
» giles de Dieu, en présence de Jésus-Christ, qu'ils n'
» conseillé ni comploté la mort du vieux Gondomer et d
» Les proscrits peuvent revenir librement en ville
» en fournissant de bonnes cautions, les autres en
» des ôtages. Cependant, un certain nombre d'entre
» teront hors des murs, dans une localité désignée,
» dant un délai qui sera fixé par le gouverneur.
» Il est arrêté, pour l'avenir, que celui qui lèver
» dard de la révolte, avec des hommes armés, dan
» de Bordeaux, contre le roi ou son lieutenant,
» maire et les jurats, sera banni de la ville et des
» roi d'Angleterre, jusqu'à ce qu'il ait obtenu son pa
» jurats, du roi ou de son lieutenant.
» Il est défendu à tout citoyen de tenir des réun
» le but de troubler la paix publique; et si une r
» lieu, ceux qui y auront pris part devront jure
» saints Évangiles qu'ils n'ont eu aucune intention h
» bien ils seront immédiatement bannis de Bordeau
» Et, comme abondance de précautions ne nuit
» été ordonné, par le conseil de la commune, que de
» hommes, bordelais ou non bordelais, connus et c
» le gouverneur, mais nommés par le maire, jur
» l'autel de Dieu, en présence du corps du Christ,
» au maintien de la paix, au péril de leur vie.
» De plus, toute la commune de Bordeaux jurer
» année, sur les saints Évangiles, d'observer fidèle
» les articles de la paix qui vient d'être conclue,

» der le maire et les jurats à poursuivre les perturbateurs.

» Tout citoyen devra jurer que, quel que soit le lien de » parenté ou d'amitié qui l'attache aux perturbateurs, il ne » les aidera ni des bras, ni du conseil; qu'il s'efforcera, au » contraire, de paralyser leurs intentions, et qu'il s'opposera » particulièrement aux projets de Gaillard de Solers (ou So- » ley) et de ses complices, dont les biens ont été saisis et qui » ont troublé la paix en véritables enfants de la discorde.

» Et comme il n'y a rien de stable dans les choses humai- » nes, et que la volonté des hommes change souvent, le » comte de Montfort reste libre de modifier à son gré la » présente convention, si besoin est, en respectant toutefois » les priviléges et les libertés du maire, des jurats et de la » commune de Bordeaux.

» Toutes ces choses ont été faites et réglées par le sire de » Montfort, auquel la commune a donné plein et entier pou- » voir, et justice haute et basse; le maire et les jurats ont ad- » héré à ce règlement pour l'utilité et le bien de la république.

» Ont signé le présent traité : l'archevêque de Bordeaux, » l'archevêque d'Auch, plusieurs barons de Gascogne et ceux » de la commune de Bordeaux, qui ont été appelés.

» Fait à Bordeaux, le premier dimanche de l'Avent, l'an » 1250. »

Cette singulière ordonnance dépeint à merveille l'état moral de notre ville et la tyrannie de Leycester, qui se réservait le droit de changer des dispositions convenues, par la raison que rien n'est stable dans ce bas monde ! Rien n'est plus déraisonnable, en pareil cas, que la raison du plus fort; et rien n'est moins justifiable aux yeux de la postérité, que l'état de servilisme où était réduite la république de Bordeaux, et l'obséquiosité avilissante d'un maire et d'un conseil, qui donnèrent leur adhésion à ces actes d'une impolitique et dégradante intolérance. Pourquoi exclure de cette trompeuse amnistie Gaillard de Soley, le vrai patriote bordelais? Pour-

quoi ne pas rendre à cet homme si populaire ses bie
maison? Pourquoi cette cruelle persécution des amis
lard, et cette odieuse inquisition qui scrutait le f
cœurs et fouillait dans l'intention?

L'épée était suspendue sur toutes les têtes: les Ga
turent et cédèrent à la force; mais la trahison de Ga
tyrannie de Leycester, l'abjection du peuple, le sort
berté, l'expulsion des amis de la patrie, toutes ces ra
mille autres, faisaient bouillonner le sang dans toutes
nes et soupirer après l'indépendance de la patrie. L
ples se liguent de nouveau, ennuyés de leur joug, et
à tout prix, se défaire de leur tyran : tout le monde
son rappel; et pour l'obtenir et pour éviter le mal
sort des Gondomer et des Soley, ils ne craignent
s'exposer aux déplorables conséquences de la guerr
Ne sachant que faire pour se soulager de la misère
oppressait, les Bordelais recourent à leur archevêqu
1251. supplient d'interpréter auprès du roi leurs longues s
ces et les cruelles exactions de son lieutenant en C
Le prélat comprit le danger auquel il s'exposait en
dant leur écho; mais il le regarda comme un devoir,
vit au roi une lettre, où l'on remarque les passages su
« Les injustices, les outrages, les tyrannies du comte
» cester et de ses baillis ne se peuvent rapporter
» Sublimité sans amertume de cœur.... Parmi les pr
» les religieux, les pauvres et les orphelins, les uns s
» à mort, les autres frappés de verges ou retenus d
» prisons; d'autres, par la saisie de leurs personnes ou d
» biens, sont forcés de se racheter à prix d'argent
» trouverait à peine une paroisse dans Bordeaux ou
» cèse, où il restât encore le tiers des habitants, le res
» mort de faim et de misère, ou ayant été forcé de
» sur le sol étranger. »

L'archevêque était aimé et respecté du peuple; il

digne, ne fût-ce que par sa noble défense des pauvres et des opprimés.

Pendant ces plaintes, ces désordres et ces gémissements du peuple, une bande de Pastoureaux (1) se présente pour piller Bordeaux. Simon de Montfort leur fit fermer les portes, et les menaça, s'ils ne se retiraient pas, de les faire passer tous au fil de l'épée. Ils se dispersèrent après les plus cruels traitements; et leur chef, croyant ne pouvoir voyager avec sécurité au milieu d'un peuple ameuté contre eux, s'embarqua pour quitter le pays; mais reconnu par les marins, il fut précipité, pieds et poings liés, dans la Garonne.

(1) Une secte fanatique, formée par un nommé Jacob, moine apostat de Hongrie. Se disant inspiré, en 1250, il se crut appelé à réunir les paysans, les bergers et les laboureurs, pour aller délivrer saint Louis, prisonnier des Sarrasins. Ils se mirent à piller, à tuer, et attirèrent sur leurs têtes la colère des princes et des magistrats. Jacob fut tué ; il fallut les exterminer tous. (*Hist. de l'Église gallicane*, tom. 11).

CHAPITRE VIII.

Henry ne veut pas rappeler Leycester. — Siége du château de La Réo port des commissaires royaux sur l'état de la Guienne. — Leycest Médoc. — Il prend Castillon. — L'archevêque et quelques seigneurs dres demander le rappel de Leycester. — Il est rappelé. — Sa discus roi. — Il s'en retourne en Guienne. — Des combats. — Les Gasco alliance avec le roi de Castille. — Henry se prépare à se rendre en G Il prend plusieurs mesures pour pacifier le pays.

Livre III. — 1251.

Henry reçut les plaintes des Bordelais; mais, tout lant les satisfaire, il connut trop le dévouement de I pour le sacrifier si facilement. La Guienne était sou mes, l'insurrection se propageait avec la rapidité de Leycester, se voyant l'objet de ces tumultueuses dé tions, et accablé de l'excécration générale, s'enfuit e terre; il croyait calmer l'effervescence populaire par sence, il ne fit que l'augmenter en lui cédant. Le ro ménager les Bordelais; il en avait besoin. La ville tous les ans 1000 marcs d'argent. Son intérêt l'oblig pas l'indisposer contre lui; mais un instinct plus gra gratitude le forcèrent à couvrir les fautes de Leycest lant temporiser et avoir l'air de satisfaire à ces plaint cita les plaignants à sa cour, et chargea Henry de W son chapelain, et le grand-maître des Templiers, e terre, de leur en transmettre l'ordre, avec des sauf- pour le voyage, et de lui faire un rapport détaillé s de la Guienne. Ce rapport est très-curieux; nous cro voir en citer quelqùes passages, qui se rapportent à E et à nos contrées; ils ne sont pas sans importance p toire du pays. D'après ce document, il paraît que l

tants de La Réole s'étaient prononcés contre Leycester, et assiégeaient le château, qui tenait toujours pour le roi d'Angleterre. Guillaume de Pigorel, lieutenant de Leycester, avait réuni une petite armée à Gironde, pour réduire la ville et secourir le château. Les deux commissaires arrivent à Bourg; et après avoir constaté l'état du pays, transmettent au roi les détails nécessaires en ces termes :

« Quant à nous, nous passâmes de Bourg à Bordeaux, et » nous nous rendîmes auprès de l'archevêque, à qui nous » fîmes remise de vos lettres, qu'il reçut avec beaucoup de » respect, promettant d'obéir, autant qu'il le pourrait, à tous » vos ordres. Il ajouta même qu'il nous accompagnerait à l'ar- » mée, pour y prendre conseil avec les autres magnats de cette » terre qui s'y trouvaient, et auxquels s'adressaient vos dé- » pêches. Mais en même temps, il nous exposa la triste si- » tuation du pays, ainsi que la cause de cette guerre, sans » nous laisser ignorer qu'il était demeuré vingt-un jours dans » La Réole, à travailler à la paix, ou, du moins, pour tâcher » de conclure une trève entre les deux partis. D'après lui, » deux trèves auraient été successivement rompues de part » et d'autre, presque aussitôt que signées. »

Les deux commissaires se rendirent de Bordeaux à l'armée, qui se trouvait à Gironde. Ayant exposé de nouveau leur mission : « Un conseil, disent-ils, fut tenu entre les prélats, » les barons et les maires des villes, réunis à votre frère » (Geffroy de Lusignan, frère utérin d'Henry), à l'archevêque, » à l'évêque de Bazas, à Pierre Cailhau; ils se décidèrent à se » présenter dans La Réole, et à communiquer vos lettres à » cette commune.

» Étant, en effet, entrés dans cette ville, nous y trouvâmes » le seigneur Gaston de Béarn, avec plus de cent hommes » d'armes, une grande partie des seigneurs d'Agenais, et » les maires du Bazadais à la tête de leurs milices; une » grande partie des gens de Sainte-Bazeille, et bon nombre

» d'autres, qui battaient, de nuit comme de jour,
» teau et ceux qui s'y trouvaient, à l'aide de deu
» d'autres engins. Nous leur remîmes vos lettres, e
» de l'archevêque et de l'évêque ; c'étaient le seigne
» le prieur du Mas, le maire de Bazas et le corps
» de La Réole. Nous leur reprochâmes, de plus
» adressant principalement au seigneur Gaston, d
» s'étaient introduits dans votre ville, pour assiéger
» teau.

» Mais après avoir reçu convenablement vos lett
» pondirent, comme l'avaient fait les autres, qu'il
» vaient ni n'osaient partir pour l'Angleterre tant
» aurait ni paix ni trève ; et quant au fait de La R
» d'une commune voix qu'ils s'excusèrent, en pr
» l'archevêque et évêque, disant qu'ils n'avaient a
» tention d'empiéter sur votre pouvoir, assignant,
» à leur agression, la grande discorde qui s'était él
» La Réole entre deux partis, dont l'un, du consen
» votre connétable, s'était emparé du château, et,
» teau, avait tiré sur l'autre parti resté dans la vil
» avait forcé ces derniers à se défendre. Ils ajoutai
» sénéchal, qui aurait dû rendre justice à chacun,
» venue en ces lieux, loin de retirer du château ce
» étaient logés, les favorisait, au contraire, dans le
» prise. Cette injure, d'après Gaston, et d'autres d
» portés tant à lui qu'aux autres magnats de Gasco
» affirme vous avoir dénoncés, avec prière, par div
» tres, de leur en faire raison, les avaient décidés à
» pour leur défense, et nullement pour attenter à v
» Ces excuses nous parurent faibles et insuffisantes.

L'archevêque, l'évêque de Bazas, ainsi que le
présents à cette entrevue, insistèrent sur les pér
dommages qui menaçaient les droits du prince a
l'état des choses durait longtemps ; ils conseillèrent u

ou plutôt une paix solide, qui permît aux plaignants de se rendre avec sûreté auprès du roi. Une trêve eut lieu, en effet, jusqu'à la Saint-Jean, et fut prorogée ensuite jusqu'à l'Assomption de la Vierge.

Sur ces entrefaites, Leycester était revenu en Guienne. Henry, qui ne se doutait pas de l'étendue du mal, lui avait donné 3,000 marcs d'argent, avec plein pouvoir de châtier les tracassiers Gascons; il débarqua en Médoc, prit le fort de Castillon, asile ordinaire de tous les mécontents. Son armée 1251.
se composait de troupes fournies par le roi de Navarre et par Math. Pâris,
le comte de Bigorre, de quelques corps français, qu'il enrôla *ibid.*
lui-même, plus, deux cents arbalétriers, tous bien décidés à combattre les Gascons. On conspira contre sa vie : dans les rues comme dans les combats, il courut les plus grands risques ; enfin, l'archevêque de Bordeaux et quelques autres seigneurs du pays, furent chargés de porter les plaintes des Gascons au roi, et de demander le rappel de l'impitoyable Montfort, qu'on accusait de concussion, d'inhumanité, de crimes de toutes sortes. Ces députés, munis de pleins pouvoirs, insistèrent pour que le comte de Leycester fût présent à la cour quand ils feraient l'exposé de l'état du pays; et ils supplièrent le roi d'ordonner à ses sénéchaux et baillis de protéger leurs terres, châteaux et revenus pendant leur absence. Tout étant convenu et réglé, l'archevêque et les députés de La Réole et de quelques autres villes s'embarquèrent, vers la Pentecôte, pour l'Angleterre, où Leycester se rendit aussi, par 1252.
les ordres d'Henry, pour se justifier. Les députés demandèrent le redressement des griefs des habitants, le rappel de Montfort ainsi que la cessation de ses intolérables exactions et de ses cruautés; et dans le cas que ces méfaits du comte restassent impunis et qu'on fermât les oreilles aux justes réclamations de la Guienne, ils déclarèrent que la province en appellerait au roi de France, et se donnerait un autre maître. Tout étonné de ces reproches, Henry charge deux commissaires

Livre III. Chap. 8.

spéciaux d'éclaircir les faits sur les lieux, et cite
Montfort à comparaître devant la Cour des Pairs, po
dre compte de sa conduite. Montfort se dispose à se
Londres; mais avant de paraître à la Cour, il ga
cause les deux commissaires, Nicolas de Molis et
Valence, qui disculpent le comte et mettent tous l
la charge des Gascons. Le comte lui-même arrive
cusé il devient accusateur. L'assemblée était nombr
députés répétèrent les charges qu'ils avaient déjà
au roi contre le comte, qui, ayant déjà mis dans se
plusieurs pairs, accabla les Gascons de reproches,
roi d'ingratitude à son égard, et demanda de forte
nités pour les dépenses qu'il avait faites dans la
Gascogne, dépenses tellement fortes, qu'elles avaie
ses revenus personnels et l'avaient forcé de mettre
son comté de Leycester, et, tout cela, pour se voir ac
de vrais coupables et pour être payé d'ingratitude
le roi, qui, seul, avait profité de ses peines et de ses

Le roi lui répondit avec vivacité qu'il ne lui dev
que sa conduite antérieure, son manque de foi, ses
en Guienne, le dispensaient d'agir loyalement à so
Montfort, sensible et vif, ne sut pas se contenir; il s'
le même ton, que *le roi en avait menti, et que, sans*
dération de sa dignité royale, il lui ferait avouer qu'
heure, il avait proféré cette parole. Puis il l'apostro
force, et lui demanda avec énergie *s'il était chrétien*
jamais confessé. Tout interdit, tout déconcerté, le roi
affirmativement. *Mais,* reprit Montfort, *que sont le*
Math. Pàris, *ibid.* *sions sans pénitence et sans réparation? — Je me su*
et je me repens encore, répliqua le roi; *mais c'est d*
reçu en Angleterre, et de t'avoir donné des terres et de
dont tu te prévaux contre moi et contre mon service.
disposait à le faire arrêter; mais les pairs s'interposèr
les deux beaux-frères. Le roi comprenait bien les

Montfort; mais, aussi, il était persuadé que lui seul saurait mettre à la raison ces turbulents Gascons. « Retournez donc » en Gascogne, dit le roi, pour s'en débarrasser, puisque vous » aimez tant la guerre et les troubles; il y a apparence que » vous n'en manquerez pas tant que vous y séjournerez. Je » vous permets d'y mener les troupes qui voudront vous sui» vre, pour réduire ceux que vous prétendez être des rebel» les; mais n'attendez de moi aucun secours. — J'accepte ces » conditions, répliqua Simon; je vais retourner en Gascogne, » et je n'en reviendrai qu'après avoir réduit cette nation in» grate et insoumise. »

Il partit, en effet, avec des projets de vengeance : la Guienne n'était plus pour lui qu'une contrée rebelle, qu'il fallait châtier et réduire à tout prix. Mais l'incident le plus étonnant de ce déplorable drame, c'est qu'un roi charge un 1253. homme féroce, qu'il déteste, d'exterminer des sujets dont il désirait cependant conserver l'affection. Il les croyait coupables, mais il connaissait le caractère brutal de Montfort; c'était l'homme du monde le moins fait pour les faire passer de la haine à l'amour. Quel était donc le motif qui put décider Henry à renvoyer Montfort au milieu des Gascons, qui le détestaient? Il voulait tout à la fois se débarrasser d'un être importun et désagréable, l'exposer peut-être à périr parmi les Gascons, qui avaient juré sa perte, et châtier en même temps des sujets inquiets et rebelles. Après le départ de Leycester, il traita avec beaucoup de bienveillance les députés bordelais. Voulant les rendre favorables à son fils Édouard, il les recevait avec bonté, parlait avec intérêt de ses chers enfants de Guienne, et leur donnait des festins, où ils buvaient tous ensemble, Gascons et Anglais, à l'extermination de Leycester, de ce même homme qu'il avait envoyé pour exterminer ses sujets en Gascogne!

Leycester arriva en Guienne; la consternation était générale. Les Bordelais avaient déjà su que la démarche des dé-

Livre III. Chap. 8.

putés était infructueuse, et qu'il n'y avait pour eux
moyen de salut que de se dégager entièrement de to
salité envers un monarque qui méprisait leurs plaintes
lant aux pieds leurs libertés et en faisant moissonner
génération par un tyran subalterne. Ils se préparent;
nissent leurs troupes sous les ordres des seigneurs
sac, de Castillon et de Puynormand, et marchent à l'
des Anglais. Quelques combats ont lieu à l'avantage
delais : ils tombent à l'improviste sur un corps post
buscade; ils en tuent par centaines et font un grand
de prisonniers. Au fort de la mêlée, Leycester est ent
les Gascons et renversé par terre; un de ses soldats, d
nait de sauver la vie, rallie ses compagnons, et s'écri
énergie : « *Dira-t-on un jour que, sans rien faire pou*
vu périr mon général et mon libérateur ! » Quelques
suivent; ils pénètrent à travers une haie de lances,
autour du comte un rempart de leurs corps, l'aident
Marca, chap. 5. ter à cheval et à se soustraire à la mort. Montfort, dé
rallie ses troupes et va s'établir dans le vieux ch
Montauban, près du port de Cubzac, sur la Dordo
1253. succès enhardissent les Bordelais ; ils s'emparent de
Math. Pâris, tome 7. de Bazas, de Saint-Émilion et de plusieurs autres
forts qui tenaient encore pour l'Angleterre; Mont
réduit à la dernière extrémité.

Bordeaux avait souffert horriblement de la famine
mença enfin à y respirer; mais les autres villes étaien
voir des troupes castillanes que les insurgés avaient
à leurs secours : les environs étaient ravagés; rie
échappé à la fureur des factions, que les châteaux et
des députés : tous les partis, d'après une conventio
lière, avaient promis de les respecter ; ils étaient sou
d'un conservateur nommé par Henry. Mais les gr
gneurs du pays avaient déjà traité avec le roi de C
ne voulant pas se courber sous le joug de la Fran

maient mieux se faire Espagnols que de supporter plus longtemps les exactions de Montfort. Gaston de Béarn, le prieur du Mas, le maire de La Réole et beaucoup d'autres barons du pays étaient animés de ces sentiments. Les Bordelais tenaient un peu à l'Angleterre, dit Mathieu Pâris, parce qu'ils y trouvaient un écoulement pour leurs vins ; les Béarnais désiraient appartenir à l'Espagne, et tous s'accordaient sur un point : la nécessité d'expulser les Anglais et de s'affranchir de l'insupportable tyrannie de Monfort.

Tome 7, p. 258.

Toutes ces fâcheuses nouvelles arrivent aux oreilles d'Henry, dans le carême de 1253. Il convoque le ban et l'arrière-ban de sa noblesse, fait annoncer partout l'expédition qu'il entreprend, ordonne, comme dans le temps de la plus grande détresse, *que tout homme possédant quinze livrées* (libratas) *de terres se fournît d'armes et d'un cheval*, et rappelle sous les drapeaux tous les marins en état de servir. Il fait dire qu'il ira lui-même avant le mois de février, et ordonne que l'accord fait entre le comte et les Bordelais, pour la conservation de la paix, serait maintenu en vigueur jusqu'à son arrivée, vers la fête de la Chandeleur. Il destitue Leycester, et défend à qui que ce soit de le regarder comme gouverneur de la Guienne, ou de lui prêter aide et obéissance. Leycester, indigné, quitte Bordeaux ; et plutôt que de rentrer en Angleterre, se retire en France, laissant aux Anglais la peine de pacifier un pays en révolte et de sortir des nombreux embarras qu'il avait créés. C'est alors, dit un historien anglais, que se manifesta la perfidie des Gascons ; ceux qui étaient restés fidèles à l'Angletérre, en abandonnèrent les intérêts à la chute de Leycester. La cause anglaise allait faire naufrage ; ils cherchèrent un port assuré ; les Gascons sont les *Parsis* de la Françe ; ils adorent le soleil qui se lève.

Peu satisfait des moyens matériels qu'il prenait pour la réduction des rebelles, Henry crut devoir faire intervenir le Pape ; c'était l'esprit de l'époque, peut-être un signe de dé-

Livre III. Chap. 8.

tresse, un aveu d'impuissance, l'acte d'un noyé qui s'a
à tout pour échapper à la mort. Il feint un voyage à l
Sainte, et place sous la protection du souverain Po
États et sa couronne. Heureux d'apprendre cette rés
le Pape lui accorde une bulle, le III des Calende
1253, en vertu de laquelle une excommunication
noncée dans toutes les églises de Bordeaux, au son
ches et les cierges allumés, contre Gaston de Béar
laume, prieur du Mas; Bernard de Ladie, maire de
les jurats de La Réole et tous leurs partisans. Cette ex
nication fut notifiée aux partis par le doyen de Saint
mais loin d'y déférer, ils en firent un sujet de moque

Rymer, *Acta.*, tom. 1.

Rapin Thoyras, tome 1er.

Henry croyait avoir disposé tous les esprits à la
avait fait remettre par Leycester, avec indemnité, à
de Blanquefort et à sa femme, Mabile, le château d
avec ses dépendances, dont Leycester s'était injusten
paré le 2 septembre 1251. Il avait essayé aussi de
l'harmonie entre deux puissantes Maisons de Bordeau
rées depuis quelques années par des haines profondes
déplorable des dissentiments politiques; il avait sur
titué Leycester. Toutes ces mesures étaient sages;
n'était pas assez. L'ambition d'Alphonse de Castille e
la Gascogne et fournissait des aliments à ce foyer de
et de guerres civiles, dont Gaston et ses complices
que les trop complaisants instruments. Il paraît cer
le monarque espagnol avait accepté la souveraine
Gascogne : ses troupes occupaient La Réole et plusieu
places. D'ailleurs, dans une lettre datée de Tolède,
Calendes de mai 1254, il s'exprime ainsi : « Sachez
» nous et le seigneur roi d'Angleterre, a été faite
» position à l'amiable, au sujet des affaires de C
» ainsi nous vous prions et vous ordonnons d'obéir
» et sans refus à ce dit roi et à son fils, Édouard; vo
» nant, en outre, de lui remettre sans délai les ville

Ms de Wolfenb, *apud Delpit*, page 146.

» teaux qui lui appartiennent et que vous reteniez, nonobs-
» tant tous les ordres contraires que vous pourriez recevoir
» de moi. » Ce langage est bien celui d'un maître : il commande, il ordonne; il n'aurait rien fait, s'il n'était devenu leur véritable souverain.

LIVRE IV.

CHAPITRE PREMIER.

Droits d'Alphonse sur la Gascogne. — Henry arrive à Bordeaux. — Le stratégiques dans le Bordelais. — Siége de La Réole et de quelques c Montfort revient en Guienne. — Henry à Bordeaux. — Ses dépenses. à Bordeaux.—Il gouverne avec sagesse.—Il réconcilie les seigneurs. — avec la famille Solers ou Soley. — Il part pour Londres. — Conduite d'Henry. — Alphonse de Castille s'irrite contre lui. — Traité avec sai Henry se fait restituer les terres cédées à la France après la bataille de — Motifs de saint Louis dans cette restitution. — Prospérité de Bord agrandissement.— Édouard désire avoir le pouvoir de nommer les mai cité. — Quelques citoyens infidèles à la cause de la liberté le lui accord sion de nos statuts, etc.

Alphonse avait ressuscité, il est vrai, les anciens sa famille sur la Gascogne. Henry II l'avait cédée co à sa fille, Aliénor, mariée à Alphonse *le Noble*. Cett fut reconnue et confirmée par Richard et Jean. Les pr d'Alphonse pouvaient donc paraître non seulement sp mais réelles et réalisables; Henry, du moins, le croyai écarter les nuages qui assombrissaient l'horizon, il en
1254. négociations à ce sujet avec le roi de Castille : un tr les deux princes fut conclu et ratifié en mai 1254. de ce traité, le fils aîné d'Henry devait épouser Alié
Page 392. d'Alphonse; et c'est alors qu'Alphonse écrivit la lettre venons de lire, aux seigneurs gascons, qui, se voy par le protecteur qu'ils avaient invoqué, pour de n intérêts domestiques, furent contraints, par cette égoïste politique, de courber encore leurs têtes sou liant et détestable joug des Anglais. Ils y consentirent

mais en exigeant, toutefois, que le roi anglais réparât les dommages commis depuis son avénement.

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire au commencement de ces négociations, Henry, qui s'était embarqué à Portsmouth avec une flotte de trois cents voiles, arriva en rade devant Bordeaux, vers le 15 août 1253. Le traité ayant été conclu avec Alphonse, le jeune Édouard partit pour la Castille et fit célébrer son mariage avec la princesse castillane. Le 20 août de la même année, Henry, dont nous allons suivre les opérations dans le Bordelais, envoya demander à Nicolas de Boville, connétable de Fronsac, deux des trois *engins* qu'il possédait; le 27, il donna ordre à Richard, comte de Norfolk; à Jean, comte de Warenne, et à Jean Grey, sénéchal de Gascogne, d'envoyer à Blaye les bourgeois de Bordeaux qui se tenaient à Rions, et de conserver intact tout ce que Rions possédait. Il ordonna en même temps, le 30 août, de se faire livrer les clés de la ville et du château de Saint-Macaire, et alla lui-même établir son camp à Gironde, le 4 septembre 1253, d'où il écrivit aux maires de Bordeaux et de Bayonne, et à d'autres seigneurs, de faire tout le mal possible, sans acception de choses ni de personnes, à Gaston de Béarn et à ses partisans. Le 8 du même mois, il écrivit de *son camp en dehors de La Réole*, au vice-maire de Bordeaux, Pierre Gondomer, d'arrêter tous les navires et bateaux anglais qui passeraient par Bordeaux, quittant le service du roi, et chargea Jean Grey, son sénéchal, de renforcer la garnison de Rions, pour prévenir les désordres qui menaçaient l'ordre public dans ce pays.

Tout ceci indique les lieux du pays les plus désaffectionnés aux Anglais; c'était Rions, et même La Réole, qui tenait encore, quoique étroitement assiégée. Le 15 septembre, sachant que la révolte gagnait les contrées *entre les deux mers*, Henry manda aux autorités de Bordeaux de rechercher, dans les maisons bourgeoises et ailleurs, deux cents *targes*, tant neuves que vieilles, grandes ou petites, et de les envoyer, le dimanche

Livre IV. Chap. 1.

suivant, à Rions, où il devait réunir ses troupes. Le 17, i
mit ses instructions aux habitants de l'*Entre-deux-M*
recommanda à ceux de Landiras d'aider, de secour
conseils, Geoffroi Gocelin, qu'il avait envoyé défend
château, et de faire la guerre aux habitants de La Ré

Henry laissa ses généraux devant La Réole et se
vers Rions. Arrivé à Saint-Macaire, le 21 septembre, i
au connétable de Bazas de démolir, sans délai, les mais
avait fait construire Bertrand de Ladie, ancien maire
ville et l'un des coryphées de la révolte. La pierre,
matériaux provenant de cette démolition devaient ê
ployés à la construction de la cathédrale de Bazas, d
naud de Tontolon avait posé la première pierre, en
après avoir fait pour le même travail un don de cin
sous morlans.

Voir notre *Histoire de Bazas*, p. 184.

De Saint-Macaire, Henry transporta son camp à Lo
donna des ordres pour la défense de Meilhan, et
Jean de Suwerk et à Hugues de Bradel de retenir
deniers royaux 30 liv., qu'ils devaient donner à Gu
de Trubleville pour la garnison de Bourg. Pendant
temps, le siége de La Réole se poursuivait avec vig
les habitants résistaient avec une opiniâtreté héroïq
avaient converti l'église en forteresse, crénelé leurs
fortifié les côtés faibles de la place. Ils employaient
mes engins, ou machines de guerre, pour lancer de
pierres, des traits longs et pesants contre les assiége
en faisaient un massacre épouvantable. Mais la famin
dans la place: les provisions manquèrent plutôt que
rage; la ville se rendit le 29 septembre. La résist
celle des héros; la capitulation fut honorable. La fa
tait étendue à toute la Guienne: le roi, prévoyant la
critique de son armée et de son peuple, fit venir de
quantités de blé d'Angleterre; il acquit par là des d
reconnaissance générale, mais on ne lui en tint pas co

révolte soutenue par Gaston et plusieurs seigneurs du pays gagnait du terrain. Henry, indigné, ravageait leurs terres, démolissait leurs châteaux, faisait arracher leurs vignes, et les traitait si mal qu'ils regrettaient même l'odieuse administration de Leycester. Henry, pressé de retourner en Angleterre, et voyant que la révolte qu'il étouffait sur un point renaissait et se propageait sur plusieurs autres, écrivit le 4 octobre, du camp devant le *Château de Benauges*, repaire habituel des insurgés et des mécontents, au comte de Montfort, et l'invita à venir le rejoindre. Le comte, oublieux du passé, dont il n'attribuait les désagréments qu'à la politique embarrassée d'Henry, enrôla des soldats en France, et vint secourir son beau-frère. 1254.
L'apparition de Montfort était un coup de foudre pour les Gascons; leur cause semblait perdue, la liberté anéantie; en même temps, le traité avec Alphonse de Castille, dont nous avons parlé, et la lettre de ce prince aux Gascons, qui s'étaient imprudemment fiés à ses promesses, vinrent avertir ces peuples dupés qu'il fallait reprendre leurs chaînes. Ils n'eurent que le triste privilége de dissimuler leur désespoir et de feindre une soumission qui était loin d'être réelle. La paix fut conclue, le château de Bazas capitula le 10 novembre, et La Réole, qui s'était soulevée contre les Anglais, le 15 novembre, se soumit de nouveau, ainsi que les autres villes de la province. Henry promit de réparer les dommages que son armée avait causés.

Marca, liv. VII. — Math. Pâris, tome 8. — Thoyras, t. II, liv. VIII.

Henry alla passer les fêtes de Noël à Bazas; c'était le pays des insurrections. Croyant pouvoir regagner le cœur des Gascons, il fit des présents considérables aux grands seigneurs, et ordonna beaucoup d'amusements, de tournois, de fêtes de toutes sortes pour le peuple. Le 23 avril 1254, il écrivit aux maire et jurats de Bordeaux d'aller le voir à Langon dans la quinzaine de Pâques, pour lui rendre leurs hommages. Ces divertissements, dans le Bazadais et à Bordeaux, les frais de sa cour et de la guerre, épuisèrent les finances d'Henry. Ma-

thieu Pâris porte à 2,700,000 livres sterlings ses dép
la campagne de 1253, sans y comprendre les terre
nus, les habits de fête et les joyaux prodigués aux
» il dépensa, dit cet historien, plus d'argent pour
» vince qu'il n'en aurait retiré en l'exposant en ve

Le prince Édouard, à son retour de Castille, se fi
deaux ; Henry lui laissa la Guienne et prit la route d'A
Édouard se fit aimer du peuple : la douceur de son
son aversion pour la violence, ses manières affables
nantes, lui gagnèrent tous les cœurs. Les bourg
serment de lui être fidèles, de l'aider de leurs c
lui rendre les services qui lui étaient dus, de ne d
cun service ni conseil à ses ennemis, et, en cas d'infid
sentirent à perdre tous leurs meubles et immeubles
la liberté de leurs personnes. Le joug de l'Angleterr
moins lourd, moins odieux. Le pays commença en
sous un gouvernement paternel, des bienfaits d
Édouard s'imposa, comme un devoir, de travailler
missement de l'ordre et de la tranquillité. A Bo
guerre civile avait produit des affections opposées
pçaux différents : deux familles y dictaient les lois e
daient aux factions contraires, les *Solériens* et les *C*
ainsi appelés des *Soley* et des *Colomb*, les chefs de c
ennemies. Henry s'était interposé entre eux ; ma
accorda toute sa confiance à Soley, oublia ses torts
la réconciliation que son père avait commencée entr
familles, séparées par une haine profonde depuis l
qui, sous Montfort, avaient ensanglanté les rues de
Soley, ou Solers, touché de cette confiance du pr
voulant plus faire une opposition dorénavant sans
but, et, par conséquent, sans excuse, s'engagea
1256. par cet écrit solennel, du 17 septembre 1256 : «
» lard de Solers, citoyen de Bordeaux, promets
» force, par crainte ou par ruse, mais bien de

» volonté, de faire tous mes efforts pour que par moi, ou par » les miens, la mairie de Bordeaux soit mise sous la main du » prince Édouard ; de telle sorte, qu'il pourra, avec le con- » sentement de la commune et des jurats, nommer et desti- » tuer le maire à sa volonté.

» Je promets, en outre, d'aider le duc de Guienne à élever » une forteresse dans la ville de Bordeaux; de ne faire ni paix » ni trève avec ses ennemis, ni de marier aucun des miens à » un ennemi du gouvernement royal, sans son consentement.

» Et pour garantie de l'exécution de mes promesses, j'en- » gage mes biens, meubles et immeubles; je mets ma per- » sonne à la disposition d'Édouard, qui pourra me punir » comme traître. »

Solers signa cette obligation le 27 novembre 1256, et fournit comme caution Géraud, comte d'Armagnac et de Fezensac, qui s'engagea à payer 300 marcs sterlings si Solers venait à violer ses promesses. Rudel de Bergerac, seigneur de Pujols et de Rauzan, s'engagea aussi, comme Géraud, à payer 100 marcs sterlings. Pey de Bordeaux, Garcias de Navaille, chevaliers; Guillaume Seguin, seigneur de Rions, s'obligèrent chacun pour 200 marcs. Guillaume de Fargues, chevalier, et Gaillard de Fargues du diocèse de Bordeaux; Guittard de Bourg, seigneur de Verteuil; Arnaud Lambert, fils d'Amanieu Lambert; Jean Colomb, Bernard Dalhian, Pierre et Ruffat-Lambert, Pierre Brun, tous citoyens de Bordeaux, chacun pour 100 marcs. De son côté, Pierre Cailhau prit l'engagement d'arrêter Solers en cas de trahison, et de le remettre entre les mains d'Édouard ou de se constituer lui-même prisonnier.

Liasses de la Tour de Londres.

On croit, peut-être avec raison, que la politique des rois d'Angleterre n'était pas étrangère à ces dissensions intérieures de notre cité. Les libertés municipales les gênaient dans leurs prétentions absolutistes; il fallait les anéantir. Un coup d'État gouvernemental n'eût pas suffi; il convenait d'y arriver par

Notice sur le Mˢ de Wolfenb. par Delpit. page 67.

NOTE 24. des voies détournées; et pour triompher des Bordela
nécessaire de les affaiblir en les divisant. On voit l
anglais tantôt, s'appuyant sur les Colomb, qu'ils aba
bientôt après pour un rien, tantôt recevant de S
promesses de ne jamais s'allier avec les Colomb,
vailler de toutes les manières à faire donner par s
toyens, au roi d'Angleterre, la nomination du mair
pour régner, voilà en substance la politique des A
Guienne.

Ayant réussi à calmer les esprits, à satisfaire les
des seigneurs et à rétablir partout les principes d'o
sages règlements d'administration, le jeune prince
novembre 1255, pour Londres, avec des adresses
moignages de l'attachement des Bordelais. Cet att
était sincère à son égard; mais il n'était que trop p
tique à l'égard de son père : la sagesse de l'adminis
jeune prince faillit avorter sous la pression des beso
ciers d'Henry. La dernière guerre avait laissé un d
la caisse de l'État; il fallait le combler. Les moyens l
indifférents; il en prit de fort impolitiques. Les Gasco
repris le joug; il croyait pouvoir les traiter en reb
mis par la force, et leur faire subir mille avanies.
cons avaient importé des vins en Angleterre; He
saisir sur des prétextes frivoles, et refusa de leur r
tice ou de leur en payer la valeur. A leur retou
plaignirent à Gaston de Béarn, qui en référa, en te
vifs, au roi de Castille. Ce prince, qui avait fait le t
Henry, indigné de sa mauvaise foi et de sa conduit
tique, s'écria : *Qu'il était marri d'avoir fait ligu
homme d'aussi mauvaise foi que l'était le roi d'Ang*
menaça d'envahir la Gascogne. Henry, prévoyant
veaux embarras, envoya une ambassade en Espag
les Gascons et conserva la paix.

En quittant la Guienne, Henry traversa la Fra

ler, comme en pélerinage, honorer les reliques de saint enis; c'était là le prétexte : le vrai motif était plutôt politie que religieux. Les Anglais avaient toujours regretté la rte de certaines parties de la Guienne, depuis la bataille de illebourg; ils désiraient se les faire rendre, ou les reconérir; ils n'avaient plus en France que les trois sénéchauses de Bordeaux, de Bazas et des Landes. Sachant combien répugnait à Louis de commettre une injustice, ou d'en proer, Henry crut plus prudent de faire un appel à sa conence timorée que de recourir aux armes, et ne cessa de présenter au pieux monarque combien les Français étaient pables de retenir un territoire qui, depuis Éléonore jus'à ce moment, avait appartenu aux Anglais. Louis examina titres des réclamants; il en résulta des scrupules. Préfét la paix de sa conscience à toute autre considération, et lant prévenir des guerres interminables, il consentit à tituer à Henry le Périgord, le Limousin, le Quercy, toute Saintonge, la Charente, et par delà, ainsi que l'Agenais (1), i avait appartenu à la Maison de Toulouse depuis le mage de Jeanne, sœur de Richard, avec Raymond VI, comte cette ville. Cette restitution devait se faire sous la condition presse qu'Henry rendrait hommage au roi de France et noncerait à ses droits sur la Normandie, le Maine, le Poiu, l'Anjou et la Touraine. Le roi d'Angleterre accepta les nditions; il vint à Paris avec sa femme, ses enfants et ses ères, et signa avec Louis le traité, en novembre 1259; il ait content d'avoir enfin détruit ce qu'il appelait la *grande justice de Philippe-Auguste* (2). Ce traité fut l'objet de dis-

Livre IV. Chap. 1.

Bouchet, 4me partie.

Guil. de Nangis

1259.

Rymer, t. 1er, p. 676.

Louvet, *Histoire*.

(1) Le roy de France donra al roy de Angleterre la terre que li cuens de Poitiers tient ores en Xanton, outre la rivière de Charente, en fiez et en domaines. (Rymer, *Act. publ.*, t. 1, p. 676.) *Outre la Charente* veut dire tout le territoire qui s'étend depuis la Charente jusqu'à la Gironde.

(2) Voici un autre passage de ce traité; il est assez curieux comme document littéraire :

« Et de ce que li roy de France donra al roy de Angleterre, ou à ses heires en fiez

Livre IV. Chap. 1.

cussions très-vives dans le conseil du roi de Franc
avait perdu ses droits sur la Guienne; ses embarras
et financiers lui ôtèrent tout espoir de les reconqué
fallait pas lui créer de nouveaux droits au détrim
France. Cependant, convaincu que Louis agissait
des scrupules de conscience, le conseil ne persista
son opposition. Le pieux roi écarta cette pensée, et
que son désir de maintenir la paix entre les deux
et entre les deux familles régnantes. « Je sais bien
» à ses conseillers, que je ne dois rien au roi d'Ar
» mais je le fais pour nourrir et entretenir amour
» union entre mes enfants et ceux d'Henry, lesquels
» sins-germains. » Ces considérations étaient trop fai
mesquines pour mériter une réponse; l'intérêt natio
l'emporter sur les intérêts domestiques; et quoique
représente ce traité comme désavantageux à l'Ar
nous n'en persisterons pas moins à le regarder comm
à la France; il nous enlevait sans raison, sans com
équivalente, le plus beau fleuron de la couronne de
il ressuscitait tous les embarras de l'impolitique
d'Éléonore, et ouvrait au cœur du pays une route f
éternels ennemis du nom français, qui se fourrent p
ils peuvent humilier la France, et qu'on ne peut
guerpir que par la force. La bataille de Castillon
maux successifs de nos rois et de la France, étaient
dans cet injustifiable traité.

Tome 2.

L'affluence des étrangers qu'attirait dans nos mu
lante cour d'Henry ne contribua pas peu à la prosp

» ou en domaines, li roys d'Angleterre et si heires feront hommage l
» France, et à ses heires roys de France et aussi de Bordeaux et de Ba
» cogne, etc., etc. »

Ce traité, blâmé par quelques écrivains, loué par d'autres, fut app
firmé par Philippe III et Édouard Ier, le 23 mai 1279, et par Philip
1286.

ville. On avait commencé à en étendre l'enceinte dans le XIIe siècle; mais ce ne fut qu'en 1251 que tous ces travaux d'agrandissement furent entièrement achevés. De cette époque au XIIe siècle, comme nous l'avons dit plus haut, datent la porte *Toscanam*, improprement appelée *Porte-Basse;* celle des Ayres, à l'entrée des fossés des Tanneurs; celles de Cahernan, de Saint-Jâmes, de la rue Bouquière, des Salinières, à l'entrée de la Rousselle; des Portanets, du Pont-Saint-Jean, des Paux, à l'entrée orientale de la rue Saint-Remi. En dehors de cette enceinte furent bâtis les couvents des Jacobins (1230), celui des Cordeliers (1247), des Carmes (1264), et autres édifices religieux, dont nous parlerons dans notre *Histoire de l'Église de Bordeaux.*

Voir la note 19.

Après le départ de son père, Édouard se chargea de l'administration : ses belles qualités, sa prudence, sa douceur envers un peuple opprimé, lui concilièrent l'affection des habitants. On commença à haïr moins les Anglais et même à fraterniser avec eux. Les Solers, les Colomb, tous les grands seigneurs, vivaient dans la paix : les vins avaient retrouvé leurs débouchés, et une prospérité inattendue fit perdre de vue les intérêts de la liberté. Le maire de Bordeaux était l'élu du peuple; le pouvoir qu'avaient les habitants de le choisir et de le nommer semblait toujours aux Anglais une féconde source de désordres à Bordeaux et un contre-poids à l'autorité royale. Le jeune prince désirait avoir la nomination du maire; il intéressa en faveur de son ambition les Solers et plusieurs autres notabilités de la ville et du pays. On finit par décider la communauté, déjà trop lasse de révolutions, à l'accorder à Édouard, qui, jusque-là, n'avait inspiré à la population que des sentiments d'estime, de respect et d'amour; il n'y eut dans l'indifférence générale de l'époque pour tous les droits politiques, que peu ou pas d'opposition.

Ce pas vers l'absolutisme enhardit Édouard; il alla plus loin, et entreprit la révision des statuts de la commune de

Delpit, *Notice, etc.*, 66.

Bordeaux. Dans son ordonnance du 22 octobre 12
pelle que le maire et les prud'hommes de Bor
avaient donné le droit de nommer le premier m
la ville (1). D'après la réforme des statuts de Bor
maire, après sa nomination, devait se rendre,
Saint-Seurin, comme il avait été réglé depuis le
saint Amand, mais bien à Saint-André, et là jure
sence du peuple, sur les saints Évangiles, de veille
servation de tous les droits du roi d'Angleterre.

Dans le dernier volume de la première partie
vrage, nous donnerons l'historique de l'origine et d
pement des libertés municipales à Bordeaux, ain
noms des maires de cette ville jusqu'à nos jours,
de leurs fonctions, l'étendue de leur pouvoir et leu
sabilité.

(1) Il existe une lettre des jurats et prud'hommes de Bordeaux, en
cembre 1261, qui atteste le même fait: on y voit le servilisme des m
qui consentirent à cette usurpation, comme il paraît par cette lettre
archives des trésoriers de France, à Bordeaux: « Que tous ceux qui ve
» tres sachent que les jurats et les prud'hommes de la communauté
» accordent à Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, la nomination d
» volonté; et que ledit maire percevra, au nom d'Édouard, tous les rev
» attachés à la mairie; en sorte que si ces revenus ne peuvent pas four
» ges attachées à la mairie, il sera fait, par le maire et les jurats, une im
» y suppléer, et l'excédant de l'imposition appartiendra à Édouard. E
» de ce, nous lui avons accordé ces lettres, pour être munies du sceau
» Commune.
» A Bordeaux, 19 décembre 1262. » (*Ms de Wolfenbüttel*, cité par
lection de Brequigny.)

CHAPITRE II.

Édouard convoque une assemblée à Bordeaux pour reconnaître les fiefs d'Aquitaine. —Il se croise avec saint Louis.—Il part pour la Palestine.—Il en revient.—Il fait hommage à Philippe de France. — L'assemblée de Bordeaux. — Déclaration des Bordelais.—Les alleux.—Les droits du roi à Bordeaux.—Les libertés du peuple. —Déclaration de Bourg, de La Sauve, de Libourne, de Saint-Émilion, de Langon, de Saint-Macaire, de Caudrot, de Bazas. — Désordres à Bazas par l'empiètement du roi sur les droits du peuple.

Nous venons de voir les artifices employés par Édouard pour obtenir le pouvoir de nommer le maire de Bordeaux ; c'était le premier pas vers l'absolutisme royal et l'extinction des libertés des Bordelais. Non content de régner dans la ville de Bordeaux, dont il avait fait réviser les anciens statuts, pour les mettre à l'unisson avec le nouveau droit municipal, il ordonna une reconnaissance générale de tous les droits, de toutes les redevances de la Guienne. Habile administrateur, il voulait tout voir, tout connaître, et faire reconnaître aux barons, aux évêques et aux villes de la province, la plénitude de son droit. Pour y réussir, il convoqua, à son arrivée à Bordeaux, tous les habitants, ceux qui tenaient des fiefs, qui payaient une redevance quelconque, les communautés civiles et religieuses, les nobles, les vilains, les clercs et laïques ; tous, enfin, comparurent devant lui ou ses commissaires. Il avait en vue un objet d'une portée politique ; il voulait grossir son trésor, afin de faire face aux besoins de la guerre sainte à laquelle saint Louis l'avait convié. L'argent manquait; Louis lui offrit 70 liv. tournois, que le prince s'engageait à rembourser sur les revenus de Bordeaux, à raison de 10 liv. par an.

Livre IV. — 1261.

Édouard alla rejoindre le prince français, qui s'était arrêté 1270.

Livre IV. Chap. 2.

à Vauvert, en Provence, où, en réponse à la pétition
bitants de Libourne, Louis confirma la constitution
pale, les franchises et les Coutumes de cette nouvel
et en dispensa les habitants de porter les armes pour
1272. vice hors des diocèses de Bordeaux et de Bazas. Mais
l'absence d'Édouard, son père, Henry, mourut, et lui
clamé roi. Quelques jours avant sa mort, Henry
Philippe le Hardi, qui avait succédé à son père,
prier de ménager ses sujets de Gascogne, qui se pl
que, dans leurs appels au roi de France, on ne leu
pas ordinairement la justice qu'ils réclamaient; il lui
qu'avec la meilleure volonté du monde, il lui était im
à cause de sa faible santé, d'aller à Paris lui re
l'hommage qu'il lui devait pour ses terres en Guien
le priait de trouver bon qu'il lui envoyât quelqu'un
quittât de ce devoir à sa place, ou qu'il voulût bien
dans quelque port de mer où il pourrait, sans inco
pour sa santé, se rendre lui-même. Il savait bien qu
plus à faire au bon roi Louis, mais à un tout autre
Aussi un ton remarquable de soumission, les plus dou
de respect règnent dans sa lettre. «Nous prions, lui di
» seigneurie, et nous lui demandons, avec les plus
» stances, de nous laisser jouir en paix et tranquillem
» qu'Édouard, notre fils, de tous nos droits, comm
» avons joui jusqu'à présent; car si notre fils Édou
» compté que vous lui accorderiez ce que je vous
» je tiens pour certain que je n'eusse pu le détermi
» cepter l'emploi que je lui confie. » A son retour
lestine, Édouard alla faire hommage à Philippe pou
maines en France; il vint à Bordeaux; et comme le
et les Landes étaient troublés par les menées et les
de Gaston de Béarn, il convoqua, à Saint-Sever, la
nérale de Gascogne, composée des cours partic
Bordeaux, de Bazas et de Saint-Sever, pour pron

la conduite de Gaston et pour faire cesser ses désordres. Arnaud-Seguin d'Estang, Guil. de Saint-Aubin et Arnaud de Marsan, députés de Saint-Sever, Senebrun de Lesparre, Élie de Castillon, Gaillard de Sertor, députés de la cour de Bordeaux, Aner-Sans de Caumont, Guillaume-Raymond de Pins, Arnaud de Marmande, les maires de Dax, de Saint-Macaire et de Saint-Émilion, se rendirent, avec l'abbé de Saint-Sever en tête, auprès de Gaston, à Orthez, et lui firent la sommation voulue selon la législation d'alors. L'assemblée continua ensuite ses délibérations avec sagesse; mais Gaston se voyant pressé et menacé sérieusement par les troupes d'Édouard, fit appel à Philippe. Le légat intervint et décida Gaston à faire tout ce qui pouvait apaiser le monarque anglais, et Philippe rétablit l'harmonie entre le prince et le vicomte d'Orthez. Walsingham prétend que Gaston alla se soumettre au roi d'Angleterre, en 1275; et, qu'après avoir été conduit en prison, la corde au cou, il fut renvoyé dans son pays après cinq ans de détention dans les prisons d'Édouard. Gaston, instruit à l'école du malheur, resta fidèle ensuite au roi d'Angleterre.

Walsingham, *anno* 1275.

Une seconde convocation générale avait été faite à Lectoure, et une troisième à Bordeaux, pour le 20 mars. Le roi avait écrit de Lectoure, le 12 février 1272, à Pierre Gondomer, maire de Bordeaux, la lettre qui suit : « Édouard, par » la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, au maire de Bordeaux, » salut. Voulant traiter avec vous et avec nos autres fidèles, » de l'état de notre terre de Gascogne, nous vous mandons » que vous soyez prêts, le premier dimanche avant les Ra- » meaux (20 mars), à comparaître devant nous, dans notre » ville de Bordeaux, avec douze des notables bourgeois de » ladite ville, pour avoir à déclarer les fiefs que votre ville » tient de nous, ainsi que les services et redevances que vous » nous devez à raison de ces fiefs. »

Delpit, *Notice, etc.*

Le sénéchal de Gascogne, Luc de Tany, ayant requis le maire de publier cette lettre, ce magistrat, suivi de douze

Livre IV.
Chap. 2.
—

notables, choisis conformément aux désirs du roi, c
rent à Saint-André; et là, en présence du sénécl
grand nombre d'abbés et prieurs, de barons et de c
de la ville et province, firent leur déclaration en la
mane, qui fut traduite en latin et insérée dans un
thentique. Il résulte de cette pièce, que presque t
propriétés à Bordeaux étaient allodiales (1). Jean de
interrogé s'il avait des alleux, répondit : *Comme les
de Bordeaux*. Les citoyens de Bordeaux, représent
maire, les jurats et les douze notables, interrogés à l
firent au roi cette réponse, le 20 mars : « Il y a d
» commune quelques hommes qui, à ce que nous
» tiennent des terres en fief spécial de notre seigneu
» ils ont été sommés de venir devant ledit seigneur
» faire connaître et pour s'acquitter de tout ce qu'il
» à raison de ces mêmes fiefs.

» Nos maisons, c'est-à-dire les maisons des cit
» Bordeaux, nos vignes, nos terres, sont allodiales
» plupart, quel qu'en soit le possesseur (2). C'est pou
» possesseurs ne doivent répondre à personne au suj
» propriétés; et c'est de là, comme le rapportent nos
» qu'on a donné aux propriétés de cette nature le n
» *leux*, c'est-à-dire *sans discours* (3), et notre cité a

Coutume du ressort du Parlement de Bordeaux, t. 2, p. 203.

Voir note 18.

(1) Le mot *alleu, allodium*, signifie un bien attaché à une famille, u
patrimoniale. Il signifie aussi très-souvent un domaine possédé en propri
où la directité et l'utilité se trouvent réunies, sans reconnaître d'autr
supérieure que celle du souverain; ce qui distingue l'alleu du *feudum f*
qui n'était, dès l'origine, qu'un bénéfice militaire pour servir à la guerr
passait pas du père au fils, sans une concession particulière des rois.

(2) *Domus nostræ, scilicet civium Burdigalæ et vineæ et terræ pro m
allodiales sunt circumquaque licet quædam moveantur à civibus et
ecclesiis*. Les Bordelais allèrent plus loin et déclarèrent aussi que c'est
sont trouvées les choses à Bordeaux depuis la fondation de cette ville, et
les Sarrasins. *Et ita observavit civitas à primis ipsius cunabulis et et
pore Saracenorum.*

(3) Cette étymologie est assez curieuse. « *Inde dictum est allodiu
nostri referunt, quasi sine sermone.* »

» ces usages depuis la première origine, et même du temps » des Sarrasins, à ce que nous croyons.

» Nous demandons à notre seigneur le roi, et le supplions, » qu'il lui plaise de nous conserver ces usages à l'avenir, » puisqu'ils ne nuisent en rien à son droit, ni à celui de ses » héritiers.

» Bien qu'il soit incontestable que les susdits alleux sont » et ont été de tout temps, cependant notre seigneur le roi » possède, dans les terres qu'il tient en sa main et dans celles » de ses barons (où il y a aussi beaucoup de terres allodiales, » tant dans ce diocèse que dans divers autres), beaucoup de » droits sur lesdits alleux, et nous allons à présent en dire » quelque chose. Et, d'abord, il faut savoir que les rois, les » barons et ceux qui tiennent d'eux le droit de justice, exer- » cent ce droit dans les alleux de la même manière que dans » les fiefs........ En outre, il ne faut pas oublier que les rois » et les seigneurs suzerains ont trois droits spéciaux sur les » alleux : le premier, que, si quelqu'un comparaît devant le » roi, au sujet d'une propriété féodale, le procès sera ren- » voyé au seigneur du fief; que si, au contraire, c'est au » sujet d'un alleu, le procès lui restera, et il percevra les » droits de jugement et d'exécution; ce qui n'est pas sans » grand honneur et profit pour lui; le second, que, dans le » cas où un possesseur d'alleux et de fiefs meurt sans testa- » ment et sans héritier légitime, les alleux appartiendront au » roi; tandis que les fiefs seront dévolus à leurs seigneurs » respectifs; ce qui est au grand et évident profit du roi; le » troisième, que, s'il arrive que quelqu'un commette un crime » qui entraîne la confiscation de ses biens, les alleux appar- » tiendront au fisc royal, les fiefs aux seigneurs de ces fiefs; » ce qui démontre de plus en plus que les rois ont et peuvent » avoir des droits sur les alleux.

» Si donc beaucoup d'avantages propres et particuliers aux » alleux appartiennent, avec les autres fiefs, au seigneur su-

Livre IV. Chap. 2.

» zerain, il ne nous reste qu'à ajouter que tous les l
» et toutes les terres sont libres de leur nature, et q
» servitude est usurpée et contraire au droit comn
» puisqu'il en est ainsi, et que les citoyens de Borde
» toujours été libres, eux et leurs terres, nous dema
» notre seigneur le roi, et le supplions, de nous mai
» toujours dans cet état. »

Pey de Bordeaux, interrogé, demanda quelques jou
réfléchir; le sénéchal accéda à ses désirs. Il revint,
convenu, déclarer qu'il tenait à fief le Temple de Tut
liers de Tutelle), construction romaine, dont quelqu
débris sont précieusement conservés au Musée de Bo

1273. Le maire et les jurats de Bourg-sur-Mer déclarè
22 mars, au nom de tous les habitants de la commu
« lorsque le roi vient pour la première fois en Gasc
» jure ou fait jurer par son sénéchal de défendre la v
» vers et contre tous; de la préserver de toute injure
» garder ses fors et Coutumes. En retour, les habit
» prêtent serment de fidélité. Leur ville ne possède ni
» ni propriétés communales, comme en ont les ville
» Lombardie et beaucoup d'autres; ils ne peuvent dire
» ou leur commune aient quelque chose en fief du ro
» que, d'après leur Coutume, il n'y a fief que là o
» esporle ou investiture (1). Ils tiennent du roi, co
» leur souverain et prince, l'usage des rues, des plac
» fossés et des autres choses, qui, en droit, sont dites
» commun; ils tiennent de même le droit de pêche e
» vigation du fleuve. Ils possèdent un grand nombre d
» tés, tant à l'égard des personnes que des choses;

Ms de Wolf, page 488. — *Collection de Brequigny*, tome 35.

(1) L'esporle, ou acapte, était un genre de redevance particulier à la
payable par le fief médiat à chaque changement de seigneur. *In mutatio*
Laurier, dans sa *Révision de l'indice des droits royaux*, de Ragneau, dit :
» est proprement ce que le vassal donne à son seigneur pour obtenir de l
» titure de quelque fief, ou ce qu'il lui offre pour relief dans le cas de mu

» une mairie et une jurade avec les droits qui en dépendent, » et reconnaissent, en leur nom et en celui de la commune » de Bourg, devoir au roi tout ce qui a été stipulé dans la » Charte de priviléges que ledit seigneur a donnée à leur » commune (1). » Le reste de cet acte se rapporte à un droit de 2 sous, que chaque bourgeois de Bordeaux devait au roi pour la vente ou l'exportation du vin de son crû. Il y est dit aussi que d'autres feudataires et tenanciers, dans les palus de Barba comme en ville, payaient certaines redevances au roi et aux autres seigneurs de Bourg, etc., etc.

Quatorze bourgeois de La Sauve déclarent que leur commune n'avait pas de terres allodiales; mais qu'à raison de l'autorité ducale du roi d'Angleterre en Aquitaine, chaque bourgeois lui devait un pain et une poule, payables une fois pendant la vie du prince et à sa première visite à La Sauve. Mais si l'abbé ou quelque autre cherchait à leur porter tort, ils étaient libres d'en appeler audit roi, qui était obligé de les défendre envers et contre tous, et de les regarder, moyennant leurs redevances, libres de tout service militaire, de toute quête, taille ou corvée quelconque.

Raymond Brun, maire de Libourne, déclare que, d'après leurs priviléges, les bourgeois nommaient les jurats qui, à leur tour, présentaient au roi deux candidats, dont il nommait l'un à la mairie de cette ville; les habitants devaient au roi le service militaire dans les diocèses de Bordeaux et de Bazas seulement. Ils n'avaient pas d'alleux; ils étaient tenus de paraître en justice devant le roi ou son sénéchal. Il paraît qu'il se faisait alors dans le port de *Fozera*, ou *Fozela*, plus tard dit *Leyburna*, un commerce considérable en fer, acier, étain, cuivre, plomb, chaudières, poêles, cuirs, draps de lin

Delpit, *Notice, etc.*, 79.

(1) Cette Charte date du 10 décembre 1261, est calquée sur celle donnée à Bordeaux la même année; elle est en langue romane et se trouve dans la *Collection de Brequigny*, t. 29.

Livre IV. Chap. 2.

et de laine en pièces pour habits et autres usages,
rie, poterie, et toute espèce de bétail.

Jean Arnaud, maire de Saint-Émilion, avec les ju
ibid. connaissent que leur commune doit au roi le service
selon les fors et Coutumes de Bordeaux, c'est-à-
toute l'étendue seulement du diocèse de cette ville,
1273. avait été réglé, en 1242, par une Charte donnée
par le roi Henry. Quant à l'élection du maire, les
Saint-Émilion désignaient trois prud'hommes, parmi
le roi ou le sénéchal choisissait le maire. Les magi
Libourne prêtaient le serment de fidélité; ils exer
pouvoir judiciaire, et payaient au roi le droit de jus

Ms de Wolf., No 274. Les habitants de Langon, par l'organe de leur ma
lard de Langon, déclarent que leur ville doit le serv
taire, le serment, après que le roi a juré de les pro
reconnaissent que le roi a le droit de criée dans la v
de plus, certains droits de justice qui sont spécifiés
bourgeois sont tenus de fermer la ville, de la fortifi
garder à leurs dépens, en temps de guerre; enfin, il
préserver le roi leur seigneur de toute exhérédation

Les habitants de Saint-Macaire déclarent qu'à
exceptions près, ils étaient tous libres et exempts
redevance féodale.

Les habitants de Caudrot prennent le titre de bour
lieu d'hommes francs, et sont assujétis aux mêmes
que les citoyens de La Réole, dont ils devaient suivr
nière. Cette déclaration fut faite par Guil. de Font (
Fontaine), Vital-Auriol et Vital-Edon (1), bourgeois
drot. *Burgeuses de Causdroco.*

(1) On a dit que Caudrot était ainsi appelé de *Cauda-Droti*, parce
murs de cette ville ou bourg, le Drot se décharge dans la Garonne; mai
vons dans ce vieil acte que le nom latin de Caudrot était alors, non
Droti; mais bien *Causdrocum, rocher de chaux*. En effet, Caudrot est
rochers calcaires.

Bazas, représenté par ses jurats, Bertrand de Ladils, Doat de Pins, Arnaud Guittarin, Gaillard du Puy, Bernard de Montaigu *(monte coquto)*, R. Cosin et R. Marquese, reconnaissent devoir au roi obéissance et fidélité; mais avant de recevoir ce serment, le roi et le sénéchal doivent jurer d'être bons et loyaux envers les citoyens de Bazas, de les protéger et de garder leurs Coutumes.

Livre IV. Chap. 2.

Delpit, *Notice, etc.*, page 92.

Les Bazadais reconnaissent, en outre, que le roi a le droit de criée dans la ville; que, sur certains points, ils sont soumis à la juridiction du roi, et doivent comparaître devant lui ou son sénéchal, à Bazas ou à Bordeaux. Sur d'autres points, ils étaient soumis à la juridiction de l'évêque et du chapitre; car il est dit que si l'évêque de Bazas et le chapitre dénient la justice à un citoyen, le roi ou le sénéchal doit leur mander de faire justice, si non, juger lui-même la cause.

Pendant le service militaire hors de leur ville, le roi a tout droit de justice sur eux; ils doivent au roi la chevauchée à raison d'un homme par maison; ils reconnaissent que lorsqu'il y a guerre à Bazas ou en Gascogne, le roi ou son sénéchal a habitude de prendre des ôtages à la ville. Quelques-uns d'entre eux soutiennent que cet usage n'est pas autorisé par le droit.

En temps de guerre, que la guerre soit juste ou injuste, le roi ou son sénéchal a le droit d'entrer dans la ville de Bazas avec ou sans armes, prendre les clés des portes et y placer des gardes jour et nuit. Dans le cas où les citoyens de Bazas, qui sont dans l'armée du roi pour lui rendre le service militaire, feraient des prisonniers, il est stipulé que ces prisonniers seront donnés au roi, qui devra payer une somme en échange: si c'est un chevalier, 100 sous morlans à celui qui l'aura pris; si c'est un damoiseau, 50 sous; un bourgeois, 20 sous; un vilain *(rusticus)*, 10 sous. Pour un cheval, le citoyen de Bazas recevra en échange la selle ou 10 sous morlans; pour des bœufs ou des porcs, il aura droit à la moitié

Livre IV.
Chap. 2.

de sa capture. Les ânes et les autres bêtes de moin lui appartiendront entièrement.

Ce sont là de précieux renseignements sur l'état ciété dans nos contrées vers la fin du XIII[e] siècle. (la diversité des Coutumes, la singularité des usages de la liberté, quoique plus ou moins restreinte mœurs des localités, l'évaluation de la différence qui selon l'opinion publique, entre les diverses classes ciété; cette évaluation, à prix d'argent, rappelle l pensations établies dans les lois barbares des premie de la monarchie franque. Nous trouvons une note ins un cartulaire municipal de la ville de Bordeaux, e parfaitement analogue à ces coutumes locales; elle qu'à la même époque, le portier du château de l'O où le prévôt du roi d'Angleterre rendait la justi étaient détenus les accusés, percevait pour chaqu arrêté 100 sous, 20 pour chaque cavalier, 5 pour écuyer, et 12 deniers pour toute autre personne (1).

Le sénéchal, Luc de Tany, réclamait certains d ville, que l'évêque de Bazas et le chapitre ne voul reconnaître au roi. Le peuple se souleva contre le s et, dans un conflit déplorable, lui tua deux chevali suite. Le désordre était grand; mais après quelque t fut convenu qu'on regarderait les derniers événement des malheurs, et tout ce qui avait été fait comme n avenu; qu'on renoncerait à l'amende et aux domm leur étaient dus réciproquement à raison de ces faits

(1) En sec se so que devia prendre lo porter qui tendra la porta de l'Ombreyra de Bordeu, a causa de son offici. Tot primeyrament lo deit p coustumat et deu prene de baron, quant es arrestat à la requesta de C sols; et de cavaler XX sols; et de escuder V sols; et de tota autra per tada per deuta o per autra causa, no deu pren mas XII deners. (*Livre lons*, fol. 106, v°.)

néchal étant maître du fort de Hérémo (1), l'évêque et les habitants consentent à laisser au pouvoir du roi ledit château ou fort, et à le garder à leurs frais jusqu'à ce qu'il plaise au roi de le leur restituer. Il est stipulé, en outre, que l'évêque, le chapitre et leurs partisans, ne peuvent être inculpés des meurtres de Pierre de Merni et Guillaume Drudi de Gatz, tués devant la porte de la ville par le peuple. Cette convention fut faite et scellée, le 21 juillet 1274, par le sénéchal, l'évêque, le chapitre et la commune de Bazas.

Dans tous ces actes dressés à l'assemblée de Bordeaux, on voit les noms des familles illustres de l'époque, et que leurs descendants, au XIX[e] siècle, seront bien aise de retrouver, tels que les Vigier, les d'Alègre, de Mirail, de Monts, Pardailhan, Gombaud, de Budos, de Cazalès, de Pressac, d'Anglade, de Montferrand, etc., etc. Les abbés aussi vinrent faire des déclarations respectives: l'abbé de Sainte-Croix de Bordeaux répondit fièrement qu'il ne devait aucun hommage au duc de Guienne. « De qui donc, lui dit-on, tenez-vous les » justices de Macau, de Soulac et de Saint-Macaire? » — Du Pape, répondit l'abbé, et on se contenta de cette réponse évasive et hardie.

(1) *Hérémo* était très-probablement le nom de l'ancien château-fort de Bazas, sur l'emplacement duquel on a bâti le palais épiscopal, qui, à son tour, a disparu pour faire place à une modeste sous-préfecture.

CHAPITRE III.

**Édouard aimé à Bordeaux.— Le roi de France intervient trop comme su
les affaires de la province. — Discussions au sujet des tiers de la mon
mêlés du chapitre de Saint-Seurin avec les jurats et le sénéchal. — L'
de Bordeaux suspect au roi d'Angleterre.—Lettre de ce prince.—Jea
invite Édouard à venir à Bordeaux. — Lettre d'Édouard à Philippe de
Philippe défend aux Bordelais d'envoyer des hommes à Édouard.— Ils l
de l'argent.—Leur lettre.—Édouard remercie les habitants de Bordeau
et de Bourg. — Duel projeté entre Charles d'Anjou et Pierre d'Aragon**

Livre IV. Édouard travaillait avec prudence à consolider son
en Guienne : ses brillantes qualités lui gagnèrent
cœurs, son affabilité le rendit populaire et aimé ; il av
lui toutes les classes. Le roi de France, cependant, y
une très-grande autorité; il intervenait comme suzer
toutes les affaires majeures, et recevait les appels. C'
qu'eut recours le chapitre de Saint-André contre le
tives faites par le prince anglais, pour le dépouiller
qu'il percevait sur le tiers de la monnaie frappée à Bo
Ce droit, très-minime au commencement, devint très-
1275. tant plus tard : Édouard s'efforça de se l'approprier;
chapitre s'adressa à Philippe, roi de France, et demand
maintenu dans la pleine possession de cet antique dro
avec les arrérages, montait cette année à 7,000 liv. to
Le procureur d'Édouard n'hésitait pas à reconnaître
du chapitre sur la monnaie frappée à Bordeaux; c'éta
sens de la concession primitive; mais l'Hôtel de la
avait été transféré à Langon; le droit du chapitre n'
donc plus. Le chapitre ne manqua pas de répondre
translation de la Chambre des Monnaies à Langon n'a
lieu que pour le frustrer de son droit et des revenus

ducs de Gascogne avaient voulu lui assurer sur les monnaies de Bordeaux, quelque part qu'elles fussent frappées. Cette affaire fut portée devant le roi de France; Édouard y fut condamné. Cependant, ses agents à Bordeaux éludèrent longtemps les effets de cette décision sans appel; ils se mirent à susciter de nouvelles difficultés, à créer d'autres embarras, à ourdir un nouveau procès, et différèrent le paiement pendant plusieurs années, de manière qu'en 1323, le capital, avec les arrérages, montait à 10,000 liv. tournois. Après bien des hésitations, on consentit à payer 4,000 liv. tournois; l'archevêque et le chapitre se virent obligés de les accepter. Il y avait perte; mais c'était toujours la reconnaissance du droit. Ils ne cessèrent cependant pas de demander justice; et enfin, ils obtinrent qu'à l'avenir, l'archevêque, le doyen et les députés du chapitre de Saint-André, auraient la faculté d'assister à la reddition des comptes, en présence du connétable de Bordeaux, et que le tiers leur serait remis sur-le-champ.

A cette époque, la puissance ecclésiastique, à Bordeaux, était un sujet de jalousie pour l'autorité civile: les deux juridictions se touchaient par tant de points, qu'un conflit était inévitable. Le doyen de Saint-Seurin s'était permis de faire punir deux citoyens de Bordeaux; ils portèrent plainte au maire, qui exigea une réparation. Le doyen reconnut et promit toutes les réparations nécessaires. L'affaire paraissait arrangée; mais le sénéchal se prononça avec violence contre le chapitre. Les esprits s'exaltèrent: la populace envahit le faubourg St-Seurin, pilla les maisons des chanoines et commit les excès les plus déplorables. Sur la plainte portée au roi, une enquête eut lieu: le maire et les jurats furent condamnés à des amendes très-fortes, et s'obligèrent par serment à faire respecter à l'avenir les droits et les intérêts du chapitre (1). Le clergé était pour le roi de France; l'archevêque était dé-

Voir le compte-rendu de la Commis. des Monum[ts] de la Gironde, année 1850.
Notice sur Saint-Seurin, par l'abbé Cirot de la Ville.

(1) Nous donnerons les détails de cette affaire dans notre *Histoire de l'Église de Bordeaux*.

Livre IV. Chap. 5.

voué à ses intérêts et ne négligeait aucune occasion
trarier les agents du roi d'Angleterre. Philippe d
fomentait ces germes de mésintelligence en Guien
demandait pas mieux que d'embrouiller les affaires
anglais; il s'immisçait tellement dans tout ce qu
provoquer des conflits et des plaintes, que les Borde
coutumèrent insensiblement à recourir à lui dans
légères occasions. Philippe colorait son ambition de
plus imposants; il prétextait les besoins et la conf
peuples de Guienne, faisait valoir l'utilité des mes
prenait, et conciliait ainsi à sa cause l'affection des
que la fierté des Anglais aliénait de plus en plus par
tions insupportables. Édouard savait une grande part
menées; il soupçonnait avec raison l'archevêque,
fait quelques démarches pour se justifier. Le prince n
pas trop à sa sincérité, et écrivit à ce sujet à l'évêqu
ainsi qu'au seigneur de Pembroke, la lettre suivante,
tembre 1279 : « J'ai reçu vos lettres, contenant que
» rable père en Dieu, l'archevêque de Bordeaux, é
» dans Agen pour se justifier de ce qu'on lui avait fa
» imputé, disait-il, et demander humblement la pa
» bonnes grâces, avec offre d'une réparation à vo
» trage, ou de l'un de vous, s'il se trouvait avoir co
» vers nous quelque offense ou quelque usurpation,
» temps, sur nos droits, ou même s'il en avait été
» par ses prédécesseurs....... Tout en vous supplia
» accorder, de notre côté, la réparation des torts qu
» été portés à lui ou aux siens par les nôtres..... n
» lons qu'en attendant le plus prochain parlement de
» vous sondiez soigneusement le cœur et les disposi
» ce prélat, vous enquérant des réparations qu'il
» pour les offenses qu'il nous a faites ou aux nôtres,
» il entend revenir dans l'état qu'il est de son devoi
» prendre, et quelles sont les atteintes et les us

Papiers de la Tour de Londres.

tre nous par lui, ou par ses hommes, ou par eurs. » Le roi ajouta qu'il attendait le rapport nfidents et amis, l'évêque d'Agen et le sire de s la mort de l'archevêque, qui arriva le 29 oc- it fin aux soupçons du prince et à la surveil- ents.

Livre IV. Chap. 3.

—

1279.

Hardi perdit dans l'archevêque un excellent n'en continua pas moins ses intrigues contre es habiles manœuvres réussissaient si bien, , Jean de Grailly, voyant les intérêts de son t compromis, l'invita à venir en Guienne, pour a présence, l'influence toujours croissante du Engagé alors dans une guerre contre le prince uard n'osa pas abandonner ses États dans une nblable; il écrivit à Philippe une lettre ainsi s avons appris que vous vous proposez de faire ngements dans l'état de nos terres de Gasco- les Coutumes qui y sont en usage. Nous vous , que si cette réforme est nécessaire, nous à la faire conformément à vos conseils. Nous eulement d'ajourner tous les changements que , et d'écouter avec bonté Jean de Grailly, notre Gascogne, que nous avons chargé d'expédier ires dont vous devez prendre connaissance. » ons pas précisément la réponse de Philippe; tain que, s'il consentit à ralentir sa marche, uvoir aller plus loin et avec plus de sûreté. Il is ses sentiments ne changèrent pas. Édouard des embarras à surmonter: outre sa querelle de Galles, il avait encore des affaires sérieuses e grands intérêts à démêler partout. Il convo- ands seigneurs de son royaume et réclama leur rdelais auraient voulu répondre à son appel; prétendit qu'Édouard lésait ses droits de suze-

1281.

Rymer, *Act.*, tome 1er, liv. II.

Livre IV. Chap. 3. — rain, et défendit tout envoi de troupes en pays étran
Gascons se trouvèrent liés et même offensés par ces
mises arbitrairement à leur liberté; ils aimaient, d
Édouard, et ils auraient voulu lui envoyer des seco
ils craignaient la colère du roi de France. Ils lui
1283. cependant leurs peines, leurs désirs et leurs embarr
demandèrent des conseils. « Sachez, lui dirent-ils
Rymer, *ibid.* » puis longtemps nous sommes prêts à partir pour
» terre, afin de vous servir de tout notre pouvoir
» votre volonté. Mais nous avons ajourné notre dépa
» que personne n'ose braver la défense expresse
» France. Veuillez, s'il vous plaît, nous fixer sur ce
» avons à faire : faut-il partir? faut-il rester? Nous
» rons aveuglément vos ordres. »

Cette lettre prouve à la fois la crainte que Philip
rait aux Gascons, leur affection pour Édouard et le
naissance pour les bienfaits qu'ils en avaient reçus.
peuple, il était mal servi par ses agents à Bordea
conduite lui aliénait tous les cœurs, et secondait, s
s'en doutassent, les vues ambitieuses du souverain d
Les Bordelais voyaient avec regret l'extension que
mal; ils en écrivirent à Édouard; et tout en prot
leur dévoûment à sa dynastie, ils le prévinrent d
vaise conduite de ses baillis, et lui dirent : « Nous
» Votre Majesté de défendre à vos baillis de porter
» temps atteinte à nos intérêts et de nous molester
» leur témoigner tout votre mécontentement des
» qu'ils emploient à notre égard; car ils nous persécu
» vent et sans motif. »

Édouard fut sensible aux témoignages affectueux
delais et donna de nouveaux ordres à ses baillis; i
manda le secours en hommes, et se contenta d'un
d'argent que les Bordelais s'empressèrent de lui fair
nir; c'était éluder la défense du suzerain. Les écu

s, et constataient la bonne volonté et l'affectueux Livre IV. Chap. 3.
es Bordelais. Reconnaissant et vivement touché
e de fidélité de la part des Gascons, il écrivit
remercîment aux maires et prud'hommes de
ourne, Saint-Émilion, Saint-Macaire, Langon,
ra formellement que l'impôt que l'on avait voté
le son secrétaire, Antoine Beck, avait été ac-
t et volontairement. *Nobis garanter et libera-*
)uelque temps après, il envoya en Guienne le
re, Beck et Godefroi de Brinville, pour pour-
lence aux divers besoins de la province.

année, une querelle éclata entre Charles d'An- 1283.
d'Aragon, qui se disputaient la couronne de
: Martin se trouva offensé de la conduite de ces
ur une contrée qui était un fief du Saint-Siége;
l'usurpateur et le dépouilla du royaume d'Ara-
les États qu'il tenait en fief du Saint-Siége. Il
ı et ses dépendances à Charles d'Anjou, fils de
ance. Charles reçut des secours de Paris et se
un grand nombre de chevaliers et des troupes,
:pédition dans son nouveau royaume. Pierre
mporiser; il prolongea les négociations pour
arer à la guerre, et proposa à Charles (Mun- *Chronique*, XC.
la proposition émana de Charles) de décider
ı combat corps à corps, deux contre deux ou
nt. La proposition fut acceptée, et Bordeaux,
ppartenant aux Anglais, fut désigné pour être
combat. On en écrivit au roi d'Angleterre; il
re par son sénéchal que, dans cette occurrence,
sur lui aucune responsabilité; et puisque le roi
it s'y trouver avec douze mille hommes, Pierre
bien de ne pas exposer sa liberté et sa vie.
vation importait peu aux deux rivaux : une
, et les deux princes nommèrent douze per-

Livre IV. Chap. 3.

sonnes chacun, pour régler le temps, le lieu et les c
du combat. On arrêta que le duel aurait lieu dans le
de Bordeaux, là où le roi d'Angleterre le jugerait con
et que l'espace désigné devrait être clos de barrière
combat aurait lieu le 1er juillet (1er de juin, dit D. D
que si le roi d'Angleterre ne pouvait pas s'y trouver
sonne, les deux combattants devraient se présenter
sénéchal, à Bordeaux; que les deux rivaux s'eng
de faire leur possible, de bonne foi et sans fraude,
cider le roi d'Angleterre à assister au combat, avec
amis, comme témoins; que celui des deux princes
querait aux jour, heure et lieu indiqués, serait réput
parjure, faux, infidèle, traître; qu'il ne pourrait ja
tribuer ni le nom de roi, ni les honneurs dus à la r

Rapin-Thoyras *Histoire d'Angleterre* tome 2.

Presque tous les historiens s'accordent à dire qu
consentit à ce que le combat eut lieu à Bordeaux
Thoyras le nie, et cite, en preuve de son assertion,
de ce prince, rapportée par Rymer, par laquelle il
Charles d'Anjou qu'il ne voulait pas assurer le cham
deux princes, ses parents et amis, devaient s'égor
qu'il défendrait à son sénéchal d'intervenir dans leur
Le Pape aussi s'opposa à ce duel meurtrier, et me
deux princes d'un commun anathème s'ils procéda
combat criminel et abominable à ses yeux. Charles
sa parole, arrive à Bordeaux au jour marqué. Pie
bouillant, plein d'honneur, ne voulut pas manquer a
vous; mais ayant appris que le roi de France faisai
des troupes vers Bordeaux, il prit un autre parti

(1) Le P. Daniel, tout en reconnaissant que Philippe faisait avanc
insinue que Pierre ne vint pas à Bordeaux. Il avoue, cependant, que pr
historiens s'accordent à dire qu'il y vint, et que, pour preuve de sa pr
entre les mains du sénéchal, Jean de Grailly, son casque, son épée et s
version nous paraît vraie. Les *Grandes Chroniques de France*, dites
nis, et plusieurs autres historiens, disent que Pierre vint à Bordeaux
aussi. Leur témoignage vaut plus que l'autorité de Daniel.

ir pour toujours, il partit *incognito* de Jacca, l'un marchand de chevaux qui connaissait le utes, et arriva la veille du jour convenu aux ordeaux, où les Français avaient tout préparé it. D'après une invitation particulière, le séné- avec empressement auprès de cet étranger, qui r des nouvelles importantes à lui communiquer, s intérêts de son maître. L'entretien s'engagea du lendemain; le sénéchal répéta que, d'après s de son maître, il ne devait pas, il ne pouvait à Pierre d'Aragon de sa liberté et de sa vie. lier se découvrit au sénéchal étonné, et lui dit : a pour remplir mon serment. » Il ordonna au avait fait venir avec le sénéchal, de constater notivant son départ par la présence et l'attitude s troupes françaises. Pierre d'Aragon sauva son complit sa promesse de se trouver au jour fixe Il n'était pas libre, puisque le pays était plein nçaises, qui ne lui laisseraient pas la vie, en cas ueur. Pendant que le notaire dressait l'acte, il fit ice, alla prier un instant dans une chapelle voi- tit immédiatement pour les frontières, par un Charles et le roi de France furent étonnés de ge et de hardiesse ; mais rien ne fut changé dans pective des deux adversaires.

Livre IV.
Chap. 3.

Martenne,
Anecdotes,
tome 3.

Guil. Nangis,
tome XI.

CHAPITRE IV.

Hommage d'Édouard à Philippe de France.—Édouard vient à Bordeaux.-
de Philippe contre Édouard à cause de la Gascogne. — Querelle entre l
et les Gascons, à Bayonne.—Édouard cité devant la cour de Philippe,
Édouard, trompé, cède la Gascogne à Philippe.—Philippe maître de Bo
Réclamations d'Édouard.—Son expédition pour Bordeaux.—Il s'empar
et de Podensac. — Les Français reprennent ces villes. — Bataille de B

Livre IV.

—

Depuis le traité conclu entre saint Louis et Henr
régnait entre les Français et les Anglais une amitié a
apparente; Édouard allait souvent en France, sans q
de France y vît le moindre inconvénient. En 1286
même à Paris rendre hommage au nouveau roi, Phi
Bel, en sa qualité de suzerain. « Sire roi, lui dit–il
» viens votre homme pour les terres que je tiens de vo
» la mer, selon la forme de la paix qui fut faite en
» ancêtres. » Édouard vint ensuite en Guienne, où
plusieurs mois, tantôt au château de Condate (Lib
tantôt à Bazas, à Condom ou en d'autres petites vill
province. A la fin de 1288, il vint à Bordeaux, *ville*
pole de la terre de Gascogne, pour respirer l'air du c
et se reposer, à la suite d'une maladie, au château d
quefort. Sous prétexte de se préparer à une expédit
la Terre-Sainte, il convoqua les seigneurs, reçut les
sadeurs de l'Aragon, de la Sicile et de l'Espagne, e
parlement où l'on s'occupa de son fils, le prince de
fait prisonnier par les Aragonais au combat naval de
Circello, en 1284. La rançon fut fixée à 50,000 mar
gent; le roi d'Angleterre en cautionna 20,000, et p
différentes villes qui fournirent leur contingent en ce

gurer Bordeaux, Marmande, Condom, Dax, etc.
es jurats désignèrent des commissaires spéciaux
le cette affaire; ils fournirent hypothèque sur
s de la commune pour une certaine somme,
un délai très-rapproché, et le reste dans trois
e voyait avec peine ce parlement à Bordeaux,
ux aimé y régner lui-même; il pensait que la
t être pour les Français, et qu'on pourrait s'y
nglais. Édouard se voyait avec peine enchaîné
puissante de Philippe, et désirait en secouer le
elat pesait à ce prince guerrier, élevé dans les
occasion se présenta à la suite d'un petit inci-
raissait heureuse à la jalousie de l'un et à l'am-
tre. Ils s'en emparèrent tous deux, également
trop longue paix de 1259. On désirait la guerre;
ait un vaste incendie allumé par une étincelle (1).
lle survint, au port de Bayonne, entre deux
nglais et un Normand : par malheur ce dernier
compatriotes voulaient venger sa mort; et dans
vont couler quatre barques de Bayonne dans les
an, et en massacrent les équipages. Une guerre
ommence, et on n'entend parler que de combats
luttes acharnées entre les Bayonnais et les Nor-
, ces derniers équipent une flotte de quatre-
ux et s'emparent successivement de soixante-dix
Bayonnais qu'Irlandais; ils en massacrent les
èvent plus de 20,000 liv. sterlings de marchan-
ayant appris que vingt navires de Bayonne s'é-
és dans le port de Saint-Malo, ils en enlèvent
ixante-dix hommes, qu'ils pendent aux vergues,
ec des chiens!

Bayonne, Vues histor., par Morel.

9 juin, le roi ordonna au connétable, à Bordeaux, de laisser jouir
bourgeois de Bordeaux les ecclésiastiques qui sont fils de bour-
font leur résidence en ville.

Livre IV. Chap. 4. — Chron. Dunst., tome 2. — Walsingh, page 58. — Baron, *Annales*, année 1293.

Ce triomphe n'était qu'éphémère; la vengeance
pas attendre. Les Normands équipent une flotte d
cents voiles avec quinze cents gens d'armes, pour all
cher du vin dans le Midi; ils poursuivent quelques b
anglais, et s'en emparent; mais cinglant vers les côt
Gascogne, à leur retour, ils rencontrent soixante v
anglais, irlandais et bayonnais, qui les attendaient à
teur du cap Saint-Mathieu. Ils les attaquent, en p
plusieurs, coulent les autres, et massacrent cinq mille
et, cependant, ce ne furent pas de petits navires, c'ét
grands vaisseaux normands, « *bien équipés,* dit la *Ch*
» *de gens d'armes, chasteaux au sommet de chaque m*
» *teaux hordis devant et derrière, bannières déployées*
» *sendal, signifiant mort, sans remède, et mortelle g*
» *tous lieux où marines soient.* »

L'exaspération était à son comble de chaque côté; l
paraissait imminente. Les Anglo-Gascons exposen
d'Angleterre les outrages que leurs marins et ses sujet
éprouvés: la France prend fait et cause pour les No
et demande la réparation des torts qu'on leur avai
une indemnité pour leurs pertes. Le roi d'Angleterre
ces prétentions avec dédain, et refuse toute satisfact
tendu que la première offense était venue de la part
mands; les Anglo-Gascons seuls avaient droit de se p
Fier de la justice de sa cause, Édouard offre de pren
arbitre le Saint-Siége; c'était mettre la raison de s
Le Pape pesait alors comme une grande puissance
dans la balance politique du monde. Philippe, qui v
Guienne, désirait que ses affaires prissent une autre t
indigné qu'un vassal osât ainsi résister à son suzerain
vers la fin de novembre 1293, à Édouard, et parmi
qu'il énumère, nous remarquons les suivants :

« J'ai envoyé des commissaires dans la ville de B
» afin de réprimer les excès de vos officiers; mais v

ntrés rebelles, en méconnaissant mon autorité. mands, qui sont établis à Bordeaux depuis plus , ont été tués sur la place publique, pour avoir ais. »

Livre IV. Chap. 4.

longue énumération des griefs réels ou fictifs, la ermine ainsi : « C'est pourquoi nous vous man- rdonnons péremptoirement, sous les peines que pu et pourrez encourir, que vous ayez à compa- nt nous, à Paris, le vingtième jour après la na- otre-Seigneur, afin de répondre sur tous ces for- toute autre chose que nous jugerons convenable er contre vous, pour, ensuite, obéir au droit, en- qui sera juste, et vous y soumettre, etc., etc. »

Rymer, *Act.*, tome 1er.

Guil. Nangis, page 218.

tion fut envoyée à Édouard : le seigneur d'Arre- al du Périgord, fut chargé de la faire publier e Libourne, d'Agen, de Saint-Émilion et des prin- s de Gascogne. Le sénéchal se rendit partout où ion de cette citation était nécessaire; partout il ne résistance significative et un mauvais accueil : s des agents anglais furent jetés en prison.

était alors trop occupé en Écosse pour songer à ienne ; il y envoya le prince Édouard, comte de avec pouvoir de satisfaire le roi de France. Phi- ssait bien les embarras d'Édouard et l'inexpérience énipotentiaire; il se montra très-exigeant et im- jeune prince ne pouvant rien faire, se préparait our Londres; mais la reine et Marie de Brabant, ilippe le Hardi, s'abouchèrent secrètement avec lui conseillèrent, pour la paix et pour prouver qu'il avait en son suzerain, de lui livrer quel- fortes en Guienne; que ce serait là un acte de ui désarmerait le monarque français et mettrait plorables dissensions. Les deux princesses appo- signature à cet acte de rouerie politique ; Édouard

Livre IV.
Chap. 4.
—

s'y laissa attraper, et, sans le moindre soupçon, do
baissée dans le piége dressé par deux femmes astucie
écrivit à son sénéchal, à Bordeaux, et aux autres offic
livrer au roi de France toute sa terre de Gascogne
lonté; de mettre, entre les mains de ses représentan
mon, Saintes, Marmande, etc., etc.; mais que Bo
Bayonne et La Réole, garderaient leurs maires, leurs
et autres officiers, à la charge, par ceux-ci, d'obéir
mandant pour le roi de France dans ces trois places

Édouard comprit bientôt après l'étendue de sa fau
connaître toute l'affaire aux Bordelais, et leur écrivit
humilité la lettre suivante, qui n'est que la confessi
faiblesse : « Nous avions un traité avec le roi de
» d'après lequel nous avons fait de vous et de notr
» certaines obéissances à ce roi, que nous avons cru ê
» le bien de la paix et l'avantage de la chrétient
» par là, nous nous sommes rendu coupable enve
» puisque nous l'avons fait sans votre consentement,
» plus que vous étiez bien préparés à garder et à
» votre terre. Toutefois, nous vous demandons de vou
» nous tenir pour excusé; car nous avons été circo
» séduit dans cette conjoncture. Nous en souffrons
» personne, comme pourrait vous l'assurer Hugues d
» Raymond de Ferrers, qui conduisaient en notre
» traité à la cour de France. Mais avec l'aide de Di
» ne ferons plus rien d'important désormais, relativen
» duché, sans votre conseil et votre assentiment. »

Rymer, tome II, p. 644.
—
Sismondi, t. VIII, p. 480.

C'est chose assez curieuse que de voir ce roi à ge
vant son peuple, et demandant pardon aux fiers ba
delais et aquitains de sa faiblesse et de son inco
étourderie. Mais le secret de sa conduite se trouve
triste position politique et financière; il avait besoin
bras et de leur argent; il savait s'humilier pour se fai
dre, et pour les intéresser à la réparation de sa fau

Guil. Nangis.

chroniqueurs, étonnés du silence trop complai-
rd et de son inaction en présence d'un événement
lui supposent une arrière-pensée et croient qu'il
recouvrer, par la force des armes, la Guienne,
issez pour se soulever en sa faveur; et qu'en re-
si son duché, il s'affranchirait à l'avenir par la
tout hommage envers le roi de France; mais
le beau pays de Guienne; c'était risquer beau-
es espérances trompeuses, et jouer gros jeu en
oscillations de la politique astucieuse de Philippe
sance de ses armes. Nous aimons mieux croire
e anglais, embarrassé en Écosse, s'était laissé
les deux reines et l'apparente magnanimité de
était avoir trop de confiance en présence de tant
is il avait trop d'affaires sur les bras. La néces-
sait ses lois: il croyait agir avec finesse; mais ce
aiblesse.

de cet arrangement, Raoul de Clermont, seigneur
nnétable de France, vint prendre possession de
du château pour le roi Philippe. Havering, le
nvoque les jurats; ils se réunissent, au nombre
, à Saint-André, et prennent connaissance de la
ard, revêtue du sceau royal, par laquelle ce prince
à prêter serment de fidélité au roi de France.
ûre délibération, dans des circonstances si gra-
e et les jurats, ne pouvant contester l'authenticité
, déclarent qu'ils étaient prêts à se soumettre à
prescrivait la lettre, pourvu que Philippe fît le
outumé de maintenir leurs libertés et leurs pri-

le serment, et reçut celui des jurats; ayant ac-
ission, il partit de Bordeaux, après y avoir nommé
Burlac, maire, et son frère, Jean de Burlac, sé-
ral de Gascogne. Cet accommodement fut réglé par

Livre IV. Chap. 1. un acte que signèrent plusieurs seigneurs du pays, e
tres, le comte de Périgord, le vicomte de Léomarie
gneur de Montferrand, le comte d'Astarach, l'abbé d
perche, Raymond de Montaut, d'Aymeric. Rions, I
et quelques autres places, refusèrent de souscrire à ce
duleuse convention, et restèrent fidèles à leur souver
time, qui n'avait d'autres torts que celui d'avoir été
de la perfide supercherie de deux femmes.

Édouard crut bonnement à la bonne foi de Philippe
consenti à se dessaisir de la Guienne pour six sema
au plus, dans la conviction qu'on la lui rendrait. Il
son duché, fit valoir les promesses des reines, les c
convenues; mais Philippe nia d'avoir eu connaissance
trigue de sa femme et de la reine douairière. Il r
reconnaître des droits à un prince qui les avait anéa
en avait eu antérieurement, en ne se rendant pas à
mation de son suzerain. Édouard comprit enfin l'éten
grandeur de sa faute, dans la déloyale confiscatio
duché (1); il dissimule son ressentiment et se prép
guerre. Il invite les barons d'Angleterre à l'aider
une si sanglante injure, une injustice si criante, et à
avec leurs forces, à Portmouth, dans les premiers
septembre. Il écrit aussi aux grands seigneurs bord
Montferrand, premiers barons bordelais, le seigneur
gnac, Grailly de Benauge, Gérard de Saint-Genès,
de La Mothe, Amanieu de La Mothe, Gaillard de
Aymeric de Bourg, Bertrand de Noaillan, Arnaud
Gouth, Gui-Sanche de Pommiers, Arnaud de Girond
de Pompéjac, Pierre de Pins, Fort de Laroque,
Dans une lettre adressée aux maires et jurats des
1256. Guienne, il répète ces mots à tous : « Ayant été, con

(1) Du Tillet remarque qu'il n'y eut pas d'arrêt de confiscation ; ma
la main-mise féodale, ou saisie, par le suzerain du fief mouvant de lui.

, méchamment trompé et chassé de notre terre par le roi de France, nous requérons affec- votre paternité (c'est ainsi qu'il parlait aux évê- uloir venir en aide à nous et aux nôtres, pour la recouvrer. Nous la conjurons encore de re- presser les gens de cette province de nous ance dans cette entreprise, etc., etc. »

ous ses vassaux à acquérir de nouveaux droits à sa reconnaissance, et s'efforce de réveiller nne affection des peuples pour les descendants fortune semblait lui sourire ; ses succès contre pays de Galles avaient augmenté sa popularité. ités nationales se réchauffèrent; la poésie même NOTE 25. ance électrisante à la politique, et toutes les saient s'arranger pour assurer le triomphe de

s ces forces se réunissent à Portmouth : la flotte les côtes de France; mais des vents contraires au port. Un peu plus tard, elle reprend la mer, du prince Édouard, aborde à l'île de Rhé, brûle s, remonte la Gironde jusqu'à Bordeaux, après 1er Janvier 1275. ye et Bourg. N'osant pas attaquer Bordeaux, le connétable, Raoul de Nesle, guerrier intré- , à la tête d'une forte garnison, ils remontent nparent de Rions et de Podensac, et mettent à evaux et leurs bagages. Le connétable avait troupes pour garder les places fortes, mais pas 1295. endre le territoire. Les Anglais parcourent avec mpagne et vont même assiéger Bordeaux ; mais e de Valois, arrive au secours de la garnison et ais de lever le siége. Enhardi par ce succès, rsuit et assiége Rions; le connétable va le re- iége Podensac, où se trouvait une garnison d'An- scons. Les Anglais se voyant dans l'impossibilité

Chronique de Saint-Denis, par Michaud, tome 1er.

Livre IV. Chap. 4. — Guil. Nangis. — Duchesne, tome 1er. Dupleix, *Histoire.*

de défendre la place, parlementent en secret avec
l'insu des Gascons, et obtiennent la liberté de se ret
leurs armes et bannières déployées. Huit jours après
nétable entra en vainqueur à Podensac, fit démante
ville et raser ses murs, de manière à n'y laisser auc
de son ancienne importance, et à la réduire à l'état
chant hameau, dit Dupleix.

Après cet acte de barbarie, le connétable fit a
Gascons les plus compromis par leur résistance à la
et les envoya, au nombre de soixante, liés et garrotés
où on les pendit à la porte de la ville, comme re
traîtres, le jeudi après Pâques. Ce spectacle épouvan
nison de Rions: les Anglais, craignant de se voir t
les Gascons, qui, à leur tour, avaient conçu la mêm
crurent convenable de se retirer en secret et d'ab
les habitants à leur triste sort. En effet, à la faveur
bres de la nuit, le comte de Richemond et Typetot,
mandaient la place, s'enfuirent avec leurs soldats
barques; mais les habitants les poursuivirent dans l
Ils en massacrèrent un grand nombre et en jetèrent
autres dans la Garonne. Valois profita du désordre p
l'assaut, et emporta la place; il y fit prisonniers dix-
valiers, trente-trois gentilshommes et beaucoup d'o
les envoya tous à Paris. La ville fut rasée et le ch
tièrement détruit, après avoir passé la garnison
l'épée. Tout fier de ses succès barbares, Valois prit
et se dirigea sur Saint-Sever, qui se rendit après u
trois mois. Il ne restait guère plus aux Anglais que
et quelques châteaux-forts.

Duhaillan, *Histoire, etc*

Ces revers n'étonnèrent point Édouard; il avait p
plus belles espérances, son droit et de vaillants gu
envoya, l'année suivante, une autre armée en Gasc
les ordres d'Édouard, comte de Lancastre, et son
Henry, comte de Lincoln; elle débarqua sur les côt

1297. Thom. Walsingham, *History of Edward,* page 29.

de la Semaine-Sainte prit possession de Les- Livre IV. Chap. 4.
es autres places du pays, et se mit en marche
Les Français, prévenus à temps, s'étaient
bat. Ils allèrent au devant des Anglais, qui
à Bègles. Le choc des deux armées fut meur- NOTE 26.
ais, culbutés, se replièrent sur la ville. Les
rsuivirent l'épée aux reins; mais plusieurs
portés par leur valeur et le désir de venger
ieurs, pénétrèrent dans la ville, où ils furent
. Sur ces entrefaites, Robert d'Artois vint avec
ces remplacer Charles de Valois. Ces nouveaux
èrent les Anglais; ils se retirèrent à Bayonne,
s avoir réduit les villes que les Anglais avaient
suivit à outrance. Édouard y tomba malade et
nte de Lincoln eut seul à lutter contre toutes
bert. Enfin, une rencontre eut lieu: la vic-
ça contre les Anglais. Ils y perdirent cent pri-
cents combattants, qui restèrent sur le champ
bert parcourut le pays en vainqueur; toutes
umirent. Bourg seul refusa de recevoir les
urs, ses remparts, furent son meilleur appui
le de sa fidélité.

CHAPITRE V.

Philippe le Bel de France maître de Bordeaux. — Il flatte les Bordelais. vilèges leur sont accordés.—Les Bordelais antipathiques aux Françai de Philippe avec le Pape. — Le pape Boniface, arbitre entre le roi Édouard d'Angleterre. — Paix faite entre lui et Édouard. — Nouve accordées aux Gascons.— Bordeaux et la Guienne rendus à Édouard sement de la ville. — Nouveaux quartiers incorporés.— Procession p niser la mémoire. — Les *padouens;* c'étaient des prairies ou lieux d aujourd'hui nos places. — Les priviléges des bourgeois ou citoyens d

Livre IV. Philippe le Bel était maître de Bordeaux; mais le lais, et il le savait, tenaient pour les rois d'Angleterr força de conquérir leur affection : il accorda de libertés aux petites villes, confirma les anciennes

1297. de Bordeaux, et donna aux Bordelais cette ancienne

NOTE 27. la *Philippine,* dont ils ont été si fiers pendant tout le âge. Il autorisa le maire et les jurats à créer des dr trée sur les blés, les vins et autres marchandises, besoins de la commune l'exigeraient; mais Philippe pour ses avances. Ses artifices ne réussirent pas: le lais restèrent antipathiques aux changements de Édouard, préoccupé de la guerre d'Écosse, désirait avec l'affaire de Gascogne, sans se créer de nouve barras. Philippe fomentait l'insurrection écossaise et ce peuple contre l'Angleterre; il avait, lui aussi, bie faires sur les bras, ses démêlés avec le pape Bonif

Dupuy, *Histoire du Différend, etc.* qui, dans sa bulle *Salvator mundi,* reprocha à Phil ingratitude envers le Saint-Siége, et lui retira toute veurs précédemment accordées par les papes; les s'étaient envenimées entre eux. Le roi de France outre, assez embarrassé avec les Flamands, dont il

renait tous les jours, avec un nouveau cha- Livre IV. Chap. 5.
ouveaux revers que les Gascons avaient fait
oupes, et qui lui donnaient la certitude que
échappait.

sirait la paix, Philippe n'en était pas éloigné; 1298.
mettre tout à l'arbitrage du Saint-Père. Le
éclara qu'il n'était que trop juste de rendre à
tie *des terres, des hommes et des biens* qu'il
t du royaume de France; mais il se réserva
ard quelle partie du territoire lui serait ren-
ue, provisoirement, la ville de Bordeaux et
fussent baillées en gage aux officiers de la
nerait. Il ramena, en outre, sur le tapis, un
réconciliation, dont il s'était déjà agi, et qui
t devoir cimenter une paix stable et désira-
riage du roi d'Angleterre avec Mme Margue- Duchesne, *Histoire*, tome 1er.
œur de Philippe, et celui d'Isabelle, fille du
vec le prince de Galles, Édouard, fils du roi
s deux potentats ne se souciaient pas de Hume, *History of England*, tome 2.
e longtemps entre les mains du Pape; ils ai-
rranger eux-mêmes, et convinrent de nom-
spéciaux pour terminer ce différend. Enfin,
des deux potentats se réunirent à Montreuil-
redi avant la Saint-Jean, 1299; c'étaient du
Amanieu d'Albret et Guillaume de Libourne; 1299.
ns arrêtées dans cette conférence furent ac- Rymer, tome 1er.
ifficultés assez graves. De tous les embarras
gir impunément de tous côtés, les querelles Molleville, tome 1er.
le Pape n'étaient pas les moindres. Le lan-
déplut à tout le monde: ses prétentions sur
poussées par Édouard. Sa conduite à l'égard
peu faite pour se concilier l'affection de ce
gardait comme un ennemi; il rejeta sa mé-
ia, par une politique trop brusque, les dif-

Livre IV. Chap. 5. ficultés de sa position. Les Bordelais se montrai
en plus favorables à la cause des descendants d'É
la restauration de la puissance britannique. Phi
1301. de ces dispositions, révoqua, le 18 juillet 1301, le
qu'il leur avait octroyés, et s'aliéna de plus en
public en Gascogne. Il comprit plus tard combien
était peu politique et compromettante; il voulait
1302. terrain perdu, et envoya, vers la mi-septembre
commissaires chargés de visiter les sénéchaussées
en particulier la Gascogne, avec pouvoir d'affranc
tain nombre de *ses hommes de corps,* et de décha
tres de toute servitude, pour les élever au rang
geoisie, et d'autoriser les seigneurs d'en faire
leurs serfs; il accorda aussi aux bourgeois et aux
le privilége d'acquérir des fiefs nobles, de deven
de recevoir la ceinture militaire, signe caractéri
noblesse; aux ecclésiastiques, la permission de f
quisitions dans les fiefs du roi, sans payer aucu
c'était accroître la puissance sacerdotale et abaisse
en la rendant trop accessible aux roturiers. En a
les serfs, sans discernement, on prostitua la libe
voulait presque plus; on la considérait comme
du despotisme royal; on se méfiait de ce bienfai
dont la réalisation a toujours été le rêve des homm
Il est triste d'avoir à constater une vérité histo
temps; c'est que plus tard les *hommes de corp*
nombre, refusèrent leur affranchissement sous Lo
il fallut les forcer à se racheter de l'esclavage!

Les Bordelais, toujours antipathiques aux Fran
tèrent Philippe de son usurpation et de ses projets
1303. il consentit à rendre la Guienne au roi d'Anglet
Rymer, *ibid.* son tour, s'engagea à lui en faire hommage-lige.
signé le 20 mai 1303; et Bordeaux, qui avait ét
son roi par la rouerie de deux femmes, instru

ilippe, fut rendu aux Anglais : la remise en
s commissaires de ce monarque, dans l'église
n, entre les mains du comte de Lincoln, en
rsonnages nobles et non nobles du pays. Ce
rmé, en 1307, par l'hommage que le prince
re les mains de Philippe, pour l'investiture du
de la Guienne, après la mort de son père.
e de Bordeaux avait pris un grand développe-
l'industrie et l'agriculture ; c'est une des épo-
émorables de la prospérité de la ville. On en
venir par une procession publique, à laquelle
aire et les jurats ; elle parcourait les quartiers
ncorporés dans la ville, et rentrait pour assister
la place de la Corderie (rue Condillac), ou, en
s temps, dans l'église des Jacobins (Notre-
elle se rendait à la Porte-Médoc, au coin des
herine et du Pont-de-la-Mousque ; et là, de-
re volante, on chantait, avec les cérémonies
e psaume *Attollite portas, etc.* Le curé de
épondait, au dedans, avec son clergé · *Quis
riæ ?* en réponse aux antiennes que chantait
Saint-Seurin, avec la procession en dehors.
e commémorative fut continuée tous les ans
rs 1790. Alors le souffle innovateur de la ré-
ença à se faire sentir ; il balaya les anciens et
sages traditionnels des siècles précédents ; il
ue des souvenirs.
cement du XIII[e] siècle, vers l'an 1219, les Bor-
nirent au roi que les quais et les remparts
n état de dégradation qui empirait tous les
propriétaires adossaient des maisons aux murs.
confisquer ; mais, cédant aux instances des pro-
eur rendit leurs maisons, et permit à d'autres
emblables constructions aux remparts, à con-

Livre IV. Chap. 5. —

dition qu'elles ne fussent pas, par leur élévation, un danger pour la ville (1).

D'après la Charte de *padouens* (1262), il paraît qu ces publiques étaient des sortes de prairies, des lieu faisait pacager les bestiaux. Plusieurs propriétaire maient ces padouens : les uns en totalité; les autres e diquaient une certaine portion ; d'autres, enfin, les communs. Le roi nomma une commission d'enquête, c de quatorze citoyens honorables, et promit de se c à leur rapport (2). On interrogea les plus anciens de quartier, et, d'après leurs déclarations, on acquit la qu'il y avait à Bordeaux deux sortes de *padouens*, ou pacage: les *padouens* publics et les *padouens* particul premiers, c'étaient les places de Saint-Projet, de Sain de l'Ombrière, toutes les barbacanes de la ville. Les qui appartenaient aux particuliers, se trouvaient murs du levant et la rivière, à partir de la maison Andron (3) jusqu'au monastère de Sainte-Croix. Pa

(1) Sciatis quod cum nobis significatum fuisset, quod cives nostri Bu per domibus ædificatis super muros ejusdem civitatis et super domibu extra muros, adhærentibus ipsis muris et super basis et padouentis inju bis, nosque prædicta omnia ad manum nostram recepissemus, tande supplicationem et instantiam pro nobis, et hæredibus nostris, eisdem hæredibus concessimus, quod domus ædificatæ supra muros civitatis n neant et quod aliæ non ædificatæ rationabiliter ædificari et levari ut deb ædificari prout ædificantibus videbitur rationabiliter expedire. (*Livre de* archives de l'Hôtel-de-Ville.)

(2) Super basis verò et omnibus padouentis civitatis Burdigalæ et bu et super domibus quæ dicuntur constructæ esse in fossato castri nostr providimus et concessimus quod Guill. Chicat, Helias Barbe, etc., etc sancta Dei evangelia coram nobis vel senescallo nostro, quod ipsi supe inquisitâ et factâ rei veritate, nobis reddant jus nostrum et communiæ de communia jus suum prout eis veritate prestiti juramenti videbitur fa prædicti cives debent super præmissis veritatem inquirere et dictum infra festum omnium sanctorum proximè venturum; nosque super h dictis eorum, vel majoris partis eorumdem. (*Livre des Bouillons*, archi tel-de-Ville.)

(3) L'hôtel Andron était aux padouens des Salinières.

ète, il était défendu de bâtir de nouvelles mai- ue Carpenteyre, ainsi appelée parce que c'était er qu'habitaient les tonneliers, en gascon *los car-*

où nous sommes arrivés, les municipalités étaient reconstituées, et une organisation nouvelle se u grand avantage de l'ordre social. La royauté ore les traditions impériales de Rome; mais elle de vue son origine germaine et ses modifica- . La liberté, l'égalité devant la loi et devant le présentant; les formes extérieures des muni- uvelles institutions, se greffant sur les usages illes libres, avec leur organisation municipale; ganisée de manière à donner une puissance ion plus directe, plus immédiate à la royauté, sque inerte pour la défense des faibles; le main- et de la paix publique. C'était un grand pas olitique. De cette époque (XIIe et XIIIe siècle) taires réformes judiciaires et législatives, des ablissent les droits et les prérogatives des mu- partage des biens entre les enfants, la commu- s époux, des choses acquises durant le mariage, ères et sœurs; en un mot, c'était l'action du qui imprimait partout un même esprit de rai- e et d'équité naturelle.

e siècle, Édouard Ier crut qu'il était nécessaire une forteresse dans Bordeaux: le château de lui paraissait pas suffisant. Il mit dans son se- Solers, l'un des plus puissants bourgeois de la ays. Solers s'engagea à seconder les vues du an après, tout était si bien convenu et réglé, nvoya l'évêque de Hereford pour régler les frais ruction. (Voir *Note* 24.)

Saint-Pierre était alors (XIIIe siècle) plus fré-

quenté que toute autre partie de notre rade; il en é
depuis le temps des Romains. Tous les navires y
débarquer leurs marchandises. A l'endroit où se tr
jourd'hui La Bastide, il y avait un port, dit le *Port*
geyt. Le roi d'Angleterre le donna en fief à Pierre
bourgeois de Bordeaux, qui percevait un droit de p
les voyageurs et marchandises qui traversaient la ri
échange de ce privilége, Pierre Estève et ses successeu
obligés d'accorder gratuitement au roi et à sa suite,
sénéchal, une barque montée de neuf matelots, jo
fleurs en été et de paille en hiver.

Au XIII[e] siècle, Bordeaux était devenu une ville
rable: la population augmentait toujours et se portai
de la ville, dans le quartier de la *Rousselle,* qui étai
portion la plus commerçante de la cité. Un faubourg
insensiblement en dehors de l'enceinte primitive q
a chantée et que Vinet a décrite. Le plan en était
ception romaine, et le nom de *Navigère* donné à
ses quatorze portes (nous ignorons les noms des autres
accuser une origine qui remonte au peuple-roi. Le
sins, les Normands ont pillé, brûlé et détruit la vi
les fondements des murs, formés de gros blocs de
ont résisté aux efforts dévastateurs de ces barbares
avons lieu de croire que les ducs ont relevé les m
conservé à Burdigala, jusqu'au XII[e] siècle, sa ph
primitive.

La population s'accrut rapidement après le dépar
des Normands: des maisons se construisirent et se
rent sur la rive droite du Peugue, et prirent l'asp
seconde ville ou faubourg considérable. C'était le t
de la population qui s'y réfugiait; et comme les *s*
dépôts de sel, s'étaient formées dans ce quartier, on
le nom de quai des *Salinières*, qui, malgré la nou
nomination de *Bourgogne*, subsiste encore dans la

du peuple. Il fallait enfin songer à mettre ce uleux à l'abri des déprédations de l'ennemi : il un moyen, c'était d'agrandir la ville et de comns une nouvelle enceinte, les habitations conehors de l'enceinte romaine. Le projet était gran- temps; mais il était nécessaire. On se mit donc rs le milieu du XII[e] siècle; et par une nouvelle , d'une étendue d'à peu près 3,070 mètres, on ns la ville une surface de terrain de près de 43 r cette ligne furent percées plusieurs portes : au de Toscanam, improprement appelée aujourd'hui , des Ayres, du Cahernan, de Saint-Éloi, de la l'est, celles des Portanets, du Pont-Saint-Jean, t Despaux. Le parcours de cette ligne est visirqué par la rue Boule-du-Pétal, les fossés des es Carmes, de l'Hôtel-de-Ville, de Saint-Éloi et e; mais de tous ces monuments du XII[e] siècle, il plus que la Porte-Basse et les tours de Saint-

te de 1246, on a trouvé un titre de l'église Saint- du grand sceau de la municipalité, duquel il a jurade, voulant construire les deux tours de ille sur le terrain situé autour de l'église Saint- chapitre de Saint-André était le curé primitif, change et compensation, aux chanoines de ce t le terrain qui se trouvait entre l'église de Saint- oir du nouveau mur, ainsi que l'espace qui était ix murs de la ville (1).

mus quamdam litteram magno sigillo Burdegalæ sigillatam, qualiter nem terræ occupatæ in introitu ecclesiæ Sancti-Elegii pro duabus ædificandis dederunt de terrâ communiæ Burdegalæ quæ est juxta , inter duos muros, in commutatione terræ dictæ ecclesiæ occu- ad restaurationem ecclesiæ prædictæ, videlicet ad angulo dictæ d lavotorium muri novi et totam amplitudinem positam inter mun. millesimo CCXLVI).

Il paraît certain qu'il y avait sur ce terrain quatr tours rangées en rectangle : les deux tours dont il question datent donc de 1246. D'après nos chro *elles ne furent élevées jusqu'au haut* qu'en 1449. La supérieure fut démolie en 1548, par les ordres du c ble Montmorency ; mais on donna contre-ordre, et u velle toiture y fut placée en 1556. Vers le milieu du siècle, on y fit encore quelques réparations, qui on l'état actuel où nous les voyons.

Telle fut la physionomie de Bordeaux pendant tout siècle. Le mariage d'Éléonore avec Henry II donna une impulsion au commerce et beaucoup de mouvement e à notre port. La population s'accrut beaucoup pen siècle; on bâtit encore, en dehors de la seconde encei ateliers, des celliers, des habitations, des couvents. U sième enceinte était devenue nécessaire; et au commen du XIV[e] siècle, on commença à réaliser le vœu des lais, comme nous le verrons plus bas.

Du XII[e] siècle date, à proprement parler, l'organis la bourgeoisie à Bordeaux; et pendant les deux et m trois siècles suivants, le titre de *citoyen*, ou bourgeo très-recherché, même par les nobles. Ils ambitionnaien neur de siéger dans le conseil du maire, de prendre p direction des affaires publiques et de jouir des privilé les rois d'Angleterre, par politique plutôt que par accordaient aux bourgeois de la capitale de la Guien eut un moment où ces priviléges, libertés ou fra comme on les appelait, étaient un sujet de gêne et d'e pour l'ordre public; ils créaient dans la même ville d tégories de citoyens, et partout des jalousies et des Les princes crurent devoir entourer de difficultés l'o du titre de *bourgeois de Bordeaux*, et arriver graduel insensiblement, à l'extinction de ces libertés si gênant leur autorité, et qui avaient le grand inconvénient de c

es, de concentrer toute l'activité industrielle, toute
u pays, dans la ville, où l'on ne trouvait déjà que
nts hétérogènes se froissant, se heurtant et engen-
ollisions et des guerres civiles, comme autrefois
es d'Italie. Le titre de citoyen de Bordeaux était
honorifique et lucratif : les Bouglon, les Lalande
nobles du pays, le recherchaient avec empresse-
vertu d'un titre de bourgeoisie, du 1er mars 1334,
Bouglon fut autorisé à jouir de tous les priviléges
es citoyens de Bordeaux, *quoique issu d'une race
obstante quod idem donatus de genere nobilium
em.*

le roi Édouard défendit de nouveau à la munici-
nner le titre officiel de *bourgeois, ou citoyen de*
des nobles ou gens d'armes sans sa permission,
eussent eu dans Bordeaux, au moins pendant
naison, feu et famille. En 1377, Gaillard de
-neveu de Clément V, crut devoir remercier le
neur qu'on lui avait fait en le nommant bour-
rdeaux.

aître les priviléges attachés à ce titre honorifique,
ire les statuts et le livre des Coutumes de la cité ;
devoir en donner ici un extrait :

peut devenir citoyen de Bordeaux s'il n'a, comme
tres, une maison et un établissement dans cette
chevaliers ou damoiseaux ne peuvent être agré-
s des citoyens sans une permission spéciale du roi.
geois de Bordeaux qui, dans un moment de co-
femme ou son fils, est absous, s'il ose jurer sur
Saint-Seurin qu'il a involontairement commis ce
u'il en éprouve un très-vif regret (1).

u'on appelait *fierte* dans le nord de la France, était la châsse qui
e de saint Fort, dans l'église de Saint-Seurin. Nous en parlerons
notre *Histoire de l'Église de Bordeaux.*

» Il est permis au père de vendre son fils ou de le
» en gage dans un moment de gêne excessive.

» Si un étranger tue un bourgeois de Bordeaux, l
» ou le retient prisonnier, il ne peut entrer dans la vi
» la volonté expresse du maire et des jurats, ou des
» la victime.

» Dans le cas où une femme a un procès, on lui do
» mari pour juge; et les parties font appel au mair
» maire au châtelain.

» Un individu qui se présente au domicile d'un bou
» nonobstant la défense expresse de ce dernier, ne
» plaindre s'il lui arrive malheur.

» Celui qui sert de caution est responsable envers le
» cier, en cas de mort ou d'insolvabilité du débiteu
» caution vient à mourir, son héritier ne doit rien,
» qu'il ne se soit obligé par écrit.

» Aucun individu ne peut contracter un engageme
» un clerc ou un chevalier qui doit une somme que
» à un habitant de la commune, et qui refuse de se so
» au jugement du maire et des jurats. Le contreven
» obligé de payer la dette au créancier.

» Le maître est responsable des animaux qui lui ap
» nent. Si une de ses bêtes tue ou blesse un individu
» de ses pourceaux tue un enfant ou lui mange la m
» propriétaire est arrêté et puni comme s'il était l'au
» l'accident. Toutefois, il peut être relaxé sur la sim
» claration que la bête ne lui appartient pas; le m
» borne alors à prononcer la confiscation.

» Le bourgeois de Bordeaux encourt la perte de se
» léges s'il met obstacle à l'exécution de la justice;
» évader le criminel qui va subir le dernier supplice;
» trefait la monnaie ou le sceau du roi; s'il prend le
» contre lui; s'il livre une ville ou un château dont
» confié la garde; s'il tue le roi; s'il passe dans les ra

s; s'il jouit de la femme de son seigneur par adul-
ar sortilége.

rgeois qui porte atteinte à ses jours, le renégat,
commet le crime de pédérastie et de bestialité,
eurs biens et leurs franchises. Le pédéraste est,
condamné à mort. »

es ne jouissaient pas toujours des priviléges des
mais ils en avaient d'autres qu'ils tenaient de leur
ls pouvaient chasser dans les forêts du roi, tandis
tre individu pris en flagrant délit, était arrêté et
ant le châtelain de Bordeaux, au palais de l'Om-
e chasseur avait pris de la venaison, un quart en
au garde de la forêt et un tiers était attribué au
qui confisquait également le cheval et les chiens
r.

er du château de l'Ombrière, où étaient détenus
percevait, pour chaque baron arrêté, 100 sous;
aque cavalier, 5 pour chaque écuyer, et 12 de-
toute autre personne.

rgeois de Bordeaux devaient à la commune et au
ce militaire.

ourgeois est tenu de faire le guet de nuit; et s'il
ue son tour arrive, ou bien s'il quitte son poste, il
mné à 5 sous d'amende, à moins qu'il n'ait une
égitime.

le maire et les jurats ordonnent la chevauchée
malfaiteur, tous les habitants doivent prendre les
i l'un d'eux ne répond pas à l'appel, il est mis à la
maire.

le roi convoque son *ost*, pour livrer bataille ou
un château, les gens de la commune sont obligés
vre pendant vingt jours. Le prévôt de l'Ombrière
remier, et les gens de la commune ensuite.

roi commande l'*ost* en personne, tout propriétaire

» de maison doit se présenter, ou bien il peut se fair
» placer par ses frères, ses fils ou ses neveux.

» Si l'*ost* est sous les ordres du sénéchal, tout prop
» peut se faire remplacer par son serviteur. Celui qu
» que à l'appel est condamné à 65 sous d'amende.

» Le bourgeois de Bordeaux n'est tenu de suivre l'
» dans l'étendue du diocèse. Les nobles et les cheval
» Bordelais doivent quarante jours d'*ost*, et leur ser
» dû hors des limites du diocèse, lorsque le cas l'exig

Un noble ne jouissait pas à Bordeaux des priviléges
punité, s'il insultait ou maltraitait un bourgeois; si u
chose arrivait, une réparation était une nécessité léga
son défaut, il était puni d'une manière éclatante. Si u
ou un ecclésiastique était redevable de quelque somm
quelque chose à quelqu'un de la commune, et refu
se soumettre aux jurats, comme juges, il était signalé
comme un proscrit.

Si quelqu'un diffamait le maire ou les jurats, en ra
leurs fonctions ou dans l'exercice de leur charge, il ét
sible d'une amende de 60 sous, mis au pilori et bann
ville pour un mois; et si un jurat frappait son collè
le jetait en prison, il était expulsé de la ville pendan
jours, et à sa rentrée était condamné à payer une ame
6 liv. 6 sous; il n'y avait pas d'exception en faveur de
geois ou des nobles.

Quant aux principales familles bourgeoises ou no
Bordeaux, aux XIIIe et XIVe siècles, nous en avons parl
la *Note* 24.

Pendant les XIVe et XVe siècles, les bourgeois d
deaux continuèrent de jouir de la plus haute considé
et les rois d'Angleterre et de France respectèrent religieus
leurs droits. Louis XI les déclara francs et exempts d
subsides, tailles et emprunts; il fit défense à ses *maré
de-logis* de loger des troupes à Bordeaux, sans en av

nt l'avis du *fourrier ordinaire* de la ville, et le
it des maire et jurats. Les bourgeois furent dis-
Charles VII, en 1451, de loger les gens de guerre.
le, on attachait un si grand prix au titre de bour-
e roi d'Angleterre, après avoir donné à Bernard
le château de Marmande, les droits de péage
vaient au passage d'Aiguillon, la place de séné-
etc., crut mettre le comble à ses bienfaits en lui
e droit de bourgeoisie dans la ville de Bordeaux.
eois de Bordeaux, condamné au dernier supplice,
neurs de la décapitation, comme les gentilshom-
écutions avaient lieu devant l'église de la Visita-
es fossés des Carmes et ceux des Tanneurs; cet
ait le nom de place de l'Échafaud. Les bourgeois
roit de porter toujours des armes; la défense de
nême de la province, était confiée à leur valeur.
t du droit de bourgeoisie à la fin du XVe siècle:
de se qualifiait citoyen de Bordeaux et récla-
soin, les priviléges des bourgeois. Pour prévenir
Parlement, par un arrêt, ordonna que tout bour-
tenu de présenter ses lettres de bourgeoisie dès
it requis. Pour être reçu bourgeois, il fallait alors
micilié à Bordeaux pendant deux ans, et une ab-
même durée faisait perdre le titre et les privilé-
étaient attachés.

et même au XVIIIe siècle, le titre de bourgeois
bien recherché; mais comme on avait accordé
ques années des lettres de bourgeoisie à des indi-
'y avaient pas de droit, et ne se trouvaient pas
nditions voulues par les statuts, il fut arrêté qu'a-
u ne serait reçu bourgeois de Bordeaux qu'en pré-
ois ou quatre jurats, qui signeraient l'acte de récep-
ait, en outre, avoir au moins un intérêt de 1,000
n navire. On fit alors trois copies des requêtes des

Livre IV.
Chap. 5.

bourgeois légalement reçus : la première fut déposé
reau des finances, la seconde au Greffe de l'Hôtel-c
et la troisième à la Connétablerie. De tout temps, l
geois avaient le droit de porter l'épée et d'autres arm
les guerres de religion, il fut défendu d'en avoir sur
tard, au commencement du XVIIIe siècle, cette dé
renouvelée, et il fut fait inhibition, en 1706, à tout
ou fabricant, de mettre en vente des pistolets de po
couteaux-poignards, des baïonnettes ou autres arm
sous peine de confiscation et de 500 liv. d'amende.

On ne pouvait envoyer de garnisaires chez un l
sans un jugement préalable, à moins que ce ne fût
du roi.

Un édit de 1684 avait expressément recommandé a
geois d'apporter de la décence dans leurs vêtements.
fut remis plus tard en vigueur, sur le rapport de Mon
en 1714.

La révolution de 1791 est venue renverser toutes
chises, et faire passer toutes les classes sous son fo
niveau.

CHAPITRE VI.

— Révolte des Bordelais. — Bienfaits de Clément V. — Sa con-
ppe à l'occasion des Templiers.—Mésintelligence entre les jurats
'Ombrière.—Faveurs accordées par Édouard aux Bordelais.— Sa
eurs de la Guienne.—Le clergé et les communes reconnaissantes.
ux.—Les *gahets*, ou lépreux.—Jourdain de l'Ile.—Ses forfaits.—

; déjà vu ce que le pape Boniface, comme arbi- Livre IV.
n accommodement entre les deux rois de France
re; mais Édouard, voyant la mésintelligence qui
Philippe et le souverain Pontife, voulut en pro-
ncer sa propre cause. Philippe, pour prévenir
anger, fit la paix avec Édouard, et lui restitua le
Bordeaux. Ce dévoûment était inévitable : les
aient soulevés contre la *maletote (male tolta)*,
éreuse et vexatoire dont Philippe avait frappé
. Il avait étendu ses exigences fiscales au clergé;
)posa et menaça le roi d'une excommunication,
dans la perception de cet impôt. C'est alors que
paix avec Édouard (20 mai 1303).
ais s'étant révoltés contre les intolérables exac- 1305.
ppe, ce prince leur avait enlevé toutes leurs
nicipales, de manière que toute l'autorité était
ans les mains du maire, qu'il s'était réservé la
nmer lui-même. Bertrand, archevêque de Bor-
u Pape, sous le nom de Clément V, revint dans
en 1306. Les Bordelais le supplièrent de mettre
léances, et d'engager le roi à rétablir la jurade
lre la faculté d'élire leur maire. Le Pape le fit,

Livre IV.
Chap. 6.
—

et conquit ainsi l'affection et la reconnaissance du
cette époque, la ville était accablée d'impôts, et,
des guerres et des dissensions intestines, dans l'im
de payer au clergé l'arriéré des dîmes. Le maire
au Pape la situation critique des Bordelais, et im
secours. Clément appela auprès de lui son neveu,
que, et l'engagea à transiger moyennant une somme
dont le paiement serait garanti par une hypothèq
biens de la commune. L'archevêque ayant accéd
mande de son oncle, le maire rassembla les citoye
de la cloche de Saint-Éloi, et fit savoir au public
de sa démarche auprès de Sa Sainteté. Cette nouve
cueillie par des acclamations unanimes : des commi
rent nommés pour s'entendre avec le clergé et régle
tant de l'indemnité. Le nom de Clément V resta lon
vénération parmi les Bordelais.

Philippe combla de bontés le Pape, qui, en retou
gligea rien qui pût être agréable à son royal bienf
prince agissait par un motif politique. Clément V, da
les mesures qu'il prit pour plaire au roi, n'avait qu
ment, celui du devoir ; c'est alors que le roi, vo
pouvait tout oser, lui demanda la suppression défi
Templiers, et prétendit justifier les charges allégu
eux par des preuves irréfragables. Le Pape accuei
mande avec peine : accéder au vœu du roi, c'était
précédent dont d'autres princes pourraient abuser; s'
c'était se créer une position critique et pénible co
de Boniface VIII, et indisposer contre lui Édouard
terre, devenu le gendre de Philippe, et tout cela
temps si difficile, où les partis se disputaient le p
Italie et pourraient nuire aux intérêts de la papauté
quant le secours des princes mécontents. Le cardina
voyant ses embarras, conseilla au Pape de ne rien
de ne pas rebuter l'implacable Philippe par un ref

uler et d'attendre la convocation d'un concile
Le prince, peu satisfait des hésitations du Pape,
acte d'accusation, tissu de mille crimes, partie
imaginaires. Selon lui, le nouveau Templier,
çu les *draps de l'ordre* (le manteau blanc à la
était conduit dans un lieu secret, où il reniait
crachait sur la croix : la mort était la peine
re celui qui révélait leurs orgies et leur infâme
loraient un Dieu inconnu, un démon, dont cha-
possédait l'image; c'était une tête humaine, à
ant, en la place des yeux, des escarboucles re-
e la clarté du ciel, avec un crâne humain et
ine. Quant à leurs mœurs, l'accusation les re-
mme infâmes et contraires aux lois divines et

Processus contra Templar.

mme suzerain, envoie ces charges à Édouard II,
d'arrêter les Templiers de Guienne. Ce prince,
sans expérience et d'un caractère faible, se
ord en faveur des Templiers, écrit en leur faveur
trangers; mais soit crainte, soit cupidité, il or-
ursuites à Bordeaux; tous les Templiers furent
rent un astucieux interrogatoire. Un dignitaire
Bordeaux (le percepteur d'Aquitaine), déclara
ion on lui avait fait jurer, sur un certain livre,
Dieu, créateur, *qui n'est mort ni qui ne mourra,*
er devant une idole dorée, à barbe d'argent,
e Christ. Le tribunal de l'archevêque était com-
eurs assesseurs distingués, deux chanoines de
deux Dominicains, deux frères Mineurs. Les
arurent devant leurs juges, à Bordeaux comme
des impressions différentes : les uns, gagnés par
de pardon, appuyées de menaces, confessèrent
sonnelles, qui n'étaient que trop réelles, et que
roi imputaient à tout l'ordre; d'autres, dans

leur confiante bonne foi et dans leur naïve ignoranc
de la politique, dirent tout ce qu'on voulait leur
mais les plus éclairés et les plus religieux aimèr
mourir que de mentir. On leur lut les charges, le
leurs frères et les dépositions des témoins: ils re
avec indignation ces allégations mensongères; ils r
que si quelques Templiers avaient fait des aveux c
tants pour l'ordre, c'étaient des êtres faibles et
dominés par la crainte ou privés de leurs faculté
par une torture prolongée; qu'ils étaient tenus au s
conseil, sans appui, et amenés au jugement sans a
le bénéfice des formes légales; que des aveux n
avaient été arrachés à plusieurs Templiers faibles
d'esprit, et peu éclairés dans leur foi; qu'ils avaie
duits par la promesse de leur pardon, de la res
leurs propriétés ou, au moins, de rentes viagères.
charges d'immoralité, les Templiers les repouss
indignation, et protestèrent de leur innocence et d
de leurs mœurs.

Clément répugna à attacher son nom à la destru
ordre religieux qui avait fait du bien à l'Église et à
mais le roi s'obstina dans la poursuite de ces malh
n'attendant que peu ou peut-être rien du Pontife
teur, il fit continuer la procédure, assisté des co
du Pape, qui étaient restés auprès de lui à Paris
mois d'août 1309 jusqu'en 1311 au mois de ma
était peu satisfait de la précipitation du roi à faire
des religieux, dont le jugement, selon la jurispr
temps, était de la compétence des tribunaux ecclé
Voulant encore neutraliser cet empiètement sur le
l'Église, il publia sa bulle *Regnans in cœlis* pour l
tion du concile de Vienne. Enfin, après de longues d
vivement impressionné par des rumeurs contradic
fligé des scandales que cette affaire avait fait naîtr

t le jugeant dangereux de s'opposer à la force, qui cipé sur le jugement et qui pouvait et voulait réa- lesseins, le Pape déclare, le 22 mai 1312 : « que ix obtenus pendant le procès rendent l'ordre très- ; que, de plus, les rumeurs pleines d'infâmies, les s véhéments, l'accusation portée à grande clameur prélats, barons et communautés, ont causé un scan- i ne pouvait s'étouffer tant que l'ordre subsisterait... donc devoir supprimer l'ordre, non par sentence re, les enquêtes et les procès susdits ne suffisaient r qu'il puisse le faire selon le droit, mais par voie vision et autorité apostolique. » Philippe suspendit le ses violences : son vœu était accompli. Il convoi- mmenses immeubles de l'ordre ; mais ils furent en- convoitise et donnés aux chevaliers de Saint-Jean lem (chevaliers de Malte) (1). Philippe, selon Moreri,

Joan.,
Canonic.
Sancti Victor,
Paris.
Vitâ Clém. V.

npossible de distinguer aujourd'hui, dans nos contrées, les biens ou les Templiers de ceux de l'ordre de Malte. Mais les biens des deux ordres ndus au XIVe siècle. Nous connaissons les uns et les autres par un pro- e visite générale de la Commanderie de Bordeaux, dont les titulaires ce siècle (1759) messire frère Pons, François de Rosset de Rocozel, ury. D'après ce procès-verbal, commencé le 11 août et clos le 19 sep- raît que les revenus des chevaliers de Malte, à Bordeaux, s'élevaient 0 liv.; les charges seulement à 4,662 liv. 8 s. 6 d. Il restait, par consé- mmandeur, un revenu net de 15,137 liv. 11 s. 6 d.

Malte avait à Bordeaux une chapelle dédiée à saint Jean, rue du Tem- re dédiée à sainte Catherine; une troisième sur le Pont-Saint-Jean. Il apelles à Pomérol, près Libourne, à Lalande, canton de Libourne, à rveyres, Saint-Pierre-de-Vaux, Cadarsac, Queynac, en Fronsadais, Mar- rignes, Lagrave-d'Ambarès, Larrivaux, Martignas, Pellecahus, dans la Saint-Julien (Médoc), Artigues, en Benon (hôpital près Pauillac), Mi- Germain-d'Esteuil (hôpital), Grayau (hôpital), Saint-Jean-de-Marsillan, enon, en Médoc, Saint-Jean-de-Fargues, Mauriac, Saint-Jean-de-Buch, e de Sallebruneau, Sallebruneau, Saint-Jean-des-Esthées, paroisse de en Born.

parlerons de l'affaire des Templiers dans notre *Histoire de l'Église de* nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs toutes les pièces de ce fa- s, qui eut, dans le temps, un si triste retentissement dans le monde.

ne put avoir que les deux tiers de leurs biens mobili
les frais du procès (200,000 liv.).

La conduite et le langage du Pape semblent jeter une
incertitude sur la culpabilité des Templiers. La haine
lippe paraissait évidente; elle était trop violente po
pour base l'amour de la religion chez ce prince, *fau*
nayeur, qui n'était ni pieux ni délicat. Désirait-il r
ses finances obérées en s'emparant de leurs biens? C
sible; on l'a dit. Il se trompa dans ses prévisions. D
qu'il voulait déraciner les abus plus que le Pape? C
probable. Ce qu'il y a de certain en tout cela, c'est
temporisation de Clément témoigne de sa répugnanc
per un ordre que Philippe disait coupable, mais qu
trouvait que *très-suspect.* D'ailleurs, l'arrêt même, p
sous la pression du despotisme royal, sans pièces pr
sans preuves irréfragables, laisse planer un doute ét
le problème non encore résolu de leur culpabilité.

1312. A cette époque, une mésintelligence éclata entre l
et le prévôt de l'Ombrière. Des délits avaient été co
des étrangers, dans la ville et banlieue de Bordeaux,
au prévôt que, de temps immémorial, on déférait la
sance de ces délits; mais le maire et les jurats lui con
ce droit et se permirent de juger les délinquants. Le p
plaignit de cet empiètement de la municipalité sur le
royal; le sénéchal, Jean de Bourne, intervint, mais
cès. Les procès des étrangers continuèrent d'être ap
vant la Cour de Saint-Éloi (l'Hôtel-de-Ville). Le roi
terre écrivit à Jourdan Morant, connétable de Bord
s'entendre avec Amanieu d'Albret, afin de prévenir
ordres, extirper les abus et maintenir les droits de
de chacun en particulier. Bernard Pelet, prieur du
Guillaume de Cazes, professeur de droit civil, furen
d'aplanir les difficultés. Une transaction eut lieu; c'e
voulait Édouard, qui voyait avec peine que les Bord

faveur de Philippe, et recouraient à lui dans toutes ctures difficiles. Il s'efforça de gagner leur affection; intéresser plus particulièrement en sa faveur la cour il fit à Bertrand de Salviat, neveu du Pape, la con- la Nasse de Saint-Macaire, nommée la *viscomtau,* de Meilhan, des châteaux de Lados et de Tonto- fin, de la prévôté de Bazas. Tout cela ne gêna pas l'action de Philippe, qui faisait peser sur la Guienne ds de sa suzeraineté. Édouard ne pouvait rien faire, er, sans l'en prévenir: le joug lui pesait; mais lors- ue Philippe défendit aux Bordelais de frapper des anglaises sans sa permission, il se crut lésé dans et lui écrivit pour le supplier, comme suzerain, er une mesure si préjudiciable à ses intérêts. La gence parmi les princes s'étendait aux seigneurs et : les uns étaient pour la France, les autres pour e; c'était la guerre civile avec ses déplorables sui- i les barons turbulents et belliqueux, se trouva -Raymond de Gensac, seigneur de Rauzan et de Pu- it sous ses ordres cinquante cavaliers et deux cents pied; avec ce corps, qui grossissait par ses succès , il s'empara du fort de Bisquette et y arbora le e France, au préjudice d'Arnaud-Guillaume de cier du roi, dont il s'appropria les terres, après rgé lui-même de chaînes. Édouard s'en plaignit au nce. Philippe eut l'air de prêter l'oreille à ces 'ar son édit, du 2 juillet 1313, il déchargea la ville 1313, 10 février. x de l'amende à laquelle elle avait été condamnée, levé une contribution contre les ordres du roi; cela n'était qu'hypocrisie politique. Les tracasse- ontinuèrent pas moins contre les Anglais. Philippe 14); Édouard crut pouvoir enfin respirer, et ne né- pour se concilier les cœurs des Bordelais; il écrivit ement aux seigneurs du pays, à Amalvin de Créon,

au sire d'Albret, à Guillaume, seigneur de Caumont
dain de l'Ile, à Hugues de Mauvezin, à Bernard de
à Jeanne de Bordeaux, dame de Lavardac, au sei
Fumel, à Amanieu de Noaillan, à Pierre de Castelna
taner de Batz, aux seigneurs de Roquetaillade et de
à Guillaume Sanche de Pommiers, à Bertrand de L
Il écrivit aussi aux communes les plus importantes; e
gages de sa reconnaissance pour leur fidélité et leu
ces, il annexa à la couronne d'Angleterre, sans pou
1316. mais les aliéner, les villes de Bordeaux, de Saint-
Sainte-Foy, Marmande, Sauveterre, Aiguillon, Port
Marie, Mezin, la cité de Bazas, etc., etc. Il autoris
de Cadillac à se clore de murailles, nomma Rober
bourne amiral de l'Angleterre, écrivit une lettre af
à l'archevêque de Bordeaux, lui demandant des co
déploya toutes les ressources de la politique à calme
cons inquiets, à se concilier leur amour et à les r
dans leur devoir, pendant qu'il avait sur les bras le
affaires de l'Irlande et de l'Écosse. Il fit aussi à diver
sements religieux des donations prélevées sur les
péage de Bordeaux et sur d'autres revenus du duch
taine, qui montaient, dit-on, à la somme de 160,0
d'or.

Guinodie, *Histoire de Libourne*, tome 1er.

Lingard, *History of England.*

Il ne se trompait pas : les communes et le clerg
reconnaissants. Ils lui envoyèrent des secours pour l
d'Écosse, et lui firent connaître les menées des França
lui avoir parlé de l'arrestation de quelques agents s
la cour de France, ils terminent leur lettre ainsi :
» avons mis tous ces gens en prison, en ayant soin de
» prudemment la véritable cause de leur détention
» crainte que la cour de France ne prenne fait et ca
» eux. Les prisonniers et leurs complices sont très-int
» liés avec Hélie Audoin, qui est détesté de tous
» sont dévoués à vos intérêts. Cet Hélie tient de vot

Rymer, tome 2.

ɔour 500 liv. de ferme par an, les baillies de Puy-
ıd et de Villefranche, dont les revenus sont de 1,000
il paie vos bienfaits de la plus noire ingratitude. »
ettre fut suivie d'un envoi de 1,000 tonneaux de vin
aux à titre de don gratuit; Édouard les en remercia
(1321-1323). Tout semblait aller au gré de ses dé-
s un malaise général fermentait encore dans la so-
mbition du roi de France et la crainte peut-être
ı prince anglais, ne contribuèrent pas peu à le main-
dant deux ans. En 1320, il reçut un nouveau déve-
ıt par les désordres des *Pastoureaux*. Par ce mot,
ait un attroupement de bergers, de misérables, qui,
s femmes et leurs enfants, parcouraient le Borde-
elques autres contrées circonvoisines, dans le prin-
1320. Leurs commencements étaient calmes et pa-
eur langage et leur mine ceux de pèlerins. Ils avaient
isaient-ils, le projet de passer en Palestine pour la
les infidèles : tous les vagabonds, tous les mendiants,
qui n'avaient rien à garder ni à perdre, et beaucoup
dans ces courses aventureuses, vinrent grossir le
le ces singuliers pèlerins et formèrent enfin une ar-
40,000 hommes environ ! Ils se dirigèrent sur Tou-
Bordeaux ; ils avaient voué une haine implacable
, et dans leur aveugle et impardonnable fanatisme,
ent de les égorger partout où ils en trouveraient. Les
ient bien le sort qui les attendait ; ils allèrent, au
le cinq ou six cents, se mettre sous la protection du
ur du château de Verdun-sur-Garonne. Les Pastou-
rent attaquer le château ; les juifs se défendirent en
s. Les assaillants s'approchèrent de la porte et y
feu : la fumée pénétra dans l'intérieur ; elle les suf-
Mais les assiégés montèrent sur les murs pour la der-
; et après avoir fait pleuvoir sur les assiégeants,
ent les fondements, une grêle de pierres, mêlée de

Livre IV. Chap. 6.

projectiles de toute sorte; et n'en ayant plus sous leu
ils leur jetèrent leurs jeunes enfants, comme autant
mes immolées par la tendresse paternelle à leur lib
leur foi. Enfin, voyant toute résistance inutile, ils s
rent à mourir plutôt que de se rendre: le plus c
d'entre eux coupa la gorge à tous les autres, et s'en
les Pastoureaux de le laver dans les eaux du baptêm
de ses frères, dont il était couvert. Les fanatique
reaux le déchirèrent en mille morceaux et donnèren
tême à des petits enfants juifs, qui avaient échapp
nage général.

Voir notre *Histoire de Bazas*, p. 461. — Francisque Michel, *Histoire des Races maudites.*

A cette époque, les lépreux, ou *gahets*, formaien
Guienne une classe maudite; ils étaient atteints d'un
contagieuse, et se voyaient, par les lois d'alors, con
vivre isolés, proscrits comme des parias et exclus d
léges, des jouissances et des commodités de la vi
parqués comme des animaux, dans de vastes hospi
des murs de la ville, qu'on appelait *ladreries*, ou *la*
Dans le XI[e] siècle, on les appelait *chrestiens*, parce q
Vénuti, les premiers *gahets* étaient des pèlerins de G
qui rapportèrent de l'Orient cette maladie endémi
les pays chauds; il était défendu de converser ou de
avec eux, crainte de respirer l'air infecté par leur
ne pouvaient entrer en ville, ni marcher sur la voie
sans avoir des sabots; ils étaient communément de
rons, des charpentiers, des cordiers, et annonçaien
leur approche par le son criard d'une *cliquette* de b
qu'on pût s'éloigner d'eux. A Bordeaux, ils demeu
faubourg Saint-Julien. On accusa les juifs d'avoir
1321. *gahets* à empoisonner les sources et les puits, pour
des chrétiens. Quelques lépreux avouèrent le con
périrent avec leurs complices dans les flammes;
furent condamnés à une clôture perpétuelle. Quant
accusés, justement ou injustement, de cette abomina

, ils furent jetés dans les fers. « On creusa, dit un une très-grande fosse, on y alluma un grand feu, y brûla pêle-mêle une centaine de juifs des deux Beaucoup d'entre eux, hommes et femmes, s'élan- dans le feu en chantant, comme s'ils fussent allés à es; plusieurs veuves jetèrent leurs enfants aux flam- e peur que les chrétiens ne les enlevassent pour les r. »

Livre IV. Chap. 6.

Continuateur de Nangis, etc.

aient les désordres qui suivirent l'apparition des Pas- dans nos contrées. Chassés des environs de Bordeaux iéchal, ces prétendus pèlerins se livrèrent au pillage cès de toute sorte; ils se dispersèrent, mais deux de fs, qui s'étaient réfugiés à La Réole, furent enfin re- t pendus. Les autres se rallièrent et continuèrent rédations dans le Midi. Des désordres non moins ésolaient les classes élevées: les seigneurs vivaient ntrôle de l'autorité royale, dans tous les excès de ité. Nous n'en citerons qu'un exemple, celui de Jour- lle, seigneur de Cazaubon; son château était le ren- de tous les brigands du pays; il les surpassait en s cyniques, en cruautés révoltantes. Dénoncé, enfin, ur d'Albret et le vicomte de Lomagne, neveu du nent V, le roi le condamna à mort; mais ayant 1323.
nièce de Jean XXII en premières noces, et en der- Catherine de Grailly, il obtint sa grâce à la prière rents; mais il ne changea pas de conduite. Accusé par le marquis de Langoiran de dix-huit crimes, de ol, de meurtre, de rébellion et de plusieurs autres oindre entraînait la peine capitale, il fut cité devant ent de Paris. Croyant son impunité abritée sous un n, il se présenta hardiment devant la Cour suprême, né de tous les nobles déréglés de la province. On le ison au Châtelet, d'où il ne sortit que pour être traîné e de deux chevaux, et, enfin, pendu le 7 mai 1323.

Livre IV.
Chap. 6.
—

Pendant tout ce temps, Édouard II poursuivait l
contre l'Écosse; il avait besoin d'hommes et d'arg
peuples d'Aquitaine s'entendent pour secourir leur
votent une certaine somme, qu'Aymeric de Créon fit
à Londres. Sitôt que le roi fut informé des bienveilla
positions des Aquitains par Aymeric, il écrivit aux
et aux autres peuples de la province pour exciter
et pour réaliser ses propres désirs; il dit dans ces le
les subsides qu'ils voteront proviendront de leur b
lonté et de leur libéralité, et qu'il n'en profitera jan
convertir leur généreuse concession en un droit. C'e
moignage irrécusable de la liberté des Bordelais et d
tains; c'est reconnaître qu'ils ne pouvaient être taxé
leur propre consentement (1).

(1) Volumus et concedimus pro nobis, hæredibus et successoribus n
subsidium quod nobis ex hâc causâ facietis (quod etiam ex vestra libera
tiâ procedere fatemur), vobis, hæredibus, vel successoribus vestris,
præjudicium, nec trahatur in consequentiam in futuro........ Teste reg
cestriam, 18 fruric 1322.

CHAPITRE VII.

le Montpesat cause d'une guerre. — Il est rasé. — Trève. — Édouard ienne à son fils. — Les intrigues des Français dévoilées à Édouard. — onnés pour les circonstances. — Guerre des *bâtards.* — Conduite de la elle. — Colère de son mari. — Révolution en Angleterre. — Le roi dé- prisonné. — Sa mort. — Le jeune roi, ami des Bordelais. — Il réclame la le France. — Le Parlement la donne à Philippe de Valois. — Soumission Édouard. — Guerre. — L'armée française en Guienne. — Le comte de ordeaux.

e était rétabli en Angleterre; mais de nouvelles diffi- gissent en Guienne et appellent l'attention d'Édouard. était que caché sous une légère couche de cendres; tison capable de mettre le feu au monde. Il ne fal- e occasion pour en faire jaillir une flamme, un in- ette occasion se présenta bientôt après. Hugues de t fait bâtir un château-fort à l'extrême frontière de e. Charles le Bel le réclame comme appartenant à ; ce que l'Angleterre nie. L'affaire est portée au t de Paris: Hugues perd son procès, et des com- français s'emparent du château. Hugues vient à : le sénéchal accueille sa plainte, et va, avec un troupes, reprendre le château, passe au fil de l'é- rnison française, et fait pendre les officiers. Charles, demande une réparation; Édouard promet et ne qu'à gagner du temps et à laisser se refroidir la co- oi de France. Charles insistait toujours; et Édouard, u'il ne pouvait plus temporiser, envoie en France , Edmond, comte de Kent, avec pleins pouvoirs de ec Charles et de punir les coupables. Ce plénipo- arrive et semble disposé à faire les plus grands sa-

Livre IV.
—

1324.

Daniel, *Histoire de France*, tome 3.

Livre IV.
Chap. 7.

crifices à la paix ; mais suivant les instructions sec
fait remplir de munitions de guerre toutes les plac
d'Aquitaine. Instruit de ces fourberies politiques,
France se hâte de lever une armée, que le vieux
Valois conduit en Guienne. Les villes refusent de se
tre ; Agen seul se rend sans combat. Les habitant
mécontents du prince Édouard ; il les avait accablés
Il avait, en outre, enlevé une jeune fille appartenan
des plus respectables familles du pays; c'était plus
fallait pour indisposer les Agenais contre lui. Ils ou
porte aux Français, qui se rendent de là à Montpe
rasent, parcourent le pays en vainqueurs, réduisent
et Bazas, et se portent sur La Réole, où Edmond,
Kent, s'était jeté. Ils y sont repoussés avec perte. Valo
à leur secours, et les affaires changent de face. On dr
tours, des machines de guerre qui lancent des pierre
place. Edmond, craignant les suites d'une résistance
et inutile, demande à capituler. Il fut convenu, en se
1323, que ceux qui voudraient se retirer seraient libr
porter leurs effets ; que ceux qui désireraient rester pr
serment de fidélité au roi de France, et que la trêve
jusqu'à la fête de Pâques de l'année suivante (1324)
mond aurait la faculté de retourner en Angleterre,
gager le roi à venir rendre hommage à son suzerain,
France, et à se justifier devant la Chambre des Pairs d
qu'on lui imputait ; mais, qu'en cas de refus du prince
ledit comte de Kent reviendrait se constituer prison
enfin, que pour l'entière exécution du traité, Édoua
nerait quatre ôtages, qui se soumettraient à perdre
leur prince manquait à ses engagements. Toute la
était soumise, excepté Bordeaux, Saint-Sever et Ba

La trêve signée, Valois rentra en France, et Édoua
rendre compte des dispositions des esprits par Jean
connétable de Bordeaux ; il apprit que le duché échap

Livre IV. Chap. 7.

ı. Dans cette conjoncture, la reine Isabelle conseilla d'aller faire hommage de la Guienne au roi de promit, mais il renvoya d'un jour à l'autre l'exé- a promesse. Isabelle y vint elle-même; mais Charles Édouard se rendît auprès de lui en personne. Ne aincre la répugnance de son mari, elle s'entendit mant, Mortimer, et, par lui, décida le roi à céder e à son fils Édouard, qui n'avait alors que treize ince réalisa le rêve formé par l'adultère; le jeune nut la suzeraineté de Charles, et un nouveau pas ur l'amoindrissement de la puissance britannique à ; le monarque français voulait quelque chose de oulsion des Anglais. Le roi d'Angleterre n'avait que isons de se méfier des Français; il fit exercer à et à Paris même, une surveillance secrète sur tout passait, et ne négligea rien de ce qui était nécessaire se de la Guienne. C'est dans ces circonstances qu'il Hugues Despencer, son favori, des détails d'une ortance politique; il lui fit comprendre la nécessité i de mander au comte de Kent de réunir à Bor- s les bateaux et gabares qui se trouveraient depuis jusqu'à Saint-Macaire; de ravitailler Bordeaux, Bourg; d'employer tous les marins de Bayonne à on, à Bordeaux, des vivres d'Espagne; de faire fa- e nouvelles armes; de changer Arnaud Calhau, Bordeaux, et quelques autres notabilités, de se pro- secours de toutes sortes; d'envoyer d'Angleterre des s, des archers, des mineurs, toutes sortes d'ouvriers ranimer, par l'annonce de l'arrivée du roi en Guienne, e des faibles; de remercier les gens fidèles, surtout s; de faire recommander au comte de Kent et à de se montrer plus gracieux, plus affables envers ns; d'entretenir des espions dans les villes qui pen- ı faveur de la France; de faire savoir au peuple les

Ms de Wolf, par Delpit, Introduction CLXXIX, etc.

16 Octobre 1325.

Ibid.

torts du roi de France et l'empressement du roi d'A
à souscrire à toutes les volontés de son suzerain ; c
une nouvelle monnaie à Bordeaux, etc., etc. Tous
taires avertissements nous révèlent assez l'état des
Guienne et la crainte que l'ambition du monarqu
inspirait aux Anglais (1). Une paix au moins app
faite ; mais la méfiance n'en régnait pas moins dan
cœurs. L'Anglais brûlait du désir de s'affranchir d
raineté de la France, ou, au moins, de se maintenir en
Les Français n'étaient pas moins impatients d'ex
continent ces insulaires. Cette paix aurait pu avoir
avantages ; mais ses effets furent neutralisés par le
tions guerrières des seigneurs et l'inconstance prove
Gascons. La guerre était l'état habituel de la soci
ment de la vie du peuple : les Gascons, turbulents e
se mettaient aux ordres de quelque chef en état c
compenser, et il n'en manquait pas. Le plus souven
les fils illégitimes des grands seigneurs : n'ayant p
tence assurée, ils vivaient des produits de la guerre
culaient sur les querelles des grands, et entretena
le peuple les mauvais penchants, qui, seuls, pouvaient
les ressources de leur oisiveté. Le roi d'Angleterre
ils affectaient d'épouser ses intérêts, et faisaient d
sions sur les domaines des seigneurs français : ave
paix était devenue impossible. Ces turbulents che
appelait les *bâtards*, portaient de beaux noms ; ils

(1) Parmi les différentes mesures à prendre pour la défense de l'Aqu
sont indiquées dans ce *Mémoire*, adressé à Hugues Despencer, en dat
bre 1325, il s'en trouve une assez curieuse pour être rappelée ; c'es
masser dans les domaines royaux d'Angleterre, pour les envoyer en Ga
mille livres de plumes d'oies, destinées à garnir les flèches et éviter
pendieux du parchemin.

11° *Item, soit mannde as divers viscounntes pur faire purveance d
owes à la mountance de cent mile, ou la environ ; pur penner quarr
pur esparnier parchemin qe autrement covendrait estre despendu en*

ent Bertrand Calhau de Bordeaux, le sénéchal des ymond-Bertrand de Sainte-Foy, Alex. de Cau-ud Durfort, Girard de Taste et plusieurs autres eureux, mais déshérités de la fortune, à qui il ne que leur nom et leur épée. Bordeaux eut beau-rir de ces aventuriers, comme il résulte d'une an Colomb et Bertrand Calhau, arrivés de Londres, et adressée à Hugues Despencer en 1326. Le e envoya Alphonse d'Espagne, seigneur de Lunel, ier ces brigandages; il poursuivit les *bâtards* et ents à travers l'Agenais et le Bordelais, jusqu'à commandant des troupes françaises, en dédom-les pertes que les sujets du roi de France avaient pendant cette guerre, réclama une indemnité de sterling; il accorda une amnistie générale à tous, utefois, les seigneurs révoltés, dont il demanda de la Guienne et la démolition de leurs châteaux. nde fut modifiée, en 1328, par Philippe de Va-

Livre IV. Chap. 7.

1326.

Guillaume de Nangis.

Scip. Dupleix, *Histoire*, tome 2.

usieurs autres causes de guerre, il en était une e domestique; elle touchait le roi d'Angleterre de A ses yeux, c'était l'effet de la politique française; vement affecté, et se décida à prendre des résolu-nes. La reine Isabelle était allée à Paris avec son e nous l'avons vu : le traité conclu et ratifié, son pela en Angleterre; elle répondit qu'elle en avait ais que le ministère avait juré sa perte, et que, nne volonté qu'elle eût pour obéir aux ordres du sait pas se fier à des hommes si malintentionnés. asé sur des craintes plutôt imaginaires que réelles, fond, que le résultat des conseils du roi de France; ayant appris que son mari en avait été extrême-, elle se mit en route; mais mieux éclairée, et ailleurs, sonder le terrain, elle s'arrêta quelque

temps dans le comté de Ponthieu, qui lui avait é dot. Pendant cet intervalle, la ville de Marmand aux Français : plusieurs autres parties du territ saient suivre son exemple, et tout semblait dir que la Guienne lui échappait. Il fit arrêter les m Marmande qui se trouvèrent en Angleterre, avec l et leurs marchandises. Cette affaire fut exagérée Charles ordonna des représailles et fit arrêter le anglais, et confisquer leurs biens; mais ayant ap premiers bruits étaient peu fondés, ou, au moins on donna contre-ordre en France pour les affaires

Pendant tout ce temps, la reine était restée da de Ponthieu et n'osait pas s'embarquer. L'irritatio était à son comble; il donna des ordres pour s'em personne, comme coupable de rébellion aux o Majesté. Le danger était imminent : elle se déci mais en débarquant sur le sol anglais, elle fut f nière. Toute étonnée, mais maîtresse d'elle-mêm dressa aux agents du roi, leur parla de son fils et autorité, et affirma qu'elle n'avait eu d'autre m faire punir, ou, au moins, congédier des ministre teurs, ses ennemis. Son langage naïf et attendris du futur roi, les calculs intéressés des courtisans teurs, touchèrent les Anglais; ils supplièrent le r bien accueillir avec bonté la reine et le jeune prin répondit qu'il était trop mécontent de la conduite et qu'il fallait exécuter ses ordres. Le danger parai n'importe. La crainte dans le cœur, elle se mit e la cour; le roi refusa de la voir. Une rixe s'eng les deux partis : le peuple se prononça pour la s'enfuit, mais fut ramené prisonnier, déclaré déch de régner, et confiné dans le vieux château de où, d'après l'opinion la plus commune, il mourut violente.

Lingard's *History of England*. Hume, *History*, vol. 2.

1327, 21 septembre.

Le jeune prince lui succéda sous le nom d'Édouard III; c'était l'ami des Gascons, et des Bordelais en particulier. Il prodigua ses faveurs aux grands seigneurs du pays; il nomma Bérard d'Albret connétable de Bordeaux, et écrivit à Guillaume, seigneur de Calvimont, à Arnaud Durfort, à Pierre de Grailly, vicomte de Bénauge, aux d'Albret, commandants des châteaux de Gensac et de Bergerac, aux maires, jurats et communautés de Libourne, de Saint-Émilion; en un mot, à toutes les notabilités du pays, afin qu'ils s'entendissent tous pour maintenir, parmi les Gascons, la paix et les sentiments de fidélité à sa couronne; on se conforma à ses désirs. Livre IV. Chap. 7. — 1327.

Quelques mois plus tard, Charles le Bel mourut sans enfants mâles: la postérité masculine directe s'éteignit avec lui. Édouard, petit-fils de Philippe le Bel, par sa mère, réclama la couronne, tandis que Philippe, de la branche collatérale des Valois, la demandait comme premier prince du sang. Am. Thierry, *Résumé, etc.*, page 169.

En prenant le titre de roi de France, Édouard écrivit aux hommes marquants en Aquitaine, aux Montferrand, aux Durfort, au seigneur d'Arsac, au captal de Buch, à Jean Lalande de La Brède, à Gaillard de Saint-Symphorien, seigneur de Landiras, à Gaston de Lille, ainsi qu'aux villes de Libourne, de La Réole, Saint-Macaire, Sainte-Foy, Saint-Émilion; sa lettre était ainsi conçue: « La couronne de France » nous a été, par droit héréditaire, notoirement dévolue par » la mort de Mgr Charles, de glorieuse mémoire, dernier roi » de France et frère-germain de madame notre mère. Le seigneur Philippe de Valois, fils de l'oncle dudit Charles, s'est » emparé de force de cette couronne pendant notre minorité. » Non seulement il la retient encore injustement; mais nous » déclarant une guerre inique, il tâche de nous abaisser, afin » que, par un crime que réprouvent Dieu et le droit, il puisse » dominer dans le siècle au mépris de la justice. En conséquence, nous vous prions qu'après avoir mûrement pesé ce » qui précède, il vous plaise de nous favoriser en justice contre Rymer, t. 2, part. IV, page 77.

Livre IV. Chap. 7.

» ledit Philippe, et nous aider activement, nous et
» à recouvrer nos droits. Nous espérons que le Ro
» qui humilie les injustes à cause de leurs injus
» qui aime et exalte les justes, nous traitera dan
» afin que nous puissions dignement vous récompe
» nous désirons le faire, et récompenser ainsi tou
» nous auront prêté aide. »

Le Parlement décida que, la loi salique ayan
femmes, Isabelle n'avait aucun droit à transmett
Édouard (1); que la couronne appartenait à Phili
de Valois, neveu de Philippe le Bel. Outre la loi
haine de l'Anglais était pour beaucoup dans cette
Parlement. Tous les vassaux prêtèrent serment de
nouveau roi; Édouard prétexta les embarras po
ses États pour se dispenser de venir en France.
fit sommer de le faire; le prince anglais lui fit ré
le fils d'un roi n'irait pas s'humilier devant le fils
Le fils du comte répliqua par la saisie des reve
d'Angleterre et la réunion d'une armée à Bergera

L'horizon s'obscurcissait, l'orage grondait sur
douard; il dissimula ses chagrins et consentit à
qu'on exigeait. D'après l'avis d'Isabelle et de son a
timer, sa politique avait plus à y gagner qu'à p
1329, 6 Juillet. rendit à Amiens et fit hommage à son suzerain. Ce
n'était pour Édouard qu'un acte de politique, u
dilatoire, qui conjurait l'orage et le mettait à mêm
se préparer à la guerre.

Édouard accorda de nouvelles faveurs aux grand
de Guienne, au clergé et aux principales villes
sympathisait avec un prince si généreux, et des
ganisées à la hâte se mirent à ravager les villes fr

(1) D'après la loi salique, *fame, ne par conséquent son fil, ne po*
tume, succéder el royaume de France.

la frontière et se fortifièrent à Saintes. Philippe envoie le comte d'Alençon châtier les rebelles : il prend Saintes, rase le château, pille celui de Bourg, et fait sentir au prince anglais tout le poids de sa colère. Édouard dissimule par impuissance de se venger ; il passe en France et consent à laisser à Philippe la ville de Saintes. Se courbant servilement sous la pesante main du souverain de France, il se reconnaît, en sa qualité de *duc de Guienne, son homme-lige*, demande le rappel des seigneurs, dits *bâtards*, avec une indemnité de 30,000 liv. tournois, à raison de la démolition du château de Saintes et du pillage de plusieurs autres lieux. Philippe accorda tout : la paix fut maintenue, mais avec une guerre certaine en perspective.

Livre IV. Chap. 7. — 1330.

Thoyras, tome 3, liv. X.

Rymer, *Act.*, tome IV, page 389.

Six ans s'écoulent, et Édouard, fier de ses succès en Écosse, tourne enfin ses regards vers la France, dont il convoitait la couronne. Il fait une alliance avec Louis de Bavière et quelques princes allemands, prend le titre de roi de France, charge le comte de Northampton, son lieutenant-général, de déclarer la guerre à Philippe de Valois, et envoie Gauthier de Mauny commencer la guerre sur les frontières des Pays-Bas. Dans une lettre aux Bordelais, il expose les raisons de sa conduite, et ordonne aux seigneurs, aux maires et jurats des villes, de refuser à Philippe leurs services et leurs serments. Cette démarche fut hardie : bien suivie, elle aurait pu avoir pour lui des résultats immenses. Il y fut poussé par Robert d'Artois, qui, banni de France par un arrêt de la Cour des Pairs, fomentait la discorde dans l'espoir de s'en venger. Un jour, la cour étant à Windsor, Robert se présenta accompagné de deux ménestrels ; et perçant les rangs des dames et des courtisans, alla droit au roi et lui dit, en lui présentant un héron dans un plat d'argent : « qu'il était juste qu'il lui offrît » cet emblème de la couardise, à lui plus couard encore, qui » se laissait déshériter du beau royaume de France, qui n'au» rait pas d'autre roi si le cœur ne lui eût pas manqué. » Le

1336.

Thoyras, *ibid.* — Froissart, tome 1er

Livre IV. Chap. 7.

roi rougit; et ne pouvant pas nier le fait, il jura sur s
et en présence des dames, de pousser plus que ja
guerre contre Philippe. « Je lui fis hommage autref
» il, mais j'étais enfant, et cet acte ne vaut pas d
» Or, maintenant, je le jure comme roi, par saint G
» saint Denis, jamais guerrier mort ou vivant n'au
» autant de butin en France que j'en pense recueil
» 1346. Je retire donc ma foi à Philippe, et fais v
» combattre sans pitié. » Alors commença cette long
plorable guerre, qui rendit les Anglais presque maît
France; mais qui finit à Castillon, dans le Bordelais,
pulsion définitive de ces insulaires et l'indépendan
patrie.

Annales du Royaume, R. olim. publ., par Beugnot.

L'armée française arriva bientôt après en Guie
villes, quoique sans fortes garnisons, se défendirent
ment. Édouard, dans une lettre affectueuse et plei
connaissance, crut devoir en remercier Bérard d'Al
gneur de Vayres, Jean de Grailly, vicomte de Casti
Benauge, les seigneurs de Rauzan, de Cadillac, les c
Sainte-Foy et les maires de Libourne, de Saint-Ém
Bourg et de La Réole, etc. Philippe donna le comm
de ses troupes à Gaston II, comte de Foix et vicomte
qui, après des courses triomphantes, vint joindre s
à celles du connétable Raoul de Brienne, à Saint-
d'où ils se rendirent, avec six mille hommes, à Pod
de là, au siége de Bordeaux; mais se croyant avec r
faibles, et harcelés d'ailleurs par les Anglais, ils se r
sur La Réole, et ravagèrent en passant le fertile ter
l'Entre-deux-Mers. Dans ces circonstances, Philipp
Bertrand, comte de l'Ile, son lieutenant, *guerroyer*
dit Froissart, *Bordeaux et les Bordelais*, avec six m
vaux; il réduisit bien des villes, et vint, enfin, att
terre et par eau Blaye et Bourg, deux places impo
bien défendues. Les Bordelais, alarmés, envoyère

Chroniques, tome 2.

dres les seigneurs de Lesparre, de Mussidan, de Caumont, de Montferrand, de Landiras, de Pommiers, de Grailly et de Langoiran; ils devaient se plaindre de la position fâcheuse de Bordeaux, de l'inaction des Anglais, qui les avaient laissés sans défense, et demander de prompts secours. La députation fut accueillie à merveille à Londres; le roi promit de s'occuper des affaires de Bordeaux; et pour s'attacher le maire et les jurats, il leur rendit la juridiction sur la banlieue, dont ses prédécesseurs les avait injustement dépouillés, et chargea le comte de Derby de conduire en Guienne trois cents cavaliers, six cents hommes d'armes et deux mille archers. Derby débarqua ces forces considérables à Bayonne, et, de là, marcha sur Bordeaux, où il fut rejoint par les députés dont nous venons de parler, et par plusieurs autres hautes notabilités du pays. Derby alla loger à l'ancien Archevêché, appelé dans tout le moyen-âge l'*Abbaye de Saint-André;* ses compagnons d'armes furent généreusement hébergés par les citoyens de la ville.

Livre IV. Chap. 7.

—

Grandes Chroniques de France, tome 5.

1344.

CHAPITRE VIII.

Le comte de Derby attaque Bergerac. — Il reçoit des secours de Bord vient sur Langon.—Il rentre à Bordeaux.—Siége d'Auberoche.—P çais.— Derby réduit La Réole. — Il attaque Montségur. — Une trèv La Réole. — Il rentre à Bordeaux. — Attaque de Blaye. — Siége Édouard en Normandie.— Bataille de Crécy.— État du pays.—Bata —Nouvelle taxe sur les vins. — Les Français se préparent à la gue anglaise à Bordeaux. — Combat sur les bords de la Charente. — É pays. — Le Prince-Noir arrive avec des secours à Bordeaux. — Si mots *captal de Buch* et *souldich* de Latrave, etc., etc.

Livre IV. — 1344. Après un repos de quinze jours à Bordeaux, et ay les mouvements et les opérations militaires des Henry de Lancastre, comte de Derby, alla assiéger où commandait le comte de l'Ile, avec les sires de Labarde, de Castelnau, l'abbé de Saint-Sever e autres grands personnages qui tenaient pour la Fr poussés avec perte, les Anglais ravagent les campa lent les maisons, boivent ou répandent les vins de Froissart, tome 1er. Le lendemain, ils renouvellent l'attaque par terre, succès; Derby fit sonner la retraite à midi, et résol dre des renforts de Bordeaux, d'où le maire lui ava quarante bâtiments (soixante dit D. Devienne), q vaient équipés dans la rade, devant Bordeaux. Un attaque fut ordonnée de tous côtés à l'aurore: une faite à la muraille; les habitants, consternés, dema capituler, et les seigneurs gascons s'enfuirent à c Réole. Derby parcourut le pays en vainqueur, se d le Périgord, revint sur Langon, assiégea Pellegr défendit avec courage pendant six jours, réduisit s rité anglaise plusieurs autres villes, et, enfin, arr

Libourne. « Les habitants, dit Froissart, se rendirent et ou- Livre IV. Chap. 8.
» vrirent leurs portes sans se laisser donner l'assaut, et jurè-
» rent féauté et hommage au comte de Derby, et promirent
» d'être bons Anglais dorénavant. »

Tout fier de ses succès, Derby rentra à Bordeaux, où il fut magnifiquement reçu et dédommagé de ses fatigues par des fêtes et des réjouissances publiques. Le comte de l'Ile profita de son absence pour attaquer Auberoche; la faible garnison qui tenait la place fit avertir le comte de Derby par un messager, qui tomba entre les mains des Français. On le ramena sous les murs; et par le moyen d'un gros engin, on le lança dans Auberoche, avec la dépêche au cou; et joignant la raillerie à la cruauté, les assiégeants crièrent aux assiégés : « Seigneur anglais, demandez des nouvelles du comte de » Derby à votre messager, car le voilà revenu bien vite. »

Derby apprit la triste position de ses compatriotes, et partit par Libourne avec trois cents lances et six cents archers au secours d'Auberoche. Inférieurs en nombre, les Anglais, pro- 1345.
fitant des ténèbres, tombèrent à l'improviste sur les Français: Froissart, CCXXVII.
la garnison, reconnaissant les bannières anglaises, fit une sortie vigoureuse, et là, dit le naïf Froissart, *fut pris tant de comtes, comme vicomtes, jusqu'à neuf, et de barons, chevaliers et écuyers, tant qu'il n'y avait homme d'armes des Anglais*. Parmi les deux cents chevaliers prisonniers se trouvèrent les comtes de l'Isle, de Périgord, de Valentinois, de Comminges, les vicomtes de Carmain et de Narbonne, le sénéchal de Toulouse, le seigneur de Clermont Soubiran, que le comte de Bourbon racheta, le 17 décembre suivant, moyennant 2,000 liv. tournois. La rançon des seigneurs montait à 50,000 liv. sterling (1,250,000 liv. tournois). Derby se comporta à leur égard avec une étonnante politesse; il admit le jour même à sa table les comtes et vicomtes, fit préparer un repas pour les chevaliers et écuyers, et en renvoya même plusieurs sur parole. Derby nomma Alex. de Caumont gou-

Livre IV. Chap. 8. verneur de la place, et se retira à Bordeaux avec les prisonniers, qui furent gardés au palais de l'Ombrière; son entrée dans nos murs était un vrai et magnifique triomphe.

1345. Aux premiers jours du printemps suivant, Derby se mit en campagne et réduisit La Réole, Montségur et plusieurs autres villes de Guienne. Montségur était une place très-importante et bien défendue; le commandant en était Hugues de Batefoux, de la maison de Gontaut. L'Anglais s'y servit des engins de Bordeaux pour lancer dans la ville des blocs de pierre si gros, que leur chute renversait les toits des maisons, ébranchait les murs et jetait la terreur parmi les habitants. Tous les jours, Derby les sommait de se rendre, sous peine d'être tous passés au fils de l'épée; tous les jours, le courageux Batefoux leur répondait par le mépris, tout en contenant dans le devoir une population moins intrépide que lui. L'alarme était grande dans la ville. Un jour, les habitants, profitant d'une occasion favorable, se saisirent du commandant; ils lui déclarèrent qu'il n'aurait sa liberté qu'après avoir traité avec les Anglais. Batefoux, indigné, repoussa la proposition, et leur dit qu'ils avaient encore des vivres pour six semaines. Ils insistèrent avec force; alors Batefoux, cédant à la volonté générale, se rendit sur les remparts, et stipula avec les Anglais que si, dans un mois, le roi de France ne lui envoyait pas de secours, il leur livrerait la place, et donna pour garantie de cette convention douze bourgeois de la ville.

Après avoir conclu cette trève, Derby alla assiéger Aiguillon, et revint sur La Réole, défendue par Agout des Baux, gentilhomme valeureux et distingué de Provence. Le siége fut poussé avec vigueur pendant plus de neuf semaines. Les Anglais avaient fait faire deux grosses tours de gros merrain, à trois étages, couvertes de cuir bouilli, pour défendre contre les traits et les projectiles, les trois cents archers qui se trouvaient dans les trois étages. Les fossés comblés, on mena ces tours vers les murs de la ville: les archers balayaient

leurs flèches les remparts, pendant que deux cents hommes travaillaient entre les deux tours à pratiquer la mine. Les habitants, consternés, demandent à capituler. Agout de Baux, indigné, se retire, fait apporter des provisions dans le château, et s'y renferme avec les plus courageux de ses soldats, pendant que les habitants vont porter à Derby les clés de la ville, et jurent d'être fidèles au roi d'Angleterre. Derby dresse ses engins contre le château, mais sans succès, sans espoir; ils s'avisent de miner la tour basse; la grande tour était bâtie sur un rocher. Les assiégés, alarmés, délibèrent en présence d'une mort certaine; et le valeureux Agout se présente enfin à une fenêtre, et demande à parler à Derby et à Gauthier de Mauny. Ils arrivent; alors le commandant leur dit que le roi de France l'avait chargé de défendre le château; qu'il l'avait fait et qu'il voulait encore le faire; mais que si on le laissait sortir corps et biens saufs, avec armes et bagages, il se retirerait avec les siens; si non, qu'ils se défendraient et s'enseveliraient, avec les Anglais, sous les ruines du château. Alors
Derby s'écrie : « Ah ! messire Agout, vous n'en irez pas ainsi; 1346.
» nous savons bien que nous vous avons si bien étreints et » menés, que nous vous aurons quand nous voudrons. Votre » forteresse ne gît que sur étais; si vous vous rendez sans » condition, ainsi vous serez reçus. » Agout consulte les siens, et répond qu'il stipule pour le dernier de ses soldats comme pour lui-même; et que si on ne leur accordait pas des conditions honorables, ils *se vendraient chers*. Derby leur permet de sortir *avec les armes seulement*. Ils acceptent et se retirent, n'ayant que six chevaux; mais les *Anglais leur en vendirent bien et cher*, dit Froissart.

Derby rentra à Bordeaux, qui était le siége de ses opérations militaires. Bon, généreux, affable et valeureux, il était adoré du peuple. Après quelques semaines de repos, il parcourut l'Angoumois et revint sur Blaye, que défendaient deux braves Poitevins, Richard d'Angle et Guillaume de Roche-

Livre IV. Chap. 8. —

chouart; grâce à leur valeur et à la rivière, les A
retirèrent à Bordeaux, ne pouvant rien contre la pl

Philippe apprend ces faits, réunit ses vassaux et
à la guerre. Le maréchal de Montmorency est e
Guienne, et Philippe lui-même marche contre Angou
comte de Foix défendait les Landes, le Bazadais et
avec une garnison à Capticux. Les troupes du du
mandie parcourent et dévastent l'Agenais, emporte
de Damasan, après un sanglant siége de quinze jours
trent en vainqueurs; mais ils n'y trouvent que des
gascons et anglais, gisant parmi les ruines! Tonneins
reusement attaqué; la garnison se rend, mais à condi
escortée sans péril à Bordeaux. On emporte de forc
Sainte-Marie, défendu par deux cents Anglais et Ga
de là, on se rend devant Aiguillon. Le siége de c
dura plusieurs jours; « c'était, dit Froissart, le
» siége, la plus belle armée qu'on eût vus longtemps
» royaume de France, ni ailleurs (1). »

Édouard, instruit de tous ces faits, s'embarque,
Southampton, avec une flotte de onze cents vaisse
la Guienne; des vents contraires le jettent sur les c
Normandie, près de la Hogue; il prend plusieurs
dirige sur Paris, va camper à Crécy, où il défait l'ar
çaise, et force Philippe de rappeler le duc de Norm
1346. lève le long et meurtrier siége d'Aiguillon, le 20 a
Froissard, *ibid.*, ch. CCLXII et CCXCVIII. A la nouvelle de son départ, Derby, qui se tenait à
va réduire les villes qui s'étaient soumises au roi d
Il divise son armée en trois corps : le premier, so
dres des d'Albret et de Caumont, devait garder le

(1) Il paraît qu'on essaya des canons au siége d'Aiguillon; cela résult
d'une pièce des archives communales de Cahors, deux ans avant la ba
(1343), où il est dit, en parlant du compte du conseil de Cahors : « *P*
» *canos, 36 libras et meja de salpetra, 25 de solphre que furent con*
» *losa, per far polveyros et traire los canos.* »

le second, commandé par le seigneur de Duras, était chargé de défendre l'Agenais; il se met à la tête du troisième, lui-même, et part pour le Poitou, accompagné des seigneurs de Montferrand, d'Albret, de Lesparre, de Rauzan, de Mussidan, 1346. de Pommiers, de Langoiran, etc., etc., avec leurs troupes respectives, qui montaient à douze mille hommes d'armes, deux mille archers, trois mille hommes à pied. Ils traversent la Garonne, à Blaye, soumettent Poitiers et le Poitou, mais il se retire, lui, à Bordeaux, où il congédie ses compagnons et s'embarque pour l'Angleterre.

L'année suivante se passa assez paisiblement : le peuple était las, les seigneurs avaient épuisé leurs ressources, l'agriculture était abandonnée; il était temps que les travaux recommençassent pour prévenir les désordres qu'une famine et une extrême misère allaient entraîner à leur suite. L'Angleterre était victorieuse; cependant, Philippe avait beaucoup d'amis dans la Guienne, qui conservaient leurs affections pour la France et leurs vieilles haines pour l'Angleterre. Le départ de Derby réveilla l'audace du parti français, et un engagement eut lieu à Guîtres, où les Anglais furent défaits et dispersés, après avoir laissé au pouvoir des Français les sénéchaux de la Saintonge, d'Agen et plusieurs autres seigneurs; ils furent détenus au château de La Clotte, voisin du lieu du combat.

Au milieu des oscillations de la politique et des caprices de la fortune de la guerre, le sort des armes était incertain; les Français n'osaient rien entreprendre de sérieux dans le Midi. Calais et la Normandie les occupaient assez. Les Anglais, au contraire, enhardis par leurs succès à Crécy, semblaient maîtres de l'avenir; et les glorieux faits d'armes du Prince-Noir, ainsi appelé de la couleur de ses armes, promettaient à l'Angleterre un puissant défenseur, et à la France un ennemi redoutable. Derby était en Angleterre; les généraux français étaient encore sous les impressions de Crécy, et les deux peu-

Livre IV. Chap. 8. — Froissart, *Chroniques*, tome 1er. 1348.

ples s'observaient avec une crainte mutuelle et une
jalousie. Cependant, une trève fut conclue le 28 se
1348; elle fut prolongée plus tard jusqu'au 1er aoû
La peste ne contribua pas peu à cette prolongation;
vissait en France d'une manière déplorable. Les
étaient, d'ailleurs, obérées des deux côtés: Édouard
de remonter les siennes, et frappa de nouveaux dr
les vins et marchandises entrant ou sortant des villes e
du duché de Guienne. Il ordonna à Jean de Charnels
table de Bordeaux et lieutenant de Chiverston, sén
Gascogne, de lever sur chaque tonneau de vin exp
puis le mois de janvier jusqu'à la Pentecôte, un droit d
Chose remarquable pour l'époque, c'est que cet imp
établi que du consentement d'une partie de la nobles
tiers-état (1).

Philippe de Valois meurt, et laisse, avec une pai
rente, tous les éléments d'une guerre. La trève deva
jusqu'au mois d'août 1351; mais le nouveau roi se
1350. peu des traités; et brûlant de se mesurer avec les
réunit ses troupes à Poitiers et va assiéger Saint-Jea
gély, qui résiste avec courage et fait demander des se
roi d'Angleterre.

Comme les rois de France s'efforçaient de gagner
delais par de séduisantes promesses de priviléges no
le roi Jean octroya, en 1350, à la noblesse gascon
Charte qui l'exemptait de la peine de confiscation
pour le crime de lèse-majesté, excepté au premier
leur promit, sur le corps de Jésus-Christ, qu'il ne le
serait jamais de nouvelles charges. Les rois de Fra
mettaient aussi beaucoup; mais la Guienne préféra
mination anglaise à celle des Français, qu'on regard

(1) De voluntate et assensa plurium nobilium et innobilium assiste
chives de Libourne.)

tout le Midi comme ennemie de la liberté et des priviléges des villes. Livre IV. Chap. 8.

Cette opinion était si générale et si accréditée, que, lorsque Édouard prit le titre de roi de France, les habitants conçurent des craintes pour la conservation de leurs libertés. Édouard crut devoir les rassurer ; et dans une lettre écrite à cette occasion, il dit : « Nous promettons de bonne foi que, nonobstant » le royaume de France à nous appartenant, nous ne vous » priverons en aucune manière de vos libertés, priviléges, » Coutumes, juridictions ou autres droits quelconques, comme » par le passé, sans aucune atteinte de notre part ou de celle » de nos officiers. » 1350.

Le roi Jean ne se borne pas à des promesses ; il envoie à Bordeaux le sire de Beauchamp, qui s'y concerte avec les seigneurs de Langoiran, d'Albret et de Mussidan, et marche, avec une armée de quinze cents lances, quinze cents archers et trois mille brigands (1), au secours de Saint-Jean-d'Angély. Ils passent par Blaye, où ils achètent beaucoup de vins pour ravitailler la place assiégée ; mais arrivés sur les bords de la Charente, ils y rencontrent une vigoureuse résistance, sur les lieux mêmes où saint Louis avait remporté une glorieuse victoire. Après un combat acharné, les Anglo-Gascons feignent de battre en retraite ; les Français les poursuivent en désordre, leur criant à tue-tête : « Il ne faut pas vous en aller ainsi, » sans payer votre écot. »

Mais tout à coup les Anglais se retournent, et font payer cet *écot* aux Français par un affreux carnage et un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient Gui de Nesle, maréchal, et plusieurs autres notabilités remarquables. Les bourgeois de Saint-Jean ne sachant pas ces détails, se rendirent aux Français le 7 août 1351. 1351.

Pendant ce temps, Charles de Navarre, lieutenant du roi

(1) Les *brigands* étaient des gens de pied, qui avaient pour arme défensive une espèce de cotte de maille, appelée *brigandine*. (Buchon, *Note sur Froissart.*)

Livre IV. Chap. 8. — dans nos contrées, parcourait l'Agenais et le Bazad
tenir en échec les Anglais; il dévasta les riches dom
seigneurs de Mussidan et d'Albret, dans le Bazad
Édouard fit donner des indemnités convenables à ces
de leur fidélité à leur roi. Il lui était impossible d
toutes les plaies, de remédier à tous les abus et f
à toutes les plaintes. L'état du pays était affreux : les
harcelés par les deux partis, des trèves faites et
lendemain, la confiance perdue, l'agriculture néglig
dustrie abandonnée pour les armes, la famine en per
avec la misère, et l'immoralité partout; voilà le tr
Froissart, *Chroniques.* — Nangis, *Continuateur.* tacle que présentait la Guienne. Alors les sires de P
de Rauzan, de Lesparre, de Mussidan, vont réclam
cours à Londres. Édouard, désolé, envoie, avec une b
son fils, le Prince-Noir, qui avait si bien gagné ses
Crécy. Édouard de Galles, c'était son nom, arrive l
tembre 1355 à Bordeaux, avec mille hommes d'arm
1355. mille archers et toute la fleur de la chevalerie angla
avec un enthousiasme impossible à décrire, il conv
août, à Saint-André, une assemblée générale, où l
et députés des communes de Bordeaux et de Libou
pèrent les premières places. On y voyait les frères
les trois Pommiers, Aymery de Taste, Montferrand
Rauzan, Gironde, Landiras, Grailly, captal de Bu

Voir pages 33, 34 de cet ouvrage. (1) Le titre de *captal* répond à celui de capitaine, chef, cap *(capit*
dignité était d'abord personnelle; elle devint héréditaire au XIV[e] siècle;
on ne voit plus dans l'histoire que deux captaux, celui de France et
dans le Bordelais. Le captal de Buch était, au moyen-âge, seigneur de
il résidait quelquefois. Voilà pourquoi le titre de captal de La Tresne
dans l'histoire de nos contrées. Il était principalement seigneur du p
partie projetait en avant dans l'Océan, en forme de cap ou promontoir
probablement le nom de *captal* ou seigneur du cap. On écrivait ce nom
Buech et même *Buef,* dans la *Chronique de saint Denys* et les *Grand*
de France. Il est écrit ainsi dans la chanson des *Gestes,* de Bertrand

« Car je croi se Dieu plaist et je puis exploitier
» Que du catal de Buef, mangerai un quartier. »

(*Grandes Chroniques de France,* t. 6

souldich, ou soudan, de Latrau (1), et une foule immense de seigneurs moins connus dans l'histoire. Leurs troupes, réunies avec celles du prince, composaient une armée de trois mille hommes à pied, onze mille archers, quinze cents lances. Le prince va prier devant les reliques de saint Seurin, et reçoit des mains de l'archevêque l'épée et l'étendard militaire. Après avoir passé la nuit au palais de l'Ombrière, ils remontent la rivière, parcourent le Bazadais et l'Armagnac, passent sur l'autre rive, au Port-Sainte-Marie, se dirigent vers le Languedoc, jusqu'à Narbonne, et rentrent à Bordeaux pour les fêtes de Noël, avec mille chariots chargés de butin et escortés de cinq mille prisonniers. Il partagea les dépouilles de ses ennemis vaincus entre ses soldats, déjà enrichis dans leurs courses, et disposés à en faire de nouvelles.

Bouchet, *Annales*. — Louvet, 2me partie.

(1) Souldich, que Ducange fait venir de *syndicus*, était, dans le Bordelais, un titre héréditaire, qui donnait le rang de comte et de vicomte. Le plus célèbre était le souldich de Latrau, à Préchac, où l'on voit encore les belles ruines de son château. (Ducange, au mot *syndicus*.)

LIVRE V.

CHAPITRE PREMIER.

Le Prince-Noir parcourt le pays. — Bataille de Poitiers. — Le roi Jean Il est conduit à Bordeaux. — On veut le conduire en Angleterre. - s'y refusent. — On les gagne avec des écus. — Les deux princes arriv — Prospérité de Bordeaux pendant le séjour du Prince-Noir. — Tabl de l'époque. — Mésintelligence entre les Bordelais et les Réolai arrive en France. — Il assiége Reims, sans succès. — Le honteux tigny, etc.

Livre V.

1356.

Hume, *Hist. of Engl.*, *anno* 1356.

Le Prince-Noir, ainsi appelé à cause de la coul armure de bronze, après quelques jours de repos son armée et se mit en campagne avec trois mille neuf mille Gascons, sous les ordres de Lesparre, M Grailly et les autres seigneurs du pays. Pour mieu les Français, qui croyaient qu'il allait parcourir le dirigea, en effet, de ce côté-là; mais arrivé à L traversa la Garonne, passa la Dordogne à Berger courut en vainqueur le Quercy, le Limousin et un l'Auvergne. Ses soldats défonçaient partout les bar vaient ou répandaient le vin, ravageaient les vign cendiaient la récolte (1); ils ne laissèrent sur le qu'un vaste désert, la désolation et la famine. Le pri Montferrand et le captal de Buch, avec des détachem de la Garonne, d'Albret à Libourne, et réduisit s

(1) « Ni les Anglais, dit Froissart, ne faisaient compte de peines » de vaisselle d'argent ou de bons florins..... si fut tellement pararse » truite des Anglais que oncques ni demeura de ville pour héberger » peine savaient les héritiers, ni les manants de la ville rassener (a » de voir : Ci sist mon héritage. » (Froissart, t. 3, p. 103, XIX addit

sance tous les forts et châteaux des Landes, de l'Agenais et du Quercy. Il avait aussi conçu le projet de pénétrer plus tard dans le Poitou, et de là, par l'Anjou, dans la Normandie, dans le but de secourir le duc de Lancastre, pressé par les Français. Le projet était grandiose et digne de ses talents militaires ; mais quoique arrêté dans sa marche triomphante à travers les plus beaux pays du royaume, il n'y trouva, dans les obstacles qu'on lui opposait, que de nouveaux sujets de gloire. Le roi Jean avait convoqué ses vassaux et marchait contre le prince, qu'il rencontra à Bennon, près Poitiers, à Maupertuis selon d'autres, ou bien à Chauvigny-sur-la-Vienne, près de l'ancien château de l'évêque de Poitiers, selon les *Grandes Chroniques de France* (2). Le Prince-Noir se vit fort embarrassé. Trop fier pour battre en retraite, trop prudent pour engager légèrement le combat, il resta quelque temps indécis. Fuir, c'était assurer sa honte et sa défaite ; résister, c'était mourir avec honneur, peut-être vaincre avec gloire. Il consulta ses amis ; ils lui représentèrent qu'il n'avait que des forces inférieures en nombre (neuf mille contre soixante mille, les autres trois mille formaient la réserve) ; mais décidé à vendre cher sa vie, il s'écria avec l'intrépidité du désespoir : « Mettons en Dieu notre confiance ; et au lieu de nous » décourager, voyons comment nous pourrons combattre l'en» nemi avec avantage. » Les deux armées passèrent la nuit en présence l'une de l'autre. Le lendemain, le roi Jean fit chanter la messe dans sa tente et y communia avec ses quatre fils et les princes du sang. Jamais spectacle plus beau ne s'était présenté aux yeux des hommes : le champ paraissait doré sous les rayons éblouissants d'un beau soleil ; les sons guerriers des trompettes retentissaient dans les alentours. On voyait reluire à la lumière les armes étincelantes des chevaliers fran-

Livre V. Chap. 1. — 1356.

Tome VI, Page 32.

(2) Froissart dit que la bataille fut livrée aux champs de Beauvoir et de Maupertuis, le 19 septembre 1356. D'autres disent à Beaumont ; c'est une erreur : les *Annales d'Aquitaine* disent Beauvoir.

Livre V. Chap. 1. — 1356.

» les?— Je vous mènerai à lui, réplique Morbec.—
» vous, dit le roi? — Je suis Denis de Morbec, che
» pays d'Artois, forcé de me réfugier en Angleterre p
» tué un homme. » Alors voyant qu'il avait à faire à
çais, Jean lui jette son gantelet et se rend. D'autre
gascons arrivent et se disputent l'honneur d'avoir p
mais enfin le comte de Warwick s'approche, les él
s'avançant respectueusement vers le roi, le prie de
à la tente du prince de Galles. Il se rend à cette pri
prince l'accueille avec respect et lui fait servir des r
sements dans son pavillon. Le monarque vaincu l'
s'asseoir à son côté; mais le prince lui répond qu'i
venait pas qu'il s'assît en présence d'un si grand roi
çant, en même temps, par les procédés les plus dél
dissiper la tristesse du prince captif, dont les larmes i
res témoignaient à la fois de sa douleur et de sa reconn

« Cher Sire, disait le prince au monarque, ne vo
» abattre, si Dieu n'a pas voulu faire aujourd'hui ce
» désiriez; mon seigneur mon père vous traitera
» les honneurs que vous méritez, et traitera avec v
» conditions si raisonnables, que vous demeurerez
» jours amis. Vous devez certainement vous réjouir
» la journée n'ait pas été vôtre; car vous avez acqu
» renom de prouesse, vous avez surpassé tous ceu
» côté. Je ne dis pas cela, cher Sire, pour vous con
» tous mes chevaliers qui ont vu le combat s'accord
» en donner le prix et la couronne. »

Touché de ces délicates attentions du jeune et
prince, le roi ne put retenir ses sanglots; les autr
niers pleurèrent avec lui, et la tristesse devint si p
si générale dans leurs rangs, que le banquet fut
suspendu.

Telle fut la bataille de Poitiers, bataille glorieus
Anglais, et surtout pour les Bordelais et les Gascon

maient à peu près les trois quarts de l'armée du Prince-Noir et qui, par leur intrépidité sur le champ de bataille, contribuèrent plus que leurs compagnons d'armes d'outre-mer à mettre en fuite la garde du roi Jean, qui se trouvait en face d'eux. Cette bataille, si célèbre dans nos annales, eut lieu, dit Froissart, le 22 septembre 1357; c'est une erreur : ce fut le 19 septembre 1356.

Livre V. Chap. 1. — 1356.

Buchou, *Note sur Froissart.*

Le triomphe des Anglais jeta la consternation dans le pays: la France paraissait abattue pour toujours; cependant, on ne désespérait pas de lui faire reprendre son rang et recouvrer sa gloire momentanément éclipsée. Le comte d'Armagnac s'occupa d'abord d'adoucir la position du roi, et lui envoya à Bordeaux des meubles et 276 marcs de vaisselle d'argent pour sa table. Son zèle alla plus loin : il convoqua à Toulouse, pour le 13 octobre de l'année suivante, les États du Languedoc ; le dauphin avait fait la même chose à Paris pour les États de la *langue d'oil.* Partout on rencontra l'expression de la plus profonde commisération pour la position du roi, et le désir le plus ardent de mettre fin à sa captivité et de réprimer la triomphante insolence de l'ennemi. Les trois ordres se réunirent séparément et transmirent en commun leurs résolutions pour la délivrance du roi, qui n'avait pas encore quitté *leur Languedoc*, expression qui nous fait comprendre que Bordeaux était alors censé appartenir à la *langue d'oc.*

Les trois États offrirent, outre leurs corps et leurs biens, d'entretenir à leurs frais trois mille cavaliers et deux mille fantassins. Dans cette vue, chaque chef de famille devait payer 3 petits deniers tournois par semaine, et les nobles, qui ne payaient pas de subsides pendant la guerre, en devaient payer cette fois le double. Cette taxe s'appelait alors *capage,* et plus tard *capitation.* Telle est l'origine de cette imposition, qui a longtemps existé en France.

D. Vaissette, tome 1er

Outre ce sacrifice, les trois États se chargèrent de payer une autre taxe hebdomadaire, proportionnée aux biens meu-

Livre V. Chap. 1.

1356.

bles et immeubles; mais les nobles, devant paye
personne à la guerre, en étaient exempts. Les Ét
servèrent cependant le pouvoir de s'assembler tou
qu'ils le croiraient nécessaire pour la levée des su
nommèrent quatre trésoriers chargés de payer le
sous la surveillance et contrôle de douze commis
par eux. Ils arrêtèrent, en outre, dit la *Petite Ch*
France, que « hommes, ne femmes du dit pays d
» doc ne porteraient pas le dit an, si le roy n'estait
» livré, or, ne argent, ne perle, ne vair, ne gris
» chapperons décopés, ne aultres cointises quelconq
» aucuns menestrels ne jugleurs ne joueraient de
» tier. »

Jamais deuil ne fut si général ni si spontané; jama
ne fut plus profonde ! Le père de la patrie était da
la France le pleurait comme une veuve à qui la m
subitement, et pour toujours, ravi son époux !

Si la France était affligée, il n'en était pas de
Angleterre. La nouvelle de cette victoire fut appor
dres par Geoffroi Hamelin, valet de chambre du Pr
qui présenta au roi le casque et la cotte d'armes d
Des réjouissances publiques eurent lieu pendant
Le Pape ayant appris la victoire de Poitiers, écrivit
de Galles pour le féliciter du succès de ses armes, e
1356. à la paix (3 octobre 1356). Le jeune Édouard n'é
ment disposé à abuser de la victoire; il conduisit,
les égards possibles, le royal captif par Blaye à
où ils furent reçus aux acclamations d'une foule im
courue de tous côtés et ivre de bonheur. Les de
allèrent loger à l'Abbaye de Saint-André (1), où to
gneurs, à l'exemple du jeune Édouard, rivalisaie

(1) L'Abbaye de Saint-André, l'ancien Archevêché, était la plus
belle résidence de la ville. Les chanoines y suivaient une règle commu
religieux du temps. Le nom d'abbaye était resté à l'édifice.

tesse et de procédés délicats envers le roi Jean. Le cardinal de Périgord y vint aussi; mais le roi refusa de le recevoir, à cause de sa conduite équivoque à la bataille de Poitiers. Cependant, grâces à l'intervention des seigneurs de Montferrand, de Caumont et de Buch, parents et alliés du cardinal, il obtint une audience, où il établit son innocence, et entama, par l'ordre du pape Innocent VI, des négociations pour la délivrance du roi Jean et pour une paix durable; mais elle ne fut conclue que le 23 mars suivant, par l'entremise du même cardinal.

Livre V. Chap. 1.

1356.

Ms de Wolf., par Delpit, page 80.

1357.

Les Anglais et les Gascons s'étaient emparés d'un butin immense en or, argent, vaisselle précieuse, joyaux, ceintures; ils conduisaient à la suite du roi Jean, à Bordeaux, dix-sept comtes, l'archevêque de Sens, soixante-six barons, près de deux mille chevaliers et écuyers, sans compter ce que Froissart appelle les *moindres gens*. Plusieurs prisonniers furent mis en liberté, après avoir engagé leur parole d'apporter à Bordeaux leur rançon pour la fête de Noël. Dans cette sanglante affaire, les Anglo-Gascons perdirent le tiers de leur armée : neuf cents hommes d'armes, quinze cents archers et fantassins; les Français perdirent deux mille quatre cent vingt-six nobles hommes, et sept ou huit mille *menues gens*, dans le combat ou dans la déroute.

Froissart, *Notes de l'édit. de Buchon, sur cette bataille.*

Le soir de l'arrivée du roi à Bordeaux, le Prince-Noir donna un splendide dîner à son royal captif, et le servit lui-même à table. L'hiver se passa en fêtes; des réjouissances populaires se multiplièrent à l'infini. On y dépensa des sommes immenses pour adoucir la captivité et les ennuis du roi et de son fils. Au printemps, tout était préparé pour transporter le roi et son fils en Angleterre; le Prince-Noir convoqua les seigneurs gascons, les remercia de leur noble conduite à Poitiers, et leur communiqua son projet et le but de ses préparatifs. Ils furent très-sensibles aux louanges, mais contristés à l'idée de la translation du roi à Londres. Tout en reconnais-

Livre V. Chap. 1. — 1357. sant qu'ils lui devaient obéissance et respect, ils r
qu'ils ne pouvaient pas consentir que le roi Jean
de Bordeaux; et puisqu'ils avaient servi à le prend
raient aussi le garder; que les Gascons étaient plus
que les Anglais à la bataille; que le roi s'était
Gascon adoptif, et que, d'ailleurs, la ville de Bord
fortifiée et offrait assez de plaisirs pour le distraire.
était embarrassé et ne savait que faire. Il était ado
delais; et convaincu qu'une opposition trop prono
langage trop fier lui feraient perdre leur amour,
rait conserver, il commença par avouer qu'ils avai
qu'il serait désolé de leur déplaire; mais qu'il ne f
béir aux ordres de son père, que ses fidèles Gasco
désolés d'affliger en résistant à sa volonté. Tout cela
conçu, bien dit et bien politique; mais tout cela n
pas les Gascons. Alors Reynault de Cobham et Jea
Froissart, *ibid.* dos lui dirent : « Oh ! les Gascons aiment les écus
» leur en quelques-uns, et ils ne parleront plus. »
Rymer, tome 3. il leur fit offrir 60,000 florins; mais les Gascons, pl
lui, demandèrent le double. Ils en obtinrent 100,0
sentirent. Le prince leur paya la somme convenue
n'était pas encore fini à Bordeaux. Morbec deman
de l'argent pour avoir pris le roi; Bernard de Tou
putait cet honneur; ils étaient à même de vider leu
par l'épée et d'entraîner dans une guerre civile leur
respectifs. Le prince décida la difficulté en faveur d
qui reçut une récompense proportionnée à l'éclat
tion.

Avant de s'embarquer, le prince institua une rége
posée des seigneurs d'Albret, de Lesparre, de Mu
Pommiers et de Rauzan, tous dévoués aux intérêt
gleterre. Le seigneur de Lesparre se signala par s
pour l'ordre et par l'énergie de son caractère: un ho
trempe était nécessaire. La société était démora

mœurs dépravées, des vols se commettaient partout avec une scandaleuse impunité, les assassinats se multipliaient même en plein jour, et au milieu de ces scènes, la justice inactive et paralysée peut-être par une coupable connivence ou une honteuse timidité. Lesparre comprit ses devoirs envers la société, et les remplit; il ranima ce cadavre et lui rendit la vie en déployant toute la sévérité des lois.

Les deux princes s'embarquèrent le mardi après Pâques, accompagnés des seigneurs de Montferrand, de Landiras, de La Trau, de Grailly, de Mussidan, du captal de Buch, etc. Ils débarquèrent à Plymouth, et, de là, ils se rendirent à Londres, le roi Jean, monté sur un beau cheval blanc, et le prince de Galles à côté de lui, sur une petite haquenée noire. Le roi Édouard vint au devant du cortége, et partout, sur son passage, le royal captif rencontra les plus touchantes marques d'intérêt et de respect. Jamais Paris n'aurait pu le recevoir avec plus de pompe et d'honneur: on l'eût dit roi d'Angleterre. Tout était beau; mais ce n'était au fonds qu'une pompe perfide, qui honorait moins le vaincu que le vainqueur, et contrastait visiblement avec la tristesse mal déguisée du roi prisonnier, dont la majesté s'amoindrissait de toute la gloire et de toute la grandeur du jeune prince, qui s'effaçait à dessein. D. Devienne croit que les intentions des Anglais étaient, dans ces circonstances, pures et dégagées de toute arrière-pensée. Nous voudrions le croire; mais toute notre histoire autorise nos doutes à cet égard. On logea provisoirement le roi captif au château de Somerton, comme nous l'apprend Rymer, et non à la Tour de Londres, comme le dit Froissart (1). Ce ne fut que quelques jours plus tard qu'on le transféra à la Tour, où il resta trois ans; mais on ne cessa, pendant ce temps, de négocier pour sa délivrance.

(1) Henry Martin prétend qu'il débarqua à Sandwich, et qu'il fut logé au château de Windsor (*Hist. de France*, t. 5, p. 174, 4e édit.); c'est une erreur.

Livre V. Chap. 1.

—

1357.

Pendant le séjour du prince de Galles à Bordea
acquit une certaine prospérité, et l'affluence de
rendit notre cité florissante. Il accorda des faveu
merce de Bordeaux, au préjudice des villes voisine
d'un impôt onéreux les vins de Libourne et du
Édouard fit droit aux plaintes de Libourne et d
exactions vexatoires. Rien n'égalait l'avidité des a
teurs du fisc; la protection du roi était alors, penda
de la loi, le seul contre-poids, le seul remède au
intéressées des employés. La guerre avait enfante
dres affreux et généraux; les campagnes étaien
par des bandes de pillards, sans loi, sans frein
L'usage de fortifier même les petites villes s'intro
tout, pour se garantir contre ces hordes vagabond
struction des châteaux, encouragée d'abord par C
Mézerai, tome 6. les princes temporels contemporains, prit un gran
pement; mais les brigands s'en emparèrent et
des dépôts de tout ce qu'ils enlevaient aux pays e
sans défense. Les vrais châteaux-forts servaient
de la civilisation: dans les guerres, les serfs mal
réfugiaient, et y mettaient à l'abri des voleurs leu
et leurs biens. Les rois d'Angleterre accordèrent
à ces lieux fortifiés : les bourgs s'agrandirent e
villes. Le luxe suivit de près ces améliorations r
et pendant que le peuple gémissait sous ses haillo
de pierreries, de perles, de papillotes, de mille a
ments de femmes, s'établit parmi ces gentilshomm
dont les ancêtres, jusqu'à Philippe de Valois, se s
vêtements graves et d'une mâle et riche simplici
tait alors des chapeaux ornés de plumes; on se liv
sorte de jeu, surtout à celui de dés pendant la nu
paume pendant le jour. Le paysan était rançonné
être vil, un esclave ou un ennemi, au profit d'u
énervée; on lui enlevait son petit gain de tous l

très-souvent son bien, sans qu'il pût en avoir justice. On se moquait de lui et de ses souffrances, en l'appelant *Jacques-Bonhomme ;* mais tout bonhomme qu'il était, le paysan se lassa enfin ; et, se sentant forts de leur indignation, de leur abaissement et de leur misère, les pauvres se levèrent et s'abattirent comme des oiseaux de proie sur les propriétés de ces imprudents et imprévoyants gentilshommes, qu'ils accusaient d'avoir livré lâchement aux Anglais l'infortuné roi Jean. Ces guerres civiles, ces scènes de pillage, ces désordres affreux, se firent sentir dans le Bordelais, mais d'une manière moins déplorable qu'ailleurs ; c'est ce que l'histoire qualifie du nom de *Jacquerie.*

Livre V. Chap. 1. — Daniel, *Histoire*, tome 3. — Thoyras, tome 3. 1359.

La trève conclue à Bordeaux le 23 mars 1357, était nécessaire comme un prélude à une paix générale. Les représentants des rois de France et d'Angleterre, de concert avec les évêques délégués du Pape, stipulèrent « qu'elle serait observée, tant sur mer que sur terre, depuis le jour de la convention jusqu'à Pâques, et depuis Pâques, pendant deux années, et le lendemain au soleil levant. » Pendant tout ce temps, les Bordelais étaient tranquilles; mais une mésintelligence s'éleva entre eux et les Réolais, au sujet d'un lourd et vexatoire impôt dont on avait frappé les vins du Haut-Pays. Les Réolais furent expulsés de Bordeaux ; ils portèrent plainte à Édouard, qui réduisit l'impôt à 2 sous tournois par barrique de vin, et à 6 deniers par livre sur chaque denrée. Une réconciliation complète eut lieu un peu plus tard, et les deux villes se jurèrent amitié et dévoûment.

Rôles gascons 1er juin et 12 juillet.

Rymer, tome 3.

La trève touchait à sa fin : Édouard crut devoir songer à la guerre, à étendre et consolider sa domination en Guienne. A la fin de l'hiver 1359, Édouard ayant équipé une flotte, fit voile pour Calais; et après avoir assiégé pendant quelques jours la ville de Reims, il pénétra, en passant près de Paris, dans l'intérieur de la France. Persuadés que les Parisiens voudraient harceler les derrières de leur armée, les Gascons leur

Livre V. Chap. 1. —

tendirent des embûches et en massacrèrent un g
bre, sous les ordres de l'intrépide Bordelais, le
Buch.

Fatigués cependant de ces éternelles guerres, tou
demandaient la paix : les Français hâtaient ce m
leurs vœux; mais les Anglais se montraient plus
Enfin, après de longues négociations, la paix fut
1360. Bretigny, le 8 mai 1360. Il y fut stipulé que le ro
terre ne prendrait plus le titre de roi de Franc
porterait plus dans son écu les armes de France;
Jean céderait, en toute souveraineté et sans hon
Dessalles, *Périgueux, ou les deux derniers Comtes*, page 52.
Bordelais, la Gascogne proprement dite, le Poitou
tonge, l'Aunis, le Limousin, le Périgord, le Quer
gorre, l'Angoumois, le Rouergue, l'Agenais et l
Gaure. La Rochelle se rendit, le 6 décembre, à B
Montferrand, commissaire pour le roi d'Angleterre

Ce traité, si honorable pour les Anglais, si funes
teux pour la France, fut ratifié à Calais le 24 octobr
le jeune prince, en récompense de sa valeur et
de ses armes, comme aussi en témoignage de l
tion paternelle et nationale, fut créé prince de Gui
autre charge que celle de payer au roi, tous les ans
d'or, en reconnaissance de sa suzeraineté (1).

Outre ces avilissantes conditions, la France pr
vidité des Anglais, à titre de rançon, pour la liberté d
millions d'écus d'or. Dans toutes les humiliations de
on découvre toujours l'esprit mercantil de l'Anglete
sultait donc de ce honteux traité, que le duc de G

(1) Quelques auteurs ont cru que le prince n'avait que le gouvernem
vince, sous le bon plaisir de son père; c'est une erreur : dans la Cha
faveur de ce prince, le 19 juillet 1362, on lit ces paroles, qui détruise
culté à cet égard : *De præficiendo primogenitum regis Eduardum, Pr
taniæ, et de principatu concesso ei, solvendo regi annuatim unam u
signo et recognitione superioritatis, etc., etc.*

devait plus d'hommage au roi de France; qu'on ne pourrait plus en appeler à lui dans les affaires graves où l'on aurait à se plaindre des autorités anglaises; que la moitié de la France était devenue anglaise. Il a fallu des flots de sang français pour effacer ce déplorable traité.

CHAPITRE II.

La Guienne érigée en principauté.—Le Prince-Noir à Bordeaux.—Il re mages des seigneurs de Guienne.—Bataille de Cocherel.—Le captal prisonnier par Duguesclin.— Don Pedro de Castille détrôné, à Borde ment à Bordeaux.—Conduite des seigneurs de Guienne.— Expéditio arrêtée.—Conditions posées par les seigneurs et acceptées par Don I

Livre V. — 1362. 19 Juillet.

La France était humiliée par le honteux traité d gny ; c'était tout ce que voulait l'Angleterre. Enchan connaissant des hauts faits du prince de Galles, Édoua la Guienne en principauté, en sa faveur, avec plein de battre monnaie, donner des titres de noblesse, in destituer les sénéchaux et autres officiers publics, les bannis, faire grâce aux criminels ; en un mot l'autorité souveraine en tout et pour tout ce qu'exig conservation de ces belles provinces, les intérêts du besoins de ses sujets. En retour de ces grandes fa roi ne demanda au jeune prince que l'hommage et redevance d'une once d'or. Le nouveau prince de devenu souverain des plus belles provinces de Fran préparatifs de départ, dit adieu au roi et à la reine, les seigneurs de la cour, au nombre desquels se tr chroniqueur Froissart ; il débarqua, avec sa suite, chelle, en février 1363, et, de là, se rendit à Bord il établit sa cour, et où le peuple, ivre de joie et de le reçut avec des fêtes et des réjouissances publiques, les démonstrations de l'affection la plus vive. Bordeau la capitale de la nouvelle principauté : les seigneurs s'y réunissaient en grand nombre, et une brillante breuse cour y rappelait, pendant onze années, les be

Rymer, tome 3, et Thoyras, liv. X, p. 224.

Me de Wolf, Introduction, p. CXXVIII.

Walsingham, 172.

d'Éléonore de Guienne. Mais les dépenses furent si énormes, qu'ayant ruiné ses finances, le prince fut obligé de créer un nouvel impôt; ce qui compliqua ses affaires d'une manière fâcheuse, comme nous le verrons dans la suite. Livre V. Chap. 2. — 1362.

Entouré de courtisans et de flatteurs, le jeune prince ne songeait plus qu'aux plaisirs: fier de ses exploits militaires, il se crut le premier prince du monde, et, par la réputation colossale de valeur et de mérite qu'on lui faisait, il s'estimait un autre Alexandre. Ce n'était qu'un rêve; il en fut tiré par l'état ruineux de ses finances et l'inconstance des grands personnages de sa principauté. Il convoqua tous les seigneurs pour recevoir leur hommage et s'assurer de leur fidélité; il nomma connétable Jean Chandos, l'un des plus grands capitaines de son siècle, et ne négligea rien de ce qui pouvait assurer et consolider sa puissance en Guienne. Froissard, ch. CLII.

Au jour indiqué (9 juillet), tous les seigneurs de la principauté se rendirent à Saint-André, et là, à genoux, sans ceinture, sans chaperon, les mains entre les mains du prince, ils lui firent hommage de leurs fiefs et terres; et se reconnaissant ses hommes-liges, ils confirmèrent cet acte par serment, en posant la main sur l'Évangile et la croix. En première ligne, on y vit arriver les hauts et puissants barons bordelais: d'Albret, Guillaume Sans, seigneur de Pommiers, Pierre de La Mothe de Roquetaillade, Élies de Pommiers, seigneur de Civrac, Arnaud Gavaret de Langon, Guillaume de La Mothe de Noaillan, Raymond de Fargues, Raymond Guillem de Castets, Johan de Montferrand, Johan de Lalande de La Brède, etc. (1). Après avoir reçu leur hommage, le jeune 1363. Delpit, *Mˢ de Wolfenb.* 86, etc. NOTE 28.

(1) Dans cette cérémonie, les seigneurs se mettaient à genoux devant le prince, et les mains jointes dans ses mains; mais les ecclésiastiques, abbés et prieurs, qui figurent en grand nombre dans cette longue liste, prêtèrent hommage debout, une main sur la poitrine et l'autre sur l'Évangile. Les évêques se disaient exempts de l'hommage; cependant, on y trouve le nom de l'évêque de Sarlat, qui prêta le serment, assis, en face du prince. Il était très-probablement récemment nommé à l'évêché, et sa consécration n'avait pas eu lieu; il prêta hommage, mais assis, en qualité d'évêque nommé.

Livre V. Chap. 2. — 1363.

prince jura à son tour d'être *bon seigneur et loyal seils, à tous et à chacun des habitants des villes de la et de garder, sans tort et franchement, leurs fors, franchises, établissements, raisons et droitures, et d der de tort et force, de lui-même et d'autres par to son loyal pouvoir et à bonne foi.*

Le 15 juillet, on vit camparaître devant le pri commissaires, les seigneurs et représentants de Sain de La Réole, de Bazas, de Langon, de Sauveterre, Émilion, de Libourne, de Bourg, de Blaye, de Cré les députés de Bazas, se trouva un certain Jean A qui protesta, au nom de ses concitoyens, qu'ils n'e pas, en prêtant serment à Bordeaux, qu'on en pût cune conséquence contre les droits de Bazas, d'aprè le prince était tenu de jurer, à Bazas même, de main Coutumes, franchises et libertés, avant de recevoir des autorités bazadaises. Le prince leur donna ac généreuse et patriotique protestation, et prêta l voulu. Les députés d'Agen firent comme les Bazad que ceux de Condom et de Bayonne; les représ Dax refusèrent de comparaître à Bordeaux. Ils leurs franchises locales; le prince, loin de s'effar cet esprit d'indépendance, se rendit à leurs vœux c leurs priviléges et leurs droits. Jamais les Bordelais dans leurs murs une plus brillante réunion, un plus lage de faste, d'opulence ou de prétentions vanite ces seigneurs s'efforçaient de s'éclipser mutuellem se courbaient servilement aux genoux du prince, avait donné pour ami, en attendant que son esp nemment politique, pût dompter leur fougueuse dance et la ployer à sa volonté.

Toujours élevé dans les camps, au bruit des ar deur militaire du jeune Édouard s'éteignait au sein sirs de cette cour brillante et voluptueuse. Borde

devenir pour lui et les héros de Poitiers une autre Capoue; il le comprit, et désira la guerre : une occasion favorable s'en présenta.

1364.

A la mort du roi Jean de France (8 avril), le roi de Navarre se rendit maître du duché de Bourgogne, sur lequel il se croyait des droits, que le successeur de Jean, Charles V, ne voulut pas reconnaître. Le roi de Navarre implora le secours du prince guerrier de Bordeaux, qui, enchanté d'avoir une nouvelle occasion d'humilier la France, lui envoya quatre cents hommes d'armes, sous les ordres du captal de Buch, à Cherbourg, où le roi de Navarre l'accueillit avec joie et le nomma généralissime de son armée (1). Les Français faisaient de grands préparatifs pour combattre les Espagnols; le captal apprit qu'on le cherchait. Alors il se met aux champs avec sept cents lances, trois cents archers, trois cents hommes à pied, et va affronter le danger. Il apprend avec peine qu'il se trouve parmi les Français qu'il va combattre beaucoup de vaillants Gascons qui le suivent de près. Alors prévoyant une chaude affaire, et se frappant la tête de la main droite, il s'écrie : *Cap de Sent Antoni, Gascons contre Gascons se fretteran.* Le captal range ses troupes en trois lignes à Cocherel; Duguesclin, qui commandait les Français, en fait autant. Le combat allait s'engager : trente vaillants Gascons se chargent d'ouvrir les rangs ennemis et d'enlever le captal de Buch; c'était le seul moyen de disperser ses fidèles compagnons et de s'assurer de la victoire. Le captal attendait un renfort de six cents gens d'armes : il veut gagner du temps; et sachant que les vivres commençaient à manquer dans le camp français, il envoie, comme acte de générosité et non de politique, un héraut offrir à ses ennemis des provisions de toute sorte. Étonné de tant de politesse de la part du vaillant Bordelais, Duguesclin y soupçonne une ruse; il fait donner au héraut

(1) Quelques auteurs disent que le roi de Navarre n'était point alors en Normandie. (Note de Buchon sur Froissart, ch. CDLXXXIII.)

Livre V. Chap. 2. — 1364.

un beau cheval et 100 florins, et marche contre le
La première ruse de notre vaillant compatriote n
réussi, il en essaie une seconde : un écuyer s'avan
à une joute d'un coup d'épée, le premier, le m
écuyers français. Duguesclin était trop fier pour déc
offre : un écuyer français se présente ; le combat s'
présence des deux armées. Ils frappent *d'estoc et*
enfin, le Gascon est renversé, et son cheval est a
le vainqueur à Duguesclin, qui profite de cette ci
pour ranimer le courage de ses soldats.

Désolé de ne pas voir arrivé le renfort désiré
essaie en vain de soutenir l'ardeur militaire de se
elles sont abattues et ne comptent que sur les posit
rables où elles s'étaient établies. Duguesclin, quoiqu
de forces numériquement beaucoup supérieures,
prudence et feint une retraite. Quelques Navarrais
suivent : toute l'armée s'ébranle ; mais l'habile c
crie : « Ah ! ne croyez pas que ces vaillants hom
» fuient ; c'est un piége qu'ils nous tendent (1). » S
avis, les soldats courent en avant, et toute l'armée
mouvement pour parer aux inconvénients de leur im
Duguesclin, voyant de loin les Anglo-Gascons des
leurs positions, dit, en riant, au seigneur Thibaut
« Le filet est bien tendu ; nous aurons les oiseaux.
il retourne sur ses pas, ordonne la charge aux cris
Dame, Duguesclin ; les Anglais se groupent en p
péril, aux cris de *Saint-George*, et déchargent u
traits. Le combat s'engage : on lutte corps à corp
rangs sont brisés, tous les drapeaux mêlés et confo
trente chevaliers percent les rangs ennemis, entour
tal, qui se défend avec vigueur au milieu de ses vai
cons, qui jonchent le sol de morts et de blessés. C

(1) Le P. Daniel dit que c'est le captal qui ordonna la poursuite.
Froissart ; son récit nous paraît plus vrai.

de se rendre, ou qu'on allait le percer; il répond par des coups redoublés; mais, enfin, voyant arriver Duguesclin, le brave Bordelais ne veut se rendre qu'à un brave; il lui crie : « Beau sire, à vous seul je me rends (1). » La perte de ce général, dit le président Hainault, fut plus fatale aux Anglais que celle de la bataille. On le conduisit au château de Vernon. Ce combat eut lieu le jeudi après la Pentecôte.

1364.

Enfin, la paix fut faite entre la France et la Navarre : le captal recouvra sa liberté; mais le roi de France, qui faisait grand cas de ses mérites, lui donna le château de Nemours avec ses dépendances; il crut, en le comblant de bienfaits, se l'attacher pour toujours. Le vaillant captal lui promit foi et hommage; la reconnaissance lui fit oublier un instant ses devoirs, sa famille, tout son passé; mais bientôt après, se rappelant les bontés des rois d'Angleterre envers les Grailly, ses ancêtres, il renonça aux dons du roi de France et revint noblement à sa foi politique. 1365.

Le prince de Galles était alors à l'apogée de sa gloire; Bordeaux, grâce à lui, était devenu une ville magnifique et le point de mire de toute l'Europe. Le commerce s'y développait d'une manière étonnante; et par suite du luxe et des dépenses d'une cour brillante et nombreuse, l'industrie locale y avait pris une extension considérable. Les rois recherchaient l'amitié du prince; leurs ambassadeurs demeuraient auprès de lui à Bordeaux. Une guerre éclatait-elle quelque part? on demandait son alliance et son secours. Dans cet état des cho-

(1) Duguesclin et le captal étaient les plus grands capitaines de leur siècle. Duguesclin n'était pas si joli homme que l'autre; il était noir, mal fait, camus, vilain à faire peur. On lit, dans une vieille chronique, sur son compte, ces vers :

« Je croi qu'il n'ot si lait de Resnes à Dinant
» Camus estoit e noirs, malostru e irrassant (méchant)
» Li peres e la meres si le heoient tant
» Que souvent en leurs cuers alaient desirant
» Que fust mors, ou noiez en une eawe courant. »

(*Chronique* de Bertrand Duguesclin, p. 35.)

Livre V. Chap. 2. — 1365. Roder Sanc., ch. 14. — Mariana, liv. XVII.

ses, à Bordeaux, Alphonse, roi de Castille, laissa en
son royaume à son fils Don Pedro, monstre d'avarice, de
et d'incontinence. Ce jeune prince avait épousé la
Charles V de France; mais importuné par les légitimes
et remontrances de sa femme, il la fit étouffer ent
matelas. Ce crime, et plusieurs autres, lui aliénèrent l'
de ses sujets; ils s'armèrent contre lui, sous les ordre
frère illégitime, Henry de Transtamare. Le roi de
envoya Duguesclin venger la mort de sa vertueuse
de tant d'autres, qui avaient été les victimes de ses p
libidineux. Entouré de périls, Pedro abandonna lâ
ses États, et alla, fugitif et proscrit, se réfugier à
emportant avec lui un trésor considérable, dans le
remarquait, dit un auteur, une table d'or massif, a
de laquelle brillait une escarboucle, dont l'éclat éta
qu'elle servait, dit-on, à l'éclairer pendant la nuit. C
son asile, il demanda des secours au prince de Gall
d'après les conseils de Chandos, grand sénéchal de G
et de Felton, connétable, l'engagea à venir à Bordea
rendit à cette invitation : Édouard alla au devant d

Froissart, liv. Ier, etc.

l'accompagna en ville, où ils descendirent tous deux
baye de Saint-André (l'ancien archevêché). Plusieurs
passèrent en fêtes et réjouissances populaires; Pedro
ritait pas les bontés du jeune héros, qui, de son côté,
sait pas assez aux crimes de celui qu'il avait accueil
pulsion d'un roi légitime lui semblait justifier son inter
son désir d'humilier la France, qui protégeait l'usu
entrait pour quelque chose dans ses résolutions. P
seigneurs gascons et anglais s'efforcèrent de le déto
son projet. « Si vous entretenez cette guerre, disaien

D. Devienne, 62.

» vous blâmera d'autant plus, que tout le monde
» Don Pedro n'a été chassé de son royaume que pa
» est cruel, orgueilleux et adonné à toutes sortes de
» s'est comporté en tyran dans le royaume de Cast

» fait périr sans raison les hommes les plus braves; de plus, il » est ennemi de l'Église et a été excommunié par le Saint-» Père. Il n'a jamais pu vivre en paix avec ses voisins ; enfin, » il s'est porté à un tel excès, que de faire mourir sa femme, » qui était dans la fleur de son âge, votre cousine et la fille » du duc de Bourbon. *Pourquoi,* ajoutaient ces seigneurs, » *vous y devriez bien penser et y regarder, car tout ce qu'il a* » *à souffrir maintenant, ce sont verges de Dieu, envoyées pour* » *le châtier et pour donner aux autres rois chrétiens et princes* » *de la terre exemple qu'ils ne fassent mie ainsi.* »

Livre V. Chap. 2.

1365.

Le jeune prince répondit que leurs observations étaient fondées; mais qu'il ne convenait pas de tolérer une si odieuse usurpation; que la cause de Don Pedro était celle de tous les rois; qu'il était l'ancien allié de l'Angleterre; que, cependant, il allait convoquer les États-généraux de la Guienne, pour discuter cette grave question. En effet, le Parlement s'assemble au château de l'Ombrière; les délibérations y durèrent trois jours. On consulta le roi d'Angleterre, qui insista « *que le* » *prince, son fils, au nom de Dieu et de Mgr Saint-George,* » *entreprint à remettre le roi Don Pedro en son héritage, dont* » *on l'avait, à tort, sans raison, et frauduleusement bouté* » *hors.* » Alors tous les barons de la Guienne s'écrièrent, en présence du prince : « Sire, nous obéirons volontiers au com-» mandement du roi, notre souverain seigneur. C'est raison, » qu'à vous et à lui nous obéissions et aussi ferons nous; mais » nous voulons savoir qui nous payera nos gages, car on ne » met point ainsi des gens d'armes hors de leurs hôtels pour » aller guerroyer en pays étranger, sans leur avoir assuré » leur payement. » Alors Don Pedro, qui était présent, étala ses trésors, qui n'étaient, dit-il, que la trentième partie de ce qu'il avait laissé en Castille, et affirma que rien ne manquerait à ses amis. Le prince de Galles se rendit caution de l'exécution de ces promesses, et l'expédition fut arrêtée.

Froissart, liv. Ier, ch. CCI.

CHAPITRE III.

L'expédition du prince de Galles en Castille. — Engagements de Don
les seigneurs de Guienne.—Jacques III, roi de Majorque, à Bordeaux
de Richard de Bordeaux.— Duguesclin prisonnier à Bordeaux. — He
marc, déguisé en pèlerin, vient le consulter.— Le prince de Galles e
— Leur conversation.— Générosité de la princesse envers Duguescl
ponse de ce capitaine. — Il est mis en liberté.— Il se rend chez lui.
pour ses compatriotes.—Il revient à Bordeaux.—Sa rançon payée.—
pour l'Espagne.

Livre V. — 1366.

Les seigneurs ayant consenti à prendre part à l'e
de Castille, on leva de nouvelles troupes : tous les
bordelais y prirent part, tous ceux de Guienne
leurs contingents, ayant à leurs têtes les comtes d'A
de Carmain, de Comminges, le vicomte de Castillon
de Buch, les sires de Cande, de Lescure, de Rauza
parre, de Montferrand, de Caumont, de Mussidan,
Ils se préparaient à cette guerre avec d'autant plus
23 Septembre. qu'ils croyaient être sûrs d'être indemnisés par le
pagnol, qui, par divers actes passés à Libourne,
payer à tous ces capitaines, dans un mois, à c
l'Épiphanie, 550,000 florins, et 56,000 autres au
Froissart, tome 1er, liv. Ier. Saint-Jean suivante. Il consentit, en outre, à céder
plusieurs villes en Biscaye; et si les rois d'Angleter
fils aînés se trouvaient à la guerre des rois de Cast
les ennemis de la Foi, Don Pedro s'obligea de le
Rymer, tome 3. commandement du premier corps de bataille, et d'
dans la Castille, tous les pèlerins anglais et gasco
péages, impôts ou exactions quelconques.

Au milieu de ces grands préparatifs, on vit arri

deaux un autre prince détrôné, Jacques III, roi des îles Baléares, qui venait solliciter les secours du prince de Guienne contre le ravisseur de sa couronne, D. Pedro IV, roi d'Aragon. Flatté de voir à ses pieds des rois étrangers et d'être appelé le défenseur des droits légitimes des têtes couronnées, Édouard lui promit des secours après l'expédition de Castille. Livre V. Chap. 3. — 1366.

Dans ces circonstances, la princesse de Galles, Jeanne de Kent, accoucha, le Jour des Rois, d'un jeune prince, qui fut tenu sur les fonts baptismaux par le roi des Baléares et l'évêque d'Agen; il fut baptisé par Élies de Salignac, archevêque, et appelé Richard de Bordeaux. Le dimanche après le baptême, le prince partit pour les frontières, accompagné des rois de Castille et de Majorque; ils s'arrêtèrent à Dax pour attendre le renfort qui arrivait par Blaye, sous les ordres du duc de Lancastre. L'avant-garde était commandée par Guillaume Felton, le gros de l'armée par le captal de Buch, et l'arrière-garde par Chandos, le connétable. Le prince lui-même commandait le corps de réserve, ayant auprès de lui les comtes d'Armagnac, de l'Ile, les sires d'Albret, de Mussidan, de Canolles, de Gironde, de Lesparre, de La Réole, les trois frères Pommiers et plusieurs autres seigneurs bordelais. 1367. *Collection de Mémoires*, de Petitot, t. V, ch. 22.

L'armée pénétra en Espagne; les troupes de l'usurpateur furent dispersées et lui-même poursuivi au péril de sa vie; l'intrépide et célèbre Duguesclin, qui commandait les forces insurgées, fut pris et donné en garde au captal, qui s'écria en le voyant : « Ah ! sire Bertrand, le temps est changé ; vous me » prîtes devant Cocherel, et je vous tiens maintenant.—Vous » ne m'avez pas pris, répliqua le fier Duguesclin, ni conquis » à l'épée, ainsi que je fis avec vous, et c'est pourquoi j'ai un » point en avant. » Ils s'embrassèrent comme de vieux amis: le captal le traita en frère d'armes et ne lui donna d'autre prison que sa propre tente, d'autre table que la sienne.

Rétabli sur son trône, Don Pedro, toujours vicieux, toujours cruel, ne songea pas à remplir ses promesses envers ses libé-

Livre V. Chap. 3.

—

1367.

rateurs: l'ingratitude couronnait ses vilains défauts.
de l'état maladif du prince de Galles et des désordr
armée, qu'une épidémie décimait tous les jours, pour
d'un jour à l'autre indéfiniment l'accomplissement d
gagements. Le prince, enfin, se mit en route avec l
de son armée, et Duguesclin prisonnier. L'expédit
été glorieuse pour les Gascons, mais ruineuse pour
ces: les Bordelais en furent mécontents, les seigneur
gnirent, et le prince n'en retira personnellement qu
gloire et beaucoup de chagrins

Henry de Transtamare errait fugitif et abandon
amis, mais regretté par le peuple. Il entretenait tou
espérances; et ne sachant que faire, il vint, déguisé
rin, consulter Duguesclin, prisonnier à Bordeaux.
par un gentilhomme breton, ancien écuyer de Bertr
concerta avec lui sur les moyens à prendre pour a
entrevue avec le célèbre prisonnier. Prévenu de tou
devait faire, Duguesclin ordonna au geôlier de prépa
le lendemain, un repas, afin de traiter convenable
gentilshommes bretons qui allaient en pélerinage
Jacques. A l'heure du repas, Henry se présenta avec
pagnons de voyage; Duguesclin lui conseilla de ren
ses États et de soulever le peuple, dont il avait le
thies, et qu'il l'y suivrait bientôt lui-même. Le geô
de temps en temps l'étranger, qui était l'objet du re
néral: il conçut des soupçons; et les ayant commun
femme, lui dit qu'il allait avertir le prince de Galle
c'était un bon moyen de faire sa fortune. La femme,
Duguesclin, lui conseilla d'attendre pour savoir tou
rité; et profitant d'une occasion favorable, courut av
guesclin et lui porter les clés. Ce capitaine prisonnier
l'homme et la femme à sa table, les égaya d'historie
santes; mais à la fin du repas, le geôlier se leva p
exécuter son dessein; et ne trouvant pas les clés, a

femme d'injures et de coups. Alors Duguesclin s'armant d'un grand bâton, battit tellement ce misérable, qu'il resta couché sur les carreaux. Pendant cette scène, on ouvrit la porte et on fit évader les soi-disant pèlerins.

Livre V. Chap. 3. — 1367. Ménard, *Histoire de Duguesclin.*

Confiné à l'Abbaye de Saint-André, Duguesclin se fit estimer autant par ses aimables qualités que par sa valeur et ses exploits militaires : tout le monde désirait sa liberté. Un jour que le prince causait familièrement avec plusieurs seigneurs, le sire d'Albret lui demanda s'il pouvait, sans l'offenser, lui rapporter un bruit qui circulait dans le public ; le prince lui répondit que sa franchise serait pour lui une preuve de son amitié. On dit, répliqua d'Albret, *que vous ne retenez Duguesclin que parce que vous le craignez. — Je ne crains personne*, reprit le prince, *et je vais vous en donner la preuve.* En effet, il envoie chercher Duguesclin ; il arrive. Édouard lui demande des nouvelles de sa santé. « *Eh ! Monseigneur,* » répond le captif, *je m'ennuie bien de n'entendre que les souris de Bordeaux ; j'aimerais bien mieux entendre les rossignols de mon pays.— Il faut donc,* réplique le prince, *vous procurer cette satisfaction. Croirez-vous que certaines gens disent que je vous redoute ? — On ne peut,* répond Duguesclin, *me faire plus d'honneur qu'en publiant que mon épée paraît redoutable à un prince qui se fait également admirer et craindre. — Messire Bertrand,* reprit Édouard, *on se trompe : je ne connais pas la peur, je considère les gens de bien ; mais je n'en appréhende aucun. Ainsi, je vous mets à rançon.* » Le célèbre prisonnier remercie le prince, et s'écrie : « *Je ne suis plus prisonnier, puisque ma liberté ne tient plus qu'à l'argent. Ainsi, je n'hésite plus à déclarer que le comte de Transtamare peut, dès à présent, se regarder comme roi de Castille. Je lui procurerai une seconde fois cette couronne, malgré tous ceux qui voudront s'y opposer. Je le jure et j'y engage mon honneur, en présence de vous, Monseigneur, et de tous ces chevaliers qui m'entendent.* »

D. Devienne, *Histoire de Bordeaux.*

Livre V. Chap. 3. — 1367.

Ce discours si fier étonna tout le monde; le prince s
de lui répondre qu'il serait plus facile de le dire
faire. « *Je sais ce que je dis,* répond Duguesclin ; *m*
» *seigneur, ajouta-t-il, j'ose vous demander si vo*
» *reprochez pas d'avoir donné des secours à un auss*
» *homme que l'est Don Pedro, lui dont vous avez si c*
» *éprouvé la perfidie. Personne n'a pu comprendre*
» *étant aussi généreux que vous l'êtes, vous avez p*
» *soudre à accorder votre protection au meurtrier de*
» *et de la reine la plus respectable. Quoi qu'il en s*
» *moi la grâce de vous expliquer sur ma rançon; j*
» *à la payer. — Je ne vous demande,* dit le prin
» *que vous voudrez donner; je ne veux de votre arge*
» *la forme, et je ne vous taxe qu'à 100 florins.* » D
croyant qu'on lui tendait un piége pour rabaisser sa
ses mérites, répondit qu'il s'estimait assez pour c
devait payer 100,000 florins d'or. « *Comment,* dit
» 100,000 *florins d'or! c'en est trop; je n'en veux p*
» *Eh bien,* dit Bertrand, *je me taxe à* 70,000*; c'es*
» *nier mot; je n'en rabattrai rien. — Où prendrez*
» le prince, *une si grosse somme? — J'ai des amis*
» Bertrand: *les rois de France et de Castille ne me*
» *pas manquer pour si peu de chose. Et, d'ailleur*
» *pas de bonne femme dans mon pays qui ne se cotis*
» *rançon* (1). » Le prince, étonné comme les autr
de hardiesse et de franchise, but à sa santé, et lui d
» *pourrez partir quand vous voudrez pour chercher*
» *çon.* »

Froissart, *Supra.*

(1) Depuis ce temps, il n'était femme, en Bretagne, qui ne chantâ
son fuseau :

« Filons, femmes de la Bretagne,
» Filons la quenouille de lin,
» Pour rendre à la France, à l'Espagne,
» Messire Bertrand Duguesclin. »

La princesse de Galles arrivait à Bordeaux en même temps que Duguesclin allait partir; elle désirait le voir et le connaître. La ville lui offrit les présents accoutumés : des fruits confits et des vins de Bordeaux ; mais ayant appris qu'on n'en avait pas donné à Duguesclin, la généreuse princesse ordonna que tout ce qu'on venait de lui présenter fut porté, de sa part, à son hôtel, avec invitation à dîner pour le lendemain. Il se rendit auprès d'elle et fut accueilli avec bonté. Après dîner, elle lui témoigna sa surprise de ce qu'il s'était taxé à une somme si exorbitante, et exigea qu'il acceptât, de sa part, 30,000 florins d'or. Tout étonné, Duguesclin se jeta aux genoux de la princesse, et lui dit : « *Madame, j'ai toujours cru » jusqu'à présent être le plus laid chevalier qu'il y eût en » France ; mais, désormais, j'aurai meilleure opinion de ma » personne, puisque les dames me font des présents d'une si » grande conséquence.* » En rentrant, le soir, chez lui, il y trouva les 30,000 florins; il s'en servit pour payer ses dettes à Bordeaux et pour faire mettre en liberté des soldats bretons, prisonniers dans la ville.

Livre V. Chap. 3.

—

1367.

Voir note, à la page 501.

Après avoir passé par Paris, il se rendit en Bretagne; sa femme lui dit qu'elle avait employé tout son argent, tout le revenu de ses terres, sa vaisselle, ses pierreries et ses bijoux, pour secourir les gentilshommes qui s'étaient ruinés sous lui. Duguesclin l'embrassa avec joie et reconnaissance, et approuva sa noble conduite envers ses fidèles compatriotes. Les seigneurs bretons se réunirent et firent les 70,000 florins, et fournirent, en outre, une autre somme considérable pour lever de nouvelles troupes. Duguesclin prit cette somme et partit pour Bordeaux, paya la rançon de plusieurs Bretons qu'il rencontra à La Rochelle. Arrivé en présence d'Édouard, il voulut se jeter à ses genoux : le respect pour la royauté était un culte chez les Bretons. Le prince l'en empêcha, et lui demanda des nouvelles de son voyage; et venant, enfin, à la question de la rançon, il lui dit qu'il avait appris qu'il portait

Livre V. Chap. 3. — 1367.

beaucoup d'argent. Duguesclin lui répondit : « *Il*
» *Monseigneur, j'ai perdu le moins de temps qu'il m*
» *sible; j'étais fort impatient de jouir de ma liberté*
» *dre le comte de Transtamare, qui m'attend en E.*
» *est vrai aussi que j'ai trouvé plus d'argent qu'il ne*
» *lait pour dégager ma parole; mais je n'ai pas cr*
» *l'employer plus utilement et plus honorablement*
» *vrer tant de pauvres soldats et gentilshommes qu*
» *pas le moyen de se racheter, qui tous valent mieu*
» *et qui m'attendent à présent en Languedoc. Il n*
» *pas un sou des 70,000 florins que je vous apport*
» *aussi j'ai la satisfaction d'avoir procuré la libert*
» *mille braves soldats. — Et comment donc,* dit le
» souriant, *arrangerons-nous cette affaire? — Mo*
» répond le Breton, *je ne suis pas si difficile à pren*
» *je l'étais aux plaines de Navarette; je me souvi*
» *de l'endroit où est ma prison. Je vais m'y rendre,*
» *tendrai de nouveaux fonds pour ma rançon.* Alor
» lui dit : *Demeurez avec nous sur votre parole; vo*
» *viendra quand il pourra.* »

Le lendemain, pendant que le prince dînait dan
salle, mais à une table différente de celle où se
Duguesclin et quelques gentilshommes bretons,
gers entrèrent et prièrent le prince de recevoir la
Duguesclin, et de les dispenser d'entrer dans d'aut
à ce sujet. Le noble Breton entendit ce langage; e
1368. dans un transport de joie, but à la santé du princ
libérateurs. Alors l'un d'eux s'approcha de lui,
qu'outre les 70,000 florins, ils avaient ordre d'en
disposition 100,000 et plus, s'il en avait besoin. «
» *faudra pas tant,* dit le fier Breton; *je ne prend*
» *qui sera nécessaire pour délivrer tous les prisonn*
» *çais, bretons et castillans qui sont prisonniers à B*

Ayant arrangé ses affaires, Duguesclin remercia

et lui dit, en prenant congé de lui : « *Je pars pour l'Espagne,* Livre V. Chap. 3.
» *j'aurai sans doute l'honneur de vous y voir encore; car je*
» *m'attends que vous y viendrez pour rétablir Don Pedro. Au* 1368.
» *surplus, si vous y ramenez vos Anglais, je ne crois pas que*
» *vous deviez vous flatter des mêmes succès.* — *Allez*, dit le
» prince, *quant à moi, je ne sais encore quel parti je pren-*
» *drai.* »

Le jour de son départ fut bientôt connu; toute la population se porta au devant de lui. Chacun voulait voir de près un guerrier si noble et si généreux : la place de l'Abbaye fut encombrée de gens qui l'accompagnaient en partant, comme on faisait pour le triomphe d'un empereur à Rome.

CHAPITRE IV.

Les finances du prince de Galles ruinées.—L'impôt du fouage.—Plusi s'y opposent. — Rancune d'Albret contre le prince. — Les seigneu portent plainte au roi de France. — Discours admirable du comte d' Le roi de France embarrassé.— Il accueille avec bonté les députés fait citer le prince de Galles devant la Cour des Pairs. — Réponse Dépenses du prince. — Des villes se révoltent. — Observations de l'état des esprits, etc.

Livre V. — 1368. *Collection de Mémoires,* de Petitot, in-8°, tome 5. Froissart, I, 1.

La campagne de Castille nous a valu un peu de gl elle entraîna la ruine de nos finances, la décadence périté de notre cité, et hâta la chute de la dominatio dans la Guienne. Don Pedro oublia ses engageme prince de Galles ne sachant que faire pour remon nances, s'avisa d'établir un nouveau droit de fouag dire l'impôt d'*un franc par feu, le riche portant le* qui valait, pour la principauté d'Aquitaine seule, livres par an. Cette entreprise était très-délicate. I tement des États était nécessaire, selon les anciens la monarchie française et de l'Aquitaine; le pouvoir était loin d'y être absolu.

On convoqua donc les États-généraux à Niort (1368, nouveau style), et on y invita les députés de la noblesse et des bourgeois. On y représenta la nécessité de réformer plusieurs abus dans l'ordre tratif; on y indiqua les mesures qu'il fallait adopte parer les fautes des agents du roi et pour protéger et les personnes des habitants de la province. Le p mit tout et demanda pour les besoins du moment de 10 sous par feu pour cinq ans *seulement*. Les d cette demande souleva étaient vifs; mais, enfin,

de la Saintonge, du Poitou, de La Rochelle, du Limousin, consentirent à cette nouvelle et exorbitante taxe, à condition qu'elle n'aurait lieu que pendant cinq ans, et qu'il n'y aurait aucun changement, aucune modification dans les monnaies pendant sept ans. Les seigneurs de la Gascogne formaient le parti de l'opposition; ils refusèrent de voter l'impôt; et après avoir déduit les motifs de leur refus, ils sortirent de l'assemblée, déclarant « que leurs terres étaient franches de toute » dette, et que, du temps passé qu'ils avaient obéi au roi de » France, ils n'avaient été grevés ni pressés de pareilles im» positions. »

Livre V. Chap. 4.

1368.

Vivement affecté de cette opposition, le prince se retira à Angoulême et y convoqua une nouvelle assemblée, où, après de longues discussions, il fut autorisé (les Gascons y étant en minorité) à lever un impôt de 10 sous par feu pendant cinq ans. Le prince, à la demande des États, fit, en 1367, au mois de janvier (1368, nouveau style), une adresse à la province, où il reconnaît formellement que le subside qu'on lui accordait sous le nom de *fouage* est un pur don, et qu'il ne peut pas tirer à conséquence pour l'avenir. « Nous leur avons oc» troyé et octroyons, dit-il, que ledit offre et don qu'il nous » ont fait dudit *fouage* ne tourne, ni ne puisse tourner à eux, » à leurs successeurs, à aucun préjudice ou conséquence en » temps aucun (1). »

(1) *Lettres-patentes d'Édouard, fils aîné d'Angleterre, duc de Guienne, etc., etc.*

« ..... Item, que nous confirmissons et teneissons les priviléges à eux octroyés » par nostres tres cheirs seigneurs les roys d'Angleterre, desquieux ils avaient usé » et esté en paisible possession, etc., etc., etc.

» Item, que les octrois des fouages, impositions que nous avons levé sur leurs » terres, sur leurs subjects ne leur fut tourné à conséquence, et que doresnavant » nous ne leveissons en leurs dictes terres, sur leurs subjects, sans lassentiment et » lagraigment, partie des dicts Justiciers, si ce n'estoit pour la défense et tuition » de nostre prinscipauté.

» ..... Item, que sur les taxations, amendes et défenses faites et octroyées en » nostre cour, nous les feissons taxer selon les anciennes Coustumes.

Livre V. Chap. 4. — 1368.

Les Gascons ne se fiaient pas à ces belles pro[illegible]
avaient raison. Le prince ne tint pas sa parole; il [illegible]
dait qu'à établir un précédent, dont il pourrait a[illegible]
servir plus tard pour de nouveaux impôts. Ils [illegible]
cette mesure comme un empiètement sur leurs dro[illegible]
biens; ils étaient, d'ailleurs, bien dévoués, ainsi
prélats, au roi de France, et blessés, en outre, de [illegible]
de l'arrogance des agents anglais dans l'exercice de [illegible]
tions, et de l'exclusion des Gascons de toutes les [illegible]
cratives. Chandos avait été nommé connétable, e[illegible]
d'Angle maréchal. Mille choses semblaient concou[illegible]
fectionner la Guienne. Un jour, c'était avant l'expé[illegible]
pagne, le prince demanda au sire d'Albret combien [illegible]
1368. Froissart, *ibid.* — Scip Dupleix, tome 2. fournir d'hommes en cas de guerre : « *Mille lance*[illegible]
» bret, *de mes vassaux, mes terres bien gardées.* [illegible]
» *foi,* dit le prince en se tournant vers Felton et d'[illegible]
» glais, *on doit bien aimer le pays où l'on trouve* [illegible]
» *ron, qui peut suivre son seigneur à mille lances.* »

» ..... Nous voulons et affectons de tout nostre cuer le bien et pro[illegible]
» nostre dit prinscipauté et des dicts subjects d'icele, et aussi consid[illegible]
» obéissances, loyautez, services et octrois que nos dicts subjects no[illegible]
» tes fois que requis les avons, et auci considérant l'offre et le don [illegible]
» dicts prélats et nos subjects estans en nostre grand conseil d'assem[illegible]
» cité d'Angoulesme nous ont fait liberamment, c'est à savoir que [illegible]
» prendre et faire lever sur chacun de leurs subjects et habitants de [illegible]
» pauté dix sous, monnoie dessus dict, le fort portant le foible, cha[illegible]
» le temps de cinq ans, qu'ils nous ont requis que nous feissions fair[illegible]
» noie, table à prendre, et lever les dicts dix sous, la moitié de la p[illegible]
» au terme de Pasque prochain venant, et l'autre moitié à la feste de [illegible]
» sensuivant, et les aultres quatre années, de la moitié à la feste de s[illegible]
» tiste et l'aultre moitié, chacun an, à la feste de Noël, pour les cause[illegible]
» et plusieurs autres qui à ce nous émouvant ans dicts prélats, pou[illegible]
» Dieu et de saincte Église, et aux nobles et aux communs et à chacu[illegible]
» Voulons que le dit offre et don qu'ils nous ont fait du dit fouage n[illegible]
» puisse tourner à eux ne à leurs successeurs en aucun préjudice ou [illegible]
» temps aucun, etc., etc., etc.

» Donné en nostre châtel d'Angoulesme, le 26e jour du dit mois de [illegible]
» grâce 1367. »

du seigneur gascon fut satisfaite : il tint parole; mais le jour de départ étant arrivé, le prince, pour humilier le fier baron, n'en voulut accepter que deux cents. L'offense parut grave; elle fut vivement sentie. « Comment, s'écria d'Albret, Mgr le Prince » *se truffe et se gabe* (se moque de moi), quand il veut que » je donne congé à huit cents lances que j'ai retenues. Écri- » vez, dit-il à son clerc : Cher Sire, je suis grandement émer- » veillé des lettres que vous m'avez envoyées, et je ne sais » mie bonnement et ne trouve en moi conseil comment je dois » vous répondre..... Cher Sire, daignez savoir que je ne sau- » rais séparer les uns des autres : je suis le père, et le moin- » dre de tous; si quelques-uns y vont, tous iront bien ; ce » sais-je bien. »

Le prince de Galles, en recevant cette présomptueuse lettre, secoua la tête, et dit : « Le sire d'Albret est un grand » maître dans mon pays, puisqu'il croit pouvoir briser mes » ordonnances. Par Dieu! il n'en ira pas ainsi qu'il pense; » qu'il demeure, s'il veut, avec ses lances; sans ses hommes, » ferons-nous le voyage, s'il plaît à Dieu?

» Ah ! Monseigneur, dirent les Anglais qui étaient présents, » vous connaissez petitement les Gascons et comment ils s'en- » orgueillissent et nous aiment peu, et peu nous ont aimés » du temps passé. Ne vous souvient-il pas comment grande- » ment ils se boutaient jadis contre vous en la cité de Bor- » deaux, quand le roi Jean de France y fut amené! Ils disaient, » et maintenant tout haut, que par eux et par leurs entre- » prises, vous aviez fait le voyage et pris le roi, et bien fut » apparent qu'ils voulurent passer outre, car vous fûtes en » grands traités avec eux, plus de quatre mois, sans qu'ils » voulussent consentir que ledit roi allât en Angleterre. Il » fallut avant tout les satisfaire pour les tenir en amour. »

Le prince se contint; mais *grand, haut de courage et cruel dans sa haine,* il voulait une obéissance passive de la part de tous les sujets de son père, et résolut d'abaisser d'une ma-

Livre V. Chap. 4. — 1368.

nière exemplaire la fierté du seigneur d'Albret; m
d'Armagnac alla à Bordeaux et obtint du prince c
pardon de son neveu. De son côté, d'Albret ne p
prince la même affection qu'il avait toujours eue
rancune éclata contre le fouage.

1369.

Tous les seigneurs mécontents portent leurs
mois d'octobre, au roi de France, et demandent j
clarant que, s'il refusait de le faire, ils s'adresserai
que autre monarque. Dans cette circonstance, c'e
d'Armagnac qui porta la parole; il s'exprima en c

25 Janvier. Dupleix, *Histoire de Charles V.*

« Seigneur, jamais nation ne désira plus conserve
» que celle des Gascons. Renommés autrefois ent
» ples de la Celtibérie, ils aimèrent mieux égorger
» mes, leurs enfants, tous les gens âgés, toutes l
» inutiles, et les saler pour s'en repaître, que de
» aux Romains, qui les assiégeaient dans Sarragos
» cêtres, descendus de ce peuple, ayant traversé l
» pour habiter l'Aquitaine, ont résisté longtemps
» Dagobert, à Charles Martel et à Charlemagne,
» tenir cette liberté, et se sont plutôt rendus au
» douces et honnêtes des Français, qu'ils n'ont été
» la terreur et la force de leurs armes. Après avoi
» sieurs siècles sous la domination française, nous
» par quelle fatalité Louis le Jeune nous a livrés a
» qui nous eussent bientôt réduits en servitude, s
» nérosité, soutenue par la protection du roi de Fr
» mis un frein à leur tyrannie. Maintenant que l'A
» de vaincre avec nos armes, et pour notre malhe
» ces de la France, le prince de Galles, le plus f
» les hommes, n'affecte rien moins qu'une entière so
» sur nous, au mépris du sceptre français; et p
» notre soumission à l'épreuve, il nous accable d'im
» et insupportables, surtout à une nation libre. I
» commment d'en mettre un nouveau sur la Guienn

» pelle *fouage*, et qui lui rapporte un million et demi d'or par » année. Ce subside n'a d'autre objet que d'établir un fonds » qui puisse lui permettre de faire la guerre à la France. Ce » nouveau prince ne se contente pas de notre sang et de nos » armes, il veut encore nous enlever notre substance et celle » de nos familles, après qu'Édouard, son père, a épuisé la » France par les rançons qu'il a tirées des prisonniers faits à » la bataille de Poitiers, et par les brigandages des compa- » gnies qui ravagent avec tant de licence les provinces les » plus riches de votre royaume. Votre Majesté se trouvant, » en quelque sorte, plus intéressée à la levée de cet impôt » que nous-mêmes, est obligée, par toutes sortes de considéra- » tions, de nous prendre sous sa protection, de recevoir notre » appel, comme notre roi et souverain seigneur, et d'avoir » égard à nos plaintes. Il est vrai que l'Anglais publie et se » vante que Votre Majesté lui a cédé le droit de ressort et de » souveraineté sur la Guienne; mais outre que nous savons » que cela ayant été proposé, n'a jamais été décidé entière- » ment, faute d'une renonciation authentique, nous soutenons, » sauf le respect dû à Votre Majesté, que ni vous ni feu votre » père, de très-heureuse mémoire, n'avez pu nous assujétir » à un prince étranger, sans notre consentement, vu que nos » ancêtres se sont soumis aux vôtres, avec cette condition de » n'être pas traduits, pour cause ou sous prétexte quelconque, » à une domination étrangère. Nous ajoutons que vous ne » pouvez nous livrer, même avec notre consentement s'il est » vrai que, par la loi fondamentale de votre État, la souverai- » neté de votre couronne, en son tout et dans ses membres, soit » inaliénable. S'il arrivait, par quelque considération que ce » puisse être, que Votre Majesté se déterminât à nous aban- » donner à la tyrannie anglaise, plutôt que d'en supporter les » rigueurs (l'excès de notre zèle nous oblige de nous expri- » mer ainsi), nous aimons mieux nous donner à quelque prince » voisin, ainsi que nos ancêtres nous assujétirent autrefois aux

Livre V. Chap. 4. — 1369. » rois vos devanciers, parce que nous reconnaisso
» gouvernement français est plutôt une puissante p
» des sujets qu'une domination sans bornes. Ainsi, l'
» opprimant nos libertés, violant nos priviléges, re
» nos Coutumes, conférant tous les gouvernements,
» offices et bénéfices à ceux de sa nation, et nous
» avec toutes sortes de tyrannies, nous porte à l'un
» extrémités où, par la justice de Votre Majesté, nou
» délivrés de cette tyrannie, ou que le désespoir n
» implorer le secours de quelque autre puissant mon

Ce discours si beau, si admirable, où respirait l
tisme le plus pur et l'amour passionné de la liberté,
tous les cœurs; ils étaient dignes d'être libres, d'êt
çais, ces hommes qui faisaient ainsi vibrer aux oreill
de France ces mâles accents de la liberté, et qui sav
trir la tyrannie d'un joug étranger, tout en maintena
droits et franchises; mais le roi de France, par le
NOTE 29. Bretigny, avait renoncé à la souveraineté de la
Édouard avait renoncé au titre de roi de France; de
ans, on n'avait fait aucun appel devant lui des jugem
dus par Édouard et ses officiers de justice. Charle
donc à recevoir l'appel des seigneurs gascons; so
assemblé lui fit entendre que le douzième article
de Bretigny, qui stipulait la renonciation à la souver
la Guienne, n'avait pas été expressément ratifié à Ca
les Anglais n'avaient pas observé plusieurs articles de
qu'ils n'avaient pas retiré leurs troupes de plusieu
appartenant à la France; qu'ils avaient donné des se
D. Devienne, page 73. ennemis de l'État; qu'ils cherchaient à miner insens
la puissance de la France, et qu'il fallait prévenir l
fides desseins, en recevant l'appel des Gascons et e
parant, dès lors, aux éventualités de la guerre.

Fort de l'opinion et de l'approbation de son conseil
accueillit avec bienveillance les députés gascons,

traité avec eux. Le 25 janvier suivant, il nomma le sénéchal de Toulouse son commissaire pour tout ce qui regardait les appellations, et lui confia les lettres de citation, que ce sénéchal chargea un chevalier, homme de confiance, et un clerc en droit, Bernard Pelot, juge criminel de Toulouse, de porter à Bordeaux, et de les communiquer au Prince-Noir, pour qu'il eût à comparaître devant la Cour des Pairs, en raison des faits et griefs à lui imputés.

Livre V. Chap. 4.

1369.

Froissart, part. II, ch. 260.

Les commissaires arrivent à Bordeaux, chargés d'une mission secrète ; le prince, ignorant leur dessein, les accueille avec bonté. Alors Pelot, déroulant un parchemin, lui lut la citation que nous donnons en note (1).

Ayant entendu la lecture de la citation, il lança aux commissaires un regard de colère ; et secouant la tête, s'écrie : « Il m'invite à Paris ! Oui, j'irai ; mais ce sera le bacinet » (casque) en tête et avec soixante mille hommes ; il en coû» tera cent mille vies. » Tremblants et craintifs, les deux messagers se jetèrent aux pieds du prince et réclamèrent son indulgence, le priant de considérer qu'ils étaient obligés d'obéir à leur roi, et qu'ils n'avaient d'autre tort que d'avoir fidèlement rempli leur commission. « Je ne vous en veux pas, dit » le prince ; mais je blâme ceux qui vous ont envoyés vers

(1) « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à notre neveu, le prince de Gal» les et d'Aquitaine, salut :

» Comme ainsi, soit que plusieurs prélats, barons, chevaliers, universités, com» munes, colléges des marches et limitations du pays de Gascogne... avec plusieurs » autres des pays et duché d'Aquitaine se soient retirés par devers nous, en notre » cour, pour avoir droit sur aucuns griefs et molestes indues, que vous, par faible » conseil et simple information, leur avez proposé à faire, de laquelle chose sommes » tant émerveillés ; donc pour obvier et remédier à ces choses, nous nous sommes » *adhers* (adhérés) et *adherhons* avec eux, tant que, de Nostre Majesté royale et sei» gneurie, vous commandons que vous veniez en notre cité de Paris, en propre per» sonne, et vous présentiez devant nous, en notre Chambre des Pairs, pour ouïr » droit sur les dictes complaintes et griefs émus de par vous à faire sur votre peuple, » qui clame à avoir ressort en notre cour..... et soit au plus hâtivement que vous » pourrez.

» Donné à Paris, le 25e jour du mois de janvier 1369. »

Livre V. Chap. 4.

—

1369.

Froissart, *Supra.*

» moi. Votre roi a tort de s'allier avec mes sujets r
» de vouloir se faire juge d'une querelle qui ne l
» point. Je ne reconnais que mon père pour mon
» suzerain; et avant qu'il en soit autrement, il en co
» mille vies. » Les commissaires royaux se mirent
mais craignant qu'ils fissent des plaisanteries sur so
de ce qu'il leur avait permis de lui signifier une cita
son palais à Bordeaux, le prince les fit arrêter sou
rable prétexte, comme espions du comte d'Armag
laume Le Moine, sénéchal d'Agenais, les fit jeter e
l'un d'eux y mourut; l'autre fut élargi un peu plus
sieurs notes furent échangées, mais sans fruit; on
des hostilités ouvertes; et après plusieurs avantages
par les troupes et les amis de Charles V, la Guienn
clarée confisquée au profit de la France.

Froissart, *idem*, ch. CCLIV.

A peine cette nouvelle fut-elle répandue, que
villes se soulevèrent contre les Anglais: une révolu
se fit dans les esprits. Les Bazadais refusèrent l'im
trésoriers cessèrent de tenir leurs comptes dans le
Périgord, l'Agenais et le Rouergue. Les finances r
sombrirent un peu le front du prince de Galles; Je
connétable de Bordeaux, vint à mourir. On le s
caisse; mais elle était trop légère pour combler le
semblerait, cependant, que la générosité du prince
à Bordeaux à mesure que ses revenus diminuaie
donné l'année précédente à R. de Walsham, son
à Chandos, à de Gournay et à d'autres favoris,
moitié des baillies qu'il possédait encore dans le B

Delpit, CXLIV.

Le roi d'Angleterre, informé de l'état des esprits à
dans toute la Gascogne, fut affligé de l'imprudence
et attristé à la vue des conséquences qui pourraie
ter. Il se hâta de révoquer tout ce que le jeune p
fait; il publia, à ces fins, le 7 novembre 1370, c
patentes, qui sont la reconnaissance la plus formel

chises de notre province. Ce document est trop important pour ne pas trouver place dans notre travail (1).

Mais comme la fortune semblait abandonner les Anglais, les Gascons tournèrent leurs regards vers la puissance victorieuse. Froissart attribue ce revirement de l'opinion publique à l'inconstance naturelle des Gascons et à l'insupportable insolence des Anglais. Tout cela peut être vrai; mais il est certain que la désaffection avait commencé avec l'établissement du fouage. Le prince fit tout ce qu'il dépendait de lui pour conserver l'amitié des Bordelais : il parcourait le pays, allait souvent demeurer quelques jours au château de Condat. Il autorisa les Bretons, les Irlandais et les Normands, à com-

(1) « Édouard, par la grâce de Dieu, etc., etc. :
» Sachez tous que, nous considérans et regardans aux besognes des metis, mar- » ches et limitations de nostre seigneurie d'Aquitaine, comme aussi elle s'étend de » chef en chef, avons esté présentement informez d'aucuns molestes et griefs, faicts » ou pensez à faire de par nostre tres cher fils le prince de Galles, ès pays dessus » dit. Pourquoi nous étant tenus, et le voulons estre, d'obvier et remédier à toutes » choses indues, et à toutes haines et rancunes d'entre nous et nos féaux amis et » subjects, annonçons et prononçons, certifions et ratifions que nous, de mûre et » bonne volonté, et par grande délibération de conseil à ce appelé, voulons que nostre » tres cher fils le prince de Galles se déporte de toutes exactions faictes ou à faire, » et restituer à tous ceux et icelles, que grevés et pressés auront été par lui, ou par » ses gens et officiers en Aquitaine, tous contes, frais et dommages levez et à lever, » au nom des dictes exactions, aides et fouages. Et si aucuns de nos féaux subjects » et amis, tant prélats comme gens d'église, colléges, universités, évesque, comtes, » vicomtes, barons, chevaliers, communautés et gens de cités et bonnes villes, se » sont retournez et se sont voulus tenir, pour mauvaise information et pauvres avis, » à l'opinion de nostre adversaire, le roi de France, nous leur pardonnons ce mes- » faict, si, ces lettres vues, ils retournent vers nous, ou un mois après, et prions » nos loyaux et certains amis qu'ils se tiennent en leur estat, tant que de leur foi et » hommage ils se soient reprochés, laquelle chose nous déplaisait grandement et la » verrions trop ennuis. Et de nostre tres cher fils ou aucuns de ses gens, ils se » plaignent en disant qu'ils soient aucunement grevez ou pressez, ayent esté au temps » passé, nous leur fairons amender leurs griefs tellement que par raison devra suf- » fire, pour nourrir paix, amour, concorde et unité entre nous et ceux des metis, » marches et limitations dessus dictes. Et afin qu'ils tiennent ces choses à vérité, » nous voulons que chascun prenne et ait la copie de ces présentes, lesquelles nous » avons solennellement jurés à tenir et non enfreindre, sur le corps de N.-S. Jésus- » Christ : présent, nostre cher fils, Jean duc de Lancastre, etc., etc. »

Livre V. Chap. 4. — 1369.

mercer librement avec Libourne. Aussi les Libourna
reconnaissants ; ils lui restèrent fidèles ; mais il n'en
de même des autres villes de la province. « Dans
» que j'étais à Bordeaux, dit Froissart, et que le
» Galles alla en Espagne, je vis que l'orgueil des An
» si grand, qu'ils ne pouvaient se résoudre à tra
» amitié d'autres gens que ceux de leur pays, et q
» seigneurs de Gascogne eussent tout sacrifié pour
» pendant ils ne pouvaient obtenir qu'on leur donn
» charge, ce qui commença à les indisposer ; et
» purent le faire connaître, ils n'en laissèrent pas
» l'occasion. Le comte d'Armagnac et le sire d'Alb
» rent à la tête des mécontents, et Charles V ache
» gagner par ses libéralités et par la douceur de so
» nement. *Car ainsi veulent être les Gascons mené*
» dant, il y avait une raison qui faisait que malgré l
» des Anglais, les Gascons aimaient encore mieux
» leur domination que sous celle de la France. J'ou
» dire au seigneur d'Albret, étant à Paris, une par
» notai bien, quoiqu'il semblât la dire pour plaisa
» chevalier de Bretagne lui ayant demandé des no
» son pays, et s'il persistait longtemps au service de
» il lui répondait qu'il le pensait ainsi, et qu'il s'
» assez bien. Cependant, ajouta-t-il, j'avais plus d'
» mes gens aussi, quand je faisais la guerre pour le
» gleterre, que je n'en ai maintenant ; car quand
» vauchions à l'aventure, nous trouvions toujours
» riches marchands de Toulouse, de Condom, de La
» de Bergerac ; il se passait peu de jours que nous
» quelque bonne prise, et maintenant tout nous
» Alors le baron se prit à rire, et lui dit : C'est là d
» des Gascons ! Pour moi, qui entendis cette parc
» que le sire d'Albret commençait à se repentir d'
» çais ; et peu après, on apprit que le sire de Mu

» seigneur de Rauzan, le sire de Duras et le sire de Langoiran, quoique comblés des bienfaits du roi, dont ils avaient » imploré le secours, étaient rentrés au service des Anglais. » Telle est la nation des Gascons : ils ne sont point stables; » mais encore aimaient-ils plus les Anglais que les Français; » car leur guerre est plus belle sur les Français que sur les » Anglais. »

Nous trouvons, sous la date de 1369, un vieux document que M. de Taillefer a cité dans les *Antiquités de Vésone*, et dont il convient de dire un mot: T. 1er, p. 147.

Dans ce temps, Louis, duc d'Anjou, frère du roi Charles V et son lieutenant général en Languedoc, rétablit, par une Charte datée de Toulouse, au mois d'octobre 1369, les anciennes assises de *Vésone* (Périgueux), desquelles les villes de Bordeaux et Bayonne étaient dans l'usage de ressortir pour les causes d'appel (1).

L'existence et la portée de cet ancien titre ne sauraient s'expliquer que par les sentiments de défiance que Bordeaux avait toujours inspirés aux Français, sous la domination anglaise. De tout temps, la France désirait s'incorporer la Guienne; mais les Bordelais étaient toujours le seul, le plus grand obstacle à l'accomplissement de ses désirs. Il résulterait donc de ce document, que, pendant cette période si agitée de notre histoire, le gouvernement français voulait punir les Bordelais, diminuer leur influence, amoindrir leurs ressources, en transférant la Cour des appels à Périgueux, dont les habitants sympathisaient davantage avec les Français; et quoique nous trouvions, après un laps de soixante ans, un appel fait aux maire et consuls de Périgueux, en 1428, par les maires et jurats des villes d'Aire et de Dax, en Gascogne, nous ne croyons pas

(1) Cum ab antiguo maxima pars Ducatus Aquitanie *(sic)* ut villa Burdegualis et Baione et plures alie *(sic)* haberent ressortiri in assisiagiis de Petragoris in causis appellationum, etc., etc.

Livre V. Chap. 4. — 1369.

que M. Vulgrin de Taillefer soit par cela autorisé
Vésone, du temps d'Auguste, *devint la cité métropo*
l'Aquitaine.

Pline parle de Vésone (Périgueux) ; mais rien,
toire d'Aquitaine, ne prouve que cette ville ait ja
à effacer l'antique Burdigala.

CHAPITRE V.

La guerre recommence. — Les Français en Guienne. — Leurs travaux militaires.— Assemblée des barons à Bordeaux. — Le Prince-Noir s'en va à Londres. — Son caractère. — Sa mort. — Le duc de Lancastre arrive à Bordeaux. — Il épouse Constance de Castille.—Ses embarras financiers.— État fâcheux de ses troupes. —Mort de Pommiers.—Sage politique d'Édouard.—Mort de Colomb.—Les excès des *Routiers*.—Bataille d'Eymet.—Réduction de plus de cent cinquante villes ou châteaux-forts en Guienne.—Démolition du château de Condate.—Siéges de Castillon, de Saint-Macaire.— De Duras. — La puissance anglaise presque anéantie.

La guerre recommença avec ardeur. Le roi de France envoya deux armées en Guienne, sous les ordres des ducs d'Anjou et de Berry : l'une d'elles devait arriver à Bordeaux par La Réole, et l'autre par Limoges. D'Anjou, accompagné de Duguesclin, des seigneurs gascons mécontents et de plusieurs cardinaux, quitta Toulouse avec deux mille lances, six mille fantassins, et marcha sur Bordeaux, en réduisant Agen, Port-Sainte-Marie, Tonneins et Aiguillon, et en ravageant les campagnes. La ville de Bazas tomba aussi au pouvoir du duc d'Anjou, qui, le 5 mars, y établit, comme gouverneur, Jâmes Ysalguier, chevalier à 100 liv. d'or par mois ; il y avait une garnison de soixante-dix-neuf hommes d'armes et vingt archers. Arrivés devant Linde-sur-Dordogne, les Français furent repoussés par le commandant de la place, Batefol, homme intrépide ; mais se voyant dans l'impossibilité de résister longtemps, consentit enfin à rendre la ville le lendemain. Le captal de Buch, qui commandait à Bergerac, ayant appris cette triste résolution de Batefol, se rendit la nuit à Linde : on lui ouvrit les portes à la pointe du jour, et, marchant droit à l'autre extrémité de la ville, où le commandant allait recevoir les Français, lui passe l'épée à travers le corps, en s'é-

Livre V. — 1370.

Livre V. Chap. 5. — 1370. criant : « Traître, voilà ta dernière trahison. » Il
les remparts, déploya son étendard, et força les
découragés, à se retirer. Pendant ce temps, le duc
ravageait le Limousin et réduisait les villes qui recon
Delpit, Mˢ de Wolf., p. 129. l'autorité d'Édouard. La puissance anglaise s'en alla
beaux; mais on apprit, à la grande satisfaction d
philes, que le duc de Lancastre venait enfin de dé
Bordeaux avec de nouvelles troupes. Il était tem
avait plus dans la Guienne que les villes de Bor
Bayonne et de Libourne, qui reconnussent l'autor
d'Angleterre, malgré les priviléges et les faveurs d
comblé toutes les villes et les Gascons en général, c
eût aboli le fouage et quelques autres impôts vexa
blis par le Prince-Noir. La défection était générale
rageante pour les Anglais : indigné de tant de h
trahisons, le prince de Galles ne contenait pas sa
souffrait horriblement d'une hydropisie, dont il ava
les premières atteintes en Espagne; il avait éprouvé
malheurs domestiques, surtout la mort prématurée
aîné, à Bordeaux. Cependant, il ranima ses forces
se rendit à Limoges, qui s'était honteusement rendue
çais; il en fit abattre les murs, démolir les forts, e
lâche vengeance, fit massacrer plus de trois mille
de tout âge, des deux sexes, de toute condition. *I*
les âmes, dit Froissart; *car elles furent martyres.*

1371. Comme les circonstances politiques de la Guienne
une fâcheuse influence sur sa santé, et que, d'ailleur
die empirait tous les jours, on lui conseilla d'aller re
du pays natal. Ce conseil lui parut bon : il l'ado
avant de partir, il convoqua tous les seigneurs de la
à Saint-André, à Bordeaux, et leur ayant exposé s
il leur fit prêter serment de fidélité à Jean de Lan
oncle, qu'il venait de nommer son lieutenant géné

Après cette imposante solennité, à laquelle assi

Montferrand, les Pommiers, les seigneurs de Civrac, de Lalande, de Duras, de Blanquefort, de Castets, etc., etc., le prince s'embarqua avec sa femme et son fils Richard; arrivé à Londres, il se démit, entre les mains de son père, de sa principauté d'Aquitaine, et, de ce jour, ne fit que languir jusqu'à sa mort, qui arriva en 1376, dans la quarante-sixième année de son âge. Édouard de Galles passe pour le prince le plus accompli que l'Angleterre ait produit : affable, humain, généreux, modeste au milieu de ses triomphes, il possédait toutes les qualités qui font regretter l'homme, aimer le prince, et qui composent le caractère d'un héros. Il foulait, il est vrai, ses sujets par des impôts écrasants; mais c'était plutôt les nécessités des circonstances d'alors que des actes d'oppression ou de despotisme. Inflexible dans ses projets, il aimait à vaincre les difficultés, et personne n'a contesté ses beaux talents militaires. Il aimait Bordeaux; il y était aimé. On a dit qu'il voulait détruire l'empire français: dans l'ivresse de la gloire, la pensée en a pu lui venir; mais il était trop éclairé pour ne pas voir les difficultés d'une semblable entreprise. Sa mort a été, à Londres comme à Bordeaux, le sujet d'un deuil général et le signal de la décadence de la domination anglaise en Guienne (1).

Livre V. Chap. 5. — 1371.

Lancastre n'était pas l'homme qu'il fallait envoyer à la place du Prince-Noir; il s'occupait de ses propres affaires et négligeait celles de son roi. Il demanda la main de Constance, fille de Pedro le Cruel, de Castille; il alla au devant d'elle jusqu'à Rochefort, où le mariage eut lieu, et rentra, avec sa jeune épouse et une brillante suite, à Bordeaux, au milieu de fêtes et de réjouissances publiques. Il croyait ressaisir par ce mariage les droits de sa femme au trône de Castille. Il alla plus loin encore : il prit le titre de roi de Castille, et alla en An-

1372.

Thom. Otterbourne, page 147. — Walsingham, 181.

(1) Il y eut dans ce temps-là, au mois de mai 1373, plusieurs tremblements de terre, dont nous parlerons plus tard.

Livre V. Chap. 5. — gleterre demander des secours pour rétablir sa f
ses droits. Avant de partir, il convoqua une assem
1372. rale à Bordeaux, et nomma gouverneurs de la prov
Froissart, *idem.* dant son absence, le captal de Buch, les seigneurs
dan et de Lesparre.

Pendant son absence, le duc d'Anjou parcourai
queur toute la province: Felton, sénéchal de Bor
saya d'arrêter ses triomphes; mais en vain. Tous l
livrés furent au profit de la France, malgré les for
des Duras, des Caumont, des Mussidan et des
1373. gneurs, amis des Anglais. Le duc de Lancastre
Delpit, averti du danger, et expédié avec des forces impo
Ms de Wolf. expulser les Français de la Guienne. A cette é
CLXXXV. dettes de la dernière expédition n'étaient pas payée
de l'état déplorable des finances du duc; les ré
étaient devenues si nombreuses, que le duc déf
trésoriers de payer aucune dette arriérée, exce
restors des chevaux, et seulement aux hommes qui
l'engagement d'accompagner encore le prince à
Cette mesure était trop impolitique pour ne pas p
effets désastreux: la désertion se mit dans l'armée
son père, pour s'y opposer, fut obligé de donner
Delpit, *idem.* prisonner à Londres tous ceux qui revenaient
sans un congé spécial du duc de Lancastre.

Pendant ce temps, les corps d'armées, sous les
duc d'Anjou, de Louis de Bourbon, s'étaient réuni
1374. clin était de cette campagne. Ils prirent La Réole,
après trois jours de résistance, et réduisirent succ
Saint-Macaire, Langon et plusieurs autres villes s
bords de la Garonne.

Tel était l'état fâcheux de la Guienne lorsque
Lancastre débarqua à Calais, le 20 juillet 1373. D
gue et pénible marche vers Bordeaux, il eut la
perdre beaucoup d'hommes par le froid, la faim, l

ıches des Français : de trente mille chevaux de trait, à peine en eut-il six mille en arrivant à)n voyait, si nous en croyons Froissart, de nobles e traîner à pied, sans armure, mendier leur pain porte, *sans en trouver*. Ayant reposé ses troupes cité, le duc marcha sur la Haute-Guienne; mais une trêve entre les deux nations avait été conclue elle fut prolongée jusqu'au mois d'avril 1377. Les ınt suspendues, Lancastre s'en retourna en Angle-nt le soin des affaires à Felton, grand-sénéchal

Livre V. Chap. 5.

1374. Froissart, *Supra.*

Chroniques de Saint-Denis.

1375. Rymer, III.

Thoyras, III, ch. 10.

ıit loin d'être un homme politique; la bonne vo-lélité ne suffisent pas toujours Il voyait la Guienne ı lambeaux, sans pouvoir la retenir. La faiblesse se trahissait par les mesures acerbes et vindica-prirent pour empêcher une défection complète. ıs de mal qu'il ne croyait à ses maîtres, en vou-es rigueurs particulières, les venger des défaites t essuyées. Dans les dernières circonstances, Ama-ımiers avait cru devoir garder une espèce de neu-: les parties belligérantes; mais sa conduite parut Felton. Il fut arrêté et convaincu d'avoir voulu 'rançais le château de Fronsac. Felton le fit déca-place de Bordeaux, et confisqua sa vicomté au Angleterre. Son oncle, craignant le même sort et pas venger les malheurs de sa famille, s'en alla à à son retour, il s'attacha aux Français et rechercha occasions de vexer le sire de Lesparre et tous ceux pris part à la condamnation de son neveu. Ces particulières nuisaient beaucoup à la cause de : elles trahissaient la faiblesse et la peur de ses es étaient souverainement impolitiques et contrai-;es intentions du roi Édouard, qui avait fait tout ce ıit possible pour s'attacher les Bordelais. Il avait,

Froissart, tome 2, liv. II.

Livre V. Chap. 5. — 1377. *Bul. polymath. du Musée de Bordeaux,* année 1812. — Don Vaissette, *Histoire du Languedoc,* tome 4.

fourrageurs. Le combat s'engagea à Eymet, le 1er
(1er septembre disent les *Grandes Chroniques de F*
mêlée fut rude. La terre fut bientôt jonchée de lanc
de blessés et de morts, et des ruisseaux de sang co
le champ de bataille. Les seigneurs de Grignols e
y périrent ; Felton et les seigneurs gascons, ses ar
faits prisonniers. Quelques-uns se sauvèrent dans l
gnes et furent recueillis et ramenés à Bordeaux pa
de la ville, Jean de Moulton, à la tête de cent lance
néchal des Landes, Guillaume Helman avec ses s
se portaient au devant de leurs compatriotes.

Les Français, fiers de leurs succès, s'en retournè
gerac avec leurs prisonniers, et y furent accueillis
port. Le siége fut pressé avec une nouvelle vigueu
que la ville voulut se rendre : d'Albret s'y opposa ; m
toute résistance inutile, il se retrancha dans le for
cuq, ou de Monin, au delà du pont, du côté de l'A
3 Septembre. il se défendit en désespéré. Après la prise de Ber
Français allèrent piller Sainte-Foy, *petite ville et pe*
dit Froissart. Créon se rendit, et le maréchal de S
le sire de Coucy se rendirent maîtres de Saint-Ém
Libourne. Duguesclin, en haine du nom anglais, fi
molir le château de Condate, qui lui avait servi de
duc d'Anjou lui-même alla assiéger le château de
caire.

Après avoir demeuré quelque temps au pouvo
d'Anjou, les quatre barons gascons obtinrent leur l
la foi d'un serment de fidélité au roi de France. D'
assiéger Castillon-sur-Dordogne, qui appartenait au
Buch. Le siége fut poussé avec vigueur : comme le
dépeuplé et l'agriculture négligée dans un rayon de
lieues, la famine se mit dans les rangs des assiége
mit dans la nécessité d'aller chercher au loin des
des approvisionnements de toutes sortes pour les l

x. Les paysans, qui penchaient pour les Anglais, Livre V. Chap. 5.
les embûches à ces corps dispersés, et en faisaient
e carnage. Mais, enfin, après une héroïque résis- 1377.
ouze jours, Castillon se rendit à la France : la gar-
t la liberté de sortir, biens et vies saufs, et de se
aint-Macaire, qui tenait encore, au grand chagrin
is. Alors le duc d'Anjou ayant appris que les quatre
avaient été ses prisonniers avaient violé leur ser-
délité au roi de France, jura de s'en venger et de
sentir, par une punition exemplaire, l'énormité de
. Mais avant d'attaquer leurs propriétés, il alla as-
veterre, qui résista trois jours ; Montségur se rendit
in ; Caudrot résista noblement pendant quatre jours ;
acaire, après quatre jours d'une glorieuse résistance,
toutes parts par huit truies et huit engins, fut enfin
rendre. Les Français y pénétrèrent et y trouvè-
oup de pain et de vin, dit Froissart, ainsi que de
isons, qu'ils admirèrent à cause de leur beauté. La
retira à Bordeaux. Alors les Français, moins gênés
opérations militaires, parcoururent le pays en toute
réduisirent Castets, Langon, plusieurs places for- Froissart, tome 2, liv. II, chap. 6.
tout, cent trente-quatre villes ou châteaux-forts.
urs de Budos, de Caumont, de Villandraut, vinrent
acaire se soumettre à la France.
r de ses succès, le duc alla attaquer Cadillac, et, de
it devant Duras ; il voulait enfin réaliser ses projets
nce contre les barons infidèles à leurs serments. Le
e Duras s'y était rendu pour défendre son château :
t violente ; elle fut faite le 8 octobre 1377, sur
ints, tout autour et à la fois ; mais la résistance
ue ; rien ne put vaincre l'intrépidité des défenseurs.
frit 500 liv. à celui qui entrerait le premier dans
Plusieurs vaillants soldats se présentent ; mais ils
rsés morts ou grièvement blessés. Les autres sont

Livre V. Chap. 5. — 1377.

découragés; mais, enfin, Langoiran arrive: il était
à ses serments à la France; il voulait faire preuve
ment envers ses nouveaux maîtres et se venger au
ras, dont il avait à se plaindre. Il monte sur un
l'épée à la main; et peu soucieux de sa vie comme
il saute sur les murs, assailli de mille coups; on le
toutes parts, on lui arrache le camail et le bassine
de la tête. Il se défend en désespéré, et ménage
le temps de monter sur les remparts. Mille Franç
rent et le sauvent; le combat est sanglant. Le c
assiégés était celui du désespoir; ils furent tous p
de l'épée. Dans aucun combat ou siége, durant ce
gne, on n'eut à enregistrer tant de hauts faits d'ar
tomba bientôt après au pouvoir des Français; et
de 1377, il ne restait plus aux Anglais, dans la Gu
Bordeaux, Bayonne, Dax, Fronsac et Bazas, Mor
Mer, quelques petites places du Médoc, des La
Labourdan. Le château de Duras tenait encore
reddition de la ville; le duc d'Anjou en reçut le
composition, et lui permit de se rendre à Bordea
d'Angleterre, pour le dédommager de son château
sa vie durant, la prévôté de Bayonne, avec les c
Montségur et de Lesparre.

Froissart, *ibid.* — *Chroniques de Saint-Denis.*

CHAPITRE VI.

glaise à Bordeaux. — Le siége de la Tour de Mambert à Pauillac.— our. — Succès du duc d'Anjou. — Ligue entre Bordeaux et les villes s'appellent ses *filleules*. — Conduite du seigneur de Mussidan. — né devant Cadillac.—Escarmouches entre les Gascons et les Français. que de Bordeaux emprisonné en Espagne. — Le schisme. — Le Pape le vicaire de Saint-Michel. — Démêlés de la municipalité avec le hard protége le clergé.— Sa lettre.—Les joutes, ou tournois, de Bor-

par ces luttes incessantes, l'Angleterre désirait la mbarras étaient grands et nombreux. Elle eut be- lques jours de repos, ne fût-ce que pour respirer et nter ses affaires. Charles V, au contraire, paraissait finir avec ces fiers insulaires, et de les chasser de . Cependant, il ne fit rien de bien important pour e but, pendant une grande partie de 1378. Mais is que Charles le Mauvais, roi de Navarre, avait secours aux Anglais, il résolut de prévenir cette dépouillant ce roi de ses États. De leur côté, les voyèrent à Bordeaux, sous les ordres du sire de ne escadre composée de mille hommes d'armes, archers, qui furent bientôt rejoints par quatre ons. L'escadre pénétra sans difficulté dans la Gi- ever, en passant, le siége de Mortagne, et arriva à d'où Néville envoya cinq cents lances et mille ar- avarre, au secours de Charles le Mauvais. Le châ- onsac était alors confisqué sur les Pommiers; la nt confiée à Néville, qui, pour mieux s'attacher les du pays, leur paya les arrérages de la dernière envoya des troupes pour faire le siége de la Tour

Livre V. — 1378.

NOTE 30

Livre V. Chap. 6.

—

1378. Baurein, *Variétés bordelaises*, tome 2, p. 121.

de Mambert, en Médoc, où les Français s'étaient établ
il fallait un bâtiment qui portât aux assiégeants d
et qui pût les garantir contre les attaques dirigées
la rivière, il prit à son service un navire de Borde
en course, capitaine Gaston, et portant trente hor
quipage, dont quatre étaient canonniers, à 12 liv
chacun; les autres avaient chacun 6 liv. par mois,
lui-même 15. Violemment attaquée par trois cents
garnison se rendit et se retira au camp français. L
firent réparer le fort; elle servait à la défense du

Cependant, le duc d'Anjou parcourait le pays e
Bordeaux tenait encore, grâce à ses fortifications
cilité que la Garonne offrait aux Anglais d'y intr
vivres et des hommes. Plusieurs petites villes du p
autres La Réole, Bazas et presque tous les château
s'étaient rendus à Charles V, étaient rentrées au p
l'Angleterre après le départ des Français; ils n'a
assez de troupes pour occuper militairement tous
et, en quittant le pays, ils voyaient avec douleur le
recourir de nouveau à la protection de l'Angleter
d'Anjou, indigné de ces défections, se mit en camp
en faire une punition exemplaire, et même pour fai
de Bordeaux. Il arriva devant La Réole le 15 aoû
s'être rendu maître de la place, alla assiéger Baz
voulait marcher sur Bordeaux; mais ayant appris
de Néville, et n'ayant pas de forces suffisantes, il
Toulouse.

1379. Pendant ce temps, les habitants des villes du pa
lais, voyant se multiplier les réactions et les calamit
entraînent à leur suite, et ne pouvant plus se fier
gneurs, qui changeaient de drapeaux à volonté et
Anglais ou Français, selon leurs intérêts privés,
enfin que l'union fait la force, et qu'une confédéra
eux pourrait seule les garantir contre les fléaux de

éplorables vicissitudes. Ils formèrent, le 22 juillet Livre V. Chap. 6.
ligue défensive, une république fédérative, sous
ronage de Bordeaux, dont les habitants, profitant 1379.
du commerce avec les îles Britanniques, s'étaient Delurbe,
ontrés fidèles à cette puissance. Cette confédération *Chroniques*, folio 30.
ait de Bourg, Blaye, Saint-Émilion, Libourne, Cas-
nt-Macaire, Cadillac et Rions; ces petites villes Darnal, *Chroniques*,
t les *filleules* de Bordeaux, qui, étant la capitale supplément.
rit le nom de *marraine* à leur égard. Elles s'obli-
entr'aider contre les ennemis communs, à défendre
dont les garnisons seraient appelées ailleurs, et à
rvice actif (1). Bordeaux était le point central où
ent les affaires, et d'où l'on devait envoyer, en cas
des hommes expérimentés pour commander dans
villes; c'était à Bordeaux que les députés des vil-
s devaient se réunir pour discuter les intérêts gé-
usieurs autres localités, entre autres l'abbaye de
obtinrent de Néville des lettres de sauvegarde;
laume fit publier les siennes au mois de mai, par Cirot,
e de la ville, dans tous les carrefours et places *Histoire de la*
Peu à peu le pays prit un aspect rassurant; la paix *Grande-Sauve*,
naître. tome 2.

affaire d'Eymet, le seigneur de Mussidan se tenait
ais il regrettait le beau ciel de Bordeaux et le ser-
avait fait au roi de France. Un beau jour, en proie
rins et à une mélancolie énervante, il s'échappa de
té sur un beau cheval; et après des marches lon-
gantes, arriva à Bordeaux, où il fit sa soumission
Néville. Langoiran, le compagnon de sa défection,
pas; il resta fidèle à la France, et passa son temps

si la vila de Bordeu et lo pays de la obedience deu Rey nostre senhor
ada per commandement de lui o de son loctenent que nos seram tot
vila et de sotz la baneyra de la deyta vila todas vetz que nos ne se-
er la deyta vila, etc.

Livre V. Chap. 6. — 1379. à dévaster les terres de ses voisins, les seigneurs
de Rauzan et de Mussidan, dont lui et les siens
grandes raisons de se plaindre. Peu soucieux des
quels il s'exposait, il parcourait les campagnes et r
terres de ses adversaires. Un jour, chevauchant san
de Cadillac, avec une escorte de quarante lances, il
des barrières, après avoir laissé ses hommes d'armes
un bois voisin, et demanda aux gardes : « Où es
» pitaine, Bernard Courrent? Allez lui dire que le
» Langoiran lui demande une joute pour l'amour d
» s'il me la refuse, je dirai partout que c'est par c
A cette nouvelle, Courrent s'écria avec joie : « Çà,
» ensellez-moi mon coursier; il ne s'en ira pas a
» fus, » et se met aux champs. Les deux cheval
l'un sur l'autre et se frappent à coups redoublés;
volent en pièces. Enfin, Bérard d'Albret de Langoi
renversé par un vigoureux coup de lance; mais
vant, Courrent lui arrache son casque et lui crie,
la main : *Rends-toi, chevalier, ou tu es mort.* La
siste encore; il attend ses amis, qui s'élançent de l
cade; mais Courrent les voyant arriver à bride ab
sa dague dans la tête de son malheureux adversai
fuit dans le fort. Les cavaliers relèvent leur infor
taine, et jurent sur son cadavre de venger sa mor

1380. Charles V meurt, après avoir réduit presque toute
sous son autorité; le duc d'Anjou est appelé à l
Son départ ravive les espérances des Anglais, qu
appelait de ses vœux; mais la France, comme l'A
1382. ayant de grandes affaires sur les bras, une trève f
après de longues négociations, à Boulogne. Comme
Duchesne, t. 1. intérêts se heurtaient partout et semblaient compli
Froissart, t. 2. manière fâcheuse l'état politique de l'Europe, on fi
Rymer, t. 3. trève, qui devait durer jusqu'au 1er mai 1385.

1385. A l'expiration de ces trèves prolongées, les ho

nt · on vivait dans cette fâcheuse alternative, qui
normal de la société d'alors. La guerre, inter-
quelques moments de repos, semblait l'élément
nœurs sociales : ce n'était pas une guerre à ou-
'était pas une paix stable et complète; c'était un
tude, de craintes, de tiraillement et de misère.
ès les ordres du duc de Lancastre, Jean Harpe-
al de Bordeaux, assembla ses forces à Libourne,
joindre à un corps d'armée qui se préparait à
Saintonge et le Poitou, pour en déloger les Fran-
s opérations, de part et d'autre, se bornèrent à
armouches, sans résultat décisif. Lancastre ve-
t à Bordeaux : ses finances étant obérées, il ne
un moyen de se créer des ressources pécuniaires.
i d'Aragon s'était engagé envers le Prince-Noir
rtaine somme d'argent, en compensation des ser-
lui-ci lui avait rendus, Lancastre la fit réclamer
èque de Bordeaux, qui trouva, en arrivant en Espa-
e sur son lit de mort. Quelques jours après les ob-
quelles il assista, le prélat porta ses réclamations
nseil, qui allégua beaucoup de prétextes pour re-
moins, renvoyer à une époque indéfinie le paie-
é. Le prélat mécontent, et qui, d'ailleurs, *avait
le*, dit Froissart, se permit des paroles offensan-
ierté espagnole. On le jeta en prison. Lancastre,
violation des droits des gens, déclara la guerre,
rmina que par la délivrance de l'archevêque.
oque, le schisme ravageait l'Église chrétienne,
hostilités éternellement renaissantes, apportait
té, trop troublée, un nouveau ferment de dis-
rance reconnaissait le pape Clément; l'Angleterre
Urbain V. Leurs prétentions rivales étaient éga-
tes à la religion, à la prospérité et à la paix des
tés contre tout opposant, ils regardaient, dans

Louvet, 2e part., p. 92. 1385. — Froissart, *Chroniques*, tome 3, ch. 21.

Livre V. Chap. 6. — 1387.

leur aveuglement, la violence comme un élément
Urbain, fâché de ce que Charles de Duras s'était
reconnaître, l'excommunia. Il ne se borna pas là ;
voir (au moins cela résulte de la Bulle de 1387)
peines, même corporelles, à tout ecclésiastique q
tendue du monde chrétien, oserait contrevenir à
Jalabert, vicaire perpétuel de St-Michel à Borde
parlé en termes peu mesurés de l'excommunicati
gneur de Duras, le Pape ordonna à l'archevêque d
de le mettre en prison. On ignore, dit un auteur,
se fit un devoir d'exécuter cet ordre.

D. Devienne, page 79.

Durant cette période, de 1380 à 1387, des disse
ves agitèrent la population de Bordeaux : les c
Saint-André et de Saint-Seurin étaient persécutés
nicipalité, qui voyait avec jalousie les grands pri
ils avaient été dotés par les rois d'Angleterre. Le
jurats percevaient un impôt de 12 deniers sur to
chands qui ne reconnaissaient pas la domination
de 6 deniers seulement pour les autres personnes. C
était payée, moitié par le vendeur des marchan
place de Bordeaux, et l'autre moitié par l'acheteu
ne fut pas épargné. La commune voulut forcer le
du clergé à payer 5 sous pour chaque tonneau d
en ville pour leur compte. Jusque-là, les chapitre
André et de Saint-Seurin avaient la faculté de v
propres récoltes ; la commune déterra de vieilles
tentes d'Édouard I[er], en vertu desquelles elle ava
pole de la vente du vin en taverne, depuis la Pe
qu'à la Saint-Michel. Elle s'opposa donc à la vente
des chapitres ; elle poussa la rigueur jusqu'à
transport des blés et autres denrées dans leurs m
leur ferma les portes de la ville ; elle leur défend
se rendre aux églises à l'heure où ils y étaient
quand des troupes arrivaient d'outre-mer, les ju

Guienne monumentale, tome 2.

hez les ecclésiastiques comme chez les simples un clerc s'avisait de faire des réclamations, il Bordeaux. Cet état de choses était trop violent c'était une persécution ouverte sans excuse, et justifiable des priviléges légalement accordés. l'Angleterre, accueillit les plaintes du clergé, et re suivante au maire et aux jurats :

Livre V. Chap. 6.

1387.

ant que, si nous autorisions de pareils impôts et excès, ce serait violer les libertés de l'Église et majesté royale. Comme nous avons à cœur de es droits et les libertés de l'Église, et qu'il est cun clerc ne doit payer que l'impôt librement r lui, nous vous ordonnons, sous peine de for- e la perte de vos priviléges, de ne plus inquié- uter et injurier, sous quelque prétexte que ce rsonnes ecclésiastiques; de ne plus fermer les a ville à l'arrivée de leurs denrées, si ce n'est s de danger pour la ville. Nous vous défendons nir ; et si, à l'avenir, ils se plaignent de vous, regarderons comme ayant méprisé les ordres nous ferons une punition exemplaire. » La paix Bordeaux ; la municipalité cessa de persécuter

Rymer, t. 3, part. IV, page 11.

es trèves prolongées, les seigneurs de la Guienne t dans une oisiveté qui contrastait avec leur ar- e et leurs habitudes guerroyantes. Ils rougissaient ion; ils désiraient les combats et les aventures ; et n'ayant à faire contre l'ennemi, ils se provo- uellement, non pas pour satisfaire des animosités , mais pour développer et entretenir leur cou- dispositions guerrières de la jeunesse. Froissart tournois devenus alors si fréquents. Le prince y vent : le champ du combat était entouré de pa- es échafauds étaient dressés tout autour, et la

CHAPITRE VII.

Le duc de Lancastre crée de nouveaux impôts. — Richard accueille Libournais.— Il donne à Lancastre la souveraineté de la Guienne.- veut le recevoir que comme lieutenant général. — Il y consent, ap pris les raisons des Bordelais.— Richard négocie une trêve avec la duc de Gloucester s'y oppose. — Il est étranglé. — Richard devic — Il est détrôné.—Il est emprisonné.—Il meurt de faim.—Le jeu prend le nom d'Henry IV. — Deuil des Bordelais pour Richard. — France. — Des troupes anglaises à Bordeaux. — Complot contre l Duel de deux bourgeois de Bordeaux.

Livre V. — 1388. Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. 1er, p. 384. 22 Janvier et 2 mai.

Marie de St-George, *Le Maire, ou le Tableau municipal de Bordeaux*, page 13. — *Livres des Bouillons*, folio 63. 1389. 2 Mars.

Le duc de Lancastre avait ruiné ses finance malheureuses expéditions en Portugal et en Espag lait les remonter pour faire face aux éventualité agents se prêtèrent trop complaisamment à ses comptable avait établi, pour lui plaire, plusieurs i reux sur les habitants de Libourne; ils portèren Richard, qui venait de prendre les rênes de l'État rent de ce prince une Charte qui ordonnait au co ne tolérer aucune innovation, de suspendre la per 10 sous qu'ils payaient pour chaque tonneau de dans leur rade, et de ne prendre aucune mesure q au commerce de Libourne et à la prospérité de Richard se montra toujours l'ami de la Guienne; entouré de perfides ministres, qui ne voulaient lui l'ombre de la royauté. Il se débarrassa de leur fâ telle; et pour éloigner aussi le duc de Lancastre, nait dans ses meilleures intentions, il lui donna l Guienne et l'en investit avec solennité, en lui m cape sur la tête et une verge d'or à la main, le 2 Il ne se réserva, à lui et à ses successeurs, que l'hom

étendant roi de France, à l'exemple d'Édouard. Livre V. Chap. 7.
s cette Charte, dit un auteur, que les ducs de
ent la sauvegarde et le patronat des églises ca- 1389.
ulières et régulières, et de tous les bénéfices D. Devienne, p. 80.
s, le droit de battre monnaies d'or et d'argent,
nature et la valeur des espèces, de donner des Louvet, 2e part., p. 98.
blesse, d'instituer ou de destituer tous les offi-
ce, de faire grâce aux criminels, d'accorder des *Rôles gascons*, années 1390, 1392.
des priviléges; mais ils étaient obligés de con-
s fondamentales et les priviléges de la province.
déjà été comblé de grandes faveurs; il avait
don, en 1376, la seigneurie de Bergerac. En *Archives du duché de Lancastre*, Cartul, t. 1.
it obtenu de Richard la permission de battre
ayonne, à Dax et dans toute autre localité de la
des Landes, pendant deux ans, sans parler des Rymer, *Supra*.
un riche hospice qu'il eut à Calais. Tout cela ne
son ambition; il en voulait davantage. Richard
ne quasi-souveraineté en Guienne; mais il ne fit
une source de contrariétés et de chagrins, et,
oup, de grands embarras et de peines à lui-même.
longtemps annoncée, fut enfin conclue entre la
ngleterre. Le duc de Lancastre, nouvellement
ua, le 28 juillet 1388, pour la publication de
ns le pays *d'Entre-deux-Mers*, son chambellan,
berbury, François, archevêque de Bordeaux,
re de Lesparre, et Pellegrin Dufau, docteur en
commissaires arrivèrent à Blaye le 18 août; et
ifeste lu à haute voix, déclarèrent accorder à
le France, ainsi qu'au duc de Berry, gouverneur
provinces aquitaniques, *bonnes, fermes et loyaux
e guerre,* depuis mercredi, le 26 août, jusqu'au
vant, *soleil levant.*

e temps, devaient cesser dans toute la Gascogne,
érigord, Angoumois, Poitou, Touraine et Anjou,

Livre V. Chap. 7.

1389.

toutes prises de personnes et de forteresses, tout roberies et arsins (incendies), et ample faculté acc *d'aller, venir et marchander entre eux.*

Persuadé que tout allait bien, Richard, dans aux sénéchaux, maires et communautés de Gu ordonna de reconnaître la nouvelle dignité de s duc de Lancastre, qui allait se rendre à Bordeaux le départ fut retardé par une prolongation de la la mort prématurée de la reine. Enfin, le duc s Plymouth, et arriva avec son escadre, par la dans le port de Libourne, d'où il écrivit aux mai de Bordeaux, Bayonne et Dax, pour se faire reco les nouvelles fonctions dont le roi l'avait investi Westminster. Les envoyés furent accueillis parto pect, et partout aussi ils entendirent les mâles a noble indépendance. On leur répondit, à Borde duc y serait reçu avec respect et avec les honne qualité d'oncle du roi, dit D. Devienne; qu'il po continuer en Guienne ses fonctions de lieutenant g que la ville ne reconnaissait que l'autorité du terre; qu'on n'avait connaissance d'aucun acte q les Bordelais de l'hommage et du serment de f lui avaient prêté; que Bordeaux, et même toute étaient trop intimement liés à l'Angleterre, pour q sible à qui que ce fût de les en détacher; que, si tuait, ils en souffriraient un trop notable préju bonne intelligence qui régnait pour le moment et son souverain pourrait s'altérer dans la suite; vince tomberait plus facilement entre les mains d si les Gascons ne pouvaient plus compter, comme sur le secours des Anglais; ce qui arriverait infa quand il n'y aurait plus entre eux d'unité de go ni d'intérêts; que la Guienne aurait toujours beso merce et de la protection de l'Angleterre; mai

Livre V. Chap. 7.

1389.

urait plus pour eux les mêmes raisons de dé-
ésors et ses hommes pour un duché séparé et
endant de la métropole. Ces raisons étaient bon-
a comprit la portée et la justesse. Les Bordelais,
ants de la Guienne, étaient, en général, attachés
ils en avaient reçu de grands priviléges, *chose,*
qu'ils craignent singulièrement de perdre, et
t pas sûrs de conserver sous un gouvernement
le suivre ses caprices, étant affranchi de la sa-
d'une autorité supérieure, et à laquelle ils au-
umis de force, comme par droit de conquête.
ondit qu'il n'entendait exercer d'autre autorité
que celle qu'avait exercée le prince de Galles.
ait différent. Du temps du prince, les Bordelais
ts de la province, en général, n'avaient pas les
obtinrent plus tard; ils avaient plus de raisons
ister qu'il n'en avaient du temps du prince. D'ail-
ce de Galles était l'héritier présomptif de la cou-
roits à lui accordés ne devaient durer qu'un
eu que le duc de Lancastre était de la ligne col-
ans autre droit à la couronne que des prétentions
es; la séparation allait être définitive.

D. Devienne, *ibid.*

nse des Bordelais étonna le duc; il insista, cepen-
ordres du roi, et prétendit qu'il était venu pour le
peuple; que la province étant devenue son héri-
vait gouverner en bon père de famille et la trans-
heureuse et prospère à ses enfants. Les Gas-
ient de ces belles paroles; ils aimaient mieux
rer. Ils répondirent par un refus absolu. Alors
n diplomate, leur proposa de soumettre l'affaire
me. Les Bordelais, tous les Gascons, y consen-
le roi, désireux d'éloigner le duc et son fils, le
by, dont les intrigues troublaient et troubleraient
tage la paix intérieure du royaume, confirma la

Livre V. Chap. 7. — 1389.

donation. Les Gascons, mécontents, reproduisiren
déjà alléguées ; ils ajoutèrent qu'il n'y avait à Bord
sentiment général de répulsion pour le duc ; que la
rait bien avoir des raisons de se défaire d'un intr
qu'il devait être bien permis au peuple de ne pa
pour souverain ; qu'ils ne lui reconnaîtraient jam
voirs quasi-royaux, mais qu'ils consentiraient à
comme lieutenant général. C'était déjà beauco
homme politique comme lui ; c'était trop pour le

1394. Louvet, *Histoire de la Guienne.* — *Variétés bordelaises*, t. V, 13, etc.

dont il avait perdu l'estime et l'affection. Le roi
ment comprirent la position délicate et désagréal
Richard, craignant la versatilité des Gascons e
secrète de la France, retira la Charte de donatio
feignit de se soumettre de bonne grâce aux e
Bordelais ; mais un sentiment de vengeance couv
au fond du cœur. Il arriva à Bordeaux bientôt
les habitants refusèrent de lui ouvrir les porte
n'eût signé des actes constatant qu'il renonçait à
tions à la souveraineté de la Guienne, et qu'il
comme lieutenant général du roi d'Angleterre, à
server une exacte justice, et à ne pas innover da
et priviléges de la ville et de la province. Le du
politique, signa ces actes, en mars 1394, en p
États-généraux de la province, qui étaient assem
tant le quartier de Saint-Seurin, où il était log
entrée solennelle en ville, et alla s'établir à l'Abba
André (l'ancien Archevêché), où allaient loger
que temps des princes et des lieutenants géné
passage à Bordeaux.

Froissart, *Supra*, XLII. — Rymer, tome 3.

Fatigué des incessantes intrigues et des complo
mis de la paix publique, Richard crut devoir s
bonnes dispositions des puissances voisines, p
mieux surveiller les mécontents de l'intérieur ; il
en mariage Isabelle, fille de Charles VI, et négoc

q ans avec la France. Le duc de Gloucester dés- Livre V.
s mesures : se trouvant à la tête d'une forte op- Chap. 7.
mit à miner l'autorité royale, avec ses nombreux —
ais informé de ses sourdes machinations, le roi 1397.
er en prison, à Calais. Thoyras, tome 3.

res violentes et impolitiques, quoique inspirées
e méfiance, firent à Richard beaucoup d'ennemis:
me s'accroissait en raison des longues trèves et
qu'il inspirait; la liberté allait périr. Ses agents,
imitaient sa conduite arbitraire et imposaient de
s sur les communes et sur les marchandises voi-
s voies publiques ; les seigneurs, en général, sur-
Castillon et de Fronsac, ne connaissaient plus de
s exigences. Le désordre était partout, dans les
ne dans les choses, et la société, en proie à des
nblait arrivée, avec tant d'éléments dissolvants,
imminente.

mourut à la fin de 1398; le duc de Hertford,
éritier, ayant trempé dans quelque intrigue poli-
le bannit à perpétuité et confisqua tous ses biens.
inique indisposa le peuple contre le roi ; les sei-
ais étaient très-mécontents. Ils voyaient dispa-
influences et leurs priviléges, sous la pression du
les seigneurs regrettaient leurs franchises, que
respectait plus, et la liberté de l'Angleterre n'é-
plus qu'un nom. L'effervescence était grande et Lingard,
ne émeute prit un beau jour les proportions d'une *Histoire*
On jeta le roi en prison, et, à sa place, on pro- *of England*.
jeune duc de Hertford, auquel son exil et ses in-
ient concilié toutes les sympathies. Le jeune prince 29 Septembre
nent le vieux roi: l'esprit public s'émut en faveur 1399.
nais le prince, qui portait la couronne, le fit mas-
rison, disent les uns, ou, selon l'opinion la plus
fit mourir de faim, en 1400.

Livre V. Chap. 7. — 1397. Ces tristes nouvelles furent bientôt connues à l
l'indignation y devint générale. Jamais prince ne
gretté des Bordelais que l'infortuné Richard : il étai
deaux ; il y passa son enfance, ses jeunes années
regardé comme un concitoyen et un frère (1). Il av
Charte de 1382, qu'on retrouve dans le *Livre des*
confirmé tous les priviléges des Bordelais. Après s
tion, le peuple se porta en masse à la maison du
Bordeaux, et le chargea d'écrire au jeune Henry
broke, devenu roi sous le nom d'Henry IV, qu'
1399. donner à la France, si l'on ne mettait pas en libert
aimé Richard. Bayonne et Dax menacèrent de faire
mais les amis de la Maison de Lancastre ne firen
de ces menaces impuissantes ; ils savaient que l
Froissart, ch. LXXIX. tenaient à leurs intérêts, et, par conséquent, à l'
et que, d'ailleurs, les principaux seigneurs du pay
goiran, les Montferrand, les Pommiers, les Rauza
diras, les Duras, les Compane, etc., etc., étaient
pour souffrir une défection générale. Cependant,
crut pouvoir et devoir profiter de ce mécontente
quelques avances pour gagner l'affection des B
envoya le duc de Bourbon à Agen, avec mission
députés de Bordeaux, de Bayonne et de Dax, et
les promesses les plus flatteuses pour les peuples de
s'ils voulaient se déclarer pour la France. Mais c

(1) Quand ceulx de la cité de Bourdeaulx, dit Froissart, entendire
le roi Richard, avait esté prins et mis en la Torre de Londres, et le
couronné à roy, ils feurent fort mélancieux ; car le roy Richard
entre eulx. Si l'aimoient bien ; et quand les Bourdeloys venoient de
cueilloit doucement et joyeuzement, et s'enclinoit à faire leurs resq
tez... Hâ, Richard, gentil roy, par Dieu, vous estes le plus prude
royaume !.. N'oncques (les Londriens) ne peuvent vous aymer, et e
puis que vous vous alliastes par mariage au roy de France... Puisq
prison, ils vous mettront à mort. Ainsi couroient les lamentations
Bourdeaulx et en Bourdeloys.

s de grands avantages, ni de ressources proba-
nouvelle alliance, répondirent qu'en accédant à
it dynastique, leur commerce allait être anéanti;
nt presque rien à vendre à la France, tandis que
urs cuirs, leurs laines, résine et autres produits
e, trouvaient toujours un facile débouché en An-
en comparant leur situation, quoique peu satis-
celle des provinces françaises limitrophes, *qui*
s et retaillées deux ou trois fois par an, et vexées,
ais, de fouages et d'exactions, elle leur parais-
et bonne, et, enfin, qu'en cas de réunion à la
entendaient pas se courber servilement sous le
s Français.

rations empêchèrent les Bordelais d'adhérer aux
lu duc de Bourbon; ils restèrent attachés par
gleterre, malgré leur antipathie et même leur
usurpateur de la couronne et l'assassin de leur
Sur ces entrefaites, Thomas de Percy et l'évê-
res arrivèrent à Bordeaux avec des troupes;
tion fut rompue avec la France. On accueillit
s envoyés d'Henry IV, qui descendirent à l'an-
e de Saint-André. Le lendemain, ils exposèrent
compétentes leur mission et les promesses du
ils pallièrent les plus vilains traits de l'assas-
ard, et réussirent peu à peu à calmer l'indigna-
elais et des Gascons en général. L'intérêt com-
fa les affections politiques et la colère dans les
s; mais le peuple ne se calma pas. Parmi les
nrent alors à Bordeaux, il se trouva un individu
upçonné d'avoir égorgé le roi Richard dans sa
t; c'était assez pour le peuple, qui n'examine
réfléchit pas. On s'empara de lui; et après lui
urer les tourments les plus cruels, et même la
pa au cadavre le bras droit et on l'attacha au

Delurbe, *Chroniques bordelaises*.

Livre V. Chap. 7. bout d'une pique, qu'on mit en guise de drapeau s
de l'Ombrière.

1400. Deux factions partageaient la ville de Bordeau
cons-Anglophiles et les Gascons partisans de la
mort de Richard, exploitée par les Français, en
uns; une politique prévoyante, et fondée sur les i
merciaux et de longues habitudes sociales, dirig
tres. Ces idées agitaient l'esprit public et donnaie
vent à des reproches et même à des conflits n
paix et à la tranquillité de la ville. Un jour, Bert
bourgeois et marchand, arrêta dans la rue Poi
Bolomère, bourgeois aussi de Bordeaux, et lui tin
contraires à la fidélité que les Bordelais avaient
d'Angleterre; il lui parla de la conduite indigne c
rins anglais avaient tenue naguère à Margaux et
ils rompirent les branches d'arbres fruitiers et l
tèrent dans leurs navires. Il ne se borna pas là ;
d'un complot pour secouer le joug tyrannique de l
Bolomère, indigné de cette proposition, s'écria
» Marie, Sire, comment se pourrait-il que notre
» de tout temps, a été si loyale envers la couron
» terre, et qui, moyennant la grâce de Dieu, le s
» nir, se départît de son obéissance ! Eh ! commen
» faire les pauvres gens de la campagne et les s
» notre seigneur, lorsqu'ils ne pourraient plus
» vins, ni se procurer les marchandises, ainsi qu
» coutumés?— Laissez faire, Bolomère, répliqua
» vivrons sans eux ; nous taillerons nous-mêmes
» nos vignes, et nous y cueillerons le double du
lomère repoussa la proposition; l'autre lui dit c
cas, il serait un jour chassé de la ville. Bolomère dé
aux autorités anglaises. Après avoir entendu les
des partis, et en présence de l'affirmation de l'
négation de l'autre, ne pouvant découvrir toute

1400.

sé sans témoin, le connétable, en pleine Cour mi-
onna, suivant l'usage de ce temps-là, que cette con-
rait décidée par un duel entre les parties. Le roi
e, instruit de cette affaire, ordonna à nos deux
de se trouver à Nottingham le 12 août 1407.
lu combat arrive : nos deux Gascons ne manquent
rendre. Toute la cour assiste au champ clos, où les
ards paraissent enfin avec toute l'ardeur de la jeu-
omère fond avec impétuosité sur son adversaire,
vers lui avec intrépidité et se défend avec cou-
appent d'estoc et de taille : l'attaque est violente,
e vigoureuse. Enfin, après une longue et rude
our, émerveillée de voir tant de vigueur, de cou-
blesse et de probité en fait d'armes, dans ces deux
resque décrépits, supplie le roi d'Angleterre, qui
côté le roi d'Écosse, de faire cesser le combat,
nir probablement par la mort de l'un de ces vail-
attants. Le roi se rend aux vœux de toute la cour,
dans une Charte particulière, qu'ils avaient fait
respectivement : que Bolomère avait bien pour-
intenu sa dénonciation contre Usana ; que celui-ci
du avec une égale valeur ; qu'ils n'avaient encouru
e d'infamie, de droit ni de fait ; mais qu'ils avaient
éloges et qu'ils s'étaient même acquis de la gloire
t de tout le monde, laissant toutefois, et toujours,
de Dieu, la découverte de la vérité.

CHAPITRE VIII.

Particularités historiques du XIVᵉ siècle. — Nouvelle enceinte. — Pr
mémorative de cet agrandissement. — Les Chartrons commencés. —
André. — Différents pouvoirs ou autorités reconnues à Bordeaux. —
Pape entretenu à Bordeaux. — État politique de Bordeaux. — Res
pour les libertés du peuple. — Les privilèges confirmés. — États-
Guienne. — Changements sous Philippe le Bel. — L'impôt *la gabel*
grès. — Impôt sur les vins. — Taxes particulières de la banlieue. — L
taux. — Corporation des métiers. — Salaires des ouvriers. — Femm
vie. — Influence de la religion.

Livre V.

Nous voici parvenus à la fin du XIVᵉ siècle, à t
longue série de maux, de révolutions et d'événeme
ordinaires. Le pays appauvri n'aspirait qu'au rep
caractère turbulent des seigneurs ambitieux, vindic
loux, le rendait impossible. L'agriculture, le comme
dustrie eurent, pendant ce siècle, moins à souffrir d'
entre les puissances voisines, que de ces vexatio
ques, de ces tracasseries jalouses et quotidiennes q
gneurs exerçaient sur leurs rivaux, leurs vassaux
sur leurs serfs. Les habitants de la campagne,
par ces interminables hostilités, ces vexations to
naissantes, se réfugiaient sous les créneaux des
forts, pour y trouver la sûreté et la paix. De nouvea
furent ainsi fondés à l'ombre de ces remparts prote
villes devinrent plus populeuses, et Bordeaux fut
blement agrandi. On déclara *padouen*, ou lieu de
la place qui s'étendait depuis le château de l'Om
qu'à la rivière, ainsi que tout le terrain du port,
tour *Gassies* jusqu'à la porte *Tropeyte;* il était mê
d'y amarrer les bateaux, d'embarquer ou d'y d

ises (1). Cependant, on fut autorisé, un peu plus
tir des maisons, en ligne circulaire, autour du pa-
mbrière; et même, en 1305, le sénéchal obtint du
les jurats la permission d'y faire construire un han-
battre monnaie; mais cette construction gênait la
 et contrastait trop avec les formes grandioses du
e tombait, d'ailleurs, en ruine bientôt après; mais
l la fit réparer, au grand chagrin de la jurade, en
is l'administration de Jean de Lancastre, le maire
ts furent autorisés à utiliser les places vides, ou *pa-*
 bâtissant des maisons à la place Saint-Projet, aux
iqueyre, Saint-Éloi, des Carmes, des Ayres et de
 à donner ces nouvelles constructions à cens et à
tout ou en partie, au profit de la commune, sous la
le donner au duc 1 *marc d'argent de revenu annuel,*
t payable dans le château de Bordeaux, à Noël.
gon fut autorisé, en 1319, à se bâtir une maison
deux portes de la Rousselle; plusieurs autres nota-
ens de Bordeaux obtinrent de la municipalité l'in-
ur de bâtir des maisons contre le mur d'enceinte;
aient obligés de tenir les portes de ces maisons,
 dans ce mur, ouvertes le jour pour la libre circu-
 bourgeois de la ville. Au commencement du XIVe
ape Clément V fit construire plusieurs maisons, et,
lier, le magnifique dortoir des Dominicains, où il
 Chancellerie pendant son séjour à Bordeaux.
ssi dans ce siècle qu'on commença à bâtir des mai-
s chais (celliers) dans le quartier de Sainte-Croix.
iétaire était tenu de payer au monastère une rente,
iffre variait suivant l'importance des constructions.
nard de Solers payait pour sa maison 2 deniers

Rôles gascons.

Livre des Bouillons.

Manuscrit des Coutumes.

, la dame Lalande confirma au maire et aux jurats, et aux bourgeois
e droit de *padouetage* sur les côtes d'Ambès. *(Ms des Coutumes.)*

d'*exporle*, 2 sous de rente et de *bian* (1). Jean Bl
12 deniers d'*exporle*, 5 sous et 1 denier de cens
Les tonneliers (charpentiers de barriques) ont laiss
à la rue où ils s'établirent (rue Carpenteyre); les
réfugièrent près des couvents qui se trouvaient en
murs. On autorisa, sur le port, une ligne de ma
rapprochée de la rivière, depuis la porte Sainte-Cr
celle du Chapeau-Rouge. Une grande portion de
tion de Bordeaux se trouvait en dehors des murs
songer aux éventualités de la guerre et aux nouvea
de défense et de sécurité. En 1302, les jurats s'a
avec les notables, en conseil extraordinaire, et dé
renfermer dans la ville, par une nouvelle encein
les quartiers déjà populeux de Saint-Michel, de Sa
de Campaure, de Tropeyte, et de combler les fos
tendance. Le mur de clôture devait commencer
près de l'Entrepôt réel de nos jours, et se dirig
droite à l'ancienne porte Saint-Germain, d'où, après
un angle droit, il était continué jusqu'à Sainte-Eu
là, en ligne courbe, jusqu'à Sainte-Croix. Sur cet
ligne, on fit faire des portes correspondantes avec c
trouvaient sur la seconde enceinte. Ainsi, l'ancien r
était annexée la *Tour de la Cité*, depuis appelée *To*
traversait l'emplacement de l'église Saint-Pierre,
dehors une partie de ce monument; puis, sépara
sons de la *rue de la Vieille-Corderie* de celles d
Saint-Pierre, autrefois *rue Ferrade*, il allait faire
le mur du nord. Sur cet ancien mur, on avait pr
nouvelles portes : une dans la rue Gassies; l'au
porte *Saint-Pierre*, située entre la rue du même r
des Argentiers (elle avait remplacé, sans doute, l
vigère des premiers siècles); la troisième, enfin, ap

(1) Le *bian* était une espèce de prestation en nature, qu'on pou
cas, remplacer par une somme d'argent. Pour *exporle*, voyez page

démolie lors de la construction de la *place Royale,* d'une porte de la nouvelle ligne murale, par une à l'extrémité de la rue Saint-Remi.

ut de la ville, ou la partie sud-est, on fit prati-ouvelles portes : celles de *Sainte-Croix,* de la *Salinières.* Sur la ligne du nord, qui s'étendait ière jusqu'à la place Saint-Germain, furent per-es du *Chapeau-Rouge,* de *Tropeyte,* de *Ducasse,* de *Corn,* de *Saint-Germain.* Sur la ligne murale, t depuis ce dernier point, on fit les portes *Dau-ux* (ou de *Jews,* porte Judaïque), du *Hâ* (ou du *Sainte-Eulalie.* De cette dernière église, on fit gne avec les portes *Saint-Julien* et du *Mirail.*

s ces lignes, on fit construire des tours de dé-s bien solides, mais plus ou moins élevées : les , sans ornementation ; les autres avec des cré-s machicoulis. M. de Tourny en a remplacé plu-es portes construites en guise d'arcs de triomphe ; rent démolies pour l'embellissement de quelques iers, ou pour faciliter la circulation du monde.

tours fut construite à l'entrée de la *rue Chai-*, et servait à défendre l'entrée de la Devèze ; *ur-Batefole,* qui, plus tard, fut appelée *Tour de* eut aussi une autre tour à l'embouchure de la ait la *Tour du Bessan,* ainsi nommée parce qu'elle à la famille noble du Bessan, en Médoc. A deux de la porte Despaux, se trouvait la *Tour-Douet,* lus au midi de la même porte, était la *Tour d'Ar-*pelée de la famille noble d'Arsac, dont l'hôtel se t près. Derrière l'emplacement où a été construit le au-Tropeyte, au nord de la porte Saint-Germain, la *Tour Saint-George;* la *Tour de Sainte-Eulalie,* XVIe siècle la *Tour-Nau,* se trouvait au midi de à l'angle du mur qui allait à la rivière, et sur

lequel on fit construire, comme nous venons de
portes du *Mirail, Saint-Julien,* de la *Grave,* des
de *Sainte-Croix,* près de cette église, du côté de
et la *Tour du Merle,* un peu plus au midi. Plusieurs
tes subsistent encore ; mais, en quelques endroits
furent remplacées, du temps de M. de Tourny, pa
triomphales.

Il y eut aussi deux tours à l'embouchure du I
appelait alors cette partie de nos quais le *port de*
Il y eut sur cette nouvelle ligne plusieurs autres
moindre importance, mais dont les noms se préser
quefois dans les vieux titres des XIVe et XVe siè
que les tours *Sanguinet,* de *Dupin,* de *Portau-Ba*
Retge, de *Riquet,* etc., etc.

Cette longue ligne de la troisième enceinte coût
mes immenses à la ville, et ne fut achevée qu'en
roi d'Angleterre donna à la commune 200 liv.
une partie des frais, et autorisa, par ses lettres-
trois époques différentes, en 1373, 1375 et en 13
nicipalité à créer un nouvel impôt extraordinaire d
pour l'achèvement de l'enceinte murale et la const
tours de défense.

Il fut ordonné qu'en mémoire de cet accroissen
ville, on ferait tous les ans, le jour des Rameaux,
cession qui parcourrait les nouveaux quartiers et
par une nouvelle porte, pour entendre le sermon s
de la Corderie, ou, en cas de mauvais temps, da
des Jacobins. En rentrant en ville, on chantait deva
Médoc, avec les cérémonies accoutumées, le vers
d'un psaume de David : *Attollite portas vestras, et*

Pendant tout ce siècle, on continua plus ou moi
ment les travaux et les embellissements de l'église
André: le chœur et la porte du nord, et quelques
tants furent achevés, grâce, en partie, au concou

accorda, en 1306 et 1308, des indulgences à ui contribueraient à la construction de cette belle enne. Vers la fin du XIV[e] siècle (1383), les Char- ıclaire, expulsés de leur couvent, comme partisans re, furent généreusement accueillis par Pierre Ma- ire, homme pieux, riche et respectable ; il leur résidence deux maisons qu'il avait au nord de la ın endroit appelé *Audeyola,* près de l'ancien Châ- ette (nos Quinconces). Cette donation fut acceptée erre de Faugeras, prieur de Vauclaire, et dom osco, procureur du même monastère. Les reli- irent un petit couvent, autour duquel se groupè- peu des maisons particulières, qui ont formé le *hartreux*, ou des *Chartrons*, comme on l'appelle depuis la fin du XVII[e] siècle, et qui est aujour- es plus beaux faubourgs de l'Europe.

siècle ne se distingua guère par les œuvres reli- ıtes les pensées étaient tournées vers les nouveaux x besoins du peuple. On bâtit quelques couvents particulières; mais l'édifice le plus remarquable était, sans contredit, et sous tous les rapports, Saint-André, fondé, en 1390, par Vital Carles, chantre de Saint-André, qui consacra une grande fortune à doter ce monument de sa charité. Il ans la rue des Trois-Conils, et subsista jusqu'en oyant alors menaçant ruine et ne suffisant plus aux la population, on transféra les malades dans l'Hô- lieu, dont nous aurons occasion de parler plus

à Bordeaux une classe d'hommes bien misérable , les *Serfs-questaux,* qui appartenaient à des mai- et au clergé. Ils ne pouvaient disposer de leurs ou de leurs biens sans le consentement de ces puis- ns ; c'étaient des demi-serfs, sorte d'esclaves, dont

l'avilissement ne s'explique que par la tyrannie de
et l'extrême misère où la guerre les avait réduit
daient leur liberté en échange de leur nourriture
paient le pays qui porte aujourd'hui les noms d
Caudéran, Villenave, etc., etc. Ils n'étaient pas n
bandonner leurs terres; mais ils pouvaient en être
dépouillés. Outre la culture et l'entretien des terres
tenus de fournir tous les ans des journées de ma
de corvées, et ils étaient soumis à une taille arbit
laquelle ils donnaient une partie de leur récolte. Le
devenaient quelquefois libres en obtenant des lettr
chissement du seigneur dont ils relevaient ou du
s'efforçaient parfois de secouer le joug de leurs se
allaient chercher un asile dans les possessions
France, ou prenaient rang parmi les hommes d'arm
posaient la garde personnelle des gouverneurs de
La misère les poussait dans la servitude; un sent
dignité humaine les en faisait rougir parfois et les
la liberté. En 1394, le duc de Lancastre, qui don
lettres d'affranchissement aux Questaux, fut oblig
trer à Bordeaux, de signer avec le captal de Buc
au nom de la ville, une transaction, dont voici
« Si les Questaux appartenant au captal, ou à qu
» ses vassaux, veulent venir en franchise et libe
» gneur, duc de Lancastre, s'engage à ne leur ac
» cune sauvegarde, ni à les affranchir au préjudi
» gneurs, qu'il serait obligé de prévenir et de con

Vers la fin du XIVe siècle, des Serfs-questaux
roisse de Saint-Seurin, revendiqués par l'abbé de S
et par Bertrand de Calhau, donnèrent lieu à un gr
dans lequel le roi d'Angleterre fut obligé d'interve
juge suprême. Le procès fut d'abord porté devan
et le prévôt de l'Ombrière, qui, procédant séparé
noncèrent en faveur des *Serfs-questaux*, et les

es. L'abbé et le monastère de Sainte-Croix et Livre V.
Calhau furent condamnés aux dépens. Chap. 8.

ent appel à l'oncle du roi, Lancastre, lieutenant qui leur donna gain de cause, en réformant les maire et du prévôt. Les *Serfs-questaux*, à leur ent de ce jugement au roi lui-même, en son l'intermédiaire de Me Arnaud Vital, notaire pu- yndic et procurateur. Quelque temps plus tard, oyaux, que les appelants avaient arborés à leurs gne de protection et de sauvegarde, de la part , furent foulés aux pieds, et nonobstant leurs , les appelants eux-mêmes furent saisis et ré- itude. Le roi, indigné de cet outrage fait à son nt le prononcé du jugement, écrivit, en ces ter- evêque de Bordeaux, à Jean de Viridare, doc- , et à Me Jean de Burdyn, docteur ès-lois : « Vou- roit à la réclamation d'Arnaud, Jean, Élione, etc., omme Serfs-questaux par l'abbé de Sainte-Croix d de Calhau, et devant être équitable pour ceux uché qui ont recours à notre justice, nous vous amment d'examiner cette affaire avec maturité, ous prononcer qu'après des débats approfondis. nt, veuillez réparer au plus tôt le mal qui a été laignants, et ordonner qu'ils soient, à l'instant s en liberté. Ne vous laissez pas arrêter par les n-recevoir; faites bonne et prompte justice. Je re à tous, à mon lieutenant, au maire et aux vous aider dans l'exécution de votre décision. »

siècle, on rédigea des statuts pour les corporations On y voit que le droit de marque sur les ou- èvrerie appartenait à la ville. Les jurats avaient n des *changeurs*, dont la présence était nécessaire e des vases d'or et d'argent.

onniers, ou inspecteurs des poissons, étaient élec-

tifs; on annonçait leur élection au peuple. Ils fai
ment de se bien comporter dans leurs fonctions, d
au marché tant qu'il y aurait du poisson à vendr
qu'ils en seraient requis, soit par le riche, soit par
d'estimer le prix du poisson sans dol ni fraude.

Le savant Rymer nous fait connaître le salaire
mariniers et gens de guerre de cette époque. Pour
porté de Bordeaux à Mortagne des munitions et
on donna au maître de bateau 15 liv. et 6 à chac
et à chaque arbalétrier qui se trouvait à bord.
charpentier recevait par jour 20 deniers, et cha
ouvriers 16 deniers. Il fut donné à cinq scieurs-de
huit jours, la somme de 14 liv., c'est-à-dire 14 d
lings à chacun.

D'après une pétition faite par des armateurs
XIVe siècle, les marins avaient coutume de pren
» leur travail en nef, dans la traversée des côtes d
» à Bordeaux, et pour le retour, 8 sous et le droi
» neau par chaque matelot. Le double était donn
» taine. » Ils augmentèrent leurs prix : les capitai
rent trois tonneaux de fret et 24 sous ; d'autres allai
demander 100 sous. Les propriétaires de navire
plainte contre ces coalitions si funestes à la *navi*
terre. Richard II répondit avec sagesse, et laissa
sans solution. « Le roi veut charger ses amiraux
» que les mariniers ne prennent qu'une somme
» pour leur service et leur travail, et qu'on les p
» exagèrent leurs prétentions. »

Au XIVe siècle, la ville avait à ses ordres un
bauds *(rex Ribaldorum)*. Du temps de Philippe-Au
soldats de la garde royale s'appelaient *ribauds*, et
capitaine prenait le titre de roi ; mais la licence,
nation de ces troupes, et leurs crimes, firent de
ciement une nécessité. On déploya contre eux d

ès-sévères, et, depuis lors, le mot *ribaud* ser- Livre V.
ıer les criminels et les mauvais sujets, dont la Chap. 8.
rtenait au bourreau, qu'on qualifia alors du nom
bauds.

ıcement du XIVe siècle, le prévôt de l'Ombrière
l'exécuteur des hautes-œuvres sous sa direc-
re et jurats s'y opposèrent; mais après bien des
et des débats irritants, il fut convenu entre eux
le duc de Guienne pourraient se servir des
hafaud) et du roi des Ribauds, sous la condition
ls paieraient à celui-ci le droit ancien et accou-

r roi était ordinairement choisi parmi les grands
méritait la corde; mais on lui laissait la vie, avec
harge d'être le bourreau et de passer le reste
ence dans ces dégoûtantes fonctions. Quant un
it condamné à mort, le sous-maire se mettait en
les parents de l'homme tué, et leur demandait
la peine de mort, ils ne seraient pas contents
eurtrier condamné à devenir le bourreau de la
qui résulte d'un acte de 1414 (1).

tre, le bourreau prenait encore celui de *roi des*
des femmes de mauvaise vie *(filhas communas)*.
es demeuraient, près de Sainte-Croix, s'appelait
ots, plus tard *rue Anglaise*, et aujourd'hui *rue*
e. Elles avaient des règlements à suivre; et si
ient, le *roi des Harlots* devait les en châtier.
erons plus bas.

ıux, les maisons de charité étaient rares; les
pléaient. Chaque église avait ses pauvres. Le
aint-André recevait cent pauvres chaque année

mager fassa et tracta ams los amics du mort que se contentan que
demore.

dans son réfectoire, et tous les jours il en adme à sa table. Arnaud Géraud, archevêque, laissa un la nourriture d'un pauvre pendant tout le temps *dragésime.* Le jour de la Cène, quarante mend geaient avec les chanoines et recevaient 1 deni repas. Le jour suivant, on admettait autant de p de chanoines à la table du réfectoire. Tous ces pau habillés aux frais du chapitre. Il y avait des sœu ses) affiliées aux chapitres pour le service des pa malades.

Quelles que fussent les mœurs de l'époque, la paraît pas avoir exercé une grande influence au m éternelles hostilités du XIV[e] siècle. La translatio Siége à Avignon, la destruction des Templiers, sation des chapitres de Bordeaux, qui avaient su de saint Augustin, l'affranchissement du diocèse d du pouvoir primatial de Bourges, l'établissement treux aux Chartrons et de quelques autres ordr à Bordeaux, sont les seuls événements qui puisse le lecteur bordelais. Nous parlerons plus tard des ligieuses, dans notre *Histoire de l'Église de Bord*

Il paraît certain que, sous la race mérovingienn jouissait du privilége de frapper des monnaies. S glais, Bordeaux recouvra ce droit; mais elle n'en avant Édouard III; la plus ancienne monnaie d'or e *nois.*

Du temps du Prince-Noir, la fabrication des m anglo-gasconnes prit une grande extension. On tr à Bordeaux et aux îles Britanniques des pièces cette époque; il y en avait de trois espèces l'*hardit,* la *chaise*, le *pavillon royal.*

Presque tout l'argent avait été emporté par le Orient. Philippe le Bel crut pouvoir remédier à choses en altérant les monnaies; il essaya et ne

trop bien; il reçut le nom de *Philippe le Faux-Monnayeur*. En 1305, le marc d'argent, qui n'avait valu que 2 liv., fut élevé à 8 liv. 10 sous. On se plaignit partout. Alors Philippe fit frapper des espèces d'un si bon titre, que le marc ne valut plus, en 1306, que 2 liv. 15 sous 6 deniers. Le peuple cessa de murmurer contre le roi; mais il s'indigna contre les seigneurs, qui n'avaient pas la prudence d'imiter le prince. Voulant contenter le peuple et humilier les seigneurs, le roi établit un officier royal dans chaque Monnaie seigneuriale, pour faire l'essai des monnaies qu'on y fabriquerait et en constater le poids et le titre. Il voulut interdire aux villes et barons la fabrication des espèces d'or et d'argent; on refusa en plusieurs endroits de se rendre à ses désirs. Les Bordelais se signalèrent par leur opposition; mais il arrêta leurs plaintes et leurs réclamations, en faisant saisir les coins de la Monnaie de Bordeaux.

Ces mesures vexatoires et tyranniques mirent plusieurs seigneurs dans la nécessité de vendre au roi leur droit de battre monnaie, et de lui sacrifier un des priviléges les plus essentiels à la souveraineté.

Sous Richard II, dit de Bordeaux, on frappa des monnaies d'or dans notre ville; elles sont rares. Cependant, on connaît de ce prince trois *hardits,* qui ne diffèrent guère de ceux du prince de Galles que par la légende gravée autour de la figure : RICARD : D : GRA : AGLE : FRACIE : D : AQUITAN : Les pièces d'argent pur, portant la marque de Bordeaux, sont plus rares que celles d'or. Nous en avons parlé ailleurs.

Pag. 309, 338.

Sous le règne d'Édouard III, Bordeaux frappa aussi un nombre considérable de deniers de billon et de monnaies noires, ainsi nommées en raison du peu d'argent qu'elles contenaient.

Le franc bordelais ne valait que 15 sous tournois; la livre bordelaise, 12 sous tournois, et le sou bordelais, 7 deniers

Livre V. Chap. 8.

tournois et *pitte* en 1321 (1). A la même époqu
d'argent valait 3 liv. 7 sous 6 deniers.

En 1363, le prince Édouard promit aux États
de faire battre monnaie d'or et d'en porter le mar
de faire fabriquer de la monnaie d'argent, dont le
drait 5 liv. 5 sous, et de maintenir cet état de cho
cinq ans. Pendant ce temps, les monnaies étrang
vaient pas avoir cours; les monnaies fabriquées
devaient être de même poids et aloi que celles de
sous peine de confiscation. En 1394, les trois États
prièrent Jean de Lancastre de ne point faire batt
velles monnaies et de ne pas changer la valeur de
sans avoir auparavant pris leur consentement
peuple.

Au XIVe siècle, l'église de Saint-André de Bord
gea le tiers de ses droits sur la monnaie contre p
néfices, qu'Édouard III réunit à la mense capit
Philippe de Valois, on haussa le prix fictif et idé
ces; mais on en fabriqua de bas aloi, en y mêlan
d'alliage. (Pour d'autres détails sur ce sujet, voy
pages 309, 338).

Vers la fin du XIVe siècle, dit un écrivain mo
chitecture civile prit un nouvel essor : on vit s
la Guienne des constructions originales jusqu'à
l'étude de l'art antique vint transformer et dissou
moyen-âge. L'architecture civile, jusqu'alors app
cur de la grande achitecture religieuse, ou absor
masses nues et sévères de l'architecture militaire
sortie de son berceau, et s'épanouissait avec un l
ments et une variété de lignes qui allèrent crois
un siècle et demi. L'ogive se surbaissait, s'évid

(1) La *pitte* valait presque toujours la moitié d'une obole ou l
nier.

que, s'arrondissait jusqu'à se perdre dans le plein-cintre, se chargeait de broderies; mais ces riches fantaisies décoraient les châteaux et les hôtels de ville, sans altérer encore le caractère des églises, où le grand style du XIII[e] siècle se maintenait dans toute sa pureté. On termina Saint-André en 1400; on continuait les monuments inachevés, on en élevait d'autres.

CHAPITRE IX.

**Détails historiques sur le Commerce de Bordeaux, depuis le temps
jusqu'à la fin du XVIe siècle.**

Livre V.

—

Nous n'avons pas de renseignements traditionne
ou l'étendue du commerce des premiers Burdigali
bon est le plus ancien écrivain qui en ait parlé;
leur ville de place de commerce importante et cé
porium celebre. Nous pouvons donc en conclure q
brité commerciale de Bordeaux date de plus lo
temps d'Auguste, et que les Bituriges, en arriv
bords de la Garonne, se trouvèrent immédiateme
relation avec les peuples circonvoisins, qui venaie
sur cette place les produits de leur industrie, e
chez eux ce que fournissait le sol burdigalien.
était l'un de leurs ports les plus importants; o
douter non plus de leurs rapports avec les habitan
Pays. La Dordogne, le Lot, le Tarn et tous les
la Garonne, servaient à verser dans Burdigala le f
agriculture et de leur industrie, tous les objets q
digaliens recevaient en échange de leur miel, l
et leurs vins délicieux, dont Ausone fait l'éloge.
galiens avaient des rapports, non seulement avec
la Bretagne, de la Saintonge, mais avec le Pays-Ba
bonne, Marseille, l'Espagne et les ports de la Méd

Liv. Ier, page 39.

Pendant la domination des Visigoths, et dur
temps des incursions des Normands, le commerce
que nul et se bornait au cabotage sur nos côtes.
rations se formèrent sous le nom de *Naviculaire*

industriels créèrent un esprit de communauté ou de société, et mirent en commun leurs efforts, leurs intelligences, leurs débours et leurs bénéfices; mais après le départ des Normands, le commerce de Burdigala s'étendit sur les rives de l'Adriatique, à l'Archipel grec, à l'Égypte et même sur les rives du Bosphore et les côtes de l'Asie. Euphron, négociant de la Syrie, établit un comptoir à Bordeaux, même avant l'arrivée des Normands: on retrouve quelques anciens statuts maritimes, qui caractérisent une civilisation assez avancée et la sollicitude qu'inspiraient à l'autorité compétente les relations commerciales du temps. Ces statuts, ou règlements, que nous donnons ici, n'eurent leur entier développement que sous Éléonore.

« S'il arrive qu'un marchand d'outre-mer vende quelque » ouvrage d'or ou d'argent, des habits précieux ou d'autres » parures de ce genre, pour un prix ordinaire, l'acheteur ne » doit pas être inquiété, quand même il serait évidemment » prouvé après l'achat que les effets vendus ont été volés.

» Il est défendu aux juges ordinaires de prendre connais- » sance des contestations qui s'élèveraient parmi les marchands » étrangers; mais il est permis à ceux-ci de se faire juger » selon les lois, par ceux qui président à leur comptoir.

» Il est fait défense à tout étranger de débaucher ou d'em- » mener, sous quelque prétexte que ce soit, aucun ouvrier » occupé dans le commerce bordelais, sous peine de payer » au fisc une amende de 1 liv. d'or et de recevoir cent coups » d'étrivières.

» Que si, cependant, un négociant d'outre-mer a besoin » d'un ouvrier bordelais, pour l'aider dans son trafic et pour » régler son négoce, il pourra l'emmener, avec le consente- » ment du maître qui l'a à son service, à condition de le ra- » mener dans un temps marqué, et de payer au maître une » redevance de 3 sous par an. »

Au XII[e] siècle, Bordeaux commerçait avec l'Angleterre,

Livre V. Chap. 9.

Voir note 23.

l'Irlande et les pays septentrionaux ; le mariage avec un prince anglais lui donna de plus grands ments. Il fallait un Code maritime ; on publia cel On y trouvait la solution de tous les cas qui pouva senter, dans les circonstances alors existantes, p duite, la responsabilité et les devoirs respectifs et de l'équipage, la vente ou l'achat des march naufrages, le droit d'épaves, etc. La pêche de la connue et pratiquée par les Basques et les mari deaux et des côtes du golfe de Gascogne, longt que Christophe Colomb n'eût découvert le Nouve et si nous en croyons quelques écrivains du der c'était un pilote basque qui fit comprendre à Col avait plus loin que Terre-Neuve, où il pêchait, continent à conquérir.

C'est alors que commença pour Bordeaux une ritable prospérité : ses hardis marins parcouraient leurs élégants navires, pour des marchés lointains lucratives ou armées, des conquêtes, des expéd merciales les plus importantes. La mer se couvri de goëlettes, de bâtiments de toute dimension, pa célèbre *port de la Lune* pour les îles éloignées ; rins, instruits de père en fils dans l'art de gouver ques et même de combattre sur mer, depuis le invasions des Normands, s'aguerrirent, au milie et des privations de toutes sortes, à leur rude n aimaient. Grâce à leur intrépidité et à leur valeu devint alors la place de commerce la plus importa et même la reine de l'Atlantique. L'Espagne, l les Pays-Bas, reconnaissaient la supériorité com Bordeaux ; et les *Coutumes d'Oleron*, où il est si s tion de notre ville, étaient devenues le Code ma grande partie de l'Europe.

La Guienne appartenait aux Anglais ; ils la c

comme le plus beau fleuron de la couronne britannique. Leurs princes venaient souvent visiter Bordeaux, qui en était la capitale, et y apportaient leurs écus, les beaux sterlings, que les Gascons, au rapport de Froissart, aimaient à la folie. Le séjour du roi Édouard à Bordeaux, et surtout du Prince-Noir, répandit dans nos contrées la richesse et l'abondance : les relations entre Londres et notre cité étaient si fréquentes, que ces deux villes semblaient pour ainsi dire ne faire qu'une. Les Gascons allaient sur les bords de la Tamise comme chez eux, et les Anglais, à Bordeaux, se croyaient toujours *at home*. Les Gascons y avaient des hôtelleries à Londres ; la plus fréquentée était celle que tenait Catherine *la Française*, de La Réole. C'était là le principal lieu de réunion des marchands gascons.

A cette époque, le sol bordelais était généralement regardé comme peu propre à être ensemencé de céréales; les habitants s'adonnaient principalement à l'industrie viticole, à l'expédition de leurs vins, au commerce et aux entreprises de transit et de cabotage; c'était un bon moyen de faire de Bordeaux une pépinière de bons marins. Les Anglais y venaient acheter le vin, et leurs princes accordaient de grands privilèges aux Flamands, aux Hollandais, aux habitants du Nord, qui fréquentaient notre port; ils traitaient toujours avec bienveillance, et favorisaient tellement les Gascons dans leurs contestations avec les Anglais, que les citoyens de Londres en devinrent jaloux, et finirent par organiser une opposition systématique qui entravait les relations commerciales. Au mois de février 1254, le roi, en considération des services rendus par les Bordelais, et en raison des dépenses qu'ils avaient loyalement supportées dans l'intérêt de la province, leur accorda le droit de transporter en Angleterre leurs vins, affranchis de toute taxe, et même de la retenue des tonneaux de vin qui se faisait au détriment de ceux qui en déchargeaient, à l'exception, toutefois, de deux barriques, prises :

Livre V. Chap. 9.

—

Livre des Bouillons, folio 69.

l'une sur le devant, l'autre sur le derrière du navir vilége fut confirmé par le roi Henry III, le 12 janv au grand mécontentement des marchands de Londr plaignaient que le roi favorisait une ville rivale a de celle de Londres; les Bordelais, par un sentime connaissance, firent remettre au trésorier du pri marcs d'argent.

Au XII[e] et au XIII[e] siècle, le commerce bordelai extension considérable. Jusque-là, il avait été gê interminables guerres des descendants de Charlema ducs de Gascogne; mais au XII[e] siècle, on trouv liberté et plus de débouchés pour les produits du s lais. L'Angleterre nous envoyait ses draps de co laine en échange de nos vins; Cordoue, ses cuirs Séville, Cadix et Lisbonne, leurs denrées méridio Bordelais obtinrent, par une franchise spéciale, la culation de leurs vins sur la Garonne. Au mois de 1295, Philippe le Bel, maître de Bordeaux, ac maire, jurats et commune de Bordeaux, l'exempti droits, tant sur les vins que sur les autres ma transportées sur la Garonne.

M[s] de Volf., par Delpit. *Introduction.*

Il y avait à *Guild-Hall,* à Londres, un registre p au XII[e] siècle, où les marchands bordelais faisaie leurs créances, afin de s'assurer, en cas de besoi de contrainte par corps contre leurs débiteurs. La portante de ces créances était celle d'Arnaud Chyke deaux; elle montait à la somme énorme de 1,20 lings. Parmi ces marchands, ou représentants des bordelais, qui figuraient sur ce registre, on re noms de Bonet, de Labat, d'Aleman, de Campariar Bouquière, associé de Safran, Gaillard d'Espans, Dissote, Savignac, d'Acre, d'Armignac, Frankhom cer, Auker, Lamarque, Labarde, Bovin, etc., etc. ciants de La Réole, de Saint-Macaire, de Libourne

Émilion, y firent inscrire leurs créances. Tout cela atteste l'étendue de notre commerce avec Londres au XIIIe siècle.

Les rois d'Angleterre tenaient beaucoup à la Guienne, et surtout à Bordeaux; ils accordèrent de nouveaux priviléges importants aux marchands bordelais qui fréquentaient le port de Londres. Ces faveurs furent confirmées par Henry III, le 12 janvier 1256, au grand mécontentement des Londonniens, qui voyaient toujours avec peine les grâces et priviléges que le prince accordait au commerce d'une ville rivale. Ils se plaignaient, ils réclamaient, et, enfin, voyant le roi embarrassé de ses guerres avec les Écossais, et de ses éternels démêlés avec la France, ils disaient tout haut que les priviléges accordés aux Gascons, c'est-à-dire aux Bordelais, étaient contraires aux intérêts de ses sujets anglais.

Le roi, pour dissiper l'orage qui allait obscurcir encore son horizon, déjà trop noir, manda, le 18 janvier 1289, à son lieutenant, en Angleterre, de faire une enquête à ce sujet, déclarant que, quelque bienveillance qu'il eût pu avoir pour les Bordelais, il n'entendait pas porter tort à ses bons habitants de Londres. C'était gagner du temps, apaiser un peu la jalousie des Anglais, et donner aux Bordelais le temps de lui envoyer de bonnes raisons, qui pussent contre-balancer les jalouses criailleries des Londonniens. Il ne se trompait pas dans ses espérances: le 13 août 1302, il intervint un arrangement entre les deux peuples rivaux: Édouard savait attendre; c'est beaucoup en politique.

Cartulaire de Baurein.

Livre des Bouillons, fol. 50, 69.

A cette époque, Henry de Gallois, ancien maire de Londres, devint maire de Bordeaux en 1275. Était-il d'origine bordelaise? Nous l'ignorons. Il joua un grand rôle dans les affaires de l'État, et devint l'un des plus chauds partisans et des plus grands amis du roi Édouard. Ce prince, en témoignage de sa reconnaissance pour ses services, lui donna plusieurs châteaux en Guienne, et, en 1289, une certaine portion de la forêt de Bordeaux *(le Bouscat probablement)*. Il s'inté-

Livre V.
Chap. 9.
—

ressa beaucoup au bien-être des habitants de Lond
prospérité de leur commerce.

On fit plusieurs règlements particuliers au suje
merce des vins de Bordeaux : les tonneliers étaien
bles des pertes qui pouvaient résulter de la mauva
du bois de futaille ; les courtiers s'engageaient,
commune, à faciliter à tout bourgeois l'écoulem
vins, et à ne déprécier jamais le produit de tel o
priétaire ; ils avaient 6 deniers pour chaque tonne
qui se vendait par leur ministère, 3 du vendeur e
cheteur. Tout individu convaincu d'avoir exercé l
profession de courtier, sans avoir prêté le sermen
était passible d'une amende de 65 sous, ou attach
et privé pendant un an de l'exercice de sa professio
donnait, en général, 1 denier par livre pour toute
chandises dont ils facilitaient la vente ; mais il ne
aucun renseignement précis sur les prix des marc
cette époque. Nous savons seulement qu'une bale
pêchait alors sur nos côtes) se vendait à Bordeau
un épervier valait 10 liv. de cire, un vautour 60
delais, une jeune vache 10 sous morlans. Pour c
valeurs, on peut voir pages 309, 338.

Le commerce de Bordeaux s'établit sur la rivi
Rousselle devint le centre des affaires et le dépôt
chandises venant de La Rochelle, de la Bretagne e
du Nord. Une vie nouvelle, un mouvement comme
nant s'établit dans tout ce nouveau quartier, depu
nières jusqu'à la Porte-Despaux ; de vastes magasin
des comptoirs se forment, la Garonne se couvre de
Bordeaux devint, au XIIIe siècle, l'une des villes le
sidérables et les plus commerciales du continent.
les négociants firent commencer des bâtisses sur le
les autorités locales s'y opposèrent. Ils en parlère
qui, se trouvant à Condate, le 12 juin, écrivit au

au connétable, aux maire et jurats, de leur permettre de continuer leurs travaux, et d'achever les maisons commencées sur les quais, avec des portiques au rez-de-chaussée pour la commodité du public.

Les Croisades imprimèrent au commerce une immense et salutaire impulsion; Marseille seule exploitait le Levant. Les Bordelais se mirent à explorer ces parages, et trouvèrent de nouveaux débouchés en Égypte, en Syrie et dans toutes les parties de l'Archipel grec. Le commerce de Barcelonne trouva enfin un redoutable rival, qui devait l'éclipser un jour. Le cabotage devint plus considérable et plus lucratif; mais Bayonne, La Rochelle, envoyaient leurs bâtiments légers jusque dans la Garonne, pour participer aux avantages qu'offrait le commerce de Libourne, de Blaye, de Bourg et les villes sises sur les bords de la Garonne et de la Dordogne. Un grand nombre de nos marins bordelais se livrait à la pêche de la baleine sur les côtes du golfe de Gascogne; c'était alors une source de richesse pour notre cité. Le commerce de Bordeaux était devenu si célèbre, que le roi de Castille, voulant faire une expédition en Afrique, vint chercher des navires et des marins dans notre port. Le roi d'Angleterre engagea les maire et jurats à n'apporter aucun obstacle à ce recrutement, et à faire prêter serment aux marins bordelais d'être fidèles au prince castillan pendant l'expédition.

Tout capitaine de navire, ayant du vin de Bordeaux à bord, était tenu de prendre, en partant, au château de l'Ombrière, une branche de cyprès, qui lui coûtait 18 *hardits* (liards), dont 12 revenaient au sire de Rauzan (1) et 6 au connétable.

Saint Louis encouragea beaucoup le commerce et l'industrie; les arts fleurirent sous ce pieux prince. L'industrie s'organisa sur un plan nouveau, plus étendu et plus régulier, par

(1) Le sire de Rauzan, comme propriétaire du Cypressat, devait fournir une suffisante provision de branches de cyprès fraîchement coupées sur la hauteur du Cypressat (Cenon), dont il était seigneur.

Livre V.
Chap. 9.
—

le moyen de corporations; mais malgré tous ses abus s'y introduisirent encore : un vil égoïsme en gine. Les maîtres ou chefs exploitaient indigneme prentis, leur rendaient la maîtrise inaccessible, da rable vue de perpétuer et de grossir la source de l de maintenir leur autorité. Le commerce, qui se par la liberté, se voyait gêné dans sa marche, et n'existait plus pour les pauvres artisans déshérit droits et frustrés dans leurs espérances de deve leur tour; mais cet égoïsme inexcusable des tyran ques était contre-balancé par la protection intellig dée par le clergé aux classes opprimées. Les artis et laborieux se réfugiaient dans les *sauvetés* de S de Sainte-Croix et de Saint-Seurin, et là, dire, à l'ombre du clocher protecteur, faisaient u rence déplaisante aux corporations organisées d mune.

Les lois commerciales de Barcelonne furent alor ment connues et adoptées dans les villes maritime rent calquées, dit-on, sur celles des Grecs, qui dans la Méditerranée, ou, peut-être, sur les *Rôle* dont nous avons parlé dans la *note* 23. La Rochel Brest, Cherbourg, Saint-Malo, Le Havre, toutes Nord, attiraient dans leurs ports les navires bo hareng, la sardine, les poissons de toutes sortes de branche lucrutive de commerce; mais c'est la l tout, qui abondait dans le golfe de Gascogne, qui places de Bordeaux et de Bayonne. Le sel aussi meilleures branches du commerce bordelais. Les gleterre avaient à Bordeaux des greniers de sel, qui leur donnaient de grands revenus; tous les hal sénéchaussée étaient obligés de s'y approvisionner d'amende et de confiscation. En 1266, Jean de G en récompense de ses services, la ferme perpétu

lins de Bordeaux ; le quartier où ils étaient situés en garde encore le nom *(Salinières)*. Livre V. Chap. 9.

Il existait alors sur nos côtes un usage barbare, qu'on transforma en loi, et qui adjugeait aux ducs de Bretagne le bris des navires, les marchandises et les personnes même qui avaient fait naufrage sur les côtes de la Saintonge. Le sire de Pons, en l'île de Marepnes, dit Belleforest, agissait comme les ducs, et trouva des imitateurs parmi les seigneurs de nos côtes. (Voir *note* 23.) Tome Ier.

Cet odieux usage fut aboli en 1226, par Henry, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine. Il ordonna qu'en cas de naufrage sur les côtes d'Angleterre, de Gascogne, du Poitou et de la Saintonge, la cargaison serait rendue aux gens du vaisseau (1); que si un seul homme, ou un animal quelconque, échappait au naufrage, en vie, alors les marchandises seraient mises en séquestre, pour être rendues aux propriétaires, en cas de réclamation, dans un délai déterminé. S'il n'y avait pas de réclamation, les marchandises devaient revenir au domaine royal ou au seigneur de la côte où le naufrage aurait eu lieu.

C'était à la prière des habitants de Bordeaux et de La Rochelle que les ducs de Bretagne renoncèrent, sous le règne de saint Louis, à l'odieux droit de *bris* et d'*épaves*, et laissèrent le commerce libre, moyennant une certaine taxe de *brieux*, ou *brefs de sauvetés et de conduite*. Pour faciliter l'usage de ces *brefs*, ou passeports, les ducs tenaient des receveurs à Bordeaux.

Mais avant l'arrangement qui eut lieu en 1302, et dont nous venons de parler, l'animosité du commerce de Londres contre celui de Bordeaux était portée à un tel degré, que les

(1) Quoties cunque contigerit de navi taliter periclitatâ, nullo homine vivente, qualemcunque bestiam vivam evadere, vel in navi illâ vivam inveniri, tunc bona et catalla deponantur..... Si vero nullus homo vivus evaserit, nec alia bestia, tunc bona in nave contenta nostra sint, etc., etc.

Livre V. Chap. 9.

marchands anglais capturèrent et pillèrent un va
con dans les eaux de la Gironde, en face de Ta
Batewate et Bertrand Beylin, de Condom, prop
bâtiment pillé, intentèrent un procès à JeanLehur
dant du *Guerruyer*, qui avait agi en corsaire. Éd
lant, dans les difficiles circonstances où il se trou
ger tous les partis, écrivit, le 17 août 1293, à Jean
gardien de Londres, d'accorder un délai sous c
accusés.

D'après une Charte de Philippe le Bel, au mois
bre 1293, ce prince accorda aux maire et jurats,
temps à la commune de Bordeaux, l'exemption de
tant sur les vins que sur les autres marchandises t
par la rivière de Gironde. Cette Charte se trouve
archives de l'Hôtel-de-Ville.

Les marins bordelais étaient tellement célèbr
XIII[e] siècle, qu'en 1259 le roi de Castille demand
delais, pour son expédition en Afrique, des vais
capitaines et des marins. Les jurats accédèrent
mande, qu'Henry III, d'Angleterre, avait appuyée

La jalousie des marchands de Londres s'étendait
plus en plus, et les Bordelais furent privés du dro
un domicile ou d'y loger d'autres marchands de le
alla même jusqu'à les assujétir à un impôt nouvea
niers par tonneau de vin. Des plaintes furent
Édouard I[er], qui demanda, le 30 juin 1300, aux L
compte de leur conduite. Ils répondirent que les
bordelais n'avaient jamais eu le droit, ni d'avoir
à Londres, ni de loger d'autres marchands, et qu
droit de 2 deniers par tonneau, il avait été aut
roi lui-même, pour un temps qui n'était pas enco

Archives de la Mairie de Londres. R. C., folio 50.

Il paraît que le prince ne se contenta pas de cet
il voulait probablement, comme le dit M. Delp
donner de l'argent par les deux partis, au mo

nanda de nouveaux renseignements, mais le *omtes* de Londres répondirent dans les mêmes s entrer dans de nouvelles explications.

tes les difficultés que suscitait la municipalité de marchands fréquentaient toujours son port, et vins bordelais était une si importante branche de cette ville, qu'on fut obligé de nommer six ou vérificateurs des vins de Gascogne, avec r les vins falsifiés (1302).

Ibid.

tions du commerce de Londres parurent exor- tolérables aux étrangers; on y exigeait des im- iarchandises vendues n'étaient pas pesées avec réjudice des vendeurs. On se coalisa, en 1304; es plaintes de cette association des intérêts lésés, corda une Charte, par laquelle le peseur public es bassins de sa balance égaux, et éloigner ses ancier, pour ne pas faire pencher injustement re bassin. Les Londonniens réclamèrent contre e décision, et prétendirent que, d'après un usage la balance devait pencher du côté de la chose *sus rem emptam;* que les évêques et les nobles ujours de cette manière, et que le roi lui-même, firmé les priviléges de la ville, ne pouvait pas n qui avait été toujours pratiqué par leurs an-

nniens continuèrent toujours, au mépris de la e, de peser les marchandises étrangères d'une udiciable aux vendeurs. Édouard Ier écrivit, le 1304, au maire et *vicomtes* de Londres, pour t à exécuter son ordonnance ou à comparaître pour rendre compte de leur désobéissance à ses épondit à cette injonction royale par ces mots, esse révoltante : *Prompti erimus coram vobis ad is contentum. Nous serons prêts devant vous au*

jour indiqué. Voilà toute la réponse laconique
aristocrates de comptoir de Londres.

Édouard Ier était constamment l'ami des Bor
défendait toujours contre les tracasseries intéres
glais.

Il y avait, de temps immémorial, à l'Hôtel-de-
deaux, un petit recueil des anciens usages de
la province, établis et sanctionnés par les ord
ducs et des rois. Saint Louis les fit traduire en f
tard, on jugea convenable d'en faire un corps.
confié à une commission d'ecclésiastiques, de
quelques célébrités du Tiers-État, qui, sortant
son obscurité primitive, parut enfin avec gloire
royaume, en 1304. Après plusieurs essais et
tâtonnements, on en fit un recueil d'une immen
Parlement lui donna sa sanction législative, et
Code de la jurisprudence bordelaise dans tout
Parlement.

Ces Coutumes, rédigées en gascon, compr
chapitres et cent dix-sept règlements. Nous en
parce que Clérac prétend les avoir consultées
vrage des *Us maritimes*, et parce qu'on y trou
de choses qui regardent le commerce. Les règle
lice étaient rédigés en langue occitanique, dont l
delais est un des dialectes. Le droit romain et
étaient la base de la jurisprndence de Bordeaux
vince. On y retrouve le système municipal, le droi
avec pleine liberté sur les subsides réclamés par l
partition et l'assiette de l'impôt, la coopération d
clergé, et, ce qui mérite d'être remarqué, des rep
Tiers-État lorsqu'il s'agissait des grands besoins

Édouard mourut au commencement du XIVe
Londonniens recommencèrent leurs criailleries e
tion aux priviléges accordés aux Gascons, ou p

plus grands sacrifices. Édouard méritait bien la ce des Bordelais; il avait essayé de rendre l'Ile, d'après Baurein, il avait fait réparer et agran-e Cordouan, pour la commodité de la navigation. comme nous venons de le dire, un sujet de re-es Bordelais et de nouvelles tracasseries de la chands de Londres.

oque, on voyait à Londres plusieurs maisons de Bordeaux; on trouve encore, sur les vieux re-Tour, les noms d'un certain nombre de marchands nt les créances étaient enregistrées aux archives comme nous avons vu en parlant du commerce e.

et surtout au XIVe siècle, la *Coutume,* ou l'impôt rmait une branche très-importante des revenus gleterre; elle produisait par an jusqu'à 175,000 La perception de cet impôt fut accordée, pour, au duc de Bretagne; en 1341, le roi avait cédé William de Radenore, le droit de percevoir 2 chaque tonneau de vin entrant à Bordeaux. Les et leurs ouvriers étaient affranchis de la *Coutume* si que les membres du clergé et Jean de Grailly, ch, propriétaire de la Maison de Puypaulin. En es clercs mariés, d'Agen, se prétendirent exempts *e,* au même titre que les vrais ecclésiastiques. Le rre repoussa ces prétentions, et écrivit à son con-ordeaux d'exiger de ces simples tonsurés le paie-pôt, en ayant soin de ne pas exciter de tumulte. écoltés dans le Haut-Pays (au-dessus de Toulène) droit de *Coutume;* il fut expressément défendu palais de l'Ombrière de vendre ses vins en ta-

dans chaque quartier un *tavernier* chargé de abarets et de rendre compte au trésorier royal

des résultats de son inspection et de sa recette. Ils les vins qui se vendaient 20 deniers le *quarton* (pot de 20 sous par tonneau pour leur salaire, et se pour les vins d'une qualité inférieure.

Pendant les troubles excités en Guienne par de Montfort, un grand nombre de seigneurs du des autres parties de la Guienne se trouvait à étaient-ils comme prisonniers, exilés volontaires, par le roi pour des raisons politiques? Nous n'en s Parmi eux, on distingue les noms d'un certain seig dais, Ladadil, Seguin, seigneur de Rions, Pey de de Curton, le seigneur de Castillon, Othon de La de Caseneuve, Jean de Grailly, Lamothe, Eble d lem, Amanieu de Salle, Gérard de Peyrelongue, Villeneuve, Dominique de Barès, Garsies de Sauv Ils avaient contracté des dettes pour 1,049 liv. deniers, somme que leurs créanciers n'avaient reçue en 1299.

Le roi s'étant rendu caution du paiement de cet et ne pouvant pas se la procurer, finit par l'emp ville de Londres, et lui abandonna, en rembours revenus des vicomtés de Londres et de Middlesex intervalle, les Français s'étaient emparés d'une p Guienne; l'exaspération était, en Angleterre, portée ble, et les Bordelais n'avaient ni confiance ni amis On se mit à les tracasser de nouveau pour leurs commerciaux, et l'on exigea qu'ils payassent un deniers par tonneau de vin. Les Bordelais s'en pla roi, qui, désireux dans un moment si critique de l'affection des Gascons, en demanda la raison aux de Londres. Le commerce lui fit la même réponse déjà faite, que les marchands gascons, pas plus q tout autre pays du continent, n'avaient jamais eu le voir un domicile à Londres, ou d'en être réputés c

autres marchands; que la ville de Londres avait
i de la liberté et du droit qu'elle exerçait alors,
nt au droit de 2 deniers par tonneau, il avait été
le roi lui-même, pendant un temps qui n'était
expiré.

a protection du roi, les Gascons continuèrent à
par le passé; mais les Londonniens les repous-
violence et les mirent dans la nécessité de défen-
es à la main, leurs droits méconnus et violés. Le
it à son comble : les Gascons furent défaits et ex-
exaspération tellement générale et profonde, que
ligé d'envoyer sur les lieux un commissaire pour
dre et faire respecter sa volonté, le 24 juin 1310.
agitateurs continuèrent toujours à vexer les Gas-
publia mandement sur mandement, contre tout
sordre, toute atteinte aux droits des Bordelais.
nces furent inefficaces; les Londonniens les élu-
oint de dégoûter les négociants bordelais de toute
ion avec un peuple si jaloux et si tracassier. On
nsporter les vins de Bordeaux à Londres, et le
nenta en raison de leur rareté. Quelques négo-
ondres continuèrent cependant clandestinement
ns avec Bordeaux; et pour éviter toute collision
contents, ils allaient au devant des navires bor-
acheter en mer leurs marchandises. Ce genre de
uvait profiter qu'à quelques rares individus; il
intérêts généraux. Le roi ordonna, en consé-
5 janvier 1311, que nul, à l'exception du bou-
rand échanson, n'irait au devant des vaisseaux
ue son bouteiller même ne pourrait acheter, en
ports, que le vin strictement nécessaire à la con-
lu palais; que les tonneaux seraient marqués des
et qu'une fois entrés dans les celliers, on ne pour-
vendre aux revendeurs que trois jours après. Les

Livre V. Chap. 9.

marchands de vins en gros ne pouvaient pas être
et *vice versâ*. Aucun tavernier ne pouvait mettre
vente avant qu'il n'eût été essayé par les dégusta
et que chaque tonneau ne fût marqué, pour sa
qualité, le meilleur vin, à 5 deniers le gallon (4
de France); la seconde qualité à 4, et la dernière
Les acheteurs, d'après Delpit, que nous citons
droit de voir tirer le vin du tonneau, et ce qui
lie, au fond des barriques, devait être mis dans d
riques contenant un vin inférieur; mais les *dégou*
dernière qualité devaient être jetées dehors, dit l
royale, afin qu'elles ne fussent mises dans aucune
dût entrer dans le corps de l'homme (1).

Malgré la protection et les efforts du roi en fave
merçants bordelais, ceux-ci eurent presque toujou
les plus mauvais traitements de la part du comme
dres, qui croyait devoir agir ainsi pour défendre s
et les intérêts de la place. Au commencement de
rard Dorgueil vendit un tonneau de vin à un A
la police fit confisquer le tonneau au préjudice
bordelais; celui-ci s'en plaignit au roi, qui en écri
et aux *vicomtes* de Londres, en leur défendant t
fait; mais on lui répondit que, contrairement aux
la cité, le vin confisqué avait été vendu à un marc
deur. Plus satisfait des raisons alléguées par Dorg
justifier, que de celles des Anglais, le roi leur fit
agir ainsi une autre fois, et ordonna, le 14 avril,
du vin saisi.

En 1315, les marchands agenais se plaignirent
que les Bordelais mettaient au passage du blé,
sortes de marchandises et de provisions à bouche,

(1) Et que las dégotailles de vyns soient oustiez issint, qu'ils ne
boivre qui doit entrer en corps d'homme.

cher en pays étrangers. Le roi d'Angleterre, dési-
avoriser le commerce, écrivit aux jurats de mettre
entreprises, et au sénéchal de Gascogne de faire
demandes dès Agenais.
octobre de la même année, le roi fixa, par ordon-
prix du vin qu'on transportait en Angleterre. Mé-
e cette mesure, les jurats défendirent toute expor-
vin pour ce pays. Le prince leur écrivit de lever
nse, qui portait atteinte à sa souveraineté, et révo-
npolitique ordonnance.
novembre, les marchands de Bazas se plaignirent
néchal levait un impôt extraordinaire sur les vins
etaient et faisaient passer devant Bordeaux. Le roi
e les choses dans leur état primitif. La ville de Bor-
les nécessités de la guerre où le prince était en-
fit un présent de mille tonneaux de vin; c'était un
e de reconnaissance.
ait d'acheter, dans ce temps-là, du vin de Bordeaux
ble du roi. Le prince chargea le maire, Aldernen,
s de Londres, de payer à ces marchands les 600
rgent que la ville lui devait pour des dégâts faits
sédition, à un mur, près de la porte extérieure de
Londres. On différa de jour en jour le paiement
us divers prétextes; mais, enfin, ennuyé des ré-
sives de la municipalité, le roi, par un mandement
, exigea, le 30 août 1315, que la somme fût payée
et cita les municipaux récalcitrants à comparaître
, en son conseil, le lendemain de la Saint-Michel,
re compte de leur conduite vis-à-vis d'Arnaud de
G. de Lamarc, G. de Gayreot et Pey de Bordeaux,
de Bordeaux et fournisseurs de vin pour la cour.
un Mémoire adressé de Guienne à Hugues Despen-
te du 16 octobre 1325, il paraîtrait que l'on em-
plumes d'oie à garnir les flèches, à la place de *Voir* page 461.

Livre V. Chap. 9.

parchemin, qui était devenu rare et cher; les pl
maient alors un objet de commerce considérable.

Archives de la Mairie de Londres. R. F., folio 40.

Le règlement de la vente du vin, de 1311, étai désuétude; le roi fut obligé d'en dresser un autre pour fixer le prix du vin à 4 deniers le pot *(lagena)* on régla aussi l'exportation et l'importation des blé gne, et il fallait la protection spéciale du roi d'Angle conserver au port de Bordeaux son ancien mouve mercial.

La guerre paralysait tous les bras et anéanti l'activité du commerce de Guienne. Pour dédomm place de ses pertes, le roi d'Angleterre affranchit to à son arrivée dans notre port, du droit accoutum nage, et ne le soumit qu'à un minime impôt.

Les Bordelais se distinguaient de leur côté par gnages significatifs de leur reconnaissance; c'étaie part des subsides, des dons de vin et des témoigna chement tellement multipliés, que, désireux de agréable, et pour leur faire comprendre combien i sible aux preuves de leur affectueux dévoûment établit, vers l'an 1337, dit Louvet, à Bordeaux, de foires, dont la durée fut de huit jours : l'une con l'Ascension et l'autre à la Saint-Martin.

Tous les marchands qui se rendaient à ces foir sept ans, furent affranchis de tous droits; passé c roi devait percevoir 8 deniers, 4 du vendeur et 4 teur, pour certaines denrées. Les bourgeois con être exempts de tout impôt pendant les foires; les forains étalaient leurs marchandises sur le port magasins qui avoisinaient le palais de l'Ombrière.

Bocau, *Décam.*

La peste vint ajouter ses horreurs à la misère gé 1348, et fut suivie de la famine et de ses affreu les Anglais, disait-on, y mourraient comme des mou tes les relations extérieures furent suspendues, le co

locale presque anéantis. Cependant, les importa- denrées étaient encouragées, et l'on voyait encore ns notre rade les Anglais et les habitants du Nord, l'appât de gros bénéfices. Le roi sympathisait avec ais dans leurs souffrances; et pour les aider à rele- ommerce, il les dispensa de donner dans les ports re deux barriques de vin par navire. On établit alors ne jauge, comme règle générale : si la barrique la l'acheteur payait la différence; sinon, la différence charge du vendeur. Les marchands étaient tenus de de leurs vins pendant un an; ils payaient un droit quand ils déposaient leurs barriques sur les quais, es difficultés ou discussions au sujet des vins étaient vant une commission ou bureau de commerce, com- é de commerçants bordelais, moitié de gens de pro- ys. Mais toutes les marchandises qui étaient expé- ordeaux pour la Flandre, la Zélande, la Hollande ou qui devaient être importées de ces pays à Bor- capitaines des navires qui en étaient chargés pou- décharger et les recharger en Angleterre sans payer it; mais si on vendait sur le sol anglais tout le it ou, seulement, une partie, le capitaine ou ven- enu d'acquitter les droits ordinaires au profit du roi. la bienveillante protection du roi d'Angleterre, 50 fait exception dans la longue suite des malheurs ux : son commerce commença alors à refleurir, et tir du *port de la Lune* cent quarante navires, em- ,429 tonneaux, dont les droits montaient, en mon- laise, à 5,104 liv. 16 sous. En 1372, il partit, au oissart, du port de Bordeaux, deux cents navires tièrement de vin. Les gros navires d'alors ne s'éle- re, en fait de tonnage, au delà de 40 tonneaux. oit ordinaire, on prenait 4 tonneaux, 2 de chaque rand mât. Les vins s'échangeaient en Angleterre

contre des laines, des cuirs, des fourrures, de
plomb, etc., etc., etc.

En 1346, on fit des règlements pour l'exportatio
en 1350, les mers étaient infestées de pirates, et
tion était devenue si périlleuse ou, au moins, si peu
le roi fut obligé d'avertir le commerce que tous les
allant en Guienne eussent à se réunir à Plymoutl
faire voile ensemble, sous la protection de la flotte
vait porter le sénéchal et le connétable à Bordeaux
mes dangers existant en 1353, le gouvernement
prévenir les commerçants de Bordeaux et de l'Angl
leurs bâtiments ne devaient pas partir seuls sur me

Par son ordonnance du 14 novembre 1351, le ro
défendit aux receveurs des impôts, en Angleterre
exiger des marchands du duché de Guienne, dans
leurs navires, allant en Flandre ou au Nord, fussent
par le mauvais temps de relâcher dans quelque p
gleterre; c'était une nouvelle preuve de l'attacheme
princes anglais portaient aux Bordelais et à la Gui

En 1382, il autorisa les maire et jurats à lever
trois ans, 12 deniers par livre sur les marchandises
des pays ennemis, et 6 sur celles des pays de son o
pour consolider et réparer les fortifications de le
condition que le sénéchal et son conseil nommeraie
trôleur pour viser les registres, et que, si les répar
cessaires étaient finies avant le temps indiqué, l'im
rait, et que l'on rendrait les comptes tous les ans
sénéchal et son conseil.

Richard II avait hérité des bienveillantes dispositi
ancêtres envers les Bordelais; il étendit leurs priv
juillet 1383, et autorisa les mêmes négociants bord
charger et recharger en Angleterre, sans rien payer
chandises venant de Flandre à la destination de Bor
16 juin 1388, il affranchit par un édit, de tous droit

anglaises transportées en pays amis sur des navires aux.

rd, une ordonnance, du 6 juillet 1392, témoigne a sollicitude du gouvernement en faveur des intéommerce bordelais. Les négociants anglais transporrs marchandises à Bordeaux, et avec le prix allaient es vins de la Saintonge dans le port de La Rochelle, tenait à la France. Informé de cette conduite si peu e de ses sujets, et si nuisible aux intérêts de Borur roi ordonna qu'avant de se mettre en mer pour la les marchands anglais donneraient caution, parchancelier, comme quoi leur destination était pour , et qu'ils prendraient en revenant des marchandises es, avec un certificat d'origine, muni du sceau de la de Bordeaux. NOTE 31.

ange de ces preuves de la bienveillance royale, la lité de Bordeaux vota pour le roi, à titre de don mille tonneaux de bon vin; le prince, dans un mogêne et par un esprit d'économie, en fit vendre une rtie, dit Rymer, pour payer les droits de fret et de .

ise financière eut lieu alors : les autorités de Borirent un impôt de 12 deniers sur toutes les denrées xcepté) provenant des pays qui avaient épousé la la France dans la dernière guerre.

échal crut devoir s'y opposer. Les Bordelais s'en nt à Lancastre, lieutenant du roi en Guienne, qui fit eurs justes réclamations, et leva les inhibitions du , par ses lettres-patentes du 12 janvier 1396. Enfin, , le roi d'Angleterre exempta de tous droits les mars que les négociants bordelais porteraient en Zélande, et à Calais, et autres ports du Nord, ou qu'ils en raient.

nt une partie du XIIIe siècle, et tout le XIVe, le port

de Bordeaux avait le monopole du chargement de
l'étranger; il était sévèrement défendu d'opérer
ment depuis l'*estey Crebat* jusqu'à Castillon, en M

Si un capitaine de navire débarquait son lest da
nal ou dans la rivière, le prévôt confisquait une pa
armement, jusqu'à concurrence de 65 sous.

Le capitaine d'un navire armé en course receva
et, de plus, 15 liv. par mois d'appointements.

En abordant sur les côtes de la Bretagne, les
Bordeaux payaient un certain droit au duc; mai
commerçants crurent pouvoir s'en dispenser. Le du
gnit probablement, car le roi d'Angleterre ordon
droit fut rigoureusement maintenu, et rendit la c
Bordeaux responsable envers le duc pour ceux
paieraient pas. Il ordonna aussi que les marchands
qui se rendaient dans la capitale de la Guienne,
nullement inquiétés; les maire et jurats devaien
traire, leur prêter aide et secours en toutes circon

La pêche de la baleine était encore, au XIVᵉ
branche lucrative du commerce bordelais. D'aprè
ments fournis par M. Delpit, c'est dans les parages d
de Saint-Jean-de-Luz que les baleiniers réussissaien
De nos jours, on n'aperçoit plus de baleines sur l
golfe de Gascogne.

On trouvera, dans l'excellent travail de M. Del
tion des documents, etc., etc., beaucoup d'autres d
ressants sur le commerce de Bordeaux et la pro
lui accordaient les rois d'Angleterre.

Pendant la première moitié du XVᵉ siècle, le co
Bordeaux éprouva de grandes vicissitudes et mê
teintes presque mortelles, par suite de la guerre
gleterre et la France. Le triomphe de Charles V
pulsion des Anglais lui furent funestes pour plusie
et le *port de la Lune* supporta quelque temps to

de ce prince. Louis XI révoqua les désastreux père, et rappela dans la Guienne les commerétaient établis à Londres ou dans d'autres pays l encouragea la navigation, favorisa le commerce, marins de bontés et de faveurs, et confirma l'anrérie de *Notre-Dame de Montuzet,* dans ses privichises et libertés, par un édit du mois de mars nt nous aurons occasion de parler ailleurs. Borpérait de plus en plus; il était devenu le centre ce de l'Europe et des pays limitrophes et éloignés. rchands des provinces circonvoisines étaient oblitres-patentes de Louis XI, en date du 6 septemle faire embarquer à Bordeaux les marchandises naient aux pays étrangers, surtout pour l'Angleagne, la Navarre, le Portugal, la Bretagne et la

VIII ne se montra pas moins ami des Bordelais que par ses lettres-patentes, du 16 mars 1489, il gareté des navires marchands qui venaient dans notre défense à ses lieutenants, maréchaux et agents de capturer ou piller aucun bâtiment marchand ux de la Gironde, et ordonna qu'on les laissât epasser en toute liberté, sauf à payer les droits

Ier encouragea énergiquement le commerce, la tous les arts; mais les circonstances pénibles de ne lui permirent pas de réaliser ses philanthropis. Au commencement du XVIe siècle, le commerce ix prit de si grands développements, que l'on y ourse et un Tribunal de Commerce, en 1564; mais juridiction consulaire y fût établie alors, on n'eut une Bourse à Bordeaux qu'en 1571; nous en pars tard.

a peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs de

donner ici l'état de nos marchés et du commc
dans presque tout le moyen-âge.

Depuis la Tour de Sainte-Croix jusqu'à la Port
se vendaient les meules et les produits du sol pé
pain de Podensac se vendait à la Porte de la Gra
se tenaient les marchés des cercles, des vases d
de terre cuite, des tuiles, des briques, etc., etc.

On débarquait, au Pont-Saint-Jean, le blé v
mer et du Haut-Pays, ainsi que les fruits, les
morue. A la Porte-Salinières, se tenaient le dép
ché de sel; de la Porte de Calhau jusqu'au Chap
on vendait le bois à brûler, le bois flotté, qu'on
cendre par le Ciron de Langon, La Réole e
ports bazadais et agenais.

Devant la Porte-Despaux (porte des paux ou
déposaient les vins à embarquer, les paux pou
C'est là que se trouvait l'*estey des Anguilles*, ou
légers, et appelés ainsi de leur forme élégan
gée. L'*estey des Anguilles* était, très-probableme
chure de la Devise. Sur toute cette partie de
surtout sur l'*estey des Anguilles*, on ne voyait que
pes et des chais. Du Chapeau-Rouge au Château
on vendait le pain fait en ville, le beurre, la grais
delle, les planches de Nôrwège et d'Écosse.

La façade des Chartrons était affectée à la ven
qui n'appartenaient pas aux jurats, aux nobles e
On y construisait aussi des galères pour la déf
côtes et pour garantir les bâtiments marchands d
contre les nombreux pirates qui infestaient le g
cogne. La crainte des corsaires était moins gên
commerce que les odieuses vexations des seig
comme ceux de Beychevelle (Baisse-Voile) et
exigeaient, des barques et navires qui passaient
châteaux, sur la Dordogne et sur la Garonne, ce

es ou péages, outre le salut ordinaire rendu au
abaissant le pavillon.

ions étaient devenues tellement fréquentes et si
es, qu'on s'en plaignit au roi Richard. Ce prince
agents de la couronne et à tous seigneurs ha-
littoral de la Garonne et de la Dordogne, d'exiger
s Coutumes, ou taxes indues, sur les marchan-
rdelais et des habitants de Bourg.

reux prétendaient avoir droit à 12 deniers tour-
que tonneau de vin déchargé devant leur couvent
elle. On le leur défendit sévèrement bien souvent,
jours avec succès.

e était loin d'être alors le centre de l'activité du
les affaires se faisaient partout. Les premières
s négociants eurent lieu à l'extrémité de la rue
ux pouvoirs prenaient part aux opérations com-
t faisaient porter devant eux les procès qui s'y
; c'étaient l'amirauté et la jurade. C'était aux of-
mirauté qu'était attribuée la connaissance de toutes
iviles et criminelles concernant la navigation sur
que les congés, saufs-conduits, naufrages, con-
ements, trafic, transport de marchandises, cri-
e, excès, prise de navires en paix et en guerre,

té percevait le 1/10 des prises faites sur les enne-
ageait avec le roi le bénéfice des amendes. Il était
défendu aux officiers de l'amirauté d'opérer sur
des arrestations de marchands ou des saisies de
es, comme aussi de faire aucune publication en
vaisseau ne pouvait partir du port de Bordeaux,
rre, soit avec marchandises, ni à la pêcherie, sans
roi ou de M. l'Amiral, et sans prêter audit sei-
Amiral, où à son lieutenant, le serment qu'il ne
x sujets alliés et amis de la couronne, ni leur por-

terait aucune nuisance ou dommage; mais les
leur pouvoir, nom, surnom et demeure.

L'office des jurats consistait à exercer la police
c'étaient eux qui faisaient faire les armements et
des navires et des équipages, sur la plainte du
roi; ils avaient le droit de nommer les quatre v
rivière, chargés d'indiquer aux navires l'endro
vaient déposer leur lest; ils étaient aussi obligé
port libre et d'empêcher qu'on y fît des dégrada

Pendant les XVe et XVIe siècles, tous les effo
règlements de la jurade avaient pour but d'attir
gers à Bordeaux, mais sans porter atteinte aux
la ville. Ainsi, pour avoir le droit de vendre en
lait être bourgeois de Bordeaux : les étrangers
vendre qu'en gros; mais le Bordelais qui achet
chandises d'un étranger était tenu de lui en pay
même jour ou le lendemain au plus tard, à pe
mages et intérêts, à moins qu'il n'y eût entre eu
particulier; et s'il s'élevait une contestation ou
le fournisseur étranger et l'acheteur bordelais,
était considérée comme privilégiée et jugée de
afin, disent les statuts, que les étrangers pourvo
abondamment la ville de vivres.

Les visiteurs parcouraient la rivière en bateau
surer que l'on ne faisait point passer de march
payer le droit de billette, ou passavant. Les é
faisaient le trafic du poisson salé ne pouvaient le
cent ou à mille, et non en pipe. La pipe équivala
tonneau. Il était défendu d'empaqueter les hare
barils de Flandre, de peur de tromperie ou frau
teurs du marché du poisson salé étaient responsa
infraction à ce règlement.

Charles VII savait que les Bordelais regrettai
ciennes relations avec les négociants anglais. Po

unication et éteindre les souvenirs de leurs rela-
rciales, comme pour obvier aux périls qui pour-
sulter, il ordonna que les navires anglais dépo-
aye leur artillerie et leurs munitions de guerre;
es navires anglais ne pouvait pas parcourir la
itaine seul avait ce privilége; mais s'il voulait
e achat, on le faisait accompagner, de manière
it impossible d'ourdir quelque trame contre la
ndre le moindre service à ses compatriotes, qui ne
t pas mieux que de redevir maîtres de Bordeaux.
urs du blé devaient s'assurer chaque jour de la
blé importé ou envoyé au marché, de la qualité
les grains. Aucun bâtiment ne sortait du port sans
rameau de cyprès, qu'on lui délivrait au Palais.
quotidien des visiteurs était inscrit sur le registre
; les marchands pouvaient y recourir au besoin.
éfendu d'acheter plus de blé qu'il n'en fallait pour
ce de sa famille; les grains mis en vente sur le
nt y rester pendant trois marées au plus, lors
étaient destinés à l'étranger. Sitôt que les blés
és sur le port de Bordeaux, les marchands-ven-
ent y mettre un prix raisonnable, et toute hausse
lue jusqu'à ce que la volonté générale fût connue
convenable établi. Des précautions semblables
es pour les autres marchandises, draps, toiles, etc.
taient poinçonnés pour la ville et conformes à l'é-
Mairie; il y avait au Pont-Saint-Jean des mesures
l'usage de tout le monde.

lit aux portes de la ville des gardes chargés de
ntrée et à la sortie des marchandises, et d'en per-
lroits établis, dont ils rendaient compte aux tréso-
ville. Il y avait, à Bordeaux, la grande et la petite
c'étaient des droits patrimoniaux qu'on percevait
siècles au profit de la ville, dans un bureau qui

confrontait à l'église de Saint-Éloi, aux fossés d
Ville. La municipalité affermait ces droits ou le
cevoir par ses propres officiers. Pour chaque ba
de blé ou d'autres graines quelconques, et des
vendus, la municipalité se faisait payer 8 denie
Pour chaque pipe de blé ou d'autres grains qui
haut ou du bas de la Garonne, ou de la Dord
étaient débarqués sur le port, on payait 3 liv.
droit des *échats* se levait sur les vins vendus e
l'appelait vulgairement le droit d'*eyssac* ou de
levait ce droit, non seulement sur les vins ven
tavernes de la ville, mais aussi dans celles des
banlieues non taillables. Ce droit se payait en na
son de 12 pots par barrique de vin des habitants
geois, et de 6 pots pour le vin des bourgeois.

Il y avait un droit établi sur tous les bestiaux
bités dans la ville et dans les faubourgs; c'était
pied fourchu. Pour chaque veau, c'était 7 liv.; p
ton, 20 sous; pour un agneau ou chevreau, 5 sou
brebis, bouc ou chèvre, 12 sous; pour un coch
Ce droit se percevait aussi sur le bétail sortant d

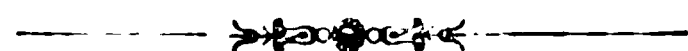
Le droit de *saumade* était de 2 deniers pour ch
de poisson portée au marché. Le droit de *kass* ét
imposé aux marchandises venant des Landes; c
pour chaque *kass* (petite charrette des Landais)
gemme, goudron, térébenthine, etc., etc., 1 so
que *kass* de planches, 9 sous pour un tonneau d
au marché ou passant par la ville, 4 sous pour
charbon, bois d'œuvre pour la vigne venant par
terre.

Il y avait encore, à Bordeaux, un droit de *m*
demi-marque; il se percevait sur les vins du Hau
tait 5 sous bordelais par tonneau, sans compter l
naire de Coutume. On soumettait à ce droit tous

Bordeaux de plus haut que la seigneurie de Gensac,
ire et Toulène. On les nommait alors les *vins pro-*
e vendaient au pavé des Chartrons.

de *demi-marque* se levait sur les vins de Castillon,
d, de Lamothe, de Montravel, de Saint-Antoine,
Foy, de Saint-Pey-de-Castets, de Sainte-Rade-

de *béguerie* se levait sur les marchands qui se ser-
bancs que la ville avait établis pour la vente des
hevreaux, volaille et même pour la morue, qui se
le port. Pour ces différentes sortes de marchan-
avait jusqu'à vingt-huit bancs : neuf à la porte de
dix-neuf à celle du Chapeau-Rouge.
viendrons sur ce sujet dans notre second volume.



NOTES.

—

du baptême. L'empereur romain ayant appris la mort du
deaux et du comte de Limoges, donna pour femme lad
Étienne, son neveu, fils de son frère, avec toutes ses terr
sous cette condition, cependant, que ni lui ni ses héritiers ne
plus désormais le titre de roi, mais celui de duc. Il continue
ainsi que ses héritiers, des honneurs et des priviléges atta
dème; mais s'il n'avait pas d'enfants de Valérie, les enfant
d'une autre femme n'hériteraient point de son royaume.

» Tout étant ainsi réglé et scellé du sceau de l'empereur,
pourvu de troupes et d'argent, se mit en route : étant arr
posa une semaine entière, puis envoya un de ses frères d
de venir le trouver, car il était temps de consommer leur
lérie, purifiée par les eaux du baptême et très-affermie
Jésus-Christ, refusa avec mépris d'obéir à cet ordre. Étie
la fit décapiter. Le bourreau tomba mort; et Valérie, ra
même sa tête, l'apporta à saint Martial, qui l'ensevelit ho
Étienne, étonné, fut trouver saint Martial, et lui promit,
tait Valérie, de recevoir lui-même le baptême, et de défe
tout son pouvoir. Martial fit une prière, leva les yeux a
morte ressuscita. Le même jour, Étienne et cinq mille
reçurent le baptême. C'est à cette époque que le royaume
avec ses dépendances, reçut le nom de duché d'Aquitaine

» Ici tu dois concevoir qu'au bout d'un certain temps le
taine demeura sans duc, car ils ne laissèrent pas d'hérit
Alors les Gascons, d'une voix unanime, choisirent pour d
fils du roi de Castille, Sanche Gayta, que Goscelin, seig
tillon, fit ensuite traîtreusement assassiner par Guillaume
seigneur de Nogrius. Ensuite, fut élu duc le comte de
vengea la mort de Sanche; puis, enfin, un mariage fit pa
dans les mains du roi d'Angleterre.

» Longtemps après, lorsque la religion chrétienne, par l
continuels miracles des saints (2), s'était répandue et affer
l'univers, et que déjà le souvenir des anciens temps comm
facer, il exista un certain comte de Médoc, nommé Cene
deux frères, Ponce et Foulque, et une sœur. Il était mari

(1) Ou quinze mille.

(2) Cette origine, assignée, au XIVe siècle, aux progrès du christ
rite-t-elle pas d'être remarquée ?

NOTES.

—

ıarche, mais il n'avait pas eu d'enfants. Chevalier exces- et sans pareil dans toutes les choses qui concernent la armes, il était dans la fleur de son âge, et avait environ ıns lorsqu'il entendit parler des guerres continuelles dont affligeaient la Terre-Sainte et les peuples chrétiens. Il mit ıns ses terres, en confia la garde à Ponce, son frère, et érusalem. Sa femme, d'une constitution délicate, fut fati- flots de la mer, devint malade, et mourut au bout de cinq ɔrps fut honorablement enseveli.

emps après l'arrivée de Cenebrun, la guerre éclata entre les es Sarrasins. Ils se livrèrent, près de Danatan, une sanglante ques jours avant l'assomption glorieuse de la Vierge. Des il se fit un effroyable carnage; mais Cenebrun, aidé de étiens, resta maître du terrain et de la victoire. Jamais un n'avait fait tant de prouesses et n'avait remporté une si ire. Le sultan de Babylone ayant donc entendu raconter la valeur de Cenebrun, se mit à penser comment il pourrait ıître d'un pareil chevalier; il songea tout de suite à la tra- clut une trève d'un an avec tous les chrétiens.

que Cenebrun et ses compagnons se rendaient au très-saint ır visiter la chapelle du glorieux corps du Christ, il fut pris asins, qui, tout joyeux, le présentèrent au sultan. Celui-ci beaucoup de satisfaction et de douceur, le laissa parfaite- e fit manger chaque jour à la table de ses fils, et lui donna ts de pourpre et de soie, comme s'il eût été roi.

in jour, le sultan, curieux d'éprouver la bravoure de Cene- manda s'il voulait jouter contre Énéas, le meilleur cheva- s ces contrées. Cenebrun y consentit volontiers. Au jour ın manda sa cour en Égypte, où se rassemblèrent tous les us les barons de sa terre. Après le repas, le sultan, qui ai- up Cenebrun, lui fit donner une excellente armure et le tous ses coursiers. Énéas, de son côté, habitué à des guerres tinuelles, prit de fortes armes et un très-bon cheval. Le nner la trompette et annoncer que tout le monde se rendît . Pendant ce temps, Cenebrun essaya son coursier; puis, étant assemblés au nombre d'environ cent mille cavaliers, r les hommes à pied et les femmes, on fit faire une grande nière à ce que tout le monde pût voir bien aisément; puis, ane, magnifiquement parée du diadème et des pierres les

NOTES.
—

Marie, ils convinrent que cette nuit même ils prendraient
compagnés de deux esclaves provençales et de vingt-de
conduisant vingt bêtes de somme chargées d'or et de pie
ses; Cenebrun et Fenise les suivaient montés sur deu
Ils prirent leur route à travers les bois, et ne trouvèrent
tance; mais le samedi, harassés et brisés des fatigues de l
détournèrent un peu de leur chemin et entrèrent dans la
ville de Danathan.

» Le lendemain, jour du dimanche, lorsque les habitants
qu'elle voulait se faire chrétienne, ils ornèrent toute la v
ries d'or, de pourpre, de soie et autres étoffes précieuse
jour Fenise reçut le baptême dans l'église de la bienhe
Marie. On lui donna, à bien juste titre, le nom de la n
Marie; et le même jour, dans la même église, elle fut m
reux Cenebrun. Pendant tout le jour, le jour suivant et
le peuple de toute la ville célébra leur union par dive
jeux et de réjouissances. Cenebrun, redoutant avec raiso
la douleur et de la puissance du sultan, d'après le consei
prit le chemin d'Athon, où il trouva un vaisseau prépa
arriva à Marseille la veille de la fête de la Vierge. La vi
reçut avec les plus grandes démonstrations de joie et
comme Marie se trouvait fatiguée de la longueur de la rou
de la mer, les nouveaux époux se reposèrent à Marseil
mois entier. Ils achetèrent des vêtements et des chevaux
rent en route pour Bordeaux, où ils arrivèrent la veille
chel (1). Ils y furent également reçus avec beaucoup d'
joie; mais, le lendemain, Cenebrun apprit que ses frère
mort. Ponce avait épousé la fille du comte de Périgord
pour héritage l'Entre-deux-Mers. Foulque avait épousé la
de Blaye; il s'était emparé de la seigneurie de Lamarque
toutes les autres terres. A ces nouvelles, Cenebrun di
de sa fureur, laissa sa femme à Bordeaux, suivit les bord
accompagné de ses chevaux et de ses gens, et se dirigea
et Listrac; mais, ni à Lamarque ni à Listrac, on ne voul
Il fut alors se présenter devant Castillon; mais Ponce ay
rivée de son frère, en fit aussitôt fermer toutes les po

(1) Il semble résulter de ce passage, que, dans ce temps, on ne
torze jours pour venir de Marseille à Bordeaux.

NOTES.

—

re par ses envoyés qu'il était fort surpris qu'on lui eût
de la ville et qu'il eût à la lui faire ouvrir. Ponce, sans
dit qu'elle ne lui serait point ouverte, parce qu'il était
l eût à se retirer au plus vite, s'il ne voulait pas avoir la
. Cenebrun fut plus profondément affligé de l'inconve-
ne dont on s'était servi, en l'appelant bâtard, qu'il ne
rte de toutes ses terres. Il reprit tristement le chemin
où, rassemblant quelques amis, il rentra en Médoc. Il
rre, près de la cité d'Ivran, et y éleva une redoute en-
orte palissade (1). Ponce et Foulque la renversèrent; il
fut encore détruite; mais à la troisième fois, elle fut si
qu'ils ne purent la renverser.

s paroisses, depuis St-Germain jusqu'à Soulac (2), re-
animement leur seigneur naturel. Cependant, malgré la
ée qu'il fit à ses frères pendant plusieurs années, Cene-
s soumettre, parce que leurs places étaient excessive-
et que le comte de Périgord et le prince de Blaye les ai-
leur pouvoir.

s s'étant ainsi passées, ils écoutèrent les conseils d'amis
leur firent conclure un accommodement, par lequel Cene-
rait maître et seigneur de Civrac (3); c'était un certain
squ'à la mer de Soulac, à droite et à gauche. Ponce res-
de Castillon, de Listrac et de la terre d'Entre-deux-Mers,
ue de sa femme; Foulque, seigneur de Lamarque, avec
des paroisses de Pauillac, Saint-Lambert, Saint-Julien,
n, Saint-Laurent, Saint-Symphorien-de-Cussac et aussi
in-de-Lamarque. Par cet arrangement, et du consente-
des trois frères, ils marièrent leur sœur à Guichard Re-
tagna (4), qu'on nomme aujourd'hui Bourg-sur-Dordogne.
ichard (5) lui donna le noble château de Cubzac (6), avec

urein, qui affectait tant de mépris pour ce roman, n'aurait-t-il pas
sage l'étymologie qu'il attribue (*Variétés bordelaises*, t. 2, p. 8) au
qui, selon lui, veut dire clôture en bois, et, dit-il, est sans doute
dans le principe, la ville était clôturée de bois.
orte : Bolac.
orte : Sirac.
ba.
ard.
porte : Cuprac.

NOTES.
—

cinquante chevaliers et de nombreux et excellents reve
Bourg. Cenebrun et ses frères donnèrent à leur sœur C
haute justice de..... (1) et du bourg de Verteuil resta à

» L'accord conclu, les frères vécurent en paix. Alors C
de Médoc, se retira à Lespaut, qu'on appelle aujourd'hu
fertile et fourni de tous les mets délicats. La dame
épouse, lui donna trois fils : le comte Guillaume Cenebr
qui fut archevêque de Bordeaux et peu après cardinal (
la chapelle de Sainte-Marie-de-Soulac était excessive
construite en terre, l'heureuse dame Marie, épouse d
construire, avec l'or qu'elle avait apporté d'Égypte, un
église de pierres, qu'elle consacra à la Sainte-Vierge ; e
ment et de l'expresse volonté de Cenebrun, son mar
perpétuité la ville de Soulac à sa nouvelle église. Tout
s'en était réservé la haute justice et la mouvance.

» Tout étant ainsi rangé, il arriva que vers le temps d
brun et sa femme, errant çà et là dans les bois, furen
sement quelques jours à chasser dans les environs de
n'y avait là aucune église. Ainsi donc, la dame fit dres
bord d'une fontaine, et y entendit chaque jour la mess
trême dévotion ; or, la dame Marie était la plus belle de
mes, comme le prouve le nom qu'elle avait reçu, et,
était encore plus pieuse que belle. Elle entendit racon
de saint Martin, qui venait de mourir depuis peu, et v
son honneur, à l'occident de cette fontaine, une abbaye
Elle fit construire une église de pierres, qu'elle dota, d
de Cenebrun, d'un grand nombre de redevances et de
dont elle posa elle-même la première pierre. Elle fit aus
sa tente un service solennel en l'honneur de saint Marti
qu'on préparait le repas, et que l'heureuse Marie s'étai
multitude du peuple qui la suivait, au bord de la font
tout à coup apparut un enfant d'une beauté céleste, re
que blanche et suivi d'un cerf d'une blancheur éclatant
de Marie, et lui dit d'une voix délicieuse :

(1) Justiciam de Pearne et Bertholini.

(2) L'abbé Baurein, *Variétés bordelaises*, t. 1, p. 214, pense,
que la similitude des noms, que l'archevêque de Bordeaux, en l'
famille des seigneurs de Lesparre. N'est-ce pas encore à notre
emprunté cette idée ?

sus-Christ, bon et miséricordieux, pour l'amour duquel le culte des Gentils, ton père, ta mère et ta patrie, t'a erf, voulant que tu le manges tout entier, sur le bord de e, avec le peuple de cette contrée. Chaque année, Jésus, et par amour pour le peuple de ce pays, s'il persévère à er Dieu, lui enverra un cerf semblable à celui-ci; et pour u et te prouver son affection, il bénit et sanctifie cette bien que tout chrétien qui en boira avec dévotion en la passion du Christ et de l'effusion de son sang sur la guéri merveilleusement de toutes les fièvres, doubles, artes, et de toute espèce de langueur. Par l'autorité et la ne de Jésus-Christ, je défends qu'aucune femme, fût-elle sainte et plus riche, boive jamais de cette eau; mais toi, ne de tes suivantes, pieuse et préparée, tu pourras en ue tu seras dans cette vie. »

s, l'enfant leva la main et l'étendit sur la fontaine, en di-a bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit soit nt sur cette fontaine; ainsi soit-il. » Puis, fléchissant le ant la tête et buvant à la fontaine, il disparut. Marie et , fondant en larmes, entonnèrent les louanges du Très-ngèrent le cerf en entier, comme l'enfant l'avait dit; mais ain que cet enfant était un ange de Dieu.

, l'heureuse Marie subit le sort que nous devons tous subir, e, avec les plus grands honneurs, au milieu d'une foule êtres et de peuple, dans l'église qu'elle avait si noblement s Geoffroy, archevêque de Bordeaux, fit placer son pré-u devant de l'autel de la bienheureuse Vierge, mère du

NOTE II (page 33).

ES-VIVISCI, LES-BITURIGES-CUBI, LES BOII, LES LINGONES, LES MEDULCHI, OU MEDULI, ETC.

rige, dans les écrits de César, désignait les habitants de *cum* (Bourges), qu'on appelait *Biturris* à cause des deux ndes tours qui en défendaient l'entrée, et qui figuraient nnes armoiries de cette cité gauloise. C'est l'opinion de servateur judicieux, qui dit, à cette occasion, dans son *s :* « Turribus à binis indè vocor Bituris, » p. 53.

ns ne s'accordent pas sur la signification des mots *Vivisci*,

NOTES.

—

Cubi, *Medulchi*, dénominations distinctives des peuplac
mot *Vivisci*, dit D. Devienne, vient du vieux mot latin
vie, se fortifier; il désignait la colonie naissante des B
et croissant en force et en prospérité sur les rives de l
taient des peuplades diverses du pays biturige, qui,
soumettre au joug tyrannique de César, et recevoir le
brûlèrent dans un seul jour plus de vingt villes, et se
leur désespoir, allèrent chercher une nouvelle patrie s
talier. Plusieurs d'entre elles vinrent s'établir sur la t
de la Garonne; c'étaient les *Bituriges–Vivisci*, c'est-à-d
renaissants, terme qui devait perpétuer le souvenir
établissement dans une patrie adoptive, et les distingu
Cubi, qui s'établirent sur les bords de la Dordogne, dar
garde encore son nom commémoratif, *Cubes-ac*, *Cubor*
a fait Cubzac, comme *Francorum-arx*, *Francs-ac*, ou Fro

« Le mot *Cubi*, dit un écrivain moderne, est resté da
» tion de Cubzac, Cubzaguais. Qui nous empêche d'a
» peuples de la rive droite de la Dordogne, près de l'e
» taient aussi le nom de *Bituriges-Cubi* ? »

Guienne Monumentale, Introduction.

Quant au mot *Cubi*, D. Devienne dit qu'il signifie la
cienneté. Le moindre tort de cette explication est d'êtr
tres disent qu'ils étaient appelés *Cubi*, ou *Cubits*, de
parce qu'ils habitaient un pays autour duquel la Loire
Mais ce nom ne paraît pas dans les écrits de César ; il
prenait, comme dans une désignation générale, tous
environs d'*Avaricum* (Bourges), qui, associés sous les o
gétorix, brûlèrent leurs villes et s'enfuirent loin du pay
devaient régner en maîtres. C'est à cause de cette co
divers peuples des environs de Bourges, qu'on leur d
Cubi, qui vient du mot gaëlique *coibhi*, dénomination de
fédérés, et dont la racine est *cowydd*, associés. Ces conf
les *Bituriges*, connus dans nos contrées sous les noms
visques, de *Medulchi* ou *Meduli*, et de *Cubi*, les *Boïens*, l
voisins d'*Avoricum* (Bourges) et tous plus ou moins en
Il est probable que les *Vivisci* aient quitté les premier
avant que l'association ne fût faite, et qu'après l'incend
loises, chaque peuple ait cherché une contrée distincte,
son nom primitif; tandis que le nom *Cubi*, ou associés
jours les habitants de Bourges comme ayant été le noya

En Écosse, parmi les Clans gaëliques, ou tribus d'origine veut désigner un individu puissant parmi ses égaux, ou on l'appelle *Coibhi-Draoi*, druide, ou chef des *Cubi* ou roverbe gaëlique dit : « La pierre ne presse pas la terre que l'assistance des *Coibhi* (des associés). » (Voir Mac In-*roverbs*, p. 34; Haddleton, *Notes on Tolland*, p. 279.)

i, ou *Meduli*, étaient les habitants du pays situé entre ironde, *media olca*, ou terre entre deux mers, comme diterranée, mer entre deux terres ou continents. Ils dé-Bituriges; ils en étaient la portion la plus pauvre, de vrais ès ce que nous en dit Automne dans ses *Commentaires sur Bordeaux*. *Olca*, mot celtique, employé dans la basse lati- selon Ducange, terre de labour ou bonne pour la cul-*tio arabilis*. Ce mot *olca* se trouve souvent dans les vieilles nt-Sulpice-de-Bourges. Saint Grégoire de Tours l'em- nous apprend qu'il signifie un champ fertile : *campus s, tales enim incolæ (Campani) olcas vocant. (De gloriâ con-.)* C'est aussi dans le même sens qu'il est employé dans 1339, où il est dit que Bernard de Lesparre avait cer-dans le Médoc de Bordeaux, entre les deux mers : *quos Bernardus de Lesparra habebat, pacis tempore, in Medulcho r duo maria*. Le nom celtico-latin *Medolcha* (*media olca*, té à cette contrée entre l'Océan et la Gironde; mais le -deux-Mers désigne, par extension, depuis le XVe siècle, trouve entre la Garonne et la Dordogne. (Voir Ducange, *media*.

onique *De Gestis Normannorum*, il est parlé du bourg de *ium vicum*. Il est impossible de déterminer aujourd'hui rug ou château. Baurein (*Variétés bordelaises*, t. 2, p. 192) qu'il était dans la paroisse de Saint-Germain-d'Esteuil; e sa part qu'une conjecture, sans preuve, sans probabi-ne autre de la part de d'Anville, qui dit que c'était Cas-ence de ce bourg ne remonte pas au delà du XIIe siècle. croit, avec raison, que le bourg médocain, qu'on appelait *m*, était la capitale des *Medulchi*. Cette capitale était Sou- trompe quand il affirme qu'il s'y trouvait une fabrique naie. Il confond cette localité avec Melle-en-Poitou *(Me-* battait monnaie du temps de Charles le Chauve, comme capitulaire de ce prince, où il est dit : *Constituimus ut*

NOTES.
—

in nullo alio loco, in omni regno nostro moneta fiat, nisi in [...] *in Metullo, et in Narbonâ.*

Les Lingones s'enfuirent de leur patrie après la vict[...] romaines et très-probablement en même temps que les [...] parle de ce peuple. La *Chronique de Bazas*, document [...] Baluze s'est servi quelquefois dans les *Vies des Papes*, [...] fut fondé par une colonie de Lingones de la Celtique. [...] *num colonia.*

César parle aussi des *Boïens (Boii)* comme voisins de[...] croit qu'une colonie de ce magnanime peuple, qui a jou[...] dans les guerres contre les Romains, est venue, aussi a[...] tion d'Alesia, fonder sur les côtes de l'Océan la ville [...] comme le vieux Soulac, a été engloutie dans les eaux et [...] vants qui s'amoncellent sur les rivages de la mer. Du t[...] ils conservèrent encore le nom primitif de *Boii ;* mais, [...] mot a été étrangement modifié en *Boiates*, *Boates*, *Bou*[...] c'étaient d'excellents guerriers, et c'est à cause de leur [...] combats qu'ils furent appelés dans la langue gaëlique [...] kimrique *bug* ou *boug*, terrible, mot que les Romain[...] particulier, ont rendu par *boius*, *boii*. D'autres prétend[...] vient de *boya*, barque, ou *boga*, pêche. Ce nom radical[...] que bien la dernière modification de ce mot ; *Bouges*, [...] que la corruption. Comme la terre sé projetait en ava[...] en forme de promontoire ou de cap, l'usage s'est étab[...] endroit le cap *(caput)*, ou teste (tête) des Buchs, le cap [...]

M. de Valois prétend que les *Boii* sont les mêmes que [...] ainsi nommés à cause de leur position avantageuse su[...] *bona)*. Nous n'en croyons rien. Les Boïens, colonie de[...] taux, entreprirent, de gré ou de force, plusieurs émi[...] l'une d'elles, ils se dirigèrent vers l'Italie, à travers les [...] *(Alp Pen*, en gaëlique, signifient cimes blanches), et pri[...] courses, possession de quelques contrées auxquelles il[...] nom, telles sont *Boio-Heim*, demeure des Boïens (Bohê[...] Bavière moderne. Une autre fraction de ce peuple celti[...] pays dévasté par César et toutes ses villes incendié[...] la suite des Bituriges-Vivisques s'établir au sud-est [...] dans un endroit qui garde aussi leur nom, La Teste des [...] de nos jours *Buch*. « Une tribu kimrique, dit un auteur [...] » grande race des *Boies*, est enclavée dans le nord de[...]

s et les Bituriges-Vivisques; elle occupe La Teste de virons du bassin d'Arcachon. » (H. Martin, *Histoire de* 465.)

NOTE III (page 39).

SUR NOVIOMAGUS ET SOULAC.

iomag signifie ville neuve, ville nouvelle. C'est un nom sé de *new*, nouvelle, et *mag*, ville ou résidence (1). Le mot dans plusieurs villes en France et à l'étranger, comme *Rotomag*, *Ricomague*, *Ebromag*, *etc.*, *etc.* D'Anville, dans *Gaules*, nous apprend que Ptolémée, qui vivait vers le nd siècle de notre ère, fait mention de *Noviomagus* et de onfond la première de ces villes avec le lieu appelé *vicus ulchus*, ou *Medulchius*. Mais au lieu d'éclaircir les dif- y rencontre, il ne fait que les multiplier, parce que l'on ent situées ces deux villes. Le P. Labbe, dans son *Tableau géographie*, 48, affirme que Soulac est le *Noviomagus Me-* drien de Valois semble adopter cette opinion, que nous e vraie, la seule admissible (2). Vinet dit que *Noviomagus* embouchure de la Gironde, aux environs de Soulac; mais uand ni comment cette ville a disparu. Le P. Monet (3) ncienne ville des *Medulchi* a été ensevelie dans les eaux la mer; nous pouvons très-probablement rapporter cet année 580, époque, selon Aimoin (4), de grandes inon- débordements extraordinaires de la mer et des fleuves, d'un tremblement de terre et des ravages d'un feu qui bois, la végétation et même la couche végétale de la pays 'hui les Landes, ont bouleversé le sol, changé l'aspect du

's, *Celtic Dictionnary*. Voir aussi les *Grandes Chroniques de* dit Ducange, Mansio Veteribus Gallis; hinc plurium urbium nata us, etc., etc.

s intercidit, nisi forte sit Solacum, locus ostio Garumnæ proximus. *Gall.*, 87.)

vetus oppidum aquis haustum pridem periit, cujus etiam ruinæ ur. (Monet, *Géographie de la Gaule*.)

Gestis Francorum, lib. III, cap. 32.

NOTES.
—

particulières, crut devoir alors le soustraire à l'autorité
que de Bordeaux. (*Variétés bordelaises*, t. 1.)

Dans le XI[e] siècle, Guillaume Sanche donna au monas
Croix de Bordeaux, l'église de Soulac avec ses dépendan
droits par terre et par mer. Plus tard, on crut pouvoir
thenticité de cette donation, et Bernard Guillaume crut
cette même église, avec ses droits, au monastère de Sa
religieux de Sainte-Croix réclamèrent, et leurs droits f
dans un concile tenu à Bordeaux en 1079, et, plus ta
Pascal II, en 1104.

Dans tout le moyen-âge, cette localité était connue s
nation de Notre-Dame, *in finibus terræ*, à cause de sa po
phique à l'extrémité de la Péninsule médocaine. Les re
plusieurs droits et priviléges, que les seigneurs de Lespa
de temps en temps de détruire, ou, au moins, d'en susp
rompre la jouissance : ils percevaient un certain droit
pour le privilége de faire cuire du pain. Les religieux de
ce privilége et étaient affranchis de tout droit à l'égard
seigneurs de Lesparre ; ils avaient même le droit de pre
chauffage dans les vastes forêts qui couvraient presqu
Le seigneur voulait leur ravir ce droit, et le pape Alexa
fin obligé d'intervenir en faveur des religieux et de rép
cieuses usurpations des seigneurs. Une transaction eu
Cenebrun s'obligea à laisser jouir les religieux de leurs
côté, les religieux consentirent à payer une certaine re
dîme de vingt-quatre lapins, tous les ans, à Cenebrun d

Pendant les pestes qui moissonnaient de temps en tem
de ces contrées, le peuple courait avec un pieux em
sanctuaire vénéré de Notre-Dame, à la fin des terres :

De grands personnages ont fait des dons à cette ég
Par son testament, du 20 mai 1300, Pierre Amanieu, c
lui laissa 100 sols. Par son testament, du 7 août 1363, l
de Foix, veuve de Jean de Grailly, captal de Buch, l
léopards d'or, *à la luminaire et obra de Nostra Donna de*
land fit présent à cette église d'une lampe d'argent et d
saires pour son entretien devant l'autel de la Vierge.
Variétés bordelaises, t. 1.)

Le port de Soulac fut détruit au commencement du X
sables, poussés par les vents et les eaux, marchaient

NOTES.

—

entôt le bourg du vieux Soulac allait disparaître pour tou-
émolissait les maisons pour les reconstruire plus loin, et le
c s'élève aujourd'hui non loin de son malheureux devancier,
res à peu près de son ancien site. En 1744, le roi Louis XV
eille basilique de Soulac, dont le clocher sert de balise à la
le prix (10,000 fr.) fut employé à la construction de la pe-
u nouveau Soulac.

est pas la seule ville de la côte qui ait été engloutie par les
ants de l'Océan. La paroisse de Lilhan, ainsi que la forêt
ont disparu; elles existaient au XIII[e] siècle, puisque le sei-
ilhan les comprend dans son acte d'hommage (1). La sei-
Lilhan figure encore dans un acte du mois de juillet 1315.
dera, t. 2, et dans les *Rôles gascons*, sous les années 1408-9.)
us tard (vers 1500), le territoire de Lilhan fut entièrement
'Océan. Dans un Pouillé, manuscrit du diocèse de Bordeaux,
commencement du XVI[e] siècle, le nom de la paroisse de
suivi de cette observation : *Est deserta*, et dans le Pouillé
France, imprimé en 1648, on lit, à côté du nom de Lilhan,
Est deserta et cooperta aquis. Le peu qui reste de cette an-
eurie appartenait, en 1352, au seigneur d'Arsac; et au XVI[e]
uette d'Arsac l'apporta en dot à Thomas de Montaigne, pen-
duquel la mer finit par couvrir entièrement cette paroisse;
nous dit son frère, Michel de Montaigne, maire de Bor-
Médoc, dit-il, le long de la mer, mon frère, sieur d'Arsac,
sienne terre ensepvelie sous les sables que la mer vomit
e; le faiste d'aulcuns bastiments paroist encore; les restes
maines se sont eschangées en pasquages bien maigres. Les
disent que depuis quelques temps, la mer se poulse si fort
qu'ils ont perdu quatre lieues de terre. Ces sables sont ses
et veyons de grandes monticcies (monticules, dunes) d'arène
, qui marchent d'une demi-lieue devant elle et gagnent pays.»
I, ch. 30.)

universi.... Oliverius de Lilhan domicellus ... tenere Castellanum,
orestam quæ dicitur Lemous, et totam parochiam de Lilhano, cum
omnibus quæ alii habent ab eodem, et habet à D° Rege sibi, et homi-
estiis eorundem cujuscunque naturæ sint...... justitiam in totâ paro-
o. (*M[s] de Wolff.*, 120.)

NOTE IV (page 40).

SUR LES DRUIDES.

Druides, en langue kimrique *Derwids*, vient de *derw*, cl
Jules César abolit le culte druidique et profana leurs fo
Auguste renouvela ce décret et substitua au druidisme le cu
de Rome. Tibère et Caligula poussèrent plus loin leur fana
tre, et firent crucifier les personnes convaincues d'immola
ques. Malgré ces cruelles persécutions des empereurs de R
disme se perpétua sous divers noms jusqu'au IIIe siècle.
que Suetone en attribue à Claude, le mari de Messaline, l'
finitive (2). Les Romains, intéressés à décrier les mœurs
des vaincus, assurent qu'ils offraient des sacrifices humain
tous les écrivains modernes ont servi d'écho à leur maligni
mence à se méfier de tout ce que les Romains ont avanc
fiers Gaulois, qui les faisaient trembler : le souvenir de I
l'aliment de leurs calomnies et de leur haine. Lucain, Cés
ne sont pas, sur cette matière, des autorités respectables.

Après la conquête de César, les victoires d'Auguste, de
Caligula, les Druides entretenaient encore le feu sacré du
chez les Gaulois. Rome se sentit faible et se mit à calomni
mes qu'elle désirait vaincre. Le nom de *Druide* fut proscr
Druides s'appelèrent *Senani*, sages, et maintinrent longt
leur antique influence sur les mœurs, sous ce nom emprun
souvienne bien que les Druides étaient juges et prêtres
grands criminels qu'ils condamnaient à mort, pour veng
offensée par leurs forfaits, étaient accompagnés au supplice
tres, avec des cérémonies religieuses. Les *dolmens* étaient l
lesquels coulait le sang des coupables; mais le couteau sa
pait jamais une tête innocente.

(1) Quelques auteurs le font venir du celto-kimrique *Derwidd,* sag
celto-breton *derw,* chêne, et de la finale *iz* ou *idi,* habitants, c'est-à
des forêts de chêne. Quelques autres font dériver ce nom de deux ra
De ou *Di*, Dieu, et *rhoud* ou *rhouid,* participe du verbe *raiddim* ou
verser, ce qui veut dire que *Derouid* ou *Druide,* signifie celui qui pa

(2) Druidarum religionem apud Gallos diræ immanitatis sub Augus
penitus abolevit.

ides conservaient avec soin le culte de leurs pères; toute la
es empereurs de Rome n'a jamais pu les en détourner ou les
asser les superstitions païennes. Denys d'Halicarnasse, qui
us Auguste, dit que « les Celtes conservaient toujours leur
l'il n'est aucune coutume où ils souffrent moins d'altération,
ici, ajoute-t-il, rien n'a été capable de les engager à oublier
nonies de leurs dieux, ou à y faire des changements. » (*Antiq.*
VII.)

es adoraient un dieu unique; ils enseignaient la spiritualité
talité de l'âme, et un avenir de récompenses et de châtiments
vie. Mais les Romains introduisirent dans les Gaules leurs
ur idolâtrie; le druidisme perdit de sa pureté primitive au
ces faux et absurdes systèmes théologiques, et voilà pour-
prétend que les Gaulois adoraient plusieurs divinités. Les
adoraient le soleil, *Bel*, *Belen*, ou *Baal*; le culte de cette
évalut parmi les Aquitains, qui appelaient ce dieu *Abellio*, l'A-
Romains. De là, leur respect religieux pour la lune, les étoi-
qu'ils regardaient comme le principe vivifiant, l'âme de l'uni-
à part quelques erreurs, dont la puissance de Rome favorisa
tion dans les Gaules, il paraît certain que le druidisme pur
beaucoup à la religion des juifs, et avait avec elle une com-
'origine. Origène nous assure que la Grande-Bretagne était
l'Évangile par le druidisme. Les juifs n'avaient pas de tem-
Salomon, et les autels de Jacob et de Moïse étaient en pierres
Druides n'avaient d'autres temples que les forêts, et leurs
ent aussi de pierres brutes.

et les autres apprenaient par cœur leurs dogmes, leur morale,
e et leur discipline : les juifs offraient à Dieu les prémices
e la terre; les Druides en faisaient autant, et lui sacrifiaient
hêne, qu'ils avaient en grande vénération. La cérémonie de
n se faisait avec une pierre; les Druides n'avaient pour leurs
eligieux que des instruments en pierre. Chez les Druides, le
un arbre sacré; les juifs aussi avaient du respect pour cet
st au pied d'un chêne que Jacob fit ensevelir Debora; que
ea une énorme pierre (pierre-fitte); que l'ange, descendu
er Gédéon, alla s'asseoir; et, enfin, c'est au pied d'un chêne
ensevelis les sept enfants de Saül. La morale des Druides
ente, et leur système religieux semble n'avoir été que l'anti-
christianisme. Quand Origène dit qu'il servit bien à disposer

NOTES.

—

les Bretons à adopter la foi chrétienne, Celse, son advers
bien de le contester.

Les écrivains de Rome accusent les Druides d'avoir off
fices humains; c'est une calomnie intéressée. On voulai
Druides et le druidisme; ils croyaient les rendre odieux
passer pour des monstres. Mais à qui persuadera-t-on que
manité que les empereurs publiaient leurs intolérants d
Tibère, Caligula, Néron même, étaient si doux et si sensi
frances de leurs semblables, qu'ils crurent devoir, par hu
cuter les Druides? Quel peuple a jamais été plus supe
cruel, que celui de Rome? Tous les vices y devinrent
tous les arts, tous les talents, y eurent leurs dieux; des mo
furent divinisés. On fit du ciel une république, et de R
Vopiscus, *Hist. Aug.*, page 215. temple pour tous les dieux de l'univers. Aurélien, à l'
Barbares, écrivit au Sénat qu'il fournira tous les frais de
cessaires, et qu'il donnera tous les captifs dont l'immol
connue nécessaire pour apaiser les dieux. Tite-Live, Plin
autres écrivains, avouent que des sacrifices humains fure
donnés et exécutés, surtout au commencement de la gu
Plutarque atteste la même chose *(in Marcel)*, et, sans cit
Cap. IX. Minutius Félix, Tertullien nous apprend qu'on arrosait d
la statue de Jupiter. Le sacrifice de victimes humaines,
mains, est un fait; chez les Druides, c'était un acte de j
teau ne frappait que des criminels. Pythagore étudia che
et apprit chez eux la partie morale de son système philos
voulait pas qu'on tuât même les animaux. Croit-on qu'il a
la doctrine des Druides s'ils sacrifiaient des hommes? Le
seignaient que Dieu était le principe, le maintien et la fin
tence; cette philosophie valait bien mieux que celle de R
juger de la beauté de la doctrine que les Druides enseign
gore, par la citation suivante: « Nés de Dieu, disaient-i
» pour ainsi dire nos racines en lui; c'est pourquoi nou
» nous séparant de lui, comme le ruisseau séparé de sa
» comme la plante séparée de la terre sèche et tombe en
On croit entendre saint Paul: *In ipso vivimus, movemur, et s*
le Sauveur lui-même : *Si quis in me non manserit, mi*
arescet. (JOAN., *cap. XV.*)

On peut donc affirmer que les Romains étaient plus co
Gaulois; que la doctrine des Druides n'était qu'une ré

imordiales du genre humain, dont le dépôt avait été confié

NOTES.

—

ois devinrent, au contact des Romains, très-superstitieux; une ridicule vénération pour le *samolus* (mouron d'eau), laient comme une panacée, leur plante médicinale par ex- uand ils trouvaient le *gui* sur un chêne *(robur)*, ils se lavaient les mains; ils prenaient une longue robe de lin par-dessus anche, et, ainsi habillés, ils se rendaient en procession pour e précieuse plante. Le grand Druide se ceignait la tête d'une verveine, en guise de couronne; et après avoir offert à Dieu e vin, qu'on avait disposés au pied du chêne, où ils avaient it deux taureaux blancs, il montait sur l'arbre, coupait avec n pierre le *gui*, qui tombait sur un drap de lin blanc qui is servi. Descendu du chêne, le prêtre immolait les tau- orait pour le peuple la protection divine, et brûlait les en- victimes sur un dolmen; les *Eubates*, ou *Ovydds* (Vates), t le reste de la viande, avec le *gui*, en petites parties, aux

es Druidesses qui cueillaient la verveine; il fallait être ha- mment, en blanc et nu-pieds, les mains cachées sous une que; la main droite arrachait la précieuse plante à la pointe a faisait passer d'une manière furtive dans la main gauche. canicule se levait, on s'en servait pour les aspersions d'eau pour nettoyer les autels. On lui attribuait mille propriétés et l'avantage inappréciable de réconcilier les cœurs ulcérés e. On en faisait aussi des couronnes pour les hérauts d'ar- nonçaient la paix ou la guerre.

nples étaient les vastes forêts des Gaules (1): ils y ont con- tard des temples; mais ils n'avaient pas d'idoles, pas le stige, dit Tacite, des superstitions étrangères (2). Lucain, e livre de la *Pharsale*, peint d'une manière sublime la poéti- r de ses bois sacrés; ses magnifiques vers forment l'un des

n eligunt lucos, nec ulla sacra sine ea fronde conficiunt. (Pline, etc.)
ac nemora consecrant, Deorumque nominibus appellant; secretum lâ reverentiâ vident. Cæterum nec cohibere parietibus Deos, neque in i oris speciem assimilare ex magnitudine cœlestium arbitrantur. » Il dit ailleurs: « Nullum simulacrum, nullum peregrinæ superstitionis videre licet. » C'était vrai avant la conquête.

NOTES.
—

plus beaux morceaux descriptifs de son poème. Ces bois
formes diverses : au centre, dans un berceau formé de ra
lacés et touffus, où régnaient le silence et le mystère, s'é
men (1), ou pierre de sacrifice, couché sur des pierres v
portant sur leurs surfaces supérieures des cavités creus
bord, pour l'écoulement du sang des taureaux, des oiseau
minels condamnés à mort. On voyait, éparses çà et là, des p
en équilibre sur un bloc immense et solide, dressé sur piv
tible d'une oscillation nécessaire pour la divination. Autour
ou autels druidiques, on voyait une enceinte *(kromlech)*, d
verses, composée de pierres brutes, plantées verticalemen
pelait *menhirs* (2), et qui écartaient les profanes du san
tenait le sacrificateur; mais, selon Tacite, ils concevaie
l'immensité de l'Être-Suprême, pour avoir la sotte idée qu'
le renfermer dans l'enceinte des murs, ou offrir aux yeux
ciples une image quelconque de cet esprit infini. Plus tard,
des temples, où ils suspendaient les dépouilles de leurs ennen
les *Vernometis* des Celtes (3).

Les Gaulois, dit Pline, attribuaient une grande vertu à un
seuls connaissaient, qui était formé, disaient-ils, de la ba
cume de serpents entortillés.

NOTE V (page 52).

SUR LA FONTAINE SACRÉE DES BURDIGALIENS, CHANTÉE PAR A

L'emplacement et le nom de cette fontaine a longtemps
occupé les savants.

Les uns prétendent qu'elle se trouvait sur la place de S
et c'est elle qui est désignée dans l'inscription lapidaire qu

(1) *Dolmen* vient de *dol,* table; et *maen,* ou *men,* pierre.

(2) *Menhir* vient de *men,* pierre; et *hir,* longue. On les appelait a
de *peul,* pillier; et *vaen, van,* pierre.

(3) « *Vernometis,* ou *Vernometum,* dit Cambden, antiquâ Galloru
eadem fuit cum antiquâ Britannorum, sonat fanum ingens ut plane do
meto Galliæ venantius Fortunatus. » Tout près de Bordeaux, autrefois
bois sacré et un vaste temple, sur l'emplacement duquel on dit que
une chapelle (Sainte-Croix).

de Pey-Berland au XV[e] siècle (1). Lorsque ce vénérable ar- NOTES.
eta les fondements de ce beau monument, en 1440, on dé- —
creusant le sol, une fontaine ou réservoir d'eau, dont il est
l'inscription qui devait perpétuer le souvenir de l'auteur et
de cette gigantesque construction.

Itinéraire, *Jodocus Sincerus* (Zingerling) incline à croire que
ntaine que nous appelons aujourd'hui *Font d'Audège*.

dopte cette opinion, et s'exprime ainsi dans sa *Chronique*, à
59 : « Les dits sieurs jurats firent faire une muraille la dicte
la fontaine d'Audège, pour la séparer du grand chemin et
r que les terres ne tombassent dans le vase de la dicte fon-
elle et abondante, et de laquelle parle, dans ses œuvres, le
usone. »

, dans sa *Chronique*, dit, en parlant de l'année 1629 : « Les
ndent une ordonnance portant que la fontaine appelée d'*Au-*
dans la rue Poitevine, proche la maison du Puchet, près le
(le Peugue), serait bastie, nettoyée et remise en bon estat.»
ue notre chroniqueur ait donné à cette fontaine le nom d'Au-
s'ensuit pas que ce soit la *Divona* chantée par ce poète. On
, dans le moyen-âge, que le poète Ausone demeurait dans ce

us a laissé d'intéressants travaux sur Bordeaux; mais il ne
e pas heureux dans ses recherches sur ce sujet. Il incline à
la Divona pourrait bien être notre Font d'Audège. La seule
ui l'empêche de croire à l'identité de ces deux fontaines,
d'après Ausone, la source Divona coulait en ville, tandis que
udège était en dehors des murs. Cette raison est reproduite,
ion, par Bernadau. Mais on interprète ici trop arbitraire-
ers d'Ausone. Ce poète parle d'une fontaine dont les eaux
bondantes, qu'elles ressemblaient au lit d'une rivière, et al-

inscription du clocher de Pey-Berland, qu'on a renouvelée de nos jours :

Bis quadram quicumque oculis turrim aspicis æquis
Mille quadringentis quadraginta labentibus annis,
Fælicibus cœptam auspiciis, nonasque secundò
Octobris ; tantum certò scito esse profundam
Fons prope prosiliens quantum tenet. Hic quoque primus
Subjecit lapidem Petrus archipræsul in urbe
Burdigalæ, cujus plebs collætetur in ævum. »

NOTES.
—

laient se mêler aux eaux du *bassin Navigère (porta naviger*
saint Paulin, et qui s'étendait au milieu de la ville, et ét
par ces eaux et par celles de la Devèze, *per mediumque ur*
minis alveum.

Les eaux de la fontaine sacrée venaient, dit Ausone,
inconnue, *fons ignote ortu ;* elles étaient conduites en ville
souterrain, un aqueduc, dont on voyait encore, au derni
vestiges se prolongeant depuis Tourny, sous la rue Sain
dans la direction de Saint-André, et alimentant d'autr
entre autres, disent nos *Annales*, celle de Saint-Projet. (V
bordelaises, t. 4, p. 191.) Il paraît certain que le réservo
eaux de la *divine fontaine* et des autres sources, au sud
étaient près de Saint-André, et que, de ce point, elles c
les douze canaux dont parle Ausone, dans tous les q
ville.

L'identité de ces deux fontaines n'était pas un sujet de
chroniqueur Darnal.

Ausone ne dit pas que la source véritable était au centr
il dit, au contraire, qu'elle était inconnue, *fons ignote ortu*
du lit de la Devèze, qui, par les eaux fournies par cette so
Saint-André, ressemblait à un fleuve au centre de la ville
que urbis fontani fluminis alveum, et suffisait à recevoir l
Garonne, au temps de la marée : *adlabi totùm spectabis cl*

Cette opinion est aujourd'hui généralement adoptée ;
confirmée, en termes précis, dans la *Collection des Auteu*
par Le Maire, t. 4, p. 531, où nous trouvons ces lignes, q
les mots *ignote ortu* par l'existence d'un aqueduc souterra
source jusqu'au réservoir général : *Quod subterraneo opere*
in urbem ejus aqua duceretur, ut ex canalis illius effossis con
sicque videret nemo unde aqua illa conciperetur.

En effet, le sol burdigalien a été traversé dans tous les
canaux et des aqueducs ; on en a trouvé dans la rue des T
en 1834, entre les rues Tannesse et Berry. Vinet parle d
découvert en 1552, qui venait de Léognan.

En 1826, l'Académie de Bordeaux organisa une Commi
dans son sein, et dont M. Jouannet fut nommé rapport
l'avis de cette Commission, il paraîtrait que l'aqueduc dont
couvert les traces, conduisait dans Bordeaux les eaux d'
située près du moulin de Vayres, à 18 mètres 52 centimèt

NOTES.

—

x de la Garonne. Mais peut-on dire que ces eaux abou-
nt-André pour y former un réservoir ? Nous pouvons nous
njectures à cet égard ; mais il n'y a rien de certain.
des vestiges d'aqueducs dans la rue Porte-Dijeaux, sous
dert, comme venant de la Font d'Audège, et se dirigeant
par la rue Ste-Catherine, probablement par l'endroit
'un aqueduc, peut-être le même, avaient été découverts,
ous apprend Baurein. (*Variétés bordelaises*, t. 4, p. 191.)
quelques restes d'un aqueduc qui venait du moulin de
u moulin des Arcs, ainsi appelé d'un pont-canal qu'on y
avec plusieurs arcades. M. Jouannet croit que ces ca-
retrouve le tracé en plusieurs endroits, à Bordeaux et
servaient, du temps des Romains, à l'assainissement des
marécageux qui entouraient le Puy-Paulin. Cette opi-
vraie en partie; mais il paraît certain que les Romains
onne heure la nécessité d'avoir de bonnes eaux potables
Les canaux dont nous parlons, surtout à l'extérieur de
la ville romaine, ne sont, en général, que les restes de
hydrauliques et de leur système d'aqueducs, dont plu-
ervi qu'à conduire les eaux de la *Font des Dieux* (Font
a place Saint-André, pour qu'elles se répandissent de là,
aux, en ville.

le nom *Divona*, et à quelle langue appartient-il ? Vinet
temps d'Ausone, la langue des Celtes était le latin, et fait
Divona de *divis*, *diis*, dieux, en latin. Le latin était la lan-
aux et des grands ; mais il n'était pas alors la langue des
il répugnait d'adopter le langage de leurs maîtres. Le cel-
énéralement employé parmi les Celtes d'Aquitaine, au
cle.

trait de l'*Histoire de Bordeaux*, par M. Rabanis, qu'on a
Compte-rendu de la Commission des Monuments de la Gironde,
, p. 56, cet écrivain s'efforce d'expliquer cette appellation
e et étrange façon. « *Dus* ou *Duis*, dit-il, était le dieu au-
els rapportaient leur origine. *Dujona* signifie littéralement
uis. Les Romains, trouvant une certaine analogie de nom
ts entre ce dieu et leur Pluton *(Dis)*, les ont souvent con-
sar dit : le premier ancêtre que reconnaissent les Gaëls,
Dis, liv. IV......... Ausone avait dit de cette source que
gue des Celtes son nom était celui d'une divinité. »

NOTE VII (page 69).

SUR LES CIMETIÈRES DE CAMPAURE ET DE TERRE-NÈ

Le cimetière de Terre-Nègre, ainsi appelé de la couleu
près du Palais-Gallien, et recevait les restes des pauvres
En 1803, on y découvrit des vases, des tombeaux, des ur
des lacrymatoires en verre, des lampes, des fibules en cu
les, des clés, des anneaux, des amphores, des amulet
gauloises et une grande quantité de médailles percées co
avait portées au cou; c'étaient des Titus, des Trajan, d
de presque tous les règnes depuis Auguste jusqu'à Marc-
les autres, des Sabine, des Faustine; mais à la gloire des
n'y voyait pas de Tibère, de Néron, de Domitien, ni d
dont le nom est un symbole d'inhumanité et le souvenir
Parmi les divers objets découverts dans l'*Ustrinum* des Bi
ques, on remarquait un miroir en cuivre, assez bien co
réfléchissait les formes et les couleurs presque aussi bien
modernes; il était placé auprès d'une tête, probableme
jeune fille; elle avait voulu, sans doute, emporter dans
l'objet de sa toilette qu'elle avait affectionné le plus p
Tous les autres objets, en général, sont en terre cuite, et,
pas une des médailles n'était au-dessous d'Adrien.

Mémoires de l'Académie, 1830.

On y a trouvé quelques tombeaux modestes, mêlés a
cinéraires. M. Jouannet en conclut que les deux modes
l'incinération et l'enterrement, étaient en usage en mêm
les Bituriges, mais que le premier mode était le plus
suivi, parce que le nombre des urnes était, à celui des c
comme vingt est à un.

Cette observation nous paraît plus spécieuse que solid
paraît certain qu'on brûlait les corps jusqu'à l'arrivée d
et de ses missionnaires en Aquitaine. Le christianisme
mœurs sur ce point, comme sur les autres, dans nos con
ce qu'on a trouvé plus d'urnes que de corps enterrés,
téméraire de conclure que le mode de sépulture le plu
ment suivi était l'incinération. Il faut se rappeler que l
était le cimetière des pauvres; que si l'on n'y voyait pas
capables de résister à l'action combinée des temps et de
c'est que les corps étaient déposés sur une couche de

NOTES.

—

ient bientôt consumés, tandis que les urnes se conservaient léfini. Ces circonstances expliquent l'existence d'une si ité d'urnes et l'absence presque complète d'ossements et rcueils en pierre. Le peu de valeur des objets trouvés à prouve qu'ils avaient appartenu à la classe des pauvres.
re des riches Gallo-Romains s'appelait Campaure *(campus* np d'or, à cause des trésors qu'on y cachait en temps de ombeaux étaient, aux yeux des anciens, des asiles invio- ersonne n'osait profaner. Ce nom ne vient-il pas plutôt des uments que la vanité des riches y avait construits? A Terre- voyait guère que des objets de terre cuite; dans le Cam- lmirait des tombeaux richement décorés, des ornements des inscriptions en lettres d'or. L'orgueil s'efforce de braver ivelle tout; l'orgueil, avant de succomber sous la faulx du aisser après lui des monuments transitoires, des souvenirs ! Les Romains avaient une passion pour les beaux tom- e nous dit qu'il faut ériger des tombeaux aux morts et y rs moins périssables qu'eux (1).
ure comprenait ce grand triangle qui s'étend depuis la Comédie jusqu'à celles Dauphine et de Tourny. Au com- u XII° siècle, en 1127, cet endroit était couvert de vignes et culture jusque sur la fin du XIV°; on y a trouvé une grande ierres sépulcrales. En 1356, il faisait partie de l'ancienne 'uy-Paulin, d'après un ancien titre qui porte cette date (2). ampaure était encore employé au XVII° siècle; car à l'en- échal de Thémines à Bordeaux, en qualité de commandant milice bourgeoise stationnait depuis la porte du Chapeau- à l'ormeau de Campaure. Dans le XVIII° siècle, on con- menade le terrain de Campaure, et, au bout de cette on bâtit, en 1763, une magnifique porte de ville, la porte in, ainsi appelée d'une ancienne chapelle dédiée sous l'in- e saint, et qui se trouvait là tout près. Cette porte était deux superbes groupes allégoriques, sculptés par Wan- ais elle fut détruite en 1798. La promenade s'appelle au-

ım facite et tumulo superaddite carmen. (VIRGILE.)
iâ beatæ Mariæ in Podio-Paulini, in carreyrà quæ est suprà fossatum ampauria.

NOTES.
—

jourd'hui les allées de Tourny; mais les arbres ont été ab
administration peu intelligente, en 1831 !

Chez tous les anciens peuples, les cimetières étaient
murs des villes : une loi des *Douze Tables* défendait de br
vres dans les villes. Le même usage a prévalu chez les
XXIV; Juges, XVI; 1ers Rois, II. L'Évangile nous apprend q
de la ville qu'on enterra le fils de la veuve de Naïm. *(Sa*
C'était aussi hors de la ville que fut mis le corps du Sau
sépulcre nouveau. *(Saint-Jean, XIX.)* Les Bordelais avaient l
leurs cimetières étaient hors des murs de leur ville. Au m
en avaient d'autres autour de leurs églises; nous en parle
et lieu.

NOTE VIII (page 72).

SUR LES ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES PRÈS DU PRIEURÉ DE SAINT-M
DE SAINT-SEURIN, LE 21 JUILLET 1594.

Au mois de juillet 1594, selon nos Chroniques, M. Do
nant particulier en la sénéchaussée de Guienne, en faisant
champ, tout le long de la Devèze, près du prieuré de Sai
loin de Saint-Seurin, découvrit à 1 mètre de profondeur
de marbre blanc : l'une d'homme, sans tête ni bras, en
teur romain; l'autre de femme, ayant seulement perdu
en matrone romaine, le sein droit découvert et les che
avec élégance autour de la tête, avec des places et mar
perles, pierreries et même pour la couronne impériale. L
mois, on y découvrit une autre statue d'homme, de 6 pie
comme les deux autres, mais sans tête ni bras; on y tr
d'inscriptions latines, où figurent les noms de Drusus Ca
sieurs empereurs de Rome, plusieurs médailles et pièce
de Claude, de Domitien, d'Antonin, de Commode, de Gor
Constantin, Licinius, Messaline, Faustine, etc., etc. On
médaille de bronze qui, reproduisant le cachet de Néro
le combat d'Apollon et de Marsias, et la persécution de c
tour de cette médaille sont écrits ces mots : NÉRO. CLAV
AVGVSTVS. GERMANICVS. P. MAX. TR. P. IMP. P.P. On cr
de femme représentait Messaline. Delurbe et Vénuti on
inscriptions lapidaires qu'on voyait sur leurs piédestaux

Les deux statues d'hommes représentaient Drusus Cæ

.e maréchal Matignon étant maire de Bordeaux, F. de llan, M. Thibaut, avocat, F. de Fouques, P. de Fortage, at, et Guichener, étant jurats, et Delurbe et de Pichon, cs et secrétaires de la ville, ces trois statues furent éle- niches richement décorées. En 1594, Louis XIV demanda statue de Messaline pour son beau parc de Versailles; le portait sombra devant Blaye, et ce chef-d'œuvre de la ensevelí dans les sables de la Gironde.

a plusieurs inscriptions en l'honneur de Drusus Cæsar ıanicus et de Claude, et de Tibère Cæsar Auguste.

'il y avait un palais dans ce lieu, mais rien ne le prouve; ent que c'était le temple de Jupiter, et s'efforcent de con- pinion par le nom de la rue qui y conduisait, rue *Di-jeaux,* ous réfuterons cette opinion plus bas. L'opinion la plus suivie est celle qui y place les bains de Burdigala, lieu de gamment orné, où se réunissait l'élite de la société bur- a trouva aussi, dans une petite maison appartenant à M. de sident au Parlement, et située près de la Porte-Dijeaux, statue de Jupiter, de 4 pieds de haut, ayant à côté un aigle ré, dont les serres étaient intactes, et la foudre à la main ces mots : DEO. INVICT O. M.

ans la rue du Loup une statue d'Adrian, et cette inscrip- rande pierre : ANTINOUS. EX. VOTO FECIT.

ns sous silence plusieurs autres inscriptions lapidaires ntes.

NOTE IX (page 84).

N TROUVÉE DANS LES RUINES DU CHATEAU DE PUY-PAULIN.

TVTELÆ AVG
C. OCTAVIVS VITALIS
EX VOTO POSV
IT
L. DEX. D. D.
DEDIC. XK. IVL. IVLIANO
II ET CRISPIN COS.

ption peut se traduire ainsi : *Tutelæ Augustæ Caius Octa- voto posuit loco dato ex decreto Decurionum dedicavit de-*

NOTES. — *cimo die Kalendarum Julii, Juliano iterum et Crespino consulib* que devait supporter ce piédestal était dédiée à Alexandr l'an 224 de l'ère vulgaire. Le consulat des deux hommes c l'inscription, remonte à cette époque, d'après les marbre c'est le seul de nos monuments romains, à Bordeaux, qui p certaine.

NOTE X (page 86).

UNE AUTRE INSCRIPTION EN L'HONNEUR DU DIEU TUTÉLAIRE DE

TVTELÆ
AVG
LASCIVOS CANILIVS
EX VOTO
L. D. EXDD.

On traduit cette inscription lapidaire ainsi : *Tutelæ Aug* (pour *Lascivus) ex voto, loco dato ex Decreto Decurionum.* On inscription dans le *Trésor de Gruter* et dans Vénuti; Vi pas.

D'après cette inscription, il paraît qu'il y eut des *décuri* dans l'administration civile de Burdigala; c'était un em Rome.

En 1800, on découvrit, en démolissant le palais de l'Or cippes remarquables par leur forme; ces cippes sont g *Magasin encyclopédique de septembre 1802.*

NOTE XI (page 88).

INSCRIPTION RELATIVE A UN TEMPLE DE JUPITER, ÉRIGÉ PAR UNE C

Sur cet autel votif, on lisait l'inscription suivante, qu saint Martial l'avait consacré à l'usage du vrai culte, ainsi lui-même et le porche, où probablement les catéchumène

IOVIAVG
ARVLA DONAVIT
SS MARTIALIS CM
TEMPLO ET OSTI — S

Jovi Augusta Arula donavit. Sanctus Sacerdos Martialis

NOTES.

Arula, est-ce le nom d'une dame? Nous le croyons. Les vent se traduire par *Sanctus Sacerdos*, ou mieux encore *us*, ce qui est plus conforme au style des hagiographes et ons liturgiques. Ainsi, on peut les rendre en français de *Arula a fait cette offrande à Jupiter Auguste; le très-saint saint prêtre Martial) l'a consacrée, avec le temple et le ves-*

al a-t-il réellement consacré un temple à Bordeaux, sur le uve maintenant Saint-André? L'histoire n'en dit rien. La qu'il soit venu à Bordeaux et qu'il ait consacré des cha-nte-Trinité et à saint Étienne, près de l'endroit même où is tard l'église de Saint-Seurin. Les pierres sculptées, la iter, l'aigle et cet autel votif du souverain des cieux, con-Dieu par saint Martial, suffisent, ce me semble, pour nous l'existence d'un temple de Jupiter, sur le lieu même où se de Saint-André, et que saint Martial consacra au culte chrétiens : l'inscription semble autoriser cette opinion, et in, d'après Gruter et Vénuti, que le culte de Jupiter était Bordeaux. Il est donc plus que probable qu'il y eut dans temple de Jupiter; l'idée de consacrer, comme métropole, la province, le temple érigé en l'honneur du souverain dû se présenter naturellement à l'esprit des premiers chré-ligala.

ous arrêterons pas à donner des détails sur les marbres, criptions qu'on a retrouvés à diverses époques à Bordeaux. grand nombre au Musée; on en peut voir quelques au-uter et Vénuti. M. Jouannet, dans une dissertation lue à e Bordeaux, le 1er mars 1827, parle assez longuement des funéraires trouvées, en septembre 1826, près de l'ancien tendance. (Voir les *Actes de l'Académie*, années 1827 à à 1832.)

, à Bordeaux, un autel dédié à la déesse des forêts, *Sirona*, trouvait cette inscription :

SIRONAE. ABDVCIER. TOCETI. FIL.
V. S. L. M.

on fit des fouilles sur l'emplacement du château du Hâ, et rit plusieurs antiquités gallo-romaines, et parmi les autres, robolique : sur la face antérieure est sculptée une tête de

NOTES.
—

taureau, ornée de bandelettes suspendues aux cornes; sur rale droite était une tête de bélier, et sur la face opposé grec. On y trouva aussi plusieurs autres antiquités gallo-r

En 1848, on a trouvé beaucoup de fragments gallo-rom fouilles faites sur l'emplacement de l'ancien château de P dans la rue du Temple. Parmi ces intéressants débris, se statues, des autels votifs, sur lesquels est représenté Mer des marchands; il est reconnaissable à son caducée et à la tient à la main droite.

On y a trouvé une pierre tumulaire représentant un bus qui tient de la main droite un miroir.

Dans les fouilles, sur l'emplacement du Temple, on a r bases, des colonnes, des chapiteaux, des tambours, des c laires et des sculptures diverses; parmi les autres, un ric de pilastre de 90 centimètres de haut sur 1 mètre 25 ce large. Sur un côté, on voit Pâris, le berger phrygien, chaise, procédant à son jugement entre les déesses rivale devant lui, se tient Mercure, qui lui présente Minerve et J manque au tableau; à côté de Mercure, on voit l'Amour, qui montre au berger les déesses dont il était le juge.

Nous avons vu au Musée des statuettes que nous croyo de Mercure, d'Esculape, d'Hercule, et plusieurs autres don les caractères symboliques sont moins bien connus.

NOTE XI *bis* (page 135).

SUR LE CHRISTIANISME D'AUSONE.

Bull. Polym., tome V, page 359.

Tous les écrivains impartiaux s'accordent à dire qu' chrétien; Vossius est le premier, que nous sachions, qu Mais Vossius doutait des vérités révélées : il ne trouvait chez les écrivains chrétiens; il en trouvait beaucoup plus luptueuses compositions de Catulle, d'Ovide et de Tibul *tout, excepté à la Bible*, disait le roi Charles II d'Anglet blesse parfois la pudeur dans ses vers; par un hommag au christianisme, Vossius affirme qu'il n'était pas chrétien

(1) Poeta fuit gentilis, quemadmodum ex Paulino liquet, ut quæ brant perperam illi sunt tributa. *(Voss. de Poet. Latin.)*

ıssi. Mais nous prouverons tout à l'heure que saint Pau-
aire : Vossius ne cite aucune autorité respectable, et son
ous suffit pas. Les atteintes portées par Ausone à la pu-
odestie prouvent qu'il était peu pénétré des vérités de la
ous autorisent pas à conclure qu'il était païen.

NOTES.

—

ertain, dit-on, que l'*Éphéméride* appartienne, au moins en
ne. A cela, nous répondrons : Il n'est pas certain que l'*É-*
rtienne, ni en totalité, ni même en partie, à saint Paulin.
; loin, et nous dirons que l'*Éphéméride* est un des ouvrages
gure dans les plus anciennes éditions de ses ouvrages,
lle de Venise (1517). Quelques critiques malveillants,
s, ou très-superficiels, l'attribuent à saint Paulin ; mais
lans les premières éditions de cet écrivain, publiées en
crivains du moyen-âge ne lui en ont jamais attribué la
uelle raison a-t-on pu avoir pour n'en reconnaître pas
auteur? Parce qu'il y est parlé de la chute d'Adam, de
'incarnation du Verbe divin, du Saint-Esprit ; tout cela,
s digne d'un austère chrétien que de l'auteur des vers
o nuptialis ; on en conclut qu'Ausone n'est pas l'auteur de
t enfin qu'il n'était pas chrétien. Cette conclusion nous

vers suffisent pour faire passer Ausone pour un païen,
es poètes à qui l'on ne puisse attribuer la même faute
ır qualité de chrétien. De nos jours, nous avons vu des
mphlets, des vers, qui renfermaient plus d'obscénités dé-
le *Cento nuptialis*. La conduite de nos adversaires est
e ! Ils admettent presque tous qu'Ausone ait écrit l'*Éphé-*
eption, toutefois, de sa partie chrétienne ; mais sur quoi
te injustifiable distinction? Ils étaient, en général, peu
ıuraient voulu qu'Ausone ne le fût pas du tout.

lui, dit-on, dans son jardin, des statues des dieux de la
is il y en a aux Tuileries, à Windsor, et même au Va-

pas l'ami du christianisme ni des prêtres chrétiens, et,
ion, il vaut certes Vossius et ses rares partisans. Voici
ns son *Dictionnaire* sur cette matière : « Quoique l'opi-
e fasse Ausone chrétien, il y a d'habiles gens qui croient
it pas. Ils se fondent ou sur quelques vers lascifs qu'il a
u sur la manière dont il condamna la solitude de Pau-

Dictionnaire, art. Ausone.

NOTES.
—

» lin, ou sur l'amitié intime qui existait entre le païen
» lui ; ils s'abusent grossièrement. Ce sont, néanmoins,
» plus spécieuses qu'on ait alléguées. »

Il est probable, dit-on, que saint Paulin ait composé l
tienne de l'*Éphéméride !* Voilà une probabilité sans base
est beaucoup plus probable. Nous avons déjà dit, et l'ab
prouvé, que l'*Éphéméride* figure dans les plus anciennes
œuvres d'Ausone ; elle n'est pas dans celles de saint Paul

Qui a composé le *Griphe ?* On reconnaît que c'est Auso
cet écrit, nous trouvons ces mots : « Buvez trois fois, c
» nombre par excellence : Dieu est un en trois. (1) » On
posa cette pièce, ce persiflage spirituel, comme on dit,
et la bouteille, entre la poire et le fromage, et que, dan
stances, il n'est pas probable qu'il ait voulu exprimer ave
reté un dogme chrétien. Mais le fait l'emporte sur la prob
prime le dogme; il recueille plusieurs nombres ternai
Grâces, les *trois Parques*, les *trois têtes de Cerbère*, et met e
chrétien au-dessus de tous les nombres, et dit que D
trois *(tres numerus super omnia, tres unus Deus)*. Il eut to
d'accoupler le sacré et le profane; cela prouve seulement
pénétré de l'esprit chrétien : il n'écrivait pas comme un B
du monde et méditant sérieusement dans sa cellule ; il éc
une pièce assez excentrique ; mais en exaltant le nomb
nombre par excellence, parce qu'il exprime une vérité
tienne, la *Trinité* divine, il nous dévoile assez sa croyan

Cette croyance de la Trinité chrétienne lui était tellem
que, par une flagornerie coupable, il prétend qu'à ses
nien, Valens et Gratien symbolisaient la Trinité. (2)

Nous demanderons encore qui a composé l'*Idylle sur P*
dit-on. Eh bien ! qu'on la lise, et l'on y trouvera des pr
tianisme d'Ausone. Il y parle des pénibles jeûnes des
chrétiens, de la pompeuse solennité des fêtes religieus
nous dit que *nous sommes le temple de Dieu, et que l'esprit*

(1) Ter bibe ; tres numerus super omnia, tres Deus unus.
(Epist.

(2) Tale et terrenis specimen spectatur in oris
Augustus genitor, geminûm sator Augustorum,
Hos igitur nobis trina pietate vigentes, etc.

dirait-on pas qu'Ausone avait lu ce passage de l'apôtre, : *Nous renfermons dans notre cœur le culte de tous les in-* exprime la même pensée chrétienne dans son *Panégyrique* « Créateur éternel de toutes choses..., vous qui vous êtes ıtels au fond de l'âme de vos initiés. » On commente ces e manière un peu libre, et on en conclut qu'Ausone n'allait le ou à l'église, mais qu'il adorait Dieu au fond de son ici, on en a fait un païen; maintenant, on en fait tout sim-léiste. Est-ce que le culte intérieur n'est pas recommandé res saints? Il loue les jeûnes des prêtres chrétiens; et ne faire comme eux, jeûner, se mortifier comme eux, il se adoration intérieure, à ce culte en esprit et en vérité, si si souvent recommandé dans nos saintes Écritures.

NOTES.

—

e que rien ne prouve qu'il allait aux solennités religieuses; a des preuves qu'il n'y allait pas? Dans son invitation à Tarbes, Paulin Axius, il l'engage à ne pas retarder son e que la solennisation des fêtes de Pâques l'obligerait, sous ourner en ville; il voulait le recevoir à la campagne. (2) ne avait été païen, il eût voulu, il eût dû rester à la campa-e soustraire aux cérémonies solennelles du temps pascal, ux païens; tout au contraire; comme chrétien, il se rendra célébrer les Pâques qui l'appellent *(nos revocant solemnia* i est assez formel; cependant, on en élude le sens naturel et sse la conclusion qui se présente à tout esprit non prévenu. it-on, était ennemi du paganisme; il en détruisit les temples, 'exercice et l'immolation des victimes; il ordonna aussi, par la fête de Pâques fût célébrée dans tout l'empire, conformé-ret du Concile de Nicée. Ausone, pour conserver son crédit nce à la cour, ne voulut pas se montrer rebelle aux lois; il Bordeaux, mais rien ne prouve qu'il soit allé dans les églises

— Rien ne prouve qu'il n'y soit pas allé : tous ces argu-

(1) Et devota pii celebrant jejunia mystæ,
At nos eternum cohibentes pectore cultum.
(*Idylle*, 1).

(2) Instantis revocant quia nos solemnia Paschæ,
Libera nec nobis est mora desidiæ.
(*Eucharist.*, t. I).

NOTES.
—

ments négatifs sont pitoyables en eux-mêmes et injuri
Des écrivains peu chrétiens, ou qui n'ont pas assez étudié
veulent qu'Ausone ait été un païen, et insistent, en défig
sées, à nous faire partager cette opinion; ils s'efforcent
suader qu'Ausone était un vil courtisan, un détestable h
rentrait exprès en ville pour célébrer la grande fête de
quelle il ne croyait pas; qu'il agissait en chrétien et pen

M. de Bastie et quelques autres s'appuient beaucoup
Constantin et de Théodose, pour la célébration des fêt
et sur les ordres transmis par eux aux fonctionnaires d
même sujet. Mais ces ordres regardaient principalement
des travaux publics. Ausone n'était alors ni consul ni go
cune loi n'obligeait les personnages riches de la campag
ville pour les Pâques; aucun édit du Code théodosien
païens d'aller aux églises chrétiennes, où ils ne seraient
homme si haut placé qu'Ausone, une intelligence si cult
d'aller grossir la foule des chrétiens, s'il n'était pas chré
surtout quand rien ne l'y obligeait. Il ne cache pas la h
avait conçue de cette belle fête, qui solennise, tous les a
tion du Sauveur; il l'appelle *sainte*; dans une autre épîtr
un ardent désir *d'aller respirer l'air des champs* immédia
célébration de la sainte fête de Pâques (1).

A la fin de l'*Idylle sur Pâques*, nous trouvons un lan
chrétien: le *nom du Christ est invoqué*, et il semble avo
mer, dans ce vers, ce que dit Moïse de l'esprit de Dieu,
la troisième personne de la Trinité chrétienne :

Ut super æquoreas nabatque spiritus aquas.

Dans le même poème, en parlant du Verbe éternel,
demment qu'il avait lu l'Évangile de saint Jean. Ses ver
la paraphrase :

Ipse Dei Verbum, Verbum Deus......
.... generatus in illo.
Tempore, quo tempus nondum fuit....
Quo sine nil actum, per quem facta omnia.

Ces vers chrétiens se trouvent dans l'*Éphéméride*, po

(1) Nos etenim primis sanctum post Pascha diebus
Avemus agrum visere.

(E

ne ces vers à saint Paulin! Qui? Ceux qui nient le chris-
usone, que Paulin lui-même confesse. Joseph Scaliger dit
tait *réellement chrétien : Serio christianum fuisse. (Lib. 2,*

en vers rhopaliques est encore une autre preuve du chris-
usone; on en conteste l'authenticité. « Ce poème, dit Sca-
re de génie et de style, est plein de solécismes; il n'a été
r un savant ni dans le siècle d'Ausone : reléguons-le donc
nités de la terre; il n'est pas digne d'être offert à la ville
ues. »

Bastie, de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres,
cette vieille opinion de Scaliger. Nous n'hésitons pas à recon-
ette pièce est faible et peu digne d'Ausone; mais parce que
'en est pas d'une pureté cicéronienne, faut-il en contester
é? Homère lui-même, si beau, si correct, *s'endort quelque-*
le monde reconnaît que le génie du poète bordelais se res-
a décadence du goût de son époque. Pourquoi, d'ailleurs,
r si servilement devant l'opinion de Scaliger? Il a commis
rs en parlant d'Ausone, qu'il nous est permis de croire
eu étudié cette matière, et de nous méfier, sur ce point, de
de son jugement. N'a-t-il pas avancé qu'Ausone fut élevé à
e préfet du prétoire, du vivant de Valentinien? Ausone le
-même dans son *Panégyrique de Gratien.* N'a-t-il pas con-
ne avec Auxonius, personnage consulaire, et avec Anto-
du prétoire? N'a-t-il pas dit qu'Ausone, après son consu-
la charge de proconsul d'Asie et celle du vicaire du diocèse
N'a-t-il pas pris l'oncle d'Ausone pour son aïeul? Outre ces
s pourrions en signaler bien d'autres. Ainsi, quelle que soit
de Scaliger, nous aimons mieux croire, avec le XVe et le
, que cette prière a été composée par Ausone, que de le
acte de foi sur l'infaillibilité du critique agenais. D'ailleurs,
isme d'Ausone peut bien se passer des preuves qu'on tire
lont on conteste l'authenticité.

. — Personne ne connaissait Ausone mieux ni aussi bien
'aulin; mais nulle part il ne dit qu'il fut chrétien.

— Dit-il quelque part qu'il fut païen? Non. Nous concluons
fut chrétien, et nous défions qu'on nous prouve le contraire.
ons si saint Paulin ne nous dit pas quelque chose qui puisse
r qu'Ausone fut chrétien. « Dans ses lettres, dit D. Devienne,

NOTES. — *Histoire de Bordeaux.*

» il parle à Ausone comme à quelqu'un qui lui avait incu
» cipes du christianisme, et qui n'est pas moins convain
» sa dignité. » En effet, saint Paulin lui dit :

» Si vous souhaitez mon retour auprès de vous, j'ai
» mon père, vous l'entendre demander à celui qui peut
» der, que de vous voir supplier les muses de Castalie... S
» que je revienne, invoquez Jésus-Christ, qui... gouvern
» arbitre souverain... Si ce même Dieu a vu dans mes a
» mes pensées quelque chose qui méritât ses faveurs, c'e
» je dois en témoigner ma reconnaissance : la gloire v
» tient, puisque c'est en écoutant vos leçons que j'ai acq
» vait me rendre agréable à Jésus-Christ. Vous devez don
» plutôt que de vous plaindre, puisque Paulin est l'élève
» soins, par vos exemples, et dont vous ne rougissez pa
» le père..... Paulin vous décernera la couronne qu'i
» vous fera hommage des premiers fruits de l'arbre q
» planté... Si j'ai voué mon cœur à un Dieu plein de bo
» soumets humblement à la loi de Jésus-Christ..., je ne p
» ma conduite déplaise à la sagesse d'un père, et qu'à s
» pour Jésus-Christ, obéir à ses préceptes, soient un ég
» prit. » (*Poema X.* — Traduction de l'abbé Souiry. *É*
Paulin, t. 2, p. 57.)

En vérité, après ces passages si formels, je ne compr
puisse chercher d'autres preuves de la foi d'Ausone dan
saint Paulin. Est-il probable que saint Paulin eût dit à s
quer Jésus-Christ s'il n'était pas chrétien ? S'il était chré
n'en rapporte-t-il sa reconnaissance et la gloire à Au
vait rendu digne de la grâce de Jésus-Christ, par ses
préceptes ? Il lui offre les premiers fruits de sa vie chré
on présente au propriétaire les premiers fruits de l'ar
planté. En vérité, il faut se faire singulièrement illusion
que saint Paulin ne nous donne pas à comprendre que
chrétien ! Mais allons plus loin.

Poema X.

Dans la réponse que Paulin fit aux lettres de son
une vive peinture de notre fin dernière et du jugeme
hommes. Mais tout cela suppose qu'Ausone était chrétie
pas de la morale de Jésus-Christ, ni du jugement dernie
qui n'y croyait pas; ce serait absurde que d'entretenir
tures, de la justice du Dieu des chrétiens, un païen q

les autels, qui n'espérait rien rencontrer après la mort de Caron, les Champs-Élysées et autres absurdités my-aint Paulin avait quitté le monde pour embrasser la per-élique; mais Ausone, qu'on le remarque bien, ne le blâme fait chrétien, mais bien de ce qu'il a quitté ses amis, son , ses vastes propriétés, qu'il appelle des *royaumes (regna* t Paulin, nous l'avons vu, lui répond que s'il voulait vivre eu et dans la pratique des vertus chrétiennes, c'était *par ses leçons;* et quant à ses austérités en Espagne, « je ne dit-il, qu'elles puissent déplaire à mon vénérable père u qu'il puisse croire que c'est une aberration de mon es-mener une semblable vie pour Jésus-Christ (1). »

assages dont on ne conteste pas l'authenticité; ils établis-nt le christianisme d'Ausone; comment y répond-on? Par veut qu'Ausone soit païen, mais par des probabilités, des arguments sans valeur, ou du moins négatifs. Savez-vous ument qu'emploie contre le christianisme d'Ausone, le Bastie, membre de l'Académie des inscriptions et des bel-C'est que le poète bordelais conseille à son petit-fils de , Virgile et Horace; c'est encore que, dans ses vers sur èbres, et sur Bordeaux en particulier, il parle des porti-ces publiques, des temples païens, des statues, et jamais nsacrées à Jésus-Christ.

Le petit-fils d'Ausone aurait eu plus de mérite à nos yeux *angile* ou l'*Imitation de Jésus-Christ;* et le grand-père, s'il lui la lecture; mais, de grâce, dans quels livres M. de La Bastie son grec et son latin? Quels sont les livres qu'on nous met ins au collége? Ce sont les auteurs païens, et certes, nos grands-pères n'ont jamais passé pour païens! Quant au sone sur les églises, peut-on raisonnablement en inférer n? Il n'y eut pas d'églises monumentales dans les Gaules usone; à Bordeaux, ni Saint-André, ni Sainte-Croix, ni au-glise curieuse à voir ou digne d'être citée n'existaient pas; aire passer Ausone pour païen parce qu'il n'en parle pas! autre épître (XXIV), pour mieux engager saint Paulin à Ausone lui dit que le pays est beau, et que dans le bourg

(1) Non reor hoc sancto sic displicuisse parenti
Mentis ut errorem credat sic vivere Christo.

NOTES. qui touchait à sa maison, il se trouvait une église fr
— fidèles (1).

M. de la Bastie élude les conséquences de ce passage
gulière ! Le mot *ecclesia*, dit-il, ne signifie pas ici une
assemblée. Ausone lui dit que le bourg est célèbre et q
fréquemment.

Cette traduction est fort commode pour ceux qui
habitants se faisaient souvent des visites, et qui ve
faire passer Ausone pour un païen ! Mais on ne songe
nions mondaines, au lieu d'attirer saint Paulin, ami d
solitude et de la prière, devaient produire dans son esp
traire. Cette traduction élastique suppose Ausone un m
Paulin un homme du monde, deux suppositions ég
Ausone, esprit distingué, eut plus de tact, et saint
quitté pour une église et la solitude. C'était un mauv
faire venir, que de lui parler des réunions mondaine
Bastie se trompe : le mot *ecclesia* signifiait, au IVe s
dans l'acception moderne de ce mot. Par *ecclesia*, o
temps d'Ausone, un édifice religieux ou consacré au
paraît évidemment par le décret de Gratien, *De Conse*

Ausone ne dit rien qui puisse nous faire croire qu'il
non, mais il ne dit rien non plus qui puisse nous fai
traire. Cette sorte de raisonnement ne mérite pas de
prétendons pas qu'il fut un fervent chrétien ; saint Pauli
et voilà pourquoi il lui écrit ses lettres si tendres pour
parle de la perfection évangélique, du jugement derni
tait pas chrétien, il lui aurait certainement parlé de la
de recevoir le baptême pour être sauvé. Il n'en fait ri
chrétien, lui parle de son bonheur, et semble lui dir
» que vous fissiez un jour comme moi. *Je ne doute nul*
» *Christ ne vous récompense des conseils et des avis que*
Carmen X. » *nés.* »

Objection.— Si Ausone s'était fait chrétien, Symma
amis païens n'auraient-ils pas laissé échapper, à ce
mots de regret, d'ironie ou de blâme ?

Réponse.—Non ; ils n'osaient rien dire contre une rel
assise sur le trône avec Gratien et Théodose, tous d

(1) Celebrique frequens ecclesia vico.

NOTES.

—

ologiques. Dans l'amitié qui existait entre Ausone chré-
aque païen, la religion n'était pour rien; l'amour des bel-
ait le seul lien, comme cela se voit dans nos académies

un athée ont pu s'asseoir autour de la même table, avec
d ou Frayssinous, sans que leurs liaisons pussent être con-
me un signe de l'identité de leurs croyances religieuses.
tait l'ami intime d'Hespère, fils d'Ausone; mais Hespère Symmaque,
ne. lib. X, ep. 10.

— Saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, n'ont
l mot d'Ausone; il n'en aurait pas été ainsi, s'il avait été

- Si Ausone avait, comme son ami Paulin, abandonné le
plaisirs pour Jésus-Christ, ces grands personnages auraient
parlé de lui, comme ils ont fait de saint Paulin. Mais que
dire d'un homme qui croyait et vivait comme beaucoup
de nos jours? Ces saints personnages n'ont pas parlé d'Au-
s parce qu'il n'était pas chrétien, mais parce qu'ils ne pou-
e du bien.

dit qu'il était chrétien, mais qu'il agissait en honnête païen.
nous paraît leste. Nous ne connaissons que ses écrits; ils
assurément très-pieux; mais sa conduite morale nous est
jugement est donc téméraire et sans base.

t-on croire que le pieux Valentinien aurait fait venir de
Trèves un païen, qu'il chargerait de donner une éducation
son fils? Quelle singulière conduite que celle d'un prince
rétien, qui veut que son fils soit chrétien, aussi bien que ses
confie cependant son fils à un païen! Et Gratien lui-même,
a propagation de la religion chrétienne dans ses États, au-
né pour premier consul un païen, au grand scandale des
nécessairement porté à favoriser les païens? Il est ridicule
est impossible de le croire. D'ailleurs, Gratien lui-même
qu'*il ne s'était déterminé à lui confier la dignité consulaire
r imploré les lumières de Dieu*, *comme il* (Ausone) *lui avait
le le faire dans les occasions importantes* (1).

n pour éluder les conséquences qui découlent naturelle-

consulibus in annum creandis solus mecum volutarem, ut me nosti,
i, ut velle te scivi, consilium meum ad Deum retuli. (Ausone, *Grat.*

NOTES.

ment de ce langage ? Le mot *Dieu*, dans cette phrase, c
et consorts, veut dire *dieux ;* Ausone lui conseilla de c
nités païennes ! Si Ausone était chrétien, aurait-il co
prince chrétien de consulter les divinités de l'Olympe
fable ? N'aurait-il pas perdu à l'instant même l'estime e
père et du fils ? S'il n'était pas chrétien, quelle opinion
père durent-ils avoir de la duplicité de ce maître, qui
croyait pas, et qui recommandait à son élève de faire c
estimait absurde ?

Objection.—Si Ausone était chrétien, il aurait décidé,
et son influence, ses parents à se faire chrétiens. Or
étaient païens et même intolérants, car son petit-fils,
sous ses yeux, se plaint que ses parents l'empêchaient
au culte du Christ. Ce ne fut qu'après la mort de son
que ce jeune homme put enfin réaliser ses désirs, à tr

Réponse.— Il ne s'agit pas ici du christianisme de sa
du sien. Si on voulait consulter Baronius, *anno 393*, c
avait des chrétiens dans la famille d'Ausone ; qu'il av
deux religieuses, ses tantes, Hilaria et Julia Cataphro
Scaliger, avaient fait vœu de virginité. Cette circo
assez formelle en faveur de notre opinion. Le jeune Pa
faire prêtre ; ses parents s'y opposèrent ; on n'en pe
qu'ils étaient païens. Après la mort de son père, Pauli
dres ; c'est ce qu'il faut entendre par ces lignes : « En
» tes saints autels, ô Christ, notre Dieu ! j'ai reçu a
» miséricorde, tes sacrements, après trente-huit ans é

Vossius est le premier qui ait exprimé un doute sur
bien d'autres se sont rendus ses échos depuis lors ; ma
grossièrement, dit Bayle. Tout le moyen-âge le crut
Giraldus, qui vivait près de cent cinquante ans avant
la croyance de son temps à ce sujet, et affirme qu'
comme il était facile de l'inférer de ses vers et de ceux de
ciple (2).

(1) Ad tua, Christe Deus, altaria sacra revertens
Te miserante, tua gaudens sacramenta recepi,
Ante hos ter decies super et bis quatuor anno
(Euchare

(2) Christianus quidem Ausonius fuit, ut ex ejus versibus et
disciputi facile colligimus. (Gyrald, *Hist. poét.*, dialog. X.)

lu XVᵉ siècle, le christianisme d'Ausone était si généra- t passait pour un fait si constant, que Trithème et quel- rivains l'ont cru évêque de Bordeaux, et que, dans quel- s éditions de ses œuvres, il est représenté en habits ponti- , comme le remarque D. Devienne, prouve moins la ait que l'idée qu'on avait de la religion de ce poète.
cite ces deux vers de saint Paulin à Ausone :

ıque tuo tantus nobis consensus amore est
uantus et in Christo, connexa mente colendo.

Ces vers ont encore l'avantage de prouver, d'une ma- gable, le christianisme d'Ausone. » M. Ampère, dans son *ire de la France*, parle ainsi : « Ausone fut chrétien ; il apelle où il adressait sa prière du matin à la Trinité ; il fête de Pâques, et dit que les solennités de la Pâque qui rappelleront en ville. »
oir l'opinion de nos savants Bénédictins ; la voici ; elle ne importance dans ce débat : Après avoir dit que l'opinion ent son christianisme n'est pas tolérable, ils ajoutent : ıe la licence, quelquefois effrénée, qu'Ausone s'est donnée endroits de ses poésies, est une preuve qu'il n'avait ni le prit, ni peut-être les mœurs assez chastes pour un chré- n'y a qu'à lire quelques autres de ses pièces, comme son t son *Idylle sur la fête de Pâques*, pour ne pas douter un t de son christianisme. On y voit un homme qui, non t parfaitement instruit de nos principaux mystères, mais prière qu'il y a insérée, parle même à Dieu avec beau- et de piété. D'ailleurs, soutenir qu'Ausone était païen ion, c'est, d'une part, faire abstraction de la piété émi- ıt Paulin et de Gratien, ses deux disciples favoris, et, de er ce qu'était Venlentinien Iᵉʳ, qui l'avait choisi, parmi tant ır précepteur de Gratien. Comment pouvoir allier l'indi- tienne et héroïque que ce prince, avant son élévation à ıoignait pour l'idolâtrie, sous le règne et les yeux même postat, qui l'autorisait, avec le dessein de confier à un tion de son fils aîné ? Il ne faut pas non plus oublier ici les parents d'Ausone faisaient profession, et qui forme preuve en faveur de son christianisme. Æmilia Hilaria,

NOTES.
—

» sœur de sa mère, embrassa la virginité et devin
» De même, Julia Cataphronia, sœur de son pèr
» ginité au mariage. »

Ainsi, Ausone fut chrétien; tout nous le di
l'empereur Gratien, ses écrits, saint Paulin, tou
de tous les siècles, rien n'autorise l'opinion con
clame, comme lui appartenant, cette haute int
Bordeaux et l'une des plus grandes illustrations d
de la vieille Gaule.

NOTE XII (page 136).

SUR LES DEUX CONSULATS D'AUSONE, A ROME

Ausone dit qu'il avait été consul à Rome et
ambabus, *etc.* Ce titre de consul à Bordeaux est
ques savants, comme une grande difficulté. Du
blait à celui d'*échevin (scabinus)*, dignité qui répo
ce que nous appelons aujourd'hui maire ou offici
prétend que Ducange se trompe, et recule l'or
huit siècles après le temps d'Ausone, dont Duca
assertion sur l'ancienneté du nom de consul dan
suivants :

> Diligo Burdigalam, Romam colo, civis in i
> Consul in ambabus; Cunæ hic, ibi sella c

D'après M. de Valois, les mots *consul in amba*
qu'étant consul à Rome, capitale de l'empire, il
seconde personne, de l'État à Bordeaux et dans
pire. Cette manière d'interpréter les vers et la
paraît trop hardie; il n'y a pas de phrase, si sin
on ne puisse dénaturer le sens en prenant une s

Ausone ne parle que de ces deux villes, Rom
en termes assez clairs, qu'il était né dans l'une d
sulat dans toutes les deux. Scaliger a cru qu'A
ou premier magistrat, dans sa ville natale avan
il cite à l'appui de cette opinion une inscription
marquée sur une vieille pierre qu'on avait dét
M. de La Chassaigne, président du Parlement

ainsi conçue : DEC. AVSONIVS COS. OLYMPIAD. LXXXIII (1). tout conservé, excepté la date; il ne se ressouvenait pas u 84; le chiffre était effacé ou oublié. Cette différence t rien à la question, puisque ce n'était pas à cette époque sul à Rome; c'était plus tard. Cette inscription se rapson consulat à Bordeaux.

NOTES.

alois, le nom de consul hors de Rome ne fut donné aux nicipaux que huit siècles après Ausone. Cette assertion usse. Pline cite le consul de Tusculum, du nom de Lucius *natur., lib. VII, cap. 43.)* Il paraît certain que les villes e l'empire, et Bordeaux était de ce nombre, se réglaient ur tout ce qui regardait l'administration, les titres, le attributions des fonctionnaires; c'est là l'opinion de Sca-, de Casaubon et de Ducange. Ne sait-on pas que, dans uments du haut et du bas empire, il y avait, à l'instar de nats à Bordeaux, à Lectoure, à Bayeux, à Limoges, à vec des magistrats à leur tête, chargés de l'administraes. Ausone célèbre le noble sénat de sa ville natale : *Prou.* (*Mém. de l'Académie des inscript.*, t. 32.) Les premiers ces corps s'appelaient *duumvirs*, *édiles*, *préteurs*, *consuls*, s endroits, *dictateurs*. Cela même se pratiquait durant la ant que Rome ne fût soumise à un empereur.

lans Grutter un grand nombre d'inscriptions qui consta-e Valois conteste, et qui prouvent que le titre de consul magistrats municipaux de plusieurs villes dans les prout consulter encore avec avantage, sur ce sujet, Noris,

um in prædio amplissimi præsides Joseph Cassiani effossum. Diu ssim illius inscriptionem in memoriam revocare, quia obiter et ut gens, illam legeram, neque aliter quicquam pensi habui. Tamen, fallor, videtur mihi ita habuisse : DEC. AUSONIUS. COS. OLYMPIAD. a me erratum est, erit fortasse in ultimis numeris, nam utrum aut IIII in ea inscriptione fuerit, non plane memini. Igitur hoc moatur consulatus municipalis, non consulatus Romæ.

Rome tombe à l'année de Rome 1118, ou l'année de Jésus-Christ e dit lui-même :

ille annos centumque et bis fluxisse novenos,
nsulis Ausonii, nomen adusque leges. »

(*Épigram. CIX, CX, CXI*, édit. Migne, 1846.)

NOTES.

dans ses *Cænotaphia Pisana, dissert. 4, cap. 3;* et Évera
sulib. extra Ital., cap. 2.

« Je crois, dit M. Bonamy (*Académ. des inscript., etc.*,
» les empereurs, il y a eu des villes municipales dont le
» porté le titre de consul, et qu'Ausone, par conséquer
» ticulier, consul à Bordeaux, ville municipale. » M. d
son *Histoire du Droit romain*, dans le moyen-âge, adop

Du temps d'Auguste, Bordeaux reçut de grands pr
stitutions ressemblaient à celles de Rome. En 409, le
devenant Augustes, cessèrent de prendre le titre de
lors, a été donné au chef municipal, ou principal ma
Justinien abrogea la dignité de consul et la réunit à cell
Justin le Jeune voulut la rétablir, en 566; mais il ne p
lonté. Les empereurs continuèrent à être les seuls con
d'eux pour une fois seulement, c'est-à-dire la première
gne. On comptait alors et l'on datait les actes avec la f
sulatum.

Le titre de consul fut donné, par Justinien, aux en
qui le regardèrent comme un titre très-honorable. M
bientôt après aux grands vassaux, et au IXe siècle aux g
qui se coalisèrent contre les Normands. Pendant les X
le titre de consul était synonyme de celui de comte, e
comtes d'Auxerre datent des années de leur consulat.

Comte de Peyronnet, *Histoire des Francs.*

De tout ce que nous venons de dire, il résulte trè
Valois s'est trompé lorsqu'il a dit que « les consulats,
» mairies, n'ont été établis dans les villes des Gaules
» siècles après le temps d'Ausone. » Le mot maire, *ma*
ployé que dans le Nord; c'est par les Anglais que ce
en Aquitaine et employé en 1173, ou plutôt, peut-êtr
le premier magistrat, qu'on appelait jusqu'alors *consul*
commandant. Quant à l'usage du mot échevin, à la place
comte, maire, il doit son origine à Catherine de Médic
dise Valois, il ne date que de l'an 1556. Le mot *scab*
(échevins), semblait, à la vanité nationale, préférable a
rappelait des souvenirs républicains; au lieu de maires
ne voulait avoir que des échevins dans toutes les ville
des courtisans adopta facilement cette locution floren
création des consuls de commerce, elle ne remonte qu'
les IX, au mois de mars 1563.

pper à la prétendue critique de Valois, quelques écrivains is de changer le texte, et de lire:

.... Consul in hâc sum,
Civis in ambabus.....

hangements semblables sont sans excuse, car rien ne les est excusable de manquer de critique et d'érudition; mais onnable de toucher à un texte dont personne ne conteste , et cela, pour éluder une difficulté qui n'est qu'appa-

rticle scientifique, publié dans le *Journal des Débats*, aux ier et de février 1847, M. Pardessus, membre de l'Acascriptions et des belles-lettres, dit « qu'il croit qu'au temps l y avait hors de l'Italie des magistrats municipaux qui preom de consul; que le reproche fait par Valois à Ducange, l pris le sens d'Ausone, n'est pas fondé, et que les Béné- adhéré trop facilement à l'erreur de Valois. » Cet écrivain tout point le sentiment que nous embrassons; mais il dit, que « le sens des deux vers d'Ausone est obscur..... ; que s mots du second vers laissent subsister quelque incerti- Ausone s'y résume à dire qu'il doit la naissance à Bordeaux, la dignité consulaire : *Cunæ hic, ibi sella curulis.* »
econnaissant qu'il y avait des consuls dans les villes munide l'Italie, il nous semble que M. Pardessus ne peut éprouver à en accorder à Bordeaux, ville municipale. Ausone est te; comment M. Pardessus le trouve-t-il obscur ? Les tiles mêmes; mais le consulat de Rome était beaucoup plus ue celui de Bordeaux et des villes municipales. A Rome, le , après l'empereur, le premier personnage de l'empire; à était le premier de la ville. A Rome, il avait ses licteurs, , etc.; à Bordeaux, il n'en avait pas. Ausone dit qu'il avait Rome et à Bordeaux; Pardessus n'y voit pas de difficulté. ouve-t-il donc obscur le texte qui nous semble si explicite

NOTE XIII (page 136).

SUR LA VILLA LUCANIAC D'AUSONE.

riens ne s'accordent pas sur la position topographique de s uns le placent sur la rive gauche de la Dordogne; les auive droite. L'abbé Souchai le croyait à Bazas.

NOTES.

—

Histoire de Bazas.

—

Histoire de l'Académie, t. 13, p. 264.

—

Dupin, *Histoire de La Réole*, 311.

Cette dernière opinion, que nous avions nous-même ad paraît plus assez bien appuyée ; nous croyons donc donner.

Le savant abbé Lebœuf, de l'Académie des inscript lettres, a soutenu une autre opinion trop ingénieuse pour une place dans notre travail.

Il prétend que la villa d'Ausone était à *Rusch*, bourg Pujols, où l'on a découvert, en 1746, de superbes tomb dailles du haut et du bas empire ; il y en avait de Trajan Constantin, de Décentius, de Julien, etc., etc. On y déc saïques, sur un espace de plus de 20 toises, des agrafe d'oreilles, des glands d'or, des lames d'épées romaines. L des noms que portent aujourd'hui plusieurs localités de ble fournir à son opinion, si non une preuve formelle, forte présemption et une vraisemblance incontestable. de *Julius* était commun dans la famille d'Ausone et d femme, et Ausone aimait à perpétuer la mémoire et le ses parents, en donnant leurs noms à ses terres. Ainsi *(Podium-Julii* ou *Puy-Jules*, comme on dit Puy-Paulin *Julius*, nom du père d'Ausone (1). *Lucaniac* avait reçu beau-père *Lucanus*, ou de sa femme *Lucania*. *Doulezon* écrit *Tholauson*, est encore une autre petite localité des poète bordelais avait fait construire une maison de cam toiture se terminait en dôme, *tholus ;* de là vient le nom *(Tholus-Ausonii)*, dont on a fait plus tard *Tholausone* et *D*

Ruch, autre localité voisine, n'est que la corruption terme employé par Aulu-Gelle, pour désigner une petit qui correspond bien avec cet autre diminutif, *Hœrediol* donne à sa terre patrimoniale :

Salve, hæredíolum, majorum regna meorum
Quod proavus, quod avus, quod pater excoluit, etc.

On sait que Jules Ausone, père de notre poète, était L'abbé Lebœuf prétend que ce canton, ou *Rusculum* d'A lait, dans d'anciens titres, le petit Bazas, parce qu'après c'était l'endroit que Jules affectionnait le plus.

(1) Les soldats de Jules César, sous les ordres de Crassus, y quelques écrivains, et donnèrent à ce lieu le nom de Puy-Jules, César.

ion est très-ingénieuse; elle seule nous paraîtrait la véri- savait qu'il y eut alors un port, à Brannes ou dans les en- 'appelait Condate.

NOTES.

—

itation qu'Ausone adressa à son ami Théon, en Médoc, il il veut bien ramer, quand le vent cessera de gonfler les eule marée le portera de Domnothon (domaine de Théon) ort sur la Dordogne, où il trouverait une voiture traînée es, qui le conduirait vite à Lucaniac (1). Mais le port de rouve sur la rive droite, et le Lucaniac dont parle Lebœuf e gauche. Il faudrait donc prouver que le nom primitif de de quelque autre port des environs, fut alors Condate; ou cette ville étant détruit, ce nom fut donné à la ville lus tard sur la rive droite, qui s'appelle depuis lors Con- bien dit, mais on ne l'a pas prouvé. Nous sommes donc ercher Lucaniac sur la rive droite.

ait le port par où l'on passait pour aller à Lucagnac; Vinet ue Saint-Émilion est le lieu désigné dans les vers d'Ausone. a été généralement adoptée. Cependant, un honorable nos jours vient d'en émettre une autre, appuyée sur des e sont pas à dédaigner.

Guinodie, *Histoire de Libourne.*

on découvrit à Saint-André-de-Montagne, canton de Lus es d'une villa immense; on y trouva des mosaïques, les es, les autres grossières, des fragments de carreaux, des colonnes, des chapiteaux en marbre blanc d'Italie et des es hypocaustes, des médailles petit bronze du temps de de Théodose; enfin, deux statuettes en marbre de Ca- on 70 centimètres de hauteur, dont l'une représente Diane, carquois et de son arc, appuyée contre un chêne, dont 'ombragent, pendant que son écharpe et sa tunique s'agi- Sa jambe gauche est tendue, sa droite relevée comme r; mais son cerf chéri, métamorphose d'Actéon, est couché

) Unus Domnothoni te littore perferet æstus
Condatem ad portum, si modo deproperes,
. . . .
Invenies præsto subjuncta petorita mulis
Villâ Lucani mox potieris — aco.

(Epit., AUSONE, *Theoni, etc.)*

NOTES.
—
Guinodie, liv. III.

L'autre statuette, Vénus sortant de l'eau (la *Vénus An*
sone), étreint de la main droite une large mèche de sa c
gauche, elle tient le manche d'un instrument dont l'ex
offre une rainure propre à recevoir quelque ustensile de t
un miroir. Ce manche est soutenu, pour soulager la
Amour à cheval, sur l'épaule droite d'un Triton, qui re
bricité la personne d'Anadyomène, et porte une rame
gauche. A droite, et aux pieds de Vénus, coiffée semblabl
se montre un autre Amour enfourchant avec aisance un
il excite les mouvements au moyen d'un fouet placé dan
che. Ces statuettes ne sont pas l'œuvre d'un artiste de
cependant, elles ne sont pas sans valeur. Mais quel étai
main, dit M. Guinodie, assez puissant pour accumuler su
tant de magnificences ? Ne serait-ce pas Ausone, le p
dont le splendide palais rivalisait, au rapport de saint
monuments de Rome ? On a rencontré de belles ruines
près de St-Émilion ; mais quelle prodigieuse différence e
les ruines dont nous parlons ! Ausone, décrivant la Vénu
peinte par Apollon, nous la montre étreignant sa che
main, et la dégageant de l'écume de la mer (1). Ne se
bable qu'émerveillé de la beauté du tableau et de la bri
tion du peintre, il eût fait exécuter une satuette qui l

Guinodie, *Histoire de Libourne*, tome 3.

Ainsi, la villa d'Ausone était sur la rive droite, comm
invitation à Théon; non loin du port de Condate, comme
saint Paulin (2). Ce domaine fut appelé *Lucaniac,* peut-êt
tenant à sa femme Lucana ou à son beau-père Lucanu
plaisance pour eux et comme souvenir domestique. D
que c'était un pays boisé, et qu'il était ainsi appelé de *l*

(1) In venerem Anadyomene
Emersam pelagi nuper genitalibus undis
Cyprin Apellei cerne laboris opus ;
Ut complexa manu madidos salis æquore crines
Humidulis spumas stringit utraque comis.
(*Épigramme CIV,*

(2) Ant quum Lucani retineris culmine fundi
Æmula Romuleis habitans fastigia tectes,
Materiam præbente loco qui proxima signat,
In Condatino diceris degere vico.
(PAULIN,

NOTES
—

s ruines, et au même lieu, on a trouvé, dit encore M. Gui- statue en marbre, qu'Ausone désigne plus particulièrement gt-neuvième épigramme (édit. de Vinet); elle représentait avec les attributs de toutes les divinités dont il porte le

ie m'appelle *Bacchus*, dit Ausone; l'Égypte me croit *Osiris*; s me nomment *Phanaces*; je suis pour les Indiens *Dionysos*; ligion des Romains, *Liber*; *Adonis* chez les peuples d'Arabie, à Lucaniac. »

ıvelle opinion est bien développée par M. Guinodie; elle est nt la meilleure qu'on ait jusqu'ici soutenue. Cependant, ces s, ces statuettes qui sont loin d'être des chefs-d'œuvre, ne entièrement à former une certitude absolue. On a découes ruines à la Magdeleine, à Saint-Émilion, à Ruch et ails de Saint-André, dans la commune de Saint-Georges-deeuvent les égaler; mais rien ne prouve encore, d'une manière , qu'elles faisaient partie du palais d'Ausone. Les statuettes es n'étaient pas dignes de la maison d'un consul, et d'un con-Ausone. Le miroir manque, mais l'imagination de M. Guiuve sa place ! Ces déesses de marbre furent destinées à eubles, dit l'historien de Libourne; mais sur quoi fondé le e, dit-il, a des formes *presque* correctes; Vénus a un *cou s assez de souplesse dans les bras, ses jambes trop grosses, on gorgées!* Voilà les magnifiques statues qu'Ausone, habitué à nitables sculptures de Rome, et qui pouvait en avoir, a fait on palais, dit-on, et ces grotesques statues n'avaient que 70 de haut ! Le doute nous est permis encore.

reuves nous donne-t-on que cet endroit s'appelait, du temps *ucaniac?* On le suppose, sans autre base de probabilité en ette opinion, que ces pauvres statuettes en ruines, ces anaux ! Nous ne faisons qu'exposer nos doutes; nous avouons t que notre conviction sur ce sujet n'est pas encore formée. s qu'il existait un Condate au IVe siècle; saint Paulin l'ap*idum*, ou lieu fortifié (1). Et, ailleurs, il dit que c'était un

(1) Adjutus ut mox navis auxilio tuæ
Ad usque portas oppidi, etc.

(AUSONE, *epist. XXII.*)

NOTES.
—

vicus, ou chef-lieu du pays (1); mais il ne dit pas s
Nous savons que, dans le moyen-âge, il y eut un endr
mais dont le nom primitif était *Compuhac*, ou *Confluac*;
sur le confluent de l'Isle et de la Dordogne; mais si nou
le nom primitif du port de Brannes était *Condate*, que n
on? On demanderait des preuves; on aurait raison. No
dons à notre tour; qu'on nous prouve qu'on donnait, a
nom de *Lucaniac* à Saint-André ou à la Magdeleine, près
lion, et toute difficulté disparaîtra. Si non, supposition
tion, celle du savant M. Lebœuf, de l'Académie des ins
belles-lettres, ne nous paraît pas sans importance, su
suppose que le *Condate* du IVe siècle était sur la rive
que, rasée par les Romains, le nom fut donné à une aut
bâtir au confluent de l'Isle et de la Dordogne, sur la rive
nous prouve cela par l'histoire, et nous trouverons *Luc*
de cette ancienne *Condate;* et alors, nous le répéton
M. Lebœuf nous paraîtra la seule vraie.

Nous avons examiné avec soin les différentes opinio
sujet; pour nous, la difficulté reste encore; il faut do
preuves plus explicites pour former notre conviction
donne pas de plus formelles, il faut chercher quelque
trouvable villa d'Ausone, ou adopter celle de M. Joua
semble la meilleure.

Notre poète eut une autre propriété dans la Sainton

> Vinum cum bijugo parabo plaustro
> Primo tempore Santonas vehendum.
>
> *(Ep*

Dans son épître XXIV, il dit que trois fleuves le sé
deaux. Cette propriété s'appelait *Noverus;* dans les éc
âge, *Novalarie (Ecclesia sancti Petri Novallarii*, et aujour
nom de *Les Nouliers*, près Saint-Jean-d'Angély (2). L

(1) Aut quum Lucani retineris culmine fundi,
Æmula Romuleis habitans fastigia tectis
Maliviam præbente loca, qui proxima signat
In Condatino diceris degere vico. (P

(2) Scaliger, Ortellius, La Martininière et La Sauvagère place
d'Ausone à Royan; c'est une erreur · nous adoptons l'opinion de
quaire Bourignon.

(epist. XI, XXIV), ce sont la Garonne, la Dordogne et la NOTES.

Trina me flumina cætu,
Secernunt turbis popularibus.

core une autre campagne près de Bazas; il en parle dans *Idylle.*

NOTE XIV (page 139).

AGUS, OU LA VILLA DE CE NOM, APPARTENANT A SAINT PAULIN.

in avait une villa à *Ebromagus;* mais les historiens ne s'ac- sur sa position topographique. Les auteurs de l'*Histoire du* placent à *Vibram*, village du département de l'Aude, non elnaudary; quelques autres la croient à Brannes-sur-Dor- t la retrouve à *Embran,* aujourd'hui *Brau,* canton de Saint- le; et Scaliger, Jouannet et plusieurs autres, croient que au confluent de la Garonne et de la Dordogne. Nous allons valeur respective de ces différentes opinions, et nous n'hé- i instant à adopter celles de Scaliger, de D. Devienne et de y, auteur des *Études sur saint Paulin.*

des Bénédictins du Languedoc ne nous paraît pas admissi- *omagus* était sur le bord d'une rivière navigable, comme il emment de la correspondance d'Ausone et de saint Paulin. *. ad Paulin.*, 22, 24). Le village indiqué par les Bénédictins s la source du Lers, où cette petite rivière n'est pas navi-

disent les Bénédictins, remercie Paulin de lui avoir envoyé de l'huile et de la saumure de Barcelonne (1). Et comme avait des propriétés à Narbonne, ou l'olivier est cultivé, ils t que l'*Ebromagus*, d'où l'huile avait été expédiée, se trou- Narbonne, à *Vibram*, sur les bords du Lers, et non aux en- ordeaux, où l'on n'en fait pas.

one ne dit pas que cette huile avait été récoltée à *Ebroma-* donne à entendre qu'elle lui avait été expédiée d'*Ebroma-* out. Paulin avait fait venir de chez lui à Narbonne, ou de tre part, sa provision d'huile et de saumure; il la reçoit *Ebromagus*, et en fait part à Ausone, son ami, qui l'en re-

displicuisse oleum quod miseras, munus iterasti, addito etiam Barci- iæ condimento, etc. (*Epist. Auson. ad Paulin.*, 21).

NOTES.
—

mercie. On n'en peut pas conclure qu'*Ebromagus* était à
Vibram.

Sulpitius Severus demeurait à *Eluzone*, non loin de
maient bien, Paulin et lui; oui, mais en peut-on in
lin y demeurait aussi, ou que l'*Ebromagus* était là?
Paulin, étant à Nole, sans esclaves, sans affranchis, s
son ami, Sulpice Sévère, de lui expédier le vin qu'il c
core à Narbonne (1). Mais comment les Bénédictins p
clure de cette circonstance qu'*Ebromagus* se trouvait à
vin vieux, n'a-t-on pas pu le porter de quelqu'une de
Narbonne? Peut-on nous dire qu'il l'avait récolté da
quand bien même il eût été récolté à l'*Ebromagus*, n
faire porter à Narbonne et l'y avoir laissé en dépôt? S
apprend qu'il avait du vin vieux à Narbonne; mais nulle
dit que sa villa d'*Ebromagus* se trouvait à Narbonne, c
nons de le faire observer plus haut.

Ebromagus était bâti sur les bords d'une rivière n
alla déposer dans cette villa les provisions en blé qu'il
sur les rives du Tarn et de la Garonne, et les y embarq
pour les transporter à *Lucaniac* par un bateau (2). Or,
navigable; donc, Vibram ne saurait être l'*Ebromagus* d

Brannes n'est pas non plus l'*Ebromagus;* voici nos
dire : Ausone, craignant la disette du blé, chargea s
faires d'aller en acheter dans le pays où la récolte n'av
Philon parcourut le Haut-Pays, les rives de la Garo
(Tarnum et Garumnam permeat), et embarqua sur de p
grains qu'il avait achetés, et arriva à *Ebromagus*, où,
saint Paulin, il les mit en dépôt, en attendant une oc
de les transporter, sur un bateau, à Lucaniac. Son séjo
longé; les domestiques de Paulin pressèrent son dépar

(1) Si necesse fuerit deficientibus a me libertis et servis et fra
impendas, et ordinare digneris, qualiter ad nos vinum vetus, quoc
habere credimus pervehatur. *(Epist. Paulin. ad Severum.)*

(2) Is nunc ad usque vectus Hebromagum tuam.
Sedem locavit mercibus.
. . . .
Ut inde nauso devehat
Nostros in usus ut refert.

(AUSONE, *ad I*

NOTES.

—

r qu'il voulût bien donner, pour quelques jours encore, é à son intendant (1). Mais le port où il fallait débarquer Lucaniac était à Condate, près Libourne, d'après les idées position topographique : nous ne parlons pas de l'opinion ondate d'alors sur la rive opposée, à Brannes. En remon- Dordogne, avec ses bateaux chargés de grains, il était obligé ports de Condate et de Lucaniac pour aller à Brannes, re *Ebromagus*. Pourquoi aller deux lieues plus loin, chez des provisions en blé, qu'on était pressé de posséder à au lieu de débarquer à Condate et d'arriver vite à Luca- raisonnablement supposer qu'on soit allé débarquer deux loin des marchandises qu'on était obligé de rapporter à on? Brannes n'est donc pas l'*Ebromagus* de saint Paulin.

que c'est *Embraud*, ou *Braud*, dans le canton de Saint- e (3); c'est encore une erreur : *Ebromagus* était situé sur ne rivière; cela résulte évidemment de la correspondance de Paulin. Or, Braud est à une lieue de la rivière. D'ail- probable que Philon, venant de parcourir les environs de es rives du Tarn et de la Garonne, soit descendu plus ec-d'Ambès, plus loin même que Blaye, pour remonter en- ate? Cette supposition est inadmissible.

aliger place *Ebromagus* à Bourg (4). D. Devienne adopte n, et dit : « On voit avec certitude que la ville de Bourg maine de Paulin, et que son père, ou peut-être lui-même, onstruit les murs et l'ayant mis en état de défense, en était mme le fondateur. On ne peut non plus révoquer en doute ulin n'eussent dans cet endroit une maison de campagne. st naturel d'y fixer, comme l'a fait Scaliger, cet *Ebroma-* equel saint Paulin faisait sa résidence avant de se retirer

lon) apud Hebromagum conditis mercibus, quas per agros diversos so ab hominibus tuis usus hospitio, immature periclitatur expelli.

(AUSONE, *ep. ad Paulin.*, 22.)

s ut inopiâ liberetur mature.

viam in eadem ripâ, Embrau, sive ut alii appelant *Braus*. Hunc vi- icior quem Embromanum, Ebromagumve Ausonius et Paulinus ap- tantum leucis à Burgo distantem. (VINET, *in Auson*, *epist.* 478.)

vero Paulini Ebromagus ad confluentes Durannii et Garumnæ duo et nobilium fluviorum Burgus vocatum est. (JOSEPH SCALIGER, *Au- ib.* 2, *cap.* 9.)

NOTES.

—

» en Espagne, et qui, pour lors, aurait été distant de
» du port de Condate. »

Le géographe Nicolas Sanson déclare que, selon
est la seule véritable, et que l'*Ebromagus* de saint P
Braud, mais à Bourg.

Vers la fin du IVe siècle, *Ebromagus*, qui n'étai
l'opulente famille des Paulin, reçut de grands embellis
lin l'avaient tellement agrandi, qu'il méritait alors l
ou lieu fortifié. Le nouveau nom lui était donné, e
Ve siècle, comme il apparaît par le poème de Sidoine
tait l'entrepôt général des marchandises qu'on impor
et son port était très-fréquenté. « Je vois déjà, ô
» doine, tes brillantes destinées : *tu seras nommée ains*
» velles maisons surgissent du sein des ondes. Au m
» parts, se voient des thermes élégants; de vastes
» de toits dans toute leur longueur, s'étendent au loi
» suffisent à peine à contenir la vaste quantité de m
» y dépose. Là, arriveront les graines de l'Afrique, d
» Pouille, etc., etc. (1) »

Ainsi, il est très-probable que le nom de *Bour*
Ve siècle; ce nom de Bourg fut alors substitué à
comme le prédit Sidoine. « O Bourg ! tu seras ainsi a
diceris sic.)

Ebromagus est, d'ailleurs, un nom celtique, dont
rapporte évidemment à la position topographique de
Ménage, veut dire, en langue celtique, la décharge
la mer ou dans un fleuve, et *mag*, ville. De ces deu
on a fait *Hebro-magus* en le latinisant; *Hebro-mag*,
droit où la Dordogne se décharge dans la Garonne.

Ausone appelle quelquefois cette résidence de Paul
que *mann*, en celtique, veut dire lieu, localité, deme
ces vers :

(1) Cernere jam videor quæ sint tibi, Burge, futu
Diceris sic : nam domus de flumine surgunt,
Splendentesque sedent per propugnacula the
Desuper in longum porrectis horrea tectis
Crescunt, atque amplis angustant fructibus æ
(SIDON.-AP

Is nunc adusque vectus Ebromanum tuam,
Sedem locavit mœnibus.

(Ausone, *epist.* 22.)

.es ces raisons, nous croyons, avec Scaliger et D. Devienne, était l'*Ebromagus* de saint Paulin.

NOTE XV (page 181).

SUR LE SACRE DES ROIS DE FRANCE.

auteurs, et, en particulier, Vertot, et même le savant Da- que le sacre de Pepin est le premier dont on ait parlé : le premier de nos rois, dit Vertot, qui se fit couronner avec onies de l'Église, pour conserver sa personne et la rendre ectable aux peuples. » *(Dissertation sur l'ancienne forme des*

niel dit « que c'est le premier sacre de roi qui soit marqué e histoire par des écrivains dignes de foi. » *(Hist., deuxième* y Martin adopte ces idées sans examen, et travestit le sens la cérémonie. (*Hist. de France*, t. II, 229.)

tions nous paraissent fausses. Le testament de saint Remi, nne ne conteste l'authenticité, et que Frodoard nous a con- ste le contraire. « *Quem (Clovis) baptisavi*, dit saint Remi, *de e suscepi, donoque septiformis spiritus consignavi et per ejusdem iritus sacri Chrismatis unctionem ordinavi in regem.* (Frodoard, *Rhem., lib.* 1, *cap.* 18.)

ignage prouve le baptême, la confirmation et l'onction royale ar saint Remi. Saint Grégoire de Tours dit encore, comme et Frodoard, que Clovis, roi, fut oint du *Saint-Chrême*, dit même de Brunehaut, *liv.* 4. Le troisième continuateur ire, dit aussi « que Pepin fut, selon l'*antique usage*, consacré vêques. » Cette *Continuation*, écrite par ordre de Childe- d'un auteur contemporain. Il paraît que cet usage fut main- s Clovis. Grégoire de Tours parle de l'onction de Brunehaut; nartres parle du sacre de Charibert et de Gontran; le père te un acte de Louis le Débonnaire, où il est question du sacre La tradition de la *Sainte-Ampoule* en est aussi un témoi- Cette tradition se fût-elle perpétuée, dit le comte de Peyron- on n'eût fait aucun usage du *Chrême* miraculeux depuis Clo- u'à Pepin ? » (*Hist. des Francs*, t. 2.)

NOTES.

—

NOTE XVI (page 181).

SUR L'USURPATION DE PEPIN ET LA LÉGITIMITÉ DE HUGU

« Traiter d'usurpation, dit Châteaubriand, l'avèneme
» couronne, c'est un mensonge historique ; il n'y a po
» là où la monarchie est élective ; c'est l'hérédité qui,
» une usurpation. »

La monarchie pouvait être élective de droit ; mais d
héréditaire ; car, à la mort des princes, on ne voit p
élections réelles ; si, à la mort du roi, le peuple, légale
ment consulté sur son successeur, eût appelé Pepin au
Constitution reconnût ce mode d'élection, rien de mieu
ric vivait ; il fallait respecter ses droits acquis ; il n'agis
par une bonne raison, il ne pouvait rien faire . Charles
roi séquestré ; Pepin suivait son exemple. Childéric,
embarras ; s'en défaire par le poignard ou le poison,
pour rendre Pepin odieux au peuple, qui aimait encore
de Clovis. « La chose en quoy se trouva le plus empes
» à desraciner ceste ancienne opinion que le peuple ava
» lignée de Clovis. » (PASQUIER, *Recherches*, liv. 2, ch.

Si la couronne était véritablement élective, d'où v
transmission héréditaire du pouvoir royal, depuis Clov
déric ? D'où vient-il que Pepin, devenu roi, partage se
met à ses enfants, héréditairement et non par électio
usurpée ? C'est qu'il voulait agir, régner et léguer ses
les lois de la dynastie déchue. Le roi, dit-on, était inc
sait rien, car on n'essaya jamais la force ou l'étendu
gence. Le fût-il, son fils ne le serait peut-être pas. L
infailliblement élu roi si on l'avait consulté. Les Leude
l'État, étaient attachés à Pepin, oui ; mais ces Leudes
toute la nation ; ils ne pouvaient pas changer la Consti
élu, dit-on, de l'avis et du consentement de tous les F
fut Hugues Capet deux cent trente-sept ans plus tar
tout cela ! Nous savons comment on fait parler le peup
se fait proclamer chef, même de la France : Louis-Phil
blique de 1848 sont là pour nous dire ce que valent
politiques, ce silence de la peur, ces acclamations de

arité entre Pepin et Hugues Capet. Sous Pepin, le trône ne e : le roi régnait, mais Pepin l'empêchait de gouverner ; sous pet, le trône était vide : le dernier des Carlovingiens, le duc -Lorraine, ayant fait hommage de son duché à l'empereur, ar là à la couronne de France; le peuple français rentra roits, et, ne voulant pas être vassal d'un prince étranger, il e trône Hugues Capet, comte de Paris, duc de France, l'un rands feudataires du pays.

, dit-on, approuva et consacra l'usurpation ; il déclara, si oyons Adhémar de Chabannes, en vertu de son autorité apos-'il fallait reconnaître pour roi *Pepin, qui était du sang des* QUI ERAT DE SANGUINE REGALI FRANKORUM), *afin que l'ordre de suc-le ne fût pas troublé.* Le pape Zacharie répondit convenable-lemande qu'on lui avait adressée, et presque dans les mêmes motif et le but qui le faisaient agir, c'était qu'il était plus *titre et la puissance se trouvassent réunis dans la même per-*qui était vrai. Le P. Le Cointe nie que le Pape ait autorisé le substitution dynastique ; mais Montesquieu l'affirme. (*Es-is*, liv. 31, ch. 16.)

constata un fait : il ne créa point un droit ; il sacra l'usurpa-car le mal était sans remède, la nation était contente. Plus de la part du roi, qui végétait avec ses fils dans un monas-la part du peuple, qui avait acclamé leur nouveau prince. Le eurs, avait besoin des Francs contre les Lombards et les oin lui faisait la loi la plus dure, celle de la nécessité ; il s'a-ur la papauté, d'être ou de n'être pas : Pepin avait promis protection par Boniface, évêque de Mayenne ; et, d'ailleurs, t l'église? Réclamer contre la déchéance d'un roi, réalisée its depuis de longues années? C'eût été insensé et ridicule. cer pour le fils de l'héritier? Mais il ignorait ses droits ; il de-r sa destinée ignoble, ignorée et obscure, dans un couvent, en . C'eût été une folie, puisque la nation voyait, sinon avec moins avec indifférence, la race mérovingienne s'éteindre sans honneur et sans gloire. Le Pape, en un mot, ne pou-anger la Constitution. Pepin usurpa, la nation ne réclama ne voix ne s'était élevée contre la violation du droit ; et le nçais ne réclamant pas, ne disant rien, mais consentant, le t tort d'y intervenir : il reconnut le fait ; la France fit le droit. disent Châteaubriand et autres, Pepin fut un usurpateur heu-

NOTES.
—

reux. « Les qualités d'un héros et d'un prince sage firen
» usurpation, » dit Feller.

Maintenant, revenons à Hugues Capet. On dit qu'il n'a
de droits à la couronne que Pepin; qu'il persécuta l'hérit
l'héritage; en un mot, qu'il était un roi usurpateur. Voic
qu'on la lise, et l'on verra ce qu'il était :

Hugues Capet était fils du fameux Hugues le Grand, d
maître de tout le pays qui s'étend de la Loire à la Meus
de la Bourgogne et du duché d'Aquitaine; il avait deu
famille; il aurait pu être roi, mais il respecta toujours
lui qui proclama roi Louis d'*outre-mer*, qui lui fit plus ta
à outrance. Louis se cassa le cou par une chute de chev
proclamer roi Lothaire. Son fils, Hugues Capet, se distir
heure par son esprit de justice et de droiture; il fit preuv
car il combattit souvent à côté de son père. Le domain
alors réduit à la ville de Laon; le reste du royaume a
seigneurs, qu'on appelait *suzerains*, mot barbare introdu
gue et dans les faits par Pepin et ses adulateurs.

La Lorraine avait fait partie de la France : Othon, em
sédait. Lothaire résolut de la reprendre : une guerre n
mença; mais Charles, frère de Lothaire, trahit la cau
la France et de sa famille; il s'attacha à l'empereur, e
en récompense de sa trahison, la Lorraine comme fief
ment de foi et hommage à l'empereur; et s'étant dénatio
alla cacher sa honte à Bruxelles. La France le déclara ind
le nom de français, et l'exclut à tout jamais du droit au
juste, c'était bien.

Fort de cette trahison, Othon envahit la France, dév
assiégea Paris. Les Parisiens délibérèrent sur leur situa
livrer la capitale, lorsque Hugues Capet s'y jeta avec s
encouragea les habitants à se défendre. Le peuple, he
joie, continua à bénir son sauveur, qui, de son côté, ne ce
des sorties, et finit par forcer Othon à lever le siége, apr
d'attaques inutiles. Malgré cette défaite, Lothaire, domi
sidérations majeures, fit un traité avec Othon, et céda
l'Allemagne.

Le roi mort, Hugues Capet n'avait qu'à prendre la co
roi de fait. Le peuple et les princes, mécontents de l
Lorraine, la lui offrirent; mais, sujet fidèle, il respecta

oi le fils de Lothaire, à peine sorti de l'enfance. C'est sur
ndation que le jeune Louis V fut reconnu par les autres
bout de quinze mois, Louis meurt; Charles, duc de Lor-
ıéritier qu'il fût de son neveu, n'avait aucun droit de reven-
uronne; il n'existait alors aucune loi d'hérédité politique ni
ıre privilégiée. Mais ce droit eût-il existé réellement, Charles
ı indigne de l'invoquer; il avait fait hommage de son duché
ain allemand. C'eût été livrer la France à l'étranger: il s'é-
ıalisé; il n'était plus français. L'assemblée de Noyon le jugea
:larant Charles déchu de tout droit à la couronne; le trône
acant. La nation rentrait dans son droit de pourvoir à cette
le rejeta l'homme qui avait trahi sa patrie et s'était fait vas-
nger; elle choisit Hugues Capet et le déclara roi, pour
ance de la tutelle de l'Allemagne, de la suzeraineté de l'é-
sonne n'y avait autant de droits; c'était le plus grand feu-
ays, le meilleur capitaine de son temps, et l'idole des Fran-
lus loin: il convoqua les barons et le clergé, les seuls hommes
La ville de Paris l'avait acclamé roi, la nation ratifia l'élec-
ı avait le droit; le trône était vide. Charles lui fait la guerre
ımes et l'argent de l'empereur; c'était se prononcer contre
onal et vouloir faire de la France un fief de l'Allemagne.
tu, abandonné de ses amis, fut livré à Hugues; il méritait
ues préféra le condamner à une détention perpétuelle. Main-
ons ce que la France lui doit.

é est venue toute faite, avec la liberté représentative, des
Germanie; l'épée de Clovis créa l'unité de nos provinces,
uloise du partage ne brisa que trop souvent. Les Mérovin-
ent trois fois de rétablir cette unité, trois fois elle fut dé-
naires du palais étaient des ministres nommés par l'assem-
le; Pepin usurpa. Jusque-là, les emplois et les bénéfices
cables; pour récompenser les Leudes qui avaient consenti
ion, Pepin rendit ces emplois héréditaires, en émancipant
comtes, les marquis. Les châteaux devinrent des forte-
onctionnaires devinrent des seigneurs, chaque seigneur ré-
lui l'hommage des habitants de son ressort; l'usurpation
t et complète.

ons de voir la fin du dernier des Carlovingiens et l'avène-
gues. Pepin, ayant voulu porter une couronne héréditaire,
ergé au pouvoir, créa la féodalité, et vit la France toujours

NOTES.

—

en guerre. Hugues Capet abolit la royauté élective, sou
éternellement renaissants; il fit sacrer son fils, Robert,
seur au trône, enleva aux seigneurs feudataires le droit
aujourd'hui pour le défaire demain. Ils applaudirent tou
la primogéniture; avec Hugues, les assemblées politique
Rome ne fait ni ne défait plus les rois, l'évêque de Rei
c'est sous Hugues Capet que, dans un Concile, jugean
prononça en public le premier discours français; jusqu
était rendue en latin. Depuis Hugues, l'hérédité, réglé
par ordre de primogéniture, est devenue la bannière
écrasé la féodalité, a créé l'unité du peuple français, la
tique de toute l'histoire ancienne et moderne.

Supposons même que l'assemblée qui plaça la cour
de Hugues n'était pas rentrée dans son droit; que s'ensui
qu'on avait donné à ce prince était sujet à discussion p
Charles; mais après sa mort, ce titre devint incontestal
et quelques assemblées générales qui, pendant l'espace
ont approuvé et sanctionné l'hérédité dans la primogén
famille, lui ont donné une assez importante consécrati
ait pas dans les sociétés humaines, par tout l'univers, un
avérée et plus nationale.

On a dit que la nation avait mis à la délégation de sa
titre héréditaire, des conditions rédhibitoires; c'est fau
vera pas une seule trace, ni dans les discours des orate
arrêts des Parlements, ni dans les écrits des magistrats
sultes. La maxime contraire a toujours été soutenue
distingués, par tous les corps politiques et par tous les
les faits de notre histoire démontrent que la nation a e
intérêt, et non pour celui d'aucune famille, que sa dél
condition, et ne pouvait et ne devait finir qu'à l'extinct
tie. L'institution royale a eu ses défaillances momenta
François I[er] ont été prisonniers, Charles VI a été fou,
été mineurs; mais toujours les assemblées ont pourvu,
convenables, à ces nécessités passagères, et jamais el
retirer la délégation ou à déranger l'ordre établi; elle
tenu, pour la transmission du pouvoir royal, cette loi
supérieure aux mobiles volontés humaines, que nous
timité.

Le sacre de Clovis, de Pepin, de Hugues Capet, es

ıpruntée à la loi judaïque; c'est la consécration religieuse *ce temporelle,* qui, comme le dit Fénelon, *vient de la commu-ppelle nation.* C'est la nation qui crée le droit : l'Église n'en e ne fait que le consacrer, quand la nation le veut. Le *droit* absurdité, dont on s'amuse à épouvanter les ignorants; plus que les peuples, n'y ont jamais cru, et la religion, qui éissance, ne distingue pas un Néron d'un Constantin, un pe de saint Louis, une république de Louis XVI; elle dé-, désire la transmission du pouvoir souverain, par voie hé-égitime, comme condition morale de la vie civile, principe ustice, de stabilité et de force, principe qui devient la base e et du travail, la garantie de la propriété, qui sauvegarde ı civilisation, la vraie liberté et l'ordre, et produit, pour nappréciable bienfait, l'unité perpétuelle d'une grande na-ıe peut réaliser sans lui. Ce principe a reçu une consécration ıns égale en 1789, dans les cahiers généraux dépouillés par ıont-Tonnerre au sein de l'Assemblée constituante.

NOTE XVII (page 189).

ĽAU ROYAL DE CASSIGNOL, CHASSINEUIL OU CASSEUIL, OÙ CHARLE-PASSA LES PAQUES AVANT SON EXPÉDITION POUR L'ESPAGNE.

ıt pour l'Espagne, Charlemagne vint, avec sa femme Hilde-endroit appelé *Cassinoilum (Cassinogilus)* par Aimoin; il y e de Pâques, y laissa sa femme, qui y accoucha de Louis le Où était cette ville? où se trouvaient ce magnifique palais ıgne, cette tour de briques, ce *torrent de Quoderot?* Com-uer cette facilité d'y arriver en bateaux, dont parle Aimoin? ınt que c'était à Chassineuil (Sainte-Livrade), dans l'Age-ıtres prétendent que c'était à Casseuil, près de Caudrot. examiner la valeur historique de ces prétentions; mais, citons Aimoin : « Testes sunt præeminentium ruinæ ædifi-ıterque eminentes summas illud Caroli-Magni principis pa-ssignol, gloria quondam et decus cunarum filii ejus, jam ludovici pii, quod, Deo ita volente, inimica gens subvertit, bitabile redderet, et tamen quid aliquando fuerit, manifeste Ideo loci situm est, quo torrens Quoderot Garumnam influit, eritiam in margine memorati torrentis extructam habens, ıdventus prævidit et egressus auxilium possit arceri navium

NOTES.
—

» simulque ut classis regia absque adversariorum impe
» cata de minori ad fluenta majoris deduceretur amni
» ecclesiam ampliori ecclesiæ conjunctam, miro opere ex
» catam; in quâ, si bene visu recordor, permodicum hab
» gum, in quo frater Hludovici primi geminus illa pietat

Ainsi, du temps d'Aimoin, au Xe siècle, il y avait à
restes de l'ancien palais de Charlemagne, une chapelle
d'une beauté admirable, une tour en briques sur le bor
Quoderot, d'où on pouvait voir l'arrivée des bâtiments
repousser, et où la flotte royale, construite dans des c
la petite rivière, pouvait sans danger passer dans la Gar
dans la chapelle, qui était peu éloignée d'une autre ég
paroisse probablement, le sarcophage du frère jumeau d
bonnaire. Voilà en substance l'article descriptif d'Aimoin
voyons s'il s'applique à l'une de ces deux localités qui se
neur d'avoir eu le palais de Charlemagne.

Casseuil, dans le Bordelais, n'a rien, en fait de ruines,
rappeler l'architecture du VIIIe siècle : pas le plus petit
la moindre trace d'un palais. La petite rivière le *Dropt*
peu plus loin dans la Garonne ; mais comment l'a-t-on
rent, et surtout le torrent *Quoderot?* Ce mot est-il le n
qu'on emploie pour désigner le bourg qui se trouve à
Mais le village de Caudrot, dit-on, est ainsi appelé à ca
tion sur le Dropt, *Cauda-Dropti;* c'est une erreur : ce
calcis, cauz, en patois (chaux), et *rupes*, roc, parce que l
sur des rochers calcaires, *calcis-rupes*, *cauz-roc.* Le tor
appelle *Quoderot* n'est, ne peut être le *Dropt*, qui coule
travers de fertiles campagnes, et ne ressemble en rie
des montagnes. A cause de sa position sur ce qu'on app
Dropt, cette branche qui passe sous l'église de Casseuil,
le nom de *Cauda-Dropt* à ce village ; mais Aimoin don
courant d'eau qui n'est pas un torrent, mais bien une
vière. Comment, d'ailleurs, supposer qu'il y eut un ch
constructions maritimes sur ce filet d'eau, qui porte à
gabares ? Comment nos chroniqueurs ne parlent-ils pas
lais de Casseuil ? Tous nos historiens gardent le silen
Dans le *Compte-rendu de la Commission des Monuments*
1845-6, un écrivain de Bordeaux, M. Rabanis, adopte
opinion ; et ne trouvant pas de vestige d'un vieux palais

ques, ni d'une gracieuse et admirable église en briques, il dans le vieux manoir d'un président du Parlement de Bor-eigneur de Taurignac, M. Neuffons, à Gironde, le palais de e.

NOTES.

—

es ruines de Gironde datent tout au plus des XIII[e] ou XIV[e] *nom de Gironde se trouve fréquemment mêlé aux romans poé-s à Charlemagne*, on aurait dû les citer; si ces romans sont au XII[e] siècle, cela peut être vrai; s'ils sont antérieurs à e, ils ne peuvent pas faire mention de Gironde, car le bourg ne date, d'après les *Chroniques de Bazas*, que de 1173. Nous vu à Gironde une église en briques ni une tour en briques, palais; il n'y en a pas non plus à Casseuil. Il faut donc cher-*nogilus*, ou *Cassinoglius*, d'Aimoin quelque autre part.

matière, l'opinion de Daniel n'est pas à mépriser : Voltaire *historien exact, sage et vrai*, et dit que son histoire est pré-tes celles qui avaient paru avant lui. Eh bien ! le *vrai*, l'*exact* « Charlemagne rentra en France pour se préparer à cette . Il passa en Aquitaine avant Pâques, et assembla son armée uil, maison royale dans l'Agenais. » Le nom de Casseuil ne lle part que chez nos modernes fabricateurs d'histoires; le seneuil se voit dans les *Annales* d'Éginhard, *Collect. de Mém.*, ot, *anno* 777, où nous lisons : « Charlemagne célébra la ques à Chasseneuil, en Aquitaine. » Ne sait-on pas que le Chasseneuil fut une des quatre habitations où Louis le Dé-olut de passer ses hivers : à Doué, sur les confins de l'Anjou ; à Audiac, en Saintonge; à Ébreuil, en Auvergne, et à dans l'Agenais, dit M. Guizot ? (Voir l'Astronome, *Vie de onnaire*). N'est-ce pas dans le même château agenais, lieu de que Louis invita, avec un si filial empressement, son père, Charlemagne ? L'Astronome dit que « Charlemagne laissa la et très-pieuse reine Hildegarde enceinte de deux jumeaux, âteau royal, appelé Chasseneuil. » Les *Grandes Chroniques* dit. Paulin Paris, disent que la reine accoucha d'un fils, qui *s, en une ville qui a nom Cassinole.*

e qu'une flotte ne peut pas monter jusqu'à Chasseneuil, en us reconnaissons qu'il est très-difficile d'expliquer cette te d'Aimoin; une flotte royale *(classis regia)*, dans le sens nnons aujourd'hui à ce mot, ne put pas entrer dans la Ga-abares et de petits bateaux peuvent seuls monter, non seu-

NOTES.
—

lement à Casseuil, près de Caudrot, mais même à Ch
Lot. Il parait d'ailleurs certain que le lit de la Garonne
ferme un moins grand volume d'eau qu'alors. Aimoin a
canevas; sa relation est exagérée. Partout où se trouva
Aimoin ne voyait que beauté, que richesses, que magn
d'Aquitaine lui-même, il a voulu flatter sa patrie. Les
teau, de la tour et de l'église, ont été retrouvés à Cl
étaient en briques, dit Aimoin, comme toutes les con
pays-là, tandis que dans le Bordelais on n'emploie pr
brique; la bonne pierre n'y est pas rare. Ainsi, tout ce
de la flotte royale ne peut s'entendre que de petits bat
de la Maison de l'empereur; c'est l'imagination du pat
la plume de l'historien, et, au bout du compte, Aimoin
vre historien, une bien faible autorité. Son histoire,
qu'une compilation pleine de fables. Nous pouvons d
quier, au XVI[e] siècle, au sujet d'Aimoin : « Eh vraim
» savoir, quelle créance on doit apporter à cet auteu
(*Recherch. littér.*, 10, ch. 23.)

Mabillon, *De re diplomaticâ*, 269, croit que le palais
était à Chassineuil; il assure que, d'après tous les anci
lieu n'était pas loin d'*Exciso*, Eisses, dont Athicus parl
raire; mais Eisses n'est qu'à deux milles de Chassineuil
Quand l'Astronome dit que Charlemagne *laissa Hildega*
et passa la Garonne aux confins de la terre des Aquitain
il nous donne facilement à comprendre qu'il s'agissait
dans l'Agenais, et nullement de Casseuil, dans le Bor
conclusion qu'en tire Mabillon. Chassineuil est situé e
et les habitants de la seconde Aquitaine; il est donc le
l'Astronome.

Mais il y a encore une autre preuve; c'est un mon
moin silencieux, mais éloquent; c'est l'église de Sai
fut bâtie par Charlemagne en l'honneur de *sainte Li*
vrade), en reconnaissance de la grâce que Dieu avait f
d'une heureuse délivrance. Chassineuil a été détruit
mais les fidèles se sont réfugiés sous les murs pro
église, et Sainte-Livrade, aujourd'hui un gros bourg,
nom les anciennes traditions locales, comme Mabillo
observer : *Loco supra cit.*

D'après le même auteur, Pierre le Moine, ou Mo

lbigeois, cap. 79, place *Cassinogilus* dans l'Agenais : *Cas-ili nobile et fortissimum in territorio Aginnensi.*

tius, dans ses *Tables géographiques de l'empire de Charle-* *Cassinogilus* au confluent de l'*Oltus* (Lot) et de la *Leda, in o.* Henry Martin adopte cette opinion. (*Histoire de France,*)

émoignages valent plus que celui d'Aimoin, dont Valois n'a op souvent les grossières erreurs, et qui a pris la rivière e village *Caudrot.*

d'ailleurs, bâtir un roman sur la faible autorité d'Aimoin? as que son ouvrage a été interpolé, en plusieurs endroits, écrivains, et surtout par ses continuateurs. Qu'on lise, à *Histoire littéraire de la France,* t. 14, p. 185.

luons donc que le château royal de Charlemagne était à dans l'Agenais, et non à Casseuil, dans le Bordelais.

NOTE XVIII (page 213).

SUR LES FIEFS ET LA CONCESSION DES FIEFS.

it une terre donnée par un seigneur à un vassal, qui s'en- être toujours fidèle et soumis. De là vient le mot teuton, oyé dans la basse latinité (1). La concession d'un fief était de trois cérémonies principales : l'hommage, la foi et l'in- l'hommage n'était autre chose que l'expression énergique sion et du dévoûment du vassal à l'égard du seigneur. Le u'il rendait hommage, avait la tête découverte; il était sans is épée ni éperons; il se tenait à genoux, mettait ses mains u seigneur, et promettait d'être désormais son homme, et idèlement et loyalement, aux dépens de sa vie, par son bras eur, en considération des terres qu'il tenait de lui. Nul autre eur en personne ne pouvait recevoir l'hommage, qui se ter- airement par un baiser; 2° le serment de fidélité était in- pour tout fief; mais la cérémonie en était moins personnelle l'hommage. Le serment pouvait être reçu par procureur;

eodum analysé, renferme et exprime les obligations et le serment du

F E O D V M.
Fidelis ero omnino Domino vero meo.

NOTES. — il était prêté par les ecclésiastiques : les expressions qu
différaient peu de la formule d'hommage ; 3° l'investitu
du fief, était de deux espèces : l'une réelle, l'autre non
mière était la mise en possession effective, soit par le se
son délégué ; l'autre était symbolique, et consistait dans
d'un morceau de gazon, d'une pierre, d'une baguette
d'arbre ou de tout autre objet dont l'usage avait été
caprice des Coutumes locales.

(HALLAM, *l'Europe au moyen-âg*

NOTE XIX (page 228).

SUR LA PORTE-BASSE.

La Porte-Basse était percée dans le mur de la premi
rebâtie après le départ et les ravages des Normands. Qu
l'ont fait remonter jusqu'au temps des Romains ; et ve
XVIIIe siècle (1766), on voulait la faire démolir, parce
la voie publique. Le chapitre Saint-André, étant seig
terrain sur lequel cette porte était bâtie, demanda un
50,000 liv. avant de consentir à cette démolition, qui
la chute d'une maison située sur un surhaussement. C
démolition ; mais on l'effectua en 1803, sans être oblig
somme : tous les titres étaient brûlés, tous les droits é
révolution avait appris au peuple à faire des lois et aux
subir.

Cette porte, qui était à l'extrémité méridionale de la
n'était qu'une informe ouverture de 4 mètres en tout s
avait 2 mètres d'épaisseur. Au-dessus de cette porte,
une niche une statuette en pierre d'environ 1 mètre de
sentant un personnage vêtu d'une longue robe, la tête c
ronne de fleurs, avec un livre ouvert à la main. On
peuple, qui l'appelait *Saint-Bordeaux*, qu'il tournait le
livre toutes les nuits, à minuit ; on le considérait comme
de la ville. On a dit que c'est à la fameuse Éléonore de
reconnaissance bordelaise avait érigé cette statue : no
rien. Si elle représentait une femme, comment la tra
l'appelait-elle *Saint-Bordeaux ?*

La Porte-Basse a disparu ; mais on donne aujourd'h
de *Porte-Basse* à celle dite de *Toscanam,* à l'entrée de la
et qui date du Xe siècle, comme la *Porte-Basse* qu'on r

NOTE XX (page 240).

CE QU'ON APPELAIT SAUVETÉ *(salvitas)*, OU DROIT D'ASILE.

ıcoup parlé du droit d'asile et de son origine : les uns croient : date du Xe siècle, les autres en retracent l'origine jusqu'au trompent les uns et les autres; cette erreur, comme tant i circulent parmi les ennemis de l'Église, des institutions et des princes chrétiens, n'a autre base que l'ignorance de prits prévenus ou la mauvaise foi des sectaires.

ion des asiles et des sauvetés remonte à la plus haute anti- ıi les juifs, le temple et le tabernacle étaient des asiles; il en me des statues des dieux et des empereurs à Rome. A Sparte, mple de Pallas; à Éphèse, les esclaves se sauvaient dans le Diane; en Étolie, les banqueroutiers frauduleux trouvaient 'iolable dans le temple de Calydore. Le droit d'asile devint busif à Rome, que Tibère crut devoir en commencer la des- en diminuant le nombre de ces endroits sacrés. (TACITE, *III*, § 60.)

va plus loin, et nous assure que Tibère détruisit partout le e: *Abolevit et jus, moremque asylorum.* (*In Tiber.*, *Vit.* 37.) On consulter sur ce sujet Grotius, le *Droit de la guerre et de la* , ch. 21, et Tacite, que nous avons déjà cité. (*Annal.*, liv. III.) seulement qu'à Rome que nous trouvons le droit d'asile visi- ıbli : on le voit longtemps avant Tibère, à Jérusalem, où le e tabernacle étaient des asiles inviolables. Ainsi, ce ne fut pas tion de moines ou de rois pieux au moyen-âge, et en fût-il ritique sage et impartial pourrait-il censurer, avec quelque de raison, une institution ingénieuse, politique et salutaire euples ignorants, calculée et destinée à arrêter la vengeance au pied des autels ou d'un objet regardé comme sacré, et l, fait pour inspirer aux peuples non policés le respect du et des lieux saints, une horreur pour l'effusion du sang, en ui qui nous a défendu d'en répandre? C'était un hommage à , un moyen de civilisation, un acte de haute politique dans barbares, une œuvre de miséricorde, qui ménageait aux cou- temps de repentir et le mérite de la résipiscence, à l'homme des heures de réflexion et à la colère un espace convenable froidir. C'était le droit de grâce exercé par la religion au nom

NOTES.
—

du Roi du ciel, avant que les rois de la terre ne songeass
Cette institution était vicieuse comme tout ce qui est
des hommes; mais elle produisit de bons effets. Le C
la consacra en 511 dans ses trois premiers canons. L
aussi établissent le droit sacré d'asile : *Reum confugient*
nemo abstrahere audeat, neque inde donare ad pœnam,
(*Capit.*, liv. V, art. 155, liv. VI, art. 54). Le fugitif d
armes en se réfugiant dans le lieu de *sauveté*, sans quoi
arracher : *Quod si non deposuerint, sciant se armatorum v*
dos. (*Capit.*, liv. VI, art. 174.)

Nous lisons encore sous une autre preuve que, que
soit le crime, on ne doit pas empêcher qu'il soit pardonn
de Dieu et le respect des saints : *Nulla sit culpa tam gr*
concedatur proptem-timorem Dei et reverentiam sanctorum. (
1, cap. 7, art. 1, 3).

On condamnait à mort ceux qui tentaient d'arrache
leur asile : *Et quicunque eos de porticibus, et de atriis e*
balneis, vel de adjacentiis ecclesiarum abstrahere præsum
niatur. (Capitul. Karol. Mag. et Ludov. Pii, lib. 7, 17
l'esclave meurtrier de son maître, la femme qui avait t
sujet qui avait conspiré contre la vie du prince, étaient
d'asile. (*Gloss. ad leg. Longobard*, cité par Baluze, dans
capitulaires. Voir encore *Capit. Karol. Mag, etc., lib.*
réduisit considérablement le droit d'asile, et François I[er]
ment par son édit de 1539.

NOTE XXI (page 269).

SUR L'HOPITAL ET LA CHAPELLE DE SAINT-JACQUES (SAINT-JA

On ne sait pas exactement à quelle époque fut cons
hôpital qui se trouvait à l'extrémité de la rue Saint-
endroit alors appelé le *Claus-Maurum*, ou *enclos des Ma*
d'après les traditions populaires, c'était là, en dehors d
Maures, sous les ordres d'Abdérame, s'établirent en
fut donné, en 119, par Guillaume IX, duc d'Aquitaine
rard, archevêque de Bordeaux, pour y faire construir
faveur des pauvres (1). Le clos, ou *Claus-Maurum*, éta

(1) Eleemosinariæ domui quæ est Burdigalæ, de proprietate
quæ vocatur *Claus-Maurum*, quæ est ante ipsam eleemosinariam
tationem pauperum.

retrancha, pour les besoins de l'hospice et des pauvres, étendue, celle qui se trouve aujourd'hui entre les fossés a rue Leyteire, la rue Causserouge et la rue du Mirail in–

NOTES.

1135, Guillaume X, père d'Éléonore de Guienne, converti rnard, résolut d'accomplir un pélerinage à Saint-Jacques, Arrivé à Bordeaux, il crut devoir pourvoir aux besoins des rins qui passaient en si grand nombre dans cette ville; et uses préoccupations de son voyage expiatoire, donna, en dres, et laissa les fonds nécessaires pour la construction rand hôpital en l'honneur de saint Jacques, dont il allait reliques en Galice, hôpital destiné à héberger les pèlerins ent par Bordeaux. L'archevêque y établit un prieuré et des le service des pèlerins et de l'hôpital; et pour reconnaître chapitre de Saint-André, ces frères étaient tenus de payer audit chapitre, une redevance de 2 sous, conformément au it en 1122 par le même archevêque de Bordeaux.

ion des dernières volontés du duc Guillaume, on commença, nouvel hôpital et le prieuré de Saint-Jacques; mais ils ne vés qu'en 1144. En 1152, Henry II, mari d'Éléonore, con– ttres-patentes les dons faits par feu son beau-père à l'hôpital é de Saint-Jâmes. C'est alors (vers 1152) que le mot Saint– nença à être employé à la place de celui de Saint-Jacques; encore, et la rue même garde ce nom *(rue Saint-Jâmes)*, ce que l'hôpital s'y trouvait, mais bien parce qu'elle y con– ctement. C'est le seul mot qui, à Bordeaux, rappelle la do– glaise dans le pays.

donc certain qu'il y eut un prieuré à côté de l'hôpital, en eut, par conséquent, des religieux, qui, en vertu des lettres– Henry, mari d'Éléonore (1152), avaient le droit de charger, t du Bouscat, deux ânes de bois de chauffage, pour faire n des pauvres (1), et d'y prendre encore deux charretées de afin que, par la valeur de ce bois, ils pussent acheter des ur les pauvres et les pèlerins qui viendraient à mourir à

leur donna la chapelle de la Magdeleine, qui se trouvait tout rts de ces nobles patrons, les religieux se permirent d'y en–

ucendum panem refectionis pauperum.

NOTES.

—

En 1451, Charles VII prit sous sa protection, par ses
du 6 septembre, l'hôpital de Saint-Jacques, et en com
sénéchal de Guienne. Cependant, certains abus s'éta
l'administration de cet établissement, et le Parlement
médier par son arrêt du 31 mars 1569. Il ordonna que
des revenus de cet hôpital serait à l'avenir confiée à
bien, qui seraient chargés : 1° d'héberger un jour et u
rins allant à Saint-Jacques et en revenant; 2° d'accuei
pendant leurs couches les femmes des pauvres; 3° de
tretenir les enfants exposés et les orphelins. Le reste de
être réservé pour les pauvres de la ville et le service d
du prieuré.

L'hôpital de Saint-Jacques devint célèbre dans le XI
XVIe siècle, comme nous venons de le voir; les pèl
venaient en foule. En 1456, le cardinal Alain fut nomm
en chef de ces établissements, et l'église de Saint-Jac
les priviléges d'une collégiale. En 1548, la chapelle d
que les frères y avaient bâtie en 1208 et 1209, fut détru
et le Parlement, à la demande des hospitaliers, oblige
1553, à rétablir aux frais de la ville tous les bâtiments
y avaient renversés. C'est alors (1553), d'après une con
ble, qu'on fit reconstruire la chapelle à l'entrée de la r

Bientôt après, le collége de la Magdeleine, aujourd
caserne, fut construit (en 1571) et confié aux RR. P
l'éducation de la jeunesse; mais se trouvant à l'étroit
sement, ces pères demandèrent la jouissance d'une ce
bâtiments de l'aumônerie de Saint-Jacques. Charles
demande, par lettres-patentes du 1er mai 1572. Les Fr
Registre du Parlement. étaient mécontents : leur zèle se relâcha, et leur mais
primée, en 1574, du consentement du Souverain-Pon
plus tard, en 1605, aux Jésuites, à la charge par eux d'h
rins, de recevoir les enfants exposés et de remplir tout
du fondateur.

Dans ce temps, les mœurs étaient généralement dép
ruption de toutes les classes à son comble. Les filles
exposer leurs nouveaux-nés à la porte du séducteur, q
jours, rejetait, non seulement la charge, mais même l'a
nité. Ces enfants se multipliaient à l'infini et devenaie
pour une maison d'éducation. Les RR. PP. demandère

r d'une obligation devenue trop onéreuse, et ensuite comme mède contre l'immoralité, que les enfants exposés fussent charge de celui à la porte duquel on les trouvait. Cette pro- it ses inconvénients : les innocents, dans ce cas, se trouve- ent exposés, par la malice ou les vues intéressées d'une irée, à toutes les charges d'une paternité faussement im- autre côté, l'établissement et les revenus des Jésuites ne lus à ces charges, qui se multipliaient tous les jours de plus 1654, ils firent porter un de ces enfants chez le procureur- l'accueillit avec charité et lui fit donner une nourrice, qui fut corps de ville. Convaincus que ni les ressources ni l'institut ne sauraient supporter des charges si onéreuses, et qu'il oir d'une autre manière à la subsistance de ces pauvres êtres s jurats déchargèrent les Jésuites des enfants trouvés, en r ordonnance fut approuvée par le Parlement. On mit ces imes de la barbarie des mères inhumaines entre les mains de nmes; mais on n'était pas content de leur traitement. Les ju- nt une ordonnance, le 17 avril 1686, par laquelle ils en char- eurs de la Manufacture, moyennant une pension de 1,500 liv. M. Dumas, commissaire de la marine, laissa 4,000 liv. pour rouvés, et, l'année suivante, on retira ces enfants des mains pour les confier à des matrones jurées; mais leur service ne s d'une manière satisfaisante. Les jurats obtinrent, en 1715, patentes pour la fondation d'un nouvel hôpital des Enfants- esprit de Saint-Vincent-de-Paule gagnait peu à peu tout le acheta plus tard, de M. Audraut, conseiller au Parlement, ue Bouhaut, qui, convertie en hôpital, fut dotée par le roi, usieurs riches propriétaires. Cette nouvelle fondation sub- n 1775.

NOTES.

Registre de la Jurade, 1613, 2 janvier.

Ibid., 5 septembre 1654.

era d'autres détails sur les enfants trouvés dans mon *Tableau au XVIIe siècle*, et au *Bulletin polymathique*, t. 4.

le de Saint-Jacques, reconstruite au coin de la rue *Mirail*, à cause d'une nouvelle distribution du terrain, et les Jésuites permission, en 1588, de pratiquer un passage souterrain se dans leur collége ; mais le maréchal de Matignon ayant es anarchistes s'y réunissaient et y tenaient des conciliabu- fermer en 1590.

tion arriva et ferma toutes les églises. Celle de Saint-Jac- e par les Jésuites, fut convertie en salle de spectacle, sous

NOTES.
—

le nom de *Théâtre–Molière*. On y jouait la tragédie et le v
bien que la comédie; mais les brûlantes scènes de la
paient toutes les têtes en 1793 et 1794; le Grand–Théâ
amateurs des représentations dramatiques, et le Théâ
abandonné. Au mois de mars 1794 (3 germinal an II),
jeunes citoyens de Bordeaux la permission d'y jouer
Sous l'Empire, ce théâtre devint une salle de danse;
théâtre plus tard, et a été enfin racheté par une commun
qui a rendu cette église au culte, sous le nom de *Chape
ques*.

Au mois de juillet 1855, en faisant exécuter des tra
sement d'une maison en construction rue du Mirail, prè
ques, on a trouvé plusieurs tombeaux en pierres, une
d'ossements humains et des débris de colonnettes roma
restes de l'ancien cimetière de l'hospice, qui s'étendait,
la chapellle, le long des Fossés.

Au mois de novembre 1856, en démolissant les vieil
masquaient le devant de la maison n. 16, rue Saint-Jâm
à M. Bellouard, on a mis à découvert un encadrement
haut intérêt et du style de la renaissance. Tout y est f
blement conservé : les pilastres cannelés, les rinceaux
chapiteaux, corniches et arabesques; le tout surmonté
couronnée, représentant un roi le sceptre à la main.
porte, au centre de ce bel encadrement, on voit un
cadre dégradé au centre par quelque vandale; c'était
que se trouvait l'hôtel des *Trois–Rois*. Le cadre dégradé
figures, ou têtes royales couronnées, que nos révolutio
crurent devoir faire disparaître. L'abbé Baurein semble
là la demeure du duc d'Aquitaine; voici ce qu'il dit à c

« Il a dû exister dans les maisons qui portent les n[os]
» l'on voit une tour, de grandes salles à l'antique et plu
» qui annoncent un édifice public. Sur la porte d'entrée
» de ces maisons, on voyait encore, en 1793, un anci
» porté par des lions et timbré d'un casque, en face
» grilles. Ce ne pouvait être que les armes du duc d'Aqu
» prétendent qu'il a habité ce lieu, d'autres que l'Hôt
» là avant le premier accroissement de la cité. » *(Var*
tome 1.)

L'encadrement et les décorations sont certainement

le de les faire remonter au temps des ducs d'Aquitaine, et,
on sait que sous les Anglais leurs princes descendaient à
(l'ancienne abbaye) ou au palais de l'Ombrière. Ils n'avaient
aux une résidence particulière.
e que la grande hôtellerie des *Trois-Rois* était à l'extrémité
de la rue Saint-Jâmes ; oui ; mais, comme le fait remarquer
t édifice prenait tout l'espace occupé par les maisons 34,
qui le rapprochait de l'ancien Hôtel-de-Ville, et, par consé-
extrémité de la rue qui y aboutissait.
est ouvert à toutes les conjectures : quant à nous, nous
croire que c'était là l'hôtel des *Trois-Rois*, et que le joli
t qu'on vient de découvrir ne date que du XVIe siècle ou,
du commencement du XVIIe, époque où cette hôtellerie
en vogue.

NOTE XXIII (pages 218 et 305).

LES RÔLES D'OLÉRON, OU LES JUGEMENTS DE LA MER.

duisons ici le fameux Code maritime d'Éléonore de Guienne,
lèbre dans le moyen-âge sous le nom de *Rôles d'Oléron*, ou
la mer. Il fut composé vers l'an 1154. A son retour du
Terre-Sainte, où Éléonore de Guienne avait pris connais-
outumes de la mer du Levant, elle fit dresser le premier
e code en vingt-huit articles, sous le titre de *Jugements* ou
n, ainsi appelés de l'Ile d'Oléron, où elle résidait très-sou-
ils Richard y ajouta dix-neuf articles nouveaux. A la fin
authentique de ce document, imprimé à Rouen en 1266, on
*le scel de l'isle d'Oleron establi aux contracts de la dicte isle, le
li après la feste Sainct André, l'an mille deux cens soizante*
ate n'est pas celle du code primitif; c'est celle d'une copie
par un notaire.
clame l'honneur de cette composition, pour sa nation, et
prétend, comme lui, que la gloire de ces mesures législatives
out entière à Richard, roi d'Angleterre, et que la rédaction
t à un Anglais ; c'est une erreur : c'est l'ouvrage d'un Bor-
langage de ce fameux code n'est pas celui qu'on parlait
gleterre ou en Normandie, mais bien celui du pays borde-
s cas, toutes les hypothèses y sont tirés du commerce de
de ses produits, et jamais de ceux de l'Angleterre. Il y est

NOTES.
—

fait mention très-souvent des navires de Bordeaux c
autres marchandises de nos contrées, et se rendant
l'Aquitaine à Saint-Malo, à Caen, à Rouen, ports de
pour les ports des Iles-Britanniques.

Clairac a fait imprimer ces *Jugements* en 1661 : on y
huit articles du projet primitif d'Éléonore, et les aut
Richard crut devoir y ajouter. C'est le plus ancien Code
à l'exception, toutefois, d'un Essai sur le même sujet, q
le corps du droit visigothique. (Voir *Collect. de Bouq*

ARTICLES DU ROLE DES JUGEMENTS D'OLÉR

I. — Quand on fait un homme maistre d'une nef o
la dicte nef ou navire appartient à plusieurs compagno
va, et départ du pays d'où elle est, et vient à Bourde
ou en aultres pays et se frette d'aller en Escosse o
estrange. Le maistre ne peut pas vendre la nef, s'il n
mandement spécial des seigneurs de la dicte nef; m
(besoin) d'argent pour les despens de la nef, il peut m
apparaux en gage, par le conseil des mariniers de la

II. — Item, si une nef est en un havre et elle deme
son fret et son temps, quand vient à son départi
prendre conseil avec ses compagnons et leur dire: « S
» *haiste ce temps?* » (que vous semble de ce temps.) A
diront, ce temps n'est pas bon, car il est nouvellement
laisser r'asseoir, et les autres diront le temps est b
maistre est tenu de soy accorder avec la plus grande p
de ses compagnons, et s'il faisoit autrement et la nef
tenu de rendre la nef, ou la somme qu'elle sera prisé

III. — Item, si un navire ou nef se perd par fortun
res, en quelque lieu que ce soit, les mariniers sont t
plus qu'ils pourront des biens de la dicte nef et des de
à les sauver, le maistre est tenu de leur bailler leur c
ment à venir en leurs terres, et s'ils ont tout sauvé po
ce puisse faire, lors le dict maistre peut bien engag
serôt sauvées à aulcû preud'homme pour les pourvoir.
à sauver les dictes choses, lors le dict maistre n'est
pourvoir, ançois, il le doit mettre en sauvegarde,
sache la volonté du seigneur, et le doit faire le plus
pourra, et s'il faisoit autrement, il est tenu à l'amend

em, si une nef se départ de Bourdeaux ou d'aultre lieu char-
ient aulcune fois que la nef s'empire, l'on sauve le plus qu'on
enrées; les marchands et le maistre sont en débat, et de-
s marchands d'avoir leurs denrées au maistre? Ils les doibvent
en payant le fret, pour autant que la nef aura fait du voiage,
eue, cours par cours, s'il plaist au maistre. Mais si le maistre
ut adouber sa nef, si tant est qu'il le puisse faire prestement,
il peut louer une autre nef pour achever le voyage, et aura
son fret des dictes denrées sauvées, pour estre compté le
à libre, et les denrées payeront les cousts qui auront esté
auver; et si ainsi estoit que le maistre et les marchands pro-
x gens qui les ayderoient à sauver la nef et les dictes denrées
ient estre sauvées, la tierce partie ou la moitié pour le péril
; la justice du pays doit bien regarder quelle peine et quel
auront mis à les sauver, et selon icelle peine les guerdonner,
t la promesse que les dicts maistres ou le marchand leur au-
e.

em, si une nef se départ d'aulcune contrée chargée ou vuide,
vée en aultre port, les mariniers ne doibvent point issir hors
is le congé du maistre, car si la nef se perdoit, ou s'empiroit
ie mésadventure, ils sont tenus de l'amender; mais si la nef
ieu où elle seroit ancrée ou amarrée de deux ou de trois an-
euvent bien issir (sortir) sans le congé du maistre, en laissant
des compagnons mariniers pour garder le bord et les denrées,
revenir par temps à leur nef; et s'ils estoient en demeure, ils
t amender, s'ils ont de quoy.

Item, si les mariniers se louent avec leur maistre, et y en a
sans congé du maistre et s'ennyvrent et font contemps, débats
, lesquels y en a aulcuns qui sont navrés, le maistre n'est mie
faire guérir ny à les pourvoir en rien, ains les peut bien met-
 nef eux et leurs secours; et s'ils comptent, ils sont tenus à
lus au maistre; mais si le maistre les envoye en aulcun ser-
le profit de la nef, et ils se blessoient, ou on leur fît chose
ls doibvent estre guéris et pensez sur le coust de la dicte nef.
Item, quand il advient qu'aulcune maladie prend un des ma-
la nef en faisant le service de la dicte nef, le maistre le doit
rs de la dicte nef et luy doit querir hostel, et luy bailler lu-
mme graisse ou chandelle, et luy doit bailler un valet de la
le garder, ou luy donner une femme qui prenne garde de luy,

NOTES.

—

et si luy doit pourveoir de telle viande comme on use
à sçavoir autant comme il prenoit quand il estoit en sant
s'il ne plaist au maistre, et s'il veut avoir viandes plus dé
tre n'est pas tenu les requérir si n'est à ses despens ; et
preste à partir, elle ne doit point demeurer pour luy,
doit avoir son loyer tout comptant, en rabattant les fra
luy en a fait; et s'il meurt, sa femme et ses prochains le
pour luy.

VIII.—Item, si une nef est chargée pour aller de Bo
ou en aultre lieu, et il advient que la tourmente la pr
qu'elle en peut eschapper sans jeter des denrées et ma
faire aller la dicte nef, et pour sauver les denrées et le
le maistre doit dire : « *Seigneurs, il faut jeter une part*
» *chandise.* » Et s'il n'y a nuls marchands qui réponden
tez et gréens *(ont agréable)* le jet par leur taisement,
doit faire ce qui sera en luy et faire jet, et s'ils n'ont ag
contredisent non pourtant, le maistre ne doit pas laiss
tant qu'il verra que bien soit; jurant luy et le tiers des
les Saints-Évangiles, que quand ils venoient à la droit
jeté pour sauver leurs corps, et la nef et les autres den
y sont; et les vins ou aultre marchandise qui sera jeté
prisées au fur de ceux qui sont venus à sauveté. Et
vendus, si les doit-on déporter libre à libre, entre les
maistre y doit pâtir ou compter la nef ou le fret à so
recouvrer le dommage les mariniers doivent avoir un th
l'aultre doit partir au ject selon qu'il y aura, s'il le déf
homme en la mer, et s'il ne le défend pas, il n'aura rie
et peuvent bien les marchands charger le maistre par s

IX. — Item, s'il advient que le maistre veuille coup
force de gros temps, il doit appeller les marchands qu
rées en la nef, si aulcuns y en a, et leur dire: « *Seign*
» *couper le mast, pour sauver la nef et les denrées, c'est*
» *par loyauté.* » Et plusieurs fois advient que l'on coup
nins, et laisse ou calles et ancres pour sauver la nef et
toutes ces choses sont comptées libre à libre, comme
Dieu donne que la chose est venue à sa droite descharg
marchands doibvent payer au maistre leurs advenants et
ou vendre, gager, ou gagner argent, le tout autant
soient mises hors la nef, et s'il les a alloué, et le ma

de leur débat, et y voit collusion, le maistre n'y doit mie oit avoir son fret, ainsi comme si les thonneaux fussent

NOTES.

—

1, un maistre de navire qui frette, doit montrer aux mar- rdages avec lesquels il guindera, et s'ils voyent qu'il y ait le maistre le doit faire, car si quelque tonneau se perdoit de guindage ou cordage, le maistre est tenu le payer aux ntre luy et ses mariniers. Et si doit le maistre payer selon ndre du guindage; et doit le salaire du guindage estre mis le dommage, et le remanant ou surplus doit estre départy s si les cordages rompent sans que le maistre les monstrât ds, il sera tenu de rendre le dommage. Que si les mar- t le cordage estre bel et bon, et ils s'en contentent, et que néanmoins rompent, chacun doit pâtir au dommage, sça- narchand à qui sera le vin seulement et le maistre et les

, si une nef est chargée à Bourdeaux ou en aultre lieu et pour mener les vins et n'officient mie bien le maistre et ses rs voiles comme ils deussent, et le mauvais temps les la mer, par telle manière que la futaille crole ou défonce el, et la nef arrive à sauveté à sa droite descharge; le mar- maistre que par la futaille est perdu son vin. Le maistre lors le maistre doit jurer, luy et ses mariniers, soit qua- ceux que les marchands voudront, que les vins ne sont ux ny leur futaille, ny par leur défaut comme les mar- nettent sus, ils doibvent estre quittes et délivrés. Mais si s ne veuillent jurer, sont obligés à le payer. Le maistre et sont tenus à officier leurs voiles bien et justement avant leur charge.

m, un maistre ayant loué ses mariniers, il les doit bien et offre d'estre leur juge et s'il y a aulcun qui démente l'au- avant qu'ils ayent pain et vin à table, celuy qui démen- r quatre deniers, et si aulcun des compagnons le desdit il eniers, et si ainsi est que le maistre frappe aucun de ses le dict compagnon doit attendre le premier coup, comme le paulme, mais si le maistre frappe plus d'un coup, le dit e peut défendre, et si le compagnon fiert le premier, il nt sols d'amende ou perdre le poing.

m, s'il advient qu'il y ait contemps et débat entre le mais-

NOTES.

—

tre d'une nef et quelqu'un des mariniers, le maistre do
trois fois devant son marinier avant que le mettre h
marinier s'offre à faire l'amende au regard des marin
table; si le maistre est tel qu'il n'en veuille rien fai
le marinier s'en peut aller servir la nef jusqu'à sa dro
doit avoir aussi bon loyer, comme s'il estoit venu au
dant le méfait au regard de ses compagnons : Et si
maistre en prenne un aussi bon compagnon en la dicte
qu'il met hors et si elle s'empire par aucune adventu
maistre est tenu à rendre la nef et la marchandise s'il

XIV. — Item, si une nef est en un cours liée ou ar
tre nef vient de dehors et ne se gouverne mie bien
qui en est sa voye, si que la nef est endommagée du
nef lui a donné et il y a des vins défoncez et enfond
d'autre; par la raison, le dommage du coup doit est
moitié par moitié des deux nefs et les vins qui sont
aussi le dommage entre les marchandises, et le mais
ferru et frappé l'autre est tenu à jurer sur les Saints-
ses mariniers, qu'ils ne ferrurent mie de leur gré et v
son pourquoy ce jugement fut fait, premièrement qu
se mette point volontiers à la voye d'une meilleure, si
dommage ou puisse grever aultre nef, mais quand elle
doit partir jusques à la moitié, elle se relèvera vol
voye.

XV. — Item, deux nefs ou plusieurs sont en un
d'eau et s'y asseche l'ancre de l'une des dictes nefs. L
l'aultre nef doit dire à l'aultre : « *Maistre, levez vostre*
» *trop près de nous, et nous pourrait faire dommage.* » Et
ne veut point la lever, ni ses compagnons, alors l'aul
compagnons qui pourroient pâtir au dommage, peuven
cre et l'esloigner d'eux, et si les aultres défendent a
l'ancre fait dommage, ils sont tenus l'amender tout a
estoit qu'ils eussent mis un *hoirin* ou *bonneau* et l'ancre
sont tenus à rendre le dommage. C'est pourquoy est
ils sont obligez de mettre *hoirins* et *aloignes* à leurs an
paroistre au plain-mer. (1)

(1) *Hoirin, bonneau* ou *aloigne*, était un baril ou tronc de sa
ger, avec des anses, qui surnageait et désignait le lieu où il y
lieu, afin qu'on y prît garde. (CLÉRAC, *Us et Coutume de la m*

NOTES.

—

em, si une nef est arrivée avec sa charge à Bourdeaux ou maistre est tenu de dire à ses compagnons : « *Seigneurs, fretter vostre ordinaire en particulier, ou bien voulez-vous le l'entier fret de la nef?* » A quoy ils sont tenus de respondre dent faire, et s'ils prennent au fret, ils le doibvent faire en que la nef en soit point demeurante, et s'il advient qu'il et, le maistre n'y a nul blasme et leur doit monstrer leur plassage pour mettre le pesant de leur ordinaire chacun; nt mettre thonnel d'eau, ils le peuvent bien mettre pour in, ou pour d'autres denrées libre à libre, parquoy les ma- uissent défendre et s'ayder à la mer; et si taut est qu'ils x marchands, telle franchise comme le marinier aura, doit chand.

Item, les mariniers de Bretagne ne doibvent avoir qu'une ur, pour autant qu'ils ont breuvage allant et venant; et mandie doibvent avoir deux mets de cuisine le jour parce que de l'eau à aller aux despens de la nef, et puis ou dès t à terre, au vin, les mariniers en doibvent avoir pour breu- leur requérir.

Item, si une nef a déchargé et les mariniers veulent avoir cuns y a qui n'ont point de lict ou d'arche dans la nef, lors eut retenir de leurs loyers pour assurance de rendre la nef l'ont prinse, s'ils ne luy donnent bonne caution de fournir ge.

em, le maistre d'une nef loue ses mariniers en la ville dont s uns à marcage, les autres à deniers. Et s'il advient que la trouver fret à revenir en ses parties et leur convient d'aller eux qui sont à marcage le doibvent suivre, mais ceux qui rs le maistre doit croistre leur loyer *veue* par *veue* et *cours* ar la raison qu'il les aura loués pour aller en certain lieu. plus près que le lieu où l'abonnement fut prins, ils doibvent eurs loyers, mais ils doibvent rendre la nef là où ils la prind- ettre à l'adventure de Dieu.

em, il advient qu'une nef vient à Bourdeaux ou en aultre cuisine qu'il y aura en la nef, deux des mariniers en peu- un mets à terre, de tels mets comme ils sont tranchez en l pain, comme il y aura, selon ce qu'ils pourront manger à de breuvage rien, et doibvent bientost et appertement re- n que le maistre ne perde l'erre de sa nef; car si le maistre

NOTES.
—

la perdoit et il eust dommage, ils sont tenus l'amende
compagnons se blesse pour le besoin d'ayde, ils son
guérir et l'amender au dire d'un des compagnons ou
au dire de son maistre et de ceux de sa table.

XXI — Item, si un maistre frette sa nef à un marc
certain temps ou terme loyaument, dedans quand
charger la nef à estre preste à s'en aller, et le ma
ains tient le maistre et les mariniers, par l'espace de
quinze ou de plus; aulcune fois, il perd sa saison et
défaut du dict marchand; le dict marchand est tenu l'ar
et telle amende que le marchand aura fait au maistre
doibvent avoir le quart et le maistre les trois quarts
trouve la despense.

XXII.— Item, un marchand frette une nef, la ch
chemin, icelle nef entre en un port et y demeure tant
faut. Lors le maistre doit envoyer bientost en son pa
l'argent; mais il ne doit perdre son *armogan*, c'est-
opportun, et s'il le perd, il est tenu de rendre au
dommage, cousts et intérêts qu'il encourra; mais le
prendre du vin et denrées aux dicts marchands, et en v
son restorement. Et quand la dicte nef sera venuę à sa
les vins que le maistre aura prins doivent estre asseu
que les aultres seront vendus communément, ni à pl
doit le maistre avoir le fret des vins qu'il aura prins

XXIII. — Item, si un *locman* (pilote) prend une nef
Malo ou aultre lieu, s'il manque et la dicte nef s'empire
ne sache conduire, et par ce, les marchands reçoiven
tenu de rendre les dicts dommages, et s'il n'a de quoy,
coupée.

XXIV. —Et si le maistre ou aulcun des marinier
marchands luy coupent la teste, ils ne seront pas tenus
dement; mais toutefois l'on doit sçavoir avant le faire

XXV. —Item, si un navire vient en aulcun lieu
port ou havre et il met enseigne d'assistance, pour a
un bateau pour le touer parceque le vent ou la marée
il advient que ceux qui vont pour amener le dict n
marché pour le pilotage ou le thonnage. Mais parce qu'e
Coustume court et sans raison, que des navires qui se
gneur du lieu en prend le tiers ou le quart et les sa

et le demeurant aux maistres et marchands. Ces choses
et pour estre aulcunes fois en bonne grace du seigneur et
voir aulcuns des biens de la dicte navire, comme villains,
loyaux, mènent la dicte tant à leur escient, et de leur cer-
ont perdre le dict navire et marchandise, et feignent à se-
vres gens, cependant ils sont les premiers à despecer, et
vire et emporter la marchandise; qui est une chose contre
, et pour estre les bien venus de la maison du seigneur,
re et annoncer la pauvre adventure des marchands; et
le dict seigneur, avec ses gens, et prend sa part des biens
t les sauveurs, l'autre part et le demeurant est laissé aux
nais veu que c'est contre le commandement de Dieu omni-
bstant aulcunes Coustumes et ordonnances, il est dit et
les seigneurs, les sauveurs et autres qui prendront aucune
ts biens, seront maudits, excommuniez et punis comme
de faux et de loyaux traistres pilotes, le jugement est tel,
t souffrir martyre cruellement et l'on doit faire des gibets
r le lieu propre où ils ont mis la dicte navire, ou bien près
doibvent les dicts maudits pilotes finir honteusement leurs
doit laisser estre les dicts gibets sur le dict lieu, en mémoire
t pour faire balises aux aultres navires qui viendront là.
tem, si le dict seigneur était si felon et cruel qu'il souffrît
de gens, et soustint en fût participant à leurs malices
naufrage, le dict seigneur doit estre prins, et tous ses biens
nfisqués en œuvres pitoyables, pour faire restitution à qui
a. Et doit estre lié à une *estape* (pilori ou carcan) au mi-
ison, et puis on doit mettre le feu aux quatre cornières
et faire tout brusler, et les pierres des murailles jeter par
re la place publique et le marché pour vendre les pour-
is perpétuellement.
Item, si une nef guinde à sa décharge et se met à sec, ou
e, si commode et bien faite que les mariniers prennent à
dehors, et derrière de tous costez. Lors le maistre leur
leur loyer, *veue* par *veue*, et si en guindant les vins, il
laissent une brosse ouverte ou thonnel que l'on guinde,
'ont point bien amarrée aux cordes au bout de la nef, et le
éfraude, chet et se pert, et en chéant il tombe sur un
l et sont tous deux perdus, lors le maistre et mariniers
endre aux marchands, et les marchands doibvent payer le

NOTES.
—

fret desdits thonneaux, par raison qu'on leur doit pay
aultres seront vendus; le maistre et mariniers doibven
laire du guindage, premièrement à recouvrer le domm
les seigneurs de la nef ne doibvent rien perdre, car
maistre et des mariniers de n'avoir bien amarré le th

XXVIII. — Item, si deux vaisseaux ou pinasses s
pour aller à la pesche aux rets, comme les maquerea
ou bien mettre les cordes, comme ès partie d'Olonne
sur vie et d'ailleurs, et doit l'un des dicts vaisseaux m
gins l'un comme l'aultre, et ainsi seront moitié par moi
par convenance faite entre eux. Et si le cas advient q
volonté d'un des dicts vaisseaux, des gens et des engi
choses et l'aultre échappe et vient à sauveté et il est
rents ou héritiers de ceux du bateau qui est deme
demandent avoir partie de la gagne qu'ils ont faite,
harangs, maquereaux et autres poissons et vaissel, ils
tie, en la gagne des engins et des poissons, par sarn
seront échappés, mais au vaissel ils n'auront aulcune

XXIX. — Item, si un navire flutuant et feillant pa
fait de marchandise que pescherie; si par fortune e
temps elle se rompt, brise et périt en quelque région
soit, et les mariniers ou l'un d'eux eschappe et se sa
chands ou marchandises, le seigneur du lieu ne doit
vation du bris et marchandise du navire par ceux qui
et par ceux aux quels appartient la navire en march
le dict seigneur ayder à secourir par luy ou ses sujets
mariniers et marchands à sauver leurs biens, sans rie
toutes fois à rémunérer les sauveurs selon Dieu et rai
en leur estat, et selon que justice ordonnera; combie
messe auroit esté faite aux dicts sauveurs (comme
parlé au jugement quatrième), et qui en fera le co
aulcuns des dicts biens des pauvres naufragés, perdus
leur gré et volonté, il est excommunié de l'église e
comme un larron, s'il n'en fait restitution en bref, et n
statuts quelconques qui puissent en garder d'encourre
(comme dit est au jugement vingt-sixième.)

XXX. — Item, si un navire entrant en aulcun hav
elle se rompt ou périt et meurent le maistre, marini
et les biens vont à la coste, en demeurant en mer, s

NOTES.

—

qui appartiennent les biens, quand ils n'en sçavent rien; est très-pitieux, le seigneur doit mestre gens pour sauver et iceux biens doit le dict seigneur garder ou mettre en s doit faire à sçavoir aux parents des deffunts submergez t payer les dicts sauveurs selon le travail et peine qu'ils non point à ses despens, mais des dictes choses sauvées ou demeurant, doit le dict seigneur sauver, garder et tièrement jusques à un an, si plutost ne viennent ceux à ent ces choses; et le bout de l'an passé, ou plus s'il plaist r d'attendre, il doit faire vendre publiquement et au plus es choses, et de l'argent reçu doit distribuer aux pauvres res filles, et faire œuvres pitoyables selon raison et cons- dict seigneur prend les choses quart ni part, il encourra de Notre Mère, Sainte Église, et peines sus dites, sans émission, s'il ne fait satisfaction.

tem, si un navire se perd frappant en quelque coste, et les compagnons se cuidans sauver viennent à la rive de la ez, pensant qu'aulcun leur ayde. Mais il advient qu'aulcune coup de lieux qu'il y a de gens inhumains, plus cruels et les chiens et loups enragez, lesquels meurtrissent et tuent tients, pour avoir leur argent, leurs vestements et aultres manière de gens doit prendre le seigneur du lieu et en punition, tant en leurs corps qu'en leurs biens et doibvent a mer et plongez tant ils soient à demig morts, et puis les et les lapider ou les assommer comme on ferait les loups enragez.

Item, si un maistre estant sur mer, ou à l'ancre en quelque rand tourmente qu'il endure, il convient faire jet pour e nef, et l'on jette plusieurs biens hors pour soy sauver; es biens ainsi jetés hors, sont à celui qui premier les er et emporter; mais il faut entendre et sçavoir si les mar- tres ou mariniers, ont jeté les dictes choses, sans avoir y volonté de jamais les retrouver et les laissent comme es et délaissées d'eux, sans jamais en faire poursuite; et ier occupant est le seigneur des dictes choses.

– Item, si un navire a fait jet de plusieurs marchandises, mer que la dicte marchandise est en coffre, lesquels coffres t bouchez, ou bien des livres, lesquels seront bien bouchez z, de peur qu'ils n'endommagent en la mer; lors iceluy qui

NOTES.

—

a fait le dict jet a encores intention de recouvrer les di
à ceux qui trouveront ces choses sont tenus à restit
en faira la poursuite, ou bien en faire des aumosnes
le consiel de quelque sage homme discret selon sa co

XXXIV. — Item, si aulcun trouve en la mer, ou e
de la mer, ou fleuves, ou rivières, aulcune chose qu
quelconque personne, sçavoir est, comme pierres pr
et herpes marines que l'on appelle gaymon, cela appa
l'aura premièrement trouvé.

XXXV. — Item, si aulcun va cherchant le long
mer, pour pescher ou trouver or ou argent et il en t
rendre, sans rien prendre.

XXXVI. — Item, si aulcun en allant le long de la ri
pescher ou autrement et il advient qu'il trouve or ou
à restitution; mais il se peut payer de sa journée, ou
vre, il peut retenir pour luy, voire il ne sçait à qui
faire sçavoir le lieu où il a trouvé le dict argent, aux l
et prochains. Encores doit-il prendre conseil de ses s
doivent bien regarder et considérer l'indigence et la
qui aura trouvé le dict argent, et luy conseille selon
cience.

XXXVII. — Item, touchant les gros poissons à l
ou sont trouvés à la rive de la mer, il faut avoir éga
du pays; car le seigneur doit avoir partie, au désir d
raison est bonne, car le sujet doit avoir obéissance et
gneur.

XXXVIII. — Item, le seigneur doit prendre et avoi
poissons à lard et non en aultres poissons; réservé t
coustume du pays, sur le lieu où le dict poisson aur
iceluy qui l'a trouvé n'est tenu sinon de le sauver e
danger de la mer, et incontinent le faire sçavoir au
sommant et requérant qu'il vienne ou envoye quérir
partenant du dict poisson.

XXXIX. — Item, si le dict seigneur veut et aussi s'i
il pourra faire apporter et amener à celuy qui a trou
au lieu et à la place publique, là où l'on tient le m
non ailleurs, et là doit estre le dict poisson mis à prix p
ou son lieutenant selon la coustume; et le prix fait,
fait le prix, aura son élection de prendre ou de laisse

fas, fait perdre à l'aultre la valeur d'un denier, il est tenu

NOTES.

, si les frais et courts de l'amenage du dict poisson jusqu'à
, serait de plus grande somme que ne vaudrait le dict pois-
it seigneur est tenu de prendre sa part sur le lieu.
m, sur les dicts frais et mises, le dict seigneur doit s'éco-
e doit pas s'enrichir de la perte ou dommage d'autruy,
peche.
m, si d'avanture le dict poisson trouvé est dérobé ou perdu
dict seigneur l'a visité, ou avant; celuy qui l'a trouvé n'y
en.
t en toutes choses trouvées à la coste de la mer, lesquelles
été possédées, comme vin, huiles et aultres marchandises,
u'elles ayent esté jetées et delaissées des marchands et
ent estre au premier occupant; toutesfois la coustume du
e gardée comme des poissons; mais s'il y a présomption
s soient d'aulcun navire qui soit péri, rompu ou summergé,
ur ou l'inventeur ne doibvent rien prendre pour le retenir,
aire comme dit est, sçavoir du bien aux pauvres nécessi-
rement ils encourent le jugement de Dieu.
tem, si aulcun navire trouve en pleine mer un poisson à
otalement à ceux qui l'ont trouvé, s'il n'y a poursuite, et
ne doit avoir ny prendre part, combien qu'on l'apporte

em, si une nef par force de temps est contrainte de couper
filets par bout et laisse cables et ancres et s'en va au gré
ables et ancres ne doibvent estre perdus pour la dicte nef,
n ou *bonneau*, et ceux qui les peschent sont tenus de les
avent à qui ils sont. Mais ils doibvent estre payez de leurs
'esgard de justice, et s'ils ne sçavent à qui les rendre, le
end sa part comme les sauveurs et n'en font point faire
ils sont tenus. Par ce a esté ordonné qu'un chacun maistre
à mettre et faire engraver dessus les *hoirins* ou *bonneaux*
son nom ou de la dicte navire et du port ou havre dont il
n gardera beaucoup de dommages et fera grand profit à
tel a laissé son ancre au matin qui se pourra recouvrer
x qui les retiendront seront larrons et pirates.
em, généralement si aulcune nef par cas d'aulcune fortune
e perd; tant le bris que les aultres biens de la dicte nef

NOTES.
—

doibvent estre reservez et gardez à ceux à qui ils app
naufrage, cessant toute coustume contraire; et tou
nans ou consentans aux dicts naufrages, s'ils sont évê
clercs, ils doivent estre déposez de leurs offices et pri
fices, et s'ils sont laïcs, ils encourent les peines sus

XLVII. — Item, et les choses précédentes se doibv
dicte nef n'exerçoit le mestier de pillerie, que les gens
point pirates ou écumeurs de mer, ou bien ennemis
Foy catholique, chacun peut prendre sur telle maniè
on les desrober et spolier de leurs biens.

Tesmoin le scel de l'isle d'Oléron establi aux contr
le jour de mardi aprez la feste saint André, l'an mille
six.

Cette date, comme nous l'avons fait observer au
cet article, et comme Selden le remarque fort bien
ni l'époque de la composition de cet antique Code,
mulgation; c'est plutôt celle d'une copie imprimée
tionnée, cette année-là, par quelque notaire.

NOTE XXIV (page 400).

SUR LES PRINCIPALES ET LES PLUS PUISSANTES FAMILLES D SIÈCLE (1).

Dans le XIII[e] siècle, une sorte de guerre civile é
par suite de la rivalité de quelques riches et puissante
le peuple prenait fait et cause pour ses maîtres et se
factions opposées de vues et d'intérêts s'organisè
L'aristocratie voulait s'élever sur les ruines de la
prince anglais profita de ces fâcheuses jalousies pour
tés des bourgeois de Bordeaux. Parmi les principale
lers, ou Soley, occupaient une place distinguée; les
une autre famille très-respectable et très-influente à
toyens se partagèrent, dans leurs affections, entre c
Maisons, qui leur offraient des guides, des chefs, c
tites républiques d'Italie. C'étaient deux factions, de

(1) Beaurein a écrit une dissertation curieuse et intéressa
tulée : *Recherches sur la Maison des du Soley*. On en trou
Bulletin Polymath., t. 10 et 11. Nous ne faisons que les abré

NOTES.

—

chefs particuliers ; on les appelait les *Colombiens* et les *Solé-*
uvernement de Montfort fortifia ces dissensions, dont le
t déjà développé un peu. Heury III essaya de réconcilier
avec les *Colombiens;* mais Édouard, en habile politique, fo-
issensions, et après avoir affaibli les combattants, les en-
ı ses pieds.

Solers était maire de Bordeaux en 1237; il était chargé de
paix entre Henry III et le célèbre Thibaut, comte de Cham-
oi d'Angleterre l'estimait beaucoup, et le chargea de gar-
ı vicomte de Fronsac, laissé entre les mains de ce prince par
nme ôtage. Les *Solériens,* fâchés de voir la mairie entre les
lombiens par suite des votes électoraux des bourgeois, essayè-
er leurs bonnes grâces. Édouard, craignant la puissance des
qu'il n'avait que trop favorisés, accueillit avec empresse-
ériens, dont le chef, Gaillard de Solers, était un homme de
résolution. Solers, touché des bontés du prince, et désireux
s fonctions publiques et de la confiance du roi ses adversai-
gea avec ses partisans, et sacrifia à ses haines personnelles
les Bordelais, par l'écrit suivant, qu'il signa le 17 septem-

illard de Solers (ou de Soley), citoyen de Bordeaux, pro-
par force, par crainte ou par ruse, mais bien de ma pro-
é, de faire tous mes efforts pour que, par moi et par les
Mairie de Bordeaux soit mise dans la main du prince
de telle sorte qu'il pourra, avec le consentement de la com-
es jurats, nommer et destituer le maire à volonté.

iets, en outre, d'aider le duc de Guienne à élever une for-
ns la ville de Bordeaux, de ne faire ni paix ni trève avec
nis, ni de marier aucun des miens à un ennemi du gouver-
yal, sans son consentement. Et pour garantie de l'exécu-
es promesses, j'engage mes biens, meubles et immeubles;
a personne à la disposition d'Édouard, qui pourra me punir
aître. » (*Mˢ de Wolf., 391, Collection de Brequigny,* t. 34,
e 1259.)

amis de Solers se rendirent ses fidejusseurs auprès d'É-
ze d'entre eux, chefs des principales familles de Bordeaux,
rent par des sommes considérables, en garantie de l'exécu-
erment. Géraud, comte d'Armagnac et de Fezensac, s'en-
300 marcs sterlings, la veille de la Toussaint, 1256. Un peu

NOTES.

—

que manoir. En 1523, on trouva un Jean de Rostanh, lieutenant de messire Louis de la Tremouille.

Les Dailhan étaient des plus anciens et des plus illust Bordeaux. Amaubin d'Ailhan, ou de Haillan, était ma en 1223. La province, accablée d'impôts, le chargea, e ter ses doléances au roi. En 1239 et en 1276, cette fa core des maires à Bordeaux.

La noble Maison Monadey avait aussi sa seigneurie était l'une des plus illustres de la province, et fournit, mier maire à notre cité. Le sieur Monadey était char cation de la monnaie à Bordeaux; de là vient son nom gascon, qui signifie *monnayeur (monetarius.)* Son hô Bordeaux, depuis la grande rue Saint-Siméon jusqu'à au nord, qui conduisait de la rue du Petit-Cancera à ce Georges. Arnaud Monadey fit construire un autre hôt cienne porte de la Rousselle, dans un emplacement q son beau-père, Pierre Andron; cette maison, par un lière du roi, avait une porte sur la rivière; c'était une à cet illustre Bordelais, en raison de ce qu'il s'était con le prince de Salerne, fils de Charles d'Anjou, roi de sonnier par Roger de Laura, amiral au service de Pie Édouard d'Angleterre fut choisi arbitre dans cette affa conférence eut lieu le 25 juillet, à Oloron, en Béarn. donna la liberté au prince prisonnier, moyennant qu'o place, des ôtages considérés et respectables : Arna l'honneur d'être un d'eux; les autres étaient Jean de C du Soley, ou de Solers, le vicomte de Béarn, le con etc., etc. Comme marque de la reconnaissance de so maison Monadey était alors la seule qui eût une porte ville, donnant sur la rivière.

La famille de Pey de Bordeaux se disait héritière et faisait remonter son origine jusqu'à l'une des fam de Rome. Elle avait des propriétés partout : le pays nauge, le fief du Puy-Paulin et plusieurs autres compter les *Piliers-de-Tutelle*, lui appartenaient, d claration faite au roi d'Angleterre : *Petrus de Burdigal et recognovit se tenere in feudum à Domino rege..... T quæ est ante eam, et cum hominibus feodatariis suis, qui delam morantur. (Ms. de Wolf, 19. Apud Delpit.)*

NOTES.

—

y de Bordeaux assista à une donation consentie par
urs, en faveur de Sainte-Foy de Mansirot. En 1247, il
nt du *Luc* (Verdelais), dans les terres de Benauge. En
bâtir le couvent des Augustins de Bordeaux, avec une
pour sa famille, qui s'éteignit en la personne d'Assal-
ux, sœur de Pey de Bordeaux, illustre bienfaitrice de
pousa, en 1307, Pierre II de Grailly, et lui apporta en
ossessions de ses ancêtres : elle avait hérité de son on-
eigneur de l'île Saint-Georges, de Castelnau en Mé-

aient seigneurs de Podensac; cette famille a fourni des
aux en 1235, 1244, 1259; leur hôtel était près de la
, dite *Porte-de-Cailhau.*

ndron fournit à Bordeaux le quatrième maire; la sei-
ac lui appartenait.

étaient seigneurs de Verteuil; il y avait un de Bourg

nille, très-ancienne et illustre à Bordeaux, c'était les
r, ou *Begueyre*, en gascon. Comme les Monadey, ce
onné en raison de leur position politique à Bordeaux.
deaux avait l'administration de la justice; il avait pour
ges inférieurs : c'étaient les *vicarii*, les centeniers, les
carii, vicaires, d'où vint plus tard le nom de viguier,
rs, étaient les vicaires du comte, dont le gouvernement
igueries, et celles-ci en *centuries*. Le principal viguier
e, *vice-domini*, et ensuite vice-comte; il avait sous ses
n nombre de centeniers. Les viguiers jugeaient les af-
; les causes importantes étaient appelées au tribunal
s viguiers lui servaient d'assesseurs; on les qualifiait
Pierre Beguey, ou Vigier, était maire de Bordeaux en
Beguer ou Beguey, ou Vigier, était maire en 1232, et
ore Pierre Begueyre maire en 1224. La *Porte-Begueyre*
le cette ancienne famille, dont la maison était tout près.
. 4, p. 32; liv. II, ch. 6, p. 130, 131.)

les Calhau, les Gondomer, les d'Andron, les d'Arsac,
nt aussi très-puissants à Bordeaux au XIIIe et au
ôtel des d'Andron était aux *padouens*, ou la place Sali-
Arsac était un peu plus haut que la *Porte-Despaus*. L'hô-
vait à l'extrémité du *Campaure*, près de la Porte-Dijeaux.

NOTES.
—

La famille de Lalande est une des plus anciennes de l
a toujours joui d'une très-grande considération : son
d'après un titre authentique d'un hommage fait au roi
dans la rue des Bahutiers, à côté de celui du sénécha
Cette famille occupa plus tard l'hôtel des Soley, ou Sole
Suivant un titre du 20 juin 1308, Gaillard de Lalande a
de haute justice sur la paroisse de Grayan (Médoc). Il
des Lalande dans un contrat de mariage, en date du 9 a
Raymond de Luc de Blanquefort avec Assalhide de Pelle
mille de Luc était alliée avec les Fargues, dont une de
hide de Fargues était mariée avec messire Jean de La
de La Brède, en 1358. Le comte de Périgord épousa
fille de Guillaume de Lalande, au XIIIe siècle.

Dès l'an 1336, la seigneurie de La Brède apparte
de Lalande, chevalier, et resta longtemps au pouvoir d
Jean Lalande, en 1419, fit reconstruire et fortifier le
Brède, comme l'attestent les lettres-patentes qu'il obtin
rain à cet effet, et qui se trouvaient, du temps de l'abb
les archives de La Brède; mais ce fut M. de Penel, gra
nel du président Montesquieu, qui fit revêtir les bords
mur épais, couronné d'un parapet. D'après un contrat
tre Jean de Lalande, fils du noble et puissant seigneur
sire Jean de Lalande, seigneur de La Brède, et Jeanne
très-noble et très-puissant seigneur messire Gaston de
Buch, en date du 26 janvier 1426, la dot était de 4
seigneurie de La Brède appartenait encore alors aux Lala
bot revint en Guienne, au XVe siècle, les Lalande embra
de l'Anglais; mais après la bataille de Castillon et la mo
s'enfuirent en Angleterre jusqu'en 1463. Alors, à la pri
Candale, oncle de Jean de Lalande, exilé, le roi de Fra
à lui et à son fils, qui, selon les lettres-patentes du roi,
traints de servir les Anglais, la permission de rentrer en
restitua toutes leurs terres et leurs seigneuries. Cette
fut faite et signée le 30 avril 1463, à Saint-Jean-de-L
rein, *Variétés bordelaises*, t. IV, p. 247; t. Ier, p. 207.)

Cette famille s'était alliée avec les Colomb et les Sol
les plus anciennes familles du pays après les Paulin, l
Pey de Bordeaux; elle se fondit dans celle de l'Isle,
la baronnie de La Brède, par le mariage de Catherine d

c Gaston de l'Isle, vers l'an 1450. Gaston de l'Isle, issu épousa Bonaventure de Lux, vicomtesse d'Uza; la dot bordelais. Une des demoiselles issues de ce mariage, Penel, écuyer, seigneur de Bano et de Couthures, le 9 sa dot était 10,000 liv. C'était alors que la terre de La Penel. Geoffroi de Penel épousa Marie de Raymond, le ur fils, Geoffroi, épousa Marie de Lasserre; leur fille, Penel, épousa messire Jacques de Secondat, second ton de Secondat, baron de Montesquieu et président lement de Bordeaux, et de Mlle Dubernet, fille du prelu même Parlement. La baronnie de La Brède passa de Secondat, qui descend, par les femmes, des ande Foix et de Lalande. Jacques de Secondat eut quax filles, qui se firent religieuses; Joseph de Secondat, égiale de Saint-Seurin, mort à Barèges en 1754; et ndat, auteur de l'*Esprit des Lois*.

ande acquit des droits à la reconnaissance des Bordeire d'un de ses membres sur le champion du parti esnous l'avons dit dans le texte. En témoignage de cette la ville attacha à l'hôtel Lalande, rue Neuve, le droit ivilége de *sauvetat* (page 350 et *note* 20, page 240). qui s'y réfugiait, ou qui pouvait réussir à poser la main posés sur la façade, ne pouvait être arrêté par les ice. Ceci est cònstaté par un titre du XVe siècle, qui seigneur de Lalande a droit de franchise en son hostel à Bourdeaux, en rue Neuve, tel que si ung homme a crime, par quoy il doibve perdre franchise, et s'il entre stel, en requerant franchise, n'est permis à nul officier la ville, ne à aultres de prendre le dict malfaicteur, s du dict hostel, tant qu'il sera dans iceluy. »

Voir page 350.

XIVe siècles, les Lalande avaient un droit de seigneurie compris entre la rue Lalande, à l'est, et la rue Saintent d'autres fiefs sur d'autres points de la ville.

épris du droit d'asile de cet hôtel, on arrêta un voleur gié; le sénéchal de Guienne condamna le procureure à le réintégrer dans l'hôtel. Ce privilége, comme remarquer, s'étendit jusqu'à la façade de l'hôtel. On y r, à la hauteur de 10 pieds, des chaînes en fer maillé, aux bouts; le malfaiteur qui pouvait s'y accrocher,

NOTES.

—

profitait du privilége de *sauveté*. En 1789, on y voyait e
nes au-dessus de la porte. Les Lalande avaient l'honn
la guerre l'étendard de la ville de Bordeaux ; cet honne
à cette famille seule.

Le combat dont nous avons parlé *page 350*, eut lieu
tradition, en 1100, et non en 1206; c'est une erreur. L
aussi, quand il dit que Lalande fit vœu de bâtir un co
de Mont-Carmel ; il promit seulement de faire bâtir, en
phât, un couvent en l'honneur de la Vierge, mais san
dre. Les Carmes ne furent introduits en France qu'en
Louis, et c'est en 1264 qu'ils vinrent à Bordeaux. L
le chapitre de Saint-André autorisa leur prieur, Jean
bâtir l'église et à établir un cimetière en dehors des murs
la paroisse de Sainte-Eulalie.

Les Carmes firent donc bâtir leur couvent là où étai
dernier, le couvent de l'*Annonciade ;* mais il était pau
sources : les bâtiments furent dégradés au point que la
crut devoir les restaurer en 1217; mais en 1497, ce co
féré sur les Fossés, aux frais du seigneur de l'Isle, épo
de Lalande, qui descendait en ligne directe du héros
alors que fut faite cette inscription, qu'on supposait a
le premier édifice, et qui, par conséquent, ne pouvait
des religieux de Mont-Carmel, qui ne vinrent à Borde
et s'établirent, l'année suivante, dans l'édifice bâti par

Voici l'inscription lapidaire; elle perpétuait, sous un
tradition locale, et était placée entre une vieille lance
lier de fer, qu'on disait avoir appartenu au Goliath d'A

L'an de grace environ mil et cent,
Funda premier ung seigneur de Lalande,
Au Carme bielh ceste église et couvent
Pour ce qu'au lieu obtint victoire grande,
Contre ung géant quy conduisoyt la bande,
Des Espagnols pour Bordeaulx assaillir.
Le dessus dict luy fist payer l'amende,
Et il luy fist la teste en bas saillir.

L'an onze cents avec six vingts moins trois,
Un messire Gaillard Lalande seigneur,
L'esdifia pour la seconde fois
Tout de nouveau fust réédificateur

En ce lieu-cy ; outre il fust fundateur
De la messe qu'on dict de Nostre-Dame,
Un chacun journ : pryons le Créateur
Qu'il veuille avoir en paradys son ame.

Et tiercement la trez sage et bénigne
De droicte ligne et procréation
De Lalande Madame Katerine
Ouvrist les yeux de vraie compassion
Mil quatre cents de l'Incarnation
Et de Saincte Croix, l'an nonante septiesme
Fist de nouveau ceste fondation
Dedans juillet le jour vingt-deuxiesme.

Carmes, voulant agrandir leur couvent, empiétèrent un des Fossés; les jurats leur intimèrent l'ordre de démolir nt de bâtir et de suivre l'alignement.

ns la chapelle des Grands-Carmes le tombeau de saint mort à Bordeaux en 1265.

ile, ou de *sauvetat*, n'est pas le seul que Bordeaux ac- nde ; ils en avaient d'autres également étranges. Ils per- aque pipe de sel débarqué à Bordeaux, un droit de 13 aises, ou 7 1/2 deniers tournois. Ce droit fut reconnu et gravé sur une pierre à la Porte-Bourgogne. Cette e en 1751 lors de la démolition de la vieille Porte des Sa- le droit fut encore reconnu par les jurats, le 29 octobre é sur une tablette de marbre, incrustée dans le jambage la Porte-Bourgogne. Cette inscription fut enlevée en

NOTE XXV (page 431).

POÈME SUR LA TRAHISON DE LA GASCOGNE.

Anglais, indignés de la conduite déloyale de Philippe le les plus ardents vœux pour l'heureuse issue de la guerre ait entreprise contre le perfide usurpateur de la Gasco- anglais composa un poème latin sur cette trahison ou percherie. Ce poème est intitulé : *De proditione Vasconiæ* *estu*. C'est une pièce très-curieuse, que nous devons aux cherches de MM. Martial et Jules Delpit ; les neuf der- y manquent.

NOTES.

—

Satis novis seculu
Qualiter fit speculu
Quia per perfidia
Jam perdit Vasconia.

M

Rex fidem adhibuit
Egit quod non debuit
Seriem composuit
Que regi transposuit,

Per verba credencie
Quod magnates Francie
Quodque regi Anglie
Natam regis Gallie.

Ad hæc dux Burgundie
Ait quod in flumine
Perierunt pridie
Additis hastucie.

Ut ergo concordia
Et omnis discordia
Celsitudo regia
Quod sibi Vasconia.

Proponit brevissime
De terrâ Vasconie
Jus vestrum certissime
Si quid petit propere,

Si seisinam habeat
Tunc mandare placeat
Gens Anglorum faciat,
Pars utraque deleat.

Ait vir, considera
Nova sunt non vetera,
Pulchram inter cætera
Prout dicit littera.

Hoc audito Langetum
Ad regem consilium
Et Lacy per sompnium
Quin ejusdem devium

Puellam rex diligens
Penitus consentiens.

De Lingua Gallo
Patens traditor
Pessimam ipsor
Princeps Anglic

Dictis Gallicoru
Nam fraus mise
Quorumdam ve
Cetus nuncioru

Nuncii dixerun
Simul tractaver
Dare voluerunt
Heu! quod hic v

Quidam nuncior
Multi Northmar
Per nautas Ang
Causis Bajonno

Pacis jam addat
Prorsus repella
Francie precatu
Totalis reddatu

Vos tunc rescis
Nec quid deperi
Potestis hoc sci
Placet exaudire

Per sex septim
Quod transire l
Et sic causas v
Res collando sa

Rex que petieru
Hæc que tibi fe
Tibi promiserun
Quam Galli mis

Stalim prosilivit
Dedit sicut scivi
Certe non dorm
Seisine nutrivit

Vinculis amorur
Dictis consultor

ri precipiens
oh dolor! nam nesciens.

Litteras servorum
Erat futurorum.

num in Vasconia
teras ab Anglia
sub manu Gallia
glis inutilia.

J. Laci perorexit,
Secumque devexit,
Vascones contexit
Heu! quod tot aspexit.

lici Vasconiam
in manum Anglicam
que regis filiam
gi dare quoniam,

Sibi subjugarunt,
Dare recusarunt,
In sponsam pararunt;
Ipsum subsannarunt.

parte Vasconie
gni pares Francie
gem nostrum Anglie
m causam malicie.

Foris judicarunt,
Et exheredârunt
Parum hunc amârunt
Sibi demonstrârunt

diens perfidiam
am habet per Franciam
rat per ecclesiam
ousque Vasconiam.

Rex exheredatus
Satis est iratus
Non erit letatus
Fuerit lucratus.

ex vocat pontifices
Anglorum comites
inque portus fomites (comites?)
lant ut irundines.

Ad parliamentum
Flores sapientium
Barones per centum
In mari per ventum.

erus et milicia
ovent cum letitia
rantur ad omnia
rancie scit noxia.

Gentis Anglicane
Quod seroque mane
Que genti profane
Nam superbit vane.

ex Anglorum nobilis
erox est et stabilis
ortis et non debilis
entiet id flebilis.

Vocatus Edwardus
Tanquam leopardus
Velox et non tardus
Pomposus Picardus.

NOTE XXVI (page 433).

AILLE DE BÈGLES ET LA MORT D'ÉDOUARD, COMTE DE LANCASTRE, A BAYONNE, EN 1297.

ratiæ millesimo ducentesimo nonagesimo septimo..... Circa nem santi Pauli, Edmundus germanus Regis Angliæ, associato co comite Lincolniæ, cum exercitu valido in Wasconiam trans-ui redditum est feriâ quintâ S. Cœnæ Domini, Castrum de

NOTES.

—

Spera *(Lesparre)* et postea alia castra plura. Cum autem
vit Burdigalæ ad reficiendum se cum exercitu, et posui
quâdam nomine Bekcle *(Bègles)* feriâ quartâ in hebdo
Gallicorum exercitus de Burdigala egressus disposuit
Anglicos tantum per duas leucas ab urbe distantes, celer
Præmoniti aliqualiter Anglici de adventu hostium, ad bell
et armati prout articulus temporis permisit parti occurre
consertoque gravi prælio, non sine strage multâ, Gal
urbem reverti; quos dum fugientes insequuntur, ingressi
lites Anglici, fratres Domini Petri de Malolam et terti
duobus vexilliferis Johanne de Brytanniâ et Alano La So
perunt Gallici portis clausis. Devastatâ vero magnâ
Edmundus propter quasdam causas arduas revertitur i
non multa post in ægritudinem decidens terminum vitæ
mas WALSINGHAM, *Hist. Angl.*, in Edward, 1, p. 29.)

NOTE XXVII (page 434).

LA PHILIPPINE, OU CHARTE DE PHILIPPE LE BEL, ET LES COMM
MAIENT LA BANLIEUE DE BORDEAUX AU XIII[e] SIÈCL

Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, savoir
présents et à venir, que comme les maires et jurats et co
la ville de Bordeaux eussent et de tout temps et ancienn
tice haute, moyenne et basse, sur toutes personnes dem
la dite ville que banlieue, et juridiction d'icelle selon les bo
qui s'en suivent. Savoir est, puis l'embouchure de la jall
par la terre jusqu'à la jalle vieille, et de la jalle vieille a
Bigueyresse, et du dit moulin jusqu'à Jallepont, et du dit
pont jusqu'au lieu de Magudas; de sorte que le dit lieu
puis la jalle tirant vers Bordeaux, demeure dans le détr
lieue et juridiction de la dite ville; et du dit lieu de Ma
pas de las Bacques, et du dit pas de las Bacques jusq
Beutre, à la justice de Balgio, et du dit lieu de Balgio jus
de Belin, au lieu appelé Logubat, et de la justice de Bel
et limites de Leugnan, étant toute la dite paroisse de Le
banlieue de Bordeaux; tout ainsi que l'eau appelée la Bl
par la dite paroisse de Leugnan à l'estey appelé de Corr
estey entre en la rivière de Gironde, et du dit estey de Co

du dit Bordeaux jusqu'à l'estey de Lormont, et dudit estey y-Petit, qui est près de l'église du dit Lormont, jusqu'au rant à la maison de Gaillard de Lormont, selon que la dite it et s'étend jusqu'à la croix de la sauveté du dit Lormont, maisons, et de la dite croix vers le bois de la Ramade, dit bois dans la banlieue de Bordeaux, et du dit bois par va à Artigues, au poirier qui est à l'extrémité du dit eu appelé à la Loubeyre, et du dit lieu vers la fontaine de a dite fontaine aux ormeaux de Sainte-Gemme, et de là riers de la paille du Puy, qui est plus haut qu'Artigues, et la fontaine de Marguerite, et de la dite fontaine jusqu'au yron, et de là jusqu'au Puy de Merleys, et du Puy de u'à Audielorte et à la fourcade de Gemme, et d'illec jusqu'à e Ville-Longue, tout ainsi que le chemin s'étend jusqu'au qui est entre la palu et la côte, et comme le dit grand alu durent jusqu'à l'estey de La Tresne, et dudit estey it estey de Corréjan, demeurant toute la mer dite Gironde, les susdits détroits et limites, en la juridiction de la dite ayant égard aux services et fidèle dévotion que les dits s et communauté de Bordeaux, ont toujours pour bons é, tant à nous qu'à nos devanciers, et couronne de France, que la Guienne a été mise sous notre main royale; étant ment informés par les patentes et avis de notre amé che- e Burlac, grand maître des arbalétriers, et notre sénéchal et au duché de Guienne, que la dite justice haute, moyenne appartient dans la dite ville, banlieue et juridiction, selon -dessus limitée et confrontée, avons, de notre autorité mé aux dits maires, jurats et communauté, la dite justice ts lieux.

ons ici la liste des communes qui formaient alors la ban- leaux :

comprenait l'espace partagé aujourd'hui entre les vingt nt nous donnons ici les noms : Villenave, partie de Bègles, et de Talence, Léognan, Gradignan, Canéjan, Cestas, Pes- c, Eyzines, Bruges, Saint-Médard, toutes sur la rive nont, Cenon, Floirac, Bouillac, Tresses, Artigues, partie de La Tresne, sur la rive droite. Cette juridiction existait e le Bel; sa Charte ne fit que la reconnaître et confirmer éexistants.

NOTE XXVIII (page 497).

PROCÈS-VERBAL DES HOMMAGES RENDUS AU PRINCE DE GALL
(BORDEAUX), PAR LES SEIGNEURS ET LES VILLES DE LA PRINCIP

IN DEI NOMINE.

Sachent tous ceulx qui cestes presentes verront c
IX jour del mois de Juyl, al houre de demy-jour,
MCCCLXIII, en l'eglise cathedrale Saint-André, dein
deux, présent et illoqs estantz en propre personne, l
mon très redoutez seignour Edward, de mon très s
Edward, par la grace de Dieux, roi d'Engleterre, e
d'Aquitaine et de Galles, duc de Cornowailes et con
présence de moi, Pierre de Madérac, notaire publitk
tesmoynes sur ces appelez par-devant les barouns, ch
sous-nommez, etc., etc. :

1. Arnaud Amanieu, seignour de Labret, baroun, d
qu'il fesoit le présent homage sauvez ses franc
et solonc sez predecessours l'ount a coustum
come il le devoit et estoit tenuz de faire.
Estent a genoils, engenoles, sans ceyntur
tenaunt ses mayns juyntes per entre les mayn
etc., etc., etc.
2. Guillem Sans, seignour de Pomers, baroun.
3. Pierre de Lamote, seignour de Roketalhada.
4. Elies de Pomers, seignour en sa partida de Siura
5. Arnaud Gavaret, seignour en sa partida de Lang
6 et 7. Arnaut Guillem de Lamote, pour luymesm
a ceo qil dist de Johan, seignour de Noaillan.
8 et 9. Auger Mote, pour luymesme et auxi come
biens de Katerine, saffeme.
10. Bertrant de Pomers.
11. Raymond de Fargues.
12. Raymond Guillem, seignour de Castetz.
13. Bertrand de Cases.
14. Pierre de Gabarret.
15. Senebruin, seignour de Curtoun.

ud, seignour de Budos, bailla pour esporle et devoir deux
s.
d'Ornon, seignour d'Audenge.
e Montferrand.
de Durefort, seignour de Blankford, en Bourdelois, et de
, en Agenais.
e Lalannde, seignour de La Brède.
qu'ici nous avons nommé les barons; voici les chevaliers):
Viger, chevalier.
d de Montferrand.
de La Mote.
Bolh.
Amanieu Andron.
le Tartas, seignour de Puyan.
Arroquers.
de Bedat.
l de Puch, filz de Bernard.
nanieu de Moyssac.
de La Mote, chevalier, et bailla pour esporle XX sous de
noie.
de Molon.
de Puch, filz de Elies.
l de Laroqua.
de Laffount.
e Castetga.
Raymond de Lastastas (*aliter* Castetz).
de La Cantalop, et bailla pour son devoir un lannce ove
enorrez.
l'Anglade.
e Raym. Monadier.
Junqueires, esquiers.
ommencent les noms des écuyers) :
'orne.
e Loganhac.
illau de Ryuhao , borgeys de Bordeux , protestant q'il ne
oit de sa borgessie de Bordeux, en disoit q'il devoit faire
valier de l'ost, quant le roi ou le prince, noz très sove-
eignours, mandant lours ost. (Nous croyons qu'à la place
uho, il faudrait lire Ruat, ancienne famille de Bordeaux.

NOTES.

—

45. Bernard de Mountet.
46. Piers de Casaubon.
47. Auger de Pin, *aliter* du Pih (peut-être Piis).
48. Aymar de Castaneda.
49. Aymaric de Malenginh.
50. Piers Froment.
51. Bertrand de Beuville.
52. Gaillard de Lataste.
53. Johan Reynaut.
54. Guillem Raym. de Lestatge.
55. Gombaud Centot.
56. Guillem Raym. de Birac.
57. Bernard de Mont.
58. Arnaud deu Pin, *aliter* deu Puy.

Le 15 juillet, comparurent dans le Palais
chevaliers sous-nommés :

59. Guillem de Gussac.
60. Amanieu de Balhada.
61. Raymond de Montbadon.
62. Arnaud de Faya, seignour de Savinhac.
63. Guillem Eyra.

(Tous cinq chevaliers.)

Ainsi que les jurats et députés de Saint-Macaire
La Réole, de Langon, de Monségur, de Sauveterre, du
de Saint-Émilion, de Libourne, de Bourg, de Blaye,
grand nombre de villes de Guienne.

Pour tous ces détails, nous renvoyons à la *Collecti*
français, par M. Delpit, p. 89, etc., etc.

Nous avons déjà parlé des terres allodiales des b
deaux et des seigneurs du pays. (Voir p. 408.) Nou
faire observer ici que les déclarations des magistrats d
tout le moyen-âge, étaient toujours conformes à ce
constatés par l'article 84 de l'ancienne Coutume d
XIVe siècle, dont voici le texte :

DEUS DREYTS QUE LO REY A SOBRE LOS ALO

« Costuma es que noster senhor lo Rey d'Angleterra,

(1) Guiraud Aiquem porta au *Prince-Noir*, comme jurat de S
mage de cette ville ; c'était l'un des nombreux parents ou anc
taigne ; son bien, à Sauternes, appartient aujourd'hui au marqu

reyts sus aloys; lo primey es que si aucun hom mort sens , que no ayo feit, et sens heir de si descendent, ni autre, deu succeder eux aloys; lo segond es que si hom a aloy cidi, o en altra maneyra feyfeit, perque deja mourir, o si t, aissi que si era trobat es mare, lo rey deu confiscar los ters es que deu connaysse de las causas deus aloys; lo que hom feyt homest (alias host) per razon deus aloys. »
ressort du Parlement de Bordeaux.)

NOTES.

—

ous l'avons dit ailleurs (p. 250, 294, 296, 408), les terres de Bordeaux étaient allodiales; mais les terres de tous les la sénéchaussée de Bordeaux, qui prêtèrent le serment et ommage au prince de Galles, ne l'étaient pas. Les alleux biens-fonds concédés d'abord à temps, plus tard à vie, et nt enfin héréditaires; ils provenaient primitivement du par- conquis par les Francs entre leurs chefs. L'infatigable abbé lia, en 1776, de curieuses observations concernant les al- origine, à l'occasion d'une Charte de 1236, qui a été repro- a *Statistique de la Gironde*, t. I[er], p. 198. Il est formellement tte Charte de 1236, d'après Baurein, que nous citons ici, le prince Charles expulsa les Sarrasins de ce pays, il avait es chevaliers et d'autres nobles : *Cum rex Carolus acquisivit rracenis, duxit secum milites et alios nobiles ad soldatam.* onnes d'une condition inférieure servaient sous son dra- solde : *Minores autem secuti sunt exercitum ejus sine soldata.* ompense, le prince donna aux premiers des terres chargées militaire: *Dedit possessiones sub certo servitio exercitus.* Voilà, in, l'origine des fiefs dans l'Aquitaine : ces seigneurs étaient rvice militaire. A ceux de la seconde catégorie, il donna des affranchies de toutes charges et prestations : *Minoribus au- tis venerant et qui gaudebant de populatione, liberas tradidit et eos francos, seu liberos constituit.* La seule chose qu'il exi- c'était de l'aider à conserver la conquête : *Hoc solum injun- varent ipsum ad tuendam terram.* Il n'y a personne, dit Bau- reconnaisse ici l'allodialité ou la franchise des héritages.
naît deux sortes d'alleux : le franc alleu naturel, et le franc ncession, aussi ancien que la féodalité, et ayant la même est certain, d'après le document de 1273, que les maisons, et les vignes des Bordelais, étaient allodiales, en général, en eût plusieurs de la mouvance des bourgeois de Bordeaux,

NOTES.

—

et même de la directité des églises : *Licet quædam movea*
quædam ab ecclesiis.

Voilà donc l'allodialité, ou franchise des héritages du
depuis le temps des Sarrasins : *Ita observavit civitas ista*
lis, et etiam tempore Sarracenorum. (BAUREIN, *Anecdotes c*
bordelais.)

Nous rappellerons au lecteur ce que nous avons dit a
aux pages 213, 221, 246, 253, 297. Quant à la natur
Bordeaux, on n'a qu'à relire ces passages, où nous en
comprend, après les avoir lus, la nature, les modificati
cessions des Francs victorieux, ainsi que la prudente
seigneurs, au moment où ils vont rendre leurs homma
Galles, à Saint-André de Bordeaux.

NOTE XXIX (page 518).

SUR LE TRAITÉ DE BRÉTIGNY ET L'APPEL DES SEIGNEURS GAS
FRANCE.

Rymer, t. 3, IIIe part., page 126.

De quel côté se trouve le tort d'avoir violé le traité
mérite d'être éclaircie : quelques savants affirment q
confirmé à Calais, sans autre changement quelconque
sion de l'article 12, qui contenait la renonciation du
la souveraineté de la Guienne. Il a été convenu (est-il
tres du roi Jean), après plusieurs altercations, que l
réciproques ne se feraient pas à présent, mais à la
1361, et à Bruges, où devaient se réunir les députés d
après que Jean aurait mis Édouard en possession des p
Ce dernier acte a eu lieu ; mais les députés ne se r
Bruges, car Édouard fit des réclamations à cet égard, en
Jean a pu mettre Édouard en possession des provinces
quer la souveraineté. L'affaire de Calais, en octobre 13
de prévision et de forme ; celle de Bruges devait être déf
il est vrai, ne prit pas, pendant neuf ans, le titre de r
politique lui conseillait de s'en abstenir, afin d'établir
droit de souveraineté ; en observant, de son côté, un
faveur, il voulait amener Charles V à ne pas le violer,
un traité qu'il affectait, au moins pour cet article, d
leusement. Il ne se qualifia donc pas de roi de France,
à ses intérêts. Jean et Charles V n'exercèrent pas,

roits de souverains sur la Guienne ; cela s'explique assez
ais état de leurs affaires, les succès militaires du prince de
issance d'Édouard ; mais leur silence et leur inaction étaient
: fâcheuses nécessités, et une des preuves qu'ils avaient
onsenti à se dépouiller de leur souveraineté sur la Guienne,
ient ratifié une convention qui n'avait été qu'une affaire de
; une réponse aux demandes de Charles V, le conseil
éclara, en 1368, que « le roi Édouard ferait les renoncia-
re de sa part, pourvu que le roi Charles réparât les atten-
ppellations des seigneurs gascons, remettant les appelants
béissance du roi Édouard, faisant les renonciations aux
té et ressort, et en envoyant les lettres selon la forme ac-
alais. » Il en résulte que la ratification officielle n'avait été
ais, ni à Bruges, et que les renonciations convenues n'a-
; été faites en forme de part et d'autre. Quant à la suspen-
rcice de la souveraineté du roi de France sur la Guienne
' ans, on n'en peut rien conclure, car il ne s'en était pas
: seule occasion jusqu'à l'appel des Gascons. Charles V se
é par les conventions non ratifiées de Brétigny, qu'il ac-
el des Gascons, et fit valoir en Guienne son autorité.

NOTE XXX (page 535).

L'ÉTAT DES SOMMES QUE NEVILLE PAYA AUX SEIGNEURS GASCONS EN 1378.

tembre 1378, à Archambaud de Grailly, captal de Buch,
e hommes d'armes, pour un mois, chacun prenant pour un
ordonnés pour aller en la compagnie de M. le Lieutenant,
couvrer Mortagne-sur-Gironde. . . . . 900 fr.
s, le même jour, pour trente hommes d'armes,
ages, pour cause susdite. 450
our, à M. de Rosan, pour trente hommes, *id.* . . 450
jour, au sire de Curton, pour vingt-cinq hom-
. . . . 375
bre, à Robin de Neville, pour vingt-cinq hom-
avec son pillard, montés et armés, pour demeu-
uvegarde et tuition de la ville de Libourne et de
rons, pour deux mois, prenant, chaque homme
l, 20 fr. par mois. 1,040
bre, à Géraud Prévost, pour dix hommes d'ar-

NOTES.
—

mes et dix autres, pour la même cause. . . . . . .

A Jean de Madaïlhan, seigneur de Pujols, en récom
de ses bons services. . . . .

A Petiton de Curton, pour cause semblable. . . .

Au sire de Rosan, pour dix hommes d'armes, pour
jours, à raison de 15 fr. par mois, par homme. . . .

On trouve, dans le même document, les dépenses fa
de la Tour de Mambert, en Médoc, aujourd'hui appelée

NOTE XXXI (page 589).

SUR LE SCEL ET CONTRE-SCEL DU CHATEAU DE L'OMBRIÈR

Nous empruntons à un article de M. Rabanis, dans
de la Commission des Monuments historiques du départem
année 1846-7, la description du scel et contre-sel du
brière. On a été assez heureux pour trouver deux de c
fragiles monuments, qui ont échappé à la puissanc
temps.

Le premier de ces sceaux, dit M. R.........., est
dimension est d'environ 0 mètre 4 centimètres. L'
attaché est de l'année 1312, c'est-à-dire du règn
Édouard II. Le côté du scel offre simplement les tr
d'Angleterre et de Guienne, dans un écu accosté d
Normandie.) L'écu lui-même est renfermé dans une
delière, qui forme six demi-cercles, avec entrelas à
festons. La légende, de ce côté, qui a quelque peu s
encore EDWAR DI. REC. ANGL. DVC. AQVITAN. BVRDE.......
placé derrière, est d'une dimension bien plus petite
l'image circulaire n'a guère que 0 mètre 2 centimètr
des lignes flottées, assez largement rendues, pour qu'
le-champ que l'intention de l'artiste a été de repré
d'eau. Au travers de ces lignes sont trois poissons, d
et le troisième au-dessous. Il est évident encore que c
destiné à représenter la rencontre et l'union des troi
néchaussée, la Garonne, la Dordogne et la Gironde.
gorie est suffisamment expliquée par une inscripti
au-dessus des lignes flottées, et qui portent en le
formées GIRÒDA. Cette expression, appliquée à la sén
deaux dès le moyen-âge, n'est pas un fait sans int
en était perdue depuis longtemps, lorsque l'Assembl

a même dénomination au district dont Bordeaux devait NOTES.
ı. La légende qui entoure la figure porte COTRA. S. BVRDE. —
ı est celui dont on se servit à Bordeaux pendant l'occu-
ville par Philippe le Bel, de 1294 à 1302; il est en cire
nême dimension que l'autre. Quant aux emblèmes, on
s aient dû être changés en partie pendant cette éclipse
n anglaise. Ainsi, le revers n'offre plus l'écusson anglais,
aux fleurs de lis sans nombre, accosté de trois fleurs
pointe et une à chaque côté. La légende circulaire qui
sson, sans cordelière interposée, a totalement disparu,
aces de lettres qu'on y reconnaît encore ne sont pas assez
nner un sens. Le contre-sel offre le même emblème que
s venons de parler, et plus reconnaissable encore. Le
y lit cette fois sans abréviation; seulement, l'A est lié
lessus de cette inscription, on remarque aussi des signes
i ne se trouvent pas sur le contre-scel ordinaire, et qui
écusson un chef ou une tête. C'est d'abord une fleur de
à gauche (droite héraldique), une molette en forme
ite (gauche héraldique), un croissant. Ces deux derniers
ont pas à dédaigner sous le rapport historique. La mo-
ssant étaient, en effet, des attributs fort anciens de la
ucs d'Aquitaine. Les comtes de Poitiers et les comtes de
vaient gardés comme partageant le titre de duc. Philippe
le Poitou appartenait, put avoir l'intention de rappeler
possession de l'Aquitaine tout entière, en faisant placer
la Guienne anglaise les attributs de la portion qui était
ıain. Quant à la légende, elle porte en caractères très-
SIGLV. BVRDEGALESE.

ces sceaux et contre-sceaux aux actes du gouvernement
l'Ombrière à Bordeaux; cela les rendait authentiques et
lus tard, les notaires devaient se servir du contre-scel.
de Bordeaux, d'abord restreint à la juridiction de la cité,
oute la sénéchaussée. Au XIVe siècle, on établit des bu-
re-scel dans les petites villes, à Libourne, à Saint-Ma-
-Émilion, à Sauveterre, à Créon, etc., etc. Ces bureaux
connétable de Bordeaux. Tout sergent, sur le vu du contre-
nettre à exécution l'acte qui en était pourvu; mais seu-
e ressort territorial de la juridiction à laquelle le scel



C

D

E

F

G

H

T

U

V

W

Jules de Gères

HISTOIRE

COMPLÈTE

E BORDEAUX

[illegible]

ISTOIRE COMPLÈTE

DE

ORDEAUX

PAR

M. l'Abbé PATRICE-JOHN O'REILLY

CHANOINE HONORAIRE,

RES, CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES,
ORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST (A POITIERS),
ISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA GIRONDE, ETC.

PREMIÈRE PARTIE. — TOME II

1re ÉDITION

Non modo casus et eventus rerum, sed ratio etiam, causæque noscantur.

TACITE.

Historia testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuntia vetustatis.

CICÉRON. (*De Orator.*)

EAUX

S, IMPRIMEUR,

aire de l'Ouvrage,

THERINE, 139,

Libraires de la ville.

PARIS

CHEZ FURNE, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45,

DIDIER, quai des Augustins, 35.

1857

Jules de Gères

ERRATA.

Page 38, ligne 13, au lieu de : *aurait pu*, lisez *pourait*.

Page 51, ligne 22, au lieu de : *le derrière*, lisez *les derrières*.

Page 115, ligne 12, au lieu de : *fallait*, lisez *fallut*.

Page 126, ligne 21, au lieu de : *ancien*, lisez *arrière*.

Page 228, ligne 11, au lieu de : *ordonna*, lisez *arrêta*.

Page 255, ligne 13, supprimez le mot *après*.

Page 265, ligne 22, au lieu de : *les mœurs*, lisez *ses mœurs*.

Page 272, ligne 23, au lieu de : *réunissent... décident*, lisez *réunire*

Page 289, ligne 16, supprimez le mot *avec*.

Pages 443, 444 et 445, au lieu de : 1650, lisez (en marge) 1655.

Page 569, ligne 13, au lieu de : *repoussa*, lisez *avait repoussé*.

Ibid., ligne 21, au lieu de : *leur ville*, lisez *la ville*.

Page 574, ligne 11, au lieu de : *donna*, lisez *donnait*.

Page 576, ligne 17, au lieu de : *apprend*, lisez *apprit*.

[C]RITIQUES DU PREMIER VOLUME

DE L'HISTOIRE DE BORDEAUX.

———

[L]a publication de mon premier volume de l'*Histoire de Bordeaux*, [j'ai an]noncé que je recevrais avec plaisir et reconnaissance les criti[ques rai]nnées, impartiales et consciencieuses qu'on voudrait m'adres[ser sur mon] travail; je me suis même engagé, dans l'intérêt de la vérité [et pour l'é]dification du public, à les publier, au moins celles qui auraient [quelque v]aleur historique, en tête du volume suivant. Mon appel a été [entendu; o]n m'a fait l'honneur de m'adresser un assez grand nombre [d'observat]ions; ma parole étant engagée, je viens, de mon côté, remplir [ma prome]sse.

[La prem]ière observation qu'un savant critique a bien voulu m'adres[ser, la voi]ci :

[« L'a]bbé O'Reilly affirme, dit un critique, sans autre autorité que [son ipse] *dixit*, qu'antérieurement à l'arrivée des Bituriges dans les [lieux o]ù se trouve Bordeaux, il y eut une ville, bourg, ou au moins [quelque]s huttes de pêcheurs. Mais César n'en parle pas, et cependant [il enregi]stre dans ses *Commentaires* les succès de son lieutenant Crassus [dans ce]s contrées, et parle des villes et bourgs qu'il y avait réduits. [Le silen]ce de César est d'un plus grand poids que l'opinion isolée [de l'hist]orien de Bordeaux. »

[RÉPONSE].— Je crois avoir suffisamment justifié mon opinion sur ce [point, à l]a page 30. Du temps d'Auguste, Burdigala, dit Strabon, était [un lieu] *de commerce célèbre ;* mais la célébrité d'une ville, sous le rap[port du c]ommerce, n'est pas l'affaire de quelques années, ni la création [de quelqu]es étrangers chassés de leur patrie par les Romains, et réfugiés [pauvres,] sans ressources, sur les rives marécageuses de la Garonne. [Le sava]nt auteur des *Antiquités de Vésone*, dit : « Que l'origine de [Bordeau]x est de beaucoup antérieure à la conquête des Gaules. » Taillefer, *Antiquités*, tom. I, p. 217. [Mon op]inion n'est donc pas isolée.

[César p]arle de plusieurs villes ou bourgs qui n'existent plus, au moins [sous les m]êmes noms, et dont il est impossible aujourd'hui de constater [la positio]n topographique. Le bourg dont nous écrivons l'*histoire* existait [et il é]tait habité par les Ibères, qui occupaient la rive aquitanique

de la Garonne, et portait, sans aucun doute, un nom
des habitants du pays. Le nom *Burdigala* date de l
donné par les Romains à ce bourg, que les Ibères avai
Bituriges fugitifs, qui s'y établirent à leur place, e
inoffensive n'attirait pas sur eux le courroux des vai

Ne voulant plus conserver à ce bourg le nom ibèr
le souvenir d'un peuple rebelle et indompté, les Rom
le nom *Burdigala*. *Burgus Gallicus*, le bourg habité pa
étaient récemment établis.

Cette étymologie a fourni à notre estimable crit
nous adresser un reproche que nous ne croyons pas

« L'auteur de l'*Histoire de Bordeaux* avance, *page* 3
» nous paraît bien étrange; il suppose que les Roma
» préposition française *de*, ou italienne *di*, signific
» d'appartenance, au lieu du génitif latin, ou, en d'a
» lieu de dire *Burgus Gallorum*, ils ont dit *Burgus d*
» *Gaëls*, ce qui est contraire au génie de la langue.

L'estimable critique me fait dire ce que j'étais loi
mal saisi le sens de mes paroles, j'aime à croire qu
pas à son intelligence, mais bien plutôt à la concisio

Après avoir donné plusieurs étymologies du mot *B*
arrêtons, de préférence, à celle qui fait venir ce no
habitants. Les mots *Berg*, *Bourc'h*, dans les dialectes
du pays de Galles, et dans celui que nous appelons l
gnifie tour, château-fort, bourg. La préposition *da* o
correspond aux prépositions latines *a*, *ad*, et par exte
les dialectes celtiques du Nord. Ainsi, on dit *da Baris*
à l'église; *ead eo da bourc'h di Gaëls*, il est allé au bo
que les Romains ont prononcé *bourg di Gaëls*, et, p
facile à expliquer, *burg di gala*. Mais nous n'avons p
position latine *de*, ni de la préposition italienne *di*; n
que sur la modification graduelle du mot primitif sou

C'est pour la même raison que le savant bénédictin
avoir fait observer que le mot *bourc'h* n'est pas du c
plutôt du celtique allemand ou du Nord, ajoute :

« Il semble cependant que la célèbre ville de Bord
» latins *Burdigala*, ait eu ce nom, en partie, de *bourd*
» on aurait joint *Gall*, Gaulois. »

Dictionnaire de la langue bretonne.

Ainsi, s'il y a quelque chose d'étrange quelque pa

cette observation qu'on la trouve. Si nous avons choisi cette , de préférence à d'autres, nous n'avons fait que prendre la rté que nous accordons volontiers à nos critiques; nous n'imersonne nos opinions, et en fait de linguistique, nous n'avons tention de faire des lois; mais nous n'avons pas cette placi-, qui nous porterait à souffrir qu'on nous imputât, à tort, ns étranges, dont le moindre tort serait d'être ridicules; nous à qui de droit.

nous parlons d'étymologies, en voici une autre qui n'est pas r. En arrivant dans le bourg ibère, les Bituriges y firent deux tours; c'était un souvenir des deux grosses tours d'A-qui fit donner à cette ville, par les Romains, le nom de *Bis turris inde bi-turris*, dit Zingerling.) De là, vient peut-être *Burgi Gallici, tours gauloises*, mots que les Romains ont changé *Galliei, Burdigalia*. *Itiner.*, p. 24.

e critique connaît quelque autre étymologie qui vaille mieux à, qu'il nous la signale; sinon, qu'il choisisse en toute liberté, opinions que nous donnons, celle qui lui plaira le plus :

« Si quid novisti rectius istis
« Candidus imperti; si non, his utere mecum. »

ons reçu d'un légitimiste de la Gironde, homme distingué nnaissances et sa haute position sociale, une lettre contenant observations qui ne nous permettent pas de garder le silence; été inspirées par la lecture des pages 129 et 130 du premier roulent entièrement sur la loi salique; les voici :

ritique prétend que les terres saliques étaient des fiefs nobles remiers rois donnaient aux principaux Saliens, qui portaient à leur suite.

roit que la loi salique était une législation nouvelle, un recueil nents nouveaux appropriés aux nouveaux besoins des Saliens us avant le temps de Clovis.

les terres saliques ne passaient point aux femmes, c'est-à-les fiefs nobles ne pouvaient tomber de *lance en quenouille*.

roit voir, je ne sais où, dans mon *Histoire de Bordeaux*, que je les Francs avec les Saliens, ce qui est une erreur, selon lui. j'ai eu tort d'avancer que la loi salique n'excluait pas les filles p. 130), et qu'en parlant ainsi, j'incrimine les rois de France qui maient pour la succession au trône à cette loi salique (art. 62).

Avant de répondre à ces diverses difficultés, nous
de faire observer à notre estimable correspondant,
puiser exclusivement ses objections dans Vely (tome
samment réfuté par Daniel.

En réponse à sa première observation, nous lui ra
plus savants écrivains distinguaient deux sortes de te
fications distinctes et différentes : 1° les terres saliqu
Saliens partagèrent entre eux après la conquête ; c'é
allodiales, patrimoniales, (*all–lod*, toute propriété) ; 2
ficiaires que les rois donnaient à leurs leudes ou ans
récompense de leurs services à la cour ou à la guerr
royales n'étaient souvent que viagères, presque toujo
très–rarement héréditaires; ces terres relevaient des
données, se réservaient toujours le droit de les repre
tions de la concession n'étaient pas observées. Ce
constatée par Muratori. En voici un exemple assez
comte Éverard épousa une fille de Louis le Débonnai
tament, il partagea ses vastes domaines entre ses en
ce qu'il possédait par droit de propriété *(alode, pro*
qu'il ne tenait qu'à titre de bénéfice.

Antiq. Ital., medii ævi. vol. I, p. 559.

Aub. Mirab., Oper. diplom. Lovanii, 1723.

Alodium et proprietas sont synonymes (*voir* Ducange
l'expression *hæreditas aviatica*, qu'on opposait, au m
beneficium, et plus tard au mot *feodum*.

Les terres saliques n'étaient donc ni terres bén
elles étaient héréditaires; les fiefs ne l'étaient pas au
l'hérédité féodale ne fut établie que longtemps ap
terres saliques.

2° Notre honorable critique a tort de croire qu
une nouveauté pour les Francs, qui quittèrent leur p
duite de Pharamond. C'était un recueil des vieux usag
on en fit un code qui fut proposé à l'acceptation du
assemblées générales et approuvé comme règle invar
tration civile et judiciaire des états conquis.

3° Quant à sa troisième observation, nous répondr
jurisconsultes anciens et modernes que la loi saliqu
succession des femmes, ne forma point l'établisseme
au contraire l'établissement des fiefs qui mit des limi
des femmes et aux dispositions restrictives de la loi s

4° On prétend que j'ai à tort confondu les Francs av

n'y vois pas le moindre tort; je ne me crois pas obligé de me
t voici pourquoi : « Les Francs, ce sont les Saliens, dit Am-
rcellin. » *Franci quos consuetudo Salios appellavit.*

e de Frisingue dit : « Les nobles Francs qui sont appelés
e conforment encore à la loi salique. » Cet évêque écrivait
ècle. Après ces deux respectables autorités, je demande à
que où est *mon tort.*

e censure pour avoir dit, *page* 130, que la loi salique n'ex-
es filles du trône de France.

t, il est vrai; mais ce qui n'est pas vrai, c'est que j'aie taxé
ent d'ignorance les rois de France, leurs ministres, les États-
et les Chambres, qui ont presque toujours observé cette
des Francs-Saliens. Nous allons voir si la censure est bien

e salique, dit le savant Foncemagne, ne contient aucune
on expresse touchant la succession au trône. On a cru en
lans le 6me article du *titre 62*; mais cet article est le dernier
e qui ne traite que des successions entre les particuliers, et
es successions en ligne collatérale...... Peut-on croire, en
e les auteurs de la loi aient confondu dans un même chapitre
èces de biens si réellement distingués l'un de l'autre, soit par
re, soit par leurs prérogatives, le royaume et le patrimoine
onnes privées? Peut-on supposer qu'ils aient réglé par un
cret l'état du roi et l'état des sujets?...... La terre salique
sément la même chose que l'héritage paternel dont parle
et la loi ripuaire, qui, semblable en ce point à la formule
éjà citée, défère l'hérédité des terres paternelles aux filles
t point de frères. » Tout cela me semble assez formel;
e m'absout de la charge que mon honorable contradicteur
mais allons plus loin pour ma justification.

6me article du titre 62 : « *Terrâ vero salicâ nulla portio hære-*
mulierem transit, sed hoc virilis sexus acquirit, hoc est, filii
ereditate succedunt. »

e partie de la terre salique ne passera aux femmes, mais elle
dra aux mâles, c'est-à-dire que les enfants mâles succé-
leurs pères. »

ne sont donc pas indistinctement exclues, comme le dit Mon-
es terres saliques, mais seulement dans le cas où il y aurait
mâles. La loi elle-même s'interprète suffisamment lors-

qu'elle dit que les fils succéderont aux pères. Tou
peuples barbares s'interprètent les unes les autres, d'a
ont toutes le même esprit. Ainsi, la loi saxonne dit qu
céder au père ; mais s'il n'y a pas d'enfant mâle, les fi
toute l'hérédité : *Qui defunctus non filios sed filias relinq*
hæreditas pertineat. (Article 4.) Les mêmes dispositi
dans les formules de Marculfe.

Liv. II, form. 12, etc., *Appendix de Marculfe.*, form. 49.

Mézerai, après avoir parcouru l'histoire des rois de
établit en principe que la succession à la couronne dé
race de trois conditions : 1° de la naissance, 2° de la
3° du consentement des grands. Cette troisième c
reste des anciens usages francs, en vertu desquels
çaient le droit d'élection dans la famille royale, de m
ce droit avec l'hérédité; mais il résulte de ces trois
succession à la couronne n'était point fixée par la loi
plus tard par les usages féodaux, lorsque les terre
partagées en terres bénéficiaires ou nobles, avec cha
vice militaire à la suite du prince franc ou de ses des

Il me semble que ce n'est pas à un habitant de la G
besoin de rappeler ces principes mis en avant et défe
lais Montesquieu, par Foncemagne, Vertot et autres
cette matière de si lucides dissertations.

Un autre Bordelais, homme distingué par ses c
l'estime me sera toujours chère, m'a fait l'honneur
longue dissertation sur le château de Charlemagne e
table patriote, il ne voudrait pas que je dépouillasse
de ses plus précieux souvenirs historiques, en dési
dans l'Agenais, comme l'emplacement de ce palais.

Je tiens beaucoup à la gloire du pays bordelais;
à lui parer le front de lauriers usurpés. En histoire c
l'usurpation m'a toujours paru odieuse, et d'ailleurs
en présence des titres que Chasseneuil exhume de
siècles, pour démontrer la légitimité de ses droits ?

Je croyais avoir suffisamment éclairci cette difficul
page 665 ; mais on fait encore quelques nouvelles ob
la valeur.

On cite Aimoin; on trouve dans la *note XVII* mo
écrivain, opinion qui a été généralement adoptée p
XVIIIme siècle.

n travail a été modifié par des interpolations et que les
vres ne furent finis qu'après sa mort; cela seul serait
inspirer un sentiment de méfiance. « Son ouvrage, dit
eller, n'est qu'une compilation pleine de fables et de
les légendes sont les sources où il a puisé. » Son au-
s, ne saurait être invoquée que lorsque ses assertions
ou corroborées par ses contemporains ou les écrivains
.

autorité d'Aimoin, on nous cite la *Chronique de Bazas*,
me toutes les vieilles légendes, cette *Chronique*, quoique
oire des choses religieuses à Bazas, renferme de graves
reurs. L'auteur ne parle que de Canderot et nullement
e Chassigneul; et cependant il existait, au VIII[e] siècle,
é *Cassinogilus*, alors que Caudrot n'existait pas.
ne de Bazas, natif de Langon et continuateur de la même
I[e] siècle, s'appuie sur Aimoin, qui ne s'appuie sur rien,
ds édifices ou de cités renversés, *ruinæ ædificiorum vel*
, entre Caudrot et Gironde ! Où étaient-ils ces édifices
arle aussi d'un monument de briques qui ressemblait
lateritia instar turris. On voit bien que Dupuy a pris
le rêve d'Aimoin. La *tour* dont il est ici question fut dé-
XVI[e] siècle et presque entièrement renversée au XVII[e].
ure de cette tour était-elle construite en briques? Je
ais ce que je sais bien, c'est que dans sa partie infé-
ue, moi, en 1819, il n'y avait pas une seule brique,
tenance du château de M. Neufond, seigneur de Tau-
t au Parlement de Bordeaux. Elle fut entièrement dé-
pour y faire passer le chemin de fer.
ité de Voltaire, qui assure que Charlemagne avait de
x embouchures de toutes les grandes rivières. Mais qui donc
r une *grande rivière* ce tranquille filet d'eau qu'Aimoin
roth, tantôt le *Dropt*, et qu'il nous dépeint comme un
, un instant, croire que Charlemagne ait passé Soulac,
ourg, Bordeaux et Langon, pour venir établir des chan-
tions navales sur le Dropt, ou qu'il ait choisi ce lieu
tion d'une tour d'où il pouvait surveiller l'entrée en ri-
nts ennemis ! On dit qu'il y faisait lancer de gros ba-
marée montait. Est-ce que la marée se fait bien sentir

Essai sur les mœurs, etc., chap. 19.

On assure qu'en creusant le chemin de fer, en 1852
de M. Exchauw, à Casseuil, on a rencontré des constr
que se voyait mêlée avec le moellon, des pierres ca
romain et quelques pièces de marbre, etc., etc. C'e
peut-on en conclure que c'était le palais de Charlem
gilus de l'histoire? L'induction serait téméraire, n'aya
vres prémisses!

On objecte qu'Aimoin avait vu les lieux et les cho
et que le témoignage *de visu* ou d'un homme instrui
choses dont il entretient le public, vaut mieux que de

Nous répondrons que nous repoussons les conjectu
des preuves positives; qu'avant tout, il faut s'assurer
si bien vu, qu'il n'y a pas le moindre lieu au doute.
déjà vu le vague qui règne dans le récit d'Aimoin,
comme témoin, et ce témoin est si peu sûr de lui-mê
nullement à ses souvenirs incertains et vagues, et c
parlant du sarcophage du frère jumeau de Louis le P
vait dans l'église de *Cassinogilus*, *si* je me souviens d
bene visu recordor!

On nous oppose l'autorité de quelques écrivains c
une haute estime pour les auteurs qu'on met en avant
davantage, je le confesse, pour l'érudition de Danie
billon, Guizot, et tous nos meilleurs historiens de Fr

Hugues de Fleury place Chasseneuil dans l'Agenais
lant d'un diplôme extrait du *Cartulaire* de Saint-M
daté de *Cassanogelo*, le place au confluent de la Lède
à-dire dans l'Agenais; c'est aussi l'opinion de d'Anvil

D'après l'historien de Condom, cité par D'Acheri
le noble et puissant seigneur Bertrand de Taurignac
dome, avaient donné à Saint-Pierre de Condom les
château, d'une apparence royale, situé à Gironde
Dropt et de la Garonne. Voilà ce qui a induit en erre
du dernier siècle. Mais le savant Moréri rejette ce
« que tous les titres mettent Chasseneuil dans le d
» Casseuil, sur la Garonne, est constamment du dio

On s'étonne que, de nos jours, M. de Saint-Ama
toire du Lot-et-Garonne, et quelques autres estima
suite, aient pu ressusciter une opinion erronée et
rejetée.

nous dit-on, est si pieux, si naïf dans son récit, qu'on ne
en conscience, le considérer comme un *faussaire*.
rsonne, que je sache, ne l'a fait; il n'a menti ni sciemment,
rement; il est seulement inexact : il était dépourvu des lu-
essaires à un historien, et du discernement indispensable à
.
notre respectable critique cite la *Guienne monumentale*, qui,
r reconnu que le Chassineuil ou le Cassinogilus de Charle-
dans l'Agenais, assure que Sainte-Livrade *fut*, au Xe siècle,
re fondé par saint Robert.
r de la *Guienne monumentale* voulait-il dire que l'église de
rade fut fondée au Xe siècle par saint Robert? Si telle était
il y aurait plusieurs erreurs à relever dans cette assertion :
de *Sainte-Livrade* fut fondée par Charlemagne, en 780; c'était
œuvre que l'empereur fit faire, en actions de grâce de l'heu-
rance de l'impératrice *(liberata)*, comme nous le dit Mabillon;
obert ne peut pas l'avoir fondée au Xe siècle. Nous connais-
re saints qui ont porté le nom de Robert : trois d'entre eux
au XIe siècle et au XIIe; le quatrième était saint Robert de
qui vécut au IXe, et fut enterré sur les bords du Rhin. A quoi
irait, en faveur de la thèse de notre critique, cette assertion
enne? Mais fût-il littéralement vrai que saint Robert eût fondé
tère à Cassinogilus, s'ensuivrait-il que l'église de Ste-Livrade
s été fondée par Charlemagne?
nant, pour nous résumer, nous demandons si l'on a trouvé à
u à Casseuil quelques traces d'une tour en briques? On répond :
le pays ayant été dévasté par les Normands, la tour en briques
peut-être alors. C'est possible; mais un *peut-être* n'est pas une
e pour une induction affirmative. Le chroniqueur Dupuy parle
r qui existait de son temps, au XVIIe siècle, à Gironde. Nous
vu une partie; il n'y avait pas de briques. Il s'agit, en outre,
mmune de Casseuil et non de celle de Gironde. La *Chronique*
, par Garcias, parle de Caudrot et nullement de Casseuil,
t à trois kilomètres. A Chassineul, en Agenais, on voyait, dans
-âge, le sarcophage du frère de Louis le Pieux; on n'a rien
blable à Casseuil. Il y eut deux églises en briques à Chassineul,
a paroisse et celle de Sainte-Livrade, toutes deux bâties en
t contiguës l'une à l'autre, comme nous le dit Aimoin. A-t-on
ntendu dire qu'il y eût deux églises à Casseuil? Celle qui y

existe ne contient pas une seule brique dans ses murs. P
le Dropt est un torrent ou une grande rivière pour y la
en temps de fortes marées? Peut-on dire, avec le chron
qu'il y eut des villes (*urbes*) renversées à Caudrot ou à
répondrons hardiment : non.

Le lieu où se trouvait le palais de Charlemagne s'app
ciens auteurs, *Cassinogilus*, *Cassinoilum*, *Cassignol*. Peu
a plus de rapport de similitude entre les mots *Casseu*
ou *Cassignol*, qu'entre les mots de *Chassigneuil* et Cass
signol?

Mais c'en est assez sur cette matière : je ne suis ent
détails que pour répondre à la communication que M...
neur de me faire. La *note XVII* aurait pu suffire. (Voir t

Un savant et honorable critique de Bordeaux me f
m'adresser les observations suivantes : « Si l'on aime à
» vos savantes dissertations sur l'archéologie monum
» numismatique, on ne vous pardonne pas cependant
» par exemple (page 564), qu'*il paraît certain* que, sous
» gienne, Bordeaux jouissait du privilége de frapper d
» ces monnaies existent en nombre très-considérable,

Je réponds à cette observation, que l'on ne croyait
de ces monnaies avant le XVIII[e] siècle. Vénuti en fit publ
gine n'est plus douteuse; on en a trouvé d'autres au co
XIX[e] siècle, et depuis lors le doute n'est plus possible

« A la vérité, dit le modeste et savant M. Jouannet
» mérovingiennes ou monétaires sont très-rares. Pe
» on n'a connu que celle que Vénuti avait publiée; elle
» une tête diadémée, profil droit, entourée de la légend
» au revers, une croix ancrée, et pour légende : LHC

» Il est à regretter qu'une centaine de ces pièces
» trouvées, en 1808, dans les substructions de l'ancien
» brière, aient été perdues pour la science. »

Après tout cela, en vérité, je ne vois pas pourquoi j
demander ou de recevoir un pardon pour mon modeste

« Les terminaisons en *ac*, ajoute le même honorable
» dites-vous, que les abréviations ou la corruption d
» Fronsac, *Francorum arx*; Bouliac, *Belli arx* (page 2
» regarde, en général, *ac*, comme dérivé de la langu
» racine signifie *puy*, *hauteur*, *éminence*. »

ande la permission de faire observer à notre savant critique
ase, que nous copions mot à mot, est incomplète ou sa pensée
Dans la langue celtique, *ac* est presque toujours un article, et
e signifie jamais *puy*, *hauteur*, *éminence*; il est racine lui-

s qui se terminent en *ac* ont été quelquefois donnés aux lieux
nains et les Francs ont laissé des vestiges de leurs campements.
cette terminaison vient du mot latin *aqua*, et désigne des lo-
ées sur les bords de quelque rivière. Dans la langue des Cel-
mot *ach* ou *achi* signifiait *monticule*, *hauteur*, *éminence*. De là
la terminaison *ac*, abréviation d'*ach* ou *achi*, est employée
ner certains endroits élevés ou accidentés dans nos contrées
ue celtibère ou cantabre, c'est-à-dire la langue vulgaire des
rès leur fusion avec les Ibères, était généralement parlée.
rquoi M. l'abbé Baurein dit « que la syllabe *ac* est une termi-
eltique, ou plutôt c'est un des articles que nous mettons en
au devant des substantifs, comme *la* terre, *le* ciel, *la* mer, et
s la langue celtique, ne se plaçait qu'à la fin du même mot.
ue basque, qui est une des plus anciennes, conserve encore
e. »

Variétés bordelaises, tom. II, p. 300.

e critique me blâme d'avoir confondu (pag. 302) le béret bas-
e bonnet phrygien. Cette critique porte sur une simple faute
ique; au lieu de *béret basque ou bonnet*, on aurait dû imprimer:
asque ou *du bonnet phrygien*. J'ai vu à Saint-Sébastien, comme
tte année même (1857), ces deux sortes de coiffures; mais tel
le texte pourrait être défendu; car les auteurs basques eux-
ouent que l'une de ces sortes de coiffures n'est que la modi-
e l'autre.

es journaux de Bordeaux nous ont fait l'honneur de parler de
vail; nous les remercions de cette encourageante bienveil-
eur part en faveur d'un ouvrage qui intéresse leur ville et leur
s. Dans l'*Indicateur* du 8 juin 1857, se trouve une apprécia-
otre travail, émanée d'une plume exercée et depuis longtemps
t estimée dans la presse bordelaise. Comme cet article con-
inion de l'un des rédacteurs du journal, écrivain judicieux,
et indépendant, nous croyons devoir le reproduire. Il est élo-
ais l'indépendance et la sincère franchise de l'auteur sont des
que c'est l'expression consciencieuse de sa pensée. D'ailleurs,
oir son jugement, le public doit savoir le *pour* et le *contre*.

« Un de nos confrères de la presse bordelaise d
» compte de l'*Histoire complète de Bordeaux*, par M. l'a
» avait fallu à l'auteur de cette œuvre remarquable l
» *nédictin* pour entreprendre un tel labeur et pour le
» Ce jugement n'est pas une formule de banale co
» l'expression la plus vraie qu'il soit possible d'emp
» du beau travail de M. l'abbé O'Reilly.

» Nous avons rendu compte du premier volume de
» tie déjà publiée; nous ne nous occuperons ici que
» première partie, qui vient de paraître.

» Nous avons un assez grand nombre d'histoires
» du moins, d'écrits qui ont usurpé ce titre. Que sav
» toire de notre pays, avec tous ces documents info
» qui n'ont fait que révéler l'impuissance de leurs a
» peu de chose. N'est pas historien qui veut; les q
» qui doivent distinguer l'écrivain qui entreprend de
» de son pays, ne sont pas toujours en la possession
» témérité de croire à leur valeur personnelle. Tro
» eu lieu sur cette mer semée d'écueils qu'on appelle
» de débris informes ont surnagé pour nous faire do
» historiens qui ont tenté d'entreprendre une tâche a
» forces. Nous n'excepterons pas de cette impuissan
» en crédit jusqu'à nos jours, car on sait que le p
» l'*Histoire de Bordeaux*, de D. Devienne, est loin de
» tions qu'on est en droit d'attendre de l'écrivain q
» l'écho des siècles, pour retracer à ses contemporai
» accomplis dans la succession des âges.

» M. O'Reilly a-t-il mieux compris cette haute mis
» en ne se hasardant, dans la périlleuse voie de la
» s'être entouré de documents nombreux, la plupart
» après avoir interrogé ses forces pour atteindre le
» posé? Nous le croyons, et nous dirons, après not
» frère, que, pour mettre en œuvre les matériaux
» main, et dont il a su tirer un si habile parti, il f
» prononcé pour les fortes études, il joignit *la patien*
» pour oser aborder un tel sujet, rendu d'autant plus
» fait le désespoir de ceux qui l'ont précédé et n'av
» par des chutes.

» Le premier volume est divisé en cinq livres, fo

. Le sommaire placé en tête de chaque chapitre indique, par
énoncé, tout l'intérêt que le lecteur doit trouver dans le dé-
ent des faits qui le suivent, et, disons-le, cet intérêt n'est
car l'auteur tient largement les promesses de son exposé.
rons, comme exemple, quelques extraits empruntés aux
s des premiers chapitres, tels que la signification des mots
Celtes, l'explication des mots ***Gascon, Vascon, Vaccéen, Auscks,***
ritani, ***Aquitani***, développés dans le texte avec une érudition
n'avons rencontrée nulle part; il en est de même des pre-
bitants de l'Aquitaine, des colonies celtes ou bituriges, du
itif de Bordeaux et de la signification du mot ***Biturige***; en
t dans ce passé que nos précédents historiens avaient laissé
haos, on aime à se rendre compte de ce qu'étaient les Boii,
nes, les villes de Boïos, de Noviomagus; ce qu'on doit en-
r le mot ***Burdigala***, discuté avec une érudition peu commune,
nce du port de Burdigala, l'idolâtrie romaine dans cette ca-
lle des dieux étrangers, etc., etc. Ce simple aperçu dit assez
recherches l'auteur à dû se livrer pour rendre claires et
les preuves qu'il produit à l'appui des faits qu'il expose.
tie de l'ouvrage de M. O'Reilly sera remarquée, nous n'en
pas, par les hommes sérieux qui aiment l'étude du passé et
le dos à ces courts résumés qui accusent la pauvreté et l'im-
des auteurs qui les publient.

s les auteurs qui ont écrit sur Bordeaux, aucun n'a pris la
fouiller dans les archives du passé avec le même courage que
historien; leur érudition, bonne tout au plus pour les esprits
it défaut au lecteur sérieux qui aime à se rendre compte des
son origine et à compter tous les anneaux de la chaîne qui
sent aux siècles écoulés.

Reilly satisfait pleinement à toutes les conditions qu'on est en
ttendre d'un auteur véridique et instruit; pour lui, l'histoire
hamp dans lequel il ne se contente pas de glaner çà et là quel-
s; il moissonne largement, et la vaste érudition qu'il met en
près l'avoir soumise à son habile critique, laisse bien loin
lui tous ceux qui l'ont précédé dans l'histoire de notre pays.
ant lui n'avait exposé avec autant de lucidité et d'érudition
des premiers peuples de l'Aquitaine. Là où les auteurs qui
cédé s'étaient bornés à quelques lignes insignifiantes dépour-
toute critique, il a consacré plusieurs chapitres en mettant à

» contribution un grand nombre d'auteurs anciens et
» les comparant entre eux pour en faire jaillir la vér
» avec un courage qui ne faiblit jamais. On pourra e
» simple remarque : là où D. Devienne s'est conte
» l'histoire de treize siècles dans 46 pages, M. O'Reill
» mais beaucoup plus intéressant pour le lecteur, en

» Ne pourrait-on pas objecter ici que M. O'Reilly es
» de son sujet pour faire une excursion dans l'histo
» France, et qu'il a grossi son travail de faits qui lui s
» étrangers ? On nous permettra de ne pas partager
» voir. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, d
» ment l'histoire d'une province de l'histoire générale
» nements, qui toujours partent de haut, c'est-à-dir
» du pouvoir, déterminent et font naître ceux que
» complir dans les autres parties de l'empire. On pré
» n'offre rien de remarquable pendant plusieurs sièc
» curité profonde règne sur ces temps d'ignorance et
» Cela n'est pas, cela ne se supposerait même pas e
» cuments écrits. L'immobilité n'est pas le propre de
» ridionales, ce serait un démenti donné à la tremp
» de leur caractère. Et parce qu'il a plu à D. Dev
» rapidement du V[e] au XII[e] siècle, de Clovis à Lou
» nous laissant que 12 pages seulement, s'ensuit-il
» dédaignés par lui ne contiennent rien de remarqu
» de Bordeaux ? Osons le dire, c'est ici que la supér
» O'Reilly nous paraît incontestable; car il a trouve
» savantes et nombreuses recherches, de dissiper le
» veloppaient les événements omis ou ignorés de so
» sous sa plume habile l'histoire de Bordeaux march
» sans lacune et sans stérilité.

» Le premier volume ne contient pas moins de 73
» y compris 115 pages de notes en plus petits ca
» pourraient former à elles seules un volume asse
» documents sont plus qu'un éclaircissement du te
» des sujets très-intéressants pour le lecteur, qui
» exposé ce qu'il n'a rencontré encore nulle part, n
» gine des premiers peuples de l'Aquitaine, les villes
» depuis longtemps, la vie et le christianisme d'A
» de saint Paulin, les antiquités, les monuments, l

, les anciennes familles de cette ville, etc., etc., etc. Le
ête au XIVe siècle, et nous croyons pouvoir affirmer que
i peut intéresser les habitants de Bordeaux n'a été omis
il, le seul qu'on puisse qualifier, avec vérité, d'*Histoire
ordeaux*.

s grands écrivains de notre époque a dit : « La publicité
route des intelligences; mais il ne suffit pas de prendre
oute, il faut la suivre jusqu'au bout, et rien n'est plus
is rare, à en juger par le spectacle dont nous sommes
Notre siècle est le siècle des grandes voies, mais des voies
tes.

s qui ont écrit sur Bordeaux ont pleinement justifié d'a-
ensée de l'orateur catholique; la publicité en a tué un
e, morts en chemin, parce qu'ils n'ont pas eu la force de
rrière. Ce ne sera pas le sort du nouvel historien de
parcourra la grande voie dans laquelle il s'est engagé, et
ns de ce qui lui reste à faire par ce qu'il a déjà fait, nous
certain qu'il aura le rare mérite d'aller jusqu'au bout
r de matériaux et de courage pour les mettre en œuvre.
ccupe avec raison du style d'une œuvre quelconque, et
u que cette richesse de la pensée doit frapper l'esprit des
la beauté de ses formes. M. O'Reilly a-t-il manqué à cette
tielle de l'écrivain? Nous affirmons le contraire; son style
eur des événements ou des faits qu'il raconte, et, à ce
çu un témoignage flatteur d'approbation que nul ne sau-
r, celui de S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux,
semblable matière.

ez sommairement ce que nous avions à dire sur l'impor-
mier volume de l'*Histoire complète de Bordeaux*, que nous
rop recommander à tous ceux qui veulent avoir une con-
rfaite de l'histoire de leur pays. »

aussi reçu de Son Éminence le cardinal Donnet la lettre
enferme des observations critiques sur le premier volume
partie de l'*Histoire de Bordeaux*. Les talents distingués,
aissances littéraires et l'esprit réfléchi et bien cultivé de
, lui assurent dans le monde lettré une autorité univer-
nnue. Son opinion sur notre travail est inspirée par un
ienveillance auquel nous sommes loin d'être insensible.

Nous remercions le savant et vénérable prélat de ce q
parcourir nos pages pour nous en signaler les défau
ressortir ce qu'elles renferment de remarquable sou
littéraire. Mais comme il est possible que la concision
ait quelquefois produit une obscurité involontaire da
demanderons à Son Éminence la permission de faire
que nous avons fait sur les autres critiques, d'y join
tions justificatives ou explicatives. La critique est l'exe
dans la république des lettres; la défense est de dr
haute supériorité intellectuelle de Son Éminence ne
ravir un droit que la médiocrité ne nous conteste pas

« Bordeau

» Monsieur le Curé,

» C'est après de nombreuses interruptions que j'ai
du nouveau volume dont vous avez bien voulu me faire
» L'histoire du pays ne m'est pas encore assez famil
mettre de juger à fond votre ouvrage, c'est-à-d
discuter et apprécier le choix que vous avez cru dev
divers documents qui servent de matériaux à votre li
» La charpente d'une histoire locale ne peut être
faits déjà connus plus ou moins, et auxquels on a
chance d'en ajouter quelques-uns qui ne l'étaient pas
» Mais il y a deux manières de mettre en œuvre ce fo
consiste à raconter les événements sans que l'éc
comme juge ou appréciateur; c'est ce que fait *l'écol*
école qui, dans tous les temps, eut faveur auprès de
» faire, disait Laharpe, car là sont tous les matéri
» l'écrivain y trouve, à l'aide d'une critique désintér
» sévère, les vérités qu'il doit recueillir. » Duclos disa
» que l'histoire, pour être utile, ne saurait paraître tro
bert : « L'histoire, à un certain éloignement, est bien
» les acteurs ont péri, les témoins ont disparu, les noti
» L'autre manière consiste à juger les événements
à en apprécier la portée; l'écrivain fait intervenir sa
là l'esprit de l'histoire ou sa philosophie.
» Évidemment, c'est dans cette école que vous vou
volume des faits contemporains publié l'an dernier.

ire du vieux Bordeaux n'a pas fourni les mêmes éléments à ations; il n'y avait presque rien qui intéressât directement ligieuse ou politique, vous n'étiez pas dès lors obligé de vous comme organe d'un des partis qui se divisent la société ac- c'est toujours à cette condition *d'actualité* que sont ramenés vaux de la seconde école historique. Aujourd'hui, toute dis- effacée entre le Romain et le Gaulois, entre le Franc et l'I- l'Anglais et le Français. La France est une, et nos discordes s de celles qui mettaient les armes aux mains de nos an-

dant, je remarque une circonstance grave où vous auriez intérêt de votre œuvre, prendre un parti et le soutenir jus- dans l'exposition des faits. Le défaut que je signale ici être à ce que vous ne pouvez renier ni l'Angleterre qui vous , ni la France qui est devenue votre pays d'adoption. Vous nsieur le Curé, que je veux parler de la domination anglaise ienne : on ne sait parfois de quel côté se range l'auteur. tour à tour des sentiments de sa nationalité et de ceux de e patrie, n'étant pas assez maître de lui, il se laisse aller à n du moment, oubliant celle qui l'a précédée.

t vous exaltez la fidélité politique de l'Angleterre, tantôt celle ce, et cette inconsistance déteint jusques sur les jugements formulez à l'égard des personnes. En voici l'exemple, je crois, ppant.

à la page 526 : il s'agit du Prince-Noir. « Limoges s'était hon- nt vendue aux Français; il en fit abattre les murs, démolir , et, par une lâche vengeance, fit massacrer plus de trois rsonnes, de tout âge, de tout sexe, de toute condition : Dieu es âmes, dit Froissard, car elles furent martyres!.... »

ttend que le compte du Prince-Noir va être réglé comme dessus; ut! à la page suivante (527) et dans sa première moitié, nous résumé : « Édouard de Galles passe pour le prince le plus ac- que l'Angleterre ait produit : affable, humain, généreux, mo- u milieu de ses triomphes, il possédait toutes les qualités qui gretter l'homme, aimer le prince, et qui composent le caractère ros. Il foulait, il est vrai, ses sujets par des impôts écrasants; étaient plutôt les nécessités des circonstances. »

répondrez sans doute qu'on peut manquer de constance dans ge, en faisant connaître un pays dont les habitants en eurent

si peu dans leur conduite. Mais c'était là précisément vous trouver homme de parti pris, chantant *hosann* France ou bien à celle de l'Angleterre. Pour le n formuler explicitement votre impuissance à garder d de ton qui en ferait la moralité et la dignité.

» Je veux être juste en proclamant que la teinte fra définitive, chez vous, sur la teinte anglaise. Ici vous landais et je vous en bénis, car je doute que si vous à la plus grande des trois fractions du Royaume raconté avec tant de cœur et d'animation la noble d à Poitiers. C'est là, ce me semble, le meilleur et le pl du volume. La narration se développe avec clarté, si La phrase est correcte et rapide : l'écrivain est sujet (1).

» J'aime beaucoup aussi le relief que vous vous p magnifique caractère de notre Du Guesclin.

» Je ne saurais, et vous me le pardonnerez, ne p

(1) Le portrait que j'ai donné du prince de Galles est ent celui tracé par le protestant Hume et le catholique Lingard.

En écrivant sur les longues luttes des Anglais et des Franç prendre un parti et me prononcer en faveur de l'un de ces peu écrit avec un *parti pris*, ne rencontre sur sa route que ses p les passions publiques du moment. L'historien n'est pas un valoir et triompher ses raisonnements intéressés; c'est un jug la vérité, expose les faits et en tire les conséquences qu'ils re l'historien doit s'élever au-dessus de tous les partis qui s'agite politique; il doit placer son tribunal avec désintéressement et de tous les temps et de tous les lieux et appliquer, dans la rec leur logique inflexible aux hommes et aux événements qu'il public. Lorsque, dans la lutte de deux peuples, on prend p difficile de rester impartial à l'égard de l'autre. La plume à la passé, je ne suis ni Français ni Anglophile; j'admire cependa j'aime la France; je rends justice au prince de Galles. La con et la honteuse trahison des Limousins excuse sa sévérité à l le bien que les Anglais ont fait en Guienne, leur reconnaissanc des droits, priviléges et libertés des Bordelais, et l'attacheme bienfaiteurs intéressés; mais j'applaudis avec bonheur à la ch nique dans nos contrées, et le règne de Charles VII, après t vicissitudes est, à mes yeux, à cause de l'expulsion des Anglai rieuses époques de l'histoire de France, et en le disant je cro vérité.

es vices d'exposition : le mouvement chronologique d'a-
e et d'arrière en avant, revient encore comme dans le
ıme; ce va et vient n'a rien de facile et d'agréable pour
coups-d'œil d'ensemble, pas assez bien enchâssés, mul-
lites et embarrassent la marche du livre (1).

ui touche à l'apostolat de saint Martial, vous prenez réso-
our le IIIe siècle, et vous repoussez la tradition limousine,
ce saint personnage dans la contemporanéité du Sauveur,
l'abbé Arbellot, archéologue distingué, a fait ressortir
té dans un ouvrage qui est tout un monde d'érudition et
. Il est malheureux que ce soit au moment où ce livre et
é Faillon prouvent l'autorité réelle *de la tradition* en ma-
ıe, que ce soit précisément d'une plume ecclésiastique
tte nouvelle adhésion aux attaques dont l'histoire de
es est depuis si longtemps l'objet (2).

e chaque siècle, je donne un tableau des particularités historiques
e insérées dans la narration ou qui n'ont été qu'imparfaitement

ns mon plan et offre au lecteur une plus grande facilité pour saisir
.s historiques qui ne trouvent pas place dans l'arrangement chro-
narration.

nt chronologique n'est nullement d'avant en arrière; il n'est que
et le rappel des traits historiques omis à dessein pour ne pas inter-
.ion.

pas l'*autorité réelle* de la tradition en matière historique, ce serait
mais je soutiens que M. l'abbé Arbellot, qui ne fait que copier le
de Saint-Amable, n'est pas ici l'écho ou l'interprète de la véritable
que. Les légendes sur lesquelles il s'appuie sont pleines d'erreurs
.ées très-souvent, et quelque respect que j'aie pour l'érudition de ce
e Limoges et du P. Bonaventure, qui lui a fourni presque toute la
ssertation, j'en ai un bien plus grand encore pour celle de Grégoire
e de l'*Histoire de France*, pour celle d'Élie Dupin, pour Tillemont,
, Fleury, Longueval, Denis de Sainte-Marthe, Moreri, le *Dictionnaire*
lly, le cardinal Orsi, etc., etc. M. Arbellot dit lui-même : « qu'il faut
pour être dans le vrai, que la majorité des savants dans les deux
es ne s'est pas montrée favorable à la mission de saint Martial, du
t Pierre...... Il faut avouer que la victoire est restée au parti de
Tours. » Arbellot, *Dissertation* page 6.

est donc pour moi, comme pour nos meilleurs historiens et nos plus
ns catholiques, la véritable époque de la mission de saint Martial à
ordeaux; c'est alors seulement que commence l'histoire de l'église

» Une autre observation moins importante, c
assez d'attention à la correction des noms, mên
exemple celui du célèbre *Humboldt*, que v
M. Humbold; Linde-sur-Dordogne, pour *Lalinde*
pour *Badefol*, et quelques autres que je m'ab

» Je ne vois pas pourquoi les auteurs d'histoires
obligés de revenir longuement sur le peu qu'on
les avant César, du régime gouvernemental des
cipes, des curies, etc., etc. Il est vrai (mais c'e
fantôme que vous avez cru devoir vous charger d
aviez à mettre à néant quelques assertions nou
Bordeaux; il est fâcheux que votre candeur ait pris
académique dans lequel on introduisit, en 1834, *l'*
n'était (de l'aveu de l'auteur lui-même) qu'une plais
académicien à bout de sujets pour le discours d'o
publique (2).

» En signalant la bataille de Poitiers et la mise
clin, comme les deux morceaux les plus saillants
prétendu restreindre là mon éloge. Il y a dan
votre œuvre, de bonnes, d'excellentes pages, tell

(1) Son Éminence a parfaitement raison. On trouve,
ouvrages, des fautes typographiques; mais on comprend f
échapper à l'œil d'un auteur qui demeure à 16 kilomètres
son ouvrage et qui n'exerce jamais qu'avec répugnance l
ou de prote, même pour ses propres épreuves.

Nous profitons de cette circonstance pour signaler que
nos lecteurs apercevront bien vite et pourront facilement

Page XI, ligne 33 de la *Préface*, lisez : *Martyrologium*

Page 57, ligne 11, au lieu de 1293, lisez : 1295.

Page 74, ligne 11, au lieu d'*était sec*, lisez : *fut sec.*

Page 99, ligne 3, au lieu de : *avec Zénobie*, lisez : *de Z*

Page 110, ligne 5, au lieu de : *leur pasteur*, lisez : *du*

Page 188, ligne 27, au lieu de : *sa trahison*, lisez : *la t*

Page 233, ligne 27, au lieu de : *son crime*, lisez : *le cri*

Page 273, ligne 2, au lieu de *moins*, lisez : *plus.*

Page 302, ligne 20, au lieu de : *ou bonnet phrygien*, lise

Page 608, ligne 33, effacez le mot *saisi.*

Page 670, dernière ligne, lisez : *et qui date du XIIe s*
six mots suivants.

(2) Il est fâcheux pour l'académicien d'avoir émis une
ne vois pas que ma *candeur* puisse souffrir de l'avoir réfut

IV• siècle, lors de la naissance du Priscillianisme (page l'élan général en faveur de la première croisade (pag. 256 grand nombre d'autres.

enez le parti de la charte d'Alaon coutre M. Rabanis (p. 169); que, pour la défendre, vous eussiez apporté des témoi-s ou employé une argumentation critique plus développée, re un adversaire qui avait su habilement profiter de tous ressources (1).

z parfois, Monsieur le Curé, des mots excellents, parce qu'ils viennent sous votre plume sans recherche. En voici un le peuple aquitain, ou, pour mieux dire, le peuple en 352). « Jean-sans-Terre trouva partout le peuple pour de Philippe-Auguste paraissait odieux; le Prince Anglais, oin des Aquitains, avait toutes les sympathies : *on l'aurait s'il eût été plus près d'eux !* » Et (page 391): « les Gascons restés fidèles à la cause de l'Angleterre, en abandonnèrent à la chute de Leicester. La cause anglaise allait faire nau-herchèrent un port assuré, les Gascons sont les *Parsis* de ils adorent le soleil qui se lève. »

iez, Monsieur le Curé, plus de courtoisie à un pays qui est ôtre et dont les sentiments n'ont jamais varié à votre l me semble aussi que vous citez deux fois (pages 437 et procession commémorative (car les détails du cérémonial

Son Eminence de vouloir bien lire les pages VII, VIII, etc., de ma argumentation en faveur de la charte d'Alaon ne paraît pas suffisante, ter de plus grands développements; j'ai pour moi les plus respectables IIIe siècle, et quelques savants de Paris et des provinces n'hésitent raison sur ce sujet.

Gascons nous pardonneront bien notre manque de courtoisie, si le nos jours ils ne sont pas plus Parsis que les Parisiens ou les Lyon-chise habituelle et désintéressée sert de véhicule à une vérité jadis lière à nos contrées, mais qui, grâce aux progrès des lumières, peut aujourd'hui comme une vérité générale. Ils n'étaient pas Gascons, aillons qu'on a vus à Paris, dans les révolutions, sur les pavés français, avec de l'encens parasite devant une divinité éphémère! aître à l'horizon et s'éclipser bien des astres; mais ils n'adorent plus courbent pas! Sylva, célèbre médecin de Bordeaux, fut appelé un es; Louis XV lui dit : « Sylva, vous ne m'avez pas dit que vous étiez épondit le fier Bordelais, je n'aime pas à me vanter! » Voilà les *o disce omnes*.

sont identiques) pour deux événements fort différent
remise de la Guienne au roi d'Angleterre, par Philip
devint pour le commerce de Bordeaux une source
2° agrandissement de la ville par la construction de la
murale achevée en 1335. Il doit y avoir là quelque tr
douteuse que vous n'aurez pas pensé à éclaircir, ou
vous oublié la première citation, qui devait exclure la

» Les dernières pages du volume renferment, sou
pleines d'intérêt, des traditions ou des dissertation
traités plus laconiquement dans le livre. Vous tenez b
trer qu'Ausone faisait profession du christianisme. Je
cela importe beaucoup à Ausone, et c'eût été une im
pour saint Paulin, mais cela ne tient pas autant,
l'histoire proprement dite de Bordeaux.

» Tel est, Monsieur le Curé, le résultat des im
laissées la lecture du volume que vous venez de plac
cette ardeur pour un travail qui demande et du te
recherches vous fait honneur. Déjà se manifestent
non seulement les sympathies de vos frères dans l
celles de toutes les personnes qui, à Bordeaux et aill
travaux historiques; j'ai trouvé beaucoup de charm
passées en tête-à-tête avec vous; c'est vous dire
traiter avec bienveillance et sincérité, deux qualités
difficiles à concilier. La bienveillance défend quelque
sincérité ne permet pas de dissimuler. La bienveil
facilement son parti d'un peu de chagrin qu'elle peut
se reproche toute sa faiblesse, elle prend son courag
se montre amie quand même.

» N'est-ce pas La Rochefoucauld qui ne demand
qu'un genre de courage, celui de dire de leurs amis
qu'ils disaient tout-à-l'heure en leur absence. Or, c
en votre absence avec quelques hommes sérieux qui

(1) Il n'y a rien ici de douteux ni d'oublié. D'après mon pla
de chaque siècle, un ou deux chapitres sur les particularités h
trouvé une place dans la narration. C'est un tableau de ces
qu'un auteur ne peut passer sous silence et que le lecteur est
La procession commémorative de l'achèvement de l'enceinte
périte de la ville au commencement du XIVe siècle, est la *p*
question à la page 558, qui n'est que le développement de la

de votre premier volume, c'est que nul avant vous n'avait
: autant de détails l'origine des premiers peuples d'Aquitaine,
lé avec autant de netteté, de précision, des villes anciennes
du séjour d'Ausone chez les Vasates, de l'Ebromagus de
n, des monuments de Bordeaux et de l'histoire des grandes
la province. Rien de ce qui peut intéresser notre beau pays
is dans votre travail, et je souscris de grand cœur au jugement
n de nos publicistes bordelais (1) qui n'a pas craint d'avouer
uver qu'avec vous on peut compter tous les anneaux de la
lie le présent aux siècles écoulés.

ue les faits que vous avez remis en scène dans l'un des vo-
parus soient fort rapprochés de nous, ceux qui croient les
e mieux, ceux même dont les pères en étaient les acteurs
dans votre ouvrage une foule de détails qu'ils ignoraient.
is instructif que ces deux volumes, non seulement pour la
lecteurs qui recherchent les émotions de l'histoire contem-
iais encore pour les esprits sérieux qui demandent des ren-
s utiles et qui veulent savoir comment se font et se défont
iements, comment les sociétés sont conduites à leur ruine
de l'abîme.

uez donc, Monsieur le Curé, vos recherches, en traitant les
s plus sérieuses avec la maturité et la conscience que vous
ttre; en les faisant servir à l'instruction de tous, vous faites
ent l'œuvre de Dieu, vous souvenant de cette parole du grand
*ique, Fratres mei dilecti, stabiles estote et immobiles, abundantes
semper scientes quod labor vester, non est inanis in Domino.*
·. XV, 58).

z, Monsieur le Curé, la nouvelle assurance de mon estime
t de ma tendre affection.

» FERDINAND, Cardinal DONNET,

» Archevêque de Bordeaux. »

teur en chef du *Courrier de la Gironde* a donné, sur le premier
la seconde partie, dans son estimable feuille, un article inté-
sévère, mais conçu en termes convenables et polis. Il voulait
t impartial, nous le croyons. Un écrivain de talent, comme
cend jamais à une sotte jalousie et à une hostilité gratuite;

rchandon.

il a dû écrire ses convictions; mais ses convictions so

Nous avons dit que la liberté était l'antique apana (*Préface*, page III). M. le rédacteur en chef du *Courri* conteste. Cependant Madame de Staël avait dit avant n c'est la liberté qui est ancienne; c'est le despotisme q Nous ne nions pas que la jouissance de la liberté n' torze siècles de la monarchie française, éprouvé qu pendant les désordres de la féodalité et surtout pend ligieuses qui forcèrent Richelieu et Louis XIV à con mains l'exercice du pouvoir absolu et à supprimer le

Nous reviendrons, dans le second volume de la s cet important article. Nous reprendrons, en temps e tation de l'écrivain du *Courrier*, et nous aimons à cr intelligence reconnaîtra que la liberté a été l'apanag des Francs, qui ne furent appelés *Francs* que parce q *(Franci liberi)*.

« Nous avons remarqué, dans le livre de M. l'ab
» terminant M. le rédacteur en chef, des longueurs
» d'ailleurs facile de remédier, une abondance d'é
» parfois à la période une allure déclamatoire fort r
» néral, le style est grave et digne; le récit est cl
» des qualités sérieuses qui auront tout leur dével
» autres volumes de cet ouvrage. Mais ce qui est
» l'*Histoire complète de Bordeaux*, c'est l'abondance
» ciels et authentiques qui y sont publiés. M. O'Reill
» ment et patiemment à contribution tous les trava
» avant le sien. Le travail de M. O'Reilly sera lu
» fruit, et l'auteur n'a pas à douter du succès de s

Le rédacteur en chef de la *Guienne*, dans sa feuill a bien voulu entretenir de notre ouvrage les lecteu journal. Comme bon juge en fait de goût littérair écrivain, comme l'une des premières notabilités de et comme critique littéraire distingué, M. Justin D titre l'une des premières places parmi les littérate tendant un examen approfondi de l'*Histoire complète* ce que ce publiciste a bien voulu en dire, à l'apparit lume : « Il vient de paraître le tome premier de l'
» *Bordeaux*, par M. l'abbé O'Reilly. Déjà le savant

icité le volume qui contient les événements de la révolution. vrage considérable est le fruit de longs travaux et de conscieu- recherches ; il tire non seulement son importance des faits x et inconnus jusqu'ici, mais aussi de la ville dont il retrace e, le développement, la vie locale, et la part qu'elle a prise à les choses mémorables qui se sont accomplies depuis la nation e et l'établissement de la monarchie franque.

fallu à M. l'abbé O'Reilly la patience d'un bénédictin, pour en- ndre un tel labeur et pour le mener à bonne fin. Mais il est dans bitudes de ne pas reculer devant les difficultés et de s'armer de e en raison même de leur nombre. Ici, comme toujours, le a couronné les efforts de M. l'abbé O'Reilly. Aussi a-t-il reçu t les plus encourageants suffrages, en tête desquels il faut placer e Son Éminence Mgr le Cardinal-Archevêque. »

avons reçu de M. Fasileau-Duplantier, de Bordeaux, une récla- elative à notre appréciation de la conduite de son grand-père à ntion. Les paroles qu'on repousse se voient dans le *Courrier du 7 juin* 1793. C'est là que se trouve la phrase qne nous avons te dans le premier volume *de la seconde partie*, page 449. C'était *Courrier* qu'il aurait fallu envoyer la réclamation. Cependant, a lettre de M. Fasileau-Duplantier est conçue en termes conve- polis, et comme sa démarche en faveur de l'honorable député, d-père, reflète de l'honneur sur ses sentiments et en particu- son affection filiale, nous la publierons en tête du second vo- la seconde partie.

ent de m'adresser le *Journal de Lot-et-Garonne*, d'Agen, du 9 re 1857, qui a bien voulu s'occuper aussi de l'*Histoire de Bor-* nous croyons devoir reproduire son opinion sur notre travail : histoire de Bordeaux ne peut être indifférente pour notre dé- nt, car du voisinage résulte un intérêt presque commun dans événements, et l'œuvre historique consacrée à cette grande et le est spécialement écrite pour la contrée à laquelle nous ap- ns.

ivre de M. O'Reilly, par sa nature même, n'est donc point pour document indifférent.

t également juste de reconnaître que, par son mérite, ce grand e recommande lui-même à l'attention.

» Les avis peuvent être partagés sur la justesse des
émises par l'auteur, au sujet des personnages qui anim
mémorables de cette histoire (1) : on peut lui contester
particuliers, son système d'idées politiques et religieu
même la lucidité dans l'exposition des faits qu'il raconte

» Mais le travail, l'étude, le labeur patient et souten
ches, des consciencieuses investigations sont un mérite
et tous les critiques sont unanimes à le reconnaître da
M. l'abbé O'Reilly.

» *La Gironde*, qui émet, d'ailleurs, sur bien des pa
Histoire de Bordeaux, des reproches assez sévères, dit a

(1) Je ne conteste à personne le droit de critiquer mes apprécia
et des choses de la révolution à Bordeaux; tout cela est du doma
Je n'ai pas de *système d'idées politiques*, *encore moins d'idées*
l'exposition des faits, qui constituent le grand tableau qu'on app
n'ai d'autre guide que le bon sens, d'autre règle que la logique, d
tion que celle d'être juste envers tout le monde. Les hommes s'ide
faits et gestes; en exposant les uns avec sincérité et franchise,
sans doute blâmer ou approuver les autres, selon les circonstance
effets remonte toujours à la cause, et s'il m'arrive quelquefois de
génie même, escorté de toutes les ruses de la diplomatie et de la
rait jamais réaliser la république de Danton, de Robespierre, d
d'une manière permanente et durable, dans une population de 36
je ne vois pas pourquoi les honnêtes républicains, à qui certes je s
la liberté de penser le contraire, me blâmeraient de raisonner d'
rente et de voir les choses autrement qu'eux; la perspective vari
l'on se place pour voir, et malheureusement, en politique comme
trop souvent des illusions; c'est le mirage des plaines de la basse
l'inexpérience, parce qu'il est dépourvu de réalité.

Le rédacteur du *Journal de Lot-et-Garonne* dit, avec raison, q
pêcher de me *reconnaître le droit d'exprimer mes jugements selo*
mais quant *à la lucidité dans l'exposition des faits que je racont*
le savant écrivain n'ait pas pris la peine de me signaler les passa
de *lucidité*, cet élément indispensable d'une bonne narration. Il
m'en faire un reproche.

(2) Je déclare que je n'ai jamais lu ni même vu l'article de *la G*
demander à plusieurs abonnés et même au *bureau du journal;* m
la date du *numéro* dans lequel il a paru, on a refusé de faire d
assure que l'auteur, que je n'ai pas l'honneur de connaître, ne tro
mes preuves du christianisme d'Ausone. (*Voir 1er volume de l*
deaux, page 135, *et surtout page* 634, *Note XI.*) Il est peut-être
de son avis. Mais un critique, ce me semble, ne doit pas se borne

ıut savoir gré à celui qui s'adonne aux études historiques de ses rches multipliées et consciencieuses. Trop de gens fout de l'his- comme ils bâtiraient un roman, pour qu'on n'accorde pas de jus- ges au travail pénible et souvent ingrat de celui qui cherche la re avec persévérance, et qui n'est pas rebuté par les investiga- si longues, si fatigantes, qui lui sont absolument indispensables. e point de vue, l'*Histoire complète de Bordeaux* mérite de fixer ıtion de tous les hommes sérieux. Dès la lecture des premières de cet important ouvrage, on voit bien vite que l'auteur n'a pas gé sa peine et qu'il n'a écrit son livre qu'après avoir réuni de reux matériaux. »

ıutez à ce titre essentiel une autre considération; c'est que ıx manquait jusqu'à ce jour d'une histoire *complète* étendue, ent traitée; — et la valeur du livre de M. l'abbé O'Reilly se a grandie encore.

ınt aux divergences d'opinion sur les hommes et les événements,

uie son affirmation sur des preuves; j'ai donné les miennes; je le prie, pour ruction, de m'en donner d'aussi bonnes en faveur de son opinion, qui n'est enue; je le défie même de réfuter ma Note XI, page 634. Il me trouve trop t pour Simon de Montfort, et trop sévère contre Valazé, qui eut la *lâcheté* r quand il se vit condamner à mort, ce que Vergniaud et Fonfrède eurent force d'âme pour ne pas faire. Le suicide a toujours été regardé comme une même parmi les honnêtes paîens, et les écrivains qui se sont efforcés de parfois n'ont jamais trouvé de sympathies parmi les hommes réfléchis et *La Gironde* trouve mauvais que je n'admire pas la mort de Valazé, *qui était comme celle de Caton!* Je nie d'abord la *sublimité du suicide de Caton* et rétien ne voudra se charger de la démontrer. La mort de Caton, pour être loges de la part des républicains, devait être nécessaire à la liberté; tout au e, elle lui fut funeste; César était vainqueur à Pharsale, Pompée mort, Rome devant un tyran, un voile jeté sur la statue de la liberté, mais la liberté as morte; et si ses amis, ses défenseurs étaient en fuite, Caton aurait dû e à leur tête et rendre tôt ou tard la liberté à la patrie ou mourir avec ses la défendant. Il se trouvait environné d'amis et de sénateurs républicains à il les embarque sur des vaisseaux, *la nuit*, en leur disant d'aller aborder à plage hospitalière et de *vivre* libres sur la terre d'exil, pour apprendre au u'il y a encore des hommes qui ne veulent pas être esclaves. Mais son exem- été aussi utile à Rome que celui des sénateurs exilés; pourquoi ne fit-il pas ne ce qu'il conseilla aux autres? Il ne voulait pas, dit-on, fuir devant César! rce les entrailles! n'est-ce pas fuir d'une autre manière? Tout était fini à dit-on; erreur: la tyrannie ne faisait que commencer. Pompée n'existait

il faut reconnaître à l'auteur le droit d'avoir exprimé, s
tion, les jugements qu'il a écrits, puisqu'on se reconn
le droit de les discuter.

Auguste

Nous avons reçu une lettre relative au *manuscrit iné*
vienne, sur la seconde partie de l'*Histoire de Bordeaux*
sont amors, pour ne pas dire blessants. Voici, aussi laco
possible, notre réponse :

Nous avons eu, pendant près de trois mois, en no
manuscrit : il appartenait dans le temps à la famille D
remis à M. de Montaubricq, qui avait eu la bonté de me

Nous ne nous sommes jamais opposé à sa publicatio

plus; la guerre continuait, non plus contre un rival, mais contre
mêmes, qui allaient ouvrir les yeux pour voir les chaînes dont le co
charger. Caton se tue, quand la république avait encore de nomb
pagne... Il désespère du sort de la liberté, quand des hommes mo
faisaient pas, et se déchire les entrailles lâchement, n'ayant pas l
porter ses peines et décourageant les Romains, en leur disant
morte et que Rome était dans les fers aux pieds de César ! Commen
était sublime à la mort, lui qui fut coupable de tant de bassesse
sait-on pas qu'il était adonné à l'ivrognerie ? Ne sait-on pas qu'
Marcia, quoique grosse, au fameux orateur Hortensius, afin qu'il
et qu'elle pût hériter de lui ! Après la mort d'Hortensius, il la repri
adultérins et sa fortune mal acquise !!! Quelle morale sublime !!

Je viens d'apprendre aujourd'hui (28 novembre), d'une manière
ticle de la *Gironde* dont on m'a parlé, mais que je n'ai jamais vu, é
de M. Lat... Il critique mes *appréciations des hommes et des ch*
est dans son droit, et, certes, je suis loin de nier sa capacité ; m
qu'il m'eût donné ses preuves, ou une critique raisonnée, au lieu d
La critique porte un flambeau et tient ses preuves à la main ; elle
paroles honnêtes à dissiper les ténèbres qui enveloppent et obscur
la passion est un aveugle qui ne voit pas où il va ; elle blesse pr
n'éclaire jamais.

Les lignes de l'article de la *Gironde,* que le *Journal de Lot-e*
voulu reproduire, me prouvent, malgré la divergence de nos opini
cieuse impartialité de M. Lat... et son désir de ne pas offenser ; j'
sant et je le prie d'être persuadé que s'il croit ses observations
éclaircir quelques points de l'*Histoire de Bordeaux,* je les accu
blierai avec plaisir, pourvu que j'y voie la moindre utilité pour le

ire estimable qui l'a acheté veut le faire imprimer, loin de le dé-
ıger, nous le prions de nous regarder comme son premier sous-
ur.

us n'avons rien fait ni dit pour empêcher la publication de ce do-
nt qui peut être utile à l'histoire générale; il serait bon de le pu-
Une polémique a eu lieu au sujet de ce manuscrit entre la *Guienne*
Courrier. On nous a accusé d'y avoir pris part; c'est à tort. Nous
rons que nous y sommes resté entièrement étranger.

dernière lettre que nous avons reçue sur notre travail vient d'un
able nourrisson des muses. Nous le remercions de tout ce que son
œur lui inspire de flatteur pour notre ouvrage; nous serons tou-
heureux de conquérir et de conserver son estime et son appro-
ı. Il nous blâme de ce que nous n'avons donné que la moitié de
ıphe de l'infortunée Rosemonde (tome I, page 326). Pour satis-
à son désir et mettre fin à ses poétiques regrets, nous allons ré-
ici notre faute d'omission :

Ci gît, dans un triste tombeau,
L'incomparable Rosemonde,
Ou plutôt la reine du monde,
Dont le règne fut court et beau.
Victime du plus tendre amour
Et de la plus jalouse rage,
Cette belle fleur n'eut qu'un jour;
Hélas! ce fut un jour d'orage.

Chronique de la Gironde contenait, ces jours-ci, quelques obser-
ıs critiques sans portée et sans importance; en voici les princi-

critique nous dit que ce fut en 1793 que la commune de Bordeaux
ermina à vendre le terrain du Palais-Gallien. Nous n'avons pas
contraire, page 83. Cette question était assez vivement débattue
92, aux mois de novembre et de décembre. On voulait démolir le
-Gallien; mais la commune, effrayée de la dépense que devait
siter le travail, décida plus tard qu'on vendrait l'emplacement par
et que la démolition serait laissée à la charge des adjudicataires.
emier lot fut vendu le 18 avril 1793. Je n'ai parlé ni de la vente,
l'adjudication; j'ai dit qu'on s'était occupé de la démolition de ce

palais en 1792, et j'ai pour garant de cette assertion u
des quatre-vingt-dix Électeurs de Bordeaux, qui se trou
ployé dans l'administration; il devait savoir la vérité.

Pages 229, 230. On me dit que la Bourse et l'hôtel d
trouvaient *sur la place du Palais* et non *dans le palais.*

En 1305, on fit construire, sur la place du Palais,
petit bâtiment adossé à celui de la Bourse, qui était atte
c'était là l'hôtel de la Monnaie du XIVe siècle. Vingt-cin
agrandit cet *appentis;* mais toutes ces maisons étaient
nantes les unes aux autres, qu'elles ne paraissaient faire
timent, d'après un vieux plan de Bordeaux qui est ent
elles semblaient n'être que le prolongement du palais.

Le critique dit que la *Porte Toscanam* date du XIIe si
X qu'on voit à la page 670, dernière ligne, est signalé
comme erreur typographique. Il faut lire XIIe siècle et
ou six mots suivants. (Voir ma réponse à Son Éminen
Archevêque).

Page 573. Je nomme Henry de Gallois. Le critique n
écrire *Le Gallois*, et ajoute qu'il était du pays *de Gall*
affirmer que le critique ne sait rien sur son origine ou
pas plus que nous. Les noms *Gallois*, *Galles* peuvent se r
qu'on puisse rien en conclure, relativement à l'origine

Le critique relève plusieurs fautes typographiques;
sulter notre réponse à Son Éminence Mgr le cardinal D
pages préliminaires de ce volume, et il les verra déjà s
tention des lecteurs et du public.

En terminant ces pages, qu'il me soit permis d'offrir
ma gratitude la mieux sentie à tous ceux qui ont encou
ou qui ont eu la bonté de lire mon travail pour m'en s
fauts ou en rectifier les erreurs. Si le public m'honore
thies, je prends l'engagement de répondre de mon mi
et à sa confiance et de faire tout ce qui dépendra de mo
ouvrage soit, non pas parfait, mais le plus complet et
fait que possible. (

l'impression des pages qu'on vient de lire, on a publié dans
de Bordeaux une critique peu mesurée, aussi malveillante
ficielle : elle n'attaquait sérieusement aucun fait historique;
relevé général des fautes typographiques, de quelques négli-
rédaction; c'était la guerre pour des points et virgules! En
ique littéraire, nous déclarons n'avoir rien vu, de notre vie,
rable et de si peu honorable pour un critique. Nous avons
la première lettre par le mépris du silence, parce que des
onorables nous avaient assuré que ce n'était point à notre
on s'adressait; mais qu'on voulait nous décourager au début
rts, paralyser notre bras, et faire avorter notre entreprise.
s connaissait pas. Notre patience enhardit nos adversaires.
s semaines après, on vit paraître une autre lettre plus vio-
re, qui froissa le sentiment public à Bordeaux et provoqua
tion. Le rédacteur du journal nous écrivit deux lettres, nous
e pas insister sur l'insertion de nos réponses; nous fûmes
nployer le ministère d'un huissier pour obtenir l'insertion
une de nos lettres.
blierons ces singuliers documents avec nos réponses, dans
volume de l'*Histoire de Bordeaux* : l'espace nous manque pour
ici.

O'REILLY.

HISTOIRE

COMPLÈTE

)E BORDEAUX

PREMIÈRE PARTIE. — TOME II.

LIVRE VI.

CHAPITRE PREMIER.

**ce anglaise affaiblie en Guienne. — Régence à Bordeaux. — Le comte
aac. — Le duc de Bourgogne. — Les guerres. — Bordeaux menacé. —
ée des notables à Saint-André. — Destruction du château d'Ornon. —
Bourg assiégés. — La flotte française détruite sur la Gironde. — Pré-
prises par le maire et les jurats. — Les factions d'Armagnac et de
ie. — Trève entre les parties belligérantes. — Le trésor vide. — Nou-
pôts. — Le maire de Bordeaux va à Londres. — Le château de Camarsac.
laise de la Guienne. — La peste à Bordeaux. — Assemblée du peuple. —
ens plus libres que nous.**

iissance anglaise, comme nous l'avons vu plus haut, Voir tome I, liv. V, chap. 7.
nsidérablement affaiblie, et presque anéantie sur le
it; il ne restait plus à ces insulaires que Bayonne et 1400.
x. Les Bordelais, jusqu'alors si fidèles, se refroidirent
s d'un pouvoir assez lâche pour ordonner qu'on laissât
le meurtre de Richard. Plus tard, le roi de France,
succès de ses armes, nomma Louis, son fils aîné, duc

Liv. VI. Chap. 1. — 1400.

de Guienne; le roi d'Angleterre, alors inqui
dans ses droits légitimes, chercha un appui : le
ces étaient graves et presque décisives; la hain
et des Bordelais surtout était encore forte et v
meurtriers de Richard de Bordeaux; tout semb
le dénoûment du grand drame qui, commencé a
devait finir avec Talbot, à Castillon. Sans la m
roi, les Français auraient profité de ces circonst
finir avec les Anglais; mais des hésitations de l
retards involontaires, prolongèrent un peu l'
domination anglaise en Guienne. Ne pouvant
et tout faire, Henri IV se fit représenter à Bor
conseil de régence, conseil composé d'homme
considérés dans le pays, tels que François, a
Bordeaux, Hughes Despencer, Henri Bowet, Je
fils naturel du feu Captal de Buch, avec pou
monnaie, etc.; c'était intéresser tous les Gascon
d'une cause que la confiance royale leur rendai
Le 3 octobre 1401, pour s'attacher les Bordelai
les priviléges et les libertés que Richard ava
et qui avaient été octroyés par une Charte de Je
en faveur des habitants de l'Entre-deux-Mers (1)
vante, 1402, il accorda aux gouverneur, ju
autorités de Bordeaux, un entier pardon de
qu'ils avaient eus à l'égard de Sa Majesté et de
seurs, en usurpant ses domaines et en abusant
de la ville. Des négociations furent entamées,

Louvet, *Histoire.*

(1) *Per quas dom. Johannes quondam rex Angliæ progeni
probis hominibus suis in terrâ quæ vocatur Inter-duo-Maria, qu
libertates et liberas consuetudines quas habuerunt temporibus
et Ricardi, regis, fratris sui.* Cette Charte de Jean sans Terre n
voit un extrait dans l'enquête faite en 1435 et insérée dans le
l'abbaye de La Sauve, fol. 126. La Charte de 1402 se trouve aux a
de-Ville de Bordeaux.

conclue ; mais, malgré le calme apparent des esprits, Livre VI. Chap. 1. — 1404.
ce côté il existait toujours une fermentation sourde
aines vivaces qu'Henry s'efforçait de développer au
de la France. Informé de ces faits, le connétable
se mit en campagne et châtia sévèrement les habi-
petites villes voisines, qui favorisaient les mouve-
ti-français des Bordelais. Le comte de Clermont, fils
le Bourbon, qui n'avait que vingt-quatre ans, dé-
aucoup de courageuse activité dans le Limousin ; il y
trois semaines, trente-quatre places sur les Anglais.
té, le comte d'Armagnac prêta main-forte à d'Albret, Michelet, *Histoire*, tom. 3, p. 139.
s presque tout entier fut soumis au roi de France.
état de choses, les ducs de Bourgogne et d'Orléans se
ussi en campagne : le moment leur semblait opportun
sser enfin les Anglais de la Guienne. Assaillis de tous
s Bordelais ne savaient quel parti prendre : résister,
urir à leur perte ; se soumettre, c'était anéantir leur
e, ruiner leur ville, se courber sous le joug de la
t se charger du lourd fardeau des impôts. Les au-
raignant un soulèvement populaire, convoquèrent les
t les notables de la ville et de la province ; ils se
t le 1er septembre 1405, et prêtèrent, dans l'église de 1405.
, serment de fidélité au roi d'Angleterre, entre les
cardinal-archevêque, sans préjudice de leurs privi-
découvrit un complot organisé par les agents secrets
l'Orléans contre l'autorité du monarque anglais : les
furent mis à mort, et les suspects, laïques, prêtres
s, furent obligés de sortir de la ville, où régnait une
ation générale (1).

ron de Montferrand, ami constant des Anglais, prit
active à cette opposition aux intérêts de la France ;
ait le triomphe des Français, la défaite et peut-être

05, un hiver affreux : la Garonne prise partout ; des charrettes passaient
, à Langon.

Livre VI. Chap. 1. — 1405.

l'expulsion définitive des Anglais; mais ne p
treprendre sans un corps de gens d'armes, e
nances obérées par suite des dépenses antérieu
aux jurats, qui lui firent une avance de 200
du collier de l'ordre du roi, qu'il leur laissa e
considération des grands services que M. de M
constamment rendus à la ville et au pays, i
l'année suivante, le précieux objet qu'il leur

Pendant ce temps, d'Albret et le comte d'A
taient la province; plus de soixante places qu
la bannière de notre cité furent réduites et s
tiées; ils poussèrent même leurs excursions a
qu'aux portes de Bordeaux, où ils détruisi
d'Ornon. D'Albret se distingua si bien dans c
Charles VI récompensa plus tard ses services
dant, pour les terres de Nérac, de Casteljalou
l'exemption de tous impôts, aides et gabelles

Juvénal des Ursins, *Suprà*, p. 470. — Delurbe, *Chronique*.

Enhardi par ces succès et par l'ardeur des
d'Orléans se flattait de pouvoir prendre Bordea
prudent de réduire Blaye pour s'assurer de la
attaquer cette ville par terre avec six mille h
se défendit avec courage; la demoiselle de Mu
Blaye, demanda des secours à Bordeaux. Le
le peuple sur la place de l'Ombrière et lui d
la lettre de la dame de Blaye, et, d'un com
lui envoya, pour la défense du château, soixan
le commandement de Bertrand de Montferr
promit 20 liv. pour quinze jours de service.
que la ville fut prise par la trahison de Bertr
abbé de Saint-Romain; cela nous paraît faux,
toriens affirment le contraire. Mézeray dit qu
son temps devant Blaye; Monstrelet nous
commandant se défendit; mais voulant pro
dans l'attente de secours et pour braver l'in

Mézeray, tom. 3, p. 397. — Monstrelet, t. 1er, ch. 27. — Duchesne, t. 1er, liv. 23.

geants, il s'engagea à se rendre au duc, s'il devenait e Bourg. Cette petite ville ayant une forte garnison sconne, se défendit avec vigueur : le siége traîna en 1406.
, les vivres commencèrent à manquer parmi les du duc; il en fit venir de La Rochelle par un convoi uit vaisseaux (vingt-neuf, dit Monstrelet), sous les e Clignet de Brabant, amiral de France; mais, in- e cette circonstance, les Bordelais expédièrent une qui les attaqua sur la Gironde, en captura plusieurs ia les autres par le moyen d'un vieux vaisseau auquel mis le feu et qu'on laissa aller à la dérive au milieu nents français (1). La terreur se mit parmi les assié- le duc leva le siége vers le 15 janvier 1407, et se 'aris. Les Bordelais dépensèrent, pour secourir Bourg, 1407.
iv.; mais le roi leur permit de lever 12 sous sur toutes handises provenant des pays ennemis, pour payer tes et pour fortifier leur ville.

teau de Vayres appartenait alors à Marguerite d'Al- ne de Blaye et de Mucidan; elle appela à son secours -uns de ses anciens amis, et, malgré les instances eveu, d'Albret d'Armagnac, se réfugia à Bordeaux, ccueillit avec empressement et où l'Assemblée géné- ota 50 liv. pour lui inspirer le courage de la fidélité qu'elle restât toujours ce qu'elle devait être : *Que hor cor de demorar entre nos et de esta aquera que*
.

duite du connétable d'Albret, seigneur suzerain de avait tellement indisposé contre lui Henri V, que confisqua ce château en 1417, et le donna à Gaston

nmune paya à Guilhem de Brugar, propriétaire de ce vaisseau, une in- 10 fr. (*Ancien registre des délibérations, Hôtel-de-Ville de Bordeaux*). e se composait des bâtiments suivants : le *George*, les *Anguilles*, le *Dra- ieu*, le *Lion*, l'*Épée*, l'*Aigle*, etc., etc., etc.

Livre VI.
Chap. 1.

1407.

de Foix, captal de Buch, dont la fidélité ne
mentie.

Lorsqu'on sut à Bordeaux que le duc d'Orlé
ses troupes à Bourg, la consternation y dev
profonde : on croyait voir les Français aux po
on prit mille précautions, toutes les mesures
défense de la place.

On fit murer les portes Cailhau, du Pont-
Portanets, du Chapeau-Rouge, et les Franç
Bordeaux furent obligés d'aller se loger dan
Jâmes, où l'on pouvait mieux les surveiller
lité arrêta « que, le 3 octobre et les jours su
» jurat, dans sa jurade, ferait faire serment,
» Jésus-Christ, à toutes personnes, de quelque
» gnité et condition qu'elles fussent, d'être fidè
» d'Angleterre et de France, duc de Guienne
» aux maire et jurats pour la défense et con
» ville, en y dévouant leurs corps et leurs bien
» ter directement ni indirectement avec l'ennem
» envoyait quelque lettre ou message, elles
» aux seigneurs, maire et jurats; que si rum
» faisait dans la ville, chaque bourgeois irait
» nais vers son jurat pour être conduit au
» voyait faire mal, dommage, tort, force, inj
» à quelque officier, bourgeois ou habitant, i
» l'agresseur, afin que justice en fût faite p
» jurats ou par celui à qui la connaissance
» suivant le droit et la loi du pays; qu'il ne
» foi et alliance avec aucun baron, chevalie
» qu'il n'obéirait qu'au roi, à son lieutenant o
» jurats; que, s'il savait que quelqu'un va c
» ment, il le découvrirait aux jurats, au mai
» officier de la ville, pour en faire la puniti
» tiendrait, suivant le droit et la loi du pays.

Délibération
de la Jurade,
Hôtel-de-Ville
de Bordeaux.

re, d'envoyer au roi d'Angleterre des députés pour lui · avis de l'état des choses. Livre VI. Chap. 1.

1408.

dispositións, ces énergiques résolutions furent bientôt s du duc d'Orléans; ce fut alors qu'il leva le siége de et s'en retourna à Paris, où les gens de guerre se mot de son insuccès et où ses ennemis l'accueillirent avec . Le duc de Bourgogne le fit assassiner, et, dès ce mola France fut divisée entre les deux factions de Bouret d'Orléans, qui prirent, pour signe de leurs opinions ies respectives, la Croix blanche et la Croix rouge. Les istes étaient commandés par le puissant comte d'Armaet les concitoyens, les parents même, se ruaient les · les autres, aux cris d'*Armagnac* ou de *Bourgogne*.

1410.

lépart du duc d'Orléans dissipa les craintes des Borde- : le roi d'Angleterre, en reconnaissance de la fidélité ›ournais et des sacrifices qu'ils avaient faits pour réeurs remparts et pour approvisionner le château de :, défendit aux Bordelais de percevoir un droit de bilar les marchandises conduites de Libourne dans leur 'était bien de récompenser la fidélité; mais on s'y prit rd. La puissance anglaise était aux abois; un incident u se présenta et raviva ses espérances : le duc de gne s'était emparé du pouvoir en France; le comte gnac, jaloux de sa puissance et voulant venger la mort gendre, le duc d'Orléans, proposa aux seigneurs borle reconnaître leur roi pour son suzerain en Guienne, vait, lui et les siens, au moins quinze cents villes et ıx-forts.

Rôles gascons, t. 1er, p. 190.

remière trève conclue à Bordeaux, le 22 avril 1407, xpirée (1), les hostilités recommencèrent avec beau- : violence et les deux factions continuèrent à ravager

Voir notre *Histoire de Bazas*, p. 109.

:e première trève fut faite à Bordeaux : *Dadas*, dit le texte, *à Bordeu*, *iet de nre et office, la dibendres bint et dos jorn deu mes d'Abriu*, *l'an CCC et sept*.

Livre VI. Chap. 1.

1410.

le pays. Enfin, une autre conférence eut lieu à I
Cadillac, entre Gaillard de Durfort, seigneur de
Blanquefort, sénéchal de Guienne, pour le roi d
et François d'Albret, seigneur de Sainte-Bazeille
d'Albret, sénéchal de Bazas, agissant au nom d
de France; une nouvelle trêve fut conclue; elle
depuis lors (juillet) jusqu'à Noël.

Delurbe, *Chronique.*

Les vicissitudes de la guerre avaient ruiné
trésor de la connétablie était vide et les service
Gaillard de Durfort, sénéchal de Guienne, écriv
conjonctures, au connétable, la lettre suivante : «
» guerres présentes, de la stérilité passée et
» charges que la connétablie de Bordeaux doit
» les gages des officiers royaux, nous, les gen
» royal et de la ville, avons ordonné que vous
» aucun engagement encore envers aucun créanc
» en avoir reçu une garantie suffisante ; que vous
» payer les sommes dues à la connétablie, afi
» les créances qui pèsent sur elle et que vous sol
» des appointements de ces officiers avant de pou
» autre dépense. »

Rymer, tom. 3, part. 1, p. 158.

Toutes les mesures que la prudence pouvait p
rent inefficaces : le pays était pauvre, le com
l'industrie paralysée ; la perception des impôts
partout les plus sérieuses difficultés. Pour parer
inconvénients d'une position si embarrassante, l
se réunirent à Bordeaux, en 1413; et, d'après l
rations, le roi publia le décret suivant : « Douze
» livre seront prélevés à l'entrée et à la sortie
» Bordeaux, sur toutes les marchandises, except
» la viande et le poisson frais.

Ancien registre des délibérations, Hôtel-de-Ville de Bordeaux.

» Vingt sous seront prélevés autant de fois qu
» de vin sera vendu : dix sous sur le vendeur,
» l'acheteur.

1410.

sous pour chaque tonneau de vin qui sera porté hors ville pour être vendu à taverne dans le pays.

e maltote durera un an, à partir du 15 avril. Bertrand docteur en décrets, juge de notre Cour en Gascogne, ant de notre sénéchal; Jean Carbonnel, chevalier, aud Bouen, jurat et prévôt de notre grande cité de ux, sont nommés pour percevoir cet impôt et en compte. »

la position malheureuse des Bordelais était aggravée ordonnance; Bordeaux seul devait pourvoir à toutes ses extraordinaires.

vant d'aller plus loin, rappelons un incident rapporté evienne, et que nous ne croyons pas devoir passer nce :

D. Devienne, p. 83.

08, le maire de Bordeaux voulait aller à Londres l'état affreux de la Guienne, le malaise de toutes les par suite de la prolongation des hostilités. Le peuple son absence pourrait avoir quelques inconvénients. jurats, les Trente (conseil municipal) et le peuple, ent à l'Hôtel-de-Ville. Après avoir exposé et discuté s alléguées pour le voyage du maire, l'assemblée uva et prit les mesures nécessaires pour le suppléer son absence; mais il était à peine parti, que le lieu- maire et les jurats présentèrent une requête au séné- posant que la forteresse de Camarsac, dans l'Entre- rs, avait été détruite par les Bretons-Français; que tait depuis vingt ans sans récolte, sans culture, sans , et que Monot de Canteloup et ses frères faisaient ette forteresse, ce qui pourrait être un jour préjudi- public, attendu que n'ayant pas de quoi subsister, ieu n'offrant aucune ressource, il faudrait pour vivre lassent dans tous les environs le blé, le vin, la viande, t le foin, et qu'ils maltraitassent, comme ils faisaient tous ceux qui seraient opposés à leur volonté. En

Livre VI. Chap. 1. — 1410.

conséquence, ils suppliaient le sénéchal de n
une semblable construction.

Gaillard de Durfort, seigneur de Duras et
fit la sourde oreille; mais, fatigués d'attendre,
bérèrent de poursuivre l'affaire, de défendre
de continuer leurs travaux, et, s'ils n'obéis
convoquer le peuple pour donner son avis
grosse de grands dangers. Voyant l'orage gr
têtes, et désireux de prévenir les fâcheuse
d'une affaire si peu importante en elle-même
présentèrent une requête au sénéchal, exposan
été toujours de loyaux et fidèles sujets du ro
qu'ils n'avaient jamais ni pillé ni battu leurs
bien de Camarsac leur appartenait; qu'il y a
labourables, des vignes, des bois, des pâtura
et autres revenus capables de faire subsister
le seigneur qui y demeurerait avec sa famille
d'ailleurs, riches et indépendants, et qu'ils s'e
seulement à tenir ladite forteresse dans l'obé
mais encore à la garnir tellement de munitio
de guerre, qu'elle n'aurait rien à craindre de
conséquence, ils le suppliaient de les laisse
travaux, étant de droit que chacun puisse rép

D. Devienne, *id.*, p. 86.

Ayant appris ces circonstances, les jurats a
à Saint-André pour requérir, avant tout, que
surseoir aux dites réparations. Le sénéchal aya
conseil, défendit aux Canteloup, sous peine
d'argent, de continuer lesdites réparations, e
constater l'état où elles étaient, le prévôt de
notaire et un sergent d'armes. On voit quelle
connaissait alors aux jurats, qui tantôt agissaie
autorité, tantôt consultaient les Trente, et so
peuple, de l'avis desquels ils faisaient les règle
nances qu'exigeaient les circonstances.

alaise et la misère régnaient toujours en Guienne : les es moraux et financiers semblaient sans remède. Le s, le maire et les jurats écrivirent au roi pour lui nter l'état de la province, la cherté des vivres et les s qui désolaient Bordeaux et les Bordelais, faute d'un distingué pour maintenir la paix. Liv. VI. Chap. 1. — Rymer, *Actes publics*, tom. 4, part. 2, p. 39.

1411. ıs ces désordres moraux et matériels se joignit encore ladie épidémique, appelée *fébrion*, qui retarda la per- d'un impôt de 2 liv. par feu, consenti par les trois e la province. Ce n'était pas encore assez : les chefs rmée envoyée sous les ordres du duc de Clarence, par l'Angleterre, commirent beaucoup de dégâts dans la la banlieue. Le conseil s'assembla à cette occasion; le t les jurats ordonnèrent une enquête et demandèrent nmages-intérêts, que le roi s'empressa de promettre, ni ne fûrent jamais payés. Collection Brequigny, Liasses de la Tour de Lond^s.

ndant, le duc assembla, d'après l'autorisation du roi, s États à Bordeaux, en 1413, et obtint d'eux, après rs assemblées et de longues contestations, un subside défense du pays. Ce secours, ou impôt, était de 12 r toutes sortes de marchandises importées ou expor- xcepté les blés, la chair fraîche et le poisson frais; 20 sous pour chaque tonneau de vin, c'est-à-dire 10 ur le vendeur et 10 sous pour l'acheteur; plus, 10 sous haque tonneau de vin qu'on ferait sortir des villes, ıx, etc., etc., pour être vendu ou revendu en taverne dit pays; plus, 10 sous payables par ceux qui le fe- sortir du pays, quoique ne l'ayant pas acheté; ce qui, lement, veut dire que les propriétaires mêmes qui nt pas dans le commerce étaient assujétis au même im- xportation. Cette taxe devait durer un an seulement, le vote des trois États. NOTE 1.

1414. ı, une trêve fut conclue entre la France et l'Angleterre, vrier 1414, renouvelée et prolongée jusqu'au 14 juillet

Livre VI. Chap. 1. — 1414. Archives de l'Échiquier de Londres, *Kalendars*, tom. 2, p. 91.

de l'année suivante; mais le peuple respectait p
de parchemin, les hostilités recommençaient
à l'autre et, pour ainsi dire, à l'improviste. Dan
certitude et de crainte, la jurade se réunit à S
5 février 1414, et il y fut décidé qu'on convoqu
pour lui communiquer les nouvelles de la guer
voir tous ensemble à la défense et à la bonne
de la ville dans un temps si critique. La peste
à affliger Bordeaux d'un surcroît de misère;
furent moissonnés : tous les âges, toutes les co
rent le poids de ce fléau affreux qui plongea
la désolation. Les religieux de la Merci et les
distinguèrent par leur admirable dévoûment au
concitoyens : bravant la mort et les craintes de
ils couraient avec empressement chez les mala
gnaient avec tout le zèle que la religion inspire
geaient rien pour adoucir les souffrances des
delais. En reconnaissance de leurs admirable
Commune vôta à chacun de ces deux ordres qu
de froment, en les suppliant d'adresser des pr
afin de faire cesser cet impitoyable fléau (1).

Ancien registre des délibérations, Hôtel-de-Ville de Bordeaux.

Dans ce temps, le roi d'Angleterre avait ses
rées; il demanda des secours à la Guienne,
Londres ce que la Sicile était autrefois pour Ro

Les jurats reçurent les lettres-patentes pour
des États du duché de Guienne à Dax, en 14
des Trente fut réuni pour le 30 avril de cette
et il y fut décidé qu'on convoquerait le peuple
dimanche, afin de faire lire en sa présence les
et du sénéchal, et prendre les autres mesur
pour la nomination et l'instruction des députés
aller à Dax.

(1) Perque sian tenguts de Diu pregar, que Diu beulha estren
dimia. (*Ancien registre, Hôtel-de-Ville.*)

peuple fut en effet convoqué, ainsi que l'assemblée gé- des Quinze-Cents; le clerc de la ville lut les lettres- es, exposa l'objet de la convocation et exhorta les as- s à donner librement leur avis, déclarant que les jurats aient gouverner conformément à leurs avis et conseil (1); émit plusieurs opinions plus ou moins divergentes; in, Jean Ferradre opina qu'il ne fallait voter ni fouage, e, ni aucune imposition quelconque (2).

avis fut, en général, trouvé sage; cependant, après es discussions, on s'accorda à dire qu'il serait plus ho- e pour la ville d'accéder à la demande du roi. On donna, séquence, plein pouvoir aux députés d'accorder le e réclamé (3).

ur retour de Dax, les députés rendirent compte de ission dans une assemblée générale de la cité, convo- cet effet (4).

es les fois que le roi demandait des secours d'argent, s États s'assemblaient; et si la délibération était con- aux volontés du roi, la ville nommait des receveurs, chargeait du recouvrement des fonds et qui lui en ent compte. Le gouvernement de Bordeaux, sous les Angleterre, était en quelque sorte républicain.

souvent dit et répété que la liberté en France datait 9. C'est un paralogisme sans base, une croyance erronée tie par l'histoire. En France tout, jusqu'au nom du peuple,

imeyrament que doman que sera Digmenghe, tot lo poble sia apperat et Sent Ylegy (Hôtel-de-Ville), et que per donar poder aus senhors qui yran e de la ciutat à Dax, sian mostradas las lettras deu Rey nostre Senhor et enent deu Senescaut au poble, et que sia feyt lo que se fara en aquesta or voler et cosselh.

e ne consent que y aye futgage, ni talhada en aucuna maneyra.

ar bon sera que ayan tan poder que sie à honor de la ciutat laquale nulhs ha defailhit de far son debut envers lo Rey, nostre senhor et ayssi me dis que cer deu Rey.

e lo commun sia apperat et que en lor prisencia sia feyta la relacion de so lememorat au Parlement de Dax.

Livre VI.
Chap. 1.

1414.

rappelle l'idée de la liberté; les rois seuls étaient
jours les hommes les moins libres de leurs Étai
exerçait ses droits politiques dans les *Plaids* ou
dans les *États-généraux*. Édouard III reconnut qu
votés par le peuple de Guienne étaient *libres* e
En 1355, le peuple fut convoqué à Bordeaux, au s
et consulté sur les subsides réclamés par le prin
aux États de Niort, en 1367, le peuple consulté
demandé. En 1451, la capitulation de la ville de
faite entre les commissaires du roi de France et le
à-dire les représentants des Trois-États. Au XV
ministration de Bordeaux était presque entièrem
caine, et quant au XVIe siècle, on sait que les
étaient représentés dans tous les États. Nous ne
y ait eu des époques dans l'histoire de la mo
jouissance des droits politiques était suspendue
pue. Dans les guerres de religion du seizièm
septième siècle, il n'y eut ni États-généraux ni
peuple; les rois furent contraints de concentr
dans leurs mains et d'exercer une puissance abs
suspensions, ces interruptions dans la jouissan
imprescriptible n'en étaient pas la destruction,
dans ses ordonnances, rappelle les vieilles
France; il n'en était pas le créateur, il en était l
seulement. De nos jours, la licence de la tribu
tions de la rue semblaient au peuple une image
elles n'en étaient que l'ombre. Autrefois, les loi
et respectées; les mœurs, étant bonnes et pu
foule, les suppléaient parfois et tiraient leur c
force de la religion, qui guidait nos pères dans
devoir. Au XIVe siècle et au XVe, les Français
bres que ceux qui vivaient sous les chartes de
de Louis-Philippe; ils en parlaient moins, et
dire, avec Mme de Staël, que la liberté est anci
potisme nouveau !.....

CHAPITRE II.

ariage entre Henry V et Catherine de France. — Henry vient en France.
aille d'Azincourt. — Trève. — Descente en Normandie. — Nouveau
Lettre du roi à l'archevêque David de Montferrand. — Réponse. —
elais s'arment. — Siége du château de Budos. — Ils prennent Saint-
La Réole, etc., etc. — Assemblée générale à Saint-André. — Siége de
Les Français affaiblis. — Les Anglais triomphants. — Jeanne Darc.
rançais tâchent de gagner l'affection des Bordelais. — Sacre d'Henry V
rre à Notre-Dame de Paris, comme roi de France. — Siége de Tartas.—
s Français. — Pey-Berland. — Assemblée du peuple. — Dissensions
à Bordeaux. — Contestations relatives à la propriété des marais de

ait conclu la paix à Bourges, mais elle ne remédia à France était toujours divisée, toujours déchirée par ons rivales et implacables. On fit tout ce qu'on put armer l'Anglais, qui menaçait la France, affaiblie par ons intestines. Un ambassadeur fut chargé d'engager à épouser Mme Catherine de France, qui lui apporte- r dot quinze villes en Guienne, tout le Limousin et le florins d'or. Le prince feignit d'accepter; mais ue ses offres n'étaient qu'un signe de faiblessse, il se en secret à envahir la France. Il demanda à la Guienne urs en argent : les trois États s'assemblèrent, le 29 ns la chapelle du Collége des lois et de médecine, et oit à la demande de Sa Majesté (1). Enfin, le moment e arriva ; et Henry, voulant s'associer aux dispositions ises de son peuple et profiter aussi des divisions intes-

Livre VI. — 1415. Juvénal des Ursins, *Suprà* 289.

llége était à l'extrémité de la rue des Ayres. Du temps de Baurein, ge 261, on voyait le reste de la chapelle à l'entrée de la *rue des Lois.* furent construites les Écoles de Droit et de Médecine ; on entrait dans par la rue Porte-Basse (autrefois rue des Lois), et dans la seconde par yres. Les maisons nos 24 et 26, rue Porte-Basse, et 73, rue des Ayres, rue Saint-Antoine, remplacent la chapelle.

Variétés bordelaises.

Livre VI. Chap. 2. — tines de la France, s'embarqua le 13 août, à So
le Havre, avec six mille hommes et trente
1415. Archives de la Mairie de Londres, reg. 1, fol. 143. — prit Harfleur le 18 septembre, tua près de
çais à Azincourt et amena un grand nomb
à Calais. Henry aurait dû pousser plus loi
1416. — s'arrêta à Calais, et consentit à conclure une
Thoyras, ib., t. 3, liv. 9. — à la France le temps de mieux se préparer à
l'expiration de la trève (le 2 janvier 1417),
débarqua en Normandie avec trente mille
s'étant rendu maître de plusieurs places impo
partout de se rendre populaire (3).

Pendant cet intervalle, la Guienne avait
frir des troupes que des seigneurs, amis des
mandaient. La mort du duc d'Orléans, la
pour cette famille le duc de Bourgogne, qui
affaires de Paris, comme nous l'avons vu
précédent, jetèrent un germe de désaffecti
d'Armagnac et de ses amis. Une suspension
1418. — 1418 ; il en résulta un nouveau traité entre
d'Albret, le comte d'Armagnac et Jean Tip
Rymer, tom. 3, part. 3. — Guienne. Dans ce traité, on lit : « Par l'ac
» abstinence de guerre, passé entre nous,
» noble chevalier messire Jean Tiptof, l'arch
» deaux et les barons du Bordelais, d'autr
» convenu :

(1) M. H. Martin, suivant Monstrelet, liv. II, ch. 149, en ce
de l'armée anglaise, dit qu'il n'y avait que vingt-quatre mille
archives de la Mairie de Londres, il y en avait trente mille.
consulté les archives de Londres, il aurait pu éviter d'autre
dans son *Histoire de France.*

(2) Henry V avait écrit, le 16, au duc de Guienne, pour lui p
gulier à la place d'un combat général, afin de décider de leur
couronne de France. Dans cette lettre, il qualifie le duc de da
(RYMER,

(3) Heureux dans son entreprise, il abolit la gabelle du sel
droit du quart de la valeur, le 1 mai 1418. (RYMER, t. 9, p. 4

nous ni aucun de nos sujets ou alliés, ni aucun ceux nommés dans le dit traité et pour lesquels portons cautions, nous ne ferons ni ne souffrirons guerre, mal ou dommage au roi d'Angleterre, ni à son *ost*, ou placé dans son obéissance, pendant le é pour ce traité. Livre VI. Chap. 2. — 1418.

ar cas quelqu'un de nous vient à forfaire à ce qui omis, et que nous le sachions, nous nous enga- serment à en informer, dans le délai d'un mois, chal ou son lieutenant. »

lelais envoyèrent au roi copie de ce traité; il le s termes :

e qui est de la trêve et de sa forme, nous nous ur content. »

ve fut prolongée; et pendant les deux années sui- 1419. e se passa rien de bien remarquable, à l'excep- ois, d'une hardie et heureuse entreprise du captal lustre capitaine bordelais, qui, à la tête de trente –Gascons, le 29 juillet, jour même auquel expirait énétra dans la ville de Pontoise, pilla le trésor, grand nombre d'habitants et mit tout à feu et s haines se ravivèrent; mais le roi d'Angleterre, t ce qu'on pouvait lui dire, continuait à parcourir érir le Perche et les Marches de Normandie. Sur 419, le roi, craignant les artifices des Français et e naturelle des Gascons, écrivit, le 28 septembre, NOTE 2. que David de Montferrand, pour l'exhorter à pro- ute son active influence, à appuyer de toutes ses intérêts britanniques à Bordeaux, et à se rendre Liasses de la Tour de Londres. toutes les fois qu'il en serait requis (1).

vembre 1420, le maire de Bourg prévint les jurats que le dauphin vec des troupes, et, craignant qu'il n'attaquât Bourg, les pria de lui illerie et de la poudre. On lui fournit vingt-cinq livres payables plus ne donna pas de canons!

Livre VI. Chap. 2. — 1420.

L'archevêque se rendit à ses désirs et co
En 1420, les deux monarques se rencontrè
traité eut lieu, en vertu duquel Henry V
de roi durant la vie du roi actuel, fut reco
time de la couronne, et épousa Catherine d
Tous ces liens n'affaiblirent en rien la lib
tions du roi d'Angleterre; il continua ses
vit au maire et aux jurats de porter tout
Saintonge. Ils se rendirent aux vœux d
de partir, ils résolurent de réduire quelq
du pays, où les Français se tenaient encor
glées furent mises sous les ordres de Tipt
à la tête des milices bourgeoises, et l'éten
confié, comme par le passé, à l'honneur
seigneur de Lalande. Il fut décidé que la p
devait se diriger contre Budos, sous les
Vigoros Estève et Arnaud Miqueu; ce de
citoyens les plus distingués de Bordeaux;
vait dans la rue qui porte encore son no
mit en marche le 14 juin, avec plusieurs
l'une, fondue naguère à Bordeaux, lanç
pierre du poids de 7 ou 800 livres. Andr
dos, voyant arriver cette formidable artill
barques, par la Garonne et par le Ciron
s'aperçut que toute résistance serait inu
soumettre, à la condition qu'on lui rend
dans le Bordelais, et s'obligea, en gara
de ses engagements, à donner son fils en
lais acceptèrent cette proposition et allère
peau successivement sur les tours de Sai
Réole, de Rions, Puy-Normand et Montra

Voir Note 24 et page 400 du 1er volume.

Mémoire historique et *Bulletin polymathique de Bordeaux*, 1812.

Toutes ces expéditions finirent, sans gr
épuiser les finances de la Guienne et par n
hors d'état de se défendre contre l'étrang

esse de plusieurs places, et tout semblait an-
elle des idées de représailles. On le craignait, et,
de ces idées, on convoqua une assemblée gé-
uple, pour le 14 février 1421, à Saint-André,
ent les jurats, les officiers du roi, les seigneurs
Montferrand, de La Barde et une foule immense
On y délibéra qu'il fallait envoyer des députés au
exposer la misère du peuple et l'état déplorable
e; que la ville de Bordeaux aurait la faculté de
roisième député, et que le tiers des frais serait
les villes de Bordeaux, de Libourne, de Saint-
Bourg, et les deux autres tiers par le clergé et

ntervalle, la France affermissait son pouvoir,
nouvelles forces et se préparait à un coup dé-
et quelques villes voisines en avaient épousé la
ndonnant les Anglais. Les Bordelais firent des
our soumettre ces villes rebelles, s'organisèrent
glées sous les ordres du captal de Buch et de Jean
valier, connétable de Bordeaux. Pour attirer sur
ise les bénédictions du ciel, on ordonna une pro-
rale pour le jour du combat, et les hommes,
t les enfants, qui ne purent pas manier les armes,
it par leurs prières au succès de l'expédition (1).
s, après avoir ravagé les environs de Bazas, atta-
la ville même où d'Orval, fils de d'Albret, et le
Narbonne avaient laissé une forte garnison. Le
ssé avec vigueur; enfin, se voyant en face de
érables, le commandant *promit de se rendre à ceux
eraient les plus forts dans trois mois de là*. C'était

confréries de la ville assistèrent à cette procession. Dans le registre
la Sainte-Trinité, établie à Saint-Michel, la dépense, à cette occa-
e dans ces mots : « *Item, plus per portar la crotz à la procession
n de la batailhe de Bazats, etc., etc.*

Livre VI. Chap. 2. — 1421. se donner le temps de la réflexion; il
Bientôt après, Bazas ouvrit ses portes au
et le chevalier Menard de Favas en fut
avec 200 francs bordelais par mois; m
Chronique bazadaise. le clergé le firent remplacer plus tard p
à qui on recommanda formellement *de*
façons aux droits spirituels et temporels
et de maintenir les Bazadais dans leurs
libertés et Coutumes, et de rendre la
tant au pauvre qu'au riche.

Depuis la bataille d'Azincourt, les A
conquête en conquête; la France était
découragée, qu'elle était devenue presq
de l'Angleterre. Dans cet état de chose
1422. et laissa à son fils, Charles VII, de gra
cune consolante perspective, sans l'om
la fortune. Henry mourut aussi au mois
à son fils encore au berceau les plus be
la direction du régent de France, le duc

Le roi, par lettres-patentes, établit u
nistrative et gouvernementale pour la G
Archives de l'Hôtel-de-Ville l'archevêque de Bordeaux, Hughes Des
de Henry Lhoste, docteur en l'un et l'a
Grailli, maire de Bordeaux. Toutes le
prises, toutes les éventualités prévues
mettre une paix durable.

L'ardeur militaire se ralentissait en F
faire, rien entreprendre. Le roi était tro
réveiller le courage des siens; de plus
armée, il n'eut qu'une seule ville fort
appeler, par dérision, le *roi de Bourges!*
d'être privé de ses États, et de voir sa
de l'enfant-roi d'Angleterre, le jeune
amis et les exhorta à compter sur Dieu e

de ressources, à rétablir son pouvoir, c'était de- Livre VI. Chap. 2. — 1422.
miracle à celui qui abat le fort par le faible.
a sa prière : il lui envoya une jeune et pauvre
es environs d'Orléans; ses faits d'armes remplis-
; belles pages de notre histoire; sa foi en a fait
e, ses exploits et son courage la représentent à
omme une héroïne inspirée. Jeanne Darc (1),
s doute d'en haut, montra aux Français la route
; mais, après avoir relevé la cause de son pays,
ueil de ses ennemis et fait couronner son roi, elle
uvoir des Anglais, qui la brûlèrent vive, le 31 mai
l'intérêt historique du XVe siècle se concentre sur 1431.
élaire de la France ; sa mort fut un deuil général,
re, quoi qu'en disent certains philosophes irré-
rejettent le merveilleux de ce drame national et
que peut l'enthousiasme de la foi uni à un pa-
dent et éclairé, est et sera toujours chère à tout
is, et vénérée parmi les catholiques de tous les
ode. Sa mort est, sur le front de l'Angleterre, une
ne que toute l'eau de la Tamise ne saurait laver;
i le signal du déclin de la puissance anglaise.
cette période, la Guienne jouit de quelques mo-
ix ; il n'y eut que ces petites guerres que des
loux ou vindicatifs se faisaient de temps en temps,
édations passagères que les amis de la France
rfois chez les seigneurs anglo-gascons, et *vice-*
corps de *Routiers* parcouraient aussi le pays, et
obert en commandait un qui dévastait sans pitié
és des Français : il fut pris par Rodrigues de Vil-
i le livra à Charles VII, et exécuté à Toulouse.
ongue période, on ne voit que de misérables es-

et non d'Arc qu'il faut écrire; la Pucelle n'était pas de noble ex-
Lettres d'anoblissement de la Pucelle, de décembre 1429, *Procès*
, V.)

Livre VI. Chap. 2. — 1431.

carmouches ou de honteuses et ignobles dé
grand ne s'élève au-dessus de l'horizon com
et vénérable figure de Pey-Berland; nou
un chapitre particulier dans notre *Histoi*
Bordeaux.

Pendant tout ce temps, les Français s'e
rompre le peuple et de l'indisposer contr
tâche n'était pas difficile à Bordeaux, où t
patients du frein, avides de changement
dans un lointain vaporeux un bonheur in
taient que trop les suggestions de la ma
d'Angleterre avait prononcé la peine de m
teurs des troubles à Bordeaux; mais con
puissantes et haut placées penchaient pour
missaires nommés pour la découverte de c
ques aimèrent mieux fermer tout à la fo
oreilles, plutôt que d'avoir à dénoncer un c
un parent peut-être. La régence ne faisai
irrésistible entraînait tout le monde vers l
telles circonstances, la clémence eût été
de pacification; le roi le comprit et donna
une amnistie pleine et entière, qui tranc
désarma les rebelles et mit fin à l'efferves
à l'agitation révolutionnaire, vers l'an 143

Jeanne Darc avait retrempé le courage
voyaient en elle un génie tutélaire envoyé
la patrie. Aussi reconquirent-ils bien vi
importantes où l'on désirait leur retour;
vues sur Paris. Les Parisiens craignaient
l'esprit public; ils demandèrent des secours
les maintenir dans leur fidélité à leur roi,
duisirent à Paris, et le firent sacrer à Not
cembre 1431. Cette cérémonie avait eu l
en 1429; mais il fallait le prestige de la

Lingard, *History of England*.

respect aux Parisiens et consacrer, comme quasi- Livre VI. Chap. 2. — 1431.
la plus honteuse des usurpations. Son entrée dans
de la France fut d'une magnificence éblouissante :
anquait, que la justice et le droit (1). Mais la for-
uit pas toujours le même drapeau; elle avait été
aux Français, que l'immortelle héroïne d'Orléans
ait plus à la victoire. Bientôt après, le traité d'Arras
le duc de Bourgogne avec le roi de France, et la 1435.
enlevant plus tard le duc de Bedford, finit par jeter
s dans un découragement complet. Ils se mirent
les terres des seigneurs connus par leur attache-
France, et, sous les ordres du captal de Buch,
siéger la ville de Tartas, appartenant au sire d'Al-
probablement pour payer ces excursions militaires,
nseil royal fit distribuer en Aquitaine, en 1438, la
1,000 liv., dont l'emploi a été certifié par maître Archives
olle, connétable de Bordeaux. Le siége de Tartas de l'Exchiquier *Kalendars*,
eurs mois; mais, exténués de fatigue et de priva- tome 2, p. 178.
outes sortes, les assiégés consentirent enfin à signer
par lequel ils s'obligèrent à remettre la ville au
e deux chevaliers, distingués par leur probité et
de leurs sentiments, le sire de Cognac et Augereau
Pert, qui la remettraient aux Anglais le 24 juin 1441.
i, dans vingt-quatre jours, une armée française ne
s les secourir; dans le cas contraire, elle devait
pouvoir du sire d'Albret. Il fut aussi stipulé que si
is venaient à leur secours dans le temps indiqué, et
geassent les Anglais de leurs positions, le sénéchal
ux remettrait aux d'Albret le vicomté de Tartas,
Rions, Gensac, Gironde et les autres terres dé-

uvera d'intéressants détails sur l'entrée d'Henry VI à Paris, dans la
s documents, etc., etc., de Jules Delpit, p. 239, extraite des archives
le Londres, R. K., fol. 101.

Livre VI. Chap. 2. — pendantes de cette famille, qui se trouvaien delais.

1441. Jean Chartier, *Chroniques.* — Math. de Coucy *Histoire de Charles VII.*

Ce traité devait être considéré comme nul si venait à être violé, ou si Charles d'Albret, fil bret, refusait de faire le serment prescrit; s'il plus tard le garder envers le roi d'Angleterre obligé de prévenir, trois mois d'avance, le sé deaux.

1442. Charles VII, qui avait passé l'hiver dans le avec bonheur le succès de ses troupes dans recruta une puissante armée et se rendit à To reçu, le 24 juin, d'une manière brillante, e Tartas avec cent soixante barons ou baronnet lances et huit mille arbalétriers. La ville se re furent échangés, et le chevalier de Cognac se de la France. Charles VII marcha ensuite sur il fit beaucoup de prisonniers, au nombre d Tameston, sénéchal de Guienne, qui y comma hommes d'armes et deux mille arbalétriers. Ap Dax, les Français continuèrent leurs excur bords de la Garonne : Agen, Marmande, pr villes de la vallée où coule cette rivière, env leurs soumissions et leurs clés. La Réole soutint

8 Décembre. un siége de trois jours, et les troupes qui défe teau obtinrent l'insigne honneur de sortir, av de la guerre, un bâton blanc à la main.

Alain Chartier, *Histoires mémorables*, page 120.

Après la réduction de La Réole, le roi al vers les fêtes de Noël, avec la reine, le dau cour; il y resta trois mois. Les seigneurs de I et de La Mothe y allèrent faire leur soumissi de la Guienne était critique : les Français éta Landes, du pays tout entier; ils avancèren journée et demie de marche, vers Bordeaux; nagé des intelligences dans la ville, et des

destines s'entretenaient entre leurs chefs et quelques puis- Livre VI. Chap. 2. 1442.
es familles de notre cité. Le roi le sut par ses agents; il
crivit à l'archevêque, Pey-Berland, qui était dévoué à sa
e, et lui recommanda de se tenir en garde contre les
ctions et surtout les intrigues du parti français. L'arche-
ie convoqua les États à Saint-André; et après avoir lu les
es de Sa Majesté, il les expliqua au peuple, en gascon,
ngue du pays. Le comte de Huttington, arrivé de Londres
ordeaux depuis quelque temps, avec des troupes, était
lysé dans ses mouvements par les dissensions des Borde-
: sa présence en ville était nécessaire pour maintenir
re; on ne fit aucune opposition à la marche triomphale
Français. Honteux de son inaction, fatigué des scènes de
rdre qui désolaient la ville et le pays entier, il écrivit au
de concert avec Pey-Berland, pour lui demander avec
nce de prompts secours. Le roi lui répondit par une lettre
ieuse et favorable : l'archevêque s'empressa de la com-
iquer au peuple. Les Français s'approchaient de plus en
, ce qui augmenta l'agitation de la place et l'insubordi-
on des citoyens. Les barons ne se souciaient guère de se 1443.
re pour l'Angleterre; leurs intérêts étaient gravement
promis par ces guerres éternelles, et ils allèrent même
ı'à dire, avec le doyen de Saint-André, que si les troupes
harles se présentaient aux portes, il faudrait se soumettre
e pas laisser décimer la population par une résistance
rtrière et inutile. L'impunité accordée à ces propos révé-
assez l'état intérieur de Bordeaux et l'impuissance des lois
l'empire des factions.

es bourgeois, cependant, prirent les armes et abandon-
nt les nobles et leurs mesquines intrigues : deux cents
mes, munis de lances, montèrent sur les remparts et se
èrent, partout où il était nécessaire, pour défendre la ville
epousser les assiégeants; leur exemple électrisa le peu-
des milliers de volontaires se montrèrent en armes, et

Livre VI. Chap. 2. — 1443. les lâches et les traîtres devinrent, par honte, le de ces héros. Dans cet intervalle, l'archevêqu nouvelles assez favorables d'Angleterre; il convo ple, et commenta, en gascon, une nouvelle lettr annonçait la prochaine arrivée du duc de Somme forces considérables. Sir Bouville devança ces r huit cents hommes; c'était assez pour Bordeaux, l'arrivée des troupes expéditionnaires; c'était tr arrêter les Francais.

Saint-Macaire tenait toujours; mais le roi, c les habitants ne se lassassent bientôt, écrivit au
1444. jurats (1444), en ces termes : « Sachez que nous,
» les grandes dépenses et notables services de
» maire, jurats et Commune de Bordeaux, pour
» notre obéissance la ville et le château de Sa
» contre la puissance et la malice de nos ennem
» çais, que la garde de la ville et du château l
» confiée par notre conseil d'Aquitaine, à la dema
» sition des habitants, qui étaient hors d'état de s
» par eux-mêmes; considérant, de plus, que le
» la ville et du château de Saint-Macaire ne so
» sants pour les défendre, et qu'ils ont besoin de
» notre ville de Bordeaux, nous donnons au mair
» et à la Commune de Bordeaux, et à leurs su
» ville et le château de Saint-Macaire, ainsi qu
» de Sainte-Croix-du-Mont, avec toutes leurs a
» et dépendances. »

Jean Chartier. — Jacques de Bouvier. — Math. de Coucy *Histoire de Charles VI.* Tout se préparait pour une vigoureuse résist vint suspendre les opérations militaires. On se de la paix : les négociations furent prolongées in préjudice de la prospérité générale; enfin, le 2 on conclut une trêve, qui fut continuée d'ann jusqu'en 1449.

Pendant ces trêves, renouvelées tous les ans,

aisaient toujours la guerre et dévastaient leurs propriétés proquement. Les Anglais devenaient faibles, incapables résister; les Français étaient enhardis et audacieux, en on de leurs succès. Les barons bordelais, las de tant d'agi-ons, restèrent tranquilles spectateurs de ces scènes mili-es, qui survivaient encore au bruit des camps, et, tout en ant crouler la puissance anglaise, passaient leur temps à isputer quelques misérables portions de ces marais qui ronnaient alors la ville. En 1445, le captal de Buch se it maître de tous ces marais; il fit, en conséquence, saisir lques têtes de bétail appartenant à des bourgeois de Bor-ux, et les fit conduire dans les étables de son château de -Paulin.

Variétés bordelaises, tome 3, p. 279.

n porta plainte au maire et aux jurats, qui, indignés de e violation des lois et de la propriété, se firent escorter de ; armés et enlevèrent le troupeau. Les vassaux du captal ndirent contre la milice urbaine le droit de leur maître; ing coula enfin et créa des haines, des projets de ven-ice, des complots. On dévasta les propriétés du captal; la ce informa contre les malfaiteurs; l'irritation fut à son ble. Henri VI, sachant qu'une étincelle suffit pour causer incendie, crut devoir intervenir dans cette affaire, qui rrait avoir des suites funestes; il chargea Jean Dudley et mas Kent de mettre fin à ce déplorable conflit par des me-s prudentes et des moyens de conciliation. On convoqua assemblée générale à Saint-Seurin, pour le 21 février; y trouva beaucoup de personnages remarquables, entre es Pey-Berland, archevêque de Bordeaux; Étienne de sses, lieutenant du sénéchal; Bernard Angevin, seigneur auzan; Guillaume Beck, juge de Gascogne; Louis Despoy, valier, seigneur de Montcuq; Guillotin de Lansac, che-er; Pierre Dutastard, doyen de Saint-Seurin; Georges ngton, écuyer; Guillaume de Boissac, etc., etc. L'assem-décida que le bétail devait être ramené au lieu d'où la

Livre VI. Chap. 2. — 1442.

municipalité l'avait fait enlever; que le maire et les
donneraient pas d'indemnité au captal, dont le dr
marais n'était pas suffisamment démontré; qu'à l'ave
seul appartiendrait le droit de saisir le bétail, de di
marais et des prairies dont jouissait le captal; et
de ce jour, si des bestiaux étaient confisqués pa
royal, en cas de contestation entre cet agent et les
le maire et les jurats seraient appelés à juger ce
Le captal se prétendait lésé par cette décision;
donna en dédommagement les châtellenies de Ge
Blagnac.

CHAPITRE III.

la puissance anglaise en France. — Charles VII se prépare à la guerre. — ;ocie. — La guerre commence. — La Normandie conquise. — La Guienne e. — Charles VII assiége et prend plusieurs villes. — Siége de Blaye, de , de Fronsac. — Les Bordelais négocient avec Dunois. — Députation borde- près de Dunois. — Traité de capitulation conditionnelle. — Traités parti- entre Dunois et le captal de Buch, et le marquis de Montferrand, etc.

trèves conclues entre l'Angleterre et la France étaient Livre VI. 1446.
espectées par les Français, mais elles ne l'étaient guère Anglais : ils voyaient pâlir leur étoile et la puissance per de leurs mains, pendant que celle de Charles VII ssait de plus en plus. Par dépit, par vengeance, ils nt les armes, dévastèrent les cités et les campagnes, rent les villes et les environs de La Rochelle et de e, dévalisèrent les marchands et frappèrent le com- et l'industrie de tout le pays d'une torpeur désolante. portèrent à de grands excès dans les états du duc de ne, et, pour quelque misérable butin, se chargèrent aine et des malédictions du peuple. Le duc, enhardi ppui de Charles VII, ouvrit cette campagne qui allait fatale aux intérêts de l'Angleterre, et Charles se pré- de son côté, à en finir avec les Anglais et à les expulser Guienne. Il créa une infanterie nationale, en obligeant e paroisse à lui fournir un franc archer choisi parmi les urs tireurs à l'arc et à l'arbalète; il fit donner à ce corps e qu'il fallait pour un équipement complet : *de grosses rdes, des canons, des serpentines, des veuglaires, des udines, des ribaudequins, des colévrines, de sorte qu'il némoire d'homme, dit un historien, qui jamais veit à roi*

Alain Chartier, *Histoire de Charles VII.*

Livre VI. Chap. 3. — 1449.

chrétien si grosse artillerie, ni si bien garnie de po teaux et toutes choses nécessaires pour approcher châteaux et villes, et grand foison de charroi à l

Enfin les hostilités recommencèrent; Charles V sieurs places et aurait pu se rendre maître de entière; mais de nouvelles négociations furent en une paix générale. Les Anglais, comptant sur u la fortune, refusèrent les conditions qu'on leur im sacrifices qu'on leur demandait; ils se montrèrent fiers et exigeants; c'était un tort. Leur domination et même dans le duché d'Aquitaine, était visiblem déclin. L'Angleterre était à la veille d'avoir la gu par suite d'un impôt onéreux et vexatoire dont frappé la ville de Londres : ses forces militaires suffisantes pour les besoins du service et de l'adm et même la force morale de l'opinion publique lu on n'avait plus de foi en la domination anglaise. stances tentèrent et réveillèrent l'ambition de Ch convoqua son conseil, et on y décida que les A rompu la trêve, il fallait recommencer la guerre et les chasser du continent. Charles réunit ses tro aux Anglais, en deux campagnes, toute la Norma

1450. Jean Chartier. *Chroniques.* — Jacq. Bouvier, *idem.*

mois d'août 1450, envoya une armée en Guienne, dres de Jean de Penthièvre, comte de Périgord, lui, comme lieutenants généraux et conseillers, bret, Charles de Culant, maréchal de France, Pot trailles, Saint-Belin, Pierre de Louvain, Joachim Jean Bureau, trésorier de France, directeur de l'a tout, six cents lances, trois mille hommes, sans archers.

Penthièvre marcha sur Bergerac, qui se soumi se rendit à Gensac, qui le reçut dans ses murs apr violent et opiniâtre. Alors il partagea son arm corps : l'un alla assiéger Sainte-Foy, qui se ren

avoir réduit Laroche-Chalais, se porta sur Saint-Émilion, Livre VI. Chap. 3. — 1450.
on et le château de Montferrand (1).
nt maître de la vallée de la Dordogne, le commandant ef détacha un petit corps qui se rendit maître de Bazas octobre; il avait à sa tête Amanieu, seigneur d'Orval, l fils du seigneur d'Albret. Enhardi par ses premiers , d'Orval, secondé par de vaillants capitaines, Robert Loup, Étienne Vignoles, Lespinasse et quelques autres, ête de six cents lances, après ses succès dans le Baza- se mit à battre le pays et poussa ses déprédations et ses sions jusque sous les murs de Bordeaux, et même à uefort. Le lendemain de la Toussaint, le maire et le naire, avec neuf ou dix mille hommes, sortirent pour les uivre, et les découvrirent dans un bois, où ils s'étaient chés. D'Orval se tint sur la défensive, tout en observant ouvements incertains de ces troupes urbaines, peu ac- mées à la discipline. L'attaque se fit sans ordre et avec ité; mais, au fort de la mêlée, les Français s'élancèrent rs retranchements avec leur ardeur habituelle, et, tom- à l'improviste sur cette milice bourgeoise peu habituée mbat, tuèrent mille huit cents Anglo-Gascons, poursui- t les fuyards jusqu'à Talence, et ramenèrent à Bazas le prisonniers qu'ils n'avaient de soldats.

Annales d'Aquitaine, de Bouchet.

s Bordelais et les Anglais, en général, étaient plongés une stupeur profonde; c'était partout l'inaction la plus lète, le silence des tombeaux! On ne songeait plus à dre la Guienne : Bordeaux n'avait qu'une faible garnison; avait que quelques soldats à Blaye, Bourg, Fronsac et lon; le reste du pays était dégarni : la conquête de la ne était chose facile. Charles VII, tout fier de ses succès

e château-fort se trouvait sur la hauteur qui sépare Bassens et Ambarès; on encore les douves et un endroit qu'on appelle la *place de Montferrand;* mais nes en ont servi à construire le château de Beauval, le bourg de Bassens et on-Blanc, qui fut commencé en 1500.

Livre VI. Chap. 3. — 1450. en Normandie, leva une nombreuse armée, qu
quatre corps, sous les ordres du célèbre Dunoi
Longueville, les comtes de Foix, de Penthièvre
gnac. Le premier corps avança sur Bordeaux, pa
et Blaye; le comte de Foix devait arriver par Da
Marsan et Bazas; le comte d'Armagnac avait s
tracé par Rions et la vallée de la Garonne; le co
1451. thièvre devait arriver par Castillon. Le roi lui-
auprès de sa personne le corps de gens d'armes
avait créé en 1439, et un nouveau corps d'in
avait formé en 1448. Entouré de ces fidèles rég
riva à Angoulême et ordonna à ses généraux d
places intermédiaires et de concentrer leurs forc
dans les environs de Bordeaux. Dunois se rendit
guyon, qui se soumit après huit jours de siég
porta toutes ses forces devant Blaye, où devait
le vicomte de Penthièvre, après la réduction
Blaye couvrait Bordeaux et offrait aux Bordel
ressources de la navigation sur la Gironde. Il y a
nison de six cents hommes, avec une grande a
vivres et de munitions. Il s'y trouvait aussi le
sous-maire de Bordeaux, messire Gadifer Chart
Gassiet, Pierre de Montferrand, commandant de
Jean Chartier, *idem*, p. 320. son frère le souldich de Latrau, le sire de Lesp
sieurs autres seigneurs du pays, accourus pour
place et tenir la ville, pendant quatre mois s'il l
qu'à ce qu'ils reçussent des secours des Anglais.

Blaye était bien défendue par le fleuve qui baig
cinq gros vaisseaux stationnaient devant la ville, p
l'importation des vivres et maintenir la navigatio
semblait fait et combiné de manière à rendre la
pugnable. Dunois tint conseil : il craignait d'éche
insista, et l'attaque fut enfin ordonnée, après av
Blayais des conditions favorables qu'ils refusèrent

, une flotille entra dans la rivière, sous les ordres de *Boursier,* et attaqua la station navale devant Blaye. oir supporté vaillamment le choc des vaisseaux fran- Bordelais se retirèrent devant des forces supérieures re, et regagnèrent avec peine leur port. Cette victoire les assiégeants; ils pressèrent le travail et proposèrent elles conditions, que les Blayais rejetèrent. Pendant s, le comte de Penthièvre et Culant, maréchal de Ja- faisaient le siége de Castillon, à la tête de trois cents leux mille francs archers et une formidable artillerie. da aux Castillonnais la faculté de sortir, corps et biens de se rendre à Bordeaux ou ailleurs, selon leur vo- enthièvre et Jalonges se dirigèrent sur Blaye, après sé Jean Bureau commandant de Castillon (1). Dunois, de les voir venir à son secours, ordonna l'assaut pour i, et, après une vigoureuse résistance, y pénétra le 21; on, qui s'était retirée dans le château, demanda à ca- e 24, et se rendit prisonnière de guerre : la défense rable; la nécessité seule dicta les dures conditions pitulation. Par un traité particulier, Pierre de Mont- commandant de Blaye, racheta sa liberté moyennant écus.

Livre VI. Chap. 3. — 1451.

Chartier, p. 222. — Monstrelet, t. 3, p. 36.

ntferrand renonçait à la domination de l'Angleterre, 'engagea à le tenir quitte de sa rançon; mais sous la qu'il mettrait au pouvoir des Français les cinq forte- n'il possédait; il lui accorda six semaines de réflexion. and accepta les offres de Dunois, qui s'empressa de e trois de ses châteaux-forts et les revenus des deux vec la promesse de lui restituer tous ses biens après tion de Bordeaux. En 1452, au mois de novembre,

re de Bureau était un petit cadet de Champagne, descendu d'un serf te de Michelet, *Histoire*, t. V, p. 225). Jean Bureau était maire de La l mourut à Paris, le 5 juillet 1463.

Livre VI. Chap. 3. — 1451.

le roi rétablit les Blayais dans l'entière jouiss
biens, de leurs antiques franchises et libertés.

De Blaye, Dunois se transporta devant Bour
importante et bien fortifiée, où commandait
Montferrand, frère du commandant de Blaye. A
de six jours, la garnison, se voyant dans l'imp
défendre, capitula le 29 mai, à des conditions a
honorables à la fois. Après un repos de quelques
laissa Bourg sous le gouvernement de Jacques c
grand-maître de l'hôtel du roi, et alla rejoind
devant le château de Fronsac, autre boulevard
Le siége commença le 2 juin. Craignant une s
delais, il envoya Chabannes avec quelques comp
dans l'Entre-deux-Mers, et chargea Bureau de
Émilion et Libourne, où commandait David Jeyk
s'acquitta de sa mission, et, dès le soir même
furent établies devant Libourne et se mirent à t
Édouard, la tour de Saint-Louis, autrement di
Guîtres, sur la porte de Périgueux et le petit f
près de l'église de Saint-Jean. Les murs furen
défendus; mais le feu de l'artillerie causa d'imm
dans la ville : les tours et les maisons furent cr
lets. Le mardi suivant, les Français envoyère
nommé Brun, leur prisonnier, avec un héraut
proposer les conditions d'une capitulation. Ar
Jeykleston fit jeter en prison le malheureux l
compagnon, comme traîtres, rebelles et espio
indigné de cette violation du droit des gens, et
leurs, par les cris de la population, qui demand
valoir le caractère sacré et inviolable de ces d
donna leur mise en liberté. Ils expliquèrent le
ditions de leur mission ; le peuple demanda à tr
jurats se rendirent avec Brun auprès de Dunc
pour rédiger le traité de capitulation, qui fut rati

Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. I, p. 74.

par le roi, à Taillebourg, en Saintonge. Saint-Émilion deux jours après, ainsi que le château de Vayres; et villes de la province, excepté Bayonne, Bordeaux et de Fronsac, se soumirent au sceptre du roi de France. crainte que les Bordelais ne songeassent à secourir qui comptait sur eux, Dunois se décida à marcher sur : la consternation se répandit de suite dans Fronsac capitale de la Guienne; par cette démarche, il pa- ction de la ville et anéantit les espérances des Fron- ne inondation survint et rendit le château inaccessi- s cette triste position, sans vivres, sans secours, sans es, la garnison demanda à capituler, et promit de se ans un délai de quinze jours. Dunois quitta Libourne, it établi, et marcha sur Bordeaux; mais les Bordelais ris la capitulation de Fronsac, et craignant qu'une plus sistance n'attirât sur leurs têtes un plus éclatant châ- députèrent vers Dunois le captal de Buch et quelques igneurs du pays, pour le prier de retarder ses opé- ontre Bordeaux jusqu'au 24 juin, et qu'alors, si le leterre ne venait pas à leur secours, ils se croiraient le leurs serments et libres de reconnaître Charles VII roi légitime. Dunois ordonna d'accueillir les députés veillance, et chargea Jean Bureau, Ogier de Brequit, Marsan, et Pothon de Saintrailles, homme prudent et expérience, Gascon, et, par conséquent, agréable ons, de les recevoir et d'entendre les raisons qu'ils donner. Lorsque Dunois eut pris connaissance du des Bordelais, il n'y vit ni profit ni honneur pour e, et rejeta, en conséquence, la demande de Bor- Le captal rentra en ville et trouva ses concitoyens s de la réponse : on appela les trois États, on délibéra eurs mesures, sans pouvoir convenir d'aucune. Enfin, pressait; Bureau parlait de ses grosses bombardes, es de ses archers; d'autres, de la destruction com-

Livre VI. Chap. 3. — 1451.

plète de la ville, et presque tous, d'une sour
comme nécessité de la position critique de la
convinrent qu'il fallait accepter les conditions
députèrent vers lui Pey-Berland, archevêque
Bertrand, seigneur de Montferrand, le seigneu
Durfort, seigneur de Duras, Lalande, seigneu
Gadifer Chartoise, maire de Bordeaux, Ber
seigneur de Rauzan, Guillaume Oderon, seig
ras, Guillaume Andrieu de Lansac, et Pierre d
etc. Ces députés convinrent, avec les trois c
Dunois, des conditions et clauses du traité, c
12 juin : *ils avaient traité au nom des trois É*
et cité de Bourdeaux et du pays du Bourdelais
de la Guyenne, étant de présent en la main
NOTE 3. *terre.* Il fut stipulé dans ce traité, qu'on tr
« qu'il sera permis aux Bordelais de donner
» au roi d'Angleterre. S'ils ne sont pas secou
D. Devienne, page 91. » du présent mois, les trois États rendront l
» deaux aux Français; et pour sûreté de leur
» livrent, dès maintenant, les villes et pla
» Rions, Saint-Macaire, Blagnac et Castillon-e
» habitants des dites places prêtèrent le ser
» au roi de France pour toujours. Lorsque le
» de Dunois, son lieutenant, fera son entrée
» jurera, sur les Évangiles et sur la Croix, de c
» viléges, franchises, libertés, lois, coutumes
» usages de Bordeaux et des Bordelais, et le r
» pour cet effet, des lettres-patentes dans la
» que faire se pourra. Si quelque seigneur ou
» refuse le serment de fidélité au roi de Fra
» libre de se retirer avec tous ses effets où b
» et les biens qu'il laissera dans le pays a
» ses plus proches héritiers. Le roi accorder
» générale à tous les habitants, et promettr

cher pour aucun fait ayant rapport à la guerre pré-e. Chaque habitant demeurera en possession de ce qu'il sait avant la reddition de la ville (1). Les Bordelais ne nt sujets à aucun nouvel impôt, sous quelque prétexte ce puisse être. Les marchands qui viendront à Bor-ıx ne paieront aucun nouveau droit. Le roi établira ssamment un Parlement, ou Cour souveraine, à Bor-ıx. Le roi ne pourra obliger aucun habitant ni aucun ıeur de faire la guerre sans son consentement et sans onner une paye convenable. On établira une Cour des ıaies à Bordeaux. Les officiers que le roi nommera régir la province, jureront, à leur réception, de main- les priviléges de la ville ! »

raité fut signé le 12 juin, par les seigneurs sus-nommés les trois plénipotentiaires de France, qui s'obligèrent, ment, au nom du roi, *de maintenir les bourgeois, mar-, manans et habitans de ladite ville et pays, en leurs ises, priviléges, libertés, statuts, lois, Coutumes, usances ıs de Bordeaux et Bordelais, Bazas et Bazadais, Agen ıais.*

aptal de Buch, chevalier de la Jarretière et des ordres et dont les ancêtres avaient toujours été attachés aux s, et qui, d'ailleurs, avait une grande partie de ses en Angleterre, refusa d'être compris dans ce traité. Il da une conférence à Dunois, et lui révéla, avec une franchise, ses sentiments; il lui exposa l'incertitude où relativement à son fils, le seigneur de Candale, qui, côté, ne savait pas s'il devait rester à Bordeaux ou son père en Angleterre. Dunois leur donna toute li-

fameux captal de Buch, parent du comte de Foix, transmit ses seigneuries t-fils, pour ne pas déroger au serment qu'il avait prêté au roi d'Angleterre. erce aussi tenait beaucoup aux Anglais; les commerçants furent découragés, nt la prospérité de la ville compromise par le triomphe des Français et la des rapports avec l'Angleterre, plusieurs d'entre eux émigrèrent dans ce

Livre VI. Chap. 3. — 1451.

berté; il consentit que, dans le cas que le cap
Foix, passât chez les Anglais, le seigneur de
un an pour prendre une détermination définitiv
le cas que lui aussi voulût s'expatrier, comme
ses biens en France appartiendraient à son fil
trois ans, et pourraient être régis, pendant sa
son oncle, le comte de Foix, qui n'avait pas le
politique.

Bertrand, seigneur de Montferrand, ne voul
s'en tenir à la lettre du traité général. On rech
mission; il était puissant, avait cinq forteresses
et se qualifiait le premier baron du Bordelais
aurait pu avoir de bons effets et trouver des im
sentit aussi à la fin à un traité tout personnel, q
de son adhésion au traité général et de son serm
tissait la jouissance de ses anciens droits, domai
Comme gage de sa fidélité au roi de France,
teau de Montferrand entre les mains des Fra
traités furent ratifiés par le roi, qui se trouvai
Jean-d'Angély.

CHAPITRE IV.

n de Fronsac. — Dunois marche vers Bordeaux. — Entrée des Français à ux. — Ils se rangent sur la place Saint-André. — Ils sont reçus dans l'église y-Berland. — Serment des officiers français. — Serment que font les Bor- d'être fidèles au roi de France. — Nouveaux impôts à Bordeaux. — Les ais mécontents. — Lesparre et quelques autres vont à Londres, pour tra- à une restauration. — Les Anglais viennent en Guienne sous les ordres de . — Ils débarquent en Médoc. — Ils marchent sur Bordeaux. — Ils y entrent ctobre 1452, etc.

délai de onze jours, stipulé dans la négociation, n'était Livre VI. — 1451.
e forme seulement; mais, pendant ce temps, Fronsac se t sans secours d'Angleterre, ouvrit ses portes aux Fran- e 15 juin; Dunois y resta jusqu'au 20, et puis marcha rdeaux à la tête de sa vaillante armée et accompagné nombreuse suite. Arrivé aux Chartrons, il rangea son en bataille, et menaça de battre la ville en brèche si en refusait ou disputait l'entrée, et fit jeter en ville *gins volants,* projectiles enflammés, qui épouvantaient bitants. Les Bordelais attendaient toujours des renforts s, qui n'arrivaient pas; mais, le 21 au soir, lorsque la llait envelopper d'un voile de ténèbres toute la nature, nt que Dunois parcourait ses lignes sur un cheval blanc, aut d'armes éleva tristement sa voix, criant au milieu rofond silence : *Secours de ceux d'Angleterre pour ceux rdeaux;* mais les rivages seuls répondirent par leur écho! ordelais se retirèrent tristes et découragés. Le principal Jean Chartier.
répondit à la dernière sommation, qu'ils étaient prêts à oir les Français. Dunois désigna pour dresser les articles capitulation, Jean Bureau, maître de l'artillerie, et Jean et, bailli de Mont-de-Marsan; les Bordelais choisirent

Livre VI. Chap. 4.

—

1451.

Monstrelet, t. 3, p. 37.

les sires de Montferrand, de Lohéac et de Lal
ciateurs, après de longs débats, fixèrent le m
24 juin, pour l'entrée des Français en ville.
de deuil pour tous les Bordelais; la tristesse
tous les fronts; tous les cœurs étaient pour le
lesquels ils avaient été liés d'intérêts et de co
tait avec une répugnance extrême qu'ils se so
domination française. Le 24, à la pointe du j
les clés à Jean Bureau, nommé maire de
Joachim Rouaut, seigneur du Bois-Ménard,
ble. Accompagnés de Thibaut de Valpargue, i
dre possession des portes et tours du Châtea
de l'Hôtel-de-Ville. A l'heure convenue, le ve
vêque de Bordeaux, Pey-Berland, suivi de
jurats et des barons du pays, alla au devan
Après eux, vint l'avant-garde, composée de d
mes, sous les ordres de Rouaut, connétable
de Toulouse; ils étaient suivis de trois cents
mandés par les maréchaux de Lohéac et de J
leur suite trois cents autres hommes d'armes,
de Nevers et d'Armagnac, et le vicomte de L
comte de Foix. Puis vinrent les archers du c
sous les ordres du seigneur de la Beissière,
mille archers, ayant en tête le comte de La

Après eux, on vit avancer quelques mem
royal : l'évêque d'Alet, Bernard Gui, archid
l'évêque de Langres, conseiller d'État, le c
Marche et plusieurs secrétaires du roi, suivis
mite, prévôt des maréchaux, escorté de ses se
de plusieurs hérauts, de quatre trompettes,
leur cotte d'armes, et faisant retentir leurs br
d'un bout de ville à l'autre.

Ensuite, on vit s'avancer lentement une ha
conduite par un page, couverte d'un drap de

de fleurs de lis d'or. A côté de cette élégante mon- Livre VI. Chap. 4. — 1451.
ient deux archers, revêtus de la livrée du roi;
qui était d'un velours azuré, se voyait un coffre
les grands sceaux de Sa Majesté.
auchait Des Ursins, grand-chancelier de France,
corselet d'acier, sous une jaquette de velours
ait suivi par Pothon de Saintrailles, grand-écuyer
é sur un beau coursier couvert de drap de soie,
a main une des bannières royales, ayant à son
de Montaigu, son neveu, qui en portait une au-
çaient de quelques pas le lieutenant du roi, Du-
sur un beau cheval blanc élégamment capara-
lours bleu et étincelant de riches broderies et
lorures; *voulant montrer,* dit une Chronique, *par
ilitaire, que la dignité de chancelier n'est point
e à la robe longue.*
venaient les comtes d'Angoulême, de Clermont,
, avec leurs pages en grande tenue et beaucoup
moins célèbres. Puis, défilait Jacques de Cha-
re de l'hôtel du roi, avec quinze cents hommes
vis de cinq cent cinquante lances, ayant à leurs
i de Saint-Melin. Enfin, venait l'arrière-garde,
la suite du connétable, des gens d'armes et archers
e Saintrailles. Jamais cortége plus beau n'avait
les rues de Bordeaux; mais jamais ville n'a été
que Bordeaux, lorsqu'il fallait devenir française.
ait le déclin du commerce, l'accroissement des
oug plus lourd, plus vexatoire que celui de l'An-
tenait à ce que Bordeaux fût la capitale de la
rendez-vous des riches, le centre des affaires, le
nt fleurir les sciences et les beaux arts; on tenait
pouvait plus être; car Paris devait absorber Bor-
couronne d'Éléonore ne devait être qu'un dia-
s attaché à la couronne de France.

Livre VI. Chap. 4.

1451.

Tous ces corps allèrent se ranger sur la
André : Dunois et tous les seigneurs de sa sui
terre à la porte de la cathédrale, où l'arche
pontificaux, à la tête de son clergé, vint les
avoir encensé le représentant du roi, lui av
croix et un reliquaire qui contenait une pa
Saint-André, il le harangua et le conduisit
maître-autel, où il fit sa prière à côté de l
prière finie, le prélat le conduisit sur un écha
décoré, où, en présence de tout le monde, i
missel, et lui fit jurer, à lui et aux autres s
roi les maintiendrait et les garderait toujou
chises, priviléges et libertés anciennes et acc
bien et loyalement ils en feraient leur devoi
tout leur pouvoir. Alors l'archevêque et tous
avaient suivi le drapeau britannique, à l'ex
de Buch, jurèrent, avec les notables de la v
jours bons, vrais et loyaux sujets du roi d
obéissant et à sa couronne, et nommément
nauté. La foule, témoin de cette scène imp
la religion prêtait une solennité prestigieus
mains comme pour faire le même serment,
voûte de la vaste basilique des cris mille foi
Noël! Pey-Berland entonna le *Veni Creato*
grand'messe, qui fut suivie du *Te Deum*, pe
les cloches, mises en branle à la fois, appre
habitants de la campagne l'étrange nouvel
appartenait à la France ! Dunois fit arborer
Saint-Éloi l'une des bannières armoriées de s
fut portée au château de l'Ombrière, où
chancelier de France, le grand-maître d'hôt
ques autres officiers, demeurèrent à l'église
serment d'Olivier de Cotivi, nouveau séné
Après qu'on eut fait lecture de ses lettres

Chartier, p. 463.

Jacq. du Clerc, page 24.

par serment, entre les mains du chancelier, *que yalement il tiendrait les juridictions, et ferait justice petits comme aux grands, et au pauvre comme au t en ladite ville et cité de Bordeaux, comme en icelui uché de Guienne.* Alors le chancelier ordonna *que ît à lui obéir, comme en la propre personne du roi, concernant son dit office.* Livre VI. Chap. 4. 1451.

crut devoir garder de grands ménagements envers bordelais, et recommanda à ses troupes la disci-lus sévère. Il fit publier au son de trompe une dé-resse *de ne rien prendre chez son hôte, ou ailleurs, ayer la valeur.* Le peuple se rassura contre toute illage, et d'autant plus vite, que, le même jour, un ant contrevenu à l'ordre du général en chef, fut suite sans autre forme de procès. La confiance se et, après quinze jours de séjour parmi les Bordelais, calme, au moins apparent, de la ville, il nomma le Clermont gouverneur de la province. Désireux de les Gascons, et éloigné, d'ailleurs, d'effaroucher leur ilité nationale, il ne laissa que peu de troupes à , et alla, avec les autres, réduire Bayonne, la seule refusât encore de se donner à la France. Bayonne le 20 août; les Anglais n'eurent plus rien en France is : c'en était encore trop!

rdelais s'estimaient heureux d'avoir passé la grande ne révolution; mais leur bonheur ne devait pas du-commerce n'allait pas, et, cependant, le commerce vie de Bordeaux. Les premiers beaux jours de la ion furent suivis bientôt d'autres moins agréables; les nents de Dunois firent place aux exigences des agents litiques que lui. Les Anglais les charmaient par les nots de franchise et de liberté; les Français en par-oins et se faisaient beaucoup moins estimer et aimer le.

Livre VI. Chap. 4. — 1451.

On envoya des députés à Taillebourg
supplier de ratifier la convention. Le
accorda diverses grâces à la ville. Il ma
Saint-André dans son ancien droit de
monnaie royale, et dispensa à l'avenir l'
deaux, les suffragants et les abbés de la
gation qu'on leur avait imposée d'aller r
l'investiture des mains du roi. Bourg, Sa
Bayonne, furent unis irrévocablement ce
maine.

Ordonnance XVI, page 169.

Tout semblait bien; mais l'une des pl
chises des Gascons, c'était de ne pouvoir
consentement. Un embarras financier arr
les *gouverneurs des finances* du roi voul
Guienne un des impôts de la France, et
dépendait d'eux pour obtenir le consentem
afin d'établir en Guienne la *taille des gens*
et les subsides. Alarmés de cette tentative
États répondirent qu'ils n'avaient pas besoi
et que la ville et le pays sauraient se gard
surcroît de dépense. Les officiers royaux
1452. perception illégale de l'impôt commença au
mures d'une population blessée dans ses in
léges : tous les jours on voyait de nouvelle
à leurs droits municipaux; tous les jours qu
du despotisme royal. La liberté de l'Angle
pouvoir pas s'acclimater en France; les ins
quaient, qui pussent sympathiser avec elle.
mirent à dire qu'il fallait faire une nouvell
rendre Bordeaux à ses anciens maîtres.
populaires, dit Chartier, *étaient toujours con*
ronne de France ; ils voulaient secouer le jo

Th. Bazin, t. 1er, p. 258. — Jean Chartier, *Histoire de Charles XII.*

Ils s'y décidèrent d'autant plus vite, qu'ils
que le sénéchal des Français n'avait pas fa

e les sénéchaux anglais, et qu'il ne s'était pas engagé, les autres, à respecter les franchises, priviléges et s de la cité. Avant de rien faire contre le nouveau ils résolurent d'envoyer des députés au roi, à Bour- ır qu'il fît exécuter lés promesses de Dunois et qu'il r la perception illégale d'un impôt non consenti par . La réponse du roi ne fut pas satisfaisante; l'irrita- int extrême; les sympathies des temps passés se ré- t avec la haine des temps modernes, et notre ville, mment française, voulut, par aversion pour l'abso- des princes français, redevenir anglaise. Des conspi- s'ourdirent en septembre pour s'affranchir du joug table du roi de France et pour rappeler les Anglais. de ce complot, se trouvaient les seigneurs de Mont- de Langoiran, de Rauzan, de Duras, d'Anglade, de e, le *souldich* de Latrau, Pierre Montferrand, qui ousé une fille naturelle du duc de Bedford, le sous- e Bordeaux et le doyen de Saint-Seurin. Il existait e correspondance secrète entre Lesparre, Montferrand ptal de Buch, qui était à Londres; ils lui dépeignaient pays, la situation des affaires et l'agitation des esprits; ent par s'y rendre eux-mêmes, sous prétexte d'inté- ticuliers, et ils exagérèrent les souffrances des Bor- écrasés par les impôts, les gabelles, tailles et male- toute sorte; ils assurèrent au roi qu'il était facile de les Français de la Guienne, et qu'un léger secours, par l'antipathie du peuple, ramènerait sous son scep- opulation de Bordeaux, qui lui était dévouée. Les sei- étaient plus libres autrefois que sous les rois de France: lais leur donnaient des pouvoirs étendus; ils étaient ns du peuple. Le roi d'Angleterre fermait les yeux sur orts; il avait besoin de leur service et de leur coopé- Son éloignement leur inspirait peu de crainte pour xactions, peu de respect pour les ordonnances qui les

Livre VI. Chap. 4. — 1452.

contrariaient. Il n'en était plus de même sous l
il était plus près d'eux. Nourris dans la licen
quelque sorte, de leur liberté, dans un pay
gouverné en despotes, la révolution imposa à
contrôle salutaire ; ils furent obligés de se cour
du roi de France, ennemi de la licence. C'étai
gueil de ces fiers barons : l'ancien régime leur c
Il fallut secouer le nouveau joug et redeve
leur côté, les Anglais étant enchantés de ce
on convoqua le grand conseil ; et après que
tions, on arrêta une expédition en Guienne, d
dement serait confié au vieux et vaillant génér
de Shrewsbury.

Le brave Talbot, malgré ses quatre-vingts
commandement de l'expédition. Lesparre et
vancèrent pour préparer le peuple au retour
maîtres, et, le 18 octobre, le vieux général s
sept mille hommes, et fut suivi de près par s
de Lille, le bâtard de Sommerset, le seigneur
quatre-vingts vaisseaux chargés de farines et
lées. Talbot devança l'escadre, et, comptant
les autres seigneurs bordelais, débarqua seule
hommes, le 21, sur la côte du Médoc, près d
les terres du seigneur de Lesparre, qui était
spiration anti-française. Ayant réduit Caste
villes, châteaux et villages du pays, il march
quefort, et, de là, sur Bordeaux. La nouvelle
jeta la ville dans une consternation profonde : on
réaction, on désirait un changement, on voul
sans savoir ce qui pourrait en résulter ; mais,
craignait que les Anglais ne se vengeassent sur
fidèles à leurs serments. Les Français tremblai
de leurs ennemis ; les bourgeois étaient divisés d
compte : les uns voulaient qu'on les laissât part

es désiraient les garder prisonniers. Sur ces entre- Talbot, après deux jours de marche, à la tête de sa rmée, arriva en vue de la ville, et prit ses positions siége. Voyant toute résistance inutile, on lui ouvrit es, le 23, et Bordeaux et les Bordelais saluèrent de la bannière du roi d'Angleterre (1). Les Français et de partie de la garnison restèrent prisonniers de guerre. es villes se rendirent de suite; mais La Réole seule resta roi de France, qui, plus tard, en raison de sa fidélité, lui la faveur de porter dans son écusson trois fleurs de lis (2). evienne affirme que Bordeaux ouvrit ses portes aux et qu'une partie de la garnison se constitua prison- eaurein le nie, et affirme que Talbot en a fait le ais quel était donc ce siége? Talbot arriva en Médoc tobre; il fallait au moins deux jours de marche pour à Bordeaux, et tous les historiens s'accordent à dire ntra le 23. Comment donc peut-on dire que Talbot a ége de Bordeaux? Il n'en avait pas le temps; il ne fit ndre ses positions et toutes les mesures nécessaires ge en règle. On lui ouvrit les portes de la ville, et t aussi publier au son de trompe que tout homme qui é fidélité au roi des Français ne pourrait faire ni re- sonnier aucun des soldats français demeurant en ville, etenir de ce qui leur appartenait (3). Malgré cette dé-

Livre VI. Chap. 1. — 1423.

Page 95.

Variétés bordelaises, tome 3, p. 355.

ble et poyssant senhor Mossen Johan de Cherosbery, senhor de Talbot, assitiada la deyta ciutad de Bordeu ab sa grande armada et companhia et da, etc., etc. (*Charte du 4 février 1452*).

XVIII, par lettres-patentes du 13 avril 1824, confirma ces armoiries de *Elles sont d'azur, à une porte de ville, flanquées de deux grosses tours sommées de deux autres tours de même; le tout maçonné de sable et e trois fleurs de lis, rangées en chef, avec la légende :* URBS REGULA QUITANIÆ.

la deyta sa intrada, et la deyta reduction, ed aya feyt cridar et notificar qui agossa feyt lo segrament aux Frances, no agossa à prene, ne retenir eces, ni ne los poscosse prene à prisonneys, ne deguns de lors bens re- (*Charte du 4 Février 1452*, citée par Baurein, tome III.)

Livre VI.
Chap. 4.
—
1452.

fense, Arnaud Bec, de concert avec Berthal
et un autre écuyer anglais, Louis de Bertha
sonniers Olivier de Coëtivy, sénéchal de Guie
Français, le seigneur de Messignac. Talbot
porter l'affaire devant lui; et, sachant qu'ils
dans l'espoir d'avoir quelques écus de leur p
ou quelque rétribution des Anglais, Talbot l
dre qu'ils n'avaient aucun droit à faire des pri
n'appartenant qu'à lui seul; de plus, que la r
avait payée devait aussi lui être remise com
du roi d'Angleterre. Talbot agit ainsi contre
chez lui prisonniers Coëtivy et le sous-maire;
saurait en conclure, contre D. Devienne, q
garnison n'avait pas été faite prisonnière par
investi de l'autorité suprême, que Bec avait
lation de la défense formelle du commandan

CHAPITRE V.

**l se prépare à la guerre. — Il recrute des forces. — Ses généraux pren-
isac. — Lui-même vient à Lusignan. — Il tient conseil. — On attaque
. — Talbot en est prévenu. — Il va à Libourne. — Il arrive la nuit à
. — Il s'empare de l'ancienne Abbaye. — Il apprend que les Français
it. — Il veut les poursuivre. — Combat. — Les Anglais battus. — Talbot
ls meurent à côté l'un de l'autre. — Le cadavre de Talbot est découvert.
transporté plus tard en Angleterre. — Son épitaphe. — Saint-Émilion et
e se rendent, etc., etc., etc.**

es VII apprend avec chagrin, à Lyon, la révolte de Livre VI. — 1452.
ıx; il convoque son conseil, se détermine à en finir
s Anglais en Guienne et à donner aux Bordelais un
e de la vengeance qui attend le parjure et l'infidé-
charge le maréchal de Jalonges, le sire d'Orval (d'Al-
Joachim Rouhault, avec six cents lances et quelques
d'archers, d'arrêter le progrès des Anglais. Ils arri-
p tard; le mal était consommé. Après une insurrection
ime, si générale et si simultanée, les Gascons savaient
pouvaient compter sur la clémence du roi de France,
fallait, par conséquent, se défendre jusqu'à la dernière
ité. La réduction de la Guienne était donc devenue
ficile que la première fois. Charles s'en doutait bien.
tout l'hiver à faire ses préparatifs, appela auprès de
s ses vassaux et amis, et donna ordre qu'on réunît
côtes de la Gascogne tous les vaisseaux de la Nor-
et du Poitou pour renforcer la flotte de la Bretagne 1453.
défendre aux Anglais l'entrée de la Gironde. Il quitta, Jean Chartier, *ut suprà*, 262, et Monstrelet, III. — J. Du Clercq, tome 3, liv. III.
s de juin, le château de Lusignan, où il s'était arrêté,
rendit à Saint-Jean-d'Angély, après avoir chargé le
de Penthièvre et Jacques de Chabannes de réduire

Livre VI.
Chap. 5.
—
1453.

Chalais. Ces capitaines s'acquittèrent avec
mission; la ville fut prise, le 7 juin, après
résistance : les Gascons, pris les armes à la m
pités et les Anglais mis à rançon. Ce premie
les autres généraux : Louis de Beaumont,
Baissière et quelques autres officiers, avec un
six cents combattants, allèrent assiéger Gens
ces deux places, après deux jours de résista
par composition, sous la condition que la ga
bitants auraient la vie sauve. Le roi, indé
suite marcher sur Bordeaux, foyer de tous l
conseil : les uns opinèrent pour, les autres co
Bureau fit observer qu'il serait plus sage, pl
moins difficile de se rendre maître des deux
ronne, de réduire les petites villes voisines,
communication entre les campagnes et la
priver ainsi les Bordelais de tout renfort et d
provisions pour les hommes et les chevaux
politique et imprudent d'attaquer une gra
Bordeaux, défendue par une armée anglaise
guère par quatre-vingts vaisseaux qui e
port. Cette opinion prévalut dans le conseil
qu'il fallait commencer par Castillon. Burea
compte de Nevers s'y rendent à la tête de q
mes; les archers du comte de Castres étaien
Louis du Puch, sénéchal de la Marche, et G
sac. Ces troupes campent dans la plaine de
rent d'une métairie, autour de laquelle ils
où Bureau devait faire manœuvrer l'artiller
hommes. Environ huit cents archers vont s
vieille abbaye, sous les ordres de Rouhault,
nent prêts à foudroyer la place. Les Castillo
alarmés de ce grand déploiement de force
écrivent à Bordeaux et demandent des se

Livre VI. Chap. 5.

1453.

se réunit et presse Talbot d'envoyer un détachement à
n; les Bordelais lui rappellent ses promesses, comment
quoi ils s'étaient rendus à lui, et insistent pour que les
soient secourus. Le vieux Talbot écoute froidement ces
tions, inspirées, selon lui, par la peur, et répond : « Lais-
s venir encore plus près de nous; soyez sûrs qu'au
r de Dieu j'accompliray ma promesse, quand je verray
e temps et l'heure y sera propice. » Cette froide in-
ce, ce stoïcisme militaire, indigne les Bordelais; ils
rent, se croient perdus et parlent de se révolter. Talbot
d avec peine, et se rend enfin aux justes exigences
révoyance populaire. Il fait appeler à Bordeaux les
des villes voisines; et, les réunissant avec la garnison
eaux, en compose une armée de huit ou dix mille
ants, et part avec eux le lundi suivant, jour de Sainte-
Magdeleine, pour Libourne. Voulant prévenir secrète-
s Castillonnais de son arrivée, et connaître d'avance les
t les positions des assiégeants, il envoie des espions,
de lui rapporter les renseignements les plus circon-
, et de dire au commandant de Castillon de se tenir
lendemain matin à faire une sortie, pendant que lui,
s troupes, tomberait sur le derrière de l'ennemi, qui
attendait pas. Heureux de cette bonne nouvelle, les
nnais saluent avec joie l'aurore de ce beau jour, bé-
Talbot, jurent tous de seconder ce brave ou de mourir
i. Talbot part la nuit, et arrive sans bruit dans un bois,
e l'ancienne Abbaye (1), occupée par les archers d'An-
de Berry, sous les ordres de Pierre de Beauval, sei-
de Baissière, lieutenant de Charles d'Anjou, comte du
Cette abbaye dominait la ville : la position en était
il importait beaucoup au succès des Anglais qu'elle fût
pouvoir. On se décide à l'attaquer le lendemain matin

(1) ...te Abbaye était aux portes de la ville; il n'en existe plus de vestiges. C'est
...ui un faubourg, sur la route de Sainte-Foy.

Livre VI. Chap. 5. — 1453.

(mardi). A l'aube du jour, les Anglais pous
s'élançant hors du bois, courent vers la viei
Français s'arment à la hâte, et persuadés qu
tairie qu'on avait attaquée, se précipitent
ils croient leur présence nécessaire; mais har
pressés par l'ennemi de toutes parts, ils se retir
se défendant avec valeur. Beauval et Rouhau
se battent en héros; ils voient à la première
tilshommes tués à leurs côtés; Rouhault, ren
fois de son cheval et blessé, se replace en sel
vaillants soldats au camp retranché, à traver
de cadavres qui gisent sur le sol ensanglan
s'emparent de l'abbaye; ils y trouvent des cu
défoncent, et les laissent, par malheur, à la
soldats.

Cette affaire eut lieu à la pointe du jour,
joyeux, se préparait à entendre la messe en ac
mais au moment où son chapelain va mont
espion arrive à sa porte, et s'écrie : « Monseig
» çais abandonnent le parc et s'enfuient; il e
» mais, si vous voulez accomplir votre prom
enivré des succès de la matinée, sort à la hât
val, enflamme l'audace de ses guerriers déjà
le vin, et va prouver aux Bordelais qu'il veut
les Français. On applaudit à sa résolution; il
clamations des officiers et des soldats : « Jam
» messe, ou aujourd'huy j'auray rué sur la
» Français estant en ce parc icy devant moi.

Mathieu de Coucy, page 645.

Revenus de leur première frayeur, les Fr
sent à recevoir l'ennemi, et dirigent leur a
menacé. Les Anglais arrivent en belle ordonna
et clairons sonnants, et criant avec force :
George, Saint-George, Talbot! Arrivés en
chement, ils ne voient rien de décourageant,

tour que quelques voix qui se perdent, sans échos, dans
ain. Ils se croyaient sûrs du succès; mais l'inaction des
s, le silence de leur camp et leur attitude assurée,
bien faits pour faire réfléchir Talbot; il n'en fit rien :
fatale des Anglais était arrivée; la Providence voulait
entrassent dans leur île, et que les Français, comme
n, fussent enfin maîtres chez eux. Dans ce moment,
ier, qui avait plus d'expérience que les autres, s'ap-
de Talbot, et lui dit : « Monseigneur, mon avis serait
vous retournassiez; car vous pouvez bien découvrir
e rapport qui vous a été fait n'est pas véritable. Vous
z leur camp et leur conduite; vous n'y gagnerez rien
fois. » Indigné de ce propos décourageant, le vieux
e regarda, et, pour toute réponse, lui asséna au front
d'épée dont il mourut. Il semblait à Talbot que les
s ne voulaient que se rendre; il était encore aveuglé
r fuite dans la matinée. Il ordonne à un soldat d'aller
r sa bannière à l'un des pieux de la porte de retran-
t; le soldat obéit; mais il tombe mort et roule avec
ière dans le fossé. D'autres le remplacent et éprou-
même sort. Alors cinq ou six cents courent en avant
pour venger leurs camarades; mais ils ne courent
mort! L'artillerie moissonne ceux qui les suivent; le
vif et meurtrier. Talbot s'aperçoit enfin que la fortune
nne son drapeau et que le triomphe qu'il prévoyait
qu'une défaite très-probable ; le désordre se met dans
gs; le vin avait fait tourner les têtes, la peur avait
es cœurs; alors les Français s'élancent hors de leurs
nements et tombent à l'improviste sur ces troupes en
e; c'est un pêle-mêle affreux, un carnage épouvanta-
lbot tombe à terre ayant la cuisse fracassée par un
de couleuvrine, qui tua la haquenée; insensible à ses
souffrances, il n'élève la voix que pour exciter ses
amis au combat et pour ranimer leur courage.

Livre VI. Chap. 5. — 1453.

Son fils le couvrait de son corps et s'interp
ment entre son père et la mort. Le vieux gén
sur le gazon et fait repousser les assaillants;
fils de se retirer; mais le fils s'obstine à cou
au même instant voit un soldat français qui
gue dans le corps du magnanime capitaine
pour le soutenir et venger sa mort; mais, a
il reçoit lui-même un coup fatal, qui l'étend
corps de son père (1). Plusieurs chevaliers a
sacrés dans le même endroit, et plus de qua
anglais et gascons jonchent le champ de bat
çais firent deux cents prisonniers, les autr
dans le bois : un grand nombre s'échappa d
dogne; mais la plupart des survivants se diri
dre vers Bordeaux. Jean de Foix, les seign
rand et d'Anglade, se retirèrent avec mille
château de Castillon. Le seigneur de Lesparr
de la conspiration anti-française, fut assez h
voir arriver sans danger à Bordeaux.

Dans ce moment, la mort de Talbot fut
une perte immense; c'était un général sa
expérimenté. La domination anglaise agon
temps; elle mourut avec Talbot dans les pla
la Guienne, depuis lors, est redevenue fra
de Penthièvre poursuivit des bandes de fuya
Émilion et en tua près de quatre cents; la
teau, qui se composait de mille cinq cents h
à discrétion et resta prisonnière de guerre a
de Latrau, d'Anglade, Jean de Foix, comte

Le P. Anselme, *Histoire générale*, tome II, ch. 7.

(1) La mort glorieuse du jeune Talbot, qui voulait mourir
spira à Shakespeare ces vers, qui ont scellé l'immortalité d

Come, side by side, together live and die,
And soul with soul, from France, to Heave
(*Tragédie d'He*

1453.

et vicomte de Castillon, etc., etc. Ils se mirent en du roi; Chabannes et Beauval moururent de leurs quelque temps après : le premier fut enterré, le re, dans l'église des Augustins, à Bordeaux; le roi e second, quelques jours avant sa mort, d'une partie gneurie de Montferrand.

uvelles parvinrent bien vite à Bordeaux et y répan- e consternation générale; les Français, au contraire, issaient de leur succès et contenaient difficilement Talbot, qui, depuis quarante ans, passait pour un des la France, leur inspirait tant de peur, qu'ils ne t pas encore le croire mort; ils craignaient que ce as vrai, tant ils le désiraient : les uns le croyaient ır Bordeaux; les autres affirmaient qu'il avait été é; enfin, on ordonna des recherches pour s'assurer parmi les morts qui jonchaient le champ de ba- trouva le cadavre d'un vieillard, qu'on prenait pour Talbot; comme il était horriblement défiguré, l'in- subsistait toujours. Le lendemain, des parlementaires u camp et demandèrent la liberté de chercher parmi le corps du regrettable Talbot. « Si vous le voyiez, t-on, le reconnaîtriez-vous?—Ils répondirent, oui. » ur montrant le cadavre, on leur dit : « Voyez, est-ce e maître? » L'officier le regarda avec étonnement; et ssant un peu le corps, défiguré par ses blessures et il tomba à genoux; et introduisant son doigt dans sa chercha à s'assurer s'il n'y manquait pas une dent qu'à sa connaissance Talbot avait récemment perdue. t la place vide, il le baisa à la bouche, et s'écria : gneur, Monseigneur, mon maître, ce estes-vous? Je Dieu qu'il vous pardonne vos méfaits; j'ay esté vostre d'armes quarante ans ou plus, il est temps que je rende. » Ce malheureux Anglais poussait des cris , des lamentations plaintives, pendant qu'un torrent

Livre VI. Chap. 5.

—

1453.

de larmes tombait sur le cadavre, qu'elles a
quitta sa cotte d'armes pour en revêtir so
abîmé dans sa douleur auprès des deux mo
provisoirement dans le lieu même, dans l
ou Coly ; mais les deux corps furent transp
Angleterre et enterrés à Whitechurch (1).

On érigea plus tard, sur le lieu même, u
le nom de Notre-Dame-de-Colle ; c'était u
faits d'armes de notre histoire. Avant la pre
on y allait en pèlerinage, en procession et e
de l'Assomption, selon les désirs de Charles
de la victoire qui expulsa les Anglais du c
dit la France maîtresse chez elle (2).

Saint-Émilion, découragé par la défaite
résista pas longtemps ; le roi reçut les habi
et bonne grâce. Fronsac résistait toujours,
se défendre. Libourne tenait encore, et la
n'avait pas ralenti le courage du peuple. Le
vant les portes fermées, ravagèrent la ban
l'antique château de Condate, la prison de
maison de plaisance des princes anglais ; en
voyant que leurs propriétés étaient dévasté
ruinée, demandèrent à capituler, contraire
la garnison, qui était anglaise ; tout ce qu
c'était le maintien du traité de 1451. Le com
les maréchaux de Lohéac et de Jalonges, ac
ditions proposées ; les Anglais se retirèrent

(1) Sur sa tombe, à Whitechurch, on grava cette épit
*prænobilis D. Joan Talbot, quondam comitis Salopiæ, Dom
minal, D. Verden, D. Strange, D. Blackmerc et marescal
bello apud Burdeaux, VII Julii* 1453. Il y a ici une erreur
7 juillet qu'eut lieu la bataille de Castillon.

(2) L'endroit de la plaine où cette bataille fut livrée es
ville. La chapelle n'existe plus depuis 1793 ; on n'y voit que
res, parmi lesquelles une en forme de croix.

ui entrèrent à leur place et confièrent à la garde de de Bordes, maire de Libourne, les seigneurs de Mont- et d'Anglade, et quelques autres, qui avaient été faits iers à Castillon (1).

ne voit pas dans le nombre des places révoltées la ville de Bourg, quoique à ce peu considérable de Bordeaux. Ce fut peut-être en considération de , qu'on lui permit plus tard de porter les armes en plein, avec deux lions ort, privilége unique et honorable dont cette ville jouit encore.

(Note de D. Devienne.)

Livre VI. Chap. 6. — 1453.

Anglais à rançon, en *payant finance* comme p
permettre aux Bordelais et autres de se reti
du roi. Charles, qui désirait aller vite à Bor
Cadillac le 18 juillet; il accepta ces condition
représailles, fit pendre Gaillardet, qui com
teau.

Toutes les petites villes du pays se soum
du roi de France, dans le mois d'octobre, e
et Lesparre, qui appartenaient aux deux ch
ration anglo-gasconne. Le comte de Clermon
let, par ordre du roi, soumettre Castelna
envoyé réduire Blanquefort; ces deux villes
roi de France aux mêmes conditions que Ca
les, en se retirant de cette dernière ville, al
Macaire. D'Albret mit le siége devant Lango
toutes ces places se rendirent. L'histoire
Bourg; il est probable que cette ville soit
France, et que ce soit en récompense de sa f
Page 57, note. lui ait permis, comme nous l'avons fait obs
de porter, par un insigne privilége, l'écu de
avec deux lions pour support.

Alarmés des triomphes successifs des Fran
justement la vengeance du roi, les Borde
le désir d'entrer en pourparler, et, pour c
dèrent un sauf-conduit pour leurs députés.
désir, et le grand conseil fut convoqué pour
putés. On désigna cent personnages les plus
ville et du pays, choisis parmi les nobles, le
les bourgeois, ayant à leur tête le vénérable
Berland, aussi compromis lui-même que les
rent tous pour Montferrand, où était le roi;
sence, ils se jetèrent à ses genoux, implorè
pour eux et pour leurs concitoyens, disant
prêts à lui rendre la ville, sans autre condi

1453.

er saufs leurs biens et leurs vies. Le roi, peu touché de ère et de leur attitude de suppliants, les écouta avec et répondit ainsi, avec un ton de voix fortement ac- « Si n'avez charge d'autrement parler, vous avez de venir devers nous et de vous en retourner; vous z dresser le chemin de votre retour, quand bon vous era, car de la requête que vous nous faites, nous ne rien, attendu les grandes fautes que par ci-devant avons trouvées en vous, et c'est notre intention, à l'aide re Créateur, d'avoir la ville, tous ceux qui sont de- et leurs biens à notre plaisir et volonté, pour de leurs prendre punition, selon ce qu'ils ont offensé, pour été, contre leurs serments et féautés à nous faits par ant, en telle manière, que ce sera exemple aux autres moire aux temps à venir. »

oyés de cette réponse toute sèche et décourageante les députés allaient se retirer, lorsque Jean Bureau criant tout haut pour être bien entendu : « Sire, je de faire le tour de la ville; j'ai regardé et visité au- u'il m'a été possible les lieux les plus convenables établir votre artillerie, et si votre bon plaisir est, je promets, et sur ma vie, qu'en peu de temps je vous ai la ville toute détruite et ravagée par vos engins s, en telle manière que ceux qui s'y trouvent ne it où se mettre, et que vous les aurez à votre bon et volonté. » Le roi lui dit de se hâter, que son était de ne pas partir sans avoir remis Bordeaux obéissance.

éputés se retirèrent tristes et affligés; et arrivés à x, où le peuple les attendait avec anxiété, ils firent ort détaillé sur tout ce qu'ils avaient vu et entendu, dispositions du roi et les préparatifs qu'on faisait pour la ville par terre et par eau. Des hauteurs de Lor- s avaient aperçu, plus loin que le bassin de Montfer-

Livre VI. Chap. 6. 1453.

conclure, et rentrèrent en ville, au couche
un sauf-conduit pour retourner le lundi sui

Au jour fixé, Camus revint à Lormont av
gneurs et notables de la ville; plusieurs pr
faites de part et d'autre. Les Bordelais se vo
Français le savaient et ne cédaient pas. Enfi
bornèrent à demander une amnistie général
tants, déclarant en même temps qu'ils étaien
à leurs libertés et priviléges, et à payer, p
guerre, 100,000 écus. Les commissaires se r
rables et exigèrent qu'on payât 100,000 m
servant en outre au choix du roi vingt indiv
du pays auxquels Sa Majesté infligerait le jus
méritaient par leur trahison et leur rébellion
geance ne se décéla ici que trop; les député
gnés, se retirèrent, décidés à s'ensevelir s
leur ville. Cette résolution parut trop déses
on décida enfin qu'il fallait se confier à la b
la députation se rendrait auprès de lui, le 9
ferrand. En effet, le chevalier Camus s'y rendi
tant nobles que bourgeois, anglais et gascons
lit avec bonté, en présence de toute sa cou
portant la parole, lui dit : « Sire, je viens de
» amène ces chevaliers, écuyers et bourgeois
» deaux, vous suppliant qu'il vous plaise qu
» l'offense qu'ils ont faite et commise enve
» donner abolition de corps et de biens, m
» bles, et ils renonceront à tous priviléges;
» lerai et mettrai en votre obéissance ladi
» Bordeaux, et, outre plus, ils vous donner
» et si pourrez toujours bien prendre et ti
» vous plaira, et, pour Dieu, ayez pitié et

Ce discours fini, les députés se retirèren
chambre, pendant que le roi délibérait en c

faire dans ces circonstances. On lui représenta la ma-
pidémique qui ravageait ses troupes, et le danger de
plus longtemps dans le pays; on lui fit entrevoir la
lité de voir arriver les Anglais au secours des assiégés et
que l'acceptation des propositions des Bordelais aurait
prit public, puisqu'elles n'étaient qu'un appel à sa clé-
et à la bonté de son cœur; on lui dit que tous les ha-
n'étaient pas coupables; qu'il n'y en avait tout au plus
vingtaine, et que, quant à ces vingt individus, il conve-
e le roi se réservât leur châtiment. Le roi reconnut la
de ces observations, et, accédant à un traité rédigé
e sur ces bases, le fit notifier, par un des conseillers,
putation. On reçut avec reconnaissance cette notifi-
mais les députés demandèrent avec instance la modi-
de la clause qui concernait le traitement inconnu
roi voulait se réserver pour vingt de leurs conci-
; ils firent observer que cette menace, dont ils ne
saient pas les objets directs, ne permettait plus à au-
ux de se croire en sûreté; que c'était l'épée de Damo-
spendue toujours au-dessus de leurs têtes. Enfin,
e longs pourparlers, il fut convenu que la peine de
e serait pas prononcée contre eux; que le roi ne ferait
nnir à perpétuité de la France ceux d'entre eux dont il
us particulièrement lieu de se plaindre. Les seigneurs
arre, de Duras, de Latrau et de Rauzan en furent les
aux. Il fut stipulé aussi que les Anglais sortiraient de
nne et de la France, mais avec la faculté de disposer
gré de leurs meubles et immeubles.

aité fut communiqué au conseil de Bordeaux, et ra-
12 octobre 1453 : les Bordelais s'engagèrent à livrer
le 14, et donnèrent en garantie douze ôtages, six
et six Anglais. On livra réellement ce jour-là les
mais quelques difficultés s'étant présentées pour la red-
éfinitive de la ville, elle fut renvoyée au 19 du même

Livre VI. Chap. 6. — 1453.

J. Chartier, *suprà.* — E. de Belleforest, t. II, liv. V. NOTE 4.

Livre VI. Chap. 6. — 1453.

mois. Ce jour-là, le commissaire, Thibault
entra en ville et arbora l'étendard royal sur t
Les habitants, se croyant humiliés, se renferm
la ville était devenue une solitude, et le trio
çais en Guienne semblait aux Bordelais le s
nationalité.

Le roi donna un écu à tous les soldats a
ayant accordé la liberté, les fit conduire, sou
sûreté, dans le pays appartenant aux Angla
flotte au roi : les troupes furent accueillies ave
mais on demanda que les francs-archers, d
la licence et l'indiscipline, fussent éloignés d
envoya à Libourne. Les haines politiques f
pendant longtemps une réaction et de grave
Bordelais essayèrent de s'y soustraire par l'
partit un si grand nombre, que, pendant p
Bordeaux resta presque dépeuplé et sans
Anglais emportèrent avec eux tous les pap
les titres, les documents utiles, qui auraie
tant de lumière et d'intérêt sur l'histoire du
part découragea leurs amis. Toutes les villes
se rendirent successivement au roi de Fran
places fortes de Rions et de Benauge, qui
rendre, et proclamèrent tout haut que le
ferrand n'avait été consenti que par des lâch
risation nécessaire de leur roi légitime, He
gleterre, qui seul pouvait les délier de leurs se
indigné de cette coupable obstination, ordo
de ces places ; elles ne cédèrent qu'à la force
des siècles pour guérir la plaie que l'imp
d'Éléonore avait faite au cœur de la France.
mède héroïque fut employé par l'immortell
grâce à elle et à Charles VII, la Guienne es

Satisfait d'avoir enfin réduit Bordeaux, foy

ons et de désordres, Charles VII y laissa une forte et pour contenir cette population turbulente, im- e tout frein et inconstante dans ses affections, il fit , aux deux extrémités de la ville, le Fort du Phare le Château-Trompette, appelés alors, dans la langue *lou Fort du Hâ et lou Castet-Troupeyte* (1). Ces con- nécessitaient de grandes dépenses auxquelles il fal- faire face en frappant de fortes contributions sur qui se disaient les filleules de Bordeaux. Libourne,

Liv. VI.
Chap. 6.

1453.

1454.

de *Trompette* est moderne, et ne date que de la fin du XVIe ou du com- XVIIe siècle. C'était d'abord une vaste prairie où, en temps de guerre, isaient entrer la nuit leurs troupeaux (*troupets*); c'était le *prat aux* s un registre de l'Hôtel-de-Ville, de 1416, on lit : *Lo thesaurey, jurat , guëytera au portau deü Casse et à la tor d'Audeyola !* Cette tour la Chapelle (place) de Saint-Germain. Dans un titre de 1343, on lit : *tur Bernardi de Mos, quæ est apud Tropeytam;* c'était un lieu de pa- rie ou sol aquatique. D'après un titre de 1411, il y avait aux environs *eu Prat*, ou prairie, et une autre rue dite *Rua de Cante-Rana*, Chante- cause de la grande quantité de grenouilles qu'on y entendait coasser. du *Phare*, appelé plus tard du *Hâ*, fut commencé en même temps, et l'un phare qu'on y mettait sur une haute tour pour éclairer ce quartier les gens de la campagne arrivaient dans l'intérieur de la cité. Sa forme élogramme, ou plutôt un trapèze; il était flanqué, aux quatre angles, es et hautes : au levant, il y avait une porte avec un pont-levis, et une de au couchant, sur de larges fossés remplis d'eau; au midi, comme au t des maisons; on y voyait aussi deux tours et une demi-lune.
de de la *Poudrière* était au nord-est; au sud-est, la tour carrée, ayant mmunication avec la ville; au sud-ouest, le fort avançait en saillie et , par un pont, avec un autre ouvrage extérieur, qui prenait naissance ossés; et à l'angle nord-est, se trouvait la *Tour anglaise*, arrondie à

e ce fort s'appelait du *Hâ*, parce qu'il y avait des moulins dans les en- Peugue, où les habitants allaient acheter de la farine (*harine*). Si cette ait la seule vraie, on aurait dit le *Fort de la Hâ*, parce que, parmi les *ine* est du genre féminin. Son nom vient de fanal, ou *phare*, qu'on y al- , sur une tour qui existe encore. On sait que les Gascons employaient it la lettre H pour la lettre F, qui représente, quant au son, le *ph* dans

fort est remplacé aujourd'hui par les Prisons départementales, et, sur partie, par la Cour impériale et ses dépendances. Des quatre anciennes existe plus que deux.

Livre VI. Chap. 6. — 1454.

plongée dans la misère, ne put pas y suffir
son ordonnance du 12 janvier 1468, exemp
de cet impôt.

Le Château-Trompette était regardé alors
midable citadelle : il dominait la ville et la
contenir la population et à défendre le po
quadrilatère, il était renforcé de quatre bas
geaient les abords de la place, les arrivages pa
munications diverses avec la ville. Le bastio
pelait le *Bastion de la Mer;* le second basti
l'angle sud-ouest. Les angles nord-est et s
protégés par des tours rondes, dont la seco
Tour du Diable; et sur la façade, donnant s
trouvait une tour carrée, saillante à l'extérie
la rivière, de construction postérieure.

Commission des Monuments 1845-6.

D'après le plan proposé à Louis XIV par le
ce château fut agrandi d'un espace de 10
tour, en 1660, avec de nouveaux bastions;
forme rectangulaire, ayant à chacun de ses si
tion et un autre au milieu, de chaque côté.
formaient six fronts, dont les côtés extérieu
près 180 mètres, les flancs des bastions 50
les flancs perpendiculaires aux courtines 2
courtines 72 mètres.

Le bastion nord-est s'appelait le *Bastion de*
du nord-ouest, le *Bastion de la Reine;* celui d
tion du Roi; celui du sud-est, *Bastion de Nav*
côté ouest, *Bastion Dauphin.* Celui du côté e
la Mer; c'est là que demeurait le gouverneu
ments donnaient sur la rade et sur les collin
vignobles de Lormont et du Cypressat.

Sur le mur d'enceinte, il y avait trois de
vis-à-vis des Chartrons, l'autre en face du
et la troisième à l'ouest. On y avait prati

ı Havre, donnant sur la rivière; la *Porte Royale,* Livre VI. Chap. 6. — 1454.
posé, et donnant sur les campagnes de Saint-Seurin.
x de Vauban furent commencés en 1660 et conti–
'en 1678, entourés de fossés profonds, qu'on pou-
ir d'eau à volonté.

CHAPITRE VII.

Triste position des Bordelais. — Ils envoient des députés au roi
malheurs, il réduit l'amende à 30,000 écus. — Il leur accord
léges. — Le seigneur de Lesparre est écartelé. — Précaution
Anglais. — Louis XI à Bordeaux. — Confrérie de Montuzets. -
— Il rappelle les Lalande et Montferrand de Langoiran. -
Duché de Guienne donné au prince Charles de Berry. — Il a
Sa dévotion. — La Cour des *Grands-Jours* remplace le Parlem
tiers. — Empoisonnement de Charles. — Le roi accusé. — L
d'Angély accusé. — Accusation absurde. — Le Parlement ré
Bordeaux dépeuplé. — Le roi accorde de grands privilèges
viendraient s'établir. — Bordeaux reprend son ancienne acti

Livre VI. — 1454. Dépouillés de leurs privilèges, les Bordelai
l'espérance de les recouvrer : leur perte était p
grand des malheurs (1); ils reconnurent leur
fut malheureusement trop tard. Le traité de 14
vorable; mais leur insurrection l'avait anéanti.
coryphées du parti anglo-gascon furent banni
c'étaient les seigneurs de Lesparre, de Duras
de Latrau (Montferrand), et seize autres indiv
marquables, parmi lesquels étaient Pommiers
tres seigneurs. La crainte avait glacé toutes l
outre la fâcheuse stagnation des affaires, une
rale s'était emparée de tous les esprits. L'aven

(1) Quelques écrivains ont cru que, par suite de la rébellion d
delais furent déclarés déchus de tous leurs droits. Cela est vr
rétablis par lettres-patentes de François Ier, données à Orléans
et par d'autres lettres-patentes de ses successeurs, jusqu'à Lou
Ce prince confirma les Bordelais dans la jouissance de leur
privilèges. Les lettres-patentes se trouvent dans un ouvrage i
privilèges de la ville de Bordeaux, imprimé chez Boudé-Boé,

ait sombre; leur sort n'était pas encore déterminé au et le nouvel impôt dont le roi avait frappé la Guienne trop la tyrannie pour ne pas faire regretter la domina-nglaise. Cependant, pleins de confiance dans le roi et justice de leur cause, il envoyèrent vers sa Majesté, ssis-les-Tours, des députés, pour lui faire une peinture fidèle de leur position et des excès commis par les An-vant de quitter leur ville. En effet, ils avaient levé des excessifs, ils avaient emporté les croix, les calices, es sacrés des églises, et une grande quantité de docu-qui intéressaient le pays et son histoire, les communau-es familles. Ils ne s'étaient pas bornés là; ils avaient n grand nombre de seigneurs et de riches bourgeois du émigrer avec eux, afin que leur rançon les dédomma-n jour des pertes qu'ils allaient faire en quittant la e. Le roi fut sensiblement affecté de ces plaintes; il ue la leçon que les Bordelais et les Gascons s'étaient par la révolte, et les maux qui s'en étaient suivis, n bon préservatif contre de pareilles tentatives à l'a-il s'imaginait que les Bordelais n'auraient jamais plus iance dans ces insulaires, qui promettaient toujours et ient jamais, et enfin qu'ils auraient appris à l'école de sité la nécessité d'avoir plus de constance dans leurs ns politiques, plus d'horreur que jamais pour les ré-ns et les révolutionnaires. Il réduisit l'amende à 30,000 lieu de 100. La Charte qui renfermait ces diverses dis-ns est datée du 11 avril 1454; elle fut adressée au le Clermont, gouverneur de la province, et enregistrée ement, ainsi que le traité du 9 octobre 1453.

Liv. VI. Chap. 7. — 1454.

D. Devienne, page 99.

corda à Saint-André, à Saint-Seurin, à Sainte-Croix, -Jacques et à l'Hôpital, l'exemption du droit de Cou-our les vins de leurs crûs; il taxa les autres proprié-25 sols tournois par tonneau; il imposa 12 deniers re d'entrée et de sortie sur presque toutes les mar-

Livre VI. Chap. 7. — 1454.

chandises; le droit du tiers de la monnaie qu
Bordeaux, fut confirmé à Saint-André et à
condition qu'ils paieraient le tiers des charg
en outre, que la Guienne ressortirait du Parl
promettant, cependant, qu'il enverrait tous les
tous les deux ans, un président et quatre cons
ment de Paris, pour rendre la justice, de conc
tables de la ville; que la nomination du maire
au roi; que les vins de Saint-Macaire ne pour
à Bordeaux avant la fête de Saint-André, etc

Parmi les seigneurs exilés, comme nous
haut, se trouvèrent les seigneurs de Duras
Le premier, à cause de son habileté politiqu
pertes qu'il avait supportées dans la dernière
tout à cause de son grand attachement à l'
nommé gouverneur de Calais, avec le titre d

Variétés bordelaises, t. 1er, p. 242.

Le second, Pierre de Monferrand, seigneu
rentra en France, sous la protection d'un passe
faux; il fut arrêté et conduit à Poitiers. Pour
et le juger, lui et quelques autres arrêtés avec
nomma huit commissaires : Tristan l'Hermite
nède, Bert..., Malenfans, Maurice Claverier,
Eugues de Creusay, Denis d'Ausserie et Loui
Les lettres-patentes qui instituèrent ce tribun

J. Chartier, *id.*, page 284.

du 14 juillet 1454. Ce malheureux Montferran
à être pendu, son corps coupé en morceaux po
à la vue du peuple à Bordeaux et dans les v
hison avait provoqué la désobéissance aux lois
de Latrau, à Préchac, rasé. C'était de la rig
mais cette rigueur était nécessaire à la paix e
patrie. Le roi ne se contenta pas de ces exemp
il prit des précautions contre les intrigues pol
glais qui viendraient à Bordeaux pour y fome
rébellion, et ordonna qu'à l'avenir les Anglai

res, s'arrêteraient à Soulac, près de l'embouchure de nde, en attendant qu'ils eussent obtenu un sauf-conduit enir jusqu'à Bordeaux; qu'arrivés à la hauteur de Blaye, isseraient leur artillerie et leurs munitions de guerre, Bordeaux, ils ne logeraient que dans les lieux que signerait le fourrier de la ville; qu'ils ne paraîtraient dans les rues avant cinq heures du matin ni après sept du soir; que lorsqu'ils iraient acheter du vin dans npagnes, ils seraient accompagnés de quelques are la ville. Sous le rapport politique, ces mesures très-bonnes; mais elles étaient funestes au commerce prospérité de la ville; il fallait des sacrifices pour pales efforts des Anglais, qui ne désespéraient pas de lre la Guienne; car, pendant plusieurs années, leurs tinuaient de nommer les principaux fonctionnaires du le grand-sénéchal de Gascogne, le maire de Bor- comme si la province reconnaissait toujours leur .

Livre VI. Chap. 7. — 1451. Delurbe, *Chroniques*. *Rôles gascons*.

les VII avait établi un droit exagéré sur le sel, à Li-; Louis XI, qui lui succéda en 1461, répara envers les 1461.
ais et les Bordelais les torts que le règne précédent ait causés : sévère et exigeant envers le reste de la , il crut devoir agir par politique et avec douceur à de la Guienne, afin d'en conquérir l'affection; il y jusqu'à un certain degré; mais il existait toujours une réciproque. En se rendant à la frontière pour avoir revue avec le roi de Castille, il arriva à Blaye le ier 1461 : les abbés de Saint-Sauveur et de Saint- allèrent au devant de lui, et lui présentèrent à baiser ues de leurs monastères. De là, il passa par le Médoc, à ux, où il fit célébrer avec une pompe royale les noces œur Magdeleine avec Gaston de Foix, héritier pré- de Navarre. Très-dévot envers saint Michel, il institua de ce saint; il accorda de grandes largesses aux églises

Mathieu Paris, *Histoire*, liv. II.

Livre VI. Chap. 7. — 1461. NOTE 5.

qui étaient sous sa protection, et, en particulier,
de Bordeaux. C'est dans cette église, et en l
Sainte-Vierge, qu'il confirma les franchises e
la fameuse confrérie de *Montuzets,* association
excluaient de leur corps tous ceux qui ne faisa
de cette pieuse réunion. Louis XI, accompag
vêque de Bordeaux, alla à Libourne, et, de là
lion, où il assista, revêtu de la chappe comme
noraire, à l'office divin, et ne fit pas de diffic
nu-pieds, en habit de chanoine, une processi
Lépinette, où il pria devant la sainte épine qu
avait laissée à cette église; il affranchit de
marchandises qu'on transportait aux foires et
de Libourne, et laissa aux habitants d'autres s
reconnaissance pour leur accueil bienveillant e

De retour à Bordeaux, il fit droit à la supp
mille Lalande, et accorda au jeune seigneur
lettres de grâce; il avait été banni par Charles
confisquées; elles lui furent rendues à l'interce
de Candale, son oncle. Bertrand de Montfer
banni, son château détruit, ainsi que celui d
de Préchac, dans le Bazadais, qui lui apparten
de ses terres de Monferrand fut donnée à Pier
le fils de Pierre se servit des matériaux de l'ancie
construire celui qui existe; mais le roi, en ha
rendit à Gaston de Montferrand, fils de Bertran
Langoiran, en 1474; elles avaient été réunies
Daniel, t. IV. Jean Gaston de Foix, captal de Buch et vicom
traita aussi avec le roi, le 17 mai, et revint d

On avait formé le projet de le nommer com
place de Calais, sous la condition qu'il livrerai
roi de France, s'il arrivait que la reine d'Anglet
remettre à ce prince les 20,000 livres qu'il
tées. C'est par ce moyen que Louis XI vena

ent de l'Anglo-Gascon, Jean Gaston de Foix (1). nt ces affaires, on vit arriver à Bordeaux, le 12 mars bon roi René, qui vint prêter foi et hommage à son Louis XI, pour le duché d'Anjou et ses dépendances. ablit à Bordeaux, le 12 juin 1462, un Parlement, l avait été convenu entre Charles VII et les Borde- auquel Parlement devaient ressortir le Bordelais, le , l'Agenais, le Périgord, la Saintonge; l'année sui- 1463), on y ajouta l'Angoumois et le Limousin. Le ut laissé au Parlement de Toulouse, comme il résulte claration du roi, du 19 juillet 1471. Ainsi, par une sage, ferme et prévoyante, le roi sut se concilier des Bordelais, se les attacher par ses bienfaits, habi- ménagés, et effacer tous les tristes souvenirs du passé; t, d'ailleurs, hors d'état de se défendre, et quoique sincèrement aux Anglais, ils finirent par les détester u'ils les avaient aimés.

Livre VI. Chap. 7.

1462.

Bulletin de la Soc. des Antiq., de l'Ouest, 1er trimestre de 1848, p. 179.

NOTE 6.

novembre 1462, on installa le nouveau Parlement; le droit romain et le peu de lois françaises alors en ais il y avait dans le ressort dix Coutumes particu- ui formaient des jurisprudences locales à l'égard du elles s'étaient établies. Pour l'aider à réaliser la ré- roi jeta les yeux sur quelques conseillers du Parle- Paris, le premier-président du Parlement de Bor- le premier conseiller clerc et le premier conseiller

n édit du 16 février 1464, Sa Majesté permit à toutes

passé à cette occasion se trouve dans les *Archives du Royaume* : « Nos regina,...... fatemur...... nos recepisse.... viginti millia libras...... ad tionem...... obligamus villam et castrum Calesie........ Quam cito Rex peraverit ante dictam villam........ Constituet ibi prædilectum nostrum mbrochie, vel dilectum consanguineum nostrum, Johannem de Foix, Kendale, in Capitaneum, qui jurabit et promittet tradere ante dictam anus.... Cognati nostri Franciæ infrà annum, 22 juin 1462. » (*Archives e*, *Trésor des Chartes*, J. 648.)

Livre VI. Chap. 7. — 1462.

sortes de personnes de venir s'établir à Bo
biens et maisons qu'ils y trouveraient vides,
qu'elles y jouiraient de toutes libertés, franch
anciens, sans avoir besoin de lettres de natur
ses représentants à Bordeaux leur feraient pa
des terres et maisons vacantes provenant des
taient retirés en Angleterre. Cette mesure po
saire; car Bordeaux était devenu misérable e
On vit arriver alors beaucoup d'étrangers, e
peuplée peu à peu, reprit son ancien aspec
une nouvelle ère de prospérité. Tous ces priv
furent approuvés et confirmés par Charles V
y ajouta de nouvelles faveurs, auxquelles
s'attendaient pas.

Pendant l'espace de six ou sept ans, rie
dans l'histoire de la Guienne qui paraisse di
des lecteurs, à l'exception, toutefois, de la
entre Louis XI et le roi d'Aragon, qui lui
Roussillon et la Cerdagne, moyennant 3,00
d'un traité conclu entre le roi d'Aragon et c
Louis XI se chargea de payer à ce dernier p
premier, la somme stipulée entre ces deux
villes de Bordeaux et de La Rochelle se rend
cette somme.

Ancère, *Histoire de La Rochelle*, page 272.

Dans ce temps, le roi ne négligeait rien p
Bordelais : la Guienne était administrée su
le comte de Clermont, Jean, bâtard d'Armag
Savoie; Jean de Foix, vicomte de Narbonne.
ment dut être nécessairement doux et pacifi
d'arracher les Gascons aux Anglais et de ga
la Guienne à la France; mais les intrigues du
et du comte d'Armagnac en faveur de Char
nécessitèrent une police sévère et de nouvell
reté et de précaution. Pour prévenir les suite

t, il crut devoir désarmer ses ennemis en pourvoyant de son frère et en l'éloignant, lui et ses séides, de sa e. Il lui offrit le choix entre le duché de Champagne de Guienne; Charles céda aux conseils d'Odet d'Aydie, r de Lescure, génie actif, politique astucieux, intri-hevé, qui avait été gagné par le roi, et opta pour la e; mais au lieu du vaste territoire qui formait ce du- lui fit entendre que ses domaines ne comprenaient énéchaussées de Bordeaux, de Bazas et des Landes (1). nut quelque temps après le tort qu'on lui avait fait. ffa, dit-on, cette affaire, par le crime de son empoison-, qu'on prétend avoir lieu plus tard, au moment où faire des réclamations à ce sujet. Louvet affirme que *sénéchaussée des Landes ne fut pas comprise dans les es limites de la Guienne, d'autant que les vicomtés de, Tursan et Gavardan, qui appartenaient au sieur d'Al- furent distraites, parce qu'elles ne voulaient pas rele- Charles, mais de la couronne, et furent mises sous la ussée de Gascogne, à Condom.*

Livre VI. Chap. 7. — 1462. Philippe de Comminges, *Mém.*, liv. 2, chap. 15.

Mathieu Paris, *Suprà*, lib. V.

Varillas, *Histoire de Louis XI.*

croyons que Louvet se trompe : les vicomtés de Mar- Tursan et de Gavardan appartenaient à la Maison de ce ne fut que plus tard que les d'Albret en devinrent

s un document réimprimé par M. Delpit, du 20 septembre 1370, nous es noms des sénéchaussées de Gascogne et de Guienne. On y lit : *Les senescalcies de Gascoigne, de Guienne, Bourdeaux, Les Landes, Bygore, Agent, Condome, Perigork, Roergue, Englesme, Paytows, Zantonge, Armaygnac.* Dans un autre document de Filongleye, il est parlé de ces néchaussées, parmi lesquelles se trouve celle de Bazas, qui est omise, par la négligence d'un copiste, dans le document précédent. (V. DELPIT, 132, etc., etc.) Il est permis de conclure de ces anciens documents, zeuilh se trompe quand il dit que Bigorre ne fut ajoutée au duché de u'après la défaite de Saint-Jean d'Armagnac et la soumission du duc de Jacques d'Armagnac. Cependant, Henry Martin soutient l'opinion de euilh (*Hist. de France*, t. VII, p. 51), et il assure aussi que le roi s'était souveraineté sur les comtés de Foix et d'Armagnac. Bigorre figure sur le reproduit par Delpit, comme l'une des sénéchaussées du duché de même vers la fin du XIVe siècle.

Collection des Documents, etc., p. 132. — *Histoire de l'Agenais*, tome II, p. 35.

Livre VI. Chap. 7. — 1469.

maîtres. Quoi qu'il en soit, il paraît certain
ailes au nouveau duc : le roi s'empressa, en
ce traité frauduleux. La Guienne était donc l
Charles. Le Parlement, dont les pouvoirs é
ne pouvait plus fonctionner à Bordeaux, qu
duc; il fut transféré à Poitiers, aux dépens d
frais de la translation montaient à 5,000 liv.
boursés par les Bordelais, plus tard, quand
rétabli dans leur ville.

Annales d'Aquitaine, 4e part., p. 275. Dupleix, *Hist. de France* 1470.

Le nouveau duc arriva à Bordeaux, le 1
descendit au palais de l'Ombrière : l'archev
allèrent au devant de lui, et le conduisiren
Arrivé à la porte de la cathédrale, on lui pr
baiser, puis il endossa l'aumusse et la chap
et alla, ainsi habillé, faire sa prière devant
Après quoi, il fut conduit à la chapelle de S
l'on avait préparé une estrade, revêtue de
et surmontée d'un grand fauteuil recouvert
drap d'or. Assis sur cette espèce de trône, il
accoutumé, et reçut celui des trois États de l
dant cette cérémonie, on voyait à son côté l'
son chancelier, le fils du comte de Foix, son
Phœbus et Catherine de Foix, Jean de Foix
et vicomte de Castillon, le baron de Montf
de Langoiran, et le seigneur de Lalande, to
naguère de leur exil. Charles se montra bon
le peuple, et ne négligea rien pour se conc
il alla donner des fêtes et des tournois à Li
témoin d'un déplorable accident, qu'il prit
augure : il vit tomber, par suite d'une bless
beau-frère, Gaston de Foix, le fils aîné du
dans un tournoi qu'il avait organisé pour pl
nais. On enterra le malheureux Gaston dans
Bordeaux.

Lopes, *Histoire de l'Église de St-André*, page 275.

22 Novembre.

is longtemps, Jean V, comte d'Armagnac, travaillait Livre VI.
et contre les intérêts du roi de France, qui n'eut peut- Chap. 7.
un seul tort à son égard, celui de lui avoir pardonné — 1470.
tes grandes et multipliées. Il s'était rendu odieux au
par un commerce infâme avec sa sœur. Charles VII lui
dans le temps de sévères représentations à ce sujet;
n'en persista pas moins dans ses abominables immo-
Poursuivi par le roi, il se retira en Aragon. Louis XI
ela en 1461; mais ce misérable comte paya cet acte
é par la plus détestable ingratitude, en levant les trou-
tre le roi, en faveur de Charles, duc de Guienne, qui,
ert avec le comte de Foix et les d'Albret, avait formé
plot contre Louis XI. Par un arrêt du 7 septembre
l fut déclaré criminel de lèse-majesté; le prince or-
une seconde confiscation de ses domaines (1). Le duc
enne, qui fomentait la conspiration contre son frère,
le comte à Bordeaux, et le rétablit dans tous ses droits
riétés; mais il sentit bientôt après tout le poids de la
lu roi Louis, qui venait d'apprendre que son ingrat et
l vassal avait proposé aux Anglais de favoriser leur
en France. C'est alors que Louis XI lança une armée
ursuite des seigneurs rebelles, et fit assiéger d'Arma-
ns son château-fort de Lectoure.

uc de Guienne ne jouit pas longtemps de sa nouvelle
ce; il avait confirmé les priviléges de Libourne, de
milion, et remplacé le Parlement par une Cour sou-
, qu'on appelait la *Cour des Grands-Jours*. Il voulait

emps de Louis XI, le mot *Majesté* se voit bien souvent dans les vieux ac-
employé dans une lettre que Ludovic de Sforza, administrateur du duché
pour le duc, Jean Galéas, son neveu, adressa à ce roi. Dans une autre let-
ne de Savoie, duchesse de Milan, Louis XI est aussi traité de Majesté.
niel parle quelque part d'un certain Jean de Coquillerai, qui lui donne
ême qualification. Les États de Navarre donnaient au roi le titre de *Ma-*
se trouve également dans un bref de Sixte IV, en 1482. Louis XI fut le
e nos rois qui prit le titre de *roi très-chrétien*.

Livre VI. Chap. 7.

1470.

le bien du pays; mais, aveuglé par l'ambiti
des intrigues, il ne rougit pas de tremper da
tion, et encourut la colère de son frère, dont
la perte. Il mourut au Château du Hâ, le 1
poisonné, dit-on, par suite d'une misérable j
de Saint-Jean-d'Angély avait conçue contre
reau, dame de Thouars et maîtresse du d
craignait, dit-on, l'influence de la dame su
il était, en outre, gagné par le roi, qui vou
son frère. Un jour, à dîner, l'abbé pela un
couteau empoisonné et la présenta à la tro
qui en donna la moitié à Charles; bientôt a
rent l'effet du poison : la dame mourut le 14
le duc expira le 12 mai de l'année suivante
Saint-André.

Brantôme, *Hommes illustres de France*, Discours sur Charles VIII.

1472.

Louis XI a été soupçonné d'avoir fait em
de Guienne, pour arrêter ses intrigues avec
gnac et prévenir l'explosion d'une conspira
contre la couronne. Tout ceci nous paraît
preuve, sans ombre même de probabilité;
la justice ne trouvèrent, dit-on, d'autre ac
qui paraît réellement innocent aux écrivai
Aucune preuve n'a fait remonter au roi l'odi
L'abbé fut jeté en prison : interrogé par l'arc
tres personnages, ses réponses ne comprom
c'était du moins l'opinion publique, car la dé
n'est guère connue. Il fut transféré à Nantes
procès. Sur quoi se fonde-t-on pour le di
l'apparition de spectres effrayants dans la pris
tenu; les orages qui menaçaient de renverse
sur l'empoisonneur; les éclairs et le tonner
le peuple de Nantes pendant la captivité de
Enfin, le lendemain de ces signes, qui ne
surnaturels, on trouva l'abbé étendu mort

Bouchet, *Annales, etc.*, 2e Partie.

sage noir, enflé, et la langue hors de la bouche;
antable que l'ignorance regarda comme surnatu-
me preuve et punition tout à la fois de son horri-
.... On ne serait pas tenté, de nos jours, de croire
ilité d'un prévenu sur des preuves semblables. La
rconstance, cependant, fit naître des soupçons as-
. On crut que le roi, craignant que l'abbé ne ré-
e qui le regardait, le fit étrangler en prison, afin
s révélations compromettantes pour son honneur.
n'est qu'un soupçon sans preuve; cependant, Mé-
rendu l'écho des ennemis des prêtres et des rois,
éditer cette supposition de la malveillance. Mais
uve a-t-on donnée de l'empoisonnement? Comment
la culpabilité de Jean-Fabre Versois, abbé de
-d'Angély? Croit-on à la fable de la pêche em-
? C'est non seulement incroyable, c'est absurde. Le
ıt au mois de mai de l'année suivante; la dame
mourut le 14 décembre 1471; mais les pêches ne
s à Bordeaux qu'aux mois d'août et septembre; on
ner qu'il n'y en avait pas à Bordeaux au mois de
Dira-t-on que le crime ne fut commis qu'en sep-
471? mais nous demandons encore des preuves; on
en donne pas, et, cependant, on veut que nous
la culpabilité d'un roi et d'un prêtre! Est-il rai-
d'accuser l'abbé de Saint-Jean-d'Angély d'avoir
n couteau empoisonné, de supposer qu'il ait pu le
qu'au moment du dessert, et que personne ne s'en
u? Les historiens contemporains se sont efforcés de
le roi pour condamner l'abbé. Nous ne sommes ici
teur ni l'apologiste du roi: nous le croyons inno-
e crime; mais sa politique s'accommodait assez faci-
mesures promptes et expéditives, quelque abomi-
'elles fussent aux yeux du public. Pourquoi déchar-
rime affreux le prince dont la conscience n'a jamais

Livre VI. Chap. 7. — 1474.

été réputée délicate, pour en accabler un
toujours joui de la meilleure réputation et
ses supérieurs et du public? L'histoire ne
procher, et la postérité ne croit plus au cri
courtisans ont voulu charger sa mémoire, a
ler les turpitudes de leur maître accusé. L
septembre, ne fit mourir la dame qu'en déce
au mois de mai suivant. Dira-t-on qu'on n'en
petite dose, pour que son action fût plus
on ainsi quand on veut étouffer des voix ac
cette histoire nous paraît une fable; qu'on
le duc mourant crut sa maladie très-natu
cusa, après huit mois d'intervalle, ni le roi
manda pardon au roi dans son testament,
de sa mort, le nomma son héritier. Brantô
l'anecdote sur le témoignage du fou, qui a
tendu le roi, devant l'autel de la Sainte-Vi
der pardon de la mort de son frère, est suje
tout quand il raconte des aventures ou des
sont pas contemporaines; et, d'ailleurs, quel
anecdote si absurdement incroyable, que le
fou! La meilleure justification du roi, c'est l
de son frère! Un homme empoisonné ne surv

Michelet, p. 314.

Au lieu de conquérir l'affection du peuple
qu'éloigner ses amis et augmenter le nombre
On l'accusait d'avoir fait mourir son frère pa
ges et invocations diaboliques; on lui reproc
et rien ne fut négligé de ce qui pouvait le r
peuple; mais de tous ses adversaires, les p
plus déloyaux et les plus coupables à ses yeu
d'Alençon et le comte d'Armagnac : le prem
condamné à mort; le second échappa à la v
mais Louis, bien résolu d'anéantir la Mais
seule rivale de sa puissance, se mit à la tête

marcha vers la Guienne. A son arrivée, tout le annut la voix du maître, tous les mécontents se tu-s les villes se soumirent à son sceptre et obtin- en récompense de leur timide mais honorable do-firmation de leurs libertés et priviléges ; il jura de r, et les États firent serment après lui d'être fidèles ijets. Il rappela le Parlement de Poitiers à Bor-s cette cour fut à peine rétablie, le 1er juin, que t sévir dans cette ville et moissonna des victimes . Le Parlement, pour échapper à l'influence con- fléau, se réfugia à Libourne, où le maire, Ernest épara un local convenable et des logements com- tous ceux qui en faisaient partie.

Livre VI. Chap. 7. — 1472.

e fut poussée vivement dans le Midi, et les enne-horriblement maltraités par ses fidèles troupes ; le magnac, comme nous l'avons fait observer plus nassacré avec ses troupes, à Lectoure ; sa femme, sept mois, fut forcée d'avaler un breuvage empoi-ua la mère et l'enfant. Heureux de voir tout le s à son autorité, et d'avoir dispersé tous les élé-scordes intestines, Louis tourna son attention vers qui, depuis le départ des Anglais, avait perdu son 1471. et décroissait tous les jours de plus en plus ; plu-lles riches et commerçantes s'étaient enfuies de la tait le rendez-vous des mécontents, le centre d'où a révolte, le foyer des intrigues politiques. Il rap-eurs personnes exilées, entre autres Gaston de d, et lui donna la seigneurie de Langoiran, qu'il à Bertrand de Montferrand pour la réunir à la il accorda des priviléges à tous les étrangers qui s'établir à Bordeaux, sans les obliger de prendre de *naturalité,* à l'exception, toutefois, des Anglais, ait y avoir, mais qui étaient exclus de cette me-atrice ; en 1480, l'aspect général du pays étant Février 1474.

Ordonnances des rois de France de la 3e race.

Livre VI.
Chap. 8.
—
1480.

Bordeaux recouvrait peu à peu son ancie
le commerce cessait d'être gêné; les Anglais
y apporter leur or en échange de nos vins et
duits du sol. Les restrictions établies par Cha
levées; mais cette belle perspective fut obscur
par la disette, la famine et leurs suites dépl
demain de Noël, un froid très-rigoureux com
sentir, et continua en augmentant pendant si
tes les rivières étaient prises, et des charr
chargées passaient d'une rive à l'autre sur l
ronne; tout fut gelé : arbres fruitiers, vigne
etc., etc. A la suite de cet hiver rigoureux, c
les horreurs d'une famine épouvantable; les p
échappé à l'étreinte du froid que pour succom
angoisses de la faim. Le Parlement fit de gr
faveur des pauvres, et, par une visite minut
quantité de grains que renfermaient les gr
privés. La population fut décimée d'une ma
mais des mesures sages, employées avec
dence, sauvèrent la vie à un grand nombr
L'archevêque, André d'Épinay, se distingua
en faveur des pauvres nécessiteux; il leur
ce qu'il avait; il emprunta même sur ses re
laissa sa mémoire en bénédiction parmi les

Annales d'Aquitaine.

Louis XI aimait à s'appuyer sur la force;
réussir à dépouiller les grands, à augment
imposer le joug de sa tyrannie sur le peupl
ordonnance du 14 janvier 1480, il fixa la
la Gascogne à la somme de 60,099 liv. 2 so
nois; quoiqu'il l'eût réduite un peu, il par
Gascogne continua à supporter cette énorm

(1) La taxe de toute la Guienne était, en 1453, de 900,00
la porta plus tard à 1,800,000.

sence des Anglais se faisait encore sentir un peu à Bor-
; son port restait presque vide et son commerce quasi-
sé. On s'en plaignit au roi, en le priant de remédier à
t de choses, si fâcheux pour ses sujets, et qui pourrait
r leurs regrets d'un temps et des alliances qui n'exis-
plus, et dont une sage politique devait s'efforcer de
e le souvenir. Le roi, en conséquence, fit de Bordeaux
repôt général pour la province, et ordonna, le 6 septem-
81, que les marchandises ayant pour destination l'Es-
, l'Angleterre, le Portugal, la Navarre, la Bretagne et
dre, seraient expédiées par le port de Bordeaux.

e mesure fut sévère, mais d'une importance vitale
ordeaux : elle fit des mécontents; mais elle satisfit les
des Bordelais; ils furent reconnaissants et pleurèrent
de ce prince, qu'ils avaient tant de raisons d'aimer;
urs regrets furent étouffés sous les malédictions pres-
animes de ses sujets. Il mourut entre les bras de saint
s de Paule, le 24 août 1483.

les VIII, jeune encore, lui succéda ; il grandit sous les
t la sage direction de Mme de Beaujeu, femme d'esprit,
politique et douée d'une grande pénétration ; elle s'ef-
e développer, selon ses vues, l'intelligence du jeune
qui n'avait rien appris de son père que la vile maxime
rannie : *Pour régner, il faut savoir dissimuler,* QUI 1483.
DISSIMULARE, NESCIT REGNARE. Louis, duc d'Orléans,
présomptif de la couronne si Charles venait à mourir
stérité, disputa la régence à Anne de Beaujeu, et, par
igues bien ourdies, suscita de grandes difficultés à l'ad-
ation. Il était jaloux de la préférence qu'on avait ac-
à une femme; et, prévoyant que ses intrigues politiques
ent être dévoilées, il forma des liaisons avec le duc de
e, chez qui, en cas de besoin, il était sûr de trouver
hospitalier. On dévoila, en effet, ses sourdes machi-
et, se voyant compromis, il s'enfuit en Bretagne. Le

Livre VI. Chap. 8. — 1483.

comte de Dunois trempa dans la conspiration o
irrité, lui ordonna de se retirer dans son comté
en Normandie; mais ce fier baron répondit
moi, je n'en sortirai pas. » Le roi feignit de le
contre ce vassal rebelle; mais ce fut en réalit
en Guienne, où le sénéchal perfide et traître
de concert avec le comte d'Angoulême et
(Alain), les ducs de Lorraine et de Bretagne,
volte, sous le nom spécieux de *nouvelle ligu*
et sous le vain prétexte de maintenir les lois
tisans voulaient détruire. Le peuple se laiss
mots; il ne voyait pas que des intrigants se
pour réaliser leurs propres désirs; qu'en r
était dirigée contre le roi lui-même et peu
royauté. Ce complot fut découvert par le m
d'Odet à ses complices, qui se tenaient prêts
opportun. La régente écrivit aux bourgeois
des autres villes de Guienne, de veiller à la
vérer dans leur obéissance, et leur promit d
même bientôt avec le roi.

Mémoires de Petitot, tome 14. — *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. 12, p. 575.

On le sut; cependant les factieux se réuni
tèrent entre eux, ayant l'évêque de Périgue
enlever le jeune prince; ils échouèrent dans
1487. rent arrêtés. Mme de Beaujeu traversa le pay
se hâta d'arriver à Saintes, où le capitaine O
d'Odet, sénéchal de Bordeaux, s'était renfer
aux troupes du roi le passage de la Charente
incapable de faire une résistance sérieuse,
venir d'Albret ni le seigneur de Pons, qu'il
fuit à Pons et ensuite à Blaye; le peuple de
appris que les Bordelais s'étaient soulevés c
et pour le roi, se prononça contre lui; il se
plorer la clémence royale, et s'engagea à li
tous les châteaux et forts que son frère et

pouvoir, à condition que toutes ses pensions lui fus-
servées, et qu'ils fussent maintenus tous deux, lui et
e, dans leurs postes de sénéchaux de Bordeaux et de
nne. Le roi agréa ces propositions, qu'il croyait plus
es que sincères, et peu de jours après le Château-
tte, Fronsac, La Réole, Saint-Macaire, Langon, Dax,
oumis à l'autorité du roi. Ce prince arriva bientôt
Bordeaux, le 17 mars, et fit son entrée solennelle
orte de Cailhau, accompagné de Mme de Beaujeu, sa
régente, au milieu d'une foule immense et avec une
extraordinaire; il s'empressa, à la grande satisfaction
le, de confirmer les libertés et priviléges de la ville;
pouvant pas y résider, il choisit pour son lieutenant
de Foix, seigneur de Candale et vicomte de Castillon.
uté de la Guienne fut réunie à celle de la France, et le
le Comminges fut annexé au domaine de la couronne;
ux administrations particulières dont Odet d'Aydie
é chargé, le roi les confia à des amis fidèles.
nt concilié l'affection des Bordelais, Sa Majesté se dirigea
henay, à la poursuite de Dunois, qui, n'osant plus se dire
, comme il l'avait fait naguère, s'enfuit en Bretagne.
époque, les seigneurs bretons, si unis quand il fallait
r la régence à Mme de Beaujeu, adoptèrent des lignes
uite divergentes : les uns voulaient une résistance sou-
ontre les prétentions de la régence; les autres, décou-
ar les succès du jeune prince, et devancés partout par
ie politique de la régente, blâmaient le duc d'avoir
sile aux ennemis du roi. Charles VIII voulut profiter
entiments de ses adversaires, et se mit en rapport avec
modérés, par l'entremise d'André d'Épinay, archevê-
Bordeaux, qui réussit à conclure avec le duc un traité
le, que le roi ratifia.
ouvernement de la Guienne avait été donné au sire de
, comme nous l'avons déjà fait observer; mais ces

Livre VI. Chap. 8. — 1487.

Darnal, *Chroniques.*

Velly, *Histoire.* — Villaret, *Histoire.* — Garnier, *Histoire de France*, tome 19.

Livre VI. Chap. 8. — 1487.

fonctions, qui étaient absolument incompatib
tres devoirs, et qui exigeaient la présence à B
verneur, furent données à Gaston de Foix, seig
le 27 août 1491. Gaston de Foix était donc
de Guienne, et tous les éléments de l'ordr
combiner pour accroître et garantir la futu
Bordeaux; la ligue était détruite par la soum
tagne et la réduction des vassaux rebelles. L
donné une plus grande extension à son pouv
était une vertu, et le silence un devoir; pers
penser à s'insurger contre l'autorité royale.
devenue un état compact, homogène, sans p
les provinces communiquaient entre elles sa
dustrie et le commerce se développaient su
échelle, et une ère de véritable progrès sen
à la France et au monde; mais au milieu de
Charles VIII avait les yeux fixés sur l'Italie;
portait au delà des Alpes. Voulant se faire es
campagne de tous les seigneurs et bourgeois
ordonna à Gaston de Foix, sénéchal, de
1491. sixième jour de septembre 1491, et de *fair*
NOTE 7. *voix, à son de trompe et cri public, dans les*
cité de Bordeaux, par les sergents ordinaires
sée, et par cédules attachées aux principales
à tous nobles et bourgeois, d'avoir à se prése
més et prêts, en habillement de guerre, le d
mois de septembre, en ladite ville et cité de
aller à la guerre servir le roi, notre seigneur
convoqua, en conséquence, le ban et l'arriè
néchaussée, pour que tous nobles et autres
rière-fief se présentassent armés, équipés
suivre Sa Majesté. Le même ordre fut pub
Saint-Émilion, Bourg, Blaye, Saint-Macaire
parre, et dans tous les bourgs considérables.

Variétés bordelaises, tom. 2, p. 354.

t se réunir, le 19 septembre, à Guîtres, et partir de là, Livre VI. Chap. 8. — 1491.
ordres du seigneur de Duras, pour l'Italie. Tous les
rs répondirent à l'appel, en personne ou par des re-
ants; des peines graves furent prononcées contre les
et leurs maîtres qui ne se rendraient pas. On sa-
e le roi voulait être obéi. Nous n'empiéterons pas ici
omaine des auteurs qui écrivent l'histoire de France;
eux à nous raconter les faits qui se rattachent à cette
able campagne. Bornons-nous à constater qu'à la fa-
bataille de Fornoue, près de Plaisance, où huit mille
s dispersèrent une armée de quarante mille confédé-
rchevêque de Bordeaux, André d'Épinay, qui avait
roi dans cette expédition, se trouvait à côté de lui,
de ses habits pontificaux et portant la croix. C'étaient
urs de l'époque : de nos jours, nous croirions, avec
un prélat déplacé au milieu des armes, et beaucoup
entouré de son clergé, à l'autel, ou occupé aux saintes
s de son ministère.

elé par les incursions que les Espagnols, pendant son 1495.
, avaient faites dans la Guienne, Charles revint victo-
repoussa ces hordes transpyrénéennes. Deux ans plus 1497.
voulut rédiger les Coutumes en un code uniforme; ce
ne fut achevé que sous Charles IX. Il organisa les cor-
ns et les maîtrises dans une hiérarchie dont il était le
créa des foires et des marchés libres, donna aux
et aux prêtres le droit de commercer; il voulut que
sseaux français importassent seuls en France des mar-
es étrangères, et encouragea par tous les moyens pos-
commerce et l'industrie. Grâce à lui, le port de Bor-
était alors florissant. Son trésorier des finances avait
e projet de faire descendre des pays méridionaux, à
ux, les laines, les huiles et autres marchandises étran-
pour les transporter de là en Flandre et en Angleterre.
conçu d'autres améliorations politiques et sociales, et

Livre VI. Chap. 8. — 1497. la diminution des impôts qui pesaient sur le
l'une des plus chères à son cœur, et celle qu'o
à Bordeaux après la conservation des libert
au milieu de tous ses beaux projets, la mo
1498. 7 avril 1498. Naturellement bon et doux, il l
à Bordeaux; il avait fait un bien immense au
miliant les grands, et aux grands eux-même
l'ordre et en apprenant aux peuples à respec
qui relevaient de lui. Il avait augmenté la Co
de Bordeaux en y introduisant trois préside
conseillers; mais le plus important acte de s
sans contredit, la convocation des États-gén
en 1485. Les Bordelais y envoyèrent André
vêque, Gaston de Foix, comte de Lavaur, e
raignes; Bazas, Condom et le comté de Fez
rent sept députés, et la sénéchaussée des La

Nous touchons à la fin du XVe siècle : la b
et une nouvelle ère semble s'annoncer au m
de rénovation sociale se propagent et occup
prits; des révolutions prodigieuses sont à la
des génies gigantesques paraissent avec des
dies et des œuvres colossales; la littérature
ceul et semble ressusciter à une nouvelle v
parties de l'Europe se hâtent vers l'inconnu.
précipité, sur les pas de la France; toutes mê
leurs histoires, leurs existences; et une arde
connue, inexplicable à la raison humaine, s'e
les têtes, de tous les cœurs et de tous le
XVIe siècle qui s'ouvre au monde comme l'a
jour qui vient après l'orage; c'est la société
l'inconnu, le grandiose, le sublime dans les
ces, vers le Concile de Trente pour la réform
et l'épuration des mœurs. La féodalité disp
dans ce travail social, et le despotisme est

gouvernementale. Constantinople prise ouvre un dé-
é à la civilisation chrétienne : la renaissance va éclore;
merie étend le domaine des idées ; l'Amérique se dé-
à l'ardente curiosité de Christophe Colomb ; la Maison
iche fait pressentir sa future grandeur ; les républiques
nes s'affaissent ; l'Irlande gémit dans les fers ; Henry VIII
t du sang de ses femmes, Léon X avec toute sa gran-
François Ier avec toute sa gloire, Charles V, *ce démon*
li, comme on l'appelait, avec toute sa puissance, Lu-
t Calvin avec des torches à la main pour incendier le
, renverser l'autorité, abuser le peuple, joncher l'uni-
e ruines, où leurs sectateurs s'ensevelissent et sur les-
le catholicisme doit s'asseoir un jour pour les ranimer
chaleur vivifiante, que les siècles ne détruisent pas.
ela n'est pas loin ; nous sommes sur les bords d'un nou-
vers.

5, la peste reparut à Bordeaux avec une violente recrudescence ; elle em-
lques milliers d'individus.

LIVRE VII.

CHAPITRE PREMIER.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE PARLEMENT DE

Le 12 novembre 1462, le Parlement fut établi, en conséquen de Louis XI. — Son ressort se composait des sénéchaussée des, de l'Agenais, du Bazadais, du Périgord et de la Xainto fut fait par le président Tudert. — Les concessions de nos ment. — Exigences de la Cour. — Incapacité de ses mem frais ou des *épices* des officiers. — Puissance du Parleme La Chambre des vacations. — Les jurats ont le droit de s banc des nobles. — Charles-Quint. — Marguerite de France. — La *Gabelle*. — Montmorency met le Parlement en inter le remplace. — Les noms des commissaires, etc., etc.

Nous avons eu et nous aurons encore occa l'organisation et des modifications des tribu justice, tels que les Cours des sénéchaux, des sidiaux et autres officiers du roi, à Bordeaux ment du XVe siècle, en 1401, les Anglais in deaux une Intendance générale, sous le nom avec des pouvoirs très-étendus ; elle se com membres : l'archevêque Hugocion, Jean de Hugues Despencer et Henry Beaussec.

Outre cette sorte de régence, il y avait rieure, composée de quelques conseillers du par un représentant de Sa Majesté, qui se q *néral des appels en la Cour de Gascoigne.*

ès l'expulsion des Anglais, la Commission et la Cour remplacées par un Parlement, institué par suite d'un entre Charles VII et les gens des trois États de la ville de Bordeaux, et le pays de Guienne et Bordelais, le 1451. Cet établissement fut stipulé dans l'art. 21 de é (1).

Livre VII. Chap. 1.

t politique du pays ne permit pas qu'on installât de nouvelle Cour souveraine ; mais l'ordre étant rétabli, ix assurée bientôt après, Louis XI, par ses lettres-s du 10 juin 1462, ordonna que le Parlement serait stallé. Cette cérémonie eut lieu le 12 novembre, dans e palais des ducs de Guienne, le château de l'Om- *castrum Ombrariæ* (2), sous la direction du président un conseiller clerc et un lai du Parlement de Paris. Le our, furent reçus dans la compagnie deux conseillers leux clercs, dont l'un était l'archevêque de Bordeaux. rt du Parlement comprenait d'abord les sénéchaussées ne, des Landes, de l'Agenais, du Bazadais, du Périgord Saintonge; mais, par lettres-patentes du 8 mai 1464, tendit encore, en y adjoignant le gouvernement de La e, l'Angoumois, le Limousin et le Quercy, en deçà de la ne.

Papiers de M. de La Montaigne de Castelmoron.

t d'abord une Cour de justice, qui ratifiait ou cassait ments des tribunaux inférieurs, et, plus tard, on lui le droit d'enregistrement, privilége qu'elle avait déjà Le roi ne se doutait pas qu'en lui donnant tant de

Essais histor. sur le Parlem[t] de Bordeaux, par M. Eugène de Brezets.

peut se faire une idée de l'influence du Tiers-État au XV[e] siècle, quand u patriotisme populaire dont Jeanne-Darc, fille du peuple, était l'incarna- yeux même des nobles. Jacques Cœur fondait alors la comptabilité sur des s ; et dans le Conseil de Charles VII siégeaient les deux frères Bureau et utres bourgeois, Juvénal, Coussinot, etc., etc.

ocal du Parlement, l'antique palais d'Éléonore, est devenu un magasin de ur ce local, on a ouvert la *rue du Palais*, et, le 28 janvier 1845, on y la colonne de marbre, surmontée du *tricycle bordelais*, qui se trouvait de la place Royale depuis 1828.

puissance il créait un contre-poids à sa pr
faisait en même temps du Parlement une Co
un sujet de gêne politique. Les Parlements
délibérer sur les lois et ordonnances du roi
d'en publier et d'en exécuter aucune avan
registrée et publiée par les Cours de Parl
ressort. « La première et principale autori
» dit Laroche-Flavin, est de vérifier les ord
» du roi ; et telle est la loi du royaume, que
» ordonnances n'ont effets, et on ne les tien
» ne sont vérifiés aux Cours souveraines, et
» ration d'icelles. » C'est ce qu'on appelait l
trement, qui a fini par être une sorte de con
royale.

Le Parlement de Grenoble disputait toujo
à celui de Bordeaux, à cause de la priori
création ; les lettres-patentes de sa création
antérieures, par conséquent, à l'établissemen
de Bordeaux, en 1462 ; mais on peut dire
de Bordeaux remonte à 1461, puisque Char
et s'engagea alors à l'établir. Le Parlemen
établi par le dauphin ; il ne pouvait réclam
celui de Bordeaux, qui était une création f
dauphin devenu roi. La différence est remar

Dans quelques circonstances, et comme
Rouen, en 1617, où notre premier-préside
gues, ne put se rendre à cause de sa malad
de Grenoble fut placé après celui de Toulou
à d'autres époques bien rares, mais pour d
et exceptionnelles.

A l'assemblée de 1626, le Parlement de
vela ses prétentions à la préséance. Louis X
ses lettres-patentes du 30 novembre 1626
de cette contestation aux notables réunis. L

ntendu Marc-Antoine de Gourgues, premier-prési-
Parlement de Bordeaux, et Claude Frère, premier-
t de celui de Grenoble, ordonna, par provision, que les
s-présidents et les procureurs généraux de ces deux
précéderaient alternativement, et jour par jour, à
cer par celle de Bordeaux.

rlement de Grenoble se prétendait lésé dans ses droits,
sta. Le Parlement de Bordeaux était mécontent de cet
visoire; il protesta aussi; mais la même difficulté se
isit à la Chambre de justice, instituée au mois de
re 1661, pour le jugement de M. Fouquet. Le roi,
t des contestations, fit expédier une lettre de cachet,
lécembre, qui portait que l'on suivrait les mêmes
ne pour l'assemblée de 1626. M. Duverdier, commis-
Parlement de Bordeaux, eut encore la préséance sur
issaire de celui de Grenoble.

s lors, le Parlement de Bordeaux prenait séance après
Toulouse, qui venait directement après celui de Pa-
origine remonte au traité de capitulation, du 12 juin
it entre Charles VII et les Bordelais, et dont l'art. 21
Et sera, le roi, content qu'en la dite cité de Bordeaux
ustice souveraine, pour connaître, discuter et déter-
définitivement de toutes les causes d'appel qui se
en icelui pays, sans qu'iceux appeaux, par simple
le ou autrement, soient traités hors de la dite cité. »
litique du pays ne permit pas son établissement im-
la Cour ne fut instituée que sous Louis XI, par lettres-
du 12 juin 1462, et non du 7 juin, comme le dit
et, le 12 novembre suivant, eut lieu son installation
au château de l'Ombrière.

Cour souveraine ne fut composée, à son origine, que
sident, Jean Tudert, maître des requêtes, et de huit
rs, moitié clercs, moitié lais, parmi lesquels se trou-
eux conseillers du Parlement de Paris, Jean Aprilis,

tain que le Parlement s'associa de bonne he
bles actes du roi, et, dans certaines circonstar
obligé de réprimer les écarts de ce corps tr
dépendance, qui, au lieu de rendre la justic
quelquefois à des actes de vengeance. Ain
comte de Candale, dans un moment de
sergent et déchira les ordres émanés de la
ment prononça la confiscation de ses biens,
faire amende honorable. Le comte reconn
soumit à l'arrêt de la Cour. Le coup était
hardi peut-être; il portait trop haut; mais
cause pour le comte de Candale, son cousi
en France, d'autre despotisme que le sien
de justice extrême, qui ne servit qu'à dév
de ce corps à agir en souverain. Par ses le
17 mars 1477, il accorda à Jean de Foix al
et rendit à son fils les terres et seigneuries
possédées en Guienne, entre autres celles de
Castillon-en-Périgord, Castillon-en-Médoc,
sac, Sausac, Mothes, Bonnegarde, Donsic
Montguyon, etc., etc.

Le Parlement parut contrarié de cette fa
voir adresser des remontrances à ce sujet a
avait imposé des restrictions à ses ambitie
C'était du prince que le Parlement avait reç
ses pouvoirs, et bien certainement, son intent
Cour souveraine, n'était pas de se donner un
reconnaître une puissance rivale de la sienn
mière lutte entre le roi et la Cour souverai
qui a produit tant d'autres luttes dans la su

A la mort de Louis XI, son fils et successe
confirma, par ses lettres-patentes du 13 sep
Parlement de Bordeaux, qui se composait d
sident, de deux autres présidents (le temps

st inconnu), de neuf conseillers clercs et d'autant de vec l'avocat et le procureur du roi, dont nous avons rlé. Dans la vue de se concilier l'estime et l'affection Compagnie, Charles VIII, par ses lettres-patentes du 1487, exempta du ban et arrière-ban les présidents, lers, greffiers civils, criminels et des présentations, , procureurs généraux, huissiers du Parlement, ainsi rs veuves pendant leur viduité, et leurs enfants du-ir minorité, sans qu'ils pussent être contraints d'en-personne à leur place. Par ces faveurs, il croyait étein-ur toujours, ou neutraliser, au moins, les intrigues et nœuvres ambitieuses de quelques membres du Parle-l se trompait : l'esprit de corps ne meurt pas; il survit dividus, et tend toujours à grandir et à s'affranchir de ntrôle.

e facilité à faire des concessions était trop visible pour er aux regards du Parlement, qui, ne demandant pas que de l'exploiter, sollicitait de nouvelles faveurs; le rendant à ses désirs, affranchit les officiers de la Cour sies féodales, du logement des gens de guerre, des co-s prescrites pour concourir aux subsides en faveur du ux emprunts.

ient là, il faut l'avouer, des concessions importantes, nages irrécusables de la faiblesse du prince et de l'in- ambition de quelques sujets. Depuis longtemps, la vait sollicité ces grâces; mais le roi attendait toujours, vue d'établir des précédents, de montrer sa supério- l'humiliant par des refus adoucis, et en lui faisant u'outre le devoir de la reconnaissance qu'il lui impo- était toujours maître de révoquer ce qu'il avait ac-

oi se trompait encore : ces vues peuvent être efficaces l s'agit des individus; mais auprès des corps politiques erains, elles sont impuissantes. L'ambition des corpo-

Livre VII.
Chap. 1.
—

rations ne se dit jamais satisfaite ; elle oubli
garde que le chemin qu'elle a devant elle.
ment faisait parfois des remontrances comm
sance et moyens d'intimidation : parfois il n'
que des prières et les demandes les plus h
respectueuses, afin d'obtenir des grâces ex
toute cette obséquiosité courtisanesque, to
flatteur, pouvaient se traduire par ces mots
tique, égoïsme sordide, vile ambition de sauv
rêts et d'étendre ses priviléges.

Par lettres-patentes du mois de mai 151
le Parlement, qui était composé d'un premie
présidents à mortier, un président d'enqu
conseillers. Cette confirmation était une app
des faveurs déjà obtenues de la bonté du pr

Il serait fastidieux de donner un tableau
officiers de la cour ; elles étaient si scandale
tantes, qu'un procès, quelque simple qu'il pû
que toujours la ruine des plaideurs et la fo
et des procureurs. Il fallait payer pour assig
signé, pour plaider, pour être jugé, pour a
jugement ; il fallait payer quand on gagnait
quand on le perdait, payer en entrant en
sortant, payer partout et toujours, et achete
le droit d'avoir raison, ce que l'État doit à
les *épices des juges* dévoraient le pain des p

Le premier-président se démit de ses fon
se retira à Mirebeau, en Poitou, son pays n
le 13 septembre 1473. Louis Tindo lui suc
Bordeaux. A cette époque, la magistratur
hauteur de ses fonctions ; il aurait fallu pour
sances variées et étendues, posséder bien le
lois françaises, et même les coutumes des
ressort de Bordeaux, de Saint-Sever, du pa

n (Aire), de Marsan, de Dax, de Saint-Jean-d'Angély, vardan, de Bayonne, coutumes qui avaient été homo-s et consacrées par le Parlement. Les magistrats ne ent se vanter de posséder ce trésor multiple, et leur nce en ces diverses matières ne contribuait pas peu aux urs interminables des procès et à la ruine des plai-

XII, en montant sur le trône, s'occupa avec zèle de ne de la justice. Par son ordonnance de 1499, il in-x juges, sous des peines sévères, de *prendre dépens e chose* des parties, hors les *épices* réduites à un taux ble; il réprima aussi les odieuses manœuvres des et des agents subalternes; il ordonna qu'on envoyât nances royales aux baillis et sénéchaux de Guienne qu'aux Parlements, et s'engagea, en outre, pour ance et l'honneur des cours de justice, de ne jamais s offices de judicature; mais cette bonne volonté lus tard devant les exigences du fisc. Il prescrivit ns publics pour s'assurer de la capacité des aspi-n 1502, on commença à exécuter cette ordonnance, en, au Parlement, des candidats qui se présen- y être reçus.

réduisit le nombre des procureurs : ils étaient la e de l'époque et rongeaient toujours impunément euple; mais, malgré ses généreux efforts pour t l'honneur des cours judiciaires, il laissa toujours matière criminelle, la torture et la procédure XVIIe siècle a fait disparaître ces intolérables

nourut le 1er janvier 1514, et François Ier, son onfirma, par lettres-patentes, le Parlement de se composait alors de trois présidents, dont les fixes, d'un président aux enquêtes, dont la unique, de vingt-un conseillers (dix clercs et

Livre VII. Chap. 1.

onze lais), d'un greffier civil et criminel, d'un
sentations, qui précédaient alors les gens du
du roi, d'un procureur du roi, de huit huis
veur et payeur des gages, et d'un receveur

Le président aux enquêtes était un ecclé
d'un office de conseiller-clerc, et se nommait
il devint bientôt après évêque de Luçon.
1516, le roi François Ier, par lettres-patente
Bordeaux le 26, lui accorda l'entrée et voix
Parlement, honneur dont avaient joui les é
et de Dax. La commission de la garde du sc
lerie avait été remplie jusqu'alors par le d
Bazas; Mgr Lancelot Dufau, qui avait serv
ans, ou comme conseiller en cour, ou en qua
aux enquêtes, remplaça l'évêque de Bazas
scel; il était le premier titulaire de la cha
aux enquêtes.

A cette époque, la puissance du Parleme
étendue et agrandie, qu'elle semblait absor
les autres fonctionnaires nommés par le roi.
de la province eux-mêmes témoignaient la
rence pour la cour souveraine, au point qu'el
représenter et remplacer le roi lui-même. L
un peu pour étendre l'autorité des gouverneu
fit davantage, et, par ses lettres-patentes du
nomma Odet de Foix, sieur de Lautrec
Guienne, pays et ville de La Rochelle; il av
des principales villes de Guienne : Bordeau
Sever, Bazas, Dax, La Réole et Bayonne. I
lui accorda, à son entrée dans chaque ville
ment, le grand privilége de mettre en liber
qu'il lui plairait, d'accorder pardon et aboliti
et rappels de ban, excepté pour la satisfactio
entre les parties. Cette mesure avait, aux ye

ense portée politique : elle élevait le gouverneur du Parlement, et lui donnait un privilége que les uls avaient exercé jusque-là; par le droit de grâce, Lautrec serait devenu, pour ainsi dire, vice-roi en La Cour protesta, fit plaider sa cause par des amis, finit par avoir raison contre Lautrec et le roi.

s de Louis XII, les procès, tant civils que criminels, és par neuf membres. Cette disposition, ordonnée ce, paraissait à François Ier très-défectueuse, par il n'y avait que vingt-cinq présidents et conseillers deux chambres, la Grand'Chambre et la Chambre s, et que, dans les procès criminels, la Grand'- it obligée d'appeler à siéger des juges de la Cham- êtes. François Ier ordonna, le 22 avril 1515, que iminels seraient jugés en la Grand'Chambre par rs et un président de cette même Chambre, sans nne de la Chambre des enquêtes, à moins que ces ne l'exigeassent.

de la Marthonie était alors premier-président de Bordeaux; il avait succédé à Louis Tindo; pelé bientôt après à Paris comme premier- Parlement de cette ville, et remplacé à Bor- 15, par Jean de Selve, qui, lui aussi, fut plus remier-président à Paris. Jean de Selve était s vice-chancelier du duché de Milan. Le roi, ait beaucoup, lui accorda, le 28 décembre es-patentes pour occuper ces deux offices en- cumuler en même temps les gages de premier- rdeaux, qui montaient à 1,450 livres tournois lement rendit une ordonnance, le 3 février paiement de cette somme au procureur dudit

u mois de mars 1519, enregistré à Bordeaux at, le roi établit une Chambre criminelle (*la* rlement de Bordeaux, et créa huit offices de

Livre VII. Chap. 1.

conseillers, tous lais. Cette Chambre fut i
vembre 1519; les titulaires de tous les nouv
été reçus le 30 août précédent, on envoya
troisième président de la Cour, qu'on appe
dent, huit conseillers, moitié de la Grand
de la Chambre des enquêtes. On fit monte
quatre conseillers de la Chambre des enq
Chambre, à cause de l'augmentation du n
que le nouvel édit avait produits. C'est cett
fut établie la Chambre des vacations. Par s
du 16 avril 1520, enregistrées le 26 juin, l
l'avenir, si le second président venait à mo
sident monterait à sa place, et que le quatri
occuper celle du tiers, comme il se pratiqu
lors, on a toujours suivi ces gradations hi
norifiques à Bordeaux.

13 Novembre 1520.

Pour prévenir les jalousies ou les désa
vues ambitieuses, la Cour arrêta qu'à la To
muance, c'est-à-dire que ceux qui seraien
(à la Saint-Martin) pour être à la Chambre
resteraient jusqu'à Pâques, et seraient remp
jusqu'à la Saint-Martin. Il y fut aussi arrê
formément aux lettres-patentes du 26 avri
Chambres s'assembleraient pour quelques
tes, s'il y avait des présidents ou conseille
nombre de sept, ils pourront juger en ce
en matière bénéficiale jusqu'à 200 liv. de r
féodale jusqu'à 100 liv., et en matière p
1,000 liv.

21 Mai et en août.

Par différents édits de 1522, le roi cr
conseillers laïques, vingt sergents royaux
sée de Guienne, et un procureur du roi en
chaussées et juridictions ressortissant au P
reconnu aussi, par ses lettres-patentes du
l'existence de quarante notaires à Bordeaux

six places de conseillers au siége de la sénéchaussée enne, et, le 30 mars de la même année, il avait créé ffices de notaires-secrétaires au Parlement. Livre VII. Chap. 1.

tte époque, les Bordelais criaient beaucoup contre les normes qui pesaient sur le commerce du vin. On avait n impôt de 2 écus par tonneau de vin pendant tout le e la guerre. L'amiral et le vice-amiral levaient aussi, besoins de la marine, 1 écu et demi par tonneau. Ces étaient trop accablantes pour les pays viticoles et consommateur; le gouverneur, sieur de Lautrec, se écho des plaintes du peuple, et la reine régente, faisant réclamations, abolit ces charges extraordinaires; laissa subsister les autres droits d'entrée, de grande , etc., etc.

un usage immémorial, on ne pouvait descendre les aut-Pays, à Bordeaux, avant la fête de Noël. Charait levé cette restriction sur le commerce des vins, ant leur descente après le jour de Saint-André (30). Les Bordelais réclamèrent contre cette violation ntiques droits; et le roi, par ses lettres-patentes et d'août 1520, annula son ordonnance, confirma ges de la ville, et ordonna que, dorénavant, les ut-Pays ne pourraient passer les ports de Saint- de Langon avant la fête de Noël. En 1512, le Dunois, duc de Longueville, fit entrer à Borvin du Haut-Pays avant Noël; le peuple, ja- droits, se souleva contre leur violation, et ne par l'intervention des jurats et du Parlement. tance fit comprendre au roi la nécessité de ménalais, si susceptibles à l'endroit de leurs priviléges. Registre du Parlement.

le procureur général, car c'est ainsi qu'on qualireur du roi, se démit de sa charge pour en prenonseiller au Parlement; il fut reçu conseiller le squ'ici, il y a eu des exemples de pareils chans celui-ci fut le dernier.

Livre VII.
Chap. 1.

Le 13 novembre 1531, fut reçu conseille
du Saint-Esprit, Raymond Fayard. Dans ce
une parfaite harmonie entre le Parlement e
un échange de courtoisie et de faveurs, et
mutuel à se rendre agréable les uns aux aut
agissait partout; il exerçait son influence s
res; et, ce qui mérite d'être remarqué, on
quefois, parmi les jurats, des membres de
En 1531, les jurats présentèrent une requêt
sent leurs siéges sur les bancs des nobles.
leur demande, et ordonna qu'à l'avenir le
jurats seraient reçus au parquet le jour de la
grands arrêts ou autres actes notables, pou
revêtus de leur grand manteau de jurade,
séance sur les nobles, mais pour cette fois
tirer à conséquence.

En 1537, au commencement du mois de n
ne voyant ni le maire ni les jurats à la ren
14 novembre, au sous-maire et aux jurat
Capdeville, jurat, et de Lavie, procureur de
tous les ans à la rentrée de la Cour, le lend
Martin, et cela sous peine d'une amende de

En 1536, le roi créa quatre nouvelles cha
lais, et une seconde charge d'avocat génér
mois d'octobre de cette année; elle fut re
de Beraud, qui fut reçu le 26 novembre sui
tres-patentes données à Montpellier, le roi l'
des consultations, à plaider et à écrire pour
et en matières qui n'auraient aucun rappor
de l'État. Le nouveau titulaire présenta ce
ment le 15 juin. La Cour, les Chambres asse
de jouir des avantages résultant de ces lettr
fications mentionnées dans les lettres de dis
été précédemment accordées à Jean de Lah
général, dont la charge était restée unique

nt, Jean Chambon, qui avait exercé cette charge
s VIII, avait obtenu de ce prince une semblable
par lettres-patentes du 6 décembre 1497, enre-
ordeaux le 8 janvier suivant, qui portent que ses
rs audit office avaient une permission semblable.
ril 1533, Sauvat de Pommiers fut nommé prési-
hambre des enquêtes, et, le 30 juillet 1534, la
nit sévèrement aux avocats de se rendre aux au-
ours ordinaires, à sept heures du matin, à peine
ur les avocats et de 2 pour les procureurs.
emps., on avait annoncé l'arrivée en France de
Charles-Quint, et le projet qu'avait formé Charles
uc d'Orléans, de venir à Bordeaux au devant de
la Cour, les Chambres assemblées, arrêta, le 15
539, que deux présidents (le premier et le qua-
s de leurs robes d'écarlate, avec chaperons noirs
dessus, accompagnés de quinze conseillers, vêtus
es noires et chaperons de même, iraient au de-
e prince jusqu'à son bateau, et que, devant eux,
e premier huissier, avec trois autres huissiers,
s robes et chaperons longs.
que, le 20 novembre, on exigea quelque chose
onneur du prince ; c'était le connétable de Mont-
le voulait. On arrêta que deux présidents et
eillers seulement, tous vêtus de leurs robes noi-
s chaperons longs, iraient au logis du duc d'Or-
i faire *leur révérence* et lui présenter les hom-
our ; il fut, en outre, arrêté que le même ordre
à l'égard du connétable ; mais que pour ce qui
ecueil ou *révérence* que la Cour serait tenue de
auphin, il en serait ordonné, comme de juste,
conféré avec le connétable. Ici, nous voyons
nis sur le même niveau que le fils de France.
garder tout cela comme une flatterie, ou de-
ement en conclure que les Français d'alors

avaient la plus haute idée de l'éminence de
connétable.

Le 1er décembre 1539, l'empereur Charl
dans nos murs, accompagné du duc d'Albe et
et sieurs. Le Parlement envoya sa députation
monial convenu, jusqu'au portail du Chapeau
quel devait entrer l'empereur; comme il ple
on arrêta que, pour ne pas retarder le cort
Parlement attendrait, pour faire son *oraison*
Sa Majesté fût arrivée à son hôtel. A son ent
daigna accepter le poêle, et fut accompagné
duc d'Orléans et du connétable. On lui prése
ville, faites d'argent, et dès qu'il fut arrivé d
ments, le premier-président fut admis à lui ad
mages et son *oraison*, ou compliment. Nous ig
neurs qu'on rendit au dauphin.

Quelque temps après, il s'agissait encore d
venable réception à Marguerite de France,
d'Albret, roi de Navarre et gouverneur de
Cour, les Chambres assemblées, arrêta, qu'at
de cette dame (sœur et femme de roi), elle e
vant de cette princesse deux présidents (le se
trième), vêtus de leurs robes rouges avec ch
huit conseillers, vêtus de leurs robes de drap
perons de même, précédés de six huissiers,
perons accoutumés, tenant leurs verges en m

Pour former cette députation de dix-hui
devait en prendre six dans la Grand'Chambre
des enquêtes, et les autres à la Chambre cri
vaient aller au devant de la princesse jusqu'
c'est ainsi qu'on appelait l'Hôtel de la Monna
saluée et complimentée, ils devaient prendre
rentrer en la Cour, où l'on coucherait sur le
que dorénavant on n'enverrait jamais un si
tége, ni qu'on observerait un pareil ordre p

eur qui serait d'une qualité inférieure, mais qu'on
· à envoyer, commé par le temps passé, un seul
huit ou neuf conseillers, vêtus de leurs robes
leurs chaperons rouges; mais, le 10 du même
quit la certitude que cette princesse ne ferait au-
solennelle, et qu'elle descendrait par eau jus-
u-Trompette, où elle devait débarquer; la Cour
voyer au château deux présidents et dix con-
evant desquels marcheraient deux huissiers; les
ient porter leurs chaperons longs et les huissiers
à la main.

esse, qui protégeait beaucoup les protestants,
ouvent à Bordeaux, dans l'espoir et dans le but
e quelques services. Le 28 mai suivant, elle fit
lennelle à Bordeaux, et, le lendemain (29), elle
Parlement, qui s'était réuni. « La reine s'assit,
re, sur une chaise de velours violet cramoisi,
e tenait le greffier de la Cour, et les présidents
au banc des gens du roi; les hauts siéges
urés vides.

elle, dit encore le registre, se sont assises les
ı Poitou, la marquise de Saluces et la dame de
en résulte que les dames titrées n'étaient pas
Parlement). » Après avoir exposé le sujet de
a reine de Navarre dit : « Que, non comme
u roi et gouvernante de Guienne, mais comme
e et sœur du roi, qui lui a mandé de faire son
lle cité, elle prie la Cour de vouloir la faire
ilége octroyé à elle et à ses prédécesseurs,
ıalité qu'elle a dit être contenue au *Livre des*
s, étant à Saint-Denis de France, et, en ce
e puisse faire ouvrir les prisons aux prison-
maîtres des requêtes et ses aumôniers, ainsi
outumé, protestant de ne vouloir mettre en
uns détenus pour crimes que le roi n'a accou-

» tumé de remettre, de n'y toucher ni en
» l'autorité dudit sieur. »

Marguerite semblait désavouer les prétent
neur de Guienne, que le Parlement repoussai
ses priviléges comme *fille de France et sœur*
n'y fit pas d'opposition, bien qu'elle fût conv
princesse exercerait ses pouvoirs en fave
tants.

La lutte était commencée depuis quelque
verneurs réclamaient les grands pouvoirs que
accordés, mais que le Parlement ne voulait

Le 15 février 1534, par ses lettres-patente
à la cour de *s'entremettre* des affaires dont l
néral et le gouverneur étaient chargés. Le
de cet avis ; mais le Parlement persista dan

Depuis lors, la lutte devint de plus en p
occasions se présentaient rarement, mais tr
la paix de la ville et le bien public. En 15
de Grammont, archevêque de Bordeaux, ét
roi de Navarre. Le procureur général se pl
Chambres assemblées, « que ce prélat avait
» naître entre les syndics des habitants de
» raison de la cotisation qui avait été faite
» tants pour les étapes des légionnaires de G
» la connaissance en appartînt à la Cour. L
» que ledit archevêque *viendrait en icelle p*
» *ce que de raison.* »

La présence de Marguerite faisait diversio
mentanément, à ces mesquines rivalités de p
d'Henry d'Albret, roi de Navarre et gouvern
elle venait de temps en temps à Bordeaux. I
accordait tous les honneurs possibles ; mais se
rémonial n'étaient pas toujours celles du gouv
1515, pour l'entrée en Guienne de Lautrec, il f
que quelques magistrats de la Grand'Chambr

in d'entre le Palais et la Porte-Caillhau, où se trou-
e du Palais; mais, pour Marguerite, la Cour alla
rtout le 8 mai 1541, et se rendit jusqu'au Château-
pour la complimenter. La reine y fut très-sensible;
le Parlement de politesses et le traita comme le
d'Aquitaine.

e contribua à adoucir un peu la sévérité qu'on em-
rs les sectaires, objets des rigueurs judiciaires de-
Le Parlement n'était favorable alors ni à la liberté
à ce que nous appelons les libertés gallicanes, et
lée de Bourges, où fut proclamée la *pragmatique*
1438, l'archevêque Pey-Berland soutint les droits
papale contre le vœu du clergé de France, con-
arles VII. Par le concordat de 1518, François Ier
oyaume à Léon X, qui lui abandonna en échange
l'Église; ce singulier concordat fut présenté au
Bordeaux, et enregistré et publié sans opposi-
ie contre les jésuites, alimentée plus tard par le
par le protestantisme, n'existait pas encore. Le
ait à ses priviléges; mais il faisait bon marché
lise de France, qui tenait à ses libertés. La seule
elle il insistait surtout, c'était que le lieutenant
plus d'exécution sur la place du Palais.

rigueurs contre les protestants, il en avait déjà
ves. Le jour de Saint-André, 1537, la Cour,
robes d'écarlate, assistait en corps à la proces-
à laquelle, dit le registre, onze personnages,
hemise, pieds nus, et trois la tête et les pieds,
n échafaud dressé là où est le grand clocher de
irent amende honorable pour raison du crime

ndigna de ces rigueurs; elle obtint du roi l'é-
s les causes d'hérésie du Béarn; elle s'efforça
des hérétiques de Guienne, et réussit à un

certain degré. Le 5 janvier 1542, le Parle
une lettre écrite par le roi à la reine de Nava
« le roi faisait mention de la forme de punitio
» être gardée pour tous ceux qui étaient a
» d'hérésie, savoir que ceux qui seraient tro
» taires auraient punition corporelle ; que le
» dédiraient publiquement avec quelques a
» bles et quelques abjurations solennelles ;
» auraient commis quelque faute légère, ils s
» en confesser. »

Après la lecture de cette lettre au Parle
» Duplessis, avocat de la reine, se départ
» qu'elle avait obtenue pour ceux de son pay
» sie, et la Cour ordonna que punition se fît
» du roi. »

Les sectaires se calmèrent un peu, et la
dans nos contrées. Quelque temps après, a
émeute de la gabelle ; nous en donnerons t
peu plus loin.

En 1543, on reçut des lettres-patentes p
quinze offices de conseillers, huit lais et s
fut présenté au Parlement le 30 mars 1543.
députa vers le roi un conseiller et le second
pour lui remontrer que le ressort de la Co
était petit et avait été considérablement dé
supplier le roi de vouloir lui faire rendre l
d'Armagnac et de Quercy, qui avaient été an
du Parlement de Toulouse.

Ces quinze officiers devaient former la s
d'enquêtes que François Ier avait créée su
L'édit fut enregistré, et, le 10 mai 1543, u
Cour fut reçu président de la nouvelle Cha
let suivant, on reçut quatorze des quinze
nouvelle création. Le 22 août suivant, le p

ts généraux présentèrent deux édits rendus dans
ois, et portant, l'un la création de deux offices de
ux deux Chambres des enquêtes; l'autre l'institu-
offices de conseillers lais. La Cour, étonnée de
licité de charges, dont la création n'était au fond
ulation financière, dans un temps où ces places
les, fit réunir les Chambres, et ordonna que le
serait enregistré et publié dans les formes vou-
u'il serait fait au roi, au sujet de l'autre, des re-
respectueuses, par un président et un conseiller
Les remontrances furent faites, mais sans succès;
gistrer l'édit le 21 décembre suivant.
de président était exercée depuis dix ans par
mmiers, digne et vénérable magistrat, trisaïeul
e Pommiers, qui mourut le 25 décembre 1713,
lement, après avoir été trente-deux ans prési-
remière Chambre des enquêtes, et la seconde
ésident à la première des enquêtes ne fut rem-
septembre 1543, par Pierre de Lavergne, an-
r du Parlement, aïeul de M. le comte de Guille-
es-Léon-Gabriel de Lavergne.
sième édit du mois d'août 1543, le roi avait
nbre des requêtes du palais, dans le Parlement.
gistré le 25 janvier suivant; cependant, il pa-
'il ne fut pas mis en exécution.
que, l'infortuné chancelier de France, Guillaume
état d'arrestation, sous l'accusation accablante
et de plusieurs autres crimes; il s'agissait de
jugement. Le 11 février 1543, on commu-
r une lettre du roi, datée du 16 janvier pré-
rdre de donner congé à trois conseillers, nom-
ssive, pour aller assister, le 1er mars suivant,
e Payet.
x offices étaient l'objet de toutes les conversa-

Livre VII. Chap. 1.

tions, et même des recherches les plus activ
gênait pas · ses intérêts le portaient à satisfair
Le 7 mai de la même année, le procureur gé
la Cour de nouvelles lettres-patentes, portant
ceveurs des deniers communs des villes du roy
tout étonnée, en renvoya la lecture au lende
festa, dans cet intervalle, le plus grand méc
10 mai, une nouvelle réunion eut lieu, pour
convénients de ces empiétements sur les droi
palité. M. Frédéric de Foix de Candale et l'a
observer à la Cour qu'il serait convenable et
de cette affaire avec le roi de Navarre, gouv
qui, mieux que tout autre, préviendrait le r
nients que la publication de ces lettres pourrait
chevêque offrit ses services auprès d'Henry d
sursis fut ordonné jusqu'à ce que l'archevêqu
Geoffroy de Pompadour se fussent acquittés d
sion. Les jurats aussi en écrivirent au roi de
dépeignirent en termes simples et mesurés les
blication de ce décret ferait infailliblement a
blics à Bordeaux; que les nouveaux officier
de prendre sur les revenus de la ville 6 deni
livre; tandis que, dans le système de perce
suivi, les employés ne recevaient des jurats
vres; que, par cette innovation, on blessait le
cipales et l'on mettait les jurats dans l'impossi
secours pris sur les économies de la ville, au
soins, comme on l'avait souvent fait, et naguèr
on lui envoya plus de *sept vingt mille livres* à
d'ailleurs, ledit édit anéantissait l'autorité
qui avait le droit de vérifier les comptes et
sommes qu'on devait employer aux réparation
autres besoins du peuple.

Le roi de Navarre écrivit, le 18 mai 1543,

oir son opinion sur l'édit qui nommait un trésorier de la
e et un contrôleur : la Cour répondit par ses deux dépu-
et confirmant les détails fournis par les jurats, demanda
irseoir en ce qui regardait la publication de l'édit ; ce qui
ccordé.

seule affaire où le Parlement ait, en outre, pris part
ce qui regarde les affaires politiques ou administratives,
ntrée en ville de Marguerite, reine de Navarre. On sa-
ue cette princesse protégeait partout les réformés et ne
ait jamais une occasion favorable de leur faire du bien
ropager leur culte. La princesse, à Bordeaux, enhar-
les sectaires et mettait un frein à l'intolérance bien
du Parlement. Les catholiques la détestaient ; mais sa
osition sociale commandait le respect, et les cœurs et
n désavouaient souvent les concessions qu'une dure
arrachait à leur dévoûment aux intérêts de l'Église
at. Son intention, en exerçant ce privilége de reine,
e roi et de femme de gouverneur du pays, était de
rvice aux sectaires et de faire mettre en liberté ceux
t alors en prison. Le Parlement comprit ses motifs ;
pendant aux ordres donnés, et les grâces furent

oût 1544, les avocats généraux présentèrent à la
ouvel édit, donné, à Saint-Maur-des-Fossés, au
llet précédent, portant création d'une cinquième
résident en la Cour ; il fut enregistré le même jour,
rs après (28), le procureur général, Guillaume
exerçant sa charge depuis seize ou dix-sept ans,
provisions en la Cour de nouvelle création ; ces
vision furent datées de Saint-Pey, le 7 du même

éré, *qu'attendu la longue expérience que la Cour*
Comte, lequel a longtemps pratiqué en l'office
r général, conseillé et plaidoyé ; que sans tirer

Livre VII.
Chap. 1.
—

» à conséquence pour l'avenir, où aucun p
» serait pourvu de l'office de président, PER
» DIATE, que ledit Le Comte sera reçu au ser
» sans autrement l'examiner; ce qui a été fa
» après qu'il eut purgé, moyennant serment
» promis bailler directement ou indirecteme
» tre qu'au roi. » (1).

Ces paroles si élogieuses, si honorables p
nous donnent une idée de ce qu'était alors l
cureur général. Très-souvent, c'est la robe
blissent l'homme; ici, c'est l'homme qui a
tions et qui les fait rechercher par d'autre
Comte était bisaïeul de M. le Premier-Préside
Jean-Baptiste Le Comte, captal de La Teste
ble, chez qui la vertu, la piété, le savoir et
héréditaires.

Quant à la déclaration et au serment qu'o
Comte, ce n'était qu'une suite du règlemen
1530 pour le Parlement. Ce règlement po
nouveaux officiers du Parlement jureraien
qu'ils n'avaient point donné de l'argent pour
Le motif de cet antique usage est facile à
voulait conserver la vocation aux charges d
dans toute sa pureté, et empêcher l'ignorance
par le moyen de quelques sacrifices pécunia
duire; mais on comprit, plus tard, les dange
serment : une ignorante ambition ne s'arr
parjure; aussi on parlait bientôt après de
trouvait la Cour de modifier cet article et
autre forme.

La création de cette cinquième charge

(1) Le Parlement alla siéger à Libourne, le 2 août 1546
Bordeaux; il rentra à Bordeaux le 17 janvier suivant.

ernière que François I[er] ait faite en la Cour de Bordeaux.
rince avait besoin d'argent ; il en voulait à tout prix, et
ait s'enrichir en multipliant les charges des Parlements.
i se laissa-t-il aller avec une déplorable facilité à cette
ère de faire, aussi impolitique que dangereuse ; jamais
en a tant usé ni abusé. Il augmenta de deux la charge
ésident à mortier, de trois celle de président aux en-
, de trente-quatre, ou, selon d'autres, de quarante-
celle de conseiller ; il doubla la charge d'avocat géné-
avait même créé une Chambre des requêtes au Palais ;
tte création, sans base, sans motif, n'eut pas de suite.
clause insérée dans son édit de 1543, relatif à l'éta-
ent de la seconde Chambre des enquêtes, et à la créa-
quinze nouvelles charges de conseillers, il avoua lui-
'il improuvait ce qu'il venait de faire. Cette clause
ue, *vacation advenant par mort* de conseillers an-
nouveaux, les offices demeureraient supprimés jus-
u'ils fussent réduits au nombre ancien ; mais cette
mme beaucoup d'autres, demeura sans effet ; car il
des dispenses toutes les fois que ses besoins l'y
c'était là un des tristes fruits des malheureuses et
s guerres que ce prince eut à soutenir.

jour que M. Le Comte fut reçu président au Par-
oine de Lescure présenta ses provisions de l'office
r général. La Cour ordonna que le nouveau titu-
un examen sur la loi. Antoine de Lescure, pro-
al au Parlement, était grand-père de Léon de
seiller au Parlement, aïeul maternel de feu la
Nesmond, et le bisaïeul de M[me] la comtesse de

1547, avant Pâques, on vit arriver en poste un
roi de Navarre, avec deux dépêches adressées
l'une de la part du nouveau roi Henry II, datée
r de mars ; l'autre pour le roi de Navarre, da-

Livre VII.
Chap. 1.

tée du 5 avril, pour donner avis à la Comp
était mort. La lettre d'Henry II portait que le
tinuerait ses séances, *nonobstant la mutation*
décès du feu roi, en attendant que la Cour lu
le serment accoutumé (1).

M. de Laage était alors premier-préside
président aux enquêtes au Parlement de P
les deux lettres un peu avant midi, il manda
deux heures, tous les présidents et conse
trouver en ville, et leur communiqua les nou
du roi. On arrêta qu'il y aurait une réunion
25, et l'on désigna François de Laage, pr
l'ancien président de la seconde Chambre d'e
conseillers, pour aller rendre au nouveau
l'obéissance qui lui étaient dus. On y arrêta
terait le serment de fidélité accoutumé. Le
quêtes fut député; c'était Guy de Gallard de
des deux conseillers députés était Geoffroi d
devint, l'année suivante, maître des requêt

Les deux noms de Brassac et de Pompad
nent un fait qu'il est bon de constater : c'es
nes qualifiées ne dédaignaient pas, vers le m
cle, de prendre des charges dans le Parlem
Trois ou quatre ans plus tard, on voyait enc
charge au Parlement de Bordeaux, un mem
plus honorables maisons du royaume, Gille
parvint plus tard à l'épiscopat; mais ordin
dets seuls embrassaient l'état ecclésiastique
des vocations suspectes.

Le commencement du règne de Henry II

(1) Le 25 janvier 1545, la Cour (Chambres assemblées)
» feste de Saint-Charlemaigne, la Cour n'entrera, et dores
» kalendrier sera un *vacat*, sur le dit jour, suivant ce qui
» Parlement de Paris. »

ement très-malheureux pour la ville et pour le Parle-
de Bordeaux, et dont nous parlerons ailleurs. Il nous
ici de rappeler le fait aussi succinctement que possible.
1548, on venait d'imposer une taxe sur le sel. Plusieurs
unes de la Saintonge, de l'Angoumois et de la Guienne
levèrent, à cause des exactions des gabelleurs, fermiers
objet de première nécessité pour les pauvres; et bien-
ès il en vint d'Oléron et de tous côtés, qui grossissaient
jours le nombre des insurgés, de manière qu'ils com-
t une armée de quarante mille hommes. Les pauvres
leaux imitèrent cet exemple, encouragés par deux
marchands de sel, qui auraient dû et pu s'opposer
cès aux désordres de la populace, et qui, tout au
, agissaient de connivence avec les coryphées des
L'émeute commença le mardi 28 août 1548; le
t entendit le tocsin, et sortit à neuf heures du matin
avoir la cause. Le peuple était sous les armes et se
e grands excès; sa fureur était telle, qu'on craignait
qu'il ne se portât aux dernières extrémités contre
et les propriétés même. Arrivés sur les *fossés des*
les séditieux rencontrèrent Tristan de Moneins,
puis le 1er juillet 1547, lieutenant du roi en Guienne,
e du roi de Navarre; il venait de sortir du Château
l'espoir de calmer les têtes et de rétablir l'ordre.
it, et les paroles échangées ne firent qu'aigrir da-
anarchistes. On le tua sur les fossés, et avec lui
ntilshommes, nommé Montoléon; et après avoir
les deux cadavres éventrés, on les traîna, avec
férocité, dans plusieurs rues de la ville. Quelques
eins furent poursuivis avec acharnement; ils se
ans une chapelle, où les insurgés les firent périr
mes. Après avoir massacré plusieurs personnes
rs maisons des riches, les anarchistes se rendi-
de l'Hôtel-de-Ville, grâce à la criminelle con-

Livre VII. Chap. 1.

pour mettre fin aux troubles de la Saintong
de Lorraine, depuis duc de Guise, alors
male, du vivant de son père.

Le Parlement étant interdit, le roi songea
de son peuple de Guienne, et nomma des c
rendre la justice à Bordeaux. La commiss
Saint-Denis, le 12 juin 1549. Les commiss
çois de Laage, premier-président, et René
président au Parlement de Bordeaux, dix c
lement de Paris ou des requêtes du Palais,
Parlement de Toulouse, six du Parlement d
Pontac, greffier en chef, et les deux autres
Bernard de Lahet, faisant les fonctions de p
et Fronton de Beraud, agissant comme a
nomination de ces cinq officiers du Parlem
compense de leur bonne conduite et de l
dans des jours difficiles. De ces cinq honorab
de Pontac est la seule qui subsiste, au moi

Nous croyons devoir consigner ici les no
des différents Parlements qui furent charg
de l'administration de la justice en Guienne

Commissaires de Paris : MM. Robert Tie
Burgoing, Jean Adoard, Louis Chabannes,
Gaston de Gryon, François Thomas, Thierr
Maillard, Jacques Morin.

Commissaires de Toulouse : MM. Pierre
L'Hospital, Antoine Malères, Jean Theula,
Jean Eymard, Pierre Robert, Pierre Sabati

Commissaires de Rouen : MM. Robert
Blanc-Baston, Robert-Jean de Crosmore, Co
Jacques Materel, Nicol Laplame.

A leur arrivée à Bordeaux, les commissai
chez M. le Premier-Président, le 1er août 1
tinrent leur première séance au Palais. Apr

mission royale, à la première audience, ils se partagèrent eux Chambres : l'une civile et l'autre criminelle, et arent que l'on ajouterait, tant à leurs arrêts qu'à leurs issions, cette clause : « Prononcé ou fait par les comsaires ordonnés par le roi, pour la justice établie en ier ressort durant la survivance du Parlement de Borx, selon la forme exprimée par les lettres de la com'on du roi. » Enfin, ils ordonnèrent que les requêtes t répondues en langue vulgaire et non en latin, comme vaient été jusqu'alors. Depuis lors (1549), cet usage ujours maintenu à Bordeaux.

ues jours plus tard, le président Brinon mourut ; les aires arrêtèrent qu'ils iraient à son enterrement en Cour, et que les présidents et conseillers du ParleBordeaux, s'ils y allaient, seraient reçus selon l'ordre ncienneté.

ptembre 1549, Me Clauclier, conseiller au Parleouen, présenta aux Chambres une commission, par fut subrogé au lieu de M. Nocol Laplane, excusé de maladie ; il fut mis à la Chambre criminelle.

jours plus tard (7 octobre), M. le Premier-Préau Palais un ordre du roi, donné au mois de récédent, par lequel quatre conseillers de Bort nommés pour administrer la justice, au lieu de lécédé, et des trois conseillers du Parlement de urgoing, Gryon et Thomas, que des maladies et avaient empêchés de se rendre à Bordeaux. Ces rdelais étaient Pierre de Carle, depuis président llard de Lavie, Antoine Gautier et Jacques Beimé de Largebaston, qui devint bientôt après rtier, et, plus tard, premier-président, et dont ivent occasion de parler.

le registre du temps, que Sauvat de Pomat aux enquêtes, et Raymond d'Eyquem de

Livre VII. Chap. 1.

—

Papiers de M. de La Montaigne.

Montaigne, conseiller au Parlement, furent
temps, remis en exercice; mais nous n'avon
preuves formelles de l'année précise.

A l'époque où nous sommes arrivés, l'ordr
se rétablir, et les anciennes prétentions du Pa
deaux semblaient s'être évanouies sous le
dont il avait été l'objet. La famille de Ponta
l'affection du roi : Jacques de Pontac fut nom
bre 1549, greffier en chef, en survivance
fut reçu comme tel par les commissaires. Ja
dernier jour de l'année 1572, et le roi, en t
haute estime et affection, lui accorda une sec
de sa charge en faveur de son second fils, T
mourut le 14 avril 1589, à l'âge de cent un
die, sans infirmités, ayant toujours ses facult
sant à son fils l'une des fortunes les plus
pays. Il avait rempli l'honorable charge de
du Parlement depuis 1522, sous Louis X
Henri II, François II, Charles IX et Henri III
le règne à trois mois et demi près. Son petit-
avait été conseiller au Grand-Conseil, et Fra
petit-fils, mort en octobre 1659, ont occup
cette charge, qui a été depuis réunie au Dom
greffier en chef du Parlement fut François
mâle descendant du vieux Jean de Pontac.
laissa pas d'enfants; son oncle, frère aîné
premier-président à la Cour des Aides, et tran
à M. Blaise de Suduirault, mari de sa fille u
fut reçu premier-président le 10 décembre

(1) Cette illustre famille a fourni à toutes les carrières de
quables : Arnaud de Pontac, évêque pieux et savant de Baz
greffier en chef du Parlement en 1549; son second fils,
Étienne, son arrière-petit-fils, François, ont rempli success
et même le dernier greffier en chef du Parlement fut Franç

commencement du XVIe siècle, la peste ravageait pé-
ement la population de Bordeaux. Pour se soustraire
ntagion, le Parlement se vit obligé de transporter son
Saint-Émilion, et, en 1514 et 1528, à Libourne. On
appelait que trop les ravages qu'elle y avait faits en
Odet de Foix, sieur de Lautrec, était alors nommé
eur de Guienne : le roi lui avait accordé le gouver-
lu pays d'Aulnis et de La Rochelle, ainsi que la garde
es fortes de Bordeaux, Blaye, Saint-Sever, Bazas,
Réole et Bayonne, avec plein pouvoir, lors de son
chaque ville de son gouvernement, de mettre en
prisonnier qui lui plairait, d'accorder pardon et
de tous crimes et rappels de ban, excepté pour le
sfaction civile ; on lui fit une réception brillante. Le
était jaloux de son influence, et ne demandait pas
de pouvoir la restreindre. Dans cet intervalle (1516),
d survint entre la Compagnie et le sieur Desparres,
général en Guienne, pour les frais de fermes et
ces de la jurade. De chaque côté, on réclamait la
e de ces matières. Fatigué des prétentions du Par-
roi manda à Paris un membre de la Compagnie ;

an de Pontac. L'oncle paternel de celui-ci fut premier-président à
et eut pour successeur Blaise de Suduirault, son gendre, en 1661.
ident à la première Chambre des Requêtes; son gendre, Geoffroi,
rtier, et Arnaud, fils de Geoffroi, devint premier-président et laissa
ux gendres, MM. d'Aulède et La Tresne. Étienne de Pontac fut
; sa charge passa à son fils, ses petits-fils et arrière-petits-fils.
d'Anglade, arrière-petit-fils d'Étienne, habitait l'Entre-deux-
sident de la seconde Chambre des Requêtes, fut père de Jean, pro-
is 1620 jusqu'à 1661. En 1789, il ne restait dans la robe qu'un
tte famille, Pierre de Pontac de La Salle, arrière-petit-fils, par
er procureur général, neveu de Pontac, capitaine de vaisseau,
ac, aumônier de feu Mme la dauphine, Marie-Adélaïde de Sa-
aient alliés avec les familles Gouth, d'Aspremont, Bourbon-
des Maisons des plus anciennes de France. Arnaud de Pontac
ssefort, Haut-Brion, Saint-Pé, Lalande, Rouaillan, l'Isle-Saint-
et, Belin, Bisquetan, etc., etc.

Livre VII. Chap. 1.

et après avoir pris connaissance de toutes
de ce différend, il écrivit, le 23 juillet, au P
horta à vivre en bonne intelligence avec le
qui, étant chargé de comprimer les séditions
séquent, investi de pleins pouvoirs d'informe
pables, et de les punir; mais si, malgré
influence, il restait encore des anarchistes
devoir de faire intervenir le Parlement.

Il n'y avait à cette époque au Parlement q
à mortier, un président d'enquêtes et vingt-
26 novembre, on enregistra les lettres-pat
accordait le droit d'entrée au Parlement, av
tive, au sieur Lancelot Dufau, évêque de L
scel de la chancellerie de Bordeaux; il av
aux enquêtes dans la même Compagnie. Trois
nous l'avons fait observer, François Ier (au n
créa une Chambre criminelle au Parlement
dent et huit conseillers, tous lais. Le Parl
quatre présidents, et reconnaissait en ville
La vente des charges, qui équivalait à l'a
magistrature, était, pour le gouvernement,
rissable de richesses; le roi finit par en fa
ses lettres-patentes du 21 mai, enregistrées
juin, il créa vingt nouveaux sergents royau
sée de Guienne, et, au mois d'août suivant,
roi en tous et chacun des bailliages, sénécha
tions du ressort du Parlement, et, plus tar
présidents en la Chambre de la Tournelle.

Page 106.

On sait la magnifique réception qu'on f
François Ier, en 1526; on ne se montra
quieux envers Charles-Quint, lors de son p
Cette complaisante docilité à la volonté du
des fâcheuses conséquences de la vénalité d
mentaires : la magistrature était avilie pa

la fortune, et la noble fierté des Parlements n'était
n souvenir. On achetait cher une charge de conseil-
président : on l'exerçait tant bien que mal ; mais la
ition ne cachait pas complètement le manque de sa-
on ne voyait presque partout que des Cours sans
ion et des magistrats méprisés.

les Parlements de France, celui de Bordeaux se
e moins de la vénalité des charges : on aimait assez
honorables; mais la fortune, sans les talents et le
aspirait presque jamais. Il y avait peut-être aussi
endance que partout ailleurs, lorsqu'il s'agissait
s personnages haut placés : on n'aimait pas à re-
faveur demandée ou à résister aux exigences
mais on n'a jamais révoqué en doute le savoir
t de Bordeaux. Quand il s'agissait, sous Louis
re ensemble les diverses Coutumes existant en
les codifier et d'en faire un corps de lois fixe,
pproprié aux besoins du pays, c'est le premièr-
notre Parlement, M. de La Marthonie, qu'on
important travail. La mort empêcha ce savant
erminer son entreprise ; elle fut achevée par
, M. de Belcier, que François Ier jugea le plus
mener à bonne fin ; le travail fut approuvé et
uillet 1521. Michel de L'Hospital gémissait,
ivons déjà fait observer, des scandales résul-
ité des charges ; mais ce qui révoltait le plus
ême tous les amis de l'ordre, de la morale, et
eux-mêmes, c'était la disposition législative
harges héréditaires et transmissibles moyen-
oits annuels. Jamais la France n'a pu s'accou-
avoir une aristocratie judiciaire héréditaire.
x-mêmes comprenaient qu'il importait beau-
ration de leur corps de neutraliser la cause
ils imposaient pendant très-longtemps aux

Livre VII. Chap. 1.

récipiendaires l'obligation de déclarer par s
vaient rien payé pour leurs charges. Ceux
car l'argent qu'ils donnaient était censé un p
un certain intérêt, ou un don dont personn
de se plaindre.

Esprit des Lois.

Montesquieu condamne la nomination des
prince; il aime mieux que les charges soient
taires. Cette opinion nous paraît étrange : no
qu'il l'ait suffisamment justifiée. Craignait-il,
ment, de se condamner, lui-même, et les usa

Le 7 mai 1514, messire Frédéric de F
notifier à la Cour la commission à lui don
Navarre, en qualité de gouverneur de la p

La Cour accéda à ses désirs avec satisfacti
jour, le procureur général, Le Comte, pr
créait des receveurs des deniers commu
Page 116. royaume. On en fut non seulement étonné, ma
Le lendemain (10 mai), une conférence eut
l'avons dit, entre M. le comte de Foix et
convinrent de prévenir le roi de Navarre
que la publication de l'édit pouvait avoir.
prouva la mesure, et, les Chambres assem
sursis à la publication. L'archevêque et le
dour furent donc chargés d'aller informer
gouverneur du pays, afin qu'il avertît le ro
avait, à Bordeaux, de ne pas publier l'édit

Nous ne parlerons pas ici des désordres d
ne pas répéter plus tard ce que nous aurio
ques membres du Parlement et surtout d
saigne. Les commissaires, qui remplacè
suite de cette insurrection à Bordeaux,
travaux parlementaires avec tout le zèle
milieu d'un peuple consterné des scènes ex
par Montmorency, et dont ils étaient témoi

rable jalousie se glissa, cependant, parmi les ce Parlement provisoire ; il s'agissait de la pré- les commissaires des trois Cours : le premier- ayant référé au roi, en reçut des lettres-paten- obre 1549, par lesquelles Sa Majesté déclarait lait qu'en tous les actes à faire, les conseillers édassent ceux de Toulouse et de Rouen. Sur e mûre délibération, il fut arrêté en Cour, que, *des dites lettres octroyées par le roi aux con- rlement de Paris, et de l'ordonnance du roi mme aussi des priviléges allégués par les Par- louse et de Rouen, afin que la justice ne soit par provision, tous les conseillers du Parle- ient, à l'audience, à la partie dextre, auquel né les conseillers d'église, comme étant le lieu e, et les conseillers de Toulouse et de Rouen s lais, suivant l'ordre de leur réception ; et, nseillers de Toulouse et de Rouen pourront, s, avertir respectivement les Cours desdits avoir d'eux mémoires et instructions, pour, s vues et entendues, en être ordonné selon*

oses, à Bordeaux, dura quelques mois ; nécessité de faire quelques sacrifices pour ernement et gagner les bonnes grâces de léputa le célèbre avocat Le Blanc, le Ver- le, qui plaida avec tant d'éloquence et de des Bordelais, que le roi se rendit à ses assurance de sa bienveillance à l'avenir, ances, à Fontainebleau, le 28 décembre ne au Parlement de Bordeaux et l'autre e premier-président fit lire au Palais ces e 7 janvier suivant : par la première, le s commissaires se retirassent dans leurs

Livre VII. Chap. 1.

—

un équipage plutôt militaire que convena
et à son caractère de magistrat. Il préten
avoir été forcé pour sauver sa vie : c'est p
n'en fut pas bien persuadé. Les adversaires
soutenus du crédit du connétable de Mo
pourvus au Conseil contre l'arrêt de la Co
rapporteur et le procureur général furen
rendre raison et pour expliquer les moti
Le sort de La Chassaigne parut alors assez
nement de Montmorency se faisait toujou
roi, mû probablement par les services d
la Cour de Bordeaux, lui conserva la vie
que son office de président, qu'il supprima
cette disgrâce, et par la mort déjà arrivé
gnon, dont nous avons déjà parlé, il ne
président au Parlement que Jean de Calvi
sident, et Guillaume Le Comte, qui, de ci
été en 1545, du temps de sa promotion,
président. Le roi créa alors un nouvel office
il pourvut Jacques-Benoît de L'Agebasto
22 juin, sous le titre de *quart-président*.
premier-président, et, se montrant peu
tants, devint un objet de haine pour les ca
ment et du pays (1).

(1) Le nom de ce premier-président se trouve écrit de
fois c'est *Lagebaston* et très-souvent *Largebaston*, et
cette dernière forme est celle qu'on trouve le plus fréque

CHAPITRE II.

ARTICULARITÉS HISTORIQUES DU XV• SIÈCLE.

— Les duels. — Pèlerinages et processions. — Cierges brûlant de-
-Sacrement. — Confrérie de Montuzets. — Les Recluses de Bor-
roi des Harlots. — Obsèques taxées. — Corvées. — Tremblement
L'artillerie. — L'état des monnaies. — Les grandes foires de Bor-
aie de mauvais aloi portée à Londres par les marchands borde-
naies anglo-gasconnes. — Droits du chapitre sur le tiers du mon-
deaux. — Les taxes à Bordeaux. — La Porte-Cailhau. — Les
-Éloi achevées. — Les armoiries de Bordeaux. — Les présents.
is de Bordeaux.

ut le XVe siècle, la magie et la sorcellerie occu- Livre VII. — SORCELLERIE.
prits et les langues, et faisaient tourner toutes
s les malheurs publics et privés, dans les mala-
grins, on accusait les sorciers, qui, disait-on,
pacte avec le diable, et reçu, en échange de
u'ils lui avaient livrées, un pouvoir surnaturel.
ordre du Parlement, plusieurs prétendus sor-
ne brûlait pas les idées; elles ont survécu à
lation du XVe siècle, et la sorcellerie, qui se
nte du bûcher, se propageait toujours avec les
rstitieuses d'un pauvre peuple, qu'il eût fallu
irer : sa faute était dans son ignorance.

ent en honneur à Bordeaux au XVe siècle; il DUELS.
effacer les dernières traces de la barbarie en
ou d'étendre les lumières de la civilisation
es ténèbres du moyen-âge. Ainsi, on vit, en
valiers, armés de toutes pièces, se combattre
a Corderie : l'un pour la France et l'autre

Livre VII.
Chap. 2.
—
Particularités historiques du XVe siècle.
—
PROCESSIONS ET PÈLERINAGES.

pour l'Angleterre. Un autre duel eut lieu, en 1444, sur la place de l'Ombrière (du Palais), entre Bertrand de Castetja et Bertrand de Grimon.

Le peuple aimait les processions publiques et les pèlerinages; on les regardait comme d'excellents moyens d'expier les péchés, de détourner des malheurs imminents, des fléaux, des épidémies, et même d'obtenir du ciel le bienfait de la paix. La Foi était plutôt vive qu'éclairée ; dans les moments de danger, les bourgeois faisaient des vœux, et, abandonnant leurs pays, leurs affaires et leurs familles, se rendaient, en robes de pèlerins, à Saint-Jacques, à Rome ou à Jérusalem, ou à quelque autre oratoire de la Vierge, comme Verdelais et Talence. On voyait fréquemment des processions générales à Bordeaux ; on prévenait le peuple du jour, de l'heure et du but de ces réunions. Dans une circonstance, le comte d'Arcet sollicitait la rentrée immédiate d'un subside que les Bordelais avaient promis ; les jurats s'excusaient du retard sur ce qu'un grand nombre de bourgeois avaient quitté la ville pour des pèlerinages.

CIERGES BRULANT DEVANT LE St-SACREMENT.

La piété des fidèles ne se contentait pas de la lampe qui brûlait toujours devant le Saint-Sacrement ; les églises étaient éclairées par un grand nombre de cierges que fournissait, à cette fin, la piété des fidèles.

CONFRÉRIE DE MONTUZETS.

Louis XI, dont l'âme n'était qu'un odieux mélange d'une effrayante cruauté et d'une dévotion hypocrite, toujours asservie à ses passions, encouragea les corporations et les confréries ; c'était pour lui un acte de haute politique plutôt que de religion ; c'était donner à l'opinion publique une autre direction. Il confirma, au mois de mars 1461, les privilèges attachés à la fameuse confrérie de Montuzets, établie dans l'église de Saint-Michel, à Bordeaux, depuis un temps immémorial.

Voir note 5, page 74.

D'après les statuts de cette association, moitié civile, moitié religieuse, aucun Bordelais ne pouvait faire profession de

état de marin sans avoir été agrégé à cette confrérie. Cette institution servit puissamment les intérêts du commerce et de la marine, si fatalement compromis par Charles VII; elle ne contribua pas peu à former de bons marins dans nos contrées à donner de l'éclat à cette profession.

Livre VII. Chap. 2.

Particularités historiques du XV[e] siècle.

Il existait alors à Bordeaux une institution bizarre, qui contraste trop avec nos mœurs actuelles pour ne pas trouver une place dans ce tableau des particularités historiques du XV[e] siècle; nous voulons parler des *Recluses*.

RECLUSES.

Variétés bordelaises, tom. II, p. 337.

Par recluse, on entendait une fille pieuse et retirée, qui fuyait le monde, où elle ne croyait pouvoir vivre sans perdre son âme; elle se renfermait dans une cellule, après avoir fait vœu, entre les mains de l'évêque, de ne jamais sortir (1). La cellule était construite en pierre; elle avait 12 pieds carrés, trois ouvertures : l'une donnant dans une église, par où elle pouvait entendre la messe et recevoir la communion; l'autre servait à lui faire passer les aliments que des personnes charitables lui apportaient; la troisième était fermée avec du verre ou avec une feuille de corne, et laissait pénétrer un peu de lumière dans cette ténébreuse demeure (2). Au XIII[e] et aux siècles suivants, il y eut des recluses à Bordeaux. Dans une bulle de Grégoire IX, de l'an 1287, citée par Lopes, il est parlé d'une recluse de Saint-Éloi, dont la cellule bordait la rue Saint-Jâmes. Par son testament du 14 novembre 1287, la noble dame Rose de Bourg, fille du seigneur de Verteuil, veuve du seigneur de Lesparre, Ayquem Guillem, laissa 10 sous à la recluse de Saint-Lazare, près de Saint-Seurin, dont la cellule bordait, au couchant, la grande rue Saint-Seurin,

Histoire de St-André, page 381.

(1) Reclusa, dit Ducange, sanctimonialis ab aliis segregata et in cellâ reclusa, ut ubique tranquillius vacet.

(2) Domus inclusi debet esse lapidea longitudo et latitudo in duodecim pedes habens tres fenestras, unam contra chorum, per quam corpus Christi accipiat; alteram opposito, per quam victum recipiat; tertiam unde lucem habeat, quæ semper debet clausa vitro vel cornu. (BAUREIN, *Variétés bordelaises*, tome III.)

Livre VII. Chap. 2.

Particularités historiques du XVe siècle.

d'Angleterre, en reconnaissance d'un sincère dévoûment et des services rendus à sa cause, donna à Bertrand de Lesparre le château de Marmande, le droit de péage au passage d'Aiguillon, avec les importantes fonctions de sénéchal de l'Agenais. Toutes ces faveurs étaient lucratives; mais le fier baron eût préféré quelque titre honorifique; le roi le comprit, et crut mettre le comble à son bonheur en lui accordant le titre de bourgeois de Bordeaux.

ARTILLERIE.

Dans ce temps, on fabriquait à Bordeaux des pièces d'artillerie d'un énorme calibre, et qui devaient tirer des charges de la pesanteur de sept quintaux. En 1420, lorsqu'on voulait faire le siége du château de Budos, on résolut de faire une grande bombarde, qui pût faciliter et hâter la destruction de ce fort. La fabrication en fut confiée à Jean Gautier, officier de l'artillerie bordelaise, et eut lieu à la Porte-Cailhau; les jurats s'engagèrent à fournir tout le fer et le charbon nécessaires (1). Le transport de cette *grande bombarde*, et de deux autres de moindre calibre, fut effectué dans une barque du port de 19 tonneaux, appartenant à un nommé Fongodau, qui était assisté de six autres matelots. La barque mouilla devant Podensac, où l'on devait prendre des boulets de pierre pour les canons, et, de là, se rendre à Budos en remontant le Ciron, alors rivière navigable (2).

Archives de l'Hôtel-de-Ville — Registre des délibérations, de 1420.

En 1420, Jean Gautier était canonnier de la ville; mais c'est le trésorier de la ville qui devait tenir inventaire des

(1) Tot lo fer, et tot lo carbon que besomh sera affar le deyt canon. (BAUREIN, *Mém. sur l'esprit et la forme, etc., etc.*)

(2) Ces détails peuvent surprendre de nos jours, où les arts sont parvenus à un grand degré de perfection; mais ce ne fut pas un fait rare : Mahomet II se servit de canons qui portaient des boulets de 400 liv., pour assiéger Constantinople, en 1453. Les habitants de Gand avaient des bombardes d'une grandeur étonnante : « Ils firent » ouvrer, dit Froissart, une bombarde merveilleusement grande, laquelle avait 50 » pieds de long, et jetait pierres grandes, grosses et pesant merveilleusement.» Il ajoute que, quand on la déchargeait, on l'entendait bien « cinq lieues loing le jour » et dix par nuit, et menait si grand noise au decliquer, qu'il semblait que tous les » diables d'enfer fussent en chemin. » (BAUREIN, *Mém., etc., etc.*)

artifices, machines et artilleries de la ville. Gautier fut récompensé du travail qu'il avait fait à Saint-Macaire, et on dédommagea Pierre Depeyre des pertes qu'il avait éprouvées au siége de Rions. Livre VII. Chap. 2. — Particularités historiques du XVe siècle.

Il paraît certain qu'à cette époque on se servait de pierres, et qu'on n'employait pas encore des boulets de fer. Les particuliers étaient souvent condamnés à fournir des pierres pour les canons. L'arbalétrier et le canonnier portaient la livrée de la ville.

Après le siége de Saint-Macaire, le sol était jonché de pier-es propres aux canons; Peyron, du port, en ramassa un rand nombre pour la ville de Bordeaux, et reçut, pour sa eine, 2 *nobles*. *Ibid.*

En 1421, on acheta deux canons pour le prix de 18 liv. ans ce temps, le captal de Buch pria les jurats de lui prêter grande bombarde et deux petits canons pour aller réduire ontguyon; on lui fit donner bonne et suffisante caution. *Ut suprà.*

L'histoire des monnaies du moyen-âge est bien peu con- : cette partie de nos annales n'a pas été suffisamment lorée; c'est un travail immense et dont nous ne ferons effleurer ici la surface. Dans le moyen-âge, l'altération monnaies, qui, d'après nos lois actuelles, est un crime tal, n'était qu'un simple délit, et l'on n'attachait que peu portance au droit de battre monnaie. En 1325, l'argent nayé était très-rare en Guienne, et, pendant la domina- du Prince-Noir, on n'y voyait d'abord que des *guyennois* et des *guyennois sterling* : un *guyennois sterling* valait *guyennois noirs*. On ignore presque tout ce qui concerne nnayage du cuivre. Les bénéfices sur le monnayage d'or ient à quatre fois les frais de fabrication, et environ ois seulement sur le monnayage d'argent. MONNAIES. Delpit, *Collection générale des Documents, etc.*, p. 175, et ailleurs.

suppose généralement, dit Delpit, que nos rois se con- nt d'un sixième de la valeur; mais ce bénéfice serait férieur à celui dont nous venons de parler. Comme le

Livre VII. Chap. 2.

Particularités historiques du XVe siècle.

prince ne fit frapper que des monnaies d'argent dans l'Agenais et le Bigorre, et n'en fit d'aucune espèce dans l'Angoumois et le Rouergue; il en retirait, par compensation, diverses sommes très-fortes, sous le nom de *transgressiones et emendationes monetarum;* il levait aussi la dîme sur les produits des mines d'argent du Rouergue; il avait encore, à Bordeaux, les produits du change, dont il s'était réservé le monopole.

Au commencement du XV[e] siècle, les marchands bordelais apportaient à Londres une grande quantité de monnaies de mauvais aloi, qu'ils échangeaient contre des marchandises ou des objets d'or ou d'argent. Les magistrats de Londres publièrent une ordonnance qui portait qu'on saisirait désormais les monnaies défectueuses; que la récidive entraînerait la saisie de toute la monnaie bonne ou mauvaise du délinquant, et que, dans le cas d'une troisième faute, on confisquerait, non seulement l'argent, mais même les meubles du coupable. On établit un Hôtel des Monnaies à Bordeaux; c'était tout à la fois un tribunal et une administration; on y exerçait une surveillance sévère sur la fabrication des monnaies diverses du pays; on y jugeait aussi toutes les contraventions aux lois sur la garantie des matières d'or ou d'argent travaillées qui se vendaient à Bordeaux.

Compte Rendu de la Commission des Monuments de la Gironde, anno 1849-1850, p. 22, 23.

Les Anglais avaient introduit en Guienne des *nobles*, des *demi-nobles*, des *quarts de nobles*, des *sterlings* (qui valaient *quatre deniers et maille tournois)*, des *léopards*, des *anglots* en or, des *gros* et des *demi-gros* en argent fin, des *sols*, des *demi-sols* d'argent dits de Bordeaux, du Poitou, etc., etc., des *deniers*, dans lesquels l'aloi l'emportait sur l'argent frappé en France par les rois d'Angleterre ou le Prince-Noir. On a trouvé de nos jours plusieurs pièces de monnaies anglo-gasconnes, à La Réole et à Belin.

Il fut défendu de faire sortir des billons hors de la province de Guienne. Les trois États du pays bordelais engagèrent le sénéchal, vu la rareté du numéraire, à faire battre

e la *monnaie blanche et noire (des guyennois)*. Le sénéchal avait pas les ordres du roi, et ne demanda qu'à mettre sa sponsabilité à couvert. Les trois États y consentirent et en rivirent au prince, qui répondit, au sénéchal et au connéble de Bordeaux, le 23 mars 1433 : Livre VII. Chap. 2. — Particularités historiques du XVe siècle.

« Ayant appris que les monnaies d'or et d'argent, et la monnaie noire, que nous avions ordonné de fabriquer dans notre Château de Bordeaux, ne l'a pas été, contrairement à nos intérêts et à ceux de nos sujets d'Aquitaine. Rymer, *Acta.*

» Nous vous donnons plein pouvoir pour procéder à cette ıbrication. Vous aurez soin que ces monnaies soient de ıêmes poids et aloi, et marquées au même coin que celles ui furent fabriquées sous notre aïeul, Richard II, après la ɔnquête. »

'ar le traité de Charles VII (1451), le chapitre de Borux fut maintenu dans son droit seigneurial sur le tiers du ınayage à Bordeaux. Quant aux ouvriers monnayeurs, ils ent richement salariés en bel or ou en bel argent. Ils ent exempts de tous les impôts établis ou à établir ; ils ent aussi exempts de corvées, de chevauchées, d'*ost*, de re, du logement des gens de guerre.

ɔrès l'expulsion des Anglais, en 1453, la quote-part de uienne s'élevait, dans la taille de toute la province, à 000 liv. d'or; cette somme fut doublée sous Louis XI, et ôt après fut portée à 4,404,000 liv., dont 60,000 liv. ient être payées par la Gascogne. Maintenant, pour se une juste idée de cet impôt, il ne faut pas perdre de a dépréciation des monnaies. Pour cela, il faut considé- tableau des réductions que la livre de Charlemagne a rtes jusqu'aux temps modernes, et que nous avons donlans notre premier volume, pages 309, 338, 564. TAXES.

XVe siècle a été, pour les arts, une période de transion était à la veille de la renaissance. Plus nous nous éloides grandes et imposantes conceptions des architectes du NOTE 8. ARCHITECTURE.

Livre VII. Chap. 2. — Particularités historiques du XVe siècle.

XIIIe siècle, moins nous voyons dans nos monuments religieux l'empreinte de la foi. La froide indifférence, qui naît de l'ignorance, s'était emparée des populations; on ne voyait plus, comme aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, des multitudes d'hommes accourir de loin, avec des pierres ou des aumônes, pour ces *travaux de Dieu,* ces magnifiques cathédrales, que nous devons à la piété de nos pères. Le monde était tourmenté par des discordes civiles; la paix ne se trouvait qu'aux pieds des saints autels. Le peuple était religieux et l'art l'était aussi: l'architecture, dans ces deux siècles, était l'expression la plus naïve et la plus grandiose de la pensée chrétienne; les conceptions des architectes étaient grandes et simples à la fois, comme les sentiments du peuple. On voyait partout l'empreinte de l'enthousiasme religieux; mais en se rapprochant du XVe siècle, l'art s'éloigne des traditions primitives; les formes ogivales, si délicates, si élancées et si pittoresques, prennent plus d'ampleur aux dépens de la beauté; la sculpture seule progresse; elle devient savante, affectée et prétentieuse; il y a plus de richesse dans ces fleurs, dans ces élégantes broderies, dans ces moulures, dans ces admirables fenêtres géminées, avec leurs resplendissantes rosaces, qui s'épanouissent sur nos églises comme des corbeilles de fleurs; il y a plus de hardiesse dans ces minces aiguilles qui percent les nues, dans ces flèches pyramidales qui s'élancent jusqu'au ciel, emblêmes de la prière qui s'échappe de la poitrine du chrétien pour s'envoler jusqu'au trône de Dieu même. Tout cela est beau encore au XVe siècle; mais tout cela n'est que l'exécution d'une pensée antérieure; c'est le beau siècle de l'architecture religieuse se survivant à lui-même. Le XVe siècle est riche, mais de souvenirs! Hélas! tout change; nous sommes à la veille du déclin, de ce que les froids admirateurs de l'art païen appellent si improprement la *renaissance*. L'esprit public devient novateur; l'art se prodigue en merveilles sur les tombeaux et les mausolées; l'orgueil des familles riches

'appuie sur les arts pour jeter un défi à la mort; les palais emplacent les châteaux-forts et les constructions féodales; les uerres civiles ne ravagent plus nos campagnes; on n'a plus esoin de remparts; le maître-maçon mercenaire remplace le ieux et désintéressé architecte des siècles précédents; le yle fleuri succède au style flamboyant; l'ogive cède sa place ı plein-cintre et au plafond, et une ornementation surabonınte se substitue à la sublime simplicité du XIII[e] siècle et à légante gravité du XIV[e].

Les Anglais, dit Michelet, laissèrent peu sur le continent, ce n'est des ruines; ce peuple sérieux et politique, dans tte longue conquête, n'a presque rien fondé. A Bordeaux, nous ont laissé une grande partie de Saint-André, la Tour Pey-Berland, dont nous parlerons plus tard, le portique Saint-Seurin avec la chapelle de Notre-Dame des Roses et chapelle de la Vierge, dans la même église, quelques par- de Saint-Michel, le chœur de Saint-Pierre, et quelques res monuments de leur domination à Bordeaux. « Quelues églises, en Guienne, dit un écrivain moderne, ont un ssez grand nombre de tours et de bastilles : les villes et s bastilles anglaises sont très-reconnaissables; elles ont é fondées, non sur les montagnes, mais près des eaux, en aine; elles se composent ordinairement de huit rues qui coupent à angles droits. Il y avait au centre une place, ec des portiques grillés, qu'on pouvait fermer en cas de nger. » Telle est encore Sainte-Foy (Gironde), et quel- petites villes du Périgord et de l'Agenais. Il semble que Louis IX on ait imité cette disposition; on en trouve des s dans plusieurs localités.

Tome V.

Dessalles, élève de l'École des Chartes.

ır la fin du XV[e] siècle (1495), on fit bâtir la *Porte-Cail-* Porte du Palais), appelée quelquefois dans nos anciens Porte-Royale, comme arc de triomphe, pour perpétuer émoire de la bataille gagnée à Fornoue par Charles VIII. ommet de cette construction épaisse et massive se trouve

Livre VII. Chap. 2. — Particularités historiques du XVe siècle.

un parapet sur machicoulis; elle est surmontée de trois flèches coniques, percées, vers la naissance, d'une ou deux fenêtres à pignon et à meneaux rectangulaires. Sur la façade, donnant sur la rivière, on voit une niche, où les jurats firent placer une statue du roi Charles VIII, qu'on renversa en 1793, quoiqu'elle rappelât à la postérité le triomphe des armes de la France et l'héroïsme de son roi; elle resta longtemps sur la voie publique. On la voit aujourd'hui, mutilée, dans la cour du Musée des Antiques. Dans les titres des XIIIe et XIVe siècles, cette porte s'appelait *Porte-Cailhau*, du nom d'une ancienne famille très-considérée de Bordeaux, qui a fourni plusieurs maires à notre cité, et dont l'hôtel se trouvait à côté. Des chroniqueurs modernes l'ont appelée improprement la *Porte-Caillou*.

De chaque côté de cette niche, sur un plan supérieur, on voit d'autres niches vides, et, plus haut encore, une grande fenêtre.

En 1449, on acheva les tours de Saint-Éloi; elles figurent dans les armoiries de la ville, qui consistent en un champ de gueules en rouge, un château à quatre tours, ouvert, azuré, maçonné et pavillonné d'argent, girouetté d'un lion léopardé de haute grandeur, du même, au chef d'azur, parsemé de fleurs de lis d'or sans nombre, et portant un croissant renversé d'argent, en pointe, et figurant au bas de l'écu. Partout la cloche se trouve dans un jour situé entre les deux principales tours du château; elle est d'argent. Sur un des écussons, on lit cette devise : LILIA SOLA REGUNT LUNAM, UNDAS, CASTRA, LEONEM. *Les lis seuls commandent au port*, qui est figuré par une demi-lune, aux *eaux*, à la *forteresse*, ou ville fortifiée, et au *lion*, qui représente le courage des Bordelais et leurs forces en temps de guerre. Nous parlerons plus tard des trois croissants entrelacés, autrement appelés le tricycle de Bordeaux.

Delurbe dit que *ces tours furent élevées jusqu'au haut en*

449. En 1548, le connétable de Montmorency ordonna d'en)mmencer la démolition; mais cet ordre fut révoqué, et on ur donna une mesquine couverture, en 1556, qui fut chan- ;e en 1757.

Livre VII. Chap. 2. — Particularités historiques du XVe siècle.

Sur la cloche, on lit l'inscription suivante :

« Cette cloche a été faite par Jean-Jacques Turmeau fils aîné, et aidé de Jean Turmeau, son frère, sous la conduite le Jacques Turmeau père, fondeur de la ville, le 25 juin 1775. »

Convoco Arma.	Signo dies.	Noto horas.	Compello nubila.	Concino læta.	Ploro rogos.

)n voit, sur cette belle cloche, les armes du roi, de la e, du duc de Richelieu, de Mme la duchesse d'Aiguillon et maréchal duc de Mouchy. Nous aurons occasion d'en par- encore.

uant aux couvents qui furent fondés au XVe siècle, nous arlerons dans notre *Histoire de l'Église de Bordeaux*.

CHAPITRE III.

Le Parlement transféré à Saint-Émilion à cause de la peste. — Anne de Candale épouse le roi de Pologne. — Émeute pour l'entrée des vins de Dunois. — Rédaction des Coutumes de Bordeaux. — Prodigalité de François Ier. — Ses guerres. — Il arrive à Bordeaux. — Sa réception. — Le Traité des Dames. — Le mariage d'Éléonore et de François Ier. — Leur réception à Bordeaux. — Charles-Quint à Bordeaux. — Commencement du Protestantisme. — État moral de la France et de Bordeaux. — Mort de quelques sectaires à Bordeaux.

Livre VII. — 1501.

Rien de bien remarquable ne se présente dans l'histoire de Bordeaux sous le règne de Louis XII; les relations extérieures étaient d'une nature peu alarmante : à l'intérieur, tout était tranquille; le Jubilé et des pensées religieuses occupaient tous les esprits. Lassés de tant d'agitations et de luttes sous les règnes précédents, les Bordelais commencèrent à s'apercevoir qu'il valait mieux s'occuper de leurs propres affaires, raviver leur industrie, étendre leur commerce, et guérir ainsi les plaies que la guerre avait faites à leur bien-être social. La crainte des Anglais n'existait presque plus; eux-mêmes ne conservaient plus l'espoir de rétablir leur domination en Guienne, et notre cité était devenue toute française. Les châteaux-forts n'étaient plus nécessaires; les forteresses étaient négligées; des villages s'élevaient autour de ces vieilles ruines, et les pierres des vieux châteaux servaient à construire des demeures pour l'artisan et l'industriel (1). Au milieu de ces douces perspectives, la peste reparut à Bordeaux, et assombrit les belles espérances des Bordelais : on se rappelait

(1) En 1500, on commença à bâtir le bourg du Carbon-Blanc, dans un endroit appelé jusqu'alors *Bonlieu;* on y portait les pierres du château de Montferrand, qu'on avait commencé à démolir.

ec tristesse les ravages qu'elle y avait faits en 1495, quand Parlement crut devoir se retirer à Bergerac. Conformément e précédent, la Compagnie transporta son siége à Saint-lion, et, en 1514 et 1528, s'établit, pour la même raison, bourne. La peste disparut, emportant de nombreuses mes, et la population reprit le cours de ses occupations uelles.

mi les grands seigneurs du pays bordelais, nos lecteurs stingué le captal de Buch : ils jouaient tous un grand nais le captal était celui que toutes les classes considé-le plus. Son influence était très-étendue ; sa puissance enne était si grande, que Ladislas, roi de Hongrie et ème, ne crut pas dégénérer en épousant une jeune se, fille du sieur de Candale, captal de Buch ; l'ex-d'Anne de Candale l'élevait presque au niveau du e : sa beauté effaça la distance. Les Bordelais fu-antés qu'une jeune personne de leur pays allât s'as-un trône, dont elle était digne par ses vertus, sa son illustre naissance. Du temps des Anglais, les ıvaient de grands priviléges et des franchises nom-esprit de leur ancienne indépendance avait passé tier à travers les âges et les révolutions du temps. specté leurs droits, et les princes français avaient as leur porter préjudice. Ces serments, ces pro-aient à merveille les intérêts des conquérants, et ent pour effet que l'asservissement des vaincus. e du roi de France absorbait peu à peu tous les ple ; mais la liberté avait jeté ses racines dans du sol bordelais, et l'esprit public se montrait de la conserver intacte et de la transmettre tout nérations futures. Les rois d'Angleterre, dans iser le commerce de Bordeaux et les travaux ivirons, avaient strictement défendu de faire ins du Haut-Pays et de les faire entrer en

Livre VII. Chap. 3. — 1512.

ville avant Noël. Charles VIII et Louis XII avaient juré de maintenir ce privilége, ainsi que les autres, comme moyens indispensables à la prospérité commerciale de leur cité. Dunois, duc de Longueville, s'avisa un jour, contrairement aux statuts municipaux, d'introduire en ville, pour son usage, des vins du Haut-Pays avant le temps déterminé; mais le duc faillit être victime de son imprudence : tous les Bordelais se levèrent comme un seul homme pour s'opposer à la violation de leurs droits; il fallut des forces imposantes pour les faire rentrer dans le devoir (1).

Il n'y avait pas alors un code fixe et régulier : les provinces étaient régies par leurs Coutumes respectives, qui différaient entre elles, et qui, pour mille raisons majeures, devaient être refondues en un seul corps de lois. Sous Louis XII, Mandot de La Marthonie, premier-président du Parlement, s'était occupé de ce travail; mais la mort l'empêcha de mettre la dernière main à cette louable entreprise; François I[er] en chargea son successeur, François de Belcier. Quand le travail fut achevé, il convoqua les trois États, afin de leur soumettre le travail. La réunion était nombreuse; le clergé y était représenté par Jean Symonet, vicaire général, l'abbé de Guîtres, et par les délégués des chapitres de Bordeaux et de St-Émilion.

B. Automne, *Commentaires sur les Coutumes, etc.*

1521.

Parmi les nobles qui y assistaient en personne ou par représentants, nous voyons figurer les noms de Gaston de Foix, comte de Candale et de Benauge, représenté par Jean André, avocat à la Cour, le seigneur Alain de Foix, vicomte de Castillon, les seigneurs d'Albret, de Vayres, de Puynormand, de Fronsac, de Savignac, de l'Isle, d'Uza, de Fargues, Belin, Franc, etc., etc.

On approuva la rédaction des Coutumes de Bordeaux, et le roi en ordonna la publication le 23 juillet 1521.

A cette époque, la France, débarrassée des Anglais, semblait

(1) A cette époque (1520), le nombre des notaires royaux fut fixé à quarante pour Bordeaux.

respirer enfin et rentrer dans l'ordre. Bordeaux participait à la prospérité générale et jouissait des biens de la paix. On commença à oublier les Édouard, et on cessa enfin de regretter les Anglais et leur liberté, plutôt nominale que réelle. François Ier, couvert de lauriers, enchanté de son expédition en Italie, ne dormait, ne se réveillait qu'au sein des plaisirs. La féodalité était abattue ; le pays se courbait sous son sceptre, et de tous les souverains de l'Europe le roi de France était celui qu'on respectait le plus (1). Pour les amours de ce prince et les prodigalités de sa cour, il fallait de nouveaux impôts ; le peuple commença à murmurer ; il aimait bien son roi, lui pardonnait les écarts de sa jeunesse ; mais il aimait mieux les écus et criait contre les exactions. François vendit les offices judiciaires ; c'était avilir la magistrature. Le *concordat*, avec la Cour de Rome, lui donnait des droits sur les biens ecclésiastiques ; il les conféra *en commande* à des courtisans, des favoris, des laïques dépravés, qui jouissaient des revenus et faisaient desservir leurs bénéfices par des prêtres mercenaires et peu considérés ; c'était la dégradation du sacerdoce. Les exemples du souverain influèrent sur les mœurs du peuple, et un torrent d'immoralité semblait inonder le royaume très-chrétien. La religion perdait chaque jour de son influence divine sur les cœurs et les esprits, et tous les vœux appelaient une sage réforme. Un Concile devait y pourvoir à Trente ; mais des moines apostats, des sectaires ambitieux et immoraux, des

Livre VII.
Chap. 3.
—
1521.

(1) Par suite d'un traité passé entre François Ier et Henry VIII, en avril 1527, ce dernier prince renonça, pour lui et pour ses héritiers, aux prétentions de l'Angleterre et à la couronne de France. François Ier promit au monarque anglais, pour cette renonciation, une pension perpétuelle de 50,000 couronnes d'or par an ; plus, la valeur de 15,000 couronnes d'or en gros sel noir, livrable à Brouage, en Saintonge. On commença le paiement ; mais, malgré le traité, les rois d'Angleterre continuèrent longtemps après de prendre, dans leurs actes et sur les monnaies, le ridicule titre de *roi d'Angleterre et de France*.

La couronne d'or valait 38 sous tournois. Le taux du marc d'argent était à 12 liv. 15 sous. Louis XII, père de François Ier, fut le premier roi qui fit graver son buste sur la monnaie. De là vient le nom de *testons*, ou pièces à tête.

Livre VII. Chap. 3. — prédicants sans mission, devancèrent ses travaux : Luther abjure sa foi, répudie son passé, et répand l'hérésie et l'immoralité en Allemagne ; Calvin parcourt la Guienne, la Bible dans une main, une torche incendiaire dans l'autre ; et fort de la protection du roi de Navarre et de Marguerite, sœur de François I[er], souffle partout, jusqu'aux portes de Bordeaux, l'esprit de révolte et d'hérésie, et commence, dans l'Église, cette affreuse révolution qui déborda plus tard dans la politique, et dont nous sentons encore les fatales et dernières conséquences.

1525. Au milieu de tous ces éléments de désordre, François I[er] se jette étourdiment dans une guerre longue et dispendieuse. Charles-Quint venait d'être proclamé empereur ; jaloux de la gloire de ce prince, François I[er] se laisse entraîner, par une ambition trompée et un orgueil blessé, dans une entreprise qui ne finit qu'à Pavie, et où il perdit ses soldats, sa gloire et sa liberté ! C'est de sa prison qu'il écrivit à sa mère désolée cette lettre, qui dépeint la tristesse de son âme, lettre qui a été si étrangement défigurée, et où il lui dit : « De toutes » choses, ne m'est demeuré que l'honneur et la vie, qui est » sauve. » Les lettres à Charles-Quint prouvent bien qu'il avait perdu, dans la captivité, les chevaleresques sentiments qui l'avaient toujours distingué ; il lui demande la *pitié* du vainqueur, et s'humilie jusqu'à se dire son *esclave*.

Le traité de Madrid fut une honte pour la France, quoiqu'il eût assuré la liberté du roi ; cette tâche à notre histoire est encore aujourd'hui l'une des grandes gloires de l'Espagne. François I[er] laissa ses enfants à Madrid en ôtage, et mit le pied sur le sol de la France le 18 mars 1526 ; il arriva à Bor-

Claude Coulomb et Jean Mackenna, Irlandais d'origine, natifs et citoyens de Bordeaux, se trouvèrent au siége de Rhodes, où ils se distinguèrent par de brillants faits d'armes. (Voir Delurbe, à l'an 1523, *Chronique.*) Les Coulomb étaient très-distingués à Bordeaux. En 1480, d'après Darnal Étienne, M[c] Kenna, qu'il écrit *Machanan,* à tort, était sous-maire à Bordeaux. Ses propriétés étaient à Bruges.

deaux accompagné de quelques amis, la tristesse dans l'âme et en proie à ses regrets, à mille fâcheuses prévisions. A deux heures environ du soir, il débarqua à Bordeaux, au bruit de l'artillerie, au milieu d'une foule immense, sympathique, mais attristée comme lui-même. Il fit son entrée à cheval par la Porte-Cailhau, qu'on avait ornée d'un arc de triomphe, de bannières et d'un pavillon, où se tenaient les membres du Parlement, en robes rouges, avec le premier-président, Belcier, en tête, qui le harangua. La ville n'était pas riche, ni ses revenus considérables; cependant, les magistrats lui présentèrent une somme d'argent, qu'il leur rendit pour être employée aux réparations des murs et des fortifications de la ville (1). Le clergé vint le conduire processionnellement à la cathédrale, par des rues richement tapissées; on fit des largesses aux pauvres, et, dans la *rue du Loup,* sur le passage de Sa Majesté, une fontaine élégante versait du vin à tous les passants par des robinets dorés. L'archevêque, Jean de Foix, le reçut et le complimenta à la porte de Saint-André; conduit dans le chœur, il pria à genoux sous un dais de drap d'or; et après avoir baisé respectueusement le bras de Saint-André et les Saints Évangiles, que le prélat lui présenta, il prononça le serment accoutumé. Il fut ensuite conduit au Palais archiépiscopal, à travers une foule immense qui encombrait les rues, et faisait retentir la ville de ses chants d'allégresse, de ses *vivats* et de ses acclamations, auxquels venaient se mêler le bruit de l'artillerie et les sons des instruments de musique. Tous les seigneurs du pays vinrent complimenter Sa Majesté, et l'accompagnèrent à Cognac, où devaient s'assembler les princes, les seigneurs et tous les députés des villes du royaume; les ambassadeurs du Pape et des

Livre VII. Chap. 3.

1526.

NOTE 9.

H. Martin, *Histoire de France*, tome 8, p. 91.

(1) En 1524, les recettes de la ville de Bordeaux montaient, pour les six premiers mois, à 25,885 liv.; et pour les autres six mois, à 23,726. En 1526, la recette annuelle monta à 60,000 liv. Un peu plus tard, la ville de Bordeaux paya, pour le rachat des enfants de France, 10,000 écus.

Livre VII. Chap. 3.

princes d'Italie s'y rendirent aussi. On y décida que le traité de Madrid ne saurait se maintenir, la force l'ayant imposé au malheur, contre le droit et la raison; que la France paierait une rançon pour les princes; qu'on signifierait à l'empereur de mettre en liberté les enfants de France, qu'on avait laissés à Madrid comme ôtages, et que, s'il n'acceptait pas ces conditions, on l'y contraindrait par la force. Le roi fit appeler Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, et Jean de Calvimont, second président, et les chargea d'aller notifier cette décision à l'empereur. Les affaires se compliquèrent beaucoup par les conventions matrimoniales d'Henry d'Albret avec Marguerite, sœur du roi, *cette quatrième grâce et dixième muse, cette noble sœur et épouse des rois* (1). Les événements d'Italie créèrent des difficultés qui fatiguèrent la France et le monde, et finirent par disposer tous les esprits à la paix. Alors deux femmes se constituèrent plénipotentiaires, Louise de Savoie pour la France, et Marguerite d'Autriche pour l'Empire; elles choisirent pour lieu d'entrevue la ville de Cambrai; et après bien des négociations, convinrent d'un traité défini-
1530. tif, qui fut signé au commencement de 1530, et nommé le *Traité des Dames* (2). Par un article de ce traité, il fut stipulé que François Ier, alors veuf, épouserait Éléonore, sœur de Charles-Quint, qui viendrait en France, accompagnée des enfants du roi. Le roi adhéra à ce projet; et vivement épris de sa future épouse, il se hâta d'arriver à Bordeaux, où il attendit la nouvelle de son arrivée sur le territoire français, et alla au devant d'elle jusqu'à un couvent de religieuses, à Verin, lieu situé dans les Landes, entre Captieux et Roque-

Favyn, *Histoire* liv. VIII, p. 744. — Gaillard, liv. II. — Dupleix, liv. III.

(1) Musarum decima et Charitum quarta,
Inclita Regum et soror et conjux,
Margaris illa jacet.
(*Épitaphe de cette reine, par* Valentine d'Assinois, *l'une de ses femmes.*)

(2) Par le même traité, la rançon des princes fut stipulée à 12,000 écus d'or; cette dette fut couverte par des dons volontaires. Le clergé fit, à cette occasion, plus de sacrifices qu'aucun autre corps.

fort, où, à deux heures du matin, le cardinal de Tournon leur donna la bénédiction nuptiale. La famille royale vint à petites journées à Bordeaux.

Son entrée fut magnifique; c'était le 11 juillet, vers les quatre heures du soir, que la princesse Éléonore arriva dans un galion devant Bordeaux : les quais étaient couverts d'une foule immense, dont les *vivats* se mêlaient au feu continuel de plus de cent cinquante bâtiments qui se trouvaient dans la rade, et au bruit de l'artillerie des châteaux. La princesse fut accueillie par tout ce qu'il y avait de distingué dans la ville, ayant en tête les magistrats, qui, après la harangue d'usage, lui offrirent, au nom de Bordeaux, un navire d'or à trois mâts, avec tous ses agrès de pareil métal, et plein d'*écus au soleil*. La princesse monta ensuite dans une litière; les corps de métiers, qui ouvraient la marche, furent suivis du clergé, monté sur des chevaux et des mules. Venaient ensuite le prévôt de l'Hôtel-de-Ville et ses archers, le capitaine des Suisses à cheval, un bâton blanc à la main, à la tête de trois cents Suisses; les hautbois et quatorze trompettes, qui sonnaient par intervalle; le Parlement, les hérauts d'armes, la tête nue et la cotte sur le dos; les gentilshommes, seigneurs titrés, ambassadeurs, cardinaux et princes du sang. La marche était fermée par le légat du Pape, chancelier de France. A quelque distance, on voyait les deux cents gentilshommes de la Maison du roi, à pied, dont la moitié accompagnait le dauphin et le duc d'Orléans, qui étaient à cheval. Les autres marchaient devant la litière de la reine et précédaient les archers de la garde du roi. La duchesse de Nassau, qui avait le titre de grande gouvernante, était à cheval à côté de la reine. Les dames françaises et espagnoles suivaient la litière deux à deux : les premières étaient montées sur des haquenées et les secondes sur des mules; en sorte, néanmoins, qu'une Espagnole était à côté d'une Française. La reine entra dans la ville par la Porte-Cailhau : les rues par où elle passait

Cérémon. franç., t. 1er, p. 777.

furent tapissées ; sa litière fut portée par les gentilshommes de la garde du roi jusqu'au Palais, et, de là, par les Suisses, qui la conduisirent d'abord à l'église de Saint-André et à l'hôtel du premier-président, où on lui avait préparé son logement ; le roi s'y rendit sans pompe à l'entrée de la nuit.

1539. Quelques années plus tard, Bordeaux vit dans ses murs le personnage le plus célèbre de son siècle, Charles-Quint, *ce Démon du Midi*, comme on l'appelait alors *(à Demonio meridiano libera nos Domine)*. Voulant châtier les Gaulois révoltés, et n'osant pas passer par l'Italie et l'Allemagne, à cause des protestants, il demanda la permission de passer par la France. Enchanté de pouvoir lui être agréable, François I[er] s'empressa de donner des ordres pour qu'il fût reçu partout avec tous les honneurs dus à son haut rang ; il envoya même au devant de lui, à Bayonne, le dauphin, le duc d'Orléans avec le connétable de Montmorency ; et, au cas que l'empereur eût l'air de douter de la loyauté du roi de France, les jeunes princes eurent ordre d'offrir de rester comme ôtages en Espagne jusqu'à ce que Sa Majesté impériale fût arrivée dans les Pays-Bas. Charles-Quint refusa cette offre généreuse, et répondit que, pour lui, la meilleure garantie possible était la parole du roi de France. Sachant qu'il devait passer par Bordeaux, le Parlement s'assembla pour régler le cérémonial de la réception ; on arrêta que le premier et le quatrième président,

1539. Registre des Parlements.

en robes rouges et chaperons noirs, avec quinze conseillers revêtus de leurs robes noires et chaperons de même couleur, iraient recevoir les princes à la descente du bateau, et qu'ils seraient précédés du premier huissier et de trois autres en costume.

Ces honneurs étaient destinés pour l'empereur et le dauphin ; mais il restait encore à décider de quelle manière on devait agir vis-à-vis du duc d'Orléans et du connétable Montmorency, qui s'élevait, dans ses prétentions, à la hauteur des princes du sang. En effet, le 20 du même mois, la Compagnie

s'assembla de nouveau, et décida qu'on observerait pour le connétable le même cérémonial que pour le second fils du roi de France. Que faut-il en conclure? Est-ce là, comme nous avons dit plus haut, une preuve de la haute influence et de l'importance de la charge de connétable? ou ce fait ne caractérise-t-il que le servilisme du Parlement en présence des vaniteuses prétentions de ce grand personnage?

Le 1er décembre, l'empereur fit son entrée à Bordeaux, ayant à ses côtés les enfants de France, le connétable, le duc d'Albe et plusieurs seigneurs français et espagnols. La députation du Parlement alla au devant de lui jusqu'à la porte du Chapeau-Rouge : les présidents avaient leurs manteaux et mortiers; les conseillers et gens du roi avaient leurs chaperons courts et leurs robes d'écarlate; le greffier portait aussi sa robe d'écarlate et son épitoge, et le premier huissier sa toque. Il pleuvait à verse; de sorte que le premier-président fut obligé d'attendre, pour haranguer l'empereur, qu'il fût entré dans son hôtel. Les jurats lui offrirent un dais et lui présentèrent les clés de la ville, faites d'argent. Charles-Quint, pendant le peu de temps qu'il resta à Bordeaux, tint le chapitre de la Toison-d'Or, à Saint-André; il délivra tous les prisonniers qui étaient à la Conciergerie et accorda plusieurs autres grâces aux Bordelais. Cet exercice de la souveraineté, de la part d'un prince étranger, a de quoi nous étonner; il est présumable que ce fut seulement une politesse de François Ier envers un allié; autrement, le Parlement, toujours si jaloux de ses droits, s'y serait opposé. De Bordeaux, il se dirigea vers le château de Verteuil; il y fut magnifiquement reçu par Anne de Polignac, veuve de François de La Rochefoucauld (1).

Dupleix, *Histoire de France.*

A cette époque, l'aspect moral de la France n'était rien

(1) Ce château, avec ses magnifiques dépendances, fut acheté, en 1827, par le vicomte de Lavilléon, gendre de M. le comte de Peyronnet, garde-des-sceaux sous la Restauration; il a été racheté, en 1856, par la famille de La Rochefoucauld-Liancourt.

Livre VII. Chap. 3.

moins que rassurant : ses ressources financières étaient épuisées, et les dépenses folles et énormes du prince nécessitaient la création de nouveaux subsides. On établit des taxes vexatoires, telles que l'impôt sur le sel, dont nous parlerons plus bas, et qui souleva le peuple ; les charges judiciaires furent rendues vénales; c'était diminuer la considération de la magistrature et porter une atteinte mortelle à sa moralité ; c'était ouvrir la carrière de la justice à l'ignorance en habits d'or, donner à la France des magistrats incapables, et partant méprisés et avilis.

Cette œuvre, qui faisait maudire le chancelier Duprat, indigna tous les amis de l'ordre et du bien en France. Michel de l'Hospital gémissait sur cet état de choses, et a laissé échapper de son cœur le chagrin qu'il en éprouvait, dans des vers qui sont parvenus jusqu'à nous (1). Les abus et les scandales se multiplièrent sous ce régime (vers 1522). Les charges vénales devinrent bientôt héréditaires et transmissibles, moyennant certains droits annuels ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que, comme nous l'avons fait observer ailleurs, malgré la puissance et la popularité des Parlements en certaines circonstances, jamais la France n'a vu avec plaisir l'établissement d'une aristocratie judiciaire héréditaire.

Garnier, *Histoire de France*, tom. 12, p. 219. et Gaillard, *Histoire de France*, t. 1er, p. 213, et t. 7, p. 407.

Pour cacher son avilissement, la magistrature imposait longtemps après aux récipiendaires l'obligation de déclarer par serment qu'ils n'avaient rien payé pour leurs charges : ils le faisaient, et l'argent qu'ils donnaient était censé un prêt fait à l'État ; mais ce serment, au lieu d'être une honorable protestation, n'était qu'un parjure et un scandale de plus.

(1) Egregius quondam, nunc turpis, et infimus ordo,
Temporibus postquam cœpit promiscuus esse,
Omnibus, et pueris passim probroque notatis,
Qui vix prima tenent elementa........

Ordre jadis illustre, aujourd'hui déshonoré et avili depuis qu'il a commencé d'être prostitué à tous venants, à des hommes notés d'infamie, à des jeunes gens qui possèdent à peine les premiers éléments de la science. (L'HOSPITAL, *lib. I*, *epist.* 3.)

Montesquieu, comme nous l'avons vu, préfère la vénalité et l'hérédité des charges à la nomination par le souverain : « *Dans* une monarchie, dit-il, où, quand les charges ne se » vendraient pas par un règlement public, l'indigence et l'a- » vidité du courtisan les vendraient tout de même, le hasard » *donnera* de meilleurs sujets que le choix du prince. » Mais, comme le fait observer très-bien M. H. Martin, la question était moins entre l'hérédité et la nomination royale qu'entre l'hérédité et l'élection.

Livre VII. Chap. 3.

Esprit des Lois.

A tous ces embarras de l'intérieur, ajoutez ceux du dehors, et surtout les abus et les empiètements dans les matières religieuses. Par une faiblesse que les circonstances seules peuvent justifier, la Cour de Rome, dans le concordat de 1515, accorda au roi la collation des bénéfices. Le prince en abusa à satiété ; il conféra des bénéfices à des laïques flatteurs et courtisans, qui faisaient exercer les fonctions ecclésiastiques par des prêtres perdus de mœurs et fléaux du peuple : la discipline était affaiblie, l'ignorance et l'immoralité étaient devenues le partage des fidèles et du bas clergé. Les choses saintes étaient profanées, les censures ecclésiastiques méprisées, tout frein moral brisé, et le désordre partout ; voilà l'état de la France au commencement de ce siècle. La réforme par des voies et agents légitimes, que saint Bernard appelait de tous ses vœux, que le haut clergé désirait, que tous les bons catholiques réclamaient et que le Concile de Trente entreprit plus tard et aurait réalisée pour le bonheur de la France et du monde, fut saluée partout avec enthousiasme. Le mot de *réforme* était beau, il promettait des merveilles; mais au lieu d'attendre les lentes et sages réformes de l'Église, des sectaires hardis, révolutionnaires et corrompus, la devancèrent dans son travail; et voulant fouler l'autorité et briser, non pas seulement la houlette des pasteurs, mais le sceptre des rois, ils annoncèrent, au monde étonné et séduit, une réforme qui n'était autre chose qu'une révolution dans l'Église et dans l'État. Les disciples de Luther et de Calvin parcouraient

1539.

le pays : leurs personnes et leurs promesses n'étaient accueillies à Bordeaux qu'avec indifférence et mépris; leurs doctrines étaient nouvelles, la source en était suspecte; ils étaient sans mission; et comme la liberté civile n'était presque plus qu'une ombre, la nouvelle liberté religieuse, c'est-à-dire le despotisme décoré de ce nom, trouva des partisans. La liberté civile d'autrefois vivait encore dans les souvenirs du peuple; il était las de toute autorité, à cause des agitations du pays, des désordres du prince et de l'accablant fardeau des impôts; il était amené naturellement à regarder les nouvelles élucubrations de quelques mauvais ecclésiastiques comme l'aurore d'une liberté civile et politique (1531). L'érudition, l'étude des saintes Écritures, étaient la grande passion de l'époque; la philologie, la science favorite; la littérature disputeuse offrait aux gens du monde de bien grands attraits.

L'esprit de Marot enfanta quelques vers, dont les protestants ont exagéré les grâces et le mérite. Le dogmatisme protestant étouffait son imagination, qui était riche, mais peu éclairée et sans goût; le calvinisme, par son prétendu rigorisme, ôtait à la poésie toute sa grâce, et, par sa polémique hargneuse, toute sa majesté à la prose. Ses doctrines iconoclastes annihilaient la sculpture et la peinture; les beaux-arts n'eurent qu'à maudire les conceptions impies et révolutionnaires des prétendus réformateurs d'Allemagne. Cependant, ces déplorables nouveautés, qui devaient partager la société religieuse en autant de fractions dissidentes et ennemies, eurent d'abord pour le peuple de grands attraits; c'était, à ses yeux, la résurrection de son antique liberté; et tout en voulant embrasser ce fantôme qu'il aimait, il ne fit que précipiter la patrie dans toutes les horreurs de la guerre et substituer Luther et Calvin à la place du pasteur universel de Rome. La haute noblesse partageait les sentiments de la Cour, toujours contraire aux innovations; les bourgeois croyaient retrouver une image des libertés municipales; le peuple, en

général, respectait les vieilles croyances de ses pères et détestait les prétendus apôtres que le Parlement proscrivait comme ennemis de l'Église et de l'État. Les adeptes de la nouvelle école se multiplièrent insensiblement à Bordeaux, à Libourne, à Saint-Émilion et à Langon. François Ier comprit de bonne heure tous les dangers que la nouvelle doctrine renfermait dans son sein, même sous le rapport politique. « Il haïssait, dit Brantôme, il haïssait fort la doctrine de » Luther, disant qu'elle et toute autre secte nouvelle tendaient plus à la destruction des monarchies et des dominations nouvelles qu'à l'édification des âmes. » Marguerite, au contraire, protégeait les coryphées du parti protestant; elle offrit avec empressement un asile aux novateurs même dans son palais. Clément Marot, Lefèvre, Vatable et Calvin, furent accueillis à sa cour, à Nérac, où l'on montre encore la maison que Calvin occupait, et où il réunissait ses partisans. On donna de nouvelles formes au culte; c'étaient des symboles auxquels les peuples s'attachaient pour la réalisation de leurs rêves de liberté, objet de leur enthousiasme, prétexte de leur insubordination et de leur colère. Pour les uns, c'était une révolution sociale et politique, sous l'imposant nom de réforme des abus; pour les nouveaux prédicants, c'était la liberté de leurs passions et de leurs débauches. L'inexorable histoire est là; elle ne se gêne plus pour dire la vérité et pour étaler au soleil ses nombreuses et accablantes preuves. La religion est un tout homogène et d'origine divine, c'est un corps compacte et solidement cimenté par la puissance de Dieu même : l'homme n'y porte la main que pour le profaner; il ne lui est pas donné de changer l'irréformable ouvrage de la Sagesse éternelle. Les anciennes sectes avaient une apparente consistance; le protestantisme n'en a pas. Le lendemain de sa naissance, il se transforma en mille sectes différentes, et le luthéranisme et le calvinisme ne sont pas plus aujourd'hui les conceptions primitives de Luther et de

Vie de Marguerite, page 220.

Livre VII. Chap. 3. — 1539.

Calvin, que l'anglicanisme n'est celle de Henry VIII, d'Élisabeth et de Cranmer. Le protestantisme est une révolution politique, voilée d'abord à sa naissance du beau nom de réforme, grandissant à l'ombre, dictant la loi aux rois, devenue enfin aux yeux des princes désabusés un fait anarchique, promulguant le droit indéfini et saint de l'insurrection contre tous ceux qui lui opposent un obstacle! On sait l'origine du protestantisme; mais en connaît-on les enfants? C'est d'abord le scepticisme, le jansénisme, Voltaire et Rousseau, et, enfin, 1793!!!

A Bordeaux, on s'appuya sur la force et la violence; elles furent impuissantes contre les idées. Les rois se croyaient forts : le droit d'insurrection contre l'autorité de l'Église d'abord, puis contre celle du prince, les convainquit de leur faiblesse; la sanglante révolution de 1793, fille de la révolution religieuse, nous montre l'échafaud du roi-martyr comme une irréfragable preuve de tous les dangers que l'hérésie peut enfanter. On organisa contre les sectaires, à Bordeaux, des moyens de répression; on arrêta plusieurs prédicants dans les villes; et le Parlement, voyant enfin la paix générale compromise par des doctrines que la loi civile proscrivait comme contraires au bien de la France, condamna onze calvinistes à suivre, nu-pieds et têtes découvertes, une procession qui devait partir du palais de l'Ombrière pour se rendre à Saint-André, où, montés sur un échafaud, à la porte de l'église, à l'endroit où est aujourd'hui le clocher de la cathédrale, ils firent au public une amende honorable (1538). Cette même année, le roi envoya à Agen un agent particulier, avec M. La Chassaigne, alors conseiller du Parlement de Bordeaux, avec mission de s'assurer des croyances religieuses de Jules-César Scaliger, établi dans cette ville depuis 1532. Cité à comparaître devant eux, il se défendit bien et fut absous. Aymond de La Voie, prédicateur fougueux de Sainte-Foy, fut arrêté, et mourut dans les flammes sur la place de Bordeaux. Ces rigueurs

Registre du Parlement, 7 avril 1537 (vieux style).

Livre VII. Chap. 3.

n'arrêtèrent pas les progrès de la réforme : les nouveaux principes, démocratiques dans leur allure, mais despotiques dans leur but et leurs moyens, pénétrèrent partout, jusque même dans les couvents. Plusieurs religieuses du couvent de l'*Ave Maria* (les *Annonciades)*, abandonnèrent leurs tranquilles demeures pour goûter la liberté des enfants de Calvin ; mais le Parlement intervint, et les unes, tourmentées par leur conscience, ou, peut-être, plutôt par les menaces de la justice humaine, firent leur soumission à leur supérieure ; les autres, plus opiniâtres, plus amies de la nouvelle secte, subirent la peine du fouet sur la place publique. La sévérité du Parlement n'empêcha pas l'hérésie de s'étendre : des désordres eurent lieu sur plusieurs points de la province ; de nouvelles victimes furent immolées à la vindicte des lois ; mais l'esprit de parti les préconisa comme des martyrs de la liberté, et ne cessa de crier contre le clergé et les autorités civiles : toutes les mesures qu'une sage politique crut devoir prendre contre es fauteurs de discordes civiles furent représentées comme utant d'actes de tyrannie et de manœuvres liberticides. Un ouvel impôt sur le sel servit de prétexte à de nouvelles lameurs et à de grands désordres dans la Guienne : le calinisme en était, disait-on, la cause, la *gabelle* l'occasion, la berté le nom écrit fastueusement sur le drapeau ; la démoratie dans l'État et le protestantisme à la place du catholicisme, oilà le but.

1540. Registre du Parlement.

Nous parlerons ailleurs de La Boëtie et de Montaigne, son ai, deux hommes de génie, Montaigne surtout, que ses inparables et naïfs *Essais* ont rendu immortel. Le *Discours r la servitude volontaire,* de La Boëtie, n'a de remarquable, on nous, que la hardiesse de la conception, la précocité du ent et l'esprit novateur et ami des institutions politiques de Grèce et de Rome. C'était, à en croire Montaigne, un trèsnd homme : la postérité ne lui accorde pas un si grand ut d'admiration, qui n'était au fond que l'offrande peu rai-

sonnée d'une rare amitié. Quant à Montaigne lui-même, c'était autre chose : grands mérites, grands défauts, paresse, insouciance, dévergondage de paroles, scepticisme et pratique extérieure du catholicisme, une excessive liberté de penser, de dire et de faire, tolérance extrême, qui n'était au fond qu'indifférence unie à la réprobation la moins tolérante du protestantisme, peintre admirable, coloriste naïf, naturel et sans égal, qui nous donne son portrait, et en lui celui de l'humanité, génie vaste, penseur profond, pénétrant et subtil, écrivain gracieux et attrayant, voilà Montaigne.

CHAPITRE IV.

L'impôt dit la *Gabelle*. — Le peuple se soulève. — Il s'oppose à sa perception. — Une émeute à Bordeaux. — Tallemagne, *couronnal* (colonel ou chef) des Gascons. — Sa lettre aux jurats de Bordeaux. — Tristan de Moneins. — Sa conduite. — Des pillards arrivent en ville. — Moneins massacré. — Andraut mis à mort. — La Chassaigne se met à la tête des émeutiers. — Il se montre ferme et résolu de réprimer les désordres. — Il fait massacrer les plus obstinés. — L'ordre se rétablit.

Nous venons de voir l'état des choses et des esprits en Guienne vers l'an 1540, quand le roi crut devoir pourvoir aux besoins du fisc (1), en étendant à toute la France le droit de *gabelle*, ou l'impôt odieux et vexatoire sur le sel, dont nous avons déjà dit un mot. Pour percevoir cet impôt, il fallait créer de nouveaux agents, dont les impolitiques exigences augmentèrent les embarras et le nombre des mécontents (2). Les

Livre VII. — *Voir* page 92. 1540. Page 130.

(1) Le désordre des finances était augmenté par les monnaies étrangères qui circulaient en France, et dont la valeur réelle était différente de celle des monnaies nationales ; c'était une confusion nuisible aux transactions. Dans le but de mettre fin à cet état de choses, l'édit de Nantouillet, 5 mars 1533, désigna les monnaies dont le cours était autorisé, détermina leurs valeurs en sous et deniers tournois. Le noble à la rose, e noble d'Henry et l'Angelot, ou Anglot, furent évalués à 100 sous, 92 sous et 66 ous; l'écu au soleil, à 45 sous; l'écu à la couronne, 40 sous 6 deniers; l'écu vieux, 1 sous 6 deniers; le franc à pied et le franc à cheval, 48 sous 6 deniers; le royal, 7 sous 3 deniers; le salut et les ducats de Venise, Gênes, Florence, Portugal, ongrie, Sicile et Castille, 45 sous 6 deniers; le double ducat, 91 sous; le ridde, *der*, c'est-à-dire cavalier, 40 sous; le lion, 53 sous; le florin et le Philippe, 27 us; le carolus de Flandre, 22 sous; l'impérial de Flandre, 69 sous; l'écu d'Anglerre, 44 et 41 sous; l'obole de Lorraine, 32 sous; le teston de France, monnaie argent, 10 sous 6 deniers, etc., etc.

(2) Marguerite de Navarre venait souvent à Bordeaux, pour favoriser les protesnts. Le 24 mars 1543, elle fit une entrée solennelle, et alla au Parlement, accomgnée de deux dames d'atour, Mme la marquise de Saluce et Mme de Grammont, i se tenaient derrière son fauteuil de velours, et réclama le privilége accordé à ses édécesseurs, d'ouvrir la porte des prisons aux détenus et de les mettre en liberté. us en avons parlé plus haut, t. II, p. 110.

Livre VII. Chap. 4. — 1540.

peuples de la Saintonge, de La Rochelle et du Poitou refusèrent d'obéir à l'édit du roi : une résistance vive et opiniâtre fut aussi organisée à Guîtres, Libourne, Montferrand, Bordeaux, Bourg, Cadillac, Saint-Macaire, ainsi que dans l'Agenais et le Périgord ; mais comme tout annonçait une guerre avec Charles-Quint, le roi se montra clément et miséricordieux envers les mécontents. Il ordonna une levée de cinquante mille hommes, et imposa, pour les solder, toutes les villes du royaume, pour un subside de 45,500 liv. tournois, dont Bordeaux devait payer les six septièmes. Voyant que le Bordelais et les pays limitrophes persistaient toujours dans leur aveugle opposition, il chargea, par ses lettres-patentes du

1546. 28 août 1546, Pierre Secondat, son conseiller général des finances, d'aller soumettre à son édit sur la Gabelle ces peuples réfractaires. Le Parlement siégeait alors à Libourne, à cause de la peste qui sévissait à Bordeaux : Secondat lui communiqua ses ordres; la Cour lui adjoignit le conseiller Guillaume Boyer. Malgré la rigueur des employés et l'exemple de la soumission de quelques contrées, la résistance s'organisa sur une plus vaste échelle, et l'exaspération devint presque générale et profonde, surtout quand on se mit à crier aux oreilles du peuple que les agents du Gouvernement mêlaient du sable blanc au sel, denrée indispensable. Les paysans se réunirent partout en bandes indisciplinées, au bruit du tocsin, armés de faulx, de piques et de bâtons ferrés, au nombre de quarante mille hommes: les villes suivirent l'exemple des campagnes ; la malveillance enfanta mille contes, que la crédulité populaire accepta comme des vérités. On repoussa partout les percepteurs de cette odieuse taxe sur le sel, chose *qu'on tenait,* disait-on, *de Dieu et de la libéralité du soleil,* et plusieurs d'entre eux tombèrent victimes de l'aveugle fureur d'une multitude sans frein. Le tour de Bordeaux arrive : l'émeute y éclate ; on assure que les protestants y poussaient de toute leur force ; c'est peut-être une calomnie. On sonne le tocsin :

De Thou, *Histoire,* t. Ier, liv. V.

Bouchet, *Annales,* page 289.

tout Bordeaux est sur pied, et une foule immense se précipite dans les rues, criant : *Mort aux gabelleurs !* Livre VII. Chap. 4.

Comme l'attention du gouvernement s'était portée sur l'Espagne, dont les mouvements inquiétaient le roi de France, les anarchistes eurent plus de liberté, et l'insurrection se fortifia. Voyant que les désordres populaires prenaient un caractère alarmant, le Parlement envoya Guy de Gaillard de Brassac pour apaiser le peuple et faire respecter les lois; Brassac réussit au delà de ses espérances; mais le calme ne fut pas long, et le mouvement insurrectionnel comprimé n'en devint que plus formidable. Après avoir tué les *gabelleurs*, les insurgés tombèrent sur les propriétaires riches et paisibles, comme partisans de la nouvelle taxe; plusieurs châteaux furent brûlés et des gentilshommes massacrés; l'anarchie devint générale. Le Parlement ordonna une levée de deux cents hommes; tous les membres de cette Compagnie se cotisèrent pour en payer la solde; les avocats, les procureurs, furent requis pour garder les portes, faire le guet et veiller à ce qu'on n'emportât pas dehors les armes ou munitions du dedans, ni qu'on n'en introduisît sans une autorisation spéciale. On désarma tous les suspects, et on expédia un courrier au roi de Navarre, Henry d'Albret, alors gouverneur de Guienne, pour lui demander des secours. Henry leur envoya trois cents gens d'armes; mais les paysans ameutés les repoussèrent avec perte. Ces succès leur valurent un triomphe et un accroissement inespéré de partisans; ils furent bientôt si nombreux, qu'on crut qu'ils étaient cinquante mille hommes! La désolation était à son comble; la terreur régnait partout. Une partie de ces bandes indisciplinées se dirigea vers Saintes, sous la conduite de Tallemagne, qui s'intitulait le *couronnal* des Gascons (1); ils saccagèrent Saintes, et après avoir pillé Cognac et Ruffec, ils brûlèrent

1548.

Am. Thierry.

Massiou dit qu'il s'appelait Puymoreau. (*Histoire de la Saintonge*, tome IV.)

(1) Le mot *couronnal* signifie *colonel*, mot que les Anglais prononcent encore presque comme le mot anglo-gascon du XVIe siècle.

Livre VII. Chap. 4. — 1548.

presque tous les châteaux du pays et condamnèrent les *gabelleurs* aux plus affreux supplices. L'infortuné Bouchoneau, directeur général de la Gabelle, en Guienne, tomba entre leurs mains; ils le tuèrent après des supplices barbares, et jetèrent son cadavre dans la Charente. Guîtres était le *rendez-vous* des insurgés : le seigneur de La Roche s'y rendit pour prendre des renseignements sur l'origine, le progrès et les fauteurs des troubles ; on s'empara de lui et on l'assassina avec une sauvage cruauté. Cette infâme bande, Tallemagne en tête, parcourut l'Entre-deux-Mers, s'empara de Saint-André, de Bourg, et voulut pénétrer dans Blaye ; mais le commandant Le Roy fit jouer l'artillerie et la dissipa ; elle se vengea sur les maisons des riches et emporta un butin immense. Après avoir pris le bourg et le château de Montferrand, Tallemagne rentra à Libourne, où il se posa comme une autorité supérieure, et dicta des lois en maître à la ville et au pays. Enflé d'orgueil, à la suite de ses succès, il écrivit la lettre suivante au maire et aux jurats de Bordeaux :

Bouchet, *Suprà*. — Belear, *Annales*, livre XXV.

« Nous, Tallemagne, grand couronnal de Guienne, par la » volonté du peuple, nous vous envoyons cette lettre, pour » faire savoir qu'il a plu à Dieu, par notre main et celles de » nos confédérés, de délivrer les habitants de cette province » de l'impôt du sel mis sur eux, au mépris de leurs droits et » priviléges. Guîtres, Bourg, Libourne et le pays environ- » nant, ont reconnu notre autorité. Nous avons établi notre » quartier général à Libourne. Aussitôt la présente reçue, » vous viendrez nous y joindre à la tête de deux mille bour- » geois armés et équipés ; vous apporterez 15,000 francs » bordelais, et nous ferez conduire sous bonne escorte des » vivres pour dix mille hommes pendant deux mois. Vous » chasserez les gabelleurs de Bordeaux, et laisserez libre la » vente du sel, comme nous la laissons libre partout où nous » avons passé. A ces conditions, nous ne marcherons point » contre vous ; mais si, dans cinq jours, elle ne sont pas rem-

» plies, nous viendrons, avec notre armée, assiéger votre » ville, et je ne répondrai plus de la colère du peuple. »

Les Bordelais, effrayés, s'assemblèrent et discutèrent la ligne de conduite à suivre, au milieu de tant de dangers et en présence de ces insolentes prétentions; mais, dans cet intervalle, les émissaires de Tallemagne arrivèrent en ville, et, ayant exalté le peuple contre les gabelleurs et leurs fauteurs, conseillèrent aux émeutiers de s'emparer de l'Hôtel-de-Ville, et réussirent, avec des discours incendiaires, à faire sonner le tocsin durant la moitié de la journée, pendant que trente ou quarante mille anarchistes répandaient la terreur dans tous les quartiers de la cité. Le Parlement s'assembla à la hâte; presque tous les membres crurent que leur présence était nécessaire au dehors; ils ne se trompaient pas; le peuple écouta leurs remontrances, et le calme se rétablit. Un religieux, qui passait sur les fossés de l'Observance, eut l'imprudence de blâmer les excès du peuple : on le hua, on le battit, et, enfin, on l'étendit mort sur le pavé. Beaucoup d'autres dégâts et de désordres eurent lieu : Le Parlement s'assembla de nouveau, afin de prévenir, par des mesures d'une sage prévoyance, le retour de pareils excès : on doubla les postes; le prévôt de la ville fut chargé de garder la grosse cloche avec vingt hommes; on expédia un courrier à Bayonne pour prévenir Tristan de Moneins, lieutenant du roi de Navarre, gouverneur de la province. Les membres du Parlement se réunirent chez M. de La Chassaigne, avec les jurats, afin de se concerter sur les mesures à prendre contre les anarchistes, qui s'approchaient de la ville. On arrêta que les présidents et conseillers qui étaient absents sans congé seraient mandés, sous peine d'être suspendus de leur charge, et qu'aucune permission de sortir de la ville ne serait accordée (1).

Tristan de Moneins, lieutenant du roi en Guienne, arrivé en vue de Bordeaux, entendit sonner le tocsin à l'Hôtel-de-

(1) Nous en avons parlé succinctement dans notre notice historique sur le Parlement, *page* 121. La nature de notre sujet nous y obligeait.

Ville, à Saint-Michel et à Sainte-Eulalie. Il courut au Château-Trompette, convoqua la municipalité ; et, plus courageux que réfléchi, il sortit pour se rendre à cheval à l'Hôtel-de-Ville ; mais le président La Chassaigne lui fit observer qu'il y aurait une haute imprudence à réunir le peuple dans ce lieu ; qu'il valait mieux laisser les mécontents dispersés et séparés, et, enfin, que, s'ils étaient réunis sur un seul point, il y aurait nécessairement des désordres ; qu'on n'en serait pas maître. Moneins insista ; et arrivé à l'Hôtel-de-Ville, rencontra quatre mille hommes en armes, vociférant des injures en présence des jurats qui s'efforçaient de les calmer. Moneins, plein de courage, se mit à haranguer cette foule exaspérée ; il promit de faire sortir de la ville tous les agents de la gabelle, et ne se gêna pas pour blâmer les propos séditieux qu'on tenait et les attroupements désordonnés, si contraires aux lois, si pernicieux à la paix et à la prospérité de la ville. Mais un cri d'improbation s'éleva dans la foule ; des sifflets se firent entendre, et, enfin, on vit sortir des rangs un de ces hommes audacieux qui grandissent dans les désordres, et qui, par leurs passions fougueuses et la hardiesse de leur langage, savent dominer la foule dans toutes les révolutions, et l'entraînent au crime ; son nom était Guillotin. Il se présenta devant le lieutenant du roi, et se croisant les bras, il s'écria : « Sachez » que l'insurrection est un devoir sacré, et ceux que vous » traitez de rebelles n'ont eu pour mobile de leur conduite » que le bien de la patrie. Nous sommes pleins d'admiration » pour ceux qui ont osé donner le signal ; nous suivrons leur » exemple ; peu nous importe la prison et la torture quand il » s'agit de sauver la liberté ! »

Ces paroles furent accueillies avec de frénétiques applaudissements ; la populace vociféra des cris menaçants. Moneins se vit entouré de misérables, qui l'insultaient et le huaient ; il rentra tout consterné ; les jurats sortirent et firent entendre aux émeutiers des paroles de paix, et conseillèrent aux imprudents auteurs de ces graves insultes d'aller en faire des excuses au

lieutenant du roi. Guillotin et quelques autres y consentirent; mais la foule resta sourde aux conseils et voulut piller la ville; elle courut partout en désordre, arrêta les gabelleurs, et exigea de Moneins qu'il les punît de leurs prétendues fautes! Moneins se contint et dissimula son indignation : sa patience les enhardit, sa bonté se transforma en faute; ils devinrent insupportables. Les jurats crurent à la nécessité de l'énergie, et lui conseillèrent de pendre les coryphées, comme leçon pour les autres; mais il vit de grands dangers et crut devoir s'interdire tout acte de rigueur; il se contenta de blâmer l'arrestation illégale des officiers de la gabelle et de les faire mettre en liberté. Les anarchistes s'attroupèrent devant la maison du directeur de la gabelle, qu'ils désiraient piller; ils y éprouvèrent une vigoureuse résistance et laissèrent plusieurs de leurs camarades sur place.

Moneins enfin ouvrit les yeux, et vit que l'insurrection gagnait du terrain; c'était la terreur organisée qui frappait ses regards. Il fit apporter au Château-Trompette des provisions de guerre et de bouche. Le peuple s'en irrita; on lui persuada que tout cela ne serait dirigé que contre les anarchistes véritables; mais il s'indigna bien davantage quand il apprit que c'était par les ordres de Moneins que l'officier Monléau se promenait en ville avec des gens d'armes, comme pour empêcher les réunions des citoyens. La populace cria à la trahison et courut enfoncer les portes de l'Hôtel-de-Ville, disperser les gardes et sonner le tocsin. Tout le monde était sur pied, la consternation générale. Par ordre du Parlement, le président La Chassaigne et quelques conseillers allèrent supplier Moneins de retirer Monléau et ses gens d'armes, qui ne faisaient qu'offusquer le peuple. On invita tous les bourgeois à s'armer et à défendre toutes les entrées de la ville; mais en vain : on enfonça les portes, et plus de vingt-cinq mille hommes étrangers à Bordeaux y pénétrèrent et coururent vers le Château-Trompette, dans l'espoir de s'en rendre maîtres; mais ce poste était bien défendu : ils furent repoussés avec perte. La Chassaigne, que

Livre VII. Chap. 4. — 1548.

son nom, son influence et son titre de chancelier rendaient recommandable au peuple, arriva sur la scène de ces désordres; il harangua les émeutiers, leur représenta les suites de leurs excès, la colère du roi et l'indigne conduite des anarchistes qui soulevaient le peuple, et après avoir plongé dans le malheur des familles entières, échappaient à la vindicte des lois, qui, souvent, n'atteignent que les innocents; il les engagea, en conséquence, à rentrer dans le devoir, leur donnant l'assurance que le roi pardonnerait les fautes qu'ils n'avaient commises que d'après les perfides conseils des méchants. Cet austère langage d'un homme de bien imposa le respect aux factieux; ils se calmèrent et promirent de rentrer dans le devoir; mais ils insistèrent pour que Moneins se rendît à l'Hôtel-de-Ville, où il serait plus à même d'entendre les doléances du peuple et de faire droit à ses demandes. La Chassaigne porta cette nouvelle au Château. Moneins hésita un peu; mais, se reposant sur la haute influence de La Chassaigne, il consentit, à condition que les jurats le garantissent de tout danger; il exigea, de plus, qu'en signe de repentir et de résipiscence, les coryphées des factieux vinssent lui demander pardon à genoux, et que quinze des principaux bourgeois de Bordeaux restassent en ôtage dans le Château. La Chassaigne rapporta aux émeutiers la réponse du lieutenant du roi, excepté, toutefois, la condition qu'on voulait imposer aux chefs, de demander pardon à genoux. On promit de tout faire, on insista pour qu'il allât à l'Hôtel-de-Ville. La Chassaigne le lui conseilla; ils sortirent tous deux ensemble avec les jurats et quelques amis; le peuple criait : *Vive la France!* c'était le signal de l'humiliation de l'autorité et du triomphe de la populace; mais, arrivée sur les fossés des Tanneurs, la foule grossit de quatre mille forcenés qui avaient pillé les bureaux publics et qui demandaient les clés du Château-Trompette. Moneins s'efforça de flatter la populace; sa douceur affectée leur donna de la hardiesse (1). La Chassaigne, prévoyant trop

(1) Montaigne dit que sa faute fut, non pas d'être sorti, comme on l'en a blâmé,

tard les dangers qui les menaçaient tous, perça la foule pour aller chercher main-forte; on s'en aperçut, et on se mit à crier mille fois, de toute la force des poumons : *Vive Guienne!* cri des séditieux de tout temps depuis l'expulsion des Anglais. Les jurats eurent peur, ils s'enfuirent; Moneins resta seul, entouré, insulté, mais calme. La Chassaigne revint avec des soldats; le peuple cria à la trahison et tomba sur les bourgeois et soldats, qui furent refoulés. Moneins, se voyant seul au milieu d'une horde de misérables, crut pouvoir offrir une distraction à leur colère : il détacha de son cou sa chaîne d'or et la jeta parmi la foule : on se pressa, on se heurta pour l'avoir; Moneins, à l'aide du tumulte, voulut fuir; mais un forcené, qui l'observait, lui asséna un coup d'épée à la joue; Moneins voulut se défendre; on se précipita sur lui, on le perça de mille coups, lui et Monléau, qui l'accompagnait; les officiers de sa suite furent dispersés : les uns s'échappèrent dans des maisons particulières, les autres se réfugièrent dans la chapelle de la Magdeleine, qui faisait face à l'Hôtel-de-Ville. Le peuple ne respecta pas même cet asile de la prière : il ferma les portes, y mit le feu, et les condamna, sans pitié, à mourir dans les flammes!

Chroniques, De Belleforest.

La vue des cadavres n'apaisa pas ces tigres affamés de sang humain; ils songèrent à La Chassaigne, qui avait été chercher

mais d'avoir pris des allures de soumission et de mollesse, et d'avoir voulu endormir la rage populaire plutôt en la suivant qu'en la guidant, en requérant plutôt qu'en remontrant. « J'estime, dit Montaigne, qu'une gratieuse sévérité avecques un com-» mandement militaire plein de sécurité, de confiance convenable à son rang et à la » dignité de sa charge, lui eust mieulx succédé, au moins avecques plus d'honneur et » de bienfaisance. Il n'est rien moins esperable de ce monstre (le peuple) ainsi agité, » que l'humanité et la douleur; il recevra bien plustost la reverence et la crainte. Je lui reprocherai aussi, qu'ayant prins une résolution plustost brave à mon gré que téméraire de se jecter foible et en pourpoinct, emmy cette mer tempestueuse d'hommes insensez, il la debvait avaller toute et n'abandonner ce personnage. Au lieu qu'il luy advient, après avoir recogneu le danger de prez, de saigner du nez et d'altérer encores depuis cette contenance desmise et flatteuse, qu'il avait entreprinse, en une contenance effroyée. »

Livre VII. Chap. 4.

des soldats. Après de minutieuses perquisitions, on le trouva dans l'église des Dominicains, au pied de l'autel, qu'il tenait embrassé comme si c'était un asile. Les anarchistes l'en arrachèrent; mais voulant couvrir leurs torts en l'en rendant complice, ils lui offrirent la vie, à condition qu'il allât avec eux. Craintif et lâche, il y consentit, et cette horde de forcenés, mêlée de dupes, courut, avec lui et quelques jurats qu'ils forcèrent à les suivre, chez M. d'Andraut, receveur des gabelles, où, après lui avoir fait souffrir des tourments affreux, elle lui permit de se confesser avant de mourir. Le prêtre arriva et s'acquitta de ses devoirs auprès de cette victime de la rage populaire : on voulut qu'il révélât la confession; il refusa de se soumettre aux exigences de cette sacrilége cruauté; on l'égorgea sur le corps de l'infortuné Andraut. Ils parcoururent la ville; et comme si ce n'était pas assez d'avoir assassiné le malheureux Moneins, ils allèrent ouvrir son corps, qui était resté le jouet de ces misérables; et après l'avoir rempli de sel, en proférant les injures les plus grossières, ils le traînèrent dans les rues. Enfin, fatigués d'une barbarie sans profit comme sans exemple, ils recommencèrent le pillage, et, pendant quinze jours, Bordeaux fut un triste théâtre de carnages, de sacriléges, de forfaits de toutes sortes, où ni âge, ni rang, ni sexe, ne furent épargnés!

Le soir du premier jour, les jurats voulurent faire enterrer le corps de Moneins; plus de deux cents personnes les suivaient, dans la louable pensée de réparer, aux yeux de sa famille, le crime de la populace; mais les émeutiers s'y opposèrent, et le corps resta sur le pavé jusqu'au soir; alors les Carmes vinrent l'enlever et l'enterrèrent chez eux.

Bouchet, *Annales, etc.*, page 568. — Lacolonie, t. Ier, p. 495.

Dans ce déchaînement général de la haine populaire, les malveillants trouvèrent un moyen de satisfaire leurs animosités privées : des citoyens inoffensifs furent pillés et massacrés par des ennemis particuliers et cachés; des magistrats respectables tombèrent victimes de ces scélérats; le président

Le Comte, le conseiller Boyer et Jean de Pontac, greffier en chef du Parlement, les contrôleurs Du Périer et Andraut, virent piller leurs maisons; personne ne se croyait en sûreté. Le conseiller Arnaud de Saint-Simon assembla sa famille et ses parents, un soir, chez lui, pour délibérer sur les mesures de sûreté à prendre dans des circonstances si critiques; mais, tout à coup, il entendit les cris des émeutiers devant sa porte; il se persuada qu'on venait le tuer comme Moneins et les autres; sa frayeur fut telle, qu'il en mourut au milieu de sa famille consternée.

La Chassaigne, qui avait, malgré lui et par peur, suivi le torrent, commença enfin à rougir de sa position. Entouré de nisérables assassins et voleurs, il était le complice apparent le leurs crimes. Ne pouvant pas, par lui-même, contenir cette oule, il essaya la puissance de l'autorité, et ordonna que tous es habitants de la ville, les magistrats, les religieux et les rêtres, prissent les armes; c'était une garde nationale de ûreté et de répression; c'était organiser l'ordre en face des ffreux désordres que tout le monde désirait faire cesser.

Tous les honnêtes gens prirent les armes; mais les anarchis-s, trompés dans leurs espérances, crièrent contre cette me-re, et allèrent s'en plaindre à La Chassaigne lui-même, qu'ils enacèrent du sort atroce de Moneins. La Chassaigne écouta ur plainte, et les fit massacrer sur-le-champ comme rebelles l'autorité. Ce coup de maître consterna les émeutiers : les nes tombèrent de leurs mains; les campagnards, qui étaient ourus pour piller la ville, se retirèrent sans bruit, pour her leur butin et se mettre en sûreté. Le Parlement, les ats et les bourgeois s'emparèrent, le lendemain, des portes la ville, et les factieux se cachèrent chez eux, en présence généreux efforts des gens de bien. Il était temps que le me se rétablît, car il se trouvait à La Bastide, ce jour-là me, plus de cinq mille misérables de l'Entre-deux-Mers, allaient passer la rivière pour achever de piller toutes les isons des riches.

Livre VII. Chap. 5. — 1548.

insurgés. Le prince, indigné, crut devoir enfin faire un exemple, et chargea le connétable Anne de Montmorency de pleins pouvoirs pour faire rendre justice et punir les malfaiteurs. Cette nouvelle plongea Bordeaux dans une profonde consternation. Montmorency était parent de Moneins ; on le savait d'un caractère dur, sévère, peu sensible aux pleurs, peu accessible aux sentiments de pitié, et même de repentir ; on prévoyait déjà le sort de la ville.

Dupleix, *Histoire, etc.*

Montmorency partit de Toulouse avec dix mille hommes à pied et mille chevaux. Dans une ordonnance qui devançait son arrivée, il exposa la nature et l'objet de sa mission, et ordonna que toutes les personnes qui étaient sorties de la ville y rentrassent dans six jours, et défendit à qui que ce fût d'en sortir, sous peine d'être déclaré traître à la patrie, rebelle aux lois, et d'avoir ses biens confisqués. Arrivé à Langon, il y fut rejoint par le duc d'Aumale, à la tête de quatre mille lansquenets, qui venaient de pacifier le Poitou, la Saintonge et le Rochelais. Les Bordelais lui envoyèrent un grand et magnifique bateau, où l'on avait pratiqué des chambres et des salles vitrées, peintes d'*or et d'azur*, dit un historien, et *semées des armoiries du connétable*. Le Parlement y envoya aussi Jean de Calvimont, second président, avec deux conseillers, pour le complimenter et le disposer à la clémence en faveur d'une population séduite et égarée. Arrivés en sa présence, ils se jetèrent à ses genoux, lui présentèrent les clés de la ville, et le supplièrent de ne pas laisser entrer dans les murs de la cité les troupes allemandes, dont on craignait les excès et la rapacité. Montmorency leur fit un accueil glacial et refusa le bateau qu'ils lui avaient amené; il leur répondit seulement qu'il n'avait besoin ni de leurs conseils ni de leurs prières, qu'il savait ce qu'il avait à faire, et que, quant à leurs clés en argent, il ne les prendrait pas; qu'il en avait d'autres en bronze, qui sauraient ouvrir les portes; que c'était dans la ville même, après avoir marché sur les ruines de leurs rem-

Carloix, *Mémoire sur Vieilleville*, t. III, ch. 11.

parts, qu'il leur ferait connaître les volontés du roi. Les députés se relevèrent en silence et rapportèrent ces désespérantes paroles à leurs concitoyens. Bordeaux s'attendait à être traité en ville conquise : pas une seule âme ne parlait de résistance ; pas un seul homme n'éleva la voix pour ranimer ses concitoyens ; tous se soumirent, et quoiqu'ils eussent pu braver la colère vindicative du connétable, dont les forces n'auraient pas osé se mesurer avec les habitants, ils se résignèrent à leur sort, et se préparèrent, avec une faiblesse déshonorante, à exécuter sur eux-mêmes l'atroce sentence de leur tyrannique maître. « Le connétable, dit un auteur, désarma le peuple, ôta, brûla tous les titres, registres et documents des droits et franchises des citadins de tout le Bordelais. »

Livre VII. Chap. 5. — 1548.

Jean de Serres.

Montmorency arriva, accompagné du vidame de Chartres, le comte de Sancerre, de Saint-André, de Burie et de plusieurs membres du Parlement de Provence. Les portes étaient ouvertes ; mais, pour effrayer la population et se donner la gloire d'une entrée triomphale, il fit tirer quelques coups de canon contre les murs de la ville, dans cet espace qui sépare la porte Saint-Julien de celle de Sainte-Eulalie, et entra par la brèche, comme dans une ville prise d'assaut ; plaça son artillerie dans les endroits les plus spacieux et s gardes dans toutes les principales rues, quoiqu'on eût la :he attention de les tapisser ; il ordonna aux bourgeois de rter leurs armes dans le fort, mit le Parlement en interdit, chargea Neuilly et dix membres des Parlements de Touse et d'Aix de faire le procès à la ville. Neuilly fit aper une foule de témoins sur cette malheureuse affaire ; nterrogea les jurats et entendit la défense des habitants, qui présentée par Guillaume Le Blanc, le Vergniaud de son :le.

Inventaire, année 1548. — *Annales d'Aquitaine*, page 4.

Belcar, *Histoire gall.*, page 25.

'out cela ne fut que la moquerie d'un despote ; il voulait simulacre de justice, tout en ayant l'intention de rester d à sa voix. Ayant terminé la procédure, Neuilly rendit,

Livre VII. Chap. 5. — 1548. D. Devienne, page 114.

le 26 octobre, une sentence par laquelle les Bordelais furent déclarés « atteints et convaincus des crimes de sédition, ré» bellion et lèse-majesté, pour la réparation desquels ils furent » privés de leurs immunités et priviléges, du droit du com» merce, de tenir des assemblées, de toute juridiction, d'avoir » un sceau et des armes, une caisse et aucune espèce de re» venus. Il fut ordonné, de plus, que l'Hôtel-de-Ville serait » rasé; qu'on bâtirait à la place une chapelle, où l'on prierait » Dieu annuellement pour l'âme de Tristan de Moneins; que » toutes les cloches de la ville seraient transportées dans les » châteaux, lesquels seraient entretenus et ravitaillés aux » dépens des habitants; qu'ils fourniraient à l'entretien de » deux galères, dont les gouverneurs de la province se ser» viraient contre eux en cas de besoin; que les jurats, avec » cent vingt des plus notables bourgeois, portant chacun une » torche allumée, vêtus de deuil, suivis de tout le peuple, » iraient processionnellement en l'église des Carmes, où ils » exhumeraient le corps dudit sieur de Moneins avec leurs » ongles, sans se servir d'aucun instrument pour soulever la » terre; qu'ils porteraient son cadavre à l'église de Saint» André, où il serait honorablement inhumé et où on lui fe» rait à perpétuité un service annuel; et que, pour tous les » frais de l'armée du roi, ils paieraient la somme de 200,000 » livres. » (1).

Le peuple était si consterné et avait tellement perdu le sentiment de sa force et de sa dignité, qu'il se hâta, sur-le-champ, sous l'empire de la terreur, d'exécuter cette dégradante sentence. On procéda d'abord aux obsèques de Moneins; cent cinquante des principaux bourgeois furent obligés de

(1) Cette circonstance de l'exhumation du corps avec leurs ongles, imposée aux jurats et à cent vingt notables de la ville, a été omise, par M. H. Martin, dans sa *Histoire de France*, t. VIII, parce que Paradin n'en parle pas; mais Paradin n'a pas reproduit le texte tout entier, et, d'ailleurs, le témoignage constant et unanime de *tous les historiens du temps*, comme l'avoue M. H. Martin lui-même, t. VIII, p. 384, est d'un plus grand poids que le silence de Paradin.

Livre VII. Chap. 5. — 1548.

déterrer le corps sans aucun outil quelconque, avec leurs ongles; puis, portant sur leurs épaules ces restes inanimés, déjà en putréfaction, le cortége avança en silence vers la cathédrale; et en passant devant l'hôtel de l'implacable connétable, tout le monde se jeta à genoux, criant : *Miséricorde et pardon*. De là, on alla enterrer le corps dans le chœur de la cathédrale; et après ces humiliantes circonstances, les Bordelais eurent la bassesse de remercier tout haut le roi de les avoir traités avec tant d'indulgence! L'esprit bordelais était anéanti; les cœurs de nos vaillants ancêtres ne battaient plus dans leurs poitrines!

Tout cela ne toucha pas le farouche connétable; il fit établir, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, des échafauds et des gibets, et les fit travailler à son œuvre de vengeance pendant cinquante jours. Le soir même, il fit exécuter cent cinquante individus, fit brûler vif le nommé Guillotin, et pendre au battant de la cloche le premier qui avait sonné le tocsin à 'Hôtel-de-Ville; les oscillations du corps publiaient partout on glas funèbre, et portaient, aux oreilles des Bordelais, l'anonce du terrible sort qui attendait les malfaiteurs; il fit tranher la tête aux deux frères Dusault, dont l'un était jurat et autre commandant du Château du Hâ. Le jurat Lestonac fut ondamné au même sort; le jour même, sa femme, remaruablement belle, alla en pleurs se jeter aux pieds de Montorency, demander la grâce de son époux. Sa beauté lui parla us fort que les larmes : il accorda sa demande, mais à une ndition infâme. Faible et sans conseil, elle sacrifia sa vertu à n amour; elle cessa d'être honnête femme pour être toujours ıdre épouse; elle eut tort, L'impitoyable connétable, selon rtaines traditions du pays et l'annaliste de Toulouse, tomber la tête du malheureux mari au moment même il déshonorait cette infortunée! chaque jour appelait son out de sacrifices et de larmes; les peines étaient différentes, on le plus ou le moins de part que chacun avait prise à la

La Faille, *Annales de Toulouse.*

Livre VII. Chap. 5. — 1548. Carloix, *Mémoire sur Vieilleville*, liv. III, ch. XL.

rébellion : quelques-uns furent pendus, décapités, roués ou empalés; d'autres tirés à quatre chevaux ou brûlés vifs; d'autres, dit Carloix, furent attachés par le milieu du corps sur l'échafaud, ayant les bras et les jambes libres, pendant que le bourreau, avec une barre de fer, brisait, à force de coups, leurs membres palpitants et décharnés. Jamais spectacle plus horrible, plus dégoûtant, n'avait souillé les yeux des hommes! Ce dernier supplice ne fut qu'un acte de la loi du talion; les insurgés avaient pris deux fermiers à sel à Angoulême, et après les avoir attachés tout nus sur une table, et avoir rompu leurs os à force de bastonnades, ils les jetèrent à la rivière, disant : « *Allez, méchants gabelleurs, saler les poissons de* » *la Charente!* » Par une vengeance inspirée par la loi du talion, les bourreaux bordelais, après avoir fait calciner les cadavres dans un bûcher, les jetaient dans la Garonne, disant : « *Allez, canaille enragée, rôtir les poissons de la Ga-* » *ronne, que vous avez salés des corps des officiers de votre* » *roi.* »

Peu satisfait de ces cruautés, il se vengea même sur les choses qui avait servi à la rébellion : toutes les cloches, toutes les horloges, furent brisées, fondues et transportées au Château-Trompette; la tour de l'Hôtel-de-Ville, où se trouvait la grosse cloche, fut démolie en partie, l'artillerie enlevée; les titres, priviléges et libertés, furent anéantis par les jurats eux-mêmes, qui furent obligés de jeter leurs registres et vieux parchemins dans un bûcher public; plusieurs conseillers du Parlement furent destitués, le Conseil municipal remplacé par vingt-quatre prud'hommes, plus de cent jeunes gens fouettés dans les rues, et tous ceux que des soupçons souvent injustes, ou des haines particulières, signalaient aux agents du connétable, furent obligés de demander pardon, à genoux dans la boue, devant l'implacable Montmorency, qui se tenait dédaigneusement sur son balcon, témoin impassible des faiblesses d'un peuple qui avait perdu le sentiment de sa dignité et de sa force.

Bordeaux était devenu un véritable désert, et Élie Vinet, en arrivant de Portugal, le 2 juillet 1549, en dépeint l'état misérable en ces mots : « Je trouvai la ville moult triste et » dans un silence non accoutumé...... Il n'était pas demeuré » une seule cloche aux clochers. Celles mêmes qui servaient » à sonner les heures avaient été abattues, les pauvrettes ! et » cassées. On avait eu recours aux cadrans, et pauvres gens » se mêlèrent d'en faire qui n'y entendaient guère. » Livre VII. Chap. 5. — 1548.

C'est pour l'instruction des malheureux Bordelais, et pour leur apprendre l'art de remplacer les horloges, qu'il composa son ouvrage : *Manière de faire des solaires ou cadrans;* in-4°, Poitiers, 1564.

La Chassaigne, qui s'était trouvé par force engagé dans cette affaire, et qui avait puissamment contribué à ramener le calme dans la ville, ne fut pas trouvé sans blâme ; il eut l'ordre d'aller rendre compte de sa conduite au roi. Piron fut découvert à Libourne, et pendu sans autre forme de procès ; Tallemagne, qui s'était caché quelque temps à Guîtres et dans les environs, fut enfin reconnu par Jean Baron, prévôt de la connétablie, et rompu vif avec Galafre, ayant sur leurs têtes les couronnes de fer rougies au feu. Montmorency parcourut le pays ; il abolit partout les franchises et les priviléges, leva les amendes énormes, et fit pendre les habitants accusés de rébellion, aux fenêtres ou aux clochers ; la route, dit un auteur, resta longtemps marquée de fourches patibulaires, où pourrissaient les cadavres de ceux qui avaient joué un rôle dans la sédition. Bouchet, *Suprà.* — Daniel, *Histoire, etc.*, tome 9. — Am. Thierry.

Maintenant, après avoir marché trop longtemps dans le sang, arrêtons-nous un instant, et considérons l'espace que nous avons parcouru. Montmorency était un homme dur, impitoyable; sa conduite l'a prouvé. Il avait de grandes et belles qualités ; ses atrocités à Bordeaux les ont effacées aux yeux de l'histoire. Pourquoi s'en prendre aux innocents, aux édifices, aux cloches, pour les crimes de quelques forcenés ? Les

coryphées seuls étaient coupables; le peuple n'était que trompé. Le sel était chargé d'un lourd impôt ; le peuple ne demandait pas mieux que de ne pas le payer; on lui persuada qu'il pouvait braver la loi et le roi, et s'affranchir de la taxe ; il crut ce qu'il désirait ; il eut tort de se laisser duper ; mais des dupes ne sont pas des félons, et l'homme crédule ne devrait pas être traité comme le scélérat qui organise le complot et la résistance.

Pourquoi interdire le Parlement, qui avait fait tout ce qui dépendait de lui pour arrêter le désordre? La Chassaigne se montra énergique : en engageant Moneins à se rendre à l'Hôtel-de-Ville, il comptait sur son influence personnelle; il n'était donné à personne de prévoir les fâcheuses conséquences qu'une sage démarche pourrait avoir; il était naturel de penser que les insurgés, qui n'en voulaient qu'aux gabelleurs, respecteraient le gouverneur de la province, qui allait, avec les jurats, entendre leurs plaintes à l'Hôtel-de-Ville. Il alla chercher des soldats pour défendre le lieutenant du roi, et ce ne fut qu'à la dernière extrémité qu'il crut devoir songer à sa sûreté personnelle. On le punit de s'être mis à la tête des insurgés ; si l'acte était volontaire, la punition était méritée. On sait que ce fut un effet de la force brutale de la populace : résister, c'était mourir ; sa mort, dans ces circonstances, eût été sans fruit ; céder, c'était vivre pour une occasion favorable, et elle se présenta; il en profita avec succès pour rétablir la tranquillité à Bordeaux et réprimer tous les excès avant l'arrivée de Montmorency. Les membres du Parlement qui suivirent la populace, ne le firent que par force ; et quand la violence est certaine et constatée, est-on libre ? Si l'on n'est pas libre, peut-on être coupable ? Les jurats furent punis, ainsi que les commandants du château et du fort du Hâ, pour n'avoir pas déployé assez de force ; mais l'emploi de la force n'est-il pas quelquefois contraire à la prudence et au bien ? Ils accompagnèrent le malheureux Moneins dans les moments

les plus critiques ; ils ne l'abandonnèrent qu'à l'extrémité et par force ; ils firent leur devoir. Nous croyons donc que le jugement de Neuilly était trop sévère ; que la vengeance se ressentait un peu de la parenté de Moneins avec Montmorency ; que la passion agissait plus que la justice, et que les Bordelais étaient trop maltraités. Il se soumirent très-humblement, trop servilement peut-être ; cependant, il existe une médaille qui semble démentir l'histoire, et qui atteste qu'il entra par force dans Bordeaux comme dans une ville prise d'assaut. C'est un mensonge historique, perpétué sur l'airain. Bernadau, *Viographe*, page 285. NOTE 10.

Henry II trouva la sentence trop sévère ; il se hâta de la modifier, en rendant à Bordeaux et à la province leurs libertés et leurs antiques privilèges ; il ne fit abattre de l'Hôtel-de-Ville que la tour du beffroi, où était la cloche qu'on avait sonnée pour le tocsin. Il maintint les autres conditions, et chargea le Parlement de Toulouse d'examiner la conduite que celui de Bordeaux avait tenue, tant en corps qu'individuellement. Enfin, il institua, par lettres-patentes datées de Saint-Denis, le 12 juin 1549, une nouvelle Chambre, chargée de rendre justice à Bordeaux, et composée d'hommes remarquables pris dans plusieurs Parlements ; c'étaient le premier-président du Parlement de Bordeaux, François de l'Agebaston, René Brinon, troisième président du même Parlement, conseillers du Parlement de Paris, huit conseillers de celui de Toulouse et six conseillers de celui de Rouen, Jean de Pontac, greffier en chef, et les deux autres avocats généraux (1). 1549. Registre du Parlement.

Les nouveaux commissaires se réunirent, le 11 août 1549, au Palais ; ils constituèrent deux Chambres : l'une civile, l'autre criminelle ; ils ordonnèrent que les requêtes seraient conçues en langue vulgaire et non en latin, comme on faisait jusqu'alors. Archives de l'Hôtel-de-Ville

(1) Dans notre notice sur le Parlement, nous avons été obligé, par la nature du sujet, d'en parler bien succinctement.

Livre VII. Chap. 5. — 1549.

Affligés, désolés de la perte de leurs priviléges et des mauvais traitements qu'ils avaient subis, les Bordelais députèrent vers le roi M. Le Blanc, célèbre avocat, dont nous avons eu occasion de parler, pour lui exposer leurs regrets, leur douleur et leurs besoins, et pour implorer sa clémence. La forte et persuasive éloquence de ce généreux Bordelais désarma Sa Majesté et conquit sa bienveillance à la cause de ses commettants; il lui fit comprendre qu'il ne fallait pas traiter si cruellement une ville trop longtemps anglaise pour ne pas conserver le souvenir de son antique liberté et pour ne pas éprouver le besoin, en redevenant anglaise, de s'affranchir du joug brutalement despotique de Montmorency. Le prince se rendit à ses désirs et lui donna l'assurance de sa bienveillance.

1549. Il ordonna, le 28 décembre, aux commissaires extraordinaires, de retourner dans leurs ressorts respectifs, et aux membres du Parlement de Bordeaux, de reprendre de suite leurs séances comme par le passé, ce qu'ils firent le 8 janvier 1550. Il accorda pardon et amnistie entière à la Compagnie, sans dispenser toutefois les individus qui étaient poursuivis, en raison de la sédition passée, d'aller se justifier devant le Parlement de Toulouse, seule Cour compétente pour cette affaire. Par un édit du mois d'août 1550, le roi rétablit le Corps-de-Ville, qu'on avait composé momentanément de vingt-quatre bourgeois, pour vaquer aux affaires, comme les jurats faisaient : ils n'en avaient pas les mêmes attributions; ils n'étaient que simples commissaires, et leur pouvoir ne dura qu'un an. Il exempta la province de la gabelle; mais, tout en ayant l'air d'être généreux envers les Bordelais, il leur vendit cher, à eux comme aux autres habitants de la province, cette exemption de monopole ou de l'achat forcé, moyennant 200,000 écus d'or une fois payés (d'autres disent 400,000 livres tournois), en se réservant toujours le droit de rétablir l'impôt du quart et demi.

De Thou, tome 6. anno 1549. — Isambert, tome XII, Édits du 7 octobre 1549, et du 1er août 1550.

Tout s'arrangea peu à peu, et, enfin, après de longs débats,

le Parlement de Toulouse rendit un arrêt, le 19 décembre, qui déchargea le président La Chassaigne des accusations intentées contre lui par la veuve de Tristan de Moneins. Le procureur général se pourvut en conseil contre cet arrêt; mais La Chassaigne n'eut pas la liberté de reprendre son siége au Parlement. Le roi fut si mécontent, qu'il supprima l'office de ɪrésident qu'exerçait La Chassaigne; cependant, quelques anɪées plus tard, il alla se jeter aux genoux de François II, à)rléans; ce prince lui accorda des lettres-patentes qui levaient ɜs *inhibitions à lui faites* d'entrer en la Cour; il reprit son iége, à la satisfaction de tous ses concitoyens. Le procureur énéral fut aussi innocenté par un arrêt du Parlement de oulouse, du 29 mars 1551, et réintégré dans sa charge; mais s jurats furent réduits de douze à six; les fonctions de sousaire furent supprimées et rétablies plus tard; le maire, qui ait perpétuel, devait s'élire tous les deux ans, et ses honoires furent considérablement diminués.

Trois ans après, cet énorme impôt fut racheté par les Borlais et les pays limitrophes, au prix de 1,200,000 liv., et, ndant quelques années, ces provinces conservèrent dans langue financière le nom de *Provinces rédimées.*

Dans le préambule de l'édit du mois d'août 1550, le roi ɪpelle les tristes événements de 1548; puis il réorganise différents offices, et règle tout ce qui regarde la municipaet les priviléges de la ville. C'est un document précieux; nérite d'être conservé; nous le reproduirons dans notre vail sur la Mairie et les libertés de la ville, à la fin de la mière partie de cette histoire.

CHAPITRE VI.

Progrès de la Réforme. — Les jésuites l'arrêtent. — Les religionnaires protégés par Marguerite de Valois. — Le Parlement se prononce contre eux. — Ils s'en moquent. — La Réforme devient politique. — Arrêt contre ceux qui chantaient les psaumes de Marot. — Désordres des Huguenots. — Quelques-uns d'entre eux étranglés et brûlés vifs. — Un emprunt. — Remontrance du Parlement. — Intrigues de Charles-Quint contre la France. — Le roi de Navarre à Bordeaux. — Mesures de sûreté pour la ville. — Images mutilées à Saint-Seurin. — Procession générale. — Élisabeth de France à Bordeaux. — Les Guise. — Rigueurs nouvelles. — Les religionnaires nombreux à Bordeaux. — Leurs assemblées, etc.

Livre VII. — 1549.

Pendant ces affligeants désordres de notre cité, la réforme trouva une grande facilité d'expansion; elle y fit des progrès étonnants et enrôla sous sa bannière de nouveaux et de nombreux prosélytes. Les affaires civiles et politiques absorbaient l'attention du public, mais les jésuites se trouvaient là comme des sentinelles avancées du catholicisme; ils arrêtèrent un peu l'audace des novateurs; et pendant le silence des lois et l'inaction, ou plutôt la quasi-absence des magistrats, leur admirable ordre fut le seul et le meilleur rempart qu'on pût opposer à l'envahissement de ces nouvelles doctrines, subversives à la fois de la vieille religion de nos pères et des mœurs politiques de la France. L'état des affaires, à Bordeaux, ne servit que trop les intérêts des réformés : ils se mêlaient à la foule, encourageaient la résistance du peuple, et, qualifiant de tyrannie les actes de l'autorité, fomentaient les séditions qui avaient attiré sur la ville la colère du prince. Sans protecteur et sans appui, ils tramaient leurs complots dans le silence et les ténèbres; mais ils trouvèrent une amie à Nérac, Marguerite de Valois, qu'une basse flatterie appelait *la quatrième grâce et la dixième muse;* elle leur ouvrit un asile à sa cour, et y ac-

cueillit Calvin, Le Febvre, Bèze et plusieurs autres coryphées de la faction révolutionnaire. Cette protection les enhardit et les multiplia : les princes minaient imprudemment leurs propres trônes; on s'attendait à voir bientôt des ruines! Exaltés par leurs succès, ils crurent pouvoir braver l'autorité du Parlement et se moquer de ses arrêts. La commission établie par le roi fut témoin des excès et de l'audace de leurs prédicateurs; elle crut que le mal provenait de l'ignorance du peuple; et ayant fait appeler devant elle Jean de Lana, vicaire général, elle lui enjoignit de faire venir plusieurs prédicateurs capables et orthodoxes, de les examiner avec soin avant de leur conférer des pouvoirs, et de s'assurer de leurs mœurs et de la pureté de leurs doctrines. Tel était l'état des esprits quand le Parlement reprit ses fonctions. 1549.

Sachant la part active que les réformés avaient prise aux troubles qui avaient amené la désorganisation de leur Compagnie, les membres du Parlement, dirigés par un esprit réactionnaire qui déplut à beaucoup de gens, adoptèrent des mesures répressives qui irritèrent les sectaires et indisposèrent contre eux les hommes peu religieux; ils ordonnèrent qu'il fût procédé par censures ecclésiastiques « contre tous ceux qui savent aucuns tenants et dogmatisants doctrine réprouvée contre la détermination de l'Église, des saints Conciles, et contre les constitutions et déterminations de l'Église gallicane, mangeant chair à jour prohibé, et font autres actes semblables contrevenant à la détermination de l'Église. » 8 Janvier 1551.

Toutes ces mesures étaient inefficaces; l'opinion s'était prononcée en sens contraire, et l'opposition était devenue une seconde source de popularité. Grâce à la connivence du peuple et aux prétextes qu'on avait allégués pour justifier leurs démarches illégales, les prédicants réformés devinrent très-nombreux; c'étaient des laïques exaltés, des moines défroqués et des prêtres apostats. Avec un zèle digne d'une meilleure cause, ils bravaient les menaces de la justice, toute la sévé-

Livre VII. Chap 6. rité des magistrats : ils criaient contre le luxe, on les crut désintéressés contre les princes et les riches, on les prit pour des amis de la liberté; contre la corruption des mœurs, on les regarda comme des saints. Le Parlement, enfin, manda plusieurs de ces fougueux prédicants; mais les réprimandes, les admonitions n'eurent pas d'effet. On fut obligé enfin de faire un exemple. Bernard de Borda, révolutionnaire non seulement aux yeux de l'Église, mais de la politique, persista à mépriser les ordres de ses supérieurs, les lois et les arrêts
1554. du Parlement. Il fut arrêté, jugé et pendu (1). Cette sévérité ne désarma point les mécontents; elle ne fit qu'aigrir les esprits contre le Pouvoir : on cria à la tyrannie; la force semblait, aux novateurs, dicter la loi; on résolut de résister, et on le fit. La réforme, d'abord religieuse, prit une couleur politique; beaucoup d'âmes énergiques se prononcèrent pour les persécutés; beaucoup de mécontents dans l'ordre politique se jetèrent dans l'opposition contre la cour et le clergé; tous soupiraient après un état de choses où la liberté civile, l'ordre et la tolérance religieuse pussent se réaliser dans la société. L'usage de chanter les psaumes de David, traduits en français par Marot, commença à s'établir. Le clergé s'y opposa, parce que ces psaumes étaient infidèlement rendus, et parce que cet usage était contraire à la discipline de l'Église. L'archevêque François de Mauny présenta une requête au Parlement sur ce
1556. sujet. La Compagnie, par arrêt du 30 avril 1556, ordonna qu'on informât contre ceux qui chanteraient les psaumes de Marot ou qui publieraient des livres censurés par la Faculté de Théologie. Malgré toutes ces précautions, la réforme gagnait toujours du terrain, et les sectaires continuaient à violer la loi et à miner la religion; ils poussaient l'audace jusqu'à se promener dans l'église pendant les offices, à se moquer des prêtres et

(1) En 1555, le Parlement alla siéger à Libourne, à cause de la peste qui ravageait Bordeaux.

Livre VII.
Chap. 6.

des cérémonies, et à troubler la paix publique dans les saints lieux, où on la devrait le plus respecter. Le Parlement chargea le prévôt de la ville de veiller. avec la force armée, à ce que ces scènes ne se renouvelassent pas. Tous ces arrêts, toutes ces ordonnances ne furent que de vaines menaces; on ne se borna pas à les mépriser, on les foula aux pieds. Les plus audacieux de ces forcenés étaient Arnaud Monnier, de Saint-Émilion, et Jean de Cazes, de Libourne. Ils furent arrêtés, et ne pouvant nier les charges à eux imputées, ils furent condamnés à être brûlés vifs. C'étaient des jeunes gens très-exaltés; leur sort excita la commisération du peuple, mais ne ralentit en rien la marche de la réforme : Jean de Cazes, interrogé par M. d'Alesme, président, répondit avec une fermeté fanatique; il fut condamné à être traîné, dans les rues et carrefours, sur une claie, par le bourreau; et après avoir demandé pardon à Dieu, au roi et à la justice, qu'il avait offensés, il fut brûlé vif, avec son compagnon, à la porte de Saint-André. Bèze, l'Aubigny et les écrivains protestants nous les représentent omme des martyrs; l'erreur peut trouver des défenseurs, lle ne fait pas des martyrs : il aurait fallu une cause sainte, a leur n'était qu'une révolte contre l'Église et la loi. Ils prétendent, en outre, que les spectateurs étaient jetés, par la arbarie du supplice, dans une si effrayante consternation, u'ils s'enfuirent avec précipitation. Les gardes mêmes abandonnèrent leurs postes; on pénétra dans les maisons dont n n'avait pas eu le soin de fermer les portes; le greffier de ntac fut renversé de sa mule dans la rue Poitevine et porté oitié mort chez Mme veuve de Pichon, où, revenu à lui-même, ne cessait de crier : « Sauvez-moi, cachez-moi, cachez ma ule de peur qu'on ne la reconnaisse.» Le désordre était grand; ais les détails que nous en donnent des auteurs protestants rtent l'empreinte d'une exagération intéressée.

Histoire des Martyrs persécutés et mis à mort, publiée par Crespin.

1556.

Bèze, *Histoire ecclésiastique*, tome I.

De Thou, liv. XVII.

D'Aubigné, *Histoire universelle*, liv. II, chap. 8.

Pendant ces désordres, les finances étaient loin d'être dans état prospère; les services publics étaient mal rétribués et

Livre VII. Chap. 6.

mal faits. Pour soulager le peuple, la gabelle avait été réduite au droit dit du *quart et demi* (1); mais le roi se trouva dans la nécessité de faire un emprunt de 100,000 écus, auquel le Parlement lui-même devait prendre part. Le Parlement réclama et fit des remontrances; il fit observer au roi que pendant deux ans il n'avait pas touché de gages et que ses priviléges étaient inviolables. Le roi insista et ordonna aux jurats d'exécuter sa volonté. Fatigués du despotisme du Parlement, les jurats se prêtèrent complaisamment aux intentions du roi, en humiliant la Cour souveraine du pays; mais ayant appris que les noms des membres du Parlement étaient inscrits sur les rôles des contribuables, la Cour se fit apporter les registres et manda à sa barre les quatre principaux jurats, qui furent sévèrement admonestés. Ils n'en persistèrent pas moins dans leur projet, et inscrivirent les noms des membres du Parlement sur les rôles publics. Nouvelles plaintes, nouvelles exigences : les jurats déclarèrent qu'ils avaient cru devoir obéir au roi, que le mal était sans remède, et que les rôles étaient clos, scellés et remis aux collecteurs. La Cour indignée en appela au roi, qui, enfin, lui donna gain de cause.

1537. Registre du Parlement, 13 août 1537.

Les affaires allaient si mal dans la province, qu'on ne craignait plus d'exprimer tout haut ses regrets de l'ancienne prospérité dont le pays avait joui sous les Anglais. Charles-Quint entretenait à Bordeaux des agents secrets pour fomenter les discordes et les haines; il engagea les Anglais à faire une descente dans le midi de la France, promettant de son côté d'occuper Bordeaux et d'entrer en Champagne pour faire une diversion. Le Parlement invita le roi de Navarre à défendre, par tous les moyens possibles, la ville et le pays, dont la position allait devenir très-critique. Le prince envoya à Bordeaux

(1) Au commencement on prélevait, sur la vente du sel, le quart, c'est-à-dire 5 sous par livre de sel; Louis XII augmenta cet impôt de la moitié, c'est-à-dire 2 sous et 6 deniers, ce qui porta l'impôt à 7 sous 6 deniers, et le fit appeler le *quart et demi*. (Boucher, *suprà*, 4e partie.)

le fils du comte de Lude, accompagné de M. de Lanta, abbé de Sainte-Croix, qui proposa au Parlement d'armer le peuple pour la défense commune. Cette proposition parut dangereuse; les sectaires étaient très-nombreux et ne demandaient que des armes et l'occasion de provoquer de nouveaux désordres. La Compagnie crut mieux faire en convoquant l'arrière-ban, et en autorisant, d'ailleurs, le comte de Lude à prendre toutes es mesures convenables pour la défense de la ville et des ôtes. Cette décision fut notifiée au jeune comte par MM. de loffignac, de Faugerolles, d'Alesme et de La Verge, présilents aux enquêtes. On se réunissait tous les soirs chez de ude; le procureur général Lescure et plusieurs membres du arlement y assistaient toujours.

Un peu plus tard, le roi de Navarre lui-même vint à Boreaux (20 août) et se présenta, avec le duc de Candale, au alais, où il fut reçu par le président Faugerolles et six conillers : il s'avança, le bonnet à la main; et après avoir acpté un fauteuil vert qu'on lui présenta, salua la Compagnie, couvrit et fit signe aux assistants de faire de même. Dans long discours sur les besoins publics et la position du pays, éclama un généreux concours, comme gouverneur et lieuant général de la Guienne, et fit l'éloge des bonnes dispoons des habitants, qu'il voyait avec plaisir prêts à se sacri- pour la défense de la province. Le président de Roffignac renouvela l'assurance d'un concours actif et bienveillant. discuta plusieurs mesures de résistance; on proposa la déition de l'église de Saint-Seurin, position sans défense en ors des murs, dont l'ennemi pourrait facilement s'emparer. décida que le chapitre serait transféré dans un des cous de l'Observance, et tous les meubles mis en sûreté. Le itre demanda un délai, attendu que le danger n'était pas inent. Le prince y accéda; mais peu après, il quitta Borx, laissant, après lui, Burie comme lieutenant général. espccta la basilique de Saint-Seurin.

D. Devienne.

1557, 3 Décembre.

Livre VII. Chap. 6. — 1558.

Pendant tout ce temps, la réforme religieuse ne négligea rien pour étendre ses conquêtes : l'ignorance, et, par suite, la crédulité, l'impiété, les passions politiques, tout semblait concourir à lui donner de nouvelles recrues.

Le but était tout à la fois religieux et politique; mais l'opposition était la règle de conduite adoptée par la nouvelle secte. Beaucoup de personnes, amies d'une sage liberté, se firent protestantes pour réaliser cette indépendance : des généraux, mécontents du gouvernement, se mirent à la tête des huguenots; de grands seigneurs, qui voyaient dans les évêques et les abbés de redoutables rivaux, embrassèrent les nouvelles doctrines, qui semblaient plus en harmonie avec les libertés de la patrie et servir plus efficacement leurs petits intérêts. On tenait publiquement des assemblées, on prêchait en plein jour, on répandait avec profusion les écrits de Calvin, de Bèze et de quelques autres novateurs moins célèbres, et bientôt les réformés devinrent si nombreux et si forts, qu'ils se rendirent maîtres de plusieurs places importantes du Midi. C'était un gouvernement dans le gouvernement, une république couverte du manteau de la religion, et croissant rapidement à
Mémoires, etc. l'ombre du trône. « Il n'y a ici, disait le maréchal de Montluc, » enfant de famille qui n'ait voulu tâter de cette viande. » Les bourgeois penchaient vers les nouvelles doctrines; le peuple aussi était persuadé qu'un changement quelconque ferait son bonheur. Mais le Parlement seul et ses amis résistaient au torrent et soutenaient la saine partie du clergé et de la population contre les audacieuses entreprises des sectaires. Cependant, on profanait les églises, on brisait partout les croix et les images des saints; rien n'était négligé pour discréditer ou tourner en ridicule le clergé et les doc-
1559. trines catholiques. Dans la nuit du 24 avril 1559, on mutila les bas-reliefs d'une croix, érigée près de Saint-Seurin, qui représentaient Jésus-Christ, la Sainte-Vierge, saint Paul et saint Jean. L'abbé de Sainte-Croix, doyen de Saint-Seurin

et conseiller au grand-conseil du Parlement, vint en prévenir la Compagnie. Après les informations sollicitées par Lahet, avocat général, le Parlement chargea Charles de Malvin et Eymeric de Gascq, conseillers, de faire un rapport sur ce nouveau scandale. La Cour fit observer qu'il serait bon d'enlever les images jusqu'à ce qu'elles fussent entièrement réparées. L'abbé de Sainte-Croix se conforma à cet avis. Le 26 avril, toutes les Chambres assemblées, la Cour ordonna une procession générale pour le dimanche suivant. Tous les membres du Parlement étaient tenus d'y assister en robes rouges chaperons noirs, un cierge à la main, pour la réparation scandale. L'archevêque devait aussi procéder par censures ecclésiastiques contre les auteurs des dites profanations. Par suite des informations faites avec soin, Pierre Feugère, riche marchand protestant, fut arrêté comme coupable et brûlé

Livre VII. Chap. 6. — 1559.

Bientôt après, le roi de Navarre vint à Bordeaux pour recevoir Élisabeth de France, qui avait épousé Philippe II, d'Espagne. On lui avait préparé un somptueux logement dans l'hôtel du Chapeau-Rouge. Henry voulait que la Cour allât au-devant d'elle et se mît à genoux en l'approchant. La Cour répondit que cela se pratiquait pour le roi seul et n'avait pas eu lieu même pour l'empereur, quoique le roi lui eût recommandé de rendre à ce potentat les mêmes honneurs qu'à lui-même ; que, cependant, s'il insistait, et que telle fût la volonté de Sa Majesté, elle obéirait (1).

D. Devienne, *Histoire*, page 132.

La princesse arriva, le 6 décembre, accompagnée de son frère, le cardinal de Bourbon, et de plusieurs autres seigneurs. Elle fit mettre l'inscription suivante, en son honneur, sur le

1559. Registre du Parlement.

(1) Il y avait au Parlement de Bordeaux, en 1559, cent seize procureurs. (*Regist. du Parlement.*)

1559. portail du Chapeau-Rouge, par où elle devait faire son entrée:

« Gallia tale decus non permississet Iberis,
» Ornaret populos ni satis una duos. »

La princesse étant arrivée au Chapeau-Rouge, où elle descendit, la Cour, pressée par le roi de Navarre, qui l'avait fait prévenir par MM. d'Alesme et de Malvin des intentions du roi, mit genoux en terre et lui adressa le compliment d'usage; elle se souleva un peu par déférence pour la Cour : à sa droite était la reine de Navarre, debout, avec la fille du duc de Montpensier; derrière elle, se trouvaient le sieur de Lansac et plusieurs gentilshommes; à gauche, le roi de Navarre, le prince de Laroche-sur-Yon (Bourbon-Vendée) et Noailles. Le président de Roffignac lui adressa un compliment, auquel la princesse répondit et le remercia. Après avoir entendu les compliments du clergé et de l'Université, elle monta une haquenée blanche, et fut conduite chez M. de Pontac.

A cette époque, les Guises dominaient dans l'État. La reine-mère faisait cause commune avec eux pour gouverner la France, à l'exclusion des premiers princes du sang, le roi de Navarre et le prince de Condé. Les esprits étaient irrités : la conduite de Catherine était peu politique et très-imprudente; elle lui aliéna l'affection de beaucoup de monde. Les princes exclus ne cachaient pas leur ressentiment : mus par un esprit de vengeance, ils favorisèrent secrètement les religionnaires, qui, fiers de leur appui, tenaient partout des assemblées, le jour et la nuit, contrairement aux ordonnances. Les choses allaient mal : un principe d'insubordination, de calomnie, de résistance à l'autorité dominait toutes les classes; la société se désorganisait, la loi était méprisée, l'anarchie partout. Enfin, les huguenots prirent la résolution de se défaire des Guises et
1560. de leur substituer le prince de Condé, leur ami et l'âme de la conjuration d'Amboise. Le complot échoua, mais l'esprit de révolte était toujours le principe fondamental de l'hérésie, et le pouvoir le but désiré.

Le roi en conçut de grandes inquiétudes : il interdit les réu-nions nocturnes, où, sous prétexte de religion, il se commet-tait toute sorte d'excès, et ordonna qu'on démolît les maisons où elles auraient lieu. On ne se borna pas à ces faibles défenses, on créa, dans chaque Parlement, une *Chambre ardente* ou tribu-nal spécial, pour juger et condamner les crimes commis contre la religion et les auteurs et fauteurs des doctrines nouvelles.

Livre VII. Chap. 6. — 1560. Belcar, *In Com.*, lib. 28. — Gasp. de Saulx, *Mémoires*, tome 2. — Fleury, *Histoire*, t. 31, ch. 153.

Ce déploiement de force et d'énergie ne fit qu'aigrir les esprits; on publia clandestinement des libelles incendiaires et infamatoires. On y disait que les femmes et les étrangers (la reine et les Guises) ne devaient pas faire partie du gouver-nement ; la religion, pas plus que la loi, n'était respectée dans ces écrits ; la vie même du prince était menacée.

L'inefficacité des mesures enhardit les huguenots ; abattus naguère, ils relevèrent la tête, prirent des armes partout et grossirent leurs rangs de tous les mécontents de Libourne, Sainte-Foy, Coutras et des contrées circonvoisines. Ils par-coururent le Bordelais et l'Agenais, pillèrent les églises, dis-persèrent les processions, insultèrent les prêtres et organisè-rent partout la guerre civile et religieuse. Condé se retira à Nérac, où, par haine contre le parti opposé, il déclara ne plus vouloir aller à la messe. C'était une honteuse apostasie, le ré-sultat d'un mécontentement en matière purement civile; c'était un triomphe pour les sectaires, un scandale et une cause d'in-dignation pour les catholiques. On redoubla de précautions et de vigilance; c'était presque trop tard : les étudiants et les clercs des procureurs s'étaient joints aux sectaires; un conflit eut lieu et le sang coula sur la place de Bordeaux. Le Parlement ad-monesta les régents du collége et défendit aux clercs de la Basoche d'élire un roi avant d'avoir obtenu l'autorisation de la cour et des jurats (1).

Informé de tous les désordres de la Guienne, et connaissant

(1) Juridiction des clercs et procureurs dont le chef s'appelait le *roi de la Ba-*

Livre VII. Chap. 6. — 1560.

d'ailleurs les projets des huguenots, François II fait prévenir le Parlement, par M. de Lansac, gentilhomme ordinaire, qu'on tramait une conspiration contre l'État, et qu'il comptait, comme par le passé, sur sa fidélité et sur son concours pour maintenir la paix dans le ressort. Le président de Roffignac lui en donna l'assurance la plus positive.

L'archevêque de Sansac déploya, dans ces circonstances, un zèle intelligent et actif; les Jésuites lui rendirent de grands services, et surtout le P. Augier, qui laissa à Bordeaux d'impérissables souvenirs. Malgré tout cela, les intrigues des princes, l'activité des religionnaires, les fautes politiques des Guises, ne firent qu'accroître le nombre des mécontents et ôter au gouvernement la force morale dont il avait besoin. En 1561, toutes les petites villes de la province étaient pleines de sectaires; on en comptait jusqu'à sept mille dans Bordeaux même. Nous croyons que Bèze en exagère ici le nombre (1). Ils y avaient deux ministres, Neufchâtel et Philibert Gréné, dit *La Fromentée*. Leurs réunions étaient fréquentes et nombreuses; mais la première qu'ils tinrent à Bordeaux fut celle qui eut lieu à Saint-Laurent d'*Escures* ou d'*Obscures*, ancienne église abandonnée, dans la paroisse de Sainte-Eulalie, à droite du chemin du *Tondut*. Burie, lieutenant général, y envoya le capitaine du guet, qui, n'y trouvant pas d'armes, aucun signe de rébellion, rien de séditieux parmi les trois cents individus qui composaient cette assemblée, ne s'y opposa pas, et se fit calviniste plus tard.

Bèze, *Histoire ecclésiastique*, tome Ier.

Baurein, *Variétés bordelaises*, tom. III, p. 380.

Dans ce temps, l'infortunée Marie Stuart résolut d'aller en Écosse; elle s'embarqua à Calais le 15 août 1561, les yeux toujours fixés sur la France. Elle se fit préparer un lit sur le tillac, et en se réveillant, elle aperçut encore les rivages de ce beau pays, qui allaient disparaître. Triste et émue, elle s'écria

(1) Il y en avait deux mille quarante-deux de bien reconnus.

plusieurs fois : « Adieu, France, adieu, je ne te reverrai plus ! » Elle exhala sa douleur dans des vers, qui sont consacrés par le souvenir que toute âme élevée et sensible garde de cette infortunée princesse ! Les voici :

« Adieu, plaisant pays de France !
» O ma patrie la plus chérie,
» Qui as nourri ma jeune enfance !
» Adieu, France ! adieu mes beaux jours !
» La nef qui disjoint nos amours
» N'a eu de moi que la moitié ;
» Une part te reste, elle est tienne :
» Je la fie à ton amitié !
» Pour que de l'autre il te souvienne.

Victime de la haine des sectaires, elle ne revit plus son nt plaisant pays de France.

CHAPITRE VII.

Réunion de Protestants à Saint-Michel. — Leur audace. — La conduite de Burie. — Nouvelles rigueurs contre les sectaires. — Désordre de Saint-Remi. — Un syndicat catholique. — Les jurats s'en plaignent. — L'avocat Lange le défend — Il accuse les jurats de pencher vers les Huguenots. — Les jurats se justifient. — Des commissaires du roi en Guienne. — Montluc. — Sa lettre au Parlement. — Nouvelles précautions. — Le procureur général envoyé à Paris. — L'édit des *Noces* en faveur des Protestants. — Tous les membres du Parlement font leur profession de foi, l'archevêque aussi, ainsi que les officiers du roi et des sénéchausées du ressort.

Livre VII. — 1560.

Les religionnaires étaient devenus insupportables : sans être aussi nombreux à Bordeaux que Bèze le prétend, ils étaient audacieux et entreprenants ; ils parlaient tout haut de leurs succès et de leurs espérances, et effrayaient de leurs menaces et de leur hardiesse les trop timides catholiques du pays. Le mouvement était plutôt politique que religieux ; dans les assemblées secrètes de quelques nobles et de la bourgeoisie huguenote de Guienne, on débattait la déposition des Valois, si nous en croyons Montluc, et l'élévation d'un *roi des fidèles ;* c'était le prince de Condé qu'ils avaient en vue.

H. Martin, *Histoire de France*, liv. LII.

Cependant, il faut le reconnaître, ce n'était point la forme monarchique que les huguenots voulaient réaliser par une révolution et l'intronisation d'une nouvelle dynastie usurpatrice ; ils ne la désiraient qu'à défaut du système gouvernemental prêché par les ministres du Saint-Évangile, qui n'était autre chose que le républicanisme théocratique de la Bible ; c'était une véritable république fédérative qu'ils désiraient tous organiser ; le plan en est conservé dans La Popelinière et dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX ;* il fut arrêté dans un synode tenu en Béarn sur la fin de 1572. Cependant, ce programme ne fut pas suivi : pour le réaliser,

T. XI, p. 123. — T. XI, p. 31, 42.

Livre VII. Chap. 7. — 1560.

ce n'était pas l'audace qui manquait aux huguenots; c'était la force morale et physique. Enfin, voyant qu'ils pouvaient tout faire avec impunité, ils tenaient des assemblées dans la ville même : le quartier de S[t]-Michel était le lieu de leurs réunions. On ne les inquiétait plus; la tolérance augmenta leur audace et agrandit leur puissance, ainsi que la sphère de leurs prétentions. Ils invectivaient les catholiques, tournaient en ridicule les prêtres, les religieux et les cérémonies du culte. Il s'ensuivit des récriminations et de fâcheuses collisions qui provoquèrent toute la sévérité du Parlement. Leurs prêches étaient ouverts au public, leurs assemblées connues et même annoncées. Ils s'étaient mis de niveau avec les catholiques; et désireux de se rendre maîtres du Château-Trompette, et, par suite, de la ville, ils formèrent un complot qui fut découvert le 26 juin. On condamna à mort plusieurs de ces conspirateurs ; mais Burie ne voulut pas user de la loi et les punir d'une manière si exemplaire. Son indulgence eut le triste effet de les encourager à mal faire.

Registre du Parlement, 1561-62. — De Thou, liv. 33.

Dans ce temps, il se tenait un Chapitre des Cordeleliers ; on y soutenait des thèses publiques. Les huguenots étaient enhardis au point de s'y présenter pour argumenter contre ces religieux sur plusieurs articles de la nouvelle doctrine. On cria contre l'inaction et le silence de l'autorité : Burie défendit enfin les réunions et prononça des peines sévères contre les novateurs réfractaires. Ils firent des réclamations ; et, dans une ssemblée des citoyens à l'Hôtel-de-Ville, l'avocat Langalerie rit hautement la défense de la nouvelle secte et demanda liberté pour la religion réformée. On se contenta de lui répondre que telle n'était pas la volonté du roi. Il y avait de eilleures raisons à donner, ce nous semble ; on ne les fit pas aloir. Burie penchait très-probablement vers la nouvelle ecte ; il ne donnait pas suite aux ordonnances; il semblait agir connivence avec les sectaires ; car, malgré les édits du roi, se préparaient à célébrer la Cène. Le 25 décembre, se trou-

Voir chapit. sur le Parlement, page 94.

3 Septembre 1561.

1561.

Livre VII. Chap. 7. — 1561.

vant au Palais, on lui représenta les conséquences de sa conduite ; il répondit qu'il n'avait pas permis qu'ils célébrassent leur Cène en ville, mais bien aux Chartrons ; qu'il y enverrait, pour maintenir la paix, quatre-vingts ou cent hommes, et, au besoin, se tiendrait lui-même au Château-Trompette.

On lui rappela les édits qui défendaient la célébration de la Cène en aucun lieu ; il s'épuisa en promesses, mais ne fit rien pour faire respecter la loi. Alors le Parlement ordonna qu'on informât sur l'assemblée des sectaires aux Chartrons, sur les propos scandaleux, séditieux et malsonnants qu'on y avait tenus contre le roi, la religion et la justice ; que le roi serait prévenu de tout ce qui se faisait à Bordeaux par et contre les protestants ; que tout vagabond et étranger serait obligé de quitter la ville dans les vingt-quatre heures ; qu'on ne laisserait entrer personne en armes, à l'exception des gentilshommes et de ceux à qui on aurait accordé la permission de porter l'épée ; que le sieur de Burie serait engagé à faire exécuter les édits du roi touchant le rétablissement des temples et prêches ; que défense serait faite à tout individu quelconque, sous diverses peines et une amende de 10,000 livres, d'assister à aucune Cène, de se trouver en consistoire, colloque ou synode qu'on tiendrait sans l'exprès commandement du roi ; que le sieur de Burie serait averti de faire sortir les ministres de la ville et du ressort.

Registre du Parlement.

Ces dispositions mirent le comble à l'irritation des protestants : quelques-uns d'entre eux, plus fougueux et moins politiques, se récrièrent contre cette rigueur ; on en arrêta six pour être entendus sur la célébration de la Cène et les faits à eux imputés ; et, en attendant, on députa au roi le procureur général, pour l'instruire de tout.

Quelques jours plus tard, les religionnaires voulurent enterrer un des leurs dans le cimetière de Saint-Remi ; les catholiques s'y opposèrent. Les deux partis en vinrent aux mains, et le désordre fut si grand, que le Parlement crut devoir

prescrire l'exécution des ordonnances qui défendaient qu'on inhumât les protestants dans les cimetières de la ville. Livre VII. Chap. 7. — 1561.

Les catholiques modérés gémissaient en secret sur ces désordres; les plus fervents se plaignaient que l'autorité ne se fût pas montrée plus vigilante et plus rigoureuse. Ils se réunirent au nombre de trois ou quatre mille, sous la direction de quelques ecclésiastiques zélés; ils nommèrent six syndics pour suppléer à l'inaction de l'autorité, poursuivre les coupables, veiller à l'exécution des lois et défendre les inté- *Mémoires de Condé*, tome III. — De Thou, liv. 32.
ˈêts de la religion et de la société. Ils avaient à leur tête le ɪrésident de Roffignac, ennemi de la réforme, et le célèbre ɪvocat Lange, comme secrétaire, chargé de rédiger les mé- ɪoires et de formuler les demandes. Ces syndics se partagè- ı ville en six districts. Dans la crainte d'une collision prochaine, s se pourvurent d'armes, et faisant valoir la haute importance olitique et sociale du syndicat, ils obtinrent des lettres-pa- ɪntes. Pleins de méfiance pour les sentiments religieux de ɪrie, ils supplièrent la Cour de désigner, pour partager les nctions de lieutenant général avec Burie, le célèbre Mont- c, homme habile, sévère, impitoyable, et la terreur des otestants.

Les jurats, qui voyaient avec peine l'établissement du syn- :at, prévinrent Burie, alors absent; il revint en ville. Les ˈats se plaignirent d'une autorité rivale et persécutrice d'une ɔtrine pour laquelle ils n'avaient que trop de penchant; représentèrent ce nouveau pouvoir comme une source de ne, de sédition et de mille inconvénients. Burie, plus po- ɪue qu'eux, dissimula ses sentiments, et croyant réussir la douceur, réunit chez lui les chefs des catholiques et protestants, et leur proposa une réconciliation. Ce fut en ı ; les partis politiques et religieux n'abdiquent pas. Il se ɪit alors au Parlement, où M. Lange devait lire un long ɪoire sur ce sujet. En effet, M. Lange y donna lecture de travail, dans lequel il reconnut que, dans un temps de

Livre VII. Chap. 7. — 1561.

paix, on ne pouvait créer ni un syndicat ni aucune autorité sans le roi; il ajouta que, les schismes et les hérésies ayant désolé la ville et la province, de manière à séparer le mari de sa femme, le père de son fils, les frères même et les parents, la ruine de l'État en devait évidemment résulter si l'on n'y apportait un prompt et efficace remède. Que c'était dans ce louable dessein que le syndicat s'était formé; qu'il ne demandait que l'exécution de la loi, le rétablissement d'une paix durable; que le vrai frein des peuples consistait dans l'observation des lois; que les sectaires foulaient aux pieds les édits et ordonnances; qu'ils détruisaient les églises, abattaient les images des saints, pillaient les maisons catholiques, s'assemblaient armés, traînaient les statues dans les rues avec une corde au cou, et termina en réclamant l'emploi de la force, si la douceur, les remontrances et la patience ne suffisaient pas.

Après avoir lu ce *Mémoire*, M. Lange insinua que les jurats étaient plus coupables que Burie, et supplia le Parlement de savoir en quoi et comment ils avaient exécuté les ordres de Burie et les arrêts de la justice. A cette interpellation, le jurat Dubois répondit que les jurats étaient, avaient été et voulaient être obéissants aux commandements et ordonnances du sieur de Burie et du Parlement, et n'avaient jamais manqué à leur devoir. Ram, lieutenant, se plaignit alors des jurats qui avaient fait élargir des personnes inculpées d'avoir abattu la croix de Saint-Michel. Les jurats en convinrent; mais ils firent observer qu'après une minutieuse enquête, de longues et sérieuses informations, on n'avait rien trouvé à leur charge; les mettre en liberté était donc pour eux un devoir. L'auditeur de l'archevêque de Bordeaux parla au nom du clergé des excès des prétendus réformés; et les députés d'Agen, de Marmande, de Libourne et de Bazas, portèrent aussi leurs plaintes sur le même sujet.

D. Devienne.

Les jurats alors exposèrent les mesures qu'ils avaient prises pour la sûreté publique; ils se plaignirent de l'élection des syn-

dics, faite par quatre mille personnes, comme d'un acte contraire à leur autorité et au bon ordre; ils déclarèrent que, sous le bon plaisir du lieutenant du roi et du Parlement, ils avaient organisé une garde de cent vingt hommes, dont quarante feraient le service pendant la nuit et quarante pendant le jour. Burie ajouta que, conjointement avec Noailles, maire de Bordeaux et commandant du château du Hâ, il pourvoirait à tout ce qui était nécessaire pour le service du roi. Livre VII. Chap. 7. — 1561.

Antoine de Noailles avait réussi à faire entrer un corps de troupes fidèles au château du Hâ, sous les ordres de M. de Montbadon; mais elles étaient en danger d'être surprises; car Duras Durfort devait descendre la Garonne en bateau pour es attaquer, de concert avec Pardailhan et Vaillac, gouverneur du Château-Trompette, la nuit du 25 au 26 juin 1562. Pardailhan recula à la vue du danger, Duras s'éloigna, et es conjurés échappèrent en escaladant les murailles.

Le soir, le Parlement se réunit de nouveau et rendit un rrêt renouvelant les mesures dont nous avons parlé; mais utes ces précautions restèrent sans effet; le conflit était op imminent, presque inévitable. Les jurats se plaignirent e nouveau des empiétements illégaux du syndicat catholique; ils exposèrent que l'avocat Lange avait demandé au eutenant du roi que les jurats eussent à s'expliquer sur leur ligion, ce qui était pour eux une injure personnelle et atuite; ils assurèrent qu'ils allaient se pourvoir devant le i, qui, seul, avait établi le Corps-de-Ville, et à qui seul, l'importance de l'affaire, en appartenait la connaisssance. leur demande, la requête fut inscrite sur les registres, isi que la réponse de Lange.

Le roi apprit avec chagrin ces troubles; il venait de perttre aux Bordelais de replacer sur les tours de l'Hôtel-dele la grosse cloche, descendue par les ordres de Montmoicy; haut témoignage de sa bienveillance, récompense de r soumission et de leur repentir, et un gage pour l'avenir. Par arrêt du 21 sept. 1561.

Livre VII. Chap. 7. — 1561.

Il avait même écrit à Louis de Lur, vicomte d'Uza, sénéchal du Bazadais, dans le mois d'octobre, qu'il accordait pleine amnistie à tous les religionnaires qui avaient porté les armes contre son gouvernement, s'ils consentaient à faire partie des troupes qu'il armait contre les Anglais et les Allemands; mais ayant appris que les protestants continuaient toujours à troubler la paix à Bordeaux, il envoya Nicolas Campaing, conseiller au Grand Conseil, et Girard, lieutenant de la prévôté de l'Hôtel-de-Ville, comme commissaires en Guienne. Les religionnaires en conçurent des craintes; ils se réunirent en consistoire à Sainte-Foy, et élurent quelques chefs, avec mission de faire ce qui était nécessaire pour défendre la réforme contre les Parlements de Bordeaux et de Toulouse. Comme les commissaires devaient visiter plusieurs localités de la province, le roi désigna, pour les remplacer à Bordeaux, les conseillers d'Alesme et Ferron. Pour éviter toute collision et ôter tout prétexte de rivalité entre les habitants, Burie informa le Conseil que les lettres-patentes, qui autorisaient la création du syndicat catholique, n'avaient pas été enregistrées; le Conseil, pour le bien de la paix, cassa le syndicat, et chargea Burie de l'exécution de son arrêt. C'était une concession nouvelle faite aux perturbateurs; ils n'en devinrent que plus audacieux.

De Bèze, *Histoire ecclésiastique*, liv. V.

Burie, homme faible, sans énergie, sans résolutions et de douteuses intentions, avait besoin de quelqu'un pour le guider et le soutenir. Les catholiques, comme nous l'avons vu, avaient demandé Montluc, que Brantôme dépeint comme un *grand, brave et bon capitaine;* il était, en outre, royaliste ardent et implacable ennemi des protestants, non pas seulement à cause de leurs nouvelles doctrines, qui troublaient l'Église et l'État, mais surtout à cause de leurs crimes et de leur insubordination.

Blaise de Montluc est une des plus belles figures du XVI[e] siècle, le type du vrai soldat, l'incarnation de la science mi-

litaire et de l'art; on admire en lui le savant et profond tacticien, le guerrier intrépide et le véritable chevalier du moyen-âge, le dévoué serviteur de son roi. Rude produit de la simple nature, il était bon, expansif et cordial dans l'intimité, cruel seulement par représailles contre les protestants; mais, au fond, antipathique au carnage et aux moyens de destruction. « Plût à Dieu, disait-il naïvement, que l'arquebuse n'eust » jamais esté inventée....; ce sont artifices du diable pour » nous faire entretuer. »

1561.

Ayant appris que les huguenots de Marmande avaient massacré les Franciscains et incendié leur monastère, il résolut e les venger; c'était le droit de la guerre. Il se mit en camagne, et apprit qu'une bande de forcenés avait dévasté le ıâteau de M. de Fumel, et avait tué ce malheureux gen-'homme de la manière la plus féroce : « Ils le mirent demi-mort, contre un carreau, sur le lit, et tiraient à la butte contre son cœur, pillant et saccageant tout, et, après, ces bonnes gens criaient : *Vive l'Évangile!* »

Nommé gouverneur de la Guienne, Montluc eut toute li-rté d'action. Son caractère était trop connu pour ne pas pirer des craintes sérieuses aux protestants; il était, d'ail-rs, *persuadé que la douceur ne gagnerait pas ces méchants, lélibéra d'user de toutes les cruautés qu'il pourrait, même ceux-là qui parlaient mal de la majesté royale.* Il entra en ;tions, se fit faire des rapports par ses agents, et acquit connaissance certaine et complète de la position et des ets des protestants. Dans les premiers jours de janvier, 1562.
rivit au président La Chassaigne la lettre suivante, que i-ci communiqua, le 17, au Parlement : « J'ay descouvert s choses et des menées depuis mon arrivée dans ce pays-que je n'eusse jamais crues. J'en aurais répondu à la reine - ma vie et sur mon honneur; mais je lui ai écrit par un ıtilhomme que je ne voulais plus répondre que de moi-me. Je vous prie, prenez garde à votre ville; car vous

Livre VII. Chap. 7. — 1562.

» n'en eûtes jamais plus besoin qu'à cette heure. J'en ai écrit » à M. de Burie fort au long. Votre meilleur et fidèle ami, à » vous faire plaisir.

Blaise de Montluc. »

Il écrivit aussi à M. de Burie, que les protestants voulaient l'assassiner et que les ministres excitaient à la révolte et soufflaient partout le feu de la guerre civile. Burie informa le Parlement que, d'après une lettre du roi, le prince de Condé arriverait incessamment à Bordeaux avec des troupes.

L'autorité redoubla d'activité et prit des mesures de précaution et de sûreté; on mit des gardes aux portes de la ville; c'étaient un président ou un conseiller, un chanoine de Saint-André et un officier de la Chancellerie, avec dix bourgeois et deux soldats de la garde municipale. Dans ces conjonctures, le roi manda auprès de lui le premier président De Lagebaston; quelques jours plus tard, voyant que l'état politique de la province empirait de plus en plus, le Parlement députa à Paris le procureur général avec une lettre pour le roi de Navarre. Le lendemain de son arrivée, ce magistrat exposa l'état des affaires; il déclara qu'on avait commis de grands désordres dans les douze évêchés du ressort; il ajouta que, dans cinq de ces évêchés, il n'y avait pas une église qui ne fût souillée et profanée par les protestants, au point de ne pouvoir y dire la messe; qu'il s'y était commis des meurtres et des crimes de toute sorte, et que le peuple prenait les armes partout, et ne respectait ni les choses, ni les personnes, ni la loi, ni le Parlement. Tous ces détails affligèrent la cour; mais, par un déplorable revirement de la politique, la reine s'était réunie à Condé et à Coligny contre le connétable et les Guises; l'édit de Romorantin, à la suite de la conjuration d'Amboise, fut remplacé par celui dit des *Noces*, qui accordait aux protestants tout ce que le premier édit leur avait refusé. Elle croyait s'assurer de l'affection du prince, et calmer, par des concessions, l'effervescence des passions reli-

De Thou, *Histoire*, liv. 29.

euses et politiques; elle se trompait : elle les rendit plus rtes, moins dociles et plus exigeantes.

Voilà enfin les protestants fiers des succès de Condé et de faiblesse de la reine. Le Parlement fit enregistrer l'édit, ais déclara « que la Cour entend qu'il ne sera loisible à aucun officier du roi, soit de la Cour ou autre, dans tout le ressort, d'aller et assister aux prêches des ministres; que, pour prier pour la conservation de la paix, l'union des princes chrétiens et la prospérité du roi et de l'État, il sera ait une procession, à laquelle la Cour assistera en corps. »

Registre du Parlement.

Toutes ces démonstrations furent vaines : la politique de la ne, l'adresse du prince, l'audace des sectaires, neutralisèt les efforts du Parlement et réchauffèrent les espérances mécontents. Les novateurs avaient des amis partout, même sein de la Compagnie. Dans la crainte que le silence pût ir à cacher les coupables ou à propager la contagion du ivais exemple, la Cour, toutes les Chambres assemblées, lit l'arrêt suivant :

17 Juillet. Registre du Parlement.

Au premier jour, tous et chacun des présidents, conseils, procureurs et avocats généraux, greffiers, huissiers, eveurs, payeurs, clercs des dits huissiers et autres mitres quelconques; ensemble, les avocats et procureurs icelle Cour, feront leur profession de foi jouxte et selon forme qui a été faite, gardée et observée en la Cour du lement de Paris, en présence de l'archevêque ou de ses ires, qui seront, à cet effet, créés du corps de la dite r, et qu'en outre, le dit archevêque fera aussi en icelle, ualité de conseiller seulement, la dite profession de foi rment. »

chevêque, Prévôt de Sansac, demanda que l'on fît cette ion de foi et le serment entre ses mains. La Cour fit ses priviléges : elle représentait le roi; elle voulait me le Parlement de Paris, et, comme Cour souveraine, ait jamais acquiescer aux prétentions de l'archevêque.

Voir notre *Histoire de l'Église de Bordeaux.*

Livre VII. Chap. 8. — 1562.

l'Église catholique. De Thou a reconnu que cette pièce était apocryphe.

Les protestants ne s'en tinrent pas là; ils firent, au mois de septembre suivant, un traité avec Élisabeth d'Angleterre, en vertu duquel elle fit transporter six mille Anglais en France, dont trois mille au Havre et trois mille pour être employés à la garde de Rouen et de Dieppe; outre cela, elle prêta 140,000 écus d'or au prince de Condé, et, à ces conditions, dit de Thou, on ajouta la clause ordinaire, tache ineffaçable sur le prétendu patriotisme des huguenots, « sans » que ce présent traité puisse préjudicier au droit de la reine » d'Angleterre sur Calais! »

Hume, quoique Anglais et protestant, se montre, en cette occasion, plus Français que la plupart de nos historiens philosophes du dernier siècle.

La Réforme et la Ligue, p. 474, 3e édit.

« Toute la France, dit-il, fut généralement indignée du traité » du prince de Condé avec Élisabeth. Il était naturel qu'on fit » la comparaison de la conduite de ce prince avec celle du duc » de Guise; et celui-ci, après avoir chassé les Anglais du » royaume, en avait interdit pour toujours l'accès à ces fiers » et dangereux ennemis; l'autre, par sa trahison, les rappe- » lait dans sa patrie et leur en ouvrit l'entrée jusqu'au centre » de l'État. »

On applaudit donc à la noble franchise de M. Capefigue, qui, rendant hommage à la vérité historique, proclame à la face du monde, ce que tant d'écrivains ont laissé en doute, savoir que : « Les calvinistes sont le parti anti-national, un » parti de morcellement, un fédéralisme provincial; ils font » ravager la France par les reîtres et les lansquenets, et il » faudra bien dire, une fois pour toutes, que le parti catho- » lique des ligueurs conserva seul la nationalité française. »

Coligny ne démentait pas non plus Luther et ses coreligionnaires; dans un *Mémoire* adressé à Charles IX, en 1572, il accorda aux Turcs la préférence sur les catholiques. « Pour-

quoi, dit-il, la haine que l'on a pour les Turcs doit-elle tourner à l'avantage d'un prince (Philippe II), qui doit être plus détesté des chrétiens que le Turc même, par la raison qu'un chien qui dévore un chien est plus odieux qu'un loup qui exerce la même violence. »

Livre VII. Chap. 8. — 1562. De Thou, tome 6, p. 343.

Ce langage n'a rien d'étonnant dans la bouche des sectai-; Jurieu, fidèle aux traditions de la secte, n'a-t-il pas dé-ré, sous Louis XIV, qu'il n'hésitait point à regarder les Turcs ome envoyés en Europe par la Providence, *pour travailler c les réformés au grand œuvre de Dieu.* L'esprit de secte onnaît que ses propres avantages; il ne tient aucun compte la civilisation, de la liberté ou du bonheur de la patrie !

e n'est pas, à proprement parler, l'état des esprits et des es à Paris que nous venons d'esquisser; c'est celui des inces, et du Midi en particulier. Bordeaux n'était pas plus quille que la capitale; et malgré toutes les sages précau- du Parlement et des honnêtes gens, dont nous venons de er dans le chapitre précédent; malgré toute l'activité de luc, ces divisions intestines prirent un développement vantable : la guerre civile éclata. Louis de Condé venait mparer d'Orléans; enhardis par ce succès et par la pré- de la reine de Navarre, les sectaires se croyaient sûrs victoire : ils pénétraient dans les églises, brisaient les s, faisaient sortir les religieuses de leurs couvents, pillaient aisons catholiques et remplissaient le pays de vols, de res et de forfaits de toute sorte. L'opposition au gouver-nt et au clergé était chose à la mode; la révolution, toute use, allait s'imprégnant de plus en plus d'une forte teinte ocratie; les nobles eux-mêmes croyaient recouvrer leurs s priviléges en se rangeant sous l'étendard de Condé et aisant chefs des huguenots. La minorité du roi semblait ager ces aveugles perturbateurs de l'ordre; tout con- à lui ôter les prestiges de la majesté royale et à lui er un lamentable avenir. Quand on leur parlait du roi,

1562. Gasp. de Saulx, tome 2. — Castelnau, liv. III, ch. 8.

Livre VII. Chap. 8. — 1562. Montluc, *Mémoires.*

ils répondaient avec moquerie : « *Quel roy? Nous sommes les roys; celui-là que vous dites* (Charles IX, mineur) *est un petit royot........ Nous luy donnerons des verges et luy donnerons un métier pour lui apprendre à gagner sa vie comme les autres!* » Les villes, voyant que la fortune souriait aux entreprises des protestants, se déclarent indépendantes; la souveraineté du peuple est prônée comme un principe nécessaire; Montauban proclame la république et frappe une nouvelle monnaie, portant cette inscription : *République de Montauban.* Les Toulousains restent fidèles à leur devoir et expulsent les religionnaires, qui, descendant la Garonne, en pillent les deux rives et s'apprêtent à donner la main aux sectaires et insurgés du pays bordelais. Burie avait eu l'imprudence de laisser Bordeaux sans garnison; on le savait. Le seigneur de Duras se dispose à y pénétrer, et, par l'intermédiaire de Pardailhan, beau-frère de Vaillac, gouverneur du Château-Trompette, à entrer dans le fort et s'en emparer.

Registre du Parlement.

Le sieur de Noailles en prévint la Cour; elle arrêta que tous les présidents et conseillers feraient le guet, la nuit, en personne et en armes, à Saint-André.

Symphorien Duras, autrement dit Durfort, commandait les huguenots; c'était le fils cadet de François Durfort, seigneur de Blanquefort, militaire décidé et brave, qui avait toute la confiance de Condé. Ce gentilhomme bordelais s'était ménagé des intelligences avec Savignac et quelques autres officiers, sous les ordres de Vaillac; mais, soit que Vaillac eût changé de sentiments ou qu'il eût manqué de courage pour concourir à la trahison, il refusa l'entrée du château à son beau-frère, Pardailhan, et fit échouer l'entreprise des huguenots. Cette tentative eut lieu après minuit : on sonna le tocsin; les habitants prirent les armes et chassèrent les traîtres; quelques-uns se sauvèrent, les uns en franchissant les murailles, les autres en s'échappant sous une palissade qui conduisait à la

ivière ; on en arrêta plusieurs. Plus de trois cents de ces ectaires furent expulsés de la ville ; ils se dirigèrent vers la Dordogne, et pillèrent les églises et les maisons catholiques lans leur fuite précipitée (1). Livre VII. Chap. 8. — 1562.

Les huguenots parurent consternés de cet échec ; mais ils e furent ni découragés ni abattus. Les chefs s'étaient partagé conquête du pays. Armand de Clermont assiégea Bourg ; rançois de Pons, baron de Mirabeau, attaqua Blaye, occpée par une bonne garnison catholique ; ses efforts furent ns succès. L'un de leurs plus hardis chefs rentra, avec une nde de protestants, la nuit de Noël, dans la ville de Bazas, ndant que les fidèles assistaient aux offices, et enlevèrent, t en argent, soit en objets précieux, la valeur de 15,000 s ; mais le sénéchal, Louis de Lur, fit assembler la garde ique, et, avec les militaires, fit expulser les factieux, qui dispersèrent dans les campagnes. C'est à cette occasion que prince de Condé lui adressa, le 6 octobre 1562, une lettre teuse, en reconnaissance du bien qu'il avait fait en *conser-t la ville de Bazas* en l'obéissance du roi, et pour le prier ne point abandonner cette ville.

Voir notre *Histoire de Bazas*, p. 133.

uras lui-même se tenait à Monségur ; il avait à ses ordres grand nombre de bateaux pour transporter ses troupes à leaux ; des traîtres lui en avaient promis la possession ; il apprit bientôt après que ses espérances étaient vaines, ue ses amis avaient été honteusement expulsés de cette . Il s'avança, cependant, vers Caudrot, avec mille deux hommes, et descendit, par la rivière, à Cadillac, d'où, avoir fait prisonnier Henri de Candale, qui avait chassé eligionnaires de Langon, il pénétra dans la Benauge, dé-

es deux factions qui se disputaient le sol de la patrie prirent des livrées diss dans le Bordelais : les huguenots portaient la casaque et l'écharpe blanche ; oliques, la casaque et l'écharpe rouge. Pendant toute la guerre civile, on cones couleurs caractéristiques.

Livre VII. Chap. 8. — 1562.

vastant le pays, interceptant les grains et les vivres dont on voulait approvisionner le marché de Bordeaux.

Burie, qui menait une vie très-active et qui se voyait entouré de dangers, prévint Montluc de l'état des choses et demanda des secours : « car autrement la ville était perdue; » qu'il n'avait aucune force avec lui, et, d'autre part, qu'il » n'y avait aucun grain de blé dans la ville et qu'ils étaient à la » faim, à cause que les ennemis tenaient toute la rivière de » Garonne et celle de Dordogne, qui sont les deux mamelles » de Bordeaux. » Quelques jours après le départ de Razé, qui lui avait apporté ces dépêches, Montluc vit arriver chez lui M. de Corré, neveu de Burie, qui le pria et le supplia de secourir Bordeaux, lui assurant que si, dans six jours, la ville n'était pas secourue, les protestants en seraient maîtres, et que tous les habitants du pays se soulèveraient contre le gouvernement, les uns de leur gré, les autres par force. Le lendemain, Montluc rassembla toutes ses forces et marcha sur Bordeaux. Après plusieurs escarmouches en route, il rencontra enfin le capitaine Doazan, qui se préparait à l'attaquer, à la tête de cinq ou six cents hommes. Montluc, qui n'avait avec lui que deux cents hommes et soixante-dix chevaux, marcha droit sur l'ennemi et passa sur le ventre à cette horde indisciplinée ; c'était un affreux carnage. « Nous étions si peu, dit » Montluc, que nous ne pouvions suffire à tuer tout ; car, de » prisonniers, il ne s'en parlait point en ce temps-là. » Les réformés de Nérac abandonnèrent la ville et se retirèrent au Béarn. Casteljaloux se rendit ; Xaintrailles en fut nommé gouverneur. Montluc nomma le capitaine La Salle commandant de Port-Ste-Marie, et marcha sur La Réole, alors assiégée par des bandes accourues de Bazas et ailleurs. Il fut rejoint par une partie des troupes de Burie, qui venaient à sa rencontre, sous les ordres de M. de Corré. Les réformés, se voyant en présence de l'impitoyable Montluc, levèrent le siége et abandonnèrent le pays. Ces attaques, ces représailles des partis bel-

Mémoires de Montluc.

Registres des Jurades de Casteljaloux.

ligérants et des factions diverses, étaient une source de grandes calamités pour le pays : commerce, industrie, agriculture, sciences et arts, tout était paralysé, et la misère et la famine venaient parfois accroître les malheurs de la guerre civile. Le nom de Montluc était pour les factieux un juste sujet d'épouvante; ils avaient sa personne en horreur. Cela n'étonne pas, car on sait qu'il ne pardonnait jamais les crimes et qu'il n'avait qu'un but, une seule pensée, la destruction complète des ennemis de l'État et de l'Église. Il se faisait accompagner partout de deux bourreaux, qu'il appelait *ses laquais*. Le trait suivant nous peint à la fois son impassibilité, son esprit, son caractère impitoyable. On lui dénonça, comme coupables de propos séditieux et irréligieux, quatre huguenots, dont un était diacre; il les fit conduire dans un cimetière et s'y rendit pour les interroger. « Comme j'arrivai, dit-il, M. de Fontenilles me présenta les trois huguenots et le diacre, tous attachés dans le cimetière où se trouvait encore le bas d'une croix de pierre que les huguenots avaient rompue, et qui pouvait être de deux pieds de haut. Je fis venir les consuls, et leur dis qu'ils me dissent la vérité, sous peine de vie, quels propos ils avaient ouï tenir contre le roi........... J'avais les deux bourreaux derrière moi, bien équipés de leurs armes, et surtout d'un *marassau* bien tranchant. De rage, je sautai au col de ce Verdier (l'un des huguenots), et lui dis : Oh! méchant pillard, as-tu bien osé souiller ta méchante langue contre la majesté de ton roi? Il me répondit : Ah! Monsieur, à pécheur, miséricorde. Alors la rage me prit plus que jamais; je le poussai rudement en terre, et son cou alla justement sur ce morceau de croix, et dis au bourreau : Frappe, vilain! Ma parole et son coup furent aussitôt l'un que l'autre, et encore emporta plus de demi-pied de la croix. Je fis pendre les deux autres à un orme, qui était tout contre; et pour ce que le diacre n'avait que dix-huit ans, je ne le voulus faire mourir; mais bien lui fis-je bailler tant de

» coups de fouet aux bourreaux, qu'il me fust dit qu'il en » estait mort au bout de dix ou douze jours après. Et voilà la » première exécution que je fis au sortir de ma maison, sans » sentence, ni escriture; car en ces choses, j'ai ouï dire qu'il » faut commencer par l'exécution. » Voilà Montluc, et voilà surtout son siècle!.....

Blaise Montluc, *Commentaires*, liv. V.

Le terrible maréchal, après avoir secouru La Réole, où commandait son cousin, M. d'Eymet, marcha sans opposition sur Bordeaux; il y trouva Montferrand, Claude de Durfort, baron de Civrac, Verdusan, sénéchal du Bazadais, Saint-Orens et plusieurs autres seigneurs et chevaliers. La disette commençait à se faire sentir dans la ville; il y séjourna trois jours, et se dirigea avec un nouveau renfort vers La Sauve. Trouvant partout le pays libre, il poussa ses excursions jusqu'à Targon, terre de M. de Candale. L'ennemi y avait pris ses positions. Montluc l'avait su à La Sauve; mais il ne s'attendait pas à le voir encore; il comptait, d'ailleurs, qu'il serait bientôt rejoint par Burie; mais se trouvant, sans s'en douter, en présence des huguenots, il se vit forcé, quoique avec des troupes inférieures en nombre, à leur présenter la bataille. L'ennemi était préparé; les positions étaient belles, les troupes fraîches et animées par la faiblesse des forces catholiques. MM. de Saint-Orens et de Fontenilles n'écoutant que leur imprudente ardeur et ne pouvant modérer le courage de leurs soldats, prirent le devant; et, poussant en toute hâte aux premières maisons de Targon, y tuèrent quinze ou seize huguenots. L'alarme se répandit parmi les religionnaires: ils coururent aux armes et s'échelonnèrent sur une longue ligne, pendant que leur cavalerie se plaçait sur les rives du ruisseau. Vers sept heures du matin, l'attaque commença sur l'aile où commandait Saint-Orens; Montluc se tint sur une hauteur, derrière un petit village, et fut rejoint bientôt par M. de Candale fils, M. de Seignac et ses deux fils, avec leurs compagnies respectives. Peu après, les huguenots s'ébranlèrent; Montluc

réunit son conseil, et l'on s'accorda à dire qu'il était imprudent de faire une attaque générale ; que c'était hasarder la fortune de la Guienne que de mettre en ligne un contre vingt, et qu'il fallait attendre l'arrivée de Burie et de Thermes, qui passaient alors la rivière. Montluc voyant un peu d'hésitation parmi les siens, s'écria : « Perdre pour perdre, il vaut mieux encore se » perdre en combattant qu'en fuyant ; croyez bien, ils ne nous » attendront pas, nous les enfoncerons. M. de Seignac ap- » prouve ces observations, et tous crient avec force : *Allons* » *combattre, allons combattre !* »

Livre VII. Chap. 8.

A l'instant même, ils marchèrent en avant : Montluc assigna 1562.
des postes à son fils, à Saint-Orens, à Verdusan, sénéchal de Bazas, à Charny et à tous les officiers. Il fallait monter au tertre qu'occupaient les huguenots : l'assaut était difficile ; mais, enfin, arrivés à trente pas de distance, l'ennemi ouvrit son feu ; les arquebusiers de Saint-Orens y répondirent avec courage. Le fils de Montluc se rua sur les cavaliers, pendant que le père tomba sur l'infanterie, à gauche ; la cavalerie se dispersa ; l'infanterie se renferma dans les taillis et se sauva à travers les vignes. « C'est, dit Montluc, la charge la plus furieuse, » sans bataille, où je me sois trouvé. » Duras se retira vers Marmande, et, après s'être abouché avec la reine de Navarre, à Caumont, il alla s'établir à Montauban.

L'affaire de Targon rassura les Bordelais et ranima les es- érances des catholiques. Monluc et Burie se concertèrent pour eurs futures opérations : Burie se chargea d'aller, avec trois anons, réduire Monségur et les autres villes sises sur la Ga- onne, afin de faciliter le passage des bateaux qui approvi- ionnaient Bordeaux. Ils crurent nécessaire d'envoyer des se- ours à Cubzac et à Bourg, dont Charles de La Rochefoucauld était rendu maître. Dans cet intervalle, on leur apprit que s fuyards de Targon se rassemblaient à Gironde. Montluc s'y ndit sur-le-champ, et fit pendre soixante-dix huguenots aux iliers de la halle. Cette affreuse exécution répandit la terreur

Livre VII. Chap. 8. — 1562.

dans le pays; les habitants les plus compromis allèrent rejoindre les troupes de Duras, que Montluc poursuivait de près. « On pouvait connaître, dit-il, par où j'étais passé; car par les » arbres sur les chemins, on trouvait les enseignes. Un pendu » étonnait plus que cent tués. »

Archives curieuses, par Cimber et Danjou, 1re série, t. 6.

C'étaient là des représailles abominables. Les malheureux réformés, dans leur fuite, avaient commis des horreurs. « A » Saint-Macaire-en-Gascoigne, dit un écrivain, ils ouvroient » les ventres des prêtres, et, peu à peu, enrolloient les en- » trailles d'iceux entour de battons........... »

Du temps que François du Casse était lieutenant pour le roi de Navarre en la ville de Bazas, deux de ses soldats maltraitèrent, d'une manière aussi cruelle qu'infâme et abominable, une pauvre femme veuve; notre plume se refuse à en retracer la peinture ! Le crime était affreux; mais il fut affreusement vengé !

Archives curieuses, Ibid.

Montluc trouvait Burie trop doux, trop miséricordieux; il croyait qu'il penchait peut-être trop en faveur des huguenots. Ils se rejoignirent devant La Réole. S'étant entendus pour les travaux qu'ils avaient encore à exécuter, ils marchèrent vers Sauvcterre, et y passèrent la nuit. Le lendemain, avant son départ, Montluc fit pendre quinze ou seize religionnaires, sans forme de procès, et se dirigea sur Monségur, précédé de la terreur.

Arrivé devant la ville, il ordonna l'assaut du côté du midi, après avoir placé, la nuit, son artillerie sur une petite éminence, à cent et quelques mètres du mur. Après quelques coups de canon, la muraille croula, et quelques soldats de Montluc pénétrèrent dans la tour, d'où ils repoussèrent les huguenots, et s'avancèrent, suivis de plusieurs compagnies de renfort, jusque sur la place publique, où trois cents hommes étaient rangés en bataille. L'action s'engagea avec fureur; les assiégés repoussèrent les assaillants; mais, refoulés à leur tour, ils se dispersèrent en pleine déroute. On en massacra un grand nombre, et

Monségur vit ses rues jonchées de sept cents cadavres. Les soldats qui escaladaient les murs, tombaient entre les mains de l'inflexible Montluc, qui les faisait égorger. Il fit pendre tous les officiers et les consuls avec les chaperons sur le col, et il ne se réserva point de rançon, dit-il, sinon pour les bourreaux. « La tuerie, dit l'impitoyable lieutenant général, dura dix heures et plus ! » Le capitaine Héraud, qui avait défendu la place, fut fait prisonnier : *Brave soldat s'il y en avait en Guienne,* dit Montluc, *et que beaucoup de gens voulaient sauver pour sa vaillance ;* « mais je dis que s'il échappait, il » nous ferait tête à chaque village, et que je connaissais bien » sa valeur. Voilà pourquoi je le fis pendre ! »

Burie reprit le chemin de Bordeaux et Montluc celui d'Agen, tandis que son artillerie, embarquée à La Réole, le suivait sur la Garonne. Duras étant rejoint par Pardailhan, le jeune Montferrand, dit Langoiran, et plusieurs autres capitaines moins illustres, s'étaient mis en route pour Orléans, où se trouvait le prince de Condé. Informé de son projet de réduire Cahors, Montluc accourut au secours de cette ville, et rencontra les troupes de Duras, le 9 octobre, au village de Vergt, dans le Périgord. L'armée protestante, composée de huit mille hommes, était découragée par la fuite et fatiguée de ses longues marches ; la discipline y était à peine observée et le service si mal fait, qu'elle se trouva en face de Montluc sans qu'elle s'en doutât. Le combat commença avec acharnement; il fut long et meurtrier : l'infanterie protestante résista avec héroïsme ; mais l'ardeur des catholiques, stimulée par l'impitoyable Montluc, emporta la victoire, qui sembla devoir assurer le repos de ce malheureux pays, trop longtemps la proie des factions fanatiques. Cette sanglante affaire valut à Montluc la confiance de la régente et le titre de *conservateur de la Guienne,* que le roi lui donna. Le duc de Montpensier se retira à Barbezieux, et Montluc dans son château près d'Agen. Il crurent la Guienne 1563.
tranquille; ils se trompaient : les partis politiques ou religieux

Livre VII. Chap. 8. — 1563.

savent se taire, mais ils ne meurent point. L'un des coryphées protestants, Armand de Clermont, parcourait le pays en maraudeur, et y entretenait l'esprit de révolte et d'insubordination. Il dévasta les environs de Coutras, menaça Libourne, pénétra dans Sainte-Foy, et, enfin, revenant sur ses pas, s'empara, par trahison, de Libourne, où il commit de grands dégâts. Montluc, prévenu trop tard, arriva pour châtier ces pillards; ils étaient partis. Mais il fit pendre, sur la place publique, deux individus que la voix publique accusait de complicité.

18 Février 1563.

Dans ce temps, Guise tomba victime du fanatisme de Jean Poltrot de Méré; les désordres se reproduisaient partout, et rien ne semblait indiquer une fin prochaine à ces guerres sanglantes. Désolé de ce déplorable état de choses, le roi crut devoir essayer des voies de douceur et de conciliation; c'était à ses yeux une nécessité, la politique le lui conseillait. Par son édit du 19 mars, daté d'Amboise, il accorda donc aux religionnaires le libre exercice de leur religion *prétendue réformée*. Cette nouvelle fut de suite transmise à Montluc, qui se préparait à en finir avec les anarchistes. Il avait levé douze compagnies de fantassins et allait rejoindre le roi; mais ayant reçu les dépêches, il fit enregistrer le traité et licencia ses troupes.

CHAPITRE IX.

L'édit d'Amboise mécontente tous les partis. — On se plaint du Parlement au roi. — Des commissaires à Bordeaux. — Mésintelligence entre le premier-président et M. de Noailles, maire. — Le premier-président se défend contre la charge de protestantisme. — Montluc vient à Bordeaux. — Il apaise les troubles. — Son discours. — La peste à Bordeaux. — Réaction des catholiques. — Leurs excès. — Voyage de Charles IX dans le Midi. — Il arrive à Bordeaux. — Il passe quelques jours chez M. d'Agès, à Thouars, à l'extrémité de Talence. — Sa réception à Bordeaux. — Il va au Parlement. — Discours de l'Hospital. — Le maréchal de Bourdillon, etc., etc.

Malgré l'édit d'Amboise et les bonnes intentions du roi, la paix ne fut qu'apparente. L'édit, qui n'était qu'un acte de to-érance, fut interprété comme une concession et une marque le faiblesse. Les catholiques étaient mécontents; les protes-ants, enhardis et plus exigeants que jamais ; c'était la guerre ivile organisée. Cet état de choses ne pouvait durer. Comme e Parlement ne se prêtait pas avec empressement à l'exécu-on de l'édit, les calvinistes se plaignirent au roi qu'on ou-liait ses volontés, et allèrent jusqu'à citer les noms des op-osants et des infracteurs. Le roi, mécontent de ce qu'on n'exé-ıtait pas son édit de pacification, et voulant faire preuve de onne volonté envers les huguenots, envoya à Bordeaux An-ine Fumée et Jérôme Angenoust, conseillers au Parlement de ıris, pour faire des informations et exécuter son édit. Arrivés Bordeaux, on trouva leur commission exorbitante et même ıtile; on s'opposa à ce qu'ils fissent usage de leurs pouvoirs squ'à ce que le roi eût entendu les raisons, qu'on chargea président de Roffignac, le conseiller Poynet et l'avocat néral Ferrière d'aller lui exposer. Le roi refusa toute expli-ion, insista sur la soumission du Parlement et ordonna que commission eût son effet, faute de quoi on lèverait sur les

Livre VII.
—
1563.

Livre VII. Chap. 9. — 1563.

gages de la Compagnie une somme pour fournir aux frais du séjour de ces deux magistrats à Bordeaux. Le Parlement devint docile et leva les défenses ; il n'en garda pas moins son ressentiment contre les ennemis de l'Église et de l'État. Le premier-président, de L'Agebaston, ne partageait pas tout à fait les sentiments de sa Compagnie ; homme fin, adroit courtisan, il paraissait dévoué à la cour, et penchait en même temps en faveur des sectaires. Le comte de Noailles, maire, l'accusait de s'entendre avec les ennemis de l'ordre ; d'autres taxaient de Noailles de calomniateur ; enfin, la ville se partagea en deux camps, mais le peuple se prononça généralement en

1563. faveur du maire. Le 16 mars, le conseiller Malvin présenta au Parlement une requête qui contenait toutes les plaintes de

D. Devienne, liv. IV. la noblesse et du peuple bordelais contre le premier-président : on l'accusait d'avoir protégé les religionnaires, de les accueillir chez lui avec une bonté significative, de faire informer contre les prédicateurs catholiques, sous prétexte qu'ils montraient trop de zèle contre les novateurs ; d'avoir dit que, si on examinait les choses de près, on trouverait les catholiques plus coupables que les protestants ; que l'opinion publique le désignait comme partial aux anarchistes ; qu'il avait témoigné sa joie en apprenant que l'édit de 1561 avait accordé aux sectaires des temples et des privilèges ; que, le lendemain de la découverte de la conspiration de Duras et de Pardailhan contre le Château-Trompette, le Parlement ayant ordonné qu'on prendrait les armes, le premier-président, au contraire, se trouvait à cheval, à la tête des conspirateurs. On conclut que, dans tous les procès et affaires qui concerneraient, à l'avenir, la prétendue réforme, le premier-président et d'autres conseillers suspects n'assisteraient plus aux délibérations.

D. Devienne, liv. IV. Cette enquête était signée par Frédéric de Foix et un autre gentilhomme nommé *Vignac*.

Le premier-président se justifia de son mieux, et protesta de son dévoûment au roi et de son zèle constant pour le main-

tien de la paix, la conservation des droits et de l'honneur de la Compagnie. Il pria la Cour de remarquer que la requête, signée seulement par le comte de Foix, ne pouvait pas être censée émanée de la noblesse, qui n'avait pas délibéré, ni ne pouvait se réunir pour le faire sans l'autorisation du roi, qui ne l'avait pas accordée; que Vignac était un homme inconnu et sans qualité; que ladite requête, étant dénuée des formes égales et requises, devrait être rejetée. Enfin, on finit par nettre l'affaire entre les mains du procureur général, qui e vit obligé de requérir qu'avant tout, le comte de Foix eût se faire avouer par la noblesse. Le premier-président garda ıncune contre le comte de Foix, qui ne cessait de le traduire la barre de l'opinion publique; la mésintelligence était exême. Enfin le 30 juillet (1), le comte présenta au Parlement 1563. ıe nouvelle requête, signée de lui et de quatre autres genshommes; elle fut communiquée au procureur général et à partie accusée.

Toute cette affaire paraissait se calmer, lorsque, le 12 nombre, un incident inattendu vint donner lieu à une scène ez scandaleuse. M. d'Escars, grand-sénéchal de Guienne, présenta au Palais, escorté de ses hallebardiers, qu'il plaça haie jusque dans la salle d'audience. Le premier-président ›posa à cette mesure, qui blessait la dignité, la liberté et les ges de la Cour, et descendit de son siége. D'Escars fit retirer :orte; mais, le 10 décembre suivant, il proposa au Parleent une récusation générale contre le premier-président ebaston (2), et fonda sa demande sur ce que lui, d'Escars, t été déjà chargé, par le roi de Navarre, de solliciter de Iajesté l'éloignement du premier-président.

Registres du Parlement.

ırgebaston répondit que, s'il était récusé, les amis de M. :ars, «qui vont, dit-il, boire et manger chez lui, et faire tres actes de familiarité, jusqu'à se rendre *contemptibles,* »

D. Devienne dit le 1er août; c'est une erreur.
Dans les vieux documents, on trouve ce mot écrit : Lagebaston, de l'Agebas- Largebaston.

devraient se récuser dans une affaire qui intéressait M. d'Escars, et désigna, le 18 décembre 1563, comme tels, en conformité avec l'injonction de la Cour, MM. La Chassaigne, Roffignac, Faugerolles, Ant. Prévost, archevêque, Malvin, Gautier, Bellot, La Guionie, d'Eymar, Le Comte et Michel de Montaigne.

La Cour délibéra que l'affaire se traiterait en mercuriale, et qu'en attendant, le premier-président n'assisterait plus aux procès où M. d'Escars serait partie. Mais, le 23, M. d'Escars arriva au Parlement avec une lettre de la reine, qui l'autorisait à se faire escorter au Palais de ses archers et hallebardiers. Le 8 janvier suivant, 1564, la Cour délibéra sur cette affaire; et, ayant égard aux nécessités du temps et aux qualités du sieur d'Escars, lui permit de mener ses archers comme bon lui semblerait. C'était une humiliation pour Largebaston et le triomphe de d'Escars et des conseillers catholiques.

L'exaspération du peuple était alors très-grande; il avait tant souffert et souffrait tant encore, qu'il s'en prenait aux religionnaires, à leurs partisans, aux amis des agitations politiques et religieuses; à des gens inoffensifs, mais suspects à tort ou à raison : Bordeaux semblait se reposer sur un volcan! Chaque jour on s'attendait à une explosion déplorable. Dans cet état de choses, M. de Pontac va en prévenir Montluc, et le prie d'y venir au plus tôt. Il part, va coucher à Cadillac, où M. de Candale le reçoit et va l'accompagner à Bordeaux. Ils apprennent en route que M. de Noailles, le maire, venait de mourir. Montluc se rend au Palais, et, dans une vigoureuse allocution, leur déclare que si le sang coulait, la ville serait détruite, et eux-mêmes ensevelis sous les décombres. Il leur rappelle les désastres qui suivirent la mort de Moneins, quand le peuple usurpa l'autorité. Il les exhorte à l'accord et à l'union, menace les coupables de toute la rigueur de la justice, et se montre décidé à avoir raison des délinquants. De là, il se rend à l'Hôtel-de-Ville, où il tient aux jurats et au

Conseil un semblable langage. Il s'y trouvait beaucoup de mécontents; mais le nom, l'attitude, le langage de Montluc intimident tellement ces agitateurs, qu'ils changent tous d'opinion et adoptent ses sages conseils. A quatre heures, il convoque le clergé à l'Archevêché; et après avoir rappelé les désordres passés, l'engage à suivre une ligne de conduite pacifique et à prêcher l'union et la concorde : « En ce jour-là, dit-il, j'apaisai la ville. » Cette affaire ne fut qu'assoupie, car les rancunes subsistèrent après les conseils de la raison. L'année suivante, le sang ensanglanta les rues de Bordeaux. La peste décimait la population; on ne pouvait faire un pas sans rencontrer des morts et des mourants; et au milieu de ces scènes lugubres, il est désolant de penser que la vengeance couvait encore au fond des cœurs et excitait les catholiques à exercer de regrettables représailles sur leurs frères égarés. A dix heures du soir, au son du tocsin, les soldats enfoncèrent les portes des maisons calvinistes et égorgèrent sans pitié un grand nombre de sectaires. On eût dit que la peste ne moissonnait pas assez de victimes; la plus basse vengeance lui prêtait son secours. Comme on le voit bien, l'édit de pacification, loin d'éteindre les haines et de rallier tous les partis autour du trône et du même autel, ne fit qu'enhardir les faibles et irriter les plus forts : un sentiment de défiance réciproque survivait aux défaites des factions; et la politique incertaine et astucieuse de la cour ne contribua en rien à modifier cette disposition des esprits. Croyant se concilier l'affection de ses sujets, le roi, d'après les conseils de sa mère, entreprit un voyage dans le royaume; le vrai motif est encore un mystère; mais, outre des idées de conciliation, les partis crurent y voir le commencement d'une ligue entre le roi et Philippe II d'Espagne, dont les ambassadeurs devaient venir rejoindre la cour de France à Bayonne. Les catholiques s'en réjouissaient, mais les calvinistes s'en alarmaient très-vivement. La remise des armes, ordonnée par le roi, fut effectuée le 28 juillet. Le célèbre

Livre VII. Chap. 9.

Blaise Montluc, *Commentaires*.

1564.

Livre VII. Chap. 9.

1564. Jean Deserre, *Inventaire,* 1565. Castelnau, *Mémoires,* liv. V, ch. 9.

L'Hospital conseillait ce voyage comme devant faire taire bien des antipathies, réformer bien des abus et effacer bien des haines. On l'entreprit avec ardeur, on y déploya une pompe extraordinaire, dans la conviction qu'une cour nombreuse et brillante allait frapper les imaginations et imposer le respect et une plus grande réserve aux mécontents, gagner les grands personnages des deux partis et relever l'autorité trop affaiblie du roi (1). On apprit avec bonheur que la cour viendrait à Bordeaux. Le Parlement s'assembla et délibéra sur la manière dont il fallait recevoir le prince et sa suite. Parmi les nombreuses dispositions qu'on crut devoir prendre, on ordonna, le 2 janvier 1565, que, pour donner plus de solennité à la réception de Sa Majesté, il serait créé un *roi de la Basoche,* c'est-à-dire de la communauté des clercs de ville, office et titre qu'on avait supprimés pour de graves raisons de discipline, et qu'on ne rétablit que pour cette circonstance. Tous les procureurs et clercs s'assemblèrent et élurent trois sujets, le 10 février, parmi lesquels la Cour choisit le roi de la Basoche. Le 6 mars, jour du mardi-gras, la Cour ordonna que l'amende de 75 liv., à laquelle une demoiselle avait été condamnée le matin, à l'audience, serait donnée au roi de la Basoche, *suivant ce que de tout temps a été pratiqué.* Le 9 du même mois, *François, roi de la Basoche, fut mandé en Cour; étant entré, lui a été commandé « de se couvrir, ce qu'il a fait, et enquis » s'il avait délibéré faire sa monstrée en armes; a dit qu'il en » avait communiqué à son conseil, et que dimanche il assem- » blerait ses suppôts au Palais, pour faire entière résolution; » et qu'il avoit délibéré faire chose si honneste qu'il espéroit » que le roi et sa cour en recevraient contentement. »*

1565. Registres du Parlement.

Baurein, *Variétés bordelaises,* t. IV, p. 97.

(1) « Et d'autant, dit Castelnau, que le roy et les commissaires n'estoient entièrement obeys, comme il estoit nécessaire pour le bien de la paix : cela fit continuer la délibération que Leurs Majestés avoient prise d'avancer leur visite, par toutes les provinces du royaume, afin d'autoriser les officiers de la justice et entendre les doléances de chacuns, faire exécuter les édits et connoistre la volonté de leurs peuples. » (CASTELNAU, *Mém.*, liv. V, ch. 9.)

Le 26 janvier, il fut arrêté au Parlement que Sa Majesté serait priée de déclarer qu'il serait permis à la Cour, pour l'exécution de ses arrêts, en cas de rébellion ou résistance obstinée, d'user de main-armée et ordonner aux sénéchaux du ressort de convoquer le ban, l'arrière-ban et d'autres forces, même le canon, si besoin était, et de pourvoir aux frais nécessaires.

On voit que la Cour avait le sentiment de sa faiblesse: elle voulait y suppléer par la force brutale, qui ne saurait jamais remplacer l'influence morale des corps politiques ou judiciaires : les vestiges de l'autorité disparaissaient dans les luttes où la charité pouvait seule en assurer le triomphe.

Le 8 mars, un président à mortier, trois présidents aux enquêtes et deux des plus anciens conseillers partirent pour Agen; mais ils rencontrèrent le roi à La Réole, et lui furent présentés par le roi de Navarre. Ils lui demandèrent, selon leurs anciens priviléges, d'être exemptés du logement. Le roi leur fit répondre que, partout où il séjournait, personne n'en était exempt; que les princes et les seigneurs de sa suite formaient sa maison et étaient toujours et partout logés chez les habitants les plus respectables. Le connétable Anne de Montmorency étant arrivé en ville, le premier-président, avec les présidents La Chassaigne et Roffignac, alla le saluer à son hôtel; le lendemain, il fut reçu au Parlement avec les formalités accoutumées, et occupa le siége du lieutenant du roi, ayant derrière lui d'Escars, l'archevêque, et Thoré, fils du connétable. Tout réglé, toutes les dispositions étant prises, le connétable, la tête découverte, présenta un édit du roi, portant création d'un impôt sur le papier. Le premier-président répondit au nom de la Compagnie. Le cérémonial de la réception fut réglé plus tard avec le chancelier.

Le 29 mars, le roi vint coucher à La Réole et y séjourna le lendemain; le samedi 31, il descendit à Cadillac, chez de Candale, et le lendemain, 1er avril, après avoir dîné,

Journal d'Abel Jouan, l'un des serviteurs de Sa Majesté.

Livre VII. Chap. 9. — 1565.

partit pour Bordeaux, où il entra sans solennité, à deux heures après midi (1). Il était accompagné de Catherine de Médicis, sa mère, de M. d'Orléans, son frère, de Mme Marguerite, sa sœur, du roi de Navarre, et de plusieurs autres grands seigneurs. Toute la famille royale logea à l'archevêché. Il paraît que Sa Majesté arriva plus tôt qu'on ne pensait; les préparatifs n'étaient pas terminés. Elle entra à Bordeaux sans cérémonie, y passa le lundi 2 avril, et alla, le mardi 3 avril, à Thouars, maison noble de Talence, appartenant à M. d'Agès, où il resta jusqu'au 9 avril, jour fixé pour son entrée solennelle.

Baurein, tome 4, p. 103.

NOTE 11.

Ce jour-là, le Parlement s'assembla le matin et dîna au Palais, aux dépens du roi. D'après le cérémonial convenu entre les commissaires et le chancelier, il avait été arrêté que les jurats harangueraient le roi les premiers et lui offriraient le dais à la porte du Chapeau-Rouge; que les officiers du sénéchal et les présidiaux marcheraient avant la Cour, à droite, et le recteur, les docteurs de l'Université se tiendraient à gauche, ayant devant eux, à trois pas, le lieutenant général en Guienne; que la Bourse ne ferait qu'un corps avec les jurats; que dix huissiers précéderaient le Parlement, et seraient suivis des notaires et secrétaires du roi, des secrétaires de la Cour, du greffier des présentations, du greffier civil et criminel, du premier huissier, de quatre présidents, du premier-président, ayant sur l'épaule droite et sur son manteau trois petites bandes de drap d'or, et trois autres d'hermine blanche; des conseillers, des gens du roi, de quatre huissiers; de trente des plus anciens avocats, avec leurs chaperons fourrés; de vingt procureurs, avec leurs chaperons à bourrelets.

D. Devienne, *Histoire de Bordeaux.*

Le cortége devait passer par les rues Poitevine, de Pignadoux, la place Saint-Projet, les rues Sainte-Catherine et du

(1) D. Devienne ne parle pas de cette entrée; c'est une omission regrettable, ainsi que quelques autres de date sur le séjour du prince à Bordeaux.

Chapeau-Rouge, et, de là, aux Chartrons, où on avait élevé une tente élégante sur le port. Le lundi, 9 avril, le roi se dirigea de chez M. d'Agès vers Bègles, à la Maison de Francs, où il dîna, dans un lieu appelé *Pichaduy de la Reina* (1). Là, il trouva deux maisons navales élégamment équipées et meublées dans le dernier goût, l'une pour la famille royale et l'autre pour les seigneurs de sa suite. De la Porte-Cailhau, on vit arriver la flotille royale; le Parlement, prévenu à temps, se mit en marche vers les Chartreux (Chartrons), où il n'y avait que des celliers et quelques rares habitations. Le roi débarqua au milieu des *vivats* enthousiastes du peuple, et alla se reposer sous la tente, d'où il vit passer les différents corps du cortége, selon le cérémonial arrêté entre le Parlement et le chancelier. En tête, étaient douze cents hommes en armes; venaient ensuite les corps et métiers, le roi de la Basoche monté sur un beau cheval, accompagné de plusieurs basochiens à cheval et à pied, des gens habillés en Grecs, Turcs, Arabes, Égyptiens, Éthiopiens, Maures, Canariens, Brésiliens, Américains, Tartares, Indiens, Sauvages, et ayant, chacun de ces douze peuples, leurs étendards particuliers (2). Après eux, venait le guet, puis les quatre corps des religieux mendiants, le clergé des paroisses de la ville, une troupe de petits enfants habillés de blanc, appartenant aux premières maisons de Bordeaux, tous à cheval, en chapeaux, chausses et souliers de damas blanc, et portant de petites bannières, où étaient peintes les armoiries royales, et criant : *Vive le roi*. A leur suite, venait le chapitre de Saint-André, avec sa bannière, ayant après lui l'archevêque de Bordeaux; le clergé de Saint-Seurin arriva un peu trop tard et ne put pas percer

Livre VII. Chap. 9. — 1565.

Variétés bordelaises, tome 4. — Favyn, *Histoire de Navarre*.

(1) Ce lieu appartenait à la famille de Ségur; en 1396, on reconstruisit l'église de Francs; Eymar de Ségur, chevalier, *sieur de Francs*, en posa la première pierre. (*Variétés bordel.*, t. 4.)

(2) De Thou dit que chaque chef fit un compliment dans sa langue; c'est une erreur : c'étaient tous des Gascons déguisés.

Livre VII. Chap. 9. — 1565.

la foule; puis venaient l'Université, le sénéchal, le Parlement et la Maison du roi. Le prince marcha depuis son bateau jusqu'à la tente, sous un magnifique pavillon, porté par quatre jurats; jamais plus beau cortége n'avait passé dans les rues de Bordeaux (1).

Le roi s'assit sur une estrade de velours rouge, ayant derrière lui, debout, Monsieur, son frère, le prince de Navarre, le cardinal de Bourbon, le prince de la Roche-sur-Yon, les ambassadeurs étrangers, Cypière, Candale, grand écuyer, Carnalavet, comte de Villars, Montpezat, Lansac, messire Thorré et plusieurs autres chevaliers de l'ordre, les évêques de Valence et de Riez.

Variétés bordelaises, tome 4.

Après les compliments des différents corps, vint le tour du Parlement: le premier-président, qui n'était guère dans les bonnes grâces de la cour, à cause de son penchant vrai ou supposé vers les religionnaires, prit la parole et s'étendit sur les désordres des années passées; mais le roi l'interrompit, parce que, dit un historien de Bordeaux, il avait trouvé sa *harangue trop longue;* c'était bien plutôt parce qu'on était mécontent de lui; puis, se levant brusquement, le prince lui répondit: « Je loue ma justice d'avoir fait son devoir; si quel- » qu'un a encore les armes à la main, j'en fairai telle justice, » qu'elle sera exemplaire aux autres. » Puis, répondant à quelques paroles, relativement à la réforme religieuse, il dit que, par sa manière de vivre, il faisait assez connaître la religion qu'il pratiquait, et qu'on pouvait comprendre qu'il avait ses vues particulières sur le temps et la tolérance qu'il voulait accorder à la diversité des religions. Alors le cortége défila vers le Chapeau-Rouge, où l'on avait élevé un superbe arc-de-triomphe, orné de devises françaises et latines. Neptune y était représenté comme cédant son trident au roi, et lui adres-

D. Devienne.

Le lundi, 9 avril (*voir* note 11.)

(1) On trouvera dans le *Cérémonial français*, par Godefroy, t. 1, p. 910, t. 2, p. 257, tous les détails relatifs à ce qui s'est passé au Parlement et au lit de justice: voyez aussi Favyn, *Hist. de Navarre*, année 1565; De Thou, *Hist.*, liv. 37.

sant, dans le style du temps, des vers bassement flagorneurs (1).
Auprès de cet arc-de-triomphe, dit D. Devienne, se trouvaient les six jurats en costume officiel, tenant les six bâtons du poêle, qui était d'une étoffe d'or. Près d'eux, se voyait le grand écuyer, monté sur un beau cheval caparaçonné de velours violet, semé de fleurs de lis d'or; il portait en écharpe l'épée du connétable, qu'une maladie empêcha d'assister à cette cérémonie. Le cortége passa par le Chapeau-Rouge, par les rues Sainte-Catherine et du Loup, qui étaient tapissées et élégamment décorées. La reine vit toute cette cérémonie d'une enêtre, où étaient, avec elle, Madame, sœur du roi, et quanité de dames et de seigneurs. Quand le roi arriva à la Porte-Médoc, au coin de la rue Sainte-Catherine, on vit descendre, ans une conque marine, une jeune fille représentant Thétis, ui remit au roi les clés de la ville. Toute la cour pénétra ans l'église de Saint-André et prit place dans les hautes talles : l'archevêque, entouré de son clergé, et ayant à son ôté le maire, le sieur de La Rivière, ayant robe et chaperon e velours cramoisi, rouge et blanc, harangua le roi à la orte, et reçut de lui le serment accoutumé. Ensuite, en entant dans la basilique, on entonna le *Te Deum;* après quoi, roi se retira à l'Archevêché, à six heures du soir.

Le 12 avril, le roi alla tenir un lit de justice au Palais; ntérieur de la Cour était magnifiquement décoré : des fauils de velours cramoisi, des siéges pour tous les corps ecsiastiques et civils, furent arrangés et disposés avec ordre. r les dix heures, on annonça au Parlement assemblé l'arée de messire Michel de L'Hospital, chancelier de France; ut complimenté à la porte par le président de Roffignac et tre conseillers, précédés des huissiers. Arrivé à la porte la Chambre des huissiers, il y fut reçu par le président La ssaigne et trois conseillers; lorsqu'il fut entré dans la

Registres du Parlement.

(1) Cedimus imperio pelagi; Deus advenit alter
Qui regat et terras, qui regat unus aquas.

Livre VII. Chap. 9. — 1565. D. Devienne.

Grand'Chambre le premier-président et le président de Faugerolles se rendirent au banc des gens du roi; ceux-ci et les conseillers occupèrent le banc des gentilshommes, des ecclésiastiques et des avocats. Le chancelier entra avec les évêques de Valence, de Limoges et l'abbé de Case-Dieu, et suivi des maîtres des requêtes. Peu après, les clairons et les trompettes, en passant dans la salle des procureurs, annoncèrent le roi, qui entra avec la reine-mère; ils prirent leurs places. La reine s'assit avant que le roi se plaçât sous son dais de drap d'or; puis le prince, voyant tout le monde à sa place, ôta son chapeau; et après avoir fait à sa mère une profonde révérence, il s'exprima ainsi : « Ayant fait mon entrée dans cette ville, j'ai » bien voulu venir voir ma Cour, pour savoir comment la » justice s'administre, déclarant que je veux être obéi dorénavant mieux que je ne l'ai été jusqu'à ce jour; qu'aucun » de mes sujets ne prenne les armes sans ma permission, et » que mes édits soient observés; mon chancelier vous dira le » reste. » Alors, à la demande du chancelier, et avec la permission de Sa Majesté, les présidents et les conseillers s'assirent et se couvrirent. L'Hospital développa la pensée du roi; il se plaignit de ce que le Parlement s'opposait à l'exécution de ses ordonnances, de ce que des magistrats abandonnaient leurs siéges de juges pour se faire militaires, et, enfin, de ce qu'on n'y administrait pas la justice avec une rigoureuse exactitude et une impartialité convenable.

Castelnau, *Mémoires*. liv. V, ch. 9.

Ce discours, plein de nobles sentiments, mérite d'être reproduit; il fut transcrit sur les registres du Parlement, et n'est, d'un bout à l'autre, qu'une leçon rude et sévère, une véhémente mercuriale, une censure mordante d'un corps dont il était le chef. Il dut blesser profondément ces fiers magistrats de Bordeaux, qui voulaient s'élever à la hauteur du prince et faisaient peu de cas de ses ordres.

« Voici une maison mal réglée, dit-il; c'est vous autres qui » en devez rendre compte. La première faute, c'est la déso-

» béissance que vous portez à vostre roi; car encore que ses » ordonnances vous soient présentées, vous les gardez, s'il » vous plaist....... Je pense que vous croyez estre plus sages » que le roy; mais votre prudence est limitée à juger les » procès...... Il a acquis la paix, et à présent, il a la guerre » entre lui et son Parlement... Je sçay bien qu'il y en a d'en- » tre vous qui disent : Ce n'est pas le roy qui fait cela..... » Vous méprisez la reine et le conseil du roy.... J'ai veu vos » registres et j'ai trouvé que quelquefois vous venez aux in- » jures, et presque à vous battre........ Il y en a de la Cour » qui sont grandement scandalisés de faire des mariages par force; et quand on sait quelque héritière, quant et quant, c'est pour Monsieur le Conseiller, on passe outre... Il y en a d'entre vous qui, pendant les troubles, se sont faits capitaines, les autres commissaires des vivres; ce sont gens qui ne savent faire leurs états et se mettent à faire ceux des autres......... Je crains qu'il n'y ait ceans de l'avarice; car on dit qu'il y en a qui prennent pour faire bailler des audiences et autrement; par quoy ayez les mains nettes...... L'on dit que l'on prend de gros présents à la Cour et que les gros larrons sont *in aulâ*........ On m'a dit qu'il y en a qui baillent leur argent à intérêt aux marchands; ceux-là devraient laisser leurs robes et se faire marchands..... »

Livre VII. Chap. 9. — 1565.

Mais il faudrait citer tout le discours; nous en donnons les ssages les plus saillants dans la *Note* 12. NOTE 12.

L'émotion fut grande parmi les membres de la Cour, si runent admonestés en présence du roi; ils députèrent tous présidents et huit conseillers pour faire des observations ificatives au chancelier.

Le 16, la députation rendit compte à la cour de son enrue avec le chancelier et de sa réponse. L'Hospital déclara l avait parlé généralement, « soit de mariages faits par rce et de la vente des *placets* d'audience, et que c'estoit ar affection paternelle, et qu'il n'avoit rien dit qu'on ne luy

Livre VII. Chap. 9. — 1565. Registres du Parlement.

» eust rapporté, sans nommer personne. Sur quoi fust arrêté » que le dit sieur premier-président, estant appelé au conseil » du roy, supplieroit Sa Majesté et les dits sieurs de son con- » seil, vouloir tenir la Compagnie en telle et si bonne opi- » nion que le dit sieur chancelier l'a tenue, après les avoir » ouys sur tout ce qui s'est passé sur le faict des édicts. »

Après lui, le premier-président fit, sur l'autorité de la justice, un long discours, que les autres présidents et conseillers, avec tous les officiers de la Cour, entendirent debout et découverts, mais dont leur antipathie pour celui qui le prononça empêcha la transcription sur leurs registres. Après quoi, on plaida une cause en présence du roi. Le chancelier demanda les opinions de Sa Majesté, de la reine-mère, des seigneurs de la cour, des présidents et des conseillers, et prononça l'arrêt. Alors le jeune prince se retira avec sa suite.

Le 18 mai, à neuf heures, on vit entrer en la Cour messire Michel de l'Hospital, chancelier, et avec lui l'abbé de la Caze-Dieu, conseiller au conseil privé, et quelques autres personnages. On ne l'attendait pas. Il prit la parole et détailla les défauts et vices du Parlement de Bordeaux. « Entre vous » autres, leur dit-il, il y en a aucuns qui se rendent fort » serviteurs et amis des grands seigneurs de votre ressort. » Vous ne sauriez excuser que cela ne vienne d'une vileté de » cœur. » Ce discours était sévère, mais plus fraternel que celui qu'il avait tenu en présence du roi.

Registres du Parlement.

Parmi les personnages remarquables qui formaient la suite de Charles IX à Bordeaux, se trouvait le maréchal de Bourdillon. Homme courageux et habile, il apaisa les troubles causés à Cadillac par la Ligue catholique, entre le comte de Foix-Candale, l'évêque d'Aire, le comte de Lausan, Merville et Gaston de Trans. Le maréchal accomplit son devoir, sans égard pour personne : la justice seule l'anima dans cette affaire difficile; il s'en acquitta en homme d'honneur et ami du devoir.

Voyez le Père Anselme.

CHAPITRE X.

Les Calvinistes deviennent exigeants. — Le roi accueille et accorde leur demande. — Le Parlement refuse d'enregistrer les lettres-patentes. — Charges contre le premier-président. — Nouvelles foires de Bordeaux. — Guerre civile. — Tilladet, gouverneur de la ville. — Lettre du roi en faveur du Parlement. — Mesures de sûreté. — Le maire, Lansac, mécontent de Tilladet. — Montluc mécontent des jurats. — Il revient à Bordeaux. — Charges contre Tilladet. — Zèle des jurats. — Le roi les remercie. — La Salle soupçonné comme traître. — Activité de Montluc. — Prise de Bourg. — Montluc revient défendre Bordeaux. — Le seigneur de La Roche-Châlais. — Sa rançon. — La saisie des biens de Jeanne d'Albret.

Livre VII. — 1565.

Charles IX ne négligea rien qui pût désarmer les factieux; sa condescendance devenait pour lui une cause de grands embarras, et pour eux une source de nouvelles et de plus exorbitantes exigences. Ils lui avaient présenté une requête, tendant à ce qu'on leur accordât certaines libertés dans l'intérêt de la paix et de l'ordre public.

Archives curieuses, par Cimber et Danjou, 1re série, t. 6.

En réponse à cette requête, le roi répondit « qu'il leur permettait de chanter les psaumes dans des maisons particulières et non en lieux publics; il ordonna que tous ceux qui étaient détenus pour l'avoir fait, fussent élargis. Il dispensa les réformés de fournir le pain bénit, de quêter pour les pauvres, de payer les deniers des confréries, d'être poursuivis en justice pour avoir chez eux ou pour avoir vendu les Saintes-Écritures commentées. Ils furent aussi dispensés de tapisser le devant de leurs maisons les jours de procession, de subir des recherches pour des travaux faits dans leur intérieur, sans scandale, les jours de fête, les dimanches et fêtes solennelles exceptés, de faire serment sur le bras de saint Antoine ou autres serments con-

Livre VII. Chap. 10.

1563.

» traires à leur religion, sans être tenus de présenter aux » juges une dispense de leurs prélats.

» Sa Majesté défendit d'enlever les enfants des protestants » pour les faire baptiser ailleurs qu'en l'Église réformée; de » forcer qui que ce fût, en liberté de sa conscience; de re- » procher aux réformés les griefs passés. Il ordonna qu'à l'a- » venir, il serait procédé pour les élections du maire et jurats, » et autres fonctions publiques, sans distinction de religion, » et que les réformés seraient appelés indifféremment à toutes » les assemblées où il s'agirait de la police, de la bourse, » taxes et subsides, et que l'accès des lieux où l'exercice de » leur religion était autorisé leur serait libre, sans opposition » ou voies de fait, et assurant à chacun sa liberté de con- » science. »

Comme ils représentèrent que la ville de Saint-Macaire, où l'exercice de lareligion réformée se trouvait autorisé, était le lieu le plus incommode de toute la sénéchaussée, et que la plus grande partie des plus notables familles de la cité était de la religion réformée, ils demandèrent un lieu plus rapproché de Bordeaux, où ces familles pourraient aller pour l'exercice de leur religion et retourner chez eux le même jour.

Le roi renvoya cette demande au gouverneur, pour y pourvoir, ordonna que les prisonniers pour les faits précédents seraient mis en liberté, les amendes rendues, et qu'il serait fait main-levée des biens saisis à cette occasion, contrairement aux édits de Sa Majesté. Le roi termina ses réponses à leurs demandes, en défendant sévèrement à tous ses sujets de *s'injurier ou de mesfaire les uns aux aultres.*

Les catholiques se plaignaient de ces concessions; c'était à leurs yeux l'organisation politique et religieuse du protestantisme; c'était trop avancer pour reculer plus tard, et sanctionner un ordre de choses pour lequel le peuple n'était pas encore mûr et qui devait produire de si lamentables résultats.

Le Parlement refusa d'enregistrer cette ordonnance; les calvinistes obtinrent encore du roi des lettres de jussion, et ce ne fut qu'à la troisième lettre de Sa Majesté, que la Cour en ordonna l'enregistrement, non chez elle, mais par le sénéchal de la Guienne, formalité nouvelle, peu régulière, qui en affaiblissait la teneur et qui ménageait au Parlement un moyen de revenir sur plusieurs de ces concesssions. Livre VII. Chap. 10. — 1565.

Pendant le séjour du roi à Bordeaux, les catholiques voulaient se défaire du premier-président; ils renouvelèrent les charges qu'on avait déjà alléguées contre lui comme ami et protecteur des religionnaires; l'archevêque, les seigneurs de oix et de l'Ile, signèrent cette nouvelle dénonciation; mais s protestants n'étaient pas moins actifs dans leurs attaques ontre les chefs des catholiques, et ils dénoncèrent au roi une gue formée contre eux par le comte de Foix-Candale, l'évêque d'Aire, Montluc, Caumont-Lauzun, Prévôt de Sansac, chevêque de Bordeaux, d'Escars, Merville et Gaston de ans, de la Maison de Foix. Le roi se réserva la connaisnce de cette affaire, que la conduite des catholiques contre premier-président semblait accréditer. Il désirait concilier s les intérêts; c'était impossible : il finit par les mécontentous, et répondit aux catholiques, que si quelques mem- 27 Avril 1565.
s du clergé ou de la noblesse avaient à se plaindre du mier-président, il était prêt à leur rendre justice; mais il n'entendait pas que qui que ce fût se mît en avant comme résentant et organe de tout un corps, attendu qu'il n'y it, pour tous ses sujets, qu'un seul chef, lui-même. Cette onse déconcerta les catholiques.

u moment du départ de Charles IX, le 18 mai, comme s l'avons dit plus haut, le chancelier se présenta de nouu au Parlement, et s'étendit longtemps sur les abus qu'on arquait dans la Compagnie. Le premier-président le recia de ses sages conseils, et s'engagea, au nom de tous ses gues, de s'y conformer, en le priant de vouloir bien *les*

Livre VII. Chap. 10.

maintenir en ses bonnes grâces. Comme les Bordelais l'avaient accueilli avec respect et amour, le roi, dans la vue de favoriser leur commerce et de contribuer ainsi à leurs prospérité et bien-être, leur accorda, en 1565, deux foires franches, de quinze jours chacune(1). Il fit remettre, par ordonnance du 11 mai 1566, les clés de la ville au maire et aux jurats comme gouverneurs de Bordeaux, et par des ménagements prudents et convenables, s'efforça de calmer les catholiques et de se concilier l'affection des protestants. Mais les Bordelais étaient trop attachés à la religion de leurs pères et désiraient trop la paix, pour se montrer empressés et zélés à exécuter les ordres du roi en faveur des ennemis de l'Église et de l'État Les sectaires se plaignaient de ce que le roi ne s'était pas montré plus favorable à leur cause; ils ne pouvaient pas cependant croire aux mauvaises intentions de Catherine, surtout après avoir entendu les assurances si formelles de l'Hospital, qui, dans le lit de justice de Bordeaux, 12 avril 1565, s'était exprimé ainsi, en s'adressant au roi, au milieu du Parlement: «Vous » voulez que vos ordonnances soient gardées, quelque chose » que l'on souffle aux oreilles que vous ne le voulez ainsi: » vous ne trompez personne, et ne voulez point faire autre» ment que ce que vous avez déclaré par vos ordonnances, » etc., etc. » Ils recommencèrent leurs agitations et choisirent Bergerac pour le siége de leurs opérations. Ils ouvrirent une correspondance active avec Condé et l'amiral de Coligny, à qui la reine d'Angleterre avait fait passer des sommes considérables pour révolutionner et protestantiser la

1565.

13 Juin 1565.

Recueil de divers Mémoires, etc., servant à l'histoire de notre temps. Paris, 1623, p. 414, etc., etc.

1566.

NOTE 13.

(1) Les deux grandes foires de Bordeaux avaient lieu régulièrement, en 1337, huit jours avant et huit jours après l'Ascension, et le lendemain de la Saint-Martin; cet état de choses fut consacré par une Charte d'Édouard, en 1341. Charles VII, par son édit de 1453, en fixa l'ouverture au premier lundi du carême et au 15 août. Henry II, par ses lettres-patentes de 1560, ordonna qu'on tînt ces foires le 15 février et le 15 octobre. Enfin, en 1565, Charles IX, par son édit donné à Bazas, au mois de juin, en fixa l'ouverture aux époques actuellement suivies, le 1er mars et le 15 octobre.

France (1). Ils avaient, en outre, dans le pays même, un chef hardi et obstiné, le seigneur de Piles, Armand de Clermont, dont Brantôme vante la vaillance, les succès et les belles qualités, qui le rendirent l'idole des troupes protestantes des bords de la Dordogne, *pays où*, dit le même auteur, *il y en a d'aussi bons qu'en contrée de Guienne, qu'en un rien il fournissait trois ou quatre mille hommes.* Enhardis par leurs premiers succès, les sectaires se répandirent dans le Bordelais après avoir ravagé Aymet, et se réunirent en dernier lieu sur les hauteurs de Cenon, au château du Cypressat, en vue de Bordeaux. Montluc apprit de bonne heure ces coupables projets; il en écrivit à M. de La Touche de la Faye, maire de la ville, avec prière de communiquer sa lettre au Parlement, qui 'invita à s'y rendre. Montluc se mit en route, et trouva à Lan-çon un jurat, et une maison navale pour le porter à Bor-eaux. A son arrivée, les anarchistes abandonnèrent leurs ositions sur le Cypressat.

Livre VII. Chap. 10.

1567.

L'organisation municipale ne parut point suffisante à Mont-ıc : les jurats, de tout temps, faisaient les fonctions de gou-ərneurs de la ville; Montluc n'approuva pas ce monopole de ouvoirs entre leurs mains; et désirant d'ailleurs une autorité ıique, afin qu'on pût agir à la fois avec plus d'ensemble et vigueur, il nomma Tilladet gouverneur de Bordeaux, et or-nna que les clés de la ville lui seraient remises. Les jurats éguèrent leurs anciens priviléges sous les Anglais, que Louis avait confirmés; ils se plaignirent au Parlement de cette onnance, qui violait leurs droits; mais le Parlement ne s'en upa pas alors; il avait besoin de Montluc, et approuvait ıt-être la nouvelle organisation.

Novembre, 1567.

Nous devons aux recherches intelligentes de M. J. Delpit, à la Tour de Lon-un document curieux et d'une grande importance historique, qui constate, avec nature de Coligny, les diverses sommes que l'Angleterre, la vieille ennemie de ınce, avait envoyées aux protestants pour renverser le trône de Saint-Louis, tablir la religion de Luther et de Calvin. (Voir NOTE 13.)
lect. générale des Documents français, etc., par J. Delpit, pag. 283 et suiv.)

Livre VII. Chap. 10. — 1567.

Le plan des insurgés était connu : il était hardi, et inspirait des craintes sérieuses; mais la présence et l'activité de Montluc déjouèrent leurs perfides desseins. Le roi vit enfin que ses concessions et ses ménagements ne lui servaient à rien, et que l'obstination du Parlement de Bordeaux à ne pas se prêter à des mesures préjudiciables à la France, était plutôt méritoire que blâmable. Plusieurs fois le roi avait reconnu et loué les services du Parlement, et enfin, le 11 octobre 1568, le maître des requêtes, Belcier, présenta à cette Compagnie des lettres de créance, où il était dit : « Que Sa Majesté était contente » des bons et louables devoirs que la Cour du Parlement a » faits et fait pour son service en temps de troubles, quand » l'État a plus besoin de la fidélité de ses bons et loyaux su- » jets; que le roi et la reine la remercient, et la prient de » continuer le même soin et diligence, et de veiller à la con- » servation de leur ville et pays, et aux entreprises des élevés » qui ne tâchent qu'à la surprendre. D'autant plus satisfaite est » Sa Majesté de sa Cour de Parlement, qu'elle a su prévoir, » comme elle le lui a écrit, les choses les plus nécessaires et » de plus d'importance, savoir : à fortifier d'un bon nombre » de navires et vaisseaux, la rivière de la Gironde et l'em- » bouchure d'icelle à la mer, pour empêcher le passage de » ceux qui voudraient entreprendre sur leur pays et ville par » mer; d'avoir appelé la noblesse du pays en leur ville, en- » semble des capitaines et compagnies en ville; pourvu à la » fortification d'icelle, et aux deniers et finances qui étaient » nécessaires pour cet effet. »

Registre du Parlement.

Le Parlement, dit un historien, répondit à la haute opinion et à la confiance du roi, en redoublant de zèle et d'activité; toutes les éventualités étaient prévues, toutes les mesures nécessaires étaient prises pour l'approvisionnement de la ville et pour la garantir contre les attaques de Condé. Il fut arrêté, en outre, qu'on inscrirait sur un registre les noms de tous les individus en état de porter les armes, et qu'il y aurait, le di-

D. Devienne, liv. IV.

manche suivant, une procession générale pour implorer le secours du ciel en faveur des armes du roi, et que la Compagnie y assisterait en robes rouges.

La nomination d'un gouverneur de Bordeaux paraissait, comme nous venons de le voir, un amoindrissement de l'autorité du maire et des jurats, une violation de leur constitution municipale; elle l'était en effet, mais on la regardait nécessaire; il fallut donc s'y résigner. M. de Lansac supportait avec peine cette humiliation : de premier magistrat de la cité, l était devenu une autorité inférieure; il voulut se retirer. Le président Belcier lui représenta qu'il donnerait un mauvais xemple dans un moment critique. Lansac lui répondit qu'il tait toujours aux ordres du roi; mais qu'il ne gardait plus les és de la ville, et qu'il n'était plus, depuis l'acte arbitraire Montluc, qu'un agent subalterne, un simple officier de poce; sa démission était une nécessité. Le président opposa à n amour-propre blessé la volonté du roi et le devoir de l'oissance à ses ordres; il lui fit comprendre que si ses obligans étant moindres, sa responsabilité l'était aussi; qui si ceux i devaient donner le bon exemple agissaient ainsi, les classes érieures se croiraient autorisées à les suivre, et qu'enfin le lement lui enjoignait de remplir ses devoirs. Tilladet, gouneur de Bordeaux, pour apaiser Lansac, lui offrit le comdement de quatre mille hommes. Lansac se rendit à leurs , et fut chargé d'aller inspecter les fortifications de Blaye a défendre contre l'ennemi. On arrêta, en outre, que si on it besoin de fonds, on se cotiserait pour la défense de cette e importante; que les religionnaires videraient les mai qu'ils occupaient près des murs de la ville, et que les tants de l'Entre-deux-Mers garderaient les ports de la Gae et de la Dordogne pour empêcher la descente de l'eni. Malgré toutes ces précautions, les protestants attaquè Blaye, et grâce à un corsaire Anglais au service des inés, ils s'en rendirent maîtres. La crainte d'une invasion

se répandit bien vite dans Bordeaux et jeta l'alarme partout. On pensait que les religionnaires traverseraient la Gironde pour ravager le Médoc et marcher ensuite sur leur ville. Le Parlement ordonna que les reliques de Notre-Dame de Soulac seraient transportées à Saint-Remi, en ville; le chapitre de Saint-Seurin y porta aussi les Corps-Saints dont il était en possession. Le Parlement assista à cette translation.

Montluc, mécontent de la conduite équivoque des jurats, qui, par jalousie contre le gouverneur, ne firent rien pour le seconder, leur écrivit qu'il allait quitter son gouvernement et ne se souciait plus de la ville de Bordeaux; mais les Bordelais avaient besoin de lui, et le Parlement ayant réussi à calmer la colère du maire et des jurats, le supplia de ne pas les abandonner aux ennemis du roi.

Ces prières, jointes aux ordres positifs du duc de Montpensier, le décidèrent à revenir sur ses pas; il en était temps. Le seigneur de Piles avait des amis dans la ville; Condé, à la tête de ses brillantes troupes, menaçait tout le Midi, appuyé sur la noblesse, confisquant et partageant les terres entre ses partisans, levant des impôts, recrutant des soldats, négociant avec l'Angleterre et les puissances du Nord, et à la veille de se voir maître, non seulement de la Guienne, mais de la France. Montluc arrive et se rend au Parlement; il y fait appeler Tilladet, gouverneur; Vaillac, commandant du Château-Trompette; Merville, grand-sénéchal, commandant du château du Hâ; les jurats, toutes les autorités; et se voyant entouré de tout ce qu'il y avait de distingué dans la ville, il leur dit : « Messieurs, je vois bien à vos visages que vous n'êtes pas » hommes pour vous laisser battre; ceux qui ont la barbe et la » tête blanches seront pour le conseil; mais un bon nombre » que je vois ici sont propres à porter la pique. Combien » pensez-vous que cela encouragera le peuple, quand il verra » ceux qui ont puissance sur les biens et sur la vie, prendre » les armes pour sa défense? Nul n'osera gronder; vos enne-

» mis seront en peur, quand ils apprendront que la Cour du » Parlement s'arme ; ils verront que c'est à bon escient ; et » puis, tant de jeunesse que j'ai vue dans votre salle, plus » propre à porter un corselet qu'une robe longue, fera de même. » Il les exhorte à l'union et à faire tous les sacrifices nécessaires pour la conservation de la ville et le service du roi. Le président Belcier, au nom de la Compagnie, protesta de son bon vouloir, de son dévoûment à Sa Majesté, et de son empressement à fournir aux dépenses qu'exigeraient les circonstances. Persuadé qu'on ne lui avait pas dit tout, Montluc demande des renseignements plus exacts et plus circonstanciés sur l'état des choses et sur les personnes. Le Parlement lui remit un Mémoire où il exposait que le roi, au mois de juin précédent, avait ordonné le désarmement des religionnaires ; mais que Tilladet n'avait pas exécuté l'ordonnance, et que, tout au contraire, il avait fait rendre les armes à ceux qui en avaient fait la remise ; qu'il permettait aux sectaires de l'intérieur d'aller à cheval et en armes rejoindre ceux du dehors et de fréquenter leurs assemblées ; qu'il était logé chez un des principaux chefs de la réforme, et que son secrétaire même était de la nouvelle religion ; qu'il laissait ouvrir les portes de la ville avant que les gardes y fussent ; qu'on lui avait souvent remontré qu'autour de la ville il y avait des armes cachées par les protestants chez des gentilshommes et autres, que jamais il ne voulait ni prévenir ni réprimer ce désordre ; qu'il n'avait jamais fait exécuter les ordres de Montluc, prescrivant l'évacuation des maisons protestantes autour des murs ; qu'il devait avoir toutes prêtes deux compagnies de quatre cents hommes chacune, et qu'elles n'en avaient pas fait vingt ; qu'il n'y avait pas de croix dans les enseignes ; que la ville n'avait pas assez de munitions de guerre ; que, d'après certaines gens, il avait comploté de livrer la ville à Condé ; qu'à l'égard des châteaux, Vaillac était justement suspect, comme parent du huguenot Pardailhan et d'une certaine

D. Devienne.

Livre VII. Chap. 10. — 1568.

dame qui ne faisait qu'aller et venir de Blaye à Bordeaux, et que, par conséquent, il y avait danger de lui confier plus longtemps le Château-Trompette; que Merville accueillait, dans le château du Hâ, les seigneurs de Portets et de Roquetaillade, suspects de calvinisme; que les soldats logeaient chez les catholiques et non chez les protestants, ce qui est contre les ordres du roi. Enfin, on finit par prier Montluc de pourvoir aux garnisons de Blanquefort, de Montferrand, de Langoiran et autres lieux suspects près de la ville. On l'avertit, en outre, que le vicomte d'Uza, qui commandait les navires du roi devant la ville, se comportait avec beaucoup de négligence.

D. Devienne.

Ne pouvant pas décemment, et ne voulant pas rester en arrière du Parlement, les jurats écrivent au ministre pour lui faire connaître les sacrifices qu'ils avaient faits pour la conservation de la ville, l'équipement d'une flotte, le subside de cinquante-deux mille livres que les Bordelais avaient fourni, et en même temps pour lui apprendre que, malgré leurs généreux efforts, les protestants étaient maîtres de Blaye et des pays circonvoisins, jusque même à Cubzac. Ils prient Sa Majesté de rappeler Montluc à Bordeaux, de faire fortifier la ville; de les autoriser à acheter les canons du vaillant capitaine de Gourgues, avec un impôt levé exclusivement sur les sectaires; et, en cas que de nouvelles taxes fussent nécessaires, d'imposer tous les habitants sans distinction.

Le roi fit droit à leur demande presque sur tous les points, et autorisa le maire et les jurats d'établir un nouvel impôt sur tous les habitants, à l'exception des ecclésiastiques. D'après les plaintes des jurats, Tilladet fut remplacé, sur la recommandation de Montluc, par le baron de Montferrand. Le Parlement fut heureux d'avoir un homme sûr, bon catholique et militaire courageux; mais il fut sensiblement affecté de se voir sous le contrôle de ce nouveau gouverneur, et lui ordonna de solliciter de Sa Majesté d'autres lettres-patentes, moins inju-

Registre du Parlement.

rieuses pour la dignité de la Compagnie. Ces Messieurs étaient tout puissants ; ils ne voulaient pas d'égal, encore moins d'un supérieur ; l'autorité royale même leur pesait trop parfois : leur orgueil s'efforçait de l'abaisser ou de s'élever jusqu'à elle.

Toutes ces précautions indiquent assez clairement l'état de l'opinion publique à Bordeaux : on y était inquiet; on avait des ennemis au dedans et au dehors; tout annonçait une crise prochaine. Le roi en écrivit au Parlement, et l'engagea fortement à s'entendre bien avec Montferrand et à expulser tous les suspects. Montluc veillait aussi au salut du pays; il était au courant de tout ce qui se faisait, et prévint le Parlement qu'il avait de grandes raisons de soupçonner quelques individus du Château-Trompette, notamment le lieutenant La Salle et quelques autres officiers. Le Parlement communiqua cette lettre à Vaillac, commandant du château, qui devina bien vite pourquoi; il répondit qu'il ne pouvait pas ainsi abandonner un poste si important que le roi avait confié à son zèle; mais qu'il correspondrait, soit par lettres, soit par des commissaires qu'on voudrait lui envoyer, protestant toutefois de son dévoûment à la Compagnie. On se décida à lui envoyer l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Valence. Après les avoir entendus, Vaillac répondit que si Monsieur, frère du roi, lui adressait des ordres, il les exécutaient sur-le-champ; mais que l'ordre étant envoyé d'autres, il n'avait rien à y voir; que, cependant, il enverrait La Salle et les trois autres suspects dans une de ses terres, ne croyant pas convenable de congédier durement et avec brusquerie un vieux gentilhomme, longtemps éprouvé au service du roi. Il ajouta qu'il n'avait que peu de monde, et qu'il demandait un renfort. Le Parlement ordonna aux jurats d'envoyer au Château, à la solde du roi, quarante bourgeois bien aguerris, avec un capitaine fidèle.

Vers ce temps (septembre), la reine de Navarre arriva de Pau à Nérac; sa présence était pour les factieux un encouragement et pour les catholiques le signal de nouveaux dé-

Livre VII. Chap. 10.

1568.

sastres; elle trompa la vigilance habituelle de Montluc et de ses capitaines, et parvint jusqu'à Bergerac, sans danger, grâce à la protection du seigneur de Piles, qui avait à ses ordres quatre-vingts chevaux. Les Bordelais virent bien qu'on allait les envelopper de manière à rendre inévitable la prise de Bordeaux. L'alarme se répandit partout; les calvinistes se réunirent aux troupes de la reine, et un détachement alla assiéger Angoulême, où le jeune prince de Navarre, le bon Henry, commença ses premières armes. Condé était alors le généralissime des troupes protestantes, en France, et avait sous ses ordres de bonnes et brillantes troupes, et d'excellents officiers. L'un d'eux, le seigneur de Piles, après avoir pris Bergerac, se dirigea sur Bourg, qui était la clé de la Gironde; le temps paraissait opportun, car les princes faisaient tout ce qui était possible pour dégarnir Bordeaux de ses troupes et les attirer dans le Périgord, afin de donner au seigneur de Piles le temps et les moyens de s'emparer de Bourg. Montluc balayait en attendant les deux rives de la Dordogne, et se multipliait en quelque sorte pour atteindre les ennemis. Enfin, après de pressantes invitations, Montluc se prépara à se rendre dans le Bordelais, où il espérait se réunir aux troupes de Fontenilles, de Goudrin, de Giversac, sénéchal de Bazas, et de La Valette, le père du fameux duc d'Épernon; mais voyant Dacier, avec seize ou dix-huit mille hommes, s'avancer hardiment dans le pays, pillant les terres, recrutant des soldats et menaçant d'emporter Bordeaux, il mit des garnisons dans les villes de Sainte-Foy, de Libourne et de Bergerac, avec ordre de surveiller les mouvements de l'ennemi. Sur ces entrefaites, on poussait activement le siége de Bourg, sous la direction du capitaine Dupleix. Les vivres commençaient à y devenir rares; la garnison sortit pour ravitailler la place; mais Dupleix, qui guettait le moment favorable, attaqua la ville en plein jour et l'emporta par escalade; on épargna les catholiques, parce qu'ils n'avaient pas fait de résistance. On

Montluc, liv. VI.

Dupleix, *Histoire*, tome 3.

permit aux soldats restés au Château de sortir vies et bagues sauves. Vers le soir, Dupleix alla au devant des ravitailleurs, qui rentraient harassés, en désordre, et ignorants de tout ce qui était arrivé ; il les attaqua, les dispersa, en tua plusieurs, et fit un grand nombre de prisonniers. Livre VII. Chap. 10. — 1568.

La prise de Bourg jeta la consternation dans Bordeaux ; les calvinistes étaient maîtres de l'une des plus importantes places du pays. Le Parlement en écrivit au duc de Montpensier, qui manda de suite à Montluc, alors dans l'Agenais, d'aller secourir Bordeaux. L'ordre était pressant comme le danger ; Montluc partit en toute hâte, et rencontra, près de La Réole, quelques seigneurs, entre autres le jeune de Lansac, qui lui firent connaître le progrès de l'ennemi et la consternation des Bordelais. Il coucha à Langon, et, le lendemain, vers midi, arriva à Bordeaux. Il se rendit au Parlement et se plaignit de ce que les jurats ne lui avaient pas rendu les honneurs qui lui étaient dus ; cependant, il fit pour le moment le sacrifice de son amour-propre blessé, et ne négligea rien pour dissiper les craintes et mettre la ville à l'abri d'un coup de main. Après avoir pourvu à toutes les éventualités, il se mit, de concert avec son neveu Leberon, le seigneur de Savignac, Compar de Caumont, comte de Lauzun et quelques autres seigneurs, à pourchasser le seigneur de Piles, qui se réfugia à La Rochelle. Sur ces entrefaites, Montferrand, gouverneur de Bordeaux, écrivit à Monsieur et à Montluc, que Coligny était arrivé en rivière, et avait débarqué des troupes sur la côte du Médoc, qu'elles venaient de ravager. Montluc n'en crut rien : il eut raison ; c'était tout simplement un corps de trois cents Béarnais et Basques, qui, après la prise de Bourg, avaient passé quelque temps dans le pays et voulaient s'en retourner chez eux. Montluc, liv. VI.

Sur la fin de cette année, les circonstances étaient si graves, que le Parlement crut devoir prendre de nouvelles mesures de sûreté. Il ordonna que des patrouilles, ayant à leurs

Livre VII. Chap. 10.

têtes un jurat et un conseiller, circuleraient toutes les nuits dans les différentes jurades, en ville. Ce moyen était nécessaire; car Montferrand informa, le 14 décembre, le Parlement, que les troupes de Montgommery s'étaient emparées de Langon et menaçaient Barsac et Podensac; il se plaignit en même temps de la négligence des jurats. Le Parlement, alarmé, rendit un arrêt, leur enjoignant de mieux faire leur devoir.

1569.

Après avoir parcouru l'Agenais, Montluc revient à Bordeaux; il savait, par les dépêches de Montferrand, que le seigneur de Laroche-Châlais ravageait la Saintonge et interceptait les convois de vivres et toutes les communications avec Bordeaux; il se rend avec Gironde, gouverneur de Fronsac, à Coutras, où arrive le même jour Montferrand, conduisant l'artillerie par l'Isle. Les religionnaires, surpris dans leurs dépôts, se débandent; le seigneur de La Roche-Châlais tombe au pouvoir des catholiques : on lui laisse la vie, à cause de son parent Montferrand; mais tous ses compagnons, à l'exception de son valet de chambre, son laquais et son cuisinier, sont passés au fil de l'épée. Le Parlement fait instruire le procès du seigneur de Laroche-Châlais, et le condamne à avoir la tête tranchée; mais Merville, commandant du Fort du Hâ, refuse de le livrer. Le Parlement, indigné, lui fait notifier un ordre de le livrer entre les mains de la justice, sous peine de 100,000 liv. d'amende. Merville répond que puisque Montluc lui avait confié le prisonnier, il fallait un ordre du roi ou de Montluc pour dégager sa responsabilité; mais on s'arrangea de manière que le seigneur fut rançonné, moyennant 6,000 écus, qui furent partagés entre Montluc, Montferrand et le gouverneur de Fronsac.

Montluc, liv. VI.

Dupleix, *Histoire*, chap. 3. — Montluc, *Commentaires*, liv. VI.

La conduite de la reine de Navarre avait profondément irrité Charles IX; elle rallumait la guerre civile et exaltait le fanatisme des sectaires. Le roi ordonna la saisie de ses biens par le Parlement de Bordeaux. Des commissaires furent nom-

més; mais la saisie fut retardée par des circonstances imprévues et surtout l'état fâcheux des esprits. Le roi, voyant ses lettres du mois d'octobre sans effet, adressa, le 21 mars, de nouvelles lettres closes, dont les commissaires s'empressèrent d'envoyer une copie, le 26 avril, au gouverneur catholique du Béarn, le priant de leur faire savoir s'ils pouvaient s'y rendre pour accomplir les ordres de Sa Majesté.

Livre VII. Chap. 10. — 1569.

La mesure fut sévère et très-délicate; l'exécution en eût été difficile, parce qu'elle blessait les priviléges des Béarnais; mais la paix, survenue bientôt après, épargna aux commissaires la peine, et aux Béarnais une fâcheuse résistance aux ordres du roi. « Cette nouvelle chanson, dit un auteur, leur » écorchait les oreilles. »

Olhagaray, *Histoire de Foix, de Béarn et de Navarre*, page 699.

Nous venons de parler du capitaine de Gourgues; il ne convient pas de passer sous silence la noble conduite de cet enfant de Bordeaux, dont le nom et la famille brillent dans les annales de la Guienne.

Au XVIe siècle, le Portugal, alors la première nation maritime du monde, délivra les mers de la Chine du célèbre pirate Van-Foo, qui fut envoyé prisonnier à Lisbonne, et établit des factoreries à Macao; les expéditions de Diaz, de Vasco de Gama et le génie d'Albuquerque, assurèrent aux Portugais la domination dans ces mers. Excités par leurs succès et par l'exemple des Espagnols, qui avaient conquis le Mexique, le Pérou, de généreux Français allèrent explorer ces régions lointaines, et, sous la conduite d'un marin célèbre de Dieppe, François Ribaut, eurent le bonheur d'arborer le drapeau blanc sur les côtes de la Floride, et firent construire une petite citadelle à l'embouchure de la rivière de Santa-Cruz, qu'ils appelèrent *Charles-Fort*. La guerre civile, la misère et les autres malheurs qui en composent le cortége, forcèrent bientôt après le généreux Ribaut de rentrer en France. Coligny chargea le capitaine Laudonnière d'y aller rétablir l'autorité de la France. Ce marin partit du Havre en avril 1564, et alla bâtir la for-

teresse la *Caroline,* à l'embouchure de la rivière de Mai; mais ces parages furent bientôt après abandonnés, et l'indiscipline des marins français attira sur eux la haine et la vengeance des Espagnols des Antilles, qui s'emparèrent du fort Caroline, et, par les ordres de leur chef, Melendez de Avila, firent pendre presque tous les Français.

Ribaut y arriva quelques jours après, avec trois cents colons, nantis de leurs instruments de labourage, et lui et les siens éprouvèrent le même sort.

Cette déplorable affaire produisit, en France, les plus douloureuses impressions : l'indignation était générale, la vengeance dans toutes les pensées. Un Bordelais se chargea de satisfaire le vœu de la nation.

Dominique de Gourgues, né à Bordeaux, d'une famille illustre, originaire de Mont-de-Marsan, fait équiper deux *ramberges* (bâtiments allongés) et une *patache,* ou brick de guerre; ayant fait porter à bord des subsistances, des piques, des armes de toute sorte et des engins pour les besoins de la guerre, il met sa flotte aux ordres du capitaine Lague, enfant de la Guienne, et part pour sa lointaine expédition des Florides, avec cent arquebusiers et quatre-vingts matelots; ses projets et ses intentions n'étaient connus d'homme qui vive, excepté son lieutenant Cazenove, du pays bordelais.

Le 2 août 1567, il quitta le port de Bordeaux; et après quelques jours passés à Royan, il cingla vers les côtes de l'Afrique, puis vers les Indes, et, enfin, à l'île de Cuba, où il déclara tout haut, devant l'équipage assemblé, qu'il voulait venger ses compatriotes massacrés par les Espagnols; et après avoir, par une chaleureuse allocution, électrisé ses braves Gascons, il fit voile pour la Floride.

Les Espagnols étaient depuis longtemps les maîtres du pays, leurs positions étaient bonnes et défendues par leur artillerie et huit cents hommes. De Gourgues avait à bord un marin qui avait été de l'expédition de Ribaut; il connaissait le pays

et se faisait facilement comprendre des indigènes. Sous sa direction, la flottille bordelaise alla jeter l'ancre dans une baie éloignée des ports espagnols. Les habitants se préparèrent à une vigoureuse résistance, se croyant attaqués par des Espagnols; mais Dominique de Gourgues se fit connaître comme Français, et fut accueilli comme un libérateur et traité avec bonté. Le chef des Indiens vint parler à Gourgues, lui raconta toutes les infâmies dont lui et les siens avaient été abreuvés par les Espagnols. Le généreux Gascon sympathisa avec lui et lui offrit son concours pour tirer vengeance de ces oppresseurs de son pays, qui avaient massacré les Français inoffensifs. Des présents furent échangés, et l'attaque fut résolue pour le troisième jour après.

Livre VII. Chap 10.

—

1569.

Aux lieu et jour convenus, les Français et les Indiens marchent vers les forts; l'attaque fut vigoureuse; la résistance ne le fut pas moins; mais les forts tombèrent enfin au pouvoir les marins bordelais, et des quatre-vingts hommes de la garnison, il n'en resta que trente, que le valeureux de Gourgues it attacher aux branches des mêmes arbres auxquels les Espagnols avaient, quelques années auparavant, pendu les Français, et sur lesquels le commandant des forts, Pedro Melenez de Avila, fit mettre un écriteau avec cette inscription, n Castillan :

Archives curieuses, tome 6.

—

De Thou, liv. 44.

Je ne fais ceci comme à Français,
Mais comme à Luthériens.

De Gourgues fit enlever cet écriteau, et mit à sa place un oteau, sur lequel il fit graver, avec un fer rouge, cette inription :

Je ne fais ceci comme à Espagnols,
Ni comme à mariniers,
Mais comme à traîtres, voleurs et meurtriers.

Grâce à nos intrépides Bordelais, la Floride devint franise; le nom de la France, nos souvenirs, nos succès, y sont core en bénédiction; mais malheureusement de Gourgues,

n'ayant que peu de monde, ne pouvait pas songer à s'établir définitivement dans ce pays; il quitta ces parages lointains le 3 mai 1568, et arriva à La Rochelle, après une périlleuse traversée, le 6 juin, n'ayant eu pendant quinze jours qu'un quart de biscuit pour chaque homme de son équipage, mais emportant dans sa patrie l'artillerie des forts espagnols. Il eut le malheur de perdre sa *patache* avec huit marins; le capitaine Deux, qui commandait la seconde *ramberge*, fit fausse route, et n'arriva en France qu'un mois plus tard. En sortant du port de La Rochelle pour se rendre à Bordeaux, l'intrépide de Gourgues fut poursuivi, jusque même dans la Gironde, par une escadre espagnole; il arriva sain et sauf à Bordeaux, où ses nombreux amis, c'est-à-dire tout Bordeaux, lui firent l'accueil le plus empressé.

L'Espagne était alors trop formidable pour ne pas demander la punition du Bordelais, qu'elle qualifiait de hardi aventurier; la cour de France était fière de la conduite de Gourgues; mais elle désapprouva par politique sa brillante conduite, et lui fit défense de paraître à la cour.

Cette hasardeuse expédition eut beaucoup de retentissement en Europe; la reine d'Angleterre et le roi, prétendant du Portugal, firent à M. de Gourgues les offres les plus séduisantes pour l'attirer dans leurs États; on le nomma amiral de la flotte qu'on armait contre l'Espagne; notre illustre compatriote quitta Paris pour aller occuper l'honorable poste qu'on lui offrit; mais arrivé à Tours, il y mourut, en 1582, ou, selon Feller, en 1593.

LIVRE VIII.

CHAPITRE PREMIER.

Montluc s'oppose au passage de Montgommery. — Les députés du Parlement prisonniers à Blaye. — Désordres à Bordeaux. — Mesures de sûreté ordonnées par le Parlement. — Langon pris par les Calvinistes. — Montferrand fait démolir le pont du Ciron. — La Godine, fougeux prédicateur catholique, à Bordeaux. — Courses des Calvinistes. — Montluc les poursuit. — Son discours au Parlement. — Montferrand charge l'archevêque du gouvernemeut de la ville. — Montluc blessé à la figure au siége de Rabastens. — La paix signée. — Les conditions de la paix. — Le commandant de Blaye refuse de faire publier l'édit de pacification. — De Largebaston, premier-président, destitué. — Il est rétabli quelques jours après, etc., etc.

Malgré toutes les sages précautions de Montluc, la Guienne Livre VIII. — 1569.
'tait sérieusement menacée : Montgommery refoulait le capiaine Terride dans le Béarn et se dirigeait sur Agen; Montluc accourt pour s'opposer à sa marche. Dans ces conjonctures, › Parlement députe au roi le président La Chassaigne, les ›nseillers Poynet, Gentils et La Roche; ils descendent la ironde jusqu'à Mortagne; mais le pays était au pouvoir des ısurgés; il sont faits prisonniers et conduits à Blaye. Le Parment, par représailles, ordonne qu'on mette en prison tous s religionnaires de la ville et du ressort, même ceux qui 'aient été ci-devant conseillers; qu'on vende à l'encan leurs fets. Lansac, maire de Bordeaux, fut chargé de l'exécution : cet impolitique arrêt. Non content de ces mesures, et pour évenir les trahisons et l'espionage, il fit expulser de la ville us les gens sans aveu, et poussa la sévérité de son zèle jus'à excès. Les catholiques se croyaient tout permis; les mastrats s'opposaient aux désordres avec tant de fermeté, qu'un ır l'un des soldats de Montferrand, se fiant au crédit de son ɔitaine, donna un soufflet à un jurat; il fut condamné par

Livre VIII. Chap. 1. — 1569. le Parlement, le 13 mai, à être traîné sur la claie dans tous les carrefours de la ville, et à faire, devant l'Hôtel-de-Ville, amende honorable, nu-pieds et en chemise, tenant une torche ardente à la main; et après avoir demandé pardon à Dieu, au roi et à la justice, au maire et aux jurats, à avoir le poing coupé devant la maison du jurat offensé, et à être ensuite pendu et étranglé par le bourreau, devant l'Hôtel-de-Ville.

Le Parlement ne se donna pas de repos; le danger lui paraissait imminent; il ordonna que des sentinelles seraient mises aux postes à six heures du soir; que les jurats feraient faire le recensement des citoyens et s'assureraient de leurs croyances et de leurs armes; que le baron de La Garde, qui commandait les navires en rade, défendrait la ville depuis la Porte-Sainte-Croix jusqu'au portail de Saint-Julien; que les habitants feraient la garde partout ailleurs; qu'on ferait des ponts-levis aux portes qui ne se fermaient pas; qu'on nettoyerait les fossés; qu'on visiterait les bateaux qui montaient et descendaient; qu'on examinerait tous ceux qui entreraient en ville ou qui en sortiraient; qu'on ferait faire du biscuit pour l'approvisionnement des galères; que tous les étrangers venus dans les navires du commerce iraient toutes les nuits coucher à leurs bords et ne pourraient rentrer sans congé que deux de chaque navire; que les visiteurs de la rivière feraient tous les jours leur rapport au maire; que la garde se ferait par tout le monde indistinctement, les présidents, conseillers et officiers de la Compagnie, par les gens d'église, les secrétaires du roi, les officiers de la sénéchaussée, etc., etc.; que toutes les nuits chaque jurat serait accompagné d'un membre du Parlement quand il ferait sa ronde dans sa jurade. En un mot, la ville prit une physionomie toute militaire, et n'avait jamais vu des préparatifs si forts, si nombreux et si bien dirigés pour une résistance opiniâtre.

6 Décembre 1569. Registre du Parlement.

Sur ces entrefaites, Montferrand partit pour La Réole, afin de s'entendre avec Montluc sur ce qu'il convenait de faire

pour s'opposer à la marche triomphante de Montgommery et des huguenots du Béarn. Ayant appris en route que La Noue, à la tête de deux ou trois cents chevaux, s'était emparé de Langon, et, qu'après y avoir massacré un Carme et plusieurs prêtres, il ravageait les environs de Barsac et avait incendié l'église de Preignac, il fit détruire le pont du Ciron pour les empêcher de s'approcher de Bordeaux, et rentra en ville pour en donner connaissance le même jour (14 décembre) au Parlement. Ayant demandé des renseignements sur le service de la garde, il se plaignit de la négligence des jurats sur ce point, et ajouta que, voyant la ville si mal gardée, il ne put s'empêcher de s'écrier avec le roi prophète : *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.* Le Parlement rendit un arrêt qui enjoignit sévèrement aux jurats de mieux faire leur devoir.

Livre VI Chap. 1. — 1570.

Pendant tout ce temps, les calvinistes parcouraient les environs de Casteljaloux et de Bazas; leurs courses à travers les campagnes paralysaient l'agriculture et l'industrie, et arrêtaient le paiement des impôts. Au moyen de bateaux, retenus sur la Garonne par de gros pieux ferrés enfoncés dans la rivière, ils passaient d'une rive à l'autre et ravageaient tout le pays. Montluc s'avisa de détacher quelques moulins flottants, auxquels il adjoignit des bateaux chargés de pierres. Toute cette lourde masse, emportée par le courant, alla heurter contre le pont et en entraîna les débris jusqu'à Saint-Macaire, et même à Bordeaux. Montluc fit partir à la hâte des marins pour porter cette heureuse nouvelle à M. de Lansac et à M. de la Garde, amiral. Bordeaux se livra pendant quelques jours à la joie la plus vive; Montluc devint l'idole des catholiques; on le considérait comme l'ange gardien de la Guienne : son caractère rude, inflexible, imposait le respect à tout le monde; sa haine contre les novateurs était extrême; mais sa cruauté contre les huguenots a imprimé à sa mémoire une tâche ineffaçable. Au mois de juillet 1570, il écrivit à l'un de ses amis

Montluc, *Suprà.* — Scip. Dupleix, *ut suprà.*

Vraie histoire des Troubles, etc. — Collection de Petitot, page 415.

Livre VIII. Chap. 1. — 1570.

ces lignes, qui révèlent la tournure originale de son esprit et son caractère impitoyable : « Vous avez perdu un frère, et » mon fils, Fabien, capitaine, a perdu son premier lieutenant, » qui joignait à sa noble source un courage de César, qui » remplissait son ventre. Vous ne lui cédez pas; car Barate, » mon maître d'hôtel, qui vient d'Estillac, m'a porté un billet » de votre part, où vous m'apprenez qu'avec les cent hommes » de votre compagnie, vous avez mis en déroute quatre cents » Huguenots; il fallait, morbleu! en remplir mes deux puits » d'Estillac. »

Registres du Parlement.

Montluc était venu à Bordeaux au commencement de l'année; et après avoir offert ses services au Parlement et s'être informé de l'état des esprits et des choses, s'exprima ainsi : « Je n'entends pas qu'il y ait des discussions, et s'il y en avait, » il vous plaira de me le dire, afin d'y mettre ordre.... Vous » avez eu Montferrand auquel le roi se fie; vous avez eu aussi » les seigneurs de Lansac et l'évêque de Valence (frère de » Montluc), lesquels sont si bons serviteurs du roi, que, eux » et vous étant ici, ma présence n'y était nécessaire.... Nous » avions assoupi cette religion nouvelle en Guienne; on aurait » dû suivre en France ce que nous avions commencé ici; mais » le roi était jeune et la reine ne pouvait pas faire ce qu'elle » voulait. Il y a eu un édit de paix, par lequel d'un huguenot » il s'en est fait dix. La paix a duré cinq à six mois. Vous » avez vu la peine que j'ai eue de maintenir un chacun en sa » religion; au bout de six mois, la guerre a recommencé. J'ai » envoyé au roi trente-deux enseignes de gens de pied et » quatorze cents gentilshommes; il n'est demeuré avec moi » que quelques casaniers. Toutefois, cette ville n'est demeu- » rée dégarnie; je m'approchais toujours près des ennemis. » Voilà une autre paix. Je fus malade. Je m'en allai au de- » vant des Provençaux. Le seigneur de Joyeuse et plusieurs » autres m'avertissaient toujours qu'ils n'étaient que quatre à » cinq mille pendards et canailles; nous les eussions combat-

» tus; mais, enfin, il s'est trouvé dix-huit à vingt mille hom- Livre VIII. Chap. 1.
» mes; tout cela est mort depuis. »

1570.

Après un compte-rendu de ses faits d'armes, il se mit aux ordres de la Compagnie. Le président de Roffignac le remercia de ses offres, et le pria de continuer ses bons services et de purger le pays de tous les mauvais sujets qui l'infectaient.

Le langage et les exploits militaires de Montluc et de ses capitaines rassurèrent les esprits à Bordeaux; on commença enfin à respirer; mais ce n'était qu'un calme momentané. Le danger extérieur semblait disparaître, un autre venait compliquer les embarras intérieurs; on dirait qu'il n'y avait pas de paix possible pour la Guienne. Avant de partir pour Libourne, où l'avait mandé le lieutenant du roi, Montferrand alla prendre congé du Parlement et recevoir ses avis. Il fit observer que la ville étant paisible, il n'y laissait que peu de troupes, et qu'il avait chargé l'archevêque, pendant son absence, de veiller à la garde de la ville. Le Parlement s'étonna de ce discours, et lui fit l'observation que, n'étant que délégué lui-même, il n'avait pas le droit de subdéléguer, et que, pendant son absence, le Parlement commandait de droit. Montferrand supplia la Compagnie de ne pas mettre en question l'étendue de son pouvoir, et se retira. Le procureur général exprima son étonnement, et dit qu'il ne croyait pas que l'archevêque accepterait des fonctions si peu en harmonie avec son ministère. On interrogea à ce sujet les jurats; ils répondirent que le gouverneur leur avait dit le matin, à l'Hôtel-de-Ville, qu'il allait s'absenter pendant deux jours, et que l'archevêque le remplacerait au besoin tant qu'il serait en campagne. Les jurats lui firent comprendre que, d'après les statuts, la garde des clés de la ville leur appartenait pendant son absence; mais le gouverneur leur assura qu'il n'entendait nullement toucher à leurs priviléges, et qu'en partant, il remettait les clés au plus ancien jurat. Il paraît que cette affaire n'eut pas de suites sérieuses; on avait besoin d'un homme de

Registres du Parlement,

Livre VIII. Chap. 1. — 1570.

caractère comme Montferrand; les circonstances étaient trop critiques et son absence trop courte pour réveiller à un degré fâcheux la susceptibilité des corps constitués de la ville; on ne pouvait pas regarder la conduite de Montferrand comme un précédent dont on abuserait dans la suite. Dans un moment plus calme, cette violation des droits du Parlement aurait fait naître des réclamations plus sérieuses.

Am. Thierry, *Résumé de l'histoire de Guienne.*

Pendant tout ce temps, Montgommery dévastait l'Agenais et s'était avancé jusqu'à Condom; ses coreligionnaires de Blaye semblaient vouloir effectuer leur réunion avec lui; ils étaient maîtres de la Gironde; ils interceptaient les transports, capturaient les bâtiments de commerce et montaient jusque dans la rade de Bordeaux, où ils insultaient le pavillon royal. Montluc accourut au secours de la place, et s'offrit à emporter Blaye de force, moyennant 30,000 liv., frais de l'expédition. Le Parlement les refusa; il proposa d'en avancer une partie sur ses biens; on répondit à cette généreuse offre par un second refus. Alors, indigné de l'égoïsme de ces hommes de robe, qui possédaient à eux seuls, dit-il, plus de revenus que la moitié de la bourgeoisie, il alla guerroyer dans le Haut-Pays. Au siége de Rabastens, il reçut un coup d'arquebuse, qui lui perça les deux joues et lui emporta le nez; il en resta tellement défiguré, qu'il fut obligé de porter une espèce de masque le reste de sa vie. La cour donna sa lieutenance au marquis de Villars. Indigné de se voir privé de la récompense due à ses services pendant cinquante-six campagnes, Montluc écrivit au roi, le 25 novembre 1570, pour se plaindre, qu'en lui ôtant le gouvernement de la Guienne d'une manière si peu honorable pour lui, on donnait à comprendre au monde qu'il avait fait des fautes dans l'emploi des ressources financières mises à sa disposition, ou dans les mesures stratégiques qu'il avait cru devoir employer. Il se justifia sur ces deux points par de grands détails, et termina en disant : « Puisque ainsi vous » plaist, je me retire, n'ayant d'autre marque de mes peines

Archives curieuses, par Cimber et Danjou, 1re série, t. 4.

» et services depuis cinquante-un ans que six harquebousa-
» des, qui serviront à me ramentevoir tous les jours l'humble
» et affectionnée dévotion que j'ay eue à faire très-humble 1570.
» service à vos prédécesseurs. »

Le roi répondit, le 15 décembre suivant, par une lettre flatteuse, où il lui dit que, s'il avait nommé le marquis de Villars à sa place, c'était en raison de sa demande antérieurement faite, d'être déchargé de son gouvernement, à cause de ses fatigues et ses infirmités, et lui assura qu'il ne perdrait jamais le souvenir de ses services. « J'auray à jamais toute
» souvenance de vos longs et grands services, desquels, si
» vous ne pouvez recevoir la récompense condigne, vos en-
» fants acheveront d'en cueillir le fruict, etc. »

Rien ne paraissait stable; tout semblait flotter au hasard, et la guerre civile, qu'on éteignait avec peine sur un point, semblait se ranimer de suite sur un autre. Bourg fut repris par les troupes royales, et cette circonstance rendit la paix moins précaire et releva le courage abattu des Bordelais. Une nouvelle ère s'annonçait avec de nouvelles espérances; cependant, les princes ne cessèrent pas d'être formidables; leur opiniâtreté était interprétée comme un signe de puissance; leur hardiesse en imposait tellement à la Cour, qu'on crut devoir entrer en pourparler avec les chefs. Espérait-on tranquilliser les esprits par de sages concessions, ou était-ce pour mieux se préparer à un coup-d'État pour en finir avec les anarchistes? Il est difficile de le dire; mais nous croyons que le déplorable massacre du chef des protestants, auquel la religion a été étrangère, fut l'inspiration subite d'une politique heureuse qui prévoyait de plus grands maux.

Quel que fût le motif de cette transaction, elle eut lieu; la 1570.
paix fut signée à Saint-Germain-en-Laye, le 11 août 1570. On accorda aux calvinistes une amnistie pour le passé, la liberté de conscience, l'admissibilité aux charges publiques; l'abolition des procédures criminelles, avec le droit de récu-

Livre VIII. Chap. 1. — 1570.

ser, sans en alléguer le motif, trois juges dans chaque chambre des Parlements de Rouen, de Dijon, d'Aix, de Bretagne, de Grenoble, et même quatre dans celui de Bordeaux, comme s'étant toujours montré hostile aux novateurs en religion, parce qu'ils étaient en même temps les perturbateurs de la paix publique; traité honteux, qui abaissait la royauté au niveau des factions, consacrait l'existence de la nouvelle secte, et justifiait ses exigences! Ce n'est pas tout; ce trop complaisant souverain, qui trempa plus tard ses mains cruelles dans le sang de ces factieux, alla jusqu'à leur donner quatre places de sûreté, La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Ils y mirent des garnisons protestantes, ou commandées par des protestants, payées par le roi, contre la religion et la royauté! C'était s'abaisser, s'avilir et abdiquer; c'était reconnaître un gouvernement à côté de son gouvernement, deux drapeaux rivaux, deux puissances qui se surveillaient, deux religions qui s'anathématisaient! C'était faute sur faute. Un grand travail social s'effectuait; le roi devançait par faiblesse son siècle, comme il l'outrepassa plus tard en cruauté : la charité chrétienne n'avait pas encore produit la tolérance religieuse, et le principe révolutionnaire, qui, depuis lors, ne cesse de ravager la France, ne faisait que naître du contact impur du protestantisme et de la haine de la monarchie. Le roi, sans s'en douter, berça dans ses bras le monstre naissant qui devait plus tard étouffer la royauté! On aurait pu entrevoir, ou, au moins, deviner 1793!

Quelques jours plus tard (23 août), un valet de chambre du roi vint présenter au Parlement un édit de pacification, avec ordre de l'enregistrer. La Compagnie le fit, et ordonna qu'il serait publié, comme de coutume, dans la cité et dans les principales villes du ressort. Raoul, juge de l'Université, fut envoyé à Blaye; mais Pardailhan, qui y commandait, refusa d'en autoriser la publication et même de recevoir le commissaire en ville. Le Parlement le décréta de prise de corps.

1370.

Mais comment faire exécuter cet arrêt contre le commandant du fort de Blaye? On en prévint le roi, déjà indisposé contre lui parce qu'il refusait toujours de rendre à la liberté les quatre membres du Parlement qu'il retenait prisonniers. Lansac, maire de Bordeaux, fut alors nommé commandant de Blaye, et intima à Pardailhan l'ordre de quitter la place; mais cet obstiné officier allégua, en excuse de son refus, que puisqu'on n'exécutait pas avec ponctualité l'édit de pacification, les princes lui avaient ordonné, en termes précis et formels, de ne pas la remettre. Cette nouvelle circonstance fit renaître les anciennes sollicitudes : on comprit bien qu'on n'était pas encore arrivé à la fin de tous les maux de la guerre civile.

Le premier-président, de Lagebaston, dont la position à Bordeaux, par suite de ses opinions équivoques en matière de religion, était devenue très-pénible, s'était absenté, avec un congé, depuis le mois de septembre de l'année précédente. Ses relations avec le seigneur de Larochefoucauld accréditaient tellement les soupçons qu'on avait formés sur son compte, que Montluc défendit au gouverneur de Bordeaux de le recevoir à son retour, qui devait avoir lieu à la Saint-Martin, à la rentrée du Parlement. Ne pouvant rien contre l'influence de Montluc, et sous le poids des antipathies des Bordelais, il resta à Angoulême, son pays natal, où les calvinistes pénétrèrent bientôt après, et le mirent dans l'impossibilité de venir reprendre son siége. Il s'excusa auprès du Parlement; mais, soit défiance, et précautions politiques, soit comme épreuve de sa bonne foi, la Compagnie lui manda de venir reprendre ses fonctions. L'archevêque, qui craignait son influence pour la défense de la cause des hérétiques, présenta une requête contre son retour. La Compagnie n'y fit pas droit; mais, tout en écartant les obstacles qu'on suscita à sa rentrée, elle n'arrêta pas le cours des accusations qu'on dirigeait contre la foi du premier-président et sa connivence avec les sectaires. Lagebaston demanda qu'on soumît sa cause au roi, ou qu'au moins on attendît son retour pour

Livre VIII. Chap. 1. — 1570.

qu'il pût défendre sa propre cause et récuser les juges qu'il savait indisposés contre lui. On ne tint pas compte de sa légitime réclamation, et le président La Ferrière obtint, du conseil privé du roi, un arrêt qui déclara Lagebaston déchu de sa présidence et en investit La Ferrière. Cet édit fut enregistré par le Parlement, et le rival de Lagebaston installé à sa place.

L'ambition de La Ferrière était satisfaite, mais son triomphe ne fut qu'éphémère. Lagebaston obtint, après de pénibles démarches (17 mars 1571), que sa cause fût revisée et jugée par le Parlement de Paris, se déclarant prêt à faire sa profession de foi catholique, que ses ennemis avaient calomniée. Il la fit, en effet, entre les mains de M. de Thou, premier-président du Parlement de Paris, et ami caché des huguenots. Un arrêt du 22 août le réintégra dans sa charge et annula les provisions faites en faveur de La Ferrière. Lagebaston revint à Bordeaux, et alla, le 12 novembre, occuper son ancien siége du Parlement, et pria la Cour de prendre connaissance d'un arrêt du Parlement de Paris et des lettres du roi, qui le rétablissaient en sa charge, comme catholique. Il sortit alors, et laissa toute liberté à la Cour de délibérer. Après avoir pris connaissance de ces documents, la Cour décida que messire Benoît de Lagebaston continuerait d'exercer sa charge.

Le lendemain, 13 novembre, La Ferrière, qui exerçait la charge de premier-président depuis la suspension de Lagebaston, fit observer au Parlement que les lettres-patentes du roi révoquaient, en quelque sorte, l'arrêt du Parlement de Paris, et requit la vérification de ces lettres. Lagebaston, qui était à l'autre bout du bureau, répondit que le roi avait voulu que messire La Ferrière restât premier-président avec lui, et le remplaçât au besoin; mais cela portait préjudice au second président, Martin de Roffignac, à qui il appartenait de remplacer le premier : il s'écria, de sa place, qu'il s'opposait à cette prétention, par la raison que les lettres-patentes paraissaient obreptices et subreptices, puisque ni lui ni d'autres,

également intéressés dans cette affaire, n'avaient été consultés dans une circonstance où leurs droits étaient mis en question.

La discussion fut vive, mais le Parlement prit le parti de renvoyer l'affaire au roi, le 23 novembre. A leur rentrée, Lagebaston alla s'asseoir au bout du bureau et La Ferrière à l'autre bout, et de Roffignac alla se placer au rang des conseillers, près du bureau du greffier.

Le 30 janvier suivant, on lut en Cour l'arrêt du conseil privé du roi, les Chambres assemblées. Le roi ordonna que M. de Roffignac restât second président; et attendu que messire La Ferrière avait été reçu premier-président avant les autres présidents de la Compagnie, il serait regardé comme tiers président et présiderait après le premier-président Lagebaston. Il y eut quelque opposition, quelques débats sans importance; l'arrêt fut exécuté, et La Ferrière jouit tranquillement de ses effets.

De Roffignac mourut quelques jours après, regretté des catholiques et des amis de l'ordre. C'était un magistrat très-éclairé et très-zélé contre les ennemis de l'Église, qui étaient en même temps les perturbateurs de la paix de l'État. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer les diatribes de Bèze contre les mœurs.

Note. — En 1571, Charles IX établit une commission composée de deux présidents et de sept conseillers au Parlement de Bordeaux pour juger les affaires des francs-fiefs. ... fut déclaré, sur le vu et après un consciencieux examen des pièces, que les maires, jurats et bourgeois de Bordeaux ne devaient aucune finance au roi pour les terres, rentes et possessions par eux tenues noblement, et autres biens à eux appartenants sujets aux droits et devoirs de francs-fiefs et nouveaux acquêts.

CHAPITRE II.

Le roi invite les chefs protestants à la cour. — Les catholiques mécontents. — Mariage de Henry de Navarre avec Marguerite de France. — Coligny blessé. — Les protestants irrités. — La Saint-Barthélemy. — Les Jésuites. — Conduite de Montferrand. — Massacre à Bordeaux. — Sa cause et son but. — Le Parlement prend des précautions contre les protestants. — Blanquefort pris par les Protestants. — Querelle de Montferrand et du premier-président. — Conduite de Montferrand. — Langoiran. — Lettres de noblesse accordées aux jurats. — Éloge du Parlement de Bordeaux.

Livre VIII. — 1570.

Le désordre était partout, non seulement dans les esprits, mais dans les choses, dans le Parlement et dans la famille; les circonstances semblaient concourir à l'accroître et à l'étendre, et la faiblesse de la cour n'était pas le moindre des éléments de dissolution qui tourmentaient l'état social. Malgré toutes les concessions du roi, les huguenots ne se fiaient pas à sa parole, ni ne comptaient sur la paix; ils gardaient leurs armes et se tenaient sur le *qui vive*. Le roi se plaignit de cette attitude hostile en présence de ses bienfaits; dans l'espoir d'effacer jusqu'à la moindre trace des dissensions civiles, il invita à la cour les coryphées du parti protestant, et on traita même sous ses yeux du mariage du prince de Navarre avec Marguerite de France. Jeanne d'Albret fut enchantée de cette circonstance; l'avenir lui semblait s'ouvrir avec de plus brillantes perspectives. Elle accueillit avec bonté Armand de Gontaut-Biron, que le roi députa auprès d'elle à La Rochelle. Elle alla à Blois avec cinq cents gentilshommes protestants, et rencontra partout des visages amis et les démonstrations les plus affectueuses. Les protestants étaient contents; leur cause triomphait. Mais les catholiques, indignés, criaient contre les lâches concessions faites aux rebelles, contre l'impunité de leurs cri-

mes et leur audace toujours croissante. Les chaires retentissaient de cris contre l'hérésie; les Jésuites, toujours à l'avant-garde de la société catholique, s'entendaient, disaient les sectaires, avec le Pape, qui refusait les dispenses du mariage. Les futurs époux, d'ailleurs, ne s'aimaient pas: Henry aimait d'autres femmes, et n'eut jamais le cœur de celle qu'il allait épouser; les mœurs de tous les deux étaient également corrompues, et tout présageait une union malheureuse. Cependant, l'imprudent Charles IX persistait dans son projet, et disait, dans son langage grossier : « Si le Pape fait la bête, je prendrai Marget par la main, et je la marierai en plein prêche. » Ce propos, et d'autres semblables, irritèrent les catholiques contre le prince, et lui aliénèrent leur affection. La reine Catherine voyait avec peine le penchant de son fils pour les huguenots, ses implacables ennemis. La sombre défiance que la cour manifestait contre ces éternels fauteurs de divisions dans l'Église et dans l'État finit par rallumer les haines assoupies, au point que l'austère et rigide Jeanne d'Albret crut devoir se méfier à son tour de la cour perfide, corrompue et intrigante de Paris. Enfin, après dix-huit mois de pourparlers, le mariage fut conclu le 18 août 1572; mais Jeanne mourut le 9 juin : sa mort jeta un voile de deuil sur la fête nuptiale, et donna lieu à bien des conjectures; les calvinistes la disaient empoisonnée, mais sans preuves.

1570.

1572.

Les noces célébrées, on se livra aux rêves les plus doux; mais la haine des partis ne s'endort pas. L'amiral de Coligny, en sortant du Louvre, eut le bras fracassé par un coup d'arquebuse, que lui tira un fanatique nommé Maurevel. C'était le signal de la guerre. Les protestants se soulèvent et reprennent les armes. Le roi ordonne de rechercher l'auteur du crime et ses complices; mais, aux yeux des calvinistes, on ne les poursuit pas avec assez d'ardeur; ils crient à la trahison et protestent que, s'ils n'obtiennent justice, ils se vengeront eux-mêmes.

Livre VIII. Chap. 2.

—

1572.

Tout était en mouvement, tous les esprits à la guerre et à la vengeance; le désordre était à son comble. Le seigneur de Piles, suivi de huit cents gentilshommes, se présenta à Sa Majesté, et lui dit audacieusement que si on ne leur faisait pas rendre justice, ils se la feraient eux-mêmes, et si bien, que les catholiques n'auraient plus envie de recommencer. Charles, naturellement fier et impérieux, en fut irrité; le ton insolent du sujet, son air menaçant et décidé, les désordres passés et ceux qu'il prévoyait dans un avenir peu éloigné, lui inspirèrent une pensée de vengeance. Le bruit circulait au dehors que les calvinistes conspiraient pour se soustraire à l'autorité du roi, et pour favoriser les vues ambitieuses des princes et de Coligny. Charles, jeune et irréfléchi, voyant que les religionnaires ne fléchissaient pas le genou devant lui, prend la résolution de les faire massacrer tous! Résolution déplorable, qui fit répandre à flots le sang français! Il se rappelait que, dans le synode de Saintes (1562), on avait décidé que la prise d'armes était *juste, légitime et même necessaire.* Il se souvenait encore que, dans la même année (1562, mois d'avril), ils avaient juré et promis obéissance au prince de Condé, *légitime protecteur et défenseur du royaume de France,* et qu'ils s'étaient imposé d'autres charges et obligations préjudiciables à ses droits royaux et contraires à leurs devoirs de sujets. Ce n'est pas tout encore : la reine d'Angleterre Élisabeth, qui avait fait passer des sommes immenses à Coligny, avait signé un traité, le 20 septembre de la même année, en vertu duquel elle prêta cent quarante mille écus d'or au prince de Condé, et lui envoya six mille Anglais en France pour garder le Havre, Rouen et Dieppe, sous la condition *que ce traité ne préjudicierait en rien aux droits de la reine d'Angleterre sur Calais.*

Scip. Dupleix, tome 3.

—

De Thou, t. 4, page 264.

Ibid., p. 184.

Delpit, *Collection des Documents*, page 283.

NOTE 13.

1572. La Garonne glaçait si fort devant Bordeaux, aux fêtes de Noël, qu'il était loisible, dit la Chronique, de naviguer et traverser la Garonne.

Ce traité, dit Hume, indigna la France entière, et inspira à un écrivain moderne cet aveu formel, si conforme à la vérité historique : « Les calvinistes sont le parti anti-national, » un parti de morcellement, un fédéralisme provincial; ils » font ravager la France par les reîtres et les lansquenets, » et il faudra bien dire, une fois pour toutes, que le parti » catholique et des ligueurs conservera seul la nationalité » française. » Tout ceci est vrai, non seulement pour le temps le Louis XIV, mais aussi pour celui de Charles IX et de Coigny. Le roi se crut obligé de prévenir de plus grands maux : a reine effrayée, le duc d'Anjou, les courtisans applaudirent cette pensée inhumaine; cette fausse et horrible politique révalut, enfin, dans le conseil. Aucun ecclésiastique ne prit art à cet acte barbare; la religion n'en n'était pas, n'en pouait pas être le prétexte. Le désir de sauver sa couronne, épargner à la France de plus grands malheurs et de conser-:r la paix, furent les seuls motifs de la funeste déterminaon du jeune roi. Les protestants mêmes le disent, et en parulier Cobbet.

Livre VIII. Chap. 2.

1572.
Hume, tome 4.

Capefigue, *La Réforme et la Ligue*, p. 474 de la 3e éd. in-18.

History of the protestant Reforme Letter X.

21 Août 1572.

Charles IX crut que sa cruelle ordonnance ne s'exécuterait 'à Paris; il se trompait ou voulait tromper. Les gouverneurs s provinces crurent être agréables au roi en suivant ses emples : l'esprit de vengeance se généralisa et se répandit -tout comme un feu électrique; chaque ville eut ses masres. Le 24 août, le roi écrivit à M. de Montpesat, qui comndait en Guienne en l'absence de son beau-père, le marquis Villars, maréchal de Savoie; et après avoir parlé de la rt de Coligny et de quelques autres chefs des huguenots, lara qu'il voulait que l'*édit de pacification fût entretenu ant que jamais*. Cette dépêche royale fut adressée par itpesat à Montferrand, gouverneur de la ville, qui se hâta a communiquer, le 29 août, au Parlement, et de lui dender des forces pour dominer l'effervescence causée par les iements de Paris. La Cour rendit un arrêt, en vertu duquel

trois cents hommes furent mis à sa disposition pour la garde de la ville jusqu'à ce que M. de Montpesat fût arrivé. Le lendemain, Montferrand déclara que cent cinquante hommes suffisaient pour maintenir dans le devoir toute la population.

Le 1er de septembre, la Cour régla tout ce qui concernait l'entretien et la subsistance de ces soldats, et autorisa Montferrand à les loger dans les maisons qu'il lui plairait de désigner. Le 4 septembre, Montferrand, alité, envoya à la Cour une lettre du roi, en date du 28 août, et par laquelle il déclara que la cause de la mort de l'amiral et de ses complices n'était pas la différence de religion, mais une nécessité politique; qu'il fallait ainsi prévenir une vaste conspiration contre le roi, la reine-mère, les princes et seigneurs de la cour. Montpesat fit publier cette lettre apologétique dans toute la province.

Pendant tout ce temps, des misérables, incités au désordre par l'amour du pillage, et emportés par un zèle exalté et condamnable, parcouraient la ville, s'excitant mutuellement à massacrer les Huguenots de Bordeaux comme on avait fait à Paris. Montferrand et Romain Mulet, procureur général, firent tout ce qu'ils pouvaient pour déjouer les mauvais desseins de ces catholiques égarés.

Le jour de Saint-Michel (29 septembre), le P. Augier, fougueux prédicateur de la ville, monta en chaire, et parla avec chaleur des Anges, missionnaires divins, dispensateurs des grâces de Dieu et exécuteurs de ses vengeances, messagers invisibles qui avaient présidé aux massacres de Paris, d'Orléans et de plusieurs autres villes de France. « Il faut, dit-il, » que l'Ange exterminateur exécute les hérétiques dans Bor» deaux, ou il exécutera Bordeaux. » — « L'épée du gouver» neur tient au fourreau », disait-il encore; et jouant sur le » nom du procureur général, Mulet, il ajouta : « Le mulet » est une bête bâtarde, qui n'avait point entrée dans l'arche, » non plus que le procureur-général dans l'église. » Ces pa-

aient imprudentes, nous en convenons bien; c'était r au respect que le prédicateur devait à son propre e et à la chaire chrétienne; c'était une blâmable té- ue celle qui le portait à condamner, dans le premier t, comme une tiède indifférence et une lâche apathie, était, en réalité, que prudence et modération.

faut se méfier de tout ce que disent d'Aubigné, Bèze, et autres, sur ces matières. On sait qu'ils imputent s les plus odieuses à Montpesat et à Montferrand, et ites surtout, qui, partout et toujours, ont l'heureux d'être le point de mire des ennemis de l'Église et de ous reproduisons quelquefois ces imputations; mais ation est dans l'exagération de leur récit. Nous re- ns, avec notre impartialité habituelle, que les catho- eu des torts; mais ces torts n'ont jamais été si grands otestants le prétendent. On sait que de Thou était le ennemi des Jésuites, l'ami, le panégyriste des s, le détracteur du Saint-Siége, et l'adversaire, holique, moitié protestant, de l'Église romaine. Il se méfier de lui, comme de Bèze, de Crespin et de ctaires qui ont écrit sur cette malheureuse époque. eu de cette effervescence générale, Montpesat arriva t ne témoigna qu'une froide et déplorable indiffé- le massacre des quelques protestants qui, dit-on, On prétendait qu'il l'avait ordonné, mais il n'en de preuve, et rien n'autorise cette assertion, que e fanatique de l'homme et ses faits subséquents; on pu désigner une seule victime à Blaye. Arrivé à il eut une conférence avec M. de Montferrand, et dans son cabinet, Guillaume Blanc, avocat distin- ur de Parlement. Il l'exhorta à se séparer des sec- revenir à la foi de ses pères; Blanc s'y refusa; moment, les séides de Montpesat le menacèrent ils allaient exécuter leur projet sans la défense de

Livre VIII. Chap. 2. — 1572. Page 799.

leur maître. Il manda ensuite auprès de lui le jurat Lestonnac, pour lui donner des ordres : il le trouva peu disposé à seconder ses criminels desseins; et Crespin même, dans son *Histoire des Martyrs*, avoue que Montferrand ne voulait pas trop se prêter à l'abominable projet de Montpesat; qu'il était indécis et honteux d'assister au lâche assassinat qu'on lui proposait.

Registres du Parlement.

Le 4 septembre 1572, fut lue en Cour une copie d'une lettre que le roi avait écrite, le 28 août précédent, à Montferrand, gouverneur de Bordeaux. Dans cette lettre, le roi déclare « que la cause de la mort de l'amiral et autres de ses » adhérents et complices, advenue en la ville de Paris, le » 24 août dernier, n'est pour aucune cause de religion, ains » (mais) pour obvier à l'exécution d'une malheureuse conspi- » ration faite par le dit amiral, chef et auteur d'icelle, et ses » dits adhérants et complices de la personne du dit seigneur » roi, etc., etc. »

Quand on eut appris à Bordeaux les tristes nouvelles des massacres à Paris, la ville était plongée dans une consternation profonde. Montferrand, qu'on représente mal à propos comme l'instigateur du massacre, prit, au contraire, toutes les précautions possibles pour le prévenir. Affligés et ne sachant que faire, les protestants se réunissent et se décident à aller entendre le prêche dans une prairie, à trois lieues de Bordeaux, entre la jalle et la Garonne : ce ne fut là qu'un prétexte; le but était tout politique. Témoin de l'effervescence populaire, et prévoyant les suites qu'elle pourrait avoir, Montferrand leur défendit de s'embarquer, et donna des ordres sévères pour qu'aucun protestant ne sortît de la ville sans passeport. Cette police protectrice et prévoyante mérite les louanges de la postérité, et Crespin, l'auteur du *Martyrologe protestant* lui-même, avoue, avec une louable franchise, que c'était une sage précaution, *pour éviter que le peuple ne leur courût sus*.

Histoire des Martyrs, page 800.

jours, dit Crespin, des forcenés exaltés allaient *ontferrand de mettre la main à l'œuvre;* il se sentit *t de perplexité*. On prétend, ce qui est faux, que Vesins et d'autres, arrivés de Paris, lui disaient it pas vrai, *que le roi trouvait étrange qu'il tar- it qu'il ne saurait faire une œuvre plus agréable à* ..... D'un autre côté, Strossi, qui cherchait à ré- chelle, lui défendait de se porter à de si horribles Montferrand ne savait que faire; il se borna à aix de la ville et la sûreté des personnes. Il tomba ut obligé de garder la chambre.

cence se propageait cependant, et les pillards t qu'un ordre pour se livrer à toute sorte d'excès. fanatique et lâche, se disposait à quitter la ville; pas assister aux horreurs qu'il prévoyait, et dont partie, la cause et l'instigateur; mais, avant de la trouver Montferrand, retenu au lit par une e, et lui fit promettre et jurer qu'il exécuterait le s huguenots, conformément aux ordres du roi, sait à tort le porteur.

edi, 3 octobre, Montferrand parut en public, et 'ats à se rendre auprès de lui à l'Hôtel-de-Ville, mmuniqua les ordres de Montpesat, qui comman- nne, à la place et au nom de son beau-père, le Villars. Pendant cet entretien, les pillards se réu- place publique : quelques coryphées harangué- lace, et lui apprirent le massacre de Paris et de tres villes du royaume, en termes qui n'étaient ition à en faire autant à Bordeaux.

e était facilement compris, et un moment après iits! Les ordres de Montpesat étaient formels; ait-on, les ordres du roi. Montferrand, ne pouvant ser, pas plus que les jurats, qui n'y consentaient ına ces misérables à leur féroce instinct, et laissa

Livre VIII. Chap. 2. — 1572. *Mémoires de l'Estat de France, etc.*, de Villeroi, tome II.

faire, au nom du roi, ce que le roi n'avait pas ordonné. Ces pillards, qui ne reculaient devant aucun crime, parcoururent la ville et excitèrent le peuple au carnage ; ils étaient coiffés de bonnets rouges et s'appelaient la *bande cardinale*. Jean de Guilloche, sieur de La Loubière, conseiller au Parlement, rencontra ces hordes sanguinaires : protestant exalté, homme de cœur, il se permit des observations sur des scènes si coupables; mais ces misérables, qui n'avaient d'autre guide que leurs passions, d'autres règles que leurs intérêts, lui tombèrent dessus, le tuèrent et coururent piller sa maison. Les écrivains protestants accusent Montferrand d'avoir ordonné ce meurtre : cette assertion nous paraît toute gratuite, nous n'en avons pas trouvé de preuves. Henri Martin avoue que Montferrand *avait longtemps hésité*, ce qui est vrai; mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'*il se mit à la tête des massacreurs et tua de sa propre main un conseiller au Parlement*. Il ne tua personne : il avait des griefs contre Lagebaston; mais celui-ci s'était sauvé au Fort du Hâ; Montferrand *hésita* longtemps et ne laissa faire cette populace furieuse, que parce qu'il lui fut impossible de la contenir. Crespin, lui-même, avoue que Montferrand se sentit dans un *état de perplexité* entre les ordres du roi, qu'il croyait positifs, les exigences du peuple, qui désirait répandre le sang, et les cris de sa propre conscience, qui lui défendait d'y consentir. Il crut devoir obéir à son roi; il eut le tort de laisser le peuple libre; mais, quoique nous condamnions son inaction, nous ne pouvons pas, dans l'absence de preuves, l'accuser d'avoir donné des ordres si cruels. Dans des circonstances si épouvantables, la populace n'attend pas d'*ordres;* elle n'en reçoit de personne, des hommes en place moins que de tout autre. Sa propre volonté est sa seule loi; l'autorité n'existe pas pour elle. Aussi, après avoir assassiné Guilloche, elle courut chercher d'autres victimes.

T. IX, p 339.

Guillaume de Sevin, conseiller au Parlement, s'était distingué par l'exaltation de ses idées de réforme : hautain

peu aimé et très-peu estimé, il devait partager n voisin, Guilloche. On courut chez lui; il se prénent, mais il tomba à l'instant même percé de de poignard! Son clerc, M. Simonet, accourut et ı pleurant son maître agonisant; on lui demanda ;estant, et, sur sa réponse affirmative, on le tua sur son malheureux patron. Les assassins se rendirent prison, où se trouvait un ministre protestant; on ehors, et on l'égorgea, sans pitié, à la porte du ıissier de la Cour, La Graulet, eut l'imprudence la colère du peuple, de condamner ces scènes ət de meurtre, et de manifester son attachement lles doctrines des prétendus réformateurs; il fut impitoyablement et sa maison livrée au pillage.

ıu de tous ces désordres, la populace se souvint it un prêtre, en ville, qui s'était fait diacre de la əcte; on courut chez lui, et la mort fut la punition ıdaleuse apostasie. M. Du Boucher, conseiller au , devait aussi être la victime de ces forcenés; sa t livrée au pillage et lui-même laissé pour mort porte.

ı triste effet de la colère d'une populace livrée à ses ırutaux et se portant à toutes sortes de désordres, l'autorité légitime et régulière pût s'interposer entctimes et les bourreaux. Dans ces circonstances, ans toutes les émeutes et insurrections, les haines gissaient autant et plus, peut-être, que des motifs ı; la religion servait de masque à des vengeances ıres, et c'est au nom de cette messagère céleste qu'on ıit alors des crimes dignes de l'enfer, comme on a fait en France et ailleurs des révolutions, pour livrer le l'anarchie ou l'enchaîner au char triomphal du des-, en invoquant la liberté!

blants, désespérés à juste titre, les malheureux sec-

taires erraient çà et là, ne sachant où se cacher. Repoussés par des amis, les uns allaient se réfugier chez des prêtres vénérables, en ville, où la charité leur offrait un asile et ne se permettait pas de s'enquérir de l'orthodoxie de leur symbole; c'étaient des hommes égarés et persécutés; c'était assez pour ces ministres de Dieu, pour qui tous les hommes sont des frères qui n'ont qu'un seul père dans les cieux. Les dames catholiques accueillirent aussi avec un empressement religieux les malheureux persécutés; la vieille foi abritait ainsi ses enfants infidèles, ces malheureux sectaires, qui, dupés par les coryphées, croyaient tout bonnement qu'on allait reconstruire la vieille Église de Jésus-Christ et réformer l'ouvrage de Dieu! Plusieurs calvinistes se réfugièrent au Château du Hâ; Lagebaston, premier-président, craignant les séides de Montferrand, qu'il regardait comme des ennemis, s'y fit conduire aussi. Guillaume Blanc essaya d'y aller, à la faveur des ténèbres; mais, arrêté en route, il promit quatre cents écus à celui qui l'avait reconnu, s'il voulait le conduire au Fort du Hâ. On le fit.

Dans ces effroyables conjonctures, des protestants allèrent se déclarer catholiques et affichèrent leur croyance, en portant une croix à leurs chapeaux ! Plusieurs essayèrent de sortir de la ville, travestis en marchands ou affublés d'emblêmes que leur timide hypocrisie empruntait au catholicisme; quelques-uns d'entre eux furent reconnus et ramenés en ville; c'était là le sort de M. Bernard La Burthe, avocat en la Cour du Parlement; il fut rançonné et sa maison pillée. Les boutiques des marchands calvinistes devinrent la proie de ces pillards : un certain Lalanne, marchand, promit deux cents écus à un soldat, pour qu'il ne le conduisît pas devant le gouverneur. Le soldat prit l'argent; mais, craignant le gouverneur, il lui livra le malheureux Lalanne, qui fut obligé de payer encore cinq cents écus à Montferrand. Les écrivains protestants assurent qu'après lui avoir extorqué cette somme, le

le fit mourir plus tard ; nous n'en avons pas trouvé Livre VIII. Chap. 2.

1572.

que le massacre fut continué pendant trois jours
t et tout le long de la Garonne ; d'Aubigné l'a dit
de serviles copistes l'ont répété ; c'est une erreur :
as que nous venons de nommer furent massacrés
i et le samedi ; et tout le long de la Garonne, et
s tout le diocèse, hors de Bordeaux, il n'y eut pas
otestant assassiné. Dans les deux nuits qui suivirent
re, un grand nombre de sectaires s'échappa de la
nfuit à la campagne : quelques-uns se réfugièrent,
us l'avons dit plus haut, chez des prêtres charita-
t les demeures leur servirent d'asiles. Crespin, lui-
ns son *Histoire des Martyrs*, l'avoue, et fait ainsi Page 800.
clergé bordelais, dont la calomnie n'a jamais pu
némoire. Le baron de Merville, sénéchal de Guienne,
x sectaires les portes du Château du Hâ, dont il était
neur. Des familles catholiques en accueillirent un
mbre avec une affectueuse sollicitude, et prouvèrent
aires qu'on peut aimer les hommes qui s'égarent,
ondamnant leurs erreurs.

ndredi et le samedi se passèrent dans une profonde
: d'un côté, on n'entendait que les vociférations de
rds ; de l'autre, les gémissements et les cris des fem-
les enfants : les uns cherchaient un père, les autres
, des parents, des amis, et comme ils ne paraissaient
limanche, 5 octobre, jour où enfin Montferrand crut
léfendre le pillage des maisons et les voies de fait
es individus, on les crut massacrés ou jetés à la Ga-
On signalait en public l'absence de plus de deux cent
nte individus, y compris les sept hommes dont l'histoire
le massacre et les noms ; c'est là-dessus que se fonde
r pour dire qu'il y eut deux cent soixante-quatre in-
s tués à Bordeaux, y compris quatorze ou quinze mas-

Livre VIII. Chap. 2. — 1572.

sacrés dans une cave! Mensonge officieux que D. Devienne a eu le grand tort de reproduire sans examen.

Nous reculons d'horreur en présence de ce gros chiffre de deux cent soixante-quatre victimes! Quoi! à Bordeaux on aurait massacré plus de huguenots que dans toute autre ville du Midi! C'est absurde. Les lundi, mardi et mercredi, les protestants n'osaient pas se montrer en public; les deux cent cinquante qui avaient disparu ne sortaient pas encore de leurs cachettes ou retraites hospitalières; on les comptait au nombre des victimes. C'est avec cette conviction que Montferrand parut le jeudi au Parlement; il avait été accusé par quelques misérables de n'avoir pas fait son devoir, comme n'ayant égorgé que dix ou douze individus. Voulant s'épargner la colère du prince et la vengeance de l'amiral de Villars, lieutenant du roi en Guienne, à qui on l'avait dépeint comme un lâche, Montferrand se fit le fanfaron du crime et déclara en plein Parlement, et le 9 octobre, que la charge alléguée contre lui était *chose du tout fausse, sauf correction de la Cour, attendu qu'il y en avait eu plus de deux cent cinquante occis,* et affirma qu'il *ferait voir le rôle à celui qui le désirerait,*
NOTE 14. *pour prouver qu'il avait été bien opéré en cette exécution.*

Montferrand était probablement bien convaincu de ce qu'il avançait; mais, en parlant de ses *bonnes opérations en cette exécution*, il flétrissait sa propre mémoire et soulevait d'indignation tous les cœurs honnêtes! Son mensonge officiel fut consigné dans les registres secrets du Parlement, le 9 octobre. La terreur qui régnait en ville, les exagérations de la renommée, le désir de faire valoir son zèle et de mériter l'approbation du prince, et d'imposer silence, en même temps, à ceux de ses ennemis qu'il voyait devant lui en la Cour, avaient inspiré et autorisé cette croyance mensongère, et n'avaient contribué que trop à l'accréditer dans le public; mais la raison plus éclairée des catholiques et des protestants est enfin parvenue à la réduire à ses justes proportions. Nous ne voulons pas ex-

sassins; la saine politique, comme la religion, les ne saurait atténuer, pallier et encore moins jus- lorable journée de la Saint-Barthélemy, pas plus mbrables crimes de 1793! C'est en parlant de ces e nous pouvons nous écrier avec Stace : « Que ce te s'efface de nos annales, et que la postérité ne uis possibles ses indicibles horreurs! Passons-les ce, et souffrons qu'une nuit obscure ensevelisse nèbres les nombreux crimes de notre nation (1). » quoi, par une imputation mensongère, accuser rbare les Bordelais, qui ne l'ont pas commis, et oujours distingués par leurs sentiments de tolé- umanité, et la douceur de leurs mœurs? Il y eut andu; mais, qu'on s'en souvienne, c'était, dit 'hierry, *à l'aide de plusieurs étrangers;* les véri- ais ont caché les proscrits; pas un seul n'a trempé is le sang de ses concitoyens. *Résumé de l'Histoire de Guienne*, page 222.

ons sur cet énorme chiffre de deux cent soixante- ies. Dans le *Martyrologe calviniste,* publié en s seulement après la Saint-Barthélemy, on ne pt victimes; nous en avons donné les noms : les iistes eux-mêmes le reconnaissent; ils devaient a vérité à cet égard, car ils étaient non seule- porains, mais même témoins oculaires de ces a quelque chose de plus fort encore : c'étaient *protestants eux-mêmes* qui furent chargés de les renseignements sur ces affligeants évé- le fournir au Martyrologe, non seulement le les noms des victimes. Les ministres firent les plus minutieuses. Dans leur compte-rendu, ils

Marchandon, *Réfutation de l'histoire de Bernadau.*

Cobbet, *Protest. Reformat.*, Let. X, n° 292.

cidat illa dies ævo, nec postera credant
ula! Nos certe taceamus, et obruta multa,
te tegi nostræ patiamur crimina gentis.

STATIUS, *lib. V, cap.* 2.

ne donnèrent, pour toute la France, que les noms de 786 individus ! C'est Cobbet, écrivain protestant d'Angleterre, qui le dit, et personne, que nous sachions, n'a osé contester sa véracité.

Mais ouvrons les relations des écrivains protestants ; il n'y en a pas deux qui s'accordent sur le chiffre ; tous affirment, mais aucun n'apporte des preuves. Quelques-uns, entre autres l'auteur du *Réveille-Matin,* portent, pour toute la France, le nombre des victimes à 100,000 ; Sully parle de 70,000 ; le *Martyrologe des Réformés* donne le nombre 30,000 ; De Thou le croit exagéré ; La Popelinière s'arrête à 20,000, et Capilupi à 25,000 ; Papyre Masson descend à 10,000 ; H. Martin, dans son *Histoire de France,* voulant concilier toutes ces opinions divergentes, prend une position de juste milieu, et dit que *le nombre d'une vingtaine de mille semble le plus probable.* Mais sur quoi fonde-t-il cette probabilité ? N'ajoute-t-il pas à ces détails ces mots : « Il y a dans le Martyrologe et » dans les *Mémoires de l'Estat de France, de Villeroi,* d'évi- » dentes exagérations. Suivant de Thou, il y eut environ 800 » morts à Lyon, 500 à Rouen et à Orléans, 200 à Toulouse » et à Meaux. » Ne dit-il pas ailleurs : « On ne peut rien
T. IX, p. 330. » affirmer de certain sur le nombre total des victimes ? » Pourquoi donc met-il en avant le chiffre rond de 20,000, comme les autres calculateurs intéressés, sans autre raison pour le justifier qu'un *peut-être ?*

A Paris, le *Réveille-Matin* dit qu'il y avait 10,000 victimes. De Thou, Tavannes, le *Tocsin contre les Massacreurs,* disent environ 2,000 ; Brantôme dit plus de 4,000, et sans autres preuves que celles fournies par des hommes intéressés à soulever la France contre le roi. H. Martin affirme « que » le jour de la Saint-Barthélemy coûta *vraisemblablement* la
T. IX, p. 327. » vie à 2,000 victimes de tout âge et de tout sexe. » Mais suivons les *peut-être,* les *probabilités* et la *vraisemblance* invoqués par M. H. Martin. Il avoue « qu'il pouvait y avoir à

ron 1,200 gentilshommes huguenots, dont la ut-être, périrent avec bon nombre de leurs do- Quant aux bourgeois et artisans de la religion, t pas très-nombreux ; les persécutions, qui les souvent assaillis depuis 1562, et la privation ercice de leur culte, avaient décidé une foule de à quitter la capitale, et la paix de 1570 ne les inement pas ramenés tous. » Quel singulier rai- La moitié de ces 1,200, *peut-être,* périt.—Voilà ctimes, *peut-être*. Il n'y avait pas beaucoup de d'artisans à Paris ; ils avaient fui la capitale et rentrés ! Et cependant H. Martin, dont la par- nais été un sujet de doute pour les catholiques, il y eut vraisemblablement 2,000 victimes à trouve-t-il ? Ne sait-il pas qu'on falsifia les re- siaux en certains endroits aux environs de Paris, constater, par des chiffres fictifs, des nombres lonner les noms des individus massacrés ? Nous sur ce point, pour montrer la dissidence entre et l'exagération incroyable de plusieurs d'entre remarquer que tous, à l'exception de Cobbet, s nombres ronds, ni plus ni moins ; ils diffèrent es autres, et, chose étrange, ils s'accordent tous s ronds, comme si certains nombres avaient la nousser la pointe du poignard et d'arrêter le ssin ! Mais voici le *Martyrologe calviniste,* fait France : l'auteur a dû s'en tenir, non pas aux de l'esprit de secte, mais à la stricte vérité, it été facile de le réfuter. Eh bien! d'après ce hentique, voici le nombre des calvinistes qui rés par toute la France à cette époque. A Paris, c avait porté le nombre des victimes à 468 ; les recherches consciencieuses, on n'a pu en ernier lieu, que 152. Ainsi :

Livre VIII.
Chap. 2.
1572.

A Paris, on disait qu'il y avait	468	victimes;	on n'en a nommé que. . . .	152
A Meaux.	225	—	il n'y en a de nommées que	30
A Troyes, on a dit.	37	—	on a les noms de ces.	37
A Orléans, selon le *Martyrologe*	1,850	—	il n'y en a de nommées que	156
A Bourges.	23	—	on a les noms de.	25
A la Charité, on a dit	20	—	on n'a pu nommer que. . . .	10
A Lyon, on a dit.	1,800	—	on n'a pu nommer que. . . .	144
A Saumur et Angers.	26	—	on n'a pu nommer que. . . .	8
A Romans.	7	—	on a les noms de.	7
A Rouen.	600	—	on n'a que les noms de. . .	212
A Bordeaux.	264	—	on n'a trouvé que les noms de	7
			TOTAL.	786

Voilà le véritable chiffre (786), appuyé sur les comptes-rendus officiels des ministres résidant dans ces villes, et reconnus incontestables par Cobbet et par M. de Saint-Victor, dans son *Tableau historique de Paris*.

A Toulouse, on porta le nombre des victimes à 306 ! On disait que sept ou huit écoliers ou batteurs des pavés avaient massacré, au pied de l'escalier de la Conciergerie, 300 prisonniers ; on les laissa tout nus, sur la place, pendant deux jours. Quant aux conseillers huguenots, ils furent massacrés, puis suspendus, avec leurs robes longues, au grand orme de la cour du Palais. Des écrivains de Toulouse s'inscrivent en faux contre cette relation mensongère. Quant à Bordeaux, nous avons lu avec soin un très-grand nombre d'écrits publiés sur ces malheureuses journées (1), et nous n'avons jamais trouvé que le nombre des victimes y ait dépassé sept.

Quelques écrivains n'ont pas rougi de justifier ces lâches massacres comme des représailles méritées, dont les protestants ne sauraient se plaindre. Nous n'adoptons pas cette sorte

(1) J'ai lu avec attention le *Tocsin contre les Massacreurs*, la *Relation de la Saint-Barthélemy*, le *Réveille-Matin des Français*, les *Mémoires de l'Estat de France*, par Villeroi, le *Martyrologe des Calvinistes, Soldan, et la Saint-Barthélemy*, traduit de l'allemand, par Ch. Schmidt, et plusieurs relations des massacres dans les provinces, en anglais, en allemand et en français ; et toujours, quand il s'agit de Bordeaux, on ne peut nommer que sept victimes !

: le catholicisme ne prêche pas la vengeance, et la
n n'est pas inscrite dans son code.

et on convient, de nos jours, que le protestan-
une conspiration permanente à la solde d'Élisabeth
e; on sait les sommes énormes qu'elle fit passer
istes français, par l'entremise de Coligny, pour
le trône et protestantiser la France : personne,
, n'ignore la tentative d'Amboise, le complot géné-
ıceaux et de Meaux, en 1567; le soulèvement
i, en 1569, ainsi que les affreuses boucheries qui
ı suite; le massacre des catholiques à Nîmes, par
nts; le puits de l'Évêché comblé des cadavres de
catholiques mutilés avec rage; les massacres de
beille, de Navarreins et d'Orthez; les gentilshom-
ient poignardés à Pau; les pillages, les meurtres,
un crimes commis par des sectaires fanatiques,
ı de toutes les lois civiles et religieuses, dans le
'Agenais et le Quercy. Tout cela fut l'œuvre de
rcenés; il serait aussi injuste de l'imputer à tous
its, que d'accuser tous les catholiques des horreurs
Barthélemy; mais tout cela fut plus que suffisant
quer la vengeance d'une population irritée et pour
n jeune roi, qui n'était sûr de conserver *ni sa vie*
omme il le dit à cette occasion dans une lettre à
Lur, l'un des illustres ancêtres des Lur-Saluces
:

ır le Vicomte, je me promets tant de l'affection
ortez à mon service, que je suis tout assuré qu'il
qui vous soit plus recommandé. Vous avez aussi
preuves de bon serviteur, que vous devez croire
mé et estimé de votre maître autant que vous
désirer. Il est aujourd'hui plus que jamais ques-
servir ès-occasions, lesquelles ont fait naître ce
ıssé (la Saint-Barthélemy), pour *assurer ma vie*

Livre VIII. Chap. 2. — 1572. NOTE 13, page 268.

Delpit, *Collection générale des Documents*, page 283.

Livre VIII. Chap. 2. — 1572.

» *et mon État*. Je considère bien la dépense que vous avez » faite et combien vous êtes en arrière, ayant engagé tout ce » que vous avez et celui de vos amis pour vous équiper, pour » faire ce voyage de mer, en intention de me servir (1)...... » La partie se peut remettre à une autre fois ; cependant je » vous prie de demeurer ensemble (avec Strozzi) et être con- » tent me servir..... et je ne vous oublierai jamais, comme » j'ai donné charge au capitaine Berda vous dire. — Je prie » Dieu, Monsieur le Vicomte, qu'il vous tienne en sa garde.»

» Escrit à Paris, le 14 septembre 1572. CHARLES. »

Le même jour, 9 octobre, Montferrand fit sommer Merville, commandant au Fort du Hâ, de déclarer le nombre des huguenots qu'il avait retirés au château. Il répondit qu'il n'avait qu'un catholique, le premier-président Lagebaston, et trois protestants, l'avocat Leblanc, son propre tailleur et son apothicaire. Montferrand prétendit avoir été averti que messire Joseph Feydeau, conseiller, s'y était aussi réfugié ; qu'il en était sorti moyennant un passeport donné il ne savait par qui, mais qui n'était pas émané de ses bureaux ; qu'à la prière du sieur Canteloup et de sa femme, il lui avait accordé la permission de sortir pour rentrer chez lui, et non pour s'échapper hors de la ville. La Cour, dans la crainte d'un soulèvement général des protestants, rendit un arrêt portant que Charles de Malvin et cinq autres conseillers, assistés chacun d'un jurat,

Registres du Parlement.

(1) Il est ici question d'une expédition pour conquérir la côte d'Afrique, vers le canal de Mozambique, afin d'y former une expédition. Une première expédition partit de Bordeaux en 1568, sous la conduite des deux fils de Montluc, Pierre et Fabien, en compagnie de messire de Lur, vicomte d'Uza. Une tempête jeta quelques bâtiments sur les côtes de Madère ; l'équipage fut reçu à coups de canon par les Portugais. Les Français firent alors une descente, enveloppèrent les Portugais et en tuèrent huit cents ; puis, ayant emporté la ville de Madère d'assaut, ils y perdirent le fils aîné de Montluc, et revinrent en France. Il s'agissait, en 1572, de reprendre cette expédition de Mozambique, pour laquelle Louis de Lur avait fait les préparatifs dont le roi Charles IX parle ici.

(Voir MORERI, article *Montluc*, et les *Commentaires de Montluc*.)

feraient la visite des maisons protestantes, prendraient toutes les armes pour les déposer chez les jurats ou chez des familles respectables, après un inventaire et une description préalables. Elle ordonna, en outre, que tous les religionnaires seraient renfermés dans les couvents des Carmes, des Jacobins et au grand couvent des Cordeliers, pour y demeurer sous bonne et sûre garde jusqu'à nouvel ordre. Quant à ceux qui avaient commandé les séditieux ou pris une part plus active aux complots, ils devaient être appréhendés au corps et leurs biens saisis. Le 13 du même mois, il fut aussi arrêté que les conseillers en la Cour, les magistrats présidiaux et l'avocat Vaissière, qui étaient de la nouvelle secte, tiendraient prison en leurs maisons. Mais ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans la séance du 9 octobre, c'est la phrase suivante, consignée dans le registre du Parlement : « Du discours de ce jour (de Mont- » ferrand), il appert que maistre Jean de Guilloche et Pierre » de Sevin furent tués comme estant de la nouvelle religion. » Qu'en conclure? Qu'on ignorait même, le 9 octobre, le nombre et les noms de ceux qu'on avait massacrés les 3 et 4 octobre ; que la terreur imposait le silence aux parents des victimes, et que Montferrand lui-même, aussi bien que le Parlement, pouvait être induit en erreur par la police, qui basait ses calculs sur les individus qu'on ne voyait plus. Les parents durent cacher leurs morts et leur douleur pour s'épargner de plus grands malheurs, et les *occis*, dont parlait Montferrand, n'étaient en très-grande partie que les absents, dont la non-apparition les faisait passer pour morts.

Peut-on dire que tous les torts se trouvent d'un côté? Non, mille fois non : nous en rougissons pour les Bordelais du temps ; nous blâmons, nous abhorrons ce grand forfait, prémédité ou non par une aveugle politique. Les catholiques avaient souvent pardonné les provocations sanglantes des protestants ; ils auraient dû continuer de le faire et se défendre plus loyalement ; ils ne le firent pas : ils eurent tort ; mais nous nous

Livre VIII. Chap. 2. — 1572.

inscrivons en faux contre certains écrivains, qui représentent les protestants comme persécutés et les catholiques comme persécuteurs; tandis que ceux-ci ne défendaient que la loi, l'ordre, la propriété et la religion, que leurs adversaires désiraient détruire par la violence, la rébellion et la guerre civile. C'est une vérité, aujourd'hui incontestée, que la réforme ne s'est élevée et maintenue partout que par l'aggression, la spoliation et la persécution la plus furieuse, en criant toujours à la tolérance. « Les huguenots, dit Louis d'Orléans, » ressemblent au loup d'Ésope, qui reprenait les brebis d'a- » voir des dents, chiens et bergers, comme chose contraire à » la douceur dont elles faisaient profession. »

*Advertissem*t.

La cause des catholiques était celle de la nationalité française : les protestants avaient appelé à leur secours les étrangers; le gouvernement se défendit, c'était son droit; il le fit avec cruauté, c'était un tort; mais la cause des catholiques n'en est et n'en sera jamais moins juste, c'était celle de la vérité, de la propriété, de la religion, quoique étrangère à ce forfait, de l'honneur national, et, quoi qu'on dise, de la civilisation, que les guerres religieuses, en France et en Allemagne, ont retardée d'un siècle.

A Bordeaux, on pleura le sort des sept malheureuses victimes de la barbarie de quelques fanatiques étrangers; mais la population entière ne fut pas responsable de ces forfaits; l'odieux de cette fatale journée reste attaché au nom de Montpesat, car Montferrand ne le voulait pas; ses auxiliaires étaient de la lie du peuple : ils n'étaient pas Bordelais; c'était une poignée d'étrangers, dit A. Thierry, avec raison.

Enfin, le vrai peuple bordelais conçut une profonde horreur de ces crimes, et une réaction commença à se faire sentir dans l'opinion publique.

Registres du Parlement.

Le 16 du même mois, la Cour délibéra, conformément à une lettre du roi, du mois de septembre, que les magistrats et officiers des finances protestants devaient exercer leurs char-

ges, mais qu'ils auraient cependant la faculté de s'en démettre en faveur des catholiques capables; que les prisonniers qui feraient profession de la vraie Foi, seraient mis en liberté; que les veuves et les orphelins des protestants massacrés rentreraient dans leurs biens, en promettant, toutefois, de vivre sous l'obéissance du roi, faisant, au surplus, inhibitions et défenses à toutes sortes de personnes de tuer ou de piller, sous peine de vie, qui que ce fût de la nouvelle opinion. Le 23, on exigea la profession de foi et le serment de fidélité des conseillers suspects, des avocats, des procureurs et des huissiers; on ne négligea rien pour assurer la sûreté des habitants et la paix de la province. Mais le roi, sachant que les assassins se vantaient d'avoir, pour leurs sanguinaires exploits, sa permission ou celle de son conseil, écrivit au baron de Merville, sénéchal de Guienne, d'informer des massacres commis dans e ressort, et contre ceux qui tenaient ces propos si injurieux our Sa Majesté, et de les obliger d'exhiber les ordres qu'ils rétendaient avoir reçu du roi. Merville alla, le 8 novembre, ontrer cette lettre au Parlement, qui en autorisa la publiation. Les fanatiques commencèrent à avoir peur (1).

Irrités de tant d'atrocités, les huguenots se soulevèrent en asse; ils se rendirent maîtres de La Rochelle et dévastèrent s environs de Bordeaux; les calvinistes de Nérac se joigniont à ceux qui avaient échappé au massacre de Bordeaux, s'emparèrent d'Uzeste, où ils profanèrent tout, même les nbeaux, et du château du pape Clément V, à Villandraut, 'ils dégradèrent. Ceux de Coutras et de Guîtres menacèrent ourne; Montferrand voulut y mettre une garnison; mais habitants, se sentant assez forts contre les assaillants, reèrent ses offres; cependant, sur les injonctions du Parlent, et dans la crainte d'une seconde attaque, ils consentirent

Registres du Parlement.

) Peut-on dire que cette enquête constatait plus de sept victimes? Nous l'avons chée, cette enquête, dans les bibliothèques de Paris, nous n'avons pas été assez eux pour la trouver.

Livre VIII. Chap. 2. — 1573.

à recevoir dans leurs murs le capitaine Mabrun, avec vingt-cinq soldats. Le 10 février, la Cour envoya M. de Mabrun et le procureur général, inspecter le château de Blaye, que les sectaires voulaient surprendre.

Le malheureux coup d'État de Charles IX, loin d'abattre le courage des protestants, ne fit que l'accroître et leur inspirer une pensée de vengeance; ils parcoururent le pays en armes et réussirent, au mois de juin, à s'emparer du château de Blanquefort, à la porte de Bordeaux. Le Parlement, effrayé, voulut savoir comment l'ennemi s'était emparé de ce fort. Du Sault, avocat du roi, requit qu'on mandât le gouverneur, qui devait en savoir toutes les circonstances; Montferrand prétexta des affaires, et ne s'y rendit pas. Mais la Cour ayant appris que La Plane, commandant de Blanquefort, avait découché la nuit que cette place avait été surprise, considéra sa conduite comme un acte de connivence avec les religionnaires, et le condamna, en conséquence, à être emprisonné à la Conciergerie du Palais, en attendant son procès, et ordonna à Montferrand de réduire, au plus vite, le château de Blanquefort, sous l'obéissance du roi. On arrêta, en outre, que le roi serait informé de la conduite peu respectueuse de Montferrand pour les ordres de la Cour, afin qu'il plût à Sa Majesté de le faire rentrer dans son devoir. Montferrand, après avoir expulsé de Blanquefort la petite troupe protestante, se présenta au Palais, le 15 juin, et y rendit compte de la reprise du château. La Cour lui fit des reproches de ce qu'au mépris des ordres du roi, il employait des protestants; il répondit qu'il ne savait pas que La Plane était un calviniste; qu'au surplus, ce n'était point au Parlement, mais au roi ou à Monsieur qu'il devait rendre compte de ses actions; qu'en tous cas, à moins de force majeure, il ne le ferait jamais devant Benoît de Lagebaston, premier-président, son ennemi personnel et plus suspect que La Plane lui-même. Le premier-président répondit qu'il n'avait rien fait ni dit qui pût justifier ce propos ou excuser les

emportements du gouverneur; qu'il ne lui avait fait ces observations que par l'ordre de la Cour; que s'il avait des raisons de se plaindre de lui, il n'avait qu'à se pourvoir en justice ou à le lui dire en particulier, et qu'il serait toujours disposé à lui donner une réponse et une satisfaction convenables. Cette réplique, ferme et modérée à la fois, ne fit qu'irriter le caractère bouillant du gouverneur; il s'oublia au point de traiter le premier-président de calomniateur, et s'attira un démenti humiliant. La Cour, offensée dans la personne de son premier-président, se souleva d'indignation, et rendit un arrêt portant que le gouverneur n'y siégerait plus, et que le roi serait instruit de sa conduite; que s'il avait des communications à faire au Parlement, relativement au service du roi, il ne le pourrait faire que par l'intermédiaire de quelque membre de la Compagnie. La mort du roi mit fin à cette querelle; la Cour, avec Montferrand en tête, assista à une procession publique et à des prières ordonnées par l'archevêque pour le repos éternel de l'âme de Sa Majesté.

Registres du Parlement.

Enfin, la paix fut conclue à la satisfaction de tous les partis. [illegible]n édit de pacification, qui ne pacifia rien, fut publié à Bou[illegible]gne : en donnant aux religionnaires pleine amnistie, il leur rendit leurs biens, leurs honneurs, la liberté de conscience et [illegible] leur culte dans un certain nombre de villes. Mais cette [illegible]aix ne fut qu'un morceau de papier : la méfiance, la ven[illegible]ance, la guerre, voilà l'état normal de la société d'alors. [illegible]s calvinistes, quoique faibles et battus, n'avaient pas remis [illegible]pée au fourreau; les catholiques ne pouvaient pas encore [illegible]ccoutumer à un nouveau culte de fabrique humaine, et, [illegible]lgré la paix, on était toujours à la guerre. Gourdon déso[illegible]t le Quercy; Montferrand de Langoiran dévastait les envi[illegible]s de Bordeaux; il poussa la hardiesse jusqu'à dire qu'il [illegible]t, un beau jour, mettre le feu aux chais des Chartreux [illegible]artrons), et au bourg de St-Seurin. Le Parlement, alarmé, [illegible]écrèta de prise de corps, et chargea son frère, le gouverneur

Livre VIII. Chap. 2. — 1573.

de Bordeaux, de l'exécution de son arrêt. Le gouverneur demanda une copie de cet arrêt pour couvrir sa responsabilité aux yeux du roi et du monde, dans cette affaire qui lui paraissait une petite malice de Lagebaston. La Cour y voyait des inconvénients; elle se contenta d'envoyer son arrêt au roi. Langoiran, poussé à bout, et enhardi par les timides procédés du Parlement, continua ses ravages et se vanta d'aller prendre le Château-Trompette. Tout le monde prit les armes; les jurats redoublèrent de zèle, et leurs généreux efforts pour le bien public leur valurent plus tard (1577) des lettres de noblesse de la part d'Henry III (1). Le Parlement aussi se comporta avec une activité admirable et un dévoûment sans bornes : le roi Henry lui en témoigna sa reconnaissance, en disant publiquement : « que le Parlement de Bordeaux lui avait » rendu plus de services en Guienne, que n'aurait pu faire la » plus forte armée. »

(1) Les jurats d'alors étaient : MM. le président d'Aymar, *maire;* François de Cornier, François de Sentout, Jean Turmel, François de Pontcastel, Jean Boucaut, Simon de Lanfranque, *jurats;* François de la Rivière, *procureur-syndic;* et Richard Pichon, *clerc ordinaire de ville.* (Voir D. Devienne, p. 529, etc.) Dans ces lettres données à Blois, au mois de février 1577, les jurats sont qualifiés du titre de *gouverneurs de la ville.*

Note. — A la fête de Noël 1572, un froid extrême se fit sentir; bien des vignes périrent, des arbres se fendirent, et, pendant dix jours, les hommes, les chevaux, les charrettes, même chargées, passaient sur la rivière à Saint-Macaire et Langon. Tout annonçait une grande disette. Le Parlement défendit, le 28 janvier 1573, toute exportation de blé, sans congé des jurats et des commissaires de la Cour, sous peine de 1,000 liv. et de la confiscation des dits blés.

CHAPITRE III.

Les Protestants désolent le pays. — Langoiran et ses déprédations. — Montluc conseille le siége de Gensac. — Montferrand y est tué. — Les jurats reconnus de nouveau gouverneurs de la ville. — Henry de Bourbon rejoint Condé. — Édit de pacification du mois de mai. — Bulle du Pape. — La Ligue. — Henry adresse son manifeste aux nobles, etc., etc. — Sa lettre aux jurats. — Refus du Parlement de le recevoir en ville. — Les États-généraux à Blois. — Conduite de Favas et des Protestants. — Siége de Saint-Macaire. — Mésintelligence entre les Protestants. — Henry et Condé. — Paix signée. — La reine-mère et la reine de Navarre à Bordeaux.

Dans ce temps, on partagea le gouvernement de la Guienne entre Losse et Lavalette : le premier eut sous ses ordres tout le pays sur la rive droite de la Garonne ; le second eut toutes les contrées situées au sud de cette rivière. Montluc, qui, tout vieux et tout cassé qu'il était, s'était traîné au siége de La Rochelle, prévit bien les mauvaises suites de ce partage ; le siége de Clairac, où les forces de Losse furent repoussées, ne justifia que trop les sages prévisions du vieux Montluc, et démontra aux moins clairvoyants la nécessité de l'unité dans le commandement. La mésintelligence se mit entre les deux gouverneurs ; les Huguenots (1) en profitèrent pour consolider

Livre VIII. — 1573.

1574. Montluc, liv. VIII.

(1) On a dû remarquer que nous employons indifféremment les mots *sectaires* et *huguenots*, pour désigner les réformés ou protestants. On s'est efforcé d'expliquer de diverses manières ce terme, *huguenot*, qui n'est qu'un mot allemand francisé. En voici la vraie origine. Lorsque les calvinistes suisses s'allièrent avec les protestants allemands pour s'affranchir du joug du duc de Savoie, ils prirent le titre distinctif de *eidgenots* confédérés, qui vient du mot suisse *eidgnossen*, alliés dans la foi nouvelle. Ce dernier mot est composé de *eid*, foi, et *genossen*, participe de *geniessen*, jouir, ceux qui jouissent des avantages du serment commun qui lie les réformés dans la confédération de la foi nouvelle. Ce mot passa en France et devintla qualification vulgaire des sectaires à Tours, où, selon la fable, un esprit mauvais, nommé le roi *Hugon*, effrayait et maltraitait les passants attardés. Comme les protestants se

Livre VIII. Chap. 3.

—

1574.

leur puissance; Langoiran recommença ses courses dévastatrices, suspendues un moment par l'insignifiant traité du 25 juin 1573, et se fortifia dans Montflanquin avec deux mille hommes. Le capitaine De Broca se réfugia dans le château de Cours, près Bazas, et ne se rendit aux forces imposantes de Lavalette qu'après une honorable capitulation. Le Parlement, alarmé de la tournure que prenaient les affaires, commit Sarrau de La Lanne pour examiner les forces des villes voisines de Bordeaux, et constater leur état de défense; il apprit aussi que Montluc arrivait de Paris, et députa vers lui le président Nesmond, Merville, de Gourgues et Montferrand, à La Réole, où il s'était arrêté. Ils le trouvèrent au lit; et après lui avoir fait un triste tableau des désordres du pays, ils firent un appel à son patriotisme, le priant de se mettre à leur tête et de combattre de nouveau les ennemis de l'État et de la Foi. Montluc s'excusa sur sa vieillesse et ses infirmités; il leur montra ses plaies et leur assura qu'il avait fait serment de ne plus porter les armes; on insista, on le pressa; enfin il céda à leurs instances, et leur conseilla de diriger des troupes sur Gensac, qui était alors le point central des opérations des Huguenots; Montferrand y conduisit lui-même *une belle troupe de noblesse,* dit Montluc. Les faubourgs et les barricades furent emportés de suite. MM. de Duras, de La Marque, de La Devèse et autres, enhardis par ce premier succès, eurent l'imprudence d'avancer jusqu'aux portes de la ville; Montferrand y reçut un coup d'arquebuse au travers du corps, le 12 juillet 1575; le cadavre fut transporté à Bordeaux et enterré à Saint-André; l'archevêque, avec son clergé et le corps de ville, alla le recevoir à la descente du bâteau.

Registres du Parlement.

Montluc, *Ibid.*, liv. VIII.

1575. Montluc, liv. VII.

réunissaient la nuit, et comme on les voyait rôder dans l'ombre, on les disait les agents du roi *Hugon*, qui tenaient leur Sabbat dans les ténèbres. Dans la bouche des catholiques c'était une injure; mais les protestants s'en firent un titre de gloire, et voulurent que *huguenots* signifiât défenseurs de la race de Hugues-Capet contre les Lorrains. (Voir notre 1er vol., p. 662, sur Hugues-Capet.)

Les catholiques, irrités de ce malheur, jurèrent de venger la mort de Montferrand, et apprêtèrent l'artillerie pour raser Gensac; mais les habitants demandèrent à capituler; leurs conditions furent acceptées, et la place rendue à Jean de Durfort, seigneur de Rausan, frère du marquis de Duras, que le vieux maréchal voulait faire nommer gouverneur de Bordeaux, après Montferrand. Le maire et les jurats réclamèrent leurs anciens droits. D'après les vieux usages, ils étaient de temps immémorial, les gouverneurs de la ville; c'était l'un de leurs plus beaux droits et la plus importante de leurs fonctions. Merville se rendit l'écho de leurs plaintes, et pria le roi de ne pas donner suite à la demande de Montluc. Le prince comprit la pensée de Merville, et écrivit aux jurats pour leur remettre le gouvernement de la ville, les exhortant à s'acquitter loyalement de leurs fonctions. Le président Eymar, qui était alors maire, n'avait plus, comme ses prédécesseurs, à e plaindre d'avoir un supérieur à Bordeaux.

1575.

Ibid.

Pendant tout ce temps, Henry de Bourbon était sévèrement urveillé et comme prisonnier à la cour; voyant toutes ses spérances trompées, il songea à recouvrer sa liberté; et rofitant d'une partie de chasse, au mois de février, passa la ine; et ayant rejoint Condé, il arriva à Tours (à Saumur après D. Devienne), où il abjura le catholicisme. Il se rendit La Rochelle, où il fut reçu avec enthousiasme. Le vieux ontluc, éclairé par sa longue expérience, prévit dès lors que Guienne aurait beaucoup à souffrir. Henry était jeune, bon, pulaire et plein d'avenir; il pouvait naturellement espérer il finirait par gagner la noblesse, le clergé et même le peu-. Il le croyait, et, en effet, ne se trompait pas: des recrues arrivèrent de toutes parts, même de la Suisse, et, le 12 rs, les troupes huguenotes étaient toutes réunies. Tous ces its, tous ces mouvements importunaient le roi Henry; sa lesse s'effrayait de tant de dangers, et des craintes sérieu-ne le réveillaient que trop souvent au sein des plaisirs

1576.

Dupleix, tome 4.

enivrants, qu'il remplaçait, de temps en temps, par des pratiques religieuses, comme pour conjurer le péril ou calmer ses remords. Enfin, croyant pouvoir assoupir ses craintes, désarmer ses ennemis, et peut-être se soustraire à de si grandes difficultés, qu'aggravaient ses finances obérées, il accorda un édit de pacification, au mois de mai, avec de grands avantages aux protestants : la liberté illimitée de conscience et de culte, des places de sûreté, une autorisation générale pour leurs écoles, leurs consistoires, et pour bâtir des temples, et, enfin, des Chambres mi-parties dans les hauts Parlements du royaume.

Ces concessions, loin de contenter les protestants, ne firent qu'accroître leurs exigences et lui aliéner l'affection des catholiques : les premiers eurent l'air de congédier leurs troupes, tandis que le roi, à la tête des seconds, devait garder à sa solde les soldats étrangers. C'était une mesure impolitique, qui compromettait le prince en le faisant garder par des Suisses, achetés par les protestants, dont ils étaient aimés et estimés. Il fallait, pour ces troupes mercenaires, de l'argent, et le roi n'en avait pas. Il obtint du Pape une bulle qui l'autorisa à aliéner des biens ecclésiastiques, en France, pour une valeur capitale de 3,900,000 liv., ou 50,000 fr. de revenu, dont 545 écus furent répartis sur l'archevêque, les abbés, les prieurs, les curés et autres dignitaires ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux. Les finances des protestants étaient aussi très-obérées. La guerre était devenue impossible, et une paix, au moins apparente, une nécessité. Mais les partis restèrent armés, et les catholiques ne cachèrent pas leur mécontentement au sujet des lâches concessions faites à des sujets rebelles. Enfin, dans la vue de rendre la paix à leur malheureuse patrie, et de poursuivre, sans relâche, la destruction complète du protestantisme, cause ou prétexte des désordres politiques, les catholiques organisèrent une ligue dont le duc de Guise était à la fois le chef et l'idole; tous les ligueurs prêtèrent serment

de vivre et de mourir pour le roi Henry, et pour la religion catholique; ils s'obligèrent aussi, par serment, à se défendre réciproquement, et arrêtèrent que celui qui violerait ses serments serait puni de mort, sans que celui qui lui infligerait ce châtiment mérité pût jamais être repris en justice, ni en public, ni en particulier; ils jurèrent une obéissance aveugle à leur chef, et s'engagèrent à fournir, selon leurs facultés et les besoins, des hommes, de l'argent et des armes, et de regarder comme ennemi quiconque refuserait d'embrasser les intérêts de la Sainte-Ligue! Cette redoutable association, réseau immense qui s'étendit sur toute la France, où la religion n'était qu'un voile pour en couvrir les horreurs, fut signée à Péronne, le 13 juin 1577. Bientôt après, le duc de Guise et son frère, le cardinal, vinrent à Bourg, chez M. de Lansac, et réussirent à faire entrer dans la Ligue un grand nombre de catholiques bordelais.

Livre VIII. Chap. 3. — 1576. *Hist. Thuan*, lib. 63.

Archives de l'Hôtel-de-Ville de Bourg.

Pendant tout ce temps, les Huguenots se préparaient aussi aux éventualités, et Henry de Bourbon parcourait le pays, conquérant non des villes, mais des cœurs et des amis. Il se dirigea sur Bordeaux, avec Condé, et vint jusqu'au château de Montferrand, le 17 août, où la Cour envoya MM. de Mérignac et d'Alesme le complimenter.

Mais ayant appris que le Parlement avait délibéré de leur refuser l'entrée de la ville, il se retira un peu mécontent de ce procédé si peu respectueux envers lui et si peu conforme aux assurances que quelques Bordelais lui avaient données. Le 31 octobre, il écrivit d'Agen aux jurats, relativement aux assemblées des États, les engageant à mettre de côté, dans ces circonstances si graves, toutes les haines et antipathies des années précédentes, dans l'intérêt du royaume, « comme je fais de ma part, dit-il; laissant tout le déplaisir que j'auroy eu occasion de recevoir du reffus qui m'a esté faict de passer par vostre ville; combien qu'il ayt produit de mauvais effets en l'endroit de plusieurs villes, etc., etc. Je vous prie par

Livre VIII. Chap. 3. — 1576.

» ung contraire exemple qu'ung chascung se contienne en son » devoir, et que dorenavant l'hautorité du roy mon dit sei- » gneur soit mieulx reconnue en moy qu'elle n'a esté par le » passé, vous asseurant qu'elle n'a jamais esté et ne sera en » mains de personne qui porte plus d'affection à vostre bien » et soulagement que je feray. »

Le 21 décembre, étant encore à Agen, Henry adressa un manifeste *à la noblesse, villes et communautés du gouvernement de Guienne*. Il s'y plaignit de l'amiral de Villars, qui avait indisposé les Bordelais contre lui, et donné des ordres à *plusieurs membres de la noblesse catholique du pays de se tenir prêts en armes et chevaux*. « La religion, dit-il, se plante au » cœur des hommes par la force de la doctrine et persuasion, » et se confirme par l'exemple de vie et non par le glaive. » Nous sommes tous Français et citoyens d'une même patrie; » partant il nous faut accorder par raison et douceur, et non » par la rigueur et cruauté, qui ne servent qu'à irriter les » hommes....... Prenons cette bonne et nécessaire résolution » de pourvoir à notre conservation générale contre les prati- » ques et artifices des ennemis de notre repos ...... en quoi » je n'épargnerai ma vie. »

Berger de Xivrey, t. 1, p. 110.

Le Parlement et les jurats restèrent sourds aux observations d'Henry; ils savaient que, s'il était reçu en ville, les religionnaires se lèveraient en masse et donneraient lieu à de grands désordres. Le premier-président fut chargé de répondre au prince; il rédigea sa réponse de suite, et le lendemain la communiqua à la Cour. Il fit comprendre au prince qu'il n'y avait, dans la conduite du Parlement, rien d'hostile pour sa personne, rien de contraire à ses droits; mais que, dans la malheureuse affaire de Moneins, on avait blâmé le Parlement de n'avoir pas pris des mesures convenables pour prévenir le désordre; que, quoique à cette époque, la présence du gouverneur semblât couvrir la responsabilité de la Cour, il n'en était rien aux yeux du roi, qui lui imputait comme faute

Registres du Parlement.

cette prétendue négligence, qui n'était qu'une inaction nécessitée par les pouvoirs du gouverneur qui était sur les lieux; que, dans ce moment, on voulut profiter de l'expérience du passé; que, dans l'état des choses, les dispositions pour la réception n'étaient pas prêtes, mais qu'on l'en préviendrait quand le moment favorable serait arrivé, et qu'en attendant, on le priait de faire exécuter l'édit de pacification et de réprimer les coupables excès des religionnaires dans le Périgord. 1576.

L'amiral de Villars assista à cette séance; il était l'ami du prince, et s'était déjà distingué dans plusieurs affaires contre les réformés; il était depuis longtemps dans le pays, avec huit mille hommes de pied et deux mille cavaliers, et avait, en 1574, expulsé de Bordeaux tous les étrangers, à l'exception des Espagnols, des Portugais et quelques autres étrangers mariés en ville. Sa présence ne contribua pas peu à rassurer les Bordelais contre les désordres que la présence de Henry de Navarre aurait pu produire dans le pays.

Mais le démon des discordes civiles semblait se réveiller de nouveau : des maux de toute espèce s'accumulaient sur la France. Le roi crut devoir, pour y remédier, convoquer, le 6 août, les États-généraux; ils devaient se réunir à Blois, 1576.
le 15 novembre. La Ligue avec ses tendances, les efforts renaissants des religionnaires, la gravité des circonstances, tout cela préoccupait beaucoup le prince et la cour. Pour prévenir toute violence, le roi envoya à Bordeaux le général de Gourgues, avec ordre d'interdire toute association politique. C'était trop tard : la Ligue y avait déjà jeté des racines profondes. Le général y porta la nouvelle de la convocation des États; mais une dépêche officielle, à cet égard, fut transmise un peu plus tard au sénéchal et au Parlement. Les jurats écrivirent aux *villes filleules* pour qu'elles envoyassent, à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, des députés chargés de pleins pouvoirs pour élire deux représentants de la province, et dresser les cahiers des charges et des doléances. Aymard, président au

Livre VIII. Chap. 3. — 1576. Parlement, et de Laymière, procureur d'office de Bordeaux, réunirent la majorité des suffrages et furent proclamés représentants (1).

Les États de Blois s'occupèrent avec zèle des affaires du pays; ils regardèrent le péril comme grave et imminent; mais croyant follement que les factions se tairaient à leur voix, ils révoquèrent impolitiquement les concessions faites aux calvinistes, et, biffant d'un trait de plume les traités les plus solennels, ils approuvèrent la Ligue et se prononcèrent formellement contre les religionnaires. C'était le signal d'une nouvelle guerre. Les sectaires et les rebelles ne se continrent plus : Condé, indigné, en appella à Dieu et à son épée, et se prépara
1577. à la guerre. Dans les premiers jours de l'an 1577, le capitaine Favas, de Saint-Macaire, qui avait servi avec distinction, dit
Hist. Thuan. un auteur, dans la guerre contre les Turcs, s'empara de La Réole. L'un de ses proches parents, M. de Gascq, avait demandé la main d'une belle et riche héritière d'une famille noble et opulente de Bazas; la mère lui refusa sa fille; elle l'avait promise à un jeune catholique, le capitaine de Bazas; mais Favas, avec les secours des frères Du Casse, de cette ville, enleva la jeune personne et la donna à de Gascq. Le peuple se révolta contre le ravisseur; mais Favas avait des troupes armées, il refoula les opposants, s'empara de la ville, dévasta l'église de St-Jean, étendit ses ravages jusqu'à Langon, Villandraut et Uzeste où ils profanèrent de nouveau le mausolée de Clément V. Favas se livra à toute sorte de déprédations et mit sa responsabilité à l'abri de tout reproche, en affirmant qu'il n'agissait que d'après les ordres du roi Henry de Navarre. Henry n'en savait rien, mais il se garda de désavouer un officier si hardi, si heureux

(1) Aux États-généraux de Tours, en février 1485, les représentants de Guienne étaient André d'Epinay, archevêque; Gaston de Foix, comte de Lavaur, Henry de Ferraignes, premier-président. Puis chaque ville envoya un député particulier, chargé des cahiers des charges et doléances; ils étaient entretenus aux frais des villes de la province.

et si utile à sa cause. Favas revint sur Saint-Macaire, et chargea Langoiran d'y pénétrer par escalade du côté de la rivière, pendant que lui et les siens attaqueraient la place du côté opposé. On prépara à La Réole des échelles de 20 mètres de long; on cacha, dans des bateaux, deux cent soixante gens d'armes, bien décidés à monter sur les remparts. Cette petite flottille arriva sous les murs et répondit au *qui vive* des sentinelles : « C'est du blé que nous vous apportons! » On débarqua sur les rochers, on dressa les échelles; mais les hommes, les femmes, les enfants mêmes, accoururent et culbutèrent, dans leurs bateaux, dans la rivière ou sur les rochers, les hardis assaillants : « Il ne sortit de cette affaire que douze » hommes qui ne fussent morts, blessés ou prisonniers.» D'Aubigny et Rosny, mieux connu sous le nom de *Sully*, avaient servi avec distinction à la prise de La Réole, et se trouvèrent à cette attaque de Saint-Macaire.

Langoiran se retira honteux de son entreprise manquée. Favas était plus heureux : il parcourut en vainqueur la Benauge, défit à Targon les gens d'armes de Vesins, et alla attaquer des troupes catholiques entre Auros et Bazas; il les poursuivit dans les bois d'Aillas, et, de là, à Pondaurat, où se trouvait une petite garnison. Favas emporta cette place, mit le feu à toutes les maisons; et de tous les soldats ou habitants, il ne se sauva qu'une seule femme à demi-brûlée.

Les nouvelles de ces succès arrivèrent bien vite à Bordeaux, et y jetèrent l'alarme et une profonde inquiétude. Le Parlement prit diverses mesures de sûreté; Villars ordonna qu'on enfermât dans les couvents tous les suspects. Comme cette ordonnance n'excepta personne, pas même les membres de la Cour, cette Compagnie lui en témoigna sa surprise et sa peine; mais la gravité des circonstances et l'imminence des dangers servirent d'excuse à la sévérité de la mesure. Malgré la mercuriale de l'Hospital, en 1565, M. le président de Pontac et le conseiller La Rivière allèrent servir, en qualité de com-

Livre VIII. Chap. 3. — 1577. missaires généraux, dans l'armée de l'amiral de Villars.

Dans cet intervalle, la mésintelligence s'était glissée dans l'armée du roi de Navarre, composée d'éléments disparates et hétérogènes, de catholiques et de protestants. Henry semblait pencher en faveur des catholiques, c'est-à-dire du côté de Lavardin, de Grammont, de Duras, de Roquelaure, de Sainte-Colombe, de Miossens, etc., etc. Les chefs s'en offensèrent au point que Montgommery, Turenne, de Guitry, de Favas, de Lusignan, de Sully, de Pardailhan, d'Aubigny, grand-père de Mme de Maintenon, et autres, menaçèrent de se retirer. Le roi de Navarre et Condé, se voyant entravés par ces dissensions, écrivirent de Marmande au Parlement, lui offrant une suspension d'armes; mais cette Cour refusa de leur répondre, attendu qu'ils portaient les armes contre le roi.

Sully, *Mémoires, etc.* Dupleix, ibid.

Cependant les Bordelais n'étaient pas rassurés : mille bruits couraient en ville; on disait qu'on n'avait offert une amnistie que pour mieux se préparer à une nouvelle attaque, qui serait cette fois plus heureuse, attendu qu'on s'était ménagé des intelligences à Bordeaux, dont l'ennemi profiterait pour surprendre la ville. Sur ces entrefaites, le roi de Navarre et le prince de Condé écrivirent aux jurats qu'ils allaient bientôt passer par Bordeaux. Les craintes se réveillèrent plus vives que jamais; leur présence pourrait être une occasion de désordre en ville; on leur envoya des députés pour les prier de prendre une autre route; le prince de Condé était venu jusqu'à Castres. Les deux princes se prétendirent offensés, et dirent qu'ils s'en plaindraient au roi; les députés et le Parlement n'en persistèrent pas moins dans leur refus, et s'apperçurent bien que leurs prévisions n'avaient été que justes; ils les crurent, du moins, telles, et la conduite des princes et de leurs partisans ne démentit pas cette croyance. Mais la paix fut conclue enfin à Bergerac, le 17 septembre, et publiée le 5 octobre suivant à Poitiers; elle mit fin, au moins pour un moment, à ces tiraillements politiques dont le pays se plai-

Dupleix, ibid. — 1577.

gnait; mais elle ne les éteignit pas. Jamais paix ne fut si mal observée; jamais convention ne fut plus illusoire; ce n'était pas une paix, c'était un relâche aux guerres civiles, une suspension d'hostilités qui n'avait pas plus de consistance que le parchemin sur lequel on l'avait écrite. Les Huguenots seuls en profitèrent. En vertu de cet édit de Poitiers, on établit à Bordeaux une Chambre mi-partie, composée de deux présidents et de seize conseillers, pour juger les affaires de religion: on garantit aux protestants la liberté de conscience, et le libre exercice de leur culte, à quelques restrictions près; on les reconnut admissibles à tous les emplois, à tous les honneurs, à toutes les dignités de l'État. C'était un triomphe, au moment même où les religionnaires l'espéraient le moins. C'est dans ce temps que le maréchal de Biron fut nommé lieutenant du roi en Guienne, en remplacement de M. André de Brancas ,marquis de Villars, vieux et cassé, qu'on avait appelé à la cour. Comme la Ligue ne désarmait pas, les calvinistes ne le firent pas non plus; ils s'observaient et paralysaient par là l'action du gouvernement et de la police: les gouverneurs étaient devenus des despotes et ressuscitaient, sans s'en douter, la féodalité et ses abus; les villes s'érigeaient en républiques; le régime républicain avait des attraits pour certains bourgeois appauvris et les classes mécontentes; il régna quelque temps à Toulouse, Bordeaux et Montauban. Nérac gardait encore quelque chose de la royauté; Catherine y résidait, parfois aussi à Agen; la cour ne voyait que duels, que désordres, qu'intrigues et débauches de toute sorte; Henri lui-même, par ses amours inexcusables, par ses violences sur des jeunes personnes de familles respectables, mais peu fortunées, dégoûta de lui le peuple de l'Agenais, dont il avait été l'idole. Témoin de tant d'immoralités et de scènes scandaleuses, le peuple ne demandait pas mieux que de se défaire de ce simulacre de puissance royale et de se gouverner lui-même. Les ministres, les hommes d'État et d'ex-

Livre VIII. Chap. 3. — 1577. périence désiraient la paix; les *Amoureux*, c'est ainsi qu'on appelait l'entourage d'Henri IV, ne demandaient que la guerre, les plaisirs et les aventures. La guerre recommença : les religionnaires se soulevèrent; mais Biron les poursuivit, et, dans les premiers jours de 1578, surprit Gontaut, Agen et Villeneuve. Henry de Bourbon se plaignit au roi de cette violation du traité de Poitiers; les catholiques surprirent la ville de Langon; ils étaient commandés par Largimarie, et y commirent toutes sortes d'horreurs. Biron accourut trop tard; la ville était pillée, et ses dépouilles furent transportées à Bordeaux sur des bateaux. Biron fit démanteler le château; c'était punir les innocents et opprimer les faibles, comme le dit Henry de Bourbon dans ses plaintes à la cour de France.

1578. Sully, *Mémoires*, liv. Ier. Non content de réclamer par écrit, il envoya Miossens auprès de Henry III, et le chargea, en même temps, d'insister auprès de ce prince pour qu'on lui envoyât sa femme, Marguerite, qui était restée à Paris. Le roi consentit à cette demande, la reine-mère, probablement dans l'espoir de rendre la paix plus durable et plus efficace, résolut de l'accompagner; elles arrivèrent, en effet, avec une nombreuse suite, à Bourg, au mois d'août. Des bateaux élégants, richement pavoisés, furent apprêtés pour les deux princesses et leurs suites, et conduits à Blaye. Le Parlement avait désigné, le 1er septembre, le premier-président de Lagebaston, Sarrau de Lalanne, Gabriel de Cousseau, François de Merle, Jean Lange et Geoffroy de Montaigne, pour se rendre au devant d'elles; ils allèrent jusqu'à Mirambeau; et après l'avoir complimentée, la conduisirent jusqu'à Blaye. Il fut aussi arrêté par la Cour (15 septembre), qu'elle ferait aux deux princesses une entrée aussi solennelle que possible, et qu'elle y assisterait en robes rouges, chaperons fourrés, et à cheval; que le maréchal de Biron, gouverneur et maire de Bordeaux, et, en l'absence du roi de Navarre, lieutenant du roi en Guienne, serait vêtu d'une robe de velours cramoisi et de toile d'argent ou de velours

(Registre du Parlement.)

blanc; que les parements et le chaperon seraient de brocatelle; Livre VIII.
que les jurats et les clercs de la ville auraient des robes de sa- Chap 3.
tin cramoisi et blanc; que le poêle serait de damas blanc; 1578.
qu'il serait fait à la reine-mère un présent d'un pentagone d'or massif, du poids de 2 marcs, ayant les bords richement émaillés, et que sur les angles et sur chaque face de ce pentagone, seraient gravées les lettres qui forment le mot grec ΥΓΙΕΙΑ, *salut;* que, sur un des côtés, serait représentée une nuée d'azur, à rayons d'or, et surmontant deux sceptres violets, entrelacés d'une chaîne; que, sur le revers et au centre, serait gravée l'inscription :

A L'IMMORTELLE VERTU DE LA DIVINE MARGUERITE DE FRANCE,
REINE DE NAVARRE, FILLE DE ROI ET SOEUR DE TROIS ROIS.
BORDEAUX.

Le 18, la reine-mère fut reçue sur le port, au *Portau-Barrat,* par les autorités de la ville; elle fut conduite avec pompe chez M. de Pontac, trésorier, où elle devait loger (1); on lui présenta un dauphin de 8 pieds, qu'on venait de pêcher. La reine de Navarre logea chez M. Guérin, conseiller, près du Palais.

(1) D'autres disent qu'elle logea chez M. de Villeneuve, président au Parlement.

CHAPITRE IV.

Règlement pour la garde et la défense de la ville.— Plaintes de la reine contre le Parlement.—Langon pris.—Les vignes arrachées.—La reine rencontre Henry de Navarre à La Réole. — La conduite de Henry et de Marguerite.— Conférence de Fleix.—Matignon à Bordeaux.—La Chambre mi-partie supprimée.—La conduite de Matignon à Bordeaux. — Du Casse de Bazas. — Henry devient l'héritier présomptif de la couronne.— Mayenne vient avec une armée en Guienne.— La peste à Bordeaux.—Henry convoque les députés à Guîtres. — Castets-sur-Garonne pris. — Billet de Henry à M. de Batz.

Livre VIII. — 1578. 22 Septembre.

Pendant son séjour à Bordeaux, la reine se concerta avec les autorités et les principaux personnages du pays, pour la défense de la ville, et Biron annonça au Parlement que Sa Majesté avait nommé pour ses intendants Sarrau de Lalanne et Thomas de Pontac; et pour capitaines, Guillaume d'Alesme et Gratian Du Roy, conseillers. La reine se plaignit, par l'organe de M. de Foix, des nombreux désordres qu'on remarquait dans le Parlement, et de ses abus dans la dispensation de la justice. Le premier-président répondit respectueusement qu'ils s'efforceraient de retrancher les abus, si on parvenait à les connaître, et que la Compagnie avait régulièrement gardé les ordonnances du roi. Pendant ce temps, les Huguenots menaçaient de reprendre Langon, comme ils s'étaient emparés de La Réole. Ennuyés de ces vicissitudes et appauvris par ces incessantes guerres, les Langonais firent preuve d'une complète indifférence politique, et refusèrent des secours et des subsides au capitaine La Salle, qui tenait le château. Le Parlement ordonna qu'on payât la solde des soldats; mais les jurats de cette petite ville refusèrent d'obtempérer à cet ordre : alors le Parlement rendit un arrêt qui ordonnait un prélèvement de 100 livres tournois par mois, pendant trois mois, tant sur le péage de

Registres du Parlement.

Langon que sur les habitans, pour la solde de la petite compagnie de La Salle. Sur ces entrefaites, Favas attaqua la ville; La Salle se vit abandonné de tout le monde, à l'exception de sa femme, qui le soutint d'armes et de courage tant qu'il lui fut possible; il périt dans sa noble défense, et Langon tomba au pouvoir des religionnaires. Le Parlement ordonna l'emprisonnement des jurats.

Livre VIII. Chap. 4.

1578.

D'Aubigné, tome 3, liv. II.

Encyclopédie, au mot Langon.

Enchantés de leurs succès, les sectaires résolurent une attaque sur le Château-Trompette. Le Parlement en fut prévenu, et, à la demande de Lansac, les jurats furent mandés pour rendre compte de l'état des esprits et de leurs moyens de défense. Leur réponse fut si satisfaisante, que Biron alla au devant de l'ennemi avec des troupes et un train d'artillerie; les sectaires furent obligés de renoncer à leurs projets et de quitter la campagne.

Pendant ce temps, une question d'économie politique vint faire diversion aux discordes civiles. Les propriétaires vinicoles, harassés des déprédations des partis, s'en plaignaient amèrement, et tous les jours : leurs vignes étaient dévastées, leurs revenus anéantis; ils demandaient des secours qu'il était impossible au gouvernement de leur accorder. Croyant étouffer pour toujours ces plaintes toujours bourdonnantes à ses oreilles, le gouvernement ordonna (28 décembre 1575), chose étrange! l'arrachement des vignes sur une grande étendue du pays. Cette folle et impolitique mesure souleva partout de vifs mécontentements, surtout à Bordeaux. Les populations menaçaient, dans leur désespoir, de se porter à tous les excès. L'ordonnance n'en fut pas moins exécutée; mais il fallait un grand déploiement de forces pour comprimer la révolte.

1578.

Guienne monumentale, tome II.

La reine-mère ayant séjourné quelques jours à Bordeaux, se rendit à une maison de campagne entre Saint-Macaire et la Réole, où elle fut rejointe par Henri de Navarre, escorté de six cents gentilshommes du Haut-Pays. Ce prince passait alternativement sa vie à Nérac, Bergerac, Sainte-Foy, Li–

bourne, Aillas, Le Fleix et Coutras ; c'étaient là ses séjours de plaisirs. L'entrevue était tout amicale : on convint, par traité, qu'on ne ferait la guerre qu'à la distance de deux lieues de l'endroit où se trouverait la cour. Singulière trêve, qui caractérise bien le désordre du temps et des esprits ! On se comblait de caresses et on voyait avec indifférence ses partisans s'égorger à deux lieues de là ! La politique en faisait peu de cas ; tout cela paraissait fort indifférent à la cour corrompue de Nérac. Là, peu soucieux des intérêts de leurs sujets, Henri et Catherine rivalisaient de débauches : les belles qualités du bon Béarnais ne suffisaient guère pour voiler ses grandes faiblesses, qu'il ne se donnait pas la peine de cacher, et que sa femme semblait s'efforcer de surpasser ! En moralité, l'hypocrisie était le nécessaire ; en politique, on ne demandait que de surprendre ses ennemis et de déchirer les traités comme d'inutiles parchemins, que les sots seuls pouvaient se croire obligés de respecter ! Telle était l'opinion des religionnaires à l'égard du traité de Nérac ; ils furent les premiers à l'enfreindre. De son côté, la Ligue était devenue une puissance ; elle comptait dans son sein des hommes décidés et opposés à tout esprit de conciliation. Biron agissait avec énergie ; il craignait de nouveaux désordres dans le Bazadais, et, pour les prévenir, crut devoir mettre une garnison à Langon et démanteler le château de cette ville, qui appartenait à Candale. Henri IV en fut instruit ; il en écrivit de suite au maréchal de Biron, le 7 août 1579, et lui recommanda, non seulement de respecter le vieux château d'un particulier qui n'avait rien à se reprocher, mais même de retirer la garnison de Langon, où il allait prier la famille de Candale de s'établir, ou d'y envoyer un homme de confiance, afin de contenir dans le devoir et les catholiques et les protestants. Il écrivit dans le même sens à Mme de Candale, qu'il appelle *sa cousine*, et aux consuls de Langon, de tenir la main à ce que les choses se passassent convenablement et qu'on y respectât la volonté de leur Dame. Vaillac, de son côté,

au Château-Trompette, partageait les sentiments guerroyants de Biron. L'attitude calme, mais imposante, des catholiques, était faite pour refroidir l'ardeur martiale des calvinistes; mais, malgré tout cela, malgré le traité, un incident nouveau vint compliquer les affaires et ramener les partis en présence les uns des autres. Henri III avait appris, par le bavardage des femmes, la conduite scandaleuse de Marguerite, et il en écrivit à Henri de Navarre, lui assurant qu'elle entretenait de coupables relations avec Turenne et autres. Henri, coupable de pareilles faiblesses, n'osa pas en faire des reproches à Marguerite; il rougit, cependant, de voir *sa femme barbouillée de boue par son frère;* il en fut indigné, et montra la lettre à la jeune reine. Dès ce moment, cette princesse fit tout ce qu'elle put pour pousser à la guerre; et ayant gagné, par les dames de la cour, les bonnes grâces des chefs des huguenots, elle les détermina à la reprise des armes. Favas, sage et prévoyant, et à l'abri de la séduction des femmes et de la cour, fit entendre le langage de la prudence et de la raison : l'amour et la vengeance d'une femme triomphèrent malgré lui, et la guerre des *Amoureux* fut enfin résolue.

Livre VIII. Chap. 4. — 1578. D'Aubigné, tome II.

Ces circonstances attristèrent l'âme d'Henri III; il se repentit de sa lettre confidentielle et prévit les fâcheuses suites qu'elle allait avoir. Le duc d'Anjou s'offrit comme médiateur, dans l'espoir de s'établir, avec le secours des forces royales, sur le trône des Pays-Bas; sa proposition fut acceptée, et il partit immédiatement pour Bordeaux, où il fut reçu avec une pompe quasi-royale. Le lendemain de son arrivée, il se rendit au Palais, où, après avoir fait l'éloge du Parlement et des Bordelais, il les pria de continuer leurs services au roi et à la patrie. Il alla voir Henri, à Coutras, et convint d'avoir, au sujet de la paix, une conférence avec lui à Fleix, chez le omte de Gurson, marquis de Trans; les conditions d'une paix rent échangées et acceptées le 26 novembre; le traité fut gné plus tard à Coutras, où se tenait la cour. Biron, qui

1580.

D'Aubigné, liv. IV. — *Mémoires du vicomte de Turenne.* — Dupleix, *Suprà, etc.*

avait pourchassé le roi de Navarre et les huguenots à Tonneins, au Port-Sainte-Marie, Casteljaloux et dans tout l'Agenais, fut envoyé en Flandre, et remplacé, à Bordeaux, par le maréchal de Matignon, homme d'opinions modérées, courtisan rusé, militaire de tête et de cœur, bien décidé à faire respecter les traités et à réprimer les ennemis de l'ordre, à quelque drapeau qu'ils appartinssent (1).

Il fut reçu avec une pompe extraordinaire. Le lendemain, il se rendit au Parlement avec le maréchal de Biron; et après avoir félicité le pays sur la paix qu'on venait de conclure, pria la Compagnie de continuer ses travaux dans l'intérêt de la province et de la monarchie. Trois jours après, on fit une procession générale pour remercier Dieu de la paix; toutes les autorités de la ville, tous les fonctionnaires publics, les paroisses avec leurs croix, la musique de Saint-André et de Saint-Seurin, l'archevêque portant le Saint-Sacrement et suivi des évêques de Bazas et de Dax, y assistèrent. Après eux venaient le duc d'Anjou, la reine de Navarre, appuyée sur le bras du grand-sénéchal et suivie des dames de Lansac, de Duras, du Parlement et des jurats. Jamais Bordeaux n'avait été témoin d'un spectacle si imposant et si solennel.

La Chambre mi-partie, instituée à Bordeaux pour juger les affaires de religion, ne répondait plus aux besoins de l'époque et ne réalisait pas les espérances qu'on avait fondées sur elle; tout au contraire, la diversité des sentiments reli-

(1) « Après que mon dit mareschal de Biron fut parti de la Guienne, fut en » sa place subrogé le mareschal de Matignon, un très-fin et trinquat Normand, et qui » battoit froid d'aultant que l'autre battoit chaud; et c'est ce qu'on disoit à la cour, » que le roy et la royne disoient qu'il fallait un tel homme au roy de Navarre et au » pays de Guienne; car cervelles chaudes les unes avec les autres, ne font jamais » bonne soupe. » (Brantôme, *Discours sur Jacques de Matignon.*)

Tout nous porte à croire que Matignon fut nommé à la lieutenance générale de Guienne, à la fin de 1580 ou au commencement de 1581; mais ses nombreuses occupations l'empêchèrent de se rendre à Bordeaux avant le mois d'octobre 1581. Le père Anselme dit qu'il ne fut nommé lieutenant général en Guienne qu'en 1585: c'est une erreur. (Voir Darnal, *Chronique*.)

gieux de ses membres, la haine des partis qu'ils représentaient, furent un obstacle de plus au bien public et un grand embarras. Livre VIII. Chap. 4. — 1580.

Il fut arrêté dans la conférence de Fleix, qu'on supprimerait cette Chambre et qu'on en établirait une autre, qui ne serait composée que de membres du conseil privé et de conseillers du Parlement de Paris, tous étrangers aux influences locales (1).

Les membres de cette nouvelle Chambre arrivèrent à Bordeaux au mois de mars; mais plusieurs circonstances retardèrent leur réunion jusqu'au mois de janvier 1582. Alors, 1582. ayant surmonté toutes les difficultés, ils fixèrent leur première séance au 26 du même mois, au couvent des Jacobins. Cette commission se composait de quelques membres du conseil privé et de plusieurs conseillers du Parlement de Paris : c'étaient MM. Antoine Seguier et Jacques Violle, présidents; MM. Jean Seguier, Jean Delavaux, Étienne Fleury, Jérôme de Monthelon, Jean Scarron, Guillaume Benard, Adrien du Drac, Pierre Seguier, Lazare Coqueley, Jean de Thumery, Claude du Puy, Jacques de Thou, Michel Hurault, de l'Hospital, conseillers, avec Loysel, avocat général, et Piton, procureur général.

J.-A. de Thou, *Mémoires*, liv. II, Édit. Petitot. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. 74.

Le jour de leur première séance (26), ces messieurs se rendirent, avec une certaine solennité, au couvent des Jacobins; la foule se pressait sur leurs pas et saluait avec bonheur ces nouveaux juges, étrangers à la localité, et, partant, impartiaux entre les divers partis du temps et du pays; ils fu-

(1) L'article 2 porte : « Le roy envoyera au pays et duché de Guienne, une Chambre de justice, composée de deux présidents, quatorze conseillers, un procureur et un avocat de Sa Majesté, gens de bien, amateurs de paix, intégrité et suffisance requises. Lesquels seront, par Sa Majesté, choisis et tirés des Parlements de ce royaume et du grand conseil..... Lesquels présidents et conseillers ainsi ordonnés, connoistront et jugeront toutes causes, procès et différents, et contraventions à l'édit de pacification.... Serviront deux ans entiers au dit pays, et changeront de lieux et séances de six mois en six mois, afin de purger les provinces et rendre justice à chacun sur les lieux, etc., etc. »

Livre VIII. Chap. 4. — 1582.

rent accueillis comme des libérateurs chargés de porter la paix dans nos contrées.

Le discours d'ouverture fut fait par Loysel, dont quelques éloquents plaidoyers avaient fondé la célébrité. Michel Montaigne assista à cette première séance et alla exprimer à l'orateur la satisfaction qu'il avait éprouvée à l'entendre. Dès lors on vit se former des liaisons entre le philosophe, maire de Bordeaux, et Loysel, et M. de Thou aussi, qui appartenait à cette nouvelle Chambre.

Dans le cours de cette année (1582), le roi, probablement à la demande de Michel Montaigne, maire, accorda, par une grâce particulière, l'extinction ou suppression complète de la traite foraine, c'est-à-dire des droits de douane imposés sur les marchandises qui entraient au port de Bordeaux ou en sortaient. On en avait obtenu la suppression en 1553, moyennant 2,000 écus payés au roi; mais cette suppression ne fut que temporaire, car M. de La Rivière, maire, et M. de Lagebaston, premier-président du Parlement, furent députés, en 1576 et 77, pour solliciter à la cour, entre autres choses, la suppression de la traite foraine. On avait envoyé, à cette occasion, vingt tonneaux de vin, comme cadeau, à MM. le Cardinal de Lorraine, connétable, et au maréchal de Saint-André; mais, malgré ces libéralités intéressées, il ne paraît pas que les Bordelais aient réussi, puisque nos chroniqueurs disent que la suppression n'en fut accordée qu'en 1582. Comme Montaigne, maire de Bordeaux, fut député cette année-là à Paris, on présume que ce fut à sa demande que le roi accorda la suppression de cette traite, qui violait les droits des Bordelais; plus tard, il confirma (en juillet 1583) la liberté et les priviléges de la ville.

Au commencement de son administration, Matignon se montra doux et pacifique; mais cette apparente mansuétude du maréchal n'était qu'un acte de prudence; il croyait qu'il fallait ainsi surprendre les ennemis et se préparer en secret à déjouer leurs coupables entreprises. En effet, quelques jours

plus tard, dans le même mois, il invita à une conférence M. Montaigne, maire, les jurats, les présidents du Parlement, les agents du roi, les principaux officiers et fonctionnaires de la ville, et, entre autres, le baron de Vaillac, commandant du Château-Trompette et chef des Ligueurs à Bordeaux. Quant il eut réuni chez lui tout ce monde, il se plaignit, dans une allocution un peu vive, des projets des Ligueurs, qu'il déclara connaître ; il s'éleva fortement contre leur peu de respect pour les ordres du roi, et contre la coupable conduite de ceux qui devaient donner l'exemple des vertus civiques et favorisaient cependant les injustifiables prétentions de quelques ambitieux qui voulaient élever leurs fortunes sur la ruine de celles de leurs paisibles concitoyens, et précipiter la Guienne dans la guerre civile, en reconnaissant plusieurs souverains et en élevant drapeau contre drapeau. Il déclara qu'il les avait convoqués chez lui pour leur découvrir ce secret si important pour leurs vies et pour leurs fortunes ; que, puisque le danger était grand et imminent, le remède devait être prompt, et que, dans des circonstances si graves, il fallait commencer par l'exécution. Puis, se tournant vers Vaillac, il lui dit que sa fidélité étant suspecte au roi, Sa Majesté lui ordonnait de remettre le château entre ses mains.

Livre VIII. Chap. 4. — 1582.

D'Aubigné, *Vie de Matignon*, tome XII.

Fier de son influence et du grand nombre de ses partisans, Vaillac s'excusa et protesta qu'il n'avait jamais eu l'intention de rien faire contre les ordres du roi ; il le suppliait de se contenter de sa parole, de lui donner le temps et les moyens de se justifier sans le déshonorer si complètement, et déclara qu'il aimait mieux mourir que de vivre avec honte.

Matignon lui répondit que sa résistance était une preuve de sa culpabilité, et que, s'il n'obéissait pas, il allait le pendre *haut et court,* en vue de la garnison ; et pour lui faire voir qu'il était en mesure d'exécuter ses ordres, il fit entrer le sieur Le Londel Auctoville, capitaine de ses gardes, et lui ordonna de désarmer Vaillac et de lui donner des gardes. Puis,

Livre VIII. Chap. 4. — 1582.

s'adressant à M. Montaigne, maire, il lui commanda de faire savoir dans toute la ville la volonté du roi et celle de son lieutenant général, afin que les bourgeois, bons et fidèles sujets du roi, eussent à se joindre à ses troupes, pour forcer la garnison à se rendre, si le supplice de Vaillac ne les décidait pas à se soumettre.

Vaillac, tremblant, s'épuise en prières et en promesses : ses amis intercèdent pour lui ; le premier-président l'exhorte à se soumettre. On le conduit dehors, au lieu du supplice ; mais, enfin, il se soumet, et promet de rendre le château à l'instant même.

Mézeray, *Mémoires historiques.*

Le maréchal, suivi de ses gardes et de Vaillac, marche tout droit à la porte du château ; mais la femme de Vaillac refuse d'ouvrir et de se rendre, et déclare qu'*elle laisserait plutôt périr son mari, que de le voir vivre sans honneur*. Matignon, indigné, fait pointer quelques pièces d'artillerie contre la porte; mais Vaillac, tremblant à la vue de la corde, et voyant toute résistance inutile et même dangereuse, ordonna à sa femme de se rendre. Les soldats sortirent la mèche éteinte, et Le Londel établit ses troupes à leur place et mit des gardes à la porte. Ce coup inattendu tua la Ligue à Bordeaux et affermit l'autorité du roi dans le pays. « Si le maréchal, dit Brantôme, » n'eust attrapé lors cette place et par finesse et par adresse, » Bourdeaulx eust eu de l'affaire. » — « Ledit seigneur, dit Darnal, par sa prudente et sage conduite, sauva la ville de Bordeaux. »

De Thou, liv. 81. — Davila, *Histoire des guerres civiles*, liv. 7.

Le lendemain, Matignon fit dresser un procès-verbal de toute l'affaire ; il fut signé de tous ceux qui étaient présents à la séance, et envoyé au roi, avec une dépêche circonstanciée de tous les détails.

1583.

La cour de France apprit, avec une vive satisfaction, la prise du Château-Trompette. Henri III en écrivit, le 3 mai, au maréchal, pour l'en remercier, et lui dit : « Vous avez » conduit cette exécution non moins sagement que fidèlement,

» dont je vous répéteray, derechef, que je vous sçay très-bon » gré. »

Conformément aux ordres que le roi Henri III lui donna dans cette lettre, le maréchal Matignon se rendit à Agen pour maintenir la paix dans cette ville et la garantir contre les projets insensés des ennemis de l'ordre. Dans cet intervalle, M. de Montaigne apprit qu'on méditait une grande revue de toutes les compagnies des bourgeois de Bordeaux; c'était une sorte de démonstration politique, qui, dans l'état d'irritation des esprits et après l'émotion que dut exciter la prise du Château-Trompette, pouvait avoir de fâcheuses conséquences. Montaigne prit ses précautions et résolut de se montrer ferme et bien décidé à réprimer toute tentative que pourraient faire les partis, qui se croyaient plus libres pour agir dans l'absence du maréchal. Delurbe.

On se mit à répandre mille bruits alarmants dans le pays : on parlait de l'arrivée du maréchal Biron, d'une flotte envoyée de Nantes pour s'emparer de Brouage; d'une armée de Ligueurs marchant du Poitou, sous les ordres de M. d'Elbœuf, sur Bordeaux. Montaigne veilla à tout et pourvut à tous les services, de manière à se tenir en garde contre un coup de main et à maintenir la paix.

Dans ces pénibles circonstances, Montaigne écrivit à Matignon, le 22 mai, une lettre où il l'instruisit de tout ce qui se passait et de tous les bruits faux ou véritables qu'on faisait courir en ville. 1585. *British Museum* miscellan., letters and papers.

Depuis le traité de Fleix, le roi de Navarre, fatigué de sa vie agitée, sentit le besoin du repos et fit tout ce qu'il put pour prouver sa bonne foi et pour faire respecter les traités; mais ses partisans pensaient et agissaient différemment. Payen, *Nouveaux documents*, page 10.

Parmi eux se trouvait Du Casse, de Bazas, qui, de concert avec Favas, avait enlevé, en 1577, et donné à M. de Gascq une jeune et riche héritière que sa mère avait promise en mariage au capitaine Bazas, du même pays. Il s'obstina dans ses *Voir* plus haut, p. 298, 299.

Livre VIII. Chap. 4. — 1583.

habitudes de pillage et d'insubordination; et pour se mettre à l'abri d'un coup de main, il fit fortifier sa maison, à Bazas, malgré les représentations du roi de Navarre, dont il suivait le drapeau. Sur ces entrefaites, on apprit que plus de cinq cents aventuriers de la Saintonge marchaient sur Bordeaux. Henry comprit les fâcheuses suites que ces nouvelles pourraient avoir dans le pays; il en conféra avec Matignon, et, comme gouverneur de la Guienne, ordonna à ses capitaines de courir sus à ces maraudeurs, pendant que lui-même se porterait, avec le capitaine De Broca et autres, sur Bazas, afin de réduire l'insoumis Du Casse; il fit raser son hôtel dans les journées des 19 et 20 juillet, et envoya le baron de Roquetaillade démolir d'autres maisons qu'il avait fortifiées dans le même but, à Meilhan, sans égard pour ses représentations.

Malgré tous les efforts du roi de Navarre, malgré sa bonne volonté, les affaires se compliquaient de plus en plus, et de nouveaux dangers menaçaient le repos général. Matignon fit occuper Agen, Condom et Bazas. Fatigué des désordres que les partisans de Du Casse renouvelaient sans cesse dans cette dernière ville, au point que les catholiques furent obligés de se fortifier dans le palais épiscopal, il y envoya des prévôts pour informer contre les infracteurs des traités et les perturbateurs de la paix. Les religionnaires furent expulsés de la ville, et on entama des poursuites contre les auteurs du meurtre du capitaine Bazas. C'était une violation du traité de paix de Fleix, où l'on convint qu'on ne devait plus s'occuper de cette affaire. Henri en fut chagrin, et pour augmenter sa peine, il apprit toutes les infamies que Henri III débitait contre sa femme et qui l'avaient forcée de quitter Paris. Abreuvée d'injures et de mauvais traitements en route, elle en fit part à Henri, qui en demanda satisfaction. Pour le calmer, on retira les garnisons d'Agen et de Condom, et on ne laissa à Bazas que cinquante soldats (1).

(1) Dans ce temps, le seigneur de Belcier était prisonnier au Château-Trompette.

Bordeaux contenait alors dans son sein deux peuples pour ainsi dire bien opposés : les catholiques et les huguenots. On n'y entendait parler que des intrigues, des complots et des démarches intéressées de ces partis rivaux. L'administration municipale était douce et paternelle ; et quoique Montaigne, alors maire, eût fait tout ce qui dépendait de lui pour conserver l'estime et l'affection de ses concitoyens, il apprit, par une ennuyeuse expérience, qu'avec toute sa modération il lui était impossible de plaire à tout le monde et de satisfaire toutes les exigences. Les catholiques auraient voulu qu'il se fût prononcé plus formellement contre les sectaires; les protestants blâmaient son attachement à ses principes et sa fidélité à la foi de ses pères et à son roi; ils auraient voulu pour maire et pour jurats quelques-uns de leurs coreligionnaires. Ils furent tout à fait désappointés dans leurs espérances : Montaigne fut réélu maire en 1583; les trois nouveaux jurats aussi furent élus parmi les catholiques.

On se mit à crier à l'intrigue et à dire que la liberté électorale n'était qu'un mot, et que l'on devait supplier Sa Majesté e casser une élection qui n'était que le résultat d'une intrigue lectorale. L'affaire fut portée d'abord devant le Parlement e Bordeaux; mais n'étant pas trop assurés de réussir dans le ıys, les réclamants adressèrent leurs plaintes et leur de-ınde au Conseil d'État. Dans cette pétition, ils se fondèrent r les statuts de la ville, et prétendirent que la réélection de ıntaigne était contraire à ces statuts et à l'ordonnance de 50; ils déclarèrent que l'élection des trois jurats était radiement nulle, attendu que la noblesse, au moins en grande tie, ne s'était pas présentée pour voter ; et qu'à cette abce ou à cette insuffisance du concours des nobles, on n'a-

mme, Olympe de Ségur, était seule admise à le voir. Un soir, elle changea de ıents avec lui; il s'évada, Olympe resta prisonnière. Hérodote parle d'un semdévoûment de la part d'une dame lacédémonienne. La dame Sanche, femme rdinand de Castille, fit la même chose en 934.

vait pas rougi d'ajouter l'emploi de manœuvres indignes, pratiquées pour obtenir la majorité des suffrages.

Le Conseil d'État, réuni, le 4 février 1584, pour délibérer sur cette réclamation d'une partie de la population de Bordeaux, crut devoir maintenir l'élection de Montaigne; mais il assigna les nouveaux jurats, les sieurs Budos, Lapeyre et Claveau, devant lui, pour entendre leur défense et pour vérifier les faits qu'on leur imputait; leur défendant, en même temps, de s'immiscer dans les charges de jurats jusqu'à ce que Sa Majesté eût donné des ordres à cet égard.

Le maire et les jurats se sentirent blessés dans leur honneur; ils voulurent envoyer des députés à la cour, pour exposer les circonstances où ils se trouvèrent; mais, d'après le conseil du maréchal de Matignon, ils écrivirent au roi, le 5 mars 1584, une lettre respectueuse, où ils affirmèrent que toutes les formalités légales, tous les statuts et priviléges avaient été soigneusement et religieusement gardés dans les dernières élections. Ils exposèrent à Sa Majesté que depuis que leur interdiction leur avait été signifiée, les trois jurats en place étaient surchargés de travail, et que les services publics de la ville exigeaient une prompte solution dans l'intérêt de la population, et pour leur propre honneur, et enfin pour la conservation des antiques priviléges de la ville. Ils supplièrent Sa Majesté de ne jamais souffrir de semblables désordres, et de prévenir, par sa décision, le retour de ces scènes de confusion, d'insubordination et de divisions intestines.

Ne sachant que faire, dans ces circonstances embarrassantes, le ministre, M. de Neufville, seigneur de Villeroy, demanda l'avis du maréchal; l'avis, daté de Saint-Maur le 3 mai 1584, fut favorable aux jurats attaqués; ils restèrent en place tout le temps voulu par les statuts.

A cette époque, on avait concédé aux protestants des villes de sûreté, par suite de l'édit de pacification; mais les garnisons, et surtout celle du Mas-de-Verdun, ville située sur la

Livre VIII. Chap. 4.
—
1583.

Mélanges et documents inédits, pour servir à l'Histoire de France, par Champollion-Figeac.

Garonne, était très-mal payée ; les habitants de cette ville, qui en supportaient les frais, résolurent, en 1583, de s'indemniser en arrêtant les bateaux de commerce qui descendaient ou remontaient la Garonne. Les maire et jurats, justement alarmés de ce bruit, et convaincus que l'interruption des relations avec Toulouse et le Midi porterait un coup mortel au commerce de Bordeaux, firent une adresse au roi de Navarre, gouverneur de la province, le priant de maintenir les communications libres pour tous les bateaux de commerce qui navigueraient sur la Garonne.

Ce furent MM. de Montaigne, maire, et Delurbe, procureur-syndic, qui furent députés par la ville vers le roi de Navarre, pour lui faire entendre les doléances des Bordelais. Après avoir insisté sur la nécessité de conserver au commerce toute sa liberté, dans l'intérêt, tant de l'artisan qui travaille que du marchand qui trafique, ils représentèrent au prince que les Bordelais faisaient de grandes affaires avec Toulouse et les villes et bourgs intermédiaires, sis sur les bords de la Garonne, en vins, blés, pastels, poisson, laine, etc., etc. ; et que si on arrêtait leurs bâtiments de commerce, ce serait a ruine de la ville et du pays.

Ils remontrèrent, en outre, « que le pauvre peuple se ressent tellement des misères du passé, qu'il est comme réduict au dernier désespoir, et que d'ailleurs la trève de six ans, destinée pour l'entretenement des dictes villes de seureté, est expirée, etc., etc. »

Ils supplièrent le prince, en conséquence, d'intervenir au-ès du roi, pour que *ce pauvre* peuple fût déchargé de paie-ent des garnisons des villes de sûreté, et qu'il ne fût plus rchargé, comme par les deux années précédentes, du paie-nt des gages des membres de la Chambre de la justice-ute, séante à Périgueux, surcharge que le peuple, par le able motif de ne pas entraver l'édit de pacification, avait porté sans se plaindre.

Livre VIII. Chap. 1. — 1585.

L'accusation dirigée contre les habitants du Mas était injuste : le peuple n'était pour rien dans l'arrestation des bateaux; elle était tout simplement le fait des soldats, qui, abandonnés depuis longtemps, sans solde, sans fourniture, se trouvaient dans la triste nécessité de rançonner la population. Le roi de Navarre l'avait appris avec de la peine, mais il en fut profondément affligé après avoir reçu la plainte des Bordelais. Il en écrivit au maréchal de Matignon, le 17 décembre 1583 (1); il instruisit aussi M. de Meslon, son conseiller, gouverneur de Monségur, de la démarche des Bordelais, qui s'étaient engagés à faire payer les garnisons des places de sûreté, moyennant quoi, il avait pris, vis-à-vis d'eux, l'engagement de patienter et de ne rien entreprendre de nouveau (2).

Le roi de Navarre ne voulait pas s'aliéner l'affection des Bordelais, déjà mal disposés envers lui, et, en grande partie, favorables à la Ligue. Il ne négligea rien pour arrêter les désordres dont on se plaignait, et pour prouver à tout le monde sa bonne volonté. Matignon ne demandait pas mieux que de raffermir les bases de l'ordre, d'humilier les Guises et de faire respecter l'autorité du roi. Il voyait le progrès de la Ligue et la hardiesse de ses partisans : les esprits s'échauffaient dans la ville et la population se montrait de plus en plus antipathique au roi de Navarre, hérétique relaps, gouverneur de la province. La position du maire (Montaigne) et de Matignon était devenue délicate au milieu de ces éléments inflammables : s'ils

(1) « Je vous ay mandé que les soldats qui sont ez villes de seureté sont reduits » à la faim, parce qu'estant en places povres et desgarnies de commoditez, ils n'ont » aucun moyen de vivre, n'ayant rien receu jusqu'icy depuis quatre mois de leur » entretenement. Messieurs de la ville de Bordeaulx m'en ont fait parler..... La nécessité presse, etc., etc. »

(2) « Monsieur Meslon, parce que les maire et procureur de la ville de Bordeaulx » me sont venus trouver et m'ont promis de s'employer à ce que vostre garnison et » aultres estant des villes de vostre costé seront payées pour le plus tard dedans » quinze jours; je lui ai aussi asseuré que durant le dict temps seulement, je patienteroys et ne permettroys qu'il feust rien innové d'extraordinaire. »

(*Lettre d'Henri IV*, tom. I, pag. 620.)

combattaient l'ardeur excessive des catholiques, ils s'exposaient à encourir l'accusation de favoriser les hérétiques ; ils ne pouvaient pas se prononcer contre Henri IV, leur ami commun ; le roi de France ne lui faisait pas la guerre, et ils savaient qu'il n'était pas éloigné d'appeler ce prince huguenot à son aide, pour se débarrasser des Guises. Cet état de neutralité étonnait le roi de Navarre ; il en fut si inquiet, qu'il en écrivit au maréchal pour provoquer une explication, que la prudence de Matignon ne lui permit pas probablement de donner (1). Ayant prévenu le maréchal des désordres qu'il prévoyait devoir s'effectuer à Bordeaux, il crut prudent aussi d'en informer, le 3 avril 1585, le maire et les jurats, leur donnant en même temps à comprendre qu'il savait tout ce qui se passait dans leurs murs, et qu'il agissait toujours d'après les ordres du roi de France (2).

L'insurrection prévue par Henri IV éclata enfin ; le peuple se souleva, et pour se rendre maître de la ville, il éleva des barricades autour de la maison de Matignon, comme pour le faire prisonnier chez lui. Matignon sortit et fit arrêter les plus mutins ; mais ne croyant pas le moment opportun pour un acte de sévérité éclatant, il se montra clément et les mit en liberté.

La mort du duc d'Alençon rendit Henri de Navarre héritier présomptif de la couronne : la Ligue le repoussa comme hé-

(1) « Sy vous verrez ce qui est apropos pour la façon comme je me doibs gouverner, comme aussy pour adviser si en ce nouveau mouvement que j'ay entendu estre actuellement à Bordeaulx, j'ay quelque moyen de vous ayder pour le service de Sa Majesté, pour lequel et pour le bien de l'Estat il vous fault estre vray. »
(*Recueil des lettres d'Henri IV*, par M. B. de Xivrey.)

(2) « Messieurs (les maire et jurats), je vous ai desja adverty par le sieur de Lezignan des advis que j'avois de toutes partz de ces nouveaulx mouvements et les commandements que j'avois du roy. Maintenant nous voyons le mal continuer et les autheurs sur le poinct d'exécuter plusieurs entreprinses desquelles j'ay mandé les particularités à mon cousin, M. le maréchal de Matignon, etc., etc., etc. Escript à Lectoure, le IIIe jour d'avril 1585.
» Votre bien bon amy, Henri. »

Livre VIII. Chap. 4. — 1585.

rétique, et le cardinal de Bourbon devint son idole. Elle leva des troupes, fit des préparatifs pour expulser Henri de Navarre et pour affermir le pouvoir des Guises, au grand mécontentement de Henri III de France, qui écrivit, le 23 mars 1585, à son beau-frère : « Je n'ai pu empêcher, quelque résistance que j'aie faite, les mauvais desseins du duc de Guise. » Il est armé, tenez-vous sur vos gardes, et n'attendez rien. » Le roi de France n'en avait que le nom ; son autorité ne servait qu'à voiler les projets des Ligueurs. Les réformés allemands furent invités à faire un mouvement pour secourir leurs frères en France, et portèrent l'alarme jusque dans la cour de Henri III. Il chargea le duc de Guise de défendre, à la tête d'une armée considérable, les frontières du Nord, et envoya le duc de Mayenne, avec 12,000 hommes et 2,000 chevaux, pour contenir la Guienne. Mayenne était frère du duc de Guise, et haï personnellement du roi, qui, vu l'influence des confédérés, ne pouvait pas s'en défaire. Ses pouvoirs étaient très-étendus; mais Matignon avait reçu de Sa Majesté des instructions contraires, qui rendirent sa position délicate et embarrassante. Il sut remplir à souhait les volontés du roi, ne prêta que peu de secours aux Ligueurs et ne se hâta pas de s'opposer aux avantages des religionnaires. Il paraissait favorable aux Ligueurs; mais ceux-ci le soupçonnaient d'être partisan du roi de Navarre. Son rôle était difficile, parce que les Ligueurs agissaient au nom du roi et dans le but apparent du bien de la Guienne. C'était assez pour Matignon ; il traversa la Dordogne et alla rejoindre le duc, qui venait de la Saintonge. S'étant concertés pour leurs opérations stratégiques, ils se donnèrent, en se séparant, *rendez-vous* devant Sainte-Bazeille, pour le 25 février 1586.

Hist. Thuan, liv. 85.

Scip. Dupleix, *ibid.*, p. 126.

Parmi les grands personnages qui se rendirent alors auprès du roi de Navarre, se trouvait Sully, qui, bravant tous les périls du voyage, pénétra jusqu'à Bergerac, où se trouvait le prince; il fut accueilli en route, avec un généreux empresse-

ment, chéz M. de Lur, seigneur de Longa, de l'illustre Maison des de Lur, en Périgord (1). Livre VIII. Chap. 4. — 1585.

Ces arrangements étaient d'une facile exécution : Bordeaux était paisible ; la Ligue essaya mille moyens de paralyser les efforts de Matignon ; mais sa présence d'esprit et son incessante circonspection déjouèrent les complots et maintinrent les factieux en respect. La politique, avec ses ruses et ses intrigues, était impuissante sur la population, déjà lasse des guerres civiles et épuisée d'hommes et d'argent. Les Bordelais plaignaient Henri de Navarre à cause de ses erreurs en religion ; ils faisaient des vœux pour sa conversion, et distinguaient en lui le prince, qu'il fallait respecter, de l'hérétique, qui s'égarait par ignorance ou par des séductions intéressées. Il y avait, d'ailleurs, un autre motif assez puissant pour faire diversion dans ces crises politiques : c'était la peste, fléau plus meurtrier encore que la guerre civile, qui moissonnait la population et avait emporté plus de quatorze mille personnes depuis le mois de juin jusqu'aux fêtes de Noël.

Défendus du côté de la terre, les Bordelais n'eurent rien à craindre ; ils avaient partout de nombreux postes et des forces imposantes pour protéger les environs de la cité et repousser l'ennemi. Mais le Parlement, dans la crainte d'une attaque nocturne, et désireux de détruire tout ce qui pourrait en faciliter le succès, crut devoir ordonner, le 8 août 1585, qu'on démolît toutes les maisons et qu'on arrachât toutes les vignes qui se trouvaient dans un périmètre déterminé autour de la ville. Cette mesure avait été prescrite en 1575, le 28 décem-

(1) Cette illustre Maison de Lur, originaire de Franconie, vint s'établir, au Xe [siè]cle, dans le Limousin et le Périgord : ce nom se rencontre souvent dans les fastes [mi]litaires de la France pendant le moyen-âge. Isabelle de Montferrand apporta, dans [ce]tte Maison, les seigneuries de Fargues, de Belin, d'Aureilhan, par contrat de ma[ria]ge passé entre elle et Pierre de Lur, le 21 août 1472. Le marquis de Lur Saluce, [à] Sauternes, est le onzième descendant de Pierre et d'Isabelle. *(Généalog. de la [Ma]ison de Lur.)*

Livre VIII. Chap. 4. — 1585.

bre, par lettres-patentes du roi. Elle était impolitique et insuffisante pour la défense de la ville; elle fit des ennemis de tous les propriétaires qu'elle ruinait, indisposa contre le gouvernement les classes inférieures, qui désiraient conserver leur boisson favorite, et paralysa pour longtemps le commerce de notre port.

Du côté de la mer, les Bordelais étaient à l'abri de toute surprise. Éne de Ségur avait si bien défendu Talmont, dont les religionnaires s'étaient efforcés de se rendre maîtres, que le Parlement le remercia, le 25 mai 1587, par une lettre pleine de sentiments de reconnaissance pour sa belle défense de cette place, alors très-importante sur la Gironde.

Henri de Bourbon, en présence de tant de forces, semblait découragé. Ses troupes occupaient Puynormand, Castillon, Sainte-Foy et Bergerac; l'armée catholique ravageait les campagnes. Cependant, comptant encore sur sa fortune et son épée, et fortifié dans ses espérances par des lettres de Montauban, Henri convoqua les députés des provinces dans la grande salle de l'antique abbaye de Guîtres, où, après une courte allocution de ce prince, ils jurèrent tous de se défendre jusqu'à la mort, et de maintenir en leur pouvoir leurs trois principales places : Bergerac, Sainte-Foy et Castillon.

Des circonstances impérieuses firent changer ces projets; Henri confia la garde de ces places à Turenne, et s'en retourna à Montauban, où sa présence fut plus nécessaire. Turenne appela auprès de lui, à Bergerac, les commandants de Sainte-Foy, de Castillon, de Monségur, et se concerta avec eux sur les mesures à prendre pour les intérêts de leur religion et de leur politique.

Mémoires du duc de Bouillon.

M. de Paillas battait les campagnes tout autour; mais Henri de Navarre, craignant qu'il ne tombât au pouvoir du parti opposé, lui écrivit, le 1er mai 1586, de se retirer à Gensac avec les vivres, pour *ne pas les laisser prendre à l'ennemi, comme il était advenu à d'aultres.*

Livre VIII. Chap. 4. — 1583.

Jusqu'ici, Mayenne n'avait rien fait de bien remarquable; il parcourut le pays, sans aucune opposition sérieuse, et se rendit enfin devant Castets, où commandait Favas. Ce château, qui domine la Garonne, dans une position charmante, avait été assiégé, au mois de février, par Matignon, avec quatre mille hommes de pied, quatre cent cinquante chevaux et huit pièces de canon; mais l'intrépide Favas était là avec des hommes dévoués; Matignon y dépensa mal à propos son temps, ses menaces et sa poudre. Enfin, sachant que Henri arrivait au secours du château avec deux cent cinquante chevaux, dix-huit cents arquebusiers, et ne voulant peut-être pas engager un combat avec Henri lui-même, l'héritier présomptif de la couronne, il s'enfuit à Langon, où il se barricada. Henri entra au château et y dîna; il était accompagné de Sully, qui lui avait apporté 40,000 fr. Après avoir ravitaillé le château et y avoir fait entrer 8 quintaux de poudre, Henri partit pour Montauban, emmenant avec lui Favas et quelques autres capitaines. Matignon revint sur Castets; mais il fut encore repoussé. Cependant Mayenne, dans l'espoir d'être plus heureux, s'y rendit avec d'imposantes forces. Les assiégés furent épouvantés : n'ayant à leur tête que Gurson, gouverneur de Casteljaloux, qui était loin d'avoir le courage et les talents militaires de Favas, ils demandèrent à traiter. Mayenne, enchanté d'avoir l'honneur de prendre ce château-fort, accepta leurs conditions et promit même au propriétaire 12,000 écus pour la perte de ses meubles et la dégradation de sa belle demeure. Cette capitulation, fruit de la vanité de Mayenne et de la peur des assiégés, jointe à l'avarice de Gurson, mécontenta Matignon; elle fut faite à son insu; il devint, de ce moment, l'ennemi juré du duc.

D'Aubigné, *Histoire*, t. I, II, ch. 8. — *Histoire des choses mémorables advenues sous la Ligue*, in-12. — *Histoire des derniers troubles de France, sous les règnes des rois, etc.*, in-12.

Cayet, *Chronologie*, Introduction.

Se voyant poursuivi par Mayenne, Henri de Bourbon ne sut que faire; sa position devenait de plus en plus critique, quoique Matignon, par haine contre le duc, s'efforçât de le protéger, tout en s'opposant, au moins en apparence, aux

succès des huguenots. Ne trouvant pas son fidèle serviteur, M. de Batz, à Eauze, dont il était gouverneur, Henri lui écrivit ce billet, l'un des plus remarquables qui soient jamais sortis de la plume du *Béarnais :* « Mon faucheur, mets des ailes à » ta meilleure bête ; j'ai dit à Montespan (qui lui portait le » billet) de crever la sienne. Pourquoi? Tu le sauras de moi à » Nérac ; hâte, cours, viens, vole ! c'est l'ordre de ton maître » et la prière de ton ami. » Il échappa aux embûches de ses ennemis, et gagna enfin Sainte-Foy, où il eut le bonheur de recueillir ses compagnons d'armes, débris des corps dispersés par les Ligueurs.

CHAPITRE V.

Siége de Monségur. — Mayenne quitte la Guienne. — Craintes de Henri III. — Bataille de Coutras. — Conduite de Matignon. — Mort de Condé. — États-généraux. — Meurtre du duc de Guise et du cardinal, son frère. — Discours de Matignon au Parlement. — Désordres à Bordeaux. — Police de Matignon. — Les Jésuites expulsés de Bordeaux. — Henri III et le prince de Navarre marchent sur Paris. — Conduite du Parlement et de Matignon. — Discours du maréchal. — Conduite de l'Archevêque, etc.

Mayenne, comme nous venons de le voir, crut pouvoir se saisir de la personne de Henri de Navarre, et le mettre à la disposition de la Ligue; le prince échappa à ces piéges et parvint, à travers mille périls, à Sainte-Foy, et de là à La Rochelle. Le duc, se voyant désappointé, dirigea ses forces sur Sainte-Bazeille et Monségur; cette dernière ville, quoique bien défendue par sa position et quinze pièces d'artillerie, fut obligée de capituler, après avoir reçu deux mille quatre cents coups de canon! De là, il alla assiéger Castillon pendant deux mois, et y dépensa des sommes immenses (800,000 écus); mais la garnison, décimée par la peste, fut réduite à capituler, le 31 août. Les gentilshommes eurent la permission de sortir avec leurs armes et leurs chevaux; tous les autres gens d'armes furent conduits dans un lieu de sûreté et la ville livrée au pillage; on n'y laissa que deux femmes pour secourir les pestiférés! Dans les premiers jours de l'année 1588, cette place fut reprise par Turenne; il fit appliquer une échelle de corde à un endroit mal gardé, parce qu'on le croyait inaccessible, et y fit monter ses hommes. Ce succès donna lieu à bien des plaisanteries; on disait que les huguenots étaient meilleurs financiers que les catholiques; que Castillon avait coûté 800,000 écus (d'Aubigné dit 400,000) à ces mauvais économes catho-

Livre VIII. — 1586.

Pierre de l'Estoile, *Journal de Henri III*, tome Ier.

D'Aubigné, Ibid., ch. 8, Ibid., liv. II, chap. 1er.

Livre VIII. Chap. 5. — 1586.

liques, et que Turenne n'y avait dépensé que 4 fr., le prix de la corde !

La mésintelligence qui éclata entre Mayenne et Matignon nuisit à leurs intérêts communs et servit à merveille les desseins de Henri ; ils ne s'entendaient pas, ils se contrariaient même et rendaient infructueux tous les efforts des Ligueurs. Mayenne se décida à partir en octobre, et ne laissa en Guienne qu'une pauvre idée de ses talents militaires ; mais, avant de partir, il enleva de force M[lle] de Caumont, fille du maréchal de Saint-André, qui n'avait que douze ans, et qu'il voulait marier avec son fils, qui n'en avait que dix. D'une beauté remarquable, cette jeune demoiselle était très-riche ; après la mort de sa mère, elle devait être dame de Fronsac, de Caumont, de Listrac et de quelques autres belles terres de la province. C'était assez pour tenter la cupidité du vieux Mayenne. Il enleva la jeune et riche héritière ; mais le roi refusa d'approuver ce mariage. Les Gascons se moquaient de lui : « S'il n'a pas pu prendre toute la Guienne, comme il le voulait, il l'a fait en partie ; car il a pris une jeune fille ! »

Pierre de l'Estoile, *Journal de Henri III.* — Duplcix, *Histoire de Henri III.*

Les huguenots devenaient réellement formidables ; leurs succès inspiraient enfin des craintes réelles à Henri III : il aurait voulu s'entendre avec le prince de Navarre ; mais ne voulant aucunement tolérer l'hérésie dans ses États, il exhorta le *Navarrois* à se faire catholique. Henri répondit que la Ligue avait des desseins plus mauvais que les siens ; que la religion était le dernier de ses soucis, et, sans attendre un moment de plus, recommença la guerre dans le Poitou. Il conçut le hardi projet de s'unir aux Allemands et de marcher sur Paris. Henri III, craignant pour lui-même et pour la religion, songea enfin à s'opposer aux progrès du roi de Navarre, et chargea de cette tâche un de ses favoris, le duc de Joyeuse. Le duc marcha sur le Poitou ; mais voyant ses troupes décimées par la peste, il les mit en garnison dans les villes catholiques, et s'en retourna à Paris. Dans cet intervalle, Henri de Navarre reçut

Dupleix, Ibid., p. 144. 1587.

des renforts de Turenne, de La Trémouille, de La Rochefoucauld; il sortit de La Rochelle et parcourut le pays en vainqueur, quoique rigoureusement surveillé par Lavardin, qui remplaçait, par *interim*, le duc de Joyeuse, avec des troupes fraîches. Désirant pénétrer dans le Poitou, Henri voulait traverser la Dordogne et l'Isle, pour occuper Coutras et Guîtres; mais Matignon fit prévenir le duc de se hâter vers Coutras, tandis que lui, avec de belles troupes de Bordeaux, suivrait Henri par derrière et de manière à le renfermer entre les deux rivières (l'Isle et la Dordogne) et les deux armées. En effet, les catholiques s'approchèrent de Coutras le 19 octobre; mais arrivant vers la ville, ils aperçurent une compagnie qui y entrait du côté opposé : c'était La Trémouille avec 200 chevaux. Lavardin, qui commandait l'avant-garde, n'ayant avec lui que 120 chevau-légers, rétrograda jusqu'à La Roche-Chalais. Henri suivait de près La Trémouille, avec 4,500 fantassins et 1,300 chevaux. Le duc, qui s'approchait du côté opposé, avait 5,000 fantassins et 3,000 chevaux. Les deux armées restèrent en présence : celle de Joyeuse était magnifique et resplendissante d'élégantes casaques de velours et de soie, brodées d'or et d'argent, et n'avait pour cri de guerre que ces terribles mots : « Point de quartier aux huguenots; demain, nous partirons pour Paris avec le Navarrois, pieds et mains liés. » A neuf heures, le canon commença à gronder; Henri s'écria, en se séparant de Condé et de Soissons : « Souvenez-vous que vous êtes du sang des Bourbons, et, vive Dieu! je vous ferai voir que je suis votre aîné! — Et nous, répondirent-ils, nous vous prouverons que vous avez de bons cadets! » La bataille, commencée à neuf heures, fut gagnée à dix par Henri de Navarre, qui y combattit comme un simple soldat. Il était accompagné, dans le fort de la mêlée, de Favas, Constant, et quelques autres de ses capitaines : c'est à leur vigilance et à son courage qu'il dut bien des fois, ce jour-là, sa vie, compromise trop souvent par son héroïque témérité.

Livre VIII. Chap. 5. — 1587.

Mémoire de la Ligue, tome II. — D'Aubigné, tome III. — *Mémoires de Joyeuse ou Vie du cardinal de Joyeuse.*

Livre VIII. Chap. 5. — 1587. Jusque-là, vaincu toujours, aujourd'hui vainqueur, le parti protestant aurait pu retirer plus de profit de sa victoire. Henri était naturellement bon : il traita les vaincus en père ; il fit soigner les blessés, rendit les honneurs funèbres aux morts et fit relâcher les prisonniers, donna des présents aux uns, des conseils aux autres, et conquit tous les cœurs. Matignon, qui avait promis de suivre de près l'armée huguenote, se mit en route pour Libourne et Coutras ; il avait sous ses ordres sept mille hommes de pied et huit cents chevaux, et semblait, par la lenteur de sa marche, vouloir satisfaire sa haine personnelle et celle du roi lui-même, jaloux de la puissance des Guises. Quel que fût le motif qui fit avancer si lentement le maréchal, sa présence au champ de bataille eût fait pencher la balance du côté des Ligueurs et eût décidé la victoire. Il apprit en route la défaite des siens à Coutras ; il fortifia Guîtres, revint sur Libourne, pour en expulser les protestants, déjà enhardis par leurs succès, et rentra à Bordeaux pour y maintenir l'ordre.

Dupleix, Ibid., p. 144.

Henri de Bourbon, enivré de sa victoire, au lieu de continuer rudement la guerre et de profiter des sourires inespérés de la fortune, s'achemina, par Sainte-Foy, vers le Béarn, pour déposer aux pieds de la belle comtesse de Grammont les vingt-deux drapeaux pris sur les Ligueurs. Turenne alla assiéger Guîtres, fit tirer quatre-vingts coups de canon contre le château, qui se rendit enfin ; il fut plus heureux à Castillon.

1588.

Pendant cette malheureuse époque, le désordre était général : on ne savait à qui ni à quoi s'attacher : tous les liens étaient brisés ; le roi était, pour ainsi dire, un rouage inutile dans une société dont la toute-puissante Ligue avait la direction. Le protestantisme triomphait partout et dictait des lois à la France ; la religion servait de voile à l'ambition des Guises et ne couvrait que trop imparfaitement les excès, les projets criminels et la déplorable immoralité des partis belligérants. Le prince de Condé fut empoisonné le 5 mars par un page, di-

sait-on, ou peut-être par sa femme, Charlotte de Trémouille; le royaume tombait en dissolution et s'en allait en lambeaux, que se disputaient les factions; les chaires servaient de tribunes publiques et soufflaient la révolte; la vraie charité éteinte; les lois méprisées; la religion bannie des campagnes, méconnue dans les villes; tout le pays ne présentant qu'un vaste et horrible tableau de meurtres, de haines, d'immoralité, de pillage, d'incendies !!!.....Voilà une faible esquisse du tableau de ce temps malheureux, de la fin du XVI[e] siècle !

Henri III, désolé à la vue de tous ces désordres, et ne voulant pas traiter avec Mayenne, devenu chef de la Ligue, songea à s'unir enfin au roi de Navarre, dont la cause ne fut, au fond, nullement différente de la sienne. Il quitta Paris à la suite de la fameuse journée des barricades, et profita d'une paix momentanée pour convoquer les États-généraux à Blois, le 15 septembre : il espérait que les députés, las des agitations politiques, prendraient enfin fait et cause pour leur roi contre *la* Ligue. Il écrivit aussi aux jurats de Bordeaux, se plaignant des intrigues de certains malveillants qui recouraient à la brigue, à la corruption, à toutes sortes de basses manœuvres, pour faire élire des hommes factieux, mal affectionnés à son service, et leur ordonna de tenir la main à ce que de tels *monopoles* ne se continuassent plus dans sa *bonne ville* de Bordeaux. Au jour des élections générales, la noblesse de la sénéchaussée élut messire Jacques d'Escars, conseiller du roi, chevalier et gouverneur du château du Hâ, et le grand-sénéchal de Guienne, le seigneur de Merville; les *villes filleules* élurent Thomas de Pontac, baron de Scassefort, greffier civil et criminel du Parlement, frère de l'évêque de Bazas, homme de grand mérite et l'un des chefs de la Ligue, et Pierre Mestivier, avocat au Parlement; M. de Vergier, jurat, fut élu par le Tiers-État. Deux de ces députés étaient très-attachés à la Ligue, quoique leurs commettants ne le fussent pas en général. L'un d'eux fut poignardé à son retour à Bordeaux; le troisième,

1588.

Scip. Dupleix, *Ibid.* De Thou, liv. XCIV.

Livre VIII. Chap. 5. — 1588. royaliste déclaré (de Pontac), fut bien accueilli par Henri III, et coopéra, d'une manière active et zélée, aux mesures adoptées à Blois.

Les affaires, cependant, se compliquaient d'une manière fâcheuse : Blaye se prononça pour la Ligue; M. de Lussan y leva des subsides, sous le prétexte que la garnison n'était pas payée. Le Parlement et l'Hôtel-de-Ville se chargèrent de la solde ; malheureusement le désordre, l'insubordination, le pillage, étaient devenus des habitudes sociales : Lussan continua, avec impunité, ses exactions vexatoires. Cependant les États s'assemblèrent, mais les Ligueurs y dominèrent. Le roi en fit l'ouverture le 16 octobre et s'épuisa en protestations d'amitié envers le duc de Guise : c'était un véritable drame, une série d'actes d'une abominable hypocrisie ; car, le 23 décembre suivant, le même prince fit assassiner le trop confiant duc et le cardinal, son frère !

Paris, indigné de cet assassinat, se remplit de barricades, et les Ligueurs, furieux, jurèrent la mort du roi parjure ! Tou-
1589. louse, Agen se soulevèrent; Bordeaux aussi eut sa journée de barricades; mais Matignon, homme de tête, avait sagement préparé une vigoureuse résistance ; il réprima ce mouvement, qui allait se généraliser en Guienne, et resta fidèle au roi, que tout le monde abandonnait. Il venait de recevoir une lettre de Henri III, qui, comprenant de quelle importance il était pour lui de garder Bordeaux, chargea Matignon de veiller à ses intérêts en Guienne. Le maréchal se rendit, avec cette lettre, au
D'Aubigné, tome XII. Parlement, et harangua cette Compagnie en ces termes : «Vous » reconnaissez, Messieurs, tenir votre autorité dû roi ; vous » savez que je n'ai rien oublié pour faire mettre vos arrêts à » exécution. Notre union a produit le repos de la province et » la ruine de ses ennemis. Nous n'en connaissons d'autres que » ceux de la religion; mais nous voyons aujourd'hui naître » parmi nous une autre espèce de révolte, qui a l'ambition » pour principe et pour objet la ruine de la monarchie : je

» parle de la Ligue. Après avoir, pendant longtemps, ca- » lomnié les intentions du roi, elle ose aujourd'hui entre- » prendre de punir comme un crime une action de justice, » violente, à la vérité, mais devenue nécessaire à la sûreté » de l'État. Deux rebelles, dont on connaît les attentats, ont » été mis à mort. On aurait observé à leur égard toutes les » formalités de la justice, s'ils n'en avaient ôté le pouvoir. » La révolte de Paris, à qui on donne pour prétexte la juste » punition de deux coupables, est, à la vérité, un exemple » dangereux pour le reste du royaume : vous n'en êtes, Mes- » sieurs, que plus obligés d'en donner un tout contraire aux » peuples de la Guienne. Sa Majesté l'attend de vous : l'hon- » neur et le devoir vous y engagent; l'intérêt de la province » l'exige, et votre fidélité m'en assure. Concourons donc à nous » mettre en état de punir ceux qui entreprendraient de s'é- » carter de leur devoir : les armes que le roi m'a confiées ne » seront employées qu'à donner de la force à la justice de vos » arrêts. »

Le premier-président répondit au maréchal en l'assurant de la fidélité et de la bonne volonté de la Compagnie, en tout ce qu'exigeraient ses devoirs envers son souverain. L'avocat général requit qu'on punît les coupables avec la dernière rigueur ; le maréchal établit partout des gardes pour prévenir des mouvements séditieux et garantir les propriétés et la vie des habitants. Tout cela était sage, mais trop insuffisant : la révolte fermentait dans presque toutes les têtes; les Ligueurs avaient gagné les bonnes grâces et le concours du clergé; on ordonna des processions; on crut que le maréchal s'y opposerait, et rendrait, par cela seul, sa foi suspecte au peuple. C'était, d'ailleurs, un moyen de réunir le peuple et de provoquer, sans en avoir l'air, une démonstration contre les ennemis de la Ligue; mais ces coupables espérances furent déçues : le maréchal y assista avec ses gardes. Il arriva cependant que, pour des raisons majeures, Matignon resta un jour

D. Devienne, *Histoire de Bordeaux*. liv. IV.

Livre VIII.
Chap. 5.
—
1589.

chez lui ; les conjurés crurent qu'il fallait profiter de son absence ; et les coryphées des conjurés, avec Pontac, baron de Scassefort, frère de l'évêque de Bazas, à leur tête, marchèrent vers la porte St-Julien, pour s'en rendre maîtres. Quelques magistrats présents à la procession s'efforcèrent de calmer le peuple et de prévenir les désordres ; on les chargea de coups, et les séditieux s'emparèrent de la porte St-Julien, du clocher de St-Michel et de quelques autres positions avantageuses. Mais, informé de ce désordre, Matignon sortit du Château-Trompette, à pied et en simple pourpoint, le pistolet à la main et suivi seulement d'une trentaine de soldats. Sa contenance effraya un peu les factieux ; ils résistèrent avec fermeté ; mais la noblesse, craignant de graves désordres, accourut au secours du gouverneur ; et ayant atteint les révoltés sur une chaussée, près de St-Julien, les gens d'armes la jonchèrent de plus de deux cents cadavres ! Le lieu rougi de leur sang conserve encore un nom *(chaussée rouge)* qui perpétue le souvenir de ce déplorable événement ! Le maréchal, indigné, permit à ses soldats de tailler en pièces tous les bourgeois qu'ils rencontreraient armés. On en tua six ; le maréchal fit pendre deux conjurés et en garda d'autres comme gages de la bonne conduite de leurs parents et amis, et fit planer pour quelques jours la terreur sur la population bordelaise. Si nous en croyons Amédée Thierry, il mit en œuvre une invention de police digne des plus mauvais jours de nos révolutions : au milieu de la nuit, il faisait sonner le tocsin, tirer des coups d'arquebuse et pousser des cris qui servaient de ralliement aux partis ; ses espions observaient tous les mouvements et lui rendaient compte des impressions des habitants ; plusieurs se laissaient aller à ces provocations perfides et tombaient victimes de cette police infernale.

D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. II, ch. 18.

Résumé de l'histoire de la Guienne, page 220.

Un jour, les veuves et les enfants de ces hommes séduits vinrent demander, au corps municipal, justice contre les traîtres séducteurs : Matignon les repoussa, en disant que les accusés

avaient bien agi pour le service du roi! Scassefort quitta Bordeaux; on en chassa tous les ecclésiastiques soupçonnés de connivence, ainsi que les magistrats qui se trouvèrent compromis, *ne voulant pas,* disait le maréchal, *que les Ligueurs conservassent autre chose dans Bordeaux que le souvenir de leurs vaines entreprises.* Les Jésuites, toujours ennemis de l'hérésie, furent accusés de connivence avec les révoltés; leur antipathie pour les innovations en religion et les désordres en politique, qui n'en étaient que la conséquence, les rendit suspects. On leur avait permis de faire un passage souterrain, depuis leur collége jusqu'à la chapelle de Saint-Jacques, qu'ils desservaient; leurs ennemis prétendaient qu'ils y tenaient des assemblées favorables à la Ligue. Matignon fit fermer le passage, en punition de leur prétendue faute. Quelque temps après, ils refusèrent de prier pour la prospérité des armes du roi : le Parlement leur ordonna de fermer leurs écoles et de sortir de la ville; ils se retirèrent, les uns à Blaye, les autres à Saint-Macaire, à Périgueux et à Agen.

La Ligue était encore puissante et l'autorité royale affaiblie; se sentant délaissé de tout le monde, le roi se retourna du côté de Henri de Navarre. Ces deux princes réunirent leurs forces et marchèrent à la tête de 42,000 hommes sur Paris. Mais, au milieu de leurs succès, le poignard de Jacques Clément, esprit faible, fanatique, termina la vie de Henri III. Il mourut, en regrettant de laisser la France dans un état si malheureux; il embrassa Henri de Navarre, et lui dit avec tristesse : « Soyez certain que vous ne serez jamais roi, si vous ne vous faites pas catholique. » 1er Août.

Henri de Navarre arriva au trône à travers des flots de sang : la nouvelle de la mort de Henri III circula en France avec une étonnante rapidité; elle arriva à Bordeaux, et y produisit une douloureuse et profonde impression. Toutes les autorités d'alors se réunirent et décidèrent qu'il serait enquis des auteurs, fauteurs et complices de l'horrible parricide

Livre VIII. Chap. 5. — 1589. Registres du Parlement. — De Thou, liv. XCVII. — Dupleix, *Histoire de Henri IV*, tome 4, p. 21.

commis en la personne du roi. Le lendemain, dans une autre réunion, le Parlement arrêta qu'il fallait reconnaître Henri de Navarre comme le vrai et légitime héritier de la couronne: mais que, pour ne pas exciter de nouvelles séditions parmi les catholiques, et pour d'autres puissantes considérations, il était prudent de différer cette reconnaissance officielle de ses droits; qu'en attendant, on observerait les édits de Henri III en faveur du catholicisme, et que les lettres de chancellerie continueraient d'être expédiées au nom de Henri III.

Le maréchal envoya son fils, le comte de Thorigny, informer le nouveau roi des dispositions du Parlement, de l'esprit général de la population et de la tranquillité de la province; il lui fit dire aussi qu'on n'attendait que la nouvelle d'une victoire ou de sa conversion, pour le reconnaître ouvertement; et que, si l'on eût suivi une autre ligne de conduite, le pays se serait infailliblement levé comme un seul homme en faveur de la Ligue. Henri accueille avec bonté le comte, et, après l'exposé de ces motifs, lui dit :

« Je ne suis pas roi par ma religion, mais par ma naissance.
» Mes sujets veulent exiger de moi, par la force, ce qu'ils craignent que je ne les contraigne de faire par autorité, c'est-à-dire à changer de religion. Si je n'ai point droit sur leur conscience, en peuvent-ils avoir sur la mienne? Et est-il juste de se déclarer par soupçon contre un roi légitime? Au moins que l'on m'accorde, ce qui ne peut se refuser à personne, que j'aie le temps de reconnaître la vérité que mes peuples veulent que j'embrasse. »

Henri avait des doutes; il voulait s'éclairer, et, sans rien précipiter, s'instruire et acquérir, par l'étude et l'instruction, des convictions certaines et inébranlables. Il avait autour de lui des amis sincères, parmi lesquels le fidèle Sully; ils lui conseillèrent tous de se faire catholique et d'ôter aux mécontents tout prétexte d'opposition et d'hostilité. Le maréchal de Matignon l'avait fortement pressé aussi de se rendre aux

vœux des catholiques; mais Henri, convaincu de l'amitié du maréchal, ne demanda que du temps et des instructions; il répondit par une lettre où l'on voit toute la noblesse de sa grande âme, toute sa franchise avec son ami et toute la prudence qu'il mit à une affaire d'une si vitale importance pour son salut. « Vous et mes affectionnés serviteurs, lui dit-il, faites le principal établissement de mes affaires sur la religion : je crois avec vous que cet article vidé, on en viderait bien d'autres; mais je ne dois changer de croyance que *pour mon salut* et pour le bien de mon État.... Et une affaire de cette importance mérite bien qu'on me donne quelque loisir et repos. Mes ennemis me donnent tant d'occupation, que j'ai peu de moments à donner aux docteurs, et ils choisissent, pour prendre des villes, le temps que je voudrais employer à m'instruire : si je précipitais un si grand ouvrage, mes ennemis, dont l'orgueil n'est point encore assez abaissé, ne manqueraient-ils pas que j'aurais cédé à la force, afin qu'on n'y ajoutât aucune créance?...... J'espère en peu de temps tellement ouvrir le passage des provinces, que mes bons serviteurs pourront se trouver à la convocation que je ferai pour mon instruction..... *où je porterai une bonne et sainte résolution..., n'ayant pour but et fin que mon salut* et le bien de la paix, voulant me porter à ce qui sera du bien public, au jugement et avis de ceux qui s'y trouveront, que j'appelle pas seulement comme officiers de cette couronne, mais aussi comme coadjuteurs de mon autorité, pour laquelle ils délibéreront comme pour leur propre fait; et plût à Dieu que ceux que vous voyez si ardemment désirer une plus grande précipitation, y apportassent une aussi bonne inten-

Livre VIII. Chap. 5. — 1589.

D'Aubigné, *Vies des hommes illustres*, tom. 12, p. 502.

...assé de plusieurs affaires temporelles, Henri s'oc... la grande affaire de sa conversion et des instructions ...s. Il fit appeler l'archevêque de Bourges et plusieurs ...lats distingués, et se fit résoudre les difficultés qu'il

Livre VIII. Chap. 5. — 1589.

éprouvait à admettre la confession auriculaire, le culte des saints, le purgatoire et la puissance du pape. Il faisait appeler quelquefois les ministres huguenots, entre autres Morlas, Rotan et Salètes, qui l'engagèrent à se faire catholique, et avouèrent qu'il pouvait se sauver comme catholique romain. Enfin, Henri appela à une conférence les docteurs catholiques et les chefs des sectaires; et voyant, après quelques débats, que les ministres tombaient d'accord, qu'on pouvait se sauver dans la religion des catholiques, Sa Majesté prit la parole, et dit à l'un de ces ministres : « Quoi ! tombez-vous d'accord qu'on puisse » se sauver dans la religion de ces messieurs-là? » Le ministre répondant qu'il n'en doutait pas, pourvu qu'on y vécût bien, le roi répartit très-judicieusement : « La prudence veut donc » que je sois de leur religion et non pas de la vôtre, parce qu'é- » tant de la leur, je me sauve selon eux et selon vous, et étant » de la vôtre, je me sauve bien selon vous, mais non pas selon » eux. Or, la prudence veut que je suive le plus assuré. » Ainsi, après de longues instructions dans lesquelles il voulut avoir tous ses doutes complètement éclaircis, il abjura son erreur, fit profession de la foi catholique, et reçut l'absolution dans l'église abbatiale de Saint-Denis, au mois de juillet, par le ministère de Renaud de Baume, archevêque de Bourges.

De Burry, *Histoire de Henri le Grand*, p. 112.

Quelques jours avant qu'on reçût cette nouvelle à Bordeaux, Matignon se rendit au Parlement, et après avoir fait l'éloge de Henri de Navarre et de sa victoire à Ivry, il ajouta qu'il serait à désirer qu'on pût reconnaître de suite un prince si grand, si magnifique et si bien fait pour régner sur la province. On lui répondit qu'il fallait avant tout être assuré de sa conversion. — « J'avoue, dit alors Matignon, que le roi » de Navarre étant d'une religion contraire à celle de l'État, » nous devons assurer nos consciences avant que de confir- » mer sa succession par vos arrêts et par notre obéissance; » mais quant à la Bulle de Sixte-Quint, qui défend de » reconnaître le roi de Navarre, je soutiens qu'elle est

» opposée aux lois de la monarchie, qui n'a jamais reconnu » les prétentions de la cour de Rome sur la succession de nos » rois. Ce point est si important à la France, qu'il doit entrer en considération avant tout autre; vous n'y pouvez déférer sans attribuer au Pape un droit qu'il n'eut jamais et auquel il n'est pas de bon Français qui ne doive s'opposer. Le Pape peut fermer la porte du ciel aux hérétiques, mais non pas priver nos princes légitimes de la succession au trône; et si on rejette, comme on le doit, ces prétentions de Rome, si injurieuses à la nation, qui fut jamais plus digne d'être roi des Français que ce prince brave, généreux, plein de reconnaissance pour ceux qui le servent, juste et compatissant pour ceux mêmes qui le combattent, victorieux à regret, l'ami et le père de ses sujets? D'ailleurs, nous savons qu'il a promis de se faire instruire; jamais il n'a manqué à sa parole; nous pouvons donc, dès ce moment, le regarder comme catholique, car qui peut douter qu'en choisissant, il ne prenne le parti de la vérité. » Dans ce moment, un ligueur s'écrie : « Les six mois demandés par le Béarnais, pour se faire instruire, sont expirés, et il n'est pas encore catholique. — Oui, répliqua le maréchal; mais ses ennemis ne lui ont donné aucun relâche depuis la mort du roi; est-ce au milieu des troubles et des combats que ce prince a pu s'instruire? » Un conseiller lui répond que les gens de la cour ou des militaires étaient peu en état de juger ce qui concerne la religion; les docteurs seuls doivent être crus sur ce sujet, et ils disent que quand même le prince voudrait revenir sincèrement à l'Église, la cour de Rome ne lèverait pas la censure de Sixte-Quint, confirmée par son successeur; qu'ainsi les vrais catholiques ne pourraient jamais le reconnaître en sûreté de conscience. — La France, reprend vivement le maréchal, ne veut qu'un roi catholique de croyance et de profession; après qu'il aura rendu ses soumissions au Saint-Siége, si le Pape lui

Livre VIII. Chap. 5. — 1590.

» refuse l'absolution, les bons Français la lui donneront. » On applaudit à ces paroles généreuses; mais Matignon ne put pas obtenir ce qu'il demandait; il répugnait au Parlement de faire quelque chose pour un prince hérétique. Matignon se montra mécontent et ne chercha que l'occasion d'intimider les opposants par un acte de vigueur. On lui parla d'un religieux qui avait dit que la cour de Rome pouvait seule donner la couronne à Henri; mais que, ce prince étant revenu à l'hérésie, après une première abjuration, on ne pourrait jamais s'assurer de la sincérité d'une seconde, qu'il serait, par conséquent, difficile et même impossible de lui donner l'absolution. Le maréchal fit venir ce religieux et le questionna; il persista dans son dire, et répondit : « Je ne vous crains » pas; et, comme ecclésiastique, je ne reconnais d'autre sou» verain que le Pape. » Le maréchal le fit conduire en prison : on instruisit son procès, et on le condamna à être pendu! Son exécution n'excita pas de soulèvement; le peuple comprit la nécessité de respecter et de faire respecter les lois, et l'autorité de qui elles émanaient.

Voyant que tout fléchissait devant sa volonté, le maréchal fit entrer des troupes en ville, ce qui était une violation des statuts et des libertés du peuple; il continua sa perfide police, et fit pendre tous ceux qui parlaient mal du roi. Le Parlement lui rappela la promesse qu'il avait faite de maintenir le *statu quo* jusqu'à la conversion du roi; mais il répondit avec adresse : « On ne doit pas croire que j'ai changé de senti» ments, parce que je me comporte avec rigueur dans l'exer» cice de ma charge. Je souhaite aussi ardemment que per» sonne la conversion du roi; mais je ne souffrirai pas dans » mon gouvernement des séditieux qui indisposent le peuple » contre sa conversion même. Il faut au moins faire régner » les lois, puisque les malheurs des temps ne permettent pas » que le législateur règne encore. »

Le Parlement fut content de cette réponse; il était d'ailleurs

'orable à Henri de Navarre ; sa foi seule retardait la reconnaissance du roi. Comme preuve de sa bonne volonté, il icita l'archevêque de chanter un *Te Deum* et de faire unc cession pour rendre grâces à Dieu de la bataille d'Ivry. prélat répondit qu'on ne pouvait ni ne devait remercier ı des succès d'un hérétique sur les catholiques. Le Parent se contenta de se rendre à Saint-André, en robes s, et de remercier le Seigneur de la victoire obtenue sur rmes des catholiques. Le soir, le peuple épancha sa joie clamations, en réjouissances et fêtes.

———————

CHAPITRE VI.

Députation bordelaise auprès de Henri de Navarre. — Blaye au pouvoir de la Ligue. — Siéges de Villandraut, de Blaye. — Matignon part pour Paris. — Son discours d'*adieu*. — La conversion du roi. — Insubordination des Protestants. — Le Parlement refuse d'enregistrer l'édit de Nantes. — Mesures de police. — Mort de Matignon. — Conduite des partis. — Conduite des Calvinistes. — Joutes et tournois au Chapeau-Rouge, à Bordeaux.

Livre VIII. — 1590.

On resta plusieurs jours dans l'incertitude relativement à la conduite à tenir à l'égard du prince de Navarre et des Ligueurs, ses ennemis. Presque toutes les villes des bords de la Garonne et de la Dordogne se prononcèrent pour le principe catholique et la Ligue. Bordeaux en grande partie inclinait pour le prince ; mais le Parlement craignant de rallumer la guerre civile, crut devoir agir avec une prudente réserve et garder la neutralité. Cependant, cet état de choses ne pouvait durer ; il nuisait aux affaires et pourrait avoir de graves inconvénients, si l'on venait à s'emparer des deux rivières qui portaient à la ville les provisions et les vivres de toute espèce. Les Bordelais avaient déjà, sur la fin de 1589, député auprès du prince légitime, MM. le premier-président d'Affis (1), les conseillers d'Alesme, Montaigne, cousin de l'auteur des *Essais*, Seyssac et Desaigues, pour le prier « d'abjurer l'hérésie de » Calvin et d'embrasser la religion catholique de ses augus» tes prédécesseurs, le seul fondement des États et le meil

(1) Frère de l'avocat général, égorgé à Toulouse.

» leur moyen d'attirer sur lui la bénédiction du ciel et d'ac- Livre VIII. Chap. 6. — 1590.
» quérir une gloire immortelle. » Le Parlement arrêta aussi
ivec son zèle habituel, que l'archevêque et les évêques du
essort seraient exhortés à ordonner des prières publiques
our la paix de la province et la conservation de la religion
itholique. Le premier-président s'acquitta de cette mission
'ec tant de dignité, de délicatesse et d'éloquence, que le
i témoigna, en termes les plus flatteurs, le plaisir que la
marche du Parlement lui faisait éprouver, et remercia en
'ticulier le premier-président de son beau discours. Le
ti catholique s'agita beaucoup en cette occasion, à Bor-
ux; mais, surveillé de près par Matignon, il se vit réduit
ı état complet d'impuissance. Désolés cependant de voir le
ement se rapprocher du *Béarnais* protestant, les Ligueurs
oururent le pays et s'emparèrent de plusieurs villes du
rt. Matignon, se méfiant de la Cour de Bordeaux, souffrait 1591.
cela par politique; il voulait se rendre nécessaire, con-
› l'esprit du peuple et indisposer les Bordelais contre les
urs, qui créaient ces désordres et arrêtaient le commerce
dustrie. Blaye était tombée au pouvoir d'Esparbès de
ı et de Saint-Gelais-Lansac; l'esprit de révolte se pro-
t dans les campagnes, et tout annonçait un soulèvement
!. Le Parlement, indigné de ces désordres, pria le
al d'en délivrer la province. Matignon se mit en cam-
et se dirigea sur Rions; il en expulsa les huguenots,
étaient rendus maîtres et avaient abattu le couvent
leliers, fondé par le duc d'Albret. Ayant plusieurs rai-
soupçonner la fidélité de Merville, commandant du
Hâ, il le priva de sa place et se dirigea vers Villan-
où les Ligueurs faisaient des courses jusque sous les
Bordeaux. Cette petite ville ne se rendit qu'au mois
rès avoir essuyé mille deux cent soixante coups de
ı voulut démolir le vieux manoir du pape Clément V, *Chronique*
e la ville; mais le duc de Duras obtint du roi des *bordelaise.*

Livre VIII. Chap. 6. — 1591. lettres d'inhibition; ce contre-ordre arriva au moment où toutes les dispositions étaient prises (1).

Matignon revint sur Blaye, où Jean-Paul d'Esparbès de Lussan régnait en maître, ayant acheté à Lansac le gouvernement de la ville pour 6,000 écus. Matignon essaya des voies pacifiques; mais Lussan continua à agir contre le roi et à lever des tributs arbitraires sur les navires qui montaient ou descendaient la Gironde; c'était un ardent catholique et dévoué à la Ligue. Le maréchal fit venir neuf vaisseaux hollandais et
1592. anglais qui se trouvaient à La Rochelle; avec ce puissant secours, il s'approcha de la ville pour en faire le siége, et le continua pendant trois mois. Jusqu'alors, les Anglais étaient assujétis à plusieurs mesures vexatoires; ils étaient obligés de relâcher à Blaye et d'y laisser leurs canons avant de monter à Bordeaux; mais les impôts vexatoires que Lussan levait sur les Anglais, sans l'autorisation du Parlement, indisposèrent contre lui cette Compagnie; elle avait accordé, dès 1591, aux bâtiments anglais, la permission de pénétrer dans la Garonne, sans s'arrêter à Blaye, et de venir déposer leurs canons à Bordeaux; elle voulait maintenir cette permission: c'était une humiliation pour Lussan, une petite vengeance du Parlement. Les Anglais vinrent avec empressement au secours de Matignon; il attaqua le faubourg avec violence, et, après un combat acharné de deux heures, réussit à s'y loger, malgré la courageuse résistance de Lussan et de sa garnison. Ayant su d'avance les projets de Matignon, Lussan avait fait demander des secours à M. François de La Mothe, baron de Castelnau, gouverneur de Marmande, qui s'empressa de lui
1593. envoyer vingt-cinq bateaux, portant huit cents hommes. Cette flottille descendit, la nuit, et passa devant Bordeaux; arrivée au Bec-d'Ambès, elle rencontra les vaisseaux anglais, qui lui lâchèrent plusieurs volées; n'ayant pas besoin de beaucoup

(1) Le 8 novembre 1592, Catherine (Madame), sœur du roi, fit son entrée à Bordeaux, par la Porte-Cailhau, et logea chez M. de Pontac.

d'eau, ces bateaux s'éloignèrent, à force de rames, le long de a côte, et allèrent échouer près de Blaye ; les hommes se angèrent en bataille, sur le rivage, et repoussèrent les paysans ccourus pour les rejeter dans leurs embarcations. Fiers de : premier succès, ils avancèrent vers la ville et se frayèrent 1 passage à travers une portion du camp du maréchal, mal fendue et même dégarnie de soldats. Furieux de cet échec, tignon déploya une nouvelle activité, et fit pousser la tranée jusqu'au pied d'une demi-lune, qui fut emportée ; mais fortifications étant palissadées à la gorge, les assaillants furent délogés. Un second assaut fut livré, mais sans suc- On se retira pour délibérer ou pour mieux se préparer e troisième attaque ; mais, sur ces entrefaites, seize vaisx espagnols arrivèrent au secours de la place, et forcèrent x navires qui bloquaient la ville, de gagner le large vers c-d'Ambès. Le combat fut chaud et obstiné : les navires rdèrent ; mais les Anglais, entourés de forces numérique- supérieures, mirent le feu aux poudres et se firent sauter les Espagnols passés à leurs bords. Pendant ce combat Lussan faisait des sorties contre les assiégeants, qui ent six cents hommes, et, entre autres, Antoine de es, marin distingué de Bordeaux, qui s'était signalé précédente à la prise de Castillon-en-Médoc. De Lus- ta maître de Blaye ; vers la fin de l'année, cette ville it par composition et reconnut le roi. Henri appela le lui le maréchal ; il avait besoin de ses conseils et xpérience ; mais avant de partir, Matignon se rendit ment et s'exprima en ces termes : « Je rendrai compte du zèle que vous avez fait paraître pour son service ien de l'État. Vous avez été les plus fermes appuis ouronne ; vous serez les plus tendres objets de son . Le roi est sur le point de se convertir ; ses der- ictoires sur la Ligue lui ont ôté le scrupule qu'il a'on n'attribuât son changement à la crainte, et ce

Livre VIII. Chap. 6. — 1593.

Scip. Dupleix, *Histoire de Henri IV.* — De Thou, *Histoire*, liv. CVII.

Livre VIII. Chap. 6. — 1593. » sentiment était digne du plus grand roi du monde. » Le premier-président le remercia et le supplia d'employer toute son influence à décider le roi à embrasser la religion de ses ancêtres.

Quelques jours après (25 juillet), Henri IV écrivit aux jurats pour leur apprendre son abjuration (1). On crut à la sincérité du prince : sa conversion lui gagna plus de sujets que toutes ses victoires. Voulant profiter des circonstances et de la bonne volonté du roi, les jurats lui adressèrent des réclamations contre la levée de plusieurs subsides onéreux. Sa Majesté trouva leur demande inopportune et embarrassante; et, en leur exprimant le déplaisir qu'il en ressentait, leur répondit, le 4 août 1596, de sa main : « Ne me donnez plus » la peyne de vous escryre de cette afere, d'aultant que c'est » chose que je veus, et que je ne puys autrement par la né» cessité de mes aferes, assurés que comme elles seront myeux, » je vous gratifyeray en tout ce qu'yl me sera possyble. »

Cette réclamation en resta là; on ne s'occupa plus que de la grande affaire de la conversion du roi et des réjouissances publiques. Le Parlement ordonna, en action de grâces, une procession solennelle, qui partirait de Saint-André pour se rendre aux Carmes, où l'on devait assister à la grand'messe et au *Te Deum*. Il y eut le soir des illuminations et des feux de joie sur les places publiques. Les catholiques modérés étaient satisfaits, les Ligueurs étaient moins fiers; leur politique était sapée à sa base. Les calvinistes mécontents se crurent trahis
1594. et se mirent à vociférer contre le roi; il avait été leur idole, il était devenu l'objet de leur haine. On chassa quelques religionnaires, mais on protégea les hommes paisibles. Sainte-Foy devint le *rendez-vous* des sectaires fanatiques du pays; ils y

D'Aubigné, t. III, liv. IV.

(1) En 1595, la ville de Bordaux fit présent au roi, par le sieur de Boucaut, d'une pièce d'ambre gris, pesant 80 onces.

rédigèrent des règlements particuliers et établirent un conseil politique supérieur pour la direction de leur parti, avec pouvoir de lever des subsides et de saisir les deniers royaux pour solder les garnisons protestantes.

Livre VIII.
Chap. 6.
—
1594.

Jamais l'esprit de rébellion ne fut poussé plus loin ; c'était n État dans l'État, une république dans une monarchie; c'était anarchie introduite dans le gouvernement et dans l'Église. enri, naturellement bon, crut pouvoir calmer les protestants ı confirmant l'édit de Poitiers, les conférences de Fleix et de érac ; il publia une amnistie générale ; mais on regarda ces tes de bonté comme des concessions ou des preuves de sa blesse; les religionnaires devinrent plus exigeants, et, par irs clameurs, leurs violentes réclamations et leur attitude stile, l'amenèrent à signer le fameux édit de Nantes (1er ·il 1598).

Scip. Dupleix, *Ut suprà.*

L'édit fut envoyé à Bordeaux ; mais le Parlement refusa de ıregistrer, comme illégal et funeste. Tous les partis exaltés ouvaient pour cet acte un sentiment profond de mépris et répulsion. Les Ligueurs le regardaient comme un acte d'hyrisie : Henri de Bourbon leur paraissait toujours un hunot voilé ; sa loyauté était toujours méconnue. Les pronts le considéraient comme un apostat ; leurs réunions à 'oy n'avaient d'autre but que de s'opposer à son succès, et lucs de Bouillon (Turenne) et La Trémouille les poussaient e nouvelle levée de boucliers ou, au moins, à des démonions hostiles, afin de reconquérir certains priviléges dont i les avait dépouillés. Le refus du Parlement, d'enregisl'édit, était un nouvel élément de discorde ; il affligea le du roi. Ce prince envoya à Bordeaux des lettres de jusmais le Parlement ne crut pas devoir leur obéir ; le roi ça d'interdire la Compagnie et de faire rendre la justice autres magistrats ; Matignon appuya fortement cette derlettre, et, après une longue délibération, il fut arrêté que serait enregistré.

Livre VIII. Chap. 6. — 1594. Depuis lors, on voyait deux religions à Bordeaux et plusieurs factions. Les calvinistes avaient un temple et un cimetière à Bègles, et un second temple dans le voisinage de l'église de Sainte-Eulalie ; ils affectaient de se rendre en foule aux enterrements de leurs coreligionnaires et de braver les catholiques, qui, de leur côté, ne se contenaient pas toujours. Le
4 août 1604. Parlement intervint et ordonna plus tard, conformément aux usages déjà suivis à Paris et à Orléans, qu'il n'y aurait pas désormais plus de dix personnes à chaque enterrement; qu'on n'en ferait aucun après huit heures, en hiver, et neuf heures, en été, et qu'on y appellerait deux archers du guet. Les catholiques ne respectaient guère les cimetières protestants; ils en faisaient des lieux de passage; on permit aux religionnaires de les entourer de fossés ou de murs de 4 pieds de
1596. hauteur. Toutes ces précautions, la sage vigilance des magistrats, étaient impuissantes contre la haine des partis qui divisaient la Guienne. On vit alors les immenses avantages pour un État d'avoir l'unité de la religion, et les inconvénients graves qui résultaient pour l'ordre social de la diversité des croyances dans un État homogène comme la France. Les règles de conduite ne sauraient être les mêmes parmi les hommes qui embrassent des principes différents.

1597. Les protestants ne désarmaient pas; ils voulaient se faire craindre : le seul obstacle à leurs succès, c'était Matignon; mais
Darnal, *Chronique*. il mourut le 26 juillet 1597, à table, frappé d'apoplexie, dans son château de Lamarque, en Médoc; la voix publique attribua cette mort à des ennemis cachés et acharnés à sa perte. Son corps fut déposé dans la chapelle des Chartreux, à Bordeaux (aux Chartrons), et embaumé; on renferma son cœur dans un coffre de plomb, le corps dans un autre, et le tout fut porté dans l'église de Saint-Seurin, à Bordeaux, où on célébra, pour son âme, des services solennels pendant quarante jours.

Le 24 octobre, le corps fut transféré, la nuit, dans le cou-

vent de la Petite-Observance ; sur les six heures du matin, le Parlement, les corps constitués et le clergé, assistèrent à la translation du corps à Saint-André ; après le service religieux, on prononça son oraison funèbre ; le cœur fut laissé à Saint-André ; mais on transporta le corps en Normandie. Il fut généralement regretté à Bordeaux par tous les amis de l'or-
dre ; les jurats élurent à sa place son fils, M. le comte de
origny.

La mort de Matignon ranima la faction protestante ; elle
ut voir renaître toutes ses espérances. Moins gênés dans
ırs actions, ils se montrèrent plus hardis dans leurs plaintes
leurs réclamations ; ils allèrent même jusqu'à les appuyer
menaces. Leur irritation venait en partie de ce que les
ıeurs obtenaient toutes les places, tous les honneurs ; il y
it de l'égoïsme au fond de leur haine ; c'était une passion
ressée. Ils murmuraient contre tout ce qui se faisait sans
; ils accusaient leur ancien chef, Henri de Bourbon, qui, par
é autant que par politique, ne voulait ni déplaire aux uns
ire aux autres, et qui, après avoir pardonné aux enne-
le Henri III et aux siens, ne pouvait plus, raisonnable-
repousser des amis fidèles mais irrités, sincères autrefois,
enant obstinés dans des erreurs dont il avait lui-même
ıu le danger. Cependant, ne pouvant pas, après beaucoup
nnements et des conférences sans nombre, réussir à cal-
s vieilles haines des partis en France, le roi crut devoir
r les protestants sur leur avenir, tout en croyant mé-
a susceptibilité des catholiques, et publia le fameux 1598.
Nantes, dont nous avons déjà parlé.

yeux des catholiques, cet acte politique paraissait trop
e aux protestants, qui, de leur côté, s'en plaignaient
rop restrictif de leurs libertés. Henri croyait conten-
le monde ; c'était l'illusion d'un bon cœur. Les con-
'aites à ses anciens amis étaient d'une haute portée ;
atholiques modérés composaient l'immense majorité

Livre VIII. Chap. 6. — 1598.

de ses sujets; les Ligueurs ou les exagérés étaient peu nombreux, mais puissants; et les calvinistes, quoique leurs rangs se fussent grossis de tous les mécontents de l'époque, de tous les brouillons dans l'ordre politique et religieux, ne formaient qu'une bien faible minorité; comme Français, ils avaient tous des droits à la protection et aux bontés de leur prince. Il le voulait bien; mais il fallait agir avec prudence. Établir une parfaite égalité entre les différents partis, c'était devancer son siècle et vouloir l'impossible; restreindre les concessions
1599. faites aux religionnaires, c'était rallumer la torche de la guerre civile, à laquelle les maréchaux de Biron et de Bouillon ne demandaient pas mieux que de fournir de nouveaux aliments.

A cette époque, on voit paraître en même temps trois hommes qui ont joué un grand rôle dans l'histoire de Bordeaux; ce sont M. d'Escoubleaux de Sourdis, le maréchal d'Ornano et notre fameux compatriote d'Épernon. Le premier était un ecclésiastique jeune, pieux, zélé, très-estimable sous tous les rapports; il fut recommandé au roi par la marquise de Monceaux, duchesse de Beaufort; le pape Clément VIII, à la demande de Sa Majesté, le nomma archevêque de Bordeaux, en 1599; Pierre Darnal prit possession du siége pour lui, en juillet, et il arriva lui-même à Bordeaux en janvier 1600.

Le maréchal d'Ornano vint en Guienne en qualité de lieutenant du roi. Nous en parlerons plus tard, ainsi que de Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon, qui avait épousé, le 22 août 1581, Marguerite de Foix de Candale, au château de Vincennes. Le roi honora de sa présence le mariage de ce noble seigneur, dont le nom et les actes occupent une si grande place dans nos annales.

Mémoires de Nompar de Caumont, t. Ier, liv. Ier.

D'Ornano jouissait de la confiance du roi; il eut ordre, en venant à Bordeaux, de s'entendre avec le seigneur de La Force, pour la pacification de la Guienne et l'exécution de

l'édit de Nantes. En arrivant, il se mit à étudier les hommes et les lieux, et apprit que Merville, commandant du Fort du Hâ, 'aisait partie d'un complot qui avait pour but de livrer Bor-leaux aux Espagnols. Le Parlement s'assembla de suite, et rdonna que le président De Cadillac entrerait dans le fort our en prendre le commandement, jusqu'à ce que le roi en t autrement disposé, et que Merville se fût justifié. Mer-le, à son retour du Limousin, n'eut pas de peine à le faire; ut rétabli dans sa place, au Fort du Hâ. Le complot existait llement; mais il était purement calviniste; il avait des ifications dans le Limousin et dans l'Auvergne; les reli-naires, à Sainte-Foy et à Castillon, firent cause commune les insurgés de ces pays; ceux de Bordeaux n'osèrent ouger; mais une sourde fermentation s'y faisait sentir. Le xte à cette prise d'armes était un impôt, dit *pancarte,* pour trois ans, à compter de 1596, et qu'on continuait à percevoir illégalement. Biron souleva le peuple en contre le despotisme; il souffla partout le feu de la et fut puissamment secondé par le comte d'Auvergne, n et autres. Il fut enfin arrêté et exécuté sans pitié; ne rigueur nécessaire. Ce coup d'autorité du nouveau gea tous les calvinistes dans une morne stupeur; la rétablit.

Sully, *Mémoires*, tome IV.

Favyn, *Histoire de Navarre*, liv. 18, p. 18.

temps, les joutes et tournois qui faisaient jadis l'amu-lu peuple, furent assez suivis à Bordeaux. Le comte mont était alors (1601) à Bordeaux; on convint qu'il partie de bague avec le maréchal d'Ornano, et, , on dépava le milieu de la rue du Chapeau-Rouge blir une palissade ou barrière convenable. Le ma-accompagné de M. de Losse et d'un autre seigneur; tous trois élégamment revêtus d'une étoffe d'argent. mont était accompagné de M. de Saint-Legier, de e, et de MM. de Montolieu, de La Lande, tous trois ze d'argent verte et orangée. Il s'y trouva aussi le

Variétés bordelaises, tome II, p. 13.

sieur de Castets et trois autres seigneurs, en habits de deuil, le sieur de Fontenil, natif de Cadouin, avec trois autres, élégamment habillés en Maures. Il y avait encore quatre autres personnages vêtus de rouge, avec un bonnet rouge chacun, en forme de pages, et quatre autres habillés en Sauvages; c'étaient le fils du président Cadillac, le sieur Dandissans et deux gentilshommes de l'Agenais. On courut deux bagues : la première, donnée par Madame la comtesse de Grammont, fut gagnée par le sieur de Castets; la seconde, demandée par M. de Grammont à Madame d'Affis, femme du premier-président, fut gagnée par M. de Grammont; le maréchal ne fut pas heureux ce jour-là.

Voilà les paisibles et innocents amusements qui commencèrent le XVIIme siècle; mais ils ne firent pas longtemps diversion aux affaires de la guerre et aux graves et nombreuses préoccupations civiles et religieuses de l'époque.

CHAPITRE VII.

a peste à Bordeaux. — Le cardinal de Sourdis et les pestiférés. — Conduite des autorités de Bordeaux dans cette occasion. — Opposition du Parlement à l'édit du roi. — La réponse de Sa Majesté. — Mort d'Ornano. — Mort du roi. — Roquelaure à Bordeaux. — Mouvement des Protestants. — Attaque contre l'abbaye de Saint-Ferme. — Le roi à Bordeaux. — Son mariage à Bordeaux. — Entrée solennelle du roi et de la reine. — Leur séjour à Bordeaux.

Malgré tous les efforts du bon Henri, la méfiance régnait Livre VIII.
tout : les partis se surveillaient; ils regardaient la stabilité 1604.
ome un malheur et désiraient un changement, que chacun
érait comme préférable à l'état présent. Enfin, la peste,
u bien plus meurtrier que la guerre, vint ajouter ses maux
es horreurs à l'anarchie des esprits, et décimer la popu-
n de Blaye et de Bordeaux. Les familles riches émigrè-
; un grand nombre s'établit à Libourne et à St-Émilion,
air était pur. Les éléments étaient impuissants contre l'im-
rable visiteur (1); le peuple, abandonné des hommes, tourna
egards vers le ciel, se livra aux pratiques de piété, aux
rations plus ou moins éclairées de sa foi. Le cardinal de Lacolonie,
lis se distingua dans cette déplorable conjoncture; il visi- *Histoire curieuse*, t. II.
eux fois la semaine, et quelquefois tous les trois jours,
stiférés, et alla même porter des consolations à ceux de
rne, où cette épidémie avait pénétré. Comme le fléau
uait ses ravages, le cardinal chercha tous les moyens
les pour en arrêter le cours. A Bordeaux, les secours

oid extrême à Bordeaux le 21 décembre; il dura deux mois. Toutes les vi-
nt gelées.

étaient nombreux et efficaces; on avait d'ailleurs la ressour des ordres religieux; mais il n'en était pas de même à Li-bourne, où les pestiférés étaient délaissés. Le cardinal y éta-blit des religieuses Ursulines pour les soigner. Zélé pour la foi plein de charité, possédant les plus hautes vertus épiscopales il désarma les calvinistes par ses brillantes qualités et son dés-intéressement apostolique : il fit aimer la religion; son gra cœur ne se démentit jamais, et il justifia entièrement la bel opinion qu'avaient conçue de lui le roi et le peuple. Enfi voyant tous leurs efforts inutiles, les secours de l'art ineffica contre le fléau, d'Ornano, les jurats et plusieurs bourgeois réunirent pour se concerter sur la ligne de conduite à teni après plusieurs observations inspirées par des sentiments foi et de charité, ils reconnurent que cet épouvantable flé devait être une punition du ciel, infligée à un peuple cou pable, aux riches comme aux pauvres; et, d'un commu accord, ils firent vœu : 1° que s'il plaisait à la divine Mi séricorde d'apaiser son courroux et d'arrêter les déplorabl ravages de la peste, la ville offrirait à la bienheureuse Vier Marie une lampe du poids de 18 marcs d'argent, porta les armes de la ville, et qui serait déposée dans l'église de Notre-Dame de Lorette; 2° que le maire et les jurats, en costume municipal, iraient faire chanter une messe et les litanies de la Vierge dans l'église de Notre-Dame du Chapelet, le jour de la Visitation; 3° qu'à perpétuité, ils feraient chanter les litanies de la Vierge, tous les samedis, dans le couvent du Chapelet, et donneraient, en récompense de ce service, tous les ans, 30 liv., payables par le trésorier de la ville; s'engageant, en outre, d'aller à la procession, le jour de l'Annonciation. Dès que le cérémonial fut réglé, le vœu fut signé par les autorités, au nom de la ville, et la lampe commandée, faite et portée, avec toutes les marques d'un profond respect, par le curé de Sainte-Colombe, en l'église de Notre-Dame de Lorette. Sur le globe de cette lampe furent inscrits des vers

composés par l'avocat Lasmezas, et qu'on peut rendre ainsi en français : « *Vierge et mère, Bordeaux a fait un vœu, et l'a* » *accompli en vous offrant cette lampe; soyez propice à ces* » *citoyens affligés.* » (1) Livre VIII. Chap. 7. — 1607.

Dans ce temps, Henri IV créa, par un édit, de nouveaux offices relatifs au greffe du Parlement de Bordeaux. Cet édit, appelé *du Parisis,* devait diminuer, par la concurrence, la valeur des autres charges. Le Parlement refusa de l'enregistrer, et députa vers le roi, à Paris, quelques membres de la Compagnie, ayant à leur tête le président Dubernet, pour lui expliquer les motifs de son refus. A leur retour, les Chambres s'assemblèrent; le maréchal d'Ornano y assista, et les députés rendirent compte de leur mission et de la réponse du roi; c'était le 19 janvier 1608. On approuva le langage du sieur Dubernet; mais la réponse du roi leur parut *très-aigre,* et avec raison; en voici la substance, telle qu'on la retrouve dans les registres secrets du Parlement : 1608 Registres secrets du Parlement.

« Vous avez bien dit, M. Dubernet, et en bon orateur, répondit le roi; aussi le papier souffre tout. Je vous répondrai en grand roi, bon soldat et grand homme d'État. Vous dites que mon peuple est foulé, et qui le foule, que vous et votre compagnie? O la méchante Compagnie !..... Et qui gagne un procès à Bordeaux, que ceux qui ont la plus grosse bourse? Tous mes Parlements ne valent rien; mais vous êtes le pire de tous. Je sais bien qu'il y en a de bons (parmi vous), mais le nombre des méchants est plus grand. — Mettez la main sur la conscience; si je vous dis un mot à l'oreille, vous me l'accorderez..... O la méchante Compagnie ! Je vous connais tous; je suis Gascon comme vous. Qui est le paysan duquel la vigne ne soit au président ou au conseiller, ou le pauvre gentilhomme duquel il n'ait la terre ! Il ne faut qu'être conseiller pour être riche inconti-

(1) Vovit et exsolvit tibi, lampada Virgo parensque Burdigala; afflictis civibus affer opem.

» nent. Les procureurs, les clercs, tous aussitôt riches! Voilà » pourquoi les offices y sont plus chers qu'aux autres Parle- » ments. — Quand j'étais simplement roi de Navarre, je sais » bien les arrêts qu'on donnait contre moi ; je n'osais en ap- » procher que déguisé.

» Vous dites que la peste afflige Bordeaux, et qui en est » la cause, que votre méchanceté? Ce n'est pas moi. Y a-t-il » aucune requête présentée contre moi, par mon peuple, en » votre Parlement? Si fait bien, contre vous, en mon Conseil. » — Je vous avais dit, M. le Chancelier, d'y mettre ordre; » c'est ce que je veux que vous fassiez. »

Le roi continua longtemps sur ce ton ses reproches contre le Parlement de Bordeaux, et finit par dire aux députés qu'il voulait *être obéi*, et leur donna des lettres de jussion pour la vérification et l'enregistrement de son édit. Le Parlement, qui s'était cru presque tout-puissant, fut tout étonné de ce langage ; trois jours après cette séance (le 23 janvier), la Compagnie se rendit aux désirs du roi, et enregistra l'édit.

De tous les hommes de Bordeaux, d'Ornano était celui que le roi affectionnait le plus. Ayant appris son courageux dévoûment auprès des pestiférés, ce prince lui enjoignit d'aller s'établir à Libourne, et de ménager sa vie et sa santé dans l'intérêt du roi et de la patrie. Le maréchal obéit à regret : il aurait désiré rester auprès de ses concitoyens dans leurs douleurs, et donner aux grands le noble exemple d'un esprit de dévoûment et de sacrifice. Appelé bientôt après à Paris, il prit congé des Bordelais, qui l'affectionnaient sincèrement ; mais il ne devait plus les revoir : il arriva à Paris malade, et
1610. mourut de la pierre en janvier 1610, à l'âge de 62 ans. Il aimait Bordeaux, comme il y était aimé ; c'était pour lui une patrie adoptive : il voulut y être enterré. Son corps fut porté à Blaye le 16 février, et, de là, sur le quai de la Grave, où le curé de Saint-Michel vint, avec son clergé, en faire la levée. Ses obsèques ne furent célébrées que le 3 avril. Bientôt après,

ı lui érigea, dans l'église de la Merci, un superbe mausolée,
nt il n'existe qu'une statue en marbre blanc, conservée
s la salle des antiques du Musée de Bordeaux. Le vide
grand dans la province : le roi comprit la nécessité d'y
ir un serviteur fidèle et dévoué; il y nomma M. de Ro-
laure, lieutenant général en Guienne, et pria les jurats
ıi offrir la place de maire; ils se rendirent aux désirs du
e 18 mars, et n'eurent pas lieu de s'en repentir. Roque-
arriva à Bordeaux le 26 novembre 1611. Henri voulait
ıheur de la Guienne; cependant d'aveugles catholiques
ıbattaient, neutralisaient ses projets et calomniaient ses
ons; un fanatique, Ravaillac, exalté par les passions
tis, assassina le meilleur des rois, le 14 mai, et priva la
du prince qui seul pouvait alors guérir les plaies de la
D'Épernon se trouvait dans la voiture, à côté du roi;
mourir le prince, il baissa les mantelets et dit sans
et avec un prudent sang-froid, à la foule : « Le roi
: légèrement blessé. » Mais songeant aux partis et à
rances diverses, il expédia Montferrand, gentilhomme
, à la cour, pour prévenir la reine, faire assurer les
les avenues du palais et mettre la garde sous les
rivé à la cour, Montferrand rencontra, dans le mou-
nultueux de la foule curieuse et inquiète, le chan-
lui demanda ce que c'était que tout cela. « Le roi
» s'écria l'autre; mais le chancelier le regarda
t ne pouvant pas se faire comprendre du regard,
le bras, et lui dit tous bas : « Savez-vous ce que
à ? » Montferrand comprit toute son imprudence

lait à voir les partis exploiter la mort du roi; le
nense, et on avait raison de craindre de graves
quelaure se hâta de venir en Guienne; il arriva
raversa la Garonne, à Lormont, dans un bateau
apissé ; sa réception fut magnifique, mais il

Livre VIII. Chap. 7. — 1610. trouva Bordeaux en larmes et inconsolable de la mort du bon Henri. On envoya deux jurats complimenter la reine et faire soumission de la ville à Louis XIII, dont l'avènement avait été annoncé à la France. Le 15 novembre, on chanta un *Te Deum* en réjouissance du sacre du nouveau roi, qui avait eu lieu le 17 octobre.

A cette époque, Concini, célèbre intrigant et favori de la reine, absorbait toutes les faveurs de la cour ; il se fit nommer maréchal d'Ancre. Sa conduite indisposa contre le roi les grands seigneurs, et, en particulier, le prince de Condé, qui se voyait avec peine écarté, pour confier l'administration du royaume à un étranger. Condé se retira donc avec le duc de Vendôme, Henri d'Orléans, duc de Longueville, le duc de Bouillon et plusieurs autres ; ils se prononcèrent contre la cour et poussèrent activement au soulèvement du peuple. Les protestants ne demandaient pas mieux que de profiter de cette occasion, en épousant la querelle de leurs anciens chefs. La cour, prévoyant de grands embarras, et sentant son extrême faiblesse en présence de tant de dangers, entama des négociations avec les mécontents ; c'était une faute ; elle montra ainsi ses craintes et donna de l'énergie aux malintentionnés, qui voilaient leurs intrigues contre Marie de Médicis et son favori, mis à la place de Henri IV. Dans cet intervalle, le roi fut déclaré majeur. Concini conseilla à la reine de s'unir avec l'Espagne ; on arrêta le mariage du roi avec l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche, et celui de Madame avec l'infant, le prince de Castille, fils de Philippe III. Ces dispositions déplurent aux protestants ; il leur sembla voir leur religion proscrite, l'inquisition d'Espagne transplantée en France, et leurs temples renversés ; ils prirent la résolution de s'opposer, par tous les moyens en leur pouvoir, à la célébration de ce mariage, qui devait avoir lieu à Bordeaux au mois d'octobre. Ils offrirent en même temps le commandement de leurs troupes au duc de Rohan, qui paraissait indécis entre les deux
1615.

rtis; c'était un bon moyen de le gagner à leur cause ou de ɔompromettre aux yeux de la reine. Livre VIII. Chap. 7. — 1615.

'avas, de Castets-sur-Garonne, agissait d'intelligence avec omte de Saint-Paul, seigneur de Caumont et duc de Fron- ils se donnèrent des peines incroyables pour soulever la nne; ils parcoururent les pays limitrophes du Bordelais; 'après une résolution prise à Sainte-Foy, Boisse-Pardaii- int, avec un corps de deux mille hommes, attaquer l'ab- de Saint-Ferme. Cette bande pénétra dans l'église; mais igieux, sous la direction du capitaine Pauquet, se retran- t sur la voûte et se défendirent avec courage : chaque le mousquet d'un moine tuait deux calvinistes; ces naires y perdirent un grand nombre de leurs parti- furent forcés de se retirer avec honte. En Médoc, ils lus heureux; ils démolirent les fortifications de Cas- t la guerre civile y dressa partout avec audace sa tête; dans les environs de Bordeaux, ses effets fu- ıs sensibles; on y avait pourvu à toutes les éventua-

avait toutes ces pénibles circonstances; mais, jeune t dans ses agents et ses troupes, il partit de Paris suivi d'une brillante et nombreuse cour et escorté ux cents chevaux et quatre mille fantassins. Il ar- rg le 6 octobre et y fit son entrée en habits de elques membres du Parlement s'y étaient rendus ıplimenter. Pendant son séjour à Bourg, Sa Ma- que les religionnaires, informés de son intention ourne avant d'entrer à Bordeaux, concentraient dans les environs de Guîtres, avec la résolution u passage de l'Isle; ces avis lui parurent sus- anlèrent pas sa résolution. Depuis les limites de il n'avait pas vu le moindre péril, grâces aux ment et surtout du président de Gourgues, qui le chemin et qui devait présider à la réception

Livre VIII. Chap. 7. — 1615.

de Sa Majesté à Bordeaux ; il répugnait à supposer des difficultés sérieuses à son voyage ; il comptait d'ailleurs sur la fidélité éprouvée de Roquelaure, qui s'était rendu à Guîtres avec quatre mille arquebusiers et deux mille hommes à cheval, auxquels s'étaient réunis trois cents autres, envoyés par la municipalité de Bordeaux, et cent bourgeois que Pierre Eymar, maire de Bourg, avait chargés d'escorter le roi. Ces forces auraient suffi pour dissiper les craintes de la cour ; mais des avis plus sérieux et plus circonstanciés décidèrent le roi à retourner en arrière. Il rentra dans la ville de Bourg, où les Bordelais, prévoyant qu'il ne voudrait pas risquer sa vie en passant par Guîtres, avaient envoyé le jurat Fonteneil avec une maison navale tirée par soixante matelots, habillés des livrées de la ville et distribués dans quatre grandes barques. Le bateau royal était élégamment décoré et parsemé de croissants et de tours : « Sur l'un des côtés, dit un auteur, un personnage » allégorique, représentant la Garonne, sortait à demi des » ondes ; il portait sur sa tête un paquet énorme de joncs et » de roseaux, et se tournait vers Neptune, en suppliant, comme » pour se plaindre de la pesanteur du fardeau et le solliciter » de l'en décharger, en considération du spectacle brillant » qui décorait son empire. » Louis XIII ne comprit pas, peut-être, ou feignit de ne pas comprendre cette décoration emblématique ; il ne fit rien pour diminuer les charges de la province : les impôts devinrent plus lourds que jamais, suite des malheurs du temps.

Dupleix, *Ut suprà.*

D. Devienne, *Histoire de Bordeaux.*

La maison navale aborda aux Salinières, à cinq heures du soir, le 7 octobre, au milieu d'une foule immense de curieux accourus de toutes parts pour fêter l'arrivée du roi : on n'entendait que des acclamations de joie, des *vivats* mille fois répétés et des salves d'artillerie. Le roi monta dans un élégant carrosse, et le cortége, précédé des gardes, se rendit à Saint-André, où le prince fut reçu et complimenté par le cardinal de Sourdis, à la tête de son clergé. Après avoir fait sa prière

devant l'autel et prêté le serment accoutumé, il fut conduit à l'Archevêché; la reine-mère logea quelques jours au château du Hâ; mais ne trouvant pas les appartements assez convenables, elle alla demeurer chez le sieur Martin, rue du Mirail: Madame descendit chez M. de Beaumont, doyen des maîtres des requêtes; M. de Guise, chez le sieur Martin, au Chapeau-Rouge; et M. le Chancelier, chez le président de Gourgues.

Quelques jours plus tard, on sut à Bordeaux que le duc de Rohan avait pris les armes et menaçait les contrées méridionales du Bordelais. Le roi tint conseil; et, présumant que cette petite armée pourrait grossir et tenter un coup de main sur la cour, il envoya au duc, M. de La Brosse, pour lui demander raison de sa conduite. De Rohan passait la Garonne quand il vit arriver de La Brosse. Il voulait entrer dans l'Armagnac, avec Favas et le marquis de La Force, et créer des embarras et même des périls pour la cour. Tout étonné de la mission de de Brosse, il répondit avec franchise qu'on craignait pour la nouvelle religion, puisque le roi levait des troupes exclusivement catholiques, et que, de plus, le mariage entre les deux Maisons royales de France et d'Espagne ne justifiait que trop ces appréhensions; mais que, du reste, ses amis n'avaient fait aucun acte hostile, excepté l'affaire de Saint-Ferme, où ils n'avaient fait que se défendre contre une attaque injuste. Cette réponse ne parut pas sincère à Louis XIII; d'après l'avis de son conseil, il ordonna de traiter de Rohan en ennemi de l'État.

Le 18 octobre, le duc de Lerme épousa, à Burgos, l'infante par procuration et au nom de Louis XIII, et, le même jour, le duc de Guise, représentant du prince espagnol, épousa en son nom Madame de France, à Bordeaux. A deux heures, Madame parut dans la galerie de l'Archevêché pour la cérémonie des fiançailles; elle portait une couronne d'or, le manteau royal à fleurs de lis, fourré d'hermine; elle était suivie du prince de Conti, qui portait la queue de sa robe. Après cette cérémonie,

Livre VIII. Chap. 7. — 1615.

on se présenta à l'église, où se trouvaient les magistrats, tous les personnages marquants du pays. Le roi prit Madame par la main droite et la reine par la gauche, et ils la placèrent sur une estrade devant le maître-autel. Le cardinal de Sourdis officia ; l'archevêque de Reims lui servit de diacre et l'évêque de Bazas de sous-diacre. Le trône du roi était plus bas que celui du cardinal ; le pieux prince ne crut pas s'humilier en cédant le pas, dans l'église, au ministre de Dieu.

Deux jours après (21 octobre), la princesse partit pour l'Espagne, sous la garde du duc de Guise et d'une forte escorte. Le roi l'accompagna à un quart de lieue de la ville. L'échange des deux princesses se fit dans l'île des Faisans, sur la Bidassoa, le 9 novembre. La princesse espagnole rencontra à Bazas deux jurats de Bordeaux, qui allèrent la complimenter. Le roi lui-même, qui avait entendu parler de sa beauté, alla la voir *incognito* à Castres. Elle arriva à Bordeaux le 21 novembre, à neuf heures du soir, dans une litière ouverte, entourée d'une population ivre de joie.

Le 25 novembre, on procéda au mariage du roi. Le cardinal de Sourdis ayant eu une fâcheuse affaire avec le Parlement, dont nous parlerons dans la suite, ce fut l'évêque de Saintes qui officia à sa place. La messe commença à quatre heures du soir et tout fut fini à six. L'église était décorée d'élégantes tapisseries envoyées exprès de Paris. La cérémonie achevée, on jeta dans la foule, qui entourait la cathédrale, une grande quantité de médailles d'or et d'argent, portant cette inscription : ÆTERNÆ FOEDERA PACIS. *Monuments d'une paix éternelle!*

Darnal, *Chroniques*, page 162.

Quatre jours après (29 novembre), Leurs Majestés sortirent de la ville, pour faire leur entrée solennelle. Après la messe, elles s'embarquèrent à Ste-Croix, sur une maison navale élégamment décorée, qui était remorquée par quatre bateaux et suivie d'une centaine de barques portant leur suite, les musiciens et les gardes. On débarqua aux Chartrons, où, après une légère collation, Leurs Majestés s'assirent sur un trône, vers les

Darnal, *Chronique bordelaise*.

deux heures. Le chancelier et les officiers de la cour avaient les siéges réservés. Après avoir entendu la harangue de de 'rans, premier jurat, au nom de la ville ; de l'évêque de Dax, oyen de Saint-Seurin, au nom du clergé ; de Brassier, recteur, our l'Université, et du président de Lalande pour le Parle- ent, le roi, monté sur un beau coursier, précédé du grand- évôt et des Suisses, suivi des maréchaux, des chevaliers des lres du roi, de toute la noblesse, se dirigea vers la cathé- le : la reine était portée dans un brancard découvert ; elle t précédée du duc d'Uzès, son chevalier d'honneur, et avait s côtés les ducs de Guise et d'Elbeuf. La noblesse française ı noblesse espagnole étaient mêlées. Au dernier rang ient les carrosses de Leurs Majestés, puis les carrosses lames françaises et espagnoles. Arrivé à la porte de la le roi reçut les clés des mains des jurats et avança par ıes tapissées et bordées des milices de la ville, au mi- une foule ivre de joie. Arrivé devant l'hôtel où se trouvait ɜ-mère, il s'avança pour la saluer, en faisant, d'après no- oniqueur, caracoler son cheval avec grâce. Enfin, il fit rée à Saint-André, à la lumière des flambleaux ; après ɜum, il jura de garder les statuts et les priviléges de la journée fut terminée par des salves d'artillerie, tirées eaux et des navires. L'ambassadeur espagnol fit pré- roi de vingt beaux chevaux, au nom de son maître. donna à Leurs Majestés deux médailles d'or, de la , chacune, d'une assiette ; celle du roi le représentait à demi-relief ; derrière lui, on voyait un amphi- montagnes, et sous son cheval des géants qu'il fou- eds : c'était une allusion aux troubles qu'excitaient és et à leur futur sort. La légende était en latin et *Ainsi périront les impies qui voudront nous chasser* Sur le revers, on avait figuré la ville de Bordeaux,

(1) Sic pereat, nostro qui nos detrudere cœlo,
Impius audebit.........

Livre VIII. Chap. 7. — 1615.

le port et le Cypressat ou côte de Cenon : on y reconnaissait la plupart des édifices remarquables. Sur la médaille de la reine, Leurs Majestés paraissaient, se tenant par la main : le Saint-Esprit rayonnait sur leurs têtes ; un dauphin, environné d'étoiles, paraissait dans le ciel ; d'autres dauphins nageaient dans la mer ; la légende latine signifiait : *Comme il brille dans le ciel et nage dans la mer, qu'il règne donc sur l'univers* (1).

La ville fit présent à la reine-mère de deux morceaux d'ambre gris, d'une grosseur remarquable, trouvés sur la côte de La Teste. On les mit dans une boîte de vermeil, enrichie de figures et de devises.

D. Devienne.

Le 10 décembre, le roi tint un lit de justice au Parlement, et, entre autres choses, dit qu'il honorait la justice ; qu'il entendait qu'elle fût si bien rendue à ses sujets, que les méchants seraient punis et les bons récompensés et honorés. Enfin, le départ de la cour fut fixé au 17 : le Parlement pria le roi de prendre les mesures nécessaires pour la défense du pays ; il le promit, et fit désarmer les réformés. Il leur fut expressément défendu de troubler l'ordre ; et aux catholiques, aussi sous des peines très-graves, de faire aucune provocation qui pourrait exciter des troubles dans la province.

Pendant les deux mois et demi que la cour séjourna à Bordeaux, Louis XIII faisait souvent des promenades sur la rivière, où l'on tirait des feux d'artifice ; il vivait familièrement avec les jeunes gens de la ville, qui formaient sa garde ; il se mêlait à la foule, faisait des courses à la campagne et visitait avec soin les édifices et les curiosités de la ville et des environs. Un jour, il alla à l'Hôtel-de-Ville, il y trouva une collation superbe et très-somptueuse, servie sur deux longues tables dressées en potence. Il mangea peu et fit réserver un plat très-curieux, où l'on avait représenté en sucre le temple

(1) Ut fulget in cœlo, natat æquore, regnet in orbe.

de Salomon. Mais il eut à peine fini, que les nobles, les assistants se jetèrent avec avidité sur les tables : tout fut pillé et renversé, les plats et les assiettes brisés, et le roi lui-même fut tellement pressé par la foule, que, dans un moment d'impatience, il donna un soufflet à un enfant qui s'était jeté entre ses jambes. Le soir, il y eut des feux d'artifice et un spectacle d'un combat entre des géants et des pygmées : les premiers étaient des hommes montés sur des échasses, les seconds étaient de petits enfants. C'était alors une croyance générale, en France, que les rois de la race de Saint-Louis avaient le pouvoir, en les touchant, de guérir les écrouelles : le jour de la Toussaint, Louis XIII toucha quinze cents personnes atteintes de ce mal.

En partant de Paris, le roi avait pris deux millions à la ville; ils suffisaient à peine à la moitié du voyage : le président de Gourgues, Desaigues, procureur général au Parlement, et quelques autres, se cotisèrent dans le but de prêter une somme assez considérable au roi, pour ses dépenses ordinaires. Le 17 décembre, Leurs Majestés quittèrent notre ville, après avoir assuré les Bordelais de leur reconnaissance ...euse. Elles arrivèrent, par d'affreux chemins, à Créon, ...es passèrent la nuit, et, le lendemain, traversèrent la ...gne à Branne, sur un pont de bateaux, et furent ac...s avec enthousiasme à Libourne.

...s le départ de la cour, le maréchal de Roquelaure prit ...s mesures pour la sûreté de la ville. D'après les ordres ...on désarma les religionnaires; on chargea douze con... le faire, deux à deux, la visite des maisons des hu... on défendit, sous des peines sévères, qu'on molestât ...nés de la ville ou des faubourgs; et, par ces sages ...ns, on fit avorter tous les projets que les chefs des ...s avaient formés pour se rendre maîtres de Bor...

...elques mois plus tard, le roi fit un traité avec les ...urgés; il contenait cinquante-quatre articles, tous 6 Mai 1616.

favorables à la réforme. Le Parlement de Bordeaux ne les enregistra qu'avec des modifications, dit D. Devienne, qui réduisirent ce traité à peu près aux termes de l'édit de Nantes.

Nota. Le froid de l'an 1405 fut intense, l'hiver de 1572 le fut davantage; celui de 1608 fut extrême et long : les vignes furent gelées, et le peuple eut beaucoup à souffrir ; le froid dura deux mois sans interruption, et la chaleur de l'été suivant fut très-violente. En 1616, le froid fut si fort à Bordeaux, que le prix de cent fagots monta à 8 fr., la bûche à 9, et le faissonnat à 18 fr.

CHAPITRE VIII.

PARTICULARITÉS HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE.

Les Coutumes. — Les Corporations. — Les Gahets. — Les Pauvres. — Les Truands. — Les Bohémiens. — Jeux de hasard. — Les Enfants trouvés. — Le Gabarier. — La Peste. — Les Bourgeois de Bordeaux. — Leurs Priviléges au XVIe siècle. — Bordeaux appelé *sa bonne ville* par le roi. — Étendue et Embellissement de Bordeaux. — Cloche de l'Hôtel-de-Ville. — Clocher de Saint-Michel. — Château de Montferrand. — Dessèchement des marais. — Impôts. — Fabrique de Soieries. — La Peste. — L'Hôpital de la peste. — Enclos d'Arnaud-Guiraud. — Confitures de Bordeaux. — Monnaies. — Femmes de mauvaise vie.

Livre VIII. — COUTUMES.

Au XVIe siècle, il s'opéra de notables changements dans l'administration civile, politique et judiciaire de Bordeaux. Jusqu'alors, la jurisprudence variait selon le pays et même les petites localités ; la Coutume régnait à Bordeaux et servait presque toujours de règle dans les tribunaux ; le droit romain ou écrit prévalait ailleurs, et très-souvent en opposition aux usages sanctionnés par le droit coutumier. On attendait une main habile pour coordonner ces Coutumes diverses et souvent divergentes, et pour en faire un tout homogène et compact, et s'harmonisant, autant que possible, avec le droit romain. Cet utile travail fut entrepris par M. de La Marthonie, premier-président du Parlement sous Louis XII, continué par son successeur, M. de Belcier, et publié le 23 juillet 1521.

Les *corporations* ou corps de métier avaient une organisation légale, des priviléges et des statuts particuliers ; leur contraste avec leur état, au XIXe siècle, fournirait à la politique comme à la morale des leçons instructives.

GAHETS. *Histoire de Bazas*, p. 161.

Dans le *Livre des Coutumes* de Bordeaux, comme dans les registres du Parlement, il est fréquemment parlé des *gahets*,

que les Gascons appelaient *cagots, capots,* et les Basques *agots,* et qui, en plusieurs autres contrées de l'ancienne Guienne, prenaient le nom de *chrétiens*. C'était une classe d'êtres malheureux et maudits, atteints d'une lèpre dégoûtante, comme l'éléphantiasis, et qui mettait ces malheureux dans la triste nécessité de vivre isolés, proscrits et exclus des jouissances et des commodités de la vie sociale; c'étaient des parias au sein de la société française, des êtres qui inspiraient la crainte et le dégoût, et qui, repoussés partout et de tous, se cachaient dans les bois, au bord des lagunes, ou dans des endroits déserts et inhabitables. Dans les églises même, ils avaient une porte séparée, des bénitiers particuliers, et une place distincte pour assister aux offices divins; ils ne pouvaient pas épouser les filles des citoyens non *gahets,* ni porter des armes, ni sortir de leurs bordes, sans avoir, sur leur habit extérieur, une marque de drap rouge. On les fuyait avec soin; on ne conversait ni ne marchait avec eux, crainte d'aspirer une atmosphère infecte. Il leur était défendu d'entrer en ville, de faire partie d'un groupe de citoyens, de marcher sur la voie publique sans avoir des sandales ou sabots, de peur que la sueur de leur peau n'infectât le pavé que devaient fouler des pieds non ladres. Ils ne pouvaient exercer d'autres professions que celle de bûcheron ou de charpentier; plus tard, il leur fut permis d'apprendre les métiers de cordier et de tonnelier. Comme charpentiers, ils étaient tenus de courir les premiers aux incendies, et de se charger des travaux pénibles et avilissants.

Du temps de Gaston II, en Béarn, on avait tellement perdu de vue leur qualité d'hommes libres, qu'un certain seigneur fit présent d'un *cagot* à ses parents! Ils déposaient devant la justice; mais on exigeait sept témoins *cagots* pour valoir un témoignage! En Aquitaine, dit Scaliger, il y a autant d'injure à appeler un homme *gahet,* que de dire qu'une femme est adultère : *In Aquitaniâ, tantum est convicium appellare aliquem leprosum, ut mulierem adulteram.*

Le nom et l'origine des *gahets* ou *cagots* ont donné lieu à de longues discussions entre les savants.

Le savant de Marca et les encyclopédistes du XVIIIe siècle ont regardé les *gahets* comme les restes des Sarrasins. « Je » pense, dit M. de Marca, que les *cagots* sont descendus des » Sarrasins, qui restèrent en Gascogne après que Charles » Martel eut défait Abdérame...... On leur conserva la vie » en faveur de leur conversion à la religion chrétienne, d'où » ils tirent le nom de *chrétiens*, et, néanmoins, on conserva » tout entière, en leurs personnes, la haine de la nation » sarrasinesque. »

Cette opinion nous paraît hasardée. La lèpre était une maladie endémique en Syrie et en Judée; mais on ne dit pas qu'elle fut populaire parmi les Maures ou les Sarrasins. Nous savons que les Sarrasins, vaincus à Poitiers, se retirèrent dans la Septimanie; mais il est constant qu'il y eut, dans ce pays-là, moins de *gahets* ou de *cagots* que dans le Bordelais, le Béarn et le Toulousain. Les Sarrasins ne furent expulsés des Gaules que par Pepin, père de Charlemagne, vers l'an 755, et cependant l'époque de la lèpre en Occident, et surtout en Guienne, ne remonte pas au-delà du Xe siècle, de l'aveu de M. de Marca lui-même.

Le même auteur dit que, par haine pour les Goths, qui étaient ariens, le peuple appelait ces Maures *caa-Goths* (chiens de Goths). C'est aller loin à la recherche de la vérité, qu'il aurait pu trouver plus près : ces infortunés lépreux s'appelaient *cagots* dans nos contrées, du mot celtique *cacods*, ladres; *cacous*, en bas-breton, et *gahets*, du mot patois ou roman *gahads*, qui veut dire : atteints du mal, attrapés, infectés. On les désignait, dans la Navarre, par le nom *gaffos*, qui correspond à notre terme *gahets;* on sait que les Gascons substituent la lettre *h* à la lettre *f*, et *vice versâ*.

Pourquoi M. de Marca veut-il qu'on les ait appelés *chiens de Goths?* On avait oublié les Goths en Aquitaine lorsque les

Livre VIII.
Chap. 8.
—
Particularités historiques du XVIe siècle.

cagots ou *gahets* commencèrent à y être connus. Les Goths ou plutôt les Visigoths furent chassés de l'Aquitaine dans le VIIIe siècle, et le plus ancien document qui se rapporte aux *gahets* ne remonte pas au-delà de la fin du IXe. Le cartulaire de l'abbaye de Luc parle, en l'an 1000, des *gahets*, mais sous le nom de *chrétiens*.

L'étymologie donnée par M. de Marca ne saurait satisfaire les exigences d'une saine critique; nous préférons celle que Vénuti fournit sur le même sujet. Selon cet auteur, les premiers *gahets* étaient des pèlerins chrétiens, qui, étant allés visiter, selon l'antique usage de l'Église, les Lieux-Saints, rapportèrent de la Syrie et de l'Égypte, où la lèpre était devenue endémique, cette affreuse maladie, que la médecine a combattue si longtemps, sans succès, dans nos contrées. Un motif louable de piété dirigeait les chrétiens vers Jérusalem dans les premiers siècles; mais au Xe siècle, cette piété dégénéra en une sorte de fanatisme, et le voyage de la Terre-Sainte devint une chose à la mode; il suffisait seul, disait-on, pour effacer les plus grands péchés; la contrition ne venait probablement qu'en seconde ligne; telle était la fausse croyance du temps. Robert VIII, duc de Normandie; Foulques III, comte d'Anjou; des milliers d'individus, riches et pauvres, couraient à Jérusalem avec la pensée salutaire de faire pénitence et de se réconcilier avec Dieu. Parmi les maux résultants de ces courses lointaines, l'un des plus grands était, sans contredit, la lèpre, maladie de ces pays. C'est à cause de cette maladie que les *gahets* furent appelés *gézits* ou *gézitains*, de Giézi, serviteur d'Élizée, qui fut frappé de la lèpre pour ses péchés à l'égard de Naaman. C'était la maladie de la Palestine, où Giezi avait habité; et cette punition céleste était tellement connue dans le monde chrétien, que dans beaucoup de contrats solennels on demandait au ciel de les affliger du mal de Giezi, si on ne les observait pas. *Si verò non hæc omnia servavero... habeam partem cum Judâ et leprâ Giezi.* (*Nouvelle* 8, *tit.* 3). Le nom

de *gézits* s'attachait donc à tous ceux qui, atteints de la lèpre, paraissaient maudits de Dieu; les *gahets* ou *cagots* étaient de ce nombre. Ils prenaient le nom de *chrétiens*, parce qu'ils avaient fait le voyage de la Terre-Sainte; ce qui, à leurs yeux, caractérisait les vrais *chrétiens*. Les écrivains latins les appellent *cacosos*, et *cacosomium*, la maison des *cagots* ou *gahets*.

Dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, on comptait beaucoup de *gahets* à Bordeaux et dans le Bazadais. Les *gahets* demeuraient, à Bordeaux, dans le quartier de Saint-Nicolas; dans le Bazadais, on en voyait un grand nombre dans les paroisses de Savignac, Uzeste, Saint-Pierre-de-Mons, Saint-Michel-de-Prades; à Lignan, l'endroit où ils demeuraient s'appelle encore *au Gahereau* ou *los Gahets de Lignan.*

On lit dans la Coutume du Mas-d'Agenais, article 13 (année 1398) : « *Item es establit que nul Juzin (Gezitain) ni Juzia ne tocquian pan ni fruyta, al Mas, quand la volran comprar ab los Mas; mas que se fassan balhar par aquets qui las ditas causas vendran, et qui encontra fara, paguera V. S. Arn. de gatge et aquel qui vendré paguera autres V. S. de gatge.* »

En 1460, les États de Béarn défendirent aux *cagots* de archer nu-pieds dans les rues, afin que leur ladrerie n'inctât pas les personnes saines, et cela, sous peine d'avoir les eds percés d'un fer rougi au feu. Il leur était défendu de rtir de leurs hameaux ou bordes sans avoir cousu à leur ste extérieure, comme signe distinctif, un morceau de drap ige, coupé en forme de patte d'oie ou de canard, symbole blution ou de purification caractérisé par ces oiseaux aquaues.

En 1514, on conçut des soupçons sur la pureté de leur foi, le clergé de Navarre leur refusa les sacrements. Ils présenent une requête à Léon X, et exposèrent que, bien qu'ils sent et s'appelassent *chrétiens*, et professassent la religion holique, on les persécutait comme descendants des Albiis, qui étaient hérétiques. On voit ici tout à la fois l'ignorance

Livre VIII. Chap. 8.

—

Particularités historiques du XVIe siècle.

des *gahets* persécutés et des chrétiens persécutants. Les Albigeois ne commencèrent à prêcher leurs doctrines erronées que sur la fin du XIIe siècle (1180), en Languedoc; tandis que les *cagots* et *gahets* étaient connus, en Aquitaine, dans le Xe. Léon X fit droit à leur demande, et ordonna qu'on les traitât comme les autres chrétiens. Cependant, les Parlements furent obligés d'intervenir pour leur faire donner la sépulture chrétienne; mais ce fut un pape qui, le premier, les fit réhabiliter dans leurs droits sociaux.

Chronique bordelaise.

« *En* 1555, dit Darnal, *MM. les Jurats firent ordonnancer* » *que les* gahets *qui résident hors la ville, du costé de Saint-* » *Julien, en un petit faubourg séparé, ne sortiraient sans porter* » *sur eux, en lieu apparent, une marque de drap rouge. C'est* » *une espèce de ladres, non du tout formez, mais desquels la* » *conversation n'est pas bonne, qui sont charpentiers et bons* » *travailleurs, qui gagnent leur vie, en cet art, dans la ville* » *et ailleurs.* »

La police de Bordeaux continua longtemps, à leur égard, ces mesures vexatoires. On lit dans le *Livre des anciens et nouveaux Statuts de la ville de Bordeaux, à l'article* Gahets : « *Qu'aucun de ceux que l'on nomme* chrétiens *ou* chrétiennes, » *ou autrement* gahets, *de quelques lieux qu'ils soient, ne* » *pourra sortir de leurs maisons, ou habitation, ni entrer dans* » *la ville pour aller par les rues, sinon qu'ils portent une* » *enseigne de drap rouge de la grandeur d'un grand blanc* » (pièce de monnaie), *cousue et bien attachée au devant leur* » *poitrine, et en lieu découvert et apparent, et qu'ils n'ayent* » *les pieds chaussés, sous peine de fouët ou autre amende arbi-* » *traire.*

» *Et ne pouvant entrer, lesdits* gahets, *ès boucheries, ta-* » *vernes, cabarets, paneteries de la ville, et participer avec* » *l'autre peuple à mesmes peines que dessus.* »

Le Parlement de Bordeaux, en 1596 et en 1604, sanctionna ces règlements et quelques autres également vexatoires,

qu'on trouve dans les arrêts du 14 mai 1578 et du 12 mai 1581 ; il ordonna aux gahets et aux cagots du pays de *Soule* de « *porter sur leurs vestements et sur la poitrine, un signe » rouge, en forme de patte de canard, pour être séparés du » résidu du peuple; leur inhibe de toucher aux vivres qui se » vendent au marché, à peine de fouët; leur défend de toucher » l'eau bénite dans les églises, où les autres habitants la » prennent.* »

Livre VIII. Chap. 8.

Particularités historiques du XVI[e] siècle.

En 1606, le Parlement de Toulouse, comme premier pas ers l'émancipation de ces parias de la France, ordonna une nquête sur la nature de la maladie; c'était fournir les moyens e dissiper bien des préventions et de réhabiliter bien des ens souvent soupçonnés à tort d'être lépreux.

En 1640, les États du Béarn ordonnèrent la démolition de urs colombiers, et leur défendirent de porter des armes, ottes, épées ou manteaux. Mais toutes ces mesures rigou-uses, prescrites par la police contre une maladie qu'on croyait ntagieuse, cessèrent peu à peu avec les préjugés qui les aient fait naître. En 1688, le Parlement de Navarre accorda x gahets les droits de citoyens, et une libre et entière par-ipation aux avantages de l'état social. Le Parlement de rdeaux suivit cet élan philanthropique, et ordonna en 1723,) juillet, et en 1735, le 22 novembre, qu'on *traitât les* ga-s *comme les autres habitants du lieu, sans distinction ; et* ı, *sous peine de* 500 *liv. d'amende* (1).

'ar son arrêt du 27 mars 1738, le Parlement fit inhibition éfense d'injurier les prétendus descendants de la race de ;i et de les traiter d'*agots, cagots, gahets, ladres,* et ordonna écution des arrêts précédents. Le Parlement de Toulouse ta la même jurisprudence à leur égard, dans son arrêt 1 juillet 1746, et sous les mêmes peines.

(1) On trouvera beaucoup de détails intéressants sur ces êtres malheureux dans re *des Races maudites*, par Francisque Michel.

Livre VIII. Chap. 8.

Particularités historiques du XVIe siècle.

Les familles nobles de Bordeaux, par compassion pour ces malheureux lépreux, laissaient souvent par testament de petites sommes à leurs maisons, qu'on appelaient *mezeleries*. Comme leur résidence obligée était en dehors du quartier de Saint-Julien, à Bordeaux, ils assistaient aux offices divins dans l'église de Saint-Nicolas *des gahets* et dans celle de Saint-Vincent *de lodors* (ladres), qui n'existe plus. Par son testament du 2 avril 1328, Assalhide, de Bordeaux, laissa 10 liv. à chacune des maisons des gahets *(mezeleries)*, qui se trouvaient dans les juridictions de Benauges, de Castillon-sur-Dordogne et de Castelnau de Médoc. Nous pouvons en conclure qu'il y avait beaucoup de *gahets* dans ces contrées, puisqu'ils y avaient des maisons ou hôpitaux particuliers.

Variétés bordelaises, tome 4.

Quand un homme ou une femme se trouvaient atteints de la lèpre, on les séparait de la société commune par une cérémonie religieuse dont les détails, que nous devons à la plume de M. Monteil, ne seront pas sans intérêt pour nos lecteurs :

« Vers l'heure de none, tout le monde étant rendu, la cérémonie pour retrancher du milieu du peuple cet infortuné jeune homme, a commencé. Le lépreux, revêtu d'un drap mortuaire, attendait au bas de l'escalier. Le clergé de la paroisse est venu en procession le prendre et l'a conduit à l'église. Là était préparée une chapelle ardente, dans laquelle il a été placé. On lui a chanté les prières des morts; on lui a fait les aspersions et les encensements ordinaires. Il a été ensuite mené par le pont Saint-Ladre, hors de la ville, à la maisonnette qu'il doit occuper. Arrivé à la porte, au-dessus de laquelle était placée une petite cloche surmontée d'une croix, le lépreux, avant de dépouiller son habit, s'est mis à genoux. Le curé lui a fait un discours touchant, l'a exhorté à la patience, lui a rappelé les tribulations de J.-C., lui a montré, au-dessus de sa tête, prêt à le recevoir, le ciel, séjour de ceux qui ont été affligés sur la terre, où ne seront ni malades, ni lépreux, où tous seront éternellement sains, éternellement purs, éternel-

lement heureux. Ensuite ce jeune infortuné a ôté son habit, mis sa tartarelle de ladre, pris sa cliquette, pour qu'à l'avenir tout le monde ait à fuir devant lui. Alors le curé, d'une voix forte, lui a prononcé en ces termes les défenses prescrites par le rituel :

» Je te défends de sortir sans ton habit de ladre.

» Je te défends de sortir nu-pieds.

» Je te défends de passer par des ruelles étroites.

» Je te défends de parler à quelqu'un lorsqu'il sera sous le vent.

» Je te défends d'aller dans aucune église, dans aucun noutier, dans aucune foire, dans aucun marché, dans aucune éunion d'hommes quelconque.

» Je te défends de boire et de te laver les mains, soit dans ne fontaine, soit dans une rivière.

» Je te défends de toucher les enfants; je te défends de leur en donner.

» Je te défends, enfin, d'habiter avec toute autre femme ie la tienne. »

« Ensuite le prêtre lui a donné son pied à baiser, lui a jeté pelletée de terre sur la tête, et après avoir fermé la porte, recommandé aux prières des assistants; tout le monde s'est iré. (*Hist. des Français des divers états*, tom. 1, ép. VI.)

» Ils étaient obligés d'avoir un puits à eux devant leur *borde*, s'il n'y en avait point, d'avoir une écuelle attachée au bout n bâton, pour puiser de l'eau sans danger pour les voisins. *gahet* ne pouvait boire *en autre vaisseau qu'au sien*, ni ir sans avoir vêtu *sa hausse de quamelin, sans couleur une*, ni passer sur un pont de bois sans sandale, ni travailler planches sans gants, etc.

On comprend aisément, dit Baurein (*Variété bord.*, tome que ce n'était pas en haine de la personne de ces gahets n leur faisait des défenses aussi sévères, mais uniquement préserver les personnes saines des atteintes de la maladie

dont on les croyait attaqués. » —N'importe; le cœur se soulève à l'idée de ces règlements restrictifs, et notre surprise augmente, lorsque nous voyons qu'au XVIIIe siècle, ces vieux préjugés existaient encore, et que les Parlements appliquaient, aux gens réputés *gahets*, une absurde jurisprudence, qui restera comme un stigmate ineffaçable de honte sur ce qu'on appelle bonnement le siècle des lumières. Il a fallu l'épouvantable cataclysme social de 1793, pour abolir ces lois absurdes, pour restituer à ces victimes d'un code pénal trop rigoureux, leurs droits d'hommes et de citoyens, et pour empêcher qu'une partie de la population ne parquât l'autre comme autant d'animaux immondes, indignes des bienfaits de la religion, des lois et de la civilisation. On se révolte aujourd'hui à la vue du tableau de leurs souffrances, et nos idées de liberté, d'égalité et de progrès se trouvent froissées par les humiliations auxquelles une jurisprudence peu éclairée assujétissait ces parias de la société française. »

Les Pauvres.

Au XVIe siècle, la police étendait sa sollicitude à toutes les classes. Les pauvres étaient reçus à l'hôpital de Saint-André (*rue des Trois-Conils*), qui fut fondé au XVe siècle, par Vital Carle, et restauré en 1563, par M. Boyer, vicomte de Pommiers et président du Parlement. Le chapitre de Saint-André donnait, par mois, 22 liv. 10 sous pour la nourriture des pauvres, et M. Boyer, dont nous venons de parler, laissa une grande partie de ses propriétés pour *alimenter et nourrir à jamais les pauvres de Dieu.* Le syndic de cet hôpital rendait ses comptes tous les ans, en présence du chantre de Saint-André, de l'official et de quelques membres du Parlement. Un prêtre devait y dire la messe tous les jours et prier sur la tombe du restaurateur de cet hôtel-Dieu.

En 1599, pendant une affreuse disette à Bordeaux, les pauvres mouraient de faim; on prit des mesures pour les placer chez tous les bougeois, sans distinction de charge ou de qualité. Les pauvres avaient, au XVIe siècle, un receveur général

Particularités historiques du XVIe siècle.

chez qui on portait les offrandes et les dons pour l'hôpital; deux médecins étaient payés pour visiter les pauvres de l'hôtel-Dieu deux fois par semaine; des prudhommes et des demoiselles pieuses quêtaient, pour les pauvres, de l'argent, du vin, de la laine, etc., etc. Tout notaire, en écrivant les testaments des malades, était tenu, sous peine de 100 sous d'amende, de recommander les pauvres au testateur; il y avait, dans les boutiques des marchands, des boîtes pour les pauvres. On ne recevait pas en ville les pauvres étrangers, et ceux qui n'y étaient pas inscrits sur les rôles des différentes paroisses, étaient tenus de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures, sous peine du fouet. Tout individu, sain et valide de corps, qu'on voyait mendier, était attaché au carcan, employé à traîner les chariots, à recurer les fossés de la ville et à nettoyer les rues, et, en cas de récidive, était condamné au fouet.

Truands. — Bohémiens

Les *truands*, ou ceux qui, par des maux simulés, cherchaient à provoquer la commisération du public, étaient fouettés sur la place publique par le bourreau. On voyait alors à Bordeaux, comme dans toutes les autres villes de Guienne, des bandes vagabondes de Bohémiens, qui, spéculant sur la curiosité et la crédulité publiques, chantaient, dansaient et disaient la bonne aventure; quelques-uns d'entre eux faisaient le métier de devins, et soutiraient, par leur adresse, de l'argent des poches de l'ignorant vulgaire. Ils étaient, en général, vêtus comme des baladins de nos jours, en pourpoint bleu, à passepoil jaune, deux plumes au bonnet, sans barbe, sans longue chevelure.

Jeux de hasard.

Les jeux de hasard étaient sévèrement défendus, et ceux qui les tenaient étaient mis au pilori, puis employés aux réparations des murs de la ville.

Enfants-trouvés.

Les enfants-trouvés étaient élevés aux frais de l'hospice destiné à les recevoir; et après quelques années, et une instruction élémentaire, ils étaient confiés, jusqu'à leur majorité, à des familles bourgeoises.

Livre VIII.
Chap. 8.

Particularités historiques du XVI[e] siècle.
GABARIERS.

Les gabariers qui faisaient le trajet de Langon à Bordeaux, et *vice versâ*, prenaient, pour un homme seul, 6 deniers, et pour un homme et son cheval, 5 sous de port; ils ne pouvaient refuser personne à ce prix, sous peine de fouet. L'équipage devait se composer au moins d'un patron et de deux tireurs. Le passage de Bordeaux à Blaye se faisait sur une gabare qu'on nommait l'*Anguille*. Les gabariers qui passaient l'eau aux pauvres étrangers et les portiers qui les laissaient entrer en ville, étaient condamnés à 10 livres tournois d'amende.

LA PESTE.

En 1515, la peste moissonna un grand nombre de personnes à Bordeaux; elle reparut encore en 1546, 1556 et en 1579, et toujours avec une violence qui allait en croissant; mais sa plus désastreuse recrudescence eut lieu en 1585; elle emporta alors 14,000 victimes!

La peste revenait toujours avec la disette; son retour était devenu périodique, et son invasion ne rencontrait point d'obstacles. Il y avait bien, près de Sainte-Croix, un hôpital pour recevoir les pestiférés; mais il était trop près de la ville et trop petit pour les besoins toujours croissants de la population. Pour remédier à cet état de choses, les jurats résolurent d'acheter un bourdieu ou grande maison de paysan, appartenant à Arnaud Guiraud, qui l'avait fait construire contre la volonté de l'autorité supérieure, en 1550. En 1585, la peste vint encore ravager la ville d'une manière si effrayante, que Michel Montaigne, dans une lettre adressée aux jurats, le 30 juillet 1585, ne cache pas ses craintes de cet épouvantable fléau, et la répugnance qu'il éprouvait d'entrer en ville :

« Je n'espargneray, dit-il, ny vie ne aultre chose pour » votre service, et vous laisseray à juger sy celuy que je vous » puis faire par ma présence à la prochaine élection vaut que » je me hazarde daller en la ville, veu le mauvais estat, en quoy » elle est notamment pour des gens quy viennent dun s'y bon » air comme je fais. Je m'approcheray mercredy le plus près

» de vous que je pourrai, et à Feuillas si le mal n'y est » arrivé. »

Particularités historiques du XVIe siècle.

Depuis juin jusqu'en décembre 1585, la peste moissonna 14,000 victimes; elle y reparut encore en 1599. Le mal était grand; il fallait un nouvel hôpital, plus vaste que celui qui se trouvait dans le voisinage de Sainte-Croix. Les jurats, qui ne voulaient pas qu'Arnaud Guiraud fît bâtir cette grande maison, dont les ennemis de la ville pourraient un jour faire une forteresse, obtinrent un arrêt de la Cour, en date du 1er février 1586, qui ordonna la vente de cet enclos d'Arnaud Guiraud, pour y établir l'hôpital de la peste. Ce n'était pas tout que l'en ordonner la vente; on établit un nouvel impôt, en vertu les lettres-patentes du 19 novembre 1586, pour solder le rix de cette maison et de ses dépendances, qui appartenaient lors à un pâtissier du nom de Dupuy. L'acte de vente fut assé le 9 octobre 1587, en faveur des maire et jurats, moyennnt 1,200 écus, dont le vendeur Dupuy reçut, au moment ême, un à-compte de 750 écus.

On agrandit cet établissement en 1601, avec des fonds pré-és sur la ferme du *pied-fourchu*, ou le droit d'entrée des tiaux. Cet agrandissement fut constaté par une inscription le portail, qui rappelait le généreux dévoûment des Pères ucins en faveur des pestiférés, et nous donne les noms des gistrats qui présidèrent à ces travaux (1).

n 1607, une certaine dame Duplessis, née Bordes, légua t hôpital trois cents pièces d'or (*trecenti aureos*), pour la truction d'une chapelle sous l'invocation de la Sainte-ge, et pour l'établissement de quelques nouvelles cellules. onsidération de cette libéralité, les jurats, à la demande Castera, religieux de la Grande-Observance, et parent testatrice, consentirent qu'on plaçât dans cette chapelle

ir cette inscription dans Darnal, pag. 113. Nous la donnerons dans notre *de l'Église de Bordeaux*.

Livre VIII. Chap. 8.

Particularités historiques du XVIe siècle.

les armes de la famille de Bordes, avec une inscription commémorative (1).

En 1614, on entoura l'enclos d'un mur, et on y renfermait les mendiants infirmes; et en 1618, la ville fit de nouvelles dépenses pour un nouvel agrandissement. En 1622, on y renferma des *soldats pauvres* et malades. Les jurats demandèrent à cette occasion, au roi, une somme de 15,000 liv., mais ils n'en reçurent que 500, les gages des officiers de l'hôpital.

Il paraît qu'à cette époque, la vie des internes de cet hôpital n'était pas très-douce; car le Parlement, par son arrêt du 6 septembre 1629, autorisa les jurats à faire donner le fouet aux pestiférés, pour insubordination et en cas d'évasion.

En 1632, grâce au cardinal de Sourdis, on avait tellement assaini les environs marécageux de Bordeaux, que les maladies endémiques dont on s'était tant plaint jusqu'alors, avaient totalement disparu. N'ayant plus de malades dans l'hôpital de la peste, les jurats l'affermèrent, avec ses dépendances, à un nommé Chambon, qui ensemença les terres vacantes et fournit une occasion aux religieux de Sainte-Croix de faire valoir certains droits d'agrière sur ces cultures. Cependant, on éprouvait encore de temps en temps le retour des fièvres ou de ces maladies épidémiques si funestes au pays depuis des siècles. On confia, en 1637, l'administration de cet hôpital à un hospitalier, avec pouvoir de louer les cellules qu'on avait construites au mur de clôture.

Le 28 mai 1644, les jurats hébergèrent, dans l'hôpital d'Arnaud Guiraud, des captifs que les religieux de la Merci venaient de racheter. On autorisa une quête en leur faveur.

En 1675, par une sage prévoyance, on résolut de construire,

(1) Cum nummi publici civitatis non sufficerent ad hujus sacelli sub titulo pietatis Dei paræ dicati constructionem, Anna de Bordes, uxor quondam Bertrandi Duplessis senatoris Regii preces superstitum optavit; pia liberalitate trecenti aureos largita est, tum ad hoc opus faciendum, tum ad quasdam hujus nosocomii cellulas ædificandas.

tout autour de cet établissement, vingt chambres ou échoppes nouvelles, de 20 pieds de profondeur chacune, avec un lavoir commun de 20 pieds de large; elles devaient servir au *désinfectement* des malades qui auraient *fait quarantaine*, et qui devaient y achever leur guérison avant de circuler de nouveau dans le monde.

Mais la ville était pauvre et ses finances en mauvais état; un nommé Lentillac, chirurgien et bourgeois de Bordeaux, offrit d'achever ces projets de construction, moyennant qu'on lui donnât la jouissance de l'enclos et des chambres à construire, et, en outre, une somme de 1,780 livres. Ces conditions furent acceptées, et, le 27 mai 1675, on signa le bail qui ne devait durer que tout le temps que requerrait la maladie qui ravageait le pays.

Depuis 1692 jusqu'en 1710, on y renfermait les mendiants, et, le 1er juillet 1711, on vendit une partie du mobilier au prix de 1,015 liv. 12 s. 4 den., et le local fut livré à un nommé Aubert, en 1713, par un bail qui se trouve dans le registre de la Jurade. En 1718, les jurats y établirent un dépôt de mendicité. En 1726 et 1728, MM. Grégoire et Peris, avec l'approbation des jurats, y établirent le premier jardin des plantes qu'on ait vu à Bordeaux. En 1760, on y renfermait les femmes de mauvaise vie; mais, le 15 avril 1766, le local et ses dépendances furent affermés à un nommé Herbaut; et, en 1785, on trouve un autre bail consenti en faveur de Pierre Lavergne, menuisier, à raison de 1,600 liv. par an.

Sous la révolution, on y renfermait les marins atteints du mal vénérien, et dans une aile de l'établissement se trouvaient les femmes condamnées par les tribunaux publics, jusqu'à l'an 1809. En 1792, on y établit un asile pour les aliénés. La municipalité dépensait, pour son entretien, 8,000 livres tous les ans.

En 1800, on y établit un hôpital pour les convalescents qui sortaient de l'hôpital Saint-André, et, deux ans après, on dis-

Livre VIII. Chap. 8.

—

Particularités historiques du XVIe siècle

tribua cette maison de manière à recevoir, non seulement les convalescents, mais les femmes condamnées à la détention, les aliénés et le dépôt de mendicité. Cet état de choses dura jusqu'en 1810. Alors, dans la vue d'agrandir l'hospice des aliénés, Bonaparte ordonna la construction d'un nouveau dépôt de mendicité, à la place des vieilles échoppes et sur les jardins de l'ancien enclos. Ce nouvel établissement fut occupé, en 1818, par les Jésuites, sous le nom des *Pères de la Foi;* mais ils l'abandonnèrent en 1828, au mois d'octobre, pour ne pas faire un serment qui répugnait à leur conscience. Le Petit-Séminaire remplace aujourd'hui les Pères de la Foi; on y compte plus de trois cents jeunes lévites qui se consacrent aux travaux du sacerdoce.

Les Bourgeois de Bordeaux.

—

Suite de l'*Histoire des Bourgeois de Bordeaux au XVIe siècle.*— (Voir vol. 1, p. 443, et vol. 2, p. 139.

Le titre de *bourgeois de Bordeaux* était encore très-recherché au XVIe siècle. Depuis l'expulsion des Anglais, on avait facilité aux étrangers l'acquisition de ce titre honorifique; mais, pour être reçu comme bourgeois, il fallait avoir été domicilié dans la ville pendant deux ans; une absence de deux ans faisait perdre ce titre, avec les droits et priviléges qui lui étaient attachés. Cependant, ce titre, si respecté autrefois, était devenu si commun, que beaucoup de gens crurent pouvoir l'usurper. Le Parlement arrêta que tout bourgeois serait tenu de présenter ses lettres de bourgeoisie dès qu'il en serait requis par les officiers de la Cour.

Les bourgeois avaient de grands priviléges; les rois, en arrivant à Bordeaux, étaient tenus de jurer qu'ils les conserveraient. La municipalité s'appuyait sur la bourgeoisie; elle agissait en famille; c'était une petite république qui s'administrait elle-même sous la haute protection d'un roi. Le trésorier des deniers de la ville était nommé par les bourgeois et rendait ses comptes devant eux et en présence du maire et des jurats. En 1531, le roi confirma ces priviléges. En 1544, François Ier, ayant besoin d'argent, se fit payer, par Libourne, la somme de 1,000 écus, et, en échange, y établit un siége

de sénéchaussée. Les bourgeois de Bordeaux reclamèrent fortement contre l'exécution de cet édit, et en obtinrent la révocation, en se chargeant de rembourser la somme aux magistrats de Libourne.

Les bourgeois de Bordeaux avaient le droit d'empêcher l'introduction des vins étrangers au *diocèse*, et même le transport par eau des vins du Haut-Pays avant Noël. Cette mesure singulière favorisait la consommation des vins bordelais et nuisait beaucoup aux vignobles des pays situés au midi. En 1550, les Langonnais expédièrent leurs vins pour Bordeaux avant l'époque déterminée par les usages; mais les jurats les firent répandre sur le quai des Chartrons. En 1556, des marchands normands essayèrent de faire descendre des vins du Haut-Pays avant le temps permis; ils furent condamnés à une forte amende. Le port de Toulenne était le dernier du *diocèse*, en montant; c'est là qu'on expédiait les vins qu'on devait recevoir à Bordeaux. Langon, qui est tout près de ce bourg, appartenait au diocèse de Bazas: il n'avait pas ce privilége; mais Henri IV, par sa lettre de Fontainebleau, au mois de décembre 1605, ordonna qu'on accordât à l'avenir le droit de passage aux vins de Langon. Le vin de Blaye n'était reçu à Bordeaux qu'après la Saint-Martin.

En 1552, les bourgeois de Bordeaux avaient seuls le droit de faire pacager leur bétail dans les palus de Montferrand et d'Ambès, aujourd'hui convertis, presque tous, en magnifiques vignobles; et, en 1561, le roi respectait tellement leurs influences sur la population du pays, qu'à leur demande il les autorisa à remettre aux tours de l'Hôtel-de-Ville la grande cloche que Montmorency en avait fait descendre. Enfin, grâce aux efforts des bourgeois de Bordeaux, le peuple fut toujours maintenu dans sa fidélité au roi pendant la guerre de religion en Guienne; le roi en fut si satisfait, qu'il écrivit, le , septembre 1588, pour leur témoigner sa reconnaissance, et, dès lors, appela Bordeaux *sa bonne ville*. Les bourgeois

Livre VIII. Chap. 8.

—

Particularités historiques du XVIe siècle. Delurbe, *Chronique*.

avaient toujours un haut sentiment de la dignité de l'homme et un grand amour de la liberté. En 1571, un marchand normand ayant conduit des Noirs à Bordeaux pour les y vendre comme esclaves, le Parlement ordonna qu'ils seraient mis en liberté: la *terre de France, mère de la liberté,* dit notre Chronique, *ne permet pas chez elle des esclaves.* Quand il s'agissait de cas majeurs, et surtout de nouveaux impôts, les bourgeois étaient consultés; leurs représentants siégeaient dans le grand conseil, qui se composait de cent trente membres; en 1597, ce conseil accorda, à la demande du roi, un secours de 18,000 écus.

Embellissements de Bordeaux.

Sur la fin du XVe, et pendant la première moitié du XVIe siècle, Bordeaux fut considérablement embelli. D'après un document qui se trouve aux archives de la ville, Bordeaux n'avait alors que 3,200 brasses de circonférence. Outre la milice, il fallait pour sa défense, en temps de guerre, une garnison de 3,200 hommes de troupes régulières, savoir : 2,800 arquebusiers et 400 piquiers. Chaque arquebusier brûlait trois brasses de mèche par vingt-quatre heures. Une livre de poudre lui servait à tirer dix-huit à vingt coups. Certains canons consommaient vingt livres de poudre pour chaque coup.

Au commencement du XVIe siècle, il n'y avait à Bordeaux qu'un moulin; il était dans la rue Ségur; plus tard, il y en avait six. Il y avait une fonderie de canons près de Saint-Éloi

Les revenus de la ville s'élevaient à la somme de 60,000 livres. Les jurats employèrent toutes leurs ressources pour faire construire le boulevard de Sainte-Croix et réparer les tours de Saint-Éloi, que Montmorency avait fait abattre en partie, en 1548. En 1560, on fit du cimetière de Saint-Jean une place publique (le *Marché-Neuf*); les forains n'y pouvaient vendre, sinon en gros, les bourgeois en détail, toute menue quincaillerie. Sept ans plus tard, on commença à bâtir les

maisons qui bordent cette place, du côté de Saint-Michel. En 1580, on éleva une muraille entre les deux tours qui se trouvaient à l'embouchure du Peugue, près le pont Saint-Jean. C'est aussi à cette époque que le commerce crut devoir réclamer auprès du roi, pour la construction d'un phare à l'embouchure de la Gironde; le projet fut approuvé, et Louis de Foix, ingénieur du roi, posa, en 1584, les fondements de la nouvelle tour. En 1594, on fit construire la halle de Saint-Projet pour la vente de la volaille et du gibier. En cette même nnée, le 21 juillet, on découvrit dans un champ, hors la ille, près du prieuré de Saint-Martin, le long de la Devèze, s statues de Drusus Cæsar, de Claude, empereur, et de essaline. Le maire les fit mettre dans des niches, à l'Hôtel--Ville, avec des inscriptions constatant la découverte et les ms des autorités alors en place. La statue de Messaline était mirable de beauté. Sa physionomie était un mélange de dou-ır et de fierté; elle était habillée à la romaine, les cheveux ortillés élégamment autour de sa tête, sa pose gracieuse et ein droit tout découvert. Louis XIV la fit demander, par endant de Bezons, pour son château de Versailles; les ts n'osèrent pas la refuser; mais le bâtiment qui la portait destination glissa sur un rocher, à l'entrée de la Gironde, ctobre 1686, et Versailles, comme Bordeaux, eut à re-er l'une des plus belles statues de l'antiquité.

Livre VIII. Chap. 8.

Particularités historiques du XVI[e] siècle.

NOTE 16.

NOTE 17.

peu près dans le même temps, on trouva dans d'autres des marbres chargés d'inscriptions et de noms de plu-empereurs et impératrices, entre autres, de Claude, mitien, d'Antonin, de Commode, de Gordien, de Victo-e Constantin, de Licinius, de Faustine, etc., etc. On rit aussi une médaille en bronze qui représentait le de Néron et le combat d'Apollon et de Marsyas.

tard, on a trouvé d'autres antiquités dans l'ancienne de Duras, près de la Petite-Observance, et dans l'hôtel endance, lors de sa reconstruction, en 1745. Toutes

Particularités historiques du XVIe siècle.

ces antiquités furent portées à l'Hôtel-de-Ville; on les voit encore au Musée.

CLOCHE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

CLOCHER DE SAINT-MICHEL.

En 1572, la grande cloche fut fondue pour l'Hôtel-de-Ville, par les libéralités de Mme de Gourgues; la charpente de cette cloche fut renouvelée par un charpentier de Venise. Deux ans plus tard (1574), un violent orage emporta le bout du clocher de Saint-Michel, qui, commencé en 1472, fut achevé vingt ans après, grâce aux encouragements et à la protection de Louis XI. Ce clocher avait 100 mètres d'élévation; il devait être surmonté d'une croix; mais aucun ouvrier ne voulut y monter. Il fallut stimuler le zèle des maçons, en leur offrant, en récompense, pour la pose de la croix, deux beaux habits complets, de drap gris, qui coûtèrent 15 fr. 13 liards, y compris la façon.

CHATEAU DE MONTFERRAND.

Jusqu'ici le vieux château de Montferrand, que Charles VII avait démantelé, servait souvent, dans les guerres de religion, de boulevard aux ennemis de la paix publique, qui s'y logeaient, y tenaient garnison, et, à l'abri de ses vieux remparts, se défendaient contre les agents de la justice et ravageaient les environs, jusque même sous les murs de Bordeaux. En 1590, le maire et les jurats, dans un conseil général des notables, décidèrent que, pour arrêter ces désordres, il fallait acheter ces vieilles ruines. Le roi leur donna, à cet effet, 20,000 livres; et le Parlement, approuvant le projet, arrêta que ce château serait rasé; mais il réserva cependant aux Montferrand le droit d'en prendre le titre de baron, à condition qu'ils n'y fissent jamais une forteresse.

DESSÈCHEMENT DES MARAIS.

La municipalité étendit sa sollicitude à toutes les conditions et partout. L'état sanitaire de la ville étant alors très-mauvais, la peste ou des fièvres endémiques y moissonnaient périodiquement la population. On crut que cet état de choses provenait des marais non desséchés qui entouraient la ville; les jurats passèrent, en 1599, un contrat avec un Flamand, Conrad Gaussens, pour leur dessèchement. Le duc de Candale,

se disant seigneur de ces terrains, s'y opposa ; le Parlement reconnut ses prétentions sur une partie des marais, et ordonna de passer outre pour l'exécution des travaux.

Le projet de dessèchement fut généreusement encouragé par Henri IV, et ne pouvait être confié à des hommes plus expérimentés que Gaussens et ses associés, Bradley et Van-Ens, qui s'étaient déjà fait connaître, par une longue expérience, dans des entreprises semblables en Hollande et le pays de Flandre. Les premiers essais de ces dessèchements devaient se faire dans le Bas-Médoc ; à la demande de Sully, ils y firent faire des digues, des levées et chaussées, à l'instar le celles qu'on voit aux *Polders*, dans le Pays-Bas.

Henri IV conçut aussi le louable projet de faire exécuter es travaux pour améliorer les landes et les rendre propres la culture. Il aurait désiré y appeler les Maures, qui, depuis prise de Grenade, en 1492, menaient une vie vagabonde malheureuse dans les montagnes de l'Espagne ; mais il y évoyait bien des difficultés, dont la moindre n'était pas la ulsion des chrétiens pour ces malheureux infidèles. Beau- p d'entre eux se convertirent ou feignirent de le faire ; s, tout en agissant ainsi, ils élevèrent leurs enfants dans doctrines de Mahomet. Les catholiques d'Espagne s'en aient bien et les rendaient malheureux ; ils les considé- nt, malgré leur apparente conversion, comme des maho- ns obstinés. Ceux-ci, connaissant de réputation la gran- d'âme d'Henri, roi de Navarre, implorèrent son secours ; ince n'osait pas et ne pouvait pas alors leur rendre de s services ; mais en réponse à une nouvelle demande, 95, il envoya des agents confidentiels en Espagne, pour er de la fidélité du rapport de ces proscrits, et leur ttre des secours en échange de leur coopération contre l'Espagne, auquel il faisait la guerre. Ces négociations ent en longueur au préjudice des Maures ; mais, instruit malheureux peuple comptait sur lui, il crut devoir

leur répondre, en refusant leurs services, que sa qualité de roi très-chrétien et le traité de Vervins l'empêchaient de prendre ouvertement leur défense ; cependant, il leur donna l'assurance que si l'Espagnol venait à enfreindre le traité, il les recevrait sous sa protection ; ils étaient alors plus de neuf cent mille, tous ennemis des Espagnols, et, en cas de guerre, de bons auxiliaires pour Henri IV.

Instruit de ces dangereuses menées, Philipe III, par son édit du 10 janvier 1610, fit expulser de l'Espagne, ces Maures; quelques-uns se sauvèrent en Afrique; d'autres, au nombre de cent cinquante mille et plus, pénétrèrent en France par Saint-Jean-de-Luz et le Pays-Basque, et dans d'autres parties du royaume, par le moyen des navires français qui se trouvaient alors en Espagne. Ils rencontrèrent en France, et, en particulier, entre les Pyrénées et la Loire, les mêmes répugnances que les Espagnols leur avaient témoignées. Le généreux prince, qui aurait pu et aurait voulu les envoyer à la culture des landes et au dessèchement des marais, mourut assassiné, au mois de mai de la même année ; et les Maures, sans protecteur, sans amis, crurent devoir abandonner le midi de la France. Il en resta, cependant, quelques familles dans le pays, à Bordeaux, dans nos landes, à Royan et dans la Bretagne. Si Henri avait survécu à l'odieux attentat de Ravaillac, il est probable que nos marais seraient aujourd'hui desséchés et nos landes rendues à l'agriculture.

Dans les premières années du XVIIe siècle, on fit faire des chaussées, des endiguements sur certaines plaines de Queyrac et dans le Bas-Médoc, que les Flamands, employés à cette œuvre, appelèrent *polders ;* sous ce nom, qui est encore employé dans ces contrées, on désigne les plaines endiguées de Lesparre, de Saint-Vivien, de Talais et des Mothes. En 1640, quelques Flamands, secondés par les propriétaires du sol, entreprirent de nouveaux travaux de dessèchement sur le

polder du Gua; mais Henri IV était mort! son génie et ses secours manquèrent à l'entreprise; elle resta inachevée.

A cette époque, le système de taxation prit un grand développement à Bordeaux. Nous avons déjà vu qu'il fallait le consentement du Conseil général pour l'établissement des subsides. Peu à peu le roi crut pouvoir empiéter sur les droits des jurats et obtenir de nouveaux impôts, en gagnant à ses prétentions quelques membres influents du Parlement. En 1530, es habitants de la sénéchaussée devaient au roi de Navarre ı somme de 12,050 livres tournois. De cette somme, les abitants de l'île de Macau devaient fournir leur quote-part, ıi montait à 68 francs bordelais. Ils s'y refusèrent; mais ils rent poursuivis par Galiot-Mandet, secrétaire du roi. Les ıilles de l'île vivaient sous la dépendance de Sainte-Croix; bbé intervint et fit valoir ses priviléges, qui furent recon-ı, et Mandet arrêta ses poursuites vers l'an 1536, en vertu ces légitimes réclamations. En 1561, on établit régulière-ıt un nouvel impôt de 5 sous sur chaque *muid* de vin, et, 1564, 10 sous sur chaque tonneau de vin venant de l'é-ger. En 1573, la guerre paraissait imminente. Pour faire aux éventualités et aux besoins du moment, le roi mit npôt de 15 sous tournois sur chaque tonneau de vin, ·é l'opposition des jurats. Cet acte d'absolutisme triompha n de toute opposition, qu'en 1581 un édit royal porta pôt à 20 sous. En 1593, les mauvais succès du maréchal tignon, devant Blaye, donnèrent un nouvel essor au isme des Bordelais; ils établirent un impôt de 3 écus ıneau de vin, et de 4 p. 100 sur les autres marchan-'est dans ce temps qu'on créa un bureau pour la per-des impôts extraordinaires sur les vins et les blés. il fallait organiser la milice, on préleva sur ses impôts ıe de 10,000 liv. pour le salaire des vingt-quatre ·s de ce corps. Les habitants n'ayant plus d'argent, · de cette imposition extraordinaire, le Parlement

Livre VIII. Chap. 8.

Particularités historiques du XVI[e] siècle.

IMPÔTS.

T. I[er], p. 284.

Livre VIII. Chap. 8. — Particularités historiques du XVIe siècle.

offrit de s'imposer, et les bourgeois se cotisèrent de manière à fournir chacun deux soldats. Par lettres-patentes du roi, on établit à Bordeaux un droit de 10 sous par chaque balle de pastel et de laine, pour les réparations de la Tour de Cordouan (1584).

En 1558, le Parlement autorisa les jurats à affermer le droit du *pied-fourchu* (impôt sur les bestiaux et les viandes), afin que la municipalité pût solder les 50,000 hommes, ainsi qu'elle s'y était obligée, et que ses membres ne fussent pas emprisonnés pour dettes.

En 1562, on imposa Bordeaux pour 12,000 liv., et, le 22 août de la même année, on chargea d'une contribution forcée les protestants de la ville. En 1572, on les frappa encore d'une nouvelle imposition. En 1575, on fit à Bordeaux un emprunt de 25,000 liv. au profit du maréchal de Montluc, qui levait de nouvelles troupes; le roi exigea de Bordeaux 8,000 liv. pour la réparation de la tour de Cordouan, et les bourgeois de la ville de Bordeaux furent obligés de concourir au rachat de la ville de Bazas. Ainsi, on voit avec quelle facilité on recourait alors aux impôts ou emprunts extraordinaires; la puissance royale se passait bien souvent des restrictions et des limites que lui imposait la liberté des peuples. Ce système trop arbitraire de taxation toujours croissante, augmenta le nombre des pauvres : sans biens, sans argent, ils ne demandaient que du travail ou du pain. Dans la crainte du pillage, les habitants s'engagèrent à pourvoir au logement et à la nourriture des individus qui se trouvaient sans moyens d'existence. Les confréries et corporations rendirent alors de grands services à la société. Ainsi, en 1565, les avocats et procureurs donnaient chacun 10 sous par an pour la confrérie de Saint-Yves, leur patron, afin de servir au soulagement des pauvres. Le commerce percevait un droit de *begueyrie* ou de marché.

NOTE 18. CABARETS.

Dans le XVIe siècle, les cabarets se multipliaient tellement,

que l'autorité, y voyant des dangers pour la moralité publique, défendit de tenir cabaret, à Bordeaux, ailleurs que dans les rues du *Petit-Judas*, des *Faussets*, de la *Porte-des-Paux* et sous les auvents de Saint-Michel.

Livre VIII. Chap. 8. — Particularités historiques du XVI[e] siècle.

CONFITURES DE BORDEAUX.

Dans tout le moyen-âge, et surtout dans les XV[e] et XVI[e] iècles, les confitures de Bordeaux étaient réputées délicieuses t formaient une branche de son commerce ; on en présentait ıx princes et à tous les personnages célèbres qui passaient à ›rdeaux. En 1579, les jurats, dans leur visite de cérémonie maréchal de Biron, lui firent un présent de confitures borlaises ; ils en avaient agi de même, en 1571, à l'égard du ırquis de Villars, lieutenant du roi en Guienne.

MONNAIES. *Voir* liv. III, ch. 2, p. 141, 165, et Note 8. — *Collection générale des Documents, etc.*, p. 283.

L'histoire monétaire du XVI[e] siècle, comme celle du moyen-, est peu connue ; nous n'en parlerons qu'avec beaucoup réserve. D'après un document précieux, trouvé par M. pit, dans les *Archives de l'Échiquier (Press. St-John)*, qui ıtate les sommes immenses que Coligny avait reçues d'An-ɜrre pour protestantiser la France, il y avait en circulation, ;, une grande quantité d'espèces de monnaies, dont quel--unes sont peu connues aujourd'hui. On y trouve les noms ›ièces suivantes : Des *anges*, des *angelets*, *carolus* d'ar- *chiling, croisade, ducat, écu d'Angleterre, écu sol, écu* : *France, écu sol de Portugal, écu sol pistolet, Henri de e* (double), *impériale* d'argent, *jocondale, noble Henri, roi, Philippe, pistolet, portugaise, réale* d'argent, *réale , réale simple, réale double, réale quadruple, réale*, des *pièces de deux sous, souveraine, souveraine double, , crowns*, etc. (Voyez d'autres détails sur ce sujet dans *8 de ce volume.*)

Pages 141, 145.

ıt à l'état des juifs à Bordeaux, en ce temps, nous en ns dans la suite de ce travail.

PROSTITUTION.

ıtes les époques, le corps municipal a fait de généreux ›our arrêter les désordres de la prostitution à Bor-Henry, roi d'Angleterre, le maintint dans sa juridic-

Livre VIII.
Chap. 8.
—
Particularités historiques du XVIe siècle.

tion sur les femmes de mauvaise vie, par la Charte du 21 avril 1401.

Par un acte d'échange avec le prieur de l'abbaye de Sainte-Croix, en date du 20 juillet 1514, les jurats acquirent un établissement situé rue Permentade, à l'endroit même où se trouve le couvent des Carmélites, établissement connu alors sous le nom de *Castel-Gaillard.* On ordonna à toutes les *femmes de mauvaise vie et cantonnières* de se retirer dans ce quartier, sous peine du fouet.

Pour ne pas revenir sur ces particularités, nous nous permettons d'anticiper sur le récit historique du XVIIIe siècle, qui avait hérité des immoralités du XVIe et du XVIIe, non moins corrompus que lui.

Comme le désordre allait toujours croissant, les jurats, pour arrêter l'affreux débordement de l'immoralité, songèrent un instant, en 1750, à purger la ville des filles publiques. M. de Tourny manifesta son étonnement de ce qu'on ne l'avait pas consulté dans une matière si grave, et demanda aux jurats, le 17 août, une liste nominative des femmes publiques, avec l'indication de leur âge, de leur profession, de leur domicile à Bordeaux, et du lieu de leur naissance.

Les jurats ne se trouvant pas, sans doute, en état de répondre de suite, M. l'Intendant leur écrivit la lettre suivante, le 21 août 1750 :

« J'ai, Messieurs, lieu d'être surpris de n'avoir point encore » reçu l'état que je vous ai demandé par ma lettre du 17 de » ce mois. Vous seriez-vous mis dans le cas de n'y pouvoir » satisfaire que très-difficilement, en négligeant de prendre » les connaissances que je vous ai marquées m'être nécessaires? Ce n'aurait pas été agir avec beaucoup de prudence. » En général, Messieurs, il n'y en a guère, comme je vous l'ai » fait entendre, à vouloir expulser d'une grande ville comme » celle-ci toutes les filles qu'on peut savoir être entretenues. » Votre zèle aurait dû se restreindre à celles qui font un scan-

» dale, constaté par les plaintes des curés et des voisins, ou » par les gémissements des familles dont elles causent la ruine » en débauchant les époux ou les enfants.

» Les autres, qu'on ne voit point marquées au coin dont je » parle, sont plus du ressort des pasteurs vigilants et de cer- » taines bonnes âmes, pour tâcher de les retirer du liberti- » nage, qu'un objet de la sévérité de la police pour les punir » ou les chasser de la ville.

» Si, tandis que les hommes sont aussi vicieux, il n'y avait point de filles de plaisir, on aurait bien à craindre que le vice ne s'introduisît davantage dans les maisons bourgeoises, et même dans celles d'un état plus élevé, par les sollicitations, les manéges, les libéralités qu'y porteraient des gens qui n'auraient d'autres ressources pour satisfaire leurs dé-irs. C'est là un des inconvénients que, par ma lettre du 17, e vous disais ne pas se sentir d'abord, quoiqu'il ait beau-oup de réalité. Les courtisanes sont, malheureusement, un al en quelque sorte nécessaire, pour éviter, dit un auteur rt estimé, de tomber dans d'autres désordres incompara-ement plus dangereux à la religion et à l'État. *Ad vitanda pra et adulteria.*

Comportez-vous donc, je vous prie, dans la matière dont agit, avec la plus grande circonspection, et que je puisse être certain par ce qui résultera de l'état que je vous 'emandé, qui me doit servir, d'ailleurs, pour d'autres s. »

jurats renoncèrent à leur projet; mais désireux, cepen-le remédier aux excès de l'immoralité, ils se concertè-ec de Tourny, et obtinrent du gouvernement l'autori-l'avoir une maison de force, qui offrirait des logements es de mauvaise vie, et renfermerait des infirmeries hommes et pour les femmes. (Décembre 1757). En t cette nouvelle construction, on appropria, à leur une partie de l'hôpital d'*Arnaud-Guiraud* (l'hôpital

Livre IX. Chap. 1.

1600. à Bordeaux dans les premiers jours de janvier 1600, il se fit rendre compte de l'état religieux de la ville et de la province, et prit la résolution de corriger de nombreux abus qu'une longue vacance du siége n'avait que trop facilement favorisés. Son zèle rencontra partout les obstacles les plus sérieux, même de la part du clergé, trop habitué à vivre dans la licence, et assez puissant pour échapper avec impunité au châtiment de ses désordres. Mais, quelque enracinés que fussent les vices du peuple ou des cloîtres, le zèle du pieux archevêque ne voulait pas d'accommodement avec le désordre; il se mit à travailler activement à la réforme. A chaque pas, chaque jour, il trouvait de nouveaux obstacles; mais il semblait grandir avec eux et s'encourageait par la résistance : combattu et contrarié, il supporta avec patience les calomnies, les injures et les menaces des coupables; il se montra plus fort que le mal, et digne de la victoire; car dans ces combats du zèle religieux, il n'eut qu'un noble but en vue, le triomphe de l'ordre, la pureté des mœurs, le rétablissement de la discipline ecclésiastique.

Éloge du cardinal de Sourdis, par M. Jouannet.

Il ne manquait à la colère des opposants, pour éclater, qu'une occasion, et elle se présenta bientôt après. Il y avait à St-André, du côté du midi, deux autels, sans ornements, sans balustres; le peuple ne se faisait pas scrupule de s'y asseoir les dimanches, et même, en temps des grandes solennités, d'y monter et de s'y tenir debout. L'archevêque pria le chapitre de faire cesser cet abus; le chapitre, qui se croyait indépendant du prélat, ne fit pas droit à sa juste demande, et ferma les yeux sur l'indécence qu'on désirait faire cesser. L'archevêque

1602. fit démolir les deux autels; le chapitre présenta une requête au Parlement, qui fit dresser un procès-verbal du fait, par deux commissaires; mais, ce jour-là même, le prélat se rendit à l'église, leur fit connaître ses intentions, et leur défendit de passer, sous peine d'excommunication. Ils persistèrent cependant, et le cardinal les déclara excommuniés. Le Parle-

ment s'indigna, ordonna d'arrêter les ouvriers, et les condamna à rebâtir les autels, qu'il fit entourer de balustres. Le jeune archevêque, fâché de trouver de l'opposition de la part de ceux qui devraient l'aider à faire le bien, et désolé de voir ses pauvres maçons dans la prison du chapitre, s'y rendit, fit enfoncer les portes, donna la liberté aux prisonniers, et même, dans un moment de vivacité, repoussa violemment le trésorier Desaigues et le chanoine Bureau, qui s'opposaient à 'exécution de son projet. Le lendemain (3 mars), dit D. De-'ienne, de qui nous tenons ces détails, le cardinal alla chanter ı messe à Saint-André. Comme il y avait beaucoup de monde réparé à la communion, il envoya chercher la custode du ıint-Sacrement des églises de Saint-Projet et de Saint-Paul, , la communion finie, alla rapporter lui-même les saintes ɔèces à Saint-Projet. Le curé faisait le prône au moment le prélat arriva; mais les conseillers excommuniés se trou-ıt à la messe et sur son passage, le cardinal ordonna au curé descendre; de l'autel, il adressa au peuple un discours le pouvoir que Jésus-Christ avait donné à son église, à 'ierre et à ses successeurs, et s'écria à la fin, en s'adressant conseillers : *Amalvi et Verdus*, dit *Bonau*, *je vous ex-nunie, et en signe de ce*......... et aussitôt il fit éteindre ierges de l'autel. Il ordonna aux excommuniés de sortir; y refusèrent, tout en disant qu'ils respectaient sa per-, mais fort peu son excommunication. Le cardinal fit r le service, donna la communion au curé, et emporta ɔsties consacrées. Les conseillers portèrent plainte au nent et au maréchal d'Ornano.

lendemain, le Parlement s'assembla et invita le prélat ·endre. Pendant qu'on entendait les deux conseillers, t du roi entretint l'archevêque dans la chambre de la lle. Quelques moments après, il fut introduit avec l'é-l'Agen, et alla à sa place; il raconta tous les détails ıire, et allégua, comme cause de l'excommunication

Livre IX. Chap. 1. — 1602. qu'il avait lancée à regret, la violence qu'on lui avait faite à la cathédrale. Voyant avec peine qu'il ne révoquait pas la sentence, le premier-président le pria de leur donner, en se retirant, la liberté de délibérer; il sortit à l'instant, et le Parlement, après une courte délibération, déclara nulle, abusive et contraire aux libertés de l'église gallicane, l'excommunication que l'archevêque avait lancée, lui enjoignant de la lever, le jour même, sous peine d'une amende de 4,000 écus, à quoi il serait contraint par la saisie de son temporel; de faire publier cet arrêt, le dimanche suivant, dans l'église de Saint-Projet, et que, jusqu'alors, l'entrée du Palais lui serait interdite; on arrêta, en outre, qu'on instruirait le roi de toute l'affaire, et que, puisque la conduite du prélat provoquait au désordre et à la sédition, Sa Majesté serait priée de le garder à la cour ou de le tenir éloigné de Bordeaux. Le lendemain, le cardinal se rendit à la Cour pour lever l'excommunication; mais voyant que l'on continuait la procédure et que les deux députés, l'avocat général Du Sault et le jurat Galatheau allaient
1603. partir pour Paris, il prit la plume, prévint le roi de tout ce qui s'était passé, et écrivit au Pape contre le chapitre. Le roi, qui désirait maintenir la paix qu'on avait eu tant de peine à rétablir à Bordeaux, accueillit avec bonté les députés, loua la modération du Parlement et lui ordonna de surseoir jusqu'à ce qu'il eût entendu l'archevêque, qu'il avait mandé. Le cardinal se rendit à Paris : le roi lui adressa des reproches très-vifs, lui rappela les agitations passées des Bordelais et la mission pacifique qu'il avait donnée à d'Ornano et à lui, pour ce peuple trop longtemps égaré; il ajouta qu'il voulait le pardon et l'oubli du passé; mais, qu'en cas de nouvelles divisions, il se verrait dans la nécessité de le faire sortir de son diocèse. L'archevêque écouta avec sang-froid cette rude réprimande, et répondit avec fermeté : Que pour ce qui concernait le bien spirituel de son diocèse, il ne consulterait jamais la prudence humaine; qu'un évêque trahirait sa con-

science, s'il conservait la bonne intelligence aux dépens de la justice et de la gloire de Dieu, et au mépris des lois de l'Église; qu'il ne s'écarterait jamais des Canons, pas plus à l'avenir qu'il n'avait fait dans les tracasseries du chapitre et du Parlement; que Sa Majesté même était obligée de les respecter et de les maintenir; que s'il s'était écarté de son devoir, il s'empresserait d'y rentrer aussitôt qu'on lui aurait fait connaître ses torts; qu'il était convaincu que le Saint-Père approuverait sa conduite; qu'il aimait son chapitre, dont les membres les plus sages et les plus respectables partageaient sa manière de voir; qu'il affectionnait le Parlement, comme un corps confié, pour ce qui regardait son salut, par la Providence à ses soins; qu'il reconnaissait sa puissance, mais pas son infaillibilité, et que ses arrêts, comme ouvrage des hommes, n'étaient pas au-dessus de son autorité épiscopale ou à l'abri de ses censures; qu'il croyait n'avoir fait que son devoir et qu'il en agirait toujours de même dans l'occasion; que pour le faire sortir de son diocèse, il faudrait l'arracher de l'autel, etc., etc. Le cardinal se révéla tout entier; le roi vit qu'il avait affaire à un évêque et apprit bientôt après que le pape approuvait sa conduite. En effet, Clément VIII blâma le chapitre de s'être adressé à la puissance séculière; il exhorta l'archevêque à continuer ses efforts pour le bien, et lui promit son appui, l'engageant, toutefois, à adoucir les esprits par la douceur et la prudence. Dans un Bref adressé au chapitre, il fit sentir le déplaisir que sa conduite lui avait fait éprouver, lui enjoignit, en termes mortifiants, de donner toute satisfaction à son évêque, sous peine d'encourir son indignation et d'en ressentir les effets. Le roi renvoya l'archevêque à Bordeaux, fit mettre en liberté ses domestiques, et ordonna au Parlement et au chapitre de ne plus remuer cette affaire; il écrivit en même temps à Rome, chargea le cardinal d'Ossat et Philippe de Béthune, son ambassadeur, de faire part à Sa Sainteté de la manière dont il avait arrangé l'affaire, mais aussi

Livre IX.
Chap. 1.
—
1603.

Livre IX. Chap. 1. — 1603.

de lui témoigner combien il avait été surpris de voir qu'elle blâmait le chapitre d'avoir eu recours à la puissance séculière. Cette affaire en resta là : les esprits se calmèrent; mais un nouvel incident vint renouveler la mésintelligence et les troubles.

Dans toutes les importantes affaires de l'époque, le Parlement jouait le rôle d'une cour souveraine; c'était un corps tout-puissant : rien n'échappait à son contrôle; le roi lui-même le ménageait beaucoup; son autorité était une émanation de la royauté et se trouvait plus en rapport avec les populations diverses de la province, et empiétait quelquefois sur les droits de la couronne. L'Église même n'était pas à l'abri de son influence, qui lui était souvent nécessaire comme frein au dérèglement des mœurs : les tribunaux ecclésiastiques étaient impuissants en certains cas; le Parlement suppléait à leur inaction. En 1604, le chapitre de Saintes avait de grands privilèges : les chanoines, fiers et peu fidèles à leur règle, croyaient pouvoir vivre en *hauts et puissants seigneurs* et percevoir les fruits des prébendes, quoiqu'ils n'assistassent qu'un seul jour dans l'année au service divin. Cette conduite était non-seulement étrange, mais coupable; elle reçut, cependant, la sanction d'une ordonnance capitulaire. Le Parlement fut saisi, par appel, de cette affaire; et, se fondant sur les décrets d'un Concile de Bordeaux, où l'évêque de Saintes s'était trouvé, rendit, le 4 février, un arrêt pour réformer cet abus et repousser les prétentions ridicules du chapitre.

Mémoires du clergé de France, t. II.

Pendant tout ce temps, le cardinal de Sourdis continuait activement la réforme du clergé; la résidence était l'un des points les plus négligés, et, cependant, l'un de ceux qui importaient le plus au bien spirituel des paroisses. Le clergé sentait la main du maître et se rendait aux vœux ou aux ordres de l'archevêque; un seul se fit remarquer par une coupable résistance; c'était Philippe Premier, curé de Ludon, bénéficiaire de St-Michel et aumônier du maréchal d'Ornano.

1606. Dutems, t. II.

Le prélat le fit avertir de résider dans sa cure, au milieu de ses paroissiens; mais, fier de la protection du maréchal, le :uré ne tint aucun compte de l'avis et répondit à son supé- ieur en termes déplacés et pleins d'arrogance. Le cardinal, ui ne connaissait que le devoir, le déclara rebelle et contu- iace, l'excommunia et ordonna à tous les fidèles de le fuir »mme un membre pourri, capable d'infecter tout le troupeau. ; curé interjeta appel et pria d'Ornano, alors à Agen, de i accorder sa protection. Le Parlement intervint et déclara xcommunication nulle et abusive; il ordonna au cardinal, 1s peine de 4,000 fr. d'amende, de donner, le jour même, olution *ad cautelam*, à l'excommunié. Un huissier se senta à la porte et demanda à parler à l'archevêque, qui rouvait alors dans une réunion d'ecclésiastiques : « Qu'il itre, dit le prélat; il ne peut me trouver en meilleure pagnie. » Il entra, en effet, lut l'arrêt qu'il était chargé ii notifier, et demanda une réponse. « Je réponds, dit le 'dinal, que je n'ai jamais lu qu'autre que le diable ait nmandé à Notre-Seigneur, et que les seuls ministres du ble peuvent avoir la hardiesse de commander à un évê- :. Quant à la partie excommuniée, qu'elle se présente,)ur de Noël, à une heure et demie après-dîner, à Saint- ré, et je lui parlerai. » Le prélat ne se gênait pas pour e langage; mais il refusa de signer sa réponse écrite. ; la gravité du cas, l'archevêque déclara et fit savoir à n clergé qu'il se réservait, à lui et au pénitencier, l'ab- ı d'une si grande faute commise contre l'autorité ecclé- e. Cette démarche inquiéta la Cour; elle s'assembla le :mbre et chargea deux commissaires de demander à êque s'il avait réellement fait à leur arrêt la réponse ;e par l'huissier. Le cardinal avoua sa réponse et dé- 'il était prêt à la signer de son sang. On arrêta alors ı membre du Parlement n'assisterait au sermon, le Noël, et que le conseiller de Brons et le procureur

Livre IX. Chap 1. — 1606.

général Desaigues, iraient instruire d'Ornano, qui se trouvait à Agen, et le prier de venir appuyer les arrêts du Parlement et prévenir les troubles qui pourraient résulter des circonstances, attendu que le peuple paraissait fort attaché au cardinal.

Le jour de Noël, l'archevêque monta en chaire; et n'ayant aperçu dans l'auditoire un seul membre du Parlement, prit pour texte ces paroles que Dieu adressa à Adam, après sa prévarication : *Adam, où êtes-vous?* et en fit l'application aux circonstances avec une prudente habileté qui mit le peuple de son côté.

D. Devienne, page 205.

Le Parlement, froissé dans sa toute-puissance, envoya chercher le confesseur et le grand-pénitencier; ils répondirent que le prélat leur avait toujours dit de *craindre Dieu et de respecter le roi*. On s'efforça de donner un mauvais sens à ces paroles : la malice voulait s'appuyer sur la calomnie; ne pouvant pas encore trouver assez de prise contre le clergé, on répandit le bruit que les prédicateurs attroupaient le peuple sur les places publiques et l'excitaient contre le Parlement. N'ayant pas de raisons, il fallait au Parlement un prétexte plausible; on en trouva un dans ces bruits calomnieux, et, en conséquence, on rendit un arrêt par lequel les mêmes hommes qui voulaient s'ingérer dans les affaires du sanctuaire, qui avaient déclaré l'excommunication nulle et abusive, et qui voulaient forcer l'archevêque de donner l'absolution à un homme excommunié, ces mêmes hommes rendirent un arrêt abitraire; après avoir donné des détails, tantôt vrais; tantôt faux, sur ce qui s'était passé, « la Cour déclare les défenses faites aux » prêtres et religieux, confesseurs, par le cardinal de Sourdis, » archevêque de Bordeaux, de donner l'absolution aux dits » présidents, conseillers et procureur général, nommés en » icelle liste, et l'avocat plaidant pour la partie; ensemble, » la réserve faite par le dit cardinal, à lui ou à son pénitencier, nulles, abusives et scandaleuses, et comme des entreprises sur l'autorité du roi et de son Parlement; inhibe et

» défend aux dits curés, prêtres, religieux, confesseurs et » autres, de déférer aux dites défenses, et leur enjoignant de » recevoir au sacrement de confession, les présidents, conseil- » lers, procureur général et avocat de la partie plaidante, et » de leur impartir le bénéfice de l'absolution, sans s'arrêter » aux dites défenses, sous peine d'être punis comme pertur- » bateurs du repos public ; ordonne, en outre, que les paroles » injurieuses proférées contre le roi et son Parlement, dans » la réponse faite par le dit cardinal en l'exploit de la signi- » fication du dit arrêt du 19 du présent mois, par lui avouée par-devant les dits commissaires ; ensemble, la liste d'iceux noms seront rayés et biffés ; et attendu la gravité des paroles injurieuses, abus et scandales commis par le dit archevêque, ès-dites défenses de donner l'absolution, la Cour a condamné et condamne le dit cardinal de Sourdis en quinze mille livres l'amende, applicables, moitié au roi, moitié aux hôpitaux et couvents de cette ville ; ordonne qu'il sera contraint au payement de cette somme, par la vente et exécution de ses biens propres, fruits et revenus temporels, lesquels, à cette fin, seront saisis sous la main du roi ; et, en cas d'afferme d'iceux, fruits et revenus, seront les deniers saisis et les fermiers contraints de les délivrer ; et, en outre, la dite Cour interdit l'entrée d'icelle au dit cardinal, et lui inhibe et défend de proférer aucune parole injurieuse contre le roi et son Parlement, à peine d'encourir le crime de lèse-majesté ; fait inhibition, tant au dit archevêque qu'à tous autres évêques et prélats du ressort, de faire telles et semblables défenses aux confesseurs d'absoudre les officiers du roi qui auront opiné en leurs causes, ou de procéder par excommunication contre iceux, à peine de trente mille livres d'amende et autres plus grandes peines, si le cas y échoit ; de plus, défend aux curés et ecclésiastiques de prêcher ès-carrefours, marchés et places publiques, contre l'ancienne forme et coutume ; de faire aucune assemblée nouvelle ou extraor-

Livre IX. Chap. 1. — 1606.

» dinaire hors les églises, lieux et jours accoutumés, sans per- » mission des magistrats, sous peine d'être punis comme in- » fracteurs des édits du roi et perturbateurs du repos public, » etc., etc., etc. »

Ce document du despotisme parlementaire peint à merveille la société au XVIe siècle. L'archevêque était très zélé; il défendait la cause du bien et de l'église. Le Parlement déploya une tyrannie sans borne; il alla même dans les confessionnaux dicter aux confesseurs la sentence qu'ils devaient prononcer, et désigner les coupables qu'ils étaient tenus d'absoudre, sous des pénalités accablantes; il tortura les paroles du prélat et leur attribua un sens qu'elles n'avaient pas; il mit en avant le nom du roi, pour abriter ses prétentions despotiques, et tendit de toutes ses forces à asservir l'Église et la conscience du clergé à l'autorité civile, essentiellement incompétente. L'archevêque n'en fut pas étonné; il s'attendait à ces empiètements; il implora la protection du roi, le pria de maintenir l'autorité ecclésiastique et d'évoquer au grand conseil la connaissance de toutes ses affaires et de ses démêlés avec la Compagnie, dont l'hostilité était palpable. Il envoya aussi un ami à Rome, pour instruire le Pape de cette entreprise du Parlement sur l'autorité de l'Église.

D. Devienne, liv. V.

1607. 14 Janvier.

Ces démarches auprès du roi et du Pape étaient nécessaires; c'était un acte de sage prévoyance : il le devait à lui-même; il le devait aussi à ses diocésains; et, en conséquence, il publia un manifeste contre l'arrêt du Parlement, où il leur exposa : « Qu'ayant eu connaissance d'un arrêt, sous le nom du » Parlement de Bordeaux, menaçant de peines et de supplices » les curés, prêtres et autres qui refuseront l'absolution à au- » cun de leur Compagnie et le chargeant de plusieurs injures » et calomnies, il n'a pu empêcher les entrailles de sa charité » de s'émouvoir; et craignant que, par silence, ce qu'il y a » de plus cher ne périsse, et que Dieu ne lui demande compte » un jour de leurs âmes, quoique nous n'ignorions pas, *con-*

» *tinue-t-il,* que ceux qui ont consenti à cet arrêt du 30 dé-
» cembre soient excommuniés *de jure;* néanmoins, nous ne
» voulons pas encore dénoncer cette excommunication, par
» égard pour plusieurs personnes pieuses, qui sont obligées
» d'avoir affaire à eux; nous aimons mieux attendre, sur ce,
» le jugement de notre saint père le Pape; déclarons, néan-
» moins, à eux et à tous qu'il appartiendra, que nous nous
» réservons l'absolution de tous ceux qui ont consenti ou prêté
main-forte au dit arrêt..... Déclarons toutes les absolutions
qui pourraient avoir été données en vertu de cet arrêt, de
nul effet et valeur, comme extorquées par force et violence;
les prions et exhortons, par le jugement terrible du Fils de
Dieu, qui jugera entre eux et nous, de reconnaître la gravité
de leur faute, la brièveté de leur vie, et notre affection pa-
ernelle; que, quand toutes les mères oublieraient les en-
ants de leur ventre, nous ne pourrions les oublier, et ne
isons ceci que pour leur bien et salut, etc., etc. »

ette circulaire fut affichée aux portes des églises; mais les
its du Parlement l'arrachèrent aussitôt. Le curé de Puy-
in et le vicaire de St-Siméon la lurent cependant en chaire;
l'office fini, le premier-président manda les deux curés.
de Saint-Siméon jeta tout le tort sur son vicaire, qui
orté pour la Compagnie; celui de Puy-Paulin s'était réfu-
l'archevêché, comme dans un asile. Le lendemain, on
a de prise de corps les deux délinquants, et on ordonna
ur procès fût instruit dans les vingt-quatre heures.
e la colère et la vengeance perçaient dans la conduite
lement, les habitants des paroisses de Puy-Paulin et de
iméon ne comprimaient plus leurs murmures: tout Bor-
llait se lever en masse; ces démonstrations populaires
rseoir à l'exécution des procédures. On prévint de
le maréchal d'Ornano de tout ce qui se passait, et,
dant son arrivée, on manda les autres curés pour les
touchant l'affiche. L'archevêque adressa de suite aux

Livre IX.
Chap. 1.

1607.
15 Janvier.

curés une nouvelle circulaire, où il dit : « Considérant qu'au » mépris de Jésus-Christ, qui a institué le sacerdoce, vous » êtes tous les jours cités devant les juges laïques, qui, bien » qu'il leur ait été, par le roi, concédé un grand pouvoir, toute- » fois n'ont nulle juridiction sur vous, et, en l'usurpant, ne font » que multiplier leurs péchés, ce que vous devez ressentir » avec une grande douleur, comme nous, et prier Dieu qu'il » les illumine. Ils ont même, aujourd'hui, décerné plusieurs » prises de corps contre le curé de Puy-Paulin et autres clercs, » ce qui est exécrable entre des chrétiens. Nous donc, par » le devoir de notre charge pastorale, désirant plutôt mourir » que voir la gloire de notre Dieu foulée aux pieds, en vertu » de son autorité par laquelle il a soumis votre fraternité sous » notre direction, nous vous défendons de vous présenter de- » vant eux à aucun mandement qui vous sera fait de leur part, » ni de répondre, sous les peines portées par les saints canons, » contre les prêtres qui répondent aux tribunaux laïques et » ceux qui désobéissent à leurs prélats. »

Le roi, qui avait alors besoin du Pape, chargea le maréchal d'Ornano, demeuré étranger à cette querelle, d'aller arrêter les poursuites de cette affaire, qu'il évoqua au grand conseil; l'évêque de Bayonne devait s'entendre avec lui pour effectuer la réconciliation du prélat et du Parlement. Ces deux commissaires royaux proposèrent d'annuler tout ce qui avait été fait. Le Parlement y consentit; mais l'archevêque convoqua et consulta tous les ecclésiastiques de la ville; le grand nombre poussa à la paix; enfin, le cardinal accepta les propositions des commissaires, et dit qu'il remettait aux soins de Sa Majesté la punition des fautes commises contre l'autorité de l'Église et les canons.

D. Devienne, liv. V.

Peu après, le roi manda à Paris le cardinal et le procureur général; il avait appris que le Pape se plaignait qu'on avait publié et répandu les arrêts du Parlement, non seulemnt en France, mais à l'étranger et même à Venise, dont le gouver-

nement était alors brouillé avec la cour de Rome ; il résolut d'apaiser Sa Sainteté, et déclara que ces arrêts seraient considérés comme nuls, et qu'il était disposé à protéger les cardinaux et à maintenir leurs priviléges ; il ordonna au Parlement de ne plus fournir des plaintes au prélat, et exhorta le prélat à ne plus se souvenir des torts du Parlement, ajoutant qu'à l'avenir il évoquerait toutes les causes du cardinal au grand conseil.

La paix paraissait rétablie ; mais le curé de Ludon restait encore sous le poids de ses censures; il se démit de son titre, reconnut sa faute et demanda l'absolution. Le cardinal promit de la lui donner le premier dimanche de l'Avent, à Saint-André. En effet, la cérémonie ayant été annoncée au prône des messes paroissiales, on dressa une estrade assez élevée dans l'église, entre la porte du chœur et celles des ailes, du côté du nord. L'archevêque s'y assit au milieu de son clergé et d'un concours immense de curieux, ayant le prêtre réfractaire couché à ses pieds. Pendant le chant lugûbre du *Miserere*, le prélat le frappait, de temps en temps, d'une verge qu'il tenait à la main : après plusieurs autres cérémonies humiliantes, le coupable avoua sa faute et demanda l'absolution : le cardinal prononça la formule qui énonçait les fautes du pénitent et les motifs de l'excommunication, dont l'un des principaux était son appel d'abus aux juges laïques : *Et quia ad judices laicos confugisti*. Il lui donna ensuite pour pénitence de demander publiquement pardon à tous les curés de la ville, aux ouvriers de Saint-Michel et au peuple, du scandale qu'il avait causé, et généralement à tous ceux qu'il avait induits à erreur et qui avaient contracté l'excommunication en communication avec lui ; de tenir la dernière place dans tous les synodes, congrégations, chapitres, processions et assemblées ; d'être suspendu de tous ses ordres et réduit à la communion laïque jusqu'à Pâques, et, durant ce temps, de communier une fois par semaine, de jeûner tous les samedis de

Livre IX.
Chap. 1.
—
1607.

l'Avent, de visiter l'église Notre-Dame de Lorette et celles des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, pendant trois jours; y demander à Dieu la rémission de ses péchés, le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans le diocèse, et qu'on rendît à Dieu et à l'Église honneur et obéissance.

CHAPITRE II.

L'affaire du sieur de Haut-Castel. — Le cardinal de Sourdis le fait sortir de prison. — Le concierge tué. — Le Parlement s'indigne. — Le roi se prononce contre le cardinal. — Il est décrété de prise de corps. — Il est interdit par le Pape. — Il est exilé par le roi. — La reine-mère brouillée avec le roi. — Le duc de Mayenne, gouverneur de Guienne. — Le Béarn refuse de se soumettre. — Le roi à Bordeaux. — Supplice d'Argilemont. — Mouvements insurrectionnels dans le Béarn. — La guerre. — L'assemblée protestante à La Rochelle. — Siége et capitulation de Nérac.

L'esprit d'hostilité existait toujours dans le Parlement contre Livre IX.
cardinal; on n'attendait qu'une occasion favorable pour se 1615.
ger de son triomphe éphémère. De son côté, le cardinal
se tenait pas assez en garde vis-à-vis d'un corps puissant
ilié et qui ne pardonnait pas. Un autre conflit se pré-
t, et la hardiesse du prélat lui fit oublier les précautions
prudence.

ndant le séjour de Louis XIII à Bordeaux (1615), Antoine gnet, sieur de Haut-Castel, gentilhomme de Lauzerte-ercy, se rendit coupable de grands crimes. Le Parle-e condamna à avoir la tête tranchée. Le maréchal de aurc et l'archevêque intervinrent et demandèrent sa Ils l'obtinrent, selon D. Devienne, et des ordres furent de la part du roi, à Castès, concierge de la prison, de Haut-Castel en liberté. Le concierge refusa, jusqu'à ce Parlement en eût connaissance; il ôta seulement au r ses fers. Le président Lalanne, qui remplaçait le -président, malade; le président d'Affis, Massiot, con-t Desaigues, procureur général, se rendirent auprès elier et lui exposèrent la nécessité de punir le pri-ses forfaits, et les motifs qui avaient fait rendre la

Livre IX.
Chap. 2.
—
1615.

sentence. Le chancelier les renvoya au roi, qui, mieux instruit, révoqua la grâce qu'il avait accordée. On se prépara à l'exécution ; mais les amis de Haut-Castel s'emparèrent du bourreau, et ce ne fut qu'à dix heures du soir qu'on le trouva ivre et hors d'état de remplir sa charge.

Sachant ce qui se passait, le Parlement ordonna, le lendemain, que l'exécution eût lieu dans la journée, que le guet fût renforcé et la porte Cailhau fermée. Roquelaure répondit que ces mesures étaient de sa compétence ; on échangea des paroles vives à cette occasion ; et, voulant absolument que l'arrêt eût son effet, l'avocat général et le procureur général Desaigues envoyèrent chercher un confesseur et le bourreau, et firent dresser, en même temps, l'échafaud sur la place du Palais. Le cardinal, instruit des faits, se rendit chez la reine. On lui refusa une audience ; il insista et se plaignit de ce qu'on ne tenait pas la parole que la reine avait donnée. Ne sachant que faire dans des circonstances si urgentes, où il s'agissait de la vie d'un ami, il approcha son oreille du trou de la serrure, dit un auteur, et feignant qu'on lui disait quelque chose, écouta avec attention ; puis, se retournant avec un visage gai vers les gentilshommes, ses amis : « Allons à la prison, allons vite ; la reine m'accorde la grâce du prisonnier (1). »

Conrart, *Mémoires.* — *Collection de Petitot*, page 231.

D. Devienne et le *Mercure de France* racontent cette affaire d'une manière différente, et déchargent le cardinal de tout l'odieux que ses ennemis lui imputent. D. Devienne dit que le cardinal se présenta, après midi, devant la grande porte du Palais, à cheval, avec un manteau court, de couleur rouge, accompagné de quarante ou cinquante gentilshommes. L'ayant trouvée fermée, il la fit enfoncer et entra, accompagné de sa suite. Le concierge refusa les clés de la chambre, où était dé-

Mercure de France, tome IV.

(1) Aux États-généraux de Sens, en 1614, M. de Lur, vicomte d'Uza, représenta la noblesse de Guienne, qui avait rédigé ses remontrances chez lui, le 12 août 1614.

tenu Haut-Castel; on insista; et, enfin, voyant son obstination, un gentilhomme de la suite du cardinal, Le Moulin-Darnac, lui enfonça son épée dans le corps; il mourut une demi-heure après de sa blessure. Haut-Castel monta dans un carrosse qu'on avait préparé, sortit par la porte des Paus; et ayant traversé la rivière à la hâte, alla s'établir au château de Lormont.

Le roi, prévenu de ce qui venait de se passer et de l'indi-gnation du Parlement, qui s'était assemblé pour délibérer, fit ire à la Compagnie qu'il désirait s'entretenir sur ce sujet avec es commissaires pris dans son sein. A l'instant même, tout le rlement se leva et se rendit chez la reine, où se trouvait le ince. Le roi blâma fortement la conduite du cardinal, et clara qu'il soutiendrait toujours les arrêts de la Compagnie; eine s'exprima dans le même sens. Tous ceux qui étaient sents, même Ubaldini, nonce du Pape, blâmèrent l'arche-ie. Flatté des paroles gracieuses du roi, le Parlement le rcia et se retira. Mais l'archevêque ne tarda pas à savoir ce qui se passait en ville : la mort du concierge lui causa agrin très-vif; il versa des larmes, et dit le soir, en sou-avec Haut-Castel, qu'il donnerait 50,000 livres, et que fût encore en vie. Il fit assembler tous les curés de la pour décider s'il était tombé dans l'irrégularité jusqu'à voir dire la messe. Tous les ecclésiastiques marquants ille, à l'exception du supérieur des Jésuites, allèrent le à Lormont. Le Parlement leur défendit de rien publier raire à la religion, à l'État ou à la Compagnie; ils ré-nt que le cardinal ne leur avait demandé qu'à prier ur lui. On décréta de prise de corps le cardinal, son oix, Le Moulin-Darnac (qui tua le concierge), trois ntilshommes; et quelques jours après, le Parlement eux huissiers et cent vingt mousquetaires à Lormont ter l'archevêque; mais, averti à temps, le prélat se ayres. On voulait proclamer la prise de corps, à son

D. Devienne.

Livre IX. Chap. 2. — 1615.

de trompe, pendant trois jours consécutifs; mais le roi, sur les représentations du nonce, ordonna qu'on se contenterait de le citer sans bruit, par un huissier, à la porte de l'archevêché. Le Parlement voulait le juger par coutumace; le nonce représenta que ce serait un scandale de plus, sans aucun avantage réel, sans résultat satisfaisant; enfin, les instances du nonce, et le respect encore vivant dans tous les cœurs pour le caractère épiscopal, l'emportèrent sur l'indignation de la Compagnie, et l'affaire fut envoyée au Pape par le roi. Le Parlement députa deux conseillers pour faire des remontrances à Sa Majesté, qui était alors à Aubeterre :

« Sire, disaient-ils dans leurs remontrances, on nous veut » éblouir les yeux et opposer la dignité du cardinal, comme » s'il ne devait pas y avoir de justice au monde pour des per» sonnes de cette qualité, comme si vos lois n'étaient que des » toiles d'araignée qui n'enveloppent que les petits, etc. » La remontrance fut ferme et respectueuse. On blâma de nouveau l'archevêque, on s'épuisa en promesses envers le Parlement; mais le renvoi au Pape fut maintenu. Le Pape défendit au cardinal de célébrer, jusqu'à ce qu'il eût été absous de l'irrégularité qu'il avait encourue. Le roi l'exila de Bordeaux; mais, après quelques mois d'interdiction, le Pape l'en releva. Le roi lui permit de rentrer en ville, le 16 mai 1616; il y trouva les esprits plus calmes, et le peuple toujours disposé à prendre sa défense. Il continua de siéger au Parlement comme par le passé.

Dans cet intervalle, les protestants formaient des complots pour prévenir les suites de l'alliance avec l'Espagne : l'assemblée de Nîmes, dirigée par un jeune intrigant, le duc de Candale, fils du duc d'Épernon, qui venait d'embrasser le calvinisme, se décida à prendre le parti du prince de Condé ; mais
1616. la paix de Londres, conclue le 4 mai 1616, détacha Condé de cette ligue. Quelques mois plus tard, il fut arrêté, et la guerre recommença de plus belle. Désolé de la triste perspec-

tive d'une guerre civile, le roi voulait montrer de l'énergie ; Livre IX. Chap. 2. — 1616.
et se croyant assez fort pour comprimer toutes les factions ennemies, il parut bien décidé à tout entreprendre pour le bien du royaume. La mort du maréchal d'Ancre, annoncée aux Bordelais le 28 avril 1617, produisit une joie générale 1617.
parmi le peuple, et semblait promettre quelques jours de paix. Marie de Médicis n'ayant plus son favori Concini, se retira triste et mécontente des affaires; elle se rendit presque captive ı Blois, et le jeune prince prit en mains les rênes de l'État. ,'un de ses premiers actes de roi était son arrêt du 25 juin 617, ordonnant le rétablissement de la religion dans le Béarn, ı elle avait été abolie, soixante ans auparavant, par Jeanne ılbret, mère de Henri IV. Les ecclésiastiques du pays de-ient rentrer en possession des biens dont ils avaient été dé-ıillés. Ces mesures provoquèrent une réaction violente; les vinistes reprirent les armes, et leur attitude vis-à-vis du vernement retarda l'exécution de l'arrêt jusqu'au mois tobre 1620. Le roi se rendit en Béarn; les calvinistes, se ant perdus, se levèrent en masse : à Montauban, dans exaspération, ils se firent ouvrir les maisons des prêtres, se ent de leurs personnes et les enfermèrent, comme ôtages, la maison consulaire. Le cardinal de Sourdis, instruit du r que le clergé courait à Montauban, assembla à la hâte *Histoire de Montauban*, tom. II, p. 116.
ːs calvinistes de Bordeaux, et leur enjoignit de prendre ıs promptes mesures pour détourner leurs coreligion- de leurs mauvais desseins, les rendant responsables, ırs têtes, des suites de cette affaire. Les calvinistes de ıx s'empressèrent d'écrire à Montauban; mais le conseil avait devancé leur demande, en mettant en liberté les stiques et en leur accordant protection pour leur culte. ; s'étant démis du gouvernement de Guienne, le roi le ı par le duc de Mayenne, qui arriva le 28 juillet 1618 maison de campagne du président de Pichon, dans 1618.
e de Montferrand (aujourd'hui à Lormont), et fit son

Livre IX. Chap. 2. — 1618.

entrée solennelle à Bordeaux, le 31, dans une maison navale, élégamment décorée, accompagné des nobles du pays, et de plusieurs bateaux portant les trompettes et les musiciens. Arrivé sur le quai, le maréchal de Roquelaure lui présenta les clés de la ville; et, après la harangue accoutumée, il avança à cheval, par la rue de la Rousselle et les Fossés, jusqu'à Saint-André, où il prêta serment entre les mains du cardinal de Sourdis.

Pendant ce temps, la reine-mère s'échappa de Blois, et, protégée par le duc d'Épernon, se retira à Angoulême. Le roi prévit un nouvel orage; il envoya à la poursuite de cette princesse le duc de Guise avec une armée, et ordonna à Mayenne, alors à Agen, de recruter des forces et de se porter au devant de l'ennemi. Mayenne appela autour de lui tous les nobles de la Guienne, avec leurs troupes respectives; tous les volontaires du pays accoururent sous son étendard et l'accompagnèrent à Bourg; de là, il devait se rendre à Libourne, où il avait fixé le *rendez-vous* de ses forces, qui montaient jusqu'à dix mille hommes de pied et douze cents chevaux, la plupart de vieilles troupes. Il avança hardiment au milieu des plus grands périls; mais après quelques combats légers avec les troupes de d'Épernon, et après de grandes difficultés, la paix fut enfin négociée par le comte de Béthune, et Mayenne se retira à Bordeaux.

Girard, *Histoire du duc d'Épernon*, liv. VII.

L'exécution de l'édit du 25 juin 1617 rencontra des obstacles dans le Béarn; le comte de Bassompière devait y aller, avec une armée, pour vaincre les résistances, et le roi lui-même se disposait à le suivre et à se rendre à Pau. Après avoir passé à Poitiers et à Saintes, il arriva le 17 septembre à Blaye; le maire lui présenta les clés, à genoux; le prince les lui remit en termes flatteurs pour l'administration de la ville; mais le gouverneur, d'Esparbès de Lussan, fut destitué comme partisan de la reine. Le roi fit son entrée à Bordeaux le 19, et le lendemain on lui donna, aux frais de la ville, un magnifique banquet, au Château-Trompette. Le Parlement

1620.

Bassompierre, *Mémoires*.

s'était montré assez obséquieux envers le prince et même très-zélé pour la défense de la religion. L'année précédente, des missionnaires catholiques, que l'évêque de Saintes avait envoyés à Saint-Jean-d'Angély, en furent expulsés; le Parlement, par un arrêt du 4 décembre 1619, les renvoya, avec défense de les inquiéter dans leurs exercices religieux. Mais plus on se montrait obséquieux et soumis, plus le roi devenait exigeant. Il convoqua le Parlement pour son lit de justice, t lui fit de graves reproches; il révoqua tous les jurats et xhorta leurs successeurs à montrer plus de dévoûment pour cause du roi; et croyant avoir abattu, par ces actes de rileur, l'indépendance des Bordelais, il leur demanda, pour *venir aux frais de la paix*, six cent mille livres; le Parnent fit des observations, mais le prince y resta sourd. Les ats offrirent cent mille écus; le roi tint bon, et l'on finit par er à ses exigences.

endant les vingt-trois jours que le roi passa à Bordeaux, fit enregistrer plusieurs édits, et déploya contre les relinaires une sévérité peu politique, qui lui aliéna leur afn; ils restèrent cependant tranquilles et soumis; ils n'atient qu'une occasion favorable pour reprendre les armes; occasion se présenta bientôt.

mi les seigneurs qui vinrent présenter leurs hommages , à Bordeaux, se trouvait d'Argilemont, gouverneur de c, pour le comte de Saint-Paul. C'était l'homme le plus eux du pays, un monstre à forme humaine : l'incendie, le viol, l'assassinat, tous les crimes qui déshonorent ité, d'Argilemont se les permettait contre ses voisins, es étrangers. Ce brigand, puissant par ses relations position du château de Fronsac, levait des subsides âtiments qui naviguaient sur la Dordogne : malheur ine qui oubliait de saluer, en passant, ce petit tyran sser son pavillon devant la forteresse de Fronsac : vengeait à l'instant la prétendue insulte, la cargaison

Livre IX. Chap. 2. — 1620. Scip. Dupleix, *Suprà*, page 142.

devenait la propriété du redoutable commandant, le capitaine était pendu et le bâtiment coulé ! ! !.....

Il s'appropriait les revenus des curés et des monastères, frappait des contributions sur les habitants du pays et en donnait des reçus signés : *Désordres*. Il entreprit de nouvelles fortifications, non seulement à Fronsac, mais au magnifique château de Caumont, qui dominait, par ses superbes bastions, le cours de la Garonne, et s'étendait, sur un monticule délicieux, en une longue et gracieuse courtine, ayant, aux deux extrémités, deux grosses tours dont les fondements pénétraient dans le sol jusqu'au niveau de la Garonne. En descendant de ce mont vers la rivière, se trouvaient deux boulevards, et au-dessous d'eux, plus bas, deux demi-lunes qu'Argilemont fit construire pour battre la rivière et arrêter les bateaux, comme à Fronsac. Averti que ce farouche commandant voulait, par ces travaux, exercer sur la Garonne le même brigandage que sur la Dordogne, le Parlement lui fit signifier un arrêt qui défendait de les continuer. D'Argilemont, indigné, fit porter la hotte à l'huissier qui lui notifia l'arrêt, et il fit tirer un coup de canon à boulet contre le château de Vayres, pour se venger du propriétaire, Marc-Antoine de Gourgues, parce qu'il n'avait pas, comme président du Parlement, empêché la signification de l'arrêt. Cet homme, turbulent et farouche, défiait la justice à l'abri de ses fortifications. Son nom seul faisait trembler les juges, et leur arrachait des sentences en sa faveur et contrairement aux cris de leurs consciences et à la voix de la justice. Sur la plainte portée contre lui par Paul Brun, Rue de Mambrun, seigneur de Pleinpoint, Étienne de Gombaut, écuyer, Pierre Paty, avocat, et le seigneur de Barès, d'Argilemont fut arrêté à Bordeaux par ordre du Parlement. Son procès fut instruit avec empressement ; il fut condamné à avoir la tête tranchée deux jours après avoir été remis entre les mains de la justice.

Le comte de Saint-Paul et Mayenne demandèrent sa grâce ;

Louis XIII répondit qu'il n'y avait rien à faire et qu'il fallait laisser à la justice son cours. Livre IX. Chap. 2. — 1620.

La tyrannie et les odieuses vexations des petits seigneurs du pays étaient alors devenues si insupportables et si opposées aux vues bienveillantes du roi, qu'on crut devoir l'exécuter avec un appareil inusité, avec une rigueur capable d'intimider d'autres seigneurs coupables comme lui. Il fut traîné, sur une claie, par tous les carrefours de la ville, et, enfin, en présence l'une foule qui bénissait la justice et se réjouissait de se voir lélivrée du despotisme de ce monstre, il eut la tête tranchée, 20 septembre 1620, sur un échafaud dressé sur la place du ılais-de-l'Ombrière. Sa tête fut attachée à une tour du port Libourne, vis-à-vis de Fronsac. La leçon était sévère, mais e était salutaire. Le monarque donna ordre que le fort de msac fût détruit.

Dans cet intervalle, les protestants tenaient des assemblées renaient les mesures les plus convenables pour l'avancet et le succès de leur cause : les conseils souverains du n et de Pau refusaient de se soumettre à l'édit du 25 juin ; des députés se rendaient de partout au colloque de u, où l'on devait remédier aux malheurs de leurs frères arn; mais le Parlement défendit ces assemblées, et le roi na aux députés de se séparer. Ils obéirent, mais après indiqué une autre assemblée générale à La Rochelle, 25 novembre. Enfin, voyant que toutes ses démarches infructueuses, le roi ordonna au comte de Bassompierre cher avec son armée, par les Landes, jusqu'à Saint-'Armagnac, et se prépara à se rendre lui-même à Pau. rs Martin et de Lur l'accompagnèrent à Cadillac, où il quatre jours chez le duc d'Épernon; de là, il se rendit ac, où il resta six jours, et fit son entrée à Pau le re. (*Histoire de Montauban*, vol. II, pages 116-117.)

vinistes se soumirent, le conseil souverain protesta ité, et le roi, satisfait de ce respect apparent, y laissa

Livre IX. Chap. 2. — 1620. comme gouverneur du Béarn, le marquis de La Force, et se mit en route pour Bordeaux et Paris.

Le marquis de La Force, soit manque d'énergie, soit à dessein, ce qui est plus probable, ferma les yeux sur les excès des calvinistes; ils agissaient en rebelles au su de tout le monde, et complotaient contre les intérêts de l'État, à la face du ciel. Le marquis n'y fit rien, ou plutôt il les protégea. Le roi aimait ses deux fils, et croyant pouvoir aussi compter sur le père, il lui avait confié l'importante place de gouverneur du Béarn; mais ses démêlés avec Poyanne, capitaine catholique de Navarreins, rendirent sa position plus équivoque; et enfin, voyant qu'on allait marcher contre lui comme traître infâme, il s'enfuit à Bergerac, auprès de son fils, le baron de Castelnau.

Mémoires authentiques du duc de La Force, tom. II, liv. II.

1621. La conduite du roi en Béarn, ses ordres et ses dispositions pour toute éventualité qui tendrait à compromettre la paix, la fuite du marquis de La Force, la persistance des évêques et des seigneurs catholiques à détruire le protestantisme, l'accord et l'union des sept cents églises protestantes, tout cela détermina les réformés à se soulever de nouveau. L'assemblée de La Rochelle avait dressé, en mai, une Constitution républicaine, en 47 articles, qu'on devait substituer, tôt ou tard, à la forme monarchique. A la tête des réformés se trouvaient le duc de Rohan et son frère, Soubise; ils étaient chargés des intérêts généraux du parti, et le gouvernement de la France semblait avoir établi son siége à La Rochelle. Des bandes parcouraient et dévastaient le pays; elles s'étaient emparées de La Bastide-d'Armagnac, de Casteljaloux, de Captieux, des tours d'Albret et de Cazenave. Le Parlement s'assembla, et, par son arrêt du 18 juin 1621, prononça des peines sévères contre ces hordes indisciplinées et factieuses; mais ces menaces n'eurent pas d'effet sur ces éternels ennemis de l'ordre. Voyant qu'il fallait nécessairement repousser la force par la force, le roi envoya d'Épernon à La Rochelle, et marcha lui-même, à la

Livre IX. Chap. 2. — 1621.

tête d'une armée, vers le Poitou ; il assiégea Saint-Jean-d'Angély avec quarante pièces de canons, et en fit raser les murailles ainsi que celles de Pons ; mais La Rochelle, enhardie par la vigoureuse résistance des Montalbanais, repoussa les troupes royales, et Soubise fut assez heureux pour se rendre maître de Royan, place importante à l'embouchure de la Gironde. Pendant ce temps, le duc de Rohan s'empara de Nérac, avec les secours combinés de Favas et de Montpouillan, deux coryphées du calvinisme. Le duc de Mayenne apprit bientôt cette fâcheuse nouvelle à Bordeaux. Il chargea de suite Barrault et d'Ornano de lever des recrues et de les lui conduire à Nérac, où il se rendit lui-même. Il croyait qu'à son arrivée les Néraguais reconnaîtraient leur faute et s'empresseraient de se soumettre. Le président de Pichon ne contribua pas peu à l'entretenir dans ces illusions ; mais il se trompait : la résistance fut aussi opiniâtre que l'attaque fut vive ; et si nous en croyons les *Mémoires* du duc de La Force, *après de furieuses batteries et deux mois de siége, Mayenne y avait autant avancé que le premier jour*. Enfin, la ville capitula le 7 juillet, à des conditions honorables.

CHAPITRE III.

Les Calvinistes découragés. — Le roi à Coutras. — Ses courses en Guienne. — Les Réformés de La Rochelle s'emparent de l'île d'Argenton. — Favas débarque en Médoc. — L'île de Cazau défendue par La Salle. — D'Ornano et La Salle attaquent les rebelles à Saint-Vivien, à Soulac. — Retraite de Favas. — Supplice de Lescure. — Le roi revient en Guienne. — Les chefs protestants se soumettent. — Le roi confirme l'édit de Nantes. — Le Parlement le vérifie avec des restrictions. — Hiver froid. — Disette. — Famine. — Générosité du cardinal de Sourdis. — D'Épernon. — Ses démêlés avec d'Ornano. — Il est nommé gouverneur de Guienne.

Livre IX. — 1621.

La capitulation de Nérac, la prise de Caumont, les succès de l'armée royale, la conduite équivoque de Boisse-Pardailhan, qui trahissait ses coreligionnaires, pour se ménager plus tard les bonnes grâces du roi, avaient refroidi l'ardeur du parti protestant et affermi dans le peuple l'esprit de soumission. Le roi arriva à Coutras et y reçut, par des députations, l'assurance de la fidélité de Sainte-Foy, de Lamothe, de Gensac et autres villes voisines. Parvenu au château de Mézières, près de Sainte-Foy, des députés de Castillon, de Montflanquin, de Cadillac, de Layrac, de Mussidan, de Puymerol, de Casteljaloux et de plusieurs autres places, viennent le prier d'agréer leur soumission et l'assurance de leur fidélité. Après avoir fait démolir les fortifications de Bergerac, le roi continua ses courses jusqu'à Tonneins, où il arriva le 20 juillet, et y établit son quartier général, pendant que ses troupes faisaient le siége de Clairac, qui, obligé de se rendre à discrétion, fut traité avec la dernière rigueur. Ces triomphes successifs décidèrent le monarque à attaquer Montauban le 17 août; le siége en fut poussé avec activité jusqu'au 18 novembre; l'armée royale y subit des pertes énormes en soldats et en offi-

Mémoires authentiques, t. II, liv. II. — *Mémoires de Bassompierre*, 2e partie.

Mercure de France, tome 8, p. 129.

ciers, entre autres, le duc de Mayenne, dont la triste fin produisit, à Bordeaux et partout, de douloureuses impressions.

1621.

Le double échec des catholiques devant Montauban et La Rochelle releva le courage, jusque-là abattu, des religionnaires; quelques villes se soulevèrent, et la province allait être de nouveau le théâtre de la guerre civile. Louis XIII, après le sac meurtrier de Monheurt, revint à Bordeaux par Casteljaloux et Bazas; le 30 novembre il se trouva à Blaye, et le lendemain partit pour Libourne et ne s'arrêta que pour dîner au château de Cubzac. Le premier jour de janvier, le 1622. roi fit sa communion; le lendemain, il alla dîner et passer la nuit à l'abbaye de Guîtres, et, le troisième jour du même mois, il partit pour Paris, où il arriva le 28. Le départ du roi fut le signal de nouvelles insurrections : les Réformés reprirent les armes; La Force était le général des églises de la Basse-Guienne; Favas de Castets défendait les églises de la rive gauche de la Garonne; mais Sainte-Foy était le point central de leurs opérations.

L'armée royale était commandée par le duc d'Elbeuf et le maréchal de Themines; mais il n'y avait pas réellement, dans la province, de chef véritable, d'autorité centrale supérieure; Mayenne fut tué à Montauban; le maréchal de Roquelaure venait de remettre au roi le commandement de la Guienne; son successeur, le maréchal de Themines, n'était pas encore entré en fonctions; le Parlement seul pourvoyait à tout ce qui était nécessaire et réussissait, par sa prudence, à réprimer les factieux et à leur faire éprouver des pertes énormes. Les protestants, indignés de ces échecs, se levèrent partout comme un seul homme; La Rochelle resta toujours le foyer de l'intrigue et de la rébellion, et une flottille, sortie de son port, alla s'emparer de l'île d'Argenton, à l'embouchure de la Garonne, et y fit construire un fort pour pouvoir dominer les deux rives et pour mettre à contribution tous les bâtiments qui naviguaient sur ce fleuve. Le roi envoya le comte de

Livre IX.
Chap. 3.
—
1622.
Dupleix,
Suprà.
—
Mémoires du cardinal de Richelieu, t. II, liv. 12, 13.

Joigny, avec dix galères, pour réduire et détruire le fort, et lui-même entra dans le Poitou, au mois de mars, et fit éprouver de grandes pertes aux rebelles, qui se trouvaient sous les ordres de Soubise, frère du duc de Rohan.

Les Rochelais s'étaient flattés d'un succès complet sur la rive gauche, et, dans leurs illusions, avaient chargé le capitaine Favas de débarquer sur les côtes du Médoc cinq mille hommes à pied et cent cinquante chevaux. Ce hardi guerrier exécuta avec bonheur cette entreprise et s'empara de Soulac, malgré la courageuse résistance de la faible garnison, qui, au grand dépit de l'artillerie des assiégeants, tint ferme pendant vingt-quatre heures. Maître de Soulac, Favas ravageait les environs et surtout les domaines des membres du Parlement, qui, à cause de ses crimes et de ses brigandages antérieurs, l'avaient condamné à avoir la tête tranchée, après l'avoir dégradé de la noblesse et avoir pris, sur ses propriétés confisquées, 300,000 liv., applicables, moitié aux pauvres de St-André, moitié aux réparations du Palais. Il se vengea de ses juges; et, pour mieux punir les Bordelais, résolut de se rendre maître de l'île de *Cazau*, près du Bec-d'Ambès, afin de priver Bordeaux de toute communication avec la Saintonge et les côtes de la Dordogne, d'où l'on tirait les céréales et le bétail pour le marché de la ville. Mais le Parlement, qui avait prévu ces dangers, s'était déjà mis en mesure de les conjurer: le président de Gourgues avait assemblé la Compagnie pour aviser aux moyens de défendre la ville et faire face à toutes les éventualités; on arrêta que les habitants des campagnes garderaient les côtes; que Libourne fournirait un contingent de deux mille hommes; que les bourgeois et les corporations contribueraient aux frais de la campagne; que le conseil de guerre, composé des présidents, des trésoriers de France et des jurats, désarmerait les calvinistes et remplacerait les hommes suspects par des catholiques, qui devaient être tous armés. Le zèle de la Compagnie ne se borna pas à ces mesures générales, elle prévint

les desseins de Favas sur l'île de *Cazau*, en y élevant un fort, dont la garde fut confiée au capitaine De La Salle. Après ces sages précautions, le Parlement lança ses troupes contre les maraudeurs du Médoc ; elles étaient commandées par Sainte-Croix d'Ornano, qui avait sous ses ordres d'Alesme, Lardimalie, les frères La Salle, du Port, du Palais et Saint-Gervais. D'Ornano arriva en Médoc avec cinq cents hommes ; c'était trop peu vis-à-vis des forces numériquement supérieures et appuyées par une cavalerie légère, libre et à l'aise dans le pays, qui n'est qu'une vaste plaine, ouverte de tous côtés.

Il revint à Bordeaux et en repartit bientôt après avec un renfort de quarante chevaux et trois cents fantassins. Pendant ce temps, l'intrépide La Salle, voyant l'île de Cazau suffisamment défendue par ses deux frères et soixante bons soldats, désirant d'ailleurs prêter main-forte à d'Ornano, en Médoc, traversa le bras de la Garonne et se dirigea vers Lesparre, occupée par les troupes de Favas. L'alarme y fut grande : on coupa le pont, on fit faire des palissades devant les côtés faibles ; enfin, on se mit en mesure de résister à La Salle. D'Ornano, qu'on croyait à Bordeaux, arriva avec ses troupes, par des chemins écartés et sans être aperçu, jusqu'à Soulac ; il égorgea la sentinelle, força les barricades, massacra trente soldats qui lui opposaient une folle résistance, emmena seize chevaux avec seize prisonniers, et se retira en bon ordre vers Lesparre, avec un butin considérable et sans avoir fait aucune perte. Informé que le capitaine Charron se tenait à Grayan avec trente hommes, il s'y rendit, dispersa et massacra ce petit détachement. Affligé de ces pertes, Favas écrivit à Royan pour avoir des secours ; le baron de Saint-Seurin arriva avec sept cents hommes ; c'était peu pour de semblables conjectures ; mais ayant fait débarquer les marins et les soldats qui se trouvaient sur les vaisseaux en rivière, Favas marcha à leur tête sur St-Vivien, où se tenait La Salle. Le bourg fut bientôt violemment attaqué et courageusement défendu. La Salle fut, enfin, blessé à la

Dupleix, *id.*, p. 206.

Livre IX. Chap. 3. — 1622.

tête de sa faible troupe et sur le point de se rendre; mais d'Ornano accourut au bruit de l'artillerie, et attaqua par derrière les assiégeants, qui s'enfuirent vers la rivière, après avoir perdu cent vingt hommes. Favas, découragé comme les autres chefs, et voyant tout perdu dans le Médoc, se retira à La Rochelle, et ne laissa après lui que quelques soldats dans le fort de Soulac, qui, bientôt après, se rendirent prisonniers de guerre. Quelques jours plus tard, on arrêta à Coses, en Saintonge, l'un des plus obstinés coryphées du parti, Paul de Lescure, l'ancien président de l'assemblée de La Rochelle, où l'on avait résolu de substituer, par des moyens quelconques, la république à la monarchie. Il s'était chargé de porter lui-même au marquis de La Force, en Béarn, les résolutions de l'assemblée, et se trouvait, en passant, au combat de Saint-Vivien, où sa présence contribua à ranimer le courage de ses coreligionnaires. Il fut condamné à être traîné sur la claie, avec un écriteau autour de la tête, portant cette inscription en gros caractères : « *Criminel de lèse-majesté, et président en l'assemblée de La Rochelle,* » et, après avoir fait une amende honorable, à avoir la tête tranchée et les quatre membres coupés.

Mercure de France, t. VIII, p. 599.

Le roi, qui se trouvait le 4 mai à Royan, se mit en marche pour la Haute-Guienne, et passa successivement par Guîtres, Saint-Émilion, Castillon, accueillant partout avec bonté les religionnaires qui se soumettaient. De Chevreuse alla le voir à Saint-Émilion le 21 mai, et se soumit; le marquis de Castelnau de Chalosse, sénéchal de Marsan, rentra aussi dans le devoir, d'après les pressantes sollicitations de son ami le président de Gourgues; le marquis de La Force s'obstinait encore: il ne se fiait pas aux promesses, parce que le Parlement l'avait dégradé de la noblesse et l'avait déclaré ignoble et roturier, confisqué ses biens et exécuté en effigie cet arrêt contre sa personne; mais à Sainte-Foy, où il commandait, on avait deviné ses intentions : il fut donc obligé de se tenir sur la défensive, pour ne pas indisposer son parti contre lui.

Mémoires de Bassompierre, *id.*, p. 406.

Arrêt du 13 novembre 1620. — Dupleix, *id.*, p. 218. — Bassompierre, *idem.*

Le prince de Condé et le duc d'Elbeuf se réunirent à Monségur, et détachèrent une compagnie de deux mille hommes de pied, trois cents chevaux et deux canons, pour s'emparer de Monac et d'Eymet : Mussidan se rendit; Gensac, après quelque résistance organisée par le gouverneur, se débarrassa de sa tyrannie et de la garnison, et ouvrit ses portes au baron de Chabannes; Sainte-Foy résista, mais se soumit plus tard, et le bâton de maréchal fut donné à M. de La Force, qui, en raison de sa position et des exigences de son entourage, avait maintenu la ville sur la défensive, quoiqu'il fût bien disposé à se soumettre au roi. Ce prince y arriva le 24 mai et assista, le 26, à la procession du Saint-Sacrement, qui eut lieu, dans cette ville protestante, avec une pompe éblouissante : les ministres et les grands dignitaires de l'État suivaient le roi, un cierge à la main. L'archevêque de Tours portait le Saint-Sacrement. Toute la noblesse du pays s'y trouvait, avec un grand nombre d'ecclésiastiques du Bazadais, du Périgord et du Bordelais. Jamais les habitants de ces contrées n'avaient vu un spectacle si imposant ou des cérémonies religieuses plus majestueuses. Le roi quitta le pays le 28, après avoir ordonné la démolition des fortifications, y laissant, comme intendant de la justice, M. d'Andrault, conseiller au Parlement de Bordeaux.

La Guienne semblait calme et pacifiée; l'esprit de rébellion paraissait s'éteindre dans les pressants besoins de la paix ; les chefs de la Réforme, et Rohan en particulier, prêtaient partout, avec empressement, serment de fidélité au roi, qui, de son côté, combla de bonté les chefs qui s'étaient soumis à son autorité, et confirma, pour leur satisfaction, l'édit de Nantes. Ce dernier acte avait une portée politique, qu'on ne voulait pas reconnaître. L'édit fut envoyé à tous les Parlements : celui de Bordeaux, toujours indépendant, le vérifia, « sans, néanmoins, prétendre approuver d'autres religions que la catholique, apostolique et romaine, à condition qu'autres que les

» originaires ne seraient reçus à prêcher et dogmatiser dans » le ressort, et sans déroger ni préjudicier aux commis- » sions décernées, touchant les démolitions des fortifications, » maisons, etc., etc., ordonnées par la Cour, et à la charge » que les exécutions qui avaient été faites des meubles et » marchandises, au profit des sujets du roi qui avaient persisté » en son obéissance, en conséquence des lettres et brevets du » roi et des arrêts de la Cour, pour les remplacer des pertes » qu'ils avaient souffertes et des prises qui avaient été faites » sur eux, ne pourraient être recherchées (1623). »

Le Parlement avait toujours été opposé aux innovations religieuses; elles réagissaient sur la politique et bouleversaient le pays. Il craignait, d'ailleurs, que la condescendance du prince pour les exigences des Réformés, ne produisît des effets fâcheux, contraires à ses bienveillantes intentions. Son opposition était constante, prévoyante et rationnelle.

L'année qui allait finir (1622) laissa dans le pays d'affligeants souvenirs : la guerre civile avait moissonné les hommes; les campagnes étaient désertes; une saison peu favorable à la récolte avait augmenté la misère; une disette affreuse se faisait sentir; l'hiver était si rigoureux que les voitures traversaient la Garonne sur la glace, et le peuple, jusqu'alors tranquille, allait cesser de l'être, pour suivre celui qui lui promettait l'abondance et la paix. Le moment paraissait favorable aux ennemis de l'ordre; ils voulaient reprendre les armes, et se servir de la faim et de la misère du peuple pour raviver la guerre civile. De sourdes tentatives furent faites et aussitôt réprimées.

Les partis rejetaient le tort les uns sur les autres, et s'accusaient réciproquement. Le cardinal de Sourdis, alors à Rome, ayant appris la misère du peuple et l'affreuse disette qui décimait la population, écrivit à M. Miard, son vicaire général, cette lettre qui fait autant d'honneur à son cœur qu'à son caractère : « Je vous prie d'apaiser l'ire de Dieu tant

» que vous pourrez, et au lieu de vendre mon blé, donnez-
» le en aumône, après avoir fourni ma Chartreuse. La plus
» grande partie, distribuez-la pour les pauvres honteux des
» paroisses, et partie en pain, ces mois d'avril et de mai, qui
» sont ordinairement de grande disette. Si j'en ai à Libourne
» ou Saint-Émilion, faites-le distribuer aux pauvres paroisses
» affligées, et, de plus, donnez de l'argent aux pauvres. Tout
» ce que vous donnerez, je le trouve bon; secourez les pau-
» vres, même les pauvres curés, et tous ceux de mon diocèse;
» et n'épargnez rien, au nom de Dieu. »

Livre IX. Chap. 3. — 1622. Lopes, *Histoire de l'Église de Saint-André*, page 292.

A cette époque, le duc d'Épernon, grand favori de Louis XIII, fut nommé gouverneur de Guienne, où le maréchal de Themines exerçait le pouvoir au nom du Parlement. Le duc reçut sa commission le 27 août, mais il différa de se rendre à Bordeaux jusqu'après le mariage de son fils, le marquis de Lavalette, avec Gabrielle de France, sœur légitimée du roi. D'Épernon était de Bordeaux, ami intime du premier-président, Marc-Antoine de Gourgues; il aimait la Guienne, il y avait de vastes domaines et de nombreux amis, était puissant par sa fortune et ses alliances avec tout ce qu'il y avait d'élevé en France. Né en 1554, il épousa, en 1589, Marguerite de Foix, unique héritière de cette illustre Maison, qui possédait des biens considérables en France, surtout en Guienne et même à Bordeaux, et réclamait comme sa propriété patrimoniale le Puy-Paulin, qui avait appartenu aux Paulin, et après eux aux Pey de Bordeaux, dont les Foix se disaient, par mariage, les héritiers directs (1). Homme fier, vain et très-vif, d'Épernon

Girard, *Vie du duc d'Épernon*.

(1) Le duc prenait une longue *kyrielle* de titres, et se qualifiait : Messire Jean de Nogaret et de Lavalette, duc d'Épernon, pair et colonel général de France, gouverneur pour le roi en Guienne, prince de Buch, sire de Lesparre, comte d'Astarac, de Foix, de Montfort, de Benauge et de Plassac, marquis de Lavalette, vicomte de Castillon, baron de Cadillac, de Langon, de Castelnau, de Rions, de Podensac. Mais de tous ses titres celui de prince lui plaisait davantage et fut cause qu'il se brouilla plus tard avec le Parlement. Il avait deux millions de revenu annuel; il en dépensa

Livre IX. Chap. 3. — 1622.

se croyait tout permis, parce qu'il était bien en cour; il n'aimait pas le cardinal de Richelieu, dont l'étoile commençait alors à briller d'un grand éclat et à éclipser la sienne. Il le prédit lui-même, sans s'en douter. Descendant le grand escalier du Louvre un jour de réception, il rencontra le cardinal qui montait; celui-ci lui demanda, en forme de conversation familière : *Eh bien! M. le Duc, que dit-on de nouveau, là haut?* — *On y dit,* répondit le duc, *que vous montez et que je descends.* Cette réponse, d'un froid et altier mépris, fut prophétique : la puissance du cardinal éclipsa la sienne bientôt après.

Un homme du caractère de d'Épernon dut nécessairement avoir des ennemis; il en avait avant d'être gouverneur de Guienne, il s'en fit d'autres après. Le peuple apprit cependant sa nomination avec plaisir; mais il en fut tout autrement au Parlement. Ayant appris le jour de son arrivée, la Compagnie s'assembla pour délibérer sur la réception qu'on devait lui faire. Presque tous les membres furent d'avis qu'il fallait modifier le cérémonial : jusqu'alors on avait rendu aux gouverneurs les mêmes honneurs qu'aux princes; mais la fierté de d'Épernon offusquait les uns, une secrète jalousie animait les autres; tant d'honneur pour leur compatriote semblait une humiliation pour les hommes éminents du Parlement, qui se croyaient ses égaux; enfin, tous ou presque tous voulaient changer le cérémonial, ne fût-ce que par le souvenir de ses démêlés avec le maréchal d'Ornano, par suite desquels son orgueil et son esprit dominateur lui avaient suscité de nombreux et puissants ennemis. En voici la cause : En 1600, d'Épernon vint visiter ses vastes propriétés de Bordeaux, et y fut reçu avec de grands honneurs, contre la volonté du maréchal d'Ornano, qui ne l'y voyait pas avec plaisir, et dont le duc croyait, peut-être à tort, avoir raison de se plaindre. Des

Girard, *Vie du duc d'Épernon.*

une année pour la construction de son beau château de Cadillac, qui passait alors pour le plus vaste et le plus superbe édifice qu'il y eût en France, après les résidences royales. (Voir notre *Hist. de Verdelais*, pag. 358.)

paroles furent échangées, les esprits s'aigrirent, l'inimitié fut portée jusqu'à la haine. Le duc, riche, vain, et dédaigneux pour son rival, invita la noblesse du pays à Cadillac, et là, lui proposa d'aller à Bordeaux faire une course de bagues. Le maréchal, qui n'était pas de la partie, se plaignit des troubles que ces inutiles amusements pourraient faire naître, au préjudice du service du roi, et manifesta l'intention formelle de s'y opposer; et même, en cas de résistance, de forcer le duc à sortir de la province. Le premier-président d'Affis devina bien la cause de cette aigreur et essaya de lui faire changer d'avis. Le maréchal persista dans sa résolution et en avertit la noblesse, requérant son secours; mais, soit indifférence, soit crainte du tout-puissant duc, et du Parlement, qui semblait pencher pour lui, de tous les nobles du pays, M. de Ruat fut le seul qui épousa la querelle du maréchal. D'Ornano n'en persista pas moins dans ses projets, et se prépara à la lutte avec ses gens d'armes et la garnison de Corses qui occupaient les châteaux. Pour prévenir des désordres qui ne paraissaient que trop probables, le Parlement envoya le président Nesmond au duc, qui, par considération pour la Compagnie, abandonna son projet. Il se contenta d'envoyer, le 7 septembre 1600, un cartel au maréchal, pour vider cette querelle l'épée à la main. Dans ce cartel, il lui dit de lui faire connaître « le jour et le lieu, pour avoir le bien de vous embrasser » en chemise avec les armes d'un cavalier, qui sont une épée » et un poignard, afin que j'aye le moyen de vous faire voir » qu'il n'est pas en la puissance d'un Corse de faire affront à » un gentilhomme français. » Le roi, instruit de cette affaire, exigea du duc sa parole qu'il ne se battrait pas avec le maréchal, et condamna d'Ornano à lui écrire une lettre de satisfaction, le 25 mai 1601. Sa Majesté permit, en outre, au duc de revenir à Bordeaux, et d'y tenir, quand il le voudrait, l'assemblée qu'il avait projetée.

CHAPITRE IV.

D'Épernon se brouille avec de Gourgues, premier-président. — Sa réception à Bordeaux. — Il se brouille avec le maréchal de Themines. — Ses tracasseries contre de Gourgues. — Ses affaires avec le Parlement. — Dans un moment de danger, il semble oublier sa haine contre le Parlement. — Il est humilié par le cardinal de Richelieu. — L'affaire de Servien. — Remontrance et mort de de Gourgues. — Carrousel de d'Épernon. — La peste à Bordeaux en 1629.

Livre IX. — 1623.

Cette humiliation du maréchal laissa de fâcheuses impressions à Bordeaux, que la morgue et les hautaines prétentions du duc ne firent que continuer et augmenter. Ces souvenirs étaient encore vivaces en 1622, et le Parlement, qui ne voulait d'autre domination en Guienne que la sienne, crut devoir modifier le cérémonial de réception, ne fût-ce que pour faire sentir au nouveau gouverneur qu'il avait à Bordeaux, sinon un supérieur, au moins un égal. Le premier-président, de Gourgues, son ami, lui écrivit à Saintes, le 7 janvier 1623, pour le prévenir des difficultés que sa réception faisait naître; il lui dit, avec une franchise amicale, que la Compagnie croyait ne pas devoir lui rendre les honneurs qu'avaient reçus ses prédécesseurs, pour des raisons particulières, et qu'on ne rendait jamais qu'aux princes français ou étrangers. D'Épernon reçut cette lettre; son orgueil s'en offensa, sa colère s'alluma; l'avis amical, confidentiel peut-être, de son ami, fut regardé par le fier duc comme une insulte, et, ce qui le fâchait davantage, c'est que cette lettre avait été écrite par un homme qu'il avait regardé comme un intime ami et qu'il avait connu à la cour, lorsqu'il recherchait en mariage la fille du chancelier Séguier. Le duc répondit qu'il n'ambitionnait pas les honneurs dus aux princes, mais qu'il exigeait ceux qu'on avait rendus au duc de Mayenne; il fit agir ses amis à Bor-

Girard, *Vie du duc d'Épernon.*

deaux, et en particulier Constantin, son intendant, homme influent et très-adroit. Le Parlement délibéra de nouveau sur cette même affaire, et s'accorda à lui décerner les mêmes honneurs qu'on avait rendus au duc de Mayenne.

27 Février.

Enchanté de cette nouvelle, le duc se rendit le 27 à Saint-André-de-Cubzaç, et, de là, à Cadillac, où il reçut la visite de toute la noblesse du pays, et annonça son intention de faire son entrée solennelle à Bordeaux, le 5 février. Le 3 février, les jurats de Lur et Dorat lui conduisirent une maison navale, et le lendemain il arriva à Bègles, chez Mme de Francs. Le 5 février, jour de dimanche, les jurats, toutes les autorités civiles se rendirent à la porte Cailhau, où le gouverneur devait descendre (1). Après les harangues d'usage, le cortége se met en marche vers Saint-André, par les rues de la Chapelle de Saint-Jean, de la Rousselle et des Fossés, qui étaient élégamment tapissées. Arrivé à la porte de la cathédrale, il y fit, à genoux, le serment accoutumé; et après avoir fait sa prière, à la suite du *Te Deum*, il se retira, accompagné du clergé, jusqu'à la porte, et se rendit, au milieu d'une foule immense, au bruit des salves d'artillerie, au Château-Trompette, où tous les hauts personnages du pays lui firent une visite. Le maréchal de Themines, lieutenant du roi en Guienne, n'alla pas au devant du duc; il voyait avec peine que la présence du gouverneur paralysait sa puissance et son influence dans le pays, et absorbait même son autorité. Homme peu politique, franc et ouvert, il ne fit pas de visite à d'Épernon, qui avait pour lui, cependant, beaucoup de respect et d'estime. Le duc dissimula sa surprise et sa peine; il devina les motifs qui faisaient agir le maréchal, et agit envers lui avec bonté et douceur; mais voyant sa conduite et ses intentions méconnues ou mal comprises, il prit le ton qui convenait à sa place, écarta

(1) D. Devienne dit que le duc fit son entrée à Bordeaux à la fin de février; c'est une erreur.

Livre IX. Chap. 4. — 1623. de leurs postes différents les amis du maréchal, tint à une certaine distance les personnages qui épousaient sa cause, et, à force de le contrarier et de le mortifier, l'amena enfin à demander grâce. Une entrevue eut lieu à Sainte-Foy, et la réconciliation fut faite.

Ce triomphe du duc ne suffisait pas à son orgueil; il fallait humilier le premier-président, dont la lettre l'avait blessé; les visites de cérémonie furent froides et d'un mauvais augure; le gouverneur n'attendait qu'une occasion favorable pour mortifier de Gourgues; de son côté, le premier-président, homme très-spirituel, prévoyant et habile, vit s'élever l'orage; et se sentant trop faible pour résister à tant de puissance, il inspira au Parlement des sentiments de défiance à l'égard des prétentions du duc. La conduite impérieuse de d'Épernon accréditait ces adroites insinuations du premier-président; le Parlement était jaloux de ses droits et privilèges; il se tint sur la défensive, bien décidé à repousser les entreprises que pourrait faire le gouverneur contre ses droits. Mais une circonstance se présenta bientôt, qui fournit au duc une occasion de mortifier son adversaire; en voici la nature :

Archives de l'Hôtel-de-Ville de Libourne, liv. V., ch. 135. 1624. De temps immémorial, la famille de Gourgues avait le droit de se faire donner une *émine* de sel par chaque bâtiment qui montait la Dordogne chargé de cette marchandise. D'Épernon persuada au maire et aux jurats que les de Gourgues de Vayres n'avaient aucun titre qui justifiât ces prétentions, et que c'était, de leur part, une usurpation sur leurs droits. On intenta un procès au premier-président; mais les jurats, mieux éclairés et convaincus de l'injustice du procès, cessèrent les poursuites, qu'ils n'avaient entreprises que par la crainte de déplaire à d'Épernon, et par la haine qu'il leur avait inspirée.

1624. Bientôt après, une cause de rupture se présenta. Pendant l'absence du grand-sénéchal de Guienne, le Parlement exerçait provisoirement la prérogative de confirmer l'élection du maire de Libourne. Se trouvant à la cour, au moment des

élections, le duc obtint du roi un ordre de surseoir pour un certain temps. De Gourgues, se doutant bien du motif, fit procéder à l'élection du maire. D'Épernon, indigné, fit jeter le maire élu en prison; le Parlement dressa procès-verbal de cette violence, et l'envoya, avec un exposé de l'affaire, au cardinal de Richelieu. Louis XIII, peu satisfait de la conduite despotique du duc, l'était encore moins du Parlement, qui n'avait pas eu d'égard pour ses ordres; il ordonna cependant la mise en liberté du maire. Le duc s'y refusa; mais le cardinal, qui ne demandait pas mieux que d'abattre l'orgueilleuse aristocratie qui osait contre-balancer le pouvoir royal, insista, et le duc fut contraint, par un arrêt du conseil, du 12 août 1624, de s'humilier, en rendant à la liberté le maire que de Gourgues protégeait.

Dans ce temps, selon l'antique usage, le courrier, en arrivant à Bordeaux, remettait au premier-président ses dépêches avant de se rendre à la poste; d'Épernon défendit cet usage comme abusif. Le Parlement, croyant qu'il s'agissait, non d'une querelle personnelle, mais de l'honneur et de la dignité du corps, et que le privilége qu'on lui contestait n'était point attaché à la personne, mais au rang du premier-président, rendit un arrêt qui cassait l'ordonnance du gouverneur. Le duc, tout surpris d'avoir contre lui toute la Compagnie, partit pour Paris, dans l'espoir de mettre le roi dans ses intérêts; mais le cardinal se déclara pour le Parlement, et un arrêt rendu en présence même du duc maintint le premier-président dans son ancien privilége.

Toutes ces mortifications n'apaisèrent pas la haine du duc; elle était violente et profonde, et ne faisait qu'augmenter les échecs; il voulait que tout s'inclinât devant lui; mais le Parlement, loin de se courber sous ses prétentions, contrôlait sa conduite et cherchait même des occasions pour l'humilier; il s'en présenta une nouvelle en 1626. Le roi venait d'accorder la paix aux religionnaires. D'Épernon fit publier l'édit

Mercure de France, t. 19, p. 163.

Livre IX. Chap. 4. — 1624. par les jurats, avant que le Parlement en eût fait la vérification. La Compagnie, blessée de ce procédé si contraire aux usages, ordonna aux jurats d'assister de nouveau à la publication qu'elle en fit faire par les officiers du sénéchal; les jurats s'y refusèrent par suite des conseils de d'Épernon; le Parlement, par son arrêt du 2 avril, destitua le premier jurat, Minvielle, le condamna à 1,500 liv. d'amende envers les pauvres de l'hôpital Saint-André, et admonesta, en termes sévères, les autres jurats, Fayet, Preissac et Allenet. Le gouverneur rendit une ordonnance, le 3 mai, et ayant maintenu Minvielle en la charge de jurat, lui commanda, sous peine d'une amende de 3,000 liv. applicable aux pauvres de l'hôpital, de continuer ses fonctions. Le Parlement cassa cette ordonnance; mais le lendemain le duc déclara ce dernier arrêt nul, comme ayant été donné par des juges, en leur propre cause, contre l'autorité du roi, le repos public, la liberté et les priviléges de la ville. Le gouverneur ne se borna pas à cette opposition publique; il se porta à d'autres excès; il apposta ses *carabins* (carabiniers) dans les lieux où le Parlement faisait publier ses arrêts, et devant le Palais, afin d'en empêcher la publication; il fit imprimer une brochure qui parut diffamatoire à la Compagnie; il ferma les yeux sur des actes de violence dont s'était rendu coupable le capitaine de ses gardes envers un conseiller de la Cour; il tint à plusieurs personnages de la ville, qu'il avait mandés au Château-Trompette, certains propos tendant à les soustraire à la justice souveraine du roi, et ne
15 Mai 1626. fit rien pour punir ses serviteurs des coups de bâtons donnés par eux aux domestiques de M. le Premier-Président. Le Parlement s'assembla sous ces impressions, et arrêta : « que le » roi sera très-humblement supplié de faire réparer l'injure » faite à la justice souveraine, et de faire cesser les fréquentes

Un froid violent pendant janvier, février et mars (1624); la rivière couverte de glace, les pauvres mouraient de froid; on allumait des feux sur les places pour les réchauffer.

» entreprises et violences commises contre son autorité et » celle de son Parlement; et jusqu'à ce, ladite Cour ordonne » que sous le bon plaisir de Sa Majesté, l'exercice de la justice » cessera pour l'expédition des affaires particulières, et, néanmoins, que la séance dudit Parlement continuera pour va» quer aux affaires concernant le service du roi et du public, » et fait défense aux officiers de ladite Cour, de désemparer » la ville, ains leur enjoint de se rendre au Palais aux jours » et heures ordinaires. » Le roi envoya des lettres-patentes pour reprendre l'exercice de la justice, et bientôt après, on vit arriver à Bordeaux M. Brulart de Sillerie, pour concilier les esprits; mais l'effervescence était encore trop vive; il quitta Bordeaux sans rien conclure. La Cour évoqua l'affaire : le premier-président de Gourgues et le président Dubernet se mirent en route pour Paris; le duc y envoya Magnas, son parent; mais l'arrêt qui intervint mit les deux parties hors de cour, et n'en contenta aucune. C'était un effet de la politique du cardinal; il aimait à créer des sujets de mésintelligence entre les corps et les particuliers qui pouvaient lui donner de l'ombrage : il les affaiblissait par la lutte, les contrôlant les uns par les autres; il régnait sur eux en les divisant.

Ces interminables chicanes entre d'Épernon et le Parlement exerçaient une fâcheuse influence sur l'esprit public : les habitants se partageaient en deux parties; l'agitation de la province semblait se concentrer tout entière à Bordeaux, et rien n'en annonçait la fin, lorsqu'un danger réunit tous les partis pour la commune défense de la patrie.

Instruit des préparatifs des Anglais, et craignant qu'ils ne s'emparassent de La Rochelle, on avait déjà ordonné, en novembre 1625, de faire acheter vingt vieux navires pour fermer l'entrée du canal de cette ville. C'était une mesure inspirée par des craintes sérieuses. Mais le danger disparut pour un moment; les Anglais étaient informés exactement de tout ce qui se faisait à Bordeaux et à La Rochelle; ils suspendirent,

Livre IX. Chap. 4. — 1626. ou au-moins eurent l'air de suspendre leurs préparatifs; mais ayant appris que ces insulaires n'avaient nullement renoncé à leur projet, et qu'ils allaient envoyer une flotte, sous les ordres de Buckingham, pour protéger les calvinistes de La Rochelle, qui, depuis nombre d'années, voulaient mettre la France en république, divisée en huit cercles, le roi écrivit
1627. à d'Épernon, au cardinal de Sourdis et au premier-président, témoignant le désir que le danger commun fît taire les animosités particulières. Le cardinal s'exprima dans ce sens au Parlement; il représenta l'imminence du danger et les incalculables conséquences que pourrait avoir pour la province, et en particulier pour Bordeaux, une invasion étrangère; il insista sur la nécessité de la concorde et de l'union, et déclara que le duc y était disposé, pourvu qu'il trouvât dans la Compagnie les mêmes sentiments, et qu'il fût reçu au Parlement avec les formes usitées, lorsqu'il y viendrait lui communiquer les affaires du roi. La Compagnie délibéra de suite, et adopta, par un sentiment de conciliation, des résolutions conformes
27 Juillet. au vœu du roi et aux désirs du cardinal, qu'elle pria Son Éminence de vouloir communiquer au gouverneur. Mais l'affaire de La Rochelle n'eut pas de suite, et la réconciliation, à peine commencée, reçut bientôt après de rudes atteintes.

Dans ce temps, Richelieu était tout-puissant; le roi, qui ne régnait que par lui, créa en sa faveur la charge de *grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France;* c'était pour lui une mine inépuisable de richesses. Quelques mois plus tard, deux bâtiments portugais, richement chargés, venant des Indes, firent naufrage sur les côtes de la Guienne. D'Épernon s'appropria les débris jetés sur ses terres, en Médoc. Le cardinal, en vertu de son nouveau titre, les revendiqua et envoya en commission, Fortia, maître des requêtes, à Bordeaux, pour faire valoir ses droits. Le duc, pressentant l'opinion du Parlement de Bordeaux, pria le roi de faire juger ce procès par celui de Paris. Le cardinal

repoussa la demande et rejeta les motifs comme insuffisants; quel argument d'ailleurs pouvait-on faire valoir contre la volonté d'un ministre absolu! Le duc céda, à regret, les débris du naufrage, qu'il avait fait mettre en séquestre chez un bourgeois de Bordeaux; il commença enfin à sentir la main pesante de son rival. Jusque-là, Richelieu s'était servi du Parlement pour humilier d'Épernon; il était temps enfin de se servir de d'Épernon pour affaiblir la toute-puissance du Parlement. Une occasion se présenta; le cardinal en profita. D'Épernon se prêta à ses vues et crut pouvoir et devoir se concilier l'estime et l'affection des nobles, par ses brillantes fêtes et ses splendides carrousels.

Richelieu venait de créer des intendants auprès des gouverneurs des provinces, pour les soulager dans leurs fonctions et exécuter leurs ordres. Le Parlement voulait restreindre les pouvoirs que leur charge leur conférait. Servien, ami du cardinal, arriva à Bordeaux en qualité d'intendant, avec pouvoir de juger en dernier ressort, et avec défense de présenter sa commission au Parlement. Cette Compagnie s'offusqua de l'oubli de ses priviléges et députa le président d'Affis et quelques conseillers pour faire, à ce sujet, des remontrances au roi. Ce prince, d'après l'avis du cardinal, leur refusa une audience. Dans cet intervalle, le nouvel intendant ordonna au concierge des prisons de lui amener un prisonnier dont le crime, disait-il, était de sa compétence. Le concierge obéit, et Servien, après un interrogatoire, envoya le prisonnier au château du Hâ, où il demeurait. Le Parlement réclama le prisonnier par un huissier, que Servien refusa de recevoir. Le Parlement ordonna, par arrêt, de ramener le prisonnier; Servien s'adressa à d'Épernon, qui était enchanté de la lutte, mais ne voulait pas s'y engager ostensiblement. Servien céda aux instances du Parlement et s'excusa; mais, soit qu'il eût reçu de mauvais conseils du cardinal ou qu'il fût encouragé en secret par le duc, il recommença bientôt après ses entreprises, et le Par-

10 Février 1628.

1628. lement, indigné de ses empiètements sur ses droits, le décréta de prise de corps. Le cardinal fit casser les arrêts, et le roi, influencé par son ministre, après avoir mis en interdit le président de Pontac, le procureur général de Pontac et le conseiller Pommiers, les manda, avec le premier-président de Gourgues, à La Rochelle, pour lui rendre compte de leur conduite. Les arrêts étaient signés par eux. C'était un coup de foudre pour le Parlement. On dépêcha, par prudence, au roi, le président d'Affis, qui était bien en eour; mais Sa Majesté refusa de recevoir d'autres députés que ceux qu'il avait mandés.
1629. Ils se mirent donc en route et rencontrèrent le roi à Surgères. Admis auprès du roi, le premier-président, homme d'esprit, mais de petite taille, dit hardiment à Sa Majesté : « *Sire, il » est bien étrange et sans exemple, que, par deux fois, les » députés de votre Parlement se soient présentés pour vous » faire leurs très-humbles remontrances, sans être ouïs.* » Il allait continuer, lorsque le roi, ému de ce langage trop libre et du ton trop hardi du premier-président, se leva, et, le tirant par la manche de sa robe, lui dit : *A genoux, petit homme, devant votre maître!* Il se mit, en effet, à genoux, et répondit : *Sire, la mort me sera bien douce, pourvu que Votre Majesté apaise son courroux.* Alors il exposa si éloquemment les torts de Servien, que le roi, vivement impressionné de ces détails, ne put s'empêcher de s'écrier: *Que ne l'ai-je su plus tôt!* Les députés se retirèrent, mais le roi les rappela pour entendre leurs remontrances : elles furent faites avec dignité et dans l'intérêt de la justice et de la vérité. Le premier-président exposa les torts des intendants, qui empiétaient sur les droits des Parlements; il dit que les rois, étant les images de Dieu sur la terre, devaient agir comme lui, et ne pas renverser l'ordre établi par des coups d'État qui troublaient la paix publique et produisaient des suites fâcheuses; qu'une puissance absolue doit agir avec beaucoup de ménagement pour se rendre durable; que, par respect pour le roi et ses ministres, le Parlement de Bordeaux

avait souffert longtemps, sans se plaindre, les abus des intendants et des commissaires extraordinaires, qui neutralisaient le Parlement; que sa patience avait été plus grande que ne le serait celle des Parlements de Paris et de Toulouse en pareils cas; mais que les excès de Servien l'avaient forcé de rompre enfin le silence. « Le contre-coup du mépris et des offenses » faites à votre Parlement, ajouta le magistrat, frappe, Sire, » votre autorité royale, dont ils sont simples dépositaires, et » obligés de la rendre aussi entière qu'elle leur a été confiée » par les rois vos prédécesseurs, à peine de se rendre crimi- » nels de Votre Majesté diminuée. Vos ordonnances anciennes » et nouvelles ne leur permettent de souffrir le moindre vitu- » père. Seront-ils criminels par leurs arrêts, pour n'avoir pu » souffrir ces mêmes offenses et outrages? Auront-ils entrepris » contre votre autorité, pour avoir entrepris de la réparer et » réprimer les violences du dit sieur de Servien, faites par » lui pour faire injure à votre Parlement, et s'élever en le » déprimant? Vos Parlements, Sire, sont reconnus pour être » sphères plus prochaines du premier mobile de votre État, » qui est la royauté, et qui, par une suite inévitable, suivront » toujours son mouvement, sans en avoir un contraire. Ce sont » facultés et puissances qui s'écoulent de cette âme qui com- » munique la vie et le mouvement à tous les membres de cet » État; ce sont influences ou rayons qui procèdent immédia- » tement de leur astre, et ne peuvent souffrir l'entreject et » l'interposition d'aucune puissance entre celle de la puissance » sacrée de Dieu et celle que vous leur avez communiquée, » sans défaillance et éclipse. Nous espérons, Sire, que comme » la justice vous est naturelle, vous la rendrez à votre Parle- » ment, et ce qui lui est dû et lui appartient par votre grâce » et concession, et celle de vos prédécesseurs, confirmée par » la possession de plusieurs siècles, par la fidélité qu'il a tou- » jours conservée inviolable et sans tache parmi la contagion » des maladies de l'État, qui, quoique éloigné de la présence

Livre IX.
Chap. 4.

1629.

» de Votre Majesté, ne l'a jamais été du respect et fidélité qui » lui est due, quelque calomnie qu'on lui veuille imposer. Il » a confiance que vous ferez gloire de vous laisser vaincre à » ses très-humbles supplications, et de perdre, en cela seul, » le titre d'invincible pour acquérir éternellement celui de » juste. »

Cette remontrance, digne d'un enfant de Bordeaux, impressionna vivement le roi; il répondit qu'il consulterait son conseil et leur ferait sa réponse. Les députés se retirèrent; mais, en sortant de l'appartement, de Gourgues se trouva si mal, qu'il ne put accompagner les autres députés chez le cardinal. Son Éminence les accueillit avec une extrême bonté, et leur affirma qu'il avait toujours eu les sentiments les plus favorables pour le Parlement de Bordeaux, ajoutant : *Je ne sais ce que nous pouvons faire dans cette circonstance, car nous devons conserver l'autorité du roi.* L'adroit politique n'avança rien de plus qui pût trahir ses intentions à l'égard du Parlement. En rentrant à l'hôtel, les députés trouvèrent le premier-président au lit; il avait été tellement impressionné par le langage et la conduite du roi, qu'il fut saisi de la fièvre et mourut le jour même (9 septembre). Les députés allèrent prendre congé du roi; il leur dit qu'il ne voulait pas que l'autorité qu'il leur

En 1629, la peste ravagea Bordeaux d'une manière affreuse. On déserta la ville; personne n'osait soigner les pestiférés, excepté les Capucins et les Observantins, qui se disputaient l'honneur d'entrer les premiers dans les maisons des malades. Le Parlement fit vœu de faire don d'une lampe à la chapelle de Notre-Dame, afin qu'il plût à Dieu, par l'intercession de sa sainte Mère, de délivrer la ville et le peuple de Bordeaux de la contagion. En effet, le peuple se convertit à Dieu : le 15 août, tous les membres du Parlement, tous les ordres, toutes les corporations de la ville, après avoir presque tous communié à cette intention, assistèrent à une procession générale, et firent présenter la lampe à l'autel de la Vierge, par un huissier, et s'engagèrent à faire la même procession tous les ans. Jamais la ville de Bordeaux n'avait montré autant de dévotion ni pratiqué tant d'actes d'une piété tendre et édifiante. La peste cessa en 1632; on fit, en action de grâces, une procession générale à l'église des Jacobins, où Mgr Grellet, évêque de Bazas, prêcha à cette occasion.

avait donné, leur servit de prétexte pour désobéir à ses ordres. Ils n'eurent d'autre réponse. Celle-là n'était que l'inspiration de Richelieu. Le corps du premier-président fut porté à Bordeaux et enterré dans l'église des Carmélites, où on lui éleva un mausolée.

CHAPITRE V.

Henri de Sourdis arrive à Bordeaux.—Compliments des Jurats.—Réponse du Prélat. — D'Épernon se brouille avec lui. — L'affaire de la *clie*. — L'Archevêque se croit insulté. — Députation du Clergé auprès du Duc. — L'Archevêque excommunie les agents de d'Épernon.— Rixe entre le Duc et le Prélat sur la place de Saint-André. — D'Épernon excommunié. — Plusieurs Ecclésiastiques interdits.— Plaintes du Clergé au Parlement contre d'Épernon.—L'Archevêque au Parlement.— Réponse du Président. — Lettre du Roi. — L'Archevêque lève l'interdit. — Il va à Paris.— D'Épernon exilé à Plassac, etc.

Livre IX. — 1629.

D'Épernon se vit enfin délivré d'un adversaire ; il se trouva plus en liberté. Mais d'autres embarras se présentèrent bientôt après, et, cette fois, il rencontra partout une opposition vive et constante ; c'était la puissante main de Richelieu qui comprimait son orgueil.

Henri de Sourdis succéda à son frère le cardinal, sur le siége de Bordeaux. L'amitié de Richelieu l'avait pourvu de l'intendance de l'artillerie au siége de La Rochelle, et de quelques autres charges auxquelles d'Épernon aspirait. Nommé à l'archevêché de Bordeaux, en 1629, il resta près de deux ans auprès de son ami Richelieu, et puis se rendit à Montravel, seigneurie du Périgord, qui appartenait aux archevêques de Bordeaux, et où son neveu avait un prieuré (1). La jalousie du duc et quelques autres faits peu importants lui révélèrent assez les conflits qu'il allait avoir, à Bordeaux, avec le fier d'Épernon; il ne se hâta pas de venir à Bordeaux, et n'arriva

(1) Delurbe prétend que c'est Arnaud de Canteloup qui acheta, avec l'argent de Clément V, son oncle, la seigneurie de Montravel et de Belvès, en Périgord; c'est une erreur : Canteloup mourut en 1310, et les archevêques de Bordeaux étaient seigneurs de ces terres longtemps avant cette époque. (Lopes, ch. IV.)

à son château de Lormont que le 22 novembre 1630 (1). Il prévoyait des orages éventuels ; mais il s'appuyait sur Richelieu, qui ne demandait pas mieux que de contrarier et d'humilier le duc. Les jurats l'avaient prié de les dispenser des frais d'une réception solennelle, à cause de la peste et de la disette qui ravageaient la ville et la province. L'archevêque voyait en tout cela, à tort ou à raison, la main de d'Épernon ; il consentit volontiers, mais il vit bien qu'il pouvait et devait s'attendre à d'autres embarras. Il avait derrière lui le cardinal; c'était sa force. D'ailleurs d'Épernon, qui connaissait bien son caractère fier, vif et impérieux, était convaincu qu'il n'en ferait jamais un esclave : la puissance du formidable Richelieu lui imposa des réserves et lui inspira de justes craintes. Un conflit était inévitable ; mais personne ne voulait en fournir le prétexte. D'Épernon savait que l'archevêque serait exact à l'heure ; il fit appeler les jurats, et les retint, jusqu'après l'heure de la réception du prélat sur la rive gauche de la Garonne. Alors il les congédia, disant : « Eh bien ! vous pouvez aller rendre vos devoirs à votre archevêque ; vous y serez assez d'heure. »

Les jurats partirent, mais l'archevêque était déjà arrivé chez lui ; ils en furent contrariés. Cependant, arrivés au palais archiépiscopal, l'un d'eux lui adressa le discours suivant, qui peint la littérature de l'époque, et, par sa singularité, nous a paru mériter d'être conservé : « Monseigneur, dès que Votre
» Grandeur a paru sous l'horizon de notre ville, nous avons
» été poussé, non du mouvement de cet Éthiopien, qui mau-
» dissait le soleil levant, à cause de l'ardeur et inflammation

(1) En 1629, on ouvrit à Bordeaux un jardin de botanique, à la demande de MM. Copès et de Maures. On en ouvrit un autre en 1726, à la sollicitation de MM. Seras et Grégoire ; un troisième fut fondé par le médecin Campagne, rue Mautrec ; un quatrième fut établi, en 1750, par les soins de M. Betbedès ; on en fit un cinquième près des Incurables, et un sixième doit son existence à M. Dupré de Saint-Maur, assisté de M. Latapie. Plus tard, le préfet Thibaudeau mit le jardin des plantes près de la chapelle de la Chartreuse, sous la protection de M. le Maire et la direction de M. Dargelas.

Livre IX. Chap. 5. — 1630.

» qu'il recevait de ce corps lumineux; ains, vous ayant tou-
» jours prins pour la source de leur plus grande lumière, pour
» l'astre le plus brillant, et comme pour le cœur sacré de
» cette province, aussi bien que le soleil est celui de tous les
» globes célestes, nous avons résolu de vous offrir nos cœurs
» dans le temple desquels vous agréerez, s'il vous plaît, pour
» victimes, nos fermes et constantes affections au bien de votre
» service et de tout ce qui concerne la grandeur de votre pré-
» lature. Si la victime vous est agréable, Monseigneur, les
» habitants de votre ville de Bordeaux, pour tous lesquels nous
» portons la parole, ne vous demandent d'autre faveur, si ce
» n'est que cette ville soit dorénavant la belle Éphèse, c'est-
» à-dire, *suivant la langue sainte,* l'âme et le cœur de Votre
» Grandeur : elle la peut aimer, avec beaucoup plus de raison,
» qu'un prince romain ne se rendit autrefois amoureux de la
» lune, puisque c'est avec ce Port de la Lune que vous avez
» contracté un spirituel hyménée. C'est en ce port que nous
» vous saluons avec ardeur de demeurer inviolablement vos
» très-humbles et très-obéissants serviteurs. »

Cet incroyable et singulier discours dut étonner l'archevêque; il répondit qu'il voyait avec bonheur que ces sentiments étaient des témoignages de l'affection que les Bordelais avaient conservée pour feu son frère, et qu'il en était fier; mais qu'il regrettait que les jurats ne se fussent pas acquittés envers lui des devoirs de leur place, en temps et lieu convenables ; qu'il voyait avec peine que des magistrats sacrifiaient aux passions ce qu'ils devaient à leur charge; que, cependant, la faute paraissait moindre à ses yeux, parce qu'il était persuadé qu'elle n'était que l'inspiration d'une misérable jalousie ou l'effet des impressions étrangères.

D'Épernon apprit cette imprudente réponse du prélat, et médita une vengeance : par son mariage avec la famille de Foix-Candale, il était seigneur de Puy-Paulin, et jouissait à Bordeaux de tous les anciens priviléges des ancêtres de sa

femme, entre autres de celui de pouvoir s'approvisionner de poisson frais à la *clie* (1). Enchanté de pouvoir mortifier l'archevêque, il ordonna, le 27 octobre, qu'on en refusât l'entrée aux domestiques du prélat, et qu'on ne leur en vendît qu'à travers les barreaux, comme au menu peuple. L'ordre ne s'exécuta que trop bien. L'archevêque s'en plaignit et crut bonnement que l'affaire ne serait pas poussée plus loin. Il avait invité pour le lendemain, jour maigre, les jurats et les officiers du corps de ville. D'Épernon l'apprit, et enchanté de pouvoir faire sentir au prélat sa puissance, fit garder la clie et défendit la vente du poisson avant midi. Le maître-d'hôtel de l'archevêque arriva avec les domestiques; ils échangèrent des injures avec la garde qui les repoussait et les maltraitait. Non content de cette malice, le duc envoya dans toutes les rues qui aboutissaient à l'archevêché, des gardes, afin d'empêcher qu'on ne portât du poisson chez le prélat. Cette tracasserie déplut autant à l'archevêque que les voies de fait des gardes contre ses domestiques; il porta plainte contre d'Épernon, dont il contesta les droits, et prétendit que le fief de Puy-Paulin relevait de l'archevêque de Bordeaux, dont le duc n'était, en réalité, que le vassal. Il menaça même d'interdire toutes les églises, et de se retirer avec son clergé, si les magistrats ne punissaient pas l'auteur de ces inqualifiables violences. D'Épernon, dans l'intention de donner une ombre de satisfaction, chargea Naugas, lieutenant de ses gardes, d'aller se présenter devant l'archevêque avec toute sa compagnie, et de lui demander de qui et de quoi il se plaignait. Le lendemain, 29 octobre, l'archevêque alla officier à Saint-Michel; Naugas l'at-

(1) Sur la place du Vieux-Marché était une halle fermée en barreaux de fer en forme de claire-voie; on y vendait le gros poisson de mer, à travers les barreaux, aux acheteurs Il y avait six poissonniers ou agents de police pour surveiller cette vente. D'Épernon avait le droit d'y faire entrer son maître-d'hôtel pour y choisir ce qui lui convenait; il refusa ce privilége à l'archevêque. Cette halle s'appelait *clie*. Les pêcheurs l'appellent *claie* ou cage.

tendit, à son retour, sur la place de Saint-André, et dit au cocher de s'arrêter. Le prélat ordonna de s'avancer. Les gardes se saisirent des rênes des chevaux, et Naugas, s'approchant à la portière, pria l'archevêque de l'écouter. Le prélat, furieux, sortit de son carrosse, criant qu'on en voulait à sa vie; et courant précipitamment vers son palais, pendant que Naugas, le suivant de près et riant de sa peur, lui demandait quel était celui d'entre ses gardes qui l'avait offensé. Le duc se mit à rire des dispositions peu guerrières du prélat; mais il ne prévoyait pas les suites fâcheuses d'un incident si peu important.

Le même jour, l'archevêque assembla son clergé et le consulta sur la marche à suivre. On s'accorda à dire qu'il fallait députer vers le duc, Grimaud et quelques autres ecclésiastiques, afin de se plaindre de ses agents et de savoir ce qu'il voulait faire ou dire. En effet, Grimaud, théologal de Saint-André, et un autre chanoine de cette église, deux chanoines de Saint-Seurin, les curés de Saint-Projet et de Saint-Remi, avec le prieur des Chartreux et le gardien des Capucins, se rendirent chez le duc. Grimaud porta la parole, et se mit à exposer les plaintes de l'archevêque. D'Épernon l'interrompit, et lui demanda qui il était? *Grimaud*, répondit l'autre, *théologal de Saint-André, votre très-humble serviteur.* — *Me connaissez-vous*, continua le duc? — *Oui, Monseigneur, je vous connais en votre qualité de lieutenant du roi et gouverneur de la province* Alors le duc se tournant vers les autres députés, leur dit : *D'où venez-vous?* — *De la part du clergé*, répondirent-ils. *Dans ce cas*, répliqua le duc furieux, *je vous accorde audience par respect pour le clergé et nullement pour votre archevêque.* Il convint de quelques-uns des griefs du prélat, en nia d'autres, et affirma que l'archevêque seul avait tout le tort. Après avoir grondé les religieux d'avoir épousé la querelle et les passions de l'archevêque, il reconnut qu'il avait fait venir les jurats chez lui le jour de l'arrivée de l'archevêque, au retour de son voyage du château de Richelieu,

parce qu'ils n'étaient nullement tenus d'aller au devant de lui toutes les fois qu'il revenait de ses courses; que cela avait lieu la première fois et ne se faisait plus pour les autres; il dit que Naugas voulait donner toutes les satisfactions possibles à l'archevêque, mais que celui-ci refusa de l'entendre; qu'il savait tout le respect qu'il dovait aux évêques; mais qu'il savait aussi et respectait toute l'étendue de son pouvoir; que s'il avait eu la bonté de leur accorder une audience chez lui, il leur apprendrait qu'il saurait faire venir l'archevêque lui-même, par force, s'il le croyait expédient pour le service du roi, etc., etc., etc.

Les députés revinrent à l'archevêché, et, sur leur rapport, le clergé fut d'avis que, d'après le canon *Suadente diabolo*, Monseigneur l'archevêque excommuniât Naugas, Flamarens, Dumentel, avocat, ainsi que les archers, mais sans prononcer le nom du duc. Cette sentence fut lue au prône des messes paroissiales; le prélat ordonna, en outre, l'oraison de Quarante-Heures le dimanche suivant, à Saint-Michel, pour la conversion des pêcheurs. Le même jour, Naugas et ses complices firent signifier au prélat un appel comme d'abus : L'affaire s'envenimait et prénait des proportions considérables; le président La Lanne essaya d'accommoder les parties; mais sa négociation ne réussit pas (1).

Malgré l'excommunication, Naugas et ses complices continuaient d'assister aux offices religieux. Un jour, le prélat alla confirmer les enfants à Saint-André; les excommuniés s'y trouvèrent : il leur ordonna de sortir; ils firent résistance à ses ordres; mais le peuple indigné les poussa hors de l'église. Le duc, mécontent et ne sachant que faire, manda chez lui, le dimanche suivant, tous les curés de la ville; ils consultèrent l'archevêque, qui, trouvant l'heure trop incommode à cause

(1) Le 5 janvier 1632, d'Aguesseau arriva à Bordeaux en qualité de premier-président, et fut reçu bourgeois de Bordeaux le 22 de février suivant.

des offices, envoya vers le gouverneur le vicaire général Miard et deux curés, pour lui représenter que l'heure indiquée était peu convenable à cause des offices; que s'il y avait quelque chose qui intéressât le service du roi, il n'eût qu'à le faire savoir à l'archevêque, qui s'empresserait d'y pourvoir. D'Épernon s'abandonna à son irritation et menaça les curés qui s'y rendirent, non pas en corps, l'archevêque l'avait défendu, mais individuellement. Désespéré, il alla aux Récollets entendre la messe, mais ces religieux refusèrent la permission d'y célébrer la messe à son aumônier, Cotenson, parce que les gardes du duc étaient excommuniés. Cotenson passa outre; mais l'archevêque l'interdit pour tout son diocèse, et défendit au gardien des Récollets de célébrer ce jour-là, chez lui, les offices du soir. L'aumônier interdit interjeta appel au Pape et continua ses fonctions. A midi, le duc envoya chercher les curés : plusieurs s'y rendirent; d'autres se dispensèrent d'y aller par un certificat de la défense de l'archevêque; le 8 du mois, il réunit par force plusieurs religieux et les professeurs en droit, et leur demanda ce qu'ils pensaient de l'excommunication, leur affirmant, en même temps, qu'il voulait en écrire au Pape. Soit crainte, soit ignorance, soit basse et servile obséquiosité, plusieurs de ces docteurs déclarèrent que l'excommunication était nulle, ayant été lancée sans fondement. Cette déclaration était conforme aux désirs du duc; il la fit publier avec pompe par les jurats, et à son de trompe, au mépris de l'autorité ecclésiastique. L'archevêque, surpris de se voir abandonné des siens, interdit les docteurs qui avaient porté
1633. atteinte à son autorité, déclarant que, par lâcheté, ils avaient contribué à bâtir autel contre autel, et élever une Babel contre Jérusalem; qu'il avait appris que les Jésuites n'avaient pas été appelés à cette assemblée; que les Bénédictins, les Chartreux et le commandeur de la Merci, bien qu'appelés, n'avaient pas voulu y aller; que le père Du Cheyron, prieur des Carmes, y était allé, mais pour maintenir que la sentence était lancée

canoniquement, etc., etc. Enfin, après avoir rapporté les différents avis, l'archevêque *déclara l'assemblée de Puy-Paulin acéphale, illicite, schismatique, animée de l'esprit de vertige et d'erreur;* il déclara, en outre, que la décision rendue à Puy-Paulin, et publiée en ville, était un attentat contre l'autorité du Saint-Siége; il combla d'éloges les ecclésiastiques fidèles; blâma la lâcheté que quelques-uns avaient montrée en y allant; dit qu'il tolérait le silence du gardien de la grande Observance, du père Théophilacte, récollet, et, jusqu'à un certain degré, celui des Carmes déchaussés; interdit pour toutes les fonctions sacerdotales le frère André de Saint-Joseph, feuillant, frère Jacques Archimbaud, dominicain, frère Naudinaud, correcteur des Minimes, et frère Gaspard, son compagnon, frère Grégoire, gardien des Capucins, et frère Fulgence de Ginont, son compagnon; il exigea, en outre, qu'ils fussent retirés de Bordeaux et punis convenablement par leurs provinciaux, sous peine d'interdire pour toujours leurs couvents respectifs dans le diocèse.

Cette sentence était sévère; l'archevêque la croyait méritée, et voulait, par là, faire sentir sa puissance à son puissant rival. Il ne se contenta pas de cette rigueur; il manda les interdits chez lui. D'Épernon défendit, par ordonnance, toute assemblée extraordinaire à l'Archevêché, exceptant, toutefois, celle des ecclésiastiques qui formaient habituellement le conseil de l'archevêque, et pour mieux assurer l'exécution de ses ordres, fit placer ses gardes aux avenues de l'Archevêché, afin d'empêcher les ecclésiastiques d'y entrer.

L'archevêque apprend que les ecclésiastiques ne peuvent pas pénétrer chez lui; il se croit assiégé et menacé jusque même dans son domicile. Il prend de suite ses ornements pontificaux, et, la crosse en main, la mitre en tête, sort au milieu des archers du duc et parcourt la ville, en criant : *A moi, mon peuple, il n'y a plus de liberté pour l'Église.* Monseigneur Gaspard de Lude, évêque d'Agen, alors à Bordeaux,

l'accompagnait avec plusieurs autres ecclésiastiques. Le peuple le suit et se dispose à se porter aux derniers excès contre l'implacable gouverneur. Alors les présidents d'Affis et Lalanne vont trouver d'Épernon aux Capucins; et, en lui faisant entrevoir des désordres possibles, comme conséquence de tout ce qui se passait, le prient de retirer ses gardes. D'Épernon répond qu'il les avait employés pour maintenir la paix, et monte de suite dans son carrosse avec le comte de Maillé et le commandeur d'Illière, et se fait conduire où était l'archevêque, à la porte de son palais. Il descend précipitamment, et, courant au prélat, le saisissant brusquement par le bras, lui dit : « *Vous voici donc, imprudent, qui faites toujours du désordre,* » et lève sa canne comme pour le frapper. « *Je fais mon devoir,* » répond l'archevêque. « *Vous êtes un insolent,* répliqua » le duc, *un brouillon, un méchant et un ignorant; je ne sais » ce qui me tient que je ne vous mette sur le carreau;* » et pendant ces injures, il lui portait le poing tantôt à la poitrine, tantôt à la figure. Sa colère devenant plus vive, il lève précipitamment la canne, et, d'un coup, fait voler dans la boue le chapeau et la calotte de Monseigneur. « *Vous êtes excom- » munié,* s'écria le prélat, qui ne se possédait plus, et *je vous » dénonce comme tel de la part du Dieu vivant, si vous y » croyez.* » Le duc, furieux, lui crie : « *Vous en avez menti, » je ne sais ce qui m'empêche de vous bâtonner. — Frappe, » tyran,* dit le prélat, *tes coups seront pour moi des lis et des » roses : je t'excommunie; tu as puissance sur mon corps tant » que tu auras les armes du roi à la main; mais sur mon âme, » mon esprit et mon cœur, tu n'en as point.* » Le duc ne se possédait plus; et, appliquant le bout de sa canne à la poitrine de l'archevêque, le poussa violemment en arrière. On les sépara; le peuple se prononça pour son archevêque et menaça de se révolter. D'Épernon demanda son épée; ses gardes tirèrent les leurs et se préparèrent à repousser la foule. Dans le désordre général, le prieur de Montravel, le sieur Gancour

neveu du prélat, reçut une blessure sous l'œil : on donna des coups de bâton au promoteur et au porte-croix ; le chanoine Moreau fut maltraité ; le sang coulait ; l'archevêque criait : *On assassine mes prêtres!* Le tumulte était à son comble. Alors le commandant d'Illière, prévoyant des malheurs déplorables, entraîna le prélat dans l'église. Le duc ne se connaissait plus, ne respectait plus rien, ni personne ; il se retourna, et apercevant l'évêque d'Agen, lui cria : « *Quoi! vous aussi, vous êtes venu ici. Je suis ici pour affaires,* répond tranquillement l'évêque, *et pour ces choses-là, je ne reconnais que mon métropolitain ; quant au reste, je ne dois rendre compte de ma conduite qu'au roi.* »

L'archevêque rentra dans l'église de Saint-André ; les chanoines et le clergé s'y réunirent, et déclarèrent d'Épernon et ses gardes excommuniés, *ipso facto.* Les douze chanoines et le doyen en tête, indignés que les jurats eussent permis au chevalier du guet de venir stationner dans la *sauveté* de St-André, où l'administration civile n'avait pas de juridiction, sortirent et demandèrent pourquoi et en vertu de quel droit il se trouvait là. Le chevalier répondit qu'il n'avait agi que d'après les ordres du gouverneur, et qu'il n'avait pas l'intention de faire la moindre peine à qui que ce fût. Alors l'archevêque, du consentement du chapitre, emporte le Saint-Sacrement à la chapelle archiépiscopale, fit cesser les offices et fermer l'église jusqu'à nouvel ordre ; le tout sans enfreindre les droits, exemptions et priviléges de la dite église de Saint-André. Les chanoines, en costume de chœur, un flambeau à la main, accompagnèrent le Saint-Sacrement ; mais arrivé sur la place, l'archevêque s'arrêta, et s'adressant au peuple, lui dit : *C'est à mon grand regret, et les larmes à l'œil, que je vous dis que le duc d'Épernon est excommunié.* Il alla ensuite déposer le Saint-Sacrement dans sa chapelle. Dans ce moment, le président d'Affis convoqua tous les membres du Parlement qui se trouvaient en ville, et se rendit avec eux chez Monseigneur l'Archevêque pour

Livre IX. Chap. 5. — 1633.

lui témoigner la peine qu'ils avaient tous ressentie des insultes qu'on venait de lui faire. En se retirant, il vit encore des archers à la porte, et leur dit qu'ils feraient mieux de s'éloigner ; mais l'officier lui répondit : *Nous sommes ici par l'ordre du gouverneur; il nous faudra un autre ordre de lui pour nous en aller.* Alors le Parlement chargea deux présidents d'aller demeurer à l'Archevêché, tant que les soldats y resteraient à la porte, et fit prier d'Épernon de prévenir les désordres que les rassemblements tumultueux allaient infailliblement exciter, s'il continuait à investir le Palais archiépiscopal. Ils lui firent dire aussi qu'ils croiraient manquer à leur devoir, s'ils n'instruisaient pas le roi des tragiques scènes dont les rues de Bordeaux étaient le théâtre.

Le duc commença enfin à entrevoir les suites fâcheuses de ses violences : il devint sérieux, soucieux et chagrin ; il s'adoucit, retira ses soldats et assura qu'il n'avait pas l'intention, en les y envoyant, de manquer à l'archevêque. Mais l'affaire ne devait pas en rester là. Le lendemain, les chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin, suivis des curés de la ville, se présentèrent au Parlement et demandèrent à être entendus ; on les fit entrer : le théologal porta la parole au nom de l'église de Saint-André, *la première des églises de la ville et la maîtresse de toutes celles de la province ;* il la dépeignit comme Noémi, se présentant autrefois, triste, désolée et chagrine, devant les princes de son peuple. « Il ne s'y fait plus d'offices, » il ne s'y dit plus de messes, et le Saint-Sacrement, auquel » repose le Saint des saints, pour ouïr et écouter les prières » publiques, en est ôté. » Après lui, le trésorier de Saint-Seurin exposa les griefs du gouverneur et les plaintes du corps ecclésiastique ; ils demandèrent tous deux justice, protection, réparation des excès commis. Le président d'Affis répondit que la Compagnie allait délibérer sur ces fâcheuses circonstances, et ferait tout ce qui dépendrait d'elle pour leur prouver le respect et la considération qu'elle avait pour l'église et ses mi-

Ruth, chap. 1, 20.

nistres. A la suite de la délibération, le président Du Bernet alla, avec quelques conseillers, assurer l'archevêque de leurs sympathies, et le prier de lever l'interdit. Le prélat refusa la demande en général ; mais, par considération pour les preuves que le Parlement avait données de son attachement aux intérêts de l'église, il consentit qu'on dît la messe, comme par le passé, dans la chapelle de la Cour.

La sentence d'excommunication avait été notifiée officiellement au duc, le 12 novembre ; à l'exception de la chapelle du Parlement, elle s'étendait à toutes les églises de la ville et à celle de Cadillac. Le 14 novembre, le Parlement manda les jurats et leur ordonna d'aller se jeter au pied de l'archevêque, lui témoigner leurs regrets du passé, et le prier de lever l'interdit. Les jurats répondirent que n'ayant jamais offensé le prélat, ils avaient interjeté appel comme d'abus de son excommunication, et qu'ayant écrit au roi, il convenait d'attendre la réponse de Sa Majesté. Alors le président Du Bernet, accompagné de MM. Ragueneau et Pommiers, conseillers, et de Pontac, procureur général, alla de nouveau trouver le prélat et lui exposa les besoins des âmes innocentes, qui souffraient pour quelques coupables, le suppliant de lever ou, au moins, de suspendre l'interdit, en attendant la réponse du roi.

L'archevêque répondit qu'il fallait consulter le clergé, et promit d'aller le lendemain au Palais. En effet, il s'y rendit, et s'excusa sur la levée générale de l'interdit, disant qu'il en avait informé le roi et le nonce, et que, d'ailleurs, les coupables ne se repentaient pas de leurs fautes, ne reconnaissaient pas la gravité de leurs attentats et parlaient avec mépris des censures de l'Église; mais que, par respect pour le Parlement, il suspendait l'interdit pendant quinze jours, pour les dimanches et les fêtes, excepté pour les églises de Puy-Paulin et de Saint-Éloi, qui était la chapelle de l'Hôtel-de-Ville. Il remercia ensuite le Parlement des marques d'attention qu'il lui avait données dans ces tristes circonstances. Le président d'Affis lui

répondit : « Monsieur, la justice souveraine du roi, qui rend » à tous ce qui leur appartient, n'a jamais manqué de respect » ni de vénération pour l'Église. La religion et la justice sont » sœurs : l'une vient du Ciel, l'autre émane et procède des » vives sources de la Divinité : l'une maintient les peuples » dans l'obéissance, par la seule considération de l'amour di- » vin; l'autre les contient dans le devoir, par la crainte. L'u- » nion de ces deux sœurs conserve les États, assure les scep- » tres, donne du repos aux peuples et tient toutes choses dans » un état de perfection. Ainsi, tout ce qui offense l'Église et » rompt ce lien sacré, blesse, par un même coup, la justice et » l'oblige à parler. C'est pourquoi, dans une occasion aussi » importante, où les magistrats populaires se trouvent muets, » sans vigueur, sans mouvement, la justice a haussé sa voix; » et rabaissant d'un côté sa pourpre et son état, pour faire la » charge des magistrats qui lui sont soumis, elle les a relevés » de l'autre, en rendant à Dieu, à la justice et à la religion, » ce qui leur était dû. Ainsi, Monsieur, la Cour ne saurait » trop louer votre zèle, votre prudence, et la charité pater- » nelle dont vous avez usé; elle reconnaît que vous êtes un » de ces astres de l'Église militante que saint Grégoire le » Grand appelle un ciel, dont les prélats sont les yeux, qui, » par des regards de douceur et d'amour, pénètrent les plus » endurcis et les remettent dans la voie du salut. »

L'archevêque, adouci par le langage du président, rapporta, le lendemain, le Saint-Sacrement à Saint-André, et y célébra la messe; le Parlement y assista en corps. Le roi ayant appris les affligeants événements arrivés à Bordeaux par le théologal de Saint-André et Richon, chanoine de Saint-Seurin, que le clergé avait envoyés pour les exposer fidèlement à Sa Majesté, écrivit à l'archevêque la lettre suivante :

17 Novembre. « Ayant vu le procès-verbal des excès et des violences » commis depuis naguère contre votre personne et votre » clergé, et voulant faire voir à un chacun la protection parti-

» culière que je désire prendre de ceux de votre profession,
» je vous ai voulu faire cette lettre pour vous dire qu'aus-
» sitôt après avoir remis les choses en l'état qu'elles doi-
» vent être en ma ville de Bordeaux, pour la consolation
» des habitants et l'exercice de la religion catholique et ro-
» maine, je juge à propos que vous me veniez trouver pour,
» avec connaissance de cause, vous faire faire raison et justice
» pour la réparation de cet attentat, vous envoyant, à cet effet,
» le sieur Kérouel, enseigne de mes gardes du corps, lequel
» vous accompagnera pour plus grande sûreté. »

Le roi signa cette lettre; mais elle fut l'inspiration du cardinal, qui aimait l'archevêque et désirait humilier le fier d'Épernon. Le roi ordonna, le 18 novembre, au gouverneur, de se retirer à sa campagne de Plassac, dans la Saintonge, et d'y attendre ses ordres; il invita le Parlement à continuer les informations, conjointement avec les commissaires qu'il allait envoyer à Bordeaux, et blâma fortement les jurats de leur conduite à l'égard du prélat.

D'Épernon, surpris de son exil, affirma à M. de Varennes, qui lui avait remis la lettre du roi, qu'il n'avait fait que son devoir et n'avait agi que dans les intérêts de Sa Majesté, et qu'il se conduirait toujours de la même manière dans de semblables circonstances; que le roi pouvait relâcher de ses droits; mais lui, il devait s'acquitter avec fidélité de sa charge. Il se rendit à Plassac et garda religieusement son excommunication; mais il se doutait bien que Richelieu agissait et parlait contre lui à Paris; il ne se trompait pas, car le cardinal ne cessait de crier contre l'abus que d'Épernon faisait de son pouvoir. Le cardinal de Lavalette écrivit à son père de se conformer à la volonté du roi, ou plutôt au jugement de Richelieu, qui triomphait enfin d'avoir le pied sur le cou de l'orgueilleux et puissant d'Épernon.

Manuscrit de Brienne.

CHAPITRE VI.

L'archevêque lève l'interdit.— Des évêques députés auprès du roi.— L'archevêque réunit quelques évêques à Paris. — Le duc privé de sa charge. — Les diverses causes de la colère de Richelieu contre d'Épernon. — Le duc écrit à Rome. — Lettre du roi aux jurats de Bordeaux. — Leur compliment. — Réponse de l'archevêque.— Les jurats destitués.— Conditions imposées à d'Épernon pour son absolution. — Il la reçoit à Coutras. — Il se conforme en tout à la volonté du roi. — Il est réintégré dans son gouvernement de Guienne, etc., etc.

Livre IX. — 1633.

Pour se conformer aux ordres du roi, l'archevêque invita toutes les paroisses à se rendre à la cathédrale le jour de Saint-André, en récitant des psaumes à voix basse, et prononça, le 30 novembre, la levée de l'interdit, exceptant, toutefois, de cette grâce, l'église de Saint-Éloi, qui était la chapelle de l'Hôtel-de-Ville, et cela à cause de la conduite des jurats en faveur de d'Épernon. Avant de partir pour la capitale, l'archevêque convoqua tous ses suffragants à Poitiers, pour délibérer sur les mesurés à prendre dans cette affaire, qui intéressait tout l'épiscopat. Ils s'accordèrent tous à dire qu'il fallait envoyer au roi les évêques d'Agen, de Saintes et de Maillezais, pour plaider la cause de l'Église. L'archevêque lui-même se mit aussi en route et affecta de passer avec bruit et d'un air triomphant devant le château de Plassac, où d'Épernon se trouvait exilé. D'Épernon le sut, et, piqué au vif, voulait se venger ; mais ses amis l'en dissuadèrent et lui représentèrent qu'un nouvel éclat le perdrait pour toujours, au lieu que le contraste de sa modération avec l'imprudent procédé de l'archevêque, ne pouvait que faire revenir bien des esprits sur son compte. Arrivé à Paris, il se rendit chez l'archevêque de Bourges, où se trouvaient vingt-cinq archevêques et évêques.

Manuscrit de Brienne, n° 348.

Le cardinal de Lavalette y parla pour son père et en son nom, et protesta de son respect pour la religion, l'Église et la décision de l'assemblée, en termes si humbles, si précis, que l'évêque de Nantes, Cospeau, s'écria : *Si le diable pouvait faire autant pour Dieu que d'Épernon faisait pour le clergé, il obtiendrait l'absolution de ses fautes.* La majorité de cette réunion épiscopale voulait juger l'affaire ; mais Richelieu ne le voulait pas ; il ne fallait pas laisser échapper l'impérieux d'Épernon à si bon marché.

Il fut résolu, dans la séance du 10, que le clergé de France se joindrait aux plaintes et poursuites de l'archevêque de Bordeaux, pour obtenir justice. En conséquence, on chargea quatre archevêques et onze évêques de présenter au roi, de la part du clergé, les cahiers qu'il avait fait dresser sur les procès-verbaux et les dires des témoins de cette fâcheuse affaire. L'archevêque d'Arles porta la parole et formula, en termes clairs et formels, les demandes du clergé, dont voici les trois premiers articles :

« Qu'il plaise au roi de châtier l'attentat commis en la per-
» sonne de Monseigneur l'archevêque de Bordeaux, l'évêque
» d'Agen et son clergé ; laisser quelques marques à la posté-
» rité du châtiment ; donner sûreté aux évêques et au clergé
» à l'avenir. »

La seizième et dernière demande concernait la liberté de la *clie* pour la vente du poisson. Le roi promit qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour faire respecter le clergé et pour le maintenir dans ses droits.

Le pape Urbain VIII était pour d'Épernon, qui avait été la terreur des protestants; mais il n'osait pas contrarier le clergé de France, en évoquant l'affaire à Rome ; Richelieu, de son côté, était inflexible, et, par un arrêt du 31 mars, avait prononcé la destitution des jurats, de Naugas, de Verdun, capitaine du guet.

La requête du clergé fut donc portée au conseil, qui rendit

Livre IX. Chap. 6. — 1633.

un arrêt interdisant au duc les fonctions de ses charges, le privant des honneurs qui y étaient attachés, et l'obligeant de congédier ses gardes, de destituer Naugas et ses complices dans l'affaire de l'archevêque, leur enjoignant, en même temps, de sortir immédiatement de Bordeaux. Quant au droit de *clie*, que l'archevêque disputait au duc, on le renvoya au Parlement de Paris.

La vengeance du cardinal datait de loin; on en retrace l'origine jusqu'au voyage de la reine et du cardinal dans le Midi. D'Épernon avait ambitionné l'honneur de réduire Montauban; mais le cardinal, qui s'opposait toujours à ses prétentions, l'avait confié au maréchal Bassompierre. D'Épernon hésita, par colère, de lui faire une visite; cependant, cédant aux avis de ses amis, il fit demander, par le comte de Maillé, où Son Éminence voulait le recevoir. Le cardinal, peu satisfait de la fierté du duc, répondit qu'il ne recevrait point le duc hors de la province, et qu'il prendrait exprès la route de Bordeaux, à son retour; mais c'était pour y diminuer le pouvoir et l'influence de d'Épernon. On adoucit cette réponse, on en supprima la partie la plus rude, et d'Épernon, ignorant la volonté du cardinal, se rendit à Montauban (1632). Le cardinal dissimula ses rancunes et le combla de politesses, le fit dîner avec lui, lui demanda son amitié et le pria de le considérer comme son quatrième fils. Le duc, enchanté de ces caresses de courtisan, resta cependant froid. Après dîner, pendant qu'il causait avec un autre personnage, le cardinal s'approcha avec l'archevêque de Bordeaux, et lui dit : « Monsieur le Duc, voici M. de Bordeaux que je vous présente; il veut être votre serviteur et vous prie d'être son ami pour l'amour de moi. » Le fier d'Épernon se retourna à demi, et les saluant, répondit : « Oui, M. de Bordeaux et moi, *nous nous connaissons;* » et, sans se déconcerter, se remit à parler avec celui qui conversait avec lui. Le cardinal dissimula son mécontentement et se retira avec l'archevêque.

Livre IX. Chap. 6. — 1633.

Au commencement de novembre (1632), la reine et le cardinal prirent ensemble la route de Bordeaux. Arrivés à Langon, ils y trouvèrent une magnifique galiotte pour les transporter chez d'Épernon, à Cadillac. Un carrosse devait y attendre Sa Majesté avec d'autres voitures pour sa suite. D'Épernon avait donné ordre d'amener un autre carrosse pour Richelieu; mais, soit malice, soit oubli, il ne s'y en trouva qu'un seul pour la reine. Le duc, prévenu un peu tard, arriva avec sa voiture pour le cardinal, qui la refusa poliment et fit la route à pied. Le cardinal dissimula toujours, mais ses rancunes ne diminuaient pas.

C'est dans ce temps que le cardinal désirait avoir le gouvernement de Metz, qui appartenait à d'Épernon. Richelieu le lui demanda, et comme le duc de Lavalette en avait la survivance, le cardinal, pour l'en dédommager, lui offrit la survivance du gouvernement de la Guienne. Le duc demanda, en outre, pour son fils, le bâton de maréchal; mais le marché ne convint pas au cardinal : le duc garda son gouvernement et Richelieu sa rancune.

Giraud, *Vie de d'Épernon.*

Pendant leur séjour de deux jours à Cadillac, on n'y voyait que fêtes et réjouissances; mais Richelieu souffrait de sa maladie ordinaire; il craignait, d'ailleurs, d'Épernon, qui n'était pas son ami, et s'était fait accompagner de ses gens d'armes, chevau-légers et gardes du corps. Comme cette escorte ne pouvait pas loger à Cadillac, on lui trouva des logements sur la rive gauche. Richelieu ne se croyait pas en sûreté; le lendemain, il partit de bon matin sans avoir rien pris qu'un bouillon, qui ne sortait pas de la cuisine de d'Épernon. Le soir du même jour, la reine se disposa à partir avec le descendant de la marée suivante. Comme les préparatifs étaient longs, d'Épernon vint l'accoster, et voulant, sans doute, l'impressionner contre la puissance quasi-royale du cardinal, lui dit : « Madame, je serais désolé de vous faire peur ou de vous » faire partir plus tôt de chez moi; mais je vous avertis que » la marée descend, et puisqu'elle n'a pas attendu Son Émi-

Mercure de France, tome XIX.

Livre IX. Chap. 6. — 1633.

» nence, il ne faut pas espérer qu'elle ait plus de complaisance » pour Votre Majesté. » La reine sourit à cette petite malice, et se mit en route pour Bordeaux.

Le cardinal resta gravement malade à Bordeaux; mais grâces aux soins d'un célèbre médecin de notre cité, sa santé se rétablit bien. Malade, il aurait voulu voir les Bordelais plongés dans la tristesse; c'était tout le contraire : les grands comme les petits s'amusaient à l'occasion de l'arrivée de la reine. Le cardinal crut y voir une malice du duc, et se promit bien de la lui faire payer cher. Le duc se comporta cependant avec politesse à son égard; tous les jours, il allait le voir, escorté de 200 gardes qui l'attendaient à la porte. Assis sur un fauteuil, auprès de son lit, il s'informait avec bonté de sa santé; mais Richelieu n'était pas dupe de ses politesses de commande, et répondait sur le même ton. La crainte qu'il avait conçue que d'Épernon se jetât au Château-Trompette, et les fortes émotions qu'il éprouva à la mort subite du maréchal Schomberg, le décidèrent à quitter Bordeaux; il se fit porter sur son lit, par des hommes, jusques à Blaye; de là, à Brouage et à Paris, où l'archevêque de Bordeaux le suivit comme ami.

Mémoire de La Porte, Collection de Petitot, t. 59, p. 321.

Tous ces petits griefs demeuraient accumulés et ensevelis dans le cœur du cardinal; le duc ne connaissait pas tous ses torts; mais le coup de canne donné à l'archevêque et ses misérables petites jalousies n'étaient pas ce qu'il expiait au château de Plassac : l'archevêque de Bordeaux n'était que le complaisant agent de la vengeance ministérielle, et l'excommunication n'était que l'expiation de tous les torts de ses dernières années : d'Épernon sentait le coup, mais il ne voyait pas la main qui le lui donnait.

1634. Désolé de se voir ainsi trahi en France, d'Épernon tourna ses regards vers Rome, et y envoya son secrétaire avec des lettres pour le Pape et les cardinaux de sa connaissance. Le Pape aurait bien voulu l'obliger; il l'avait connu en France,

il l'estimait; mais, par respect pour le puissant cardinal et le clergé de France, il n'osa pas évoquer cette affaire à Rome; il se borna à en écrire au cardinal Chigi, son nonce à Paris (1). Mais Chigi subissait l'influence de Richelieu; il était d'ailleurs intéressé, comme évêque, à la répression des abus du gouverneur de la Guienne. Les enfants de d'Épernon furent désolés de la position de leur père; ils prièrent, ils supplièrent Richelieu d'arranger cette affaire. Il leur promettait ses bons offices; mais il leur disait qu'il fallait laisser faire la justice, et qu'il y porterait la meilleure volonté. Homme politique, il cachait sa haine sous de belles paroles; il se souvenait de ses anciens griefs, et d'Épernon ne saurait jamais, à ses yeux, être assez humilié.

1634.

12 Mars 1634.

La fête de Pâques mit l'archevêque dans la nécessité de revenir à Bordeaux; il prit congé du roi, qui écrivit de Chantilly aux jurats, *de lui rendre les honneurs et respects dus et accoutumés, et qui appartiennent à la dignité de sa charge.* A son arrivée, les jurats allèrent le visiter, et le complimentèrent en ces termes : « Monseigneur, nous venons vous rendre ces » devoirs, par le commandement que nous en avons reçu de » Sa Majesté, et vous témoigner que, comme ses très-humbles » et très-fidèles sujets, nous n'avons pas de plus forte passion » que celle de l'obéissance, et de nous dire vos très-humbles » et affectionnés serviteurs. »

19 Mars 1634

L'archevêque, choqué du ton des jurats et étonné de la sécheresse de leur compliment, répondit ainsi : « Messieurs, » j'ai sujet d'être satisfait de l'honneur que vous me faites, » avec tout ce peuple. Aussi, suis-je plein de bonne volonté » de servir le public. Mais vous eussiez mieux fait quand » vous m'eussiez rendu de vous-même, ce que vous dites me » rendre par commandement. Je ne laisserai pas, néan- » moins, de rendre des témoignages de la bonne volonté que

(1) D. Devienne l'appelle Bichi.

Livre IX.
Chap. 6.
—
1631.

» j'ai de servir votre corps en général et en particulier. »

La leçon était dure; mais, de crainte qu'elle ne fût inutile, l'archevêque en écrivit au roi et récapitula tous les torts des jurats. Le conseil rendit, le 31 mars, un arrêt par lequel le roi privait les jurats de leur charge, et ordonnait de procéder à une nouvelle élection, et de continuer le procès à Naugas et à Verdun, capitaine du guet, sur les violences commises par eux contre l'archevêque. M. Briet, conseiller, fut nommé par le roi pour faire exécuter cet arrêt, qui fut enregistré au Parlement le 4 avril; le 22 suivant, de nouveaux jurats furent élus à leur place.

Le duc, exilé, rongeait son frein en silence; chaque journée était, pour son orgueil, un siècle. Ses enfants, ne sachant comment s'y prendre, crurent que le moyen le plus sûr de terminer vite et honorablement cette misérable affaire, c'était de rechercher l'alliance du cardinal. Ils demandèrent en mariage, pour le duc de Lavalette, fils aîné de d'Épernon, la fille du baron de Pontchâteau, parente de Richelieu, qui n'était que trop content de voir sa famille alliée dans l'une des plus opulentes et des plus puissantes Maisons de France. D'Épernon n'accueillit pas bien cette proposition; il lui semblait s'abaisser trop; il répugnait à sa fierté de descendre si bas, et d'acheter trop cher son absolution. L'affection filiale triompha de ses répugnances; il consentit, pour le bonheur de sa famille. Il était naturel de penser que tout allait s'arranger; loin de là : ce premier pas ne suffisait pas aux exigences du ministre; il mit en avant, comme la seconde condition de la réconciliation du duc avec la cour et l'archevêque, qu'il résignât son gouvernement de Metz. Étonné de cette interminable persécution, humilié plus que jamais de cette dernière condition, fatigué de tant de délais, et, en même temps, importuné, sollicité par ses enfants, d'Épernon consentit à tout. Il souscrivit à son propre abaissement, et au contentement de de Richelieu, qui triomphait enfin d'avoir le gouvernement

qu'il convoitait, et de marier une de ses parentes avec le jeune Lavalette, qui se trouvait à la tête d'une immense fortune. Tout étant arrangé, Richelieu céda le gouvernement de Metz au nouveau marié; c'était le seul moyen de calmer le peuple, qui criait contre l'insatiable ambition du cardinal-ministre. D'Épernon croyait que ses embarras allaient finir; il se trompait encore : il s'était mis aux pieds du ministre; il avait assez expié ce qu'il y avait de politique dans ses fautes, mais il n'avait rien fait pour le clergé; il fallait l'abaisser un degré de plus. Le pape avait autorisé son nonce à absoudre le duc; mais le cardinal insista pour que ce fût l'archevêque. Sans cela, la réparation n'eût pas été entière. Richelieu envoya à Bordeaux l'abbé de Coursan, avec la lettre et les ordres du roi, pour terminer cette affaire. Les instructions particulières de ce commissaire portaient : 1° que le duc enverrait un ecclésiastique à l'archevêque, pour lui exprimer sa douleur du passé et son désir de se bien remettre avec lui, et, pour cet effet, le prier de désigner le lieu, le jour et l'heure qu'il croirait convenables, pour lui donner l'absolution; 2° que le prélat désignerait Coutras; 3° que l'archevêque, au jour indiqué, attendrait le duc dans l'église de Coutras, pour lui donner l'absolution, en présence du clergé et de quatre ou cinq membres du Parlement; 4° que le duc lui demanderait l'absolution de son excommunication; 5° que le duc n'aurait pas de gardes avec lui, mais seulement des gentilshommes; 6° que l'archevêque lui donnerait à l'heure même l'absolution en la forme prescrite par le nonce; 7° que le duc, après la cérémonie, irait faire une visite à l'archevêque, qui la lui rendrait, en se témoignant réciproquement leur désir de maintenir entre eux, à l'avenir, la bonne intelligence; 8° que, dans cette visite, le duc tendrait la main droite à l'archevêque; 9° qu'après cette visite, le duc retournerait à Plassac, pour y attendre les ordres du roi; 10° enfin, que l'abbé de Coursan rendrait compte au roi de tout ce qui se passerait à Coutras, et que le rétablissement

du duc dans ses charges et honneurs dépendrait de sa conduite dans ces circonstances.

Ces conditions étaient bien dures; mais qu'y faire? elles étaient prescrites par le roi; venant de toute autre source, jamais le duc ne les aurait acceptées. De son côté, le cardinal transmit ses ordres à l'archevêque, et, comme le mariage de Mlle de Pontchâteau et les humiliations du duc l'avaient adouci, il témoigna le désir que l'absolution se donnât dans la chapelle de son château de Coutras; mais le prélat ne fléchit pas et insista pour qu'elle se donnât à la porte de l'église paroissiale, en présence de tout le peuple. Le duc envoya le théologal de Lescars à l'archevêque, qui se dit prêt, mais il exigea un acte notarié. Le théologal revint quelques jours plus tard, avec la demande écrite de main de notaire, le 13 septembre, dans laquelle le duc s'épuisait en excuses pour tout ce qu'on avait fait à l'archevêque, protestant qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser le prélat ni aucun autre ecclésiastique, et qu'il désavouait tout le passé, qui n'était, pour ce qui le concernait, qu'un premier mouvement de vivacité, sans préméditation ni malice. Le prélat désigna l'église de Coutras et le mercredi des Quatre-Temps (20 septembre) pour la cérémonie, chargeant en même temps le théologal de dire au duc qu'il ne désirait rien tant que la paix de sa conscience. Il assembla le clergé et fit nommer comme témoins quatre chanoines de Saint-André, quatre autres de Saint-Seurin, et quatre curés, et se rendit à Coutras au jour convenu, où d'Épernon, accompagné de son fils le duc de Lavalette, et de plusieurs autres seigneurs, arriva bientôt après. Assis sur un fauteuil, à la porte de l'église, ayant le duc à genoux devant lui, l'archevêque lui donna son absolution en ces termes :

« En vertu de l'autorité de l'Église et de celle dont je suis revêtu, je vous absous des liens d'excommunication que vous avez encourus, pour avoir violé les immunités de mon église métropolitaine; pour avoir envoyé des gens d'armes pour nous

arrêter, nous et notre voiture; pour avoir investi notre palais de gardes; pour avoir violé la juridiction de l'Église et l'avoir usurpée; pour avoir outragé, d'une manière indigne et atroce, nous et notre clergé. Au nom du Père, etc., etc. (1). »

Jamais le duc n'avait vu sa patience et sa foi mises à une plus rude épreuve! Il se voyait à genoux devant son adversaire, en présence d'une immense multitude de curieux; il entendait, dans la forme inusitée de son absolution, la froide énumération des griefs à lui imputés, que son silence pouvait faire croire fondés. Il voulait parler et démentir ces charges; mais ce serait manquer au respect dû au roi et à l'Église : il se tut et garda le silence jusqu'au bout. L'archevêque lui donna pour pénitence de visiter trois églises ou chapelles dédiées à la Sainte-Vierge : celles de Montuzets, de Saint-André à Bordeaux et de Verdelais, et de réciter trois fois le rosaire et trois fois le petit office de la Vierge.

Après la cérémonie, le duc alla voir l'archevêque, qui lui rendit la visite dans les vingt-quatre heures.

C'était, pour l'un et l'autre, obéir au roi; mais le cœur n'y était pas; les compliments étaient froids comme la glace, la réconciliation n'était qu'apparente. De nouveaux sujets de plaintes ne tardèrent pas à se présenter; ils s'empressèrent de les porter au roi. Sa Majesté comprit qu'une réponse ne ferait qu'alimenter leurs haines respectives; il ne répondit pas, et les plaintes cessèrent de part et d'autre; le silence de la cour refroidit ces animosités renaissantes. Le duc de Lavalette épousa la cousine de Richelieu; l'archevêque se crut perdu, mais le cardinal le rassura et lui conserva son amitié.

(1) Et ego auctoritate Ecclesiæ et eâ quâ fungor, absolvo te vinculo excommunicationis quam incurristi, quia immunitatem ecclesiæ meæ metropolitanæ perfregisti; manum armatam militum, ut me currum que meum in viâ sisterent, misisti; statione dispositâ palatium nostrum vallasti; jurisdictionem ecclesiasticam violasti, eamque tibi arrogasti; nos clerumque nostrum insignibus et indignis contumeliis affecisti. In nomine Patri et Filii, etc., etc.

Livre IX.
Chap. 6.
—
1634.

Cependant le roi lui défendit de paraître à la cour, parce qu'il s'était écarté de ses ordres en obligeant le duc de recevoir l'absolution à la porte de l'église. Richelieu intervint, et cette disgrâce ne fut pas longue. L'année suivante, il fut appelé à présider l'assemblée du clergé, en l'absence du cardinal, et admis à faire sa cour au roi.

Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon*, vol. IV, p. 169.

D'Épernon se retira à Plassac; mais, à peine arrivé, il y reçut une lettre affectueuse du roi, en date du 1er octobre, qui le réintégrait dans son gouvernement de Guienne. Il s'y rendit avec joie. On lui envoya un élégant bateau à Blaye, et, le 15 octobre, il arriva à Bordeaux, accompagné du duc, son fils, et de l'évêque de Nantes. Il fut complimenté, sur le port, par les jurats, et fêté par le peuple, non par l'amour qu'on lui portait, mais par déférence pour le cardinal, qui était devenu son ami. Sa prudence et sa fermeté y étaient nécessaires, à cause des troubles qui y éclatèrent peu de temps après.

CHAPITRE VII.

Un impôt sur les cabaretiers. — On s'oppose à sa perception. — Le peuple se réunit à Sainte-Eulalie et à Saint-Michel. — La résistance organisée. — Le Parlement ordonne aux bourgeois de prendre les armes. — L'insurrection se généralise. — Arrêt pour la surséance de l'impôt. — On en nie l'authenticité. — On en publie un autre en due forme. — Les séditieux attaquent l'Hôtel-de-Ville. — D'Épernon arrive de Cadillac. — Des gabelleurs massacrés. — Des barricades partout. — D'Épernon les défait. — Combat. — Trait d'héroïsme. — Attroupement à Saint-Julien. — Il se disperse. — Un autre à Saint-Seurin. — L'arrivée du duc met fin à leurs désordres. — D'Épernon est calomnié. — Ses laquais le vengent. — L'affaire s'assoupit par suite de l'arrivée des Espagnols, etc.

A cette époque, les impôts étaient lourds et se multipliaient trop par suite des embarras pécuniaires du gouvernement. Pour faire face à de nouveaux besoins, le roi établit la taxe d'un écu sur chaque tonneau de vin qui se vendrait chez les cabaretiers. Cette nouvelle charge excita des plaintes générales et disposa les esprits à la révolte ; la résistance la plus opiniâtre fut bientôt organisée. Ne pouvant faire exécuter l'édit du roi, Laforet, archer du grand-prévôt, vint demander aux jurats, le 10 mai, main-forte pour faire triompher la loi. Les jurats voyant, en effet, l'orage se former, mirent l'Hôtel-de-Ville en état de défense, en y appelant quarante soldats du guet, et en obligeant les bourgeois, dans chaque jurade, à faire des patrouilles la nuit pour le maintien de la paix. Le 14 mai, Laforet se présenta de nouveau chez les cabaretiers. Ils refusèrent tous, et le mirent dans la nécessité de faire un appel à la force armée. Alors, le peuple s'attroupa sur les places publiques, prit les armes et alla se réunir au cimetière de Sainte-Eulalie. On exposa à ces hommes égarés les

Livre IX.

—

1635.

1635.

—

Fonteneil, *Mouvements*, et D. Devienne, liv. VI.

Livre IX. Chap. 7. — 1635.

conséquences de leur conduite; ils répondirent avec insolence. On s'empara d'un de leurs chefs; mais les jurats, dans une pensée de conciliation, le remirent en liberté. C'était une concession, un signe de crainte ou de faiblesse; elle ne devait pas être la dernière. Des groupes se formèrent à Saint-Michel, où la sédition prenait une aspect assez alarmant. La garde s'y dirigea avec un jurat, qui crut pouvoir haranguer la foule; mais ils y furent accueillis à coups de pierres; le jurat lui-même fut blessé, et un soldat, percé de plusieurs coups d'épée, se réfugia, pour sauver sa vie, dans la chapelle des Capucins.

Le Parlement, alarmé par ces attroupements, intima l'ordre aux bourgeois de prendre leurs armes; mais la plupart d'eux avaient fermé leurs maisons; les autres refusèrent de s'exposer à des dangers évidents. Les jurats ordonnèrent de fermer les portes et de se mettre en état de défense; mais les fusils étaient inutiles, il n'y avait en ville ni poudre ni mèches. La populace, se voyant à la merci des jurats, se porta en foule à l'Hôtel-de-Ville dans la persuasion que les gabelleurs y étaient renfermés. On demanda les têtes de ces percepteurs de l'impôt, sinon on déclara qu'on allait mettre le feu aux quatre coins de la ville. Enfin, ils enfoncèrent les portes de l'Hôtel-de-Ville, et coururent de salle en salle criant partout vengeance contre les gabelleurs. Sur ces entrefaites, le Parlement rendit un arrêt défendant les rassemblements séditieux, et portant que le roi serait supplié de vouloir surseoir à la levée de l'impôt sur les cabaretiers. Le premier huissier alla publier cet arrêt, pendant qu'un président, quatre conseillers et l'avocat général Du Sault parcouraient les quartiers du Chapeau-Rouge pour rassembler les bourgeois. En attendant, le premier-président et la Compagnie restèrent en permanence au Palais. Les commissaires parcoururent les divers quartiers du nord de la ville, et rencontrèrent plus de deux mille insurgés qui poussaient des hurlements de rage et menaçaient d'une mort violente ces paisibles hérauts de la paix; l'un d'eux apostropha avec violence

l'avocat général Du Sault, en lui présentant la pointe de sa hallebarde à la poitrine. Voyant que l'insurrection était générale et les périls extrêmes, les commissaires crurent qu'il était prudent de rentrer au Palais.

Pendant ce temps, l'huissier proclamait l'arrêt du Parlement; mais arrivé sur les Fossés, les insurgés l'entourèrent, le firent descendre de cheval, déchirèrent sa robe, et l'un de ces forcenés lui ayant arraché le papier des mains, s'écria : « qu'on trompait le peuple; que cet arrêt n'était signé ni du premier » président, ni du greffier; que, d'ailleurs, la surséance n'é» tait que temporaire et en faveur des cabaretiers; mais que » le peuple le voulait illimité, quant au temps et aux personnes, » en bonne et due forme, sur parchemin, et publié par les » trompettes d'argent. » Un jeune homme qui l'accompagnait ayant pris fait et cause pour l'huissier, fut tué sur le lieu; l'huissier lui-même, entouré de ces hommes enragés, s'échappa dans une maison voisine, et parvint, par une porte de derrière, au Palais, où il rendit compte de ce qu'il venait de voir.

Sur ces entrefaites, les insurgés coururent au Palais : les conseillers Andrault et Suduiraut sortirent pour savoir ce qu'ils voulaient: « Un arrêt, disent-ils, autrement nous allons assiéger le Palais; nous y mettrons le feu. » Pendant tout cela, un autre corps de séditieux entourait l'Hôtel-de-Ville, et ayant pénétré dans l'église de Saint-Éloi, allait sonner le tocsin pour appeler les paysans et mettre le feu à la maison commune. Le capitaine du guet, Allegret, voulut leur adresser quelques conseils : il faillit être assommé sur-le-champ. Enfin, ils se mirent à briser les portes de la ville, parce qu'on croyait qu'on y retenait prisonnier un nommé Hugla, homme très-populaire et très-considéré parmi les insurgés. Espérant les empêcher d'enfoncer les portes, les jurats firent descendre Hugla par une fenêtre. C'était une victoire pour la populace; elle lui en inspira l'idée d'une autre : ils demandent les gabeleurs Laforet et Desaigues; c'étaient là les victimes qu'on

Livre IX. Chap. 7. — 1635.

devait immoler à la colère populaire. On leur présenta un nouvel arrêt, sur parchemin, tel qu'on le demandait; le peuple douta de son authenticité; on en garantit l'origine. En attendant, la foule augmentait; la sédition prenait un caractère alarmant; toute la ville était sous les armes. Le premier-président écrivit, le 14 mai, à d'Épernon, alors à Cadillac, et le pria de venir incessamment à Bordeaux. Dans la soirée la fureur populaire ne connaissait plus de bornes : sur les cinq heures, les insurgés furent maîtres de la ville ; ils enfoncèrent les portes de l'arsenal et celle qui conduisait au collége de Guienne ; ils mirent le feu à une autre porte qui donnait dans la rue de ce collége, et l'incendie se communiqua au cabinet du clerc de ville, dont une grande partie fut réduite en cendres. La prison resta ouverte dans le désordre général ; les prisonniers s'échappèrent, et, entre autres, grâce à la foule et aux ténèbres, Laforet et Desaigues se sauvèrent dans cet effroyable tumulte. Les jurats, qui s'étaient réfugiés derrière les verroux de la prison, en *attendant la miséricorde de Dieu,* dit le registre de l'Hôtel-de-Ville, sortirent comme allant au devant de la mort ; mais on les laissa passer sans violence, sans insulte. Ne trouvant pas dans la prison les malheureux gabelleurs, on les poursuivit partout : Laforet fut reconnu dans le cimetière de Saint-Éloi, et assassiné à l'instant même ; Desaigues s'échappa jusque sur les fossés des Tanneurs, où il subit le même sort. Le sang coulait partout : la ville était en proie à toutes sortes de désordres ! La consternation régnait au Palais ; on dit qu'on en voulait à la vie du premier-président ; il se fit conduire au Fort du Hâ. L'Hôtel-de-Ville fut au pouvoir des insurgés ; on sonna la grosse cloche, et les tocsins correspondants des autres clochers portèrent l'alarme jusque même dans la campagne et l'effroi dans tous les cœurs. On rencontra quelques amis des gabelleurs, on les massacra et leurs cadavres furent jetés dans la Garonne; entre autres victimes, on eut à regretter la fin malheureuse d'Aimeri, de l'avocat Lafargue, et de quelques autres

victimes. Tout ayant été dévasté à la maison commune, Hosten, clerc de ville, s'y rendit furtivement la nuit, et recueillit les papiers qui avaient échappé aux flammes; il partit le lendemain matin pour Cadillac, où d'Épernon venait d'apprendre, par la lettre du premier-président, les tristes événements de la veille. Le duc convoqua les gentilshommes du voisinage, arma les paysans et se disposa à marcher sur Bordeaux, où les séditieux avaient formé le projet de massacrer quatre cents des plus riches propriétaires et de piller leurs maisons. D'Épernon, accompagné de deux conseillers ses amis, Boucaut et Lachèze, qui s'étaient rendus auprès de lui, arriva à la porte Saint-Julien, où il rencontra les jurats; il s'enquit de tout ce qui s'était passé, les renvoya à la municipalité et les blâma de ne l'avoir pas prévenu plus tôt, et surtout de n'avoir pas pris des mesures pour défendre l'Hôtel-de-Ville. Il manda tous les capitaines de la ville, avec leurs compagnies, pour monter la garde avec les bourgeois au fort du Hâ, sur les Fossés, dans le fort de Sainte-Croix, dans le clocher de Saint-Michel, et surtout à l'Hôtel-de-Ville, où il fit porter une pipe de vin, un quintal de poudre, deux quintaux de biscuit et des balles de mousquet. Il fit monter aussi sur leurs affûts les cinq pièces de canon qui se trouvaient à l'arsenal. Il destitua les jurats comme ayant manqué à leur devoir, et chargea le procureur Baritaut et Hosten, clerc de ville, de les remplacer dans leurs fonctions municipales. 15 Mai 1635.

Ne voyant que de vains préparatifs, les séditieux crurent qu'on les craignait et même qu'on les ménageait; un châtiment leur semblait non seulement immérité, mais impossible: ils étaient forts et n'avaient fait, disaient-ils, que leur devoir! Le duc, en effet, craignait un conflit; on redoutait son impitoyable caractère, mais il avait 82 ans et était mal secondé. Leur audace s'accrut en conséquence; et, le 15 juin, pour jeter un défi au duc, ils s'emparèrent des principales places de la ville et élevèrent des barricades. D'Épernon avait demandé

Livre IX.
Chap. 7.
—
1633.

des troupes, mais on ne lui répondit pas; on crut qu'il avait exagéré les dangers, et ne voulait de troupes que pour se fortifier dans son gouvernement. Comprenant, enfin, toute l'étendue du mal; voyant, d'ailleurs, qu'on regardait son inaction comme un signe de sa faiblesse ou de ses craintes, et que les insurgés devenaient plus audacieux et plus exigeants, d'Épernon monta à cheval, suivi des gentilshommes de sa suite et de La Roche, capitaine de ses gardes, et se dirigea, à une heure après-midi, vers les lieux des attroupements, déterminé à faire rentrer les séditieux dans le devoir ou à mourir en les combattant. Il n'avait que peu de chances de succès; il affrontait la mort. Quoi de plus téméraire que de vouloir réduire une population furieuse et sous les armes, avec vingt-deux cavaliers et vingt-six fantassins! Mais l'audace est souvent un élément de fortune : le courage supplée à la force. Cette petite troupe de défenseurs de l'ordre arriva au Grand-Marché; elle y rencontra des barricades, des chaînes tendues, des hommes armés. La Roche leur ordonna, au nom du gouverneur, de se disperser et d'ouvrir le passage; ils hésitèrent; mais La Roche, les voyant décontenancés, sauta sur la barricade, se saisit du plus hardi, le désarma, et força les autres à se retirer, sans blesser personne.

Comme les jurats ne se tenaient plus qu'au Palais, l'Hôtel-de-Ville restait vide et inoccupé. Le duc pourvut à sa sûreté, comme poste de défense, et s'avança vers la rue des Faures; les séditieux accueillirent ses soldats, à coups de mousquet, derrière une barricade, et lui tuèrent un homme. Les gardes, furieux, ripostèrent, tuèrent neuf hommes et en blessèrent douze. Le désordre se mit dans les rangs des séditieux; un passage s'ouvrit enfin à travers la barricade, et le duc, suivi de sa cavalerie, y passa au milieu de ces forcenés qui tombaient sous les pieds de ses chevaux. Un peu plus loin, il renversa trois autres barricades qu'on avait construites jusqu'à la porte de la Grave, et qui furent toutes défendues avec une opiniâ-

Livre IX. Chap. 7. — 1635. Girard, *ibid*, t. IV, p. 197.

treté désespérante, par de pauvres ouvriers qui se cachaient derrière leurs planches et leurs barriques. Un jeune gentilhomme, M. de Montagu, tomba blessé mortellement à côté du duc ; un autre mourut sous ses yeux, ayant une épaule fracassée d'un coup de mousquet ; cinq ou six autres gentilshommes subirent le même sort, et la mort sembla vouloir la destruction de la compagnie tout entière. Après avoir détruit les barricades, les *Épernonistes*, c'est ainsi qu'on qualifiait les partisans du duc, allèrent en renverser d'autres moins bien défendues, dans les rues qui aboutissaient à Sainte-Croix. Le duc s'exposait à beaucoup de dangers : on tirait sur lui, et des fenêtres comme des balcons, on jetait, sur lui et sur les siens, des tuiles, des pierres, des ustensiles et des meubles ; une femme en fureur, le reconnaissant à sa longue barbe et à sa chevelure blanche, lui lança un pot d'œillets à la tête, qui tomba sur la croupe de son cheval ; un homme le couchait en joue, lorsqu'un soldat lui passa son sabre à travers le corps.

La résistance était terrible : les révoltés se laissaient fouler aux pieds des chevaux plutôt que de céder ; on leur arrachait des mains les armes, ils se défendaient avec les pieds, les poings et les dents, et demandaient la mort comme une grâce plutôt que de se soumettre à la tyrannie des gabelleurs. Il y eut, dans ce jour néfaste de notre histoire, mille traits de bravoure, mille actions héroïques qui reflétaient de l'honneur sur le courage des Bordelais et qui seraient dignes d'éloges s'ils avaient eu pour objet une meilleure cause. Un tonnelier qui défendait une barricade reçut un coup de feu qui lui cassa le bras ; il entra chez un chirurgien, se fit couper le bras, et après avoir attaché le premier appareil, retourna à son poste qu'il défendit avec valeur. Le duc apprit ce trait d'héroïsme, il le fit transporter chez lui et ordonna qu'on en eût un soin particulier jusqu'à sa parfaite guérison.

Dans tous ces combats, le duc recommanda à ses gardes d'épargner le sang de ses concitoyens ; il sut allier la clémence

à la force, et ne fit tirer sur les Bordelais qu'à la dernière extrémité et à la suite d'une provocation. Dans le quartier de Sainte-Croix, on ne trouva que vingt-cinq personnes tuées et autant de blessées; mais par son courage et sa fermeté de caractère il se fit craindre, et avec une poignée de soldats il parvint à réduire trois mille séditieux. Il rentra à l'Hôtel-de-Ville et fit emporter les morts et soigner les blessés. Mais au moment où il croyait tout fini, on vint le prévenir que les séditieux se réunissaient à la porte Saint-Julien, au nombre de huit ou neuf cents individus, et se disposaient, à la faveur de leurs barricades, à résister jusqu'au dernier instant et à appeler les paysans au pillage de la ville. Surpris de ces tristes nouvelles, et désolé d'avoir à combattre de nouveau ses concitoyens, il fit demander au Château-Trompette cinquante hommes et quelques pièces de canon, afin d'intimider les insurgés, ou, en cas de besoin, de renverser avec moins de périls, les barricades qu'on avait élevées. La nouvelle de ces préparatifs fut portée aux factieux; soit crainte de leur côté, soit conseils de la part de quelques personnages distingués de la ville, ils mirent bas les armes, défirent les barricades et se soumirent à l'autorité. D'Épernon arriva sur le lieu, mais les factieux s'étaient dispersés. Tout rentra dans un calme apparent; cependant les esprits fermentaient toujours, et les mécontents, rougissant d'avoir fui la veille devant une poignée de soldats, se réunirent sur d'autres points. L'orage grondait dans le lointain; il n'y avait qu'une ombre de paix. D'Épernon en fit instruire le roi et demanda des secours, car tout semblait annoncer une insurrection générale. Dans presque toutes les villes de la province, l'exemple de la capitale avait trouvé des imitateurs; les paysans même, excités par la lie du peuple et alléchés par des promesses d'un pillage général, s'étaient rapprochés de Bordeaux; ils s'étaient même installés à Saint-Seurin, y avaient brûlé quelques maisons, en avaient pillé et dévasté plusieurs autres, et menaçaient la ville

de malheurs incalculables. Le duc craignait d'avancer avec une poignée d'hommes, contre des rassemblements si audacieux et si exaltés ; d'un autre côté, ne voulant pas manquer à son devoir et sacrifier la sûreté des citoyens paisibles de la ville à des dangers certains et déplorables, le duc se détermina enfin à attaquer les séditieux à Saint-Seurin ; et, suivi de quelques compagnies bourgeoises, de ses gardes et de cinquante gentilshommes avec leurs subordonnés, il se dirigea vers ce faubourg. Les séditieux, effrayés, défendirent à peine leurs barricades, et, à la première décharge, se dispersèrent dans toutes les directions. Quelques-uns se retranchèrent dans l'église de Saint-Seurin et firent mine de s'y défendre ; voyant toute résistance inutile, ils se dispersèrent en désordre. La cavalerie les poursuivit dans les champs et en tua une cinquantaine. Sur ces entrefaites, le duc de Lavalette arriva à Bordeaux avec des troupes. Tout rentra dans l'ordre, le peuple s'apaisa d'autant plus aisément, que le gouverneur obtint du roi, pour ces esprits égarés, une amnistie complète.

Livre IX. Chap. 7. — 1635.

20 Juillet.

D'Épernon se comporta avec prudence et bravoure pendant ces troubles : on fut jaloux de sa gloire ; l'envie crut pouvoir la noircir. L'attaque contre son honneur fut dirigée par Briet, conseiller au Parlement, son ennemi irréconciliable. Il écrivit à l'archevêque, alors à Paris, que le duc aurait pu étouffer la révolte dans son germe ; qu'il avait agi lentement et dans le dessein de laisser la sédition se développer jusqu'à un certain degré, afin de se ménager la gloire d'une victoire et se faire reconnaître nécessaire au roi dans la Guienne et redoutable au Parlement. L'archevêque, qui n'avait pas oublié le coup de canne, montra cette lettre à Richelieu, qui s'indigna contre une conduite si coupable ; il autorisa le prélat à répondre à Briet qu'il promettait une récompense convenable à ceux qui prouveraient que le duc avait occasionné ou fomenté ces discordes intestines. Briet fit des recherches, mais personne ne voulait se prêter à une si odieuse calomnie. Le duc ne se dou-

D. Devienne, liv. V.

Livre IX. Chap. 7. — 1635.

tait pas du danger ou des piéges qu'une noire perfidie lui tendait ; il était content et heureux d'avoir fait son devoir. Le roi avait loué et approuvé sa conduite ; mais il apprit bientôt après, avec indignation, l'odieuse trame qu'on tissait contre lui. Il se plaignit au cardinal de ce qu'on se servait de son nom pour suborner des témoins, et demanda l'autorisation de poursuivre ses calomniateurs devant le Parlement de Paris. Le cardinal désavoua toute participation à cette calomnie et lui rendit justice. L'archevêque s'abritait derrière sa lettre, et Briet, auteur de cette lettre, seul coupable présumé, fut mandé à Paris pour rendre compte de sa conduite. Briet s'excusa sur le témoignage d'un autre individu que le Parlement de Paris, après un examen approfondi de l'affaire, condamna, comme calomniateur et suborneur de faux témoins, à faire amende honorable au duc, une torche à la main, la corde au cou, couvert de sa chemise seulement, à être traîné sur une charrette, dans toute la ville, et à dix ans de galères. Briet, grâce au cardinal, fut renvoyé hors de cour et de procès; il revint exercer sa charge à Bordeaux.

D'Épernon vit avec peine que le grand coupable était absous; il se réserva la punition de la faute et en confia le soin à quatre de ses laquais qui devaient tuer les chevaux de carrosse de Briet, en pleine rue. On rechercha une occasion; elle se présenta quelques mois plus tard. Un jour, la voiture de Briet passait sur la place Saint-Projet; les laquais du duc y allèrent exprès pour exécuter leur projet, et arrêtèrent l'équipage. Le cocher, voulant faire résistance, fut arraché de son siége, et les audacieux laquais du duc donnèrent aux chevaux plusieurs coups d'épée dans les flancs. Ces beaux animaux, dont M. Briet était si fier, s'échappèrent au galop dans la rue Sainte-Catherine et allèrent tomber morts devant les boucheries. Briet sortit plus mort que vif de son carrosse ; la livrée d'Épernon et les épées l'avaient tellement effrayé, qu'il eut de la peine à se réfugier dans une boutique voisine.

D. Devienne, liv. V.

D'Épernon s'amusa beaucoup de cette aventure et en fit beaucoup de plaisanteries; le Parlement prit la chose tout autrement et crut que tout le corps était insulté dans la personne de l'un de ses membres. On envoya des conseillers demander au duc de livrer les coupables à la justice, sinon on allait décréter la procédure et envoyer les procès-verbaux au roi. Le duc répondit qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser le Parlement ou de rompre la bonne intelligence qui régnait entre eux; que cette Compagnie ne devait pas prendre intérêt à une affaire purement personnelle à Briet; qu'il était facile de deviner pourquoi ses laquais voulaient se venger d'un homme qui avait méconnu ses devoirs et qui s'était efforcé de flétrir l'honneur de leur maître; qu'au reste, le Parlement était libre d'en écrire au roi, et que, lui aussi, lui enverrait ses moyens de défense. Le Parlement comprit bien la pensée du duc, mais il s'était trop engagé pour reculer : il instruisit la procédure et l'envoya au cardinal. Cette affaire aurait eu des résultats fâcheux pour d'Épernon, si d'autres matières plus sérieuses n'étaient survenues. Les événements politiques préoccupaient trop l'attention du roi, du Parlement et du pays, pour donner aux hommes assez de loisir de s'intéresser aux plaintes de l'amour-propre blessé d'un calomniateur, ou aux mesquines prétentions de l'orgueil et de la vengeance : les Espagnols allaient entrer alors en Guienne.

CHAPITRE VIII.

Richelieu, jaloux de d'Épernon.—Les Espagnols entrent en France.—Lavalette se rend à Saint-Jean-de-Luz.—Rappelé par la révolte des *Croquants*, il les disperse. —La guerre déclarée contre l'Espagne.—D'Épernon refuse le commandement des troupes.—Condé l'accepte.—D'Épernon exilé à Plassac.—Condé éprouve des échecs.—Démêlé de l'archevêque de Bordeaux avec le maréchal de Vitry.— L'archevêque commande la flotte.—Ses succès.—Il éprouve un échec.—Il est disgracié et exilé.

Livre IX. — 1636.

Nous arrivons à une époque assez malheureuse de notre histoire. La France était affaiblie par des dissensions intestines; l'autorité du monarque, presque éclipsée par celle des grands seigneurs, et pour ainsi dire craintive, en présence des hautaines prétentions des barons. Richelieu, avec son génie étendu, sublime et profond, crut devoir, en prenant le timon des affaires, lutter contre cet état de choses si anormal et viser à asseoir l'autorité royale sur les débris de la puissance des seigneurs féodaux. Selon lui, le roi était la clé de voûte de l'édifice social; il était la source d'où émanaient toutes les puissances inférieures de son royaume : personne ne pouvait ni ne devait contre-balancer l'autorité royale; tout le monde devait être subordonné au roi, c'est-à-dire à Richelieu! Le duc d'Épernon était l'un des plus puissants seigneurs du royaume, le seul peut-être qui pût contre-balancer l'immense pouvoir du premier-ministre : Richelieu du moins le croyait. Immensément riche, colonel général de l'infanterie, gouverneur de la Guienne, d'Épernon ne sortait qu'escorté de cent gardes; c'était un second roi dans le royaume. Sa garde était composée de jeunes gentilshommes; et, pour y être admis, il exigeait qu'on fît les mêmes preuves

Mémoires de la Houssaie.

que pour être reçu chevalier de Malte. Favori de plusieurs rois, on ne lui refusait rien; il avait demandé que son fils, le duc de Lavalette, fût nommé co-gouverneur de la Guienne; il obtint cette faveur comme tant d'autres, et son fils, nommé ainsi à la survivance du gouvernement, arriva à Bordeaux, le 21 octobre 1636, dans un bateau qui lui avait été envoyé à Blaye par les jurats. Tant de puissance offusquait Richelieu : c'était trop pour l'homme qui voulait régner seul et qui guettait une occasion pour humilier le fastueux gouverneur de la Guienne. Mais la politique vint donner un autre cours à ses idées. On sut que les Espagnols voulaient faire une descente dans le Midi. D'Épernon, qui était alors à Nérac, l'apprit d'une manière positive, et communiqua cette nouvelle aux jurats de Bordeaux, qui se hâtèrent, en conséquence, de prendre toutes les précautions nécessaires pour le maintien de la paix et la défense de la ville. Le duc de Lavalette se mit en route pour défendre la frontière, laissant son père malade à Cadillac; mais, pendant son absence, plus de 30,000 hommes, factieux ou mécontents, se levèrent en masse, sous le nom de *Croquants*, et se mirent à parcourir en maraudeurs le Périgord, le Quercy, l'Agenais, l'Angoumois et le Bordelais. C'était une révolte des plus effroyables, une insurrection générale, dont les abus, vrais ou prétendus, furent le prétexte, mais dont le but était la guerre aux riches et le pillage des églises et des châteaux. La Mothe-Laforest fut forcé de prendre le commandement de ces hordes indisciplinées : il s'empara de Bergerac et fit une pointe sur Sainte-Foy et les villes voisines. Mais Lavalette, rappelé par son père, toujours malade à Cadillac, rencontra les Croquants à Sauvetat, et les dispersa après une victoire éclatante, n'ayant avec lui que trois régiments tirés de Bayonne. Il joncha le champ de bataille des cadavres des factieux, brûla le village de La Sauvetat-d'Eymet; mais il perdit dans cette affaire six cents hommes.

Livre IX. Chap. 8. — 1636.

Chroniques bordelaises.

1637.

Richelieu se sentit assez fort pour se venger de l'Espagne;

Livre IX. Chap. 8. — 1636. il se détermina à lui déclarer la guerre et à lui faire comprendre qu'aucune nation n'insulterait la France avec impunité. Comme la Guienne devait supporter les frais de l'expédition, le cardinal prévoyait bien que d'Épernon ne voudrait ni s'en charger ni l'encourager. En effet, le duc se prononça ouvertement contre une guerre qui allait écraser le peuple et ruiner les finances de son pays. C'était une raison de plus pour le cardinal et un moyen définitif de se défaire du duc et de ses enfants. En effet, il fit nommer d'Épernon chef de l'expédition; c'était le rendre l'instrument de sa propre ruine. Le duc, ne se doutant pas du piége, refusa l'honneur qu'on lui conférait, pour ne pas se rendre impopulaire. Le cardinal le fit

1638. exiler à Loches, le 13 juin 1641, et, donnant au prince de Condé le commandement de l'armée, mit sous ses ordres le jeune d'Épernon, duc de Lavalette, qui s'était retiré à Saint-Jean-de-Luz, où l'armée espagnole s'était retranchée.

Mémoires de M. D.... — *Collection de Petitot*, tom. 58, p. 49. Louis de Bourbon, prince de Condé, qui remplaça d'Épernon en Guienne, joua un grand rôle dans les affaires du temps; il ne sera peut-être pas inutile de le faire connaître à nos lecteurs. C'était un homme d'une belle taille, air majestueux, mine fière, esprit vif, brillant et actif; plein de courage, il ne craignait pas le péril, entendait bien la guerre, ne se ménageait pas plus lui-même que ses soldats et se portait partout où il y avait un danger à braver et de la gloire à acquérir. Ami de la discipline, il la faisait respecter; généreux envers le vrai mérite, il faisait plus attention aux affaires de ses amis qu'aux siennes; ambitieux du pouvoir, non pour lui, mais pour avoir les moyens de faire du bien, il se montra constamment ferme dans la mauvaise fortune, sans faiblesse et infatigable dans le travail. Inconstant dans ses amours, il ne voyait dans les femmes que les agréments du corps; il n'avait pas pour elles les égards que des hommes bien élevés leur témoignent; cependant son inconstance se fixa enfin sur sa femme légitime. C'était un soldat, voilà tout.

Tel était l'homme du cardinal, le successeur de d'Épernon à Bordeaux. Le 26 avril, il arriva dans notre cité, presque seul et incognito, sans solennité, sans vouloir même accepter le bateau d'honneur qu'on lui avait envoyé à Blaye. Il se rendit à pied, du port chez le président d'Affis, près de Puy-Paulin, où on lui avait préparé des appartements. Après un repos de quelques jours, il partit pour Langon, Bazas, et de là à Fontarabie, dont les Français avaient commencé le siége. Toutes les villes de la province, d'après sa demande, lui envoyèrent des renforts; les Bordelais organisèrent trois compagnies de gens de pied; mais l'ennemi ayant réussi à introduire des provisions dans la place, le prince leva le siége et licencia ces nouvelles troupes. Désolé d'avoir échoué, Condé prévint de suite le roi de l'insuccès de son entreprise et l'attribua à Lavalette, donnant clairement à comprendre que l'ancien gouverneur, d'Épernon et son fils, ne voulant pas la guerre, avaient fait tout ce qu'il leur était possible pour en empêcher le succès. Le roi fut indigné de cette affligeante nouvelle; Richelieu ne l'était pas moins. D'Épernon fut exilé à Plassac, et plus tard à Loches, comme nous l'avons dit plus haut. Son fils fut appelé à Paris pour rendre compte de sa conduite. Au lieu de se rendre dans la capitale, Lavalette se sauva en Angleterre; mais son procès fut instruit, malgré son absence, et, le 22 mai 1639, « le roy, séant en son conseil, a déclaré le duc de » Lavalette vray contumax, atteint et convaincu du crime de » lèze-majesté, pour avoir, par lascheté et perfidie, abandonné » le service de Sa Majesté, au siége de Fontarabie, et de félonie, pour estre sorty du royaume sans permission de Sa » Majesté et contre son commandement; et, pour réparation, » l'a condamné et le condamne à avoir la teste tranchée sur » ung échafaud qui, pour cet effet, sera dressé en la place » de Grève, si pris et appréhendé peut estre, sinon en effigie » en un tableau qui sera attaché à une potence plantée au lieu » ordonné. Que ses biens mouvants de la couronne seront

Livre IX. Chap. 8. — 1636.

Girard, *Vie du duc d'Épernon.* — 3e Partie, liv. XI.

Registre du Conseil d'État.

Livre IX. Chap. 8. — 1636.

» réunis et incorporez au domaine d'icelle, tous et chacuns » ses autres biens, tant meubles qu'immeubles, acquyz et » confisquez à Sa Majesté; que dès à présent il demeurera » privé de ses charges et gouvernements pour en estre or- » donné et y estre pourvu, ainsy que Sa Majesté l'ordonnera. »

La leçon était rude; c'était le triomphe de Richelieu et une satisfaction donnée à Condé. Le jeune d'Épernon s'étant réfugié en Angleterre jusqu'à ce que l'orage fût passé, Condé fut alors nommé gouverneur de la Guienne, et cette nouvelle fut transmise aux jurats, par une lettre du roi, en date du 16 octobre. Dans cet intervalle, le prince faisait route pour Bordeaux. Les députés de la ville allèrent au devant de lui jusqu'à Captieux, où ils le saluèrent de son nouveau titre. Il parut flatté de leur empressement et fier de sa charge; il fit son entrée par la porte Saint-Julien; et, après avoir passé quelques jours chez le président d'Affis, il alla s'établir au château du Hâ.

Condé ne voulait pas se tenir pour battu : il fit des préparatifs pour le printemps. Le comte d'Harcourt, qui commandait la flotte contre les Espagnols, ne s'était pas montré habile; il rallia tous ses vaisseaux dans les eaux de Toulon, où ils passèrent l'hiver. Le maréchal de Vitry fut aussi accusé de n'avoir pas coopéré assez activement au siége de Fontarabie. L'archevêque de Bordeaux avait accrédité cette accusation; mais le maréchal, homme vif, emporté et courageux, ayant rencontré ce prélat quelques jours plus tard, lui donna, en échange de son coup de langue, quelques vigoureux coups de canne. Cette affaire fit beaucoup rire à Paris et en province. Chauvigny, secrétaire d'État, écrivit, à cette occasion, au cardinal de Lavalette, le billet suivant : « Monseigneur

6 Décembre 1636.

» l'archevêque de Bordeaux a eu une grande crise avec le » maréchal de Vitry; mais il en a reçu quelques vingt coups » de canne ou de bâton, comme il vous plaira. Je crois qu'il » a dessein de se faire battre de tout le monde, afin de rem- » plir la France d'excommuniés. »

Comme l'archevêque affectait de se faire passer pour un excellent marin, Richelieu crut ne pouvoir mieux faire que de le nommer adjoint au comte d'Harcourt, dont l'habileté était suspecte. Fidèle à sa nouvelle vocation, le prélat-marin se rendit en poste à Béziers, pour aider à repousser du Languedoc les Espagnols qui envahissaient tout le pays. Il fut suivi de plusieurs officiers et soldats qu'il incorpora dans l'armée, et montra tant d'ardeur, tant de zèle pour son roi et sa patrie, que les étrangers furent repoussés vers leurs montagnes. Le roi sut bon gré à l'archevêque de ses généreux efforts, et, pour lui plaire, fit arrêter le maréchal de Vitry et le fit conduire à la Bastille le 27 octobre. Sa réputation de bon soldat était faite; elle lui valut son titre de contre-amiral ou adjoint au comte d'Harcourt, en 1638. Investi de sa nouvelle charge, le prélat partit immédiatement pour la guerre, le 12 mai, accompagné du comte d'Harcourt, et avec une flotte de 39 vaisseaux, 6 brûlots et 12 flûtes, et alla mouiller dans la rade de Figueira. Convaincu que la hardiesse dans l'attaque est un élément de succès, il tomba à l'improviste sur la flotte espagnole, forte de 14 galères, 4 vaisseaux dunkerquois, et malgré le feu de cinq batteries du fort, brûla ou coula à fond tous les vaisseaux, à l'exception d'un seul, qui réussit à gagner le large et se sauva. Les Espagnols ne se découragèrent pas; ils avaient remporté des victoires dans le Roussillon; ils s'enhardissaient de leur succès, malgré leurs échecs sur mer. Leurs vaisseaux étaient dispersés; mais le prélat, sachant qu'il y en avait dans la rade de Laredo, sur les côtes de Biscaye, alla hardiment les attaquer, et, malgré le feu bien vif et bien soutenu des forts, s'empara de quatre galères, sous les yeux de l'ennemi. Rien ne manquait à la gloire du prélat : bon soldat, bon marin, il était l'homme du roi et de la France; il eut le commandement de la flotte de l'Océan; il prêta des secours au siége de Tarragone, écarta avec un rare bonheur un premier convoi de quarante galères et de plusieurs barques que

22 Août 1638.

Livre IX. Chap. 8. — 1641.

l'Espagne avait envoyé au secours des assiégés; mais une seconde flotte de trente-cinq vaisseaux de ligne et vingt galères, survenant à l'improviste, le 20 août, força le courageux archevêque à s'éloigner des côtes de l'Espagne; il fit voile pour les rivages de la Provence. L'envie, qui s'attache aux pas de la gloire pour la noircir et la flétrir, poursuivit le prélat; il fut accusé de s'être mal défendu; on le rendit responsable de la dispersion de la flotte; son étoile pâlissait tous les jours de plus en plus à l'horizon; il fut disgracié et exilé à Carpentras! Un seul jour effaça toute la gloire de plusieurs années; il comprit alors que le bruit de ses prouesses n'était rien en comparaison de la paix, du calme inappréciable dont il aurait pu jouir aux pieds des autels; sa véritable gloire se trouvait, non pas à bord d'un vaisseau de guerre, mais dans le silence du sanctuaire et dans la pratique du bien. Mais ces mœurs, qui nous choquent tant aujourd'hui, étaient celles de son époque: le prélat ne croyait faire que son devoir; son siècle l'absolvait de ses écarts.

CHAPITRE IX.

Richelieu, maître de la France.— D'Épernon rentre à Cadillac et y meurt.— Mazarin ministre.—Lavalette rappelé.—Conduite de Mazarin.—La duchesse de Longueville. —La guerre de la *Fronde*.—Le jeune duc d'Épernon se brouille avec le Parlement. —Soulèvement du peuple à Bordeaux.—Une citadelle à Libourne.—Opposition du Parlement. — Une assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville. — On jure haine éternelle à d'Épernon. — Un conseil de police et de guerre. — La ville mise en état de défense. — Conduite de Du Haumont au Château-Trompette. — Le duc promet d'éloigner les troupes, sous certaines conditions. — Le Parlement les accepte. — Le duc se rétracte. — On se prépare à la guerre, etc., etc.

Richelieu régnait et gouvernait à la fois; il avait tout ce qui constitue la puissance suprême, il ne lui manquait que la couronne; mais qu'importe une couronne, à qui sait manier et manie, en effet, le sceptre? Il avait persécuté la noblesse et l'avait dépouillée, sinon de sa fierté, du moins de ses privilèges, et avait anéanti ses prétentions; il avait avili la magistrature en la faisant servir d'instrument aux caprices du souverain. D'Épernon seul lui portait ombrage : il le fit exiler en Angleterre; le duc de Lavalette fut condamné à mort, puis exécuté en effigie, pour avoir reculé devant les Espagnols à Fontarabie; il échappa heureusement à la colère du tout puissant ministre. Les nobles insoumis peuplaient les prisons ou erraient dans l'indigence, auprès des cours étrangères. Richelieu voulait avoir autour de lui des esclaves avec le silence du désert; c'était le pouvoir absolu qu'on implantait dans la nation la plus libre du monde. D'Épernon, fatigué des pénibles vicissitudes de sa vie d'exil, obtint la permission de rentrer en France; il arriva, triste et abattu, à Cadillac, et y mourut le 13 janvier 1643; la Providence avait voulut lui laisser la place

Livre IX.
—
1641.

Monglat, *Mémoires*, tome I.

Livre IX. Chap. 9. — 1643.

vide : Richelieu l'avait précédé de quelques semaines dans la tombe ! Loüis XIII disparut aussi, et la politique de la France prit un autre aspect. Louis XIV entre sur la scène, comme un astre brillant à l'horizon. Pendant sa minorité, sa mère, Anne d'Autriche, prit les rênes du gouvernement, et le souple et adroit Mazarin remplaça l'inflexible Richelieu. Mazarin avait une adresse admirable pour les affaires et entendait à merveille les intérêts de tous les États de l'Europe. Ferme, mais profondément dissimulé; se possédant dans la bonne et la mauvaise fortune; d'un abord ouvert et en apparence plein de franchise, mais sachant voiler ses sentiments et garder ses pensées; ni libéral ni reconnaissant; peu scrupuleux de manquer à sa parole, s'il y avait quelque intérêt; timide, sans grandeur d'âme, il n'osait pas se venger de ses ennemis, de crainte de se perdre en les perdant; il saisissait avec adresse toutes les occasions favorables pour avancer ses affaires et prodiguait l'argent pour se créer des amis. Il payait mal les services passés, quand il n'en attendait pas de nouveaux; soigneux des intérêts de sa famille, fermant les yeux aux abus de ses subalternes qui employaient toutes sortes de ruses et d'intrigues pour faire affluer de l'argent dans les coffres du roi et suppléer à la prodigalité dont il ne dissimulait plus les excès. Il introduisit des désordres incroyables dans toutes les administrations et surtout dans les finances. Sa puissance croula enfin sous le poids accablant des cris, des haines et des malédictions du peuple. Voilà l'homme qui occupa une si grande place dans l'histoire de Bordeaux et de la France !

Mémoires de M. D....., Collection Petitot, tom. 58, p. 66.

Mazarin se saisit du timon des affaires : la noblesse respira : le peuple, écrasé d'impôts, demanda à être soulagé et se livra à ses espérances; mais le nouveau ministre, au lieu de profiter de la position que Richelieu lui avait faite, montra sa faiblesse, caressa les seigneurs qui levaient la tête, parce qu'ils ne se sentaient plus courbés sous la pesante main du cardinal Riche-

lieu. Le duc de Lavalette, exilé en Angleterre, profita de ces circonstances et sollicita la permission de faire réviser son procès. Le Parlement de Paris, saisi de cette affaire, innocenta le duc et le rétablit dans tous ses droits et charges, et même dans le gouvernement de la Guienne. Mazarin influa beaucoup sur cette décision. Le duc de Lavalette, qui prit le nom de duc d'Épernon depuis la mort de son père, en conserva toujours un profond sentiment de reconnaissance. Exilé en Angleterre depuis le mois de septembre 1639, il se hâta de rentrer dans son pays et arriva le 24 janvier 1644, à Bordeaux, où on lui fit une réception magnifique. Il fit son entrée par la porte Cailhau, et fut conduit par les jurats en robes de livrée, satin blanc et rouge, à Saint-André, et de là à son hôtel, à Puy-Paulin.

Le pays semblait tranquille, tout paraissait calme et paisible, mais l'orage grondait dans le lointain contre le successeur de Richelieu, qui gaspillait les trésors de l'État pour se concilier les bonnes grâces d'une noblesse humiliée et méfiante. « Mazarin, dit Voltaire, affecta, dans le commencement » de sa grandeur, autant de simplicité que Richelieu avait » déployé de hauteur. Loin de prendre des gardes et de mar- » cher avec un faste royal, il eut d'abord le train le plus mo- » deste : il mit de l'affabilité et même de la mollesse où son » prédécesseur avait fait paraître une fierté inflexible. » Mais ces ménagements, bons pour d'autres temps, n'étaient plus de saison en France, où les esprits s'efforçaient de prendre une autre allure. Les nobles voulaient se relever de leur disgrâce ; le peuple était agité par Beaufort et Retz ; le prince de Conti, homme savant, mais indolent, de petite taille, peu fait pour la guerre, se laissa emporter par le tourbillon des affaires et ne contribua pas peu au désordre. La duchesse de Longueville prit aussi une part active aux troubles dont nous allons parler, et fit servir au succès de sa cause tous les agréments du corps et de l'esprit dont elle était si heureusement douée. Sa maison

Siècle de Louis XIV, chap. IV.

Mémoires de M. D....., Collection Petitot, *ibid.*

Livre IX. Chap. 9. — 1644. *Mémoires de M. D....., Suprà.*

était le rendez-vous des beaux esprits de son temps ; elle était jeune et heureuse ; mais il manquait quelque chose à son bonheur : son mari était vieux et n'avait aucune des qualités qui pouvaient lui plaire ; elle cherchait dans des conversations galantes et enjouées de quoi se consoler du dégoût qu'elle avait pour lui. Le duc de Châtillon fut l'objet de ses premières inclinations ; mais n'ayant pas, après son mariage, les mêmes empressements pour elle, il encourut sa disgrâce : elle conserva contre la duchesse de Châtillon, sa rivale, une haine éternelle. Le duc de La Rochefoucauld remplit, dans son cœur, la place que Châtillon avait laissée vide. Par complaisance pour elle, ce nouvel amant s'engagea à suivre sa fortune dans la guerre civile. Voilà les principaux personnages du triste drame dont nous allons voir les singulières péripéties.

Mazarin s'était engagé dans une fausse route ; au lieu de s'arrêter, ce qui n'eût pas été très-facile, il avançait toujours et semblait se hâter de multiplier les abus et de soulever les esprits.

Le Parlement de Paris, indigné de voir gaspiller les deniers publics d'une manière si peu délicate, refusa d'enregistrer de nouveaux édits bursaux et s'attira la colère du nouveau ministre. Mazarin commença à comprendre les embarras de sa position ; il aurait pu être fort et redouté en conservant les prestiges d'un pouvoir que Richelieu avait rendu redoutable ; mais en s'abaissant jusqu'à flatter ceux qui devaient le respecter et le craindre, il montra sa faiblesse et indiqua clairement aux mécontents leurs forces et leurs moyens de succès ; c'était le commencement de la guerre de la

Le 2 août, la princesse de Carignan vint à Bordeaux : elle fut assez curieuse pour désirer aller voir le château de Cadillac, dont elle avait entendu vanter la magnificence. Les jurats lui offrirent une superbe collation de fruits et de confitures de Bordeaux, et lui fournirent, à elle et à sa suite, six élégants bateaux. D'Épernon la reçut et la choya d'une manière quasi-royale.

Fronde (1). Presque tous les Parlements de France épousèrent la cause de celui de Paris. Le Parlement de Bordeaux, ordinairement si sage, fit comme les autres; il y était provoqué par les intolérables exigences du duc d'Épernon, resté toujours fidèle au ministre qui l'avait réhabilité dans ses honneurs et charges. Héritier de l'orgueil de son père, il voulait qu'on le qualifiât d'altesse, de *prince*, et que les prédicateurs lui adressassent ce titre en leurs sermons (2). Les évêques s'opposèrent à ses prétentions; le Parlement approuva leur résistance et résolut d'abattre cet orgueil démesuré; un incident imprévu vint bientôt les brouiller sans ressource.

Livre IX. Chap. 9. — 1648.

Fonteneil, *Mouvements de Bordeaux* liv. I.

Le duc était extrêmement riche; mais, en vieillissant, il devint avare; appuyé sur Mazarin, il eut la faiblesse de croire que tout lui était permis. En 1648, une affreuse disette désolait l'Espagne. Des négociants de Bordeaux entreprirent d'approvisionner les marchés de la Péninsule, et demandèrent au gouverneur l'autorisation nécessaire. D'Épernon, alléché par un bénéfice de 1,200 liv., consentit à l'exportation. Cette nouvelle se colportait en ville; le peuple, furieux, se porta en foule sur les quais et s'opposa à l'embarquement du blé et de la farine; les jurats intervinrent, mais leur autorité fut méconnue; d'Épernon, irrité, monta à cheval avec ses gardes et

(1) La *Fronde* désignait le parti opposé à Mazarin. Ce mot fut d'abord employé par Bachaumont, membre du Parlement de Paris, par allusion au jeu des écoliers, qui, partagés en bandes dans les fossés de Paris, se lançaient des cailloux avec des frondes. Les gardes arrivaient pour les séparer; mais les jeunes combattants revenaient de suite à la charge. Ce mot servait donc à caractériser les alternatives de soumission et de résistance du Parlement envers la cour et Mazarin : il fit la fortune du parti; il échauffait les esprits; on mit aux chapeaux des cordons qui avaient la forme d'une fronde; tout Paris se mit à la mode : les pains, les gants, les chapeaux, tout était à la mode de la *Fronde*. (Cardinal de Retz. *Mém., liv.* 3.)

(2) Par arrêt du 21 mai 1649, le Parlement fit défense au duc d'Épernon de se qualifier *prince de Buch*, et aux Bordelais de lui donner le titre d'*altesse*. D'après le préambule de cet arrêt, il paraîtrait qu'il faisait battre de la monnaie à Cadillac, ayant : d'un côté son effigie, de l'autre ses armes, et en légende, ses noms et titres, avec sa qualité de *prince*.

Livre IX. Chap. 9. — 1648.

quelques gentilshommes; mais le peuple se retira sans désordres, et le gouverneur ne rencontra sur le port que les femmes de la halle, des pauvres en haillons, qui se mirent à crier que le peuple mourrait de faim et qu'on ne souffrirait pas que les sacs de blé et de farine fussent portés à bord des bâtiments. Beauroche, écuyer du duc, s'avança pour haranguer la foule; mais ses discours parurent trop arrogants aux mécontents, et peu s'en fallut qu'il n'y perdît la vie.

L'état du pays était si affreux, que le célèbre Talon (Omer), dans le lit de justice du 15 janvier 1648, crut devoir révéler de triste vérités à la régente :

Talcon, *Mémoires.*

» Il y a dix ans, dit-il, que la campagne est ruinée, les » paysans réduits à coucher sur la paille, leurs meubles vendus pour le paiement des impositions auxquelles ils ne peu» vent satisfaire, et que des millions d'âmes innocentes sont » obligées de vivre de pain, de son et d'avoine, et n'espérer » aucune protection que celle de leur impuissance. Ces mal» heureux ne possèdent aucun bien en propriété que leurs » âmes, parce qu'elles n'ont pu être vendues à l'encan ! »

Ce tableau est affligeant, trop chargé peut-être. Il faut avouer, cependant, que la misère était immense et que l'on voyait se propager, parmi toutes les classes, des principes d'insurrection, capables de produire d'incalculables maux.

En présence de cette effervescence populaire qui s'étendait tous les jours de plus en plus, d'Épernon commença à craindre pour lui-même : fier comme son père, sans en avoir la bravoure, il se renferma lâchement chez lui et abandonna l'administration à elle-même. Le Parlement, justement alarmé des agitations de la ville qui gagnaient aussi la campagne, donna un arrêt qui défendit l'exportation de farines ou de grains; il en écrivit au roi, qui révoqua, le 31 août, la permission accordée par d'Épernon aux négociants de Bordeaux. Le peuple se calma et l'ordre se rétablit; mais d'Épernon était trop irrité pour pardonner au Parlement son intervention dans

cette affaire. Comme on disait que la province était dépourvue de comestibles, il se fit donner, par les villes et principales communes, des déclarations qu'il y avait, dans le pays, plus de blé qu'il n'en fallait pour la consommation intérieure; et voulant tout à la fois se blanchir lui-même et donner un démenti au Parlement, il envoya à la reine ces pièces extorquées par la peur à l'ignorance et à l'obséquiosité servile des officiers subalternes. Mais le conseil royal, instruit en même temps par le Parlement de tout ce qui se passait en Guienne, maintint sa première décision. Dans cet état d'irritation, l'animosité du duc prit tous les caractères de la haine; il s'efforça de noircir les Bordelais dans l'esprit de la cour et donna à comprendre que le Parlement de Bordeaux allait se joindre à celui de Paris, dans les désordres dont cette capitale était alors agitée. Il fit observer à Mazarin que son autorité, comme gouverneur, était anéantie par le Parlement dans la province, et qu'en cas de révolte à Bordeaux, il n'avait pas assez de troupes pour contenir le peuple dans le devoir; que le seul moyen qu'il eût pour assurer la paix à Bordeaux et pour faire respecter le roi et son ministre, c'était de l'autoriser à construire une citadelle à Libourne, par le moyen de laquelle il serait maître de la Dordogne, comme il l'était déjà de la Garonne par son château de Cadillac, et pour, en cas de révolte, couper les vivres aux Bordelais insurgés. Son projet fut goûté et approuvé par la reine; tout semblait sourire à la vengeance du gouverneur. Il ordonna aux communes voisines d'envoyer des hommes à Libourne pour aider à la construction de la citadelle. Dans ce temps, les troupes rentraient de la Catalogne en Guienne; le duc leur assigna, pour quartier d'hiver, les villes de La Réole, Bazas, Saint-Émilion, Cadillac, et les gros villages de l'Entre-deux-Mers; il voulait les avoir prêtes à appuyer ses prétentions. Tout fier du succès de ses ruses, il se rendit à Bordeaux, et considérant l'accueil empressé qu'on lui fit comme une preuve de timidité, il se crut maître du Parle-

D. Devienne, liv. VI.

Livre IX. Chap. 9. — 1648. Fonteneil, *Mouvements de Bordeaux*, liv. I, chap. 3.

ment et de la ville; il fit porter les meubles de son hôtel de Puy-Paulin au Château-Trompette, avec des provisions de bouche et de guerre, fit braquer ses canons contre la ville et la rivière, et envoya Desaugeys s'emparer de Bourg, qui était la clé de la Gironde. Le Parlement se voyant à la discrétion d'un ennemi puissant et vindicatif, crut devoir résister;

1649.

mais avant de rien entreprendre, il invita le duc à se rendre à une assemblée générale, afin d'avoir de sa bouche des renseignements positifs sur toutes les mesures qu'il prenait. Le duc s'y rendit; la discussion fut vive. Conformément à l'un des anciens priviléges de la ville, on exigea que les troupes ne fussent cantonnées qu'à la distance de dix lieues de Bordeaux. Le duc prétendait que cette affaire était en dehors des attributions du Parlement et faisait partie des siennes. On lui répondit qu'il n'était qu'un simple conseiller, qu'il devait entendre et discuter les raisons de la Compagnie, et nullement donner des ordres, surtout des ordres qui étaient des violations des priviléges les plus précieux de la cité. On continua la délibération; mais au moment d'aller aux voix, le duc se leva impatient et se retira. L'arrêt fut rendu et notifié par un huissier au duc, afin qu'il éloignât les troupes. Mais, loin d'obtempérer à cette injonction, il fit jeter l'huissier en prison, chargea Filouze, major du Château-Trompette, d'y transporter, la nuit suivante, toute l'artillerie du Fort du Hâ, et partit pour Cadillac, après avoir nommé Roquette de Carles commandant de ses forces. Il resta sourd aux sages remontrances des conseillers de Salomon et Duval, promit beaucoup, mais, sous les prétextes les plus frivoles, retarda l'exécution de ses promesses. Pendant ce temps, il fit avancer les troupes vers Libourne, désarma les paysans et se mit en mesure de réaliser ses vœux; mais les troupes étaient tellement indisciplinées, que les propriétaires abandonnèrent leurs maisons et leurs propriétés plutôt que de recevoir chez eux des pillards pour qui rien n'était sacré. C'était un désordre général et affreux; et ce qui était

Fonteneil, *ibid*, liv. I, chap. 3.

plus affreux encore, c'était la connivence du duc, ou au moins son indifférence à la vue de ces scènes déplorables.

Le Parlement, indigné de la conduite du duc, ordonna une assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville : tous les bourgeois s'y rendirent, ainsi qu'un grand nombre d'artisans, d'étudiants, de clercs, de procureurs et de gens des classes inférieures. Le président d'Affis y alla avec les conseillers Suduiraut, Sabourin et l'avocat général Du Sault; ils représentaient le Parlement. D'Affis exposa l'état des affaires, les desseins du duc dans la construction de la citadelle, et engagea le peuple à faire cause commune avec le Parlement, pour éloigner les troupes et maintenir les priviléges de la ville. A cet appel, la foule répondit par des acclamations étourdissantes et réitérées. Les jurats affirmèrent que le duc n'avait aucune intention d'empiéter sur les droits et priviléges des bourgeois, et demandèrent qu'on lût au peuple une lettre de lui, qu'ils déposèrent sur le bureau; mais le peuple se récria et couvrit leurs voix de ses huées et de ses menaces. D'Affis voulut mettre sa proposition aux voix; les jurats protestèrent contre cette violation de leurs droits, et lui dirent que les membres du Parlement n'avaient que le droit d'assister aux assemblées du peuple, pour voir s'il ne s'y passait rien de contraire au service du roi, mais qu'ils ne pouvaient rien proposer. D'Affis déclara qu'il ne faisait que répondre au vœu du peuple et n'entendait pas exercer un droit. Les jurats essayèrent de nouveau de faire lire la lettre du duc devant le public, et d'obtenir pour le jurat Ardant et le clerc de ville Claveau, qui arrivaient de Cadillac, la faculté d'exposer les sentiments de d'Épernon. Mais le peuple se souleva tumultueusement contre les jurats et menaça de se porter aux plus fâcheuses extrémités contre eux, s'ils persistaient dans leur opposition au Parlement. On alla aux voix, et l'union avec la Compagnie fut votée presque à l'unanimité.

C'était beaucoup pour le Parlement, mais ce n'était pas

Livre IX. Chap. 9. — 1649. Registres du Parlement.

assez pour le peuple : il exigea qu'on ôtât au jurat Calvimont la garde du Fort du Hâ. Le Parlement se réunit et fit prévenir les jurats des vœux du peuple, et le soir même remplaça le jurat Calvimont. Il ne borna pas là ses soins : il établit un conseil de guerre et de police, composé de deux présidents à mortier, de deux présidents aux enquêtes, de quatre conseillers de grand'chambre, d'autant de la chambre des enquêtes, d'un des gens du roi, d'un trésorier de France, d'un secrétaire, d'un conseiller au sénéchal, d'un chanoine de Saint-André, d'un chanoine de Saint-Seurin, de deux jurats et de deux bourgeois, Fouques et Constant, nommés par les jurats. Comme les capitaines des troupes passaient pour être amis du duc, on les remplaça par des membres du Parlement : Taranque, Cursol, Fayard, Muscadet, Massip, d'Alesme, Mosnier, Jhibant, Voisin, Marans, Volusans, La Roche et de Mons, tous conseillers. Le Château-Trompette était pour d'Épernon ; le Parlement s'assura du Fort du Hâ et en confia la garde aux conseillers d'Espagnet et de Bordes, avec ordre de barricader les rues et avenues du Château-Trompette. Défense fut aussi faite aux villes et communes de fournir des hommes, de l'argent ou des matériaux pour la citadelle de Libourne, et aux gentilshommes de faire aucune levée d'hommes de guerre, sans la permission du roi.

Il fallait, en outre, mettre la ville en état de défense, et pour cela y porter les canons et les boulets qui se trouvaient aux Chartrons. Les conseillers Taranque, Mirat et l'avocat général Du Sault allèrent les chercher ; mais en remontant la rivière, avec leurs bateaux chargés de onze canons et d'une grande quantité de boulets, ils reconnurent Du Haumont, sur le parapet, avec deux cents soldats prêts à faire feu, s'ils n'abordaient pas au pied du château. Les commissaires protestèrent en vain contre cette atteinte portée à leur liberté et affirmèrent qu'ils étaient les fidèles serviteurs du roi. Du Haumont répéta, en jurant, qu'il ne s'agissait pas de leur fi-

délité au roi, mais des canons, et de se conformer à ses ordres. Ils se rendirent enfin à ses désirs et s'engagèrent à laisser les canons aux Chartrons, à condition qu'il ne les fît pas porter au château. Comme cette scène durait plus d'une heure, le peuple s'arma, fit des barricades et se disposa à porter des secours aux commissaires. Mais en sortant par la porte du Chapeau-Rouge, on aperçut les commissaires, à qui Du Haumont avait permis de passer. Le Parlement décrète le commandant du château de prise de corps; mais tous ces arrêts n'étaient que des chiffons de papier pendant la guerre civile : la justice se taisait devant la force, la voix des Bordelais ne parvenait pas même au trône; la cour était pour d'Épernon, qui poussait le mépris pour le Parlement jusqu'à intercepter les lettres qu'on adressait contre lui à la reine; et, en réponse aux vaines menaces de la Compagnie, alla établir son quartier général à Créon, à quatre lieues de la ville.

Tout annonçait aux Bordelais un triste avenir; la guerre civile paraissait imminente. Le Parlement, dans un esprit de conciliation, envoya une députation auprès du duc pour l'engager à éloigner les gens de guerre qui pillaient les maisons, incendiaient les châteaux et les églises, massacraient les prêtres aux pieds des autels, et ne respectaient rien, pas même les femmes et les filles éplorées de leurs malheureuses victimes. On lui fit observer aussi que le Parlement n'avait pas pressé l'exécution de ses arrêts pour l'éloignement des troupes, parce qu'il se flattait que le duc lui-même, par amour pour ses concitoyens et pour le bien public, s'empresserait, si non à devancer leurs vœux, du moins à les réaliser. Le duc écouta avec attention ces remontrances et promit d'y faire droit aux conditions suivantes : 1° que le dernier arrêt serait supprimé; 2° que les portes de la ville ne seraient plus gardées par la milice bourgeoise; 3° que le Fort du Hâ serait remis au commandant qu'il désignerait. Le Parlement souscrivit à ces conditions, et envoya des conseillers à Cadillac pour en informer le

Livre IX. Chap. 9. — 1649.

gouverneur. On se croyait à la veille d'un arrangement; on en était bien loin. D'Épernon, voyant le Parlement à ses genoux, éleva de nouvelles prétentions pour grandir son triomphe. Il venait d'apprendre, en outre, que la Compagnie avait demandé au roi la suppression de la Cour des Aides, et lui avait interdit la continuation de ses fonctions. Protecteur de la Cour des Aides, il s'irrita de ces mesures, reçut mal les députés et rétracta sa parole, sous le prétexte que le Parlement de Bordeaux entretenait une correspondance régulière avec celui de Paris, alors en guerre avec son ami Mazarin, le fidèle ministre de Sa Majesté; ce qu'il considérait comme un acte de rébellion qui méritait un châtiment exemplaire.

Toute négociation était rompue, tout espoir de paix et de bonne entente évanoui; les Bordelais, consternés, se préparèrent à la guerre, et jurèrent de se défendre contre d'Épernon. On constata la quantité d'armes et de provisions de toutes sortes qu'il y avait en ville; on leva de nouvelles troupes, et on fit murer les portes du Fort du Hâ; tout annonçait, à Bordeaux, une résistance désespérée contre le duc, qu'on regardait comme un ennemi commun.

Dans cet élan de haine contre d'Épernon, il y avait plus d'entraînement que de réflexion; il conservait toujours dans la ville beaucoup de partisans et même d'amis dévoués, qui, forcés de suivre le torrent, ne se crurent nullement liés par leurs serments; ils restèrent fidèles au duc et continuèrent à lui donner avis de ce qui se passait; d'autres sortirent de la ville pour lui offrir leurs services. Mais le Parlement, dans la crainte que ces défections n'eussent une mauvaise influence sur l'esprit public, donna un arrêt par lequel il était défendu à toute personne en charge et aux principaux habitants de sortir de la ville sans congé, sous peine de 10,000 liv. d'amende. Le remède était pire que le mal; on y voyait une preuve de faiblesse. La désaffection se propagea dans la ville; l'émigration continua sous un prétexte ou un autre, et le Parlement

se vit obligé de prendre des mesures plus efficaces. On établit un conseil de police ; on mit des gardes aux portes ; on changea les capitaines suspects ; on forma trente-six compagnies, composées de 20,000 hommes effectifs, sous les ordres de quelques conseillers du Parlement ; on fit des barricades, et tous les jours les troupes s'exerçaient au maniement des armes sur les places publiques : Bordeaux semblait un véritable camp.

LIVRE X.

CHAPITRE PREMIER.

Lettre de d'Épernon au Parlement. — La réponse. — D'Épernon attaque le château de Vayres. — De Gourgues capitule. — Le seigneur d'Anglade condamné à mort. — Chambaret offre ses services au Parlement. — Il est nommé commandant en chef des forces parlementaires — Ses discussions avec les jurats. — Il attaque les Épernonistes à La Tresne. — Il rentre à Bordeaux en triomphe. — Un conseil de finances à Bordeaux. — Nouveaux sacrifices pour de nouvelles levées d'hommes. — Le clergé et les jurats refusent de participer aux mesures proposées. — Une assemblée générale, etc., etc.

Livre X. — 1649.

Fonteneil, liv. I, ch. V.

D'Épernon voyait avec peine les préparatifs du Parlement; il s'était trompé dans ses calculs. Il se croyait maître des Bordelais; mais les Bordelais se préparaient à lui faire sentir leur colère et à lui imposer la loi. Il écrivit au Parlement la lettre suivante, où, tout en voulant parler en maître, il adoucit soigneusement son langage : « Messieurs, dit-il, la considération » que j'ai pour le Parlement et la ville de Bordeaux et le désir » de conserver la tranquillité de cette province, m'obligent, » avant de prendre aucune résolution, à vous prier de m'é» claircir de vos intentions. Vous avez recherché des unions » extraordinaires; vous avez pris les armes et les avez fait » prendre à la ville; si c'est pour le service du roi et la reine » régente, ces peines sont inutiles. Vous n'avez point d'enne» mis. Personne n'est plus attaché à leurs intérêts que je le » suis. Si, sous prétexte du bien public, on veut choquer les » intérêts de la reine, ces unions ne peuvent être que préju» diciables au service du roi et au bien de l'État, puisque cette » affaire intéresse la tranquillité de cette province dans la» quelle vous n'ignorez pas l'autorité que le roi m'a confiée. » Je vous prie de me faire connaître clairement vos intentions,

» afin que je sache si je dois vous regarder comme des gens » armés contre l'autorité souveraine, ou continuer à me dire, » comme je le désire passionnément,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» D'ÉPERNON. »

Cette lettre paraissait n'être qu'une affaire diplomatique; elle est une preuve de l'étroite politique du duc. Il était l'agresseur; les Bordelais ne faisaient que se défendre. Il s'était emparé du moulin du Ciron, chargé d'approvisionner les boulangers de la ville; il interceptait les farines transportées à Bordeaux par la Garonne et la Dordogne. Son écuyer Beauroche s'était rendu maître du château de Langoiran, qui appartenait au président d'Affis. Ses gens de guerre avaient pillé et dévasté la maison de campagne du sieur d'Espagnet, à Connilles, près Libourne, et les propriétés des membres du Parlement avaient plus ou moins souffert de la part de ses troupes indisciplinées. Tout cela ne prouvait que trop clairement les torts du duc et la louable longanimité du Parlement.

Cette lettre, qui semblait faite pour dévoiler les fautes et les petites ruses du duc, servait en même temps à révéler les sentiments du Parlement. Dans une réponse bien pensée, bien écrite, la Compagnie repoussa les soupçons que le duc faisait planer sur sa fidélité au roi; elle lui dit formellement, que si Bordeaux avait pris les armes pour défendre ses libertés, lui seul en était cause; elle lui rappela ses torts et son imprudente conduite, et termina sa réponse par ces paroles remarquables : « Le service de Leurs Majestés, Monsieur, consiste à maintenir la province en paix. Nous avons fait tout » ce qui dépendait de nous pour cela. Il est aisé de décider, » maintenant, qui de vous ou de nous a troublé le repos public, et qui par là a manqué au service du roi. Dans le » désir que nous avons de pourvoir à la sûreté de cette ville

Livre X. Chap. 1. — 1640.

» et à la tranquillité de ce ressort, nous voulons bien encore, » tout innocents que nous sommes, que la chose passe pour » incertaine; daignez seconder nos vœux et nos intentions » par les remèdes qui sont en votre disposition et qui ne dé- » pendent que de votre affection pour cette province. Quand » vous délivrerez Bordeaux de ses plus justes inquiétudes, en » éloignant les gens de guerre; quand vous lui accorderez la » liberté de sa subsistance, en remettant le moulin du Ciron, » la citadelle de Bourg, etc., etc., dans le premier état; » quand vous ferez cesser la continuation d'une citadelle à » Libourne, que vous n'avez entreprise que pour nous donner » des chaînes, les armes nous tomberont aussitôt des mains, » et vous verrez que la ville de Bordeaux ne les a prises » qu'avec peine et seulement pour se défendre. C'est par là » que vous nous permettrez de suivre l'inclination que nous » conservons à demeurer, très-honoré seigneur, vos bien-aimés » serviteurs, les gens tenant la Cour du Parlement de Bor- » deaux.

» *Signé* : De La Roche.

» Écrit à Bordeaux, en Parlement, les Chambres assem- » blées, le 2 avril 1649. »

Cette réponse était ferme, convenable et d'une nature conciliatrice; on en attendait d'heureux résultats. Mais ces douces espérances furent bientôt évanouies. Le Parlement poussa avec activité ses préparatifs; deux régiments se disposèrent à marcher sur Libourne et à agir de concert avec une flottille qui devait remonter la Dordogne. On invita les gentilshommes à venir au secours de la ville; mais la crainte des uns, la prétention des autres à commander les troupes, la prudente neutralité de ceux-ci, la reconnaissance ou l'attachement de ceux-là au duc, tous ces motifs concouraient à priver le Parlement des secours des gentilshommes et à le laisser presque seul vis-à-vis d'un adversaire puissant et vindicatif. Le duc

avait d'ailleurs l'appui de Mazarin; la cour ne faisait aucun cas des lettres du Parlement; il avait même des amis au sein de la Compagnie elle-même, à Bordeaux, qui lui donnaient avis de la conduite, des projets et même des plus secrètes délibérations concernant les partisans du duc, qui, de son côté, arrêtait les courriers, interceptait les dépêches, ouvrait les malles et brûlait ou gardait les lettres qui compromettaient ses intérêts, et faisait tout ce qu'il pouvait pour froisser le Parlement. Les arrêts n'étaient que du bruit; mais les coups par lesquels d'Épernon leur répondait étaient de tristes réalités qui tombaient comme du plomb sur les malheureux Bordelais et les écrasaient sans défense.

Ayant appris que les troupes du Parlement allaient partir pour Libourne, le duc songea à se rendre maître du château de Vayres, appartenant au président de Gourgues. Le capitaine de Gourgues, frère du président, demeurait au château; il fut prévenu de bonne heure des desseins de d'Épernon. Il en informa le Parlement, qui s'empressa de lui envoyer des provisions de blé et des munitions de guerre, avec deux cents volontaires qu'on fit entrer la nuit au château, sous les ordres de Blanc de Polignac, La Roque (de S[t]-Macaire), La Lande (de Bayonne), Richon et Dupuy; ces deux derniers devaient rester avec de Gourgues, et les autres rentrer à Bordeaux. On se mit à fortifier le bourg; la défense en fut confiée à Rousseau, vieux militaire, très-populaire à Vayres. On fit les retranchements nécessaires; on inonda les prairies voisines, et tout fut préparé pour une résistance des plus opiniâtres. Mais la discorde se mit dans le château; peu content des paroles blessantes de Gourgues, Rousseau se retira, et avec lui la plupart des habitants du bourg gagnés par la séduction de Pontac-d'Anglade, partisan de d'Épernon. La conduite par trop équivoque du capitaine de Gourgues fit naître de graves soupçons sur ses intentions; il vivait dans l'intimité avec le seigneur d'Anglade et parlait souvent, et comme à dessein,

Fonteneil, *ibid.*

Livre X. Chap. 1. — 1649.

avec lui, des suites d'une résistance inutile. Enfin les Épernonistes arrivèrent et à peine resta-t-il dans les retranchements quarante hommes pour les défendre; ils étaient sous les ordres de Virevalois, bourgeois de Vayres. Ces hommes, se voyant abandonnés, se découragèrent; alors trente Bordelais sortirent du château pour les renforcer et les engagèrent à attendre l'ennemi de pied ferme; mais que pouvait faire une poignée d'hommes contre les trois bataillons des régiments d'Anjou, de Guienne et de la Marine, sous les ordres d'un officier expérimenté, M. Marin, et appuyés d'un escadron de cavalerie? Repoussé d'abord du côté du pont, Marin partagea ses troupes en trois corps, dans la plaine de Saugraussan; il somma les assiégés de se rendre; mais, vaincre ou mourir, c'était là leur seule réponse. L'attaque fut enfin ordonnée sur les trois points les plus faibles du bourg que d'Anglade avait pris le soin d'indiquer à Marin. Les Épernonistes pénétrèrent dans le cimetière que les parlementaires venaient d'abandonner. Le curé, nommé Junca, priait au pied de l'autel pour le triomphe des troupes parlementaires; dès qu'il s'aperçut que les Épernonistes étaient arrivés, il courut fermer la porte de l'église; mais un soldat lui tira un coup de mousquet et le tua sur la place. On pilla l'église, on profana les ornements, on emporta les vases sacrés, et on fit entrer les chevaux dans le sanctuaire, après y avoir commis les actions les plus indécentes, les crimes les plus abominables.

D. Devienne, liv. VI.

Le combat continua toujours avec acharnement. Pour se mettre à couvert des balles qui pleuvaient sur eux du haut des remparts et de la tour, ils amoncelèrent des barriques: et, grâces à cet abri et aux ténèbres de la nuit, ils s'approchèrent des murailles et s'emparèrent d'une contrescarpe de fossé; leur perte en hommes y fut considérable.

Ayant épuisé leurs munitions, les assiégés allèrent en demander à de Gourgues, caché dans un appartement obscur: rêveur et étonné, il refusa la poudre et parla, avec une con-

pable lâcheté, de capituler. On lui représenta la honte qui rejaillirait sur son nom, les avantages et la possibilité d'une défense heureuse, et les conséquences que leur courageuse résistance aurait sur les affaires du pays. Il resta sourd aux inspirations de ses héroïques compagnons d'armes, et résolut d'exécuter son projet de capitulation. Les Bordelais, indignés, ne savaient que faire ; ils étaient en présence de la mort ; leur sort se trouvait entre les mains d'un traître ! De Gourgues, insensible à leurs cris, régla le lendemain les conditions de la capitulation, mais sans aucune des précautions employées en pareil cas, sans égard pour l'honneur des assiégés, sans garantie même pour leur vie. On se rendit à discrétion, comme si le château, qui eût pu faire une longue résistance, eût été réduit à la dernière extrémité. Enfin, la porte s'ouvrit pour recevoir les Épernonistes ; il fallut toute l'énergie de Marin pour les empêcher de massacrer les assiégés ; on les dépouilla de leurs armes et même de leurs habits ; ils subirent les traitements les plus infâmes ! A peine l'ennemi eut-il arboré son drapeau sur les murs, qu'on vit arriver un renfort de Bordeaux, sous la conduite de Blanc et de Pontcastel ; c'était trop tard, ou plutôt de Gourgues céda trop tôt à sa lâcheté ; une vigoureuse résistance, prolongée de quelques heures seulement, eût sauvé le château. Le renfort regagna vite ses chaloupes et rentra à Bordeaux ; mais la triste nouvelle de la prise de Vayres le devança et jeta les Bordelais dans une grande consternation. La capitulation de Vayres était un crime dont on reconnaissait en secret l'énormité, mais dont on ne parlait pas, pour ne pas augmenter les chagrins de la famille de Gourgues, si justement estimée, si généralement respectée et si vivement affligée de la faiblesse d'un de ses membres. Il était coupable ; mais Pontac-d'Anglade l'était davantage ; c'était lui qui recélait les pillards et les objets volés chez les bourgeois et les paysans ; c'était lui qui avait indiqué à Marin les parties les moins défendues du

Livre X. Chap. 1. — 1649. Fonteneil, liv. I.

bourg, qui arrêtait les courriers pour savoir les secrets des Bordelais et qui avait toujours été le partisan de d'Épernon et l'adversaire du Parlement. On ordonna d'instruire son procès ; le Parlement arrêta qu'il serait appréhendé au corps, que ses biens seraient saisis pour répondre des dommages qu'il avait causés aux particuliers; il fut condamné à mort et exécuté en effigie.

Fonteneil, *ibid.*

Cette rigueur du Parlement n'était qu'une faible consolation pour le peuple dans ses malheurs ; il lui fallait du pain et non de vains arrêts sans exécution. Toutes les ressources d'approvisionnement étaient taries, tous les convois interceptés ; la famine paraissait imminente. On transporta toutes les farines en ville, dans des magasins, pour être distribuées selon les besoins et d'après un relevé de la population ; on donna au peuple alarmé l'assurance que la ville avait des provisions pour un an. Mais ce qui releva encore mieux, pour le moment, les esprits abattus, c'était l'arrivée du marquis de Chambaret, qui venait offrir ses services au Parlement ; le marquis était un capitaine distingué et connu par sa valeur et son intrépidité ; c'était l'homme nécessaire. Les Bordelais acceptèrent ses services ; il fut nommé commandant en chef des troupes, eut douze gardes et fut logé aux dépens de la ville ; on le reçut comme un sauveur.

Pendant ce temps, les troupes de d'Épernon ravageaient les environs : les paysans demandaient des armes et des chefs pour repousser ces brigands. Le Parlement, à cet effet, désigna le sieur Maleret pour Saint-Loubès et les paroisses voisines, le sieur Breton pour Floirac et Cenon, le sieur Bordes pour Bouliac, avec des permissions générales d'acheter des armes et des munitions de guerre. Par ces mesures, on voulait aguerrir les habitants de la campagne et leur fournir les moyens de traquer les Épernonistes par des embuscades. Chambaret avait la confiance du peuple et se faisait craindre des Épernonistes : il se plaignit de l'insuffisance de ses trou-

pes et hâta la formation d'un nouveau régiment du Parlement ; mais l'argent manquait, et avec l'argent les hommes. De son côté, le marquis ne demandait que les moyens de combattre avec honneur ; mais il ne voulait pas, par une coupable témérité, risquer sa réputation, qui dépendait du succès de ses premières armes. Enfin, les officiers du Parlement donnèrent un quartier de leurs gages pour faire une nouvelle levée ; leur exemple stimula les riches, et on réussit enfin à compléter les fonds nécessaires. Le zèle du Parlement ne s'arrêta pas là ; il députa vers le roi le président d'Affis, le conseiller Mirat et l'avocat général de Lavie, pour lui dépeindre toutes les misères de la province, la tyrannie de d'Épernon, le désespoir du peuple, et pour solliciter en faveur de Bordeaux les effets immédiats de sa justice et de sa bonté.

Fonteneil, *ibid*, chap. 8.

Dans cet intervalle, Chambaret s'efforçait de ranimer le courage abattu des Bordelais ; mais il rencontrait toujours, à tous ses projets, quelque obstacle imprévu, quelque opposition de la part des amis du duc dans la ville. Depuis qu'il avait été nommé généralissime, il avait introduit à Bordeaux le régime militaire et donnait le mot du guet ; les jurats, presque tous dévoués à d'Épernon, réclamèrent ce privilége comme gouverneurs-nés de la ville. Cette affaire fut portée devant le Parlement, qui, voulant ménager tous les partis et éloigner tout sujet de mésintelligence, décida, comme *mezzo termine*, que le premier jurat ferait quatre billets, dont un, tiré par le premier-président, serait le mot du guet et serait communiqué de suite au premier jurat et au marquis, chargé de le transmettre au major de la ville. Cette mesure conciliatrice ne contenta pas les jurats ; le marquis, dans l'intérêt de la paix, se désista de ses prétentions.

Mais l'inaction ne convenait pas au caractère du marquis ; les dissensions intérieures auraient fini par refroidir son zèle ; il laissa donc là les jurats et leurs priviléges, et, portant son attention sur les affaires du dehors, ne demandait pas mieux

Fonteneil, *Suprà*.

que d'en venir aux mains avec l'ennemi, et de confirmer, par quelque coup d'éclat, la haute opinion qu'on avait conçue de ses talents et de sa valeur. Une circonstance favorable se présenta; il en profita. Le régiment de Créqui, composé de deux cent cinquante hommes, avait établi son quartier à Camblanes, à Quinsac, et dans les paroisses voisines. Le marquis, dans le dessein de les surprendre, prépara un camp volant de trente-cinq chevaux légers, sous les ordres de Martin de Barès, et d'un corps de cent cinquante fantassins et vingt cavaliers volontaires, commandés par lui-même, mais conduits sur le lieu d'attaque par Jules Duverger. La cavalerie passa la rivière à La Bastide; l'infanterie dut monter jusqu'à Bernichon, dans des bateaux, et attendre près du château du président Latresne l'arrivée de la cavalerie; mais les chaloupes n'ayant pas assez de marée pour remonter si haut, échouèrent sur le sable. Le marquis arriva; tout surpris de ne pas trouver au *rendez-vous* ses fantassins, il ne sut quelle mesure prendre; il y avait de l'imprudence à attaquer; il y avait de la honte, de la lâcheté à fuir. Il tint un conseil de guerre; tout le monde vota pour le combat; une seule voix s'y opposa, c'était celle de La Roque, qui méditait une trahison. Fier de l'accord de sa petite troupe, Chambaret passa à la maison de campagne du conseiller Raymond, où il fut renseigné sur la position de l'ennemi; il avança par un défilé, culbuta sept ou huit cavaliers qui formaient un avant-poste, et les poursuivit jusqu'au bourg, où, enhardis de ce premier succès, les Bordelais fondirent sur les Épernonistes qui s'étaient postés derrière les maisons, et les poursuivirent en désordre vers Quinsac. A leur retour à Camblanes, ils rencontrèrent des paysans qui assommaient sans pitié les Épernonistes restés en arrière; c'était une réaction impitoyable avec toutes les horreurs de la vengeance! Revenus de leur frayeur, les Épernonistes se rallièrent avec un autre escadron, à Quinsac, et revinrent reprendre le terrain qu'ils avaient perdu. Mais ayant appris que l'infanterie

était débarquée et marchait en bon ordre au secours de la cavalerie, ils quittèrent la partie et se dirigèrent vers Créon.

Chambaret rentra à Bordeaux au bruit des acclamations du peuple; on le porta en triomphe, on le couronna de lauriers; l'enthousiasme fut à son comble! Il exposa au conseil de police l'état de ses troupes, et demanda, non pas les moyens de se défendre, mais plutôt ceux de prendre l'offensive. On reconnut que ses forces étaient insuffisantes, et, pour l'aider à donner un libre essor à son courage, le Parlement ordonna, par arrêt du 17 avril 1649, que tous ceux qui voudraient servir le roi donneraient leurs noms au marquis de Chambaret. On lui remit 20,000 livres pour lever deux compagnies de cavalerie. Voulant aussi parer aux éventualités de l'avenir, on établit un comité de finances, composé du président Latresne, des conseillers Lestonnac, Sabourin, Duval, Massiot; d'un député de chaque corps et de deux bourgeois; Jacques Duduc et Philibert Du Sault furent nommés commissaires. Le Parlement, qui s'était déjà distingué par sa générosité, voulut donner une nouvelle preuve de son patriotisme : chaque conseiller remit trois cents livres de plus entre les mains du conseiller Duval. Le lendemain, le conseiller Trancars offrit de lever un régiment, cinq compagnies de cavalerie de 150 hommes, à raison de 12,000 livres par compagnie. Le conseiller La Roche alla plus loin, tant le zèle est contagieux : il offrit de lever un régiment d'infanterie de dix compagnies, moyennant 1,200 liv. la compagnie. Ces exemples trouvèrent de l'écho dans un grand nombre de familles respectables de la ville; c'était partout une rivalité de zèle. On engagea le clergé à écrire au roi, pour le prier de faire cesser les maux qui pesaient sur la Guienne; mais le clergé, comme les jurats, blâmait la résistance des Bordelais, et le vicaire général, dont la famille était au service du duc, refusa toute participation aux mesures proposées. Le Parlement n'ayant pas de droit sur le clergé, essaya d'intéresser les jurats dans la cause populaire et leur

D. Devienne, *ibid.*

ordonna de convoquer les cent trente qui composaient l'assemblée générale. Les jurats, dévoués à d'Épernon, s'y refusèrent; mais le Parlement passa outre, et fit convoquer, pour le soir même, l'assemblée générale par le président de Gourgues aîné, Blanc-Mauvesin, Lescure, le procureur général, qui étaient chargés d'y représenter la Compagnie. Une députation au roi fut résolue : deux bourgeois, Constant, avocat, et Fouques, négociant, en firent partie. Ils devaient porter leurs doléances au pied du trône; mais Mazarin était là pour repousser les plaignants; leur voix n'arrivait jamais sans commentaires défavorables à l'oreille du prince. On avait laissé d'Épernon dans le Bordelais, on le retrouvait à Paris!

CHAPITRE II.

Défaite des Épernonistes à Camblanes. — Leurs ravages dans les environs. — Les Bordelais arment une flotte.—Arrivée du marquis d'Argenson.—Lettre du roi.— Les troupes de d'Épernon pillent les églises.—Profanation des Saintes espèces.— Un traité.—Les Bordelais l'observent, les Épernonistes n'en tiennent pas compte. —Leur mauvaise foi.—D'Argenson feint de vouloir faire cesser les travaux de la citadelle de Libourne.—Le Parlement fait beaucoup de sacrifices.—Le peuple furieux. — D'Argenson craint pour sa vie.— Il quitte Bordeaux. — Sa déclaration.— Il la désavoue. — Préparatifs de guerre. — La flotte. — L'armée marche sur Libourne.

La nouvelle de la défaite de sa cavalerie à Camblanes affligea d'Épernon; il rallia ses troupes et revint sur lé théâtre de sa mauvaise fortune, pour venger son affront et reprendre l'offensive. Les habitants de Camblanes s'attendaient à des rigueurs impitoyables; ils se renfermèrent dans l'église et refusèrent de se rendre. Le commandant attendit la nuit, et, à la faveur des ténèbres, fit avancer, à la porte de l'édifice sacré, des barriques et des matières combustibles. Le feu se communiqua au clocher, et tous ceux qui s'y tenaient, hommes, femmes et enfants, périrent dans les flammes. Une jeune fille échappa; mais, poursuivie par un soldat qui allait la rendre victime d'une passion brutale, elle courut se jeter dans le feu, ne voulant pas souiller sa vertu : la mort lui paraissait préférable à l'infamie. Un capitaine du régiment de Guienne, témoin de son héroïsme virginal, s'élança et l'arracha aux flammes, assurant le respect de sa vertu au milieu de cette soldatesque indisciplinée. Le malheureux revint encore pour assouvir sa criminelle passion; mais le généreux capitaine

Livre X. — 1649.

Fonteneil, liv. 1, chap. 9.

Livre X. Chap. 2. — 1649. D. Devienne, liv. VI.

plaça la timide vierge derrière lui, et après unè lutte opiniâtre, étendit ce forcené, sans vie, à ses pieds.

Les Épernonistes, après avoir dévasté la paroisse de Camblanes, allèrent ravager La Tresne, Carignan et les autres localités limitrophes. Ils essayèrent de pénétrer dans Bouliac; mais l'avocat Desbordes, secondé de quelques troupes et des paysans, repoussa ces hordes vagabondes; elles se rallièrent à Tresses, où elles séjournèrent quelques jours, et commirent des excès de toute sorte avec une déplorable impunité.

Pendant tout ce temps, les Bordelais ne cessaient pas un instant de se préparer aux éventualités prochaines; ils armaient la flotte et en donnèrent le commandement au chevalier de Pichon. Mais les finances étaient obérées, et sans argent point de soldats. On proposa alors de prendre des sommes considérables déposées au greffe des consignations. Le conseiller Pommiers repoussa cette proposition par des considérations très-sages, mais sans valeur en face de la plus sérieuse nécessité. On s'empara de l'argent, mais en prenant des mesures pour en assurer le remboursement. De nouvelles levées furent donc faites : il en était temps, car les Épernonistes venaient jusque sous les murs de Bordeaux, pillant les maisons, brûlant les églises, massacrant les prêtres, et renouvelaient les tristes scènes des guerres de religion. Alors le Parlement ayant la certitude qu'outre le clergé et les jurats, d'Épernon avait beaucoup d'amis et de partisans en ville, déclara, sur les conclusions du procureur général, que d'Épernon, ainsi que tous ceux qui l'assistaient ou l'assisteraient dans les violences et les désordres dont le pays était devenu le théâtre, étaient responsables solidairement des maux et des dommages que le public et les particuliers avaient soufferts ou souffriraient à l'avenir; que le duc serait privé du droit d'entrée, séance et voix délibérative en la Cour, et de tous les honneurs, droits et prérogatives dont il avait coutume de jouir comme conseiller. On arrêta, en outre, que le roi serait supplié de nommer

un autre gouverneur dans la Guienne. Ces mesures étaient sévères, mais nécessaires; elles mirent fin à des complots, à des intrigues qu'on fomentait en ville, et par les précautions qu'elles inspirèrent à plusieurs familles, elles en dévoilèrent les sentiments et l'attitude équivoques.

Livre X. Chap. 2. — 1649.

Bientôt après, on apprit que le roi avait chargé le marquis d'Argenson de venir concilier les partis. En effet, le marquis arriva et se rendit auprès du duc, à Cadillac. Quelques jours plus tard, un trompette annonça l'arrivée du commissaire royal. Le Parlement envoya deux conseillers le complimenter et l'accompagner jusqu'à l'archevêché, où il devait descendre.

Fonteneil, liv. I. chap. 2.

Il pria le Parlement de s'assembler le soir même, et s'y rendit à l'heure convenue pour y faire lecture de la lettre du roi, dont voici la teneur : « De par le roi, nos amés et féaux,
» Voyant, avec déplaisir, la continuation des mouvements qui
» sont survenus en notre ville de Bordeaux et aux environs
» d'icelle, et considérant qu'ils pourraient produire des suites
» préjudiciables à notre service et au repos et tranquillité de
» la dite ville et de notre province de Guienne; voulant entiè-
» rement les faire cesser, et que la paix soit aussi bien établie
» en vos quartiers qu'elle est à présent en notre ville de Paris
» et en toutes nos autres provinces, nous vous envoyons, à
» cet effet, notre amé et féal conseiller d'État, le sieur d'Ar-
» genson, pour vous faire entendre nos intentions et travailler
» à rétablir la bonne intelligence qui est nécessaire pour le
» bien de notre service, entre vous et notre oncle, le duc
» d'Épernon, pair et colonel général de l'infanterie de France,
» gouverneur et notre lieutenant général en Guienne; de quoi
» nous avons bien voulu vous informer, par cette lettre, que
» nous vous faisons de l'avis de la reine-régente, notre très-
» honorée dame et mère, et vous dire que vous ayez à ajou-
» ter une entière créance à ce que le sieur d'Argenson vous
» fera entendre de notre part, et prendre assurance sur lui

10 Avril 1649.

» de la bonne volonté que nous conservons en votre endroit.

» Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 10 avril 1649. »

Cette lettre, toute pacifique et conciliatrice, ne blâmait et n'approuvait personne; elle ne déplaisait par conséquent à aucun parti; elle donnait à comprendre que Mazarin n'était plus un obstacle à la paix, à Paris ou ailleurs, et que les Bordelais n'avaient plus de raison de persister dans leur résistance, attendu que le Parlement de Paris s'était soumis. L'influence de d'Épernon était encore visible dans cette rédaction; il avait fait entendre à la cour que le Parlement de Bordeaux était rebelle et avait épousé la cause de celui de Paris contre d'Épernon; c'est ce que le roi avait en vue, en parlant de Paris. Après lecture de cette lettre, d'Argenson s'étendit longuement sur les bienfaits de la paix et les malheurs de la guerre; il affirma que d'Épernon avait montré les meilleures dispositions. Mais le premier-président lui répondit que la Compagnie n'avait rien négligé pour maintenir la tranquillité de la province et que les Bordelais n'avaient pris les armes que pour leur légitime défense.

D'Argenson se retira, et le Parlement arrêta qu'une commission serait nommée pour lui exposer les nombreux torts du duc et les plaintes du peuple. Il consentit à les entendre, et annonça par un trompette, à Marin, qu'on était convenu d'une surséance d'armes pour une huitaine; mais Marin poursuivit ses ravages et resta sourd à l'avertissement : il dévasta Bassens, logea ses chevaux dans l'église, brûla celle d'Ambarès, et porta partout, même sur les rives de la Garonne, la terreur et la désolation. Sur ces entrefaites, le vicaire de Pompignac demanda à être entendu, les Chambres assemblées. Il mit sur le bureau un sac contenant quatre lampes, une burette, une partie d'un chandelier, un soleil, une custode et d'autres vases sacrés qu'il avait rachetés d'un des pillards de d'Épernon. En faisant l'inventaire de ces objets, on s'aperçut qu'il y avait dans une custode des particules consacrées; le

Parlement, à l'instant même, se jeta à genoux pour adorer le Très-Saint-Sacrement, et ordonna qu'un ecclésiastique, revêtu d'un surplis et d'une étole, vînt transporter à la chapelle les saintes espèces qui avaient échappé à la profanation. Le curé de Saint-Pierre les porta respectueusement dans son église.

Livre X. Chap. 2. — 1649.

En attendant, le marquis d'Argenson se donnait bien du mouvement; il voulait à toute force hâter la solution de ces misérables difficultés; enfin, après bien des voyages à Cadillac, bien des conférences avec les uns et les autres, il vint communiquer un jour, aux Chambres assemblées, les articles suivants :

Fonteneil, liv. I, ch. 10. — *Soldat Bordelais*, page 6.

« Le désarmement et l'éloignement des troupes, tant par » terre que par mer, sera fait au plus tôt; et, dans le jour » même, les troupes seront retirées à la distance de dix lieues, » ordonnée par le feu roi, pour ne donner ombrage à la ville » de Bordeaux, et suivront la route qui leur sera ordonnée » par Sa Majesté.

» L'ouverture des passages et le commerce seront libres, » tant par mer que par terre, par les deux rivières.

» Le château de Langoiran sera rendu à celui à qui il ap- » partient, avec les meubles qui y étaient, ainsi que le châ- » teau de Vayres.

» Les gens de guerre qui sont à Libourne resteront en » nombre suffisant pour garder la citadelle, en l'état qu'elle » est à présent, jusqu'à l'ordre du roi, sans qu'on puisse néan- » moins continuer le travail de la dite citadelle.

» Ceux qui font des avances pour la subsistance des soldats » de la citadelle de Libourne en seront remboursés, sous le » bon plaisir du roi, par déduction sur les deniers de la taille, » subsistance ou autrement.

» Tous les prisonniers de guerre seront rendus, de part et » d'autre; il y aura sûreté entière pour les personnes et biens » des particuliérs, tant du Parlement que de la ville de Bor-

» deaux et autres, qui les ont assistés; et, à ces fins, Sa » Majesté sera suppliée de donner la déclaration nécessaire.

» Il sera mis dans le Château-Trompette cent cinquante » sacs de farine, le plus tôt que faire se pourra, sur l'avis qui » sera donné au Parlement, du temps convenable à cet effet.

» Pour la sûreté de la remise des dites farines, on donnera » trois ôtages; on pourra continuer la garde de la ville, tout » autant qu'il sera nécessaire.

» Le château du Hâ sera remis entre les mains de M. de » Roquelaure ou à ceux qui auront charge de lui.

» *Signés :* D'Argenson, Dubernet, de Suduiraut, *commissaires;* Cursol, Du Sault, Richers, *députés;* Calvimont, *jurat;* Fouques, *député.*

» Le 1er mai 1649. »

Il était bien temps que d'Argenson apportât au Parlement ces articles, qui paraissaient convenables à tous les partis. Il avait agi jusqu'alors avec tant de lenteur et de circonspection, il s'était montré si faible en présence des écarts des Épernonistes, qui ne tenaient aucun compte de ses avis ou de ses ordres, qu'on commençait à croire qu'il agissait de connivence avec le duc. Ces soupçons semblaient se confirmer par l'audace de Marin, qui, dans l'intervalle, s'était approché du château de Lormont, appartenant à l'archevêque. La Roche, alors commandant à Lormont, envoya, pour reconnaître ces maraudeurs, les sieurs La Mothe-Guyonnet et Labroue, qui, dans une embuscade, leur tuèrent, par une seule décharge, une vingtaine d'individus et mirent les autres en fuite. De son côté, d'Épernon, pendant les négociations, avait attaqué le château de Labrède et quelques autres propriétés de la banlieue de Bordeaux. Tout semblait arrangé de manière que les Bordelais se trouvassent dans la nécessité de se rendre à discrétion avant la fin des négociations. D'Argenson se hâta de détruire ces préventions en portant le traité de paix au Par-

lement, qui l'accepta, non pas comme le meilleur, mais comme le moins mauvais, et, à tout considérer, le plus convenable dans les circonstances. Cependant, pour conserver l'union et l'entente avec le peuple, la Compagnie fit convoquer une assemblée générale : on ne voyait que les indices d'une paix prochaine et durable. Mais d'Épernon, tout en promettant de s'en tenir aux articles de la convention, n'en continuait pas moins à les violer par les actes les plus coupables. Il était irrité, il est vrai, de ce qu'on avait défendu aux Bordelais d'élire ses amis pour les charges publiques. Il connaissait les conseillers et les bourgeois qui avaient provoqué et appuyé cette défense; et, cédant à une pensée de vengeance, il fit, contre la convention, ravager leurs terres, incendier leurs maisons et arracher leurs vignes. Il avança même jusqu'à Gradignan. Les paysans, voyant leurs pertes, les récoltes enlevées, les moissons détruites, leurs femmes et leurs filles objets d'une révoltante brutalité, s'enfuirent à Bordeaux; plusieurs d'entre eux allèrent se réfugier dans l'église du prieuré de Gayac, qui appartenait aux Chartreux. On les somma de se rendre; ils refusèrent avec courage, et tuèrent sur la place un grand nombre de ces imprudents Épernonistes, qui s'étaient approchés de trop près. Enfin, se voyant sans vivres, sans munitions, ces braves paysans capitulèrent pour sauver leur vie. Ils ouvrirent les portes avec confiance; mais d'Épernon, contre la foi du traité, fit pendre le vaillant jeune homme qui commandait les bons campagnards! Cette lâche atrocité révolta tous les nobles cœurs de l'armée : La Roche, capitaine des gardes du duc, ne cacha pas son indignation et donna sa démission, comme le seul moyen de prouver à ses frères d'armes l'horreur que lui avaient causée ce misérable assassinat et cette odieuse infidélité à la foi jurée.

Les Bordelais voulaient la paix; d'Épernon aussi prétendait la vouloir, mais sa conduite prouvait évidemment son peu de sincérité. D'Argenson entendit les plaintes du Parlement; il

Livre X. Chap. 2. — 1649.

envoya son fils à Cadillac pour engager le duc à s'en tenir au traité. Mais le duc refusa, prétendant que ses envoyés Gyac et Saint-Méard étaient détenus à Bordeaux, et que sa correspondance, avec le commandant du Château-Trompette, était interceptée par le Parlement. D'Argenson prit des informations sur ces deux faits, et acquit la certitude qu'ils étaient dénués de fondement. Les deux envoyés du duc s'étaient réfugiés au château volontairement et y restaient par des motifs de sûreté personnelle. Le Parlement s'était conformé au traité, d'Épernon continuait à le violer : tous les jours on recevait des preuves de sa mauvaise foi; tous les jours on voyait arriver des blessés de Langoiran, de Lestiac, de Cadaujac et des bords de la Garonne, qui attestaient que le duc violait le traité et trompait le commissaire royal. Dans le temps même qu'on s'occupait d'un arrangement définitif, on vint apprendre à la Compagnie que la garnison du Château-Trompette avait tiré sur un soldat en faction aux Chartrons, et que la ville était dans l'alarme. Le peuple commençait, en effet, à s'apercevoir qu'il était dupe des artifices de d'Épernon et même de la connivence du commissaire. L'effervescence prenait, en conséquence, un aspect alarmant; croyant pouvoir la calmer, d'Argenson se rendit à Libourne pour faire cesser les travaux de la citadelle, conformément à l'arrêt du Parlement, du 13 mai 1649; mais les bourgeois le prièrent, dans l'intérêt de la ville, de laisser achever la construction, car étant obligés de loger les soldats, il en résultait une infinité de dangers et de graves inconvénients. Le marquis se laissa gagner et les travaux furent continués. Il rentra à Bordeaux; le peuple, indigné de sa conduite équivoque, se souleva; l'avocat général eut le courage de lui reprocher ses torts en face. Se voyant en danger au milieu de gens furieux de se voir trahis et mystifiés, d'Argenson crut pouvoir apaiser la colère populaire par l'ordonnance suivante : « Il est ordonné, par de bonnes et fortes » raisons, que le travail de la citadelle et réduit de Libourne » cessera entièrement, même celui du côté de la ville, que

14 Mai. Fonteneil, liv. II, ch. 11.

» nous avions seulement permis pour mettre et retirer, dans » le dit réduit, les soldats, et décharger les habitants de Libourne du logement d'iceux, suivant notre ordonnance du » 10 du présent mois, que nous avons révoquée, et sera démoli, incontinent et sans délai, ce qui a été fait depuis le 4 » du dit mois. » *Signé* d'Argenson. »

D'Épernon fut prié de retirer ses troupes, conformément au traité. Il répondit que le Parlement n'avait qu'à faire porter la quantité de farine convenue au Château-Trompette, et qu'alors il ferait ce qu'il s'était engagé à faire. Le Parlement voulait, avant tout, la ville libre, et, en preuve de sa bonne volonté, donna trois de ses membres en otage, le président Tarneau et les conseillers Duverdier et Dubourg; ils furent envoyés à Blaye. Toutes ces condescendances pour les exigences du duc furent blâmées par le peuple, et interprétées comme signes de faiblesse et de découragement par d'Épernon.

Le Parlement mit de la modération dans ses procédés; le duc n'employait que de basses ruses, de misérables intrigues, à la faveur des intelligences qu'il avait en ville. Le Parlement défendit, sous peine de 3,000 liv. d'amende, qu'on votât en faveur des amis du duc pour les charges de jurats et de consuls à la Bourse : c'était détruire, en grande partie, la source des intelligences avec le duc. Mais ces mesures ne firent qu'accroître l'irritation des Épernonistes; ils firent entrer des vaisseaux dans la Garonne, de sorte que Bordeaux se trouvait bloqué par terre et par mer. Désespéré de cette nouvelle position, le Parlement prescrivit à tous les habitants un serment d'union et de fidélité. Ceux qui ne voulaient pas le prêter étaient expulsés de la ville. Cette cérémonie eut lieu à la cathédrale, après une messe solennelle.

D'Argenson continuait toujours à tenir un langage doucereux aux Bordelais; il leur représentait que, pour contenter le duc et l'amener à retirer ses troupes, il fallait renvoyer Saint-Méard et Gayac. Le premier-président se prêta à cette demande

et les fit sortir la nuit par un pont qui aboutissait à la rivière; mais le bateau fut arrêté par les Bordelais, et les deux agents du duc ramenés prisonniers en ville. Le marquis insista pour qu'ils fussent mis en liberté, et que les cinquante sacs de farine fussent portés au château. Mais tous les jours on dénonçait des actes répréhensibles de la part du duc; des hommes blessés, pillés, maltraités arrivaient, témoins éloquents de ses mauvaises dispositions. On criait partout qu'on avait trop fait pour le tyran, et que lui n'avait rien fait qui pût montrer la moindre intention de réaliser le vœu du Parlement et du pays. Le président d'Affis demandait son château de Langoiran; le président de Gourgues celui de Vayres, selon une clause du traité; mais d'Épernon resta sourd à ces réclamations, et cependant d'Argenson affirmait toujours qu'il avait la meilleure volonté, et qu'il ne manquait qu'une chose pour en avoir la preuve, c'était le ravitaillement du Château-Trompette. On résolut de céder encore sur ce point; mais on jugea prudent de soumettre cette affaire à une assemblée générale. Dans cet intervalle, on sut que d'Épernon exigeait beaucoup d'autres choses; les artisans s'assemblèrent alors dans l'église de Saint-Remi, et se prononcèrent avec vigueur contre toute concession pour l'avenir, avant que le traité fût entièrement exécuté. Le peuple, exalté par les résolutions de Saint-Remi, reprit les armes, et alla supplier Chambaret de le conduire à Libourne. Son irritation était extrême; il menaçait de se porter aux derniers excès contre le premier-président et tous ceux qui paraissaient pencher en faveur du duc. Chambaret, voyant ces scènes de désordre, et considérant que sa réputation de militaire allait plutôt se flétrir que grandir dans des circonstances si malheureuses, se mit à dire qu'il avait le dessein de quitter la France, et qu'il en demandait la permission au Parlement. Le président Latresne lui répondit par des paroles de bienveillance et de gratitude pour ses services, et le pria de ne pas séparer ses intérêts de ceux des Bordelais, qui lui

étaient dévoués, et d'achever de leur rendre les services auxquels il s'était engagé par un serment solennel. Chambaret n'insista plus et opina pour qu'on fît mettre sous les armes les compagnies bourgeoises, observant qu'en se mettant à leur tête, il serait plus facile de les contenir dans le devoir. Le Parlement approuva cette pensée, et par un arrêt du 26 avril 1649, enjoignit à tous les habitants de Bordeaux de fournir par chaque famille un soldat, ou plusieurs, ou de l'argent, suivant leurs facultés. Le peuple reprit les armes.

D'Argenson voyait avec douleur ces préparatifs; il craignait pour sa vie, et demanda au Parlement sa protection et la liberté de sortir de la ville, ajoutant qu'il avait reçu les ordres de Sa Majesté pour faire démolir la citadelle de Libourne. On lui accorda tout ce qu'il demandait; Chambaret lui offrit de l'accompagner. On lui prépara des bateaux et une escorte; mais craignant les excès de la populace, et voulant détruire les fâcheuses impressions que sa conduite équivoque avait laissées dans l'esprit public, il donna, avant son départ, la déclaration suivante : « Nous, René de Voyer, sieur d'Argenson, conseiller ordinaire du roi, en son Conseil d'État, commissaire député par Sa Majesté pour faire cesser les troubles de Guienne et de la ville de Bordeaux, ayant été averti que notre ordre donné pour la surséance du travail de la citadelle de Libourne et de la démolition de ce qui a été fait depuis le 4 du présent mois, n'a point été exécuté, nous partons présentement de la ville de Bordeaux pour procurer l'exécution d'icelui, suivant la volonté du roi que nous avons reçue, depuis peu de jours, plus particulière, et pour faire exécuter toutes les autres clauses de notre premier ordre fait pour pacifier les dits troubles de la dite ville et province, attendu que les habitants de la dite ville de Bordeaux nous ont témoigné qu'ils étaient prêts d'obéir, de leur part, aux volontés de Leurs Majestés, et protesté n'avoir autre intention que leur service. D'Argenson. »

Fonteneil, liv. II, ch. II, III.

» Fait à Bordeaux, le 18 mai 1649. »

Était-il sincère quand il rédigea cette note? Nous n'en savons rien. Il voulait probablement justifier le passé et ménager l'avenir. Mais arrivé à Cadillac, il écouta les suggestions du duc et désavoua cette déclaration, sous le prétexte qu'il n'était pas libre à Bordeaux. Cette conduite déloyale jeta les Bordelais dans un état d'exaspération difficile à décrire. D'Argenson s'était dévoilé; l'intrigue était palpable : le duc se moquait du Parlement et du peuple. L'avocat général DuS ault, homme si probe, si grand par ses sentiments et si considéré dans le pays, avait raison, disait-on, de reprocher sa perfidie à d'Argenson comme il l'avait fait; il ne fallait plus se fier aux hommes : il fallait compter sur leurs épées et le bon droit. Le premier-président lui-même paraissait coupable ou au moins suspect; il fallait le mettre à l'épreuve, et pour cela, la Compagnie lui proposa de faire partie d'une députation qui irait renseigner le roi sur l'état de la province, la tyrannie de d'Épernon et l'oppression du peuple. Il s'excusa en représentant qu'il lui fallait, pour s'absenter, la permission du roi. On le nomma, cependant; les autres députés se mirent en route; lui seul resta à Bordeaux, en attendant l'autorisation nécessaire.

Pendant qu'on s'agitait ainsi à Bordeaux, d'Épernon, contrairement au traité et aux promesses les plus sacrées, achevait la citadelle de Libourne. Le peuple, indigné de tant de retards, et se voyant mystifié de tous côtés, demanda qu'on le conduisît à Libourne et qu'on hâtât le départ. Chambaret approuva cette manifestation et s'y prêta avec empressement; mais de jeunes volontaires ne lui inspiraient pas beaucoup de confiance pour une expédition si périlleuse; ils étaient peu aguerris, peu habitués au feu; ce n'était pas, d'ailleurs, assez d'avoir des soldats, il fallait pouvoir les nourrir, et pour cela il demandait un fonds suffisant pour tous les besoins de l'armée. Il fut arrêté qu'on ferait un emprunt de 100,000 livres; que chaque membre du Parlement fournirait 1,000 livres, et

que les bourgeois feraient le reste. C'était le premier pas; Chambaret obtint tout ce qu'il désirait; il s'agissait alors de se mettre en route. On partagea l'armée en deux corps, dont l'un devait attaquer Libourne par terre et l'autre par eau. La flotte se composait de cinq gros vaisseaux, sous les ordres du chevalier de Pichon, qui montait l'*Amiral*, du port de 350 tonneaux, et armé de 22 canons en fer; le *Vice-Amiral*, de 250 tonneaux, était sous les ordres du sieur Cazenave, ayant 14 pièces d'artillerie. Jamard, bourgeois de Bordeaux, commandait la frégate la *Marie*, armée de dix pièces de canon; elle était du port de 140 tonneaux. La *Marguerite*, du port de 120 tonneaux, avait six pièces d'artillerie; elle était commandée par Mouty aîné. La *Flûte-d'Ovelin*, de 300 tonneaux et 14 canons, était sous les ordres de Mouty jeune. On comptait, de plus, dans cette escadre, 3 brûlots et plusieurs galiotes pour les divers services de l'expédition.

Fonteneil, *ut suprà*.

L'armée de terre consistait en 500 cavaliers de diverses armes, sous les ordres du sieur Saint-Martin de Barès et du capitaine Lacouture; Lalande, aide-major, de Bordeaux, commandait les dragons. Les volontaires, qui composaient le régiment du Parlement, au nombre de 1,500 hommes, marchaient sous les ordres du colonel La Roche, conseiller au Parlement. Les autres régiments prenaient les noms de leurs commandants, savoir : de Muscadet, Thibaut, Andraut, Polignac, Pichon; Chambaret avait sous ses ordres les milices de Coutras, auxquelles venait se joindre une compagnie particulière de 60 volontaires, sous les ordres de Lavau, procureur au présidial de Guienne. Ayant traversé la Garonne à La Bastide, Chambaret apprit que d'Épernon faisait avancer ses troupes, comme pour lui couper le passage. Bientôt après, pour endormir les parlementaires dans une trompeuse sécurité, d'Argenson envoya, par le sieur de Primet, une dépêche au premier-président, pour lui dire que le duc n'avait en vue, dans le déplacement de ses troupes, que de défendre son château de Cadillac, qu'on

Livre X. Chap. 2. — 1649.

croyait menace. Mais le piége était trop grossier; ses ruses étaient trop visibles pour trouver encore des dupes, personne ne s'y méprit. On continua à prendre les précautions nécessaires et à marcher en avant, en ordre, et tout prêt à l'attaque. On invoqua aussi la protection du Dieu des armées, et pour qu'il bénît l'expédition, et on arrêta, sur les hauteurs de Camblanes, qu'on ferait dire, tous les ans, dans l'église de cette paroisse, une messe à laquelle six membres du Parlement assisteraient.

Fonteneil, *ut suprà.*

Cette armée arriva à Créon à quatre heures du soir et y établit des retranchements; le lendemain, l'avant-garde, en marchant vers Brannes, fit prisonnièr le fils de Pontac-d'Anglade et quelques autres gentilhommes qui allaient rejoindre d'Épernon. On en voulait à cette famille, à cause des extorsions et des violences du vieux Anglade. La Couture, son parent, et Dubourdieu, filleul de son père, voulurent le faire évader; mais on déjoua le complot, et le jeune Pontac fut conduit prisonnier à Bordeaux. On passa la nuit sur les bords de la Dordogne, à Brannes; et le lendemain, à cinq heures du soir, toute l'armée était sous les murs de Libourne. On travailla toute la nuit à faire les retranchements et à garantir ses quartiers, et le lendemain, à l'aube du jour, le régiment de Muscadet ouvrit la tranchée et la poussa à deux pas des murailles de la ville.

CHAPITRE III.

La flotte bordelaise devant Libourne. — Siége de cette ville. — La Roque s'entend avec les Épernonistes. — Un combat. — Chambaret tué. — Les pertes des deux armées. — Attaque contre la flotte. — Les Bordelais consternés. — Ils font de nouveaux préparatifs. — L'archevêque négocie avec d'Épernon. — Convention. — D'Épernon arrive à Bordeaux. — Soulèvement des Bordelais. — D'Épernon tremble de peur. — Il se retire à Cadillac. — Ses exactions. — Assemblée générale. — Voyage du jurat Ardant à Paris. — Le Parlement s'assemble. — Les membres amis du duc exclus. — Conduite des jurats. — Arrêt du 16 juillet 1649.

Nous venons de voir l'arrivée de l'armée de terre devant Libourne et le commencement de ses opérations; de son côté, la flotte avait mouillé la veille devant Bourg, afin de pouvoir arriver par la marée du lendemain devant la ville, en même temps que l'armée de terre. En passant devant le château d'Anglade, à Izon, de Pichon débarqua une vingtaine de mousquetaires pour effrayer le châtelain; mais il se renferma dans ses murs et ne fit rien pour s'opposer au pillage de ses granges. Arrivés devant Libourne, les vaisseaux prirent leurs positions respectives, de concert avec l'armée de terre, et commencèrent l'assaut. Les Libournais se défendirent avec courage et élevèrent des fortifications en dehors de la porte de Bedignon (1). De Pichon envoya deux vaisseaux pour interrompre ces travaux; mais l'un échoua sur le sable; l'autre, après des tentatives renouvelées et la perte de six hommes, réussit à faire rentrer la garnison dans la place. Ce succès était peu important; les canons étaient de fer et de petit calibre, et ne

Livre X. — 1649.

(1) La porte Beguignon, dit D. Devienne. C'est une erreur : son nom était *Bedignon*.

Livre X. Chap. 3. — 1649.

pouvaient guère faire de grands dommages aux murailles; tout annonçait un siége long et ennuyeux. Mais Chambaret, pour en finir plus tôt avec les entêtés Libournais, envoya chercher trois gros canons de fonte qu'il avait laissés à Bordeaux. En attendant, le siége fut suspendu; les officiers et soldats, sans frein, sans discipline, passaient les jours et les nuits dans les plaisirs de la bonne chère, dans les cabarets et dans la débauche! L'armée se désorganisa tellement, qu'on prévoyait facilement qu'elle ne saurait résister à des troupes régulières et bien disciplinées, qui avaient vieilli dans le métier de la guerre.

Dans cet intervalle, les bons militaires, honteux de leur inaction et des excès de leurs frères d'armes, crurent devoir suivre une autre ligne de conduite et se mirent à harceler la garnison. N'ayant plus de boulets, de Pichon et Casenave offrirent à leurs matelots cinq sous pour chaque boulet qu'on ramasserait au pied des murailles de la ville. On en rapporta beaucoup, et les officiers qui s'étaient endormis au sein des plaisirs commencèrent enfin à rougir de leur conduite et s'arrangèrent de manière qu'une attaque fut enfin décidée contre la porte Bedignon, qui paraissait mal défendue. A leur tête marchèrent plusieurs vaillants officiers avec leurs soldats : Saint-André, maréchal de bataille; La Roche, conseiller; Camarsac, capitaine au régiment du Parlement; Pontac, Lassalle, Lesparre et Constant, procureurs. L'épée à la main, ils renversèrent vaillamment quelques barricades déjà endommagées par le feu du *Vice-Amiral*. Ayant enfin aperçu une large brèche faite par les canons de ce vaisseau, ils coururent avec témérité pour pénétrer dans la place; mais ils furent repoussés avec perte et y auraient succombé infailliblement, si une trentaine de mousquetaires du vaisseau *Amiral* n'était venue protéger leur retraite.

Fonteneil, liv. II, ch. IV.

On attendait avec impatience les canons que La Roque de Saint-Macaire avait été chercher à Bordeaux; mais d'Épernon

le gagna à sa cause; il trahit celle des Bordelais. Il ralentit sa marche tout exprès pour donner aux Épernonistes le temps de passer la rivière. En effet, on apprit bientôt après que le duc était à Brannes. Chambaret pria de Pichon d'y envoyer deux vaisseaux pour s'opposer au passage; mais, les eaux étant basses, ces deux vaisseaux échouèrent sur le sable. Pendant cet intervalle, les trois canons furent mis en jeu et firent une brèche considérable à la muraille. On décida un assaut pour le lendemain; mais ayant appris que les Épernonistes étaient en marche, Chambaret envoya quelques officiers les reconnaître. La Roque, qui s'était vendu à d'Épernon, se porta en avant avec le régiment de Muscadet; puis revenant bientôt sur ses pas, comme pour recevoir de nouveaux ordres, il dit à Chambaret que les Épernonistes avaient réellement traversé la rivière, mais en si petit nombre, qu'une poignée de soldats suffirait pour les tailler en pièces. Le trop crédule marquis se mit en marche avec cent cinquante chevaux, et, contre son attente, rencontra, au pont de Carré; 1,500 cavaliers et 2,000 fantassins épernonistes. Se voyant trahi, et trop bon guerrier pour fuir, il résolut de vendre cher sa vie. Le combat s'engage, il se bat en désespéré et se fraie un passage, ainsi qu'à ses troupes, à travers les lignes si serrées des ennemis. L'infanterie arrivait à marche forcée, au bruit de la canonnade; mais La Roque, voulant consommer sa trahison, crie à ses soldats déterminés à sauver leur général ou à mourir : *Où allez-vous? vous courez à la boucherie; vous n'êtes qu'une poignée d'hommes, ils sont six mille!... Sauve qui peut!*

Livre X. Chap. 3. — 1649.

25 Mai.

Les fantassins, découragés et épuisés de fatigue, s'arrêtent pour se rallier; mais chaque moment pouvait valoir une victoire; les régiments de Muscadet, d'Andraut et les milices de Coutras fondent sur les Épernonistes pétrifiés et les obligent de plier. La victoire semblait pencher en leur faveur. D'Épernon fait mettre pied à terre à ses gardes et ordonne à

Livre X. Chap. 3. — 1649.

sa cavalerie d'avancer d'un autre côté. Les Bordelais se voient accablés de toutes parts et meurent en se défendant. Chambaret jonche le sol de cadavres; mais épuisé, il tombe enfin atteint à la fois de trois coups de pistolets; c'était un coup mortel pour les parlementaires, qui s'enfuient en désordre. Quelques-uns restent encore et partagent le sort du général : c'étaient Polignac, Laferrière, d'Arribaut, le procureur Lavau; il tombent criblés de balles et ne trouvent qu'une tombe sur le champ où ils avaient cherché la gloire. Camarsac, Pontcastel, Rasens, Lanouaille, Gascie et Bonnet, curé de Sainte-Eulalie, et plusieurs autres, sont blessés et faits prisonniers. Andraut, couvert de sang et de blessures, est arrêté et conduit devant d'Épernon, qui lui dit froidement : *Monsieur, on vous a pris la pique à la main; c'est dans cet état que je veux vous présenter au roi.* Les parlementaires perdirent, dans cette affaire, cent hommes environ, avec leurs canons et bagages. D'Épernon y perdit environ 300 hommes, parmi lesquels se trouvait le baron de Pujols et plusieurs autres personnes distinguées.

Soldat bordelais, t. I, p. 5.

Fonteneil, ch. IV.

Les Épernonistes, tout joyeux, s'emparent des canons et les pointent contre le *Vice-Amiral*, échoué sur un banc de sable. Pendant deux heures, le capitaine Cazenave riposte avec succès aux mousqueteries des murailles et au feu des canons; mais enfin la marée vient le mettre à flot; il hisse son pavillon, fait mettre à la voile et descend jusqu'à Vayres, où se trouvait l'*Amiral* et quelques autres bâtiments. Les frégates de Jamard et de Mouty, ne pouvant pas se dégager assez tôt, tombent au pouvoir des ennemis.

Pendant tout ce temps, les Bordelais s'abandonnaient aux plus douces illusions; ils se berçaient de l'espoir que Chambaret allait raser la citadelle, humilier l'ennemi et le forcer de demander la paix à genoux; mais la triste nouvelle de la mort du général circule en ville et répand partout la plus morne consternation; les soldats fugitifs arrivent abattus et épuisés;

les blessés sont portés sur des brancards. Les amis de d'Épernon prennent tout haut sa défense et conseillent aux autres la soumission la plus entière. Le Parlement dissimule sa douleur, qui était profonde, et ordonne la formation d'un autre régiment qui porterait son nom et qui serait composé de mille hommes. Il fait compléter les autres régiments qui avaient été décimés dans le combat et confie le commandement des troupes au marquis de Lusignan, militaire distingué, qui prête serment de fidélité devant le conseil de police.

Sur ces entrefaites, le jeune marquis de Chambaret arrive en ville; sa présence réveille la douleur générale, que le temps commençait à assoupir. Le peuple sympathise avec ce jeune homme, qui pleure l'auteur de ses jours. Le Parlement le complimente; il répond, les larmes aux yeux, qu'il s'engage à défendre la cause de Bordeaux et à venger la mort de son malheureux père; mais le seul service, la seule consolation qu'il demande, c'est qu'on lui fasse rendre le corps de celui que la mort avait enlevé, si prématurément, à son amour et à une brillante carrière. On avait enterré le malheureux marquis dans un guéret, sur le champ de bataille; mais, par respect pour sa famille et à la demande de la noblesse, d'Épernon l'avait fait exhumer et ensevelir dans l'église de Saint-Jean.

Les premiers mouvements de la colère et de la terreur étant passés, tous les préparatifs d'une défense désespérée étant achevés, on crut devoir essayer les voies de conciliation; la guerre était ruineuse pour Bordeaux et la province; la paix offrait toujours des avantages incalculables : il fallait donc l'obtenir. On créa un conseil composé de députés de tous les ordres ou corps de la ville, avec plein pouvoir de faire la paix ou de continuer la guerre. Dans leur première réunion, on tomba d'accord que l'archevêque, qui jusque-là n'avait embrassé la cause d'aucun parti, serait chargé d'entrer en négociation avec d'Épernon. Le prélat étant de retour de Celles, Fonteneil, ch. IV et V.

Livre X. Chap. 3. — 1649. 2 Juin.

où il assistait son père mourant, accepta cette mission et en écrivit en conséquence au duc, qui indiqua Castres comme un lieu convenable pour la conférence qu'il lui demandait. Au jour convenu, le duc s'y rendit avec d'Argenson. Le prélat lui proposa de s'en tenir aux premiers articles proposés par d'Argenson au Parlement, parmi lesquels il s'en trouvait un relatif à la démolition de la citadelle de Libourne, et auquel, selon d'Argenson, il avait consenti. Le duc nia d'en avoir fait la promesse à qui que ce fût au monde. D'Argenson, présent à cet entretien, fut honteux de se voir dévoilé comme un imposteur, avec ses ruses et ses mensonges, auprès du Parlement qu'il avait trompé; il garda le silence. « Qu'on détruise » les barricades, dit le duc, qu'on désarme les vaisseaux, » qu'on remette la garde du château du Hâ au marquis de » Roquelaure, que la maison de ville soit rendue aux jurats, » qu'on supprime le conseil de guerre et les gardes, et que » les bourgeois cessent de porter les armes, alors, seulement » alors, je verrai ce que j'aurai à faire. » L'archevêque insista sur quelques concessions, comme témoignage de bonne volonté; mais le duc resta inflexible. Le prélat rentra en ville et rendit compte du langage et de la conduite de d'Épernon. Après beaucoup de bruit et de discussions inutiles, on convint, dans l'intérêt de la ville, d'accepter les conditions. L'archevêque envoya, de suite, des députés au duc, qui s'était avancé jusqu'à Léognan; il les accueillit avec beaucoup d'affabilité et les embrassa amicalement. Ils revinrent enchantés de lui, affirmant à tout le monde que ses sentiments étaient changés et que l'on pouvait compter sur son amitié et sur une paix éternelle!

Soldat bordelais, p. 7. — Relation de la paix, le 4 Juin.

Le conseil de police ne se laissa pas aveugler par les feintes caresses du duc; il publia une ordonnance pour prescrire des mesures directement opposées à celles arrêtées à Léognan. On répandit le bruit que le peuple était trompé et que le duc allait entrer en ville, la nuit, par la porte Saint-Julien. Les

habitants de ce quartier se levèrent en masse, et ayant fermé la porte, ils en confièrent les clés au président de Pichon, qui était alors très-populaire à Bordeaux. De Pichon les remit au premier jurat, qui s'en alla trouver ses collègues pour essayer, avec eux, de désabuser le peuple et de rétablir l'ordre. Mais le peuple, loin de suivre leurs sages remontrances, les pria de se retirer et continua les barricades. Le désordre devint général, l'autorité était méconnue ; le peuple seul se donnait des lois. L'archevêque intervint et se rendit garant des intentions du duc. Mais on connaissait le duc et ses ruses politiques ; on avait confiance dans les belles vertus du prélat ; on le croyait dupe de la perfidie de d'Épernon, qui avait désavoué d'Argenson, et ne se gênerait pas pour donner un démenti à l'archevêque. La méfiance était grande, la haine vive et profonde, la réconciliation impossible. Ne pouvant pas désabuser le peuple, le prélat se rendit au Parlement et demanda qu'on fît exécuter la parole qu'il avait donnée au duc, affirmant en même temps que la paix en dépendait. Le Parlement le remercia de ses efforts et l'assura qu'il ne demandait pas mieux que de rétablir la paix, et, dans cette vue, transmit les ordres les plus formels aux jurats pour l'exécution littérale des conditions convenues entre le duc et le prélat. Les jurats se rendirent à Saint-Julien ; mais la population resta sourde à leurs prières et aux arrêts du Parlement. L'archevêque revint, mais ne put rien obtenir ; alors les jurats s'y rendirent avec une forte escorte ; ils furent repoussés de nouveau. Ils firent sortir deux canons pour intimider et disperser le peuple ; mais la populace, exaspérée, allait s'en emparer ; ils se retirèrent de nouveau pour ne pas faire couler le sang de leurs concitoyens et provoquer de plus graves désordres. Les habitants du quartier de la Rousselle, presque tous marchands, ne demandaient pas mieux que de faire rentrer le duc en ville et d'en finir avec les désordres ; ils avaient fait des pertes immenses par suite de ces dissensions intestines ; leur commerce

Livre X. Chap. 5. — 1649.

était anéanti, toutes leurs espérances flétries. Ils offrirent leurs services aux jurats, dans l'espoir que leurs concitoyens ne leur opposeraient pas de résistance ; mais voyant, à Saint-Julien, l'état de rage et d'exaspération du peuple, les deux cents volontaires de la Rousselle s'enfuirent à l'Hôtel-de-Ville, n'osant risquer leur vie sans profit devant cette foule de forcenés.

Le duc attendait le dénoûment de ces scènes dans la campagne ; il ne savait quel parti prendre ; il y avait du danger à avancer, de la honte à reculer. Le premier-président le fit avertir de l'état des choses et l'engagea à passer derrière la ville, afin d'entrer par la porte Dijeaux, qui était libre et qui était plus près de sa maison de Puy-Paulin. Le duc se rendit à cet avis et entra enfin dans la ville, précédé de ses trompettes et escorté de quatre cents cavaliers (250 selon d'autres). Toutes les portes se fermèrent, tous les visages étaient tristes, toute la ville semblait un désert. L'archevêque alla lui faire, le lendemain, une visite que d'Épernon lui rendit ; mais aucun officier du Parlement n'osa le complimenter, aucune corporation ne voulut le visiter ; il se fit garder par la noblesse et s'efforça, par ses politesses et ses protestations d'amitié, de conquérir les bonnes grâces des bourgeois : il leur promit d'obtenir du roi leur pardon pour le crime d'État qu'ils avaient commis en assiégeant Libourne, et pour leur résistance et leur insoumission à la volonté de Sa Majesté. Les Bordelais, rejetant toute idée de crime, n'avaient pas besoin de pardon ni de grâce ; ils n'avaient agi que pour leur défense légitime, et repoussèrent, en conséquence, les promesses insidieuses de d'Épernon. Dans cet intervalle, on fit courir le bruit que le duc allait faire entrer des troupes pour désarmer les citoyens.

Fonteneil, chap. 5 et 6.

Une panique s'empara de tout le monde ; on se mit à se pr -parer au combat ; quelques habitants des environs de Pu -Paulin déchargèrent leurs armes, la nuit, afin d'être pr s pour le lendemain. Le duc, effrayé, et craignant pour sa v , partit, à la pointe du jour, pour Cadillac.

Le Parlement, sachant par Lavie, avocat général, alors à Paris, que la cour blâmait les Bordelais et approuvait d'Épernon, ordonna une assemblée générale où, de concert avec tous les rangs, toutes les classes des citoyens, on prendrait des mesures définitives et on verrait la marche à suivre à l'avenir. L'assemblée eut lieu le 8 juin : on y arrêta que le président de Gourgues et les conseillers Monjon et Mirat se rendraient à la cour pour justifier la conduite du Parlement et des Bordelais, et supplier Sa Majesté de mettre fin aux vexations de d'Épernon et aux souffrances du peuple. Les jurats seuls semblaient ne pas sympathiser avec leurs concitoyens ; leur position était délicate ; ils dépendaient du gouverneur ; ils étaient tenus d'exécuter ses ordres, au moins en ce qui n'était pas contraire aux intérêts de la ville. Ils appréciaient les malheurs du peuple ; mais ils ne pouvaient et ne devaient pas agir ostensiblement contre leur chef. Ils furent donc soupçonnés d'agir de connivence avec le duc et d'être ses complaisants instruments pour froisser les Bordelais et anéantir leurs libertés. Voulant donner, enfin, une preuve éclatante de leur amour de la paix et de leur désir d'aplanir toutes les difficultés, ils envoyèrent le jurat Ardant à Paris, pour demander le pardon des Bordelais. Le Parlement s'indigna de cette demande faite sans qu'il en eût été prévenu. Un pardon suppose un coupable, qualité que les jurats n'avaient pas le droit d'attribuer aux Bordelais et que les Bordelais ne voulaient pas reconnaître. Le Parlement défendit toute députation, interrogea deux jurats qui prétextaient leur ignorance, et transmit à l'avocat général, qui était à Paris, le procès-verbal de cette affaire, avec ordre de surveiller les démarches et le langage du jurat Ardant. Mais le Parlement n'avait que des arrêts pour appuyer ses prétentions ; d'Épernon avait des armes plus puissantes : obstiné, fier et vindicatif, il n'oublia pas la manière honteuse dont il avait été obligé de sortir de Bordeaux, et résolut de s'en venger sur le Parle-

Livre X. Chap. 3. — 1649.

ment. Il mit un impôt sur toutes les paroisses et sénéchaussées du ressort, pour la subsistance de ses troupes, et n'en excepta que les propriétés des gentilshommes qui n'avaient pas pris les armes pour le Parlement ; tous les autres furent traités de rebelles et de factieux. Ses agents, munis de pouvoirs pour contraindre les contribuables, parcouraient les campagnes comme un pays conquis ; ils se comportaient d'une manière impitoyable envers les membres du Parlement ; ils pillaient et ravageaient leurs propriétés. Martinet, commandant de Libourne, se distingua par un zèle outré pour ces exactions fiscales ; il présida lui-même au pillage de la maison de campagne du conseiller Lescure et de plusieurs autres, aux environs de Saint-Émilion. Le Parlement, indigné des imputations odieuses et mensongères du duc et des exactions insupportables de ses agents, se réunit enfin, malgré l'opposition du premier-président. On rappela un arrêt qu'on avait fait contre ceux qui avaient été visiter le duc, et l'on demanda avec instance qu'on fît sortir les magistrats qui y avaient contrevenu, afin qu'ils ne prissent part à la délibération contre un homme auquel ils paraissaient attachés. Après d'assez longs débats, la proposition passa. Le premier-président et plusieurs conseillers furent exclus des délibérations concernant le duc. Le droit de présider l'assemblée appartenait à M. de Pontac, qui était le plus âgé ; mais, étant à la Chambre de l'Édit, le président Latresne prit la place de premier-président. On manda les jurats afin d'éclaircir l'affaire d'Ardant, envoyé à Paris. Les jurats avouèrent son voyage à Paris, mais pour affaires particulières. On suspecta leur déclaration ; on voulut s'assurer de la vérité en visitant leurs registres ; mais le greffier n'en donna qu'une copie et ne fit par là que confirmer les soupçons de la Compagnie et exciter davantage sa curiosité. On le manda, mais il s'était retiré à Puy-Paulin, où il devait dîner avec le capitaine des gardes du duc. Cette circonstance réveilla de nouveau les craintes du Parlement et sembla d[illegible]

Fonteneil, *id.*, chap. 7.

montrer la connivence des jurats avec d'Épernon. Une assemblée générale fut jugée nécessaire ; les jurats furent chargés de la convoquer. Ils s'y refusèrent, en se retranchant derrière leurs droits et leurs devoirs ; ils alléguèrent, en outre, que, dans l'état actuel des esprits, une assemblée générale pouvait avoir des suites fâcheuses ; qu'on les calomniait en répandant le bruit qu'ils avaient envoyé un de leurs collègues, au nom des bourgeois, demander le pardon des désordres passés ; qu'ils étaient prêts à signer cette déclaration ; et enfin, au cas que la Compagnie convoquât l'assemblée, ils demandèrent la permission de ne pas s'y trouver.

Cette déclaration si précise embarrassa le Parlement ; on ne pouvait se persuader que les jurats eussent commis un parjure ; les motifs attribués au voyage d'Ardant n'étaient que des soupçons calomnieux. Ainsi, considérant que l'assemblée ne serait ni régulière ni complète si les jurats n'y assistaient pas, le Parlement l'ajourna à une autre époque et fit inhibition à qui que ce fût de semer en ville des bruits calomnieux ou défavorables au Parlement et aux Bordelais, et préjudiciables au service du roi et à la tranquillité publique. 16 Juillet 1649.

CHAPITRE IV.

La cour contre le Parlement.—Les députés du Parlement exilés à Senlis.—D'Épernon à Bordeaux. — Il s'excuse. — Flatterie des jurats. — Assemblée. — On ne s'y rend pas. — Il va au Palais.—Le comte de Comminges.—Discussions dans le Parlement. — D'Épernon craint pour sa vie. — Il se retire. — Nouvelles discussions avec le comte de Comminges. — Déclaration du roi. — Le procureur général s'oppose à ce qu'elle soit exécutée.—Le peuple fait des barricades. — D'Épernon quitte la ville. — Ses partisans maltraités. — Les jurats mal vus par le peuple. — Mort du jurat Labarrière. — Les Bordelais se préparent à repousser la force par la force. — Nouvel impôt. — Sauvebœuf commande les troupes. — Conduite du clergé. — Combat de Portets. — L'affaire du Tourne et de Langoiran, etc., etc.

Livre X. — 1649.

Dans ce conflit des pouvoirs du gouverneur et du Parlement, on ne peut s'empêcher de reconnaître de grands torts de part et d'autre : l'un avait abusé de son autorité en violant les priviléges de la ville; l'autre, en voulant exagérer sa puissance et en s'efforçant par tous les moyens, même par la guerre civile, d'humilier l'arrogant gouverneur de la province. La cour ne voyait pas avec plaisir la conduite du Parlement, qui agissait en souverain; Mazarin était d'ailleurs indisposé contre les Bordelais; il avait la confiance de la reine et affectionnait d'Épernon. L'abstention du clergé et son refus de s'immiscer dans ces discordes intestines pouvaient passer pour actes de sagesse; mais ces actes prirent une autre signification quand on sut qu'au fond la généralité des ecclésiastiques blâmait la conduite du Parlement et penchait pour le gouverneur; c'était aux yeux de la cour une forte présomption en faveur de d'Épernon; il était d'ailleurs le plus puissant et partant le plus heureux. La bataille de Libourne et la défaite des Bordelais lui donnaient, aux yeux de bien des

Voir l'écrit intitulé : *Les véritables motifs de l'emprisonnement des princes*, dans un recueil d'imprimés sur les troubles de Bordeaux, appartenant à M. de Montaubricq de Bordeaux.

gens, gain de cause ; les malheureux, comme les absents, ont toujours tort. Livre X. Chap. 4.

1649.

Dans cet état de choses, les députés du Parlement arrivèrent à la cour ; mais le roi refusa de les entendre et poussa même la sévérité jusqu'à les envoyer en exil à Senlis. Quelques jours plus tard, il expédia à d'Épernon des lettres-patentes, portant interdiction du Parlement à Bordeaux, et y envoya le comte de Comminges, avec des huissiers à la chaîne, pour signifier ses volontés à la Compagnie et les faire exécuter. Les jurats, que le Parlement avait imprudemment humiliés, triomphèrent de la tournure que prenaient les affaires ; ils écrivirent même au duc que le peuple était las des intrigues et des tracasseries du Parlement, qu'il était temps qu'il vînt en ville, que tout était disposé à le recevoir. Sur cette invitation et sur les avis de ses amis, il se rendit à Bordeaux. Le Parlement, consterné, ne suscita pas d'obstacle ni ne fit pas d'opposition ; le peuple le regardait passer avec indifférence, et, au lieu de manifestations hostiles, se bornait à hurler à ses oreilles les cris de *Vive le roi ! vive le Parlement !* Surpris et un peu intimidé, il s'avança avec sa garde jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où il trouva les jurats et un grand nombre de bourgeois qui l'attendaient. Il leur parla affectueusement et leur assura qu'il déplorait les désordres passés, qu'on aurait tort de les lui attribuer ; qu'il chérissait tendrement les bourgeois, dont il était fier de se dire le premier ; qu'il n'avait bâti la citadelle de Libourne que par les ordres du roi, et que, puisqu'elle faisait tant d'ombrage aux Bordelais, il prierait Sa Majesté d'en permettre la démolition ; que le commerce et l'industrie, toutes les classes avaient besoin de la paix, et que les Bordelais pourraient s'en promettre les avantages tant qu'ils se maintiendraient dans le devoir. La Barrière, l'un des jurats, répondit par une basse flagornerie que les arrêts du Parlement avaient défendue ; il le qualifia d'*Altesse ;* à ce mot, un sourire moqueur effleura les

12 Juillet.

D. Devienne, liv. VII.

Livre X.
Chap. 4.
—
1649.

lèvres de presque tous les assistants; il poussa la flatterie beaucoup plus loin et dit que sa présence sanctifiait l'Hôtel-de-Ville, que tant de cabales et d'assemblées profanes avaient indignement souillé; qu'à l'avenir on espérait voir croître l'olive dans ce lieu; que le roi ainsi que le gouverneur pouvaient compter sur les bourgeois, qui étaient reconnaissants du pardon qu'il leur faisait espérer de leurs fautes, et des bontés qu'il voulait bien avoir pour la ville.

Quand on eut appris au dehors les paroles bassement adulatrices du jurat, le peuple, comme le Parlement, en fut indigné. Le duc, flatté de ce qu'il avait entendu, invita les jurats à convoquer tous les bourgeois pour le lendemain, afin d'entendre ce qu'il avait à leur dire pour le service du roi; les jurats obéirent avec empressement et distribuèrent dans la soirée plus de deux mille billets d'invitation.

D. Devienne, *ibid.*

Le lendemain, après avoir entendu la messe aux Carmes, où il était allé, escorté de deux ou trois cents chevaux, on vint lui dire que les bourgeois ne se rendaient pas à l'assemblée et qu'il n'y en avait tout au plus que sept ou huit avec les jurats. Vivement affecté de cette indifférence, il se rendit à la Bourse, où les huissiers à la chaîne et le comte de Comminges l'attendaient. Il les envoya au Palais et les suivit de près. Ayant échelonné ses gardes en dehors et à l'intérieur des salles, il monta avec cinquante gentilshommes dans la grande salle, où il y avait une foule d'avocats, de procureurs et de plaideurs. Le capitaine des gardes fit écarter le peuple avec violence; on se mit à crier: *Aux armes! on fait violence à la justice! on égorge le Parlement!* Ces cris furent entendus au dehors; le peuple s'émut, et tout semblait annoncer un conflit ou des violences plus ou moins graves.

Relation de ce qui s'est passé en la ville de Bordeaux, les derniers jours de juillet 1649.

Les huissiers demandèrent une audience; la Chambre se réunit, et, enfin, les huissiers furent admis avec le comte de Comminges, qui portait son épée et ses éperons et tenait à la main un bâton dont la poignée était d'ivoire. Les séides du

D. Devienne, *ibid.*

duc se pressèrent dans l'enceinte ; mais le président Latresne ordonna qu'on laissât le passage libre, et dit aux huissiers qu'ils n'avaient pas besoin d'escorte pour porter les ordres de Sa Majesté dans un lieu où on les recevait avec respect et les exécutait avec obéissance. Les huissiers répondirent qu'ils n'avaient invité personne ; le comte de Comminges ordonna aux amis du duc de se retirer. Ils le firent par respect pour le comte, disaient-ils, et non pour le Parlement, et accablèrent d'injures les membres de la Compagnie qui n'avaient pu encore entrer. Alors les huissiers voulurent parler ; mais Latresne refusa de les entendre jusqu'à ce que d'Épernon et ses gardes eussent évacué le Palais et laissé les abords libres ; le comte et le procureur général allèrent prier le duc de se conformer aux désirs du Parlement. Le duc refusa ; le comte prit sur lui de dire que le duc allait se retirer ; qu'il ne s'agissait pas de délibérer, mais d'obéir aux ordres du roi. Latresne répondit que s'il avait des pouvoirs extraordinaires, le premier usage qu'il devait en faire, c'était de rendre la liberté à la Compagnie. Pendant ces débats, on vint avertir le duc que le peuple s'ameutait et faisait des barricades pour lui fermer le passage ; que le major du Château-Trompette, Filouze, qui venait de sortir avec cent cinquante hommes et des canons, était attaqué par les habitants de Saint-Pierre, à coups de pierre et de mousquet, et obligé de rentrer au château ; et enfin, qu'il fallait opérer sa retraite le plus tôt possible s'il désirait sauver sa vie.

Le duc, alarmé, songea enfin à se retirer ; il connaissait le danger ; il voulait l'éviter. Plusieurs de ses cavaliers s'enfuirent ; d'autres abandonnèrent leurs chevaux et leurs armes ; le duc lui-même, pâle et tremblant, se traîna à son cheval ; son aumônier sortit le premier, criant au peuple que le duc était d'accord avec le Parlement, tandis que le duc lui-même, effrayé, regardait de temps en temps les toits des maisons, de crainte qu'on ne lui jetât quelque chose à la tête.

Informé que d'Épernon était parti et que le calme avait remplacé au dehors le tumulte, Latresne invita le comte de Comminges à produire ses lettres de créance ; il répondit que le bâton indiquait assez le caractère dont il était revêtu et la mission dont il était chargé. On insista pour connaître, selon les usages des cours souveraines, l'étendue de son pouvoir ; le comte leur montra un parchemin et ne consentit à en donner connaissance qu'au procureur général et en secret. Alors ce fonctionnaire, ayant lu les lettres-patentes que portait le comte, rassura la Compagnie et lui dit que le commissaire extraordinaire était chargé par Sa Majesté d'exécuter ses ordres en Guienne. Cet air de mystère ne satisfit point le Parlement ; il exigea la production des lettres-patentes ; mais le comte refusa toujours et sortit enfin de la Grand'Chambre. Alors le président Latresne, s'adressant aux huissiers, leur dit de faire leur devoir. Ils se découvrirent de suite, et l'un d'eux parla en ces termes :

« Messieurs, nous sommes ici de la part du roi, votre très-
» honoré et souverain seigneur et maître et le nôtre, pour
» vous porter ses ordres. » Ils se couvrirent alors, et l'un d'eux lut la déclaration du roi et de la régente, en date du 12 juillet. Dans ce document, le roi se dit mécontent du Parlement pour avoir fait défense de lever un impôt de deux écus par tonneau de vin, que son Conseil avait ordonné ; pour avoir interdit de sa propre autorité la Cour des Aides, le 18 mars 1649 ; enfin, pour avoir pris les armes sans permission. Le roi affirma qu'il avait fait tout ce qu'il lui était possible pour faire rentrer le Parlement dans le devoir, fit l'éloge du duc d'Épernon et blâma énergiquement la conduite qu'on avait
12 Juillet 1649. tenue à son égard à Bordeaux. « A ces causes, ajoute le roi,
» nous avons, par ces présentes, signées de notre main, in-
» terdit et interdisons les officiers de notre Cour du Parlement
» de Bordeaux de tous exercices et fonctions de justice, soit
» en corps ou autrement ; défendons à tous nos sujets de le[...]

» ressort de les reconnaître pour juges, déclarant dès à pré- Livre X. Chap. 4. — 1649.
» sent tous jugements, arrêts et autres actes qu'ils pourraient
» rendre ci-après nuls et de nul effet, et comme donnés par
» personnes privées et sans pouvoir, jusqu'à ce que par nous
» en ait été ordonné autrement, et d'autant qu'il n'est pas
» juste que les arrêts donnés contre notre autorité et le bien
» de notre service et la personne de notre le dit oncle, le duc
» d'Épernon, et ses domestiques, demeurent dans leur force
» et vigueur, nous avons cassé et annulé, cassons et annu-
» lons tous les arrêts donnés par notre dite Cour du Parle-
» ment de Bordeaux, depuis le 26 janvier dernier, jusqu'à tant
» en matière publique qu'en la personne de notre oncle, le
» duc d'Épernon et ses domestiques; commandons aux huis-
» siers de notre conseil qu'à ce faire nous commettons de se
» transporter en la dite Cour du Parlement de Bordeaux et
» icelle séante et assemblée, leur signifier ces présentes, nos
» lettres d'interdiction, leur faisant commandement d'y obéir,
» et aux officiers d'icelle de sortir de la dite ville de Bor-
» deaux quatre jours après la signification des présentes, sous
» peine de désobéissance et d'être procédé comme rebelles et
» contrevenants à nos commandements. Enjoignons à notre
» cher et bien aimé notre dit oncle, le duc d'Épernon, de
» donner main-forte pour l'exécution de notre présente dé-
» claration, et à tous nos autres officiers et sujets d'obéir aux
» ordres qui leur seront par lui donnés à cet effet, car tel est
» notre plaisir. »

La Cour fut surprise; mais elle connaissait la main qui avait tenu la plume du roi; cette pièce était purement et simplement la traduction de la pensée de d'Épernon. On voulait obéir, car la déclaration était précise; mais le procureur général s'opposa à l'exécution des lettres-patentes, par la raison qu'elles avaient été surprises à la religion du roi. Le Parlement, ayant délibéré sur ce réquisitoire, rendit, le 24 juillet, un arrêt portant que le roi serait amplement informé

D. Devienne, *ibid.*

par messire Jean de Gourgues, président ; MM. Jean de Monjon, Luc de Mirat, conseillers, et Thibaut de Lavie, qui seraient députés pour faire à Sa Majesté des remontrances sur ces lettres, et que cependant les officiers de la Cour et la Chambre de l'Édit continueraient, sous le bon plaisir du roi, l'exercice de leur charge pour le bien du service de Sa Majesté et la conservation de la tranquillité publique.

Quelques jours plus tard, le procureur général présenta au Parlement un arrêt du Conseil, qui modifiait la déclaration. Cette nouvelle pièce portait que le roi n'avait pas voulu interdire tous les officiers de la Compagnie et qu'il en exceptait quelques-uns, dont la conduite avait été fidèle et irréprochable. On y avait laissé en blanc les noms de ceux qui avaient été conservés ; le duc remplit ce vide en y insérant les noms de ses amis. Cette supercherie paraissait évidente par la différence de l'écriture et la fraîcheur de l'encre. Cette pièce dévoila l'intrigue ; l'indignation du Parlement et du public était au comble.

D. Devienne, *ibid.*

Pendant ce temps, le gouverneur menaçait d'employer la force pour faire exécuter les ordres du roi ; mais il insinuait en même temps que si on voulait l'en prier, il s'efforcerait d'obtenir grâce pour le Parlement. On refusa ses offres et on méprisa ses menaces, en se préparant à la guerre. Tous ces préparatifs alarmèrent le duc ; il craignait d'être attaqué dans son château de Puy-Paulin ; il tremblait pour sa vie, qu'il voyait en danger ; il se disposa enfin à quitter la ville et ordonna à ses gens de monter à cheval pour le suivre. La peur du duc fut un sujet de crainte pour le peuple ; on crut qu'il allait arrêter les membres du Parlement ; le peuple s'attroupait sur la place d'Armes : les uns surveillaient le duc, les autres barricadaient les rues ; chacun s'apprêtait à payer de sa personne. On vit enfin défiler les gens du duc tranquillement en plein jour. Arrivés à la porte Saint-Julien, ils y trouvèrent des chaînes et des barricades, avec des bourgeois pour les

défendre. Ils revinrent en avertir leur maître, qui, la peur dans l'âme, gagna vite la porte Dauphine, avec sa cavalerie, et se sauva dans la campagne. Il eut à peine passé la porte de la ville que des enfants qui se divertissaient dans les champs se mirent à lui lancer avec leurs frondes une grêle de pierres et l'obligèrent de doubler le pas. Jamais retraite ne fut plus honteuse; la veille, il parlait en dictateur à des hommes qui refusaient d'être ses esclaves; le lendemain, il fuyait, triste et abattu, accompagné des huées des femmes et des cailloux des enfants! C'était l'orgueil puni par la faiblesse même!

Sur ces entrefaites, le baron de Fumel, Bridoire et plusieurs autres gentilshommes arrivèrent par eau pour offrir leurs services au duc; mais, reconnus pour Épernonistes et craignant pour leur vie, ils se retirèrent dans leurs bateaux, où l'on avait remarqué beaucoup de mèches et de bandoulières, ils poussèrent au large et s'éloignèrent du rivage; mais on en tua quelques-uns à coups de fusils et ils furent presque tous blessés. Une partie de leurs soldats voulut se sauver à la nage, mais ils se noyèrent; d'autres furent assommés à bord. Les gentilshommes qui se trouvèrent dans la première barque allaient subir le même sort, si Muscadet, conseiller à la Cour, accouru au bruit, ne les eût sauvés en les faisant conduire à la conciergerie, tous blessés ou mourants de peur. Marin, ancien maréchal-de-camp du duc, était venu aussi le trouver; mais ayant appris sa fuite, et se voyant reconnu et menacé de la corde ou de la rivière, il s'enfuit à toute bride; l'exaspération du peuple était extrême.

D'Épernon, honteux de sa fuite, se voyait encore humilié par les Bordelais; il s'en prit aux jurats, qui lui avaient promis un bon accueil, et menaça de les faire pendre. Serviles et lâches, il s'efforcèrent de le calmer en détrompant le peuple et en lui faisant des créatures; mais ils ne réussirent qu'à se faire des ennemis à eux-mêmes et à encourir la haine des Bordelais. On se défiait d'eux; on craignait qu'ils ne s'emparassent

Livre X. Chap. 4. — 1649.

de l'Hôtel-de-Ville ou des portes. Pour prévenir ce malheur, le peuple garda nuit et jour les places dont les jurats pourraient vouloir se rendre maîtres. Se voyant les objets d'une inquiète surveillance, et craignant pour leur vie, ils ne savaient comment faire pour se soustraire aux périls dont ils étaient menacés. La Barrière, qui avait été le maladroit flagorneur du duc, se regardait plus compromis que les autres; il feignit d'aller chez un ami à la campagne et de là se retirer quelque part où il serait en sûreté; mais arrivé dans une allée solitaire où il se croyait loin de ses ennemis, un individu, qui avait observé ses démarches et s'était caché là tout exprès, lui tira un coup de fusil, dont il mourut bientôt après. Sa fin tragique effraya les autres jurats; Bechon et Lestrilles sortirent de Bordeaux. Ardant était toujours à Paris, de sorte qu'il ne se trouvait plus à Bordeaux que Frans et Niac: le premier était malade et le second aurait voulu l'être. On le pria de pourvoir à la police de la ville et de remplir avec courage les autres fonctions de sa charge; il engagea ses collègues à rentrer; mais la mort de La Barrière était toujours un obstacle à l'accomplissement de son vœu. En attendant l'élection des nouveaux jurats, qui devait se faire sous peu de jours, les bourgeois, de concert avec les commissaires du Parlement, nommèrent comme jurats, pour s'occuper de la police, les conseillers Boucaud, Cieutat, Sabourin et Fayard; c'était une élection provisoire. Quelque temps après, on travailla les esprits si bien, qu'on élut des hommes amis du Parlement et du peuple; ce fut Pontac, greffier en chef; Constant, avocat, et Emmanuel Hugla, tous trois très-populaires et très-estimés à Bordeaux. D'Épernon apprit avec un véritable chagrin ces démarches et l'union du peuple avec le Parlement. Le temps des ménagements était passé pour lui; il envoya ses troupes ravager le pays et faire main-basse sur tout ce qui tomberait sous leurs mains. Il montra toute l'énergie de son âme, toute l'intensité de sa haineuse colère à se venger des Bordelais, et

D. Devienne, liv. VII.

Fonteneil, *Mouvements de Bordeaux*, liv. III, ch. 2, 6.

fit mettre à mort, à Langon, deux individus qui n'avaient d'autre tort que d'être de Bordeaux.

Cet état de choses indigna le Parlement et lui fit comprendre qu'il n'avait pas de grâce à attendre d'un homme comme d'Épernon; il songea à repousser la force par la force, et ordonna qu'on l'informerait des pillages, meurtres et crimes de toute sorte commis par les Épernonistes, afin de dresser un tableau général des affaires de la province et des méfaits de d'Épernon, qu'on pût transmettre aux Parlements de Paris et de Toulouse, pour les engager à s'intéresser aux Bordelais auprès de Leurs Majestés.

On dressa, en effet, ce tableau des misères du pays, des oppressions et des violences de d'Épernon, et on envoya ces deux lettres, datées le 12 juillet et le 2 août, au Parlement de Paris. On ne se borna pas à cet acte : la Cour du Parlement rendit un arrêt, le 16 du même mois, *portant inhibition et défense à tous les gentilshommes du ressort de porter les armes à la suite du sieur d'Épernon, à peine de privation de noblesse et autres peines*, et attendu que, pour assiéger Bordeaux et ruiner les environs de cette ville, il avait fermé le passage des rivières, ravagé journellement les maisons de campagne, fait emporter les meubles et les grains, assemblé un grand nombre de gens de guerre, etc., etc.

Le Parlement établit en même temps, pour les frais de la guerre, un nouvel impôt sur la viande et les farines; il invita les nobles, les sénéchaux et les communautés de la province, à contribuer à la défense de la ville et au soulagement des opprimés, et déploya dans cette conjoncture beaucoup de zèle et d'ardeur pour en finir avec l'oppresseur ; mais les hommes qui poussaient le plus à la guerre étaient les premiers à crier contre l'impôt, dont personne ne pouvait cependant contester la nécessité. Ils avaient beaucoup souffert, beaucoup dépensé; il leur répugnait de faire de nouveaux sacrifices, quelque nécessaires qu'ils fussent, pour qu'ils ne souffrissent plus. Plu-

sieurs voulaient déserter la ville; mais le Parlement lui-même fut le premier à donner le bon exemple en tout; il ordonna aux émigrés de rentrer dans le cours de trois jours, sous des peines très-graves.

Dans ce temps, d'Épernon parcourait les campagnes et se rapprochait de plus en plus de la ville, qu'il savait être presque sans ressources, sans défense. On craignait tous les jours qu'il ne s'emparât du faubourg des Chartrons ou de celui de Saint-Seurin. Le peuple, indigné de voir que l'ennemi était à ses portes, qu'on agissait si peu, et enfin que le marquis de Lusignan se tenait dans un état de langueur et d'inaction en présence de tant de dangers et au milieu d'une population composée en partie des partisans du duc, qui parlaient et agissaient pour lui avec une scandaleuse impunité, se mit à murmurer tout haut contre ses chefs et à former des assemblées tumultueuses qui auraient pu avoir les plus fâcheuses suites. Le Parlement, se voyant entouré de dangers, pressa enfin les préparatifs qu'il avait ordonnés. On mit des gardes aux portes; on se rendit maître du Fort du Hâ, qu'on mit en état de défense; on barricada toutes les rues aboutissantes au Château-Trompette; on arma des vaisseaux et des chaloupes; on donna des commissions pour lever des troupes; on nomma des commissaires spéciaux pour la police dans les différents quartiers; on ordonna qu'il y aurait de dix en dix maisons un moulin à bras; et, après avoir pris toutes les mesures nécessaires, on pria le marquis de Sauvebœuf, capitaine illustre, de prendre le commandement des troupes.

Tous ces préparatifs enhardirent les Bordelais; ils voulaient prendre l'offensive et débuter par un coup d'éclat. Ayant remonté la rivière, ils descendirent chez Mme de Beauroche, partisan de d'Épernon, et y surprirent le conseiller de Blanc, Saint-Méard, intendant du duc, et les deux cadets Beauroche; ils les conduisirent prisonniers à Bordeaux. La populace voulait les mettre en pièce sur les quais; mais les conseillers

Registres du Parlement.

Massiot et Desbordes intervinrent et réussirent à les arracher à la fureur du peuple et à les conduire à la conciergerie.

Pendant ces troubles déplorables, le clergé s'était toujours montré animé des sentiments les plus nobles et pacifiques; il partageait la manière de voir de son archevêque, qui jouait le rôle qui convenait à son caractère; mais le clergé fut, à la longue, entraîné dans le tourbillon des affaires et prit parti pour le Parlement ou les Épernonistes, selon ses préjugés, ses intérêts ou ses affections. L'abbé d'Arche, doyen de Saint-Seurin, se prononça en faveur du duc; son langage, peu discret, compromettait le Parlement aussi bien que le clergé. Le Parlement en prévint l'archevêque; et, voyant que cet ecclésiastique continuait toujours ses propos déplacés et imprudents, on lui intima l'ordre de sortir de la ville. Le prélat s'en plaignit au président Latresne, qui en parla, le 16 août, devant la Compagnie. On répondit que l'expulsion de cet abbé était autant dans ses intérêts personnels que pour la conservation de la tranquillité publique; que, sans cette mesure, il deviendrait probablement la victime de la colère du peuple; qu'il n'était pas le seul qui méritât d'être chassé; que le curé de Saint-Remi s'était rendu aussi coupable de grandes imprudences et qu'on priait le prélat de le faire sortir de la ville sans bruit, sans scandale. Le grand tort de ce prêtre, c'était d'avoir refusé l'absolution à un officier qui servait la ville contre d'Épernon. Cet exemple était mauvais; il aurait pu produire sur le peuple un effet fâcheux dans un siècle où la religion exerçait une grande influence sur l'esprit public; c'était l'intérêt du Parlement d'en prévenir les suites. C'est dans cette vue qu'il députa vers l'archevêque le procureur général de Pontac, pour lui exposer les raisons de la Compagnie et lui donner l'assurance qu'elle ne s'écarterait jamais du respect et de la considération qu'elle avait pour sa personne: elle chargea de Pontac de mander les députés du chapitre dans sa maison pour lui dire la même chose. La patience

D. Devienne, liv. VII.

Fonteneil, *ibid.*

et la prudence du prélat mirent fin à ces tracasseries gratuites et trop fréquentes dans les guerres civiles.

Dans cet intervalle, les Épernonistes s'étaient réunis sur la hauteur du Tourne et menaçaient de se rapprocher de la ville. C'était assez pour réveiller Lusignan de sa longue léthargie. Il céda aux murmures du peuple, fit embarquer cinq ou six cents hommes sur des chaloupes; mais n'ayant plus de marée à la hauteur de l'île Saint-Georges, il y descendit et apprit que le gros des Épernonistes était à Portets, et que le détachement qui se trouvait sur les hauteurs de la rive droite n'avait d'autre dessein que d'enlever trois ou quatre galiotes qui se trouvaient dans le port du Tourne. Le chevalier Thibaut partit avec deux galiotes pour les reconnaître, et Lusignan monta jusqu'à Paillet, dans l'intention d'aller attaquer Cadillac; mais d'Épernon, qui se trouvait à Beautiran, en marche sur Bordeaux, revint sur ses pas et s'établit à Portets. Lusignan, pour ne pas être pris entre deux feux, renonça à sa course, à Cadillac, et débarqua ses troupes sur la rive gauche pour attaquer l'ennemi. L'entreprise était hardie et dangereuse, car l'ennemi s'était retranché dans la garenne de Portets. Les Bordelais volèrent à l'attaque; l'avant-garde était commandée par Lamothe-Delas, Galibert, Richon; Lusignan avait avec lui les chevaliers Thibaut, Duvergier, Suaud, Ceridos, un autre Richon et Lamothe-Sauvage. L'attaque commença avec violence, le feu fut très-vif de part et d'autre; mais les Épernonistes, quoique supérieurs en nombre, foudroyés par les canons des Bordelais, furent contraints de se replier derrière leurs retranchements, après avoir laissé sur le rivage quatre-vingts hommes, tandis que les Bordelais n'avaient perdu que quatre soldats. Le marquis de Lusignan se prépara à attaquer l'ennemi le lendemain matin; il voulu commencer par le derrière du château; mais les Épernoniste décampèrent pendant la nuit. Sur ces entrefaites, le détache ment épernoniste, de l'autre rive, crut pouvoir s'emparer de

galiotes du Tourne. Thibaut le repoussa et le délogea de sa position. Il envoya de suite un lieutenant avec trente mousquetaires pour s'emparer de la maison du baron de Luz, en vue du château de Langoiran, où les Épernonistes s'étaient retranchés. On y trouva quatre fauconneaux montés sur leurs affûts, trois fauconneaux à crocs, vingt-cinq mousquets et fusils. Tout cela fut envoyé à Bordeaux, sur une chaloupe de Cadillac, prise sur l'ennemi.

CHAPITRE V.

D'Épernon marche sur Bordeaux. — Lusignan va au devant de lui. — Combat du Tourne. — Nouveaux sacrifices des Bordelais. — Le marquis de Sauvebœuf. — Maladresse de Comminges. — Le pirate Monstri sur la Garonne. — Siége du Château-Trompette. — Le maréchal de Praslin. — Il négocie la paix sans succès. — Il se retire à Blaye. — Capitulation du Château-Trompette. — Remontrances du Parlement de Paris en faveur des Bordelais. — Un conseil de guerre à Bordeaux. — Sauvebœuf réduit les petites villes sur la rive gauche. — Siége de Langon.

Livre X. — 1649. — D. Devienne, liv. VII. — Fonteneil, *ibid.*

Ces tristes nouvelles parvinrent bientôt aux oreilles du duc; il en fut extrêmement affligé. Il conçut des projets de vengeance et résolut de nouveau d'attaquer Bordeaux. Cette ville prise, toute la province se soumettrait; en l'attaquant, il se persuadait qu'il y attirerait le marquis de Lusignan et détournerait son attention du château de Cadillac. Il partagea ses forces en deux corps : l'un d'eux marcha vers Bordeaux et s'arrêta dans le camp de Beautiran; l'autre, composé de deux mille hommes et de cent cinquante chevaux, devait reprendre ses anciennes positions sur les hauteurs du Tourne. Lusignan fit monter huit ou neuf cents hommes sur deux frégates, deux galères et deux galiotes, avec des canons et des pierriers. Arrivé à la hauteur du Tourne, il débarqua cent vingt mousquetaires pour attirer les Épernonistes dans la plaine. Il ne se trompait pas dans ses prévisions. L'ennemi courut en foule vers les soldats débarqués; c'était, selon lui, une facile proie que l'ignorance des Bordelais lui abandonnait; mais, arrivé à une portée de fusil du rivage, la mitraille des canons bordelais fit un si grand ravage dans ses rangs, qu'il laissa plus de trois cents hommes sur la place et regagna, à la hâte, les hauteurs qu'il avait imprudemment quittées.

La nouvelle de ces victoires releva le courage des Bordelais; la joie était générale, et l'espoir d'en finir avec le duc renaissait dans tous les cœurs; mais il fallait de l'argent, et les riches n'étaient guère disposés à faire de nouveaux sacrifices. La persuasion, jointe à l'enthousiasme de la victoire, ne suffisait pas; il fallait user d'autorité. On visita les caisses des receveurs et des banquiers; on taxa les bourgeois; on épuisa toutes les ressources et on vint enfin à bout de faire une somme considérable. De son côté, le duc cherchait tous les moyens possibles de réparer ses échecs; il défendit à tous les Blayais de commercer avec les Bordelais; il fit condamner par le conseil la mémoire du marquis de Chambaret, comme criminel de lèse-majesté, et ordonna que sa maison serait rasée, ses bois dévastés et sa postérité notée d'infamie; mais à la requête de Mme la marquise, le Parlement ordonna qu'il serait sursis à l'exécution de cet arrêt et que les parties se pourvoiraient devant le roi, dans l'espace de deux mois; il défendit à toutes personnes de passer outre, sous peine d'une amende de 30,000 liv. On arrêta de plus qu'on écrirait au gouverneur de la province du Limousin, où étaient situées les propriétés de Chambaret, pour qu'il veillât à l'exécution des ordres de la Compagnie.

D. Devienne, *ibid.*

Registres du Parlement.

On envoya le conseiller Guyonnet à Limoges, avec de secrètes instructions pour le marquis de Sauvebœuf, maréchal-de-camp des armées du roi, général des troupes du duc de Parme, militaire distingué. Il accepta la commission du Parlement et partit à la tête de quatre cents hommes pour Bordeaux; il y fut accueilli avec une joie indicible. Gay, l'un des beaux esprits du temps, célébra son arrivée; *c'est un bœuf,* disait-il, *qui sauvera la patrie; qu'il quitte son nom et qu'il s'appelle désormais sauve-peuple.*

Recueil de pièces, etc.

Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle que le conseiller Mirat avait été arrêté, revenant de Paris à Blaye, par le sieur de Joigny, commandant de la place sous le duc de Saint-

Livre X. Chap. 5. — 1649.

Simon. Ayant recouvré sa liberté trois jours après, il vint rendre compte de la manière dont il s'était acquitté de sa mission; il dit que les ministres étaient fort embarrassés de l'état des choses en Guienne et craignaient que le Parlement de Paris n'épousât la querelle de celui de Bordeaux; qu'ils allaient envoyer le comte de Comminges avec plein pouvoir de mettre fin à ces déplorables dissensions. En effet, le comte arriva peu de jours après; mais, négociateur impolitique, au lieu de se rendre auprès du Parlement, il alla droit trouver d'Épernon. Les Bordelais en furent mécontents; mais ils s'attendaient à ce que le gouverneur, à l'arrivée du commissaire royal, cessât ses ravages; ils se trompaient; les actes de violence n'en furent ni moins fréquents ni moins condamnables. Cependant, le maladroit négociateur écrivit au Parlement qu'il était investi de pleins pouvoirs pour mettre fin aux troubles de la province. Le Parlement, indigné de ce qu'il ne s'efforçait pas de faire cesser les ravages et les spoliations exercées par les Épernonistes sur des Bordelais inoffensifs, répondit que si la Cour voulait des grâces, elle ne les demanderait et ne les recevrait que de la bonté du roi. Quelques jours plus tard, le comte fit une autre maladresse : il écrivit au Parlement, et, sur cette lettre qu'il envoya par un simple religieux, il mit pour toute adresse : *A Messieurs de la Cour du Parlement de Bordeaux*, au lieu d'écrire, selon l'usage : *A Messeigneurs*. Le Parlement renvoya la lettre, sans daigner même l'ouvrir, ce qui rompit tout à fait les négociations avec le comte Il n'y avait d'autre remède aux nécessités du moment que la force pour repousser la force. Le Parlement, vu les vexations de d'Épernon, ordonna que les sujets du roi seraient déchargés de la moitié de la taille et que l'autre moitié serait payée aux commissaires de la Compagnie, pour le service du roi et de l'État, la conservation de la ville et la sûreté de la province.

Registres du Parlement, 28 Août 1649.

Pendant ces préparatifs, plusieurs seigneurs vinrent offrir

leurs services au Parlement; parmi les autres, on remarquait le marquis de Sainte-Croix, fils du maréchal d'Ornano; Théobon, père du marquis de Lusignan; Lamothe d'Hautefort; mais aucun n'inspira aux Bordelais une si grande confiance que le marquis de Sauvebœuf; lui seul pouvait sauver la ville, lui seul rassurait tout le monde et devait couronner toutes les espérances; il était l'idole du peuple!

D'Épernon, exaspéré au dernier point, ne se contint plus et donna toute liberté à ses troupes de ravager le pays; le pillage, le vol, le viol, le meurtre étaient à l'ordre du jour; on n'entendait parler que des églises dévastées, des prêtres massacrés, des châteaux incendiés, des maisons livrées aux flammes; il avait chargé Monstri de pénétrer dans la Gironde et de ravager les côtes; mais les Bordelais équipèrent une armée navale pour le combattre, et en donnèrent le commandement au chevalier Thibaut, qui descendit de suite au devant de l'ennemi et alla mouiller au Bec-d'Ambès, pour garder le passage de la Garonne et de la Dordogne. Il leva l'ancre à la marée descendante; mais le hardi pirate s'éloigna à force de rames, et, ne connaissant pas les passes, échoua sur un banc de sable. Thibaut envoya deux galiotes pour s'emparer du vaisseau; mais Monstri y mit le feu et, s'échappant sur une chaloupe, parvint jusqu'aux côtes du Médoc, après avoir jeté son artillerie sur le sable. Les galiotes arrivèrent à temps pour éteindre le feu et emportèrent à Bordeaux l'artillerie qu'on sauva du naufrage.

Registres du Parlement, 28 Août 1649.

Dans ce temps, Haumont, commandant du Château-Trompette, reçut l'ordre de d'Épernon de tirer sur la ville; il n'accomplit que trop fidèlement cette injonction barbare. Bordeaux, dans un certain rayon autour du château, n'offrait aux regards qu'un monceau de ruines; les habitants fuyaient à l'autre extrémité de la ville, les maisons croulaient partout au bruit du canon, l'église des Jacobins fut renversée ainsi que le couvent de Sainte-Catherine, où une pauvre religieuse fut

Livre X. Chap. 5. — 1649.

blessée d'un boulet qui pénétra dans l'intérieur. Le désordre était affreux; l'indignation du peuple ne connaissait plus de bornes. Le siége du château était devenu une nécessité; le marquis de Sauvebœuf résolut de le faire et en partagea les dangers et la gloire avec le conseiller d'Espaignet, qui n'entendait pas moins, dit un auteur, le métier de la guerre que celui du Palais. Le marquis se chargea d'attaquer le bastion qui dominait le port et alla s'établir aux Chartrons, près du point désigné, *bien résolu,* disait-il, *de n'en point partir qu'il n'eût couché dans les bras de sa maîtresse* (le château). Le peuple se porta en foule auprès du marquis; les travaux y furent exécutés avec une telle ardeur, qu'en moins de huit jours la tranchée fut poussée jusqu'aux bords de la contrescarpe du fossé. D'Espaignet s'était établi du côté opposé; il devait attaquer une tour carrée qui dominait la ville et la campagne; et, après avoir formé ses retranchements, il fit dresser une batterie de canons et mit ses hommes à couvert des attaques du château. Le siége fut entrepris avec ardeur et continué avec courage, malgré les propositions que d'Épernon avait fait faire de Paris.

D. Devienne. — Monglat, *Mémoires*, *Collection de Petitot*, t. 50.

Le Parlement s'assembla le 9 septembre; et, après avoir rappelé les divers traités de paix, même celui fait avec l'archevêque de Bordeaux, constata les charges suivantes : « Le » sieur duc d'Épernon a fait faire plusieurs pillages, ruines, » ravages, voleries, démolitions de maisons, dégradations de » bois de haute futaie, tuer des curés et prêtres de campagne » et autres personnes, mis le feu en plusieurs endroits de la » ville, et autres actes d'hostilité, a fait faire des levées ex» traordinaires sur les sujets du roi; de plus, ceux qui com» mandent au Château-Trompette ont tiré, par son ordre, plus » de quatre mille coups de canon et ont ruiné quantité de mai» sons des particuliers et monastères, qui ont obligé des re» ligieux et religieuses et bourgeois de les abandonner, et » continuent encore à présent de tirer jour et nuit, et, après

Registres du Parlement, 9 Septembre 1649.

» tant de désolations réitérées et foi violée, il serait impossible » d'entretenir la correspondance nécessaire avec lui pour le » service du roi; la Cour, les Chambres assemblées, déclare le » duc d'Épernon perturbateur du repos public, et fait inhibi- » tion et défense à tous gentilshommes et sujets du roi de le » suivre et d'exécuter ses ordres, ruineux et dommageables à » la province, et conformément à l'arrêt de ladite Cour, du 20 » avril dernier, arrête que le roi sera très-humblement sup- » plié, pour le bien de son service et tranquillité publique, » de bailler un autre gouverneur à la province de Guienne. »

Livre X. Chap. 5.

1649.

D'Épernon, étonné, irrité au suprême degré, voyait l'avenir sous les couleurs les plus noires; il recourut aux menaces; c'était un signe de sa faiblesse ou au moins de ses craintes. Il allait, disait-il, exterminer les Bordelais comme des séditieux et des rebelles, raser leurs maisons et leurs murailles, et dévaster les terres des membres du Parlement, hostiles à sa domination. Il ne se borna pas à des menaces; il les réalisa en grande partie en ravageant les propriétés et en démolissant les maisons de campagne des conseillers du Parlement. Le conseiller Suduiraut s'était constamment montré son implacable adversaire. D'Épernon fit arracher ses vignes, démolir son château, près de Preignac, et ordonna aux habitants du bourg et des paroisses voisines de dégrader les bois de haute futaie dépendants de ce domaine. Le Parlement crut devoir autoriser des représailles; il autorisa le marquis de Sauvebœuf à dévaster les maisons et propriétés du duc et de ses adhérents, et déclara le gouverneur perturbateur du repos public. On s'étonnait que le marquis ne se transportât pas à la campagne pour arrêter les ravages des Épernonistes; mais il aimait mieux pousser vigoureusement le siége du château; les opérations militaires du duc dans les environs n'avaient qu'un but, celui d'attirer les assiégeants hors de la ville et de donner du repos aux assiégés, avec les moyens de se fortifier mieux et d'approvisionner sa place. Le marquis

D. Devienne, liv. VII.

Fonteneil, ibid.

Livre X. Chap. 5. — 1649.

devina la pensée du duc et continua activement le siége; il fit mettre les Chartrons à l'abri d'une attaque et en état de repousser toute descente du côté de la rivière. Langoiran, à la tête des milices du Bouscat, de Caudéran et de Villeneuve, appuyées de quelques gardes bourgeoises, défendait le faubourg Saint-Seurin; le haut de la rivière était protégé par Treillebois, avec cinq gros vaisseaux, deux brûlots, seize galiotes et deux galères. Au devant du château, on avait fait une estrade pour que personne ne pût y entrer.

Pendant ces travaux stratégiques, Sauvebœuf, jeune et vaillant, ne se donnait pas un moment de repos; il s'épuisa au point qu'il tomba dangereusement malade; on le transporta en ville pour mieux le soigner, et Lusignan le remplaça à son poste aux Chartrons. On s'aperçut bientôt de l'absence du général en chef; on poussait les travaux avec moins d'ardeur et d'activité; les attaques étaient moins vives et moins fréquentes; les affaires ne marchaient pas. D'Espaignet, ce conseiller-guerrier, soutenait à lui seul le courage des assiégeants; il réussit à dresser une seconde batterie de deux pièces de canon et finit par ouvrir une brèche à la tour carrée; mais quelques volées des canons des bastions, dirigées avec adresse, démontèrent sa batterie et firent sauter si violemment un caillou, qu'il perça la botte du commandant et lui coupa le tendon du pied; il garda le lit pendant un temps considérable. Le marquis de Théobon le remplaça.

Les partisans de d'Épernon imitaient son exemple et s'estimaient heureux de pouvoir satisfaire des haines particulières en pillant comme lui les propriétés des membres du Parlement. Pontac d'Anglade se rendit odieux par ses excès dans ce genre; il était déjà frappé de plusieurs arrêts du Parlement; mais le peuple, indigné au récit des désordres qu'il commettait journellement, se porta en foule à sa maison en ville et la démolit de fond en comble. Il est probable que l'idée de cette vengeance populaire avait été suggérée par

Fonteneil, *ibid.*

quelque membre du Parlement; mais, par respect pour la noble famille de Pontac, et pour prévenir des excès semblables, la Compagnie défendit, par un arrêt sévère, à toutes sortes de personnes, de démolir ou de piller aucune maison en ville, sous peine de la vie (1). 22 Septembre.

Cependant le siége n'avançait pas, aucun succès ne couronnait les efforts des assiégeants. Sauvebœuf était dangereusement malade, son état inspirait aux Bordelais les plus vives inquiétudes. Le peuple courut aux pieds des autels, et mille voix, mille vœux montaient au ciel jour et nuit pour le rétablissement de ce général, le seul espoir de la ville. De son côté, d'Épernon s'efforçait, par ses amis, de semer des germes de mésintelligence entre les généraux qui coopéraient au siége; mais ils s'aperçurent du piége, et, piqués d'honneur, ils se mirent à pousser les travaux avec plus d'activité et d'ardeur. Le commandant du château incommodait beaucoup les Bordelais par un canon qui lançait des boulets de 42 livres et qu'on appelait *Gros-Jean*. Les Bordelais réussirent à dresser, presque vis-à-vis de lui, sur la voûte des *Piliers-de-Tutelle*, une batterie de trois canons, sous les ordres des conseillers Voisin et Romat; elle vint à bout de renverser le donjon et de faire cesser le feu qui faisait tant de mal à la ville. Une quatrième batterie, sous les ordres du conseiller Mirat, abattit le pont et les guérites du côté de la ville; ils voulaient occuper cette position, mais ils y renoncèrent à cause du feu très-vif qu'on y faisait de la Tour-du-Diable, qui la dominait. Il fallait

D. Devienne, liv. VII.

(1) Le 28 septembre 1649, la Cour publia un arrêt portant rabais de la moitié des tailles, avec une fidèle relation des grandes cruautés commises à Bordeaux, par ordre du sieur d'Épernon. *(Registre du Parlement.)*

Le 2 octobre suivant, les députés du Parlement de Bordeaux présentèrent à la reine-régente un cahier contenant de très-humbles remontrances au sujet de la nouvelle guerre qui s'est renouvelée par les encouragements, les intrigues, les violences et les affreux crimes de d'Épernon et de ses partisans; c'était une justification du Parlement et des Bordelais, et un résumé de tous les désordres dont nous avons déjà parlé et de plusieurs autres faits d'une moindre importance.

donc, pour réussir, ruiner les défenses de la tour; on ouvrit une tranchée qu'on poussa avec succès jusqu'à la contrescarpe du fossé. Saint-Hermine, capitaine de cavalerie, y perdit la vie.

Tout annonçait la prise très-prochaine du château; c'était la disgrace ou au moins la défaite de d'Épernon et le triomphe du Parlement. Le comte de Comminges, n'ayant pu remplir sa mission, s'en retourna à Paris; on le remplaça par le maréchal du Plessis-Praslin; mais ce nouveau négociateur n'avait pas grand espoir de conduire les affaires à une fin satisfaisante; le peuple bordelais semblait ne compter que sur lui-même pour le succès de sa cause; il se défiait de tout et de tout le monde. Le maréchal arriva par Blaye, et, redoutant la fureur de la populace de Bordeaux, il n'osa pas y entrer et demanda à loger dans le château de l'archevêque, à Lormont. L'archevêque, qui avait gardé dans ces troubles une stricte neutralité, refusa de lui céder sa maison; les jurats le logèrent dans la maison de la veuve Raoul, assise sur la croupe de la montagne, près Lormont, et d'où il pourrait voir toutes les opérations du siége du Château-Trompette.

Le maréchal fit connaître sa mission et demanda à traiter; le Parlement lui envoya Pomiers, doyen de la Campagnie, avec les conseillers Suduiraut, Massiot et Martin, l'avocat général Du Sault, le jurat Constant et Blanc, procureur-syndic. Diplomate habile, Praslin entra dans leurs vues, adopta leurs idées, blâma la fierté et les violences du duc, étudia le caractère des commissaires du Parlement, tout en applaudissant à leurs paroles et conduite; il insinua de temps en temps qu'ils avaient mal agi, qu'il fallait demander grâce au roi; il faisait agir ses amis à Bordeaux, et, pendant tout cela, négociait avec d'Épernon, qu'il flattait aux dépens des Bordelais. Cette conduite équivoque déplut aux Bordelais; on voyait avec peine qu'il s'efforçait de temporiser, de gagner les uns, d'intimider les autres et de traîner les négociations en lon-

Fonteneil. *Mouvements, etc.*

gueur, jusqu'à ce que les circonstances pussent permettre au duc de secourir le château. Les commissaires agissaient cependant avec une prudente réserve, mais avec plus de franchise et de loyauté que le maréchal ; ils ne cachaient pas leurs sentiments et n'espéraient une paix solide et durable qu'après la prise du Château-Trompette et la destruction des forts ; le maréchal déploya une noble fermeté dans l'occasion et répondit qu'ils pourraient le démolir, mais qu'on le ferait reconstruire plus beau que jamais et à leurs dépens. Il ne se borna pas à ces démarches directes, il envoya son frère, l'évêque de Comminges, en ville, et le chargea de continuer la négociation et de lui mander tout ce qu'il parviendrait à découvrir d'utile à sa mission et à la cause du roi.

L'évêque se mit en rapport avec le président Latresne ; le marquis de Sauvebœuf, qui était presque rétabli, l'apprit avec peine, et, se défiant d'une trahison et de la lâcheté de quelques Bordelais, qui, sous le masque d'un patriotisme outré, vendaient leurs services aux amis du duc, se fit porter au Parlement, et là, dévoilant l'intrigue, déclara que les évêques de Comminges et de Bazas avaient voulu le corrompre en lui offrant, de la part du cardinal, le bâton de maréchal, avec le gouvernement du Limousin, s'il voulait abandonner les Bordelais, mais qu'il aimait mieux mourir que se salir en acceptant de telles propositions, quelque avantageuses qu'elles fussent. Cette importante révélation, que Praslin qualifia de mensonge, produisit une exaspération générale ; la haine qu'on avait conçue pour lui s'étendit jusqu'à l'évêque de Comminges, qui semblait s'entendre avec lui pour mystifier et tromper les Bordelais. Un jour, ce prélat, sortant de dîner chez les Jésuites, à la maison professe, vit tout à coup sa voiture entourée de misérables en guenilles, des bouchers, ayant tous le couteau à la main ; l'un d'eux s'approcha de lui, et, lui portant sa lame ensanglantée à la poitrine, menaça de l'égorger s'il ne voulait quitter la ville. Il se sauva préci-

Mémoires du maréchal de Praslin.

Livre X. Chap. 5. — 1649.

pitamment à Lormont et refusa de rentrer à Bordeaux, à la prière du Parlement. Quant au maréchal, on ne vit plus en lui qu'un ennemi de Bordeaux d'autant plus dangereux qu'il était revêtu d'un caractère respectable. On voulait se débarrasser de lui; on lui fit peur. Un beau jour, en se levant le matin, il vit deux galiotes armées venir mouiller devant sa maison; il crut qu'on allait l'ensevelir sous les ruines de son modeste logis; il se retira précipitamment à Blaye.

Fonteneil, *ibid.*

Sauvebœuf, maintenant rétabli, voulait visiter les travaux; mais avant de rien décider, il alla aux Récollets entendre la messe et communier; c'était un jour de joie pour le peuple, qui l'accompagna partout avec des *vivats* bruyants et enthousiastes. Le courage semblait renaître, et un succès immédiat et immanquable allait bientôt couronner tous les vœux des Bordelais. On arrangea tout pour donner l'assaut le 2 octobre. Il était d'autant plus nécessaire de se presser, que d'Épernon se rapprochait de la ville, et que le comte du Doignon allait monter, dans peu de jours, jusqu'à Bordeaux, avec des vaisseaux équipés pour secourir le château. D'Épernon vint, en effet, camper au Carbon-Blanc, et fit avancer ses troupes jusque sur les hauteurs de Lormont, comme pour encourager les assiégés; il se borna à démolir les maisons de MM. les conseillers Massip et Raganeau, et se retira; il n'osa pas aller plus loin.

Instruit de cette apparition du duc aux portes de Bordeaux, Sauvebœuf fit hâter les préparatifs de l'attaque. Le marquis de Théobon se chargea de conduire les *enfants-perdus;* les bourgeois demandèrent à partager le péril et la gloire, afin, dit Fonteneil, qu'on ne pût pas plus tard leur reprocher de ne tenir leur liberté que des mains étrangères. Tout étant disposé avec ordre, Sauvebœuf allait donner l'ordre au tambour de sommer les assiégés de se rendre; mais un officier de la garnison, voyant les échelles prêtes pour l'assaut, parut sur un bastion et demanda à capituler. Comme gages de sincérité

et de bonne foi, il fallait commencer par donner des ôtages de part et d'autre; les conseillers La Lande et Guyonnet entrèrent en cette qualité au château, et, au même instant, Talanges et de Filouze, majors de la garnison, vinrent se mettre au pouvoir des Bordelais. On arrêta les conditions de la capitulation; elles furent acceptées et signées par Du Haumont et Sauvebœuf; celui-ci entra de suite au château avec Théobon, Lusignan, d'Espaignet et les troupes bourgeoises. On y trouva 260 hommes, sans compter les malades et les blessés. On les traita tous comme des hôtes, jusqu'au 19, et, ce jour-là, on les fit embarquer, à trois heures du soir, par une marée favorable, avec une escorte pour les protéger contre l'aveugle fureur de la populace, jusqu'à Rions. On trouva la place en état de faire une longue résistance : cinq retranchements bordés de canons et de fauconneaux tous chargés, une grande quantité de provisions de guerre et de bouche; des meubles, avec 30,000 écus d'argent; plus de 80 barriques de farine, 26 quintaux de poudre, une immense quantité de mèches et de boulets, 40 pièces de canons de fonte et 30 de fer, etc.

Livre X. Chap. 5. — 1649.

Fonteneil, liv. III, ch. 8.

Lettre escripte de Bordeaux, ce 23 Octobre 1649.

Il serait difficile de décrire l'ivresse et l'enthousiasme des Bordelais; c'était une joie bruyante, des fêtes continuelles, des feux d'artifice, des danses, des divertissements de toute sorte; c'était le peuple livré à lui-même et abandonné à toute l'expression d'un sentiment de bonheur. Sur ces entrefaites, on reçut des nouvelles de Paris. Le Parlement de cette ville fit des remontrances à la reine sur les troubles de la Guienne; c'était le 25 octobre; la nouvelle en fut portée à Bordeaux, le 2 novembre. Le président de Novion, homme d'un rare mérite, magistrat intègre et distingué, porta la parole, dans cette circonstance, avec une respectueuse fermeté. Le chancelier répondit au nom de la reine et assura que, quoique les Bordelais eussent agi en rebelles en faisant le siége de Libourne, et qu'ils eussent manqué de respect au roi et à la reine, dans leurs négociations avec de Praslin et les autres commis-

Livre X. Chap. 5. — 1649. — Fonteneil, liv. IV, ch. 1.

saires qu'ils avaient envoyés à Bordeaux, cependant la reine conservait pour les Bordelais son ancienne bienveillance et serait toujours prête à leur en donner des marques et à leur accorder toute la justice qu'ils pouvaient en attendre; mais qu'avant tout, il fallait qu'ils rentrassent dans le devoir.

La démarche du Parlement de Paris était très-importante dans les circonstances actuelles; c'était un appui et un exemple qui devaient trouver des imitateurs. Les paroles du chancelier étaient trop vagues et incriminaient directement la conduite des Bordelais; ils apprirent qu'il ne fallait rien attendre de la cour et qu'ils ne pouvaient compter que sur la justice de leur cause et sur leur propre courage. D'Épernon, d'ailleurs, s'efforçait de prendre Bordeaux par la famine; il faisait intercepter, par les garnisons de Cadillac, de Rions, de Podensac, de Langon et de Libourne, les vivres qu'on cherchait à y introduire; il autorisait ses troupes à boire le vin qui se trouverait dans les celliers des maisons bourgeoises, dans les environs de la ville, et à répandre celui qu'elles ne boiraient pas. Ces actes, au lieu de rétablir la paix, ne firent qu'irriter de plus en plus les Bordelais et les disposer, plus que jamais, à repousser

5 Novembre. les Épernonistes. Le Parlement profita de ces dispositions pour exciter le peuple, par un arrêt formel, à tirer parti de ses succès et à raser les fortifications et le Château-Trompette, dont l'ennemi pourrait un jour se servir contre eux. On convoqua le conseil de guerre; diverses opinions y furent proposées. Sauvebœuf voulait aller recruter des soldats dans le Limousin et le Périgord; d'autres opinaient qu'il fallait attaquer Cadillac, où demeurait d'Épernon; d'autres, enfin, firent sentir la nécessité de s'emparer des villes situées sur les bords de la Garonne, et rendre ainsi la liberté au commerce et faciliter l'introduction des vivres à Bordeaux. Ce sentiment prévalut. Une nouvelle campagne commence.

Sauvebœuf organisa ses troupes et les mit en marche. Le premier jour, il alla coucher à Carbonieux, à deux lieues de

Relation de la marche et progrès de l'armée commandée par le marquis de Sauvebœuf, page 3.

la ville, et le lendemain, ayant passé son armée en revue à La Prade, se dirigea sur Podensac, qui, dit Fonteneil, était autrefois une ville et appartenait à d'Épernon. On y avait élevé des barricades à l'entrée, mais elles furent enlevées bien vite par le chevalier de Vauzelle et un détachement de l'avant-garde, sous les ordres du marquis de Théobon. Les Épernonistes se réfugièrent, partie dans l'église et partie dans le château. Sauvebœuf fit avancer deux canons devant la porte du lieu saint, pendant que Morpain, avec ses deux galiotes, se disposait à attaquer le château du côté de la rivière. Sommé de se rendre, à l'entrée de la nuit, par Lamothe-Guyonnet, maréchal de bataille, la garnison refusa de se soumettre; mais, après avoir essuyé quelques volées de canons, et voyant les parlementaires arrivés près d'une barricade, à l'entrée de l'église, qu'ils enlevèrent dans un clin-d'œil, ils se rendirent à discrétion. Dans ce moment on vient avertir qu'un escadron de cavalerie épernoniste paraissait sur la rive droite. Théobon et Beaupuy allèrent, avec une compagnie de chevau-légers, s'opposer à leur débarquement. Le château n'était pas en état de faire une plus longue résistance; le commandant Petro-Paulo demanda, comme condition de la capitulation, que la garnison sortirait le mousquet sur l'épaule et serait escortée jusqu'à Cadillac; on y consentit et on y reçut le chevalier de Vauzelle, qui, le lendemain (14 novembre), marcha sur Barsac. Arrivés à Cérons, on tira quelques volées sur le château de Cadillac, sur l'autre rive; mais la distance était trop grande pour pouvoir l'endommager; on cassa des vitres; en réalité on fit plus de peur que de mal. Après s'être reposés un peu dans la *villa* de M. de Niac, ils continuèrent leur course à Barsac et à Preignac, qui ne firent pas de résistance. Le 15 novembre, ils arrivèrent en vue de Langon, où se trouvait une garnison de 360 hommes du régiment de la marine, l'un des meilleurs régiments de France. On avait fait des barricades et de faibles retranchements du côté de la campagne. Mais les

15 Novembre.

Livre X. Chap. 5. — 1649. — Relation de la marche, etc., page 6.

régiments Beaupuy et Laroche-Duval les enlevèrent avec vigueur ; malgré le feu très-vif et bien soutenu de la garnison, on réussit à dresser deux batteries qui tiraient sans cesse sur le château. Les Bordelais y perdirent plusieurs capitaines distingués, entre autres Serpe, commandant du régiment de Beaupuy ; Ciret, capitaine de celui de Laroche ; Montaigne, lieutenant dans le Lusignan. La Lande, aide-de-camp de Sauvebœuf, reçut trois coups de mousquet, dont deux percèrent son chapeau et le troisième le collet de son pourpoint.

Sauvebœuf, malade de la fièvre, monta à cheval et visita les quartiers de son armée ; il établit ses batteries du côté du couvent des Carmes. Le feu fut si vif et si bien dirigé, qu'en moins de cinq heures on fit une brèche considérable. Les régiments de Théobon et du Parlement furent commandés pour monter à l'assaut, soutenus par ceux de Lusignan et de Sauvebœuf. La brèche fut emportée, et après une violente lutte de quatre heures, les Bordelais forcèrent neuf barricades et se précipitèrent dans la place. Pontcastel, capitaine du régiment du Parlement, entra hardiment, le pistolet à la main, dans quatre barricades ; mais il fut enfin tué d'un coup de mousquet. La garnison se réfugia, partie dans l'église de Saint-Gervais, partie dans le château : elle répondit aux sommations : *Le régiment de la marine meurt en se défendant, mais ne se déshonore pas en se rendant.* Ceux qui étaient dans l'église capitulèrent, mais le château résista. On dirigea toutes les batteries contre cette forteresse, défendue, d'un côté, par la Garonne ; de l'autre, par une bonne courtine, flanquée de bastions. On y fit, en deux heures, une grosse brèche ; mais l'endroit étant trop escarpé pour un assaut, on pointa les canons sur une autre partie. Alors la garnison, voyant toute résistance inutile, fit battre la *chamade ;* on lui accorda l'honneur de sortir, *vie et bagues sauves*, tambour battant, mèche allumée. Ils furent conduits à Bazas, où Marin, maréchal-de-camp de d'Épernon, avec un détachement

de cavalerie, s'efforçait de réprimer les sympathies des Bazadais pour la cause du Parlement.

Beaupuy, maréchal-de-camp, et Razens, capitaine de cavalerie, avaient traversé la rivière avec 300 hommes du régiment de Sauve, avant le siége de Langon, pour attaquer Saint-Macaire; mais cette ville, quoique bien défendue, se rendit à la première sommation.

CHAPITRE VI.

D'Épernon à La Réole. — Combat près de Gironde.—Le comte du Doignon entre en rivière.—Saint-Macaire se rend.—Les Épernonistes se rapprochent de Bordeaux. —La flotte bordelaise descend la rivière au devant du comte du Doignon.—Prise d'un bâtiment échoué. — Doignon établit un poste à Lormont. — Un combat. — Acte de religion du Parlement.—Négociation avec Praslin, à Blaye.—D'Épernon attaque La Bastide. — Combat meurtrier. — Sauvebœuf abandonne La Bastide.— Une déclaration du roi. — Elle est favorable aux Bordelais, grâce au prince de Condé.—Lettre de Mazarin, etc.

Livre X.

—

1649.

—

Fonteneil, *ibid.*

La prise de Langon jeta l'épouvante dans les villes voisines; elles sympathisaient, en général, avec Bordeaux, mais elles n'osaient bouger; elles craignaient trop l'implacable haine de d'Épernon, qui appesantissait son joug sur elles et faisait courir le bruit qu'il attendait des troupes régulières de la Catalogne pour mettre les Bordelais à la raison. Il envoya une garnison à La Réole; mais les habitants, prévenus à temps, en donnèrent avis à Sauvebœuf, qui, après avoir laissé la garde de Langon à Royère, sieur de Masvieux, s'était établi à Saint-Macaire et prétendait vouloir y passer l'hiver. Sauvebœuf ne put partir que le lendemain à sept heures; les troupes du duc étaient arrivées avant lui. Il revint sur ses pas, les troupes du duc le poursuivirent, mais il fit volte-face et jonchа le champ de cadavres de l'armée épernoniste. Le gouverneur, témoin du courage héroïque des Bordelais, alla au galop se renfermer dans la ville; mais ne s'y croyant pas en sûreté, parce que les hauteurs environnantes étaient occupées par les parlementaires, il se retira à Marmande. Les Réolais désiraient se rendre à Sauvebœuf, mais ils furent contenus par Biron, qui commandait dans le château.

Sauvebœuf désirait poursuivre les troupes fugitives et pénétrer dans l'Agenais, où il était sûr de trouver des amis. Il avait, d'ailleurs, d'autres grandes raisons; les vivres commençaient à être chers et rares dans le Bordelais; l'agriculture y était négligée, les maisons brûlées et détruites, les champs dévastés. Il n'en était pas de même de l'Agenais; il était persuadé qu'il y trouverait de grandes ressources. Mais au moment de se mettre en marche, le Parlement le fit prier de revenir à Bordeaux, alors menacé par le comte du Doignon, qui était entré en rivière avec huit gros vaisseaux, trois brûlots et seize galiotes. On savait d'ailleurs que le duc revenait de Marmande, avec une grande armée, pour appuyer la flotte. Sauvebœuf rappela ses troupes.

Livre X. Chap. 6. — 1649.

L'armée évacua donc Saint-Macaire et Langon; mais elle était arrivée à peine à Preignac, lorsque d'Épernon parut devant Saint-Macaire. Les habitants, désespérés de tomber entre les mains de l'implacable duc, résolurent de mourir plutôt que de se rendre. Ils prièrent Beaupuy, maréchal-de-camp, qui commandait leur faible garnison, de faire des sorties; mais ne se croyant pas en état de le faire avec succès, il s'y refusa, au grand déplaisir de la population. On forma des corps francs qui parcouraient les campagnes et harcelaient les Épernonistes; mais le duc resserra tellement le siége, que les sorties étaient devenues presque impossibles. Beaupuy, au premier coup de canon, demanda des secours à Langon. Royère, qui y commandait, lui envoya un détachement de ses braves; mais la faiblesse de Beaupuy paralysa leurs bras et rendit inutile leur bravoure. On tint un conseil de guerre; les Saint-Macairiens voulaient se battre et ne demandaient qu'un chef bien décidé; grâce à la pusillanimité de Beaupuy et aux intrigues des partisans du duc, on se décida à capituler. Roux de Mauléon et le seigneur de Rions étaient chargés de traiter avec le duc; mais, traîtres ou peu habiles, ils abandonnèrent les bourgeois à sa discrétion et laissèrent même entrer ses gardes

D. Devienne, liv. VII.

Fonteneil, liv. IV.

Livre X. Chap. 6. — 1649.

par la porte de la rivière avant que la capitulation fût signée. La trahison fut manifeste; la ville en fut indignée. Sauvebœuf fit arrêter Beaupuy; il aurait payé de sa tête la trahison, sans le marquis de Théobon, qui demanda sa grâce. Les Épernonistes ne firent que piller quelques maisons riches de Saint-Macaire et exiger un don de dix mille livres pour le premier écuyer du duc.

Langon subit le sort de Saint-Macaire. Le chevalier de Vauzelle, qui commandait dans Barsac, Preignac et Podensac, n'ayant ni vivres ni munitions, obtint des conditions avantageuses pour ces villes et se rendit sans résistance. Tout céda devant la formidable armée du duc, qui grossissait tous les jours de toutes les troupes qui revenaient d'Italie, de Catalogne et de Flandre. Elle arriva enfin en vue de Bordeaux et alla camper à Blanquefort et au Taillan. L'infanterie était, sous les ordres de Marin, sur les hauteurs du Carbon-Blanc; la cavalerie était commandée par le marquis de Navaille. La flotte se tenait à Bourg, sous les ordres du comte du Doignon. Le duc lui écrivit de s'approcher de Bordeaux; mais le comte, piqué de ce que le duc lui intimait un ordre, répondit que le gouverneur aurait dû y aller lui-même pour se concerter ensemble sur leurs opérations et leurs projets futurs. Le duc comprit sa faute; il savait que le succès de sa cause dépendait d'un accord parfait entre les différents chefs. Il se rendit à Bourg, et à bord du vaisseau-amiral, où il fut reçu et régalé avec tous les honneurs possibles. On lui promit de faire tout ce qu'il avait demandé; tout se préparait pour une attaque simultanée.

Les Bordelais voyaient disparaître leur joie et leurs espérances; la fortune semblait se prononcer contre eux. Ils se préparèrent cependant à une résistance désespérée et s'organisèrent en conséquence. Lamothe-Guyonnet prit, comme amiral, le poste de Treillebois, qui avait passé dans les rangs épernonistes; Richon La Rodière fut nommé vice-amiral. Le

vaisseau-amiral avait 200 hommes et 26 pièces de canon. La *Notre-Dame*, capitaine Vrignaut, avait 20 canons et 80 hommes; la frégate, commandée par le capitaine Labat, portait 22 canons et 80 hommes; il y avait encore, dans la flotte bordelaise, trois flûtes de 22 canons chacune et près de 80 hommes sous les ordres du capitaine Giraud; six brûlots, seize galiotes et deux galères. Le 7 décembre, cette flotte descendit jusqu'à la Baranquine, au devant de celle commandée par Doignon et qui était remontée jusqu'à Valliers; mais, voyant que la flotte ennemie s'ébranlait pour engager le combat, les Bordelais remontèrent la rivière jusqu'à Lormont et se placèrent en observation sous le château. Comme la marée n'était pas forte et que le capitaine Giraud ne connaissait pas bien les passes, il fit échouer sa flûte sur un banc de sable, au grand mécontentement des Bordelais. Sauvebœuf voyant qu'une collision allait nécessairement avoir lieu, recruta des volontaires et alla avec eux rejoindre la flûte; il assembla un conseil de guerre et il fut décidé que, pour ne pas abandonner la flûte échouée, il fallait la brûler et amuser l'ennemi par des escarmouches, en attendant l'arrivée des secours. De suite on détacha de petites barques faciles à diriger; elles s'approchaient des vaisseaux ennemis pour faire leur décharge et s'éloignaient avec vitesse; elles tentaient quelquefois l'abordage. Les brûlots furent enfin lancés, mais maladroitement dirigés; ils s'accrochèrent bien aux vaisseaux ennemis, mais les traversiers des vaisseaux du comte les ayant cramponnés, les poussèrent sur le banc de sable ou sur les bords de la rivière. Giraud et ses flûtes se trouvaient encore au même lieu. La nuit arrivée, le comte envoya La Roche, avec sept ou huit barques chargées d'hommes, pour se rendre maître de la flûte échouée. Giraud, qui était sur le pont, reconnut qu'on voulait se rapprocher de lui; il leur cria : *Qui va là?* — *Bon quartier*, répondit l'ennemi. Giraud, croyant que c'étaient des barques égarées qui, se trouvant sous le canon

Livre X. Chap. 6. — 1649.

d'un vaisseau ennemi, demandaient à se rendre, resta tranquille; mais, voyant des gens armés qui l'abordaient en criant: *Tue, tue!* il s'empara d'une demi-pique et les renversa dans leur embarcation. La Roche se disposait à monter par les haubans du mât; Giraud lui tira un coup de pistolet; mais, l'ayant manqué, il tomba sur lui à coups de pique et le fit rouler dans sa galiote. Les autres ne furent pas plus heureux, ils furent obligés de s'enfuir.

Doignon, furieux de cet échec, renvoya La Roche, avec 25 galiotes, pour s'emparer du bâtiment et passer au fil de l'épée tout l'équipage, excepté le vaillant Giraud lui-même. Après plusieurs vigoureuses décharges de part et d'autre, La Roche fit lancer plusieurs grenades sur le bord de Giraud et lui tua beaucoup de monde. Alors le brave capitaine, se voyant presque seul et se rappelant que si son inexpérience avait fait des fautes, son courage devait les réparer, courait d'un bord à l'autre, tuant les uns, renversant les autres dans la rivière ou dans leurs galiotes et faisant partout un carnage affreux; enfin, accablé du nombre et sourd à toutes les propositions de La Roche, il allait mettre le feu aux poudres et se faire sauter, avec son bâtiment et ses ennemis, tous à la fois.

On s'aperçut de son projet, et pour éviter un grand malheur, on lui tira un coup de pistolet qui l'étendit mort sur la place. Son frère, qui n'avait que quinze ans, se défendait en désespéré; mais, voyant tomber le vaillant chef de sa famille, il rendit les armes en présence de la mort et obtint pour tout l'équipage une capitulation honorable (1).

La flotte bordelaise était encore à Lormont, dans une position favorable. Doignon, désireux d'avoir un endroit favorable sur la côte, envoya un détachement de 500 hommes et

(1) Nous avons sur notre bureau une description de ces rencontres navales, par un Épernoniste; la différence n'est pas bien grande, mais elle est toute à l'avantage de Doignon. Nous suivons Fonteneil.

s'empara de la maison de la veuve Raoul, qu'avait occupée le maréchal Praslin; elle était située sur la croupe de la montagne, sur un rocher où l'on n'abordait que par des défilés très-étroits; elle était entourée de vignes et pouvait servir à des embuscades. On pouvait facilement, et à peu de frais, y faire deux places d'armes, l'une dans le jardin, l'autre dans la cour, et aboutissant à une allée servant de ligne de communication pour gagner une plate-forme qui dominait une espèce de précipice, au bas duquel était un chai ou cellier en pierre, sur le bord de la Garonne. S'étant rendu maître de cette position, ils dressèrent des batteries, avec des retranchements et des barricades, et commencèrent le lendemain à tirer sur les vaisseaux bordelais, qui furent obligés de remonter la rivière. Sauvebœuf, qui ne s'attendait pas à cette expédition nocturne, moins encore à son résultat, recruta de suite 500 volontaires à pied et 80 à cheval, qu'il donna à commander au jeune Chambaret. Il choisit, en outre, 300 bourgeois qu'il plaça sous les ordres des conseillers Taranque et d'Espaignet, ayant à leur suite 150 Périgourdins et 300 paysans de Saint-Seurin, du Bouscat et de Caudéran. Vers cinq heures du soir, il fit transporter toutes ces troupes à La Bastide et marcha vers Lormont. Arrivé sur les hauteurs qui dominent le bourg, il partagea ses troupes en deux corps : l'un, sous les ordres de Morpain et de Jules Duverger, devait, à un signal donné, attaquer la batterie, pendant que Sauvebœuf, avec ses aides-de-camp, les colonels d'Espaignet et Taranque, devait tourner la colline et tomber à l'improviste sur les ennemis. Arrivé près d'un cabinet de lauriers, il fut enfin aperçu; l'alarme fut donnée par la sentinelle, et, à l'instant même, un corps de l'avant-garde, retranché derrière une haie épaisse, le chargea avec violence. Sauvebœuf répondit par un feu très-vif et finit par déloger les Épernonistes, qu'il poursuivit jusque dans la cour de Mme Raoul. Arrêtés un peu par des barricades, ses soldats finirent par les forcer et poursuivirent l'ennemi dans

Livre X. Chap. 6. — 1649.

tous les recoins de la maison. Ils en tuèrent un grand nombre et firent beaucoup de prisonniers. Quelques bandes se sauvèrent dans les vignes et dans les ravins; abritées derrière des rochers et des arbres, elles firent éprouver de grandes pertes aux Bordelais. Sauvebœuf reçut deux coups de mousquet dans ses habits; Duverger, Veniel et Pierron furent faits prisonniers; Fontanieux, lieutenant, Labail, dit le *Guit*, enseigne, Lassus, Safforce, Taranque fils, Suaud, greffier de la grand'chambre, Boulerc, Vincent et plusieurs autres Bordelais se distinguèrent dans cette action et ne durent leur salut qu'à leur courage et à leur intrépidité. Trois fois ils avaient attaqué les retranchements que défendait l'ennemi; trois fois ils avaient été repoussés avec perte; enfin, une quatrième attaque, dirigée avec courage et exécutée avec une ardeur impétueuse, culbuta les Épernonistes, les força de se sauver dans leurs chaloupes et d'abandonner l'artillerie. Doignon envoya d'autres troupes pour reprendre les canons, mais il leur fut impossible de débarquer. Sauvebœuf lâcha quelques bordées contre les vaisseaux ennemis; ils levèrent l'ancre et se laissèrent aller à la dérive jusqu'au Bec-d'Ambès. Doignon fit porter ses morts et ses blessés à Bourg et à Blaye. Sauvebœuf ordonna d'enclouer les canons et les fit jeter à la rivière. Sa présence n'étant plus nécessaire à Lormont, il rentra à Bordeaux.

Fonteneil, liv. IV.

Le peuple de Bordeaux apprit la nouvelle de ces avantages avec bonheur; mais ce bonheur n'était plus sans un mélange de crainte et de tristesse. L'armée de d'Épernon investissait la ville, et tout annonçait qu'avant longtemps le duc viendrait leur dicter des lois et se venger de leur courageuse et trop juste résistance. Le Parlement s'assembla, le 7 décembre, sous l'impression de cette crainte générale, et arrêta qu'il fallait invoquer le Dieu des armées pour qu'il délivrât la ville de ses ennemis et qu'il leur donnât une bonne paix, et qu'à cette intention tous les messieurs du Parlement feraient leur communion le lendemain, à Saint-André. Cet acte de religion ca-

7 Décembre.

ractérise le siècle, tout en témoignant de l'inquiétude générale des esprits à Bordeaux. La prospérité nous rend parfois oublieux ; le malheur ramène l'ingrat et l'impie aux pieds du Tout-Puissant et élève leurs yeux vers le ciel. Les Bordelais, pressés par l'ennemi, regrettaient de n'avoir pas accepté les propositions du maréchal du Plessis-Praslin; ils crurent que, peut-être, il ne serait pas encore trop tard, et députèrent vers lui, à Blaye, les conseillers Pomiers, Suduiraut, Blanc-de-Mauvesin, d'Espaignet, Martin, l'avocat général Du Sault. De son côté, l'Hôtel-de-Ville y envoya le jurat Constant-Blanc, procureur général. Praslin les accueillit avec froideur et leur répondit avec fierté que l'état des choses n'était plus le même que quand on le repoussa de Bordeaux; que d'Épernon serait toujours maintenu dans son gouvernement et que les Bordelais seraient obligés de le reconnaître et de lui obéir; qu'on rebâtirait le Château-Trompette qu'ils avaient eu le malheur de démolir et qu'il serait mis sous la garde des jurats ou de quarante bourgeois qui en répondraient au roi. Ce langage effraya les députés : ils revinrent tristes et abattus; mais la grande majorité des Bordelais déclara qu'on s'ensevelirait sous les ruines de leur ville plutôt que d'accepter des conditions humiliantes ou de se courber sous le despotisme de d'Épernon.

Mémoires du maréchal de Praslin, collection de Petitot, t. 57.

Dans cet intervalle, l'avocat général Lavie travaillait à désillusionner la cour à Paris; on y apprit les divers avantages des troupes bordelaises sur d'Épernon; on crut devoir enfin arrêter ces déplorables désordres et s'occuper d'un peuple opprimé, peut-être sans raison. Un arrangement fut enfin conclu et transmis à Praslin et à d'Épernon. Comme cette nouvelle circulait à Bordeaux, quelques conseillers se rendirent auprès du maréchal pour s'assurer du fait. Il le nia ; mais quelques jours plus tard, le secrétaire général de Lavie arriva de Paris avec des copies du traité qu'il remit aux conseillers Martin et d'Espaignet. La joie des Bordelais était grande ; ils en rendirent grâces à Dieu. D'Épernon, dans la persuasion que les parle-

Fonteneil, ch. IV.

Livre X. Chap. 6. — 1649.

mentaires ignoraient encore ces nouvelles de Paris, voulut tenter un dernier effort pour réduire Bordeaux ; il convoqua un conseil de guerre et chargea le marquis de Navailles d'attaquer le faubourg St-Seurin, le comte du Doignon de porter ses forces contre Bacalan, pendant que lui-même, avec ses meilleures troupes, attaquerait le poste de La Bastide, où il n'y avait, près du port, qu'un petit fort, quelques barricades et des retranchements. Le marquis de Théobon y ordonna de nouveaux travaux de défense ; il fit faire deux redoutes de quatre ou cinq pieds d'élévation, avec une courtine de quatre-vingts pas de longueur et de la même hauteur, le tout fait avec de la terre et des fascines, et bordé de chaque côté de fossés profonds et de barriques remplies de sable.

29 Décembre. D'Épernon, apprenant qu'on se préparait à faire une vigoureuse défense, fait avancer ses troupes, qui s'emparent de la première barricade ; n'osant pas attaquer la seconde en face, les Épernonistes passent par les vignes de Queyries, et, à la faveur d'un épais brouillard, ils l'abordent de ce côté et s'en rendent maîtres. Enhardis par le succès, ils s'avancent à travers un terrain marécageux, et, par le moyen de planches, traversent les passages les plus difficiles et arrivent sur le terrain qui séparait les deux autres barricades du fort. Les assiégés, se trouvant coupés en deux, se défendent avec le courage du désespoir ; affaiblis par leur séparation, ils ne voient de salut que dans leur courage. Entourés d'ennemis de tous côtés et adossés à la rivière, la fuite était impossible ; ils sortent de leurs retranchements et se font, à travers les rangs ennemis, un passage pour rejoindre la petite garnison du fort. Pendant toute l'action, les Bordelais garnissaient la rive gauche et suivaient d'un œil inquiet les mouvements de leurs concitoyens sur l'autre bord. Enfin, les voyant en danger, ils sonnent le tocsin à Saint-Michel et à l'Hôtel-de-Ville ; de petits bateaux se présentent pour porter à La Bastide des centaines de volontaires, avec Lusignan à leur tête. Les Bordelais reprennent

courage et, sous les ordres de Théobon, tombent avec violence sur le régiment de Picardie, qui allait pénétrer dans le fort, et le forcent de reculer en dehors des retranchements. Livre X. Chap. 6. — 1649.

D'Épernon, qui, des hauteurs du Cypressat ou Cenon, surveillait les mouvements des deux armées, fait demander des secours à Doignon; de suite, le *Grand-Jules,* second vaisseau de la flotte, appareille, avec un grand nombre de barques qui gagnent les côtes de Queyries; mais les chaloupes bordelaises les poursuivent et les forcent de regagner leur flotte. Doignon, furieux de cet échec, tourne toutes ses forces contre Bacalan; il voulait, par cette manœuvre, appeler les Bordelais sur ce point pour en débarrasser les assiégeants de La Bastide. Il commence d'abord par quelques volées pour faire évacuer les rivages; mais à peine a-t-il fini de débarquer quelques troupes, que Lusignan et des corps bourgeois leur tombent dessus et les refoulent dans leurs barques. Doignon tenta plusieurs fois de faire le débarquement, plusieurs fois il fut repoussé et mis dans l'impossibilité de descendre à terre; il perdit, dans ces différentes actions, près de quatre cents hommes. Fonteneil, *ibid.*

Cette noble résistance des Bordelais porte la consternation parmi les Épernonistes, à La Bastide, et ranime le courage et les espérances des assiégés du fort. Les ennemis fuient en désordre à travers les vignes et regagnent la côte, où se trouve d'Épernon, chagrin et abattu. Désolé de la fuite de ses troupes et honteux d'assister comme témoin à leur défaite, il leur court au devant, et rencontrant, parmi les fuyards, Marin, qu'il considérait beaucoup, il lui crie: « Eh! monsieur de Marin, *où est donc l'honneur? L'honneur,* réplique l'officier, *est à La Bastide, où les généraux bordelais combattent en personne.* » Le régiment du Parlement poursuit avec acharnement les Épernonistes dispersés; quelques-uns se renferment dans des maisons et font un feu meurtrier sur les Bordelais; d'autres fuient sur les collines boisées du Cypressat; mais l'arrivée du sieur Archinac, capitaine de cavalerie, et de La Clotte, aide-de-camp,

Livre X. Chap. 6. — 1649.

suivis de quelques troupes, force les Bordelais de rétrograder. Le jeune marquis de Chambaret les poursuit sur un autre point et les repousse jusqu'au bourg de Cenon. La nuit seule mit fin à ces combats meurtriers.

Cette journée fut glorieuse pour les Bordelais; ils avaient fait de grandes pertes, qui furent compensées par de grands avantages; mais il fallait s'attendre à de nouveaux combats. C'était trop pour un peuple affaibli, oppressé, découragé, malgré ses brillants succès. Le poste de La Bastide n'était plus tenable, tout avait été nivelé. Si l'attaque commençait le lendemain de ce côté, comme il était probable, il fallait combattre en plein champ, à découvert, ce qui eût été fort indifférent pour des troupes aguerries, mais trop pénible pour des bourgeois qui n'étaient guère habitués au feu. Tout bien pesé, bien examiné, Sauvebœuf se décida à abandonner La Bastide. Le duc aurait voulu attaquer de nouveau ce port; mais le conseil de guerre déclara qu'on le ferait avec courage, pourvu qu'il se mît à la tête de l'entreprise. Il aima mieux battre en retraite et fuir avec honte le champ où il avait cherché la gloire. Il était si sûr de prendre le fort de La Bastide, qu'il avait fait dire la veille à de Praslin, à Blaye, qu'il en était maître; mais l'arrivée, dans cette ville, des morts et des blessés, le lendemain, donna un cruel démenti à cette victoire imaginée par des espérances décevantes.

Fonteneil, liv. IV, ch. V.

Dans ce temps, Dalvimar, maréchal des armées du roi, vint apporter la nouvelle de la paix. Le roi était mécontent des Bordelais; il voulait, après avoir rétabli le calme à Paris, marcher en Guienne et punir les adversaires de d'Épernon. Mais Condé intervint et obtint, pour les Bordelais, une déclaration qui annula les lettres de l'interdiction prononcée contre le Parlement et établit les conditions d'une paix honorable.

23 et 26 Décembre.

Cet acte, en deux parties, portait les dates du 23 et du 26 décembre 1649.

Le Parlement assemblé entendit la lecture de la déclaration

faite en présence des généraux de l'armée. Il leur était ordonné d'ajouter entière créance à tout ce que le maréchal du Plessis-Praslin leur dirait de la part du roi, et de se conformer en tous points aux vingt-deux articles arrêtés pour le rétablissement de la paix. Ne voulant donner tort à aucun parti, la déclaration faisait mention des troubles passés et les attribuait à *quelque malheur secret dont on ne connaissait pas la cause*. Le roi, selon ces articles, accordait à tous une amnistie générale : les prisonniers devaient être mis en liberté, les propriétés rendues à qui de droit; on promettait de soulager la province en diminuant les tailles; on renouvelait l'exemption de logement des gens de guerre accordée aux Bordelais et aux Bazadais; on accordait la démolition de la citadelle de Libourne, l'éloignement des troupes, oubli et pardon, pourvu que le Château-Trompette fût rendu et qu'on mît bas les armes. Il y était dit que l'élection des maires, jurats et consuls de la province se ferait selon les priviléges des villes; que l'autorité municipale, pour avoir droit d'exiger l'éloignement des troupes à dix lieues de distance de la ville de Bordeaux, devrait produire les titres et priviléges sur lesquels elle fondait ces droits; que les troupes sous les ordres de d'Épernon seraient renvoyées chez elles; que les autres troupes prendraient leurs quartiers d'hiver hors du ressort, et qu'ensuite les milices du Parlement seraient licenciées; que les canons qui étaient au Château-Trompette et au Fort du Hâ seraient remis où ils avaient été pris aux dits châteaux, et, avant tout, que les fortifications faites à Libourne et en d'autres villes et châteaux de Guienne, depuis les mouvements du mois de mars dernier, seraient démolies.

Livre X. Chap. 6. — 1649.

D. Devienne.

Art. 6.

Art. 3, etc.

Art. 1er, etc.

Ces articles n'étaient pas trop désavantageux aux Bordelais; c'était en quelque sorte une faveur, après leur longue résistance au gouverneur qui représentait l'autorité royale dans la province; mais ils le devaient, non pas à la bonté du monarque, ni à la justice de leur cause, mais à la généreuse intervention

Livre X. Chap. 6. — 1649. — *Mémoires du maréchal du Plessis*, p. 308.

du prince de Condé, que le roi redoutait. C'est ce qui résulte évidemment de la lettre de Mazarin au maréchal du Plessis, où il lui disait : « Qu'il n'était plus temps de rien prétendre » de mieux ; qu'on avait été forcé d'accorder des choses dés- » avantageuses, en considération de l'état où était le prince » de Condé avec le roi, et qu'en un autre temps, où Sa Majesté » serait plus autorisée, on rétablirait tout en son premier état. » On voit là toute la politique de Mazarin et de la cour : on calmait, on endormait les Bordelais ; on leur pardonnait en apparence leur faute, mais on ne censurait pas le gouverneur ; au contraire, on lui donna droit en le maintenant dans son gouvernement.

NOTE 19. Les Bordelais adressèrent des remercîments au roi et à leurs propres généraux. Au travers d'un nuage d'encens, on y remarque des idées heureuses ; elles valent, à quelques exceptions près, les harangues officielles et adulatrices qu'on adresse aux grands, même au XIX[e] siècle.

CHAPITRE VII.

Discours de l'avocat général. — Un *Te Deum*. — Des réjouissances pour le rétablissement de la paix. — Le Parlement se soumet aux conditions voulues par le roi. — D'Épernon ne le fait pas. — Un ambassadeur espagnol à Bordeaux. — De Praslin, menacé, se retire à Paris.— La cour commence à être indisposée contre d'Épernon. — Fuite de la princesse de Condé. — Son arrivée à Bordeaux.— L'esprit public indécis sur son compte. — Alvimar arrive à Bordeaux. — Sa vie en danger.—La princesse et son fils le duc d'Enghien devant le Parlement, etc., etc.

En réponse à la lecture de la déclaration royale, l'avocat général prononça un discours très-éloquent, où il fit un tableau des maux passés, s'étendit sur la reconnaissance des Bordelais envers le meilleur des rois, et forma des vœux pour la consolidation de la paix. Le Parlement se rendit en robes rouges, avec tous les corps de la ville, à Saint-André, où l'archevêque entonna le *Te Deum* en actions de grâces. On fit des feux de joie devant l'Hôtel-de-Ville; les canons tiraient toute la nuit; des danses, des divertissements réunissaient, sur toutes les places, le peuple si triste naguère, mais maintenant oublieux de tous ses maux passés; insouciant des maux futurs, il s'abandonnait à ses rêves de bonheur. Toutes les bouches célébraient les bontés du roi et la reconnaissance du peuple. Mille compositions, en vers et en prose, circulaient parmi les Bordelais, et partout les douceurs de la paix remplaçaient les horreurs de la guerre; partout on ne voyait que des scènes qui promettaient une longue période de bonheur aux Bordelais et de prospérité à leur ville. Quelques écrivains nous ont laissé des écrits satiriques contre d'Épernon; ces compositions sont curieuses comme documents contemporains de ces troubles et comme témoignages de la haine qu'inspirait aux

Livre X. — 1650.

7 Janvier.

D. Devienne et *Guien. Monum.* — NOTE 20.

Livre X. Chap. 7. — 1650.

Bordelais le fameux seigneur de Cadillac. (Voir *Note* 20).

Heureux de pouvoir enfin jouir des bienfaits de la paix, le Parlement résolut de se conformer entièrement à la volonté du roi et aux articles de la déclaration qui fut enregistrée le 7 janvier 1650. Il désirait que d'Épernon ne vînt plus en ville; on avait fait tout ce qu'on pouvait pour l'en empêcher; on avait pillé et détruit son hôtel à Puy-Paulin, et, pour qu'il n'eût pas de logement au Château-Trompette, on avait démoli en partie cette ancienne forteresse; on donna une nouvelle impulsion aux travaux, afin d'en accélérer la ruine, et tout marchait ou semblait marcher au gré du Parlement. La démolition de la citadelle de Libourne était encore, pour les Bordelais, une grande cause de satisfaction et de joie; elle tendait directement à les décharger de l'impôt onéreux et vexatoire de deux écus par tonneau de vin. Ils déposèrent les armes et détruisirent leurs barricades; mais, au milieu de ces scènes de joie, de ces rêves de bonheur, on apprend que le duc, fier de la protection du cardinal, continuait à maintenir ses troupes dans leurs positions respectives et à y vivre comme dans un pays conquis. Ses agents, inspirés par lui, continuaient leurs déprédations et leurs ravages. Martinet se signalait par sa barbarie, à Libourne; Doignon ravagea les propriétés de M. d'Alesme, à Valliers, près de la Grange, dans Parempuyre et dans Ludon; il dévasta les côtes de Montferrand, d'Ambès et du Médoc, et enleva à ces contrées plus de quatre mille tonneaux de vin, qu'il expédia à La Rochelle et à Brouage. Les Bordelais crurent devoir tempérer leur joie et agir avec prudence; ils savaient bien que le cardinal avait été contrarié par Condé et qu'on n'avait pas beaucoup à espérer de d'Épernon. Ils se rappelaient d'ailleurs qu'ils s'étaient toujours bien trouvés de s'être tenus sur la défensive; ils résolurent de ne pas se laisser prendre au dépourvu. Cependant, pour preuve de leur entière soumission aux ordres du roi, ils envoyèrent en ôtage, à Blaye, les conseillers Boucaut, Du Sault et Monier, auxquels

Fonteneil, liv. IV, ch. V.

l'Hôtel-de-Ville adjoignit Trans, jurat; Lamezas, avocat, et Minvielle, marchand. Livre X. Chap. 7. — 1650.

Ayant fait tout ce qu'ils pouvaient pour prouver leur obéissance, ils prièrent du Plessis et d'Alvimar de faire respecter la déclaration par d'Épernon. Du Plessis renvoya l'affaire à d'Alvimar, qui ne savait quel parti prendre. Les Bordelais s'étaient soumis; d'Épernon avait le grand tort de n'avoir rien fait selon le désir du roi. Il était tout-puissant par le cardinal; d'Alvimar ne voulait pas le mécontenter, il voulait le ménager, tout en désirant qu'il rentrât dans l'ordre. Il fit beaucoup de promesses aux Bordelais, mais il n'en tint aucune. Poussés à bout, ils envoyèrent une députation pour demander que le gouverneur fût remplacé. Le duc mit tout en jeu et employa ses amis à Paris pour déjouer cette tentative; mais les frondeurs et le Parlement de Paris épousèrent la querelle des Bordelais et ne contribuèrent pas peu à faire avorter les projets de d'Épernon, qui n'eut bientôt plus d'amis à Paris que Mazarin, dont l'amitié était intéressée; il ménageait le duc, parce qu'il voulait marier sa nièce, Martinozzi, avec le duc de Candale, fils de d'Épernon, dont les belles qualités et le mérite rachetaient, aux yeux du cardinal, les grands défauts du père. Le duc se fiait trop à son ami : les affaires prirent une autre tournure après l'arrestation du prince de Condé, comme nous le verrons plus bas.

Mémoires de Mme Motteville t. IV, édition Petitot. — Monglat, t. II.

A cette époque, le gouvernement espagnol envoya à Bordeaux le baron de Vatteville, pour traiter des secours que les Bordelais lui avaient demandés dans les troubles précédents. L'ambassadeur fut fort étonné de trouver les Bordelais désarmés et tranquilles; il fit cependant ses offres et ses conditions. Les Bordelais, ne voulant pas déplaire au roi, après la déclaration qui était pour eux une preuve de sa bonté, les rejetèrent sans hésiter. Mais il était plénipotentiaire; il était donc question de le traiter comme tel. Les uns ne le voulaient pas et opinaient pour qu'il fût renvoyé sans autre formalité;

Livre X. Chap. 7. — 1650. — Fonteneil, *ibid.* — *Recueil des pièces relatives aux troubles de Bordeaux.*

les autres pensaient qu'il fallait le traiter selon son rang et lui exprimer, pour lui et pour son gouvernement, la reconnaissance de la ville. Cet avis prévalut. L'avocat général de Lavie demanda à la Cour un passeport pour ce personnage; d'Alvimar courut porter cette nouvelle à Praslin, à Blaye, qui, profitant de cette circonstance, engagea d'Épernon à ne pas déposer les armes. La maladresse des Bordelais servait la perfidie de d'Épernon et de Praslin; ils justifiaient la conduite de leur ennemi acharné et condamnaient la leur. Praslin vint à Bordeaux, mais avec le projet de faire arrêter Vatteville. Son plan de conduite transpira et excita l'indignation générale. Vatteville, qui était logé dans une maison religieuse, se retira chez le président Lalanne, où il devait être plus en sûreté. N'osant pas rester plus longtemps en ville, Praslin partit pour Paris; et Vatteville, alors muni d'un passeport, se mit en route le lendemain.

Le départ de Praslin déconcerta beaucoup d'Épernon; mais la nouvelle qu'on avait jeté dans le fort de Vincennes le prince de Condé, son ennemi personnel et l'ami des Bordelais, l'avait tellement réjoui, qu'il se berça encore quelques jours d'illusions et des fausses espérances d'un triomphe définitif. La triste nouvelle de la captivité de Condé renouvela les craintes des Bordelais et raviva leurs chagrins; ils en écrivirent au roi et au duc d'Orléans, et rappelèrent dans un mémoire leur soumission immédiate, la désobéissance du duc d'Épernon, son opiniâtreté à violer la déclaration, les ravages de ses troupes, la conservation du fort de Libourne, l'impossibilité pour eux de se livrer au commerce et à l'industrie; les pillages des troupes aux ordres de Martinet, commandant de la citadelle de Libourne; les dévastations commises par Doignon sur les bords de la Garonne; en un mot, toutes les contraventions à la paix. Ils envoyèrent une députation au roi pour demander un autre gouverneur. Le roi écrivit au Parlement de Bordeaux, le 21 janvier, et lui rappela sa bonté, ses procédés à l'égard

des princes, leur ingratitude, les crimes qu'ils avaient commis; il exprima sa résolution de réprimer leur audace et sa volonté d'être obéi par le Parlement. Il fit savoir aussi aux Bordelais qu'il était satisfait de leur conduite et qu'il allait donner des ordres pour que les troupes de d'Épernon s'éloignassent de la ville. Ces ordres furent effectivement donnés; mais d'Épernon les éluda toujours; il comptait sur ses amis, à Paris, pour l'impunité de ses fautes et continuait toujours à froisser les Bordelais. Il sollicitait la noblesse du pays à soutenir sa cause; il faisait dire partout que l'on ne pouvait pas porter des blés à Bordeaux et que les Bordelais seraient forcés, par la famine, de se rendre (1). Le Parlement s'assembla le 14 janvier et défendit, sous les peines les plus sévères, de répandre de faux bruits, de gêner le commerce et de s'opposer en aucune manière à la déclaration du roi. Mais d'Épernon se moquait de ces vaines menaces et continuait toujours à nommer les consuls dans les petites villes du ressort et à faire tous les actes de gouverneur, même ceux que défendait la déclaration qui voulait que les élections fussent entièrement libres. Tous les arrêts du Parlement, tous les ordres de la cour ne furent pour lui que des paroles sans portée, de vaines injonctions qu'il foulait aux pieds. Il avait en sa faveur la force et l'aide de Mazarin, qui étaient pour lui l'assurance de l'impunité.

Livre X. Chap. 7. — 1650.

Papiers de M. de Montaubricq de Bordeaux.

Pendant ce temps, d'Épernon se tenait à Agen, affolé, dit Lenet, d'une belle bourgeoise, Nanon de Lartigues, qui avait trouvé l'art de lui plaire avec peu de beauté et un esprit fort médiocre. Elle fut, jusqu'à sa mort, la maîtresse absolue de son cœur et de sa volonté; il la conduisait partout, même à

Mémoires de Lenet.

(1) Par arrêt du 8 avril 1650, le Parlement défendit une seconde fois au sieur d'Épernon de prendre et usurper, à l'avenir, les qualités de *très-haut et puissant Prince et d'Altesse*, à peine de 30,000 livres, et à toutes sortes de personnes de les lui donner, à peine de 1,000 livres.

Livre X. Chap. 7. — 1650.

la cour; il voulait qu'elle fût accompagnée de dames de qualité et lui faisait rendre tous les honneurs possibles, comme à sa femme légitime. C'est auprès d'elle que ce petit despote, devenu esclave, se délassait des soucis de la guerre, au bruit du tonnerre qui grondait sur sa tête. Sachant que les Bordelais devaient demander un autre gouverneur, il expédia Malartic, consul d'Agen, pour prévenir Mazarin; mais, à Paris, son étoile commençait à pâlir; on y avait trop appris sur son compte et on l'y blâmait fortement de ce qu'il ne s'était pas conformé aux volontés du roi. Mazarin lui-même ne savait que faire ou dire pour l'excuser; il avait dépassé les bornes de la prudence. D'Épernon, enfin, s'aperçut du danger; il songea à le conjurer en rappelant Martinet et en laissant aux Libournais leur citadelle, moyennant une certaine rétribution pour les matériaux. Ce n'était qu'un pas; il en restait bien d'autres à faire. Mazarin faisait pour lui tout ce qu'il pouvait; mais lui-même était déchu, et la haine qu'on avait conçue pour d'Épernon s'étendit à son protecteur. Détesté à Paris, par suite de l'arrestation des princes de Condé et de Conti, et du duc de Longueville, le cardinal s'était rendu odieux à toute la nation. Les Bordelais partagèrent l'indignation générale et leur cause se confondit avec celle des princes. Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé et duchesse de Fronsac, sut bientôt les dispositions des Bordelais à son égard; elle résidait à Chantilly, avec son fils, par ordre du roi; mais, désirant se soustraire aux rigueurs de la cour, elle fit demander aux Bordelais par Lenet, s'ils voulaient lui accorder un asile contre les persécuteurs de sa famille. On ne pouvait pas le lui refuser; son mari avait pris fait et cause pour le Parlement contre d'Épernon et Mazarin; la reconnaissance était pour les Bordelais un devoir. Le Parlement y consentit; mais les amis de d'Épernon et même des hommes sages et prévoyants s'y opposèrent fortement; ils se doutaient bien qu'ils allaient s'engager dans une nouvelle guerre, plus longue peut-être et plus malheureuse

Fonteneil, liv. IV, ch. 7.

que la première. Lavie, avocat général, s'y opposa avec obstination. Il avait été gagné par Mazarin et la reine-mère ; il finit aussi par persuader aux jurats que l'arrivée de la princesse, dans leurs murs, serait le signal des plus grands désordres et le commencement de nouvelles calamnités. Livre X. Chap. 7. — 1650.

Encouragée par les promesses des Bordelais et par l'appui des ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, la princesse se mit en route, sous la conduite de son confident, Lenet, et arriva le 14 avril, sans danger, à Montrond, et de là au château de Montfort-sur-Dordogne, qui appartenait au duc de Bouillon. Plusieurs seigneurs du pays y allèrent porter leurs hommages et des protestations de dévoûment. Sauvebœuf et Lusignan ne furent pas les derniers, et Doignon, qui devait son élévation au duc de Brézé, se retira à Brouage, quoique ami de d'Épernon, pour ne pas s'opposer aux projets de l'infortunée Clémence, sœur de son bienfaiteur. On prit les précautions nécessaires pour continuer le reste du voyage ; on commanda des pains pour sa suite, à Coutras, et des bateaux placés au Bec-d'Ambès et à Lormont. Thodias, gouverneur de Fronsac, la reçut à Coutras avec 200 chevaux et 500 fantassins ; il aurait voulu la faire passer par Libourne, le 25 ; mais cette ville, dévouée à d'Épernon, s'y refusa sans un ordre du roi.

14 Avril.

Lenet, *Mémoires*, 1re Partie, liv. III. — Monglot, *Mémoires*, t. II.

Alors, Bordeaux s'agitait sous des impressions diverses : les uns voulaient recevoir la princesse, les autres s'y opposaient. Tout à coup on répandit le bruit qu'elle arriverait le 29 mai; les jurats firent fermer les portes le 28, trois heures avant le moment désigné, et défendirent de les ouvrir le lendemain ; mais le peuple, qui ne met pas de bornes à sa colère et à ses excès, s'attroupa le lendemain vers neuf heures du matin, et, après avoir juré d'exterminer quiconque s'opposerait à l'entrée de la duchesse, alla briser les portes à coups de hache. Les jurats, avertis, s'y présentèrent pour calmer le peuple ; mais on les entoura, on les menaça et on les força, comme tout le monde, de crier : *Vive le roi et les princes! à bas Mazarin!*

Histoire véritable de ce qui s'est passé en Guienne, etc., page 4.

Livre X. Chap. 7. — 1650.

Le 31 mai, la princesse passa la Dordogne, à Gensac, où elle apprit de nouveau l'enthousiasme des Bordelais; elle partit pour Lormont, y dîna et s'embarqua dans un bateau élégamment décoré et suivi de mille autres remplis de curieux et de ses partisans; elle traversa, à trois heures, la rade, où les canons des quatre ou cinq cents vaisseaux qui se trouvaient pavoisés la saluèrent de trois salves. Elle débarqua au milieu des bruyantes acclamations de plus de trente mille individus réunis sur le port, jonché de fleurs. Sauvebœuf et Lusignan lui servirent d'écuyers, depuis le bord de l'eau, à travers une population pressée et enthousiaste, jusqu'au carrosse, qui, suivi de vingt-deux voitures, la conduisit chez le président Lalanne. Le jeune duc d'Enghien n'avait alors que sept ans; il était porté par un gentilhomme et souriait affectueusement aux Bordelais, leur tendant les bras comme pour demander protection. On s'approchait, on lui baisait les mains, on s'intéressait à son sort: il leur parlait de Mazarin et de ses forfaits, de son père et de son affection pour les Bordelais, de sa persécution et de ses malheurs, qu'il faisait retomber sur la tête de Mazarin, auteur de tous les maux de sa famille. Tout le monde était attendri; son langage enfantin, sa simplicité et sa naïveté touchaient tous les cœurs; les uns pleuraient à la peinture de tous ses maux, les autres vomissaient mille imprécations contre le cardinal; tous juraient de le défendre et de venger sa famille des persécutions sans exemple qu'un ministre, odieux à la nation, lui faisait éprouver. L'enfant avait conquis les affections générales. La princesse arriva enfin, à travers les flots d'une population empressée et attendrie, à l'hôtel du président Lalanne; les appartements se remplirent, tout le monde voulut la voir et l'entendre. Elle sortit sur la terrasse et entendit mille *vivats* pour elle et son enfant, mille vœux pour sa cause, et mille imprécations contre le cardinal, auteur de tous ses maux.

Lenet, *suprà*. — La Rochefoucauld, *Mémoires*, t. II.

Pendant que le peuple s'abandonnait aux élans de son en-

thousiasme peu réfléchi, on vit arriver d'Alvimar, officier de la maison de Praslin, le même qui avait apporté au Parlement la déclaration du roi. Venant de Blaye, il fut reconnu sur le port par un Bordelais, ennemi de d'Épernon et de Mazarin, qui s'approcha pour s'assurer de son identité, et, le saisissant au collet, lui dit : *Espion, que venez-vous faire ici ? je vous fais prisonnier, au nom de Madame.* D'Alvimar, tout étonné, fut traîné chez la princesse ; elle lui reprocha les faveurs reçues de son mari et de sa famille. Il s'excusa sur l'ordre du roi, et, se voyant poursuivi par une populace qui voulait le mettre en pièces, il la pria de protéger ses jours et de le sauver de la fureur du peuple. La princesse le promit ; il lui répugnait de livrer un envoyé du roi à la foule passionnée dont les excès auraient déshonoré sa cause. Un crime semblable serait odieux et inexcusable ; il serait un déshonneur pour Bordeaux et fournirait un nouvel aliment à la haine et aux passions de la cour. Elle le fit conduire, par Lusignan et Sauvebœuf, chez le président d'Affis et l'avocat général Du Sault, pour leur remettre les dépêches dont il était chargé. D'Affis, dit D. Devienne, croyait avoir de l'esprit ; il parlait beaucoup, il avait de la vivacité et de l'intrigue ; il était tout-à-fait propre à faire un personnage. Il était alors à la tête du Parlement ; son influence pouvait être utile à la princesse : elle résolut de le mettre dans ses intérêts ; elle lui témoigna beaucoup de confiance, loua ses mérites et vanta beaucoup son crédit et son influence dans la province. Il aimait l'argent : la princesse le prit par son côté faible et lui fit présent de quelques diamants, promit d'augmenter les appointements de sa charge et lui répéta souvent qu'elle n'oublierait pas ses services. Elle en fit un zélé partisan.

Livre X. Chap. 7.
—
1650.
—
Histoire véritable de ce qui s'est passé en Guienne.
—
Lenet, *Collection des Mémoires de Petitot*, tome 53.

Du Sault était un autre caractère : c'était le type de la probité et de la délicatesse. Ce vieillard de quatre-vingts ans avait une grande austérité de mœurs ; il frondait souvent la cour, se montrait inflexible dans ses devoirs et était l'idole du

Livre X. Chap. 7. — 1650.

peuple, qui le vénérait à cause de ses vertus. Ces deux magistrats refusèrent de recevoir et même d'entendre la lecture des dépêches que d'Alvimar avait été chargé de leur remettre. Il fut reconduit chez la princesse, poursuivi par les huées et les vociférations d'un peuple furieux. Elle lui fit comprendre le danger auquel il s'était exposé et les conséquences qu'aurait pu avoir l'effervescence produite par son arrivée, si elle ne s'était empressée, par respect pour le roi dont il était l'envoyé, de l'arracher à la fureur du peuple, déclarant en même temps qu'elle ne répondait pas de sa vie, si jamais il reparaissait chargé d'une mission semblable.

Voulant enfin savoir quels étaient, en réalité, les sentiments du Parlement à son égard, la princesse s'y rendit le lendemain et resta, en larmes, à la porte de la Grand'Chambre, priant et sollicitant les juges à mesure qu'ils entraient. Le jeune prince se jetait à leur cou et leur demandait protection et justice. On délibéra sur ce qu'il y avait à faire. Lavie s'opposa à ce qu'on lût la requête et personne n'osait introduire la mère et son fils. La princesse apprit ces hésitations et résolut de tenter un dernier effort pour le succès d'une démarche d'une si grande importance pour sa famille : elle entra dans la Chambre, tenant son fils par la main, tous deux en pleurs; elle voulut se jeter à genoux; on l'en empêcha. « Je viens, Messieurs, » dit-elle, demander justice au roi, en vos personnes, contre » les victimes du cardinal Mazarin, et remettre ma personne » et mon fils entre vos mains. J'espère que vous lui ser- » virez de père; ce qu'il a l'honneur d'être à Sa Majesté, » et le caractère que vous portez, vous y obligent. Il est » le seul de la Maison royale qui soit en liberté; il n'est » âgé que de sept ans, son père est dans les fers. Vous savez » tous, Messieurs, les grands services qu'il a rendus à l'État, » l'amitié qu'il vous a témoignée dans les occasions et celle » qu'avait pour vous mon beau-père. Laissez-vous toucher de » compassion pour la plus malheureuse Maison qui soit au » monde et la plus injustement persécutée. »

A ce discours, si bien fait pour émouvoir, par l'appel à leurs cœurs, les sanglots et les larmes d'une mère malheureuse, d'une princesse humiliée, le jeune duc d'Enghien y ajouta une éloquence non moins pathétique; il se jeta à genoux, en criant : « *Servez-moi de père, Messieurs; le cardinal* » *Mazarin m'a ôté le mien.* » Tout le monde était ému à ce spectacle, les âmes attendries. La princesse avait réussi au delà de ses espérances. Le président d'Affis lui répondit que la Compagnie était sensible à sa confiance, et la pria de se retirer pour que le Parlement pût délibérer en liberté sur la requête qu'elle présentait.

La princesse sortit et fut entourée de milliers de personnes qui l'accueillirent avec les expressions d'un dévoûment enthousiaste. On criait qu'il fallait que le Parlement protégeât la princesse ; on le menaçait s'il ne le faisait pas, et c'était au milieu de ces scènes qu'on demanda aux gens du roi de donner leurs conclusions. Lavie parla contre; mais, soit crainte de la multitude qui se tenait à la porte, soit variation dans ses idées, il finit sans rien conclure. Du Sault jeta alors dans la balance le poids de son éloquence et ses convictions : c'était l'épée de Brennus. La victoire ne fut plus incertaine. On lut la requête ; elle contenait des détails circonstanciés sur les malheurs dont Mazarin avait accablé la princesse et sa famille. C'était une récapitulation des charges et des crimes, réels ou imaginaires, qu'on imputait au tout-puissant ministre, cause première des persécutions que les princes avaient souffertes et qu'ils auraient pu, avec raison, imputer en partie à eux-mêmes.

Lenet, *Mémoires*, t. I.

CHAPITRE VIII.

Le Parlement statue sur la requête de la princesse. — Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld à Bordeaux. — Une manifestation hostile du peuple contre d'Alvimar. — Les excès de la populace contre Lavie. — La princesse négocie un emprunt avec Vatteville. — Elle lui envoie Sauvebœuf et Silleri. — Le Parlement de Bordeaux envoie à celui de Paris le conseiller Voisin. — Richon-Larondière, gouverneur de Vayres. — Conduite du Parlement de Paris. — Discours du duc d'Orléans. — Projets de vengeance de Mazarin. — Mouvement des troupes de Meilleraye et de Lavalette. — Les troupes de d'Épernon s'emparent de l'île Saint-Georges. — La terreur des Bordelais. — Lettre de Meilleraye au Parlement. — Réponse. — Fausse alerte à Bordeaux, etc.

Livre X. — 1650. — Registres du Parlement.

Avant de rien statuer à l'égard de la requête de la princesse, le Parlement crut devoir lui faire demander, par Pommiers-Francon et Taranque, si, au cas qu'on lui accordât protection et sûreté, elle était résolue de vivre en bonne et fidèle sujette du roi? Elle répondit affirmativement et s'en référa à sa requête. Alors le président d'Affis rendit l'arrêt en ces termes :

Mémoires du cardinal de Retz, liv. III, Collection de Petitot.

« La Cour, suivant les registres de ce jour,

» Ouï, sur ce, le procureur général du roi a ordonné que la » requête de la dame Princesse de Condé et le registre seront » envoyés à Sa Majesté, et qu'elle sera très-humblement sup» pliée, attendu les protestations et déclarations faites par la » dite dame, de son inviolable fidélité à son service, d'agréer » qu'elle et son fils, le seigneur duc d'Enghien, demeurent, » avec ceux de leur maison, dans la présente ville, en toute » sûreté, sous sa sauvegarde et celle de la justice, comme » aussi Sa Majesté sera très-humblement suppliée d'agréer » les remontrances contenues au registre.

» Fait à Bordeaux, en Parlement, les Chambres assemblées, le 1er juin 1650. *Signé* Pontac. »

Par respect pour les ordres du roi, les membres du Parlement n'osèrent pas se présenter en corps chez la princesse; ils y allèrent individuellement; elle leur rendit leur visite et leur témoigna sa reconnaissance. Les jurats ne lui firent pas de visite; ils se rendirent par là odieux au peuple, et s'attirèrent des insultes et même des menaces des partisans de Condé. Ils offrirent leur démission, mais elle ne fut pas acceptée. Tout allait au gré des désirs de la princesse; il ne lui manquait qu'une chose, la présence des ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, amis fidèles, qui n'avaient pu la suivre, à cause des ordres transmis contre eux, au Parlement, par le roi. Ils vinrent cependant loger aux Chartrons; le peuple alla les voir pendant les deux ou trois jours qu'ils y restèrent et voulut les faire entrer pas force en ville. Ils déclinèrent ces offres appuyées sur la violence, et, convaincus des bonnes dispositions des habitants en général, ils y entrèrent le soir, sans pompe, sans bruit, pour éviter le désordre. D'Alvimar et les secrets amis de d'Épernon s'opposèrent à ce que les ducs entrassent en ville, et firent ajourner la présentation de leur requête après la Pentecôte. Désolée des intrigues de d'Alvimar, qui avait oublié les bontés dont elle l'avait comblé, la princesse tint conseil et l'on organisa une manifestation populaire, une espèce d'émeute contre cet ennemi des ducs. Rentré le soir chez le marquis de Lusignan, où il logeait, d'Alvimar fut surpris d'entendre les cris de la multitude assemblée devant la porte; les émeutiers demandaient la tête de cet intrigant et menaçaient de briser les portes, si l'on ne se hâtait de le livrer à leur vengeance. Lusignan, qui était dans le complot, se rendit auprès de d'Alvimar et en exagéra les dangers et la portée. Le malheureux officier, pâle, tremblant et effrayé des cris si perçants et si menaçants des quatre ou cinq cents émeutiers sous ses fenêtres, supplia Lusignan de lui sauver la vie, lui jurant et se promettant bien que, s'il pouvait échapper à ce danger, il ne remettrait plus les pieds à Bor-

Mémoires de La Rochefoucauld, Collection de Petitot, t. 52.

Livre X. Chap. 8. — 1650.

deaux. Lusignan sortit pour calmer la foule et réussit à lui faire croire que d'Alvimar n'était plus chez lui. Lenet vint le conduire, à la faveur de la nuit, jusqu'à la rivière, où il le fit embarquer.

Cependant la requête des ducs n'était pas encore reçue au Parlement; la princesse en fut si peinée, qu'elle déclara que si l'on ne faisait pas droit aux justes demandes de ces deux seigneurs, elle allait quitter Bordeaux pour quelque terre plus hospitalière. C'était assez pour soulever le peuple; on proféra des murmures contre le Parlement, mais on se porta aux plus fâcheuses extrémités contre Lavie, qui était l'âme de l'opposition. On lui donna à comprendre que sa résistance à la volonté du peuple pourrait lui coûter cher; que les esprits étaient exaspérés et sa vie même en danger. Homme de cœur, intrépide et fier d'accomplir ce qu'il croyait un devoir, Lavie continua à résister. Vivement contrariés de cette opposition qui leur semblait peu motivée, Sauvebœuf et Lusignan résolurent d'agir avec lui comme avec d'Alvimar. Ils approuvèrent le mouvement du peuple contre Lavie. Sauvebœuf, homme vif et peu réfléchi, se mit même à la tête de l'émeute pour en diriger les mouvements. Il se trompait : il croyait conduire le peuple, le peuple l'entraîna chez Lavie, rue Cahernan (aujourd'hui Sainte-Catherine), enfonça les portes et voulut sacrifier l'obstiné et imprudent avocat général à la colère publique. Lavie, prévenu à temps, s'était sauvé chez les Feuillants; la foule, poussée par ses mauvais instincts, l'y suivit; mais Sauvebœuf, touché des larmes de la femme, s'interposa et réussit à empêcher le mari d'être égorgé. Il fit entendre à ces forcenés que ce magistrat allait quitter la ville, et, en effet, il s'efforça de le lui persuader.

Lenet, *suprà*.

Lavie, homme courageux, refusa et voulut rester à son poste. La présence de Sauvebœuf servit de frein à ces émeutiers; ils n'étaient pas contents encore, et, voulant absolument assouvir leur rage, ils revinrent à la hâte chez Lavie; mais Sauvebœuf.

se doutant bien de leurs coupables intentions, les devança, et, l'épée dans une main, de l'autre prenant la malheureuse femme du magistrat, il la conduisit avec ses enfants auprès de son mari désolé, à travers les flots de cette populace, maîtrisée par le sang-froid et l'audace du marquis. On brisa les portes et les fenêtres de la maison et l'on emporta tout ce qui s'y trouvait; rien ne fut laissé debout que les murailles. Satisfaits de leurs vols et enhardis par l'impunité à en commettre d'autres, ces misérables se disposaient le lendemain à renouveler les mêmes désordres dans les maisons de campagne que Lavie avait au Taillan et à Pessac; mais le Parlement fit mettre des gardes aux portes pour les empêcher de sortir. Lavie, convaincu que sa vie était en péril, se retira à Blaye avec sa famille. Sauvebœuf et Mirat l'accompagnèrent jusqu'à la galiote qui devait le porter; il avait besoin d'eux contre la rage du peuple. Mirat ne le quitta qu'à Blaye.

D. Devienne, liv. VIII.

Ce n'était pas seulement à Lavie que les partisans de la princesse en voulaient; ils désiraient aussi la délivrer des trois jurats qui avaient pensé et agi comme lui : Duglas, Du Franc et Pontac-Beautiran. Appartenant aux premières familles de Bordeaux et hommes d'ailleurs très-recommandables, ils étaient moins exposés que lui à de mauvais traitements; il y avait de graves inconvénients à permettre qu'on les maltraitât dans leur ville natale et sous les yeux de leurs parents et amis. C'eût été d'ailleurs déshonorer la cause de la princesse que de s'abandonner à ces coupables excès, pour la délivrer de ses adversaires. Cependant on leur fit tant de frayeur, qu'ils se rendirent, le même jour, chez la princesse, pour lui faire leurs compliments.

Les hommes sensés blâmèrent ces misérables excès et insistèrent fortement pour qu'on en punît les auteurs. Lavie demanda une forte indemnité et une honorable réparation des pertes qu'il venait de supporter. Le Parlement ordonna qu'on fît des informations. Les uns déclaraient qu'ils avaient l'inten-

Livre X. Chap. 8. — 1650.

tion de punir un traître, mais n'avouèrent pas des torts ou des actions punissables par la loi ; les autres niaient y avoir activement participé; ils n'étaient complices que par leur présence sur le théâtre du désordre ; quelques-uns rejetèrent tout l'odieux sur Sauvebœuf, et tous semblaient concourir à dessein pour embarrasser le Parlement. On arrêta trois misérables, sans aveu, qui paraissaient plus coupables que les autres ; on voulait les faire pendre pour intimider le peuple, mais on céda à la crainte que le remède ne fût pire que le mal et ne produisît de déplorables conséquences.

Les finances de la princesse étaient en mauvais état, et les Bordelais, par suite de leurs longues guerres, ne pouvaient plus faire de sacrifices. Elle fit connaître sa position à Vatteville, qui commandait à Saint-Sébastien et qui connaissait Bordeaux. Il lui envoya une lettre de change de cent mille livres sur Courtade, riche banquier de Bordeaux ; mais Courtade refusa la lettre, au grand désappointement de la princesse. Elle lui envoya le baron de Baas, avec une lettre conçue en ces termes : « Monsieur le baron de Vatteville prendra » toute créance au baron de Baas, maréchal de bataille et » lieutenant du roi, à Rocroi, auquel j'ai donné tout pouvoir » d'entrer, en mon nom, dans le même traité que Mme la » duchesse de Longueville et M. de Turenne ont fait avec les » ministres de Sa Majesté Catholique, en Flandre, aux con- » ditions que le dit sieur de Baas conviendra, avec le dit sieur » de Vatteville et tous autres ministres de Sa Majesté qu'il » appartiendra, faire tous autres traités qu'il jugera à propos, » recevoir l'argent, donner quittance, et je promets de ratifier » tout ce qui sera par lui géré et négocié en mon nom et le » faire approuver et ratifier par tous mes amis et confédérés » de Guienne, etc.

» Fait à Bordeaux, le 11 juin 1650. »

Lenet, liv. III.

Pendant ces négociations, les Épernonistes, sous la conduite du chevalier de Lavalette, frère naturel de d'Épernon, s'étaient

fortifiés à Castillon et avaient envoyé des troupes dans les environs de Libourne. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld n'avaient que 600 gentilshommes de leurs amis et l'infanterie de Turenne. Comme les Bordelais murmuraient, à cause de leur inaction, ils marchèrent vers Savignac, sur l'Isle, où se trouvait la cavalerie ennemie; leur avant-garde fut attaquée vivement et éprouva quelques pertes; mais Lavalette se retira pour éviter une bataille. On apprit que le maréchal de Meilleraye avançait vers Coutras avec une armée de 1,500 fantassins et 500 chevaux. Lenet renforça le château de M. de Gourgues, à Vayres, et y fit entrer des provisions pour un siége. Craignant d'être pris entre deux feux par Meilleraye, qui allait s'emparer de Bourg, et Lavalette, qui était maître de la partie supérieure de l'Entre-deux-Mers, les ducs, sur l'avis du Parlement, embarquèrent leurs troupes pour le Médoc, où les soldats de d'Épernon faisaient de grands ravages. Ces troupes débarquèrent à Margaux et se dirigèrent sur la place forte de Castelnau, qui appartenait à d'Épernon. Le comte de Meille commandait le détachement qui devait attaquer la place : il somma le commandant de se rendre; mais il n'en reçut qu'un refus formel. Le commandant avait beaucoup de confiance dans la garnison et dans la position du château qui était flanqué de grosses tours et environné d'un double et large fossé. Meille prit les postes les plus avantageux; mais le gouverneur, effrayé des préparatifs qu'il voyait faire et du sort qui lui était réservé, demanda à capituler.

Livre X. Chap. 8. — 1650. — La Rochefoucauld, liv. III.

Meille parcourut ensuite, en vainqueur, tout le pays jusqu'à La Teste; la princesse voyait avec peine les arrivages par la Garonne interceptés par la garnison de Blaye, aux ordres du duc de Saint-Simon; elle espérait des secours des Espagnols. Meille s'empara du port d'Arcachon pour faciliter leur descente dans le pays. Les Espagnols voulaient bien encourager les frondeurs ou ennemis de d'Épernon et les secourir aussi, mais leurs finances étaient obérées; ils promettaient beau-

Livre X.
Chap. 8.
—
1650.

coup, quoiqu'ils fussent hors d'état de rien faire ; ils demandaient par Vatteville un négociateur de confiance, pour se concerter sur les bases d'un traité général et sur le plan de campagne qu'il était essentiel de suivre. Les Bordelais prêtaient l'oreille à ces propositions, mais ils étaient embarrassés dans le choix du négociateur. Sauvebœuf avait perdu dans l'esprit public depuis l'affaire de Lavie; son caractère brusque et violent supportait difficilement la position subalterne qu'il occupait sous le nouveau général en chef, le duc de Bouillon. On crut devoir s'en débarrasser, en l'envoyant auprès de Vatteville. Comme il était peu fait pour le rôle de négociateur, on envoya avec lui Silleri, homme prudent et adroit, et muni d'instructions secrètes. Ils s'embarquèrent le 14 juin, sur une frégate espagnole, et firent voile pour la mer; mais le duc de Saint-Simon, qui commandait à Blaye, la fit poursuivre et serrer de si près, que les deux négociateurs se firent déposer à terre et gagnèrent les côtes d'Espagne par une route moins périlleuse.

La présence de cette frégate espagnole à Bordeaux avait été un sujet de surprise et de scandale pour les partisans de d'Épernon. Lavie en écrivit en termes sévères au Parlement et s'éleva, avec force, contre les auteurs d'un pareil attentat à l'autorité du roi. Sa lettre blessa le Parlement; c'était une critique de la conduite des Bordelais et un éloge de sa propre fidélité.

18 Juin.
D. Devienne, liv. VIII.

Convaincu qu'on prenait en mauvaise part, à la cour, la protection qu'il accordait à la princesse, le Parlement députa, le 18 juin, le conseiller Voisin à la Cour de Paris, avec une lettre où il détaillait toutes les circonstances qui se rattachaient à l'arrivée de la princesse à Bordeaux, les motifs de sa propre conduite et le but proposé, la priant en même temps de s'intéresser à elle dans de si lamentables circonstances. [L]e duc d'Épernon, pendant ce temps, parcourait le Médoc [e]t voulait rejoindre Meilleraye, campé dans les environs de I[i]-bourne. Le commandant du château de Vayres enlevait [le]s

blés des paysans et donnait, en échange, des *récépissés* payables par la princesse; les propriétaires s'en plaignirent à Meilleraye, qui mit des soldats à leur service, avec ordre d'enlever des tertres que ce commandant, Richon-Laroudière, possédait près de Guîtres, l'équivalent des blés qu'il s'était appropriés. Richon leur écrivit, le 2 juillet, que la terre de Richon ne lui appartenait pas, et que, cependant, s'ils avaient le malheur d'exécuter leur projet, il pillerait et brûlerait les biens de tous les habitants de Libourne. Tout semblait concourir à déconcerter d'Épernon; il était découragé, et voyant l'état pitoyable de ses affaires, il écrivit à Mazarin qu'il était nécessaire que le roi vînt lui-même avec une armée à Bordeaux. Mazarin y avait bien songé; mais les frondeurs de Paris s'y opposèrent et déclarèrent tout haut que, sans exposer Sa Majesté aux fatigues et périls d'un si long voyage, on pouvait facilement pacifier la Guienne, en obligeant d'Épernon à en sortir. Mazarin répondit que le roi était maître et libre dans le choix de ses serviteurs et qu'on ne pouvait lui faire la loi.

Livre X. Chap. 8. — 1650.

2 Juillet.

Archives de Libourne, etc.

Monglat, *Mémoires, Collection de Petitot*, t. 50.

L'arrivée du conseiller Voisin, à Paris, contribua à augmenter les embarras de d'Épernon. Le Parlement s'assembla le 6 juillet; mais, avant l'admission du député bordelais, le duc d'Orléans donna l'assurance que le roi avait mandé d'Épernon deux fois auprès de sa personne; que Sa Majesté allait partir pour la Guienne; qu'elle ne paraissait pas mécontente du Parlement, inculpé probablement à tort, et qu'elle pardonnerait tout ce qui était passé, excepté l'alliance avec les Espagnols. Le député admis déposa sa lettre de créance sur le bureau, ainsi que celle qu'on lui avait donnée pour le Parlement. La délibération portait qu'on remettrait au roi et à la reine toutes les pièces qu'on avait reçues de Bordeaux, qu'on les supplierait très-humblement de pourvoir aux plaintes des Bordelais, et de donner, par un effet de leur bonté, la paix et le repos à la Guienne.

6 Juillet.

Lenet, *id.* — La Rochefoucauld, *id.*

Mazarin, déconcerté par l'obstination des Bordelais et l'audace des frondeurs, avait résolu de se venger de quelque manière. Il écrivit à Meilleraye, alors à Coutras, de réunir ses troupes à celles de d'Épernon, qui s'avançait, de son côté, vers Paillet et Langoiran, Meilleraye fit jeter un pont sur la Dordogne, à Brannes, et alla camper non loin de Vayres, dont la garnison incommodait beaucoup les Épernonistes du pays. Elle intercepta un courrier et apprit, par ses dépêches, que d'Épernon avait ordre d'aller au devant de Sa Majesté, sur les confins de son gouvernement. Cette circonstance porta le découragement dans les cœurs des Bordelais; on leur avait promis la destitution de d'Épernon, et ils voyaient, par cette dépêche, qu'il était maintenu dans ses fonctions, quoiqu'il eût refusé par orgueil de se joindre à Meilleraye, et se fût retiré à son château de Loches, pour éviter tout entretien avec les agents de la cour. Cependant, ayant reçu l'assurance qu'il ne serait pas changé, il se rendit auprès du roi.

Ce manquement à une promesse donnée, la persistance de Mazarin à protéger ce tyran de la Guienne, le peu d'égards qu'on avait montré pour les justes réclamations d'une population opprimée, révoltèrent les Bordelais, qui, pour comble de désespoir, venaient d'apprendre que les troupes de d'Épernon s'étaient emparées, le 22 juin, de l'île Saint-Georges. Ce poste n'avait pas l'importance que le vulgaire lui donnait; mais il était très-rapproché de Bordeaux; le péril paraissait imminent et inévitable. Les coryphées du parti frondeur exagéraient le danger; ils exploitaient la peur et la crédulité populaires et exhortaient toutes les classes à prendre les armes pour la défense de la ville et pour ne pas souffrir qu'il y arrivât de mouvement anarchique. Ils profitaient de toutes les occasions pour augmenter le désordre et la confusion parmi le peuple; ils y réussirent parfaitement. On voyait d'Épernon à la porte, et Bordeaux à sa merci; tous craignaient sa colère; la terreur était générale. Une assemblée fut co-

voquée ; tous les corps, celui des finances excepté, y envoyèrent des députés ; elle fut nombreuse et orageuse en même temps. Pontac, premier jurat, demanda les avis sur les circonstances actuelles ; d'autres proposèrent de délibérer sur l'union avec les princes ; mais les deux députés du Parlement, Boucaut et Cieutat, s'opposèrent à cette proposition, comme n'étant pas le sujet à traiter. Après de longues discussions, l'union avec les princes fut arrêtée à la pluralité des voix et à la satisfaction des frondeurs, et le Parlement écrivit à celui de Paris pour lui exposer les crimes et les violences injustifiables de d'Épernon, en violation de la déclaration du roi.

Livre X. Chap. 8. — 1650. — 23 Juin 1650. *Histoire vérit.*, page 11.

Le lendemain (24 juin), Meilleraye envoya un trompette avec une lettre pour le Parlement ; on l'arrêta à La Bastide ; il y resta en attendant la réponse. Le maréchal s'engageait, au nom du roi, à ôter à d'Épernon le gouvernement de la Guienne, pourvu que les Bordelais fissent sortir de la ville tous ceux qu'on y avait reçus depuis peu. Le Parlement délibéra sur cette lettre ; les avis furent partagés. Tous étaient enchantés de la destitution de d'Épernon, comme devant amener la cessation de la guerre et des troubles civils ; refuser d'ailleurs un arrangement conçu et proposé par le roi, c'était agir en rebelles et continuer leurs malheurs. Ces raisons étaient puissantes ; mais les conditions parurent à plusieurs inacceptables. Comment révoquer la parole donnée à la princesse ? Comment se déshonorer en expulsant la femme de Condé, leur ami et bienfaiteur, et chasser honteusement de la ville les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, qui venaient partager leurs périls et offrir leur sang pour la défense de la cité qui leur avait accordé l'hospitalité ? Était-on sûr que le maréchal fût bien sincère et autorisé à leur tenir ce langage ? Ne serait-ce pas un nouveau piége ? Avait-on la certitude que le roi ratifierait la proposition du maréchal ? Le peuple consentirait-il à l'exécution d'une mesure qui le blessait dans ses affections ? Que faire ? Plusieurs raisons motivaient l'accepta-

24 Juin. Lenet, *Mémoires*, 1re Partie.

Livre X. Chap. 8. — 1650.

tion de la proposition ; on voyait mille difficultés à son exécution. Le procureur général trouva un expédient pour se tirer de cet embarras ; il répondit au maréchal, qu'on était étonné, à Bordeaux, de ce qu'il y avait été envoyé un trompette, comme à un ennemi déclaré ; que le Parlement en était tellement choqué, qu'il refusait d'entendre la lecture de sa lettre. C'était contredire la vérité ; mais, comme dit un auteur, la politique n'y regarde pas de si près.

D. Devienne, liv. VIII.

Les troupes de Lavalette étaient alors à Léognan et à Gradignan ; on répandit le bruit qu'il allait attaquer la ville ; on sonna le tocsin, et les officiers du Parlement, qui en ignoraient la raison, sortirent du Palais avec précipitation et sous l'impression de la panique générale ; mais ce ne fut qu'une alerte.

CHAPITRE IX.

Le président d'Affis menacé. — Arrêt contre d'Épernon. — Le duc à Blanquefort. — L'expédition des Bordelais n'est pas heureuse. — L'île Saint-Georges reprise. — D'Épernon ravage le Médoc. — Il se brouille avec Meilleraye. — Il est exilé à Loches. — Frégates espagnoles à Bordeaux. — Un ambassadeur espagnol y apporte quelques fonds. — On leur adresse des reproches. — Conduite du Parlement dans ces circonstances. — L'ambassadeur quitte Bordeaux. — Le peuple se soulève pour forcer le Parlement à rendre un arrêt pour l'union avec les princes. — Le Parlement résiste. — Troubles à Bordeaux. — La princesse intervient. — Ses propos, etc., etc.

On répandit le bruit, dans le public, que le Parlement ne voulait pas l'union avec les princes, et que le président d'Affis, seul, en était la cause. Ce bruit mit le peuple en fureur; il se transporta à son hôtel et lui cria, sous les fenêtres, que si l'on ne cimentait pas l'union projetée avec les princes, par un arrêt formel du Parlement, il lui en coûterait la vie; on le traita de *Mazarin;* on lui cria de s'en retourner à Toulouse, sa patrie, qu'on n'avait pas besoin de lui à Bordeaux. L'avocat général Du Sault se trouvait chez lui; il sortit pour faire entendre raison à la populace, aveuglée par les passions du moment et qui, sans lui, se serait très-probablement portée à des voies de fait. D'Affis prit la résolution de sortir de la ville; mais la Compagnie s'y opposa et le pria de continuer son service comme par le passé. D'Affis se rendit à ses instances et alla trouver Lenet pour que la princesse prît des mesures, d'accord avec les ducs, pour arrêter l'insolence du peuple. Lenet répondit, sans émotion, qu'on calomniait le peuple en lui imputant des projets anarchiques, et lui fit comprendre qu'il fallait agir avec plus de ménagements en-

Livre X. — 1650. — D. Devienne, liv. VIII.

Lenet, *Mémoires*, id.

Livre X. Chap. 9. — 1650.

vers les Bordelais; que l'union était nécessaire et faisait la force du Parlement; qu'on espérait en vain gagner le cardinal par des négociations, et qu'au bout du compte, le mot *union*, qui lui causait de l'ombrage, pourrait être omis, et qu'il suffisait de rendre un arrêt contre d'Épernon, ses partisans et fauteurs. Cette tournure satisfit le président, et, sur son rapport, Le Parlement rendit l'arrêt suivant : « La Cour » a ordonné et ordonne que le roi sera informé des entre» prises du sieur d'Épernon, au préjudice de la déclaration » et articles accordés par Sa Majesté, et des sacriléges, in» cendies et autres cas exécrables commis par les troupes » du dit sieur d'Épernon, en sa présence et par son comman» dement; et, attendu la notoriété des susdits actes, a déclaré » et déclare le dit duc d'Épernon, le chevalier de Lavalette, » son frère, et leurs adhérents, infracteurs de la paix, enne» mis du roi et de son État et perturbateurs du repos public; » en conséquence, fait inhibition et défense à toutes sortes » de personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, » de recevoir ni donner aide et assistance aux dites troupes, » à peine d'être, les contrevenants, traités comme fauteurs de » l'attentat fait à l'autorité royale; permet aux communes de » s'assembler pour courir sus aux dits gens de guerre, et sont » tous gouverneurs, seigneurs et gentilshommes du ressort de » la Cour, invités et exhortés à prêter main-forte pour éviter » la désolation de la province et de la capitale d'icelle; enjoint » la dite Cour aux jurats des villes, consuls et communautés, » de fournir des hommes et des vivres pour la défense de » cette ville et pour faire cesser les dites oppressions, et d'o» béir aux ordres qui leur seront pour ce donnés. »

25 Juin. Registres du Parlement.

Cet arrêt fut publié et enregistré dans toutes les sénéchaussées et bailliages du ressort; on en envoya une copie à Vateville pour lever ses doutes et faciliter l'emprunt, et rien ne fut négligé pour soulever le peuple contre d'Épernon. Cependant un bruit sinistre se répandit, le jour même qu'on

Lenet, *Mémoires*, 1re Partie.

rendit l'arrêt; un nuage sombre vint inopinément porter la crainte et la tristesse dans tous les cœurs. On prétendait que d'Épernon était à Blanquefort; Chambon, qui y commandait, ne se croyant pas en état de défendre ce poste, se retira à Bordeaux pour garder les Chartrons, le faubourg Saint-Seurin et La Bastide, et ne laissa dans le camp qu'environ cinq ou six cents hommes de pied et cent cinquante chevaux. L'alarme se répandit dans tous les quartiers de la ville; la crainte était aussi universelle que profonde. Cependant on finit par mettre sous les armes plus de cinq mille Bordelais décidés à vendre cher leur vie et à venger l'honneur de la ville. Ils voulaient repousser l'ennemi jusque dans les marais de Blanquefort, pour en finir avec lui; mais on leur représentait que ses espérances étaient insensées; que les Épernonistes occupaient des postes d'un difficile accès et défendus par des canons; que c'étaient de vieilles troupes d'une valeur éprouvée et versées dans toutes les ruses du métier des armes. Plus on leur opposait de difficultés, plus ils s'animaient au combat; ils se croyaient déjà vainqueurs, revenant chargés des dépouilles de l'ennemi et traînant d'Épernon et les vaincus à la suite de leur char de triomphe. Le duc de Bouillon s'efforça de tempérer cette ardeur irréfléchie; le peuple soupçonna sa fidélité et finit par l'accuser d'agir de connivence avec d'Épernon. Trop bon militaire pour fuir le danger ou supporter d'injustes reproches, de Bouillon se mit à leur tête et les conduisit à Blanquefort, où ils trouvèrent les Épernonistes, tous fiers derrière leurs excellents retranchements. Ils firent plusieurs décharges, mais sans succès, et essuyèrent, en retour, des coups de canon qui tuèrent le sieur S[t]-Brix-Calvimont, plusieurs autres officiers et le cheval du président Pichon. Les Frondeurs y perdirent plus de cent hommes. Ils rentrèrent en ville en désordre et furent le sujet des railleries des hommes plus sensés qu'ils avaient traités de lâches et de *Mazarins*, parce qu'ils n'avaient pas voulu les suivre dans leur folle en-

Histoire vérit., etc., p. 15.

Livre X.
Chap. 9.
—
1650.
—
D. Devienne,
liv. VIII.

treprise. Ces hommes sages appartenaient au parti de la *Petite Fronde ;* ils avaient pour chefs les conseillers Raimond et Mirat ; les exaltés formaient un parti distinct, dont Blanc-Mauvesin et d'Espaignet dirigeaient les opérations ; ils étaient tous attachés à la cause de la princesse, tous ennemis de d'Épernon. On convoqua un conseil de guerre ; ces quatre conseillers s'y rendirent ; on y décida qu'il fallait reprendre l'île Saint-Georges, et on confia l'exécution à Lamothe-Delas. Ce vaillant capitaine partit dans la nuit du 26, avec quatre cents hommes, et, sur les sept heures du lendemain, débarqua dans l'île sans être aperçu. Ils avaient avec eux des planches pour franchir les fossés, de la paille, des fagots, du goudron, pour incendier l'église et les baraques de l'ennemi, que l'avant-garde, commandée par Goubineau et Descombes, devait attaquer avec courage, pendant que Delas surviendrait avec le reste des troupes, partagées en deux corps, pour attaquer à la fois les deux côtés du moulin où l'ennemi s'était retranché. On conduisit cette affaire si bien que les Épernonistes furent surpris et mis en déroute ; on en tua une centaine, les autres se réfugièrent dans l'église. On allait y mettre le feu, quand les malheureux qui s'y étaient renfermés se rendirent à discrétion, au nombre de deux cents, parmi lesquels se trouvait M. de Canolles, lieutenant-colonel du régiment de Navailles. Les prisonniers furent conduits à Bordeaux ; on voulait les massacrer tous ; le duc de Bouillon eut toute la peine imaginable à les soustraire à la fureur du peuple. Un seul d'entre eux se mit à crier : *Vive d'Épernon ;* il fut massacré à l'instant ; son cadavre fut traîné dans les rues, après avoir eu le nez, les oreilles et les parties génitales coupés. Le peuple, soulevé, est une bête féroce ; sa force lui tient lieu de raison ; il est toujours dangereux d'agir ou de parler avec imprudence devant la populace en furie. L'expédition fut si glorieuse pour les Bordelais, qu'on la chanta sur tous les tons ; tous les poètes la célébrèrent à l'envie. Bonnet, curé

Sainte-Eulalie, en publia une relation qui portait l'empreinte d'un fanatisme, dit D. Devienne, qui ne pouvait qu'indisposer de plus en plus la cour; la princesse défendit à l'avenir de semblables publications. Livre X. Chap. 9. — 1650.

Furieux de ses échecs, d'Épernon cherchait à se venger en ravageant les terres des membres du Parlement, en Médoc; ses bandes dévastèrent les paroisses de Ludon, Macau, Labarde, Arsac, Cantenac et Margaux. Castelnau se rendit à la première sommation. Le bruit se répandit qu'il allait revenir sur Bordeaux. Le Parlement ne le croyait pas; mais, désirant contenter le peuple, il prit certaines dispositions pour rassurer les esprits. Bordes et Monier furent chargés de défendre la porte Saint-Seurin; Fayade fut envoyé à La Bastide; Muscadet et Pichon eurent la direction de l'artillerie; Boucault, Roux et Du Sault durent surveiller la partie financière; d'Alesme fut chargé de commander un armement qu'on résolut de faire sur la rivière, et on donna, en un mot, à chaque membre du Parlement de bonne volonté, une charge ou fonction quelconque. On arrêta, en outre, que, pour empêcher la cavalerie de faire paître ses chevaux dans les prairies, ce qui mécontentait beaucoup la population rurale, il fallait lui distribuer un nombre déterminé de bottes de foin chaque jour. Le 28 juin, les ducs allèrent visiter l'île Saint-Georges, poste peu important, mais à la conservation duquel les Bordelais attachaient une grande importance. Ils y firent construire un petit fort et mirent une garnison de six cents hommes; c'était assez pour défendre l'île contre les troupes de Lavalette, qui se trouvaient sur la rive gauche.

La Meilleraye vint camper à Saint-André-de-Cubzac, et, désirant se concerter avec d'Épernon, alors en Médoc, sur leurs opérations futures, traversa la rivière, à Blaye, et lui dit ce qu'il croyait devoir faire en lui demandant ses avis. D'Épernon était mécontent de tout ce qui se passait et voyait avec douleur qu'un autre commandait les forces militaires dans *Histoire vérit., etc.*, p. 17.

Livre X. Chap. 9. — 1650.

son gouvernement; il répondit à Meilleraye, dans un moment de mauvaise hùmeur, qu'il n'avait point de conseil à donner ou à recevoir. Le maréchal retourna dans son camp, à Saint-André-de-Cubzac, et le duc revint, avec ses troupes, camper dans les Graves, non loin de Bordeaux. Meilleraye se plaignit à la cour de l'étrange conduite de d'Épernon, et comme cette mésintelligence pouvait avoir de fâcheuses suites, on exila d'Épernon à Loches, en Saintonge.

Nous avons vu, dans le précédent chapitre, qu'on avait entamé des négociations avec le gouvernement espagnol, par l'entremise de Vatteville. Ces envoyés écrivirent aux Bordelais qu'on leur avait fait un accueil magnifique et amical; que le baron de Vatteville avait embarqué quatre cent cinquante mille livres sur trois frégates qui avaient mis à la voile pour Bordeaux. On chargea de suite le chevalier Desrivières d'armer les chaloupes et galiotes et d'aller assurer à ces frégates un libre passage devant Blaye. Cette flottille rencontra un bâtiment qui lui tira quelques volées; mais Desrivières fit courir sur le capitaine malavisé, qui fit échouer son brigantin sur un banc de sable et se sauva dans l'esquif, à Blaye. La flottille bordelaise rencontra, à Royan, les frégates espagnoles et les escorta jusqu'à Bacalan. Grande fut la joie des Bordelais: ils comptaient recevoir la somme annoncée et des promesses d'en avoir encore d'autres. Mais une difficulté se présentait: comment fallait-il recevoir Don Joseph Ozorio, l'envoyé de Vatteville? On tint un conseil et on arrêta, à la pluralité des voix, qu'on devait lui faire une réception solennelle et publique; c'était dire aux Espagnols qu'ils pouvaient compter sur les Bordelais, que la princesse faisait agir et parler comme elle l'entendait; qu'il n'y avait plus de ménagements pour d'Épernon ni pour Mazarin, et que l'argent qu'on leur ferai passer serait utilement employé. Ozorio fut reçu avec tous le honneurs possibles; la princesse lui envoya son carrosse à si chevaux et plusieurs gentilshommes pour l'escorter. Il ent

Lenet, Mémoires. — 5 Juillet. — 8 Juillet.

à Bordeaux au bruit d'une délicieuse sérénade, à laquelle se mêlaient les acclamations du peuple ; on le complimenta comme un envoyé du roi d'Espagne, et on donna un repas splendide auquel les ducs et la noblesse la plus distinguée furent invités. La France était en guerre avec l'Espagne ; cette imprudente démarche des Bordelais était un crime, une révolte contre le roi légitime. Ozorio alla complimenter la princesse, s'épuisa en éloges sur le prince de Condé, accabla Mazarin de reproches et protesta que son maître ne déposerait les armes que quand les princes seraient mis en liberté ; qu'en attendant, il leur offrait (à la mère et à son fils) sa protection et tous les secours nécessaires en hommes et en argent, conformément au traité conclu avec le baron de Baas, au nom de Son Altesse.

La princesse comprit la faute qu'on avait faite et les conséquences qu'elle pourrait avoir ; elle répondit, les larmes aux yeux, qu'elle acceptait avec reconnaissance les offres de Sa Majesté catholique et sa protection contre la tyrannique persécution d'un ministre étranger ; qu'en retour d'un si grand bienfait, elle n'avait à lui offrir que sa gratitude et ses prières pour sa santé et la prospérité de ses armes ; elle dit, en outre, beaucoup d'autres choses sur le désintéressement du roi d'Espagne, les services que son mari avait rendus à la reine, et sur l'ingratitude monstrueuse de Mazarin, qui le payait par un emprisonnement injustifiable.

Le lendemain, les ducs allèrent faire une visite à l'ambassadeur ; il leur lut le traité conclu avec Baas et Silleri ; ils en étaient peu satisfaits ; mais quel ne fut pas leur étonnement, quand ils surent qu'il n'avait apporté que quarante mille écus (1). Ils ne dissimulèrent pas leur mécontentement et reprochèrent à Ozorio d'avoir manqué à sa parole ; ils décla-

D. Devienne, liv. VIII.

(1) Les historiens ne s'accordent pas sur la somme ; les uns disent 40,000 écus, les autres 400,000 livres.

Livre X. Chap. 9. — 1650.

rèrent qu'ils allaient faire la paix avec la cour, puisque les Espagnols tenaient si peu leurs engagements, et que, montrant dans leurs procédés tant de mauvaise volonté, ils avaient contracté des engagements sacrés, se sentant dans l'impuissance de les remplir. Ozorio, homme flegmatique, répondit que c'était beaucoup, pour le commencement de leurs relations, que le secours qu'il leur apportait; qu'il était essentiel que son maître, avant de prodiguer ses trésors, connût au vrai l'état des affaires de la princesse; qu'à présent il voyait la bonne volonté des Bordelais et qu'ils pouvaient espérer, sur son rapport, d'autres secours prompts et considérables.

Le Parlement se tenait prudemment à l'écart pendant ces négociations; elles étaient trop évidemment opposées au respect qu'il devait au roi, à son devoir de cour souveraine, à ses obligations comme réunion légale de citoyens soumis à leur prince, et au dénoûment de ses affaires et à ses intérêts de toute sorte. Il savait tout ce qui se passait, et, éclairé sur ses devoirs, il ordonna qu'il serait informé de l'arrivée de quelques frégates espagnoles et d'un certain personnage, sujet du roi d'Espagne, qui, disait-on, était descendu à Bordeaux, sous le prétexte de quelques affaires commerciales; il rendit un arrêt pour son arrestation et défendit de le recevoir ou de lui donner assistance ou vivres, à lui ou à ses compagnons. Cette délibération fut communiquée par les conseillers Blanc-Mauvesin et d'Espaignet à la princesse; elle en fut surprise et affligée, et ne pouvant nier les faits ni les avouer, ni encore moins les justifier, après avoir, à son arrivée, promis de vivre en paix et fidèle sujette du roi, elle se trouva fort embarrassée. Quoique sa conduite fût en opposition avec ses protestations, elle les renouvela cependant encore, affirmant qu'elle serait toujours fidèle à son roi et reconnaissante envers l Parlement; mais qu'elle avait agi de la sorte pour se défendr des outrages et des violences de Mazarin.

D. Devienne.

La princesse convoqua son conseil et lui fit part de s

embarras. Après une longue délibération, on essaya de tirer quelques avantages de cette nouvelle position et de profiter de l'incident du moment. On alla prévenir Ozorio que le Parlement avait appris que son gouvernement avait manqué à sa parole; que les Bordelais, frustrés dans leurs espérances, taxaient ses compatriotes de trompeurs qui voulaient les entraîner dans de coupables entreprises et les abandonner ensuite à eux-mêmes; que le président d'Affis était d'avis qu'il fallait avoir recours à la clémence du roi; que dans l'état actuel des choses, ce qu'il avait de mieux à faire, lui, Ozorio, c'était de retourner à sa cour pour en prévenir Sa Majesté catholique, et de se bien persuader que la meilleure manière de ne pas aliéner l'esprit public, à Bordeaux, était d'apporter la somme qu'il avait promise, et de convaincre par là tous les Bordelais qu'ils pourraient compter sur le ferme appui et le bienveillant concours des Espagnols. La princesse se plaignit de l'état d'incertitude où étaient ses affaires, par suite des promesses fallacieuses de l'Espagne, et donna à comprendre à l'envoyé qu'elle avait à sa disposition de grandes ressources qu'elle allait employer pour lever des troupes et acheter des provisions de guerre et de bouche. Le peuple le crut, et, jugeant que la conduite du Parlement à l'égard de la princesse, dans ces dernières circonstances, l'empêchait de faire usage des sommes qu'on lui avait confiées, il résolut de faire, en sa faveur, une démonstration significative, afin de forcer le Parlement à lui donner satisfaction.

Livre X. Chap. 9. — 1650.

En effet, le 11 juillet, des troupes désordonnées s'assemblèrent devant le palais et pénétrèrent même dans la première salle, en poussant de bruyantes vociférations. Dans le même moment, un huissier annonça qu'on criait dehors et dedans : *Nous voulons l'arrêt d'union avec les princes!* Les conseillers se levèrent en désordre; le président d'Affis réclama l'expulsion des séditieux et la liberté de la Cour. Quelques officiers sortirent et enjoignirent au peuple de se retirer; on se rendit à

Lenet, t. II. — Registres du Parlement.

Livre X. Chap. 9. — 1650.

cette injonction motivée qui laissait aux Chambres le temps et la liberté de s'assembler et de délibérer. D'Affis voulait que l'on fît mettre la bourgeoisie sous les armes; le procureur général voulait qu'on mandât les jurats, pour leur ordonner de veiller à la sûreté du Parlement et de la ville; mais un huissier vint annoncer de nouveaux rassemblements à la porte du palais : les conseillers Andraut et des Bordes sortirent et engagèrent la foule à se retirer et à ne pas gêner le Parlement. Le rassemblement grossissait à chaque instant. Les conseillers voulaient se retirer, mais plus de cinq cents individus, brandissant leurs épées, barrèrent le passage et refusèrent de les laisser sortir, sans que l'arrêt d'union fût prononcé. Quelques membres essayèrent de passer par force, quelques-uns eurent le courage de se saisir des plus obstinés; mais, à l'instant, les épées se levèrent sur leurs têtes; on les menaça de les leur passer à travers le corps; ils furent violemment repoussés, les uns renversés et foulés aux pieds; les conseillers de Pichon et des Bordes reçurent des blessures. D'Affis apostropha la foule; on menaça de l'égorger sur le lieu même, s'il persistait dans son obstination. Le Parlement enjoignit aux jurats de faire respecter la justice; mais que sont quelques hommes, de faibles et impuissants magistrats, devant une populace ameutée? Les ducs offrirent des troupes armées; mais le Parlement refusa d'accepter des offres quelconques venant de personnes qui n'étaient pas dépositaires de l'autorité royale. La princesse fit demander ce qu'elle pouvait et devait faire dans cette triste conjoncture. Le Parlement la remercia de ses offres et de ses intentions, et lui donna à comprendre que l'autorité royale, qui résidait dans le Parlement, ne pouvait être vengée que par cette même autorité. Le Parlement resta prisonnier de la foule; mais la princesse, voulant donner une preuve éclatante de sa bonne volonté, vint elle-même au Parlement, accompagnée de Lenet et suivie de ses filles; elle passa au milieu du peuple, qui la salua avec respect et fit retentir les voûtes du

palais de ses acclamations et de ses *vivats*. Le procureur général sortit au devant d'elle pour savoir ce qu'elle désirait; elle répondit que, déséspérée des scènes de désordre qui avaient eu lieu autour du palais, elle désirait contribuer à défendre le Parlement qui lui avait accordé sa protection; elle pénétra dans la salle, avec l'empressement d'un cœur ami et d'une bonne volonté, et renouvela ses protestations de respect pour le roi, de reconnaissance pour le Parlement et ses offres. Le Parlement la remercia de nouveau, refusa ses propositions et lui fit observer que les circonstances actuelles n'étaient que la suite de la protection qu'il lui avait accordée. La princesse leur témoigna sa douleur et son désir de rester unie avec le Parlement; mais un huissier vint annoncer, sur ces entrefaites, que Pontac, Trans, jurats gentilshommes, et Blanc, procureur-syndic, arrivaient au palais avec beaucoup de bourgeois armés et les archers de l'Hôtel-de-Ville; alors, craignant l'effusion du sang et des désordres affreux, le Parlement fit dire aux jurats d'agir avec prudence, d'éviter une collision, et que la Cour aimait mieux souffrir un peu plus que d'être la cause de la perte d'un seul individu. Alors la princesse, voyant que le Parlement ne voulait pas céder à ses instances (ce serait constater sa faiblesse et la haute influence de la princesse), tourna la chose en plaisanterie et dit : « Je vois bien, Messieurs, ce » qui vous tient; vous ne seriez pas fâchés que je fisse retirer » la populace et que je vous sauvasse du péril qui vous me- » nace; mais la petite vanité gasconne vous empêche de m'en » prier. » On ne répondit pas à ces paroles blessantes; quelques-uns se bornèrent à en sourire. « Je vous entends, ajouta- » t-elle. Eh bien! je vais faire mon possible pour vous tirer » d'embarras; si je réussis, vous direz que votre autorité en » serait venue à bout sans moi; si je ne réussis pas, vous ne » manquerez pas de croire que je n'ai ici de crédit que ce que » vous me donnez. » Elle sortit à l'instant. Plus de deux mille épées s'abaissèrent sur son passage; arrivée sur le perron, elle

entendit Pontac-Beautiran ordonner une décharge qui tua deux hommes du peuple et en blessa quelques autres. Le désordre était à son comble; on demandait vengeance; mais la princesse s'écria : *Vive le roi, vivent les princes!* Voyant la foule exaspérée et furieuse, elle défendit de tirer de nouveau, et, s'avançant à travers ces forcenés qui lui ouvrirent un passage, elle dit tout haut : *Qui m'aime, me suive!* Lenet prétend que toute la populace obéit à ses ordres, ce qui n'est guère possible, vu l'état des esprits. Les registres du Parlement attestent le contraire : quelques centaines restèrent toujours maîtres du palais; les jurats firent tirer sur ces troupes mutinées; il y en eut plusieurs de blessés; les autres, intimidés, s'enfuirent, et le Parlement se trouva enfin dégagé. La Compagnie, dans ces circonstances, se comporta avec une noble énergie : « Elle a été traitée de simulée, dit le cardinal de » Retz, par presque tout le monde; mais elle m'a été confir- » mée pour véritable et même pour sincère, par Monsieur de » Bouillon. » On est tenté de croire qu'il y avait, au commencement, quelque chose de simulé; mais le Parlement, voyant la tournure que prenaient les faits, se rattacha aux principes d'ordre d'une manière énergique. De Bouillon l'affirma; il devait savoir la vérité, car on le croyait l'auteur de cette insurrection populaire.

Mémoires du cardinal de Retz, t. II.

CHAPITRE X.

Changement de conduite du Parlement. — Les motifs qu'on en donne. — Requête de la princesse. — Avis officiel de l'arrivée du roi Louis XIV à Bordeaux. — Réponse du Parlement à Meilleraye. — Entrevue de Lavie et Mirat. — Bordeaux envoie des députés au devant du roi. — Conduite de Guyonnet à Paris. — Élection de nouveaux jurats, malgré la défense du roi. — Sa Majesté à Libourne. — Discours du président Pichon. — Réponse de la reine.

Livre X. — 1650. — Lenet, *Mémoires*, tome II.

La fermeté du Parlement servit de frein à la populace; l'arrivée des bourgeois sous les armes et l'intervention de la princesse contribuèrent tellement au rétablissement de l'ordre, que, dans la soirée, l'exaspération du peuple semblait entièrement calmée. Deux jours s'écoulèrent dans les craintes et dans l'incertitude, et voilà que le Parlement, qui avait noblement résisté aux exigences de la foule, changea tout à coup d'idées et de conduite et donna l'arrêt d'union avec les princes, qu'il avait si courageusement refusé l'avant-veille. Comment expliquer ce revirement d'opinion dans un corps aussi éclairé que le Parlement de Bordeaux? Les uns l'attribuent à la haute influence de d'Affis, qu'on avait gagné à la cause des princes et qui avait déterminé les opposants à modifier comme lui leurs sentiments. Cette opinion peut être vraie, mais nous n'en avons pas la preuve; les autres l'expliquent par les dispositions du Parlement de Paris à l'égard des princes et des affaires de la Guienne; cette opinion nous paraît plus probable que la précédente, car, le 12 juillet, c'est-à-dire la veille du jour où l'arrêt fut rendu, on reçut du conseiller Voisin une lettre par laquelle il manda aux Bordelais qu'il avait reçu un accueil favorable du Parlement de Paris; que les uns opinaient pour procurer la liberté des princes, les au-

Livre X. Chap. 10. — 1650.

tres, pour que de sérieuses remontrances fussent adressées au roi; que plusieurs avaient traité le cardinal de perturbateur du repos public et avaient insisté sur la nécessité de l'attaquer personnellement. Cette lettre révéla aux Bordelais la tendance des esprits à Paris et la disposition du Parlement en faveur des princes. La Cour de Bordeaux résolut, en conséquence, de suivre l'impulsion générale et s'estima heureuse de pouvoir calmer le peuple en se prononçant avec lui pour la princesse. Le cardinal fut exactement informé de tout ce qui se passait à Paris et en province; voyant sa politique sans ressources et sa puissance sur son déclin, il conseilla au roi d'aller en Guienne, avec une armée, pour y rétablir son autorité. La princesse et les Frondeurs furent enchantés de cette nouvelle; le Parlement s'était montré partisan des princes; si elle se réalisait, il serait obligé de se déclarer plus formellement en leur faveur, ou de se démentir et de se déshonorer en biffant son arrêt.

Dès que l'arrêt d'union fut rendu (13 juillet), le Parlement pria la princesse d'ordonner que ses gardes se tinssent à leurs postes respectifs et de vouloir bien appuyer ses arrêts en faveur de l'ordre public et du bien général des citoyens. Elle répondit qu'elle avait pourvu à tout et qu'elle ne négligerait rien pour seconder les vues patriotiques de la Compagnie. Cette démarche du Parlement la mit à son aise; elle se croyait nécessaire. Voulant profiter de sa nouvelle position, elle insista, le 15, pour que Mazarin ne fût pas reçu en ville. Le Parlement adopta cette résolution; elle coïncidait assez avec la teneur des remontrances qu'il voulait faire au roi, sur l'insoumission de d'Épernon et l'inobservation de la déclaration d'octobre 1648. Fiers de leurs succès, les Frondeurs se réunirent chez Lenet et convinrent que la princesse présenter au Parlement une requête, exposant que Mazarin allait ve se venger des Bordelais, marier sa nièce avec le duc de Ca dale, fils du tyrannique gouverneur d'un peuple qui aim

Lenet, *Mémoires*, id.

son roi, l'arrêter elle-même et ses enfants, nonobstant la protection du Parlement, et, enfin, demandant qu'il lui fût permis de repousser la force par la force.

Livre X. Chap. 10. — 1650. — 18 Juillet.

Cette requête, habilement rédigée par Lenet, fut présentée au Parlement par le conseiller Taranque, le 28 juillet, et, le même jour, une adresse fut signée et envoyée au Parlement de Paris, lui exposant l'état des choses et des esprits, et le priant de s'intéresser en faveur des Bordelais. La Compagnie ordonna de convoquer une assemblée générale pour le 20; sa cause était devenue celle du peuple; il ne voulait plus s'en séparer. L'assemblée était nombreuse; elle se prononça énergiquement contre Mazarin et en faveur de la princesse. Le même jour, on apporta en ville des dépêches que d'Épernon adressait au cardinal et des lettres que l'abbé de Verteuil envoyait au duc de Candale; le courrier fut arrêté par le gouverneur de Vayres, et ses depêches envoyées à Bordeaux. On apprit, par ces papiers, que d'Épernon avait eu ordre de recevoir le roi sur les confins de son gouvernement et qu'il offrait des remercîments à Sa Majesté et à Son Éminence des services éminents qu'il en avait reçus. On acquit ainsi la certitude que d'Épernon, malgré des promesses souvent réitérées par la cour et par Meilleraye, était maintenu dans son gouvernement.

Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé en Guienne, p. 25.

Le Parlement, comme le peuple, se sentit profondément blessé; il arrêta qu'on protégerait, comme par le passé, la princesse et sa suite; qu'on armerait pour se tenir sur la défensive; qu'on écrirait au roi, en forme de remontrances, contre le cardinal; qu'aussitôt que Mazarin serait entré dans le ressort, il serait déclaré ennemi de l'État; qu'on supplierait Son Altesse royale le duc d'Orléans de continuer ses bontés envers le Parlement et la province, et de ne point souffrir que son ouvrage, déjà si fécond en bons résultats, fût ruiné par d'Épernon, ennemi avoué de la Guienne, et par son puissant protecteur le cardinal, qui abusait si étrangement du nom du

Lettre de MM. du Parlement, sur l'arrivée de LL. MM. dans la province de Guienne.

Livre X. Chap. 10. — 1650.

roi et du respect que les Bordelais avaient pour l'autorité royale, pour appuyer d'Épernon au détriment de la paix et du bonheur de la province. Le même jour, la princesse de Condé présenta une requête au Parlement pour se mettre sous sa protection ; le Parlement fit droit à sa demande, le 20 juillet, à la suite d'une assemblée générale, et, en prenant cette princesse et tous ceux de sa suite sous sa protection, autorisa, le 21, les habitants à s'armer contre le duc et à ouvrir les passages qu'il tenait fermés. Les Bordelais étaient sur la pente d'une révolution radicale ; leur conduite était à la fois hardie et timide ; ils avaient six cents Espagnols en ville ; on y vit affluer bientôt après les troupes de la Fronde.

Quelques jours après (25), on reçut avis officiel que le roi était en marche pour Bordeaux et qu'il fallait lui envoyer des députés, selon l'usage. Le Parlement arrêta qu'on lui adresserait des remontrances contre le cardinal, comme étant l'auteur de tous les troubles et des malheurs de la Guienne, et qu'on chasserait de Bordeaux les personnes suspectes. Le peuple sut que le courrier qui avait apporté la lettre du roi s'était caché à l'archevêché; il voulut le mettre en morceaux. Comme on ne le trouva pas, on menaça de jeter l'archevêque à la rivière. On apprit aussi que les jurats devaient députer vers le roi, Pontac-Beautiran ; mais on monta la garde toute la nuit devant sa porte, et le lendemain on lui dit que s'il partait on brûlerait sa maison et qu'il serait poignardé à son retour.

D'Affis, homme de l'opposition, sans principes, flottant entre tous les partis, se laissa séduire par l'appât du gain ; il se prononça pour la princesse, moyennant deux années de sa pension, et devint, entre ses mains, un instrument complaisant et utile. Meilleraye avançait vers la Dordogne ; il avait offert ses services au Parlement contre les séditieux qui avaient provoqué les désordres du 11 ; mais le Parlement répondit que la meilleure preuve qu'il pouvait donner ou que

Lenet, *Mémoires*.

les Bordelais pouvaient désirer de l'intérêt qu'il prétendait prendre à la ville, c'était de les aider à chasser d'Épernon de la province. Le gouverneur du château de Vayres, sachant que le maréchal venait l'assiéger, fit demander à Bordeaux des hommes et des munitions de guerre; le même jour (23 juillet), le prieur de Saint-Paul vint à Bordeaux, de la part de Lavie, demander une entrevue avec Mirat; on refusa sa demande; cependant, réflexion faite, on convint qu'une conférence pourrait avoir de bons effets, ne fût-ce que pour dévoiler en partie les vues de la cour. L'entrevue eut lieu à Laroque-de-Tau, près Bourg. Lavie proposa la paix, moyennant la soumission de la princesse, des ducs et des Bordelais. Mirat rejeta cette proposition comme incompatible avec l'honneur de la ville et la dignité des personnages qu'il représentait; il insinua qu'il en suspectait la sincérité, et déclara formellement que jamais Bordeaux ne se soumettrait tant que les princes seraient en prison et que Mazarin se permettrait de tyranniser la Guienne par des agents despotiques et odieux, et qu'aussitôt qu'il mettrait le pied sur le sol de la province, le Parlement le déclarerait ennemi de l'État et provoquerait l'union de tous les Parlements de France, qui le détestaient autant que celui de Bordeaux, affirmant, en même temps, que si quelqu'un avait le malheur de parler en sa faveur, les Bordelais étaient bien décidés à le jeter dans la Garonne. Tout cela, répliqua Lavie, ne fera que répandre du sang, puisque la reine aimerait mieux perdre non-seulement la Guienne et même le royaume, plutôt que de mettre en liberté le prince, tant que la duchesse et ses amis auraient les armes à la main, et qu'elle s'exposerait, elle-même et son fils, à tous les périls imaginables, plutôt que de se voir maîtrisée par des rebelles. Mirat l'interrompit pour lui dire que tout cela pourrait être vrai, mais que les Bordelais aimeraient mieux appeler à leur secours les Espagnols, les Anglais, le Grand-Turc même, que de voir Mazarin fouler aux pieds les

Livre X. Chap. 10.

1650.

Mme de Motteville, *Mémoires*, t. IV.

Livre X. Chap. 10. — 1650.

libertés antiques de la ville et de la province. En se séparant, Lavie dit qu'il ferait son rapport à la cour ; mais sa conduite déplut tellement à la princesse, qu'elle chargea le Père Herbodes, recteur du Noviciat, de dire au Père Paulin, confesseur du roi, à Poitiers, que les Bordelais ne voulaient plus de Lavie comme négociateur, et qu'il était absolument nécessaire d'éloigner Mazarin et d'Épernon, qu'ils avaient en horreur. La princesse crut devoir faire cette démarche, parce qu'elle venait d'apprendre que d'Épernon s'était rendu à la cour, à Angoulême, accompagné de sa chère Nanon et de son chapelain, le Père Escoubette, célestin, et qu'il était remplacé momentanément par son frère naturel, le chevalier de Lavalette.

Histoire vérit., etc., page 29.

Le peuple voulait des mesures extrêmes; le Parlement était plus réservé : son arrêt contre Mazarin était d'une portée immense ; c'était assez pour le moment. On députa vers le roi, pour le saluer à son entrée dans le ressort, le président Pichon, les conseillers Geneste et Suduiraut, ainsi que Pommiers et Grimard, présidents aux requêtes. On leur fit défense expresse de recevoir aucune proposition de paix et d'avoir aucun rapport direct ou indirect, aucun entretien avec le cardinal, le premier-président du Bernet, qui se trouvait à la suite du roi, ni avec l'avocat général Lavie, le jurat Constant, et quelques autres qu'on ne craignait pas de qualifier de traîtres à la patrie. Le corps de ville adjoignit à ces députés Pontac-Beautiran et Blanc, procureur-syndic. Ces députés portaient au roi une lettre respectueuse, mais ferme, sur les alarmes qu'avait causées l'approche du cardinal, le protecteur de d'Épernon, le persécuteur des Bordelais ; elle est datée du 27 juillet.

Lenet, *Mémoires*, t. II.

27 Juillet.

Le même jour, Guyonnet, conseiller, qu'on avait envoyé à Paris avec des lettres pour le Parlement et pour le duc d'Orléans, écrivit aux Bordelais qu'il avait reçu un accueil favorable et amical ; que le duc d'Orléans, à la lecture de la lettre, s'était mis en colère et lui avait fait promettre de ne remettre au Parlement, la dépêche à son adresse, qu'après le retour du

D. Devienne, liv. IX.

courrier expédié au roi, ce qui entraînait un délai de six jours; qu'il crut devoir se rendre à ce vœu du prince. Il finissait sa lettre en leur disant que le Parlement lui avait fait espérer le changement du gouverneur, une amnistie et une permission pour la princesse de se retirer, avec le duc d'Enghien, à Nérac ou à Coutras. Le Parlement fut mécontent de l'imprudence de Guyonnet et de son infidélité à l'exécution de ses ordres; peu s'en fallut qu'il ne fût interdit de sa charge. On lui ordonna de se conformer avec ponctualité à ses instructions, et on chargea, en même temps, d'Espaignet de visiter, avec le duc de Bouillon, les fortifications de la ville. On décida aussi, le 28, qu'on ne recevrait pas de troupes qui pussent donner ombrage à la ville; qu'au premier acte d'hostilité de la part de Mazarin ou de d'Épernon, on publierait l'arrêt de 1617 contre le cardinal; que les ecclésiastiques et les autres corps qui se prétendaient exempts de la garde de la ville seraient tenus, à la réquisition du capitaine de leur quartier, d'aller eux-mêmes monter la garde ou de se faire remplacer dans cette fonction par un soldat, et de se rendre aux places d'armes, en cas d'alerte, de jour et de nuit, à peine de 30 liv. contre les contrevenants et de la privation de la bourgeoisie.

Comme le moment de l'élection des jurats approchait, la cour craignait qu'on ne choisît des partisans de la princesse et des ducs; le maréchal de La Meilleraye transmit au Parlement et aux jurats deux dépêches de la part du roi, défendant, sous peine de vie, de procéder aux élections; et, en cas qu'ils s'oubliassent jusques à le faire, faisant inhibition aux jurats élus d'exercer leurs fonctions jusques à l'arrivée de Sa Majesté à Bordeaux, où elle assurerait aux habitants toute liberté de procéder régulièrement à cette élection. Le Parlement s'assembla pour entendre la lecture de la dépêche; il en fut étonné et arrêta qu'on adresserait au roi de très-humbles remontrances, tant sur la matière que sur la forme des dites lettres : sur la forme, étant inouï qu'on usât, dans les lettres de cachet,

Livre X. Chap. 10. — 1650. — Suite de la relation portée par le *Courrier Bordelais*, etc., page 7.

de cette expression : *sous peine de vie ;* et sur la matière, étant absolument nécessaire que le peuple s'occupât, au temps convenu, de l'élection des magistrats municipaux nécessaires pour la police et la conservation de la ville, et que l'on procéderait, en conséquence, à la nomination des jurats en la forme accoutumée. On le fit, en effet, le 1er août, et on élut pour jurats : Nort, gentilhomme, avocat général du roi au bureau des finances; Fonteneil, avocat, auteur des *Mouvements de Bordeaux*, et Guiraud, bourgeois.

Motteville, *Mémoires*, t. IV.

Lenet, *Mémoires*, t. IV.

Le même jour (1er août), le roi arriva de Coutras à Libourne, où il fut accueilli avec enthousiasme et complimenté par les autorités locales, par Mgr de Béthune, archevêque de Bordeaux, accompagné des évêques d'Agen, de Bazas, de Montauban, d'Alais, d'Angoulême et du chapitre de Saint-Émilion. Les députés de Bordeaux furent présentés au roi et à la reine, le 2 août; le président de Pichon lui adressa le discours suivant :

Registres du Parlement.

« Sire, il ne fut jamais de sacrifice plus agéable que celui » des cœurs; c'est la victime que le Parlement de Bordeaux » vient présenter aux pieds de Votre auguste Majesté.

» Cette province a eu le bonheur de voir naître, en votre » personne sacrée, ces riches espérances que nous comparons » à l'astre du jour, qui ne s'approche de nous que pour nous » combler de ses bienfaits : c'est ce que nous espérons, Sire, » des approches de Votre Majesté, éclairée des lumières de la reine.

» Oui, Madame, c'est Votre Majesté qui, après avoir arra- » ché du ciel, par la force de vos prières et l'abondance de vos » précieuses larmes, ce gage assuré du repos et de la fidélité » de la France, comble encore nos espérances par les miracles » continuels de votre régence. C'est vous, Madame, qui, apr » avoir fait triompher le roi, presque dès le berceau, des e » nemis de l'État, lui soumettez aujourd'hui les cœurs de s » sujets, en disposant de ses grâces, et qui, après avoir don

» tant de victoires à ce royaume, distribuez la paix dans les » provinces.

» De tous les ornements qui rehaussent avec éclat la puis- » sance royale, il n'en est point de plus digne de leur gran- » deur que la clémence et la bonté; c'est par l'appât de ces » vertus que les princes acquièrent l'empire des cœurs et » affermissent la Majesté de leur sceptre. Si, par les lois de » leur naissance, ils sont reconnus pour maîtres de leurs États, » ils deviennent maîtres du cœur des hommes par leur gou- » vernement. Ces qualités, Madame, sont inséparables de vos » actions : tous vos desseins se rendent recommandables par » des effets glorieux et salutaires.

» Les rois, Sire, sont comme associés à la Divinité dans la » conduite de leurs empires; leur autorité souveraine ne brille » pas moins dans les effets de la clémence que dans les fonctions » de la justice, puisque les rois étant l'âme de leurs royaumes, » tous les bienfaits qu'ils répandent sur leurs sujets retombent » sur eux-mêmes. Telles sont les faveurs que notre Parlement » doit espérer, puisqu'il s'est toujours tenu ferme et inébran- » lable dans les règles de son devoir et qu'il n'a jamais eu » d'autres vues, dans toutes ses actions, que le service et la » gloire de Votre Majesté.

» C'est de votre protection, Madame, que nous espérons » voir la fin de nos misères et arracher de cette province, si » défigurée par la discorde, et qui est depuis si longtemps » le théâtre de la guerre, les incendies, les viols et les sacri- » léges, et que nos soupirs se changeront en cris de joie et » d'allégresse, par les témoignages publics de notre recon- » naissance.

» C'est dans l'heureux accord du Parlement avec l'autorité » royale que consiste l'affermissement de votre Empire. Que » Votre Majesté, qui s'est fait voir si longtemps redoutable » à ses ennemis, paraisse maintenant désarmée aux yeux de » ses peuples, et que les feux éclatants qui l'environnent

» n'embrasent vos sujets que pour les éclairer et écarter tous » les obstacles qui s'opposent à leur félicité. C'est avec de telles » dispositions, Sire, que Votre Majesté, quoique en ses jeunes » années, acquerra le titre glorieux de père de ses peuples » et fera envier à ses voisins le bonheur d'une si douce domi- » nation. Ce sont les vœux les plus profonds, les protestations » les plus respectueuses et les plus soumises de vos fidèles » sujets, les gens tenant le Parlement de Bordeaux. »

Ce discours fut applaudi ; on y remarquait des sentiments de respect, de convenance et de réserve. Pas un mot de plaintes ni de récriminations contre le cardinal, qui, chagrin et abattu, se tenait constamment derrière le fauteuil de Sa Majesté. Aucun des députés ne daigna même le regarder pendant tout le temps de la réception. Mais si les représentants du Parlement et de la ville crurent devoir agir et parler avec beaucoup de réserve, jointe à une louable dignité, la princesse, malgré ces ménagements, écrivit au roi une longue lettre contre la mauvaise foi et l'indigne conduite de Mazarin, qui abusait, d'une manière coupable, du nom de Sa Majesté pour satisfaire ses vengeances et ses rancunes personnelles.

Monglot, *Collection de Mémoires*, tome 50.

La reine répondit qu'elle était satisfaite des protestations respectueuses de dévoûment des Bordelais, mais que leur conduite y était directement opposée : « Que n'ayant eu d'autre » dessein, dans un si long et si pénible voyage, que d'établir » le calme dans cette province, et particulièrement dans la » ville de Bordeaux ; oubliant et pardonnant tout ce qui peut » avoir été fait et entrepris contre son service, par les habi- » tants de la dite ville, de quelque qualité et condition qu'ils » soient, Sa Majesté est bien aise de se confirmer en ses ré- » solutions, par les assurances que vous venez de lui donner, » pourvu qu'elles soient, dès à présent, suivies des effets. » Mais pour avoir lieu de vous faire ressentir ceux de sa bonté, » Sa Majesté veut être informée de l'état de la ville et de ce » qui s'y fait, qui paraît bien contraire au respect et à l'obéis-

» sance qui lui sont dus. Ne voyant point comment pouvoir » accorder ce qui se fait et ce qui se dit à Bordeaux, elle dé- » sire d'en être éclairée par vous et vous demande, premiè- » rement, si vous entendez continuer d'assister et protéger le » duc de Bouillon, pour le faire demeurer dans la dite ville » avec les troupes qu'il a présentement, lui qui a été déclaré » criminel de lèse-majesté en tous les Parlements de France; » qui, depuis, a fait un traité avec les Espagnols; qui a encore » aujourd'hui, de sa part, les marquis de Sillerie et Sauvebœuf » à Madrid, sollicitant, en exécution du dit traité, des assis- » tances d'hommes, de vaisseaux et d'argent, pour se rendre » maître absolu de Bordeaux ou le livrer aux Espagnols, projet » dont Sa Majesté a en mains les preuves concluantes; qu'il » lève actuellement des gens de guerre, prend des postes aux » environs de Bordeaux, les fortifie et les garde; qu'il fait agir » son frère, le vicomte de Turenne, pour entrer en France » avec des troupes ennemies et mettre tout à feu et à sang.
» En second lieu, Sa Majesté désire savoir si vous n'entendez » pas qu'elle entre dans Bordeaux, dans la même forme qu'elle » entre dans toutes les villes de son royaume, c'est-à-dire, » accompagnée des troupes qui sont nécessaires pour la sûreté » de son royaume et pour le soutien de sa dignité royale. »

CHAPITRE IX.

Le Parlement penché vers la paix. — Mort de Richon, défenseur de Vayres. — Les Bordelais très-exaspérés. — Ils jurent de se venger. — Le chevalier de Canolle pendu par vengeance. — Meilleraye à Créon. — Mazarin vient au Cypressat, près Cenon. — Les Bordelais s'alarment et courent vers l'ennemi. — Il se retire. — Le Parlement de Toulouse sympathise avec les Bordelais. — Meilleraye s'empare de l'île Saint-Georges. — Mort du duc de Lavalette. — Service funèbre pour Richon. — Des Roches fait prisonniers une partie des gardes de la reine, à Saint-André-de-Cubzac. — Ruses de Mazarin. — La Cour va à Bourg. — Négociations nouvelles, etc., etc.

Livre X. — 1650. — Lenet, *Mémoires, etc.*

La reine donna cette réponse écrite aux députés et exigea que le Parlement, après avoir délibéré, lui en transmît le résultat. On voulait, en général, une réponse convenable et respectueuse. On y était d'autant plus porté, que Servien, conseiller d'État et ancien intendant de Bordeaux, avait déclaré aux députés que la cour pardonnait tout, oubliait tout, avait des dispositions favorables pour la princesse et même pour la liberté des princes; mais qu'elle en voulait au duc de Bouillon, dont les fautes étaient irrémissibles aux yeux du roi et des ministres. Ces circonstances influèrent beaucoup sur la décision du Parlement; on penchait vers la paix; une conciliation ne paraissait pas impossible. On se méfiait beaucoup des promesses de la cour et des ruses de Mazarin. On se disposait à donner satisfaction au roi, lorsque Lusignan entra au Parlement avec le courrier de Limoges, qui affirma à la Compagnie qu'en passant à Libourne, il avait vu pendre Richon, gouverneur de Vayres, à la halle.

Ce Richon était natif de Guîtres et bourgeois de Bordeaux;
1er Août. assiégé à Vayres, par Meilleraye, il se défendit avec courage;

mais, se voyant bientôt sans ressource, il demanda des secours aux Bordelais. On lui envoya le comte de Meilly avec six cents hommes, quelques galères et des brûlots pour incendier le pont de bateaux que Meilleraye avait fait construire pour le passage de la Dordogne, à Brannes, ainsi que les galiotes et navires du port de Libourne. Le combat eut lieu pendant les premiers jours d'août ; l'action fut vive et meurtrière et les pertes très-considérables de chaque côté. Meilleraye demanda une trève pour enterrer les morts, et, pendant cet intervalle, fit jouer tous les ressorts de la perfide politique de Mazarin, pour s'emparer du vaillant défenseur du château. Le marquis de Biron et quelques autres eurent une entrevue avec un nommé Thevenin, cousin-germain de Richon et capitaine du régiment de Fronsac ; on lui promit mille avantages, de grands honneurs et la faveur du roi, s'il pouvait amener Richon à capituler. Il y travailla de son mieux, et, à force d'exagérer les périls de leur position, le juste courroux d'un ennemi désappointé et maltraité, leurs craintes pour l'avenir, il fit passer ses idées dans tous les esprits et inspira à Richon la pensée d'une honorable capitulation. Richon ne recevait plus de nouvelles de Bordeaux ; il en avait demandé des secours ; il ne voyait rien arriver. Se croyant abandonné, il envoya le capitaine dont nous venons de parler à Meilleraye, et livra ainsi son sort à un traître. Gagné par des promesses fallacieuses, intimidé par le maréchal, Thevenin s'engagea à livrer Richon ; il revint, et après avoir annoncé le succès de sa mission et la conclusion d'une capitulation favorable, les troupes de Meilleraye pénétrèrent dans la place et firent voir de suite, par leurs ravages, que la garnison avait été trahie. Richon se retrancha dans une partie écartée du bourg et se défendit avec courage ; mais enfin, accablé par le nombre, il se rendit à Biron, qui lui promit la vie sauve. Le château se rendit à onze heures du matin, quelques heures seulement avant l'arrivée de Meilly et des troupes bordelaises. Antoine Piffon,

Lenet, liv. IV.

capitaine de la garde bourgeoise de Libourne, fut chargé de faire démolir les fortifications. Le château devait subir le même sort; mais le cardinal, pour éviter la ruine du château archiépiscopal de Lormont, dont le Parlement avait ordonné la démolition par représailles et pour punir l'archevêque, qui s'était rendu auprès du cardinal, révoqua l'ordre qu'il avait donné.

Traîné inhumainement à Libourne, Richon, se trouvant compris dans la fallacieuse capitulation de Thevenin, croyait pouvoir compter sur la générosité de Meilleraye; il se trompait; Biron et Théobon demandèrent qu'on respectât la parole qu'ils lui avaient donnée; Mademoiselle avait obtenu du roi son pardon; mais, instruit, le cardinal ordonna qu'on le fît mourir. Biron accourut à temps pour faire valoir la parole donnée; mais Mazarin n'écouta point ses arguments. Biron et ses amis allèrent prier Mademoiselle de vouloir s'intéresser au sort d'un vaillant capitaine, à qui les généraux du roi avaient promis la vie sauve; tout était inutile : l'impitoyable Mazarin avait ordonné sa mort! Richon fut traîné à la potence; il demanda qu'on lui coupât le cou; on refusa sa dernière prière. Alors, plein de courage et de résignation, il se leva et s'écria : « Allons à la mort! je meurs content, puisque j'ai la » satisfaction de mourir pour mon roi et pour ma patrie. »

On prétend que Mazarin voyait de sa fenêtre l'exécution de cette première victime sacrifiée, dans le Bordelais, à sa vengeance personnelle!

Cette affligeante nouvelle fut portée au Parlement par Lusignan, comme nous l'avons vu plus haut; c'était assez pour exaspérer les esprits au suprême degré et changer les pacifiques dispositions du Parlement et du peuple en sentiments de haine et de vengeance. On leva la séance et on se sépara, bien décidés à venger la mort du vaillant et bien regretté Richon. Partout on entendait crier : Plus de paix avec une cour asservie par Mazarin! Partout les membres du Parlement ne se gênaient pas pour dire : « *Quittons nos robes pour l'épée*

et mourons, s'il le faut, en nous défendant, ou immolons à une juste vengeance ce ministre étranger, ennemi de l'État, qui ose ainsi fouler aux pieds nos libertés, nos droits et notre vie. Que sont devenues les assurances qu'on a données à nos députés? Que devons-nous attendre d'un ministre si cruel et si barbare, puisqu'il a si inhumainement fait mourir un de nos compatriotes, par la seule considération qu'il était bourgeois de Bordeaux. »

Une foule considérable s'assembla sous les fenêtres de la princesse; on n'y entendait que des cris de fureur et de rage, des jurements, des vociférations, mille imprécations contre Mazarin; on y faisait mille projets de vengeance, tous extravagants; on voulait aller poignarder le cardinal sous les yeux de la reine; enfin, on songea qu'on avait en ville un nommé Canolle, chevalier, fait prisonnier dans l'île Saint-Georges le 27 juin. Il fallait une victime, on la trouvait toute prête. La princesse, bonne et compatissante, convoqua le conseil de guerre, où se trouvèrent les ducs, tous les commandants des corps, les trente-six capitaines de la ville et tous les officiers; elle crut, en suivant les formalités légales et les délais nécessaires pour une affaire si importante, calmer l'effervescence populaire et laisser refroidir la colère des Bordelais; elle se trompait: le peuple se porta au château du Hâ; les archers, chargés de notifier l'arrêt de mort prononcé à la hâte par un tribunal assez faible pour céder à la pression extérieure, y trouvèrent le malheureux chevalier de Canolle, assis gaîment à une table de jeu, avec quelques amis de la ville qui étaient allés le voir. On lui lut la sentence: il resta silencieux; il ne pouvait pas y croire. On le traîna jusqu'aux Chartrons, malgré les sollicitations de la princesse, qui voulait renvoyer au lendemain cette exécution. En vain il demandait grâce, en vain il témoignait le désir d'abjurer le protestantisme, le peuple n'écoûta rien et répondit, avec une insensibilité glaciale, que, puisqu'il était un *Mazarin*, il devait être nécessairement damné, et n'avait par conséquent pas besoin d'un prêtre. L'histoire ne

Lenet, *Mémoires*.

La Rochefoucauld, *Mémoires*, tome II.

Livre X. Chap. 11. — 1650. — Mme de Motteville, *Mémoires*, tome IV. — De Retz, t. II, — *Siècles de Louis XIV et de Louis XV*, tome I.

fournit peut-être pas de trait qui caractérise mieux le peuple. Canolle fut pendu à l'heure même (huit heures du soir), sur le quai de Bordeaux ; son corps resta attaché à la potence, vis-à-vis la route de Libourne, tout le temps que celui de Richon demeura exposé sous la halle de cette ville. On dit que La Rochefoucauld poussait le peuple à cet acte de barbarie; c'est ce qui fait dire à Voltaire : « Y a-t-il rien de plus funeste que ce » qui se passa dans cette guerre devant Bordeaux ? Un gen- » tilhomme est pris par les troupes royales, on lui tranche la » tête; le duc de La Rochefoucauld fait pendre, par représail- » les, un gentilhomme du parti du roi. Ce duc de La Roche- » foucauld passe pourtant pour un philosophe ! Toutes ces hor- » reurs étaient bientôt oubliées pour les grands intérêts des » chefs de partis. »

Après la prise de Vayres, Meilleraye conduisit ses troupes à Créon, afin de reprendre sur les Bordelais l'île St-Georges. Curieux de voir la ville rebelle, Mazarin avança avec une forte garde jusqu'à Feuillas, maison de campagne sur les hauteurs du Cypressat ; il s'y arrêta quelque temps en admiration devant ce magnifique panorama, l'un des plus beaux points de vue de France. Les Bordelais, alarmés, coururent avec leurs armes vers la rivière, la princesse et les ducs en tête ; mille bateaux s'apprêtèrent à l'instant pour les transporter sur l'autre rive; mais le cardinal, effrayé de cette ardeur des volontaires Bordelais, s'enfuit bien vite à Créon. La princesse, en rentrant, alla faire une visite à la mère de Richon et lui offrit, avec ses compliments de condoléance, cinq cents écus de pension; elle prit à son service le frère et la sœur du malheureux commandant de Vayres et fit beaucoup de bien à la famille. C'était un excellent moyen de conquérir les cœurs, de provoquer et de stimuler le dévoûment; mais Richon n'était plus !

Dans ce temps, on apprit avec bonheur que le Parlement de Toulouse, sympathisant avec celui de Bordeaux, avait ren-

un arrêt, le 1er août, portant que de très-humbles remontrances seraient faites au roi, pour qu'il lui plût de donner la paix à la ville de Bordeaux, et qu'il lui fît sentir les effets de sa bonté et de sa clémence ordinaires. On exposa à Sa Majesté les ravages, les exactions et vexations de d'Épernon, et la nécessité de le remplacer par un autre gouverneur. Encouragé par ce noble exemple des Toulousains, le Parlement de Bordeaux semblait assuré du succès de sa cause; il arrêta qu'on enverrait à tous les Parlements, en France, l'arrêt du 28 juillet qui déclarait Mazarin ennemi de l'État, et qu'on les prierait de s'unir à celui de Bordeaux pour la liberté des princes; qu'on écrirait au roi et qu'on lui enverrait la requête du duc de Bouillon, justifiant sa conduite, qui n'avait d'autre but que d'arracher les princes de la prison où la vengeance de Mazarin les tenait enchaînés, et assurant qu'il serait heureux de pouvoir donner à Leurs Majestés une preuve de sa fidélité inébranlable.

Lenet, *id.*

Meilleraye fit avancer ses troupes vers la Garonne pour porter secours au chevalier Lavalette, qui bloquait l'île Saint-Georges et qui avait établi, près de Cambes, une batterie de cinq canons pour tirer sur un petit fort qu'on avait construit au bord de l'île. Comme les Bordelais ne mettaient pas beaucoup de zèle à défendre ce poste, Lavalette réussit à s'emparer d'un coin de cette île et s'y retrancha. Les Bordelais, désolés, résolurent de l'en expulser; La Mothe-Delas et de Nort, lieutenant-colonel du régiment d'Enghien, se mirent à leur tête et marchèrent vers les retranchements, qu'ils emportèrent d'emblée. Lavalette se défendit avec courage; mais blessé enfin d'un coup de mousquet à la cuisse et d'un coup de fusil à l'épaule, il fut emporté, sur la rive droite, chez un paysan, où il mourut deux jours après. Attaquée de toutes part, la garnison se trouva dans l'impossibilité de continuer la défense de l'île. Meilleraye s'en rendit maître le 11 août. Ce revers répandit l'alarme dans Bordeaux; on crut d'abord à la trahi-

Livre X. Chap. 11. — 1650.

son avec d'autant plus de facilité, que l'esprit incertain de Lusignan avait toujours inspiré, dit Lenet, un sentiment de défiance au duc de Bouillon; mais on dit plus tard que ce petit malheur n'était que le résultat d'une terreur panique qui avait porté le désordre dans les rangs des troupes bordelaises. Les régiments de Lusignan et de Chambon y avaient fait leur devoir; mais de tous les braves qui combattirent ce jour-là dans l'île St-Georges, Lamothe-Guyonnet est celui qui se signala le plus. On apprit en même temps qu'on démolissait le château de Verteuil, près de Ruffec, qui appartenait à La Rochefoucauld (1). Ce seigneur se montra très-indifférent à cet acte de vandalisme; il voulait, par ses sacrifices personnels, relever le moral des Bordelais et leur apprendre à faire peu de cas de toute autre chose qui n'aurait pas un rapport direct avec la chute de Mazarin, la liberté des princes et le triomphe de leur cause.

12 Août. — Lenet, t. IV. — La Rochefoucauld, *id.* — Motteville, *id.*

On fit tout ce qui était possible pour rassurer les Bordelais: le Parlement, le corps de ville, la bourgeoisie, pour faire diversion à leur crainte et à leur douleur, se rendirent à un service solennel qu'on fit célébrer avec pompe pour l'infortuné Richon, le valeureux défenseur de Vayres; c'était honorer sa mémoire, récompenser le mérite malheureux, et prouver aux nouveaux héros que la reconnaissance de la patrie s'attache aux pas de la gloire. Bordeaux passa de la crainte à l'espérance, de la tristesse à l'enthousiasme. Des Roches, militaire distingué, capitaine des gardes du duc d'Enghien, se rendit à Saint-André-de-Cubzac, et, dans un brillant combat, enleva une partie des gardes de la reine et les conduisit en triomphe à Bordeaux. Ce succès répandit la joie dans tous les cœurs et ranima le courage des Bordelais. La princesse traita avec bonté les officiers prisonniers et renvoya le trompette avec

(1) Ce beau château a appartenu longtemps à M. le vicomte de Lavilléon, gendre de M. le comte de Peyronnet, ministre sous Louis XVIII et Charles X.

un cheval et vingt pistoles. La cour fut consternée de ces succès; Mazarin, désolé, ne sachant que faire, inventa un stratagème à sa façon; il se souvenait de la ruse qui avait ourdi la corde dont il s'était servi pour pendre Richon. Il en essaya une nouvelle; mais on se tenait sur ses gardes. Il jeta les yeux sur M. de Virelade, président au Parlement, homme faible et sans caractère; il voulait en faire un instrument de ses finesses, et, pour réaliser ses vœux, l'engagea, lui et sa femme, à gagner Lenet, afin qu'il s'entremît auprès de la princesse pour mettre fin à cette malheureuse guerre. Lenet était trop fidèle, trop honnête homme pour se laisser duper par Mazarin; il répondit que la princesse ne voulait pas avoir de rapports avec Mazarin; mais que si le président de Virelade, qui était à la cour, voulait lui donner secrètement avis de tout ce qui s'y passait, la princesse jugerait par là de la sincérité de ses protestations de dévoûment qu'il lui avait si souvent renouvelées. Peu heureux de ce côté, le cardinal chercha ailleurs d'autres ressources. Il était pressé; il apprenait que les Parisiens le détestaient tous les jours de plus en plus; il voulait aller les mettre à la raison. Mais, ayant conduit le roi en Guienne, c'eût été une honte de s'en aller sans réduire Bordeaux. Il pria M. de Vrillère d'écrire une lettre à M. de Pichon et lui en dicta la substance. Dans cette missive insidieuse, mais polie, M. de Vrillière déplorait tout le sang innocent qu'on avait répandu mal à propos, témoignait un vif désir de mettre fin à ces troubles; et finissait par offrir ses bons offices pour procurer aux Bordelais les effets de la clémence du roi. M. de Pichon communiqua cette lettre au Parlement et aux bourgeois : son style flatteur, l'art avec lequel on l'avait écrite, inspira à tout le monde un sentiment de méfiance; c'était, à leurs yeux, un piége, une nouvelle ruse du cardinal pour endormir les Bordelais, sur la foi d'une négociation entamée, afin de les surprendre plus facilement au moment où ils s'y attendraient le moins. Il se trompait; il ne fit, par ses ruses, qu'augmenter

Livre X. Chap. 11. — 1650.

la méfiance des Bordelais. En effet, ils redoublèrent d'activité; ils firent de nouvelles fortifications, des palissades, des retranchements de toute sorte, à Saint-Seurin, à Saint-Julien, à Sainte-Croix et même à La Bastide; ils firent construire une galère à 64 rames pour garder la rivière, et rien ne fut négligé pour rassurer les habitants et pour maintenir la confiance et l'ordre.

Le véritable *Courrier Bordelais*, p. 4.

Le 12 août, le marquis de Cugnac arriva à Bordeaux et le lendemain se rendit au Parlement, avec la nouvelle de l'arrivée prochaine du maréchal de La Force, son aïeul, avec ses deux enfants, le marquis de La Force et Castelnau, suivis de 6,000 hommes qu'ils avaient levés dans les Cévennes et à Montauban. Le Parlement accepta les offres de M. de Cugnac et promit, pour partie des frais de ces troupes, 400,000 liv., dont la moitié avait été sur-le-champ envoyée au maréchal et l'autre moitié serait à sa disposition, dès son arrivée à Bordeaux. La joie fut générale, la confiance se rétablit et on commença à espérer que Mazarin et d'Épernon ne triompheraient pas.

L'affaire de Cubzac, dont nous avons parlé plus haut, consterna la cour et provoqua, à Libourne, une manifestation assez significative des sympathies des Libournais. Cependant, malgré les appréhensions du cardinal, Leurs Majestés y demeurèrent jusqu'au 27 août et assistèrent, avec leurs gardes et les troupes, à la procession instituée par Louis XIII. L'archevêque de Bordeaux portait la Vierge d'argent; il avait avec lui les évêques d'Agen et de Bazas, et Leurs Majestés, qui les suivaient, voyaient autour d'Elles toute la population de la ville et des environs, accourue pour contempler avec respect les traits du jeune prince que la postérité a qualifié du nom de Grand. On comptait ce jour-là à Libourne, dit-on, trente-cinq mille âmes. La cour ne fit que s'ennuyer dans cette ville, pendant tout un mois, d'une chaleur excessive, dit Mlle de Montpensier. Mais pour être plus près de Bordeaux, ou peut-

Souffrain, t. II. — *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. II.

être par un sentiment de défiance des Libournais qui sympathisaient avec les Bordelais, la cour se rendit, le 27 août, à Bourg, « dont la situation, vis-à-vis du Bec-d'Ambès, dit Mlle » de Montpensier, est fort agréable, ce qui contribuait à avoir » moins d'ennui. »

La veille de son départ (26 août), le jeune roi écrivit à M. Honoré de Lur-Saluces, qui avait apprécié avec prudence la situation des affaires et ne partageait nullement les opinions du Parlement ni son hostilité à son prince. Toujours constant dans ses affections pour son roi, toujours digne de son illustre nom et de sa famille, chez qui la fidélité en politique et en religion était héréditaire, M. de Lur-Saluces, vicomte d'Uza, déploya un noble zèle pour la pacification de la Guienne et la réduction des rebelles. Louis XIV ayant appris ses généreux efforts pour le rétablissement de l'ordre dans un pays où presque tous les esprits suivaient l'impulsion de quelques mutins hauts placés et de quelques ambitieux désappointés, se regarda comme un débiteur envers M. de Saluces, et s'empressa de lui en témoigner sa reconnaissance (1). Mais le Parlement, ayant appris que le roi et la reine s'étaient rendus à Bourg, chargea Suau, conseiller de Grand'Chambre. d'aller remettre

(1) M. le vicomte d'Uza ayant été informé des bons services que vous m'avez rendus depuis les mouvements survenus en ma province de Guienne et ville de Bordeaux, et du zèle que vous avez pour l'avantage de mes affaires, j'ai bien voulu vous témoigner la satisfaction qui m'en demeure et vous exhorter, par cette lettre que je vous fais de l'avis de la reine régente Madame, ma mère, de continuer à me donner des preuves de votre affection aux occasions qu'y s'en pourront présenter, et à prendre soigneusement garde qu'il ne soit fait de débarquement en l'étendue de votre côte de mer pour secourir les rebelles de Bordeaux, afin de me donner d'autant plus de moyens de les réduire à leur devoir et de rétablir la tranquillité en ladite province et ville, voulant que vous fassiez assembler les habitants de vos terres et des lieux circonvoisins, pour courre sur ceux qui iront en icelle, et me promettant que vous ne manquerez d'accomplir mon intention, je vous assurerai que j'ai à plaisir de vous en reconnaître par les effets de ma bienveillance, lorsqu'il s'en offrira sujet. Cependant je prie Dieu, M. le vicomte d'Uza, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Généalogie des Saluces, p. 30.

Écrit à Libourne, le 26e jour d'août 1650. LOUIS.

(Phelippeaux).

une dépêche aux députés qu'il avait envoyés au Parlement de Paris, et qui se trouvaient de retour à Bourg, auprès du roi. Dans cette dépêche, on se plaignait de la continuation des hostilités; on demandait la fin de ces troubles calamiteux et la liberté des princes. La cour répondit qu'on était disposé à accorder la paix, mais que le Parlement ne la voulait pas; que, quant à la liberté des princes, on y aviserait quand la Guienne serait pacifiée et le roi rentré à Paris.

Dans cet intervalle, on vit arriver, de Libourne à Bordeaux, deux PP. Récollets : l'un d'eux, le P. Bruno, était adressé à Mme de Virelade et par elle à la comtesse de Tourville, dame d'honneur de la princesse; mais la réponse de cette dame n'étant pas conforme à ses désirs, le Père allait se retirer, déconcerté, lorsque Mme de Virelade lui obtint une entrevue avec Lenet, pour le 14 août. Lenet, homme sage et habile, donna une réponse détaillée à toutes les demandes du Père; il lui fit envisager avec adresse le passé, le présent et l'avenir, toutes les conséquences qui allaient probablement découler de la situation actuelle des affaires publiques; mais cette réponse ne fut pas du goût de la cour. La négociation en resta là. Le même jour on envoya, dans la Saintonge, Villars, commandant des chevau-légers, pour arrêter le courrier de Paris à Bordeaux ; on avait déjà réussi à le faire, au grand préjudice des Bordelais; on connaissait leurs secrets. Les Bordelais, prévenus à temps et instruits par expérience, prirent les précautions convenables et firent arriver le courrier, sain et sauf, avec ses dépêches, le 15 août, à Bordeaux.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

NOTE Ire, page 11.

ORDONNANCE SUR LES IMPOTS ÉTABLIS PAR LE DUC DE CLARENCE ET LES TROIS-ÉTATS DE BORDEAUX.

Extrait de Rymer.

Le roi, à touts ceulx qui cestes presentes nos lettres verront, salut. Comme n'adgaires, par l'ordonnance et commandement de nostre tres-cher Seigneur et Pier (dont Dieu ait l'alme), nostre tres-amé frere, duc de Clarence, count d'Aumale, lieutenant par nostre dict Seigneur et Pier, es parties par delà soy eust transporté avec certain nombre de genz d'armes et archers, en nostre pays de Guienne, pur la tuition et défense d'icelle.

Ou, par vertu du pouvoir et autorité par nostre dict Seigneur et Pier, à lui attribuée, il *fit convenir et assembler devant luy les Troys-Estatz de Bordeaux et Burdaloys,* en leur démontrant l'intention d'iceluy nostre Seigneur et Pier, et le purpos de nostre dict frere, de sa venue par delà, pur garder le païs lieges et subgits illocques, en leur vraie obéissance.

Laquell chose ne pouvait-il faire n'accomplir, comme il disoit, sans aide et confort du païs, attendu le pouvoir de gentz adonques y esteantz en sa compaigne, et autres choses qui furent molt à considerer. *En requérant sur ce les Troys-Estatz d'ordonner et en faire purvoyer de bon et convenable remede.*

Lesqueux Troys-Estatz, apres plusieurs assemblees et communication entre eux eues, en cette busoigne plus convenable remede trover ne pouvoient en ce cas, attendu le povertée de lour mesmes et du païs esteant dessouz l'obéissance royale, que pur mettre et ordonner en général imposition sur tout nostre païs de Guienne.

NOTES.

C'est assavoir :

Qui soyent douze deniers pur libre d'entrée et de sailhye, sur toute maniere de marchandises, soyent de gentz de païs angloys, gascons ou etrangers, exceptés blecs, char fresque et peshous fresques.

Et plus, sur chescun tonneau de vyn, comme dessuis, qui se porteroit hors des citées, villes, chastaulx, forteresses ou plain païs, pur vendre et revendre à taverne ou autrement en ledit païs.

Item, Et auxi payeroit ceulx qui le chargent pur porter hors de païs, qui ne les averait achaté, dyx souldz pur tonneau et de tout autre vesseau à la vinent comme dessuis, et auxi mesmes serra fait des vins qui se vendront à taverne des heurs en avant, en les cités, villes, chastaulx, forteresses et plain païs de la dicte duchée (c'est assavoir), que le vendeur payera dyx souldz pur tonneau, et par tout autre vaisseau à la vinent.

Item, Et que la dicte imposition *ait à durer soulement pur un an*, à commencer le quinzisme jour du mois d'averil prochain ensuant, jusques au dict quinzisme jour l'an révolue.

Item, Et per ainsi que la dicte imposition soit mys, par nostre dict frere, en toutz les citées, villes, etc., etc.

Item, Et que pur mettre à due et finale exécution, *soient esclus, par les gentz de lesdits Troys-Estatz*, en chescun citée, ville, etc., etc., troys bons et loialz prodeshomes (un de chescun estat), qui aient la charge, moient serment, de bien et loialement liverer et cuiller la dicte imposition et de en rendre bon loial accompte *as gentz desditz Troys-Estats ou à leur deputez*.

Item, Et s'il sonnt aulcuns que ne aient vins de lour vignes ou autrement, pur vendre ou qui ne usent de marchandises, qui ne soient traillez selone la faculté de lour biens.

Sur quoy nostre dict frere, considérant la dicte voie estre bien, convenable, raisonnable, *par avis de son conseil et des gentz des dits Troys-Estats* et par force del poair et auctorite royalx par luy usez, avoit ordonnez, constitut et induct la dicte imposition pur le défense, tuition et sauvegarde de nostre dict païs durant le terme susdit, commettant isceluy nostre frere poair par ses lettres à mestre Bertrand d'Aste, docteur en décrets, juge de notre Cour de Gascogne, et lieutenant de nostre seneschall illoques, Jean Carbonell, chevalier, et Arnaud Rouen, jure et prevost de nostre cité de Bordeaux, pour lever, cuillier et rescevire la dicte imposition, et eut estre respoignants et à contables, si comme les lettres du dict nostre frere, sur ces faitz, font mention pluis planiere.

Aiantz consideration à les premissez et que la dicte imposition, ensy ordonne, constitue, inducte est et serra, en ces cas, molt expédient et necessaire.

Ycelles ordonnance, constitution et indiction de la dict imposition (durant le terme sus dit), aprovons, ratifions et confermons, etc., etc.

Donné à Westm, le XIII jour de juillet, A. D., 1413.

NOTE II, page 17.

LETTRE DE DAVID DE MONTFERRAND, ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX, A HENRY V, ROI D'ANGLETERRE, LE 4 AVRIL 1419.

(Extrait des archives de l'Exchiquier, à Londres, *Library* A, 4, n. 34.)

Serenissimo et Christianissimo domino Henrico, Dei gratiâ Francie et Anglie regi et duci Aquitanie, domino nostro metuendissimo, David, miseratione divinâ, archiepiscopus Burdigalensis, salutem in Domino sempiternam et gloriosum de inimicis triumphum.

Notum majestati vestre regie facimus per presentes, quod nuper ad nos accidentes, venerabilis et circumspecti viri domini Bertrandus Daste, decretorum doctor, et judex appellationum curie ducatus vestri Aquitanie, Ramnulphus de Blaviâ, in legibus licenciatus, Raymundus de Bernaceto vestre civitatis Burdigalensis clericus, in decretis baccalarius, et Johannes de Nogueriis in eadem vestrâ civitate procurator fiscalis regius, in legibus baccalarius, nobis exposuerunt quod vestra regia Majestas, ipsis et aliis gentibus de concilio vestro regio in dictâ vestrâ civitate existentibus mandaverat quod ipsi facerent et recipient nonnullas informationes et instructiones statum vestrum regium et dictum vestrum ducatum Aquitanie tangentes, ipsasque et copias quorundam persancte memorie et semper recolende progenitores et predecessores alias in dicto vestro ducatu gestorum sub testimonio pontificalis nostri sigilli inscriptas fideliter redigi facerent et iidem domini prenominati una cum dictis informationibus et copiis, sic ut prefertur inscriptis redactis ad presenciam dicte vestre regie se haberent transfera. Quapropter cum ipsi domini et alii gentes in dicto vestro concilio regio, informationes, instructiones et copias predictas inscriptis fideliter redigi fecissent, easdem in iisdem scriptis redactas nobis pro parte dicti totius vestri concilii presentaverunt et nobis supplicaverunt, ac etiam requisiverunt quatenus ipsas sub testimonio predicti nostri pontificales sigilli munimine roborari dignaremur. Quorum quidem informationum, incopiarum et copiarum

NOTES.

scripta de verbo ad verbum sequitur in hunc modum. (Voir, pour ce qui regarde Bordeaux, note 1, pour l'ordonnance du duc de Clarence).

Nos igitur, David, archiepiscopus preffatus voluntati et mandatis litteris regiis, quantum cum Deo possumus hobedire et dicte Majestati vestre regie cupientes ut tenemur, dictas informationes, instructiones et copias, in hiis scriptis ut preffertur fideliter redactas nostri predicti pontificalis sigilli fecimus appentione communiri in testimonium premissorum.

Datum in dictâ vestrâ civitate Burdigalensi, in nostro archiepiscopali palatio, die IIII mensis aprilis, anno ab incarnatione domini millesimo CCCCXIX.

NOTE III, page 36.

TRAITÉ POUR LA REDDITION DE LA VILLE DE BORDEAUX ET PAYS DE GUIENNE, SOUS LA DOMINATION DU ROI DE FRANCE.

Charles, par la grace de Dieu, roi de France : sçavoir faisons à tous presens et aduenir : comme après la prinse et recouurance faite par nostre cheualier et feal le comte de Dunoys, nostre lieutenant general sur le faict de la guerre, et autres nos chefs et capitaines de guerre estant en sa compagnie, de plusieurs villes, chasteaux, et places qu'occupoient en nos pays de Guienne nos anciens ennemis et aduersaires les Anglois : plusieurs grandes sommations ayant esté faites de par nous aux gens des trois estats du pays de Guyenne et de Bourdelois, et aux bourgeois et habitans de nostre ville de Bourdeaux, d'eux mettre et reduire en nostre obeyssance, et nous rendre et mettre en nos mains nostre dite ville de Bourdeaux, et toutes les autres villes et forteresses des pays dessusdits, estans en l'obeyssance de nosdits ennemis les Anglois : lesquelles sommations ainsi faites, ont esté faits certains traitez et appointements touchant icelle reduction en nostre obeyssance entre nos amez et féals conseillers Ponton, seigneur de Saintrailles, nostre premier escuyer de corps, et maistre de nostre escurye, et Bailly de Berry; maistre Iean Bureau, tresorier de France, et Augier de Breguit, Iuge de Marcene, à ce commis par nostre cousin de Dunois et lieutenant general pour et au nom de nous, d'vne part : Et les gens desdits trois États desdistes ville et cité de Bourdeaux, et pays de Bourdelois, és noms d'eux et des autres païs de la duché de Guyenne, estans en ladite obeyssance des Anglois, d'autre; duquel traicté et appointement la teneur s'ensuit.

TRAICTÉ ET APPOINTEMENT fait entre Ponton de Saintrailles, Bailly de Berry,

escuyer de l'escurye du roi de France Charles; Iean Bureau, conseiller dudit seigneur et tresorier de France, et Augier de Breguit, Iuge de Marcene, à ce commis par Monseigneur le comte de Dunois et de Longueuille, lieutenant general du roy de France Charles sur le fait de sa guerre, pour et au nom du roy Charles, d'vne part; et les gens des trois Estats de la ville et cité de Bourdeaux, et païs de Bourdelois, és noms d'eux et des autres païs de la duché de Guyenne, qui de present sont dans l'obeyssance des Anglois, d'autre part; pour la reduction de ladite ville et cité de Bourdeaux et païs dessusdits, estans en l'obeissance desdits Anglois, et pour icelle cité de Bourdeaux et païs dessusdits mettre et tenir en l'obeissance du roy Charles en la forme et maniere qui s'ensuit.

Primo, Pour ce qu'aprés plusieurs grandes sommations faites de la part du roy de France aux gens des trois Estats des païs de Guyenne et Bourdelois, et aux bourgeois et habitans de ladite ville de Bourdeaux, et toutes les autres villes et forteresses du païs, estant en l'obeyssance des Anglois, veu qu'il ne leur estoit possible de plus endurer et soutenir les faix et charges de la puissance du roy de France, qui des-ja auoit conquesté tout le païs de la riviere de Dordoigne, voyant par lesdits trois Estats clairement la totale destruction du païs, si remede n'y estoit mis, iceux gens desdits trois Estats ont fait requerir à Monseigneur le comte de Dunois, lieutenant general du roy de France, que par traicté il leur vouleusse donner terme et respit suffisant et conuenable pour enuoyer pardeuers le roy d'Angleterre lui signifier les choses dessusdites, et auoir reponse de luy, et prendre iour de bataille qui seroit le plus fort sur le champ. A iceluy iour, et autres plusieurs grandes requestes par eux faites et debatuës par plusieurs iournées, a esté traicté et accordé ce qui s'ensuit.

Premierement, que ceux de la part du roy de France pour esquiuer la totale destruction du païs, sont contens de donner terme et delay à ceux desdits trois Estats pour attendre l'armée du roy d'Angleterre qu'ils esperent venir de brief, et attendent de iour en iour iusques au 23 iour de ce present mois de Iuin.

Item, et au cas que dedans ledit 23 iour ceux de la part du roy d'Angleterre ne viendront secourir ceux dudit païs de Bourdelois et de Guyenne, en telle maniere que par puissance d'armes ils pussent debouter les gens du roy de France du champ où ils seront deuant la place de Fronsac, et en yceluy demeurer les plus forts: en ce cas, et tanstost iceluy iour passé, les gens desdits trois Estats promettront et iureront

NOTES.

dés à present par leurs foy et sermens, et sur la vraye croix bailler et delivrer au roy nostre sire en sa personne, si possible luy est bonnement d'estre au iour, ainsi qu'on a esperance qu'il sera : et au cas que à iceluy iour le roy ne pourroit estre en personne, comme accordé a esté; en ce cas ceux desdits trois Estats bailleront à Monseigneur le comte de Dunois, lieutenant du roy, et autres ses conseillers et officiers en sa compagnie, la possession de ladite ville de Bourdeaux, ainsi que le roy mandera par ses lettres patentes. Dedans lesquelles seront ces articles incorporez, et les promettra le roy entretenir de poinct en poinct par icelles lettres, et aprés conséquemment de toutes les autres villes, chasteaux et forteresses desdits pays.

Item, Et pour seureté de faire et accomplir les choses susdites par lesdits trois Estats de Bourdelois et païs de Guienne, a esté accordé que ceux desdits trois Estats bailleront réellement et de fait dedans demain qui sera dimanche, pour tout le iour, és mains de mondit seigneur le comte de Dunois, les villes et places de Vayres, Rions, Sainct-Macaire et Blaignac, et és mains de maistre Iean Bureau, thresorier de France, la place de Castillon lez Perigord.

Item, Et s'il advenoit que dedans ledit 23. iour de ce présent mois de iuin l'armée d'Angleterre vinst pour ledit secours dudit païs de Guyenne, en ce cas ceux d'iceluy païs de Bourdelois et de Guyenne les pourront secourir et ayder en tout ce qu'ils pourront pendant ledit temps.

Item, Et au cas que dedans ledit 23. iour de ce present mois de iuin, lesdits Anglois et ceux dudit païs de Bourdelois pourroient par puissance d'armes debouter les gens du roy hors de leur camp où ils seront deuant Fronsac, et demeurer en iceluy les plus forts, en ce cas, et tantost iceluy advenu, ledit monsieur le Comte et ledit maistre Iean Bureau deliureront lesdites cinq places; c'est à savoir, à monseigneur le Captau, les places de Vayres, Blaignac et Castillon, et lesdites places de Rions et de Sainct-Macaire aux habitants de ladite ville de Bourdeaux; et aussi rendront les scellez que les dessus dits ont pour cecy baillé audit monseigneur le Comte.

Item, Et s'il advenoit qu'aucunes villes, cités, chasteaux et forteresses estans audit païs ne se voulussent mettre et reduire en l'obeyssance du roy comme ceux de Bourdeaux, eux sur ce duement sommez et requis, en ce cas le roy les contraindra par puissance d'armes à l'aide de ses subiets.

Item, Et feront tous les habitans desdites villes, cités, chasteaux et forteresses, incontinent la possession d'icelles euë et prinse, le serment

au roy ou à ses commis, pour luy estre doresnauant bons, vrais et loyaux subiets et obeyissans au roy de France, et de tenir son party enuers et contre tous, à tousiours et perpétuellement.

Item, Et fera le roy à l'entrée de ladite ville de Bourdeaux au iour dessusdit, s'il y est present, ou mondit seigneur le comte de Dunois pour luy, si le roy ni peut estre, le serment sur le Liure et sur la Croix, ainsi qu'il est accoustumé, de tenir et maintenir les habitans d'icelle ville et du païs, et chacuns d'eux presens et absens qui demeureront ou demeurer voudront en son obeyssance, en leurs franchises, priuileges, libertez, statuts, loix, coustumes, établissemens, stiles, obseruations et usances du païs de Bourdeaux en Bourdelois, de Bazadois en Bazadois, et d'Agenois en Agenois, et leur sera le roy bon prince et droiturier seigneur, et les gardera de tort et de force de soy mesme, et tous autres en son loyal pouuoir, et leur fera ou fera faire droit, raison et accomplissement de Iustice; et des choses dessus-dites de chacune d'icelles, le roy leur donnera et enuoyara ses lettres-patentes scellées de son grand scel en la meilleure forme que faire se pourra, et deura franchement, et acquittement de tout ce qui appartient au roy.

Item, Et s'il auient que le roy ne puisse estre au iour de ladite entrée, mondit seigneur de Dunois, lieutenant du roy, promettra et iurera faire ratifier par le roy toutes les choses dessus-dites, et de les faire iurer et promettre, ainsi que dessus est dit.

Item, Et s'il y en a aucuns qui ne veulent demeurer ne faire le serment au roy de France, aller s'en pourront quand bon leur semblera, et où il leur plaira, et pourront emporter toutes leurs marchandises, or, argent et biens meubles, nefs, vaisseaux, et autres choses quelconques, et auront pour ce faire bon sauf-conduit et termes de vuidange iusques à demy an, à compter de la datte de ces presentes : pourueu que quand ils seront audit party du roi, ils feront le serment de ne faire ou pour chasser en iceluy party aucun mal ou dommage, tant qu'ils y seront; et s'ils ont aucuns heritages audit païs, iceux demeureront à leurs plus prochains héritiers estans esdits païs, et qui voudront faire le serment et demeurer en iceluy.

Item, Et s'il en y a aucuns esdits païs de Guyenne qui ne soient deliberez de faire le serment, et qui veuillent aller en aucuns lieux en ce royaume, ou dehors querir ou pour chasser aucuns de leurs biens ou debtes, faire le pourront, et y seront receus, et auront tous leurs biens et heritages, ainsi que les autres dessus nommez dedans un an.

Item, Et s'il en y a aucuns qui pendant ledit temps de demy an s'en

NOTES.

—

veulent aller hors de l'obeyssance du roy, et laisser aucuns de leurs biens en garde en ladite ville de Bourdeaux, ou ailleurs audit païs de Guyenne, faire le pourront, et leur demeureront seurs pendant ledit temps, et ainsi les pourront enuoyer querir pendant icelny temps, si bon leur semble, et les faire emporter où bon leur semblera, et si leur est deub aucune chose dedans ladite ville de Bourdeaux, ou ailleurs audit païs de Guyenne, ils les pourront poursuivre et demander, et leur en sera fait raison et iustice.

Item, Et s'il en y a aucuns qui veulent auoir sauf-conduit pour eux, en allant auec leurs biens meubles quelconques, chevaux, vaisseaux et autres choses, ils auront bon sauf-conduit pour ce faire, et ne leur coustera chacun sauf-conduit qu'vn escu d'or.

Item, A esté appointé et accordé qu'en mettant par eux lesdits trois Estats lesdites villes, citez, chasteaux et forteresses des païs de Bourdelois, de Guyenne et de Gascogne, et en faisant le serment, ainsi que dit est, de ceux par les habitans demeurans en iceux lieux, tous iceux habitants auront abolition generale du roy de tous cas et crimes ciuils et criminels, et de toutes peines encourues, et leur en fera le roy bailler ses lettres-patentes scellées de son grand scel en general ou en particulier, ainsi qu'auoir les voudront quittement franchement de ce qui appartiendra au roy.

Item, Et demeureront tous nobles, non nobles et habitans desdites villes et païs qui demeurer voudront en iceux, et auront fait leur serment en leur possession droictement et en leurs chasteaux, forteresses, villes, seigneuries et autres héritages où qu'ils soient scituez et assis, et aussi en leurs biens meubles, marchandises et autres quelconques, sans ce qu'on leur en fasse aucun tort ou violence, ne qu'on leur donne en iceux aucun destourbier ou empeschement.

Item, Et pareillement demeureront les gens d'église estans du pays en tous leurs benefices, dignitez et leurs meubles et immeubles, et en leurs offices d'église, jurisdiction et possession spirituelles, temporelles, seigneuries, villes, chasteaux, forteresses, reuenus, cens, domaines et biens à eux appartenans, et en iceux seront maintenus et gardez, et aussi en leurs franchises, libertez et priuileges quelconques, et de ce auront bonnes lettres du roy, scellez de son grand scel, telles qu'à ce cas appartient quittement et franchement de ce qui appartient au roy.

Item, Et si les roys d'Angleterre et ducs de Guyenne ont donné par ci-deuant à aucuns des habitans demeurans esdits païs aucunes terres, seigneuries, chasteaux, forteresses et autres quelconques, seront et de-

meureront à ceux à qui ils auront esté donnez, sauf et reserué la terre et seigneurie de Curton que le roy a donné.

Item, Et ne seront contrains doresnauant les habitans desdits païs de payer aucunes tailles, impositions, gabelles, fouages, cartages, equiualent; ne autres subsides quelconques; et ne seront tenus de payer doresnauant que les droits anciens deubs et accoustumez en ladite ville de Bourdeaux et païs dessus dit.

Item, A esté accordé que tous marchands qui apporteront doresnauant marchandises ou viures quelconques en ladite ville de Bourdeaux et païs Bourdelois, ils pourront seurement venir par eau douce ou par terre, en payant seulement les droits et devoirs anciens deubs et accoutumez d'ancienneté, tant au roy, comme aux autres seigneurs, ce qui leur pourroit appartenir selon la teneur de leurs privileges, libertez et franchises.

Item, Et sera le roy content qu'en ladite cité de Bourdeaux y ait Iustice souueraine pour connoistre, discuter et determiner diffinitiuement de toutes les causes d'appel qui se feront en iceluy païs, sans pour iceux apeaux par simple querelle ou autrement estre traitté hors de ladite cité.

Item, Outre a esté accordé que doresnauant le roy, ne ses successeurs roys, ne pourront tirer hors des païs dessusdits pour faire guerre, les nobles, gens de guerre, ne autres dudit païs, sans leur vouloir et consentement, sinon toutesfois que le roy les paye de leurs gages et soldes.

Item, Et par ce present traicté a esté accordé que mondit seigneur le comte de Dunois fera rendre et desliurer à ceux de la ville de Bourdeaux francs et quittes, le maire de ladite ville, et le sous-maire, et Iean de Roustande, et Bertrand d'Ages.

Item, Et fera le roy de France battre monnoye en ladite ville de Bourdeaux par l'advis et deliberation de ses officiers et gens desdits trois Estats dudit païs de Guyenne, en ce connoissans appellé auec eux les generals maistres des monnoyes, et permettra le roy par ses lettres-patentes que les monnoyes qui à present ont cours audit païs y puissent auoir cours vn an ou deux, si bon leur semble, et donnera le roy en faisant icelle monnoye la plus part de son droit de seigneuriage; afin d'amender icelle monnoye au profit du peuple dudit païs.

Item, Et si le roy laisse aucuns gens de guerre en ladite ville de Bourdeaux et audit païs de Guienne, pour la garde de seureté de iceux il les payera de leurs gages, et les fera gouuerner bien et doucement,

NOTES.

et payer ce qu'ils prendront, et ceux qui seront en ladite ville de Bourdeaux seront logez ez hostelleries et autres lieux moins greuables et dommageables pour les marchands et habitans de ladite ville.

Item, A esté appointé que les officiers que le roy commettra au païs promettront au roy ou à ses commis, et iureront de faire bonne iustice sans faueur au grand comme au petit, et qu'ils garderont les priviléges, coustumes et loix de ladite ville de Bourdeaux et du païs Bourdelois, et les maintiendront en leurs honneurs et prééminences, et iouyront ceux d'icelle ville de Bourdeaux et autres quelconques du païs de Bourdelois de leurs iurisdictions, ainsi que d'ancienneté ils ont accoustumé.

Item, Et defendra ou fera defendre par son procureur en la ville de Bourdeaux qu'il ne vexe ou travaille aucuns des habitans de ladite ville ne du païs sans requeste de partie, ou qu'il n'y ait deue information precedente.

Lesquels traittez accordez, appointemens, promesses et conuenances, Nous Pierre, par la misération diuine, archevesque de Bourdeaux, Bertrand seigneur de Montferran, Gaillard de Durfort seigneur de Duras, Godifer Chartoise, maire et comme maire de Bourdeaux, Iean de la Lande seigneur de Breda, Bertrand Angeuin seigneur de Rozan et de Pajoux, Guillaume Audion seigneur de Lansac, promettons par la foy et serment de nos corps, et sur nos honneurs, tenir et accomplir de point en point selon leur forme et teneur, sans icelles aucunement enfraindre, en tesmoin de ce nous auons signé ces presentes de nos seings manuels, et scellez de nos armes, le samedy douzieme iour de ce present mois de iuin mil quatre cens cinquante-un. Ainsi signé *P. Archiepiscopus Burdegalensis*, de Montferan, Gaillard, Iean de la Lande, Breda, G. de Lansac. *P. de Boscouato.*

Lequel traicté et appointement nosdits conseillers ayant promis et iuré faire par nous ratifier et confirmer, et pour ce ayant fait supplier requerir ainsi le vouloir faire, Povrce est-il, que nous les choses considerées, et que mieux est recouurer et reduire en nostre obeyssance nostre païs de Guyenne par traicté aimiable, que y proceder par voye de fait et de guerre; voulans aussi obuier à l'effusion du sang humain, et à la destruction et perdition dudit païs et de nos subjets d'iceluy, ledit traicté et appointement, et tous les points et articles contenus en iceluy, avons eu et avons agreable, et l'auons ratifié, approuué et confirmé, ratifions, confirmons, et approuuons de grace spéciale plaine puissance, et authorité royale; Voulons et octroyons à nosdits gens desdits trois Estats de notredite ville de Bourdeaux, du païs Bourdelois

et de Guyenne, tant gens d'église, nobles, que autres quelconques, et à chacun d'eux qui iouissent et vsent plainement et paisiblement du contenu audit traicté et appointement, promettans en bonne foy, et en parole de roy tenir et faire entretenir ledit traicté et appointement, et de ne faire ne souffrir estre fait aucune chose à leur contraire.

Si donnons en mandement par cesdites presentes à nos amez et féaux conseillers les gens tenant et qui tiendront nos parlemens et cours soueraines, aux sénéchaux de Guyenne, d'Agenois, de Bazadois et des Lannes, et à tous nos autres iusticiers, ou à leurs lieutenans presents et aduenir, et à chacun d'eux, si comme à luy appartiendra, que lesdits gens d'église, nobles et autres desdits trois Estats, fassent, souffrent, et laissent jouir et vser plainement et à plain de nos presentes ratifications, confirmations et octroy, sans leur faire ne souffrir estre faite aucune chose au contraire, ores ne pour le temps à venir, en quelque maniere que ce soit; ainçois si faite leur estoit aucunement, ils leur reparent et remettent, ou fasse reparer et remettre sans delay au premier estat et deub. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousiours, nous auons fait mettre nostre scel à ces présentes, sauf en autres choses nostre droict, et l'autruy en toutes. Donné à Saint-Iean-d'Angely, le vingtiesme iour de juin, l'an de grace mil quatre cens cinquante un, et de nostre regne le vingt-neufiesme. Ainsi signé, par le roy en son conseil, auquel tous les euesques de Maguelonne et de Alech, le sieur de la Tour, l'admiral, les sieurs de Saintrailles, Berqui, maistre Iean Bureau. Et scellé du grand sceau de cire jaune.

NOTE IV, page 65.

SECOND TRAITÉ DE CHARLES VII AVEC LES BORDELAIS.

Registres du Parlement de Paris.

« Charles, par la grace de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous presens et avenir : Comme puis un an en ça, feu sire de Talbot et autres Anglois en sa compagnie, fussent venus à puissance en celui notre pays de Guienne, qui lors étoit en notre obéissance, et y eussent tellement procédé que au nom d'aucuns dudit pays, qui nous avaient par avant fait le serment d'être bons et loyaux envers nous, en venant contre leurs sermens et promesse, donnerent tel attrait, aide et reconfort aux dits Anglais qu'ils eussent prinses plusieurs villes et places en nos païs de Guienne et de Bourdelois et mêmement notre ville et cité de Bourdeaux, qui est la principale et plus notable desdits pays eux efforçans de leur pouvoir de plus avant entreprendre sur autres places et gagner

NOTES.

les païs voisins à nous obéissans, pour obvier auxquelles choses, eussions incontinent ce venu à notre notice, envoyé notre armée audit païs, et depuis y soyons venus en personne et y ayons tellement procédé, que moyennant la grâce de Dieu et l'aide de nos bons et loyaux vassaux et sujets, ayant par puissance réduites lesdites places, que y avoient gagné nosdits ennemis et remises en notre obéissance, et ayons fait mettre et logier notre dite armée à grand puissance, tant par eau que par terre, si près de notre dite cité de Bourdeaux, que les gens d'église, nobles, bourgeois, marchands et habitants d'icelles, connoissans qu'ils avoient grandement méprins, se soient tirés devers nous, et après qu'ils nous ont fait montrer leur pauvreté et indigence, et que la plupart des habitants de notre dite ville ne sont pas principalement en cause de ladite rébellion et désobéissance, nous ayent fait supplier et requérir qu'il nous plaise leur pardonner et abolir les choses avenues le temps passé; icelles mettre hors de notre cœur, les recueillir comme nos sujets en notre bonne grace de miséricorde et leur impartir bénignement icelle, en nous offrant notre ville et cité de Bourdeaux, et la remettre en notre obéissance, et de nous faire le serment d'être dorénavant bons, vrais et loyaux sujets, et mettoient tous leurs priviléges dont ils ont usé le temps passé à notre bonne grace et nous reconnoissans leur souverain et naturel seigneur : pour ce est-il que nous ayant considération aux choses dessus dites qui nous ont bien au long été remontrées, voulant, en suivant les faits de nos progénitures de bonne mémoire user clémence et bénignité envers nos sujets, et préférer miséricorde à rigueur de justice et sur les choses dessus dites, en l'avis, conseil et délibération de plusieurs des seigneurs de notre sang et lignage et autres nos chefs de guerre et gens de notre conseil, étant autour de nous en grand nombre pour l'honneur et révérence de Dieu et éviter effusion de sang humain, ayant pitié et compassion du pauvre peuple, étant en ladite ville, confiant que dorénavant nous ferons bons, vrais et loyaux sujets, avons quitté, remis, pardonné et abolis, quittons, remettons, pardonnons et abolissons de grace spéciale, pleine puissance et autorité royale par ces présentes aux gens d'église, nobles, bourgeois, marchands et autres habitans d'icelles, notre ville, cité et banlieue de Bourdeaux et autres étant de présent en icelle, tous les crimes, rebellions, désobéissance, crimes de leze-majesté et autres délits quelconques, qu'ils et chacun d'eux ont et peuvent avoir commis, perpétrés et été causes ou consentant de faire commettre et perpétrer envers notre majesté et nos sujets, tant en général qu'en particulier, de tout le temps passé jusqu'à présent, en quelque manière et

pour quelque cause ou occasion que ce soit, et voulons les choses dessus dites être censées et réputées comme non faites et non avenues, en les restituant en leur bonne fame et renommée et à tous leurs biens, meubles et immeubles, châteaux, seigneuries, hôtels, maisons et autres héritages quelconques, et sur ce imposons silence perpétuel à notre procureur et à tous autres, en réservant toutefois en notre dite bonne grace les priviléges d'icelle notre ville jusqu'à notre bon plaisir, et aussi réservé jusqu'à vingt personnes des principaux qui ont été cause de la dite rebellion et d'avoir fait venir nosdits ennemis et les mettre en notre cité de Bourdeaux, auxquels, à la supplication et requête du sire de Camois, chevalier anglois, ayant la charge des gens de guerre de la nation d'Angleterre, étant à présent à Bourdeaux, qui sur ce nous a très-humblement supplié et requis, avons quitté et donné la vie, moyennant ce qu'ils seront bannis de notre royaume, et s'en pourront aller là où bon semblera, avec les biens meubles qu'ils en pourront emporter avec eux, et aucuns autres de ladite ville jusqu'au nombre de quarante, s'en veulent aller faire le pourront, et emporter tous leurs biens meubles quelconques, et en outre si avant aujourd'hui ils ont fait ou font dedans un mois prochain, venant aucunes donations, venditions ou transports de leurs héritages à leurs enfants, prochains parents ou autres, nous voulons et octroyons de notre plus ample grace que lesdites venditions, donations et transports, qui ainsi ont été ou seront faits, soient et demeurent valables, et nous seront tenus payer pour une fois lesdits gens d'église, nobles, bourgeois, marchands et habitants de notre dite cité et banlieue de Bourdeaux, la somme de cent mille écus d'or à présent ayant cours et moyennant cette notre présente abolition, tous les prisonniers qui sont à présent ez mains de notre dite ville et banlieue de Bourdeaux, qui même n'ont payé leur rançon, tant ez mains de ceux de ladite ville et autres du pays comme de ceux de la nation d'Angleterre, seront et demeureront francs et quittes, sans ce que aucune chose leur soit ou pût être demandée pour occasion de leur dite prison ou rançon et ainsi que tous scellés et promesses que nos gens et sujets ou autres, tenant notre parti, pourroient avoir faites auxdits Anglois et à ceux de Bourdeaux et autres quelconques devant cette présente année, seront et demeureront nuls et de nulle valeur et effet. Si donnons en mandement au sénéchal de Guienne et à tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenants, présent et avenir, et à chacun d'eux, si comme à lui appartenans que lesdites gens d'église, nobles, bourgeois, marchands et habitans de notre ville et banlieue de Bourdeaux et autres étant en icelle,

et chacun d'eux fassent, souffrent et laissent joyr et user pleinement et paisiblement de nos présentes abolitions et graces, sans leur faire ne souffrir être fait aucun destourbier ou empêchement à ce contraires, en cois ce fait ou donné leur avoir été où était ores ou le temps avenir, si ce mettent ou fassent mettre sans délai à pleine délivrance et au premier état et dû, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Montferrant, près Bordeaux, le 9 octobre l'an de grace 1453, et de notre règne le 31e, etc. »

NOTE V, page 74.

SUR LA CONFRÉRIE ROYALE DE MONTUZETS.

D'après d'anciennes traditions, Charlemagne aurait remporté une victoire sur les Sarrasins, dans les environs de Blaye, à Mauconseil, près de Montuzets. Avant la bataille, il invoqua la protection de la Sainte-Vierge et s'engagea, non seulement à lui rapporter l'honneur du triomphe, mais même à bâtir une église en son honneur, sur le lieu même où il avait établi son camp, s'il obtenait la victoire. En effet, ayant dispersé ses ennemis, Charlemagne fit construire, sur une hauteur qui domine la Gironde, une chapelle en l'honneur de sa protectrice. Cet édifice simple et modeste se trouvait naturellement le rendez-vous de tous les chrétiens du pays; c'est là qu'avait prié le grand empereur; c'est là que la Vierge avait protégé l'armée chrétienne; c'est là que la foi conduisait les fidèles pour demander de nouvelles grâces. Cette montagne dominait les plaines où s'était livré la bataille; ses flancs étaient tapissés de bois et recélaient une grande quantité d'oiseaux, dont les concerts se mêlaient aux vieux chants des pèlerins. De là vient le nom *Montauzets ou Montuzets*, c'est-à-dire, en patois, *Mont aux auzets*, Mont aux oiseaux. La piété lui donne une étymologie plus religieuse et le fait dériver des mots *Mont aux cieux*.

Cette chapelle de *Montuzets*, qui se trouve aujourd'hui dans la paroisse de Plassac, près Blaye, était très-fréquentée durant tout le moyen-âge et depuis le temps de Charlemagne; ses successeurs, Saint-Louis en particulier, encouragèrent le pèlerinage qu'on y faisait. On y voyait arriver, de tous les pays circonvoisins, des pèlerins des deux sexes, des malheureux, des affligés de toutes les conditions. Les marins invoquaient, dans la tempête, la souveraine des cieux qui avait protégé Charlemagne; ils y allaient déposer leurs prières et leurs vœux, ainsi que des *ex-voto* ou de pieux souvenirs de leur foi et de leur reconnaissance.

On y forma, du temps de Saint-Louis, une confrérie qui en peu de temps devint si nombreuse, que l'archevêque de Bordeaux, d'après le vœu des confrères, en transféra le siége ainsi que les exercices religieux dans l'église de Notre-Dame de Puypaulin, à Bordeaux. Comme les marins la composaient en grande partie, on fit des statuts particuliers pour eux.

Ils étaient tenus de faire à Notre-Dame de Montuzets une procession solennelle, le samedi après la fête de l'Ascension, pour accomplir le vœu de Charlemagne. On voyait ce jour-là, tous les ans, des milliers de barques pavoisées partir de Bordeaux et des ports des deux rives de la Garonne et de la Dordogne, pour se rendre à Montuzets, près de Blaye.

Comme l'église de Puy-Paulin était trop petite, l'archevêque de Bordeaux transféra les exercices religieux dans les deux églises de Saint-Michel et de Saint-Remi, avec les mêmes statuts et les mêmes règlements, et sous la condition que le service de la confrérie serait fait alternativement par les confrères de ces deux églises, dans un accord parfait et une entière harmonie. On ne sait pas exactement la date de cette translation; mais elle était antérieure à l'an 1460, car il existe un vieux titre du 10 mars de cette année-là, qui parle de la confrérie de Montuzets, à Saint-Michel. Les statuts furent renouvelés en 1498, par l'ordre du cardinal de l'Épinay, archevêque de Bordeaux.

En 1461, Louis XI, qui avait beaucoup de dévotion envers la Sainte-Vierge, s'étant rendu à Bordeaux pour le mariage de sa sœur avec Gaston de Foix, crut devoir réunir les deux fractions de cette confrérie dans la même église de Saint-Michel, où on leur accorda une chapelle particulière.

Il confirma les anciens priviléges et franchises de cette confrérie par un édit daté du mois de mars 1461 (vieux style). L'année commençait alors à Pâques. Delurbe assigne la date de mars 1462; c'est une erreur; nous reproduisons ici la partie essentielle du texte :

» Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous » présens et à venir que, en l'honneur de Dieu notre créateur et de la » glorieuse Vierge Marie, et à ce que nous et nos successeurs, roys de » France, soient participants ez messes, prières et bienfaits que les » maistres mariniers, pilotes, naviguants, gabarriers et autres confrères » de la confrérie de Notre-Dame de Montuzets, près Laroque de Thau, » feront dire et célébrer, en ladite confrérie. Nous avons confirmé et » confirmons, de grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, par

NOTES.

» ces présentes, aux dits confrères d'icelle confrérie, les priviléges, » franchise et libertés qu'ils et leurs prédécesseurs ont coutume d'a- » voir.....

» Voulons, en outre, qu'il n'y ait personne, sinon qu'ils soient du » serment de ladite confrérie, qui puisse ni doive naviguer sur ladite » rivière de Gironde, ni passer, ni repasser gens, chevaux ou autres » choses pareilles, en quelque manière que ce soit.....

» Donné à Bordeaulx, au mois de mars, l'an de grâce mil quatre cent » soixante-un, avant Pâques, et de notre règne le premier.

» *Signé* : LOYS. »

Il établit, comme nous venons de le voir, entre autres statuts et règlements, celui-ci, que tous les Bordelais qui désireraient appartenir à la marine, seraient tenus de se faire inscrire dans les registres de cette célèbre confrérie, qui, depuis lors, s'intitule *Confrérie royale ;* il leur accorda de nouveaux priviléges et s'en déclara, pour lui et ses successeurs, le chef et le protecteur. Ils jouissaient du droit de pêcherie sur la rivière, devant Bordeaux, et au Peyrat de La Bastide. Le roi, comme premier confrère, leur envoyait tous les ans six pipes de vin; mais à la place de ce cadeau, la comptabilité fut chargée de leur payer la somme de 270 liv., qui, portée plus tard à 330 liv., a été exactement payée jusqu'en 1792. Outre les privilèges que les rois lui avaient accordés, cette confrérie possédait des biens-fonds quelle faisait administrer par des agents particuliers; elle avait pour la direction des processions, à Plassac, des officiers militaires, c'est-à-dire, un colonel, un capitaine avec des sous-officiers.

Les priviléges accordés par Louis XI à cette confrérie, furent enregistrés à la chambre des comptes le 3 février 1748, et au sénéchal de Guienne le 21 août : ils ont été confirmés par Charles VIII en 1486, par François I[er] en 1526, par Charles IX en 1565, Henri IV en 1609, Louis XIII en 1615, et Louis XIV en 1644. Quand ce dernier prince vint à Bordeaux, en 1659, il se fit inscrire sur le registre de la chapelle de Montuzets, à Saint-Michel, avec son frère et les gentilshommes de sa suite. Cet exemple fut suivi en 1783 par un de ses petits-fils, qui a régné depuis sous le nom de Charles X.

En 1531, il y eut quelque retard dans le paiement du vin que le gouvernement donnait tous les ans à la *royale confrérie.* On s'adressa au Parlement, qui, le 5 avril 1532, enjoignit à messire Arnaud Du Périer, receveur de la comptabilité de Bordeaux, de payer aux comptes et syndicat de la confrérie de Montuzets, la somme de *six vingt quinze francs*

bordelais, à eux taxés par les officiers dudit seigneur (le roi), en la sénéchaussée de Guienne, pour trois tonneaux de vin que le roi *baille* tous les ans à ladite confrérie.

Pendant la persécution des catholiques par les terroristes de 1793, les fidèles n'osaient pas se montrer ni pratiquer les cérémonies de leur culte ; les processions de Montuzets furent interrompues et l'antique chapelle abandonnée ; mais d'après les instances du curé de Saint-Michel, on essaya, en 1818, de ressusciter cet ancien pèlerinage et de réformer la célèbre confrérie. Monseigneur d'Aviau approuva les nouveaux statuts le 7 mars 1818, et le roi Louis XVIII permit que son nom et ceux des ducs de Berry et d'Angoulême fussent inscrits en tête du nouveau registre. Les pieux exercices recommencèrent dans la chapelle de *Montuzets*, qu'on fit réparer ; mais les essais pour rétablir la procession annuelle restèrent infructueux.

L'église de Montuzets fut presque entièrement démolie par les Vandales de 1793 ; cependant on assure qu'en 1830 il existait encore quelques pans de murs qui portaient l'empreinte ou les caractères du style carlovingien. On sauva dans les mauvais jours de notre grande révolution les objets les plus précieux de l'antique chapelle de *Montuzets*, les vases sacrés, quelques bannières, la statue de la Vierge et le beau reliquaire qui renferme le corps de sainte Fructose, vierge et martyre. Ces reliques furent envoyés de Rome, à la demande du duc d'Épernon, par Notre Saint-Père le Pape, qui accorda à perpétuité une indulgence plénière à tous ceux qui, dans les huit jours qui suivront le lendemain de la Pentecôte, iront, avec les dispositions requises, faire leur dévotion dans la chapelle de *Montauzets*, et prier sur les reliques de sainte Fructose, dont la présence est constatée par une plaque de marbre portant cette inscription : *Fructosa, bene vixisti, bene consummasti*, et par des authentiques revêtues du visa de Monseigneur d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, et que l'on conserve soigneusement dans l'église de Plassac, où tous les objets qui ont échappé à la dévastation de l'ancienne chapelle ont été déposés. Le reliquaire a été restauré par les soins et les dons de M. Martial, vicaire général de Bordeaux.

En 1835 on a reconstruit la chapelle de Notre-Dame de *Montuzets* dans l'église de Plassac ; des pèlerinages commémoratifs ont été établis en 1826 par M. Castenet, curé de Montferrand. Le jour de l'Ascension, ou, en cas de mauvais temps, le lendemain de la Pentecôte, les gabarres, les petits bateaux, toutes les embarcations du pays se rendaient, élégamment pavoisées et ornées de guirlandes et des couleurs natio-

NOTES.

nales, dans le petit port de Montferrand. A la suite de l'office du soir, une multitude, de tout âge, des deux sexes et de toutes les conditions, venait voir ces processions nautiques où, au chant des cantiques de jeunes filles habillées en blanc, se mêlaient, avec les échos correspondants des deux rives, les sons graves et électrisants des instruments à vent; on chantait, on priait, et les pauvres marins, qui se voyaient si souvent en danger sur un si perfide élément, confondaient leurs prières avec les naïves éjaculations des âmes pieuses et invoquaient avec amour Marie, cette étoile qui dirige le pécheur à travers les écueils de la mer orageuse de cette vie. M. O'Reilly, l'un de ses successeurs dans cette paroisse, a rétabli, en 1845, cette procession; mais les barques de Bordeaux et du pays ne vont plus visiter le port de Plassac, où est l'antique chapelle de Notre-Dame de Montuzets.

La procession qui partait primitivement du port de Bordeaux, le samedi après l'Ascension, se faisait, depuis le XVI[e] siècle, le lendemain de la Pentecôte : on chantait, en partant de Saint-Michel, l'antienne ***Regina cœli lætare,*** avec l'oraison, puis plusieurs prières pour les pèlerins et le succès de leur pieux voyage; en arrivant devant la chapelle de Sainte-Catherine, de Lormont, on entonnait l'hymne des Vierges avec l'oraison de la sainte; devant l'église de Lormont, l'hymne ***Iste Confessor*** avec l'oraison de Saint-Martin; arrivés devant l'ancienne chapelle de Saint-Clément, les pèlerins entonnaient l'hymne d'un martyr avec l'oraison du saint; en arrivant devant la chapelle de Sainte-Barbe, à Girème, sur la côte de Montferrand, on chantait l'hymne ***Virginis proles*** avec l'oraison; puis, au Bec-d'Ambès, les litanies de la Sainte-Vierge, à Roque de Tau, le ***Regina cœli*** et l'oraison; à Plassac, le ***Te Deum,*** puis ***Ave Maris stella;*** en entrant dans la chapelle, ***Regina cœli;*** le lendemain on chantait la messe comme au dimanche de l'Ascension. En quittant Montuzets, l'***Ave Maris stella,*** les litanies; à la Roque de Tau, le ***De Profundis,*** etc., et ainsi comme en partant; mais, en débarquant, le ***Te Deum;*** la messe ***Gaudeamus*** dans la chapelle de Montuzets; après la messe, ***Domine salvum fac Regem*** avec l'oraison, et en se séparant, dehors, des cris répétés de ***Vive le roi.***

Le 17 mai 1623, le cardinal de Sourdis accorda aux confrères ***confessés, repentants*** et ***communiés,*** cent jours d'indulgences toutes les fois qu'ils communieront, cinquante jours toutes les fois qu'ils accompagneront le Saint-Sacrement porté au malade, vingt jours toutes les fois qu'ils feront quelque œuvre de charité, et cent jours à l'article de la mort.

Sur la fin de 1850 on a trouvé dans un champ voisin du monticule dit *Montuzets*, 170 pièces d'argent mérovingiennes; elles sont entre les mains de M. le marquis de Lagrange, qui a publié une notice sur ce sujet. (Voir le compte-rendu de la *Commission des Monuments et de la Gironde*, 1850-51. — Jouannet, *Statistique de la Gironde*, t. III, p. 432).

NOTE VI, page 75.

LETTRES-PATENTES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PARLEMENT DE BORDEAUX, EN DATE DU 12 JUIN 1462.

« Un des principaux devoirs des rois, dit Louis XI, est que la justice » soit exactement rendue à leurs sujets; qu'ils ne soient pas surchargés » par des impositions; qu'ils ne succombent pas sous des travaux qui » excèdent leurs forces et qu'ils puissent facilement réparer les pertes » que divers accidents peuvent leur occasionner. Tels sont les moyens » dont la Providence se sert pour entretenir la paix dans un État et pour » faire goûter au peuple toutes ses douceurs. Ayant donc en vue le bien » du royaume, spécialement du Bordelais et des provinces adjacentes; » considérant combien elles sont éloignées de notre ville de Paris, dans » laquelle siége notre Cour de Parlement; les accidents qui peuvent » arriver dans le cours d'un long voyage, la multitude immense des af- » faires qu'on porte chaque jour des différentes parties de notre duché » d'Aquitaine au Parlement de Paris; dans le dessein de terminer plus » promptement les causes litigieuses qui s'élèvent entre nos sujets; cé- » dant aux instances et à la très-humble supplication des trois États » du Bordelais; désirant aussi honorer de plus en plus notre ville de » Bordeaux : à ces causes et autres, par l'avis de notre conseil, de » notre certaine science, plein pouvoir et autorité royale, Nous établis- » sons, par ces présentes, notre Cour de Parlement dans notre dite » ville de Bordeaux, à laquelle ressortiront toutes les justices particu- » lières qui se trouvent dans les sénéchaussées des Lannes, de l'Agenais, » du Bazadais, du Périgord et de la Saintonge : Nous voulons que cette » Cour de Parlement commence à tenir ses séances, le lendemain de la » Saint-Martin d'hiver de cette présente année; qu'elle soit composée » d'un président laïque, de plusieurs conseillers tant clercs que laïques; » de deux greffiers, de quatre portiers. Nous lui donnons la même au- » torité dans son ressort qu'ont les Parlements de Paris et de Toulouse; » dans ce but, nous entendons que ces présentes soient publiées dans

NOTES.

» les dits Parlements et dans les différents lieux de leur juridiction, si » donnons le mandement, etc., etc. »

La première séance eut lieu le 12 novembre. Les premiers membres de cette Compagnie étaient : Jean Tudert, maître des requêtes, président; deux conseillers du Parlement de Paris, l'archevêque de Bordeaux, Jacques Du Loup, conseiller-clerc; Guill-Palard et Henry Ferraigne, conseillers-laïques; Jean Bermondet, avocat du roi; Grimond, bourgeois de Bordeaux; le Maire; Maurice Lestrige, notaire et secrétaire du roi, greffier des présentations, et quatre portiers. Après avoir prêté le serment, ces Messieurs assistèrent à la messe du Saint-Esprit. On passa ensuite dans la grande salle où l'on fit, à haute voix, lecture de l'enregistrement des lettres-patentes. Les gages du premier-président étaient 1,550 liv.

Par lettres-patentes du 26 mars 1463, le roi étendit le ressort de cette Cour, en y comprenant le pays d'Aulnis, l'Angoumois, le Limousin, le Quercy. Le pays de Soule dépendit aussi de notre Parlement jusqu'en 1620, époque où fut créé le Parlement de Navarre. Quoique le Parlement de Bordeaux n'ait commencé à siéger qu'en 1462, cependant il a toujours été censé exister depuis le traité de 1451, par lequel Charles VII s'engagea à le créer. C'est cette raison qui a déterminé les déclarations qui reconnaissent le Parlement de Bordeaux comme plus ancien que ceux de Dijon et de Grenoble.

NOTE VII, page 90.

CONVOCATION DE LA NOBLESSE DU PAYS BORDELAIS EN 1491.

(Cette pièce mérite d'être conservée, car elle intéresse beaucoup de familles nobles ou bourgeoises du pays, qui y retrouveront les noms de leurs ancêtres et de leurs devanciers dans les terres qu'elles possèdent aujourd'hui).

Le sizième jour de septembre, l'an mil quatre cent quatre vingt et onze, à Nous Gaston de Foix, captau de Buch, comte de Candale, de Benauges et de Lavaur, et grand-seneschal de Guienne, commissaire royal en ceste partie, furent présentées et baillées certaines lettres-patentes du roi nostre seigneur, contenant nostre commission, scellées de son grand scel en cire jaune à simple queue, datées du 27e jour d'aoust derrier passé, et signées par le roi, Messeigneurs les ducs de Bourbon, d'Alençon, de Nemours, le comte de Montpensier, le seigneur d'Albret, le marquis de Rothelin, mareschal de Bourgoigne; le sieur de Graville, admiral, et autres présens. *J. Berziau*. Par vertu desquelles lettres obtempérant à icelles. Le lendemain septieme du dit présent moys de septembre feismes as-

savoir à haulte voix, à son de trompe et cry publique, par les carrefours accoustumés faire proclamation en la ville et cité de Bourdeaux, par les sergens ordinaires en la dite seneschaussée et par cédules attachées es portes principales de la dite ville, à tous nobles et autres tenant noblement en fief et arrier-fief, et qui avoient accoustumé suivre le ban et arrier-ban de la dite senechaussée, qu'ils eussent à eulx, rendre et présenter, montez, armez et pretz en habillements de guerre, en leurs personnes, toutes excusations cessans, ainsi que autresfois et par la derrière debeu et monstre leur avoir esté enjoint et ordonné, selon la déclaration de leurs fiefs par-devant nous au lundi douzième jour du dit moys de septembre, en ladite ville et cité de Bourdeaux, pour aller à la guerre servir le roi, notre seigneur, ou par lui ou autre son commi et député leur seroit enjoinct et commandé, sur peine d'estre déclarés rebelles et désobéisssans au dit seigneur et dès-lors de confiscation de leurs dits fiefs et seigneuries, après lequel cry fait affin que nul n'en pust prétendre cause d'ignorance, icelui mesme jour envoyasmes les dits sergens ordinaires en la dite seneschaussée notifier et faire assavoir le dit ban et arrier-ban es lieux, villes et places de Libourne, Sainct-Milion, Bourg, Blaye, Sainct-Macaire, Castillon, Lesparre et autres lieux et jurisdictions de la dite seneschaussée. Avenant lequel douziesme jour du dit mois de septembre, assistants le seigneur et baron de Duras et de Blanquefort, commis de par le roi nostre dit seigneur amesner et conduire le dit ban et arrier-ban, et appelés avecque nous maistres Jehan de Dozignac, licentié en lois, nostre lieutenant général en la dite seneschaussée, et François Pastureau, procureur en icelle seneschaussée, pour le dit seigneur, et lecture faite par le greffier de la Cour de la dite seneschaussée, tant des dites lettres patentes contenant nostre commission que missives, que autres lettres-patentes et missives du dit seigneur, adroissantes audit seigneur et baron de Duras et de Blanquefort, pour prendre et conduire le dit ban et aussi certains mémoires et instructions envoyées par le dit seigneur au dit seigneur de Duras, feismes audiencier et appeler par Pierre Basset, sergent royal ordinaire en la dite seneschaussée, tous les dits nobles et autres tenant noblement en fief et arrier-fief et qui avoient accoustumé servir le roi nostre dit seigneur au dit ban et arrier-ban par ordre, selon le rôle de leurs noms, surnoms, seigneuries et ordonnances à eulx faictes de leurs harnois et habillemens de guerre en la forme et maniere que s'ensuit :

Premierement, a été appelé le seigneur et baron de Lesparre, pour lequel fut fait réponse par Gaston de Lalande, écuyer, capitaine audit

NOTES.
—

lieu de Lesparre, qu'il estait en court au service du roi nostre dit seigneur.

Messire Gaston de Montferrant, chevalier, seigneur et baron dudit lieu, pour lequel fut aussi répond par maistre Bertrand Trossil, son procureur soy-disant, qu'il avoit chargé de par le roi, nostre dit seigneur, de gens d'armes d'ordonnance aussi estoit allé pour le dit seigneur en Armignac, faire la monstre aveue du ban et arrier-ban dudit pays d'Armignac, ou les mesner et conduire à la guerre au service du dit seigneur.

Le vicomte de Fronsac, pour lequel a été fait réponse pour ledit maistre Bertrand Trossil, soy-disant son procureur, que la dite seigneurie de Fronsac appartenoit à M. le mareschal de Gye, qui estoit tousjours à la guerre, au service du dit seigneur.

Le soudic de Latrau s'est presenté offrant aller prest de deux archiers avec le dit seigneur de Duras.

Le seigneur de Puynormand, pour lequel il a été répondu par le dit maistre Bertrand Trossil que le dit seigneur mareschal de Gye estoit seigneur pour la moitié de la dite seigneurie, et pour l'autre moitié aucun ne s'est comparu, en défault de ce a esté la moitié du dit fief et seigneurie saisie et prinse en la main du dit seigneur et tous exploictz en ont esté deffendus.

La dame de Lalande s'est presentée et a offert bailler son fils prest et en habillement de homme d'armes et de quatre archiers.

Le seigneur de Lansac pour lequel a esté fait réponse, qu'il estoit tout notoire qu'il estoit à la guerre au service du dit seigneur.

Le seigneur de Lisle s'est presenté et a offert aller prest d'un homme d'armes avecque le dit seigneur de Duras.

Le seigneur d'Anglade aussi s'est presenté et a offert aller prest armé d'une lance fournie.

Le seigneur et vicomte d'Uza, duquel a esté donné deffault et son fief a esté saisi, sauf s'il venoit et se presentoit prest en homme d'armes le lendemain, huit heures du matin, par-devant nous en la dite ville de Bourdeaux, le dit deffault serait rabattu.

Jehannot de Laur, seigneur de Belhade, s'est aussi deffailly et son fief ou fiefs ont esté saisis, sauf s'il se rendoit et se trouvoit prest de deux lances fournyes, le dit lendemain, à huit heures au matin, par-devant nous, le dit deffault seroit rabattu.

Messire Loys de Castetja, chevalier, seigneur Dupuy et Georges de Castetja se sont deffaillyz et leurs fiefs ont esté saisis, sauf s'ils se ren-

doient en leurs personnes prestz, assavoir le dit messire Loys de Castetja, chevalier, en hommes d'armes, et le dit Georges de Castetja de deux archiers, le dit deffault seroit rabattu.

NOTES.

—

Le sieur de Tastes s'est presenté en archier.

Le sieur de Mauvoisin et Jehan de Grely aussi se sont presentez par le dit de Grely en ung archier.

Le sieur de Morian pareillement s'est presenté en ung archier.

Et le sieur de Bessan, mineur, a presenté ung archier.

Arnault de Gassies, chargé de ung hommes d'armes, s'est presenté disant qu'il estoit homme d'armes pour la garde de la dite ville de Bourdeaux, sous la charge du mairę d'icelle ville, aussi qu'il estoit trop et excessivement chargé d'un homme d'armes, toutefois offroit faire selon la charge et déclaration de son fief.

Le seigneur de Francs s'est presenté en deux archiers pour Pothon de Francs, son fils aîné, parce que le dit sieur de Francs est sexagenaire.

Le seigneur Dupuchs s'est presenté en ung archier.

Le seigneur de Genissac pour lequel a esté répondu par Étienne Pichault, son serviteur, que le dit sieur Genissac estoit en court au service du roy, nostre dit seigneur.

Arnault de Lamothe et les enfants de Sabignac et de Lescours se sont presentez en deux archiers.

Jehan de Coquron et Bertrand de Mandoufre, sexagenaires, ont presenté ung archier.

Les sieurs Desaugiers des Gombaulx se sont presentez par le dit Desaugiers en ung archier.

Les sieurs Desconges et de Lamothe de Bourg se sont presentez pour ung archier.

Aymer y de Montferrand, seigneur de Belgarde; Jehan de Ségur, seigneur de Forains; Blanque de Cervat, vefve de feu Pierre Francon, et Arnault Dailhan, ont presenté le fils du dit sieur de Forains, en ung archiers, parce que le dit sieur de Forains est sexagenaire.

Le seigneur de Cytran aussi s'est presenté en ung archier.

Lancelot de Noailles, Brunet de Bedat et Peyrot de Sainct-Crye se sont presentez, offrant bailler un archier, ainsi qu'ilz estoient tenuz de faire, parce que ledit de Noailles dit estre de l'ordonnance du roy, soubz la charge de M. de Monferrant.

Jehannot de Lamothe, sieur de Cambes, Jean Gombault, sieur de Lescarderie et Pierre de Ceyrac, se sont presentez et offert bailler ung

NOTES.

archier suffisant, parce que ledit sieur de Cambes doit estre de l'ordonnance du roy nostredit seigneur, soubz la charge dudit seigneur de Montferrant.

Thibaut, sieur de Buibs, chargé de deux archiers, s'est deffailly, et son fief a été prins et saisi en la main dudit seigneur, et tous exploits en ont esté deffenduz.

Jehan Brun du Boisset, sieur de Moliguyon et Aymery de Lilhan, sieur de Balac, se sont presentez par ledit de Lilhan en ung archier, parce que ledit Jehan Brun a dit estre de la garde de Blaie.

Jehan Gambe, sieur de Jussac, Bertrand de Garris et Aymery de Treflay se sont presentez, et ont offert bailler ung archier, parce qu'ils sont de la garde de Blaie.

Le sieur du Grant Linas, s'est presenté, et pour ce qu'il est homme d'église, a offert bailler ung archier, bon et souffisant, habillé et monté.

Les sieurs de Carcanieux et de Carnet, chargés d'ung archier, se sont deffailliz, et leurs fiefs ont esté saisiz, et tous exploits en ont été deffendus.

Bertholomé Diuzaide, sieur Daguilhe, s'est presenté en ung archier.

Jehan Duraux et Gaucem de Mathas se sont presentés, et comme sexagenaires ont offert bailler un archier souffisant, bien monté et habillé.

Les héritiers de feu Gauvin Berthet se sont presentés en ung archier, parce qu'ilz ont dit estre de la garde de ladite ville de Blaie.

Pierre Estev, dit de Bordeaux, sieur de Langon, et Guillem de Moichat ont presenté ung archier, parce que ledit Esteve a dit estre sexagenaire, et ledit Guillem de Moichat a dit estre de l'ordonnance dudit seigneur soubz nostre charge.

Thomas de Blaignan, sieur de Lanessan, et Jehan de Belcoiran, chargés d'un archier, se sont presentez et ont offert bailler ledit archier bon et bien armé et monté, parce que ledit de Lanessan est sexagenaire, et ledit de Belcoiran a dit estre tenu de maladie.

Les seigneurs de Gassac et de Lamothe de Margaulx, chargés avec le sieur de Liuran de deux archiers, se sont presentez et ont offert bailler lesdits deux archiers, parce que ledit sieur de Gassac a dit estre homme d'armes soubz la charge du maire de Bourdeaux, pour la garde de ladite ville, et le sieur de Lamothe de Margaulx est mineur, deffault a esté donné audit sieur de Liuran et son fief prins et saisi et lui en a esté deffendu tous exploitz.

Maistre Pierre Raier, Penot Achart et Glaude Huguon se sont presentez et offert se comparoir l'un deulx en personne en archier.

NOTES.

Maistres Jehan Georges et Jehan de Martin se sont presentez par ledit Georges, lequel a offert bailler ung bon archier bien monté et armé, parce qu'il est homme de pratique, et ledit de Martin est pauvre et sexagenaire.

La dame de Sainct-Genés et le sieur de Sainct-Aubin se sont presentez par ledit sieur de Sainct-Aubin, lequel a offert bailler ung bon archier, bien monté et armé.

Laurens Daussyguy, Gaillard de Virreleys, Guillem Croux, Micheau Despechieres, Jehan Eyrault, Alias le Breton, se sont presentez et offert de l'un d'eulx se rendre prest comme ung archier.

Gaillard de Fronsac, seigneur Duchs, et Jehan de Tardes se sont presentez et offert bailler ung bon archier, bien monté et armé, parce que ledit sieur Duchs est mineur, et ledit de Tardes a dit estre homme d'armes soubz la charge du maire de Bourdeaux, pour la garde d'icelle ville.

Le sieur de Lamothe Sainct-Andras s'est presenté, et parce qu'il est sexagenaire a présenté son fils aisné et a offert de bailler prest, armé et monté comme un archier.

Medard de Caupenne, sieur de Cantemerle, qui est sexagenaire, s'est presenté et offert bailler ung bon archier, bien monté et armé.

Gaillard d'Arriguemalle, sieur de Loirac, et Pierre du Toilh, chargés d'un archier, avecque Jehan Micqueau, se sont presentés et offert de se rendre, l'un d'eulx prest, monté et armé comme ung archier, et deffault a esté donné dudit Jehan Micqueau et de tous autres qui auroient et seroient detenteurs, son fief noble, lequel a esté saisi en la main dudit seigneur, et à l'encontre d'eulx a esté octroyé compulsoire auxdits Gaillard d'Artiguemalle, Pierre de Baliron et Pierre du Toilh.

Mondot Achard aussi s'est presenté, et parce qu'il a dit, moiennant serment, estre sexagenaire, a offert bailler ung bon archier, bien monté et armé.

Jehan de Lavie, pour lequel a esté fait reponse par Arnaud de Lescalle son affin, que ledit de Lavie estoit allé de par la ville de Bourdeaux en Court devers le roy nostre dit seigneur.

Pierre de Rostaing s'est presenté, qui a dit et affirmé par serment estre sexagenaire, et offert bailler ung bon archier, bien monté et armé.

Amaniou de Fargues, Pierre de Mathas et Vidault Can et se sont presentez et pour eulx ont offert bailler Simon de Fargues fils, aysné dudit Amaniou de Fargues, bien monté et armé pour un archier.

Arnault Guillem de Lacorniere, Jehan Pierre et Guillem Faure se sont presentez, parce que ledit de Lacorniere est sexagenaire, et lesdits

NOTES.
—

Faures sont mineurs, ont offert bailler ung bon archier, bien monté et armé.

Baudinot Constantin et Guillem Centot se sont presentez par ledit Centot, lequel parce qu'il n'est habille à monter à cheval, et que ledit Constantin estoit allé de par ladite ville en Court devers le roy nostredit seigneur, a offert bailler ung bon archier, bien monté et armé.

Jehan de Donissan le jeune, et Jehan Darsins se sont deffailliz, et leurs fiefs ont esté prins et saisis en la main du roy nostredit seigneur et en ont été deffenduz tous exploictz.

Pierre de Sainct-Cryc, la dame du Berger, et le sieur de Lamothe de Parempure se sont presentez et offert d'eulx rendre l'un d'eulx èn personne en l'état d'un bon archier.

Les doyen, chanoynes et chapitre de l'église métropolitaine de Bordeaux, seigneurs de Verteuilh, se sont presentez et ont offert bailler ung bon archier, bien monté et armé.

Martin Vacquey, sexagenaire, s'est presenté et a offert bailler ung bon archier, bien monté et armé.

Étienne Macanan, pour lequel a esté répondu par Guillotin Macanan son frère, qu'il estoit allé en Court devers le roy nostre dit seigneur de par ladite ville de Bourdeaux.

Guillotin Macanan, chargé d'un archier avec ledit Étienne Macanan son frère, s'est presenté et a offert bailler ledit archier, bien monté et armé.

Le sieur de Liurac s'est deffailly, et son fief a esté prins et saisi en la main dudit seigneur, et tous exploictz en ont esté deffendus.

Artus Olivier, pour lequel a esté faicte reponse par Arnault Gassies que ledit Olivier estoit au service du roy nostredit seigneur à la guerre en Bretagne.

Le sieur Dugua et Thomas Fellet se sont presentez, et parce qu'ils disent estre à l'ordonnance du roy nostredit seigneur soubz la charge du seigneur de Monferrant, ont offert bailler ung bon archier, bien monté et armé.

Guillem Joubert, sieur de Barrault, et Jehan de Pis, sexagenaires, se sont présentez, et ont offert bailler uu bon archier, bien monté et armé.

Et tous les autres nobles et tenans noblement en fief et arrier-fief et qui ont accoustumé suyvre le ban et arrière-ban, se sont deffaillis, et leursdits fiefs, terres et seigneuries ont esté prinses et saisies en la main dudit seigneur. Et a esté ordonné que pour iceulx regir et gouverner

sous ladite main, seront députez commissaires suffisans pour en rendre compte et reliqua, et à tous aultres en ont été deffendus tous exploicts, sauf que si lesdits deffaillans viennent et se rendent en personnes en armes et habillemens de guerre, selon leurs charges et déclarations de leursdits fiefs, demain à huit heures du matin, pardevant nous, seront receus. Après lesquelx deffaulx, saisines, inhibicions et deffenses, par ledit seigneur de Duras a esté dit et déclaré n'entendre recevoir pour conduire et mesner lesdits nobles qui sont ez ordonnances soubz nostre charge et dudit seigneur de Monferrant et aultres, que en leurs personnes, en ensuyvant la teneur de ses lettres de commission ; ce que ledit procureur du roy aussi a requis : à quoy par nous a esté respond, que si lesdits nobles qui sont esdites ordonnances alloient en leurs personnes audit ban et arriere-ban, le roy cuidant avoir ses ordonnances pour soy en servir desceu de son intention, aussi quand lesdits nobles qui sont esdites ordonnances envoyeroient hommes bien montez et armez par eulz audit ban et arriere-ban, serviroient le roy nostredit seigneur en deux manieres et deux lieux ; pourquoy avons esté d'avis et opinion que les gens desdites ordonnances soubz nostre charge et des aultres demeureroient à leursdites ordonnances, jusques à ce que le roy en ait sur ce ce fait déclaration ; et pour en savoir à la vérité l'intention et vouloir dudit seigneur, avons prins charge de lui en escripre ; dont ledit seigneur de Duras en a requis acte pour sa décharge. Et le lendemain treiziesme jour dudit mois de septembre, environ neuf heures au matin, nous Jehan de Dozignac, lieutenant général en ladite seneschaucée de Guienne, pour le roy nostredit seigneur, nous sommes transportez au lieu accoustumé, faire la monstre et revue desdits nobles et aultres subgectz audit ban et arriere-ban, auquel lieu ne se sont comparuz fors seulement les dessus déclarés comparans ; et en oultre, à la requeste dudit procureur du roy nostre seigneur, avons donné deffault de tous aultres nobles tenans noblement, et qui ont accoustumé suyvir ledit ban et arriere-ban, et prins et saisi leursdits fiefs, terres et seigneuries en la main dudit seigneur et prohibé et deffendu tous exploicts en iceulx fiefs, terres et seigneuries, sur peines de confiscation d'iceulx, et de cent marcs d'argent audit seigneur à appliquer ; et du consentement dudit seigneur de Duras, avons assigné auxdits nobles comparans d'eulz rendre pretz, montez et armez, selon leurs charges dessus declarées, lundi prochain dix-neuviesme de ce present mois de septembre, au lieu de Guistres, en ladite seneschaucée de Guienne, par devant ledit seigneur de Duras, pour aller où par lui seront conduictz ; et mesme à la guerre au service du roy nostre-

NOTES.

NOTES.
—

dit seigneur, sur peine aussi de confiscation des à présent de leursdits fiefs, terres et seigneuries; et en deffault de ce, des à présent, de saisine et main mise dudit seigneur d'iceulx fiefs, terres et seigneuries; et toutes ces choses dessusdites certifions estre vrayes, et par nous aussi avoir esté faites. Et en tesmoing de ce, avons fait signer ces lui nostre procez verbal au greffier de la Court de ladite seneschaucée de Guienne, et sceller du scel d'icelle les jour et an dessus dit.

Par commandement de mondit seigneur le Grand-Sénéchal de Guienne,

Signé Guerin, greffier, *avec paraphe.*

NOTE VIII, page 143.

TABLEAU DES RÉDUCTIONS QUE LA LIVRE DE CHARLEMAGNE A SOUFFERTES JUSQU'A NOS JOURS.

La livre de Charlemagne équivalait à la livre romaine et pesait douze onzes (environ 308 grammes). En 1103, on y mêla un tiers de cuivre, et dix ans après, la moitié; sous Philippe le Bel, deux tiers; sous Philippe de Valois, les trois-quarts.

Sous Charlemagne et ses successeurs, de 768 à 1113, la livre valait	66 liv.	08 s.	00 den.
— Louis VI et Louis VII, 1113–1138. . . .	18	13	06
— Philippe-Auguste.	19	18	00
— Saint Louis et Philippe le Hardi	18	04	11
— Philippe le Bel, 1285–1314.	17	19	00
— Louis le Hutin, Philippe le Long, 1314-1322	18	08	10
— Charles le Bel, 1322–1328.	17	03	07
— Philippe de Valois, 1328–1350.	14	11	10
— Le roi Jean, 1350–1364.	9	19	06
— Charles V, 1364–1380.	9	09	08
— Charles VI, 1380–1422	7	02	03
— Charles VII, 1422–1461.	5	13	09
— Louis XI, 1461–1483	4	19	07
— Charles VIII, 1483–1498	4	10	07
— Louis XII, 1498–1516.	3	19	08
— François Ier, 1516–1547.	3	11	02
— Henry II et François II, 1547–1560. . .	3	06	04 1/5
— Charles IX, 1560–1574.	2	18	07

NOTES.

—.

Sous Henry III, 1574–1589.	2 liv.	12 s.	11 den.
— Henry IV, 1589–1610.	2	08	00
— Louis XIII, 1610–1643	1	15	03
— Louis XIV, 1643–1716	1	04	11
— Louis XV, 1715–1774, la livre valait. . .	0	08	00
— Louis XVI.	1	00	00
Aujourd'hui, on ne parle plus de *livre ;* elle est remplacée par le franc.	1	00	03

Sous Hugues Capet, les seigneurs avaient le droit de mettre en circulation de nouvelles espèces; mais elles n'avaient cours que dans leurs seigneuries, tandis que la monnaie du roi était reçue partout le royaume, on en comptait plus de 150 espèces différentes. Louis le *Débonnaire* rendit des ordonnances contre les faux monnoyeurs; saint Louis fit fabriquer l'*écu d'or*, le *lion*, les *royaux*, les *reines*, le *denier de l'aignel*, nommé aussi *mouton d'or ;* il y en eut aussi en argent. La monnaie de billon consistait en *deniers tournois* et *deniers parisis*, qui valaient le tiers du *liard* ou *hardit*. La *maille* ou *obole* était la moitié du *denier*, et la *pite*, monnaie du *Poitou*, était la moitié de la *maille*. De là, sont venus les dictons français, *n'avoir pas une obole*, *n'avoir ni sou ni maille*, *n'avoir pas la pite*.

Philippe le Bel fit émettre de nouvelles monnaies, le *gros* et le *petit royal*, la *masse*, la *reine*, l'*agnelot en or*, dont l'empreinte était un agneau, avec la devise : AGNUS DEI QUI TOLLIS, ETC., le *gros tournois en argent*, et des espèces de billons semblables à celles qu'on avait mises en circulation sous saint Louis. On voyait encore, dans ce temps, les *bourgeois* doubles et simples. Sous Charles le Bel, on vit paraître des *deniers d'or à la chaise*, des *mantelets d'or*, des *sterlings doubles couronnés*, ou *doubles mitrés*.— Sous Philippe de Valois, des *pavillons*, des *florins-George*, des *anges d'or* ou *angelots*, plus tard appelés *anglots ;* des *gros* et des *demi-gros* d'argent. Sous le roi Jean, des *deniers d'or* aux fleurs de lys, ou *florins d'or*, des *francs à cheval d'or*, et d'un plus petit module. — Sous Charles V, des *francs à pied* et des *gros tournois* d'argent.— Sous Charles VI, les *écus heaume*, à la couronne, les *saluts*, les *demi-saluts* d'or, des *gros* ou *heurettes*, des *demi-tournois* ou *niquets*. Le *liard*, fabriqué en 1430 par Guignes Liard, de Crémieu, en Viennois, n'eut de cours, d'abord, qu'en Dauphiné : Louis XI en autorisa le cours dans tout le royaume. Charles VII fit battre beaucoup de monnaie de billon; il n'y eut de nouveau que le *grand-blanc*. Sous Louis XI, on vit émettre les *écus d'or au soleil*, du poids de 2 den. 15 gr.; sous Henry III, la valeur

NOTES.
—

en fut fixée à 65 sols; sous Henry IV, à 72 et 70 sols; sous Louis XIII, à 3 liv. 15 s., 4 liv. 3 s. 6 den., 4 liv. 14 s. et 5 liv. 4 s.; sous Louis XIV, jusqu'à 5 liv. 19 s. En 1693, on retrancha cette monnaie du commerce. Le *louis d'or*, du poids de 6 den. et 9 gr., valant 24 liv., les *écus d'or au soleil* vaudraient 9 liv. 17 s. 6 den. 30/51 de denier. Louis XI émit, en billon, des *blancs au soleil* et des *deniers bordelais*, ayant cours en Guienne; on avait aussi, sous lui, des *marabotins* ou *marbotins* d'or venus d'Espagne, le *besan* d'or et le *chipotin* de billon, ainsi que la *pimprenelle*, qui est peu connue.

Le *franc bordelais* était inférieur, d'un quart, à la *livre de Tours*, et valait, par conséquent, 15 sols tournois. On sait que les *tournois* se fabriquaient à Tours, et les *parisis* à Paris. Les *parisis* étaient plus fort, d'un quart, que le *tournois*. Louis XIV réforma les *parisis*, et, depuis lors, on n'avait que la *monnaie tournoise*.

On avait encore en circulation, en Guienne, surtout dans le Béarn et le Bazadais, le *sou morlan*, monnaie fabriquée au *château de Fourques*, près de *Morlaas*, résidence des vicomtes de Béarn. (Voir le 1er vol., p. 317).

La monnaie morlanne valait trois fois la monnaie tournoise. On faisait entrer un tiers d'alliage dans la livre tournoise, qui était le poids de 12 onces d'argent, et contenant par conséquent 8 onces d'argent pur, ce qui vaudrait aujourd'hui, à peu près 54 fr. 39 cent. Ainsi 60 sous morlans valaient intrinsèquement environ 485 fr. 50 c. de nos jours. (Pour d'autres détails, sur les monnaies anciennes, voir vol. 1er, p. 309 et suite, 338, 416 et 561).

NOTE IX, page 153.

SERMENT PRONONCÉ A SAINT-ANDRÉ PAR FRANÇOIS Ier, EN 1526.

» Je, François, etc., etc., jure que je seray bon prince et droicturier » seigneur, et feray bonne justice à tous à chascun des Estats de cette » province de Guienne, tant au pauvre qu'au riche, et les garderay » et les deffendray de tort et de force, de moi-même et de tous les au» tres à mon loyal pouvoir.

» *Item*, je leur garderay et entretiendray leurs priviléges, franchises, » libertés, coustumes, observations, stabiliments, stiles et usances. » Ainsi Dieu me soit en aide et les Saints-Évangiles.

NOTE X, page 185,

RELATIVEMENT A L'ENTRÉE DE MONTMORENCY A BORDEAUX, EN 1548.

Les Bordelais ouvrirent leurs portes à Montmorency en 1548 ; il n'y eut pas de leur part la moindre résistance ; c'est un fait historique incontestable. Cependant il paraît que ce connétable avait voulu faire adopter par la postérité, comme véritable, la fausse opinion qu'il avait vaincu les Bordelais et pénétré dans leur ville, malgré eux et par la brèche, car il fit frapper une médaille pour perpétuer le souvenir de sa prétendue victoire : on la trouve gravée et décrite dans le livre de Luckius, intitulé : *Sylloge numismatum elegantiorum quæ diversi principes, comites et republicæ, fecerunt ab anno 1500, ad annum 1600.* En tête de cette pièce on lit l'indication suivante : « Nummos Aimæ Monmorancie mi-« litiæ gallicæ præfecti, imaginem symbolum referens, cusus post devic-» tos Aquitanos et Burdigalenses 1548. » Sur un côté de cette médaille, on voit la tête et le nom de Montmorency ; le reverś représente une femme debout sur des ruines, tenant un globe de la main gauche, et élevant d'un air menaçant la droite, dont l'index présente un anneau. Au fond coule une rivière devant des forts ou ville fortifiée, et sur la rive opposée, on aperçoit un village, probablement le fort qui se trouvait à la Bastide. La légende de cette médaille mensongère porte : *Fidem aeter. prest.*

NOTE XI, page 230,

SUR QUELQUES DIFFÉRENCES DANS LES DATES RELATIVES A L'ARRIVÉE DE CHARLES IX A BORDEAUX.

Charles IX fit son entrée à Bordeaux le 9 avril 1565, avant Pâques ; cependant le registre du Parlement dit que ce fut en 1564. La contradiction n'est qu'apparente.

A cette époque, on commençait l'année à Pâques ; cette fête était tombée cette année (1565) le 22 avril. Le 9 avril appartenait par conséquent à l'année précédente (1564), puisque 1565 ne commença que le 22. Après de longues discussions entre les savants et dans les conciles de Constance, de Bâle et dans le 5e de Latran, sur la nécessité de la réformation du calendrier, l'affaire fut renvoyée à Grégoire XIII, qui, après avoir consulté Aloïsio Lilio, célèbre mathématicien de Rome, et plusieurs autres savants de l'Europe, publia sa bulle du 24 février 1582 pour la réforme du calendrier Julien ; et le 2 novembre de la même année, un mandement fut adressé aux prévôts de villes de faire recevoir

NOTES.

cette importante réforme. En voici la raison : Depuis longtemps on s'était aperçu que le calendrier Julien, alors en usage dans le monde chrétien, était défectueux ; d'après lui, l'année se composait de 365 jours et un quart, ce qui la faisait trop longue de onze minutes huit ou dix secondes. Cette erreur avait amené, en 12 siècles et demi, une variation de dix jours qui causait une fâcheuse confusion dans le cycle des fêtes qui se règlent sur celle de Pâques. Grégoire XIII consulta Lilio, Christophe Clavius et une de nos illustrations scientifiques de Bordeaux, François de Foix-Candale, sur la manière dont il fallait agir pour arriver à la réforme du calendrier Julien. On lui conseilla de retrancher dix jours de l'année 1582 ; l'équinoxe du printemps, sur laquelle se réglait la Pâque, fut alors fixée au 21 mars, où elle se trouvait au temps du concile de Nicée, et par la suppression de trois bissextiles sur quatre siècles, on réduisit la différence entre l'année civile et l'année réelle ou astronomique à moins d'un jour sur quatre mille ans. Cette utile et savante réforme s'appelle le *Calendrier Grégorien*. Elle fut d'abord repoussée par les protestants, parce qu'elle émanait du pape, « comme s'il » était permis, dit Bossuet, à aucun homme raisonnable de ne pas rece- » voir la raison de quelque part qu'elle vienne. » Les Anglais l'adoptèrent en 1752, et leur exemple a été successivement suivi par les nations protestantes; les Russes seuls aiment encore mieux être brouillés avec le ciel que d'être d'accord avec Rome et le pape. On employa, longtemps après la réforme, les mots *vieux style* pour ceux qui suivaient le *Calendrier Julien*, et *nouveau style* pour ceux qui se conformeraient au *Calendrier Grégorien*. Mais ce que nous tenons à faire remarquer à cette occasion, c'est que la cour de Rome consulta notre illustre compatriote, François de Candale, savant Bordelais, qui acquit une réputation européenne par ses ouvrages scientifiques, et qui, le premier peut-être, mesura la hauteur des Pyrénées.

Jusqu'à la réforme grégorienne, les notaires de Bordeaux, dans leurs actes, commençaient l'année le jour de l'Annonciation (25 mars). Ces observations sont utiles pour la vérification des dates des actes du Parlement et des actes notariés dans ce temps. On peut voir sur ce sujet ce que dit Godefroy. (*Cérémonial français*, t. I et II.)

NOTE XII, page 235.

DISCOURS DU CHANCELIER L'HOSPITAL, ADRESSÉ AU PARLEMENT DE BORDEAUX, EN PRÉSENCE DU ROI, EN 1565.

Le roy est venu en ce pays, non pas pour voir le monde, comme

aucuns disent, mais faire comme un bon père de famille, pour sçavoir comme l'on vit chez soy, et s'informer avec ses serviteurs comme tout se porte. Il s'est enquis de son peuple et de sa iustice; ce ne sont pas contes ce que ie vous dis; ie vous dirai ce qui sera profitable. Il a trouvé beaucoup de fautes en ce parlement, lequel, comme estant fraischement et dernierement institué (car il y a cent et deux ans), vous avez moindre excuse de vous departir et avoir oublié sitost les anciennes ordonnances, ce qui serait excusable aux autres parlements qui sont venus en leur vieillesse, et toutes fois vous estes aussi debauchez ou plus que les vieux, par aventure pis. Il y a ici beaucoup de gens de bien, desquels les opinions ne sont suivies; elles ne se pesent point, mais se comptent. I'ay ouy parler de beaucoup de meurtres, pilleries et forces publiques commises en ce ressort. I'ay receu beaucoup de plaintes de vos dissensions qui sont entre vous. Voicy une maison mal reglee, c'est vous autres qui en devez rendre compte.

La premiere faute, c'est la desobeissance que vous portez à vostre roy; car encore que ses ordonnances vous soient presentees, vous les gardez s'il vous plaist, et si vous avez des remontrances à luy faire, faites les y au plus tost, et il vous oira. Vous luy ostez sa puissance royale quand vous ne voulez obeyr à ses ordonnances royales, qui est pis que de luy oster son domaine. Ie suis adverti que l'ordonnance faite à la requeste des estats n'est point encore publiee ceans. Ie suis pareillement adverti que l'ordonnance de la iustice n'est pas aussi publiee. I'ai aussy memoire de quelques autres, desquelles ie ne parleray, pour n'estre si long. Ie pense que vous croyez estre plus sages que le roy, mais vostre prudence est limitee pour iuger les procez; ne vous estimez pas plus sages que le roy, la reyne et son conseil. Il a acquis la paix, et à présent il a la guerre entre lui et sa cour de parlement.... Horace fait une comparaison qu'il faut manier un cheval doucement, et qu'il ne le faut point apprendre à ruer, car, quand on le frappe, il rue par trop. Aussi vous autres ne faites point que le roy rue contre vous. Ie sçay bien qu'il y en a d'entre vous qui disent : Ce n'est pas le roy qui fait cela; et parlent assez librement de moy et d'autres. Et encore qu'il soit defendu de reveler les secrets, si ce n'est pas pourtant trop mal fait de rapporter cela : Vous meprisez la reine et le conseil du roy. Ie vois que vous estimez tant vos arrests que vous les mettez par-dessus les ordonnances, lesquelles, aprez que vous les avez reçues, vous les interpretez comme il vous plaist; ce n'est pas à vous d'interpreter l'ordonnance, c'est au roy seul, mesme les ordonnances qui concernent le bien public.

NOTES.

Voilà ce que je vous dis pour le peu d'obeyssance que vous rendez à vostre roy; et le mal vient que vous estes partagez entre vous en diverses factions. I'ai veu vos registres, et trouvé que quelques fois vous venez aux injures et presque à vous battre; ie garde aussi que vous ne taschez pas à garder votre authorité, que vous devez garder pour estre reverez et non point craints; vous menassez les gens de vos iugements, et c'est un mal commun en tous estats. Il y a des gouverneurs qui se font craindre avec des archers, d'autres qui menassent de tuer les iuges et de leur faire faire leurs procez s'ils ne font ce qu'ils veulent. Il y en a de la cour, lesquels quand ils ont des procez, usent de grandes forces: il y en a aussi qui sont grandement scandalisez de faire des mariages par force, et quand on sait quelque heritiere, quant et quant, c'est pour monsieur le conseiller, on passe outre nonobstant les inhibitions. Ie ne nommeray pas ceux qui en sont chargez à present, mais si vous voulez communiquer avec moy, ie vous les nommeray. Il y en a aussi d'entre vous, lesquels, pendant les troubles, se sont faits capitaines, les autres commissaires des vivres; ce sont gens qui ne sçavent faire leurs estats et se mettent à faire ceux des autres. Ie vois aussy que de plusieurs forces et meurtres qui se commettent en ce ressort, il y en a quant et quant qui les veulent excuser, disant c'estoit un méchant homme; or, il n'appartient à aucun de tuer, encore qu'il tue un mechant, mais il en faut laisser faire à la iustice.

..... Ie crains qu'il n'y ait ceans de l'avarice, car on dit qu'il y en a qui prennent pour faire bailler des audiences et autrement; par quoy ayez les mains nettes. Mais l'on dit que l'on prend bien des gros presents à la cour, et que les gros larons sont *in aula*. Il n'est pas bien fait de prendre, là ni icy; nous nous en devons tous garder, et ceux qui sont auprès du roy et ceux qui sont icy. L'on voit un petit larron puny, celui qui n'a fait qu'un meurtre pendu, et à celui qui en a fait plusieurs en assemblees et congregations illicites, il est pardonné, voire il est estimé avoir bien fait. Prenez exemple à vostre roy, lui a-t-on ouï dire iamais, ie ferai mourir cettui-ci, ie ferai pendre cettui-là sans qu'il l'eust merité? Dieu lui fasse la grace que lui qui est ieune, puisse subvenir à toutes ces fautes. Nous sommes depravez, nous ne craignons plus, voire l'on craint plus les gouverneurs que le roy. Il n'est pas un seigneur de ce ressort qui n'ait son chancelier en cette cour, contre les ordonnances du roy. Vous faites des procez de commissaires tels que vous voulez · vous vous en estiez pendant un temps abstenus; mais aprez vous les repristes de plus grand appetit qu'auparavant, qui est la cause que vous n'avez pas

voulu recevoir les ordonnances de la iustice, et si au bout de l'an vous n'en estes gueres plus riches. Il y a une autre chose que l'on m'a dit, qu'il y en a de ceans qui baillent leur argent à interest aux marchands, et ceux-là devroient laisser leurs robbes et se faire marchands; par avanture ils feroient mieux, car auiourd'hui il n'y a chose qui gaste tant la marchandise que la trop grande communication de gens de robbe longue; car des lors qu'un marchand a de quoy, il faut qu'il fasse son fils avocat ou conseiller; d'ambition vous en estes garnis : soyez ambitieux de la grace du roy et non des autres.

L'on dit que ceux de Thoulouse sont trop graves, ceux de Bordeaux trop familiers, et encore qu'il y ait vice en l'un et en l'autre, toutefois ie louerois plustot la trop grande gravité de ceux de Thoulouse que la trop grande familiarité de ceux de Bordeaux..... Gardez ce que vous dit votre iurisconsulte d'avoir *faciles aditus;* mais gardez vous d'admettre les parties et les autres de vostre ressort à familiarité trop grande, et n'en usez point comme vous en avez mauvais bruit.

Vous estes aussi timides et craintifs, et m'estant informez pourquoy telles choses, et telles n'estoient faites, l'on m'a respondu, non pas un d'entre vous, mais cinq ou six : Nous n'oserions le faire. Et qui est ce qui vous puisse faire force dont le roy ne vous puisse garder? Pourquoy craint on les lieutenants du roy et les seigneurs forts du royaume? Le roy leur baille leur garde pour n'en abuser; et, à vous dire, cette façon de garder est une mauvaise chose et commencement de tyrannie.

L'on a veu cy devant aller un simple sergent avec sa gaule blanche par tout le ressort, et à present ce ne sont que forces. Ie croy que les dits lieutenants n'abusent pas de leurs gardes. Mais vous qui vous excusez sur cela, le devez vous dire? Vous n'avez plus d'excuses sur cela: aussi n'entreprenez pas sur eux. I'ay vu vos registres, et trouve que tantost vient un advocat d'un costé et tantost un iurat d'autre costé ; c'est leur charge de se mesler de la police et non point des affaires d'Estat.

Il y en a aussi ceans qui sont joueurs, et qui ne servent d'un demy an, aucunes foy d'un an, et toutes fois signent leurs *debentur*, et certifient avoir servy. Un conseiller de Paris ayant assuré d'avoir servy trois iours qu'il n'avoit pas servy, a esté cy devant condamné à de grosses amendes et suspendu de son estat.

NOTE XIII, page 268.

QUITTANCES DES SOMMES QUE GASPARD DE COLIGNY AVAIT REÇUES DE L'AMBASSADEUR D'ANGLETERRE (15 MARS 1562).

(Extrait des archives de l'échiquier : *Press Saint-John, marqued K, shelf*, 5, nº 1.)

État des espèces d'or et d'argent fournies à M. l'amiral, par Monsieur Trookmarton, au nom de la reine d'Angleterre :

493 Carnes souveraines (1).
4 Portugaises.
460 Quarnes et demye de souveraines.
79 Carnes et demye escus d'Angleterre.
4 Nobles Roys.
800 Quarnes souveraines.
306 Carnes, ung escu et demy sol de Flandre et six de Portugal.
498 Carnes et demÿe souveraines.
36 Doubles souveraines.
48 Souveraines.
430 Carnes et demye escus sols.
10 Doubles Henry de France.
105 Carnes et demye souveraines.
400 Carnes souveraines.
189 Carnes escus d'Angleterre.
36 Escus de Flandre.
113 Carnes et ung Angelet.
13 Doubles souveraines.
1 Souveraine en 4 pièces.
1 Noble Henry.
3 Escus de Flandre.
.... et un escu.
1 Demy Philippe et demy escu d'Angleterre.
48 Carnes et demye souveraines.
5 Carnes impériales.
56 Carnes et demye escus d'Angleterre.
88 Carnes pistolets.
14 Carnes et 3 Nobles Roys.
4 Carnes et un double ducat.
11 Carnes et 3 croisades.
4 Carnes et 3 Angelets.
19 Carnes et ung escu sol de Flandre.
26 Carnes escus d'Angleterre.
40 Réales d'argent.
1 Jocondale.
1 Pistolet.
13 Chilings et demy.
497 Carnes et demye de souveraines, 9 anges.
570 Carnes et 3 réales doubles.
780 Quarnes et 3 réales doubles.
2,377 Carnes réales simples.
220 Quarnes réales quadruples.
6 Carnes réales octaves.
76 Carnes et demye réales.
17 Jocondales.
1 Impériale d'argent.
92 Jocondales.

(1) Il existe ici une erreur de copiste. Il n'y a jamais eu en Angleterre une monnaie du nom de *carne* ou *quarne*. On rencontre souvent le mot crns, abréviation de *crowns* couronnes ou cus anglais. La *crown* (écu) était ainsi appelée, parce que sur le revers il y avait simplement une couronne, ou *crown* en anglais, (*crne* par abréviation). La *crne souveraine* portait la tête diadémée des souverains. Au lieu de *carnes*, il faut lire *crnes*, c'est-à-dire couronnes ou écus.

NOTES.

2 Impériales.
2 Cærolus d'argent.
30 Carnes et ..... réales octaves.
500 Carnes de souveraines.
269 Carnes et trois réales doubles.
202 Carnes et une réale quadruple.
578 Carnes réales doubles.
44 Carnes et une réale octave.
18 Carnes et demye jocondales et un carolus.
2,004 Carnes et demye réales simples.
421 Carnes réales quadruples.
31 Carnes et une réale octave.
5 Quarnes et demye de jocondales.
87 Carnes et trois demyes réales.
541 Carnes et une réale quadruple.
4 Pièces de deux sols, six deniers.
890 Carnes et trois réales simples.
33 Réales octaves.
111 Carnes et trois réales quadruples.
174 Carnes réales doubles.
48 Carnes et trois demyes réales.
494 Carnes et réales simples.
1,089 Carnes et une réale double.
924 Carnes et trois réales quadruples.
12 Testous et demy.
3 Pièces d'Alemaigne et 2 sols 6 deniers.
1,116 Carnes et une réale simple et demye.
300 Carnes et une réale quadruple.
160 Quarnes et trois réales.
2 Demyes ......
390 Carnes réales doubles.
16 Carnes et trois réales octaves.
22 Carnes et trois jocondales.
80 Carnes demyes réales.
17 Jocondales.
20 Carnes et demyes réales octaves.
368 Carnes et trois demyes réales.
31 Carnes et demye de demys escus d'Angleterre.
207 Carnes escus d'Angleterre.
268 Carnes et demye escus pistolets.
768 Carnes souveraines.
512 Carnes et demye angelets.
4 Nobles Roys.
409 Carnes souveraines.
73 Carnes et trois escus d'Angleterre.
175 Carnes souveraines.
76 Carnes et demye escus de Flandre.
318 Quarnes et demye réales quadruples.
231 Quarnes réales simples.
300 Carnes doubles réales.
292 Carnes et une réale double.
1,046 Carnes et trois réales simples.
770 Souveraines.
2,400 Réales simples.
4,952 Chilings.
5,683 Chilings et ung Roy.
56,212 Réales et ....
45,400 ....
15,138 Souveraines.

Nous, Gaspar de Coulligny, baron du dit lieu, seigneur de Chastillon-sur-Loing, chevalier de l'ordre du Roy, amiral de France, confessons avoir eu receu comptant de M. de Trookmarton, gentilhomme de la chambre de la reine d'Angleterre, pour et au nom de la dite dame et suyvant l'accord et traicte faicts entre Sa Majesté, Monsieur le prince de Condé, nous et autres nos associés, toutes et chacusnes les espèces

d'or et d'argent cy-dessus escriptes et spécifiées par le meme es susdits cent sept articles, lesquelles espèces nous ont esté comptées et nombrées, dont nous nous tenons pour content, en tesmoing de quoy nous avons signé la presente et à icelles faict mettre le cachet de nos armes.

A Caen, le quinzième jour de mars mil cinq cents soixante-deux.

On a longtemps douté de l'intervention de la Reine *vierge* d'Angleterre, dans les guerres civiles de la France. Ce précieux document, que M. Delpit a publié aussi dans sa *Collection des Documents*, met dans la plus grande évidence cette vérité historique et dévoile les projets et les sacrifices de nos voisins d'Outre-Manche, pour la destruction du catholicisme en France. Si les Français voulaient remonter à l'origine de leurs malheurs politiques, de leurs guerres religieuses et de leur révolution, ils rencontreraient, comme nous, à toutes les époques de leurs embarras historiques, le doigt de l'Angleterre et l'influence anti-française de sa politique et de ses écus.

NOTE XIV, page 00.

EXTRAITS DES REGISTRES SECRETS DU PARLEMENT DE BORDEAUX, CONCERNANT LES MASSACRES DE LA SAINT-BARTHÉLEMI DANS CETTE VILLE.

Du 29 aoust 1572.

Le sieur baron de Montferrand, gouverneur et maire de Bordeaux, étant venu à la cour cejourd'huy, heure de relevée, a dit avoir reçu des lettres du sieur de Montpezat, qu'on dit être lieutenant pour le roy en Guienne, en l'absence du roy de Navarre, et du sieur maréchal de Savoie;

Sur quoi, les chambres ayant été assemblées, et lesdites lettres lues, ensemble une copie d'autre missive écrite par le roy audit sieur de Montpezat à Paris, le 24 de ce mois, contenant icelle copie advertissement de ce qui étoit advenu touchant l'exécution faite en ladite ville en la personne tant du sieur admiral de Chatillon, qu'autres gentilshommes en plusieurs endroits de cette ville, n'y ayant rien en cela de la rupture de l'édit de pacification, lequel ledit seigneur roy vouloit être entretenu autant que jamais.

Sur quoi ledit sieur de Monferrand ayant remontré à la cour qu'il ne pouvait conserver la présente ville et pays sous l'autorité du roy, sans avoir des forces étrangères, a été arresté, qu'il sera mis en ville 300 hommes de pied, qui seront choisis par ledit sieur, et lesquels seront nourris et entretenus par les habitans de Bordeaux, le tout jusqu'à ce

qu'autrement par ledit sieur de Montpesat venu en soit ordonné, de tout quoi il sera adverti par l'un des huissiers de la cour, pour savoir et entendre plus amplement son vouloir sur ce que dessus.

Du 30 aoust audit an.

La cour étant assemblée, ledit sieur de Montferrand a remontré qu'il avoit jugé pour le présent le nombre de cent cinquante soldats suffisant pour tenir la ville en paix, ce qui fut approuvé par la cour. Ce fait, ledit sieur ayant demandé à la cour qu'il lui plut bailler six de Messieurs, pour délibérer avec lui sur ce qu'il conviendra faire pour le service du roy. Sur quoi la cour ordonna qu'elle en délibéreroit au premier jour, toutefois que s'il advenoit chose qui fut d'importance et méritât prompte délibération, il en pourroit advertir les présidens de la cour, lesquels pourroient appeler tel nombre de conseillers qu'ils adviseroient, pour former un bureau avec ledit sieur de Montferrand.

Du 1er septembre audit an.

La cour, sur la proposition faite par ledit sieur de Montferrand, touchant la nourriture et entretien des susdits soldats, la cour ordonna que chacun des présidens, conseillers, greffiers et notaires de la cour seroit tenu de bailler un écu-sol; et pour le regard des lieutenans, conseillers-magistrats et autres officiers en Guyenne, huissiers, advocats, procureurs, marchands et autres bourgeois, seront exhortés bailler librement telles sommes que leurs facultés pourront permettre, laquelle levée sera faite en présence du procureur général, assisté de Me Jean de Geneste, audiencier, l'un des notaires de la cour, à la charge que le paiement desdits soldats se fera par les jurats, en présence dudit procureur général. Pourra ledit Montferrand faire entrer lesdits soldats en ville, et iceux loger ez maisons qu'il sera advisé par lui et lesdits jurats, et ce toutefois qu'ils feront leurs dépenses en hostelleries et cabarets, à raison de huit sous par jour.

Aussi a été arresté que ledit de Monferrand sera tenu de mettre par devers le greffier de la cour, par tout le jour, le roole des noms des six capitaines et des cent cinquante soldats, pour obvier aux fraudes qui pourroient s'ensuivre. Pareillement a été arresté, que la cour trouve bon que les jurats se fassent accompagner de tel nombre d'habitans qu'ils verront être les plus gens de bien, et desquels lesdits jurats demeureront responsables, le tout pour empêcher qu'aucune sédition advienne dans ladite ville.

NOTES.

—

Du 4 septembre audit an.

Dans l'assemblée des chambres, lecture fut faite de l'ordonnance que le roy avoit faite le 28 aoust dernier, adressante audit de Montferrand, qui l'avoit envoyée à la cour, étant malade dans son lit, par laquelle le roy déclare que la cause de la mort de l'admiral et autres ses adhérents et complices, advenue en la ville de Paris, le 24 d'aoust dernier, n'est pour cause aucune de religion, mais pour obvier à l'exécution d'une malheureuse conspiration faite par ledit admiral, chef auteur d'icelle, et ses adhérens et complices, encontre la personne dudit seigneur roy, la royne-mère et autres princes et seigneurs étant auprès d'eux.

Du 9 octobre audit an.

Le sieur de Monferrand mandé venir en la cour, entre autres choses a dit : Qu'il auroit été adverti qu'aucuns en la cour avoient écrit au sieur admiral de Villars, lieutenant du roy en Guyenne, qu'icelui Montferrand n'avait tué, le jour de l'exécution qui fut faite à Bordeaux, le 3 du présent mois, que dix ou douze hommes, chose, sauf correction de la cour, du tout fausse, attendu qu'il y en avoit eu plus de 250 d'occis ; qu'il en feroit voir le roole à celui qui le désireroit, pour prouver qu'il avoit été bien opéré en cette exécution..... Que dans le nombre des morts sont maîtres Jean de Guilloche et Pierre de Sevin, conseillers, lesquels ont été tués comme étant de la nouvelle opinion.

La cour a en même temps arresté, que toutes les maisons de ceux de la nouvelle opinion seront visitées par maître Ch. de Malvin et autres conseillers, assistés des jurats, pour savoir quelles gens il y a, et leurs armes prises et mises entre les mains des jurats ou des voisins catholiques.

Ordonne au surplus que tant ceux de la nouvelle opinion, qui ont abjuré depuis le 24 aoust, que tous ceux qui ont porté les armes pour ladite opinion, seront mis, sous bonne et sûre garde, ez couvents des carmes, jacobins et cordeliers de la présente ville, et que les biens de ceux qui ont commandé seront saisis et annotés.

Du 13 dudit.

La cour ordonne que ceux de ses membres qui sont de la nouvelle religion, les magistrats présidiaux et l'advocat Veyssière tiendront prison close en leurs maisons.

Du 16 octobre audit an.

La cour, sur une lettre du roy, délibère que les magistrats fac-

tieux (1) se déporteront de leurs charges, avec faculté de pouvoir les résigner à personnes catholiques et capables; que les particuliers seront élargis en faisant profession de la foi catholique, apostolique et romaine; que les veuves et héritiers de ceux qui ont été occis rentreront dans leurs biens, et néanmoins promettront de vivre dorénavant sous l'obéissance du roy, sans rien attenter à l'encontre. Faisant au surplus inhibitions et défenses à toutes sortes de gens de tuer, ni piller aucun de ceux qui sont de la nouvelle opinion, sous peine de la vie.

Du 23 dudit.

A été arresté que les conseillers de la cour qui sont ou ont été de la nouvelle opinion, feront serment de fidélité en la chambre, et quant aux advocats, procureurs et huissiers, en l'audience publique de la cour.

Du 8 novembre audit an.

Le sieur baron de Merville (2), sénéchal de Guyenne, venu en la cour, fait apparoir d'une missive qu'il a reçue du roy, pour informer des massacres faits dans le ressort de la cour contre ceux qui s'étoient jactés d'avoir commandement du roy pour ces massacres, et de leur faire le procès et faire exhiber lesdits commandemens. Est permis audit de Merville de faire publier ladite missive.

NOTE XV, page 355.

SUR LA STATUE DU MARÉCHAL D'ORNANO.

Le maréchal mourut à Paris, le 21 janvier 1610, des suites de l'opération de la pierre, à l'âge de 62 ans. Il avait témoigné le désir d'être enterré à Bordeaux; son corps y fut en effet transporté et enterré dans la chapelle des PP. de la Merci. Son mausolée était surmonté d'une statue en marbre blanc, qui représentait le défunt à genoux, les mains jointes,

(1) On appelait ainsi ceux qui étaient protestants, ou, comme on disait alors, de la nouvelle opinion et religion. (*Note* de BERNADAU).

(2) Ce militaire est le seul des fonctionnaires de Bordeaux qui joua un rôle honorable lors de ces massacres. Il cacha dans le fort du Hâ, dont il était commandant, le premier président Lagebaston, divers conseillers et autres simples particuliers qui craignaient d'être égorgés, et leur procura ensuite les moyens de sortir secrètement de la ville. Au reste, il ne paraît pas qu'il ait été donné aucune suite à la lettre que Merville vint apporter au parlement, par laquelle le roi aurait ordonné de rechercher ceux qui s'étaient vantés d'avoir eu des ordres de la cour pour massacrer les protestants. (*Note* de BERNADAU).

NOTES.

en costume de guerre, recouvert du manteau de l'ordre du Saint-Esprit. Sur le devant du tombeau se trouvait l'inscription suivante, sur une plaque en marbre noir :

« ADSTA et lemma hoc perlege invicti herois. ALPHONSUS ORNANUS est » gentilitio illustris stemmate quem radiante Martis sidere nascentem » læta vidit Corsica; adultum jam bello fulminantem excepit Gallia, » mox victoriis incalescentem miratus est orbis, Remulinorum urbis » liberatorem, Helveticorum domitorem, Lugdunensis defectiones ave- » runcum et conciliatorem; Ex in equitum tribunatu decoratus, et pro- » vinciæ Aquitaniæ pro-rex, in Deum summe pius, in Deiparam mire » devotus, in regem semper fidus, in omnes constanter æquus, disci- » plinæ castrensis reverentissimus, summis, mediis et infimis ordinibus » insolabile sui desiderium reliquit; obiit decimo Kalend. Februarii anno » salutis 1610. »

Sur le derrière du mausolée, on voyait cette autre inscription :

« Joannes-Baptisto Ornanus, regiorum ordinum eques, Corsicanorum » peditum magister, Neustriæ provinciæ vice regiâ moderator, et Gas- » tonis Borbonii Ludovici regis fratris unici, præfectus morum, et custos » adolescentiæ; hoc piæ Alphonsi Ornani meritissimi parentis memoriæ » monumentum amoris et observantiæ æternæ pignus, S. S. D. Tu qui » sculptos magni vultus cernis viri æviternam gloriam suscipe tanti no- » minis, et compositos manes, voce bonâ devenerare. »

Cet estimable et religieux administrateur prêta toujours le secours de son influence et même de son autorité au cardinal de Sourdis, pour la fondation de plusieurs maisons religieuses à Bordeaux et de quelques autres édifices catholiques ou protestants, savoir : le couvent des capucins en 1600; le collége des jésuites en 1603; le temple protestant de Bègles en 1605; la porte Dauphine, dont la première pierre fut posée le 15 juin 1605; la fondation de la Chartreuse, dont l'origine appartient de droit à Blaise de Gascq, le 5 décembre 1605; la reconstruction de la porte du Chapeau-Rouge en 1605, de celle des Salinières en 1606, le couvent des ursulines en 1608; l'établissement des PP. Minimes, près du château du Hâ, en 1608, et l'installation des religieuses de Notre-Dame en 1608.

En ravivant ces souvenirs, nous ne faisons que notre devoir; la reconnaissance publique nous impose sa dette; nous voudrions nous en acquitter dignement en transmettant à la postérité le nom, les bienfaits et les pieux sentiments de cet estimable maire de Bordeaux.

NOTE XVI, page 383.

SUR LA TOUR DE CORDOUAN, A L'EMBOUCHURE DE LA GIRONDE.

A l'embouchure de la Gironde, à 11 myriamètres N. O. de Bordeaux, à près de 2 myriamètres de Royan et à près de 6,000 mètres de Soulac, sur la rive opposée, s'élève sur un rocher, au milieu du fleuve, la majestueuse tour de Cordouan, l'un des plus beaux phares de l'Europe. L'origine de cette tour est encore inconnue; mais des traditions locales et les conjectures ne manquent pas. Selon les uns, les troupes du calife de Cordoue, après la mort d'Abdérame et la défaite de son armée, tombèrent entre les mains des Francs, qui les employèrent, comme esclaves, à construire la première tour à l'entrée de la Gironde, et qui, dès lors, conserve leur nom et s'appelle la *Tour des Cordouans*. Zingerling *(Jodocus Sincerus)* dit que cette tour fut appelée Cordouan, du promontoire Curian dont parlent quelques géographes, et qui a été détruit et enlevé par la mer.

Corneille, dans son *Dictionnaire géographique*, l'abbé Expilly, et Baudrand, dans sa *Géographie*, au mot *Cordouana turris*, disent que cette tour a pris le nom de son architecte, *Cordoue*, qu'on appelait ainsi probablement parce qu'il était originaire de *Cordoue*, ville d'Espagne; selon cette opinion, ce serait lui qui aurait construit la première tour près de laquelle Louis de Foix fit bâtir plus tard la tour actuellement existante. L'auteur du *Dictionnaire universel*, cité par Baurein (*Variétés, etc.*, tom. 1), dit que « l'architecte qui l'a fait bâtir se nommait Cordoue. » On assure que c'est Henri II qui donna ordre de construire ce phare, et que cet ordre ne fut exécuté que plus tard, par Louis de Foix, natif de Paris, mais originaire du comté de Foix. Ce célèbre architecte fit jeter les fondements du phare, sur les ruines d'une ancienne tour, sur la fin du XVI[e] siècle.

On trouve dans les *Actes de Rymer*, tom. 4, une charte du 8 août 1409, constatant que le prince de Galles fit construire dans le XIV[e] siècle, à l'embouchure de la Garonne, une tour en pierre, avec une chapelle, sous l'invocation de Notre-Dame, et qu'un pieux ermite, Geoffroy de Lesparre, s'y était établi, pour y entretenir probablement, pendant la nuit, des feux pour la sûreté de la navigation (1). Ceux qui l'avaient précédé dans

(1) Cum charissimus avunculus noster, Edwardus, bonæ memoriæ, nuper princeps Walliæ infra magnum mare, super introïtu de Gerond, quandam turrim et quandam capellam, B. Mariæ una cum aliis domibus et substantiis de petrâ, ut puta Bikenes,

NOTES.

cette résidence avaient, depuis de longues années, *ab antiquo tempore*, le droit de percevoir sur chaque navire chargé de vin, deux gros de sterlings, monnaie d'Aquitaine. Mais, pour pourvoir à la subsistance de l'ermite et pour réparer les édifices qui étaient renversés ou gravement endommagés par la mer et les tempêtes, le roi d'Angleterre autorisa la perception de deux autres gros de sterlings sur chaque navire, indépendamment des deux qu'ils avaient toujours perçus.

Variétés bordelaises, tome I.

On trouvera dans Baurein d'autres détails sur ce sujet.

Il est donc certain que les Anglais ont fait faire d'importants travaux à la tour de Cordouan; mais était-ce des réparations ou une reconstruction complète? Les historiens français ou anglais n'en parlent pas. Il est très-probable que ce ne fut que de grandes réparations que le monarque anglais crut devoir y faire pour la sûreté de la navigation, à une époque où l'Angleterre entretenait avec Bordeaux des relations commerciales très-suivies. Saint-Louis y avait fait bâtir une tour, en 1256, par l'architecte Pierre de Monsereau. C'est celle, très-probablement, que le prince anglais fit réparer en 1409. Vers la fin du XVI[e] siècle, la tour était considérablement dégradée et avait encore besoin de grandes réparations ; par lettres-patentes du roi, on établit un droit de dix sous sur chaque balle de pastel et de laine, pour les réparations de la *Tour de Cordouan*, et plus tard le roi demanda aux Bordelais un subside de huit mille livres pour le même objet. A cette époque, le célèbre Louis de Foix, natif de Paris, jouissait d'une réputation bien méritée; le roi d'Espagne l'avait appelé auprès de lui pour présider à la construction du palais et du monastère de Lescurial, dont le fameux Vignole avait donné le

ac alias res, ad vasa ibidem de civitate nostrâ Burdegaliæ transeuntia, salvo conducendum..... fundari et stabiliri fecisset.

Quæ quidem turris et capella ac aliæ res, per magnas venti et aquæ tempestates adeo ruptæ sunt et prostratæ, quod totus idem locus, prout informamur, in viâ perditionis existit.

Jamque intellexerimus quod Galfridus de Lesparrâ, heremita prædicti loci, qui *Nostre Dame de Cordam* nuncupatur, et prædecessores sui heremitæ ibidem, duos grossos sterlingorum, sive valorem inde, de monetâ nostrâ Aquitaniæ, de qualibet navi et vase cum vino ad civitatem nostram ducendo carcato ab antiquo tempore habuerint. Qui quidem grossi ad onera dicti heremitæ non sufficiunt ut accepimus.... concessimus.... præfato Galfrido alios duos grossos sterlingorum, sive valorem inde de monetâ nostrâ Aquitaniæ, percipiendos..... de qualibet navi sive vase vino carcato .... ultra illos duos grossos per antea concessos, etc., etc.

(Rymer, tom. IV, partie I, pag. 156, col. 1.)

NOTES.

dessin. En 1570, il redressa le lit et l'embouchure de l'Adour, au moyen d'une magnifique digue qui subsiste encore près de Bayonne. Cet homme méritait la confiance générale : il fut chargé par le roi d'élever une nouvelle *Tour*, dont les frais seraient répartis sur toute la province. Louis commença, en 1584, la tour actuelle sur le même rocher et à côté de l'ancienne tour; il y employa, dit-on, vingt ans, et se fit ensevelir dans la terrasse.

Si nous en croyons Pomponius-Mela, il y avait à l'embouchure de la Garonne une île d'*Antros*, dont il ne reste plus que les rochers sur lesquels a été bâtie la première tour, *joignant* laquelle, d'après Delurbe (année 1584), *Louys de Foix, architecte et ingénieur du roy, jeta les fondemens d'une nouvelle tour qui*, selon d'autres écrivains, *ne fut achevée qu'en* 1611. On peut juger de l'immense difficulté d'achever cette construction, par le récit que nous en trouvons dans un historien du temps : « Il faut » croire, dit-il, que les apprêts, tels que les batardeaux, les pompes et » autres machines que l'on a employées, ont été de plus grande montre » et de plus grand coust que toute l'œuvre merveilleuse qui s'y voit. » Les batardeaux avaient plus de 400 toises de circuit; les forêts de » Saintonge furent dépeuplées pour cet effet, quoique les arbres eussent » quarante pieds de haut, fortement posés, bien joints et terrassés de » glaise, et que les machines allassent continuellement, on eut beaucoup » de peine à élever les premières assises. »

Vinet croit que ce rocher, sur lequel est bâtie la tour, faisait partie de la terre ferme de Médoc, et n'en a été détachée que par les ravages de la mer; cela nous paraît très-vrai. Quant à l'île d'Antros, il est impossible de savoir où elle était; son existence même est un problème insoluble, si on ne la place pas sur le lieu où se trouve aujourd'hui la tour de Cordouan. Du temps de Pomponius-Mela on croyait l'île d'Antros flottante : *In eo est insula Antros nomine, quam pendere et attolli, acquis increscentibus incolæ existimant.* (Pompon. Mel., *De situ Orbis, lib. III.*)

Vue de la côte de Royan, on prendrait cette tour pour une flèche pyramidale; mais vue de près, c'est un édifice grandiose et monumental, dont l'élévation, depuis le sol du rez-de-chaussée jusqu'au dôme de la lanterne, est de 72 mètres, et le diamètre de 35. Cet édifice est entouré, à sa base, d'un mur d'enceinte, formé de rochers fortement liés entre eux et qui soutient une terrasse circulaire de quatre mètres de largeur, à laquelle on monte par un escalier de vingt-six marches en fer, pratiqué dans l'intérieur du mur. Arrivé sur cette esplanade gracieuse, vous voyez tout autour, adossés au mur de clôture, les logements

NOTES.

des quatre gardiens du phare, les boutiques du serrurier et du charpentier, et diverses usines. Dans les trois étages de ce phare, l'architecture a déployé toute sa magnificence : le rez-de-chaussée est de l'ordre dorique, le second du corinthien, et le troisième du composite; deux figures austères, en pierre, supportent les armes de France, au-dessus de la porte d'entrée; c'est le dieu Mars et la Victoire qui soutiennent l'écu de la patrie de Saint-Louis et de François Ier; les bustes de Henri III et de Henri IV décorent des niches latérales. Le premier appartement est spacieux, mais vide; en face de vous est l'escalier qui conduit en haut et un autre par lequel on descend dans une citerne destinée à recevoir les eaux pluviales qui tombent sur toute la tour. Au premier étage se trouve la salle du roi, qui se compose d'un vestibule, d'une vaste chambre et de deux gardes-robes. Au second étage, vous entrez dans la chapelle, où vous n'avez rien de curieux à voir que des armoiries sur les murailles; sur le carrelage, une couronne dessinée, en marbre noir. On y voit les bustes de Louis XIV et de Louis XV, sculptés par Lemoyne, avec des inscriptions latines faites en 1735, qui constatent que le premier de ces rois a fait restaurer ce phare en 1665, et que le second, en 1727, y a fait faire de grandes réparations par M. de Bitry, architecte de la province, et y a fait faire une lanterne plus élevée et plus grandiose que l'ancienne, avec ces inscriptions commémoratives :

Ludovicus XIV christianissimus,
Cordubanam hanc turrim
Quæ nocturnis ignibus
Inter vadosa Garumnæ ostia
Navium cursum regeret,
A fundamentis restituit
Anno 1665.

Ludovicus XV
Novis operibus firmavit,
Et pharon ferream,
Altiorem amplioremque
Pro veteri lapideâ superimponi jussit
Anno 1727.

Au-dessus de la porte d'entrée se voit le buste de l'architecte lui-même, entre les deux pièces de vers suivantes, le tout fait de sa main, d'après la tradition la plus accréditée :

L'antique Babylon, miraculeuse ville (1),
Où est un grand désert d'une grande cité,

(1) Jardin suspendu de Sémiramis.

Sur le ferme élément a esté immobile;
Cordouan dans les eaux y demeure arresté.

Le colosse orgueilleux de l'isle Phébéane (1)
Tomba d'un tremblement de terre combattu,
Et ce phare est fondé sur la plaine océane
Quy tremble incessamment, sans qu'il soit abattu.

Le bastiment en vain long et moins difficile (2)
Des pointes que Memphis hausse en forme de feux,
Miracle ne peut estre une chose inutile;
Cordouan est utile et tout miraculeux.

Qu'on cesse d'exalter le mausole en Carie (3),
Ce monument marin est bien plus excellent;
Cesluy-là contenait une cendre amortie,
Et cesluy-cy contient un feu vif et bruslant.

Un homme audacieux put jadys mettre en cendre
Le temple éphésien; mais sur cet œuvre esclos (4)
Deux immortels en vain n'ont cessé d'entreprendre
Jupiter par son foudre, Neptune par ses flots.

Jupiter, quy ne put conserver son image
Au temple olympien, ne peut rien en ce lieu (5);
Henry fait voir icy combien peut davantage
L'image d'un vray roy, que celuy d'un faux dieu.

Soit le palays de Mède (6), ou l'insulaire phare (7)
Quy soient mis en ce rang, que veut-on estimer?
Bastir dessus la terre, est-ce une chose rare?
Mais qui a jamais veu bastir dessus la mer?

L'autre pièce est dans le même style; sont-elles réellement de Louis de Foix? On le dit; mais il est difficile de le croire. Il est vrai qu'on peut être un très-habile architecte et un très-mauvais poète :

Quand j'admire ravy ceste œuvre en mon ouvrage,
Loys de Foyx, mon esprit est en estonnement,
Porte dans les pensers de ton entendement
Le gentil ingénieux de ce superbe ouvrage.
Là, il discourt en luy, et d'un muet language
Te valoyant subtil en ce poinct mesmement

(1) Le colosse de Rhodes. — (2) Les pyramides d'Égypte. — (3) Le tombeau de Mausole. — (4) Le temple de Diane à Éphèse. — (5) La statue de Jupiter, faite par Phidias. — (6) Le Palais, c'était le labyrinthe de Crète, bâti par Icare. — (7) Le phare d'Alexandrie, l'une des merveilles du monde.

NOTES.

Que tu brides les flots du malin élément
Et du fougueux Neptun la tempeste et l'orage.
O trois et quatre fois bien heureux ton esprit
De ce qu'au front dressé ce phare il entreprit,
Pour le perpétuer dans l'heureuse mémoire!
Tu t'es acquis par là un honneur infiny,
Quy ne finira point que ce phare de gloire,
Le monde finissant, ne le rende finy.

De cette chapelle, on monte à la seconde galerie extérieure, dominée par trois étages en forme pyramidale, ayant chacun quatre fenêtres aux quatre points cardinaux. A l'extérieur, il n'y a pas de sculpture; aucun système d'ornementation ne le décore; à l'intérieur, vous montez par un superbe escalier jusqu'à la lanterne qui couronne le phare. Cette lanterne est spacieuse et peut contenir quatre personnes à l'aise; elle tourne sur elle-même, dans un châssis en fer maillé, au moyen d'un gros poids qu'on monte comme celui d'une horloge. Les vitres du châssis sont très-épaisses; les oiseaux de passage, en temps d'orage, y vont, attirés là par la lumière, comme les papillons, se casser la tête et tombent dans les galeries, où les gardiens les ramassent à pleins paniers.

La lanterne mobile est d'une forme octogone; les verres qui la forment ont chacun un mètre carré et sont taillés de manière à concentrer les rayons, ayant au centre une forte lentille, épais au milieu et tranchants sur les bords. Au milieu de cet appareil se trouve la lampe composée de trois mèches concentriques; elle consomme un kilogramme d'huile par heure, n'ayant d'autre rouage ou combinaison artistique qu'une pompe aspirante et foulante qui fait monter l'huile pour alimenter la flamme. Les huit verres lenticulaires grossissent la lumière d'une manière considérable et la rendent visible, sur les huit points correspondants, à la distance de six myriamètres. Ce phare, vu la nuit de la côte de Royan, présente un spectacle magique; sa cime se dessine sur le ciel et confond sa lumière avec celle des étoiles. C'est le géant de la mer : sa tête altière domine les flots et son œil brille comme un immense diamant dans les ténèbres, pour avertir le hardi marin des dangers qui l'attendent dans ces parages. Sa lumière croît et décroît, grossit ou diminue son volume; d'une minute à l'autre, il y a une modification graduelle en rapport avec le mouvement de l'appareil tournant qui laisse s'écouler plus d'une minute d'une lentille à l'autre. Presque tous les autres phares ont une lumière fixe dont le volume est plus ou moins gros et que l'on confond quelquefois avec des clartés accidentelles de la côte

ou la lumière des étoiles. Ici, il n'en est pas de même; c'est, d'abord, un mince filet lumineux qui prend, peu à peu, les dimensions d'un globe de feu comme le soleil et décroît ensuite graduellement, jusqu'à ce qu'il disparaisse : c'est le combat continuel et le triomphe réciproque de la lumière et des ténèbres, au-dessus de l'abîme.

Outre ce feu mobile, on a créé, par un appareil ingénieux, un feu fixe dont la lumière se reflète à près de deux myriamètres de distance; il sert à avertir les marins qui s'approchent assez près pour le voir, qu'ils vont toucher aux écueils, et qu'il est temps de gagner le large ou de redoubler de précautions. Le mécanisme de cet appareil consiste en 112 petits miroirs disposés horizontalement au-dessous de la lumière des trois mèches de la lampe; ils renvoient les rayons lumineux sur cinq autres miroirs plus grands qui se trouvent en haut, au-dessus de la lanterne, et qui reflètent au loin un feu fixe.

En 1727, M. de Bitry, ingénieur, fut chargé de faire les réparations nécessaires à cette tour; mais c'est à M. Teulère, ingénieur de la marine, qu'on doit les derniers travaux; il en avait conçu le plan et le réalisa. L'exécution de ces importants travaux, commencée en avril 1788 et achevée en août 1789, a coûté 163,238 fr. L'éclairage des phares se faisait autrefois avec du charbon de terre; M. Teulère subtitua à ce mode défectueux des reverbères à réflecteurs paraboliques; mais en 1827, M. Fresnel, membre de l'Institut, remplaça ces reverbères par des verres lenticulaires qui augmentent considérablement le volume et l'intensité de la lumière; elle était évaluée, du temps de M. Teulère, à trois cents becs d'Argant; elle en vaut maintenant deux mille de plus.

On trouvera d'autres détails sur cette tour, dans les *Variétés Bordelaises*, tome I.

NOTE XVII, page 383.

LES STATUES DÉCOUVERTES PRÈS DE SAINT-SEURIN.

Au-dessous de ces statues dont nous avons parlé page 383, M. le maire fit mettre deux tablettes en marbre; sur l'une d'elles, on voyait cette inscription :

» M. S.

» Statuas Drusi Cæs. Claudij. imper. et Messalinæ, Gothorum injuriâ
» mutilas, e ruderibus collis judaici, M. Donzeau, supp. Aquitaniæ,
» prope sacellum D. Martini, extra muros, cum superis inscriptionibus,
» anno Christi 1594, erectas. Jac. de Matignon, Franc. Maresch., Aqui-

» taniæ prorex, et major civitatis, FF. de Girard, de Haillan Scutifer. » M. Thibaut, adv. F. Fouques, P. de Fortage Scutifer, J. de Guerin, » advoc. J. de Guichener, et Jurati Burdigalenses, præf. urbis, G. de » Lurbe, et R. de Pichon, advoc., et Se. Synd. et Scr. civitatis hic in » memoriam antiquitatis, et ad perpetuam Burdigalæ gloriam ponendas » curârunt CIƆDXCIIII.

MULTA RENASCENTUR. »

Sur un autre marbre, on lisait cette autre inscription :

« Hoc opus a prioribus juratis prudenter institutum novi istius anni » jurati, R. du Burg, quæst. reg. Ger. Testoris Proc. et Math. Salomon, » cum reliquis ad vmbilicum duxerunt. Imperante Henrico 4, Franc. » et Navar. Rege christianissimo. Calend. decemb. 1594. »

Quelques auteurs pensent qu'il y eut dans cet endroit un temple romain; mais il paraît plus probable à Delurbe, que ce fut des bains bâtis sur les bords de la Devèze. L'édifice était partagé en petites chambres ou cellules et entouré d'un portique; c'est ce qui, du moins, résultait de l'inspection des lieux. On y découvrit, au commencement de ce siècle, un beau pavé mosaïque qui appartenait sans doute à ces thermes.

NOTE XVIII, page 388.

SUR LE DROIT DE BEGUEYRIE OU DE MARCHÉ.

On percevait sur la place de Bordeaux, au XVI[e] siècle, un droit de *begueyrie* ou de marché, au profit de la commune. Voici quelques-uns de ces droits :

Pour un créac (esturgeon)	1	00
Pour un dauphin	1	6
Pour un saumon	»	3
Pour une maigre	»	3
Par charge de raies	»	5
Par charge d'huîtres, moules, chancres, coutoyes	»	3
Pour le loyer des bains où se vendent les aloses, par jour.	»	3
Par charge de chapons, volaille, pigeons, oiseaux ou gibier	»	3
Par charge de chevreaux	»	3
Pour un panier de pois, fèves, graines, cerises	»	3
Pour un panier d'herbes	»	3
Pour un panier d'œufs	1	œuf.
Pour un paquet de balais	1	balais.

Pour un panier de chandelles de résine, une liasse de la valeur d'un denier, etc., etc.

NOTE 18 *bis*, page 480.

Le maréchal s'était fait des ennemis parmi les membres du Parlement et s'était complètement aliéné l'affection de Richelieu par sa conduite envers l'archevêque de Bordeaux. Richelieu, qui savait attendre pour mieux frapper, se borna à écrire au maréchal la lettre suivante .

« Monsieur, il est si peu croyable qu'un homme de votre profession » ait voulu offenser une personne de la qualité et de la condition de » M. l'archevêque de Bordeaux, comme on dit que vous avez fait, » que, si je vous avais vu commettre cette faute actuellement, je ne me » la pourrais persuader. Si ce malheur vous est arrivé, il n'y a sorte » de voie par laquelle vous ne deviez tâcher de vous en purger. Vous » ne sauriez trouver aucun qui puisse excuser une telle action, quelque » bonne volonté qu'il ait pour vous; j'en suis plus affligé que je ne le » saurais dire, et pour la personne de M. de Bordeaux que j'affectionne » particulièrement, et pour la vôtre, de qui je suis le très-affectionné » serviteur. *Le Cardinal* DE RICHELIEU. »

Quelle mansuétude apparente! quelle formidable douceur! Cette lettre, c'est un nuage où l'on n'aperçoit pas la foudre qu'il recèle dans son sein! Un an s'écoula, mais le courroux voilé du cardinal ne s'éteignit pas. La foudre éclata enfin sur la tête du maréchal; il fut jeté, l'année suivante, en prison et y expia, pendant six ans, sa faute d'avoir touché la soutane violette de l'ami du fier ministre.

NOTE XIX, page 574.

REMERCIMENTS DES BORDELAIS AU ROI, AU SUJET DE LA PAIX.

« Sire,

» Les sujets éloignés de leur prince ressemblent à ces peuples que le soleil n'éclaire que par des rayons réfléchis et dont l'éloignement leur fait souffrir des rigueurs excessives; votre trône est trop reculé pour voir la main aussitôt qu'elle nous frappe, pour entendre le cri de notre douleur au moment qu'on nous blesse. Si quelquefois, pendant la durée de ces troubles, l'image de notre misère s'est présentée à vos yeux, on ne vous l'a représentée qu'avec une glace infidèle, qui nous rendait l'objet de votre courroux. Tant qu'il n'y a pas eu d'écho pour rendre fidèlement

NOTES.

notre plainte, nous avons paru coupables, et l'excès de notre misère n'a point excité la compassion, parce qu'on la regardait comme la juste punition de nos crimes; mais depuis que l'aîné des Parlements s'est rendu sensible à nos maux, que des personnes illustres, après avoir entendu nos soupirs, expressions vives et si naturelles de nos souffrances, vous ont représenté qu'il n'était pas juste que la querelle de notre ennemi passât pour celle de l'État et qu'on nous traitât en rebelles, pour n'être pas ses adorateurs, le voile qui dérobait la vérité aux yeux de Votre Majesté s'est déchiré; votre justice a regardé notre innocence d'un aspect favorable; en nous donnant la paix, nous lui devons la vie une seconde fois..... »

Ici les Bordelais rappellent les principaux traités de la tyrannie de d'Épernon, ainsi que les articles de la déclaration du 23 décembre qu'il avait violés; puis ils ajoutent . « Cette déclaration, Sire, décide en faveur de nos armes, met notre innocence en évidence et prouve les calomnies dont on voulait nous rendre les victimes. Quelle gloire pour un peuple d'être justifié par la voix de son prince ! Que ce prince est aimable d'avoir tendu la main à son peuple affligé ! Que ses actions s'accordent bien avec celles d'un dieu, puisque dans le même temps qu'un Dieu apporte la paix aux hommes, un roi mineur la donne à ses sujets ! Ce n'était pas assez que Bordeaux eût été le théâtre sur lequel les anges ont serré le nœud sacré qui vous a mis au monde, il fallait encore qu'il souffrît, afin qu'après avoir mérité d'être l'objet de notre amour, il devînt, par votre grâce, le temple de la félicité. Heureuse guerre qui nous donne une telle paix ! Heureux malheur qui produit un tel bonheur ! Heureuse division qui enfante des grâces si signalées ! Les troubles que Votre Majesté apaise dans son royaume, les conquêtes qu'elle fait au dehors, les cœurs qu'elle enchaîne en tout lieu, lui méritent, bien mieux qu'au Jupiter de la fable, les titres de très-grand et de très-bon. Notre reconnaissance est trop faible pour des bienfaits si multipliés; nos voix manquent d'expression pour célébrer un si admirable ouvrage, et l'hommage de nos cœurs, Sire, n'est point un présent digne de vous. N'ayant pas de quoi nous acquitter envers Votre Majesté, il ne nous reste qu'à vous souhaiter dans le ciel une récompense digne de celui qui est en terre l'image de la divinité. »

NOTE XX, page 585.

IDÉE DES RÉCITS SATIRIQUES PUBLIÉS A L'OCCASION DES TROUBLES DE BORDEAUX, PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XIV.

Le temps des troubles publics et des révolutions est considéré presque toujours par le peuple comme favorable au développement des esprits; c'est de tous le règne de la liberté. La pensée est moins gênée, les idées novatrices mieux accueillies, le progrès encouragé; et, à force de pousser la liberté jusqu'à ses dernières limites, on finit par tomber dans l'anarchie. D'Épernon et Mazarin étaient les héros que les mauvais plaisants et les esprits satiriques, à Bordeaux, célébraient dans leurs écrits. Comme le règne de la liberté est pour l'ordinaire de courte durée, ils se hâtèrent d'en jouir; ils péroraient, politiquaient et écrivaient avec indépendance; ils représentent tantôt d'Épernon écrivant ses dernières volontés; tantôt c'est le syndic du couvent des Augustins, où il voulait se faire enterrer, qui s'oppose à l'exécution des clauses de son testament. Dans un écrit, on prononce son oraison funèbre; dans un autre, on feint d'excuser sa conduite et de réfuter les mille et une charges dont on accablait la pauvre altesse de Cadillac, etc., etc. C'est cette dernière pièce que nous reproduisons ici; elle servira d'échantillon du style satirique d'alors et suffira pour faire connaître la manière dont on traitait le duc; elle est intitulée : *Apologie du duc d'Épernon*. Voici comme on y parle :

« Il n'est rien de si difficile à découvrir que le mensonge, lorsqu'il est » paré des livrées de la vérité; c'est un poison détrempé dans le sucre » et servi dans une coupe dorée. Nous vivons dans un siecle si malheu- » reux, que nous prenons plaisir à nous laisser tromper par les appa- » rences, à prendre les étoiles pour des cometes, les ports pour des » écueils, et les graces pour des Sirenes; et tout ainsi que nous voyons » la rosée, cette douce salive des astres, que l'abeille convertit en miel, » servir à la cantharide pour former son venin, ainsi le méchant emploie » toute son industrie à noircir les actions les plus saintes; mais l'homme » de bien fait tous ses efforts pour délivrer l'innocence injustement op- » primée : c'est le sujet qui m'a obligé de prendre la plume, pour faire » voir aux esprits bien faits et désintéressés, que toutes les actions de » M. d'Épernon, durant ces derniers troubles de la Guienne, ne sont » pas seulement exempts de reproches, mais dignes de louanges. Je » veux arracher des mains de la calomnie la vertu de ce grand Prince, » d'où je la ferai sortir plus pure que l'or de la fournaise, plus blanche

NOTES.

» que les perles de leur écaille et plus brillante que les pierreries du » limon et des écumes de la mer.... Entrons en matiere. Vous avez, » dites-vous, pris les armes pour éviter les malheurs qui vous mena- » çoient, pour garantir tant de familles ruinées par ses gardes, tant de » filles violées. Les sacrileges et les meurtres commis à la campagne par » ses soldats, vous donnoient juste sujet de craindre qu'on ne vous fist » souffrir les mêmes maux qu'à vos voisins. Mais où sont les plaintes » qui prouvent ces accusations ? A-t-on jamais vu une armée mieux » disciplinée que celle de M. d'Épernon ? Ses soldats ont toujours vécu » avec discrétion ; et lorsque les paysans n'avaient pas d'argent à leur » donner, ils se sont contentés de leurs bestiaux et de leurs meubles ; » ils ont nettoyé toutes les maisons par où ils ont passé ; aussi les chefs » qui commandoient ces troupes seront-ils à jamais en vénération dans » le pays d'Entre-deux-Mers. C'est sans raison que vous faites retentir » si haut les sacrileges commis par ses gardes, les prêtres massacrés, » les calices pollus, le Saint-Sacrement foulé aux pieds, les Églises pro- » fanées et converties en étables, remplies d'ordures. Ne suffit-il pas de » dire, pour sa justification, qu'on n'a pas trouvé de quoi le déclarer » excommunié ? S'il eût été coupable, eût-on manqué de lancer contre » lui les censures ecclésiastiques ? Si on ne l'a pas fait, est-ce à vous » de vous plaindre ? Contentez-vous de juger de la vigne et du pré, sans » toucher au sanctuaire.

» Vous alléguez le privilege, que vous prétendez avoir été obtenu du » feu roi, que les gens de guerre ne logeroient à dix lieues de Bordeaux, » mais le gouverneur y a-t-il mis son attache ? Feu M. d'Épernon n'a- » t-il pas logé autrefois des gens de guerre dans Mérignac, Pessac et » dans les fauxbourgs de Bordeaux ? et vous voulez que le fils dégénere » et ne suive pas les glorieuses traces de son pere ? N'est-il pas juste » aussi que vous vous ressentiez des incommodités de la guerre ? Vou- » lez-vous rejeter tout le fardeau sur vos voisins ? Si vous êtes chari- » table, ayez de la compassion pour vos freres ; si vous êtes bon Fran- » çais, obéissez à votre gouverneur, et cessez d'abuser de ce privilege » imaginaire qui choque la charité que vous devez au prochain et la fi- » délité que vous devez au *prince de Loches*. »

« Le départ inopiné de M. d'Épernon vous a mis la puce à l'oreille. » Quoi ! faut-il que lorsqu'un gouverneur se veut retirer à la campagne » pour délasser son esprit, il l'affiche dans les carrefours, et consulte » les Cent-Trente ? »

« Il faut avouer que vous êtes bien délicats : la moindre chose vous

» offense. Vous vous alarmez de ce que votre gouverneur, qui ne doit » compte de ses actions qu'à Dieu et au roi, fait faire des provisions et » des réparations au Château-Trompette, de ce qu'il renforce la garni- » son, du logement qu'il prit dans le château, du déplacement de tous » les meubles de Puypaulin : n'étoit-ce pas le devoir d'un sage gouver- » neur de munir cette place de tout ce qui lui était nécessaire pour sa » défense? et parce qu'il a vu que du Haumont n'avait que quarante » hommes dans le Château pour le garder, bien qu'il fût payé pour deux » cents, il a voulu empêcher ses voleries et y a mis deux cents hommes, » suivant les ordres du roi. Quel ombrage ont pu vous donner des ac- » tions aussi innocentes? »

« S'il a désarmé les habitans de Libourne et y a fait bâtir une cita- » delle, n'avez-vous pas compris que, par ce désarmement, il leur a » donné un privilege qui n'est octroyé qu'aux principaux officiers du » royaume, qui est l'exemption d'aller à la garde? Avant la construction » de ce réduit, les pauvres habitans de Libourne étoient forcés de passer » toutes les nuits dans un corps-de-garde, de faire sentinelle sur les » murs, exposés aux vents, aux pluies et à toutes les injures des mau- » vais tems; maintenant ils ne ressentent aucune de ces incommodités, » et reposent à leur aise pendant que la garnison veille et souffre pour » eux! Et lorsque Bordeaux poursuivit au Conseil avec tant d'instance » la démolition de cette citadelle, il demanda en même temps la sup- » pression du plus beau privilege des habitants de Libourne. »

« S'il a fait enlever de nuit les canons du château du Hâ, dont on a » fait un si grand bruit, pour les mettre dans le Château-Trompette, » c'est une prudence digne d'admiration. Sans doute, s'il eût fait cette » entreprise en plein jour, les bourgeois et le peuple s'y fussent opposés, » et son courage, qui ne peut souffrir la moindre résistance, eût causé » de grands désordres dans la ville. Il fut donc sagement conseillé de se » servir de l'obscurité de la nuit pour faire réussir son dessein. »

« S'il a mis dans Libourne, Bourg, Vaires, Langoiran et les maisons » de messieurs les conseillers au Parlement et autres officiers, contre » le privilege qui leur a été accordé, des troupes pour garder ces mai- » sons et ces places, qu'est-ce qu'il a fait que fortifier les dehors de Bor- » deaux, pour les rendre plus redoutables à ses ennemis? »

« Si Haumont, capitaine dn Château-Trompette, a été si hardi que » de faire tirer grand nombre de mousquetades sur les commissaires de » la Cour qui revenoient des Chartrons : cela a été fait sans son ordre, » et il a bien témoigné que cette action lui déplaisoit, puisque pendant

NOTES.

» le siege il n'a pas voulu secourir le Château, quelques semonces que » lui en fist du Haumont, Marin, la Serre et son honneur. On ne peut » pas prétendre que c'est faute de cœur qu'il n'a pas secouru le Châ- » teau-Trompette. Il a donné tant de preuves de générosité dans cette » guerre, qu'il faudroit être étranger dans son pays pour les ignorer. » Son courage ne parut-il pas lorsqu'il accompagna Comminges et les » huissiers à la chaîne; lorsqu'il força les portes ouvertes du Palais, et » qu'il entra dans la grand'salle et dans la chambre de l'audience ? S'il » n'a pas paru en personne à l'attaque de La Bastide, ç'a été pour in- » struire vos généraux, Sauvebœuf, Lusignan, Theobon, qui s'exposent » si témérairement, de ne jamais se trouver aux coups à son exemple, » parce que de la perte de généraux dépend la perte de l'armée.. »

« Mais il a empêché la descente des bleds du Haut-Pays ; il a voulu » affamer la ville de Bordeaux ; il a arrêté à Cadillac les bateaux char- » gés de marchandises qui descendoient de Toulouse. C'est ici, habi- » tans de Bordeaux, que vous témoignez le plus grand effort de malice » contre votre prince et votre bienfaiteur. J'avoue que, si M. d'Épernon » eût eu seulement la pensée d'empêcher la descente des bleds et le » commerce du Haut-Pays pour affamer Bordeaux, il n'y aurait pas » assez d'eau à la Garonne pour laver cette offense. Mais aurai-je en- » trepris sa défense, si je n'étois assuré du contraire ? Ici j'en appelle » à votre propre conscience; vous le savez, et un jour il vous repro- » chera cette vérité devant Dieu; il n'empêcha cette descente de bled » que pour le bien et la conservation de la province. Tout le monde » sait que la peste a été grande à Marseille et dans le Languedoc. Tel » fut, vous le savez, le seul et véritable sujet qui l'obligea d'empêcher » la communication des villes du Haut-Pays avec Bordeaux; et voilà » cependant le fondement de ces haines irréconciliables. Ce prince vous » a servi en toute occasion et vous le maltraitez; il a veillé pour vous » conserver, et vous ne songez qu'à le détruire; il a toujours mené une » vie innocente et sans reproche, et vous ne vous étudiez qu'à composer » des satires, à supposer des généalogies, à inventer des anagrammes » pour le faire passer pour le plus méchant de tous les hommes, au lieu » qu'en bonne justice, il le faudrait canoniser avant sa mort. Quand je » pense à tant d'ingratitudes, je me souviens de ceux qui venoient re- » cueillir la manne dans le désert, et au sortir de la ville alloient offenser » ceux qui la leur avoient donnée.... Après tant de marques de la bien- » veillance de M. d'Épernon, est-il possible qu'il se trouve des esprits » si farouches qui veuillent encore s'opposer qu'on ne députe vers son

» *Altesse*, pour l'assurer, de la part de tous les habitans, qu'ils sont dé- » plaisants de l'avoir offensé; qu'il est souhaité de toute la ville, qu'il » y aura plus de pouvoir que jamais; que sa douceur et ses bonnes qua- » lités ont tellement gagné vos cœurs, qu'ils ne respirent que l'honneur » de sa présence. Je vous proteste que, si vous faites un pas, il en fera » trois, qu'il n'attendra pas votre arrivée à Agen, mais qu'il enverra au » devant, à deux lieues pour le moins, son brave écuyer avec ses plus » confidens, pour vous accueillir avec honneur, comme il fit à l'huissier » du Parlement (qu'il fit emprisonner à Libourne). Offrez-lui de rebâtir » à vos dépens Puypaulin, de rétablir le Château-Trompette, de le dé- » dommager de la perte de ses meubles, de lui accorder le pouvoir et » autorité de faire à sa volonté les magistras de la ville, de casser ceux » qui ont été faits contre ses ordres et de les envoyer en exil; mettez » à sa discrétion vos biens, vos vies et votre honneur, et je vous donne » parole que vous obtiendrez le pardon général de vos fautes. Que si » vous jugez que tout cela ne soit pas encore capable de l'émouvoir, » adressez-vous, en toute humilité, à dame *Nanon* (c'étoit une fille d'A- » gen, que le duc d'Épernon aimoit passionnément); priez cette belle » de parler en votre faveur. Elle n'a jamais refusé personne. Une seule » de ses œillades lui fera tomber les armes de la main. Ce sera le moyen » assuré d'acheter ses bonnes graces, de jouir d'une paix assurée et de » voir la province comblée de biens et de bénédictions. »

(Extrait de D. Devienne.)

TABLE DES MATIÈRES.

A

B

O

P

R

S

T

U

V

